BnF Gallica

Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres. 1794-05-03.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

G
1563
W 6

I. C. 2. 40.

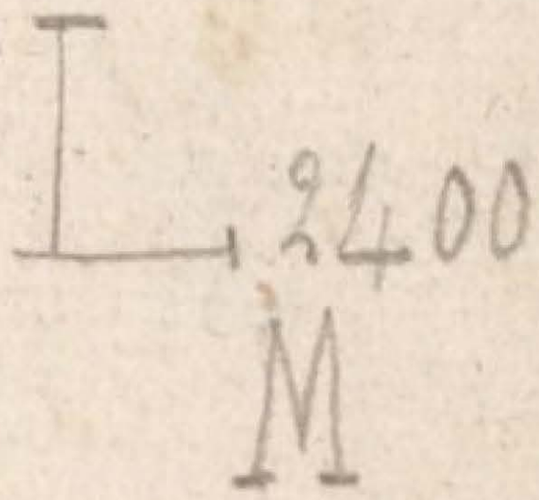

MERCURE FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PATRIOTES.

Du Quartidi 14 Floréal, l'an deuxieme de la République.

(Samedi 3 Mai 1794, *vieux style.*)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

A PARIS,

Au Bureau du Mercure, rue des Poitevins, N°. 18.

TABLE des matieres littéraires, depuis le 1er. Mars jusqu'au 26 Avril 1794, *vieux style*.

Le Saule du malheureux (stances), *par le cit. Ducis*. page 3.
Charade, enigme..... 4.
Autres choisies de Dorat-Cubieres..... 5.
Annonces..... 9.
Le fruit précoce, conte,..... 49.
Charade et Logogriphe..... Ibid.
Système de dénominations topographiques pour les places, rues, quais, etc. de toutes les communes de la République, par le citoyen Grégoire..... 51.
Annonces de livres nouveaux..... 54.
La relique invisible, (conte)..... 97.
Charade, Enigme et Logogriphe..... 98.
Quelques idées sur les arts, sur la nécessité de les encourager, etc. par le citoyen Boissy d'Anglas..... 100.
Chansons sur la Montagne..... 145.
Charade, Enigme..... 146.
Le Vieux Célibataire, comédie, par le citoyen Collin d'Harleville..... 148.
Annonces..... 153.
Imitation de la IIe. Élégie du Ier. livre de Tibulle, par le citoyen Andrieux..... 193.
Charade, Enigme, Logogriphe..... 195.
Annuaire du Républicain, par le citoyen Millin..... 196.
Annonces..... 199.
Chanson patriotique..... 241.
Charade, Enigme, Logogriphe..... 242.
La Veuve malade (conte)..... 244.
Journal de la société populaire et républicaine des arts, par le citoyen Détournelle, architecte,..... 246.
Gravures, musique..... 251.
Fable..... 289.
Charade, Enigme, Logogriphe..... 290.
Recueil des actions héroïques et civiques des Républicains Français, par Léonard Bourdon..... 292.
Le désaveu du vieillard, par le citoyen Crosmont..... 337.
Charade, Enigme, Logogriphe..... Ibid.
Le Francinisme, par T. Vernes..... 339.
Charade, Enigme, Logogriphe..... 385.
La Réunion du 10 août, sans-culotide dramatique, en cinq actes..... 386.
Annonces de livres et de musique..... 393.

(N°. 18.)

MERCURE FRANÇAIS.

DU QUARTIDI, 14 FLORÉAL, *l'an deuxieme de la République.*
(*Samedi* 3 *mai* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

Couplets chantés à la noce du curé de Villiers-Louis (aujourd'hui Villiers-Libre) *district de Sens.*

AIR : *Un chanoine de l'Auxerrois*, etc.

UN curé de noutre canton
Vient de s'marier, oh ! morgué bon !
Comme ont fait les apôtres.
Vla c'qui s'appelle un bon garçon ;
Et bientôt il sera, dit-on,
Suivi de plusieurs autres.
La Convention en rira,
Tandis que l'pape en pleurera.
Et bon, bon, bon !
Mariez-vous donc,
Comme ont fait les apôtres.

C'est l'bon curé de Villiers-Loui
Qui vient de dire ce grand oui
Qu'on dit en mariage.
Mes amis, unissons nos vœux
Afin qu'il soit toujours heureux
Dans son nouveau ménage ;
Qu'il ait bientôt, pour son bonheur,
Un joli p'tit enfant de chœur.
Et zon, zon, zon,
Dépêchez-vous donc,
De peupler vout' ménage.

Vous, qu'on appelle ses brebis,
Respectez-le, mes chers amis,
Aimez-l'en davantage.
Moquez-vous des méchans propos,
Que tiendraient de vilains cagos,
Au sujet de c' mariage :

Apprenez de vous' bon pasteur,
Qu'il n'est de solide bonheur,
Et bon, bon, bon,
Que dans sa maison,
En légitim' mariage.

Pour bien terminer ces couplets,
Amis, chantons, en bons français,
Vive la République !
Vive l'heureuse liberté !
Vive la douce égalité !
A l'orgueil f'sons la nique.
Vivons tous en fraternité ;
Maintenons sur-tout l'unité,
Et bon, bon, bon,
D'où dépend, dit-on,
L' salut d' la République.

Par le citoyen BENOIT LAMOTTE.

CHARADE.

MON premier pour jouer, mon second pour vouloir,
Mon tout pour s'élever, rempliront votre espoir.

ENIGME.

A BIEN des gens si je sais plaire,
C'est à bon titre assurément,
Puisque l'utilité jointe à l'amusement
Fut de tout tems mon partage ordinaire.
Il n'est presque point de maison
Où je ne sois du moins pour quelque chose ;
Car, à défaut de moi, l'usage et la raison
Veulent qu'on ait un peu de ce qui me compose.
Si quelqu'un n'éprouvait pour moi que de l'ennui,
Qu'il en convienne, sans rien craindre ;
On sait qu'il est moins à blâmer qu'à plaindre,
Et chacun dit : tant pis pour lui.

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* N°. 17.

Le mot de la Charade est *Courage* ; celui de l'Enigme est *aiguille* ; celui du Logogriphe est *Oiseau*, où l'on trouve *soie*, *aiguille*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Catéchisme du Citoyen, à l'usage des jeunes Républicains Français ; par le citoyen Serane, instituteur national, auteur de plusieurs ouvrages sur l'éducation. Prix, 30 sols, et 40 sols, port franc, pour les départemens. A Paris, chez l'auteur, quai de Chaillot, n°. 45, et chez les marchands de nouveautés.

C'est un ouvrage vraiment utile qu'un *Catéchisme du Citoyen*, fait pour expliquer la déclaration des droits qu'on peut appeller les élémens de la liberté. Mais on sent qu'un livre de cette nature ne peut être d'un usage général qu'avec la sanction du gouvernement.

L'espece de commentaire que nous annonçons peut, en attendant, être de quelqu'utilité. Il y a des notices claires et judicieuses ; mais il s'y rencontre aussi quelques erreurs, et il ne faut en laisser aucune dans un livre élementaire, destiné à la jeunesse. L'auteur établit un dialogue entre Emilius et Scévola. Le premier propose des doutes et des objections ; le second y répond. On sera très-content de la maniere dont il traite l'article de la propriété.

Emilius. « La propriété me paraît peu conforme aux in-
» tentions de la nature et contraire à l'égalité. En effet, s'il
» fut jamais une vie égale et conforme aux vues de la nature,
» c'est certainement celle des premiers habitans de la terre,
» qui, vivant en commun, ne s'étaient pas avisés de planter
» des bornes et de fixer des limites pour séparer un champ
» d'un autre, ressource ordinaire de la défiance et de la
» pauvreté, qui craignent l'usurpation et la disette. Il n'avait
» encore paru aucun particulier qui eût osé dire, ceci m'ap-
» partient exclusivement à tout le genre humain. Eh ! qui
» aurait pu dire à ce premier usurpateur que Dieu avait fait
» un arpent, un pouce de terre uniquement pour lui? »

Scévola. « C'est par précipitation et par irréflexion que tu
» t'égares, ô Emilius ! écoute-moi à ton tour. Chacun a in-
» contestablement le droit de pourvoir à sa conservation ;
» sans quoi la condition de l'homme serait pire que celle de
» la brute. Or il est évident, 1°. que le droit de pourvoir à
» sa conservation renferme celui d'acquérir par ses recher-
» ches, son industrie et ses travaux, les choses utiles ou
» nécessaires à son existence. 2°. Il n'est pas moins évident
» que les hommes s'étant multipliés, et les productions gra-
» tuites et spontanées de la terre étant devenues insuffisantes,
» il a fallu que les hommes devinssent cultivateurs et que
» les terres fussent partagées, afin que chacun connût la por-
» tion qu'il pouvait et devait cultiver ; mais il est sensible

„ que personne ne se serait déterminé à cultiver une portion „ de terre, sans la condition d'en rester propriétaire et d'en „ recueillir les fruits. Les recoltes, ces fruits pénibles de la „ sueur des cultivateurs, devant leur être assurées, il fallait „ que les lois établissent des bornes, et défendissent à qui „ que ce fût d'étendre ses prétentions aux dépens des pre- „ miers cultivateurs, et que ces lois fussent armées d'une „ force coërcitive. „

L'auteur nous paraît avoir touché le point de la question : en effet, le droit originel de la proprieté consiste en ce qu'elle est le prix legitime du travail.

Notre déclaration des droits dit avec grande raison : „ Tout „ citoyen appellé ou saisi par l'autorite de la loi doit obéir „ à l'instant : il se rend coupable par la resistance. „

Là-dessus le jeune Emilius s'écrie : „ Il me semble que „ c'est un despotisme formel. „ Scévola répond :

„ Et c'en est un en effet. Il existe deux *despotismes raison-* „ *nables*, celui de l'évidence sur les esprits, et celui de la loi „ sur les volontés. „

L'auteur a raison pour le fond des idées; il vent dire que la volonté ne doit pas plus résister à la loi que l'esprit ne peut résister à l'évidence. Mais il s'exprime fort mal en se servant du mot de *despotisme*. Ce mot ne signifie et ne peut jamais signifier que pouvoir arbitraire; ce qui est l'oppose du pouvoir de la loi et de celui de la verité. Ce sont les économistes qui les premiers se sont servis de ces mots de *despotisme de l'évidence*, *despotisme de la loi*, et ils ont eu grand tort. Ce n'était, il est vrai, qu'une figure de diction; mais elle était fort mal employée; aucune figure ne doit se former de mots et d'idees contradictoires, et l'on en voit ici l'abus et le danger. *Despotisme* est un mot odieux qu'il ne faut point associer à des idées protectrices. Le propre du *despotisme* est de commander sans autre motif que le pouvoir du despote; le propre de la loi, c'est de commander au nom de la raison et de la justice, comme il n'appartient qu'a l'évidence de commander l'assentiment par la force de la vérité.

Ajoutons, comme maxime generale, que dans tout acte légal, dans tout écrit élémentaire, il faut éviter les figures, et ne chercher que la justesse rigoureuse des idées et des expressions.

Emilius. „ Je conçois fort bien que les hommes, nés dans „ une parfaite indépendance, mais exposes à des dangers „ sans cesse renaissans, comme les sauvages qui ne sont soumis „ à aucune loi, mais qui sont tous les jours exposés à être „ dévorés par leurs semblables, ont dû *sagement sacrifier une* „ *partie de leur liberté*, pour conserver l'autre, etc. „

C'est ce qu'on a dit mille fois, et ce qui n'en est pas plus vrai. L'indépendance sauvage, qui ne connaît de juge en dernier ressort que la force, est un état de danger et non point

de liberté. Il n'y a proprement de liberté que dans l'ordre légal, où les droits de chacun sont garantis par l'intérêt général et par la force de tous.

« Que tout individu qui usurperait la souveraineté soit à » l'instant mis à mort par les hommes libres. (Déclaration » des droits, article XXVII.) »

Emilius. « Il me semble que je viens d'entendre Brutus » ou Caton. Ce ton laconique et fier, cette maniere impé- » rieuse et pleine de majesté, ces expressions énergiques, » donnent à cet article une physionomie neuve et extraordi- » naire. Ce n'est pas une leçon, mais un commandement; » ce n'est pas un droit, mais un devoir. »

La remarque est juste et l'éloge est fondé.

Costume national proposé par la société populaire et républicaine des Arts.

Sous l'empire des despotes, la classe inutile des riches désœuvrés déterminait la forme à donner aux vêtemens; entiérement livrée à des goûts puérils, elle ne savait que varier sans jugement la vicissitude des modes : elle ne suivait d'autres regles que les caprices de son imagination, ou les conseils de sa fatuité. Des hommes libres ne marcheront point sur les traces de ces êtres frivoles; mais de ce que la parure et les colifichets furent la grande affaire de ces vaniteux esclaves, il ne s'ensuit pas que tout ce qui concerne l'habillement d'une nation soit indifferent ou futile : cet objet offre des considérations physiques et politiques dignes de l'attention d'un Républicain sensé.

La nature, en destinant l'homme à l'action et au travail, le construisit dans ces magnifiques proportions qui font à la fois sa force et sa beauté. Les vêtemens, dont il est obligé de se servir pour se garantir des injures de l'air, doivent remplir ce but sans contrarier la nature, sans nuire au développement des membres, sans gêner leurs mouvemens, sans en dégrader les belles formes. Tel est le principe simple que l'on voit suivre à tous les peuples lorsqu'ils commencent à se vêtir. Mais, à mesure que la société vieillit et se corrompt, des idées accessoires viennent se joindre aux idées primitives, et les altérent; l'habillement cesse d'être un pur objet d'utilité, il devient un objet de représentation, la fantaisie le dirige, l'orgueil s'en empare; il sert à distinguer la fortune et les rangs. Ce sont là des abus à réformer : il entre dans l'esprit de la régénération française de ramener le costume à son but originel et aux mœurs de l'égalité.

L'habillement qui est actuellement en usage pour les hommes

a des inconvéniens très-graves; tout y est ligature et contrainte: il n'est ni agréable, ni commode; il met obstacle à l'accroissement de la jeunesse; il ne se prête point assez aux diverses opérations de la vie civile et militaire; il se prête trop aux prétentions de la vanité. Celui des femmes est aussi contraire à leur santé qu'à leurs graces; il est particulièrement funeste aux meres de famille. N'y auroit-il donc pas de grands avantages à substituer, à cette maniere vicieuse de se vêtir, un costume national dicté par la raison et approuvé par le bon goût? Sous un habillement mieux entendu que le nôtre, les hommes deviendraient plus sains, plus forts, plus agiles, plus propres à défendre leur liberté; les femmes donneraient à l'état des enfans mieux constitués. Un costume national rempliroit le but, si intéressant pour un peuple libre, d'annoncer ou de rappeller par-tout et à chaque instant la patrie; de ne plus confondre des citoyens Français avec des nations encore flétries des fers de la servitude; il offriroit des moyens faciles de désigner et l'âge et les diverses fonctions publiques des citoyens, sans altérer les bases sacrées de l'égalité.

Enfin, (et cette observation sera sentie sans doute par une nation destinée à s'illustrer par son génie, comme par ses principes) les arts, ces dignes enfans de la liberté, les arts qui se préparent à immortaliser par leurs monumens, l'héroïsme de nos guerriers et les fastes sublimes de la révolution, ne verraient plus leurs moyens paralisés par l'ingratitude d'un costume qui fait gemir la toile, qui repousse le ciseau; ils pourraient les transmettre à la posterité, brillans de toutes les beautés, de toutes les graces de la nature.

Pénétrée de ces considérations, la société populaire et républicaine des Arts a cru remplir un devoir civique, en s'occupant de l'utile reforme de notre habillement, et elle s'empresse de soumettre ses vues à l'opinion publique; c'est elle qui doit juger de leur convenance.

N. B. La société prévient le public qu'elle recevra avec plaisir les ouvrages, projets, modeles ou dessins de tous les citoyens qui voudront bien s'occuper, ainsi qu'elle, de cet objet, et les lui envoyer à l'adresse de la societé populaire et républicaine des Arts, séante au Muséum, salle du Laocoon.

ANNONCES.

Nous nous empressons d'annoncer les trois ouvrages suivans, comme étant d'une telle utilité, que tout bon citoyen ne peut guères se dispenser d'en faire ses lectures habituelles. Ils seront sur-tout d'un grand secours pour les instituteurs et

les peres de famille, qui doivent inculquer à leurs éleves les bons principes, les connaissances et les élémens d'une éducation vraiment républicaine.

Nous n'entreprenons pas de faire l'analyse de ces ouvrages, qui ne peuvent être bien considérés que dans leur ensemble. Les titres seuls des objets qu'ils renferment suffiront pour en attester les avantages.

Office des Décades provisoire, ou *discours, hymnes et prieres, en usage dans les temples de la Raison*; par les citoyens Chenier, Dusausoir, Dulaurent, etc., *in*-8°. Prix, 1 liv. 5 sols, et 1 liv. 10 sols franc de port par la poste. A Paris, chez F. Dufart, imprimeur-libraire, rue Honoré, maison d'Auvergne, à J. J. Rousseau, près le temple de la Raison, ci-devant église Roch.

Décades des Cultivateurs, ou *Précis historique des événemens révolutionnaires de la République Française*; par Sylvain Maréchal. *Cours de Morale naturelle pour chaque mois de l'année*; *l'Agriculture pratique, et la Médecine rurale et vétérinaire.*

Cet ouvrage, écrit dans les saints principes en liberté, aura 12 vol. de 110 à 120 pages, avec les figures nécessaires pour l'intelligence de l'agriculture. Les six premiers volumes paraissent, ils comprennent depuis le mois vendémiaire jusqu'à la fin de germinal inclusivement, et les autres paraitront régulièrement à la fin de chaque mois. Prix, 12 liv., et 15 liv. franc de port pour la totalité de l'ouvrage. A Paris, chez le même.

L'art militaire pour les troupes de ligne et nationales de la République Française, conformément aux dernieres ordonnances; avec les instructions nécessaires pour les officiers de tout grade de l'infanterie, cavalerie, artillerie et pour le tambour-major. Troisieme édition, corrigée et augmentée de nouvelles manœuvres de campagne, avec planches. Prix, 2 liv., et 2 liv. 10 sols franc de port par la poste. A Paris, chez le même.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 12 avril 1794.

Les plus grands événemens se préparent, ou, pour mieux dire, commencent à se réaliser dans le nord de l'Europe. La Pologne indignée secoue et brise le triple joug sous lequel la Prusse, la Russie et l'Autriche prétendaient l'asservir. L'Empire Ottoman, tant de fois victime de la mauvaise foi de la Russie et de l'Autriche, va vraisemblablement prendre part à cette guerre, et seconder les Polonais qui leur prêteront assistance à leur tour contre la Russie et l'Autriche : la Suede et le Danemarck arment des flottes capables de faire respecter leur neutralité, capables même de faire davantage en cas de besoin, c'est-à-dire de venger d'anciennes injures, de recouvrer d'anciennes usurpations. Les villes anséatiques profiteront, selon toute apparence, de ce mouvement favorable pour rendre à leur liberté et à leur commerce son ancienne splendeur; enfin, tout annonce dans ces contrées la lutte des états opprimés contre les états oppresseurs, pour remonter à l'égalité, comme dans d'autres pays. Le peuple las de tous ses tyrans de toute espece se souleve contre eux, et les ramene à cette égalité de droits sans laquelle il n'existe point de liberté.

Un homme de génie dirige les mouvemens de la Pologne, et les fait tendre à un double but; il veut délivrer sa patrie de l'oppression des étrangers; mais comme c'est par et pour le peuple qu'il travaille, il veut aussi rendre à ce peuple proprement dit, qui n'est compté pour rien en Pologne, tous les avantages dont la noblesse l'avait injustement dépouillé : les lumieres acheveront ce que la force des armes aura commencé; déja elles ont percé dans les villes, elles se répandront aussi sur les campagnes, et le cultivateur sentant sa dignité ne sera plus l'esclave, mais le fermier d'un propriétaire.

Cet homme destiné à prendre place parmi les bienfaiteurs de l'humanité est Thadeé Koseinzko, déja soldat de la liberté dans un autre hémisphere; il a servi en Amérique sous les ordres de l'immortel Washington, et a mérité d'être fait chevalier de Cincinnatus. Investi de toute la confiance de ses concitoyens, il jouit du titre de chef suprême de la force armée, et c'est en vertu de cette autorité, peut-être nécessaire en ce moment pour donner à ses efforts toute la célérité et toute l'énergie dont ils ont besoin pour arriver au succès,

qu'il a adressé les proclamations suivantes à l'armée et au peuple.

Pour inviter ses compatriotes à voler à la gloire et à la liberté, le général de l'armée polonaise publia, le 24, les deux proclamations suivantes, adressées à la nation et à l'armée polonaise, et qui respirent le véritable courage et l'amour de la liberté.

« Mes concitoyens, appellé plusieurs fois par vous au secours de la patrie, je me rends selon vos desirs à la tête de l'armée; mais je ne pourrai pas rompre le joug infâme de l'esclavage, si vous ne m'appuyez pas avec autant de promptitude que d'efficacité. Aidez-moi donc de toutes vos forces, et hâtez-vous de venir vous ranger sous le drapeau de la patrie et de la liberté.

» Le même zele doit animer tous les cœurs, puisque nous avons tous le même intérêt. Sacrifiez à la nation une partie d'une fortune qui n'était au reste plus à vous, puisqu'elle était continuellement en proie aux soldats de la tyrannie : envoyez à l'armée des sujets capables et pourvus d'armes; ne leur refusez pas de vivres en légumes, en biscuits et en grains : approvisionnez-nous de chevaux, d'habits, de chaussures, de drap, de toile; ces généreuses offrandes, faites à la patrie, vous mériteront la plus belle récompense, celle de la reconnaissance de la nation entiere. C'est la derniere fois que le desespoir nous met les armes à la main; la honte et l'ignorance sont à leur comble. Méprisons la mort, animés par l'espoir d'améliorer notre sort et celui de notre postérité : ne nous laissons pas intimider par les menaces de nos ennemis conjurés. Le premier pas pour secouer le joug de l'esclavage, c'est d'oser être libres; le premier pas vers la victoire, est de connaître ses forces.

» Citoyens, le Palatinat de Cracovie vous a donné le plus bel exemple de patriotisme; il a offert à la patrie la fleur de sa jeunesse; il a decreté une contribution pécuniaire; il a promis tous les secours possibles aux défenseurs de la patrie. Cet exemple est digne de votre imitation; ne tardez pas de prêter votre appui à la patrie qui s'acquittera de cette dette par la plus vive reconnaissance. On acceptera en qualité d'impôts les quittances que vous recevrez des généraux majors des palatinats et des commandans militaires, et tout sera payé quand la patrie sera sauvée. Je ne prétends pas vous animer à un devoir aussi sacré, et je me tais pour ne pas paraître douter un instant de votre patriotisme. Les vexations que vous avez éprouvées de la part des soldats russes, doivent bien vous convaincre qu'il vaut mieux faire volontairement pour la patrie ce que vous étiez obligés de faire par violence pour ses ennemis. Rien ne saurait garantir de l'infamie et de l'exécration publique celui qui, dans de pareilles circonstances, se montrerait insensible aux besoins de l'Etat; mais citoyens, j'attends tout de votre zele; vous vous unirez du fond de votre

cœur à cette ligue sacrée. Ce n'est pas l'intrigue étrangere ni l'envie de dominer, mais c'est l'amour de la liberte qui la cimente. Quiconque n'est pas pour nous est contre nous; qui ne s'unit a ceux qui ont juré de verser leur sang pour la patrie, celui-là ou il trame quelque chose contre elle, ou il est indifférent; ce qui est également un crime dans un citoyen.

„ J'ai juré à la nation que je n'emploierai mon pouvoir contre personne en particulier; mais je déclare en même-tems que quiconque agirait contre notre union, sera, comme traître à la patrie, traduit devant le tribunal criminel établi par l'acte de la nation. Nous avons trop péché par la douceur de l'indulgence; c'est pour cette raison que la Pologne est à deux doigts de sa perte : aucun forfait public n'a été puni. Adoptons maintenant une autre maniere d'agir; recompensons la vertu et le patriotisme, mais poursuivons les traîtres et punissons les criminels. „

„ Chers camarades, nous avons juré plus d'une fois d'être fideles à la patrie, et plus d'une fois nous en avons donné des preuves. Enfin le tems est arrivé où nous devons remplir cette promesse sacrée. L'injustice, non-seulement nous a enlevé des provinces entieres, mais encore nous a arraché nos armes, et ne veut plus nous laisser que la honte et la misere. Resaisissons ces armes pour les tourner contre le sein de nos ennemis; délivrons la patrie de ce joug infâme, qui couvre d'opprobre le nom polonais; rendons à la nation son pouvoir légitime, et en revendiquant toute sa gloire, méritons par nos efforts sa juste reconnaissance.

„ Appelé par vous, chers camarades, je viens me mettre à votre tête : je vous apporte mon sang et ma vie; votre courage et votre civisme me sont garans des succès et de la prospérité de notre patrie. Ne faïsons qu'une ame avec tous nos chers compatriotes; réunissons nos cœurs, nos bras et nos moyens avec tous les habitans de ce malheureux pays. C'est la trahison qui nous a arraché les armes des mains; que la bravoure et la vertu nous les rendent; le joug sous lequel nous gemissons sera détruit, et nos chaînes seront brisées à jamais. „

„ Pourriez vous, chers camarades, supporter avec indifférence un despotisme étranger, qui vous disperse honteusement, qui s'empare de nos arsenaux, jette dans des cachots nos chers compatriotes, et qui enfin après nous avoir dépouilles, se joue impunément du reste de nos concitoyens? Non, chers camarades, suivez-moi, la gloire vous appelle; devenons les libérateurs de notre malheureuse patrie. Je vous jure de faire les plus grands efforts pour me rendre digne de votre patriotisme et du motif qui le dirige.

„ Ne croyez pas devoir de l'obéissance aux ordres de vos prétendus supérieurs actuels : les magistratures que les Russes

ont établies, ne sont dignes que de votre mépris; vous ne devez fidelité qu'à la patrie; c'est elle qui vous appelle aux armes, et c'est en son nom que je vous envoie mes ordres. Je prends, chers camarades, pour mot du guet, *vaincre ou mourir*. Je fonde mon espoir sur vous et sur cette nation qui a juré d'être libre, et de mourir plutôt que de vivre dans un vil esclavage. ,,

Fait au quartier-général, à Cracovie, ce 24 mars 1794. *Signé*, TAADEE KOSCINZKO.

Ce general aussi la proclamé le 24 mars à Cracovie, conjointement avec les pouvoirs civils qui se trouvent dans ce chef-lieu, l'*acte d'insurrection de toute la Pologne*. Le même jour, les armées de la grande et petite Pologne, dites communément armees de la couronne, ont prêté serment de fidelité entre ses mains : l'armée de Lithuanie a envoyé son adhesion par écrit. Le peuple des palatinats de Cracovie et de Sendomir a suivi cet exemple; d'ailleurs, il arrive journellement une gaande quantité de nobles, de chasseurs, de paysans pour grossir les troupes insurgées qui montent déja à près de 50,000 hommes,

De Francfort-sur-le-Mein, le 23 avril.

La présence de l'empereur dans les Pays-Bas et de-là à l'armée du prince de Cobourg, ne paraît pas devoir produire tout l'effet qu'on s'en était promis. Il y a beaucoup de mécontens, sur-tout dans la West-Flandre; et les Gantois ne partagent pas l'idolatrie de la ville de Louvain pour la sacrée majesté impériale. Les troupes autrichiennes ne se sentant plus soutenues par les soldats Prussiens, sur lesquels les puissances coalisées comptaient beaucoup, témoignent un découragement et une crainte qui sont toujours le symptôme fâcheux de la défaite. D'ailleurs, le jeune et très-jeune François II n'a pas fait preuve de connaissances militaires qu'il ne peut avoir. Il en résulte que le soldat, en lui supposant tout le respect et tout l'amour possible pour le sang de Marie-Thérese, ne prend pas assez de confiance dans ce chef inexpérimenté, pour que cela supplée aux secours efficaces qu'on aurait tirés de la bravoure des Prussiens, et des connaissances en tactique des officiers de cette nation.

Au reste, voici les différentes nouvelles qui nous parviennent; elles sont un peu décousues, et se sentent du manque d'ensemble qui regne dans une coalition prête à se dissoudre, au moment où les parties qui la composent auraient plus besoin que jamais de se serrer.

Des lettres de Brandebourg, du 1er. avril, portent : Plusieurs couriers du prince de Cobourg sont arrivés chez le roi. Il n'est pas vrai que, comme on l'avait répandu dans le public, l'ordre donné à une bonne partie de notre armée de

Rhin de revenir dans l'intérieur, ait été annulé par un ordre contraire ; mais ce qui est très-probable, c'est que la destination des troupes qui devaient rentrer dépendra de l'issue qu'auront les negociations ouvertes à la Haye.

Les progrès des Français vers le Rhin donnent la plus vive inquiétude aux puissances liguées, et sur-tout aux petits princes dont les état bordent ce fleuve. Les intéressés ont pourtant encore quelques espérances, mais bien faibles, sur les colones prussiennes qui n'ont point encore quitté tout-à fait le voisinage du théâtre de la guerre. D'ailleurs leur maître doit, dit-on, venir s'aboucher dans notre ville avec l'empereur. On ne sait pas encore quand cet entretien aura lieu, si toutefois il se réalise. En attendant, voici ce qu'on mande de Manheim, en date du 15 avril, en observant que les habitans qui veulent rester dans cette ville sont obligés de se pourvoir de vivres pour trois mois, ce qui semble annoncer la crainte d'un siége. Il s'établit un camp entre Manheim et Schwetzingen pour 12,000 Hessois; un autre pour 6000 Palatins se forme du côte de Sanhosen : on parle en outre de trois autres qui doivent être placés du côté de Philipsbourg, Stollhofen et Rastadt.

Le général Browne, qui commande à la place du comte de Wurmser, a transféré à Schwetzingen son quartier-général qui était à Heidelberg. Il a fait passer aux Pays-Bas un tres-gros détachement de son armée, qui aujourd'hui n'a presque plus que des Palatins et des troupes des cercles. Le nombre des malades est toujours fort grand dans cette armee : les hôpitaux sont établis dans des châteaux et autres appartenances du prince-évêque de Spire, mais sur-tout à Waghausel et à Bruchsal. L'artillerie de réserve, partie à Dourlach et partie à Sinsheim, est sur la route de Heidelberg à Heibroun.

Il paraît que les Français, qui ont reçu des renforts considérables du côté de Saar-Louis, ont repris une seconde fois la position avantageuse qu'ils avaient sur la montagne de Hamel, et qu'ils s'y sont établis avec 22 pieces de canon. Ils ont aussi fait contribuer, tant en subsistances qu'en argent, sur le pied de 22 florins par maison, tous les habitans des frontieres et du cordon depuis Newkirch et Lautern.

La fameuse *levée* en masse dont la diete de Ratisbonne avait conçu l'idee, est plutôt une *assise* en masse ; car très peu d'habitans des campagnes se sont souciés de faire cette croisade contre les Français. On a trouvé sur-tout les habitans du duché de Wirtemberg complettement sourds aux sommations itératives : quand on a vu que cela ne prenait pas parmi les paysans, on s'est adressé aux habitans des villes, en espérant sans doute plus de docilité. Mais à Vahingen le grand-bailli et le geolier ont été régalés de coups de bâton, au point qu'il a fallu les emporter de la place où ils étaient restés à demi-morts : à Hoxtheim, non loin de Vahingen, le bailli, qui a été traité de même, n'a pas encore recouvré l'usage de

ses sens. A Ludwigsburg le bailli et toute sa séquelle ont été renvoyés de l'hôtel-de-ville, et priés de n'y plus reparaître. De semblables scenes se sont passées à Newstadt et dans d'autres endroits.

Les Français s'assemblent aussi en forces dans le voisinage de Birkenfeld, et ceux des habitans du Bas-Rhin qui, déja attaqués plusieurs fois par eux, savent ce qu'ils ont à craindre, se retirent dans l'interieur des terres.

L'ex-general Dumourier, oublié depuis quelque tems, ne l'a pas été néanmoins autant qu'il l'aurait fallu pour sa sûreté personnelle. L'empereur l'a fait conduire à Spielberg en Moravie. On lui alloue 6 florins par jour pour sa dépense.

Provinces-Unies et Belgique.

Des lettres de la Haye, en date du 1er. avril, en s'exprimant comme en va le voir, ranimeraient un peu les espérances des coalisés, mais rien n'est moins solide que les fondemens de ces nouvelles espérances qui portent sur des nouvelles très-incertaines en elles-mêmes, et leurs commentaires encore plus incertains. Le ministre d'état et de cabinet de S. M. le roi de Prusse, M. le comte de Hauggwitz, et mylord Malmesbury qui a réside ici quelques années en qualité de ministre de S. M. Britannique, et en cette qualité a conclu notre dernier traité avec l'Angleterre, nous sont arrivés de Berlin. Leur arrivée nous avait été annoncée vendredi dernier par un courier Prussien, destiné pour Londres où il se rendrait en diligence. L'apparition des deux diplomates n'en a pas moins fait une sensation des plus fortes sur nos politiqueurs. Quelques-uns se persuadent que cette apparition tient à l'objet des conférences d'Ath, et est de la plus haute importance. Ce dernier point n'est pas douteux. Mais cela ne leve pas le voile sous lequel est tenu l'objet précis des négociations. Il est des gens qui affirment qu'il s'agit de subsides payables à la Prusse par l'Angleterre et la Hollande. Cela peut être. Les deux négociateurs ont été hier en conférence avec notre grand pensionnaire, et ensuite avec le statdhouder.

Le statdhouder qui était allé au-devant de l'empereur à Liége a aussi couru à Bruxelles, pour assister aux fêtes qu'on lui a données, et faire ensuite sa cour au chef du corps germanique, dont il a plus besoin que jamais si son beau frere, le roi de Prusse, quitte la coalition, et si, comme il y a toute apparence, l'Angleterre est obligée de garder ses troupes pour sa propre défense.

Espagne. *De Madrid, le 26 mars.*

Le général Ricardos est mort ici le 19 du courant : on avait nommé pour le remplacer le comte d'Oreilly, mais il est mort

en route en allant se mettre à la tête des armées. On lui a donné pour successeur le comte de *la Union*, qui malgré sa jeunesse et son peu d'expérience a été nommé en même-tems gouverneur et capitaine general de la Catalogne.

Ce choix ne fait pas honneur à l'intelligence du premier ministre, le duc de la Alcudia; mais ce qui lui en fait encore moins, c'est sa conduite avec un homme de vrai mérite, le comte d'Aranda, qui vient d'être envoyé en exil à Jaen, ville de l'Andalousie, pour avoir osé dire la vérité au conseil. Voici comment la chose est arrivée : Il y avait eu un premier conseil où le duc de Crillon et le comte d'Oreilly avaient été appellés pour délibérer avec les généraux sur le plan à suivre dans la présente campagne ; on avait paru s'arrêter à celui du général Ricardos, suivant lequel les armées de Navarre et d'Arragon devaient se tenir sur la défensive, tandis que celle du Roussillon que l'on aurait portée au nombre le plus considérable qu'on aurait pu se serait seule déployée d'une maniere offensive. Le comte d'Aranda, que le long séjour qu'il a fait en France mettait plus en état que personne de donner des avis bien motivés, avait lu à ce sujet un mémoire très-détaillé sur la derniere campagne et sur celle qui va s'ouvrir. Il avait examiné et discuté les intérêts actuels de l'Espagne trop peu connus ou trop peu consultés par ceux qui sont à la tête des affaires. Il avait sur-tout fait observer qu'elle doit se défier d'une confiance aveugle dans les moyens et les intentions des puissances alliées qui épuiseraient l'Espagne en efforts dont elles essayeraient de recueillir tout le fruit.

Ces développemens précieux avaient été négligés dans le conseil composé d'hommes ignorans et sans expérience. M. d'Aranda crut devoir à son pays et à la vérité de les reproduire avec encore plus d'énergie dans la séance du 17 mars. Il alla jusqu'à déclarer qu'on entraînait l'Espagne et le roi à une ruine inévitable. L'amour propre du favori ne le lui pardonna pas : deux heures après, le gouverneur d'Aranguez lui signifia l'ordre de partir pour Jaën, où il se rendit en effet sur-le-champ.

On croit que la campagne sera ouverte par le siege de Puicerda.

Le comte de Langara doit commencer à remuer sa lourde flotte dans les premiers jours d'avril. Il ira chercher à Livourne le prince Regnant de Parme. — On craint bien que l'empereur de Maroc n'attaque nos établissemens sur la côte d'Afrique. Du moins le bruit court dans cette capitale qu'il fera cette diversion à l'instigation des Français qu'il voit de bon œil.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

Rapport de Billaud-Varennes sur le but politique de la guerre actuelle.

« Citoyens, à l'ouverture d'une campagne qui sera terrible, car il est tems de terminer cette lutte révoltante de la royauté contre la République, le comité de salut public a senti la nécessité de fixer enfin les bases du système qui doit régler notre politique. S'il ne faut que du courage, ou un excès de desespoir, pour entreprendre une révolution, il faut autant de perseverance, que de sagesse pour la bien conduire; il faut en outre de la grandeur d'ame et du génie pour la terminer : c'est donc à vous à en prévoir toutes les chances, á en calculer tous les résultats.

„ Trop long-tems nous avons marché au hasard : qui n'a ni système arrêté, ni plan tracé, se rend le jouet des évenemens, se met à la merci des passions humaines, se laisse entraîner continuellement par les circonstances loin du but où il veut tendre. Ce n'est pas ainsi qu'une prévoyante politique prépare ses succès : elle s'étudie à prevenir les echecs, sans trop les craindre; elle profite des hasards favorables, sans jamais y compter. Tout ce qui est douteux, lui paraît illusoire ou precaire. Tout ce qui est inopine, n'a souvent que la durée d'un eclair. Veut-on réussir avec certitude, on doit commencer par connaître sa véritable position; par déterminer ce qui importe davantage, par élaguer tout ce qui n'est que spécieux; et alors, en prenant ses mesures d'après ce concours de combinaisons, on marche d'un pas assuré, on renverse tous les obstacles, on écarte tous les périls; en un mot, on arrive par la seule force de la direction qu'on s'est donnée.

„ Quand Rome brisa le trône et chasssa les Tarquins, Rome, pour assurer cette révolution, n'eut que des ennemis extérieurs à combattre et à vaincre. Rome, encore à son adolescence, trouva même dans cette guerre le principe de sa grandeur Ce fut la nécessité de se défendre qui, électrisant son énergie et son courage, centupla ses forces, et qui la rendit bientôt un colosse, ayant pour piédestal l'univers asservi. Mais vous, fondateurs de la République Française, vous en avez jetté les bases sous des auspices bien autrement défavorables. Deja la royauté ébranlée par la puissance du peuple, quoique fortement appuyée par les ennemis du bonheur pubilc, s'empressait de conjurer l'orage, et avait trouvé le tems, pendant trois années, de faire jouer tous les ressorts qui anéantissent la liberté. L'habitude de croupir depuis tant de

siecles dans l'esclavage, les passions qu'elle enfante, les préjugés qu'elle enracine, les vices qu'elle propage, la misere qu'elle aggrave, devinrent dans les mains du despotisme autant de leviers propres à écraser le peuple par le peuple. Il ne manquait plus, pour nous porter les derniers coups, que le fléau d'une guerre sanglante et simultanée avec les puissances de l'Europe, et avec nous-mêmes. Aussi, à l'ouverture de votre session, tandis que les Prussiens se répandaient comme un torrent fougueux dans les plaines de la ci-devant Champagne, que Léopold assiégait Lille et Thionville, Pitt marchandait Toulon, et soulevait Lyon et Marseille ; enfin, la superstition remuant le limon impur des marais de la Vendée, réalisait dans les départemens maritimes de l'Ouest la fable de Gédéon. Certes, alors il était indubitable que quelque nouveau César croyait déja toucher au dénoûment, en voyant la France déchirer, comme Caton, ses entrailles de ses propres mains. Mais Caton ne fut qu'un simple mortel ; et le peuple, image de la nature, est impérissable comme elle. Comme elle, il sort plus ferme, plus puissant, plus majestueux du sein des tempêtes qui semblaient menacer de confondre l'univers, et qui ne sont que des accidens nécessaires pour renouveler par fois ce que les siecles ont usé.

„ La guerre qui semblait devoir consommer notre ruine, est pourtant ce qui nous a sauvés. La guerre, en enflammant tous les esprits, en aggrandissant tous les cœurs, en inspirant, comme passion dominante, la gloire de sauver la patrie, a rendu le peuple constamment éveillé sur ses dangers ; sans cesse exaspéré contre les forfaits de la monarchie et du fanatisme, toujours aussi ardent pour combattre les despotes jusqu'au dernier, qu'inexorable envers les traîtres méditant le massacre de nos armées et l'assoupissement de la France. La guerre de la Vendée, en ralliant sous ses bannieres les hommes les plus corrompus, a servi elle-même à purger la terre de la liberté de ce ramas de brigands. Elle a servi à mettre dans tout son jour l'atrocité du royalisme, la sanguinaire hypocrisie des prêtres ; elle a servi à démasquer ceux-là même qui n'étaient restés sous les drapeaux de la République que pour lui porter des coups plus sûrs, ou que pour mieux assouvir leur ambition sous les emblêmes du patriotisme. De là pour le peuple, de nouveaux traits de lumiere qui, par cette série de cruautés et de trahisons, n'ont laissé par-tout que des impressions hideuses et révoltantes.

„ Ils portent donc avec eux un motif de consolation ces évenemens qui, par leur noirceur, ont perpétué et accru la haine de la tyrannie ! Haine naturelle, juste et inséparable de l'amour de la liberté ; qui, dans le passage subit de la servitude à la République, c'est-à-dire, de la dégradation de l'espece humaine à l'élévation la plus sublime de sa dignité, a suppléé les vertus civiles que nous n'avions pas encore, et qui a

atténué les résultats perfides de l'immoralité de tant d'êtres pervertis.

„ C'est cette haine profonde de la tyrannie, qui, se mêlant par enthousiasme aux combinaisons même des conspirateurs, les a enlaces plus d'une fois dans leurs propres pieges; c'est elle qui les a enchaînes à son triomphe, dans les journées du 14 juillet, du 6 octobre, du 10 août, du 31 mai. C'est elle qui, soutenant, en dépit de tant d'intrigues, l'opinion publique au plus haut degre, vous a entraînés dans ce tourbillon lumineux, loin du gouffre si souvent entr'ouvert sous vos pas, pour vous placer à une élévation qui met déja vos ennemis sous vos pieds.

„ Maintenant il s'agit de s'y maintenir; car si la révolution est dans le peuple; son succès dépend des vertus, de l'énergie, de la sage politique de ceux qui tiennent le timon des affaires.

„ Le peuple Français vous a imposé une tâche aussi vaste que difficile à remplir. L'établissement de la démocratie chez une nation qui a long-tems langui dans les fers, peut être comparé à l'effort de la nature dans la transition si étonnante du néant à l'existence : effort plus grand sans doute que le passage de la vie à l'anéantissement. Il faut, pour ainsi dire, recréer le peuple qu'on veut rendre à la liberté, puisqu'il faut détruire d'anciens préjugés, changer d antiques d'habitudes, perfectionner des affections dépravées, restreindre des besoins superflus, extirper des vices invétérés; il faut donc une action forte, une impulsion vehémente, propre à développer les vertus civiques, et à comprimer les passions de la cupidité et de l'intrigue.

„ Citoyens, l'inflexible austérité de Lycurgue devint à Sparte la base inébranlable de la République; le caractere faible et confiant de Solon, replongea Athenes dans l'esclavage : ce parallele renferme toute la science du gouvernement. Le consul Brutus, en condamnant à la mort ses deux fils coupables de trahison, prévit bien qu'une telle sévérité, frappant à la fois d'admiration et de terreur, étoufferait pour long-tems tout germe de conspiration. Calcul tellement juste, qu'après cet exemple terrible, il ne resta plus d'autre ressource à l'arquin que de tenter le sort d'un combat dans lequel il fut vaincu, et la liberté de Rome assurée. Aussi qui osera aujourd'hui projetter la ruine de la patrie, depuis que vous avez mis la justice à l'ordre du jour ? La République plane seule triomphante. Lorsque toutes les factions sont abattues, leurs vils agens ne songeant plus qu'à leur sûreté personnelle, ressemblent aux tronçons épars d'une vipere, qui cherchent en vain à se réunir, et dont les convulsions sont les derniers symptômes de l'existence.

„ Quels flots de sang on eût épargnés, si, le 14 juillet, la massue du peuple eût exterminé l'odieux Capet et ses infâmes

courtisans ! Les révolutions sont un état de guerre politique entre une nation poussée à bout, et les dominations qui l'ont opprimée. Ceux-ci, dans leur rage, ne respirent que massacres et dévastations, autant pour se venger de l'essor qu'a pris le peuple, que pour le ramener à la servitude par la terreur et la désolation. C'est le meurtre prémédité du corps social, qu'on ne peut prévenir que par la mort des conjurés ; c'est l'assassin qu'on tue pour ne pas tomber sous ses propres coups. L'échafaud de Catilina sauva la vie au sénat Romain et à des milliers de victimes. Avoir frappé les chefs de deux conspirations également puissantes, c'est avoir évité la perte des hommes qu'ils égaraient ; c'est avoir soustrait au carnage le peuple et ses représentans ; c'est avoir préparé le triomphe de nos armes, en forçant les postes avancés de l'ennemi, en enlevant son quartier général, avant même de lui livrer bataille.

" Ce n'est pas que la malveillance se taise lorsqu'elle pourra moins s'agiter que jamais ; elle s'attache à toutes les nuances politiques pour en tirer avantage ; elle qui ne rêve que désordre et cahos pour assurer ses succès ; elle en un mot qui épie sans cesse les bonnes et les mauvaises actions pour empoisonner le bien et aggraver le mal ! Attendez-vous donc que, réduite à vous calomnier, elle s'empressera de répandre quelques nuages sur vos intentions, dans l'espoir de vous enlever la confiance publique. Si les rênes du gouvernement sont flottantes, le fourbe ambitieux se plaint que ceux qui les dirigent, manquent d'énergie, de vues, d'expérience ; et ces clameurs et ce zele affecté n'ont pour objet que d'envahir des places où l'on puisse se partager les débris de l'Etat. Mais l'attitude du gouvernement est-elle ferme et imposante ? l'intrigue alors épouvantée essaie de jeter l'effroi dans les esprits faibles, et de rallier à son parti les consciences qui ne sont pas sans peur et sans reproches. Cette alternative met la patrie entre deux écueils, difficiles peut-être à éviter, si la liberté pouvait suivre la même marche que la tyrannie. Celle-ci sent le besoin de s'envelopper des ombres du mystere, pour cacher une partie de sa difformité ; l'autre, au contraire, se place en évidence, de peur que ses formes robustes et ses mouvemens nerveux ne prennent dans l'obscurité une empreinte defectueuse.

" La publicité de vos délibérations étant la double garantie des droits du peuple, et de son opinion à votre égard, devient votre mutuelle sauve-garde. Ainsi, tant qu'il existera une race impie, prolongeant les crises de la révolution pour la faire tourner à son profit, ne craignez point de vous montrer séveres : la justice est tellement dans la nature, que jamais aucune nation ne se souleva contre elle. C'est l'iniquité seule qui révolte. Celui qui est jugé d'avance par ses remords, ne trouve même pas au fond de sa conscience, un appui contre sa condamnation.

„ A la vérité ; la justice fut trop long-tems une expression abusive, ou plutôt profanée. Trop long-tems l'oppression, la mauvaise foi, la cupidité, ont couvert leurs attentats du manteau sacré de la justice ; mais elle a des traits si prononcés ; elle a un caractere si fortement calqué sur les droits de l'homme et sur les vertus, que sa physionomie ne peut paraître équivoque.

„ La justice est la raison et la volonté du peuple, et non la décision arbitraire et incohérente des magistrats qui en sont l'organe. La justice se constitue par une exacte similitude, pour tous les citoyens, d'utilité commune et obligations individuelles, de récompenses nationales et de peines afflictives ; de sorte que l'égalité n'est elle-même que le regne de la justice dans toute sa plénitude, ce qui détruit cette fausse idée que le machiavélisme s'efforce de suggérer, en peignant artificieusement l'égalité sous les couleurs dégoûtantes de la licence et du brigandage.

„ La justice est dans le supplice de Manlius qui invoque en vain trente victoires effacées par sa trahison.

„ L'iniquité apprête la ciguë que boit Socrate, refusant à ses amis de se dérober à la mort par respect pour les lois.

„ La justice appelle deux fois en jugement Pausanias, n'ayant pu le convaincre d'intelligence avec Xerxès dès la premiere citation. Elle rejette dédaigneusement la ridicule accusation de Quintus et de Petillius contre Scipion l'Africain.

„ La justice s'indigne de la fierté et de l'avarice de Coriolan, et le condamne à l'exil pour avoir osé faire une demande contraire aux intérêts du peuple ; tandis qu'elle va chercher Fabricius et Paul-Emile dans l'obscurité des travaux champêtres, pour les placer à la tête des légions qui ont vaincu Pyrrhus et Carthage.

„ La justice est l'organe de la vérité, et la foudre qui pulvérise l'imposture.

„ La justice abhorre la cruauté, et son glaive ne frappe les têtes coupables que pour soustraire le peuple aux poignards des assassins.

„ La justice est l'égide des nations libres contre la fureur de dominer ; elle sert d'appui à l'innocence contre la perversité puissante ou ambitieuse ; elle encourage le talent ; elle frappe de réprobation le vice et l'intrigue.

Ainsi, tant que l'homme probe respire en paix et que le méchant est seul comprimé, le gouvernement fait son devoir. La tyrannie commence le jour où l'on est proscrit, parce qu'on est pur ou qu'on veut résister à l'oppression ; et dès ce moment le gouvernement perd sa véritable force ; cette force morale qui, identifiée à l'opinion publique, s'éleve au-dessus des passions humaines ; cette force plus puissante que les bayonnettes, et que le despotisme lui-même ; cette force qui rompt tout à-coup les fers d'une nation esclave, en pro-

voquant une explosion contre le tyran devant qui l'on tremblait tout à l'heure ; cette force qui, repoussant Thémistocle et Miltiade, donna tant de prépondance à Aristide, uniquement parce qu'il fut juste.

„ Malheur donc à ceux pour qui le regne de la justice devient un signal de stupeur ! Ceux-là sont les ennemis de tout ordre social, puisqu'il n'existe ni gouvernement, ni liberté, ni prospérité publique, sans ce mobile coërcitif qui regle tous les mouvemens du corps politique, et qui leur donne un développement sage et utile. Apparemment ces êtres si fort effrayés prennent le cri de leurs remords pour la voix publique qui les designe, qui les traduit deja aux pieds des tribunaux? Insensés ! profitez du moins des exemples qui vous terrifient. Si vous craignez l'échafaud, songez qu'on y arrive à grands pas en marchant d'erreurs en écarts, et bientôt de délits en forfaits.

„ Citoyens, travailler sans relâche à la solidité indestructible de la Republique, voilà la premiere, la plus impérative de vos obligations. Tout ce qui ne tend pas directement à cette fin, devient une faute grave ; tout ce qui s'y oppose, est un attentat ; c'est creuser soi-même l'abîme sur les bords duquel vous devez employer toute votre puissance pour arrêter le peuple. Que dis-je ! s'il était entr'ouvert, nouveaux Decius, ce serait à vous seuls à vous y engloutir pour le combler ! il n'est point de dévouement, il n'est point de sacrifices que la patrie n'ait le droit d'exiger de vous. Placés au premier poste, vous avez contracté l'engagement de sauver le peuple ; et ce ne sont pas des législateurs qui ont déjà fait de si grandes choses, qui pourront trahir leur serment. Qu'importe la mort, quand la gloire vous immortalise, quand tous les hommes de bien vous regrettent, quand tous les cœurs magnanimes se font honneur de vous ressembler?

„ La mort de Lepelletier et de Marat a donné deux commotions salutaires au corps politique, par l'horreur qu'inspirent de si noirs attentats. Ces deux hommes ont marqué et leur place et la nôtre. La honte est pour celui qui, de cette enceinte, ne fixerait pas ses regards sur le Pantbéon.... Que serait-ce donc pour quiconque voudrait s'arrêter? La mort des défenseurs de la liberté crie encore plus fortement vengeance contre ceux qui paralysent la marche de la révolution que contre les despotes qui nous font la guerre. Ces monstres sont par état les dévastateurs de l'univers ; mais le mauvais citoyen est un meurtrier perfide, qui plonge traîtreusement le couteau dans le sein de ses propres freres. Crime atroce, qui reçoit tôt ou tard sa punition !

„ Le sang qu'a fait couler la trahison de Montesquiou, est déja retombé sur la tête de Vergniaux et de ses complices, qui surprirent le rapport du premier décret d'accusation lancé contre ce général. Ce fut la longue impunité accordée à ce

conspirateur, qui enhardit l'infâme Brunet à suivre son exemple, qui inspira tant d'audace au scélérat Custine, qui permit au fourbe Houchard de nous ravir les fruits d'une victoire qui pouvait terminer la guerre, par le cernement de l'armée anglaise, et par la prise de son duc d'Yorck.

» Périssent comme ces traîtres tous les généraux qui les imitent.

» Si les émigrés ont été au désespoir en apprenant la nouvelle du supplice d'Hébert et de Ronsin, les rois ligués contre nous pâliront, ils seront perdus le jour où les états-majors de nos armées auront enfin été complettement épurés. C'est-là que toutes les factions ont eu soin de placer leurs créatures, pour se former des points d'appui; c'est-là que les partisans artificieux de l'ancien régime sont allés se poster, pour donner plus facilement la main à leurs amis secrets. Mais croyez que la recherche s'en fait scrupuleusement; et peut-être, pour achever de vous faire connaître tous les hommes vendus, en trouvera-t-on la liste dans le porte-feuille de quelqu'Autrichien. Quoi qu'il en soit, nous frapperons sans pitié ceux dont les masques pourrront tomber successivement; c'est l'hétacombe le plus propice qu'on puisse offrir à la victoire.

» D'ailleurs, quand on a douze armées sous la tente, ce ne sont pas seulement les defections qu'on doit craindre et prévenir; l'influence militaire et l'ambition d'un chef entreprenant qui sort tout-à-coup de la ligne, sont également à redouter. L'histoire nous apprend que c'est par là que toutes les Républiques ont péri. Dans une monarchie, la force armée est le premier instrument et la premiere victime du despotisme. Dans un état libre, les chefs qui la commandent, sont toujours inquiétans; il faut appréhender quelquefois jusqu'à leurs exploits. Dumourier triomphe à Jemmappes, et ses victoires dans les Pays-Bas n'avaient pour objet que d'investir ce scelérat d'une confiance sans bornes, afin qu'il pût plus aisément anéantir la République. Tout peuple jaloux de sa liberté doit se tenir en garde contre les vertus mêmes des hommes qui occupent des postes éminens. C'est la confiance aveugle qui enfante l'idolatrie; et c'est l'idolatrie qui égare l'amour-propre, qui réveille l'ambition, qui corrompt les ames faibles etdisposées à devenir vicieuses. Le fourbe *Périclès* se servit des couleurs populaires pour couvrir les chaînes qu'il forgea aux Athéniens.

N'oubliez pas que le premier tyran de Rome parti de cette cité avec le titre de simple général, y rentra après la conquête des Gaules, en vainqueur et en maître. N'oubliez pas qu l'armée de Fairfax appuya l'usurpation de Cromwel, n'oubliz pas les tentatives de Lafayette, pour faire marcher le camp retranché de Sedan sur Paris. N'oubliez pas sur-tout l'intention bien prononcée tout récemment de vous conduire

à la stratocratie, en hérissant insensiblement la France d'armées révolutionnaires : comme si dans un Etat où tout citoyen est soldat, la force publique de l'intérieur pouvait être autre chose que la masse du peuple. Aussi ont-ils voulu bien ouvertement la contre revolution, tous ceux qui ont tenté tour-à-tour d'empêcher l'armement des citoyens. Les tyrans qui divisent leurs sujets en oppresseurs et en opprimés, rangent dans la classe des délits le droit de port d'armes, quand on n'est pas sur la liste de leurs satellites. Grande leçon pour les nations libres, où chaque individu, pénétre de ses droits, doit être plus attaché à son fusil et à sa pique qu'a son existence !

„ Cette masse imposante et compacte du peuple sera, dans tous les tems, l'unique contre-poids propre à balancer les dangers de l'ascendant que donne le commandement militaire, si le gouvernement identifié à la nation sait, par sa prudence et par sa vigueur, établir par-tout un équilibre parfait, semblable à la raison qui fait de l'homme un être sublime tant qu'elle le dirige, et un insensé ou un furieux du moment qu'elle l'abandonne. Le gouvernement militaire est le pire apres la theocratie, plus funeste seulement parce qu'elle s'enracine jusqu'au fond des consciences, et que ses victimes sont des Scelles. Le gouvernement militaire n'a pour ministres que la violence et la mort. C'est un glaive laissé dans les mains de la cinauté personnifiée ; c'est un tigre altéré de sang, et redoutable encore quand il est enchaîné. Puisse l'horreur qu'il inspire ne jamais s'affaiblir, et nous rappeller sans cesse qu'il n'est qu'une fermeté soutenue et coactive qui soit capable d'écarter ce nouveau péril. C'est un principe politique renfermé dans cet axiôme d'un ancien : *Cedant arma togæ.* César eût-il meprisé le décret qui le destituait, eût-il osé passer le Rubicon, s'il n'eût point été instruit que déja le sénat de Rome se laissait maîtriser par Pompée ?

„ Restez donc grands comme le peuple que vous représentez, et vous en imposerez par votre énergie, à tous les élans de l'ambition, et d'un seul regard vous ferez rentrer dans la fange tous ces reptiles qui se traînaient autour de vous pour s'élever en parcourant la cîme où vous êtes ; et les rois que nous combattons, fussent-ils des géants, ils ne paraîtront plus que des pygmées en votre présence ; qu'ils viennent tous avec leurs hordes d'esclaves, 25 millions d'hommes sont debout pour accourir à votre voix, si nos légions étaient insuffisante.

„ Mais quoi ! leur nombre a double depuis les victoires de Dunkerque, de Maubeuge, de Toulon, de Landau ; et ceres avec des troupes si enflammées de valeur et de patriotisme, il n'en faut pas tant pour achever la défaite d'ennemis à moitié terrassés.

Nous ne vous parlerons point des puissances dont l'existence, liée à la vôtre, les contraint de rester neutres ; ni de

celles qui n'attendent qu'un dernier coup d'audace de notre part pour se détacher entierement de la confédération royale, ou même pour se prononcer contre elle.

» Il suffit de considérer sous les rapports politiques vos ennemis déclarés, et vous verrez que cette guerre porte en soi la source de votre spleudeur et le germe de leur propre destruction; car eussent-ils jamais obtenu le plus léger avantage sur des Républicains, sans les perfidies successives de ces chefs indignes de les conduire dans le chemin de la gloire, et qui seuls ont prêté à des bandes d'esclaves quelques succès éphémeres.

» Déja, par l'énergie que vous avez mise dans votre marche, vous avez brisé tous les intérêts liberticides, déjoué toutes les spéculations qui avaient armé les cours de l'Europe contre nous.

» Quel espoir peut rester à l'empereur et au roi d'Espagne, depuis que la justice nationale a scellé la liberté française par le sang impur de ses tyrans? Les prétentions de la Prusse et de l'Angleterre sont rentrées dans le néant avec Brissot, Carra, Hébert, Danton et Fabre-d'Eglantines. Ce n'est pas le dépécement de la France que voulaient les puissances coalisées, mais le rétablisssement de la royauté, mais le renversement d'une République qui, par les progrès des lumieres, basée sur la liberté et l'égalité, défendue par une nation puissante, menaçait leur propre couronne. Monarques ignorans! si vous connaissiez l'histoire, vous sauriez que Porsenna prétendit aussi rétablir Tarquin sur le trône; mais que l'entreprise héroïque d'un seul homme fit autant qu'une armée victorieuse; vous sauriez que Mucius Scévola, par une intrépidité plus qu'humaine, avertit le roi d'Etrurie qu'il n'y avait qu'une retraite précipitée qui pût le soustraire au danger d'avoir imprudemment attaqué une nation capable d'enfanter de si grands prodiges. Et vous, qui jouez le rôle de ce despote, que pouvez-vous donc attendre de la guerre des tyrans contre la liberté? la mort, quand 1200,000 Républicains sont là pour vous la donner. Vous l'avez voulu; eh bien! nous ne nous arrêterons point que vous ne soyez vaincus, et votre puissance réduite à l'impossibilité absolue de nuire, ou même d'inquiéter une nation qui sera libre en dépit de vous et de vos perfidies.

» Mais rassurez-vous, peuples, chez qui nous allons porter la foudre! ce n'est pas vous, vous que la servitude tient rampans dans la poussiere, que ses éclats peuvent atteindre. La foudre ne pulvérise dans les forêts que les chênes orgueilleux qui percent jusqu'aux nues. La foudre de liberté ne peut avoir pour point de mire que ces tours gothiques, qui, de leur faîte gigantesque, surchargent la terre et écrasent l'humanité. Il faut donc que les deux maisons d'Autriche et de Bourbon s'écroulent jusques dans leurs fondemens, pour

construire de leurs décombres un temple à la paix, qui soit indestructible.

„ Et toi aussi, tremble, Albion ! l'heure de ta décadence n'est pas éloignée. Tu n'as eu jusqu'à ce jour que l'audace du crime. Ta faiblesse est démontrée par la lâcheté de tes moyens. On n'a pas recours à la perfidie, à la corruption, à l'infamie d'une fabrication avouée de faux assignats, quand on trouve en soi-même quelque sentiment de force ou de valeur.

„ Qu'est devenu cet orgueil qui te faisait prétendre à l'empire des mers, et couvrir l'Ocean de tes forteresses flottantes? Songe donc que ce n'est pas de l'or qu'il faut pour subjuguer un peuple qui est plein de l'amour de la liberté. Nous t'avons appris à Toulon qu'une ville enlevée d'assaut est une propriété plus réelle que celle qu'on achete. Quel spectacle honteux offres-tu à l'univers? Tu fuis lâchement sur la Méditerranée pour aller rejoindre le traître Paoli, ton complice, et tâcher de nous prendre la Corse affaiblie d'avance par la guerre civile que tu y as allumée.

„ Dans la Manche, ta flotte se tient à l'ancre pour observer de loin si les flammes de l'incendie, que tu fomentes depuis 18 mois parmi nous, n'étincelleront pas enfin des extrémités de la République jusqu'à son centre. Va, tu as encore ici perdu tes guinées. La nation Française n'est pas cette poignée d'hommes tarrés, toujours prêts à se vendre à qui veut les tenir à sa solde, ni quelques déserteurs de la cause populaire, qui tombent d'eux-mêmes en courant après la fortune ou l'envahissement du pouvoir. Célebre cabinet de Londres, voilà pourtant le résultat de ta haute politique; un opprobre éternel pour toi-même, et l'échafaud pour tes amis.

„ Maintenant il ne te reste plus pour nous frapper qu'à nous combattre; car nous avons aussi des flottes prêtes à mettre à la voile; et de plus, des républicains pour les monter et pour vaincre les vils esclaves d'un despote imbécille ! On va donc sonner au même instant et la charge et l'abordage, qui furent toujours pour l'ardeur française le signal de la victoire. Un plan général de campagne est arrêté; il a pris même un caractere plus terrible en le combinant au sein des orages. Il est calqué sur ce principe politique: nous marchons, non pour conquérir, mais pour vaincre; non pour nous laisser entraîner par l'ivresse des triomphes, mais pour cesser de frapper à l'instant où la mort d'un soldat ennemi serait inutile à la liberté.

„ L'expérience des siecles nous a suffisamment prouvé, qu'un peuple guerrier apprête pour lui-même le joug qu'il impose aux autres nations. La soif des conquêtes ouvre l'ame à la fierté, à l'ambition, à l'avarice, à l'injustice, à la férocité, passions qui transforment tôt ou tard le petit nombre en dominateurs, et le surplus en esclaves; mais nous qui ne voulons fixer la victoire que pour assurer la République, nous

savons que cette campagne doit être décisive. Après quatre années d'efforts, d'oscillations, de déchiremens, il est tems que cette chaîne de calamités ait un terme. Sentiment inné de la conservation des êtres, c'est réaliser ton propre vœu ! et si le sang coule encore, du moins va-t-il servir pour la premiere fois à sceller à jamais les droits de l'humanité. C'est le dernier sacrifice meurtrier dont elle aura à gemir ; puisqu'il est offert pour fixer le retour sur la terre de l'appréciation des hommes, de l'estime qu'ils se doivent, de la confiance qu'elle inspire, de la probité qui la suit, de la bienveillance qui l'accompagne, de l'activité laborieuse, honorée, de l'émulation qu'elle excite, du bien-être individuel qu'elle procure, et de l'harmonie civile qui lie étroitement tous les citoyens par le charme d'une si belle existence.

„ Tel est le tableau ravissant qui doit adoucir et dissiper insensiblement les ombres de notre horizon politique. Sachons faire mentir ces êtres blâsés, qui ne croient même pas à la possibilité de la vertu, parce que leur haleine méphytique a trop souvent flétri ce qu'ils approchent ; mais ils mentent eux-mêmes à leur conscience. Ils n'auraient donc pas d'ame, s'ils n'ont jamais senti les remords ? Les vices sont comme les plantes vénéneuses ; il faut les chercher exprès pour en trouver ; au lieu que les productions salutaires et vivifiantes croissent de tous côtés sous nos pas.

„ Cependant, il ne suffirait point d'avoir mis la justice et la vertu à l'ordre du jour, si l'on ne s'empressait d'en accélérer les développemens par l'instruction publique ; non suivant l'idée qu'on attache communément à cette expression, mais telle qu'elle doit être chez un peuple qui se régénere. Pour lui l'instruction publique n'est pas seulement dans les écoles, ni exclusivement pour l'enfance ; elle est destinée à tous les citoyens. Ce n'est point la simple culture de l'esprit, mais l'épuration du cœur, mais la propagation des sentimens républicains.

„ On répand cette instruction par des institutions propres à faire connaître à tous les citoyens ces vérités simples qui forment les élémens du bonheur social ; elle est dans la dignité et l'importance de vos délibérations ; elle est dans le zele et les discussions lumineuses des sociétés populaires ; elle est dans tous les lieux où la nation se rassemble ; elle est dans les armées, où les héros de la liberté s'endurcissent dans les fatigues, et apprennent à braver la mort pour assurer le triomphe de la République ; elle est dans l'exemple des vertus privées que donne un pere de famille entouré de ses enfans. Cette instruction publique découle aussi des bons ouvrages de morale, des journaux patriotes, des pieces de théâtre exemptes d'obscénités, et ne retraçant que des scènes de vertu et de civisme ; elle est encore dans les fêtes publiques, et même dans les monumens érigés aux grandes actions, à la piété filiale,

à tous les élans sublimes qui honorent le cœur humain. Oublier, dans un Etat libre, d'éclairer la nation par tous les moyens qui parlent aux sens et à l'ame, c'est perdre de vue ce qui peut coopérer le plus efficacement à sa réformation ; c'est compromettre la liberté, en négligeant de créer un caractere national qui identifie de plus en plus le peuple à sa constitution. Si la tyrannie a besoin d'abrutir l'espece humaine pour la mieux comprimer, la République exige que chacun connaisse ses droits et ses devoirs, pour que, jaloux de conserver les premiers, il devienne plus scrupuleux à remplir ses obligations.

» La société est un échange journalier de secours réciproques ; et celui-là n'est pas bon citoyen dont l'ame ne s'épanouit pas quand il trouve l'occasion d'obliger son semblable. Concentrer le bonheur en soi-même, c'est s'isoler au détriment de l'association civile, c'est circonscrire ses propres jouissances, en renonçant aux plus douces sensations, à la bienfaisance, à la gravitude, à l'amitié même.

» Citoyens, vous aurez beaucoup fait pour la patrie, si, par le désintéressememt qui illustra les fondateurs des Républiques anciennes, vous apprenez aux Français à se dépouiller de ce funeste égoïsme, reste impur du système monarchique qui divise pour constituer sa puissance dans la désunion, et par suite dans la faiblesse de ceux qu'il opprime : égoïsme qui ne montrant à chacun que sa ville ou soi-même, engage les uns à tout arrêter, et les autres à vouloir obtenir au-delà du besoin ; ce qui dérange sans cesse les répartitions combinées de gouvernement ; égoïsme qui fournit un moyen de plus à la malveillance, en réussissant encore à nous fédéraliser par départemens, par districts, par communes, par familles, par individus. Quoi ! dans la contrée la plus industrieuse et la plus fertile, une disette factice se perpétue ! Est-ce à nous à nous souiller des crimes de la tyrannie ? que firent de plus l'infâme Terray et l'odieux Foulon ? Jetés sur la terre pour jouir de ses bienfaits, comment pouvons-nous en être plus avares qu'elle-même ? Voyez les campagnes, jamais elles ne donnerent de plus belles espérances, et c'est nous qui les rendrions vaines ! C'est nous qui disputerions d'inhumanité avec les barbares qui nous cernent ! C'est nous qui calculerions de sang-froid notre propre ruine ! Français, que faites-vous ? L'ennemi nous a-t-il vaincus ? la liberté est-elle perdue, pour songer nous-mêmes à nous exterminer ? Mais ce projet exécrable n'appartient qu'à quelques monstres cachés encore dans le repaire anfractueux du crime. Ils ont beau faire, ils n'échapperont pas à l'œil perçant de la justice ; elle est déja sur leurs traces, et son bras vengeur et inexorable saura dans peu en délivrer l'univers.

Assurément, ce serait avoir une étrange idée de la liberté, que de supposer qu'à l'exemple du royalisme licentieux, elle ne pût même tolérer des vertus civiles ; ce n'eût pas été la

peine de faire une révolution qui a coûté tant de sacrifices, et ce n'est point pour la prolongation d'un régime tissu de forfaits, que les soldats de la patrie affrontent la mort et déploient chaque jour tant de constance et d'héroïsme. La République est la fusion de toutes les volontés, de tous les interêts, de tous les talens, de tous les efforts, pour que chacun trouve dans cet ensemble des ressources communes, une portion de bien égale à sa mise. Prétendre au-delà, c'est être injuste. S'en emparer, c'est devenir coupable. Une seule exception est légitime; celle qui réclame en faveur des infirmités de la vieillesse, des revers imprévus. Citoyens, nous avons promis d'honorer le malheur, il sera bien plus beau de le faire disparaître: aussi la mendicité va-t-elle enfin trouver son extinction dans la munificence nationale, non à la maniere des rois; ils entassent des milliers d'infortunés dans des hospices, tombeaux qui engloutissent le misérable pour prolonger son existence dans l'oppression et dans la douleur; tandis que l'orgueil du despotisme en retire un double avantage, celui de pouvoir se parer d'une apparence de commisération et de libéralité, et celui, plus dangereux encore, de se montrer moins odieux en dérobant aux regards de la multitude, une partie du tableau révoltant des maux que ses folies et ses concussions attirent sur l'humanité. Un peuple généreux, au contraire, uniquement mu par des sentimens d'équité, distribue des secours sans ostentation; ils parviennent à domicile. C'est la vraie bienfaisance qui va elle-même chercher le besoin relégué dans l'obscurité, et qui sait qu'on n'a rien fait pour l'indigence, si on ne lui tend la main que pour lui enlever la plus douce consolation, que pour l'arracher des bras de sa famille et de ses amis.

„ Voulez-vous empêcher que cette lêpre politique attaque désormais le corps social? Faites qu'on ne puisse pas dispenser sans se couvrir de honte, de se mettre en état d'exercer une profession utile; faites sur-tout que nul, avec des bras vigoureux et l'amour du travail, ne cherche vainement à s'occuper: que des édifices publics, que des ateliers, que des canaux, que des grandes routes offrent par-tout au citoyen laborieux un travail assuré. Le despotisme place le misérable entre le besoin et le crime; dans un état libre, on épargne à l'innocence indigente la nécessité de se rendre coupable.

Saisissez l'homme dès sa naissance, pour le conduire à la vertu par l'admiration des grandes choses et l'enthousiasme qu'elles inspirent; que chaque action héroïque ait son trophée; que chaque sentiment généreux soit célébré dans des fêtes publiques et fréquentes. Ce sont ces tableaux animés et touchans qui laissent des impressions profondes, qui élevent l'ame, qui aggrandissent le génie, qui électrisent tour à tour le civisme et la sensibilité: le civisme, principe sublime de l'abnégation de soi même; la sensibilité, source inépuisable de

tous les penchans affectueux et sociables. Ce sont des rapprochemens réitérés qui conduisent insensiblement les hommes à se faire un besoin de se rechercher, de se mêler ensemble; qui les accoutument à placer leur plaisir de plus vif dans leur réunion, et leur joie dans une participation générale aux mêmes transports, aux mêmes jouissances. Que la patrie, mere commune, serre indistinctement dans ses bras tous ses enfans; sans les préférences injustes et marquées de nos parens, les membres d'une même famille s'estimeraient et se chériraient à l'envi.

„ Que ses soins s'étendent jusqu'aux derniers instans de l'existence, et songez qu'il ne serait point inutile pour l'opinion, que la patrie présidât elle-même à la pompe funebre de tous les citoyens. La mort est un rappel à l'égalité, qu'un peuple libre doit consacrer par un acte public qui lui retrace sans cesse cet avertissement nécessaire. Une pompe funebre est un hommage consolant qui efface jusqu'à l'empreinte hideuse du trépas; c'est le dernier adieu de la nature. L'homme pervers est le seul que la reprobation publique précipitera dsns le tombeau avec le mépris ou l'indignation qui doivent poursuivre le crime au-delà même du néant.

„ Citoyens, c'est ainsi qu'au sein de l'erreur, des préjugés, de l'ignorance, l'antiquité a produit de si grands hommes. C'est ainsi qu'on monte les consciences et l'opinion au ton des ames libres; c'est ainsi que le gouvernement trouve toute facilité d'opérer le bien par l'ascendant de la moralité; en un mot, c'est ainsi que chaque jour on attache plus fortement le peuple à la liberté, et qu'on intéresse de plus en plus ses défenseurs à hâter son triomphe, ne fût-ce que pour venir promptement jouir des fruits de la victoire, de la constance, et de la raison. „

Séance du tridi, 3 Floréal.

PRÉSIDENCE DE ROBERT LINDET.

Après le rapport de son comité de la guerre la Convention rend le décret suivant:

« Art. Ier. Tout citoyen dans l'âge de la requisition, qui se sera présenté pour entrer dans la cavalerie ou dans la marine, et aura ensuite été renvoyé pour défaut d'aptitude à ces deux services, ou se sera retiré sous quelque prétexte que ce soit, sera soumis à la réquisition pour l'infanterie, et tenu de se rendre de suite à la destination qui lui sera donnée, à moins qu'il ne soit également jugé n'être pas propre au service de cette arme.

„ II. Tout militaire qui, en exécution de la loi du 3 brumaire dernier, sera sorti d'un corps de troupes à pied pour entrer dans les troupes à cheval, et qui aura été ensuite réformé pour défaut d'aptitude au service de la cavalerie, sera

tenu, sous peine d'être réputé déserteur, d'entrer sans délai dans le corps dont il était sorti, à moins que son congé de réforme ne porte qu'il n'est propre à aucun service.

» La Convention nationale charge ses comités de la guerre, de marine et de surveillance, réunis, de lui présenter, dans le plus bref délai, les moyens de découvrir et de faire arrêter comme suspects, tous ceux des ci-devant nobles qui, pour se soustraire à la requisition des jeunes gens de 18 à 25 ans, se seraient, postérieurement au décret du..... introduits et auraient obtenu de l'emploi dans la marine, dans les ambulances, charrois, et toutes autres administrations militaires ou civiles.

Couthon, au nom du comité de salut public, rappelle à la Convention, que dans la loi sur la police générale de la République, il est dit qu'il sera nommé, dans le sein de la Convention nationale, deux commissions, l'une pour rédiger en un code clair, simple et succinct toutes les lois rendues jusqu'à ce jour; l'autre pour rédiger le code des institutions nationales. « Un membre du comité, ajoute-t-il, s'est déja occupé de ce travail; si la Convention le veut, le comité se chargera de cet objet. Nous sentons tous combien sont importantes les institutions civiles; ce sont les institutions qui façonnent les hommes à la forme du gouvernement qu'ils ont adopté. Nous avons la démocratie, il faut que nos institutions soient démocratiques. Nous avons dit dans nos opérations révolutionnaires : *Guerre aux châteaux, paix aux chaumieres.* Nous dirons dans nos institutions civiles : *Guerre aux fripons, aux infâmes; paix, honneur à la vertu.* (Les plus vifs applaudissemens se font entendre de toutes parts.) C'est dans cet esprit que le comité fera son travail; si la Convention le trouve bon, il s'en chargera. » Cette proposition est décretée.

Quant à l'autre commission, continue Couthon, voici le projet de decret que je suis chargé de vous présenter :

« La Convention nationale, après avoir entendu le comité de salut public, nomme les représentans du peuple Cambacérès, Merlin (de Douai) et Couthon, pour composer la commission chargée, aux termes de la loi sur la police générale de la République, de rédiger en un code succinct et complet les lois rendues jusqu'à ce jour, en supprimant celles qui sont devenues confuses, et autorise cette commission à employer tel nombre de citoyens, et à faire les dépenses qu'elle jugera nécessaires et convenables pour remplir les vues de la Convention. »

Ce décret est adopté.

D'après la proposition du même membre, la Convention renvoie à l'examen de ses comités de salut public et de législation réunis, la proposition faite de faire disparaître du dépôt public les actes de naissance, mariages et décès, attributifs de titres de nobles et autres prohibés par la loi, en prenant toutes

les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de cette disposition, sans nuire à l'état civil des citoyens.

Séance de quartidi, 4 Floréal.

Le représentant du peuple, Garnier de Saintes, écrit du Mans que depuis son retour dans cette commune l'ordre y est rétabli, et l'esprit républicain a repris toute son énergie. Les détenus de cette commune ne sont point encore jugés, leurs partisans nourrissent encore des espérances. Que les coupables soient punis, dit Garnier, et il n'est plus ici de point de ralliement pour les intrigans. La société populaire se réorganise. Les communes de la Ferté-Bernard et de la Flèche sont à la patrie. Quelques germes de modérantisme subsistaient encore dans ce dernier district, mais ils sont anéantis.

Organe du comité de législation, Oudot présente plusieurs articles additionnels à la loi sur le divorce. Ils sont adoptés ainsi :

« Art. Ier. Lorsqu'il sera prouvé par un acte authentique ou de notoriété publique, que deux époux sont séparés de fait depuis plus de six mois, si l'un d'eux demande le divorce, il sera prononcé sans aucun délai d'épreuve, conformément à l'article XVII du paragraphe II de la loi du 20 septembre 1792. L'acte de notoriété publique sera donné par le conseil-général de la commune ou par les comités civils de section, sur l'attestation de 6 citoyens ; l'époux qui demandera le divorce, pourra, dans le cas d'une résidence de six mois dans une nouvelle commune, faire citer l'autre par-devant l'officier public de ce nouveau domicile.

» La citation sera donnée à la personne de l'époux défendeur ou au dernier domicile commun, chez l'agent national, qui sera tenu de l'afficher pendant une décade à la porte de la maison commune.

» II. S'il est constaté par acte authentique ou de notoriété publique, que la séparation des époux a lieu par l'abandon fait par l'un d'eux du domicile commun, sans donner de ses nouvelles, l'époux abandonné pourra obtenir son divorce sur la seule présentation de l'acte authentique ou de notoriété, six mois après cet abandon, et sans avoir besoin d'appeller l'époux absent.

» III. Dans les cas prévus dans les deux articles précédens, les époux se pourvoiront dans la forme ordinaire, tant pour le réglement de leurs droits, pour ce qui concerne l'éducation et l'interêt de leurs enfans.

» IV. Les femmes des défenseurs de la patrie et des fonctionnaires éloignés de leur domicile pour le service de la République ne pourront neanmoins, pendant l'absence de leur mari, demander le divorce que par-devant l'officier public de leur dernier domicile commun, ou par-devant celui de la résidence actuelle de leur mari.

» Elles

„ Elles ne pourront réclamer pendant son absenee, que ce qu'elles ont apporté en mariage, et tous les réglemens qu'elles feront faire de leurs droits, ne seront que provisoires jusqu'au retour de leur mari.

„ V. Tous officier municipaux qui ne voudront pas recevoir une action en divorce, ou qui refuseront de le prononcer dans les cas prévus par les articles I et II ci-dessus, seront destitués et pourront être condamnés à des dommages et intérêts envers les parties, sans préjudice des peines portées par l'article VIII de la section V de la loi du 14 frimaire, qui leur seront appliquées, s'il y a lieu.

„ VI. Le divorce ne pourra être attaqué par la voie de l'appel. S'il a été prononcé avant l'accomplissement des délais, on pourra le faire prononcer de nouveau après leur expiration.

„ VII. La femme divorcée peut se marier aussi-tôt qu'il sera prouvé par un acte de notoriété publique qu'il y a dix mois qu'elle est séparée de fait de son mari.

Celle qui accouche après son divorce est dispensée d'attendre ce délai.

„ VIII. Les divorces qui ont été effectués, en vertu du principe que le mariage n'est qu'un contrat civil, et qui ont été constatés par des déclarations authenthiques, faites pardevant des officiers municipaux, des juges de paix, ou des notaires, depuis la déclaration de ce principe, et avant la promulgation de la loi du 20 septembre 1792, sont confirmés. „

Une députation des citoyennes composant la société philantropique et patriotique de bienfaisance et de bonnes mœurs, dont le but est principalement d'élever les jeunes filles des citoyens pauvres, et sur-tout des défenseurs de la patrie, demande des encouragemens pour son institution, et l'approbation de l'Assemblée. Les pétitionnaires obtiennent les honneurs de la séance, et leur pétition est renvoyée au comité de salut public.

La Convention rend plusieurs décrets de bienfaisance nationale en faveur de plusieurs citoyens.

Séance de quintidi, 5 Floréal.

Le comité des secours fait rendre plusieurs décrets de bienfaisance nationale en faveur de divers citoyens qui ont bien mérité de la patrie, soit par leur bravoure, soit par leurs vertus civiques.

Le reste de la séance a été employé à l'audition des pétitionnaires.

Séance de sextidi, 6 Floréal.

Le comité de surveillance de Saint-Florentin a découvert un nouveau genre de conspirateurs non moins funestes à la liberté

que ceux que la loi a frappés jusqu'à ce moment. Ce sont des individus qui affectent un grand patriotisme pour obtenir des récompenses, ou, dans des motifs encore plus criminels, supposent des lettres au bas desquelles ils apposent les signatures des personnes qu'ils veulent perdre. Dans ses lettres ils parlent de sommes enfouies, d'argent envoyé aux émigrés et des projets de contre-révolution.

Plusieurs auteurs de ces abominables trames ont été saisis; le comité de surveillance a consulté l'Assemblée pour savoir si ces individus doivent être punis d'après les bases de la police correctionnelle. L'Assemblée considérant que les fabricateurs de pareilles lettres sont véritablement des conspirateurs contre la sûreté générale, et que la loi a infligé la peine de mort contre les personnes convaincues de ce crime, déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

Les représentans du peuple près l'armée des Pyrénées occidentales informent la Convention qu'ils ont entièrement étouffé la conspiration qui allait éclater dans le département des Landes. Les mesures sévères qu'ils ont prises ont épargné à la République le sang précieux de beaucoup de patriotes. Les prêtres et les nobles étaient l'ame et les chefs de ce complot horrible; la tête des plus criminels a tombé sur l'échafaud. Les autres sont dans les fers.

Séance du septidi, 7 Floréal.

Barrere, au nom du comité de salut public, fait adopter les deux décrets suivans.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, rapporte le décret de l'Assemblée législative, qui permettait à ceux qui réunissaient sur leurs têtes deux fonctions, d'opter entre les deux traitemens qui y étaient affectés, et décrète que nul citoyen ne pourra désormais percevoir d'autre traitement que celui attaché à la fonction qu'il exercera. »

« La Convention nationale, après avoir entendu le comité de salut public, décrète que les citoyens qui en vertu du décret du 26 germinal, ont obtenu des *passe* des comités révolutionnaires, indiqués par ledit décret, seront tenus de les déposer dans la municipalité où ils ont choisi leur résidence, après l'avoir fait enregistrer dans le délai de huit jours, à compter du jour de leur arrivée.

» Les *passe* seront brûlés publiquement à la municipalité. »

Il est une classe d'hommes très-intéressante, ce sont ceux qui se dévouent dans les hôpitaux à soigner les malades. Il en meurt beaucoup. On mande qu'il en est mort 16 à Douai en exercant leur pénible, mais glorieuse fonction. Ces seize infirmiers laissent 38 enfans que le comité a recommandé à la

sollicitude nationale. Voici le projet de décret qui a été adopté :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrete : que les familles des infirmiers morts pendant l'exercice de leurs fonctions, sont assimilées pour les secours à obtenir de la République à celle des défenseurs de la patrie. »

Barrere a ensuite soumis à la sanction de l'Assemblée les arrêtés qu'elle a pris relativement à la loi sur la police générale. Il a cru devoir excepter de la loi les femmes des maris septuagénaires mariées depuis 10 ans, les étrangers citoyens des villes anseatiques, il a cru que les femmes et les enfans des citoyens mis en requisitions ne devaient pas être séparés de leurs peres et de leurs époux; enfin, imitant une des plus belles lois de la Suisse, celle qui regarde la demeure d'une femme en couche si sacrée, que la justice n'y exerce pas même ses jugemens. Il a encore excepté les femmes grosses de sept mois, et leur a donné un délai de deux mois après leur couche. La Convention confirme les requisitions, et les arrêtés du comité de salut public.

La séance s'est terminée par la lecture de plusieurs lettres qui annoncent des succès remportés, tant par l'armée de la Moselle, que par celle des Pyrenées orientales.

Séance d'octidi, 8 *Floréal*.

Musset a fait le rapport suivant : « C'était peu pour le dernier de nos tyrans, d'avoir fait périr des milliers de citoyens par le fer ennemi : vous verrez par la pétition que je vais vous lire, qu'il était familiarisé avec la cruauté la plus réfléchie, et qu'il a lui-même administré du poison à un pere de famille, espérant ensevelir par là une de ses manœuvres perfides; vous verrez que son ame féroce avait adopté cette maxime, que tout est permis aux rois de ce qui peut faire réussir leurs criminels projets.

» François Gamain, serruier des cabinets et du laboratoire du ci-devant roi, et depuis trois ans membre du conseil général de la commune de Versailles, expose que dans les premiers jours de mai 1792 il reçut l'ordre de se transporter à Paris. A peine y fut-il arrivé, que Capet lui ordonna de pratiquer une armoire dans l'épaisseur d'un des murs de son appartement et de la fermer d'une porte de fer, opération qui ne fut achevée que le 22 du même mois, et à laquelle il a procédé en sa présence. Aussi-tôt cet ouvrage fini, Capet apporta lui-même au citoyen Gamain un grand verre de vin, qu'il l'engagea à boire; parce qu'effectivement il avait très-chaud.

» Quelques heures après qu'il eut avalé ce verre de vin, il fut atteint d'une colique violente, qui ne se calma qu'après qu'il eut pris une ou deux cuillerées d'élixir, qui lui firent rendre tous ce qu'il avait mangé et bu dans la journée. Il s'en est suivi

une maladie terrible qui a duré quatorze mois, dans lesquels il en a été neuf perclus de ses membres, et qui même, dans cet instant, ne lui laisse aucun espoir que sa santé se rétablisse assez pour lui permettre de vaquer à ses affaires d'une maniere à subvenir aux besoins de sa famille.

„ Tel est, citoyens, la vérité des faits qu'il prend la liberté de vous exposer : ils sont constatés par le certificat des officiers de santé qui ont suivi sa maladie.

„ Il vous observe en outre que, quoiqu'il ignorât entierement à quel usage Capet destinait cette armoire, néanmoins il en fit la déclaration, et que c'est lui qui est l'auteur de la découverte des papiers intéressans qu'elle renfermait.

„ Il attend de vous, législateurs, que vous voudrez bien prononcer sur la pension qu'il espere, après 26 ans de service et les sacrifices qu'il a faits : son espoir est d'autant plus fondé, que le mauvais état de sa santé ne lui laisse aucun moyen de subsistances. „

A cette pétition est joint le certificat des médecins, qui constate le mauvais état de la santé du citoyen réclamant. Citoyens, si la scélératesse est commune aux rois, la générosité est l'apanage constant des représentans d'un peuple libre. Je demande que sa pétition soit renvoyée aux comités des secours publics et de liquidation, pour en faire un prompt rapport. Je demande qu'apres le rapport, les pieces soient déposées aux archives nationales, comme un monument de l'atrocité des tyrans, et insérées au bulletin, afin que ceux qui croyaient que Capet ne faisait le mal que parce qu'il était entouré de malveillans, sachent que le crime était dans son cœur.

Cette proposition est décrétée en ces termes :

La Convention nationale décrete :

« Art. Les pieces seront renvoyées aux comités des secours et de liquidation réunis, pour en faire un prompt rapport à la Convention.

„ II. Après le rapport des comités des secours et de liquidation, les pieces seront déposées aux archives de la Convention comme un monument éternel de la lâcheté et de la perfidie de Capet.

„ III. Les pieces seront insérées en entier au bulletin de correspondance, pour faire connaître à l'univers entier la profonde scélératesse du dernier tyran des Français. „

Une députation de la société populaire de Cette, présente à la barre une rétractation formelle de l'adresse qu'avaient lue en son nom, dans une précédente séance, deux individus que la Convention repoussa avec indignation à cause des principes sanguinaires qu'ils avaient osé manifester devant elle. La députation a reçu les honneurs de la séance.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport

de ses comités de salut public, des finances, d'aliénation et des domaines réunis, décrete ce qui suit :

„ Art. 1er. L'echange fait le 20 mars 1651, entre Louis XIV et le duc de Bouillon, des ci-devant principautés de Sedan et Raucourt contre differentes parties du domaine national, est et demeure definitivement révoqué.

„ II. La République reutrera dès cet instant dans la jouissance de toutes les parties du domaine national qui ont fait l'objet de l'échange, et Léopold Latour-d'Auvergne est renvoyé, comme étant aux droits de l'échangiste, en possession des biens fonciers dont ce dernier jouissait à l'époque du 20 mars 1651, à l'exception des fortifications servant à la défense commune des terreins et des établissemens dont la conservation sera jugée nécessaire a la République.

„ III. Les objets exceptés dans l'article II, autres que les fortifications, seront estimés, par experts, pour la valeur en être delivrée à Latour-d'Auvergne, à titre d'indemnité.

„ IV. La Convention nationale charge ses comités de salut public, des finances, d'aliénation et des domaines réunis, de lui présenter l'état des terreins et établissemens qui doivent faire l'objet de l'exception portée par les articles II et III, et la fixation définitive de l'indemnité à accorder à Latour-d'Auvergne. „

Séance de nonidi, 9 Floréal.

Barrere, au nom du comité de salut public, donne des nouvelles heureuses du Nord et du Midi. Il annonce les succès de l'armée des Pyrénées orientales et la mort du général Dagobert. Nous comptons des succès aux Ardennes et en Italie. La République a fait des conquêtes en Piemont et des prises sur la mer.

Barrere a fait approuver et généraliser un arrêté des représentans du peuple près l'armée d'Italie, portant que les jeunes gens de la premiere requisition, qui se trouvent dans l'arrondissement de cette armée, seront tenus de la rejoindre dans le délai d'un jour par cinq lieues, sous peine d'être déclarés lâches, et par conséquent royalistes et punis comme tels.

Au moment où les victoires sont à l'ordre du jour, il ne doit exister aucune différence dans la nourriture de nos freres : cependant des officiers se font donner des rations plus considérables que celles des soldats. La Convention décrete qu'il n'y aura plus parmi tous les defenseurs de la patrie aucune distinction pour la quantité ou la quotité des rations.

Barrere annonce que deux généraux ont donné des exemples de bravoure républicaine : l'un est Moulin ; il a été décrété qu'il lui serait élevé un obélisque dans la Vendée. L'autre est Haxo, il a imité son exemple ; blessé et près de tomber entre les mains des brigands, il s'est donné la mort. Sur sa proposition, la Convention ordonne qu'il sera élevé une

colonne de marbre dans le Panthéon, sur laquelle seront inscrits les noms des républicains qui auront fait des actions héroïques, et que les noms d'Haxo et de Moulin y seront gravés les premiers, avec cette inscription : *Ils se donnerent la mort pour ne pas tomber entre les mains des brigands.*

Tallien pensant que toutes les réputations usurpées doivent disparaître, demande que le comité de salut public soit chargé de réviser tous les décrets rendus par les assemblées constituante, législative et par la Convention nationale, qui ont décerné les honneurs de l'apothéose à des individus morts, et de faire incessamment un rapport sur ceux de ces décrets qui doivent être rapportés. Adopté.

Barrere rend compte du zele et de l'activité que les habitans de Meudon ont mis dans les travaux du parc des expériences nationales pour les canons et les nouvelles poudres; un seul homme a été blessé dans ces travaux. Mention honorable du zele des citoyens de Meudon; indemnité accordée au pere de famille blessé.

Organe du comité de sûreté générale, Voulland annonce que ce comité fut instruit, le 5 floréal, que Benoist, concierge de la maison d'arrêt du Luxembourg, avait reçu d'un nommé Sagnier de Mardeuil, au moment où il allait passer à la Conciergerie, le 28 germinal dernier, un dépôt de 75 pieces d'or, à l'effigie du dernier tyran, de la valeur de 24 liv. chacune, avec ordre de les remettre, en cas de mort, à ses enfans. Mardeuil a été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire; mais Benoist n'a point versé la somme dont il était chargé dans la caisse du receveur de la régie des biens nationaux. Le comité l'a fait mettre sur-le-champ en état d'arrestation et ordonné la visite de ses papiers. La recherche exacte qu'on en fit amena la découverte d'une piece relative à la conspiration des prisons, dont la teneur annonce que, le 27 ventôse, cette conspiration était ourdie depuis long-tems, et qu'elle touchait au moment d'éclater. Cette piece est ainsi conçue :

Déclaration du citoyen Benoit, concierge de la maison d'arrêt du Luxembourg, par R. L. F. Doucet, détenu dans cette maison.

« Le 18 ventôse, présent mois, à 6 ou 7 heures du soir, j'entrai dans la chambre du docteur Seiffer, médecin Saxon, détenu ainsi que moi au Luxembourg. Depuis quatre mois j'ai fréquenté assez journellement cet étranger, dont l'esprit, les connaissances, les talens et le génie me faisaient une société d'autant plus précieuse qu'il m'a toujours paru animé d'un ardent amour de la République, et attaché de cœur et d'esprit aux bons principes.

» Je le trouvai seul, et lui demandai, selon ma coutume, s'il avait des nouvelles qui lui fissent espérer sa sortie. *Non*, me dit-il. *Ni moi non plus*, ajoutai-je. N'importe, reprit le

docteur, je ne tarderai pas à être rendu à la liberté : l'affaire des Cordeliers n'est pas étouffée, comme on le croit; ils veulent l'organisation de la constitution, ils sont fatigués du despotisme du comite de salut public et de sûreté générale. Vincent me l'a dit ici pendant qu'il y était detenu; ils anéantiront le gouvernement révolutionnaire, qui remplit les prisons des meilleurs patriotes; et j'ai reçu avis aujourd'hui qu'il y avait une liste formée de tout ce qu'il y avait de patriotes dans les prisons. Un de ces jours, vous verrez venir le peuple s'emparer des portes du Luxembourg. Les patriotes seront appelés les uns après les autres et mis en liberte, et l'insurrection commencera. Mais, docteur lui dis je, contre qui s'insurger? — Contre le gouvernement revolutionnaire, dont je conviens que quelques patriotes sont aujourd'hui victimes. — Mais il a sauvé la République, et peut seul la maintenir. — Soit : aussi veux-je bien du gouvernement révolutionnaire, reprit le docteur; mais j'en blâme les moyens. Il faut enfin établir le régime de la constitution, convoquer les assemblées primaires et former une Convention nouvelle; c'est là l'objet de l'insurrection demandée aux Cordeliers. Je lui répondis que les suites d'une pareille secousse seraient de paralyser nos armées, et de nous faire battre par la coalition, et que j'espérais que les Jacobins ne la permettraient pas : alors il m'assura que Danton était du parti des Cordeliers, qu'il avait du ressentiment contre Robespierre, et que l'insurrection aurait assurément lieu incessamment.

» Je lui témoignai que j'avais de Danton toute autre opinion, et que je le croyais de concert avec le comité de salut public. Il me parla long-tems pour me démontrer que j'étais dans l'erreur. Si cela est, lui dis-je, je serai sacrifié, car ni Vincent, ni tous les chauds patriotes que l'on voit ici ne me connaissent, et sûrement je ne suis pas couché sur la liste de ceux en faveur de qui ils voudraient ouvrir les portes; je voulais parler de Grammont et autres détenus que je ne connaissais pas.

» Rassurez-vous, me dit le docteur, ceux qui sont sur la liste auront soin en sortant de recommander ceux qui n'y auront pas été compris.

» Je rentrai ensuite chez moi, et cherchai bientôt à m'occuper de cet entretien, espérant que la Convention déjouerait cette intrigue; opinion dans laquelle me confirma la lecture du journal du soir du 18 ventôse.

» Le lendemain je fus mandé au comité de surveillance des marchés, près la Convention, pour quelques éclaircissemens dont quelques membres de ce comité avaient besoin sur une affaire qui me touche et qui est étrangere à l'objet de la présente déclaration.

» Ce comité m'accorda la liberté d'aller passer 24 heures ec ma femme, sur ma simple parole de revenir ensuite ici. Je n'ai rentré au Luxembourg que le 20 au soir.

" Le 21, le mauvais tems me fit garder la chambre, et je ne vis personne.

" Grammont fut ensuite transféré, et l'insurrection déjouée.

" Depuis, j'ai causé une fois ou deux avec le docteur Seiffer ; mais des choses vagues, et sans que ni les évenemens actuels, ni la suite de notre conference du 18 aient été remis sur le tapis.

" Le docteur Seiffer, que je n'ai connu qu'au Luxembourg, m'a toujours paru un véritable ami du bien public ; cependant notre entretien dn 18 me semble avoir des rapports si directs avec ce qui se passe aujourd'hui, que j'aurais cru manquer à mes devoirs de citoyen de ne pas faire au citoyen Benoist la présente declaration, dont je l'engage à faire l'usage prescrit par les devoirs de sa place. "

Au Luxembourg, le 18 ventôse, l'an 2 de la République une et indivisible. Signé., DOUCET.

La Convention ordonne l'insertion de cette piece dans le bulletin, et approuve les mesures prises par son comité de sûreté générale.

La Convention ordonne l'insertion et la mention honorable au bulletin de deux traits suivans de républicanisme et de désintéressement.

Françoise Vialla, residente en la commune de Congeniés, trouve chez sa défunte sœur, dont elle est héritiere, des effets appartenants à un prêtre réfractaire, elle vole au district, et ne connaissant point de trésor plus précieux que celui de son honnête pauvreté, elle en fait sa déclaration : ils consistent en six services d'argent, plusieurs habits d'etoffe noire, chemises, etc.

Cent cinquante brigands aimés se sont portés de Saint-Liphar sur Ecoublac, où ces scélérats ont égorgé le curé constitutionnel. De-là ils se sont repliés sur Saint-Liphar. Michel Hougard, seul patriote de ce bourg, court avertir le général chef de brigade Avril, qui sur le-champ, à 8 heures du soir, se met à la tête d'un détachement de cavalerie du 24e. régiment et des volontaires des 5es. bataillons de l'Eure et du Bas-Rhin, surprend ces brigands vers le milieu de la nuit, en tue plus de trente, fait plusieurs prisonniers, et cernant les autres dans le bourg de Saint-Liphar, y met le feu. Alors le général Avril appella le Sans culotte Hougard qui avait servi de guide à la troupe, et lui demanda où était sa maison, pour la préserver des flammes. *Ma maison*, dit Hougard, *a servi et sert peut-être encore de repaire aux brigands, il faut qu'elle en soit purgée par le feu : heureux si elle peut servir de tombeau à plusieurs de ces forcenés !*

PARIS. *Duodi*, 12 *Floréal*.

La maniere dont le comité de salut public exécute le décret concernant les mesures de police générale, prouve qu'il sait allier à une inflexible sévérité les droits de l'humanité, de la justice et les grandes vues d'intérêt national.

Ce comité a suspendu l'exécution de la loi à l'egard des femmes grosses de sept mois, jusqu'après leurs couches et leur rétablissement. Le délai ne pourra être plus long de deux mois, à compter du jour de l'accouchement.

Il a mis en requisition les artistes composant l'institut national de musique, établi par la Convention nationale, pour être employés aux travaux patriotiques dont il est charge; — Les agens employés dans les transports, charrois et convois militaires, soit pour le service actif, soit pour le service des bureaux; — Les citoyens employés pour la commission des subsistances et approvisionnemens, soit dans la commission d'agriculture et des arts, soit dans celle du commerce et des approvisionnemens; — Les citoyens employés dans les postes et messageries; — Les agens employés dans la ci-devant administration des subsistances militaires et dans celles des hôpitaux militaires; — Les citoyens employés par la ci-devant administration de l'habillement, qui est maintenant une division de la commission du commerce et des approvisionnemens; — Tous les citoyens comptables, chargés de rendre compte des régies et administrations; — Les payeurs des rentes (supprimés par le décret du 28 août 1793) pour continuer et achever leurs fonctions aux termes de ce décret, et rendre leur compte; — Les savans et les naturalistes employés au Muséum national des plantes, sont en requisition, et ne pourront quitter leur poste sans un ordre formel.

Les femmes et les enfans des citoyens, mis en requisition, sont autorisés de continuer leur résidence dans les communes de leur domicile, sans qu'on puisse leur opposer les dispositions du décret concernant les ex-nobles et les étrangers sujets des gouvernemens avec lesquels la République est en guerre; — Les femmes des maris septuagénaires exceptés par la loi, et mariés depuis 10 ans, sont autorisées à demeurer à Paris.

Les citoyens des villes anséatiques, résidans en France, y seront traités comme les citoyens des pays neutres ou alliés.

Le titre d'*écuyer* n'ayant été pris par le pere et les enfans que pendant le tems que le pere occupait et portait dans la famille une charge qui donnait ce titre, ni le pere, ni les enfans ne sont compris dans la loi. — Les Belges, les Liégeois et les Mayençais n'y sont point compris, non plus que

les réfugiés Bataves qui se sont retirés en France pour cause de révolution avant 1790, et qui sont mis en requisition pour continuer librement leur résidence et leur profession dans la République.

Les enfans des citoyens connus autrefois sous le nom de *religionnaires fugitifs*, étant réputés Français, quoique nés en pays étranger, d'après un décret de l'Assemblée constituante, et les citoyens nés de parens Français dans les pays avec lesquels la République est en guerre, et qui en ont été chassés pour avoir refusé de prêter le serment exigé par les tyrans ne sont pas compris dans les mesures de police générale.

Le local qui servait au théâtre de l'Opéra, entre la rue de Bondy et le boulevard, sera transformé en une arène couverte, destinée à célébrer les triomphes de la République, et aux fêtes nationales, pendant l'hiver, par des chants civiques et guerriers.

Le comité de salut public, en exécution du décret de l'Assemblée constituante, qui décerne une statue de bronze à J. J. Rousseau, appelle tous les artistes de la République à concourir pour ce monument qui sera placé dans les Champs-Elysées. Le concours sera terminé le 10 prairéal.

Le même comité appelle tous les artistes de la République à concourir à l'exécution des monumens suivans : 1°. La figure de la nature régénérée sur les ruines de la Bastille ; 2°. l'arc de triomphe du 6 octobre, sur le boulevard dit des Italiens, avec invitation aux artistes-architectes de le mieux placer ; 3°. la figure de la Liberté sur la place de la Révolution ; 4°. la figure du Peuple Français terrassant le Fédéralisme.

Le concours sera ouvert pendant trois mois, à compter du 10 floréal, et du jour de la réception du présent arrêté pour les artistes qui sont dans les départemens.

Les artistes de la République sont appellés à concourir à l'exécution de la colonne qui doit être élevée dans le Panthéon en l'honneur des guerriers morts pour la patrie. Le concours sera ouvert pendant deux décades, à compter du 10 floréal.

Tous les artistes de la République sont appellés à représenter à leur choix, sur la toile, les époques les plus glorieuses de la révolution française : le concours sera ouvert pendant un mois à compter du 10 floréal.

Après l'exposition des esquisses des monumens et des objets désignés. Elles seront jugées par le jury des arts.

Le général Galbaud, sa femme et trois députés de Saint-Domingue, arrivés à Nantes sur le brick américain *la Marie*, ont été conduits à Paris.

Le général Santerre, arrivé sous l'escorte de six gendarmes, a été conduit aux Carmes.

Le citoyen Fauché, nouvel envoyé de la République Française auprès des Etats-Unis d'Amérique, est arrivé en Virginie avec le convoi qui le conduisait.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

4 *floréal*. Le tribunal a condamné à la peine de mort neuf conspirateurs, et en a acquitté quatre.

Du 5. Trente-quatre individus des deux sexes, convaincus d'intelligence tendante à livrer aux ennemis la place de Verdun, et à favoriser le progrès de leurs armes sur le territoire français, ont été condamnés à la même peine. Cinq autres, convaincus de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République, ont été également exécutés. Le tribunal en a acquitté quatre.

Du 6. Dix autres ont subi la même peine. De ce nombre est P. A. J. Anisson Duperron, âgé de 44 ans, natif de Paris, directeur de l'imprimerie nationale exécutive, imprimeur du ci-devant roi, et ci-devant seigneur de Ris.

Du 7. Même peine prononcée contre sept autres personnes.

Du 8. Quatre individus, convaincus de complots et conspiration tendans à la dissolution de la représentation nationale, ont été condamnés à la peine de mort. Sept autres, convaincus d'avoir attesté de faux certificats de résidence, ont été condamnés à six années de fer. Dix-neuf ont été acquittés.

Du 9. L. G. Neufville-Villeroi, âgé de 63 ans, natif de Paris, y demeurant, ci-devant duc et pair, et capitaine de la 1ere. compagnie des gardes du dernier tyran;

G. H. Estaing, âgé de 65 ans, natif de Ramet, département du Puy-de-Dôme, ancien amiral et lieutenant-général, demeurant à Paris;

J. F. Latour-du-Pin, âgé de 66 ans, natif de Grenoble, département de l'Isere, ancien lieutenant-général des armées et ci-devant ministre de la guerre, qualifié de comte, demeurant lors de son arrestation à Ancenay, chez le nommé Latour-du-Pin-Gouvernet, son parent;

P. A. G. V. Latour-du-Pin-Gouvernet, âgé de 72 ans, natif de Fouvent dans la ci-devant Champagne, ci-devant marquis, lieutenant-général des armées, demeurant lors de son arrestation à Auteuil, près Paris;

C. Grangier-Laferriere, âgé de 56 ans, né à Pont-Château, département de la Loire inferieure, général de brigade, demeurant à Pont-Château;

C. P. P. Mergot-Mondrigon, âgé de 50 ans, natif de Périgue, département de la Sarthe, y demeurant, ci-devant garde du tyran Capet;

N. F. Olivier Despallieres, natif de Moulins, département

de l'Allier, demeurant à Paris, ci devant chanoine de Montpellier;

M. M. Bragelogne, veuve Paris-Monbrun, âgée de 69 ans, native de Paris, y demeurant;

J. L. Bravard-Deyssac-Duprat, âgé de 50 ans, né à Boujac, près Riom en Auvergne, demeurant à Bussac, département de l'Allier, ex-noble et ci-devant comte;

M. N. Bragelogne, âgée de 67 ans, native de Paris, y demeurant, ex-religieuse, fille de feu J. B. Camille Bragelogne, ci-devant noble et conseiller au ci-devant parlement de Paris;

M. Tourcle, âgé de 31 ans, ex-noble, natif de Moulins, y demeurant;

Thomas Gouffé, âgé de 50 ans, natif d'Etioles, département de Melun, ci-devant avocat et actuellement vivant de ses revenus, demeurant à Etioles;

C. H. Humbert, âgé de 28 ans, né à Collenoy, département de la Meurthe, ci-devant sous-lieutenant du 47e. régiment, ci-devant Lorraine, et actuellement vivant de son revenu, demeurant à Collenoy,

F. J. Feydot, âgé de 50 ans, natif de Metz, ci-devant capitaine dans le régiment infanterie ci-devant Dauphin, demeurant à Paris;

F. J. Pichard Dupage, âgé de 44 ans, né à Fontenay-le-Peuple, y demeurant, homme de loi, procureur-général-syndic du département de la Vendée en 1791, démissionnaire au mois de novembre de la même année, et ensuite notable de la commune de Fontenay-le-Peuple;

C. Lemesletier, âgé de 37 ans, natif de Commune-Affranchie, département de Rhône et Loire, chirurgien, demeurant à Trevoux, département de l'Ain;

J. M. A. Gabet, âgé de 34 ans, natif de Commune-Affranchie, département de Rhône et Loire, ci-devant membre du tribunal de Trevoux, département de l'Ain, y demeurant, et lors de son arrestation à Paris;

J. Chopinet, dit Chevalier, âgé de 23 ans, natif de Montluc, département de la Nievre, marechal-des-logis du 7e. régiment de hussards, demeurant à Paris;

P. L. Deveyse, âgé de 50 ans, né à Châtillon-les-Dombes, département de l'Ain, demeurant à Garneran, cultivateur, ex-noble;

C. M. A. Jardin, âgé de 71 ans, ci-devant greffier en chef du Châtelet de Paris, né à St. Cloud, demeurant à Paris;

A. B. Ropiquet, âgé de 42 ans, marchand de toiles et de tabacs, natif de St. Longin, département de la Sarthe, demeurant à Paris;

J. J. Jacquaille, âgé de 50 ans, né à St. Hilaire, district de Cambray, département du Nord, y demeurant, fabriquant de linon;

P. Martin, âgé de 55 ans, né à Orléans, département du Loiret, arrêté revenant de Londres;

C. L. Lamoignon, veuve Destourmelle, âgée de 78 ans, née à Paris, y demeurant;

A. L. F. E. Bethune-Charost, âgé de 23 ans, natif de Paris, ci-devant comte, demeurant à Calais;

A. C. F. Nicolaï, âgé de 57 ans, né à Paris, y demeurant, ci-devant présideut du grand conseil;

M. L. V. Souich, veuve Valliere, âgée de 58 ans, native de Paris, y demeurant;

L. Thiroux Crosne, âgé de 57 ans, natif de Paris, ci-devant lieutenant de police et conseiller d'état, demeurant à Paris;

L. A. Fargeon, veuve Bussy, âgée de 68 ans, née à Montpellier, ci-devant comtesse, demeurant à Paris;

D. F. Angran d'Alleray, âgé de 78 ans, né à Paris, ci-devant lieutenant-civil au ci-devant Châtelet, demeurant à Paris;

A. J. Terray, âgé de 44 ans, ci devant intendant de Commune-Affranchie, cultivateur, natif de Paris, demeurant à la Motte-Tilly, departement de l'Aube;

M. N. Pernay, femme Terray, âgée de 43 ans, née à Dijon, département de la Côte d'or, demeurant à la Motte-Tilly;

J. F. Ginot, âgé de 28 ans, né à Poitiers, département de la Nievre, ci-devant avocat, demeurant à Paris;

Convaincus d'être auteurs et complices des conspirations et complots qui ont existé contre la liberté, la sûreté et la souveraineté du peuple, par suite desquels des secours en hommes et argent ont été fournis aux ennemis, et des correspondances entretenues avec eux, pour favoriser leurs projets hostiles contre la France; des manœuvres ont eté pratiquées pour opprimer le peuple, exciter la guerre civile, dissoudre la représentation nationale et rétablir le despotisme, ont été condamnés à la peine de mort.

NOUVELLES.

Armée d'Italie.

Nice, 2 floréal. « D'après les lettres du 29 germinal, du général Mussena, commandant la division d'Oneille, adressées au général en chef de l'armée, le 27, nos braves freres d'armes ont chassé l'ennemi des hauteurs d'Ormea et de Ponte-de-Nava. En vain occupaient-ils des postes qui eussent été inexpugnables entre les mains des Républicains; leur résistance n'a servi qu'à leur faire perdre une centaine d'esclaves qui ont mordu la poussiere en voulant défendre le Ponte-de-Nava, sur le Tanaro, dans une position redoutable, soutenue par 1500 Autrichiens.

» L'ardeur des Sans-culottes ne leur a pas laissé le tems de tirer même le canon qu'ils avaient placé pour sa défense; rien

n'a résisté à la bravoure française, et le 28 au matin, nous sommes entrés dans Ormea, d'où l'épouvante avait déja chassé et dispersé dans les montagnes les lâches suppôts du despotisme. Nous n'avons eu que 4 blessés et un officier tué.

» Le fort d'Ormea, quoique très-avantageusement situé, s'est rendu à la premiere sommation. Nous avons fait 400 prisonniers ou déserteurs, presque tous Autrichiens, composés de l'élite de leurs troupes. La conduite des nôtres, en tout digne de vrais Républicains, a étonné les habitans d'Ormea, anxquels on avait peint les Français régénérés comme des anthropophages. La tranquillité n'a pas été troublée un instant, et le calme regne dans cette ville : heureux effets des vertus républicaines.

» Un trompette a été envoyé, dans la nuit du 28 au 29, à Garessio sommer cette ville, distante d'Ormea de 3 lieues ; elle a sur-le-champ ouvert ses portes.

» On a trouvé à Ormea 6.000 émines de blé, des farines pour le service journalier de la troupe, beaucoup de riz, et une superbe manufacture de drap, qui en peut fournir à l'armée dans ce moment une grande quantité de blanc, de bleu, et quelques pieces de rouge.

» Il s'y est trouvé en munition de guerre 1,000 fusils de calibre, un grand nombre de fusils de chasse, 40 barils de poudre, 100,000 cartouches et pierres à fusil, deux belles pieces de 4 sur affûts de campagne ; 10 pieces de bronze, fondues sous Louis XIV, des pelles, pioches, outils de mineurs en quantité, et differens effets d'armement et d'approvisionnement. On compte trouver beaucoup plus de choses à Garessio.

» Il est arrivé aujourd'hui à Nice 71 prisonniers de guerre et 116 déserteurs, presque tous Autrichiens venant d'Ormea. Ces troupes auxiliaires, lassées de servir la cause des tyrans, expriment toute la satisfaction qu'elles éprouvent de se trouver sur la terre de la liberté.

» Il y eut hier une fusillade entre les ennemis et nos éclaireurs au Moulinet, quelques-uns de ces derniers s'étant laissé emporter à leur courage ordinaire ; nous avons eu dans cette affaire un homme tué, 4 blessés, dont un officier, et un autre fait prisonnier. »

Le général en chef provisoire de l'armée d'Italie. DUMES.

ARMÉE DES PYRÉNÉES ORIENTALES.

Nils, 3 floréal. « La mort, écrivent les représentans du peuple Milhaud et Soubrany, vient de nous enlever le brave Dagobert, au moment où il moissonnait de nouveaux lauriers. Après avoir conquis à la République toute la Cerdagne espagnole, et poussé l'ennemi bien avant dans son territoire, il s'est trouvé atteint d'une fievre violente qui avait pour cause les fatigues auxquelles on ne peut résister dans un âge avancé. Vous verrez

dans la lettre qu'il nous écrivit le 21 germinal, qu'il était déjà maître d'Urgel ; il nous en envoya la clef, que nous gardons pour y rentrer. Les républicains y ont pris plus de 400 charges de blé, une grande quantité de bestiaux, des fourrages, des vivres en abondance, et 7 pieces de canons ; ils ont fait beaucoup de prisonniers, et n'ont perdu que 7 hommes.

" Ne pouvant aller plus avant, parce que l'ennemi avait rompu le pont qui sépare la ville du château, Dagobert fit sa retraite sur Monteilla ; et de là il se fit porter dans une litiere à Puycerda, où il est mort le 29 germinal. Sa franchise, son courage héroïque, sa constance, sa fermeté dans les momens critiques, et des talens acquis par 40 années de services, le font regretter de toute l'armée qu'il avait toujours mené à la victoire ; et nous pouvons dire avec vérité qu'il est encore le seul général mort dans un pays qu'il a conquis à la liberté, qu'il a défendu par son courage, après avoir terrassé les ennemis intérieurs, et confondu la calomnie. La division qu'il commandait nous a témoigné le desir de faire transférer ses cendres à Mont-Libre, jusqu'à ce que la Convention nationale en ait autrement disposé. "

Le général Doppet a remplacé Dagobert. Chaque jour, il y a des affaires de poste toujours au grand avantage des Republicains. Les représentans rapportent un trait qui prouve la valeur des Français. Un fusilier voyant les Espagnols massacrés par nos hussards, s'écrie : *Je vais leur couper la retraire*, et passe le Teck à la nage, sans armes. A peine est-il caché derriere des roseaux, qu'il voit fuir trois Espagnols ; il les suit, atteint le dernier, le prend aux cheveux, le désarme, et lui plonge sa baïonnette dans le corps, décharge le fusil qu'il venait de prendre sur le second, et assomme le troisieme à coups de crosse. Une telle action mérite d'être récompensée. Ce brave soldat se nomme Baudrier, du 28e. régiment d'infanterie.

Plusieurs sociétés populaires ayant envoyé des sommes pour les premiers qui entreraient dans les retranchemens de l'ennemi, il leur a été répondu par l'armée : *Graces à la représentation nationale, nous ne manquons de rien ; notre plus belle récompense, c'est le triomphe de la République.*

Les représentans ajoutent par *post-scriptum* qu'une lettre de Castagnier, commandant la marine à Agde, en date du 27 germinal, annonce qu'un aviso arrivant de Marseille, a apporté la nouvelle que les affûts retenus par les vents contraires à Marseille, en sont partis en poste par terre, et doivent arriver au plus tard, le 30 germinal, à Agde. Lagemial attend à chaque instant les tartanes nécessaires au complement de son opération. Après avoir été contrarié long-tems de jour en jour par le retard de l'arrivée de ces bâtimens, nous pouvons enfin vous assurer que le grand jour de la vengeance du peuple est arrivé. A demain ou après, la carmagnole ; les satellites des tyrans

la danseront, et complettement. Les généraux Dugommier et Doppet regardent les succès de cette armée comme infaillibles. L'armée Espagnole, assaillie par terre et par mer, ne peut échapper à nos braves freres d'armes; une partie sera détruite et nous irons en Catalogne exterminer ceux qui, sur cette frontiere, se seront par leur fuite dérobés au fer des vainqueurs.

Armée du Nord.

Lille, 4 floréal. « Les divisions sous Réunion, Landrecies et Maubeuge ont attaqué, le 2, et ont repoussé l'ennemi des villages d'Etreux, Vénerolles, Hénappes, et il a de lui même évacué ceux de Bohain, Promont et autres. Le général Balland, qui me fait part de ce petit avantage, m'annonce nos communications rétablies, mais sans m'en donner l'assurance positive. Il m'informe en même tems de l'assasinat du général de division Gorgues, à qui un lâche a passé une balle à travers du corps au moment où il voulait le faire retourner à l'ennemi. J'ai ordonné que ce scélérat fût recherché, arrêté et puni comme il le mérite. »

Signé, Pichegru, *général en chef.*

P. S. Le moment est venu où les journaux n'auront bientôt plus assez de pages pour raconter les succès des armes de la République. — Le 7 floréal, l'attaque a été générale depuis Dunkerque jusqu'à Givet. La gauche a emporté Courtray, fait 100 prisonniers, pris 3 pieces de canon, et s'est emparée de plusieurs magasins. Ypres et Menin sont investis. L'ennemi s'est porté sur Landrecy, qui fait une vigoureuse résistance; mais l'armée des Ardennes qui forme la droite, après avoir forcé les postes de Boussu, Beaumont, Wirton, Saint-Léger, et repoussé trois fois la cavalerie ennemie au pas de charge, a opéré sa jonction avec celle du Nord et va faire une puissante diversion.

Sur les Alpes, les Républicains ont gravi sur la crête des montagnes, et malgré la neige et les précipices, ont emporté les redoutes du Mont Valaizan, pris le fort Saint-Bernard, la Thuile, chassé les Piémontais, pris 20 pieces de canon, 200 fusils, 13 espingoles, et fait 200 prisonniers. Les routes du Piémont sont ouvertes, et le tyran Sarde est entre l'armée de Nice et celle des Alpes.

Nos prises maritimes se multiplient. Depuis le 27 germinal jusqu'au 8 floréal, leur nombre se monte à plus de 20. Sur terre comme sur mer, la carmagnole se danse par tout. *Vive la République !*

(N°. 19.)

MERCURE FRANÇAIS

DU PRIMDI, 21 FLORÉAL, *l'an deuxieme de la République.*
(*Samedi* 10 *mai* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

L'ours de Berne. (Fable allégorique.)

BONS ou mauvais, tout peuple a ses usages,
Ses mœurs, son génie et ses lois.
Dans un pays habité par des sages,
A Berne, on prétend qu'autrefois
On avait, par exemple, une étrange coutume;
Celle d'entretenir, aux dépens du canton,
Un ours bien gros, bien fort, de haute extraction,
Remarquable sur-tout par son brillant costume:
Et le peuple de croire (effet du préjugé)
Que l'ours une fois mort, un trépas si funeste,
Par un fléau né du courroux céleste,
A l'instant même était vengé.
Mais si le peuple est par-fois trop crédule,
Avec l'arme de la raison
On peut détruire aisément son scrupule.
L'ours de Berne, en trois jours, d'une indigestion
Voit terminer sa pénible existence;
Le peuple ému, du ciel redoute la vengeance;
Mais le ciel reste calme et loin de s'indigner,
Dans le canton il répand l'abondance;
Le commerce fleurit: par-tout l'on voit régner
La paix, la sûreté, les beaux arts, l'opulence.
Il fit beau voir alors leur ébahissement.
Quoi donc, se disaient-ils, l'ours a perdu la vie,
Et le ciel nous protége aussi visiblement!
Entretenir d'autre ours serait grande folie;
Que Dieu nous en préserve! il n'est point d'animal
Qui nous ait tant coûté pour vivre.
Nous voilà tous heureux; le sort nous en délivre,
Et l'Etat n'en va pas plus mal.

Par le citoyen BOINVILLIERS.

CHARADE.

Mon premier est toujours un signe de faiblesse ;
Mon second bien tissu demande à nous couvrir ;
Et dans mon tout on voit l'instrument qui sans cesse
Dans l'eau, sur terre, en l'air, travaille à nous nourrir.

ÉNIGME.

Viens dans mes bras, belle Cloris,
Laisse-moi jouir de tes charmes,
Ce n'est pas d'aujourdhui que j'en connais le prix ;
Mon secours et celui des amours et des ris
Leur prêtent sans cesse des armes.
N'importe ; chaque jour je puis voir sans alarmes,
L'essain vif et brillant de tes adorateurs
Apporter à tes pieds un trop flatteur hommage.
J'entens leurs propos séducteurs ;
De tous ces fréluquets je ne prens nul ombrage ;
Eh ! plût-à-Dieu que leur langage,
Consacré par la vérité,
Ne fût que le tribut qu'on doit à la beauté !..
Tu m'aimes, je le sais, mon heureuse industrie,
En t'aimant à mon tour, fait briller tes appas ;
Car enfin, quels qu'ils soient, je leur donne la vie ;
Ma Cloris ne s'en défend pas.
Tu sors, je ne crains rien, ton amour est fidele :
Pourrais-tu m'oublier jamais ?
Mais ne me quitte point sans consulter mon zele,
Il s'intéresse à tes attraits ;
Pars ; j'en garantis le succès.
Je n'en rougis point, je fais gloire
De te voir triompher ; j'applaudis à tes choix.
L'Amour ainsi que Mars doit compter ses exploits :
En rentrant, viens, Cloris, viens m'en faire l'histoire,
Et ne te couche point sans recevoir mes lois.

LOGOGRIPHE.

JE mords les grands quoique petit,
Et cela par pure innocence,
Pour contenter mon appetit,
Mon goût et mon intemperance.
Un instant il faut s'amuser;
Neuf pieds font toute ma structure:
Lecteur, pour les décomposer,
Donne-toi de la tablature.
Je suis des oiseaux un manger;
Une ville de l'Italie;
Du cheval une maladie;
Un jeu qui n'est point étranger;
Un poisson de mer; un herbage
Dont le vendangeur fait potage;
Un habitant de Canada;
D'ami l'épithete ordinaire.
Ma foi, lecteur, j'en reste-là;
Car rimer n'est point mon affaire.

Explication des Charade *et* Enigme *du* n°. 18.

Le mot de la Charade est *Degré*; celui de l'Enigme est *Bibliotheque*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Instruction sur les mesures déduites de [illegible] *andeur de la terre, uniformes pour toute la République, et* [illegible] *les calculs relatifs à leur division décimale; par la commission temporaire des poids et mesures républicaines, en exécution des décrets de la Convention nationale.* In-8°. *d'environ* 286 *pages, avec des tables de réduction des anciennes mesures. Prix,* 4 *liv. broché. A Paris, de l'imprimerie de Marchand, rue de Loustalot, ci-devant rue des Fossés-Saint-Victor,* n°. 32.

Les auteurs et éditeurs de cette instruction ont tracé d'une main sûre et habile, dans un discours préliminaire, l'historique, le plan, la méthode et les avantages du nouveau système des mesures républicaines. Nous ne devons donc point balancer de reproduire ici, dans les mêmes termes, tout ce qui peut faire connaître l'important et précieux ouvrage que nous annonçons. On ne peut allier plus de lumieres à plus de patriotisme, et nous n'aurons point le tort d'en priver nos lecteurs.

Nous sommes arrivés au terme où l'uniformité des poids et mesures n'attend plus pour s'établir et se propager dans toute l'étendue de la République que l'entiere exécution des moyens cherchés et préparés par trois années de calculs et d'expériences. Il était réservé à la Convention nationale d'ouvrir cette nouvelle source de la prospérité des Français, et de lui donner ce cours rapide, de lui imprimer ce mouvement révolutionnaire qui double le bienfait en hâtant la jouissance. Tandis que d'une part elle donnait le signal aux défenseurs de la patrie pour terrasser les ennemis de la liberté, de l'autre elle appellait les arts auprès d'elle; elle leur ordonnait d'accélérer la construction de ces instrumens destinés à briser les entraves qui jusqu'alors avaient captivé le commerce dans sa marche, à faire disparaître cette diversité qui était un piége continuel tendu à la bonne-foi et à la droiture, et à offrir un symbole et à la fois un nouveau gage de la précieuse égalité.

L'établissement d'un poids et d'une mesure uniforme, quand même il ne serait fondé que sur le choix de certaines especes de mesure et de poids, parmi celles qui étaient jusqu'alors en usage, avec les précautions nécessaires pour les garantir à l'avenir de toute variation, assurerait déja une reconnaissance immortelle aux législateurs de la patrie; mais les moyens dont ils ont voulu qu'on fit dépendre cet établissement en même tems qu'ils en multiplient les avantages, lui impriment ce caractere de grandeur et de dignité si conforme à la situation d'un peuple auquel chaque jour prépare une nouvelle gloire et de

nouveaux triomphes. A leur voix puissante la physique et la géométrie mesurent la distance de l'équateur au pole, et de cette grande unité sortent comme d'une source commune toutes les unités usuelles de mesure et de poids. La France par sa position se trouve être le seul pays du monde connu qui réunisse les conditions nécessaires pour obtenir la plus grande précision possible dans la mesure immédiate de l'arc, d'où l'on déduit ensuite par le calcul la longueur du quart du méridien; comme si la nature en offrant de tous les tems aux différens peuples le présent d'une unité de mesure invariable comme elle, eût réservé aux Français la gloire d'être les premiers à le recevoir de sa main. L'unité de poids est pareillement fondée sur une base naturelle et invariable; elle dépend de la pesanteur du plus commun de tous les fluides, de celui qui baigne notre globe, sous une capacité dont l'élément est fourni par l'unité de mesure linéaire. Tout est lié dans ce système; toutes les parties qui le composent se tiennent par des rapports intimes; chaque résultat découle nécessairement de celui qui précede, et amene celui qui doit suivre, ensorte que le principe une fois établi que l'unité de mesure et de poids devait être prise dans la nature, le plan du système se trouvait comme tracé d'avance, d'après l'ordre prescrit par la filiation des idées. C'est une chaîne dont il suffit de saisir le premier anneau pour l'enlever toute entiere.

Les arts se sont empressés de seconder ce grand travail par des machines ingénieuses, exécutées avec un soin et une perfection qui ont porté les résultats de l'expérience à un degré de précision jusqu'alors inconnu. On est parvenu à saisir des quantités dont la petitesse étonne l'imagination, et ne laisse aux erreurs dues à l'observation que ces nuances inaccessibles à la délicatesse de nos organes, et qui n'existent plus pour nous. Et ce qui surprendrait encore davantage chez toute autre nation, c'est de voir les citoyens chargés de cette opération importante, qui semblerait exiger tout le calme des tems pacifiques, la conduire avec succès vers son terme, au milieu du bruit des combats et des agitations de la liberté naissante. Occupés tranquillement alors à interroger la nature, ils ont prouvé que, quand il s'agit des intérêts et de la gloire de la patrie, il y a pour le génie comme pour le courage un sang-froid qui rend l'un supérieur à toutes les distractions, comme l'autre à la crainte; ou si quelque chose a été capable de les distraire, ce ne pouvait être que les cris de la victoire, plus favorables encore aux recherches heureuses que le silence du cabinet.

Après avoir organisé le système dont l'établissement leur avait été confié, ils s'empressent aujourd'hui de remplir l'obligation que leur imposent les décrets de la Convention nationale, « de composer à l'usage de tous les citoyens un livre, » contenant des instructions simples sur la maniere de se

„ servir des nouveaux poids et mesures, et sur la pratique „ des opérations relatives à leur division décimale. „

Le decret que nous venons de citer indiquait à-la-fois et l'objet et le plan de cet ouvrage, qui est divisé en deux parties. La premiere traite de toutes les connaissances relatives aux mesures républicaines, et nous avons même essayé d'y donner une idée des méthodes qui ont été suivies dans la détermination de ces mesures, en suppléant, autant qu'il a été possible, au résultat du calcul et au véritable langage de la science, par des comparaisons tirées d'objets sensibles, ou en profitant des premieres notions de géometrie communes à tous les hommes, pour ébaucher en quelque sorte le tableau des méthodes dont il s'agit. Mais ce que nous nous sommes sur-tout attachés à exposer avec clarté, c'est la maniere dont les mesures républicaines ont été divisées et sous-divisées, les différentes especes qui résultent de ces divisions relativement à chaque unité, les usages des mêmes mesures et leurs rapports, soit entr'elles, soit avec les anciennes mesures qui devaient servir encore une fois à cette comparaison nécessaire pour le maintien du commerce, avant de disparaître sans retour.

Nous observerons ici que la mesure de l'arc terrestre d'où l'on doit conclure la longueur exacte du quart du méridien, qui est la base de tout le nouveau système, n'est point encore déterminée : mais la commission des poids et mesures a pensé que l'on pouvait établir, d'après les opérations déja faites en France vers le milieu de ce siecle par d'habiles astronomes, un résultat suffisamment approché pour l'usage du commerce. Le surcroît de précision que la mesure définitive pourra y ajouter, rendra sans doute cette opération plus digne de la nation puissante et éclairée qui l'a entreprise, mais ne peut être assez sensible pour retarder le moment de la jouissance.

Dans l'exposition des moyens employés pour déterminer l'unité des mesures, nous n'avons pas cru devoir distinguer les deux époques relatives, l'une au résultat provisoire, l'autre au résultat définitif, et nous avons raisonné dans la supposition d'une opération unique, exécutée en entier comme d'un seul jet, pour éviter de compliquer les explications, et de jetter de la confusion dans les idées des lecteurs.

La seconde partie est destinée à exposer la méthode de calcul qui sera porté à la division décimale des mesures républicaines, et l'on y verra combien les avantages du nouveau système qui sont deja si précieux par le choix des bases sur lesquelles il est établi, vont le devenir encore par la simplicité et la facilité qu'il répandra dans les calculs. Tous les embarras qui résultaient des sous-divisions disparates et incohérentes des anciennes mesures, vont s'évanonir. Les plus petites parties de l'unité se calculeront comme les unités simples.

La marche familiere à presque tous les hommes, de l'arithmétique élémentaire, sera substituée à toute cette complication de nombres fractionnaires, où tous les inconvéniens nés du caprice et de l'arbitraire qui avaient présidé à l'organisation de l'ancien systême, se cachaient sous un faux air de science, sous un vain appareil de chiffres, au milieu desquels le calculateur se traînait avec effort et souvent avec ennui vers le résultat de son opération. Ceux qui savaient peu sauront tout; les autres s'empresseront d'oublier ce qu'ils savaient de trop; tous recevront comme un véritable bienfait une méthode de calcul qui aura le mérite de leur épargner à-la-fois du tems, de l'étude et des occasions de meprise.

Nous avons supposé le lecteur instruit des quatre premieres opérations de l'arithmétique, même de celles où l'on employait les nombres qu'on appelle complexes, comme ceux qui exprimaient des sous et des deniers dans les comptes, des pouces et des lignes dans le toisé, etc.; en sorte que le but de l'ouvrage est moins d'offrir un traité d'arithmétique, qu'une espece de traduction du langage compliqué et prolixe que cette science avait parlé jusqu'alors dans un autre langage plus simple et plus concis. En conséquence, nous avons cité d'abord des exemples pris dans l'ancienne méthode, relativement à chaque unité de mesure, avant de passer aux exemples analogues, tirés des mesures républicaines, persuadés d'ailleurs que le contraste des deux tableaux, placés l'un vis-à-vis de l'autre, ferait mieux ressortir les avantages du nouveau systême, et qu'après avoir jetté un dernier regard sur ce qu'on avait fait jusqu'ici avec peine et lenteur, on en jugerait mieux combien serait court et facile ce qu'on aurait à faire à l'avenir.

Cet ouvrage est terminé par douze tables de réduction, qui mettront tous ceux qui calculaient des résultats relatifs aux anciennes mesures, à portée de ramener ces mêmes résultats à ceux qui leur correspondent dans le nouveau systême.

La commission des poids et mesures républicaines a éloigné tous les obstacles contraires à la propagation facile et rapide du nouveau systême, qui est l'objet dont elle s'occupe sans relâche, le but vers lequel elle se porte avec tout le zele qu'on a droit d'attendre de son patriotisme. Disons avec les auteurs et éditeurs de cette *instruction*: « Artistes, que la » commission invite à marcher avec elle d'un pas rapide vers » ce but si desiré, empressez-vous de fabriquer et de répandre » avec profusion ces mesures républicaines, destinées à serrer » encore plus étroitement le lien de la fraternité qui unit les » citoyens répandus dans toutes les parties de la France. » Tandis que les bras de vos freres armés pour la défense » de la liberté garantiront nos frontieres, les vôtres prépare- » ront à l'intérieur les gages de l'ordre social, de la bonne » foi dans les échanges, et de cette sécurité qui naîtra de

» l'uniformité des mesures. Tandis que leur courage fera
» retentir le fer et l'airain dans le champ de la victoire,
» les métaux et le bois, dociles dans vos ateliers aux efforts
» de votre industrie, apprendront de vous à contribuer d'une
» autre maniere à la splendeur du nom français. Pour nous,
» toujours prêts à vous seconder, à vous offrir nos soins et
» nos momens, à faire fraterniser la géométrie et les arts,
» nous continuerons d'éprouver combien il est flatteur pour
» ceux qui cultivent les connaissances humaines, de pouvoir
» confondre dans une même recherche les résultats de la
» science avec les tributs du civisme, et graver le nom sacré
» de la patrie à côté des vérités consignées dans leurs écrits,
» moins sensibles à la gloire de les avoir dévoilées, qu'au
» bonheur de les rendre utiles. »

ANNONCES.

La Science sans-culolisée. Premier essai sur les moyens de faciliter l'étude de l'astronomie, tant aux amateurs et aux gens de lettres qu'aux marins de la République, et d'opérer une révolution dans l'enseignement. Ouvrage où l'on développe succinctement 1°. l'utilité de l'astronomie ; 2°. les défauts des auteurs qui ont écrit sur cette science ; 3°. le moyen de remédier à ces défauts ; 4°. des exemples d'explications simplifiées pour mettre tout homme de bon sens en état de prouver 1°. que la terre est ronde ; 2°. qu'elle tourne sur son axe ; 3°. qu'elle a neuf mille lieues de contour ; 4°. que la lune est éloignée de la terre de 90 mille lieues ; que cette planete secondaire n'a que 818 lieues de diamètre ; 6°. qu'il y a dans la lune des montagnes qui ont trois lieues de hauteur ; 7°. qu'un pilote peut aisément trouver la route pour aller joindre, en pleine mer, une flotte qu'il ne voit point, etc. (13 fig.) avec les remarques satyriques de Zoïle et d'Aristarque. Par le citoyen Decremps, auteur de la magie blanche dévoilée, et de plusieurs autres ouvrages, *in*-8°. de 148 pages. Prix, 2 liv. 10 sols broché. A Paris, chez l'auteur, rue des Droits de l'Homme, n°. 5. L'an 2e. de la République.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 19 avril 1794.

L'INSURRECTION de la Pologne contre les puissances co-partageantes prend de jour en jour un caractere plus alarmant pour ces couronnes déprédatrices, dont il s'en trouve deux trop occupées ailleurs pour pouvoir porter à tems les coups qui leur sont portés par des mains qui les frappent d'une maniere d'autant plus terrible, qu'elles ont été retenues par les chaînes de l'esclavage, et qu'il s'agit, et de se venger des maux et des opprobres éprouvés, et de s'en affranchir pour jamais.

Au reste, c'est mal-à-propos que l'on a voulu comparer cette insurrection avec la confédération de Bar. C'est ici, non plus la noblesse, mais toute la nation Polonaise qui se leve: ce peuple veut une constitution plus libre que celle du 3 mai 1790; et cela est si vrai qu'il compte au nombre de ses ennemis, le lâche, le traître Stanislas, dont le pardon, envoyé au brigadier Matalinski et au colonel Zborowski, a été repoussé avec indignation par ces généreux citoyens, et que la seule garde nationale de Cracovie monte à plus de 20,000 hommes, c'est-à-dire, qu'elle est composée de presque tout ce qui est en état de porter les armes. Cela est encore si vrai que la majeure partie des Polonais expatriés accourent, du fond de l'Allemagne, se ranger sous des drapeaux qui marchent à la liberté par le chemin de la victoire, et que la vengeance nationale s'est déja exercée sur les grands coupables, dont un des plus marquans, le Castellan Reuizowski, qui a été condamné à la corde par le tribunal de Cracovie. Certes, on reconnaît bien à tous ces signes une véritable insurrection, faite par et pour le peuple.

La Russie et l'Autriche ont protesté contre ce qu'ils appellent une révolte. L'ex-roi Stanislas a joint aussi sa ridicule protestation à celle de ces deux puissances. Mais tout cela n'empêchera pas la révolution d'avoir lieu. Les habiles et généreux citoyens qui la conduisent ne la laisseront point avorter. Ils sont appuyés par les Turcs qui sentent enfin, quoique un peu tard, qu'il est de leur intérêt d'arrêter les progrés de la Russie et de la maison d'Autriche: conséquemment en ordonnant de mettre la Moldavie et la Valachie en état de défense, ils ont chargé les commandans d'accueillir de leur mieux les Polonais qui se présenteraient, soit en corps, soit individuellement. Cette bonne volonté ne se bornera pas là, selon toutes

les apparences, et se manifestera d'une maniere encore plus efficace. Une nouvelle doit encourager la Porte à faire des sacrifices, c'est qu'on s'insurge aussi dans la Lithuanie, sous les ordres de l'Hetman des Cosaques Bielac.

Le général Kosziusko commence à moissonner des lauriers. Voici la relation qui a été envoyée le 5, du camp de Stomniki, d'une affaire où les Russes ont été battus.

„ Le 1er. avril, je quittai Cracovie et fus prendre, avec l'armée de la République, mon premier camp à Labarzyca, d'où je passai à celui de Conzusza. L'ayant levé le 4 avril, pour marcher sur Skazmarz, le long de la route de Dzialaszyce, nous arrivâmes près du village de Rablawice, où nous en vînmes aux mains avec les Russes, qui avaient une position excellente sur la montagne Kosciciow. Le combat a duré cinq heures. Nos piques, nos faulx et nos bayonnettes, aidées de l'étonnante activité de notre artillerie, ont enfoncé la ligne de l'infanterie et des chasseurs Russes, qui ont pris la fuite, et, pour mieux se sauver, ont jeté et fusils et gibernes. Le champ de bataille nous est resté avec onze canons ennemis, leurs chevaux d'attelage et les munitions; nous avons aussi pris un étendard, un colonel, un capitaine, un enseigne, et dix-huit factionnaires. Notre perte consiste en 100 morts et autant de blessés. Celle de l'ennemi doit avoir été beaucoup plus considérable.

„ Les Russes étaient commandés par les généraux Denisow et Tormansow; notre armée est sous la conduite des généraux Zaijonszek et Matalinski. Notre brigadier Manget et le major Bute se sont particulierement distingués.

„ Malgré cet avantage, le général Kosziusko n'a pas hasardé d'aller en avant: il s'est, au contraire, rapproché de nous, par la raison qu'un corps considérable de Prussiens marche à lui. „

Les insurgés se sont aussi emparés de magasins de grains très-considérables, appartenans à l'Autriche, sur les frontiere de la Gallicie. En général, cependant l'insurrection est plus particulierement dirigée contre les Prussiens, qui sont entrés le 1er. avril sur le territoire de la République, et marchent vers Cracovie où on les attend de pied ferme. Kosziusko espere se rendre maître du cours de la Vistule, et couper en grande partie à ses ennemis les vivres, dont il est lui-même assez bien approvisionné.

Le manifeste des Polonais a été adressé au Danemarck et à la Suede, qui, occupés à maintenir la balance du Nord de l'Europe, verraient sans doute avec plaisir la puissance de l'Autriche, et sur-tout celle de la Russie, dont ils ont plus particuliérement à craindre, abaissée par une nation plus faite pour leur rendre des services que pour les inquiéter. Ces deux états, faits pour servir de modele par la sagesse de leur conduite aux puissances de l'Europe, qui n'ont pas encore imprudemment pris part à la guerre contre la République Française, et à ceux qui, comme

la Toscane, auront au moins la sagesse de vouloir s'en retirer, viennent de conclure le traité suivant, pour le maintien de leur neutralité armée.

Le roi de Danemarck et de Norwege, et le roi de Suede ayant pris en haute considération l'importance dont il est pour le bien être des habitans de leurs états respectifs au milieu d'une guerre presque général en Europe, de jouir avec sûreté et tranquilité des avantages de la neutralité, fondée sur les traités déja subsistans, sont convenus et conviennent de réunir leurs mesures et leurs intérêts pour atteindre ce but, et en suivant l'exemple de leurs ancêtres, procurer aux peuples qui se trouvent sous leurs gouvernemens, la protection qui leur est due. Voulant en outre resserrer encore davantage les liens de l'amitié déja existante entr'eux par une convention tendante à la defense mutuelle de leurs droits, ils ont nommé, savoir, de la part du roi de Danemarck, le ministre d'état et des affaires étrangeres, André-Pierre, comte de Bernstorff; et de la part du roi de Suede, le baron de Staël de Holstein, lesquels, après l'échange de leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivans :

« Art. Ier. Les deux rois déclarent authentiquement que pendant toute la durée de la guerre actuelle, ils observeront la plus stricte neutralité; ils protestent, autant qu'il depend d'eux; contre tout ce qui pourrait tendre à aliéner et indisposer les puissances leurs amies et alliées, à qui ils ne cesront, comme ils l'ont fait par le passé, de donner toutes les preuves d'amitié et d'intérêt qui peuvent s'accorder avec leur dignité. II. Ils déclarent, de plus, qu'ils ne veulent se procurer aucun avantage qui ne soit établi, d'une maniere positive, sur les traités respectifs avec les differentes puissances qui sont actuellement en guerre. III. Ils s'engagent encore mutuellement, envers toute l'Europe, à n'exiger aucune espece d'avantage dans les cas non-exprimés, à moins qu'il ne soit établi, sur le droit des gens, jusqu'à present reconnu et respecté par les diverses puissances de l'Europe. IV. En établissant ainsi leur neutralité, ils chercheront à donner toute la protection qui ett due à la navigation de leurs sujets, qui ne peut être troublée, comme étant celle de nations indépendantes et neutres. V. Pour atteindre ce but, ils s'engagent réciproquement, aussi-tôt que la saison le permettra, de mettre en mer une escadre composée de huit vaisseaux de ligne, et d'un nombre convenable de frégates. VI. Les deux escadres se combineront ou se sépareront, suivant qu'il sera jugé à propos pour les intérêts mutuels. On s'entendra, sur cet objet, avec la confiance et l'amitié qui subsistent heureusement entre les deux puissances. VII. Il ne sera fait d'autre différence entre les intérêts des deux nations et ceux des deux pavillons, que celle que commandent les traités subsistans avec les autres puissances; et dans toutes les escortes de convois ou dans toutes autres circonstances, sans exception, les vaisseaux

danois défendront et soutiendront ceux de Suede, comme s'ils étaient de la même nation. Une parfaite réciprocité aura lieu de la part des vaisseaux suédois. VIII. Pour ce qui regarde l'ordre du commandement, dans toutes les circonstances, on est convenu de suivre les dispositions des 6e. et 7e. articles de la Convention, du 12 juillet 1756. IX. Les possessions en Allemage, appartenantes au Danemarck, et celles appartenantes à la Suede, sont exceptées de cette convention. X. La Baltique devant toujours être regardée comme une mer fermée, dans laquelle les vaisseaux de guerre des puissances éloignées actuellement en guerre n'ont pas le droit de pénétrer, les parties contractrantes sont convenues de le declarer de nouveau, et sont résolues à maintenir leur sûreté par tous les moyens convenables. XI. Elles s'engagent de communiquer la présente convention à toutes les puissances actuellement en guerre, en y ajoutant l'assurance solemnelle de contibuer à vive avec elles en bonne amitié et en harmonie, et à les augmenter; la présente convention ne devant être regardée que comme ayant pour but de maintenir des droits reconnus par lesdites puissances, et réclames par elles-mêmes. XII. S'il arrivait malheureusement qu'une puissance, sans égard aux traités et aux droits des gens, ne voulût pas respecter ces premiers fondemens de la societé et du bonheur general, et cherchât par quelque moyen que ce puisse être à gêner la navigation des habitans de Danemarck et de Suede; dans ce cas, après avoir épuisé tous les moyens d'accommodement, et avoir fait des représentations pour obtenir les satisfactions et dédommagemens convenables, les parties contractantes sont résolues d'user de représailles; et ce, au plus tard, quatre mois après les refus de leurs représentations; et par-tout où il sera jugé à propos, à l'exception toutes fois de la mer Baltique. Elles se garantissent, en outre, mutuellement, un secours réciproque, dans le cas où l'une où l'autre des deux nations serait attaquée ou insultée, à cause de la présente convention. XIII. La présente convention durera pendant tout le tems de la guerre actuelle, sauf à y faire les changemens ou les additions que l'intérêt des deux nations pourra faire regarder comme necessaires ou utiles. XIV. La ratification aura lieu quatorze jours après la signature de la présente convention. ,,

En foi de quoi, etc.

Fait à Copenhague, le 27 Mars 1793.

Signés, A. P. DE BERNSTORFF, E. M. STAEL DE HOLSTHEIN.

Nous apprenons par des lettres de Constantinople que le divan qui, importuné par les ministres des puissances coalisées, avait balancé pendant quelque tems sur la maniere dont il se conduirait avec la France, est tout à fait décidé à resserer plus que jamais les anciens nœuds qui l'unissaient à ce pays. Le capitan-pacha, dont le crédit auprès du grand-seigneur paraît être encore augmenté depuis son retour de l'Archipel,

s'est ouvertement déclaré en faveur des Français, il porte son maître a attaquer la Russie. Cet officier veut mettre la marine ottomane sur un pied respectable. On croit qu'il choisira de préférence des constructeurs Français, tant il est satisfait d'une frégate de 36 canons, lancée à l'eau dans les premiers jours de mars, dont ils avaient dirigé la construction.

De Francfort-sur-le-Mein, le 28 avril.

On a porté le 9 avril à la dictature de la diete deux nouveaux décrets de commission impériale, pour presser la fourniture d'hommes et d'argent. Il paraît que cette dictature s'est enfin décidée à accorder au roi de Pru[illegible]s les dédommagemens réclamés par lui, pour les secours donnés à l'Empire par ses troupes. Il reste encore quelque lueur d'espérance de conserver quelque chose de plus que le contingent du roi de Prusse, car son ministre Hardenberg, qui était parti d'ici pour Mayence, en est de nouveau revenu avec la chancellerie et toute sa suite; il a aussi-tôt repris ses conférences avec le ministre impérial Schlick et celui de Hollande. Cependant on ne se dissimule pas que l'insurrection de Pologne employera un grand nombre de ses meilleurs soldats ainsi perdus pour la coalition.

Cette insurrection inquiette aussi vivement l'Autriche. Non-seulement le cabinet de Vienne, à ce qu'on mande de cette ville en date du 5 avril, a retiré l'ordre donné aux troupes Autrichiennes qui étaient en Pologne de se rendre sous les bords du Rhin, mais il leur a expédié celui de s'rapprocher des frontieres, pour former un cordon depuis Cracovie jusqu'à Brody : il a également fait passer des ordres très-détaillés, tant au gouvernemeut de Lemberg qu'au commandant-général de toute la province, et défense aux nobles Galliciens, qui n'ont pas de terres dans les états de Pologne, de se mêler en rien de cette affaire, sous des peines très-rigoureuses.

Quant à la Hongrie, d'où l'empereur espérait tirer beaucoup de troupes, entr'autres des légions moitié infanterie, moitié cavalerie, il ne s'est encore présenté, depuis l'abolition de la conscription militaire, que 600 hommes, qui se sont enrôlés volontairement dans ces nouveaux corps.

D'autres lettres de Vienne, du 17, s'expriment ainsi : On est ici très-alarmé des négociations entre les puissances maritimes et la Prusse, relativement aux troupes qui doivent être prises à la solde de ces puissances. A chaque instant on rencontre de nouvelles difficultés. Les deux principales, l'Angleterre et la Hollande, exigent de pouvoir les employer partout où elles le jugeront convenables ; en outre, elles ne veulent pas que le commandement de ces auxiliaires soit confié ni au roi de Prusse, ni à ses généraux. Ces nouvelles propositions semblent sur-tout répugner beaucoup au cabinet

de Berlin, et il serait possible que quelque cher qu'on lui payât ses soldats, il n'en voulût pas disposer à ce prix.

Suivant des lettres de Manheim du 13 avril, le duc de Deux-Ponts y était de retour de Munich, et l'on attendait aussi à Heydelberg le duc de Saxe-Teschen et le prince de Hohenlohe, ce qui faisait croire à l'ouverture très-prochaine de la campagne. Des lettres du 27 annoncent qu'ils y sont effectivement arrivés, et ajoutent que plusieurs généraux sont avec eux. On apprend en outre que le général Waldeck, qui avait pris la route de la Lombardie autrichienne où il devait commander, a reçu l'ordre de rétrograder, il retourne dans les Pays-Bas se mettre à la tête d'un corps d'armée sous les ordres du généralisime prince de Cobourg.

Les hostilités, écrit-on de Treves en date du 20 avril, sont commencées de notre côté depuis quatre jours, les troupes coalisées se trouvent en plein feu ; le général Beaulieu n'a pu conserver Arlon ; les Français qui l'ont enlevé avec leur prestesse ordinaire se trouvent à Mertzkirch, et semblent vouloir profiter de leur artillerie formidable pour attaquer le camp retranché des Autrichiens, dépourvu de vivres..... On annonce en ce moment que les Français escaladent en effet les retranchemens ; mais on dit qu'ils auront affaire aux troupes prussiennes commandées par le général Kohler, à qui Mollendorff vient de donner l'ordre très-précis de soutenir les Autrichiens. Ils ont encore besoin d'autres secours ; car ceux que commande le général Braun manquent des choses les plus nécessaires. On vient d'expédier en toute hâte le capitaine Thot pour faire venir le plutôt possible du fond de la Hongrie, presque épuisée, une remonte de chevaux d'officiers, 2000 bœufs, du vin, etc.

La cour Palatine, obligée de retirer une proclamation datée du 2 mars, par laquelle on engageait le peuple à concourir par des offrandes patriotiques à la defense extraordinaire du pays, vient d'ouvrir un emprunt de 700,006 florins, à 4 et demi pour cent, pour lequel le bailliage de Heidelberg est constitué en hypotheque spéciale ; elle espere que cette opération lui réussira mieux que l'autre, qui n'était au fond, comme les états l'ont fait sentir, qu'un impôt déguisé, et par conséquent contraire à la promesse de l'électeur, de ne point soumettre le laboureur à de nouvelles charges.

Ulm en Souabe, le 10 *avril.* La Suisse était menacée de manquer de plusieurs objets de premiere nécessité, dont une grande partie se vendait déja dans tous les treize cantons, à un prix exorbitant à cause de leur rareté. Le sénateur, Méchel de Bâsle, a été envoyé auprès de l'assemblée du cercle de Suabe, pour demander la sortie du territoire de ce cercle, et la vente en Suisse des marchandises dont elle a le plus besoin. Il a réussi en partie dans cette négociation, et l'assemblee a rendu le rescrit suivant :

« Art. 1er. Il est requis comme chose indispensable, non-

seulement de déterminer avec précision la quantité de grains, qui, conformément à ce qui est entendu entre les états du cercle et de la régence de l'Autriche antérieure, pourront, en telle où telle proportion, passer à tel où tel état helvétique, mais encore de déclarer de la même maniere l'endroit d'où se fait l'exportation; le directoire du cercle donnera encore là-dessus des intructions particulieres, tant pour l'exportation par le lac, que pour celle par la voie de terre, et tout sujet qui, y contrevenant, osera exporter des quantités plus considérables que celles nommément permises, éprouvera sans aucune rémission la peine de la confiscation.

„ II. Tout marchand pourra librement envoyer, d'un lieu quelconque situé dans les limites de l'empire et du cercle à un autre lieu quelconque situé dans les mêmes limites, toutes especes de marchandises, sans qu'elles puissent être ni arrêtées ni visitées.

„ III. Mais quand il s'agira d'expédier, pour la Suisse, des armes, des draps, des toiles, communes ou grossieres, de grandes quantités de fer, d'acier, de cuivre, de cuirs travaillés, les négocians ou commissionnaires curieux de se légitimer et de détourner l'effet de la confiscation, seront tenus chaque fois, ou a se présenter devant les magistrats pour y prouver, par leurs livres de commerce, que les quantités à expédier n'excedent en rien celles faites précédemment et à l'ordinaire, et pour obtenir, sur ce point, une attestation juridique en bonne forme; ou bien de produire un certificat helvétique, portant que la quantité plus grande ets entierement pour la consommation immédiate de tel endroit de la Suisse, et nullement pour servir à des versemens ultérieurs dans les provinces de France.

„ IV. L'exportation des souliers est prohibée sans aucune restriction, attendu qu'ils ne sont point un objet d'exportation mercantile.

„ V. Enfin et dans la regle, l'exportation des chevaux est absolument défendue. Il ne pourra y avoir d'exception que dans des cas de grande urgence; et lorsque le vendeur ou l'exportant, en justifiant des circonstances, aura obtenu du directoire du cercle, de concert avec la régence de l'Autriche antérieure, une permission spéciale. „

ANGLETERRE. *De Londres, le 14 Avril.*

La provocation des souscriptions volontaires par les lettres écrites aux lords lieutenans des comtés indique assez le manqué d'argent. Le manque d'hommes n'est pas moins indiqué par les invitations faites aux émigrés Français d'entrer dans les nouveaux régimens, dont il a été facile d'ordonner la formation, mais qu'il n'est pas à beaucoup près aussi aisé de réaliser, sur-tout dans un moment ou l'émigratiou est effrayante en Ecosse et en Irlande. Les ouvriers partent en foule pour l'Amérique.

Des lettres de Cork annoncent la prise de 19 bâtimens anglais, sortis de la Baye de Chesapeak, par trois frégates françaises, et une lettre de Limmerik, dn 5, dit qu'un grand nombre de navires ont été fort maltraités par le dernier coup de vent.

On assure que les vaisseaux de l'amiral Macbride ont reçu ordre d'aller renforcer l'escadre de l'amiral Howe qui doit mettre incessamment en mer.

Quelques membres de l'opposition vont appeller de nouveau l'attention du parlement sur l'affaire de MM. Muir, Palmer, Margarot et Gerard, traités comme les plus infâmes criminels, pour avoir parlé et agi en hommes libres.

Les négocians de New York ont pris, dans une assemblée convoquée *ad hoc*, la ferme résolution de ne plus recevoir de marchandises anglaises, jusqu'à ce que la Grande-Bretagne ait réparé l'injure et les dommages faits au commerce des Etats-Unis. Ils exigent également que l'Angleterre qui a excité les Algériens à s'emparer de leurs vaisseaux, les détermine à respecter le pavillon Américain. Le vœu a du être porté au congrès, et l'on ne doute pas que l'ambassadeur des Etats-Unis n'insiste fortement auprès du cabinet Britannique qui pourrait bien amener une rupture, s'il s'obstinait à refuser satisfaction.

Les dernieres lettres de Philadelphie disent qu'on y attend des nouvelles du colonel Humphries, chargé de négocier la paix avec Alger. Si cette régence se montre intraitable, chacun des Etats-Unis doit faire armer une frégate de 40 canons, destinée à croiser contre les Algériens, et protéger le commerce Américain.

Malgré l'influeuce du cabinet Britannique sur la régence d'Alger qu'il a décidé à agir hostilement contre les Etats-Unis, il n'en peut rien obtenir en faveur des Portuguais. Les Algériens pour leur accorder la paix, insistent sur les trois millions qu'ils ont d'abord demandés ; ils exigent aussi que le gouvernement ne donne pas de convois aux vaisseaux marchands des puissances avec lesquels ils sont en guerre. Il s'est tenu à Lisbonne plusieurs conseils à ce sujet ; mais on n'a encore rien déterminé ; on a seulement pris le parti d'équipper des vaisseaux de guerre sur lesquels on embarquera des troupes pour le Brésil où l'on redoute quelque surprise de la part des Français.

Le ministere prétend qu'il ne craint plus rien pour les îsles de Jersey et de Guernesey, depuis que l'escadre de l'amiral Macborde, qui y a pris sa station, a été renforcée ; celle de l'amiral Howe, qui est à bord de son vaisseau, n'est plus que sur une ancre, afin de pouvoir mettre en pleine mer au premier signal. L'Angleterre aura alors 40 vaisseaux de ligne dans le canal ; mais il faut avouer qu'ils ne seront pas manœuvrés par un nombre de bras suffisant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE ROBERT LINDET.

Séance de décadi, 10 *Floréal.*

Cette séance a été consacrée à l'admission des pétitionnaires. Un juge de tribunal de district faisait hommage de son traitement pour contribuer aux frais de la guerre. Charlier regarde cette offrande comme une aristocratie de richesses, et il a pensé qu'un fonctionnaire public ne devait pas se défaire d'un traitement honorable que lui accordait la nation; que s'il avait de l'excedent pour vivre, il pouvait exercer son humanité d'une autre maniere. La Convention a décrété en principe qu'elle n'acceptera jamais l'abandon fait par un fonctionnaire public du traitement attaché à la place qu'il remplit.

Séance de primdi, 11 *Floréal.*

Le récit de nos victoires a occupé cette séance. Les armées de la République sont triomphantes à Courtrai; les bataillons des Alpes se sont emparés du Mont-Saint-Bernard et de l'artillerie des Piémontais et des Autrichiens. Les redoutes placées sur le sommet de montagnes escarpées, ont été enlevées avec la bayonnette, et des magasins considérables sont en notre pouvoir. *(Voyez l'article Nouvelles.)*

Après la lecture des pieces officielles qui annonce les succès de nos armes, Barrere a lu un projet de décret qui a été adopté en ces termes :

« Art. 1er. L'armée des Alpes a bien mérité de la patrie dans la journée du 5 floréal.

» II. La nomination de Bagdelonne au grade de général de division, faite par le représentant du peuple près l'armée des Alpes, approuvée.

III. Le nom du général Dagobert sera inscrit sur la colonne élevée au Panthéon. »

Les administrateurs, composant le district de Montpellier, déposent sur l'autel de la patrie les premiers hatifs de leurs bleds, de leurs raisins; ils y joignent une branche d'olivier, symbole de la seule paix qui nous convienne, la paix fondée sur la victoire. « Les récoltes, écrivent ces administrateurs, devenues si nécessaires par les criminelles entreprises de nos ennemis, la nature nous les offre, cette année, un mois plutôt que les années ordinaires, elle seconde les efforts des amis de la liberté. L'épi, le raisin s'épanouissent, l'olive s'offre, et le

laurier qui ne se flétrit jamais, fleurit par-tout sur nos rivages. Honorons la Providence de la République, et disons aux tyrans et à leurs esclaves : Redoublez vos efforts, si vous l'osez, nous méprisons l'or, et nous avons du fer, du bled et des soldats. ”

Plusieurs dons patriotiques ont été offerts et accueillis.

Séance de duodi, 12 *Floréal.*

La fortune de la République ne se dément pas un instant. Nos ports continuent d'être l'entrepôt du commerce anglais et espagnol. Huit bâtimens ou corsaires viennent d'entrer depuis deux jours à Brest, à l'Orient, à Rochefort. La Convention apprend en même tems la nouvelle de la prise de Menin. Elle déclare, au milieu des transports unanimes, que l'armée du Nord ne cesse de bien mériter de la patrie.

Séance de tridi, 13 *Floréal.*

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des finances, décrete que la commission des transports, postes et messageries, fera transporter à Paris toutes les lettres adressées à l'étranger, et retenues dans différens bureaux, notamment dans ceux des villes frontieres ; qu'elle fera proceder à leur ouverture, au renvoi de celles qui ne contiendront rien de contraire aux intérêts de la République, aux particuliers qui les auront signées, et au dépôt des autres, au comité de sûreté générale.

Sur un projet de décret du comité de législation pour le sursis de la vente des biens de ceux qui prétendent avoir été mal-à-propos compris dans la liste des émigrés, la Convention nationale renvoie ce projet aux comités de législation, d'aliénation, domaines et commissions des émigrés pour faire son rapport dans trois jours. Elle décrete que la liste des réclamans sera imprimée à la suite du rapport, et que leurs noms, qualités et demeure y seront mentionnés. La commission des émigrés sera tenue de presenter incessamment son travail sur la révision générale des lois relatives aux émigrés.

La section du Contrat-social, composée de Sans culottes, pauvres en fortune, mais riches en patriotisme, offre six cavaliers jacobins, montés, armés et équipés aux frais de la section.

Bourdon de l'Oise observe à l'Assemblée que dans les dernieres nouvelles des armées, il est un fait qui mérite de fixer son attention. Depuis 18 siecles on n'avait pas vu l'infanterie charger la cavalerie, et la repousser. Du tems de César on vit cet exemple de bravoure. Les soldats Français l'on renouvellé, mais d'une maniere bien plus glorieuse. Les Romains employerent nombre d'années pour discipliner les légions qui firent tant de conquêtes ; la République Française n'a pas mis deux ans à exercer les bataillons qui ont chargé trois fois dans la même journée la cavalerie ennemie, et qui l'ont trois fois

mise en déroute. « Je demande, a dit Bourdon, que la Convention décrete que l'armée des Ardennes a bien mérité de la patrie en donnant l'exemple de cette valeur qu'inspire le génie seul de la liberté, et qu'on ne trouve que dans des Républicains. » L'Assemblée adopte cette proposition, et renvoie aux comités de salut public et d'instruction publique pour éterniser la mémoire de cette action heroïque.

Séance de quartidi, 14 *Floréal.*

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des finances, sur le mode d'exécuter les restitutions arrêtées par les corps administratifs envers les citoyens qui ont été trop taxés à la contribution patriotique, et pour raison du double emploi, et qui s'effectuaient d'abord par la caisse de l'extraordinaire, et depuis par celle des domaines nationaux, décrete que ces restitutions seront faites par la trésorerie nationale, sur l'ordonnance du commissaire des revenus nationaux, ensuite de l'arrêté des corps administratifs.

Le commissaire des revenus nationaux écrit que les succès les plus brillans accompagnent toutes les opérations de la République. Tandis que nos armées forcent les ennemis à reconnaître sa puissance, les autorités constituées redoublent d'efforts pour augmenter ses ressources. Jamais les ventes des immeubles confisqués n'ont présenté des résultats aussi intéressans. Au 20 pluviôse elles atteignaient à peine 100 millions, et dans le cours des sept decades suivantes il a été prononcé des adjudications pour plus de 200 millions.

Le résultat de chacune des decades antérieures au 30 germinal, n'a jamais surpassé 20 à 25 millions, et celui de la premiere decade de floréal s'éleve, pour les ventes faites dans 206 districts, à 36,119,158 liv. 13 sous 4 den., sur l'estimation de 17,248,841 liv. 19 sous 4 den.; ce qui présente sur les estimations un excédent de 18,870,316 liv. 4 sous.

En joignant ce dernier résultat à celui des états précédens, on voit que les notes sommaires parvenues jusqu'au 10 floréal présentent des adjudications prononcées par 440 districts situés dans l'étendue de 84 départemens; que ces adjudications ont produit 300,900,258 liv. 9 sous 2 den., sur l'estimation de 145,548,417 liv. 5 sous, lesquelles ont excédé cette estimation de 155,351,841 liv. 1 sou 9 den., lequel excédent donne le double de l'estimation et 10 millions en sus.

L'enthousiasme accompagne toujours les encheres; elles se proclament toutes aux cris de *Vive la République!* Chaque adjudication définitive semble un prix décerné au patriotisme de celui qui l'obtient.

Au nom du comité des marchés, Piorry a fait un rapport sur les quatre administrations chargées de l'habillement et équipement des troupes, depuis le 25 avril 1792 jusqu'au 31 juillet 1793; à la suite de ce rapport, la Convention a rendu

un décret qui met en liberté les administrateurs, à l'exceptions des suivans : Le citoyen Lequesne, administrateur, chergé de la comptabilité, et détenu en vertu d'un arrêté du comité de sûreté générale, restera en état d'arrestation jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Le nomme Provenchere, chargé du grand et petit équipement, et le nommé Dorly, ci-devant adjoint de Beurnonville, prévenus, l'un de fraude et d'infidélité, et l'autre d'avoir trahi les intérêts de la République, en provoquant la résiliation des marchés, reconnus comme très-avantageux, seront traduits au tribunal révolutionnaire.

Séance de quintidi, 15 *Floréal.*

Des citoyennes de Neuilly sont admises à la barre.

L'une d'elles. « Les citoyennes de Neuilly, toujours animées de l'amour de la patrie, viennent en ce jour vous jurer qu'elles sont toutes bien décidées à faire du salpêtre, à cultiver la terre et à faire la moisson : elles enverront elles-mêmes leurs époux, leurs amans et leurs freres combattre les tyrans et leurs esclaves ; dites un mot, et ils partent.

» Nous vous déclarons aussi que nous regarderons comme lâche et traître à la patrie tout citoyen qui balancerait un moment pour voler au champ de l'honneur.

» Nous vous jurons enfin, si, oubliant notre sexe, vous avez besoin de nos bras, donnez-nous le signal, et nous partons : pour bien se battre, il ne faut que du courage, et être bien animé de l'amour de la liberté pour vaincre.

» Nous devons vous imiter : vous nous avez appris à mourir pour la liberté et l'égalité : nous nous estimons très-heureuses si nous mourons pour elles. »

Le citoyen Castagnier, capitaine de vaisseau, chargé des armemens de la République à Cette et Agde, expose qu'ayant fait connaître les besoins de nos armemens au Port-la-Montagne, tous les braves Républicains se firent inscrire sur-le-champ, pour servir comme matelots.

Il demande de donner la plus grande publicité à ce trait de dévoûment.

L'agent national près le district de la Montagne écrit que la vertu, le courage et le républicanisme siégent dans ce district, aux places qu'occupaient naguères les intrigans et les hommes sans mœurs.

La Convention décrete la mention honorable de toutes ces adresses et de tous ces traits de civisme.

Barrere se présente à la tribune au nom du comité de salut public. « Citoyens, dit-il, ce n'est pas aujourd'hui le cri de la victoire, c'est l'attitude du courage. Landrecy est tombé au pouvoir de l'Autrichien. Nos batteries ont été démontées. (*Voyez la lettre officielle, article* Nouvelles.)

Si j'avais la bassesse de parler à la cour d'un roi, je

déguiserais ce revers ; ces ménagemens industrieux conviennent mal à des Républicains ; si j'étais en présence des factions, je présenterais cet événement avec l'art nécessaire pour faire paraître leur joie scandaleuse et souterraine, lorsque la République cesse un instant d'être heureuse ; mais je parle aux représentans d'un peuple libre, et je dois leur dire que la victoire a été un instant absente du camp français ; l'armée du Nord en rappelle, c'est à vous de l'y maintenir par une attitude ferme, c'est de ce lieu qu'est toujours sorti l'exemple du dévoûment et du courage.

» Déja avant-hier, avant même que le comité eût la certitude de la prise de Landrecies, des hommes qui se disent citoyens, formaient des plaintes de ce que cette nouvelle n'arrivait pas assez vîte, et de ce qu'on cherchait à déguiser le succès de l'ennemi.

» Nous avons apprécié cette impatience hypocrite, et nous dénonçons à la Convention, par forme d'accusation morale et civique, cette secte nouvelle, héritiere des factions punies, composée d'hommes qui, affectant un zele immodéré pour les intérêts du peuple, sont les premiers à l'alarmer, à l'effrayer, et à empoisonner ses succès ; se plaçant à l'affut de mauvaises nouvelles, en créant quand il n'en vient point, les pressentant par leurs vœux impies, et les exagerant quand il en existe quelques-unes. On les voit s'appitoyer sur les succès de la campagne, sur les forces des ennemis, sur la tactique des Autrichiens ; mais notre tactique, à nous, c'est de les observer et de les découvrir, comme la tactique des armées est de combattre les ennemis jusqu'au dernier soupir.

» On a jetté l'alarme, parce que Landrecies est pris ! que diraient donc ces lâches alarmistes, si d'autres places étaient prises, si des places importantes étaient attaquées et se rendaient ? Proposeraient-ils de perdre la liberté, proposeraient-ils de lâches transactions, ceux qui ne balancent jamais trente victoires avec un échec !

» L'ennemi a la carte géographique du courage ou de la lâcheté de ceux qui défendent les places ou les frontieres. Est-ce à nous d'avoir cette échelle honteuse ? Ne nous y méprenons pas, ce n'est pas l'amour de la patrie qui s'alarme, c'est la haine de la République qui se releve d'un ton hypocrite. L'amour de la patrie reprend de l'énergie par des revers, il n'y a que la lâcheté ou la malveillance qui a ou qui seme des alarmes

» Combattez, nous écrivent de Lille, le 12 de ce mois, Richard et Choudieu, représentans du peuple près l'armée du Nord ; combattez de tous vos moyens les alarmistes : ce sont des contre-révolutionnaires. Le patriote ne voit en tout que le salut de la patrie, il ne s'abandonne jamais à ces spéculations de désastres ; elles annoncent le desir du malheur public. L'aristocratie chassée de Paris, et reléguée dans des maisons d'arrêt, ou se ralliant dans les départemens autour de quelques calom-

nies , releve la tête au plus léger succès de l'ennemi. C'est à la Convention à rabaisser sans sesse ses insolentes espérances ; c'est à la Convention à relever le courage et l'esprit public de l'intérieur , à les mettre à la hauteur du courage et de l'esprit public des armées. Les Romains vendaient le terrain sur lequel campait Annibal. Le Comité s'occupe des moyens d'attaquer les places de l'ennemi.

„ Déjà la guerre est portée avec succès sur son territoire, trois de leurs places ont été au pouvoir de la République en trois jours, et ce n'est qu'après deux mois d'intrigues, de perfidies et d'attaques que Landrecies a été pris. N'avons-nous pas aussi pris Courtray, Furnes et Menin ? Et ici je dois faire connaître à la Convention des détails glorieux pour l'armée du Nord, qui est dans la Flandre maritime, qui nous sont donnés par le général Pichegru.

„ Le 9, le général de division Moreau, qui occupait le front de l'attaque fit, avec le général de brigade Vandame, une reconnaissance sur la place pour examiner si elle pouvait être enlevée de vive force ; il fut convaincu que les nouvelles fortifications, quoiqu'en terre, la mettait parfaitement à l'abri d'un coup de main, et que nous ne pourrions le tenter sans nous exposer à perdre plusieurs mille hommes ; ce qui le détermina à en ordonner le bombardement, qui commença dans l'après-midi du même jour, et fut continué toute la nuit.

„ Le lendemain matin il fit faire une sommation au général Arnesten, commandant dans la place, qui, comptant sur des secours de la part de l'armée ennemie, répondit simplement qu'accoutumé à faire son devoir, il ne la rendroit pas. Sur cette réponse, le bombardement récommença, malgré le vœu de nos troupes qui demanderent toutes l'assaut. Le général Vandame ayant observé que les fossés, larges et profonds dont la place était environnée, ne permettaient pas que l'on cédât à leur ardeur, plusieurs répondirent : *Eh bien ! puisque les fossés sont un des plus grands obstacles à la prise de la place, nous vous demandons à y arriver les premiers ; nos corps les combleront, et nos camarades monteront alors facilement.*

„ Croyez-vous qu'avec de tels soldats, vous ayez à vous attrister sur les chances inséparables de la guerre ? Et pensez-vous que ceux qui veulent combler de leurs corps les fossés, pour que les seconds bataillons attaquent une place, laissent long-tems la frontiere déshonorée par les hordes autrichiennes? Par-tout regne l'audace de la République et la soif de la gloire.

„ Je vous ai annoncé, le jour dernier, un revers maritime, une frégate prise par l'ennemi ; mais cet événement même est couvert de gloire pour la marine de la République. L'équipage de la *Pomone* ne s'est rendu qu'à la supériorité des forces, et qu'après avoir perdu tous ses mâts, et après que les marins de la République ont long-tems combattu contre l'Anglais

d'une main, tandis que de l'autre ils éteignaient le feu qui dévorait notre frégate. La *Pomone* était parvenue à désemparer le commandant anglais de son grand mât de hune, et avait soutenu le combat avec avantage, lorsqu'une bordée d'une des autres frégates lui abat son grand mât majeur, lequel en tombant entraîne dans sa chûte la perte du mât d'artimon; cette perte n'empêchait pas la *Pomone* de tirer, et le feu même qui prit à son bord ne ralentit point l'ardeur des braves républicains qui la montaient, et ce n'est qu'après plus de trois heures de combat que cette frégate s'est rendue; elle avait réussi à éteindre le feu qui faisait craindre pour ceux qui y étaient renfermés.

„ Nos marins ont été plus heureux; l'aviso, dont le nom rappelle un zélé républicain; l'aviso le *Lazousky* a fait une prise sous le feu du canon de la forteresse espagnole. (*Voyez article* Nouvelles.)

Barrere a annoncé en même-tems à la Convention la prise de 20 bâtimens ennemis, soit corsaires, soit marchands, tous chargés d'objets de premiere nécessité. (*Voyez article* Nouvelles.) Mais, a-t il ajouté, ce n'est pas assez de faire venir les subsistances, de dépouiller le commerce des ennemis, il faut encore garantir le peuple des atteintes même qu'on lui fait porter par ses propres mains.

„ L'aristocratie, qui ne sera corrigée que quand elle n'existera plus, agite sans cesse les grandes communes de la République, à cause des objets de premier besoin : tantôt ce sont les boulangers qu'elle excite, tantôt les bouchers, tantôt les marchands de bois. Quand elle ne peut rien sur les maîtres, elle excite les garçons, ou les manipulateurs de ces diverses matieres, pour se coaliser, pour hausser le prix des travaux, pour faire crier le besoin, pour exaspérer le peuple, et pour empêcher l'approvisionnement et le débit. C'est aux mains intrigantes, qui dirigent et tiennent le fil de ces petites coalitions, qu'il faut remonter, et ce n'est que par une mesure forte que vous y parviendrez.

„ Voici le projet de décret que le comité me charge de vous présenter :

„ La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, décrete :

„ Art. Ier. Tous ceux qui contribuent à la manipulation, au transport et débit des denrées et marchandises de premiere nécessité, autres toutefois que ceux qui sont compris dans les décrets des 26 et 27 germinal, sur la police générale de la République, sont mis en requisition.

„ II. L'accusateur public recherchera et traduira au tribunal révolutionnaire tous ceux désignés dans l'article précédent, qui feraient une coalition criminelle contre les subsistances du peuple. „

Ce décret est adopté.

Séance de sextidi, 16 Floréal.

La Convention par son décret (du 27 septembre 1793 v. style) avait établi une commission sous la surveillance de deux commissaires, pris dans son sein, à l'effet de constater les abus et malversations dont les ci-devant fermiers généraux s'étaient rendus coupables pendant les baux de David, Salzart et Magger. Aujourd'hui Dupin, au nom des comités de sûreté générale, des finances et de l'examen des comptes, a présenté à l'Assemblée le résultat des faits que les commissaires ont vérifiés. Il a dévoilé les abus d'autorités, les exactions et les malversations de toute espece que les ci-devant fermiers-généraux se sont permis, et qui donnent lieu à des réclamations considérables. Ce rapport a été suivi de la lecture d'un projet de décret qui a été adopté en ces termes :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de sûreté générale, des finances et de l'examen des comptes, réunis à la commission, attendu que les ci devant fermiers généraux sont prévenus,

» 1°. De s'être, au lieu de se borner pendant le bail de David, à la jouissance des intérêts à quatre pour cent que leur accordait le bail enregistré dans les cours, tant sur les soixante-douze millions de cautionnement que sur les vingt millions de prêt remboursables par sixieme et par année, attribué des intérêts à six et à dix pour cent, tant sur les sommes que sur la mise des fonds nécessaires à leur exploitation antérieure, et que par les attributions qu'ils ont introduites dans les frais de régie, ils sesont procuré des bénéfices non alloués, dont les capitaux ont fructifié dans leurs mains ;

« D'avoir exercé sur le peuple une concussion répréhensible, en introduisant dans le tabac, après sa préparation, de l'eau dans la proportion d'un septieme, et en lui faisant payer cette eau au prix du tabac, concussion aussi dangereuse pour la santé du consommateur que nuisible à ses intérêts ;

» D'avoir enfreint les clauses du bail, qui les assujettissait à verser chaque mois le produit des droits qui leur étaient donnés en régie ;

» D'avoir préjudicié aux droits du gouvernement, en faisant substituer au dixieme établi par l'édit de 1764 et l'arrêté du 4 février 1770, sur les bénéfices résultans du bail, les dispositions de l'arrêt du 21 janvier 1774 ;

» D'avoir sollicité et obtenu une indemnité pour la distraction d'une partie des perceptions qui leur était confiée, lorsqu'il est évident que cette distraction ne leur était point onérense ;

» D'avoir retenu dans leurs mains des fonds provenans de bénéfices, lesquels devaient être versés dans le trésor public,

au moment où ils se sont répartis la portion qui leur en revenait.

» D'avoir accordé des gratifications extraordinaires à des personnes qui n'y pouvaient prétendre, et qu'ils ont en outre ordonné des dépenses contre les principes consacrés, et ont disposé par ce moyen de ce qui appartenait au gouvernement ;

» D'avoir enfin liquidé les débets des comptes qui concernaient leur administration, avec l'argent qui provenait de l'administration nationale ;

» Renvoie les ci-devant fermiers généraux, intéressés dans les baux de David, Salzard et Mager, au tribunal révolutionnaire, pour y être jugés conformément à la loi.

» La Convention nationale se réserve de statuer sur les restitutions et indemnités, amendes et confiscations dues à la nation, et à exercer tant contre les ci-devant fermiers généraux que croupiers, pensionnaires, héritiers, donataires ou ayant cause, pendant les baux de David, Salzard et Mager. »

Boisset a présenté dans une opinion les moyens d'alimenter et de propager, dans toute l'étendue de la République, les végétaux exotiques. Il a proposé à cet effet d'établir, dans chaque département, un jardin composé de cinq arpens, destiné à recevoir les différentes plantes ou semences que le jardin national du Muséum est dans le cas de leur fournir actuellement. L'opinion de Boisset a été renvoyée aux comités d'agriculture et d'instruction publique.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de législation, sur une lettre de la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre, décrete que les dispositions de la loi du 9 ventôse, qui autorise tout officier démissionnaire, destitué ou suspendu, à obtenir des certificats de résidence par un fondé de pouvoir, sont déclarées communes à tous les militaires ou employés au service de la République, et aux fonctionnaires publics ; à la charge par les militaires ou employés aux armées, de fournir un certificat d'activité qui leur sera délivré, savoir, par les généraux en chef ou divisionnaires et par les représentans du peuple près les armées ; les autres militaires par le conseil d'administration de leur bataillon et les fonctionnaires publics, un certificat de présence, délivré par le président du tribunal ou du corps administratif.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrete que les maisons et jardins de Saint-Cloud, Belle-vue, Mousseaux, le Raincy, Versailles, l'Isle-Adam et Vanvres ne seront pas vendus, et seront conservés et entretenus aux frais de la République, pour servir aux jouissances du peuple et former des établissemens utiles à l'agriculture et aux arts.

PARIS. *Nonidi*, 19 *Floréal*.

Le comité de salut public, vu le rapport de la commission du commerce et approvisionnemens ;

Considérant que la loi sur le *maximum* n'a pour objet que d'assurer au peuple la faculté de s'approvisionner des denrées et matieres de premiere nécessité, et de le préserver du fléau des spéculateurs et des accapareurs,

Que, si cette loi s'étendait aux productions des arts et des fabriques, lors sur-tout que le prix de la main-d'œuvre se trouve superieur à la valeur des matieres, cette disposition ne deviendrait avantageuse qu'au riche consommateur, et deviendrait nuisible a la classe indigente des ouvriers ;

Que l'encouragement le plus utile que l'on puisse donner aux fabriques d'objets de luxe, est la liberté du commerce et le témoignage de la confiance publique dans les citoyens employés dans ces fabriques, qui ne peuvent les soutenir avec succès, et s'assurer de l'avantage de l'exportation, qu'en s'appliquant constamment à les perfectionner ;

Arrête que tous les articles connus sous la dénomination de batistes, linons, mousselines, gazes, dentelles de fil et de soie, soies et soieries, ne seront point compris dans le *maximum* général, et seront vendus de gré à gré, mais ils resteront soumis à la loi du 12 germinal sur les accaparemens.

Le présent arrêté demeure commun pour toutes les fabriques des mêmes articles, dans toutes les communes de la République.

La commission de commere et approvisionnemens est chargée de son exécution, et d'en donner connaissance à tous les agens nationaux.

Signé au registre, Billaud-Varennes, Carnot, B. Barrere, Collot-d'Herbois, Robespierre, C. A. Prieur, Saint-Just, R. Lindet et Couthon.

Le comité de salut public a aussi arrêté que les communes de Rouen, Caen, Nantes, Bordeaux et Marseille, devaient être considérées comme places maritimes, relativement à l'exécution des mesures de police générale, decrétées les 26 et 27 germinal. Par conséquent, les ci-devant nobles et étrangers, non-exceptés, ne pourront y demeurer. Les représentans du peuple sont chargés de faire mettre cet arrêté à exécution.

Ce même comité vient d'adresser au maire et aux officiers municipaux des chefs-lieux de cantons de la République, la circulaire suivante :

« Lorsque la Convention nationale décreta, le 17 vende-

miaire, une levée de chevaux d'artillerie et de cavalerie par cantons, elle décréta en même-tems que les citoyens des cantons fissent transporter dans les lieux de rassemblement la quantité de fourages en paille, foin et avoine, nécessaire pour la consommation d'une année.

„ La Convention nationale n'a pas rappellé cette dernière disposition dans son décret du 18 de ce mois, qui ordonne une levée de chevaux de trait. Une disposition précise et absolue aurait été sujette à quelques inconvéniens de localité ; mais la République trouvera dans votre zele, dans votre civisme, les ressources que l'amour de la patrie fait varier et multiplier.

„ Vous vous rappellerez ce que nous devons tous aux défenseurs de la liberté. Vous vous empresserez de concourir à leurs succès, en rassemblant tous les moyens nécessaires pour assurer le service.

„ Vous vous pénétrerez de la nécessité d'entretenir tous les transports militaires et le service de l'artillerie dans la plus grande activité. Vous n'attendrez pas que des dispositions formelles, des requisitions déterminées fixent la quantité de fourrages que les besoins de l'armée exigent. Vous vous empresserez de faire transporter dans les magasins, dans les lieux de rassemblement, la plus grande quantité de fourrages qu'il sera possible de tirer de chaque canton.

„ Vous vous direz et vous direz à vos concitoyens, en remplissant des magasins, que c'est préparer la victoire que d'assurer le service. L'organisation, la force et l'activité des transports militaires, contribueront à nos succès et à la conservation d'un grand nombre de défenseurs de la liberté.

„ Vous penserez à la patrie, à vos amis, à vos freres. Vous vous ferez un devoir sacré de contribuer à tout ce qui doit vous les conserver et servir à accélérer la perte des tyrans.

„ Vous donnerez l'exemple de cet empressement civique à remplir des devoirs que commande l'amour de la patrie. Vos concitoyens suivront cet exemple et le surpasseront.

Les membres du comité de salut public.

Signés, SAINT-JUST, R. LINDET.

Des citoyens égarés ou mal intentionnés se permettant d'apporter des obstacles aux approvisionnemens en beurre, œufs et fromages, le corps municipal voulant assurer l'exécution de la loi sur la police générale de la République, concernant le commerce et l'arrivage des denrées, a arrêté, 1°. que les comités civils et tous les citoyens sont invités, les uns à favoriser les approvisionnemens à destination, et les autres à n'y apporter aucun obstacle ; 2°. a chargé l'agent national de tenir la main à l'exécution de cet arrêté, et de poursuivre, suivant toute la rigueur des lois, ceux qui y contreviendraient.

On a appris par le capitaine du vaisseau la *Montagne*, qui arrive de Gênes, qu'on y a chargé plus de 300 mille sacs de bled pour la France. Il a assuré que les magistrats de Gênes avaient pris toutes les mesures nécessaires pour que les bleds parviennent à leur destination.

On mande de Brest, en date du 5 floréal, que les députés des Etats-Unis d'Amérique ont dîné avec les représentans du peuple à bord du vaisseau la *Montagne*. Tous les vaisseaux étaient pavoisés. Ces députés vont se rendre à Paris : on croit qu'ils sont chargés d'une mission importante pour les deux peuples.

Les mêmes nouvelles ajoutent que le vaisseau le *Majestueux* vient d'être mis en rade, de sorte qu'il y a déja cinq vaisseaux à trois ponts dans ce département, et qui portent ensemble six cents pieces de canon. Le *Flibustier*, vaisseau de ligne, arrangé en flûte, vient de soutenir un combat vigoureux contre trois grosses frégates anglaises qu'il a fort maltraitées, et qu'il a obligé de prendre la fuite après les avoir tres-endommagées dans leur mâture et dans leurs agrès. Ce vaisseau est rentré après avoir lui-même essuyé quelque dommage. Il sera promptement réparé, et l'équipage brûle de se mesurer de nouveau contre l'ennemi.

Jourdan, chef d'escadron de la gendarmerie nationale, vient d'être mis en état d'arrestation. Il est traduit à Paris de brigade en brigade, par ordre du comité de sûreté générale de la Convention. On l'a pris dans la maison de Repau, lieutenant de gendarmerie, de résidence à Lille, district d'Avignon. Les scellés ont été mis sur ses papiers.

Depuis le 11 floréal jusqu'au 17, le tribunal révolutionnaire a condamné à la peine de mort 67 individus, convaincus de différens genres de conspiration contre la République. Dans le nombre sont Langlois de Pommeuse, ci-devant conseiller de grand'chambre au ci-devant parlement de Paris, et Chapin sa femme; les deux freres Tassin, banquiers à Paris; Van-Muring comme chef de bureau du comité des banquiers; Choiseul-Labaume, ex-marquis, ci-devant Lieutenant général; Levis, ex-comte, et Martin ci-devant notaire à Paris, rue de Seine. Beaucoup de prévenus ont été acquittes, entr'autres les officiers municipaux de la commune du Mans.

NOUVELLES.

ARMÉE DES ALPES.

Nous avons déja rapporté substantiellement les avantages remportés par cette armée dans le Montcenis. Nos lecteurs

aimeront à en trouver les détails dans les pieces officielles. Les voici :

Le général en chef commandant l'armée des Alpes, au comité de salut public. — Du Petit-Saint-Bernard, le 5 floréal, l'an 2 de la République Française une et indivisible.

« Vos vœux son remplis : le Saint-Bernard est à nous; c'est aujourd'hui 5 floréal, à cinq heures du matin, que ce poste important, hérissé de plusieurs redoutes qui le flanquaient, à droite et à gauche, dont l'accès était impossible à d'autres qu'à des Républicains Français, est tombé en leur pouvoir. Toutes les verrtus militaires se sont déployécs dans cette attaque mémorable : la constance dans les fatigues, la valeur dans les combats, le mépris de la mórt et le sacrifice de tous les besoins.

» Après dix heures de marche pendant la nuit, dans les neiges, à travers les précipices horribles, les troupes sont arrivées aux redoutes du Mont Valaizan; peu effrayées des obus et des boulets qui tombaient à leurs pieds, elles sont montées à la charge et les ont enlevés de vive force. Maîtresses de ce poste, elles en ont tourné les bouches-à-feu sur la redoute de la chapelle de Saint-Bernard, qui a évacué bientôt après, et les Piémontais fuyant de toutes parts devant les Français vainqueurs, leur ont abandonné toutes les redoutes, tous les postes, et nous les avons poursuivis trois lieues au-delà de Saint-Bernard.

» Les fruits de cette victoire sont 20 pieces de canons, des obusiers, 200 fusils, 13 espingolles, et 200 prisonniers de guerre. Le nombre des morts et des blessés de l'ennemi nous est inconnu, parce qu'il les a emportés avec lui; mais il doit être considérable. En surmontant tant de difficultés, nous avons à regretter peu de monde, et nous n'avons eu que 60 blessés.

» Le succès de cette affaire est un éloge complet du général Bagdelonne commandant au Tarantaise; mais instruit de ses dispositions, je dois vous dire qu'elles avaient été combinées avec intelligence et sagesse, et qu'elles ont été exécutées avec fermete et courage. Son rapport que je vous envoie vous fera connaître les traits d'héroïsme et d'intrépidité qui ont éclaté dans cette journée. Mais vous devez savoir aussi que le représentant du peuple Gaston a concouru à sa gloire par les soins qu'il s'est donnés et par l'énergie qu'il a communiquée aux troupes dans toutes les circonstances. »

Signé, DUMAS.

P. S. J'ouvre ma lettre pour vous annoncer que la Thuile est prise, ainsi que les magasins; ils ont été sauvés des flammes que les coquins avaient mises aux villages. Cent Piémontais

ont été tués, et nous sommes dans les redoutes du Prince-Thomas.

Lettre du général Bagdelonne, datée de Chatelas, le 9 floréal, au général en chef de l'armée des Alpes. — Au bourg Saint-Maurice.

« Je te fais part que nous venons d'enlever le Petit-Saint-Bernard, et tous les retranchemens et redoutes qui le défendaient, avec la bayonnette. Nous avons pour cela bivaqué deux jours par les plus hautes montagnes. Nous avons commencé par attaquer par la droite et par la gauche, les trois fameuses redoutes du Mont-Valaisan, à la pointe du jour, après avoir marché dix heures dans la neige, sur la crête des montagnes. Le 2e. bataillon, ci-devant de Boulonnais; le 5e. de l'Isere, le 5e. de Rhône et Loire, et les deux bataillons de la Côte-d'or, se sont comportés avec la plus grande valeur : je n'ai jamais vu se battre de cette façon. Je t'enverrai à la premiere occasion les traits particuliers d'héroïsme des soldats et des officiers. Nous sommes redevables de cette intrépidité aux discours énergiques dans lesquels le représentant Gaston leur a fait passer tout le feu révolutionnaire et républicain qui l'anime : nous avons eu sept hommes de tués, et environ soixante de blessés. La perte de l'ennemi doit être conséquente, la neige est de tous côtés teinte de son sang : l'officier d'artillerie a été tué sur ses pieces. Nous avons fait le commandant de ces postes prisonnier avec environ 200 hommes, tant sous-officiers que soldats du régiment Suisse de Rochemondet. Nous avons pris vingt pieces de canon de différens calibres, tous superbes, et treize espingoles montées sur affûts. J'ai envoyé à leur poursuite, pour profiter de notre victoire. Je te donnerai un détail plus circonstancié à la premiere fois, parce que nous sommes encore à la recherche de ceux qui pourraient encore périr dans les neiges. »

Signé, BAGDELONNE.

ARMÉE D'ITALIE.

Les succès d'Oneille n'étaient que les précurseurs d'autres plus éclatants que l'armée d'Italie vient d'obtenir. Les républicains se sont emparés le 10 floréal du fort tant vanté de Saorgio et de plusieurs autres. Voici les nouvelles officielles transmises par les représentans du peuple au comité de salut public.

Les représentans du peuple près l'armée d'Italie, à leurs collegues membres du comité de salut public. — Saorgio, le 10 floréal, l'an 2 de la République une et indivisible.

« Nous vous avons annoncé, il y a quelques, jours que l'étendard tricolore flottait pour la premiere fois sur les murs

d'une ville de Piémont; apprenez aujourd'hui à la France que par une suite de l'expédition que vous aviez ordonnée, les couleurs Républicaines brillent sur les remparts de Saorgio. Les monts audacieux que la nature a élevés autour de cette forterasse ne se sont rendus formidables que pour augmenter la gloire des Français, plus audacieux encore.

„ Les ennemis ont été forcés dans toutes leurs positions; tout a cédé à la valeur des défenseurs de la patrie; tous les camps Piémontais, Autrichiens, sont en notre pouvoir; plus de 60 pieces de canon de divers calibres, des mortiers, des obusiers, ont été enlevés à l'ennemi; la déroute est complette; l'incendie et l'explosion annonçaient par-tout sa fuite précipitée. Le feu n'a cependant pas tout dévoré, une grande partie d'effets de campement est restée à la République.

„ La perte de l'ennemi est énorme; nous pouvons assurer qu'elle est de deux à trois mille hommes, parmi lesquels un colonel et deux majors. Nous avons à regretter 60 Républicains, morts en heros dans les retranchemens ou sur les retranchemens, du nombre desquels sont le général Bruslé, qui avait combattu sous Toulon, et l'adjudant général Langlois, tué d'un coup de bayonnette, en mettant la main sur la redoute piémontaise, quelques autres officiers, dont les noms ne sont pas encore connus. Nous avons environ 250 à 300 blessés, dont un grand nombre retournera bientôt au combat.

„ L'attaque des différens postes a été combinée de maniere a faire beaucoup de mal à l'ennemi et à épargner le sang précieux des Républicains.

„ La position principale de l'ennemi a été attaquée et emportée la premiere, par-là son système de défense a été détruit, toutes ses forces se sont trouvées isolées, son ensemble a été rompu; de-là la terreur répandue dans tons ses camps, et par suite l'épouvante.

„ Ainsi, un général Républicain qui sait que les victoires coûteuses détruiraient la République, profite de l'ardeur des troupes, et n'en abuse point: son coup-d'œil, s'il est habile, saisit le cœur de l'ennemi. l'y sait frapper, et conserve à la patrie des défenseurs qui auraient péri inutilement à l'attaque des points secondaires, ou même indifférens au succès.

„ L'armée d'Italie ne veut point de repos qu'elle n'ait anéanti le tyran de Piémont; elle attend que vous lui prépariez de nouveaux exploits, avec la sagesse que vous mettez dans toutes vos mesures. „

Salut et fraternité.

Signés, ROBESPIERRE et RICORD.

P. S. Les ennemis viennent encore d'être chassés de Belvedere, de Laboulena, de Rocabiliere, Lantorea, et de

Saint-Martin, ainsi que de tous les camps qu'ils occupaient à notre gauche. La victoire est à nous, sachons en profiter.

Armée des Pyrénées.

De Bayonne à Perpignan, les esclaves du tyran de Castille sont prisonniers, fugitifs ou morts. L'armée espagnole presque entierement cernée par l'armée des Pyrénées occidentales, et celle des Pyrénées orientales, a été mise dans une déroute complette. Une artillerie immense, des approvisionnemens abondans de tout genre, grand nombre de prisonniers, des camps et des postes importans sont tombés au pouvoir de nos braves Républicains. Les détails de ces brillans succès sont contenus dans les pieces suivantes :

Lettres des représentans du peuple près l'armée des Pyrénées Occidentales. — Bayonne, le 10 floréal, l'an 2 de la République Française une et indivisible.

„ Citoyens collègues, nous venons de donner une nouvelle leçon à l'Espagnol. Celle-ci n'est pas bien forte ; mais succédant à celles qu'il a déjà reçues en divers occasions, elle ne laisse pas de valoir son prix. Il a voulu tâter notre division devant Jean Pied-de-Port, et il a trouvé, comme sur tous les autres points, des républicains, dont le petit nombre accroît le courage et l'ardeur, de maniere qu'il a été vigoureusement repoussé, et avec une perte assez considérable : il nous a, suivant son système dévastateur, incendié quelques maisons ; mais nos soldats ont éteint, avec son sang, l'incendie. Voici les détails de cette affaire.

„ Le 7, au point du jour, l'espagnol attaqua tous les points de la division de Jean Pied-de-Port ; il tomba d'abord sur le poste de Ragny, défendu par deux compagnies basques, qui furent forcées, après s'être vaillament défendues, de céder à une force supérieure. Elles se replierent en bon ordre, après avoir perdu un seul homme, sur le poste du rocher d'Arrola, et sur celui de Roqueluche. Dans le même moment, une colonne ennemie, composée de quatre mille hommes d'infanterie et d'un escadron de cavalerie, conduisant un moriter de siége et un canon de gros calibre, se présenta à la descente de Blan-Pignon, et arriva sur la crete de Roqueluche, où elle se mit en bataille. Le feu fut vif de part et d'autre ; mais quand les Espagnols ont vu nos braves militaires ennuyés de la fusillade, aller sur eux au pas de charge, la bayonnette en avant, leur courage a commencé de les abandonner, ils ont pris la fuite, et nos soldats les ont poursuivis jusqu'à Blanc-Pignon. Quoique nous ignorions leur perte, nous pouvons assurer qu'elle a été considérable, car nos soldats, en les poursuivant, leur tiraient à bout portant. Un homme tué et trois blessés, telle a été la nôtre ; telle a été le succès de l'affaire aux postes défendus par Mauco. Voici quel a été celui à ceux occupés par nos troupes :

troupes : le poste de Rameara fut attaqué à trois heures du matin par la légion des émigrés, forte de sept cens hommes, par les volontaires de Navarre, par les miliciens, quelques émigrés et quelques déserteurs qui descendaient des abdubles par la gauche de la rive qu'ils passerent à gué. Les soldats qui défendaient le poste firent une résistance prodigieuse ; forcés de céder au grand nombre, ils se replierent en bon ordre, et furent prendre poste aussi sur le rocher d'Arrela. Les Espagnols attaquerent ce nouveau poste de tous les côtés avec furie ; mais quatre cens hommes, commandés par l'adjudant général Harispe, les ayant tournés avec vivacité, les attaquerent avec une telle vigueur, qu'ils les forcerent sur-le-champ à la retraite, qu'ils n'executerent qu'avec la plus grande peine. Cette infâme legion d'emigrés a laissé quatre-vingt de ses scélerats sur le carreau ; dix-sept ont été faits prisonniers : ils arrivent dans ce moment, et le soleil ne se couchera qu'après avoir vu ces monstres expier leurs forfaits sur l'échafaud. L'ennemi nous attaquant de tous les côtés avec une force supérieure, a été battu et repoussé par-tout. Peu de sang républicain s'est mêlé à celui des satellites du despotisme. Nous avons fait quelques prisonniers espagnols. Nous répétons ici ce que nous avons déjà dit ors de l'affaire du 17 pluviôse : les jeunes soldats de la réquisition voyant le feu pour la premiere fois, ont montré, au milieu des bombes, des boulets et des balles, le plus grand courage : rien ne les a ébranlés, et leur joie est extrême d'avoir vu l'ennemi de si près. Ils ont combattu en faisant retentir l'air des cris de *vive la République ! vive la Montagne !* Il est quelques traits particuliers de courage que nous ne devons pas vous laisser ignorer.

„ Huit tirailleurs Basques, voyant sur la hauteur une colonne ennemie, forte de 7 à 800 hommes, sans s'informer s'ils sont soutenus ou non, ils fondent sur elle avec une intrépidité sans exemple. Les ennemis, étonnés de cette audace, et voyant nos colonnes s'avancer sur leurs flancs, se retirent en désordre.

„ Un vieillard Basque, apperçoit un sappeur espagnol qui fond sur lui, il lui lance une pierre et le terrase ; aussi-tôt il court à son ennemi, lui enleve son sabre et lui coupe la tête. Ce Basque courageux a déja fait dans plusieurs occasions deux prisonniers. „

Signés, PINEL et CAVAGNAC.

Le général en chef de l'armée des Pyrénées Orientales, au Comité de salut public de la Convention nationale. — Du quartier général de Bagnoles, le 12 floréal, l'an 2 de la République une et indivisible.

„ Citoyens représentans, j'arrive de Céret, d'où je vous ai fait fait part „ avec les représentans du Peuple près cette

armée, des succès de nos braves freres d'armes dans les diverses attaques de cette journée. En voici le tableau aussi exact que l'a pu tracer un rapide aperçu.

„ Deux cens pieces au moins de toute espece d'artillerie, toutes leurs munitions, des magasins pleins de subsistances, près de deux mille prisonniers, parmi lesquels il se trouve un officier général, trois colonels, et 75 officiers de tous grades; (le nombre des morts et blessés est en proportion des prisonniers) tous leurs ustenciles et effets de campemens, d'immenses bagages; enfin, ce qui caractérise une déroute complette.

„ Je me porte ce soir sur Collioure et Port-Vendre, et j'espere vous en rendre un bon compte.

„ La réduction des Alberes avait si fort effrayé l'ennemi, que l'ordre était déjà donné pour évacuer tous leurs postes, mais nous avons eu le bonheur de les prévenir et de profiter de leur terreur panique.

„ Leur comte de la Union a parfaitement donné dans le panneau: il a cru que le chemin que j'avais fait tracer à la droite de l'armée, était celui dont je voulais me servir pour aller à lui, il s'est empressé d'en interrompre la communication; il a eu la sottise de perdre son tems dans la montagne où je l'avais attiré, et j'ai profité de son erreur pour l'attaquer vivement par notre centre.

„ Je dois, Citoyens représentans, les plus grands éloges à tous nos freres d'armes, généraux, officiers et volontaires, tous ont montré le plus grand zele et un vrai dévouement au triomphe de la République. Nous devons donc espérer les mêmes succès, avec les mêmes ennemis que nous allons poursuivre dans leurs derniers retranchemens.

„ Je finis en vous assurant que toutes nos mesures ont été si bien prises pour l'attaque, qu'il ne nous en a pas coûté 10 freres d'armes, et que nous en avons eu très-peu de blessés. „

Salut et fraternité, DUGOMMIER.

Les représentans du peuple et le général en chef, à la Convention nationale et au comité de salut public. — Ceret, le 12 floréal, l'an 2 de la République Française, à midi.

« Citoyens, toutes les montagnes sont à nous; elles nous ont donné tous les postes de l'ennemi; sa déroute est complette: nous l'avons suivi bayonnettes et sabres aux reins, et nous l'avons forcé, malgré sa résistance opiniâtre, à nous abandonner toutes ses redoutes fortifiées par tout ce que l'art avait pu ajouter à la nature. Leur retraite forcée les a obligés de tout abandonner. Plus de 200 pieces de canon ou obusiers, leurs camps tendus, leurs magasins, leurs immenses équipages, tout a resté entre nos mains.

„ Les braves défenseurs de la liberté, généraux, officiers

et soldats, tous ont combattu avec ardeur et ce courage qui caractérisent le véritable Républicain. Plusieurs officiers généraux espagnols ont été tués, quelques autres ont été obligés de se rendre. Il en est de même de beaucoup d'officiers supérieurs et subalternes. Le nombre des soldats prisonniers s'élève à peu près à 2000. Quant aux morts, le nombre ne nous est pas encore connu. Nous n'avons perdu qu'un très-petit nombre de Républicains.

" Nous continuons de les poursuivre, en même-tems que l'on s'occupe d'ordonner le siege de trois forts à la fois. *Vive la République ! vive la victoire !*

Signés, MILHAUD, SOUBRANI et DUGOMMIER.

P. S. Nous n'avons pas le tems de recopier notre lettre. A demain les détails et les nouvelles ultérieures.

ARMÉE DES ARDENNES.

Nous avions déja annoncé dans le *post-scriptum* de notre dernier numéro, la jonction de l'armée des Ardennes à une division de celle du Nord : elle s'est effectuée à Beaumont. Le représentant du peuple Levasseur en a transmis ainsi les détails au comité de salut public.

Beaumont, 8 floréal. " L'armée des Ardennes, commandée par le général Charbonnier, a forcé le passage de Bossu, où, en 1693, les Français furent battus ; en 1794 les Français Républicains ont terrassé leurs ennemis. Ils s'étaient placés sur les hauteurs ; nos tirailleurs, soutenus par notre artillerie, sont allés les y attaquer. Dans la plaine, la cavalerie ennemie a chargé trois fois notre infanterie, autant de fois notre infanterie est allée au-devant d'eux au pas de charge, la bayonnette en avant.

" Cette nouvelle tactique républicaine a déroute ces messieurs, et de tout côté ils ont fui le même jour, hier. Le général Desjardins chauffait Beaumont ; notre collegue Laurence y était. Dans la nuit l'ennemi a évacué Beaumont : nous y sommes entrés en même tems que la division de l'armée du Nord. Ainsi s'est effectuée une jonction que vous aviez ordonnée. L'armée des Ardennes a fait des prodiges de valeur pour forcer le passage de Bossu. La premiere requisition est au pas ; officiers, soldats, tous se sont conduits en braves Républicains. "

Signé, LEVASSEUR.

ARMÉE DU NORD.

Le 7 a été marqué par une attaque générale de toute la ligne, depuis Dunkerque jusqu'à Givet. Nous venons de voir la marche et les succès de l'armée des Ardennes sur Beaumont. Voici celle de la division qui s'est portée de Dunkerque sur Furnes.

Dunkerque, 8 *floréal.* " La victoire est à l'ordre du jour

sur cette frontiere : nos troupes ont culbuté tous les avant-postes des ennemis ; nous avons exterminé trois cents émigrés qui étaient en garnison dans le château de Flamentin : douze qui ont échappé à la mort glorieuse d'une bataille, sont venus en chercher une plus digne d'eux à Bergues. Nous sommes dans Furnes ; nos troupes ont porté leur quartier général à Flamentin, à trois quarts de lieue d Ypres : nos soldats sont sous les murs de cette forteresse ennemie ; elle est maintenant bombardée : quoique bien défendue, elle ne tiendra pas deux fois vingt-quatre heures à la fougue française et à l'ardeur indomptable qui anime nos volontaires, et particuliérement ceux de la premiere réquisition ; on peut à peine contenir leur courage bouillant. Tout a plié enfin devant les armées de la République et les soldats de la liberté. Nous possédons près de dix lieux de pays ennemis. Si nous prenons Ypres, Ostende et Nieuport sont pris immediatement, et toute la Flandre maritime est à nous : l'irruption sera terrible pour les tyrans de l'Autriche et de l'Angleterre.

„ Les paysans ont fait quelque part de la résistance : leurs propriétés et les châteaux ont été livrés aux flammes ; depuis deux jours on ne voit que du feu dans le pays ennemi : on n'entend que le bruit clair des canons ; les patriotes de Dunkerque dansent au son de cette musique guerriere : toutes les fenêtres sont pavoisées au signal de la victoire. Les Anglois, que l'on voit inquiets devant le port, doivent trembler. On n'entend dans toutes les rues que le refein patriotique qui fut chanté par nos marins et les habitans pendant toute la durée du siege de cette ville. *Bon! bon! vive la nation! le duc d'Yerk est un poltron.*

„ Nos volontaires ne brûlent pas tout; il paraît qu'ils songent à manger. On fait refluer dans nos villes des grains, des subsistances de tout genre que l'ennemi nous abandonne, et tous les autres objets qui peuvent être utiles à la République.

„ Tu sais peut-être déjà toutes ces nouvelles ; peut-être y en a-t-il encore de plus satisfaisantes des autres parties de la frontiere ; car on nous assure ici que nous dansons en même tems par-tout la carmagnole sur le même air. On nous annonce des succès de Maubeuge. Cette nouvelle rehausse notre courage, et nous rend plus audacieux, en même tems que plus confians dans nos propres forces. Tout va bien aussi pour la marine ; nous attendons le plaisir d'aller arborer le pavillon tricolor à Ostende.

Signé, HUTOT TARRARE.

„ Dans le même tems une autre division s'est portée sur Courtrai, où les troupes de la République sont entrées au pas de charge. L'ennemi n'y a pas fait toute la resistance dont le poste étoit susceptible, et nous n'y avons perdu personne. Nous avons fait cent prisonniers, dont 4 officiers

d'artillerie, et pris 3 pieces de canons et des magasins de subsistances. L'ennemi a voulu secourir Menin et chasser les troupes de la République du territoire qu'elles occupaient. Il a été complettement battu. Lisons-en les détails dans la lettre du représentant du Peuple.

Lille, 11 *floréal*. « Je m'empresse de vous annoncer que nous venons de remporter, sur les coalisés, une victoire signalée.

» L'ennemi, que notre marche hardie sur Courtray avait d'abord déconcerté, s'est bientôt rassuré par la résistance de Menin, et il a formé le dessein de nous chasser du pays dont nous venions de nous rendre maîtres.

» Hier, 10, des la pointe du jour, il s'est présenté au nombre d'environ 20 mille hommes devant l'excellente position qu'occupait en avant de Courtray la division du général Souham. L'action s'est engagée quelques heures après. Le succès a d'abord été balancé; mais cette résistance n'a fait que doubler l'énergie des soldats de la République. Ils ont chargé avec impétuosité, et bientôt la victoire s'est déclarée pour eux.

» Nous avons pris 32 pieces de canon, plusieurs drapeaux, et tué ou pris plus de quatre mille hommes, parmi lesquels plusieurs officiers de marque. Le général Clairfait a été grievement blessé.

» La déroute des ennemis a été complette; nous vous ferons passer des détails plus étendus. Je repars à l'instant pour rejoindre l'armée. Cette victoire aura des suites avantageuses pour la République.

» Je n'ai point encore de nouvelles de l'attaque qui a dû avoir lieu à notre centre contre la grande armée, on me fait espérer qu'elle ira bien. »

Signé, RICHARD.

P. S. Dans l'instant je reçois la nouvelle officielle de la prise de Menin. La garnison a voulu s'échapper; quinze cents sont restées sur la place; on poursuit le reste. Nous avons trouvé beaucoup d'artillerie dans la place. Dites à Paris, à toute la France, que l'armée du Nord répondra complettement aux espérances qu'on a fondées sur elle. On a tué un très-grand nombre d'émigrés. *Signé*, RICHARD.

Les efforts de l'armée du centre n'ont pas secondé d'une maniere aussi heureuse les succès de la droite et de la gauche. L'ennemi a fait quelques progrès.

Landrecy n'est plus à notre pouvoir, écrit le général Ferrand, de Réunion-sur-Oise, le 12 floréal; ses batteries démontées ne lui ont pas permis une plus longue résistance: telle est la lettre que je reçois en ce moment du général de division Fromentin, et dont je vous envoie copie.

„ Après l'attaque du 7, j'en avais tenté une seconde le 10. Nos efforts ont été vains; la faiblesse et le délabrement de la division de Cambrai, qui avait perdu presque toute son artillerie, ne lui a pas permis d'appuyer ma gauche.

„ Les divisions de droite de l'armée se sont battues avec vigueur, 300 hommes et plusieurs chevaux ont été taillés en pièces par les escadrons du 22e de cavalerie et du 12e de dragons.

„ Quant aux détails de la prise de cette place, je n'en ai encore aucuns; dès qu'il m'en sera parvenu, je m'empresserai de vous les adresser. „

Salut et fraternité, FERRAND.

Le barbare Autrichien a tout détruit à Landrecy, a tout dévasté dans les campagnes qui l'environnaient. „ Mais comme l'a dit Barrere, en l'annonçant à la Convention dans la séance du 17, les villes autrichiennes sont-elles donc incombustibles? L'Autrichien du Nord n'est-il pas le frere du lâche Autrichien qui périt à Saorgio, qui fuit à Ormain, et qui est fait prisonnier dans le mont Saint-Bernard? et les armes républicaines peuvent elles cesser de s'étendre d'un bout de la France à l'autre, des frontieres Belgiques aux frontieres Italiques? „

N'avons-nous pas vu en effet la puissante réaction que produisit la prise de Toulon sur l'armée du Rhin et de la Moselle. Lorsqu'au milieu des frimats et de la dure saison de l'hiver, elles emporterent les lignes de Weissembourg, firent lever le siege de Landau et conquirent le Palatinat. Il en sera de même dans l'armée du Nord, et ce ne sera pas inutilement qu'elle apprendra les succès des Pyrénées et de l'Italie.

ARMÉE DU RHIN.

Quoique nous n'ayons point de nouvelles officielles de cette armée, nous apprenons par les gazettes etrangeres qu'elles s'étend depuis Spire jusqu'à Vachenheim sur la Nard et celle de la Moselle, depuis le dernier endroit jusqu'à Kaiserlautern, toutes les deux envoient des patrouilles jusqu'à Grunstadt. Les environs de Durckeim, Bobenheim et Meisenheim, sont souvent visités par les Républicains, qui ont dernièrement emmené de ces derniers endroits, beaucoup de gros bétail.

Sur les frontieres de Luxembourg, les Français s'assemblent au nombre de 60 à 80,000 hommes. Leur dessein paraît être en attaquant le général Beaulieu, de tourner la grande armée. — Du côté de Treves, les Français se trouvent avec une artillerie formidable à Meizkirch, et semblent faire de grands préparatifs pour attaquer le camp retranché des Autrichiens. Le général Beaulieu envoie chercher des vivres pour ses troupes, qui sont très-fatiguées. On annonce dans cet instant que les Français montent à l'assaut dans les retranchemens.

COTES MARITIMES.

Deux de nos frégates, allant de Cancale à Brest, ont été rencontrées par une division de frégates et un vaisseau anglais, l'infériorité du nombre et des forces ne pouvait arrêter des républicains. Ils pouvaient éviter le combat, ils l'ont donné; ils ont pensé que des républicains ne connaissaient la fuite sur aucun élément,

Le combat a duré 7 heures: le pavillon de la République a été défendu avec une intrépidité digne d'éloges. *La Pomone* avait déjà des succès; elle était parvenue à désemparer le commandant anglais de son mât de hune, lorsque les frégates anglaises sont toutes venues l'attaquer; il a fallu céder à une force aussi disproportionnée. Nous n'avons pas de nouvelles de *la Babet*, et *l'Engageante* est revenue apportant les nouvelles qui, quoique désavantageuses, ne doivent servir à des ames républicaines, que pour y nourrir plus fortement la haine du nom anglais, et le vœu de l'anéantir.

Port-de-la-Montagne, 30 *germinal*.

Le vaisseau anglais l'*Ardent* de 74 pieces de canons s'est perdu, corps et biens. On croit qu'il a sauté; on en a jugé par les débris de ce vaisseau et sa chaloupe qu'on a amenée à Fréjus.

Depuis le courrier du 10 floréal, jusqu'à celui du 16, il est entré dans les différens ports de la République, plus de 40 prises de bâtimens ennemis, soit corsaires, soit marchands, tous chargés d'objets de premiere nécessité, et très-riches. Un de ces bâtimens destiné pour l'Angleterre, apportait de Portugal, une grande quantité d'or et d'argent pour solder les assassins de la République.

On peut juger de l'intrépidité de nos braves marins par la lettre suivante du citoyen Farjenet, capitaine de l'aviso le *Lazouski*, du 5 floréal.

« Etant dans l'ouest de Saint-Sébastien, les Républicains qui composent l'équipage de l'aviso, le *Lazouski*, ont eu connaissance, à cinq heures du matin, de deux bricks qui longeaient la terre à la distance d'une demie-lieue; nous le chassâmes le plus près possible, et voyant que nous ne pouvions plus approcher sans compromettre l'aviso, qui aurait été jeté à terre par le calme, nous mîmes nos deux embarcations à la mer, et de suite de braves Républicains, plus courageux les uns que les autres, s'embarquerent, et furent à la poursuite des ces deux navires qui commençaient à entrer dans une baie, lorsque nos braves Sans-Culottes, qui avaient déja fait deux lieues de chemin pour les avoir, s'approcherent d'eux; on leur tira de terre plusieurs coups de canon.

„ Ceci ne les intimida pas ; au contraire, ils redoublerent de courage et malgré la canonnade de ces gueux-là, ils réussirent à amariner le navire le plus près, qu'ils ont trouvé chargé de blé. De suite ils voulurent aller sur l'autre, qui tirait tant qu'il pouvait des coups de pierrier et de fusil pour demander du secours. Il en reçut par le moyen de 25 chaloupes qui furent le remorquer. Alors nos braves Sans-culottes ne se trouvant pas assez forts, furent obligés de s'en retourner. Quelque tems après cinq ou six de ces chaloupes vinrent armées pour chercher a s'emparer de celui qui était en notre pouvoir. On les laissa bien accoster, et lorsqu'elles furent à portée de fusil, on leur fit changer de route par le moyen de la mousqueterie et de deux pierriers qu'il y avait dans nos embarcations. Ces lâches, qui étaient au moins deux cents, ont tiré deux ou trois coups de pierriers, et ont bien vite viré de bord à terre. Nos braves Sans-culottes leur ont bien montré qu'ils n'avaient pas peur d'eux. Aujourd'hui nous venons de faire entrer dans le pertuis ladite prise.

Signé, FARJENET.

P. S. Dans la séance du 18, Robespierre, au nom du comité de salut public, a fait un rapport sur les fêtes nationales et décadaires. Il contient les idées les plus profondes et les plus élevées sur les maximes du gouvernement Républicain, sur la morale des peuples et sur la divinité. A la suite de ce rapport, l'assemblée a adopté avec enthousiasme un décret dont voici quelques dispositions.

Le peuple français reconnait l'existence de l'Etre Suprême et de l'immortalité de l'ame. Il reconnait que le culte digne de l'Etre suprême est la pratique des devoirs de l'homme. Il met au rang de ses devoirs de détester la mauvaise foi, la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres tout le bien qu'on peut, et de n'être injuste envers personne. — Il sera institué des fêtes pour rappeller l'ame à la pensée de la divinité et à la dignité de son Etre. — Elles emprunteront leurs noms des événemens glorieux de notre révolution, soit des vertus les plus cheres et les plus utiles à l'homme, soit des plus grands bienfaits de la nature. — Le reste du décret contient la nomenclature de ces fêtes. Nous le donnerons en entier, ainsi que le rapport intéressant qui l'a précédé.

(N°. 20.)

MERCURE FRANÇAIS.

D'OCTIDI, 28 FLORÉAL, *l'an deuxieme de la République.*
(*Samedi* 17 *mai* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

Le Villageois et le Chien. (Fable.)

UN habitant de ces rives fécondes,
Que le fleuve du Nil arrose de ses ondes;
Peu sensible à l'éclat de l'or,
A l'ombre des palmiers possédait un trésor:
C'était le gage heureux d'une union bien chere.
Sa jeune épouse, en fermant la paupiere,
Lui répéta si tendrement:
» Ah! mon ami, prends soin de cet enfant,
» Et souviens-toi quelquefois de sa mere.
Dans les hameaux on ne sait pas trahir.
Pour élever son fils il bravait la misere:
Ses peines, ses travaux se changeaient en plaisrs.
Un chien robuste et sûr gardait son toit rustique,
Quand ses soins paternels l'obligeaient de sortir.
Un jour que son petit commençait à dormir,
Et que près du berceau veillait le domestique,
L'œil bien ouvert, l'oreille au guet,
Notre homme part à l'ordinaire,
Revient bientôt et leve le loquet;
(C'était de son réduit la plus forte barriere)
A peine est-il entré, qu'à son premier aspect,
L'animal saute à lui, l'accable de tendresse:
Mais cet attachement lui parut bien suspect;
Car tandis qne son chien le flatte, le caresse,
Il voit sa gueule écumante de sang,
Le berceau renversé; quel sinistre présage!
Sa colere s'enflamme, et fait place à la rage:
Monstre, tu periras, dit-il, et dans l'instant
Il étend à ses piés le prétendu coupable;
Et va près du berceau pleurer son cher enfant.

Mais, quel est son étonnement!
Il apperçoit un serpent effroyable
Fraichement déchiré ; son fils bien endormi,
Prés duquel reposaient le calme et l'innocence :
Ah! malheureux, dit-il, j'ai tué mon ami.
Mortels, si vous voulez juger avec prudence,
Ne le faites jamais sur la seule apparence.

CHARADE.

Mon premier est si peu, quand on dit mon dernier,
Qu'il ne pourra jamais suffire à mon entier.

ENIGME.

Je suis dans les liens, dès l'instant que j'eus l'être,
En un cachot humide, étroit et sans fenêtre.
Je crains de le quitter, puisqu'on me fait mourir,
Quand une fois on m'en a fait sortir.
On me fait endurer une horrible torture ;
Ensuite un goufre affreux devient ma sépulture.
Quand on assure que quelqu'un
Raisonne comme moi, l'on badine, on se moque,
Car je veux que le loup me croque,
Si j'ai l'ombre du sens commun.

Par le citoyen Bouvet.

LOGOGRIPHE.

De moi très-aisément un procès prend naissance :
Un pied de moins, je suis une riviere en France.

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* N°. 19.

Le mot de la Charade est *Moulin;* celui de l'Enigme est *la Toilette;* celui du Logogriphe est *Moucheron*, où l'on trouve *mouron*, *morue*, *Rome*, *mœurs*, *morue*, *chou*, *hanon*, et *cher*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Almanach des Muses ; deuxieme année de la République Française une et indivisible, 1794 (vieux style), *avec un frontispice gravé, représentant Apollon et les neuf Muses. A Paris, chez Delalain l'aîné, rue Jacques*, n°. 140. *Prix*, 2 *liv.* 8 *sols broché.* — *Le commencement de l'année n'étant plus le même, et le* 1er. *vendemiaire étant trop éloigné, on a pris le parti de fixer la publication de l'Almanach des Muses à l'équinoxe du printems. Il paraîtra tous les ans à cette époque.*

Le patriotisme est devenu l'Apollon des Muses françaises. Elles ne consacrent plus leur art adulateur à célébrer les crimes du despotisme, le faste de l'opulence, ni les vices de la mollesse et des passions. Inspirées par un saint enthousiasme, elles chantent les vertus républicaines, les sublimes travaux de nos législateurs, la gloire des défenseurs de la patrie, et l'héroïque fierté d'un peuple de freres et d'amis travaillant tous d'un commun accord aux monumens durables de la félicité publique. Ce sont ces sentimens heureusement exprimés qui font le charme de la plupart des pieces de vers composant l'almanach des Muses de cette année. C'est aussi par la citation de quelques-unes de ces poésies d'un pur patriotisme et de genre différent, que nous croyons devoir en faire l'annonce et l'analyse.

DU DESPOTISME.

Fragment du poëme de la nature ; par le citoyen Lebrun.

O du pouvoir suprême incroyables abus !
L'onde paie aux tyrans de serviles tributs ;
Le feu même est esclave, et l'air à peine libre !
Quoi ! tes balances d'or ont perdu l'équilibre.
Ciel juste !... ciel vengeur ! sur quel mont escarpé
Veux-tu me rendre enfin mon empire usurpé ?
De tout mortel qui naît la terre est le partage :
Dois-je trainer des fers dans mon propre héritage ?
Eh ! qu'importe de vivre à qui vit enchaîné ?
Quand sous un voile épais l'œil est emprisonné.
Que lui sert tout l'éclat dont l'Olympe se dore ?
Déesse des grands cœurs, liberté que j'adore,
Ah ! que n'as-tu plongé dans l'horreur des enfers
Le premier qui reçut ou qui donna des fers !

L'homme à l'homme est égal : ô mortelle infamie !
L'homme a reçu de l'homme une chaine ennemie !
L'un vendit l'univers par trop de lâcheté ;
L'autre plus lâche encor crut l'avoir acheté.
De quel droit, trahissant les droits de la nature,
Trafiquait-il le monde et la race future ?
Sur le choix de nos fers étions-nous consultés,
Nous, de si loin encor par le joug insultés ?
Non, non, tous les mortels ont une ame rivale.
Quoi ! du ver au ver même il est un intervale.
Quoi ! le reptile a dit au reptile étonné :
Sois esclave ; obéis à ce front couronné ;
Je regne !.. ainsi parlait du faite de son herbe,
Plein de fange et d'orgueil, un insecte superbe.
Ce globe est un atôme où rampe avec fierté
L'insecte usurpateur qu'on nomme majesté.

LES ENFANS ET LES PERDREAUX.

Fable ; par le citoyen Florian.

Deux enfans d'un fermier, gentils, espiegles, beaux,
Mais un peu gâtés par leur pere,
Cherchant des nids dans leur enclos,
Trouverent de petits perdreaux
Qui voletaient après leur mere.
Vous jugez de la joie, et comment mes bambins,
A la troupe qui s'éparpille,
Vont par-tout couper les chemins,
Et n'ont pas assez de leurs mains
Pour prendre la pauvre famille.
La perdrix traînant l'aile, appellant ses petits,
Tourne en vain, voltige, s'approche.
Déja nos jeunes étourdis
Ont toute sa couvée en poche ;
Ils veulent partager comme de bons amis ;
Chacun en garde six ; il en reste un treizieme ;
L'aîné le veut, l'autre le veut aussi.
Tirons au doigt mouillé .. Parbleu non ! — Parbleu si !
Cede, ou bien tu verras. — Mais tu verras toi-meme !
De propos en propos, l'aîné peu patient,

Jette à la tête de son frere
Le perdreau disputé : le cadet en colere
D'un des sieus riposte à l'instant ;
L'aîné recommence d'autant ;
Et ce jeu qui leur plaît, couvre autour d'eux la terre
De pauvres perdreaux palpitans.
Le fermier qui passait, en revenant des champs,
Voit ce spectacle sanguinaire,
Accourt, et dit à ses enfans :
« Comment donc, petits rois ! vos discordes cruelles
» Font que tant d'innocens expirent par vos coups !
» De quel droit, s'il vous plaît, dans vos tristes querelles
» Faut-il que l'on meurre pour vous? »

Dithyrambe pour la Fédération ; par le citoyen Chénier.

Vive à jamais, vive la liberté !
Reçois nos vœux, chere et sainte patrie !
Nous jurons d'obéir, de donner notre vie
Pour nos lois, pour l'égalité ;
Que la France entiere s'écrie :
Vive à jamais, vive la liberté !
Habitans des cités habitans des campagnes,
Peuple vaillant, peuple vainqueur,
Accourez, amenez vos enfans, vos compagnes ;
Chantez la liberté, chantez votre bonheur !
Autrefois vous courbiez la tête
Sous le joug des grands et des rois ;
Ce joug vous a rendu vos droits :
Conservez bien votre conquête ;
Célébrez, chérissez vos lois.
Chantez : que les tyrans frémissent !
Chantez : que vos voix retentissent
Des bords de la Seine et du Rhin,
Aux bords de la Tamise, et du Tage, et du Tibre ;
Qu'en tout lieu le vrai souverain
Détruise les sceptres d'airain ;
Que l'univers entier soit libre.

L'Éducation publique. *Par le citoyen* Ferlus.

Vengeurs de mon pays, ô vous dont le courage
Du pouvoir tyrannique affranchissant nos droits,

Éleve fierement l'édifice des lois
Sur des bords diffamés par mille ans d'esclavage,
Qu'avez-vous fait encor hardis réformateurs,
Si vous ne desarmez vos vices destructeurs ?
Des tyrans conjurés vos lois n'ont rien à craindre ;
En vain des factieux on souleve les flots :
A vos pieds en grondant leur courroux va s'éteindre,
La terreur et la honte enchainent leurs complots.
Mais craignez de nos mœurs la funeste influence ;
Sur des cœurs corrompus les lois sont sans pouvoir.
Il faut, par nos penchans, vous conduire au devoir,
Et leur pente rapide entraîne à la licence
Nos pas qu'un guide aveugle égara dès l'enfance.
Nous a-t-on fait jamais du nom de citoyen
Embrasser l'etendue et sentir l'énergie ?
Savons-nous détester l'horrible tyrannie
Qui de l'égalité rompant l'heureux lien,
Fit aux genoux des grands tomber les Plébéïens ?
O des mœurs et des lois oubli lâche et funeste !
Nous savons l'art des mots, qu'importe tout le reste ?
Ce n'était pas ainsi que Licurgue autrefois
Cultivait de l'état la fragile espérance.
Ses citoyens naissaient et croissaient pour les lois ;
A l'école de l'homme ils passaient leur enfance.
Dès l'âge le plus tendre, ainsi qu'un arbrisseau
Qui, planté sur les monts au milieu des orages,
S'éleve, en les bravant, plus robuste et plus beau,
Étonne les regards et triomphe des âges,
Ils se fortifiaient contre les Dieux jaloux,
Ils provoquaient le sort, et leur jeune courage
Ne pouvant le dompter s'exerçaient à ses coups.
Déja pour la patrie enflammés d'un saint zele
Ils apprenaient par-tout à n'exister qu'en elle.
C'est elle incessamment qu'ils avaient sous les yeux ;
Elle aidait leurs travaux, présidait à leurs jeux,
Des naissantes vertus faisait jaillir les flammes,
Unissait tous les vœux, liait toutes les ames.
Ainsi, d'un peuple obscur ce grand législateur,
Par l'éducation prépara la splendeur ;
Ainsi, de l'égoisme où l'homme se renferme,
Sous l'intérêt commun il étouffa le germe,

Et sa loi ne trouvant que des cœurs épurés,
Les retint, sans effort, dans ses nœuds adorés.
Vous donc, rivaux heureux de ce puissant génie,
Voulez-vous de la France assurer l'harmonie ?
Que l'éducation fasse aimer vos décrets,
Et suspende autour d'eux le choc des intérêts.
Que l'enfant, dont la langue à peine se dégage,
Sur ce code immortel exerce son langage ;
Que de l'homme en naissant il connaisse les droits ;
Ces droits sont les garans et la base des lois.
Qu'il sache qu'il est libre, et que chacun doit l'être ;
Que cette liberté, le plus heureux des biens,
Ennoblit tous les rangs où le sort nous fait naître,
Honore la patrie, et fait les citoyens.
La patrie ! ô Français ! elle vous est rendue.
Dans le bruit de vos fers sa voix long-tems perdue
Vient de se faire entendre à vos cœurs affranchis.
Le pere avec transport lui consacre son fils...
Jeune enfant que ton cœur lui soit toujours fidele !
Par elle, citoyen, tu dois l'être pour elle.
Aux destins de l'état vois nos destins liés ;
Sa honte avait flétri nos fronts humiliés :
Ils brillent désormais de sa gloire immortelle.
Eh ! qui peut nous ravir ce généreux espoir,
Si par le sentiment la jeunesse ennoblie,
Sait que son existence est toute à sa patrie,
Et que chérir ses lois, assurer son pouvoir,
Est le plus beau penchant et le premier devoir ?
Delà naissent en nous mille vertus rivales.
La modération, la foi, l'intégrité
Vont entourer nos cœurs des chaînes sociales :
Dans ce doux esclavage est la félicité.
Sur-tout du fol orgueil détestant les caprices,
Nous proscrirons le luxe, auteur de tous nos vices ;
Le luxe, monstre impur, de nos biens affamé,
Qui dévore les cœurs dont il fait les délices,
Et qui, pareil au feu par les vents animé,
Gagne, embrâse, détruit, s'accroît par le ravage,
D'un éclat désastreux frappe les yeux surpris,
Consume avec fracas l'aliment de sa rage,
Se dévore lui-même, et meurt sur des débris.

C'est lui qui de ses mains creusa le gouffre immense
Où s'allait engloutir le bonheur de la France ;
Il corrompt les penchans, il renverse les lois,
Et l'esclave du luxe est l'esclave des rois.
Cependant au milieu de ces grandes maximes
L'éleve admirera l'auteur de l'univers,
Couronnant les vertus, épouvantant les crimes,
Des complots ténébreux éclairant les abymes,
Ayant sur tous nos pas les yeux toujours ouverts.
Qu'il croisse sous la main de ce maître suprême.
Dites-lui l'union de la terre et des cieux.
S'il sait que vos décrets sont la voix de Dieu même,
Le cri des passions se taira devant eux.
Êtres présomptueux et faibles que nous sommes,
Vainement nos égaux nous offrent leur appui :
Il faut le bras d'un Dieu pour soutenir les hommes,
Il faut que nos liens remontent jusqu'à lui.
Voilà le citoyen qu'attendait la patrie !
L'Europe le contemple et l'adore à genoux.
Qu'importe que les arts n'ornent point son génie ?
S'il sert bien son pays, il les possede tous.
Il sera bon Français, bon pere, bon époux ;
La gloire des beaux arts n'a qu'un éclat perfide ;
Le spectacle des mœurs a des charmes plus doux.
Périclès éblouit, et j'adore Aristide.
Mais d'un nouveau Platon craignant l'austérité,
Je vois à ce discours d'un pas précipité
Les neuf sœurs en pleurant abandonner ces rives.
Arrêtez, revenez, aimables fugitives,
Revenez, c'est à vous d'embellir mes leçons.
L'édifice est construit, que vos mains le décorent,
Malheureux mille fois les cœurs qui vous ignorent !
Plus malheureux, hélas ! s'ils profanent vos dons,
Je veux en entourrer nos tendres nourrissons.
Je veux que le ciseau, les crayons et la lyre
Pour aider mes efforts reprennent leur empire,
Et que de la vertu les charmes ravissans
Dans leur ame aggrandie entrent par tous les sens.

Quatrain gravé sur une pierre de la Bastille, placée dans un hameau; par le citoyen Lebrun.

Débris de la Bastille et de ses noirs tombeaux,
Où jadis nos tyrans plongerent leurs victimes;
Cette pierre fidele en atteste les crimes,
Et s'épure aujourd'hui sous le toit des hameaux.

ANNONCES.

Voyage en Nubie et Abyssinie, etc. avec 4 voyages dans la Caffrerie; six vol. *in*-4°., dont un contenant 88 planches, par James Bruce et Paterson, 105 liv.

Le même *in*-8°., dix volumes, 50 liv.

Les 88 figures pour l'édition *in*-8°. se vendent séparément 30 l.

Buffon, à la tête de son Histoire des Oiseaux, *in*-4°., tome III et tome V de l'édition *in*-12., s'exprime ainsi sur cet ouvrage. Un nouveau secours qui vient de m'arriver et que je m'empresse d'annoncer au public, c'est la communication aussi franche que généreuse des lumieres et des observations d'un illustre voyageur, le chevalier James Bruce de Kinnaird qui, revenant de Nubie et du fond de l'Abyssinie, s'est arrêté chez moi plusieurs jours, et m'a fait part des connaissances qu'il a acquises dans ce voyage aussi pénible que périlleux. J'ai été vraiment émerveillé en parcourant l'immense collection des desseins qu'il a faits et coloriés lui-même; les animaux, les oiseaux, les poissons, les plantes, les édifices, les monumens, les habillemens, les armes, etc. des différens peuples, tous les objets en un mot dignes de nos connaissances ont été décrits et parfaitement représentés; rien ne paraît avoir échappé à sa curiosité, et ses talens ont tout saisi; il nous reste à desirer de jouir pleinement de cet ouvrage précieux.

Il se trouve à Paris, chez Plassan, imprimeur-libraire, rue du Cimetiere-André-des-Arts, n°. 10, l'an IIe. de la République Française.

Nous reviendrons sur cet ouvrage si intéressant pour les sciences, sur-tout pour l'histoire, pour la géographie et l'histoire naturelle.

Nouvelle méthode d'enseigner l'A B C, et à épeller aux enfans en les amusant par des figures agréables, et propres à leur faire faire des progrès dans la lecture et l'écriture; *in*-16 de 56 pages. Prix, 1 liv. 5 sous, broché.

A Paris, chez Devaux, libraire, maison de l'Egalité, n°. 181, l'an IIe. de la République Française une et indivisible.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 26 Avril 1794.

La Pologne que l'on croyait perdue pour jamais, et fondue en quelque maniere dans les états des puissances voisines, reparaît avec toute l'énergie d'une nation qui se régénere, et qui veut réellement arriver à la liberté.

C'est peut-être un bien pour les Polonais d'avoir été trompés d'abord dans la poursuite de cette inestimable prérogative. Ils sentiront qu'on ne saurait composer avec la liberté, qu'il faut la vouloir toute entiere, sous peine de ne la pas avoir du tout, et de ne pas faire pour elle des efforts qui élevent réellement jusqu'à sa hauteur: ils sentiront que Stanislas les avait trompés, qu'il s'entendait vraisemblablement avec la Russie, la Prusse et l'Autriche, que la constitution du 3 mai n'était qu'un leurre pour les endormir dans une fausse sécurité, qu'il est indispensable aujourd'hui de prendre des arrhes de la fortune en faisant quelque coup d'éclat, en débutant d'une maniere si décisive qu'on ne puisse regarder en arriere et rétrograder; en un mot, en se mettant dans la précieuse alternative de vaincre ou de mourir, ce qui devrait et par-tout être et toujours le mot d'ordre des peuples qui luttent contre la tyrannie pour reconquérir leurs droits.

Au reste, il faut rendre cette justice à l'habile et généreux Koszcinsko et au peuple Polonais qui l'a choisi pour généralissime, de dire qu'ils ont très-bien senti que tel était en effet l'état de la question. Aussi ont-ils fait dès le commencement des efforts extraordinaires qui ont réellement produit des résultats très-importans. Les succès sont déja si marquans qu'ils font concevoir des espérances proportionnées à l'intérêt qu'inspire cette grande cause que les Polonais défendent avec trop de zele pour ne la pas gagner, et avec assez d'expérience pour éviter les fautes qui pourraient la leur faire perdre.

Leurs efforts vont d'ailleurs être puissamment secondés par la Porte Ottomane, d'accord en cela, dit-on, avec la République Française qui, sentant qu'elle avait besoin d'une diversion contre le roi de Prusse, n'a dû la chercher et ne l'a trouvée en effet qu'en l'inquiétant dans les usurpations de son oncle et les siennes propres en Pologne.

Voici ce que l'on recueille de nouvelles de divers endroits.

Tout le monde s'empresse de venir prêter serment à la liberté entre les mains du général qui a déja combattu pour elle en Amérique sous les ordres de l'immortel Washington. L'ensemble qui a eu lieu dans tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour annonce assez que le plan en avait été combiné depuis long-tems. Dans plusieurs endroits les soldats ayant jugé quelques officiers suspects les ont chassés, et remplacés par des patriotes non douteux. Les insurgés ayant eu la précaution de faire armer un grand nombre de bateaux qui se trouvaient sur la Vistule sont maitres du cours de ce fleuve et en état de soutenir l'insurrection qui a peut-être déja éclaté à Varsovie.

Le généralissime ne cache point ou pour mieux dire avoue une chose qui doit inspirer beaucoup de confiance à ses troupes, et qui sous ce point de vue est un moyen de plus de varier, c'est qu'il a des intelligences avec quelques puissances, et particulierement la Porte. On ne saurait en douter d'après ce qu'on apprend d'Yassi, que 3,000 hommes viennent de renforcer la garnison de Choczim, et que la Porte a enjoint de la maniere la plus pressante aux gouverneurs de la Moldavie et de la Valachie qui avoisinent les frontieres de la Pologne d'y recevoir tous les Polonais qui se présenteront en corps ou individuellement. Ceux ci auront la liberté de s'assembler sur le territoire turc en attendant que leur organisation militaire ait été déterminée, ou que la Porte ait pris des mesures ultérieures, et recevront à son compte tout ce dont ils auront besoin pour leur entretien. Depuis, des commissaires Turcs sont arrivés dans la capitale de ces deux provinces, et ont ordre d'acheter des vivres et d'établir des magasins.

Suivant les dernieres nouvelles de Varsovie, le 17 avril a été pour cette ville un jour terrible, mais d'où datera probablement pour les Polonais l'ère de la liberté. Quelques jours auparavant, le général Igelstrom avait renvoyé toute sa cavalerie renforcer les troupes Russes destinées à combattre Kosciusko; il n'avait laissé à Varsovie que trois bataillons d'infanterie. Le peuple sentant ses forces et la faiblesse de l'ennemi s'attroupa dès le matin en si grand nombre, que le général Russe se hâta de faire prendre les armes à sa troupe, et de prévenir de ce qui se passait le roi, dont l'avis fut que le seul moyen d'épargner le sang était de faire sortir les Russes de la ville jusqu'à ce qu'on eût calmé les Polodais. Pendant ces pourpariers, le baron d'Igelstrom avait envoyé le général Bauer à l'arsenal pour s'en emparer; mais la bourgeoisie en était déja maîtresse, et Bauer fut fait prisonnier avec son détachement. La bourgeoisie armée, encouragée par ce succès, marcha sur-le-champ contre les trois bataillons d'infanterie dont un fut mis en fuite; les deux autres commandés par Igelstrom se cantonnerent dans une rue, où ils firent une vigoureuse défense pendant plus de 36 heures; enfin, après avoir perdu la moitié de leur monde, ils se sauverent dans

les maisons, et tâcherent de s'échapper par les jardins. Les généraux Igelstrom, Apraxin et Subow recueillirent les débris de cette petite troupe, et les conduisirent à deux lieues de Varsovie au corps de Prussiens commandés par Wolky. — On a su que les Polonais eux-mêmes étaient auteurs de plusieurs incendies qui se sont manifestés pendant le combat; ils avaient mis le feu aux maisons pour forcer les Russes d'en sortir. Fiers de leur avantage, et voulant en profiter sur-le-champ, les habitans de Varsovie, après la sortie des troupes étrangeres, coururent au quartier des généraux, et massacrerent sans pitié ceux qu'ils crurent être leurs partisans. Le neveu du baron d'Igelstrom périt dans cette rencontre. Varsovie est tranquille en ce moment, et le général Koszcinsko à qui il a été envoyé plusieurs couriers, est attendu avec impatience. Il a ce caractere fortement prononcé qui en donne aux soldats, et leur fait faire des prodiges de valeur, ce caractere qui sait prendre à propos des partis extrêmes qui n'en réussissent que mieux: par exemple, il aurait perdu moins de monde dans la journée du 4, s'il n'avait fait tirer sur des Polonais peu dignes de ce nom, dont la lâcheté pouvait compromettre le succès de ses armes. De son côté, Madalinski s'est emparé de 80,000 florins et de dix pieces de canon dont il compte faire bon usage.

Il court depuis peu un bruit très-favorable, s'il se confirme, aux généreux efforts des Polonais pour recouvrer leur liberté, c'est que tout est en confusion à Petersbourg, que le grand-duc s'appercevant que sa mere voulait attenter à ses jours l'a fait enfermer, etc.; mais il faut attendre.

Suivant les dernieres lettres de Copenhague, il est question, non-seulement d'y presser les armemens maritimes, mais même de les augmenter, et d'ajouter encore quelques vaisseaux aux onze dont on a déja ordonné l'armement.

Il a paru, ces jours derniers, un édit du roi relatif au commerce de ce pays durant la guerre actuelle; en voici les bases principales: 1°. Il est enjoint aux contrôleurs et officiers des douanes et ports de mer, de ne permettre à aucuns vaisseaux danois de faire voile pour un port étranger, sans être dument assurés qu'ils sont munis de passe-ports et documens exigés par les ordres et publications antérieures. 2°. Si un vaisseau chargé pour un port neutre prenait des marchandises et objets qui fussent destinés pour un port d'une des puissances belligérantes, elles seront reputées contrebande, aux termes des traités convenus entre ces puissances. 3°. Toute personne qui chargera des marchandises sera tenue de prendre un certificat du consul ou vice-consul; et en cas qu'il n'y en ait point dans les lieux, du magistrat ou de telle autre personne publique qui attestera que le bâtiment y est arrivé, et la cargaison délivrée conformément à sa déclaration. Ce certificat sera envoyé directement de ce lieu au commissaire des douanes, ou lui sera remis lorsque le bâtiment sera rentré

dans un des ports du Danemarck, le tout sous peine d'une amende de vingt rixdalers envers le collége de commerce pour chaque contravention, si le capitaine, le supercargo et les autres intéressés ne peuvent fournir des preuves suffisantes de la perte ou de la prise desdites marchandises. Le capitaine du bâtiment sera même poursuivi suivant la rigueur des ordonnances.

De Francfort-sur-le-Mein, le 5 mai.

Suivant des lettres de la capitale de l'Autriche, en date du milieu du mois dernier, le comte Rasomowsky, ministre du cabinet de Pétersbourg, a remis une note pour demander que si Madalenski, Koszcinsko ou quelqu'autre chef des troupes polonaises licenciées, venait à se retirer sur le territoire impérial et royal, il leur fût refusé de pouvoir y séjourner. Sur cet office, il a été envoyé à toutes les administrations autrichiennes des patentes d'une teneur absolument conforme à la réclamation. François II s'y félicite de s'être déja convaincu, d'après une exhortation du 14 février de l'année derniere, de la docilité de ses fideles sujets de la Gallicie et de l'amour de l'ordre et de la tranquillité dont ils sont pénétrés. Apprenant avec déplaisir qu'il s'est ouvert chez les Polonais, ses voisins, de nouvelles scenes de violences qui, absolument contraires à l'ordre établi, donnent en même tems de l'inquiétude aux habitans de sa frontiere gallicienne, il leur défend de prendre aucune part, soit directe, soit indirecte, aux événemens qui se passeront en Pologne, et d'exporter des armes ou rien de ce qui a trait aux événemens de la guerre dans ce pays.

Il se confirme que le général des troupes polonaises n'a pas entrepris cette guerre sans être assuré des secours non pas décisifs, mais du moins très-importans, de quelques puissances voisines, entr'autres de la Porte Ottomane, dont le divan est dans les meilleures dispositions en faveur des Français, et dont les Janissaires demandent avec cette impatience, présage assez ordinaire de la victoire, à être menés contre les Russes. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ces deux puissances rivales se préparent à une guerre très-prochaine et très-rigoureuse, tandis que les Russes sur la rive gauche du Niester ajoutent aux fortifications de Kaminiec, y rassemblent en prodigieuse quantité de la grosse artillerie, et ont déja 25,000 hommes dans cette place ou sous ses murs. Non-seulement des commissaires Turcs achetent des grains et forment des magasins à Yassi, mais même la Porte fait réparer en toute hâte les forteresses de Bender et d'Ismaïl par des ingénieurs Anglais et Français. Elle a donné à ceux de cette derniere nation la préférence pour la construction de ses navires.

Si l'on peut s'en rapporter à des nouvelles données par des négocians arrivés le 3 mai des frontieres de la Pologne, et par des lettres venant de celles de la Gallicie, le peuple de Varsovie

BIBLIOTHEQUE ROYALE

dans une insurrection a massacré 7,000 Russes, et l'ex-roi Stanislas a été arrêté à Kozicnice par ordre du général Koszcinsko, qui a aussi battu le général Prussien Kalkreuth près de Varsovie, dont les habitans se sont emparés de l'arsenal, et ont fait prisonnier le général-ministre Igelstrom, qui avait excité l'indignation des Républicains Polonais par une proclamation insolente. — On ne sait encore ce qu'est devenu monsieur de Bucholtz.

Les mêmes lettres de Vienne disent : ce n'est plus le prince Valdeck qui commandera les troupes d'Italie, c'est le général Wallis qui commandait dans l'Autriche antérieure. L'ambassadeur d'Angleterre à la Cour de Vienne est retourné ces jours derniers en Angleterre ; celui de Russie va se rendre à Bruxelles; on dit que plusieurs autres ministres étrangers vont également suivre l'empereur aux Pays-Bas.

Tandis que ce prince est éloigné de sa capitale, qu'il a quittée pour venir se faire inaugurer duc de Brabant, et ranimer le courage de son armée des Pays-Bas, le marquis de Lucchesini, ministre du roi de Prusse, a quitté Vienne, et le bruit public veut que la cause de son départ se trouve dans l'anecdote suivante. Dans une conférence tenue entre lui et le vieux prince Kaunitz, à l'occasion du dessein que le roi de Prusse a déclaré de retirer ses troupes, le premier se servit d'expressions menaçantes ; le vieil autrichien lui répliqua qu'il se croyait encore à Varsovie, et considérait l'empire comme une seconde Pologne. Lucchesini, piqué de cette observation, le prit sur un ton encore plus haut; alors Kaunitz perdant patience, ouvrit sa fenêtre et lui montra la route de Berlin. Je suivrai votre avis, lui dit le ministre de Prusse, mais j'emmenerai avec moi l'armée du roi.

Malgré ces différends, il paraît que Frédéric Guillaume fournira des troupes aux puissances maritimes, dont les principales sont la Grande-Bretagne et la Hollande, si l'on veut les payer le prix un peu cher qu'il en exige. Des lettres de Brandebourg, du 19 avril, après avoir dit que le roi a fixé au 6 de mai son départ pour l'armée, et que les revues de la garnison de cette ville et de celle de Potzdam auront lieu en conséquence plutôt que de coûtume, donnent les cinq articles suivans de cette Convention.

« Art. 1er. Le roi de Prusse s'engage à entretenir et faire agir une armée de 62,000 hommes, y compris le nombre que les puissances maritimes peuvent prétendre de lui en vertu de leurs traités.

» Les puissances maritimes accordent un subside de 50,000 livres sterlings par mois, depuis le 1er. avril jusqu'au 1er. Décembre 1794, pour la totalité de ce même mois.

» III. 300,000 livres sterlings, pour le rétablissement de l'armée prussienne, rentrant en campagne.

» IV. 100,000 liv. sterlings à la clôture de la campagne, pour frais de retour.

„ V. 100,000 livres sterlings, à peu près, par mois pour le pain et le fourrage, ce qui fait pour huit mois que dure le traité, ... 1,800,000 livres sterlings. „

Ce traité ne sera que médiocrement utile à l'Autriche. Aussi l'empereur avise-t-il d'une autre maniere aux moyens de réparer les pertes considérables en hommes, qu'il fait tous les jours. Il a annoncé l'intention de joindre le corps de Condé, composé de 7322 hommes à l'armée de l'empire, lorsqu'elle sera rassemblée; mais elle est encore loin de l'être. Brunswick a aussi déclaré que lorsqu'elle serait formée, il offrait d'y joindre un nouveau contingent, quoiqu'il en ait déjà un réuni au corps des hanovriens qui se trouve à l'armée anglaise dans les Pays-Bas.

Le ministre impérial Ludolph a reçu de la chancellerie l'ordre de requérir de la Cour de Suéde, pour le duché de Poméranie, le triple de son contingent en hommes à l'armée de l'empire, dont on doit confier le commandement au duc de Saxe-Teschen, dès qu'elle sera rassemblée. Ce ministre n'avait point encore reçu le 20 avril de réponse à la note remise à ce sujet au grand chancelier de Sparre. Le cabinet de Stockholm ne s'empressera vraisemblablement pas de fournir ce contingent effectif; il motivera son demi-refus sur la difficulté de la marche de ses troupes, des bords de la Baltique jusqu'au Rhin.

Tout cela n'avançant pas beaucoup la formation de l'armée impériale, suivant des lettres d'Ulm, en date du 9 de ce mois, on s'occupe dans le moment actuel pour vaincre les obstacles et les entraves de tout genre, qui contrarient l'exécution de cette mesure, de dresser des tableaux à envoyer aux Etats respectifs. Ils devront contenir, 1°. le nom du cercle, de la ville, de l'administration, et celui de chaque commune;

2°. L'état de la population divisée en trois classes: les deux premieres feront formées des habitans depuis 18 jusqu'à 40 ans, avec distinction des hommes mariés et des célibataires; la troisieme de ceux de 40 à 50;

3°. Des observations particulieres concernant la profession des individus, où l'on distinguera ceux qui sont gardes-chasse, valets d'écurie, tous ceux particulierement propres aux armées, et pouvant servir soit dans la cavalerie ou l'infanterie;

4°. La quantité de canons, d'armes à feu et autres; le tout devant être mis sous les yeux de la diete de l'empire, pour déterminer ses dispositions ultérieures.

Il est facile de voir combien ces diverses opérations vont entraîner de longueurs, de réclamations, soit des individus ou des états; ainsi la levée de cette armée est encore loin d'être exécutée.

Le cartel d'échange entre les Prussiens et les Français, d'après les conventions respectives des généraux Mollendorff

et Jourdan est ratifié. Les commissaires Prussiens nommés pour y travailler à Cassel, sont le major d'Elsner, le lieutenant Lorglin et l'auditeur général Freytag. Le général Michaud devait être à la tête des commissaires Français, mais on le dit tombé malade et transporté à Strasbourg.

Les Prussiens ont pourtant ordre de continuer jusqu'à nouvelle détermination à porter des secours aux Autrichiens, et sur-tout aux Anglais et aux Hollandais avec lesquels Frédéric-Guillaume est en train de faire un marché très-avantageux qu'il ne veut pas rompre à la légere, puisqu'il en tirera un bénéfice égal au moins, et peut-être supérieur à celui qui aurait résulté des contributions des cercles de l'empire. Il y aurait néanmoins de l'imprudence à lui de vouloir disposer d'un trop grand nombre de troupes; car il lui en faut beaucoup et de ses meilleures pour la Pologne, ou ç'en est fait de ce qu'il y possede, s'il ne se hâte d'aller disputer au brave Koszcinsko les usurpations de son oncle et les siennes propres.

Les Prussiens ne cessent de faire des patrouilles dans le dessein de garantir le Palatinat; mais malgré toutes ces précautions les Républicains, qui se sont renforcés d'une maniere formidable vers Edinghofen, Newstadt, ainsi qu'entre Germesheim et Lautern, font des invasions perpétuelles dans ces contrées. Ils viennent de recevoir un grand nombre de troupes et de l'artillerie du côté de Spire. Leur poste principal dans le voisinage de Lautern se trouve à Martinshohe.

Des lettres du 1er. de ce mois disent : Il y a eu ce matin un fort combat près de Mundenheim et Ogersheim entre une division de cavalerie française et les hussards de Wurmser. Pendant ce tems, un autre corps républicain s'est occupé à mettre à contribution les environs de Frankental, d'où il a sur-tout enlevé beaucoup de fourages. Les portes de ce dernier lieu étaient fermées à l'approche des Français qui les ont abattues à coups de canon. Les Prussiens qui s'y trouvaient n'ont pu résister. Une partie d'entr'eux a été faite prisonniere; on a perdu aussi plusieurs officiers des hussards de Wurmser.

On est instruit qu'une forte colonne de Républicains est en marche de Kaysers-Lautern vers le Hunds-Ruck. Le régiment prussien de Brunswick, qui se trouve à Mayence, a reçu l'ordre de se tenir prêt pour se mettre en marche au premier signal. Le landgrave de Hesse-Cassel ne se montre gueres; moins exigeant que le roi de Prusse, il réclame de la diete, en menaçant de retirer ses troupes, une indemnité de cinq millions de florins employés à la défense des états de l'Allemagne. Ces états sont bien las des émigrés. A Coblentz, on les chasse ou on les emprisonne.

Les Français tiennent toujours Arlon. Le général Beaulieu aurait couru les plus grands dangers si son collegue Blenkenstein ne lui eût envoyé de prompts secours. Les Français l'avaient poussé jusqu'à Mamorn et Strasen. Il s'est depuis rendu par Luxembourg à Mersel où il campe.

RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE CARNOT.

Séance de septidi, 17 Floréal.

Cette séance a été occupée par le récit de nos victoires. « Je viens, dit Barrere, annoncer qu'elles doivent être entendues à la frontiere du Nord. C'est sur cette armée malheureuse un instant, que les armées du Midi viennent de tirer, comme l'a dit Dugommier, une lettre de change sur les Autrichiens. La victoire est en permanence dans le Midi, et la victoire n'a presque rien coûté aux Républicains. L'étendard tricolore flotte à la fois sur toutes les Alpes et sur toutes les Pyrénées.

» L'Italie effrayée voit les Autrichiens abattus, les Piémontais captifs, un tyran en fuite et un trône qui s'écroule.

» De Bayonne à Perpignan, les esclaves du tyran de Castille sont prisonniers, fugitifs ou morts.

» Ce n'est pas assez pour la République d'avoir conquis une artillerie immense chez l'Espagnol et le Piémontais, elle a encore fait un grand nombre de prisonniers, occupé leurs camps, s'est emparée de leurs postes, et a rempli à coups de bayonnettes les fonctions utiles de la commission des subsistances et des approvisionnemens. D'immenses magasins enrichissent la liberté et pourvoient à tous les besoins de nos braves Républicains.

» Où se cache aujourd'hui cette secte nouvelle qui vit des terreurs qu'elle crée ou des alarmes qu'elle propage? Qu'ils viennent ces nouvellistes si dévoués à la patrie quand elle est malheureuse, et si stupéfaits quand elle a des victoires! Qu'ils paraissent aujourd'hui les alarmistes qui naguere comptaient avec une exagération sensuelle les maisons brûlées de Landrecies, et centuplaient les désastres de cette place frontiere.

» Oui, nous le dirons à la France, mais nous le dirons avec cette douleur vraie qui fait fermenter l'amour de la patrie; nous le dirons avec ce courage républicain qui répare les fautes, au lieu de les plaindre; oui, le barbare Autrichien a tout détruit à Landrecies, a tout dévasté dans les campagnes qui l'environnent. Mais les villes autrichiennes sont-elles donc incombustibles? Mais l'Autrichien du Nord n'est-il pas le frere du lâche Autrichien qui périt à Saorgio, qui fuit à Ormea, ou qui est fait prisonnier dans le mont Saint-Bernard? et les

ames républicaines peuvent-elles cesser de s'entendre d'un bout de la France à l'autre, des frontieres belgiques aux frontieres italiques. ,, (*Voyez les pieces officielles.*)

Barrere présente et la Convention adopte, au milieu des applaudissemens, le projet de décret suivant :

« Art. 1er. L'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie.

,, II. Les noms de Brulet et de Langlois seront inscrits sur la colonne du Panthéon.

,, III. L'armée des Pyrénées orientales a bien mérité de la patrie dans la journée du 10 floréal.

,, Les dépêches officielles des armées d'Italie et des Pyrénées orientales et occidentales, seront imprimées et envoyées sur-le-champ, par des couriers extraordinaires, aux autres armées de la République.

,, V. Il sera fait mention honorable dans le procès-verbal de la conduite des braves Républicains de l'armée des Pyrénées occidentales. Le comité de salut public est autorisé à récompenser les actions courageuses des huit tirailleurs et du vieillard Basque. ,,

Séance d'octidi, 18 Floréal.

Robespierre, au nom du comité de salut public, a fait un rapport sur les fêtes decadaires, qui a été accueilli avec le plus vif transport et la plus pure jouissance. Le voici :

Rapport de Robespierre sur les fêtes décadaires.

« C'est dans la prospérité que les peuples, ainsi que les particuliers, doivent pour ainsi dire se recueillir, pour se mettre en garde contre l'ivresse, et pour écouter dans le silence des passions, la voix de la sagesse et de la modestie qu'elle inspire. Le moment où le bruit de nos victoires retentit dans l'univers est donc celui où les législateurs de la République Française doivent veiller, avec une nouvelle sollicitude, sur eux-mêmes et sur la patrie, et affermir les principes sur lesquels doivent reposer la stabilité et la félicité de la République. Nous venons donc aujourd'hui soumettre à votre meditation des vérités profondes qui importent au bonheur des hommes, et vous proposer des mesures qui en découlent naturellement.

,, Le monde moral, beaucoup plus encore que le monde physique, semble plein de contrastes et d'énigmes. La nature nous dit que l'homme est né pour la liberté, et l'expérience des siecles nous montre l'homme esclave : ses droits sont écrits dans son cœur, et son humiliation dans l'histoire : le genre-humain respecte la vertu de Caton, et se courbe sous le joug de Cesar : la postérité honore la verin de Brutus, mais elle ne la permet que dans l'histoire ancienne. Les siecles et la terre sont le partage du crime et de la tyrannie ; la liberté

et la vertu se sont à peine reposées un instant dans quelques points du globe. Sparte brille comme un éclair dans une nuit éternelle...

„ Ne dit pas cependant, ô Brutus, que la vertu est un fantôme ! Et vous, fondateurs de la République Française, gardez vous de désespérer de l'humanité, ou de douter un moment du succès de votre grande entreprise !

„ Le monde a changé, il doit changer encore. Qu'y a-t-il de commun entre ce qui est et ce qui fut? Les nations civilisées ont succédé aux sauvages errans dans les déserts ; les moissons fertiles ont pris la place des forêts antiques qui couvraient le globe ; un monde a paru au-delà des bornes du monde, les habitans de la terre ont ajoute les mers à leur domaine immense ; l'homme a conquis la foudre et conjuré celle du ciel. Comparez le langage imparfait des hierogliphes avec les miracles de l'imprimerie, rapprochez le voyage des Argonautes de celui de la Peyrouse ; mesurez la distance entre les observations astronomiques des mages de l'Asie, et les découvertes de Newton, ou bien entre l'ébauche tracée par la main de Dibutade et le tableaux de David.

„ Tout a changé dans l'ordre physique ; tout doit changer dans l'ordre moral et politique. La moitié de la révolution du monde est déja faite ; l'autre moitié doit s'accomplir.

„ La raison de l'homme ressemble encore au globe qu'il habite ; la moitié en est plongée dans les tenebres, quand l'autre est éclairée. Les peuples de l'Europe ont fait des progrès étonnans dans ce qu'on appelle les arts et dans les sciences, et ils semblent dans l'ignorance des premieres notions de la morale publique. Ils connaissent tout, excepté leurs droits et leurs devoirs. D'où vient ce mélange de génie et de stupidité? De ce que pour chercher à se rendre habiles dans les arts, il ne faut que suivre ses passions ; tandis que pour défendre ses droits et respecter ceux d'autrui, il faut les vaincre. Il en est une autre raison : c'est que les rois qui font le destin de la terre ne craignent ni les grands géometres, ni les grands peintres, ni les grands poëtes ; et qu'ils redoutent les philosophes rigides et les défenseurs de l'humanité.

„ Cependant le genre humain est dans un état violent qui ne peut être durable. La raison humaine marche depuis longtems contre les trônes, à pas lents, et par des routes détournées, mais sûres. Le génie menace le despotisme alors même qu'il semble le caresser ; il n'est plus gueres défendu que par l'habitude et par la terreur, et sur-tout par l'appui que lui porte la ligue des riches, et de tous les oppresseurs subalternes qu'épouvante le caractere imposant de la révolution française.

„ Mais le peuple Français semble avoir devancé de deux mille ans le reste de l'espece humaine ; on serait tente même de le regarder, au milieu d'elle, comme une espece différente.

L'Europe est à genoux devant les ombres des tyrans que nous punissons. En Europe, un laboureur, un artisan est un animal dressé pour les plaisirs d'un noble ; en France, les nobles cherchent à se transformer en laboureurs et en artisans, et ne peuvent pas même obtenir cet honneur.

» L'Europe ne conçoit pas qu'on puisse vivre sans rois, sans nobles ; et nous, que l'on puisse vivre avec eux.

» L'Europe prodigue son sang pour conserver ses chaînes, et nous pour les briser.

» Nos sublimes voisins entretiennent gravement l'univers de la santé du roi, de ses divertissemens, de ses voyages ; ils veulent absolument apprendre à la postérité à quelle heure il a dîné, à quel moment il est revenu de la chasse ; quelle est la terre heureuse qui, à chaque instant du jour, eut l'honneur d'être foulée par ses pieds augustes ; quels sont les noms des esclaves privilégiés qui ont paru, en sa présence, au lever, au coucher du soleil.

» Nous lui apprendrons, nous, les noms et les vertus des héros morts en combattant pour la liberté ; nous lui apprendrons dans quelle terre les derniers satellites des tyrans ont mordu la poussiere ; nous lui apprendrons à quelle heure a sonné le trépas des oppresseurs du monde.

» Oui, cette terre délicieuse que nous habitons, et que la nature caresse avec prédilection, est faite pour être le domaine de la liberté et du bonheur ; ce peuple sensible et fier, est vraiment né pour la gloire et pour la vertu. O ma patrie ! si le destin m'avait fait naître dans une contrée étrangere et lointaine, j'aurais adressé au ciel des vœux continuels pour ta prospérité ; j'aurais versé des larmes d'attendrissement au récit de tes combats et de tes vertus ; mon ame attentive aurait suivi avec une inquiete ardeur tous les mouvemens de ta glorieuse révolution ; j'aurais envié le sort de tes citoyens, j'aurais envié celui de tes représentans. Je suis Français, je suis l'un de tes représentans..... O Peuple sublime ! reçois le sacrifice de tout mon être ; heureux celui qui est né au milieu de toi ! plus heureux celui qui peut mourir pour ton bonheur !

» O vous ! à qui il a confié ses intérêts et sa puissance, que ne pouvez-vous pas avec lui et pour lui ? Oui vous pouvez montrer au monde le spectacle nouveau de la démocratie affermie dans un vaste empire. Ceux qui, dans l'enfance du droit public et du sein de la servitude, ont balbutié des maximes contraires, prévoyaient-ils les prodiges opérés depuis un an ? Ce qui vous reste à faire, est-il plus difficile que ce que vous avez fait ? Quels sont les politiques qui peuvent vous servir de précepteurs ou de modeles ? Ne faut il pas que vous fassiez précisément tout le contraire de ce qui a été fait avant vous ? L'art de gouverner a été jusqu'à nos jours l'art de tromper et de corrompre les hommes ; il ne doit être que celui de les éclairer et de les rendre meilleurs.

» Il y a deux sortes d'égoïsme ; l'un, vil, cruel, qui isole l'homme de ses semblables, qui cherche un bien-être exclusif acheté par la misere d'autrui ; l'autre, généreux, bienfaisant, qui confond notre bonheur dans le bonheur de tous, qui attache notre gloire à celle de la patrie. Le premier fait les oppresseurs et les tyrans ; le second, les défenseurs de l'humanité. Suivons son impulsion salutaire ; chérissons le repos acheté par de glorieux travaux ; ne craignons point la mort qui les couronne, et nous consoliderons le bonheur de notre patrie, et même le nôtre.

» Le vice et la vertu sont les destins de la terre ; ce sont les deux génies opposés qui se la disputent. La source de l'un et de l'autre est dans les passions des hommes. Selon la direction qui est donnée à ses passions, l'homme s'éleve jusqu'aux cieux, ou s'enfonce dans des abîmes fangeux. Or le but de toutes les institutions sociales, c'est de les diriger vers la justice, qui est à la fois le bonheur public et le bonheur privé.

» Le fondement unique de la societé civile, c'est la morale. Toutes les associations qui existent autour de nous reposent sur le crime ; ce ne sont, aux yeux de la vérité, que des hordes de sauvages policés, et de brigans disciplinés. A quoi se réduit donc cette science mystérieuse de la politique et de la législation ? A mettre dans les lois, dans l'administration, les vérités morales réléguées dans les livres des philosophes ; et à appliquer à la conduite des peuples, les notions triviales de probité que chacun est forcé d'adopter pour sa conduite privée ; c'est-à-dire, à employer autant d'habileté à faire régner la justice, que les gouvernemens en ont mis jusqu'ici à être injustes impunément ou avec bienséance.

» Aussi voyez combien d'art les rois et leurs complices ont épuisé pour échapper à l'application de ces principes, et pour obscurcir toutes les notions du juste et de l'injuste. Qu'il était exquis le bon sens de ce pirate qui répondit à Alexandre : on m'appelle brigand, parce que je n'ai qu'un navire ; et toi, parce que tu as une flotte, on t'appelle conquérant ! Avec quelle impudeur ils font des lois contre le vol, lorsqu'ils envahissent la fortune publique ! On condamne en leur nom les assassins, et ils assassinent des millions d'hommes par la guerre et par la misere. Sous la monarchie, les vertus domestiques ne sont que des ridicules : mais les vertus publiques sont des crimes. La seule vertu est d'être l'instrument docile des crimes du prince ; le seul honneur est d'être aussi méchant que lui. Sous la monarchie, il est permis d'aimer sa famille, mais non la patrie. Il est honorable de défendre ses amis, mais non les opprimés. La probité de la monarchie respecte toutes les propriétés, excepté celles du pauvre ; elle protege tous les droits, excepté ceux du peuple.

Voici un article du code de la monarchie :

» Tu ne voleras pas, à moins que tu ne sois le roi, ou

que tu n'aies obtenu pour cela un privilege du roi ; tu n'assassineras pas, à moins que tu ne fasses périr, d'un seul coup, plusieurs milliers d'hommes.

" Vous connaissez ce mot ingénu du cardinal de Richelieu, écrit dans son testament politique, que les rois doivent s'abstenir avec grand soin de se servir des gens de probité, parce qu'ils ne peuvent en tirer parti. Il y a plus de 2000 ans qu'il y avait sur les bords du Pont-Euxin, un petit roi qui professait la même doctrine d'une maniere encore plus énergique. Ses favoris avaient fait mourir quelques-uns de ses amis par de fausses accusations. Il s'en apperçut : un jour que l'un d'eux portait devant lui une nouvelle délation : " Je te ferais mourir, lui dit-il, si des scélérats tels que toi n'étaient pas nécessaires aux despotes. " On assure que ce prince était un des meilleurs qui aient jamais existé.

" Mais c'est en Angleterre où le machiavélisme a poussé cette doctrine royale au plus haut degré de perfection.

" Je ne doute pas qu'il y ait beaucoup de marchands à Londres qui se piquent de quelque bonne foi dans les affaires de leur negoce ; mais il y a à parier que ces honnêtes gens trouvent tout naturel que les membres du parlement britannique vendent publiquement au roi Georges leur conscience et les droits du peuple, comme ils vendent eux-mêmes les productions de leurs manufactures.

" Pitt déroule aux yeux de ce parlement la liste de ses bassesses et de ses forfaits; tant pour la trahison, tant pour les assassinats des représentans du peuple et des patriotes, tant pour la calomnie, tant pour la famine, tant pour la corruption, tant pour la fabrication de la fausse monnaie : le sénat écoute avec un sang-froid admirable, et approuve le tout avec soumission.

" En vain la voix d'un seul homme s'éleve avec l'indignation de la vertu contre tant d'infamies ; le ministre avoue ingénuement qu'il ne comprend rien à des maximes si nouvelles pour lui, et le sénat rejette la motion.

" Stanhope, ne demande point acte à tes indignes collegues de ton opposition à leurs crimes ; la postérité elle-même te le donnera, et leur censure est pour toi le plus beau titre à l'estime de ton siecle même.

" Que conclure de tout ce que je viens de dire ? Que l'immoralité est la base du despotisme, comme la vertu est l'essence de la République.

" La révolution, qui tend à l'établir, n'est que le passage du regne du crime à celui de la justice ; de là les efforts continuels des rois ligués contre nous, et de tous les conspirateurs, pour perpétuer chez nous les préjugés et les vices de la monarchie.

" Tout ce qui regrettait l'ancien régime, tout ce qui ne s'était lancé dans la carriere de la révolution que pour arriver à un changement de dynastie, s'est appliqué, dès le commencement, à arrêter les progrès de la morale publique ; car quelle

différence y avait-il entre les amis de d'Orléans, ou d'Yorck, et ceux de Louis XVI, si ce n'est, de la part des premiers, peut-être un plus haut degré de lâcheté ea d'hypocrisie?

„ Les chefs des factions qui partagerent les deux premieres législatures, trop lâches pour croire à la République, trop corrompus pour la vouloir, ne cesserent de conspirer pour effacer du cœur des hommes les principes éternels que leur propre politique les avait d'abord obligés à proclamer. La conjuration se deguisait alors sous la couleur de ce perfide modérantisme qui, protégeant le crime et tuant la vertu, nous ramenait par un chemin oblique et sûr à la tyrannie.

„ Quand l'énergie républicaine eut confondu ce lâche système et fondé la démocratie, l'aristocratie et l'étranger formerent le plan de tout outrer et de tout corrompre. Ils se cacherent sous les formes de la démocratie, pour la déshonorer par des excès aussi funestes que ridicules, et pour l'étouffer dans son berceau.

„ On attaqna la liberté en même-tems par le modérantisme et par la fureur. Dans ce choc de deux factions opposées en apparence, mais dont les chefs étaient unis par des nœuds secrets, l'opinion publique était dissoute, la représentation avilie, le peuple nul, et la révolution ne semblait être qu'un combat ridicule pour décider à quels fripons resterait le pouvoir de déchirer et de vendre la patrie.

„ La marche des chefs de parti qui semblaient les plus divisés, fut toujours à peu près la même. Leur principal caractere fut une profonde hypocrisie.

„ Lafayette invoquait la constitution, pour relever la puissance royale. Dumourier invoquait la constitution, pour protéger la faction girondine contre la Convention nationale. Au mois d'août 1792, Brissot et les Girondins voulaient faire de la constitution un bouclier, pour parer le coup qui menaçait le trône. Au mois de janvier suivant, les mêmes conspirateurs réclamaient la souveraineté du peuple, pour arracher la royauté à l'opprobre de l'échafaud, et pour allumer la guerre civile dans les assemblées sectionnaires. Hébert et ses complices réclamaient la souveraineté du peuple pour égorger la Convention nationale et anéantir le gouvernement républicain.

„ Brissot et les girondins avaient voulu armer les riches contre le peuple; la faction d'Hébert, en protégeant l'aristocratie, caressait le peuple pour l'opprimer par lui même.

„ Danton, qui eût été le plus dangereux des ennemis de la patrie, s'il n'en avait été le plus lâche; Danton, ménageant tous les crimes, lié à tous les complots, promettant aux scélérats sa protection, aux patriotes sa fidélité; habile à expliquer ses trahisons, par des prétextes de bien public; à justifier ses vices, par ses défauts prétendus, faisait inculper par ses amis, d'une maniere insignifiante ou favorable, les conspirateurs

près de consommer la ruine de la République, pour avoir occasion de la défendre lui-même ; transigeait avec Brissot, correspondait avec Ronsin, encourageait Hébert, et s'arrangeait à tout événement pour profiter également de leur chûte ou de leurs succès, et pour rallier tous les ennemis de la liberté contre le gouvernement républicain.

„ C'est sur-tout dans ces derniers tems que l'on vit se développer dans toute son étendue l'affreux système ourdi par nos ennemis, de corrompre la morale publique. Pour mieux y réussir, ils s'en étaient eux-mêmes établis les professeurs ; ils allaient tout flétrir, tout confondre, par un mélange odieux de la pureté de nos principes avec la corruption de leurs cœurs.

„ Tous les fripons avaient usurpé une espece de sacerdoce politique, et rangaient dans la classe des profânes, les fideles représentans du peuple et tous les patriotes. On tremblait alors de proposer une idée juste ; ils avaient interdit au patriotisme l'usage du bon sens : il y eut un moment où il était défendu de s'opposer à la ruine de la patrie, sous peine de passer pour mauvais citoyen : le patriotisme n'était plus qu'un travestissement ridicule ou l'audace de déclamer contre la Convention. Graces à cette subversion des idées révolutionnaires, l'aristocratie, absoute de tous les crimes, tramait tres-patriotiquement le massacre des représentans du peuple et la résurrection de la royauté. Gorgés des trésors de la tyrannie, les conjurés prêchaient la pauvreté : affamés d'or et de domination, ils prêchaient l'égalité avec insolence pour la faire haïr. La liberté était pour eux l'indépendance du crime ; la révolution, un trafic ; le peuple, un instrument ; la patrie, une proie. Le peu du bien même qu'ils s'efforçaient de faire, était un stratagême perfide, pour nous faire plus aisément des maux irréparables. S'ils se montraient quelquefois séveres, c'était pour acquérir le droit de favoriser les ennemis de la liberté, et pour acquérir le droit de proscrire ses amis. Couverts de tous les crimes, ils exigeaient des patriotes, non-seulement l'infaillibilité, mais la garantie de tous les caprices de la fortune, afin que personne n'osât plus servir la patrie. Ils tonnaient contre l'agiotage, et partageaient avec les agioteurs la fortune publique ; ils parlaient contre la tyrannie, pour mieux servir les tyrans. Les tyrans de l'Europe accusaient, par leur organe, la Convention nationale de tyrannie. On ne pouvait pas proposer au peuple de rétablir la royauté, ils voulaient le pousser à détruire lui-même son propre gouvernement ; on ne pouvait pas lui dire qu'il devait appeller ses ennemis, on lui disait qu'il devait chasser ses défenseurs ; on ne pouvait pas lui dire de poser les armes, mais on le décourageait par de fausses nouvelles ; on comptait pour rien ses succès, et on exagérait ses échecs avec une coupable malignité.

„ On ne pouvait pas lui dire : le fils du tyran ou un autre

Bourbon, ou bien l'un des fils du roi Georges te rendraient heureux ; mais on lui disait : tu es malheureux ; on lui traçait le tableau de la disette qu'ils cherchaient eux-mêmes à amener, on lui disait que les œufs, que le sucre n'étaient pas abondans. On ne lui disait pas que sa liberté valait quelque chose, que l'humiliation de ses oppresseurs et tous les autres effets de la révolution n'étaient pas des biens méprisables ; qu'il combattait encore, que la ruine de ses ennemis pouvait seule assurer son bonheur ; mais il sentait tout cela ; enfin, ils ne pouvaient asservir le peuple Français par la force, ni par son propre consentement, ils cherchaient à l'enchaîner par la subversion, par la révolte, par la corruption des mœurs.

» Ils ont érigé l'immoralité non-seulement en système, mais en religion ; ils ont cherché à éteindre tous les sentimens généreux de la nature par leurs exemples autant que par leurs préceptes. Le méchant voudrait dans son cœur qu'il ne restât pas sur la terre un seul homme de bien, afin de n'y plus rencontrer un seul accusateur, et de pouvoir y respirer en paix. Ceux-ci allerent chercher dans les esprits et dans les cœurs tout ce qui sert d'appui à la morale, pour l'en arracher et pour y étouffer l'accusateur invisible que la nature y a caché.

» Les tyrans, satisfaits de l'audace de leurs émissaires, s'empresserent d'étaler aux yeux de leurs sujets les extravagances qu'ils avaient achetées ; et feignant de croire que c'était-là le peuple Français, ils semblerent leur dire : « Que gagneriez-vous à secour notre joug ; vous le voyez, les Republicains ne valent pas mieux que nous. » Les tyrans ennemis de la France avaient ordonné un plan qui devait, si leurs espérances avaient été parfaitement remplies, embrâser tout à coup notre République, et élever une barriere insurmontable entre elle et les autres peuples ; les conjurés l'exécuterent. Les mêmes fourbes qui avaient invoqué la souveraineté du peuple pour égorger la Convention nationale, alléguerent la haine de la superstition, pour nous donner la guerre civile et l'athéïsme.

» Que voulaient-ils, ceux qui, au sein des conspirations dont nous étions environnés, au milieu des embarras d'une telle guerre, au moment où les torches de la discorde civile fumaient encore, attaquerent tout à coup tous les cultes par la violence, pour s'ériger eux-mêmes en apôtres fougueux du néant, et en missionnaires fanatiques de l'athéïsme ? Quel était le but de cette grande opération tramée dans les ténebres de la nuit, à l'insu de la Convention nationale, par des prêtres, par des étrangers et par des conspirateurs ! Etait-ce l'amour de la patrie ? la patrie leur a déja infligé le supplice des traîtres. Etait-ce la haine des prêtres ? les prêtres étaient leurs amis. Etait-ce l'horreur du fanatisme ? c'était le seul moyen de lui fournir des armes. Etait-ce le desir de hâter le triomphe de la raison ? mais on ne cessait de l'outrager par des violences absurdes, et par des extravagances concertées pour la rendre

odieuse ; on ne semblait la réléguer dans les temples que pour la bannir de la République.

» On servait au moins la cause des rois ligués contre nous ; des rois qui avaient eux-mêmes annoncé d'avance ces événemens, et qui s'en prévalaient avec succès pour exciter contre nous le fanatisme des peuples par des manifestes et par des prieres publiques. Il faut voir avec quelle sainte colere M. Pitt nous oppose ces excès, et avec quel soin le petit nombre de vrais amis de l'humanité qui existent au parlement d'Angleterre, les rejette sur quelques hommes méprisables, désavoués et punis par vous.

» Cependant, tandis que ceux-ci remplissaient leur mission, le peuple Anglais jeûnait pour expier les péchés commandés par M. Pitt, et les bourgeois de Londres portaient le deuil du culte catholique, comme ils avaient porté celui du roi Capet et de la reine Antoinette. (On rit et on applaudit)

» Admirable politique du ministre de Georges, qui faisait insulter l'Etre suprême par ses émissaires, et voulait le venger par les bayonnettes anglaises et autrichiennes ! J'aime beaucoup la piété des rois, et je crois fortement à la religion de M. Pitt. Il est certain du moins qu'il a trouvé de bons amis en France ; car, suivant tous les calculs de la prudence humaine, l'intrigue dont je parle devait allumer un incendie rapide dans toute la République, et lui susciter de nouveaux ennemis au dehors.

» Heureusement le génie du peuple Français, sa passion inaltérable pour la liberté, la sagesse avec laquelle vous avez averti les patriotes de bonne foi qui pouvaient être entraînés par l'exemple dangereux des inventeurs hypocrites de cette machination ; enfin, le soin qu'ont pris les prêtres eux-mêmes de désabuser le peuple sur leur propre compte ; toutes ces causes ont prévenu la plus grande partie des inconvéniens que nos ennemis en attendaient. C'est à vous de faire cesser les autres, et de mettre à profit, s'il est possible, la perversité même de nos ennemis, pour assurer le triomphe des principes et de la liberté.

» Ne consultez que le bien de la patrie et les intérêts de l'humanité. Toute institution, toute doctrine qui console et qui éleve les ames, doit être accueillie ; rejetez toutes celles qui tendent à les dégrader et à les corrompre. Ranimez, exaltez tous les sentimens généreux et toutes les grandes idées morales qu'on a voulu éteindre ; rapprochez par le charme de l'amitié et par le lien de la vertu, les hommes qu'ils ont voulu diviser.

» Qui donc t'a donné la mission d'annoncer au peuple que la Divinité n'existe pas, à toi qui te passionne pour cette aride doctrine, et qui ne te passionnas jamais pour la patrie ? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses distinées, et frappe au hasard le crime et la vertu ; que son ame n'est qu'un souffle léger, qui s'éteint aux portes du tombeau ?

» L'idée de son néant lui inspirera-t-elle des sentimens plus

purs et plus élevés que celle de son immortalité ? lui inspirera-t-elle plus de respect pour ses semblables et pour lui-même, plus de dévoument pour la patrie, plus d'audace à braver la tyrannie, plus de mépris pour la mort ou pour la volupté ? Vous qui regrettez un ami vertueux, vous aimez à penser que la plus belle partie de lui-même a échappé au trépas ! Vous qui pleurez sur le cercueil d'un fils ou d'une épouse, êtes-vous consolés par celui qui vous dit qu'il ne reste plus d'eux qu'une vile poussiere ? Malheureux ! qui expirez sous les coups d'un assassin, votre dernier soupir est un appel à la justice éternelle ! L'innocence sur l'échafaud, fait pâlir le tyran sur son char de triomphe : aurait-elle cet ascendant, si le tombeau égalait l'oppresseur et l'opprimé ? Malheureux sophiste! de quel droit viens-tu arracher à l'innocence le sceptre de la raison, pour le remettre dans les mains du crime, jeter un voile funebre sur la nature, désespérer le malheur, réjouir le crime, attrister la vertu, dégrader l'humanité ? Plus un homme est doué de sensibilité et de génie, plus il s'attache aux idées qui aggrandissent son être, et qui élevent son cœur ; et la doctrine des hommes de cette trempe devient celle de l'univers. Eh ! comment ces idées ne seraient-elles point des vérités ? Je ne conçois pas du moins comment la nature aurait pu suggérer à l homme des fictions plus utiles que toutes les réalités ; et si l'existence de Dieu, si l'immortalité de l'ame, n'étaient que des songes, elles seraient encore la plus belle de toutes les conceptions de l'esprit humain.

„ Je n'ai pas besoin d'observer qu'il ne s'agit pas ici de faire le procès à aucune opinion philosophique en particulier, ni de contester que tel philosophe peut être vertueux, quelles que soient ses opinions, et même en dépit d'elles, par la force d'un naturel heureux ou d'une raison supérieure. Il s'agit de considérer seulement l'athéisme comme national et lié à un système de conspiration contre la République.

„ Mais que vous importent à vous, législateurs, les hypotheses diverses par lesquelles certains philosophes expliquerent les phénomenes de la nature ? Vous pouvez abandonner tous ces objets à leurs disputes éternelles : ce n'est ni comme métaphysiciens, ni comme théologiens que vous devez les envisager. Aux yeux du législateur, tout ce qui est utile au monde et bon dans la pratique, est la vérité. L'idée de l'Etre suprême et de l'immortalité de l'ame est un rappel continuel à la justice : elle est donc sociale et républicaine. (On applaudit.) La nature a mis dans l'homme le sentiment du plaisir et de la douleur qui le force à fuir les objets physiques qui lui sont nuisibles, et à chercher ceux qui lui conviennent. Le chef-d'œuvre de la société serait de créer en lui, pour les choses morales, un instinct rapide qui sans le secours tardif du raisonnement, le portât à faire le bien et à éviter le mal ; car la raison particuliere de chaque homme égaré

par ses passions, n'est souvent qu'un sophiste qui plaide leur cause, et l'autorité de l'homme peut toujours être attaquée par l'amour-propre de l'homme. Or, ce qui produit ou remplace cet instinct précieux, ce qui supplée à l'insuffisance de l'autorité humaine, c'est le sentiment religieux qu'imprime dans les ames l'idée d'une sanction donnée aux préceptes de la morale par une puissance supérieure à l'homme. Aussi je ne sache pas qu'aucun législateur se soit jamais avisé de nationaliser l'athéisme. Il est vrai que les plus sages même d'entre eux se sont permis de mêler à la vérité quelques fictions, soit pour frapper l'imagination des peuples ignorans, soit pour les attacher plus fortement à leurs institutions. Lycurgue et Solon eurent recours à l'autorité des oracles ; et Socrate lui-même, pour accréditer la vérité parmi ses concitoyens, se crut obligé de leur persuader qu'elle lui était inspirée par un génie familier.

„ Vous ne conclurez pas de-là, sans doute, qu'il faille tromper les hommes pour les instruire ; mais seulement que vous êtes heureux de vivre dans un siecle et dans un pays dont les lumieres ne vous laissent d'autre tâche à remplir que de rappeler les hommes à la nature et à la vérité.

„ Vous vous garderez bien de briser le lien sacré qui les unit à l'auteur de leur être. Il suffit même que cette opinion salutaire ait régné chez un peuple, pour qu'il soit dangereux de la détruire ; car les motifs des devoirs et les bases de la moralité s'étant nécessairement liés à cette idée, l'effacer c'est démoraliser le peuple. Il résulte du même principe, qu'on ne doit attaquer un culte établi qu'avec prudence et avec une certaine délicatesse, de peur qu'un changement subit et violent ne paraisse une atteinte portée à la morale, et une dispense de la probité même. Au reste, celui qui peut remplacer Dieu dans le système de la vie sociale, est à mes yeux un prodige de génie ; celui qui, sans l'avoir remplacé, ne songe qu'à le bannir de l'esprit des hommes, me paraît un prodige de stupidité ou de perversité.

« Qu'est-ce que les conjurés avaient mis à la place de ce qu'ils détruisaient ? Rien, si ce n'est le cahos, le vide et la violence. Ils méprisaient trop le peuple pour prendre la peine de le persuader ; au lieu de l'éclairer, ils ne voulaient que l'irriter, l'effaroucher ou le dépraver.

„ Si les principes que j'ai développés jusqu'ici sont des erreurs, je me trompe du moins avec tout ce que le monde révère. Prenons ici les leçons de l'histoire. Remarquez, je vous prie, comment les hommes qui ont influé sur la destinée des Etats furent déterminés vers l'un ou l'autre des deux systêmes opposés, par leur caractere personnel et par la nature même de leurs vues politiques. Voyez-vous avec quel art profond César plaidant dans le sénat Romain en faveur des complices de Catilina, s'égare dans une digression contre

le dogme de l'immortalité de l'ame, tant ces idées lui paraissent propres à éteindre dans le cœur des juges l'énergie de la vertu, tant la cause du crime lui paraît liée à celle de l'athéisme. Cicéron, au contraire, invoquait contre les traîtres, et le glaive des lois, et la foudre des Dieux. Socrate mourant entretient ses amis de l'immortalité de l'ame. Léonidas aux Thermopyles, soupant avec ses compagnons d'armes, au moment d'exécuter le dessein le plus héroïque que la vertu humaine ait jamais conçu, les invite pour le lendemain à un autre banquet dans une vie nouvelle. Il y a loin de Socrate à Chaumette et de Léonidas au pere Duchesne! (On applaudit.) Un grand homme, un véritable héros s'estime trop lui-même pour se complaire dans l'idée de son anéantissement. Un scélérat, mépisable à ses propres yeux, horrible à ceux d'autrui, sent que la nature ne peut lui faire de plus beau présent que le néant. (On applaudit.)

» Caton ne balança point entre Epicure et Zénon. Brutus et les illustres conjurés qui partagerent ses périls et sa gloire, appartenaient aussi à cette secte sublime des stoïciens, qui eut des idées si hautes de la dignité de l'homme, qui poussa si loin l'enthousiasme de la vertu, et qui montra tant d'héroïsme. Le stoïcisme enfanta des émules de Brutus et de Caton jusque dans les siecles affreux qui suivirent la perte de la liberté romaine. Le stoïcisme sauva l'honneur de la nature humaine dégradée par les vices des successeurs de César, et surtout par la patience des peuples. La secte épicurienne revendiquait sans doute tous les scélérats qui opprimerent leur patrie, et tous les lâches qui la laisserent opprimer. Aussi, quoique le philosophe dont elle porte le nom ne fût pas personnellement un homme méprisable, les principes de son systême, interprétés par la corruption, amenerent des consequences si funestes, que l'antiquité elle-même la flétrit par la dénomination de *troupeau d'Epicure*; et comme dans tous les tems le cœur humain est au fond le même, et que le même instinct ou le même systême politique a commandé aux hommes la même marche, il sera facile d'appliquer les observations que je viens de faire au moment actuel, et même au tems qui a précédé immédiatement notre révolution. Il est bon de jeter un coup-d'œil sur ce tems, ne fût-ce que pour pouvoir expliquer une partie des phénomenes qui ont éclaté.

» Depuis long-tems les observateurs éclairés pouvaient appercevoir quelques symptômes de la révolution actuelle. Tous les événemens importans y tendaient : les causes même des particuliers susceptibles de quelque éclat s'attachaient à une intrigue politique. Les hommes de lettres renommés, en vertu de leur influence sur l'opinion, commençaient à en obtenir quelqu'une dans les affaires. Les plus ambitieux avaient formé dès lors une espece de coalition qui augmentait leur importance; ils semblaient s'être partagés en deux sectes,

dont l'une défendait bêtement le clergé et le despotisme. La plus puissante et la plus illustre était celle qui fut connue sous le nom d'encyclopédiste. Elle renfermait quelques hommes estimables et un plus grand nombre de charlatans ambitieux : plusieurs de ses chefs étaient devenus des personnages importans dans l'état. Quiconque ignorerait son influence et sa politique, n'aurait plus une idée complette de la préface de notre révolution. Cette secte, en matiere de politique, resta toujours au-dessous des droits du peuple. En matiere de morale, elle alla beaucoup au-delà de la destruction des préjugés religieux. Ses coriphées déclamaient quelquefois contre le despotisme, et ils étaient pensionnés par les despotes; ils faisaient tantôt des livres contre la Cour, et tantôt des dédicaces aux rois, des discours pour les courtisans, et des madrigaux pour les courtisannes; ils étaient fiers dans leurs écrits, et rampans dans les anti-chambres. Cette secte propagea avec un grand zele l'opinion du matérialisme qui prévalut parmi les grands et parmi les beaux esprits. On lui doit en grande partie cette espece de philosophie pratique qui, réduisant l'égoïsme en système, regarde la société humaine comme une guerre de ruse, le succès comme la regle du juste et de l'injuste, la probité comme une affaire de goût ou de bienséance, le monde comme le patrimoine des égoïstes adroits. J'ai dit que ses coriphées étaient ambitieux : les agitations qui annonçaient un grand changement dans l'ordre politique des choses, avaient pu étendre leurs vues. On a remarqué que plusieurs d'entre eux avaient des liaisons intimes avec la maison d'Orléans, et la constitution anglaise était, suivant eux, le chef-d'œuvre de la politique et le *maximum* du bonheur social.

„ Parmi ceux qui, au tems dont je parle, se signalerent dans la carriere des lettres et de la philosophie, un homme, par l'élévation de son ame et par la grandeur de son caractere, se montra digne du ministere de précepteur du genre humain. Il attaqua la tyrannie avec franchise; il parla avec enthousiasme de la divinité; son éloquence mâle et probe, peignit en traits de flamme les charmes de la vertu, elle défendit ces dogmes consolateurs que la raison donne pour appui au cœur humain; la pureté de sa doctrine, puisée dans la nature et dans la haine profonde du vice, autant que son mépris invincible pour les sophistes intrigans qui usurpaient le nom de philosophes, lui attira la haine et la persécution de ses rivaux et de ses faux amis. Ah! s'il avait été témoin de cette révolution dont il fut le persécuteur, et qui l'a porté au Panthéon; qui peut douter que son ame généreuse eût embrassé avec transport la cause de la justice et de l'égalité! Mais qu'ont fait pour elle ses lâches adversaires? Ils ont combattu la révolution, dès le moment où ils ont craint qu'elle n'élevât le peuple au-dessus de toutes les vanités parti-

culières ; les uns ont employé leur esprit à frelater les principes républicains et à corrompre l'opinion publique ; ils se sont prostitués aux factions et surtout au parti d'Orléans ; les autres se sont renfermés dans une lâche neutralité. Les hommes de lettres en général se sont déshonorés dans cette révolution ; et à la honte éternelle de l'esprit, la raison du peuple en a fait seule tous les frais.

" Hommes petits et vains, rougissez, s'il est possible : les prodiges qui ont immortalisé cette époque de l'histoire humaine, ont été opérés sans vous et malgré vous ; le bon sens sans intrigue, et le génie sans instruction, ont porté la France à ce degré d'élévation qui épouvante votre bassesse et qui écrase votre nullité. Tel artisan s'est montré habile dans la connaissance des Droits de l'homme, quand tel faiseur de livres, presque républicain en 1788, défendait stupidement la cause des rois en 1793. Tel laboureur répandait la lumière de la philosophie dans les campagnes, quand l'académicien Condorcet, jadis grand géomètre, dit-on, au jugement des littérateurs ; et grand littérateur, au dire des géomètres, depuis conspirateur timide, méprisé de tous les partis, travaillait sans cesse à l'obscurcir par le perfide fatras de ses rapsodies mercenaires.

" Vous avez déjà été frappés, sans doute, de la tendresse avec laquelle tant d'hommes qui ont trahi leur patrie, ont caressé les opinions sinistres que je combats. Que de rapprochemens curieux peuvent s'offrir encore à vos esprits ! Nous avons entendu, qui croirait à cet excès d'impudeur, nous avons entendu dans une société populaire le traître Guadet dénoncer un citoyen pour avoir prononcé le nom de la Providence ! Nous avons entendu quelque tems après, Hébert en accuser un autre pour avoir écrit contre l'athéisme. N'est-ce pas Vergniaux et Gensonné qui, en votre présence même, à votre tribune, pérorerent avec chaleur pour bannir du préambule de la constitution le nom de l'Etre suprême que vous y avez placé ? Danton, qui souriait de pitié aux mots de vertu, de gloire, de postérité ; Danton, dont le système était d'avilir ce qui peut élever l'ame ; Danton, qui était froid et muet dans les plus grands dangers de liberté, parla après eux avec beaucoup de véhémence en faveur de la même opinion. D'où vient ce singulier accord de principes entre tant d'hommes qui paraissaient divisés ? A quoi faut-il l'attribuer ? simplement au soin que prenaient les déserteurs de la cause du peuple, de chercher à couvrir leur défection par une affectation de zele contre ce qu'ils appellaient les préjugés religieux, comme s'ils avaient voulu compenser leur indulgence pour l'aristocratie et la tyrannie, par la guerre qu'ils déclaraient à la Divinité.

" Non, la conduite de ces personnages artificieux tenait sans doute à des vues politiques plus profondes ; ils sentaient que pour détruire la liberté, il fallait favoriser par tous les moyens

tout ce qui tend à justifier l'égoïsme, à dessécher le cœur et à effacer l'idée de ce beau moral, qui est la seule regle sur laquelle la raison publique juge les défenseurs et les ennemis de l'humanité. Ils embrassaient avec transport un système qui, confondant la destinée des bons et des méchans, ne laisse entre eux d'autre différence que les faveurs incertaines de la fortune, ni d'autre arbitre que le droit du plus fort ou du plus rusé.

„ Vous tendez à un but bien différent; vous suivrez donc une politique contraire. Mais ne craignons-nous pas de réveiller le fanatisme et de donner un avantage à l'aristocratie? Non; si nous adoptons le parti que la sagesse indique, il nous sera facile d'éviter cet écueil.

„ Ennemis du peuple, qui que vous soyez, jamais la Convention nationale ne favorisera votre perversité. Aristocrates, de quelques dehors spécieux que vous veuillez vous couvrir aujourd'hui, en vain chercheriez-vous à vous prévaloir de notre censure contre les auteurs d'une trame criminelle, pour accuser les patriotes sinceres que la seule haine du fanatisme peut avoir entraînés à des démarches indiscretes: vous n'avez pas le droit d'accuser; et la justice nationale, dans ces orages excités par les factions, sait discerner les erreurs des conspirations: elle saisira, d'une main sûre, tous les intrigans pervers, et ne frappera pas un seul homme de bien.

„ Fanatiques, n'espérez rien de nous. Rappeller les hommes au culte pur de l'Etre suprême, c'est porter un coup mortel au fanatisme. Toutes les fictions disparaissent devant la vérité, et toutes les folies tombent devant la raison. Sans contrainte, sans persécution, toutes les sectes doivent se confondre elles-mêmes dans la religion universelle de la nature. (On applaudit.) Nous vous conseillerons donc de maintenir les principes que vous avez manifestés jusqu'ici. Que la liberté des cultes soit respectée pour le triomphe même de la raison; mais qu'elle ne trouble point l'ordre public, et qu'elle ne devienne point un moyen de conspiration. Si la malveillance contre-révolutionnaire se cachait sous ce prétexte, réprimez-la, et reposez-vous du reste sur la puisssance des principes et sur la force même des choses.

„ Prêtres ambitieux, n'attendez donc pas que nous travaillions à établir votre empire; une telle entreprise serait même au-dessus de notre puissance. (On applaudit.) Vous vous êtes tués vous-mêmes, et on ne revient pas plus à la vie morale qu'à l'existence physique.

„ Et d'ailleurs qu'y a-t-il entre les prêtres et Dieu? Les prêtres sont à la morale ce que les charlatans sont à la médecine. (Nouveaux applaudissemens.) Combien le Dieu de la nature est différent du Dieu des prêtres! (Les applaudissemens continuent.) Je ne connais rien de si ressemblant à l'athéisme que les religions qu'ils ont faites. A force de défigurer l'Etre suprême

ils

ils l'ont anéanti autant qu'il était en eux ; ils en ont fait tantôt un globe de feu, tantôt un bœuf, tantôt un arbre, tantôt un homme, tantôt un roi. Les prêtres ont créé Dieu à leur image. Ils l'ou fait jaloux, capricieux, avide, cruel, implacable ; ils l'ont traité comme jadis les maires du palais traiterent les descendans de Clovis, pour régner sous son nom et se mettre à sa place ; ils l'ont rélégué dans le ciel comme dans un palais, et ne l'ont appellé sur la terre que pour demander à leur profit des dîmes, des richesses, des honneurs, des plaisirs et de la puissance. (Vifs applaudissemens.) Le véritable prêtre de l'Etre suprême, c'est la nature ; son temple, l'univers ; son culte, la vertu ; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les doux nœuds de la fraternité universelle, et pour lui présenter l'hommage de cœurs sensibles et purs.

" Prêtres, par quel titre avez-vous prouvé votre mission ? avez-vous été plus justes, plus modestes, plus amis de la vérité que les autres hommes ? avez-vous chéri l'égalité, défendu les droits des peuples, abhorré le despotisme et abattu la tyrannie ? C'est vous qui avez dit aux rois : *Vous êtes les images de Dieu sur la terre ; c'est de lui seul que vous tenez votre puissance :* et les rois vous ont répondu : *Oui, vous êtes vraiment les envoyés de Dieu ; unissons-nous pour partager les dépouilles et les adorations des mortels.* Le sceptre et l'encensoir ont conspiré pour déshonorer le ciel et pour usurper la terre. (Applaudi.)

" Laissons les prêtres, et retournons à la Divinité. (Applaudissemens.) Attachons la morale à des bases éternelles et sacrées ; inspirons à l'homme ce respect religieux pour l'homme, ce sentiment profond de ses devoirs, qui est la seule garantie du bonheur social ; nourrissons-le par toutes nos institutions. Que l'éducation publique soit sur-tout dirigée vers ce but ; vous lui imprimerez sans doute un grand caractere, analogue à la nature de notre gouvernement, et à la grandeur des destinées de notre République. Vous sentirez la nécessite de la rendre commune et égale pour tous les Français. Il ne s'agit plus de former des *Messieurs*, mais des citoyens ; la patrie a seule droit d'élever ses enfans ; elle ne peut confier ce dépôt à l'orgueil des familles, ni aux préjugés des particuliers, alimens éternels de l'aristocratie et d'un fédéralisme domestique, qui retrécit les ames en les isolant, détruit avec l'égalité tous les fondemens de l'ordre social : mais ce grand objet est étranger à la discussion actuelle.

" Il est cependant une sorte d'institution qui doit être considérée comme une partie essentielle de l'éducation publique, et qui appartient nécessairement au sujet de ce rapport. Je veux parler des fêtes publiques.

" Rassemblez les hommes, vous les rendrez meilleurs ; car les hommes rassemblés chercheront à se plaire, et ils ne pourront se plaire que par les choses qui les rendent estimables ; donnez à leur réunion un grand motif moral et poli-

tique, et l'amour des choses honnêtes entrera avec le plaisir dans tous les cœurs ; car les hommes ne se voient pas sans plaisir.

„ L'homme est le plus grand objet qui soit dans la nature, et le plus magnifique de tous les spectacles, c'est celui d'un grand peuple assemblé. On ne parle jamais sans enthousiasme des fêtes nationales de la Grece ; cependant elles n'avaient gueres pour objet que des jeux où brillaient la force du corps, l'adresse, ou tout au plus le talent des poëtes et des orateurs. Mais la Grece était-là ; on voyait un spectacle plus grand que les jeux, c'était les spectateurs eux-mêmes ; c'était le peuple vainqueur de l'Asie, que ses vertus républicaines avaient élevé quelquefois au-dessus de l'humanité. On voyait les grands hommes qui avaient sauvé et illustré la patrie, les peres montraient à leurs fils, Miltiade, Aristide, Epaminondas, Timoléon, dont la seule présence était une leçon vivante de magnanimité, de justice et de patriotisme. (Applaudissemens.)

„ Combien il serait facile au peuple Français de donner à ses assemblées un objet plus étendu et un plus grand caractere ! Un système de fêtes nationales bien entendu, serait à la fois le plus doux lien de fraternité, et le plus puissant moyen de régénération.

„ Ayez des fêtes générales et plus solemnelles pour toute la République ; ayez des fêtes particulieres et pour chaque lieu, qui soient des jours de repos et qui remplacent ce que les circonstances ont détruit.

„ Que toutes tendent à réveiller les sentiment généreux qui font les charmes et l'ornement de la vie humaine, l'enthousiasme de la liberté, l'amour de la patrie, le respect des lois. Que la mémoire des tyrans et des traîtres y soit vouée à l'exécration ; que celle des héros de la liberté et des bienfaiteurs de l'humanité y reçoive le juste tribut de la reconnaissance publique ; qu'elles puisent leur intérêt et leurs noms même dans les évenemens immortels de notre révolution et dans les objets les plus sacrés et les plus chers au cœur de l'homme ; qu'elles soient embellies et distinguées par les emblêmes analogues à leur objet particulier. Invitons à nos fêtes et la nature et toutes les vertus ; que toutes soient célébrées sous les auspices de l'Etre suprême, qu'elles lui soient consacrées ; qu'elles s'ouvrent et qu'elles finissent par un hommage à sa puissance et à la liberté !

„ Tu donneras ton nom sacré à l'une des plus belles fêtes, ô toi, fille de la nature ! mere du bonheur et la gloire ! toi seule légitime souveraine du monde, détrônée par le crime ; toi à qui le Peuple Français a rendu ton empire, et qui lui donnes en échange une patrie et des mœurs, auguste liberté ! tu partageras nos sacrifices avec ta compagne immortelle, la douce et sainte égalité. (Applaudissemens.) Nous fêterons l'humanité ; l'humanité avilie et foulée aux pieds par les ennemis

de la République Française. Ce sera un beau jour, que celui où nous célébrerons la fête du genre-humain; c'est le banquet fraternel et sacré, où du sein de la victoire, le Peuple Français invitera la famile immense dont seul il défend l'honneur et les imprescriptibles droit ! Nous célébrerons aussi tous les grands hommes, de quelque tems et de quelque pays que ce soit, qui ont affranchi leur patrie du joug des tyrans, ou qui ont fondé la liberté par de sages lois. Vous ne serez point oubliés, illustres martyrs de la République Française ! Vous ne serez point oubliés, héros morts en combattant pour elle ! Qui pourrait oublier les héros de ma patrie ! la France leur doit sa liberté, l'univers leur devra la sienne. Que l'univers célebre bientôt leur gloire en jouissant de leurs bienfaits ! Combien de traits héroïques confondus dans la foule des grandes actions, que la liberté a comme prodiguées parmi nous ! Combien de noms dignes d'être inscrits dans les fastes de l'histoire, demeurent ensevelis dans l'obscurité ! Mânes inconnus et révérés, si vous échappez à la célébrité, vous n'échapperez point à notre tendre reconnaissance !

„ Qu'ils tremblent, tous les tyrans armés contre la liberté, s'il en existe encore alors ! qu'ils tremblent le jour où les Français viendront sur vos tombeaux jurer de vous imiter ! Jeune Français entendez-vous l'immortel Barra qui, du sein du Panthéon, vous appelle à la gloire; venez répandre des fleurs sur sa tombe sacrée. (De jeunes éleves de la patrie qui se trouvent dans le sein de l'Assemblée s'écrient avec le plus vif enthousiasme : *vive la République !*) Barra, enfant héroïque, tu nourrissais ta mere et tu mourus pour ta patrie ! Barra, tu as déja reçu le prix de ton héroïsme; la patrie a adopté ta mere; la patrie, étouffant les factions criminelles, va s'élever triomphante sur les ruines des vices et des trônes. O Barra ! tu n'as pas trouvé de modele dans l'antiquité, mais tu as trouvé parmi nous des émules de ta vertu.

„ Par quelle fatalité ou par quelle ingratitude a-t-on laissé dans l'oubli un héros plus jeune encore, et digne des hommages de la postérité? Les Marseillais rebelles, rassemblés sur les bords de la Durance, se préparaient à passer ce fleuve pour aller égorger les patriotes faibles et désarmés de ces malheureuses contrées; une troupe peu nombreuse de Républicains, réunis de l'autre côté du fleuve, ne voyait d'autre ressource que de couper le cable du bâtiment sur lequel les ennemis devaient le traverser; mais tenter une telle entreprise en présence des bataillons nombreux qui couvraient l'autre rive, et à la portée de leurs fusils, paraissait une entreprise chimerique aux plus hardis. Tout à coup un enfant de onze ans s'élance sur une hache et vole aux bords du fleuve, et frappe le cable de toute sa force. (Les plus vifs applaudissemens se font entendre.) Une decharge de mousqueterie est dirigée contre lui; il est blessé; il souleve encore sa hache; enfin, le cable est coupé:

l'enfant est atteint d'un coup mortel ; il s'écrie : *Que m'importe ! je meurs, mais mon pays est sauvé.* Il tombe, il est mort. (Applaudissemens réitérés.) Le Midi est sauvé. Respectable enfant, que la patrie s'enorgueillisse de t'avoir donné le jour ! Avec quel orgueil la Grece et Rome auraient honoré ta mémoire, si elles avaient produit un homme tel que toi !

„ Citoyens, portons en pompe ses cendres au temple de la gloire ; que la République en deuil les arrose de larmes ameres ! Non, ne le pleurons pas ; imitons-le, vengeons-le par la ruine de tous les ennemis de notre République.

„ Toutes les vertus se disputent le droit de présider à nos fêtes. Instituons la fête de la gloire, non de celle qui ravage et opprime le monde, mais de celle qui l'affranchit, qui l'éclaire et qui le console ; de celle qui, après la patrie, est la premiere idole des cœurs genereux. Instituons une fête plus touchante, la fête du malheur. Les esclaves adorent la fortune et le pouvoir ; nous, honorons le malheur, le malheur que l'humanité ne peut entierement bannir de la terre, mais qu'elle console et soulage avec respect. Tu obtiendras aussi cette hommage, ô toi, qui jadis unissais les héros et les sages ; toi qui multiplies les forces des amis de la patrie, et dont les méchans, liés par le crime, ne connurent jamais que le simulacre imposteur, divine amitié ; tu retrouveras dans les Français Républicains ta puissance et tes autels. (On applaudit.)

„ Pourquoi ne rendrions-nous pas le même honneur au pudique et généreux amour, à l'amour conjugal, à la tendresse paternelle, a la piété filiale ? Nos fêtes, sans doute, ne seront ni sans interêt, ni sans éclat. Vous y serez, braves défenseurs de la patrie, que décorent de glorieuses cicatrices ; vous y serez, vénérables vieillards, que le bonheur préparé à votre postérité doit consoler d'une longue vie passée sous le despotisme ; vous y serez, tendres éleves de la patrie, qui croissez pour étendre sa gloire et pour recueillir les fruits de nos travaux.

„ Vous y serez, jeunes citoyennes, à qui la victoire doit ramener bientôt des freres et des amans dignes de vous ; vous y serez, meres de famille, dont les époux et les fils élevent des trophées à la République avec les débris des trônes. (On applaudit.) O femmes Françaises, chérissez la liberté achetée au prix de leur sang ; servez vous de votre empire pour étendre celui de la vertu républicaine ! ô femmes Françaises, vous êtes dignes de l'amour et du respect de la terre ! qu'avez-vous à envier aux femmes de Sparte ? Comme elles, vous avez donné le jour à des héros ; comme elles, vous les avez dévoués, avec un abandon sublime, à la patrie. (On applaudit.)

„ Malheur à celui qui cherche à éteindre le sublime enthousiasme et à étouffer, par de désolantes doctrines, cet instinct moral du peuple, qui est le principe de toutes les grandes actions ! C'est à vous, représentans du peuple, qu'il appar-

tient de faire triompher les vérités que nous venons de développer ; bravez les clameurs insensées de l'ignorance présomptueuse ou de la perversité hypocrite. Quelle est donc la dépravation dont nous étions environnés, s'il nous a fallu du courage pour les proclamer ? La posterité pourra t-elle croire que les factions vaincues avaient porté l'audace jusqu'à nous accuser de modérantisme et d'aristocratie, pour avoir rappellé l'idée de la divinité et de la morale ? Croira-t-elle qu'on ait osé dire, jusques dans cette enceinte, que nous avions par là reculé la raison humaine de plusieurs siecles ? Ils invoquaient la raison, les monstres qui aiguisaient contre vous leurs poignards sacrileges ? Tous ceux qui defendaient vos principes et votre dignité devaient être aussi sans doute les objets de leur fureur. Ne nous étonnons pas si tous les scélerats ligués contre nous semblent vouloir nous préparer la ciguë, mais avant de la boire, nous sauverons la patrie. (On applaudit.) Le vaisseau qui porte la fortune de la République n'est pas destiné à faire naufrage ; il vogue sous vos auspices, et les tempêtes seront forcées à le respecter (Nouveaux applaudissemens.)

» Asseyez-vous donc tranquillement sur les bases immuables de la justice, et ravivez la morale publique. Tonnez sur la tête des coupables, et lancez la foudre sur tous vos ennemis. Quel est l'insolent qui, après avoir rampé aux pieds d'un roi, ose insulter à la majeste du peuple Français dans la personne de ses représentans ? Commandez à la victoire, mais replongez sur tout le vice dans le néant. Les ennemis de la République, ce sont les hommes corrompus. (On applaudit.) Le patriote n'est autre chose qu'un homme probe et magnanime dans toute la force de ce terme. (On applaudit.) C'est peu d'anéantir tous les rois de l Europe ; il faut faire respecter à tous les peuples le caractere du peuple Français. C'est en vain que nous porterions au bout de l'univers la renommée de nos armes, si toutes les passions déchirent impunément le sein de la patrie. Defions-nous de l'ivresse même des succès. Soyons terribles dans les revers, modestes dans nos triomphes (on applaudit), et fixons au milieu de nous la paix et le bonheur par la sagesse et par la morale. Voila le veritable but de nos travaux ; voilà la tâche la plus heroique et la plus difficile. Nous croyons concourir à ce but, en vous proposant le décret suivant. (Les applaudissemens se renouvellent et se prolongent.)

» Art. 1er. Le peuple Français reconnaît l'existence de l'Etre suprême, et l'immortalité de l'ame.

» II. Il reconnait que le culte digne de l'Etre suprême, est la pratique des devoirs de l'homme.

» III. Il met au rang de ces devoirs, de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les foibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres tout le bien qu'on peut, et de n'être injuste envers personne.

„ IV. Il sera institué des fêtes pour rappeller l'homme à la pensée de la divinité, et à la dignité de son Etre.

„ V. Elles emprunteront leurs noms des événemens glorieux de notre révolution, soit des vertus les plus chers et les plus utiles à l'homme, soit des plus grands bienfaits de la nature.

„ VI. La République Française célébrera tous les ans les fêtes du 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 21 janvier 1793, du 31 mai 1793.

„ VII. Elle célébrera les jours de décadi, les fêtes dont l'énumération suit.

A l'Etre Suprême, à la Nature.
Au Genre Humain.
Au Peuple Français.
Aux Bienfaiteurs de l'Humanité.
Aux Martyrs de la Liberté.
A la Liberté et à l'Egalité.
A la République.
A la Liberté du Monde.
A l'Amour de la patrie.
A la Haine des Tyrans et des Traîtres.
A la Vérité.
A la Justice.
A la Pudeur.
A la Gloire et à l'Immortalité.
A l'Amitié.
A la Frugalité.
Au Courage.
A la Bonne foi.
A l'Héroïsme.
Au Désintéressement.
Au Stoïcisme.
A l'Amour.
A l'Amour conjugal.
A l'Amour paternel.
A la Tendresse maternelle.
A la Piété filiale.
A l'Enfance.
A la Jeunesse.
A l'Age viril.
A la Vieillesse.
Au Malheur.
A l'Agriculture.
A l'Industrie.
A nos Ayeux.
A la Postérité.
Au Bonheur.

„ VIII. Les comités de salut public et d'instruction publique sont chargés de présenter un plan d organisation de ces fêtes.

„ IX. La Convention nationale appelle tous les talens dignes

de servir la cause de l'humanité, à l'honneur de concourir à leur établissement par des hymnes et des chants civiques, et par tous les moyens qui peuvent contribuer à leur embellissement et à leur utilité.

" X. Le comité de salut public distinguera les ouvrages qui lui paraîtront les plus propres à remplir cet objet, et récompensea leurs auteurs.

" XI. La liberté des cultes est maintenue conformément au décret du 18 frimaire.

" XII. Tout rassemblement aristocratique et contraire à l'ordre public sera réprimé.

" XIII. En cas de troubles, dont un culte quelconque serait l'occasion ou le motif, ceux qui les exciteraient par des predications fanatiques, ou par des insinuations contre-révolutionnaires, ceux qui les provoqueraient par des violences injustes et gratuites, seront également punis selon la rigueur des lois.

" XIV. Il sera fait un rapport particulier sur les dispositions de détail relatives au présent décret.

" XV. Il sera célébré, le 2 prairéal prochain, une fête en l'honneur de l'Etre Suprême. "

Thibaudot, au nom du Comité de la marine, a présenté à la Convention, l'instruction pour les marins, faite en exécution de la loi du 16. Pluviôse dernier, la Convention en a décrété l'impression et l'envoi aux armées navales, dans tous les ports de la République et à toutes les municipalités.

Outre la déclaration des droits de l'homme et de l'acte constitutionnel, cette instruction contient, 1°. un abregé rapide de l'histoire de la marine chez les différents peuples.

On y prouve, par la description topographique de la France, que la nature l'a destinée à naviguer sur toutes les mers;

2°. Le tableau des lois absurdes qui, sous le despotisme, avilissaient les plus utiles par des distinctions ridicules, qui isolaient leurs droits les plus sacrés, les excluaient des places, gênaient le commerce, et faisaient des forces navales la propriété de quelques nobles ignorans, les principes sur lesquels doit reposer la marine d'un peuple libre, et la grande influence qu'une constitution républicaine doit donner à la France sur les mers comme sur le continent.

3°. Une indication des connaissances nécessaires aux marins, appuyés par des actions éclatantes des plus grands hommes de mer, tous pris dans la classe des sans-culottes. On a exposé aux marins que dans les circonstances où se trouvait la France attaquée de toutes parts par ses ennemis, l'art de la guerre ne devait pas être circonscrit dans les regles bornées d'une tactique de convention; que tout alors s'aggrandit par le courage, l'audace et l'enthousiasme de la

liberté ; que la tactique de terre est la bayonnette et la tactique de mer l'abordage ; que c'est ainsi que les Romains chargerent dans les combats de mer et les combats de terre, et détruisirent les Carthaginois.

C'est sur-tout contre les Carthaginois modernes, les Anglais, contre les vaisseaux, le commerce et les ports de ce peuple ambitieux et perfide, que l'on fait un appel solemnel à l'intrépidité des marins. Chaque page de cette instruction leur rappelle les crimes de ces lâches ennemis qui, sous le masque hypocrite d'une taciturnité affectée, se prétendent exclusivement philosophes, et qui n'opposent à la loyauté, à la bravoure d'un peuple généreux, que la corruption, l'incendie et les assassinats. Par un contraste qui doit couvrir d'infamie les ennemis de la République, on recommande aux marins la pratique de toutes les vertus sociales qui font le bonheur de l'homme dans quelqu'etat qu'il soit et sur quelque plage qu'il habite. On leur dit qu'autant ils doivent combattre avec acharnement les esclaves et les tyrans coalisés contre la liberté, autant ils doivent respecter les pavillons, le territoire, les loix, les opinions, les mœurs et les usages des peuples neutres ou alliés avec la République française, leur prêter secours en cas de detresse, et de les défendre lorsqu'ils sont attaqués.

Enfin, que la navigation doit être entre les peuples, amis et paisibles, un moyen de communication fraternelle, de secours mutuels et d'égards réciproques.

Plusieurs pétitionnaires sont admis. Les citoyens de la section de la Fontaine de Grenelle, après avoir rappellé les services que les sociétés populaires ont rendus à la révolution, font connaître les sentimens de leurs concitoyens qui, craignant que leur société ne dégénerât en assemblée sectionnaire, ont arrêté d'en suspendre les séances et d'en avertir les fondateurs de la République. L'Assemblée ordonne l'insertion au bulletin de cette adresse,

Séance de nonidi, 19 *Floreal*.

Plusieurs volontaires de l'armée du Nord, portant des drapeaux, sont admis à la barre : « Représentans du Peuple, cit l'un d'eux, nous vous apportons cinq drapeaux pris sur les Hanovriens, à l'affaire de Mouqueron, près Courtrai. Dans peu vous en recevrez d'avantage.

» L'armée du Nord ne cédera pas en valeur à celle des Pyrénées. Nous ferons mordre la poussiere à tous les satellites des tyrans ; le sol de la liberté sera rougi de leur sang, et nous laisserons à l'ordre du jour l'intrépidité et la victoire, comme votre sagesse a fait de la probité et de la vertu. *Vive la République !* »

Ces braves défenseurs sont accueillis par des applaudissemens reitérés. Le président les félicite au nom de la Convention nationale. « Reportez, leur dit il, à nos généreux freres

d'armes l'enthousiasme avec lequel ont été reçus les prémices de leurs succès ; dites-leur la confiance et l'impatience avec laquelle nous attendons les nouveaux drapeaux qu'ils nous ont promis. Répétez leurs qu'ils ne cessent de fixer les regards de la France entiere, et la sollicitude des Representans du Peuple, comme ils ne cessent eux-mêmes de bien mériter de la patrie. ,,

Les drapeaux apportés seront suspendus au sallon de la Liberté. L'extrait du procès-verbal sera remis à chacun des militaires présents, et le même extrait sera envoyé par le président, avec une lettre de satisfaction aux citoyens *Ardouin* et *Hallé* (*Voyez la lettre du chef de l'etat-major de l'armée du Nord sur cette circonstance.*)

Couthon rend compte d'un trait qui honore les vertus des républicains. Un détachement de la force armée parisienne arrivé à Ruel, où il avait été commandé pour un service important, distribua les vivres qu'ils avaient apportées aux habitans et aux malades, qui en manquaient. Cette action sera honorablement inscrite au procès-verbal.

Ramel, au nom du comité des finances, a fait un rapport sur la maniere d'asseoir l'imposition fonciere. L'Assemblée en a ordonné l'impression dans les journaux. Un second rapport fait par Beffroy, tendans à abroger les loix sur l'impôt de remplacement des droits supprimés sur les sels, les cuirs, les fers, les huiles, le savon et l'amidon, a été également ajourné.

Séance de décadi, 20 *Floréal*.

Cette séance a été occupée par plusieurs pétitions individuelles.

Séance de primdi, 21 *Floréal*.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de l'instruction publique, décrete :

« Art. Ier. Les tableaux qui, d'après le jugement du jury des arts, auront obtenu les récompenses nationales, seront exécutés en tapisserie à la manufacture nationale des Gobelins.

» II. Il sera fait incessamment sous la surveillance de David, des copies soignées des deux tableaux de Marat et Lepelletier, pour être remises à cette manufacture, et y être executées. »

Sur le rapport de son comité des finances, la Convention nationale décrete :

« Les citoyens de Gênes, propriétaires de créances consenties en leur faveur par les prévôts des marchands et échevins de Lyon, aujourd'hui Commune-Affranchie, en date du 6 novembre 1758, 10 mai 1773 et 28 avril 1774, les remettront d'ici au 1er. messidor prochain au liquidateur de la trésorerie, pour être statué particulierement sur leur liquidation, après le rapport des commissaires de la trésorerie nationale. »

On a fait lecture de la lettre suivante.

Angers, le 16 floréal, l'an 2 de la République.

« Citoyen président, il importe, pour le salut de la patrie,

que les pieces ci-jointes soient renvoyées aux comités de salut public et de sûreté générale ; les renseignemens qu'elles contiennent sont d'une haute importance sur la guerre contre les exécrables brigands de la Vendée : de grandes vérités y sont tracées par la plume du patriotisme, et la Convention ne tardera pas à se convaincre que Ronsin et ses complices, sous prétexte de terminer cette guerre désastreuse, ont fait tout ce qui était en eux pour la prolonger. Lisez et jugez. *Vive la République* ! ,,

Signé, femme VIAL.

La Convention ordonne le renvoi des pieces aux comités de sûreté générale et de salut public.

Séance du duodi, 22 floréal

Bréard, au nom du comité de législation, fait adopter le décret suivant :

« Art. 1er. A compter de la publication du présent décret, tous ecclésiastiques, infirmes ou sexagenaires, sujets à la réclusion, sont tenus, dans deux décades, de se transporter au chef-lieu de leurs départemens respectifs, pour être reclus dans les maisons destinées à cet effet.

,, II. Tous ceux, infirmes ou sexagénaires, qui seront trouvés sur le territoire de la République, et hors des maisons de réclusion, ce délai expiré, seront jugés et punis suivant les termes de l'article V et XV de la loi pré-citée.

,, III. Les certificats d'infirmité présentés par ceux qui soutiendront n'être pas dans le cas de la déportation, seront remis à l'administration du département, qui nommera deux officiers de santé pour visiter l'infirme, et vérifier la sincérité de son certificat.

,, Dans le cas où les officiers de santé nommés par le département jugeraient que les certificats sont inexats ou faux, ils donneront leur avis par écrit ; et d'après l'arrêté du département, la déportation sera prononcée et effectuée.

,, V. L'insertion au bulletin du présent décret tiendra lieu de publication. ,,

Les pouvoirs du comité de salut public étaient expirés, la Convention les proroge pour un mois, au milieu des applaudissemens unanimes. Elle rend le décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de salut public, nomme les citoyens Bréard, Laloi, Delcher et Baudot, pour former la Commission établie par décret du 18 pluviôse, pour lever les scellés mis sur les papiers et effets des membres de la Convention qui ont été mis en état d'arrestation ou hors la loi, et exécuter les autres disposition de ce décret. ,,

Il y a environ six mois qu'il y eût du côté de Rochefort, département du Puy-de-Dôme, un rassemblement de pauvres cultivateurs, à l'occasion des grains. Ce rassemblement formé par les insinuations perfides des malveillans, fut aisément

dissipé. Les malheureux paysans ayant aussitôt reconnu leur erreur ; cependant dix d'entre eux ont été saisis et languissent depuis six mois dans les prisons. C'est de ce lieu, que ces infortunés que le vice a égarés un instant, ont adressé leurs reclamations à la Convention, qui a décrété leur mise en liberté.

Sur la motion faite par un membre, portant que les troubles excités par le fanatisme dans les départemens de la Correze, avaient obligés les commissaires de la Convention à faire mettre en arrestation un grand nombre de coupables, et à les livrer aux tribunaux ; que les chefs et instigateurs de ces troubles avaient déjà péri sous le glaive de la loi ; que le calme était rétabli, mais que plus de 80 malheureux cultivateurs étaient encore detenus dans les prisons ; qu'il était tems de rendre à l'agrieulture de malheureux cultivateurs qui n'avaient été qu'égarés.

La Convention a décrété que les 80 et tant de cultivateurs détenus dans le département de la Correze, pour troubles occasionnés par le fanatisme, seront à l'instant mis en liberté.

Cambon, au nom du comité des finances, a soumis à la discussion la loi sur la liquidation des rentes viageres ; plusieurs articles ont été adoptés.

Barrere, au nom du comité de salut public, a fait un rapport sur les moyens de faire disparaître la mendicité dans toute l'étendue de la République, et sur les secours à accorder aux indigens. A la suite de ce rapport, Barrere a proposé un projet de décret que l'Assemblée a adopté au milieu des applaudissemens.

(Nous donnerons le rapport intéressans, ainsi que le décret dans le prochain N°.)

Séance du tridi, 23 Floréal.

Couthon soumet à la discussion la suite du projet de la loi sur les rentes viageres.

Les citoyens de Geneve, résidens à Paris, viennent témoigner à la Convention nationale la satisfaction que leur a fait éprouver le décret qui accorde à J. J. Rousseau les honneurs du Pantheon.

Nous n'oserions, disent ces citoyens, proférer dans cette enceinte le nom de ces immortels amis de l'égalité et des droits de l'homme, si la Geneve nouvelle n'eût réparé les torts que l'ancienne avait à l'égard de ce grand homme. Cependant les persécutions qu'il a éprouvées ne partaient que de quelques scélérats dominateurs, ligués avec le despotisme. Rousseau fut toujours cher au peuple genevois. Délivré de ses oppresseurs, ce peuple a, par un acte souverain, déchiré la page où était écrite la proscription de ce citoyen vertueux. Une inscription gravée sur la maison qui l'a vu naître, a inspiré le respect public. Des fêtes touchantes ont eu lieu en sa mémoire.

Ces citoyens après avoir rappelé tout ce que J. J. Rousseau a fait pour le bien de l'humanité, demandent à participer à la fête que la nation française doit célébrer en transportant les cendres de Rousseau au Panthéon.

La Convention accueille avec sensibilité ces citoyens parmi lesquels se trouvaient des vieillards qui ont vécu intimement avec Rousseau, et qui l'ont défendu contre ses ennemis.

Elle renvoie, sur la proposition de Jean Debry, leur pétition au comité de salut public et d'instruction publique pour en faire un prompt rapport. Elle décrete que lesdits comités feront apporter les cendres de J. J. Kousseau, et renvoie aux mêmes comités la proposition faite par Jean Debry, que ces cendres soient apportées par une députation des citoyens d'Emile, de Franciade et d'Ermenonville.

PARIS. *Sextidi*, 26 *Floréal*.

L'Huillier, ci-devant agent national auprès du département de Paris, qui avait été acquitté par le tribunal revolutionnaire, de l'accusation de complicité dans l'affaire de Danton, mais qui avait été retenu dans une maison d'arrêt par mesure de sûreté générale, s'est ôté la vie en s'ouvrant les quatre veines avec un rasoir. Cet événement a excité la surveillance des magistrats du peuple, qui se sont transportés dans les maisons d'arrêts et ont enlevé aux prisonniers tous les instrumens avec lesquels ils pouvaient attenter à leur jour-

Pache, maire de Paris, Jeanne Lallemant sa femme, Jean Pache, son fils, Xavier Audouin, son gendre, et Marie Sylira Pache, femme de ce dernier, ont été arrêtés par ordre du comité de salut public et de sûreté générale.

La place du maire se trouvant vaquante par l'arrestation de Pache, le comité de salut public a nommé le citoyen Fleuriot, pour en remplir provisoirement les fonctions. Le citoyen Hermann, commissaire des administrations civiles a présenté le nouveau maire au conseil général de la commune. Celui-ci après avoir prêté le serment est monté au fauteuil, au milieu des applaudissemens, et a dit :

« Dans une République les hommes ne s'appartiennent plus, ils appartiennent à la chose publique. La confiance de mes concitoyens me plaça au nombre des membres de la municipalité ; la confiance du peuple m'appela ensuite à la place de substitut de l'accusateur public auprès du tribunal revolutionnaire ; j'avais été nommé commissaire aux établissemens publics, aujourd'hui le comité de salut public a jugé à propos de me confier provisoirement les fonctions de maire de Paris ; je reviens au sein de mes frères ; je jure que je peu-

serai et que je travaillerai constamment avec eux au bonheur du peuple. ”

Lachevardiere, membre du département de Paris, a été mis en état d'arrestation. Le comité de salut public a nommé pour le remplacer le juge de paix de Livry.

Le 20 floréal à huit heures et demie du soir, le citoyen Monnet, huissier du tribunal révolutionnaire, accompagné des citoyens Fontaine, adjudant général d'artillerie de l'armée parisienne, et Saraillé, aide-de-camp du général de cette armée, s'est présenté au conseil du Temple, et lui a remis une lettre du citoyen Fouquier-Tinville, accusateur public du tribunal révolutionnaire, portant invitation de remettre la sœur du dernier tyran aux citoyens susnommés. En conséquence du mandat d'arrêt qu'ils ont laissé, le conseil a acquiescé sur-le champ, et les citoyens Monnet, Fontaine et Saraillé ont signé la sortie de l'accusée. Le tout s'est passé avec le calme et la tranquillité qui conviennent à des Républicains.

Dans une des dernieres séances de la commune, Payan, agent national, a dit : Je viens dénoncer au peuple des malveillans et dévots ; il faut découvrir les uns pour les punir ; il est bon de connaître les autres pour les vouer au ridicule. Depuis quelque tems l'on répand de toute part que les commissions populaires sont établies à Paris ; qu'une guillotine est dressée dans chaque prison, et que les condamnés y sont secrettement exécutés. Ce sont là d'insignes calomnies : qu'un tyran choisisse la nuit pour commettre des assassinats qui font rougir la nature, il fait bien de se dérober aux regards ; mais un gouvernement libre fait juger publiquement les prévenus ; il ne craint pas de montrer au grand jour sa haine pour les méchans, et sa justice prompte à les punir. A-t-il besoin de soustraire l'exécution des scélérats à la vue du peuple, qui applaudit à son énergie et à son équité ? Il est une place de la révolution où les criminels périront publiquement : que les pervers cherchent la nuit et le mystere ; pour faire le bien, nous voulons avoir le peuple pour temoin.

” Il est une nouvelle secte qui vient de se former à Paris : jalouse de se réunir aux contre révolutionnaires par tous les moyens possibles, animée d'un saint respect, d'une tendre dévotion pour les guillotinés, font les mêmes vœux, ont les mêmes sentimens et aujourd'hui les mêmes cheveux. Des femmes édentées s'empressent d'acheter ceux des jeunes blondins guillotinés, et de porter sur leur tête une chevelure si chérie ; c'est une nouvelle branche de commerce, un genre de dévotion tout à-fait neuf. Ne troublons point ces douces jouissances ; laissons, respectons même les perruques blondes. Nos aristocrates serviront du moins à quelque chose ; leurs cheveux cacheront les têtes chauves de quelques femmes, et la courte chevelure de plusieurs autres qui ne furent jamais jacobites que par leurs cheveux. ”

L'assemblée générale de la section de Bonne nouvelle a invité les journalistes à consigner dans leurs feuilles le fait suivant, qui caractérise les vertus républicaines.

« Le 7 floréal, Marie-Louise-Honorine Guyard, établie gardienne des scellés apposés après le décès de la veuve d'Ancour, rue Beauregard, N°. 207, a trouvé en balayant sous un buffet, un sac où était renfermé de l'argent monnoyé ; aussitôt, sans en faire l'ouverture, elle s'est transportée chez le juge de paix de la section, lequel s'est rendu a l'endroit de la découverte et a reconnu que ledit sac n'avait point été ouvert. »

Il n'y a pas longtems qu'une faction criminelle, s'efforçant d'ôter à la morale et à la vertu, son témoin, son juge, et son rémunérateur, s'était plue à rassembler autour des tombeaux toutes les idées du néant. C'est dans des principes bien plus consolans que le discours suivant a été prononcé aux funérailles d'un citoyen de la section poissonniere. Le cortege arrivé au lieu de l'inhumation, Vaudichon, président du comité civil et de l'assemblée générale, a dit :

» Républicain, mon frere, au nom de la loi, je confie ta dépouille à la terre notre mere commune. Nous savons que tu n'es pas mort tout entier. On l'a dit avec vérité : un tombeau est un monument placé sur les limites des deux mondes. Ton ame immortelle en se séparant de nous, s'est élancée au milieu d'un Dieu juste et bon, ennemi des tyrans, protecteur des opprimés et des hommes libres. Puisses-tu connaître encore le plaisir de la liberté, de l'égalité et de l'amitié, dans la société des hommes vertueux et des Républicains de tous les siecles. O mon frere ! la vertu est impérissable comme Dieu lui-même, dont elle est le plus bel ouvrage. Nous te souhaitons la destinée de Brutus, de Caton et d'Aristide. Reçois nos derniers adieux. Nous invoquons sur ta tombe, Dieu, la patrie, la liberté : à des noms si cher, que ton cœur tressaille pour la derniere fois. Bénissons l'Etre suprême qui créa l'homme immortel, qui récompensa la vertu, qui nous a fait tous égaux et libres. *Vive la République !* »

Dans la séance des Jacobins du 21, on a fait lecture d'une lettre du général divisionnaire Muller, datée du camp de Falize, le 15 floréal, en voici le contenu :

« Je m'empresse de vous instruire, freres et amis, que l'ennemi ayant commencé quelques travaux autour de Maubeuge, dans la nuit du 13 au 14, je fus charge de faire une sortie la nuit derniere pour combler leurs ouvrages. Il est agréable pour un général patriote d'avoir à commander des soldats qui, comme ceux à la tête desquels j'etais, animés de l'amour sacré de la liberté, n'ont besoin que d'être retenus dans leur ardeur républicaine ; aussi l'expédition a-t-elle réussi parfaitement.

» L'ennemi quoiqu'à couvert dans ses retranchemens, après

un feu assez vif; frappé de terreur par le courage de nos Sans-culottes qui avançaient fierement bayonnette en avant, a pris la fuite en nous laissant quelques outils. En un moment, leur ouvrage a été comble, et nous sommes ensuite rentrés en ordre, sans avoir perdu un seul homme, et en faisant seulement huit blessés; mais leurs blessures légeres ne priveront la République d'aucun de ses défenseurs.

„ Le même esprit regne ici dans la garnison de la ville et dans celle du camp. Tous nos freres d'armes brûlent de se mesurer avec les satellites des despotes, et de leur faire sentir la différence d'un homme libre qui combat pour la conservation de la liberté, et d'un esclave qui ne combat que pour faire partager à une nation, animée de la liberté et de l'égalité, la honte de ses fers... Dans les braves grenadiers à la tête desquels je marchais, pas un n'a donné le plus léger signe de terreur. „

Le tribunal révolutionnaire a condamné à la peine de mort Marie-Elisabeth Capet, sœur du tyran, et 28 fermiers-généraux. Nous en donnerons la liste dans le prochain numéro.

NOUVELLES.

Armée du Nord.

Lille, 16 *floréal*. „ Citoyens représentans, j'envoie cinq drapeaux pris sur l'ennemi à la journée du 10 de ce mois. Il vous seront remis par les braves qui les ont arrachés eux-mêmes des mains de nos féroces ennemis. Ce sont les républicains Pinchemaille, grenadier dans le premier bataillon de la 29e. brigade; Jean-Baptiste Morissot, sergent au 8e. bataillon des fédérés; Antoine Guillon, volontaire, et Menier, caporal au 2e. bataillon des Basses-Alpes, et René Pilot.

„ Ils n'ont demandé, pour toute récompense de leur bravoure que la permission d'aller offrir eux-mêmes ces drapeaux aux représentans du peuple Français, comme un témoignage de leur zele et de leur dévouement à la patrie.

„ La Convention n'apprendra pas sans intérêt qu'un brave chasseur du 5e. régiment (Antoine Ardou) natif de Montdidier, département de la Somme, qui lui-même a enlevé un de ces drapeaux, a refusé de le porter à Paris, préférant rester à son poste pour en arracher de nouveaux aux esclaves.

„ Un autre trait, qui ne mérite pas moins d'être connu, est celui d'un sous-lieutenant, nommé Hallé, qui, tenant sur le champ de bataille un drapeau dont il venait de s'emparer, le jette dans un fossé pour fondre sur une piece de canon, qu'il prit avec deux de ses camarades.

„ Il reçut dans cette affaire plusieurs blessures, pour lesquelles il est à l'hôpital à Lille. „

Signé, LIEBERT, *général de division.*

Du 17, *Yvoy.* « Persuadé que dans une République, le pain et le fer sont des denrées de premiere nécessité, j'ai recueilli tant que j'ai pu les subsistances que l'ennemi a laissées à ma portée. J'espere bien aussi, dans quelques semaines, l'aider à récolter les superbes moissons qui se préparent ; mais en attendant, je continue à emprunter dans les forges d'empire de quoi fabriquer des bayonnettes. Ma derniere sortie avait produit à la République 500 milliers de fer ; dans une autre, que j'ai faite le 12 floréal, tandis que j'inquiétais l'ennemi sur les hauteurs de Florenville et d'Izelle, le citoyen Debaune, commandant temporaire de Montmédy, occupait avec un petit corps de troupes les hauteurs de Mont-Quentin et de Jéronville, et faisait évacuer sans bruit la forge de la soie ; il en a tiré en trois jours, et fait passer à Montmédy, 157 voitures de fer battu, ce qui fait un peu plus de 300 milliers.

„ Il en reste encore une assez grande quantité qui n'a pu être enlevée faute de voitures et à cause de la difficulté de le retirer d'une marre d'eau où on l'avait caché ; mais c'est partie remise. „

Salut et fraternité.

Signé, DEBRUN, *général de division.*

P. S. Des lettres particulieres des Pyrénées, du 13 floréal, annoncent que les troupes de la République ont repris Collioure ; que cinquante redoutes ont été enlevées aux ennemis au pas de charge ; qu'un grand nombre d'Espagnols ont été tués ou faits prisonniers. L'ennemi ne peut plus tenir dans Bellegarde, et bientôt Barcelonne sera à la République.

Nous avons pris une grande quantité de mulets nécessaires au service de la République.

On apprend de Nice que les Autrichiens et les Piémontais abandonnent en foule les drapeaux de leurs tyrans. La consternation est répandue dans l'Italie. On porte la perte des ennemis dans les dernieres affaires à deux mille morts et trois mille prisonniers. Le butin est immense ainsi que l'artillerie. — D'autres lettres de Douay, du 20 floréal, annoncent que la colonne de l'armée républicaine qui a pris Courtrai, s'est avancée sur la route d'Oudenarde, et qu'elle s'est emparée du poste important du Mont de la Trinité. Peu de tems après elle a cerné Tournai ; on a fait partir de Douai la grosse artillerie qui doit en former le siege.

(N°. 21.)

MERCURE FRANÇAIS

DU QUINTIDI, 5 PRAIRIAL, *l'an deuxieme de la République.*

(*Samedi* 24 *mai* 1794, vieux style.)

NOUVEL AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

LES travaux de la Convention nationale acquérant de jour en jour un nouveau degré d'interêt par l'importance des objets dont elle s'occupe, les événemens heureux qui se succedent avec rapidité, et qui sont dus au gouvernement révolutionnaire, une campagne, l'une des plus mémorables dont les fastes d'un peuple libre aient jamais fourni l'exemple; toutes ces considérations nous ont déterminés à rendre plus fréquente la distribution de ce Journal.

Ainsi, à compter du présent numéro, le Mercure paraîtra régulierement tous les cinq jours, savoir les quintidi *et* décadi, *et sera composé de deux feuilles au moins, souvent de deux feuilles et demie, suivant l'abondance des matieres.*

Par ce nouveau plan, les séances de la Convention seront plus rapprochées; les nouvelles étrangeres, celles des armées et de l'intérieur seront presqu'à jour, au moyen des post-scriptum *qui seront livrés, dès la veille, à l'impression. Par-là, nous serons pour ainsi dire au niveau des feuilles du jour dans la plus grande partie*

des départemens où le service des postes n'est pas journalier, et nous conserverons l'avantage de réunir dans un plus grand ensemble les faits, les événemens et les pieces officielles qui méritent de fixer l'attention.

Nous ne changerons rien d'ailleurs à l'ordonnance de ce Journal. Les mêmes matieres de politique et de littérature y seront traitées : on continuera d'y rapporter les séances de la Commune de Paris, de la Société des Jacobins et les jugemens du Tribunal révolutionnaire. En faisant connaître les rapports importans du Comité de salut public, et ceux des autres Comités, nous propagerons les grands principes de la morale publique qui forment la base de notre gouvernement républicain.

Le prix de l'abonnement, qui a été jusqu'à présent de 36 liv. franc de port pour les departemens et pour Paris, sera désormais de 42 liv. La cherté excessive du papier et les frais d'impression, plus que doublés, nécessitent, de notre part, cette augmentation qui n'aura lieu, à l'égard de nos Abonnés, qu'au renouvellement de leur souscription.

POÉSIE.

LES SEPT BÉATITUDES.

Heureux qui près de son amie,
Peut se croire au sein du bonheur,
Voir la fortune sans envie,
Et conserver la paix du cœur !

Heureux celui dont l'ame pure
S'entoure d'êtres vertueux,
Et qui n'admire la nature
Que pour en rendre grace aux Dieux !

Heureux qui sait se satisfaire
Du plus modique revenu,
Qui loin du stupide vulgaire
Vit entierement inconnu !

Heureux celui que l'opulence
Rend chaque jour plus satisfait,
Et qui chérit la bienfaisance
Par le seul plaisir du bienfait !

Heureux qui sans inquiétude
Sait occuper tous ses loisirs,
Et qui par une douce étude
Éloigne tous les vains desirs !

Heureux celui dont la jeunesse
A toujours fui la volupté,
Qui ne veut qu'amour et simplesse
Au sein de la tranquillité !

Heureux qui dans sa vie entiere
N'a répandu que des bienfaits,
Et qui termine sa carriere,
Sans craintes, comme sans regrets !

Par le citoyen DEVILLE *fils.*

CHARADE.

Mon premier naît en terre, et mon second dans l'air;
Mon tout vit dans les eaux, ou de fleuve ou de mer.

ÉNIGME.

Du pauvre je suis l'appanage :
Quand avec moi seul il voyage,
Il ne craint jamais les voleurs.
Dans le palais des grands seigneurs
Qu'on ne me cherche point; c'est dans un champ stérile,
Ou dans un misérable asyle,
Qu'il faut plutôt porter ses pas.
J'ai, dit-on, plus d'un domicile,
Mais l'on ne me voit point, l'on ne me touche pas.
Un scélérat sur sa galère
Dit qu'il m'a fait; mais je ne suis,
Ni je ne vis.. car je ne puis
Être, ni vivre, et pourtant la matiere
Et tout ce que ce globe enserre
Vient de moi... Cessez donc, philosophe savant,
Pour me trouver de vous creuser la tête;
Adressez-vous tout uniment
A quelqu'idiot, quelque bête;
Je suis le fait de l'ignorant.

LOGOGRIPHE.

De moi chacun fréquemment fait usage;
Mais ma forme pour tous n'est de même façon;
Si pour me disséquer en deux on me partage,
Ici tout sera net, là tout doit être bon.

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* N°. 20.

Le mot de la Charade est *Soutien*; celui de l'Enigme est *Huître à l'écaille*; celui du Logogriphe est *Noise*, où se trouve *Oise*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Voyage aux sources du Nil, en Nubie et en Abyssinie, avec quatre voyages dans la Caffrerie. Par James Bruce et Paterson. Six volumes in-4°. *ou dix* in-8°., *et un* in-4°. *de 88 planches. A Paris, chez Plassan, imprimeur-libraire, rue du Cimetiere-André-des-Arts.*

La découverte des sources du Nil a de tout tems intéressé toutes les nations savantes ; mais les obstacles sans nombre firent souvent abandonner l'exécution de ce projet, et ôterent jusqu'à l'espérance du succès. Cependant James Bruce joignant aux connaissances des mathématiques, de l'astronomie, des sciences naturelles et du dessin, cet esprit de curiosité qui fait entreprendre des voyages longs et périlleux, fut secondé par le ministere anglais, et excité à réaliser son entreprise. Il obtint le consulat de sa nation à Alger. Il se munit des instrumens nécessaires et d'une chambre obscure pour y tracer des points de vue, il alla séjourner pendant une année à Alger, où il s'instruisit de la langue et des mœurs des Arabes ; enfin, il partit avec une escorte de quelques cavaliers armés et de domestiques ; et après beaucoup d'aventures, de naufrages et de malheurs ordinaires dans le récit des voyageurs, et de descriptions détaillées de tous les endroits remarquables de son itinéraire, il arrive à Sidon, d'où il se rend ensuite à Alexandrie, et remonte le Nil jusqu'à la premiere cataracte près de Syene, non loin du Caire d'Egypte.

Le lit que remplit le fleuve en cet endroit n'a pas plus d'un demi-mille de large. Il forme plusieurs petits canaux que séparent de très-gros blocs de granit, de 30 à 40 pieds de haut. Les eaux contenues pendant un long espace entre les montagnes de rocher de la Nubie semblent essayer de se répandre avec violence. Leur choc contre les obstacles qu'elles rencontrent, la réunion bruyante de leurs courans opposés à l'issue des canaux, tout forme un bouillonnement, une confusion, un désordre qui porte dans l'ame plus de surprise que de terreur. En poursuivant sa route et son projet, le voyageur s'engage dans le désert de la Thébaïde, qui n'offre d'abord de tous côtés que des monceaux de sable et de gravier fin. C'est ensuite une chaîne de montagnes de marbres et de granit peu élevées, mais très-arides, auxquelles succede une plaine, où il n'y a pas la moindre apparence de végétaux, ni aucune trace d'animaux, ni même de reptiles ; mais ce qui est le plus à craindre dans ce désert, c'est l'incursion des Arabes, contre lesquels il faut se mettre en force avec une nombreuse cara-

vane. Bruce, après une longue traversée et des dangers de toutes especes, s'embarque sur la mer Rouge. Nous ne suivrons point notre voyageur dans ses longues dissertations, ni dans l'histoire ancienne et moderne de tous les pays qu'il parcourt, nous le rejoignons (au tome V) à Masuah, petite isle de la mer Rouge, située très-près de la côte d'Abyssinie, et ayant un port où les plus grands vaisseaux trouvent un mouillage sûr et profond jusqu'au bord de la plage. Bruce aborda cette isle le 19 septembre 1769; on avait déja délibéré dans le conseil du Nayb, gouverneur de Masuah, si l'on rendrait des honneurs ou si l'on donnerait la mort à ce voyageur, pour s'emparer de ses richesses. Mais des considérations particulieres le firent bien accueillir d'Achmet, neveu du Nayb, qui le reçut au milieu de la place où l'on tient le marché. Achmet était vêtu d'une longue chemise de mousseline et d'une robe blanche fort étroite qui lui tombait jusqu'à la cheville du pied. Il se leva, et prit la main du voyageur, et tous deux portant les doigts sur leurs levres; puis croisant les bras sur la poitrine, ils se dirent : *Salam alicum* et *alicum salam*, c'est-à-dire *que la paix soit entre nous.* On apporta du café en signe d'amitié. Bruce remit ses lettres de recommandation; Achmet fit conduire le voyageur et sa suite dans une maison qui lui avait été préparée, et lui fit apporter des vivres et des rafraîchissemens. Cependant tous les dangers n'étaient pas encore finis. Le Nayb, homme cruel, vint exprès d'Arkéeko à Masuah, pour voir par lui-même s'il ne pourrait pas sacrifier le voyageur à son avarice. Le Nayb était accompagné par quatre cavaliers fort mal montés et par une quarantaine de sauvages presqu'entierement nuds et à pied, armés de lances et de coutelas. Un tambour les précedait; il se rendit dans le château de Masuah, espece de hutte où il y a un canon sans affut. Bruce alla le même jour lui présenter ses hommages. Il fut reçu avec beaucoup de hauteur et de mépris.

Quelques jours après, le barbare lui fit demander des présens très-considérables, le menaçant de l'enfermer dans un cachot, s'il ne satisfaisait pas à ses ordres; mais la conduite fiere et les réponses hardies du voyageur, aidées de l'apparition d'une comete, de la protection d'Achmet que le voyageur venait de guérir d'une fievre, et du murmure des Turcs qui témoignerent leur indignation contre le Nayb, forcerent cet homme féroce à abandonner son funeste projet. Enfin, Bruce quitta cette terre inhospitaliere, et suivant les conseils d'Achmet il évita les pays de la domination du Nayb, il se rendit à Gondard par le mont Lamalmon. Gondard est une ville ou plutôt un camp de l'Abyssinie à 400 lieues du Caire. C'est où réside l'empereur des Abyssins. Bruce lui fut présenté; ses connaissances en médecine le rendirent utile à cette cour, qui lui procura des secours pour son grand voyage. Pendant son séjour à Gondard il eut nombre d'aventures heu-

reuses et malheureuses; mais il sut toujours s'attirer l'estime et l'amitié du jeune monarque, devant lequel il fit plusieurs expériences de physique qui lui donnerent une sorte de réputation de magicien. Bruce donne une description fort détaillée de l'Abyssinie, pays très-riche par son voisinage de l'Arabie, d'où lui viennent les plus beaux esclaves mâles et femelles, l'or le plus pur, le plus magnifique ivoire, des armes à feu, des bestiaux, du vin et les productions les plus précieuses d'une terre abondante. Lorsque James Bruce fut admis au nombre des officiers du roi, il eut la jouissance de différens villages dépendans du poste qu'il occupait. Parmi ces hameaux, il y en avait un appellé Geesh, où naissent les sources du Nil.

Les repas des Abyssiniens sont d'une singularité rebutante. Au lieu d'assietes on sert des gâteaux ronds d'un pain sans levain, d'un goût un peu aigre, mais agréable et facile à digérer. On le fait avec du teff, espece de grain d'une petitesse extrême. Ce pain est de différentes couleurs, tantôt bis, tantôt très-blanc. On apporte à chaque convive un grand morceau de chair crue et saignante qu'on pose sur les gâteaux de teff. Les femmes coupent cette viande en petits morceaux, et la couvrent de sel fossile et de poivre noir, puis l'enveloppent dans un morceau de pain. Ces repas sont suivis de la plus honteuse débauche, et du cynisme le plus outré. Il n'y a pas de pays au monde où l'on ait bâti autant d'églises qu'en Abyssinie. Elles sont comme des monumens de victoires, ou de quelques grands événemens. Ces églises sont toujours placées auprès d'eaux courantes, parce que les Abyssiniens observent rigoureusement les lois mosaïques pour tout ce qui a rapport aux ablutions et aux purifications. Ils choisissent aussi, autant qu'il est possible, le sommet des montagnes où croît la plus belle espece de cèdres, dont ils environnent leurs édifices. Les hommes et les femmes d'Abyssinie sont sujets à une sorte de circoncision. Ils professent une religion mêlée de judaïsme, de christianisme et de mahométisme. Bruce est nommé gouverneur de la province du Ras-el-Fel, au midi de l'Abyssinie. Cette province est toute peuplée de mahométans; le climat en est mal-sain, mais riche en mines d'or. Le voyageur suivant toujours l'objet de son entreprise, quitte Goudard, et malgré les troubles qui s'étaient élevés dans l'Abyssinie, et qui rendaient sa course dangereuse, il s'empresse d'aller voir la grande cataracte d'Alata. Il traverse un pont du Nil qui est d'une seule arche, d'environ vingt cinq pieds. Le fleuve est en cet endroit resserré entre deux rochers qu'il a creusés très-profondément: son cours est impétueux et bruyant. La cataracte offrit bientôt un des plus beaux spectacles qu'on puisse voir. Le Nil forme en tombant une nappe d'un pied d'épaisseur au moins, sur plus d'un demi-mille de large; sa chûte est à peu près de quarante pieds, et fait un bruit épouvantable. Il répand au

loin un brouillard épais à travers les arbres dont il est bordé, et tombe dans un vaste bassin de rochers, où les eaux écumantes prennent toutes sortes de direction, après avoir frappé le roc, et se précipitent dans le cours bouillonnant du fleuve. Le voyageur fut souvent contrarié par la guerre et par mille événemens qui se succedaient, qui l'éloignaient et le rapprochaient de la cour du roi d'Abyssinie. Il résolut cependant de tenter encore une fois de parvenir aux sources du Nil, et se mit en route avec tous ses instrumens. Franchissons les pays, les dangers et les descriptions de ce voyage, et arrivons avec James Bruce à Géesh et aux sources du Nil. Son guide lui dit : « Voyez cette éminence couverte de gazon dans » le milieu de ce terrein humide, c'est là qu'on trouve les » deux sources du Nil. Géesh est situé sur le haut du rocher » où l'on apperçoit ces arbrisseaux si verds. Si vous allez » jusqu'auprès des sources, ôtez vos souliers, car les habi- » tans de ce canton adorent le Nil, et l'invoquent comme » leur Dieu. » Le voyageur s'approcha de la petite isle tapissée de gazon. Il la trouva semblable à un autel, soit que cette forme lui vienne de l'art ou de la nature. Il fut dans le ravissement en contemplant la principale source qui jaillit du milieu de cet autel, et tout glorieux d'être enfin parvenu au terme tant desiré de son entreprise, il s'éxprime ainsi : « Certes il est plus aisé d'imaginer que de décrire ce que j'éprouvai alors. Je restais de bout en face de ces sources, où depuis trois mille ans le génie et le courage des hommes les plus célebres avaient en vain tenté d'atteindre. Des rois ont voulu y parvenir à la tête de leurs armées, mais leurs expéditions ne sont distinguées les unes des autres que par le plus ou moins d'hommes qui y ont péri, et toutes sans exception se ressemblent par l'inutilité de ces pertes. La gloire et les richesses ont été promises pendant une longue suite de siecles à l'homme qui aurait le bonheur d'arriver où les armées ne pouvaient pénétrer, mais pas un seul n'avait encore réussi, pas un seul n'avait pu satisfaire la curiosité des souverains qui les employaient, remplir les vœux des géographes, et triompher d'une ignorance honteuse pour le genre humain. Bruce tenant une tasse de noix de coco fit des libations, et porta des santés avec l'eau des sources du Nil.

Le Nil traversant le milieu du marais où sont ses sources, va droit à l'est, une centaine de pas, sans que les eaux croissent beaucoup : il contourne bientôt le territoire verdoyant de Sacala. Là, il va à-peu-près vers le nord-est, ensuite droit au nord, et tandis qu'il suit cette direction l'espace de deux milles, il reçoit le tribut de plusieurs sources qui naissent de chaque côté de ses bords. Il y en a deux sur-tout assez remarquables, l'une qui sort de la colline sur laquelle est l'église de Saint Michel de Geesh, et l'autre qui coule un peu plus bas, et de l'autre côté du Nil. Il n'y a peut-être pas dans le

monde entier un lieu plus agréable que celui-là. Le Nil s'accroît dans sa course de l'affluence d'une infinité de rivieres.

La cause des débordemens du Nil peut être produite par les effets du soleil sur l'hémisphere septentrional. En effet, une haute chaîne de montagnes se prolonge depuis le sixieme degré sud dans le milieu du continent d'Afrique jusques vers le cap de Bonne-Espérance, et partage la partie méridionale de la péninsule d'Afrique, à-peu-près de la même maniere que le Nil en partage la partie septentrionale. Un vent violent du midi arrêtant les vapeurs condensées les brise contre les froids sommets de ces montagnes, et forme différens fleuves qui coulent à l'est et à l'ouest suivant la pente du terrein qui se trouve devant elles.

Dans un autre extrait de cet ouvrage volumineux nous ramenerons notre voyageur en Europe, et nous donnerons une notice des voyages de Paterson dans le pays des Hottentots et la Cafrerie ; ainsi que de la partie d'histoire naturelle et des planches gravées qui accompagnent cette relation.

ANNONCES.

Le Magicien Républicain ou *Oracles politiques et philosophiques* des événemens prévus devoir arriver en Europe dans le cours de la deuxieme année de la République Française. Ouvrage curieux et instructif, dans lequel on trouve la suite des prophéties de Michel Nostradamus, ainsi que plusieurs anecdotes scientifiques et très-curieuses sur la vie et la mort de Louis Capet et de Marie-Antoinette d'Autriche. Par Rouy l'aîné, auteur du Magicien Républicain de 1793, de la Chronologie Républicaine, *etc.* Troisieme édition, revue et corrigée, *in* 16 de 150 pages. Prix, 1 liv. 5 sols broché, avec un frontispice gravé. A Paris, chez l'auteur, rue des Lombards, n°. 29 ; et chez les marchands de nouveautés.

Etrennes lyriques anacréontiques, l'an deuxieme de la République. Petit *in*-12 de 240 pages. Prix, 1 liv. 16 sols broché. A Paris, chez le libraire du théâtre du Vaudeville ; et à l'imprimerie rue des Droits de l'Homme, n°. 43.

L'Etrenne lyrique paraîtra dorénavant au 1er. Vendémiaire de chaque année républicaine (22 septembre vieux style). C'est au citoyen Cholet-Jetphoit, rue des Droits de l'Homme, n°. 44, qu'il faut adresser, port franc, et signées, les pieces qu'on voudra faire insérer dans ce recueil périodique.

GRAVURE *La Traite des Negres*; gravée par la citoyenne Rollet, d'après le tableau de Morland. A Paris, chez le cit. Depeuille, marchand d'estampes, rue Franciade, ci-dev. St. Denis, section de Bon-Conseil. Prix, 6 liv. en noir ; 12 liv. en couleur.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 4 mai 1794.

L'HABILE et brave Koczinsko continue d'avoir des succès contre les Russes et les Prussiens auxquels il ne laisse pas le tems de se reconnaître : tout annonce qu'il réussira à réunir les morceaux du fameux gâteau des rois partage deux fois par eux, et dont ils étaient encore à la veille de prendre les dernieres bouchées. Le disciple de Washington a fait passer dans l'ame de ses soldats, ou pour mieux dire de ses compagnons d'armes tout le courage dont il est animé lui-même, et rien n'est impossible à des hommes tels que ceux qui marchent sous sa conduite.

Les paysans régénérés, qui ne sont plus des serfs attachés à la glebe, mais bien des citoyens des campagnes, d'honorables cultivateurs, accourent en foule à son armée : ils ont fait des prodiges le 4 d'avril. Trois cents cinquante d'entre eux parvinrent à tourner une colonne russe pendant le combat, et à s'emparer de quatre pieces de canon. Lorsque les grenades pleuvaient sur eux ils baissaient la tête, et invoquaient à grands cris la protection du ciel ; ils se relevaient ensuite et tombaient sur l'ennemi qu'ils moissonnaient comme les bleds de leurs fertiles campagnes. On verra sans doute avec plaisir le récit de cette journée mémorable. Le voici tel que le général lui-même l'a adressé à la nation polonaise.

« Nation ! quelles sont les actions, quels sont les travaux de tes citoyens ; quels sont les faits de ta force armée ? Il est de mon devoir, selon le contenu de l'acte d'insurrection nationale, de t'en rendre compte : je satisfais, en te le rendant, au plus doux besoin de mon cœur. — Nation, donne l'essor à ton courage, à ton patriotisme ; l'Eternel veille sur ta cause ; toutes les ames honnêtes répandues sur la surface du globe font des vœux pour toi : il n'y a que tes oppresseurs et leurs vils instrumens qui maudisent tes efforts. En commençant l'insurrection nationale, nous devions nous préparer et combatre. Après avoir rempli le premier objet, autant que l'urgence des cas le permettait (en qui le palatinat de Cracovie et sa commission ont donné le plus bel exemple de leur zele patriotique), j'ai cherché à m'acquitter du second. Je suis parti de Cracovie avec l'armée de la République, le premier de ce mois. J'ai placé mon camp sous Labarzoa, puis près de

Koninsza ; de-là marchant sur Skalmiez, et étant arrivé, le 4 au matin, non loin du chemin qui conduit à Deitosnyce, l'ennemi s'est fait voir vis-à-vis notre aîle droite : ayant pourvu à sa sûreté en nous emparant d'abord d'une hauteur voisine, nous l'apperçûmes de nouveau près du village de Rastar, d'où sa position dominait celle de nos troupes. Cette position n'étant pas favorable à notre projet d'attaquer l'ennemi, nous prîmes des mesures de défense. Bientôt l'infanterie et l'artillerie russes se mirent en mouvement contre notre aîle droite. Dans le même moment, nos canons masqués derriere le bois, bien dirigés renversaient son monde dans sa descente. Le feu prompt et vif de cette batterie fit reculer l'ennemi, qui, se dirigeant sur notre centre, s'avança vers nous : mais notre artillerie, placée sur l'autre aîle, et également bien servie, l'arrêta, ainsi que nos chasseurs et la moitié du bataillon du second régiment resté dans le bois. Sur ces entrefaites, parut à notre gauche la seconde colonne russe, composée des chasseurs, ayant de la cavalerie et du canon. Enfin, à une plus grande distance, nous vîmes paraître la troisieme colonne contre notre aîle droite. Dès lors le cri sacré de la nation et de la liberté, anima le courage de nos braves soldats combattant pour le sort de leur patrie. Nous marchâmes de front avec la milice formée la veille des recrues arrivées la veille au camp, et avec deux compagnies du troisieme et deux du sixieme régiment. Nous ne donnâmes aux batteries de l'ennemi que le tems de faire deux décharges à mitraille; car à l'instant même les piques, les faulx et les bayonnettes enfoncerent l'infanterie russe, s'emparerent du canon, et disperserent tellement cette colonne, que l'ennemi dans sa fuite jetta ses armes et ses gibernes. La même chose arriva à l'aîle gauche, qui, malgré une résistance plus opiniâtre, fut forcée de céder à la valeur brillante de nos soldats. L'entiere défaite du centre et de l'aîle gauche de l'ennemi, força son aîle droite à se retirer précipitamment. — Le combat a duré depuis 3 heures de l'après-midi jusqu'à 8 heures du soir ; son effet a été une victoire complette ; le champ de bataille nous est resté ; nous nous sommes emparés de onze pieces de canon de gros et moyen calibre, avec leurs attelages, et toutes les munitions. — Nous avons pris l'étendard de la cavalerie russe, un colonel, un capitaine, un lieutenant, un enseigne et 18 prisonniers; car la vivacité du combat n'a pas laissé le tems à nos officiers d'arrêter la fureur du soldat. — Une grande quantité des cordons et des décorations militaires sont tombés entre nos mains. L'armée victorieuse a fait retentir le champ de bataille du cri : *Vive la nation ! vive la liberté !* — On peut compter de notre côté 100 morts et autant de blessés. On peut calculer la perte de l'ennemi d'après l'issue du combat. — Les généraux Tormangar et Denizer commandaient les Russes. De notre côté, les généraux Zaireuk et Madalinski, le brigadier Manget, et Lukke, major du second

régiment, se sont particulierement distingués. — Nos volontaires, tous jeunes gens, combattant pour la premiere fois au milieu d'un feu terrible dirigé de trois côtés, se sont montrés dignes d'être les défenseurs de la patrie, s'étant conduits en hommes qui ne comptent pour rien leur vie au prix de la liberté. — Nation ! voilà le vrai détail de ce qui s'est passé le 4 du courant près de Rastar. Apprends enfin à sentir ta force, à l'employer dans toute sa plénitude, et vouloir être libre et indépendant. Par ton courage et ton union nous parviendrons à ce but honorable. — Prépare-toi aux victoires ; prépare-toi aux revers. L'esprit du vrai patriotisme doit également conserver dans les unes comme dans les autres son calme et son énergie. Quant à moi, je n'ai qu'à me louer de tes efforts généreux et te servir jusqu'à la derniere goutte de mon sang. ”

Signé, THADDÉ-KOEZINSKO.

On imagine bien que l'homme qui s'exprime avec tant d'énergie ne met pas moins d'activité dans ses opérations : en effet, il a fait établir à Varsovie trois fonderies de canons qui travaillent nuit et jour, afin de pourvoir au plutôt l'armée républicaine de l'artillerie nécessaire ; c'est avec ces bouches-à-feu que le libérateur de la Pologne prétend proclamer aux ennemis son affranchissement : il envoie en même tems ses manifestes à ses amis à Paris et à Constantinople, car on est sûr aujourd'hui que les Turcs seconderont les mouvemens des Polonais de tout leur pouvoir, et en profiteront pour reprendre à la Russie ce qu'elle leur a enlevé. Déja la Russie a vu les troupes polonaises qu'elle avait prises à sa solde, et envoyées dans l'Ukraine, se soulever et déserter pour rejoindre Kocziusko, et combattre sous l'étendard de la liberté. Tous les citoyens s'arment et s'organisent sur le pied de la garde nationale de France, tant à Cracovie qu'à Varsovie, et dans tous les autres endroits qui sont au pouvoir des insurgés. Le nombre d'hommes ainsi armés dans les deux premieres villes seulement monte à près de 50 mille, sans y comprendre les troupes réglées.

Ces nouveaux soldats de la liberté sont bien décidés à la défendre jusqu'à la derniere goutte de leur sang. Le général, après avoir engagé ceux des habitans de Cracovie qui pourraient craindre un siege, à se retirer, a fait couper le pont de Podgorze, et de plus la commission vient de publier, par ordre de Koczinsko, une proclamation qui contient les dispositions suivantes, 1°. dans chaque ville ou village il sera fourni, sur cinq maisons, un soldat, avec armes et cartouches, piques ou haches, et ce, dans l'espace de trois jours ; 2°. chaque recrue pourra se présenter avec son habillement ordinaire ; on sera tenu de le munir de pain pour six jours, et de lui donner, d'avance, quinze florins de Pologne (ce florin vaut douze sols de France), pour sa solde, pendant un mois ; 3°. ces recrues

seront délivrées à Cracovie, Kalmierty, etc; 4°. chaque maison fournira vingt-quatre livres de pain, trois mesures dites *garnitz*, d'avoine et vingt-quatre livres de foin; 5°. tous les habitans mâles des villes, depuis 18 jusqu'à 40 ans, seront tenus de se présenter en armes, à toutes les requisitions du commandant; 6°. pour fournir aux frais de la guerre, les starosties et biens accordés à vie, paieront 10 pour cent; les biens du clergé et séculier, depuis 100 jusqu'à 1000 florins de revenu, 20 pour cent; ceux au-dessus, 50 pour cent. Le bien de toutes les sociétés religieuses sont soumis à cette derniere imposition.

On s'attend à chaque instant à être attaqué par les troupes russes et prussiennes combinées sous les ordres du comte de Schwerin, à qui Frédéric-Guillaume a donné carte blanche, mais qui n'a pas a beaucoup près autant de forces qu'il lui en faudrait pour exécuter les ordres de son maître qui viendra, dit-on, se mettre lui-même à la tête de ses troupes, afin de les animer d'une ardeur qui puisse suppléer au nombre. Cette ardeur, quelle qu'elle soit, n'égalera jamais le courage qu'inspire l'amour de la liberté; l'exemple de la France le prouve.

On parle de deux batailles gagnées, la premiere par Madalinsky sur les Prussiens, tellement battus, que l'épouvante s'est répandue jusqu'à Francfort sur l'Oder, l'autre par Grukowsky à la tête de la cavalerie polonaise qui a culbuté la cavalerie russe près de Lablew, et poursuivi 2,000 chasseurs jusqu'à Pulawy.

Provinces-Unies et Belcique.

On mande de la Haye que les troupes d'Anspach, qui se trouvaient au service de Hollande, se sont mises en marche de Nimegue le 21 Avril, pour retourner dans le pays de Cleves. Elles seront remplacées probablement en vertu du traité particulier entre la Prusse, l'Angleterre et les Provinces-Unies, signé le 19 du même mois.

L'empereur revenu à Bruxelles le 23 avril, pour se faire inaugurer duc de Brabant, est reparti pour l'armée. On sait cependant qu'il renonce à la commander en personne. Ce prince est dévoré d'inquiétudes; il tremble pour la Flandre maritime, dans laquelle les Français s'avancent en vainqueurs. Le 1er. mai, les portes de Bruxelles ont été ouvertes pendant toute la nuit pour recevoir les fuyards et les transports qui arrivent de tous côtés. On a fait rentrer dans cette ville la caisse de celle de Gand, où il a pensé éclater une insurrection que les troupes de ligne ont eu bien de la peine à contenir; il a même péri quelques patriotes au milieu de ce mouvement occasionné par l'approche des Français qui avaient déja été si bien reçus dans cette ville l'année derniere.

La présence de l'empereur multiplie les communications avec l'Allemagne : on a appris que la diete de Ratisbonne avait interdit dans tout l'empire la circulation des papiers et même des nouveaux ouvrages venant de France ; tant on craint qu'ils n'inoculent la liberté contre laquelle on prend plus de précaution que contre une maladie contagieuse.

Le transport du numéraire aux armées, dans les Pays-bas, coûtant des frais énormes, il est question de battre monnaie à Bruxelles : on va y établir un attelier.

Le gouvernement continue à Vienne de déployer la plus grande sévérité : un facteur de librairie vient d'être arrêté pour avoir entretenu des correspondances révolutionnaires en Tran.ylvanie, en Hongrie et en Autriche ; vraisemblablement elles tendaient à servir la cause des Polonais contre lesquels l'empereur a donné ordre de faire marcher dans la Gallicie 15,000 hommes tirés de la Transylvanie et du Bannat.

Angleterre. *De Londres, du 9 Mai.*

L'empereur qui ne peut ou n'ose, comme le roi de Prusse, menacer de se retirer de la coalition, et qui pourtant n'a pas moins besoin d'argent, vient d'ouvrir dans cette capitale un emprunt de deux millions et demi de livres sterl., remboursable en totalité dans l'espace de 17 ans.

M. Pitt est de retour d'une visite faite en sa qualité de gardien des cinq ports ; on prétend que le véritable but de son voyage était d'aviser aux moyens les plus expéditifs de tirer des corps de volontaires pour leur défense.

Une maladie du duc de Richemond, grand-maître de l'artillerie, a fait confier, par *interim*, à sir William Howe le commandement de la côte.

Lord Grenville a invité il y a quelques jours tous les ministres ses collegues à se rendre à un conseil tenu chez lui, dont le but, à ce qu'on assure, était l'examen d'une personne accusée de sédition, qu'on a pris le parti d'arrêter provisoirement jusqu'à plus ample information.

L'amiral Macbride est de retour de sa croisiere avec sa flotille composée d'un vaisseau de 74 canons et de trois frégates.

Deux régimens et celui du prince de Galles, formant un détachement de l'armée du comte de Moyra, vont camper, sous quelques jours, près de la forêt de Lindhurk.

On vient aussi d'embarquer pour Ostende des Hessois, qu'on avait établis à l'isle de Wight pour y refaire leur santé.

Le bruit court que le parlement sera prorogé le 28 de ce mois, et on croit que la cour, satisfaite de ce qu'elle en a tiré en subsides, et craignant d'ailleurs que les discours de l'opposition ne finissent par échauffer le peuple, prononcera bientôt que le parlement est dissous.

La crainte qu'il ne se glisse des Jacobins parmi les émigrés qui arrivent à Douvres, a aussi dicté de les retenir : en général, on ne laisse pénétrer les étrangers qu'après avoir pris les plus grandes précautions. La Grande-Bretagne, à cet égard, ressemble aujourd'hui au Japon.

Des lettres de Boston du 26 février, portent qu'il a été proposé, dans une assemblée publique des habitans de cette ville, d'imposer de nouveaux droits sur les vaisseaux anglais et espagnols ainsi que sur les produits de l'industrie ou du sol de ces deux pays. On apprend également par des lettres de New-York, du 3 mars, que le comité de commerce de cet état a agréé à l'unanimité une série de propositions et d'observations, dont voici les plus importantes.

« C'est l'opinion de l'assemblée, qu'il est du devoir des nations belligérantes de diminuer les horreurs de la guerre, d'adoucir ses malheurs, non-seulement en permettant aux nations neutres de rester tranquilles, mais encore en protégeant leur commerce et leur navigation légitimes. Lorsque, au contraire, les puissances belligérantes multiplient les malheurs de la guerre sans nécessité, et, se conduisant à l'*instar* des pirates, tourmentent les personnes, et s'emparent des propriétés des nations en paix ou de celles de leurs citoyens, et manifestant l'intention de continuer à agir ainsi, elles violent les droits des nations, les obligations de la justice, de la nature et de la raison.

» S'emparer des bâtimens ou des cargaisons qui sont la propriété des nations neutres ou de leurs citoyens, ou les détenir de force lorsqu'ils ne sont point de contrebande, et opérer ainsi une perte et un dommage aux propriétaires, est une chose injuste ; les puissances belligérantes sont tenues envers la partie lésée, à une restitution et à une indemnité ; celle-ci a droit de demander cette restitution et cette indemnité, et que, si elles sont refusées, la nation neutre est autorisée par les lois de la nature et des nations, à chercher à se procurer les redressemens des torts qu'elle a éprouvés.

» Que la conduite de la Grande-Bretagne envers les Etats-Unis, depuis le traité de paix, n'est point conforme à la véritable intention du traité ; en conservant des postes sur la frontiere du Nord des Etats-Unis, et tenant un établissement militaire sur pied dans leur territoire, le gouvernement de la Grande-Bretagne a violé la foi nationale, et usurpé les

droits du peuple Américain ; la non-exécution du traité de la part de la Grande-Bretagne occasionne de grands et notables inconvéniens au gouvernement et au peuple des Etats-Unis ; elle tend sur-tout à exciter des dispositions chez les sauvages , et à empêcher l'effet des mesures que prend le gouvernement pour assurer , sur les frontieres , la paix et la tranquillité.

„ Le peuple des Etats-Unis approuvera toutes les mesures que prendra le gouvernement pour opérer l'accomplissement des traités existans , maintenir la neutralité , et obtenir la restitution des propriétés enlevées auv citoyens ; les délais inévitables employés par le gouvernement pour obtenir la réparation des maux dont on se plaint , ont produit une grande calamité ; chaque jour les Etats-Unis deviennent moins préparés à des opérations décisives , parce que chaque jour découvre de nouveaux sacrifices dûs à la capacité étrangere.

„ Que si le pouvoir exécutif et les deux branches de la législature des Etats-Unis , d'après les considérations des importantes questions soumises maintenant à leur examen , jugent convenable de mettre les ports et hâvres dans un état de défense capable de placer la nation au-dessus de la crainte de toute espece d'insulte ou d'injure , ou de faire les préparatifs miliaires ou maritimes que les conjonctures exigent ; les citoyens de New-Yorck , si les revenus actuels sont insuffisans , se soumettent à payer telle taxe qui sera jugée nécessaire par leurs représentans , pour défrayer les dépenses dont le but est de soutenir l'indépendance de la nation , l'honneur du pavillon , la dignité de cette contrée et du gouvernement. „

Cette guerre entraîne des dépenses effroyables , et telles que lors même qu'on la ferait avec succès ; elle perdrait infailliblement la Grande-Bretagne. On se fera une idée de ces dépenses excessives par la liste suivante de gens à qui il faut de l'argent , et beaucoup. La derniere promotion a porté le nombre des amiraux à 99 , celui des capitaines de vaisseaux de ligne à 401 , celui des commandans des corvettes et autres bâtimens au-dessous de vingt canons à 184 , et celui des lieutenans à 1,628 ; ce qui fait un total de 2212 , non compris les officiers d'un grade inférieur.

Le conseil de la commune de Londres a ouvert une souscription dont le produit est destiné à la levée et l'entretien d'un nouveau régiment d'infanterie sous le nom de loyalistes de Londres.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE CARNOT.

Séance de quartidi, 24 Floréal.

Ramel a fait adopter les deux décrets suivans :

« La Convention nationale, apres avoir entendu le rapport de son comité des finances, sur la lettre de la commission des revenus nationaux, relative à la contribution fonciere des pays nonvellement réunis et territoire de la République, et pour lesquels il n'a point été déterminé de contingent,

Décrete que les communes nouvellement réunies à la France, et à l'égard desquelles il n'a pas été fixé de contingent dans les précédens décrets, seront tenues, sur l'état de répartition et le mandement qui leur sera adressé dans les huit jours de la réception du présent decret, par les directoires des districts, d'imposer la somme qu'il est nécessaire de recouvrer, et qui sera dans le cas de leur assigner relativement à leurs moyens respectifs d'y satisfaire, pour fournir aux dépenses locales mises à la charge des départemens, des districts et des communes pour l'année 1793 (vieux style). »

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des finances, sur la question proposée par la commission des revenus nationaux, savoir si la loi de l'emprunt forcé doit être mise à exécution dans les communes réunies à la France postérieurement à sa publication,

Décrete que les mesures prises par cette loi n'étant que momentanées et non perpétuelles, il n'y a pas lieu à déliberer. »

Chauvin, au nom des comités de commerce et d'agriculture réunis, a fait adopter le décret suivant:

« La Convention nationale, après avoir entendu ses comités de commerce et d'agriculture, sur la pétition du citoyen Limare-Loyseau et sur les difficultés qu'éprouve l'exécution de la loi du 25 pluviôse, relativement aux réclamations des marchandises expediées en transit par Commune-affranchie, passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que le décret du 25 pluviôse n'exige point que le transit soit précisément énoncé par la lettre de voiture; que dès-lors peu importe de quelle maniere il est prouvé, pourvu qu'il le soit d'une maniere non équivoque; sur ce que l'art. IV du même décret n'a point astreint ceux qui ne réclament que des marchandises en transit, à la formalité du certificat de civisme, et sur ce que les marchan-

dises expédiées après la reddition de Commune-affranchie n'ont pu légitimement être arrêtées. ,,

Séance de quintidi, 25 *Floréal.*

Cette séance a été entierement occupée à l'audition des pétitionnaires.

Les sociétés populaires des sections du Mont-Blanc et des Tuileries sont venues annoncer leur dissolution. Elles ont applaudi aux travaux de la Convention, et juré d'y rester attachées. — Mention honorable.

Le conseil général de la commune de Paris, ayant le maire à sa tête, est venu applaudir aux vérités sublimes et éternelles développées dans le rapport fait par Robespierre, au nom du comité de salut public, et remercier la Convention du décret qu'elle a rendu à la fin de ce rapport.

Séance de sextidi, 26 *Floréal.*

Monuot, au nom du comité des finances, a présenté un projet de décret que la Convention a adopté en ces termes :

„ Art. 1er. Un mois après la publication du présent decret, les officiers municipaux, les préposés des corps, compagnies ou associations, qui ont émis des billets au porteur, autrement dits de confiance dans les communes de la République, et qui n'auront pas satisfait aux dispositions de l'art. X de la loi du 11 ventôse, seront poursuivis par l'agent national devant les tribunaux du district, et seront condamnés solidairement, et par corps, au versement de la totalité de la somme.

„ II. Les agens nationaux rendront compte au comité de salut public de l'exécution du présent décret; les receveurs verseront les fonds à la trésorerie, et les commissaires de la trésorerie nationale feront part chaque décade, au comité de salut public, des fonds que les receveurs du district auront reçus ou transmis.

„ III. Le présent décret sera imprimé dans le Bulletin, et cette impression servira de publication. „

Après avoir entendu le rapport de son comité des secours publics, la Convention a décrété qu'à compter du 1er. germinal dernier, les parens des militaires partis en remplacement, jouiront également, et dans les mêmes cas et dans les mêmes proportions, des secours accordés aux familles des défenseurs de la patrie par la loi du 21 pluviôse dernier et par les lois antérieures. Elle déroge, quant à ce, à l'art. Ier. du titre V de la loi du 21 pluviôse, et à l'art. III de la loi du 4 mai 1793.

Barrere, après avoir annoncé dix prises sur les Anglais et les Espagnols, fait part de plusieurs avantages remportés par l'armée du Nord et celles des Ardennes. (*Voyez art.* Nouvelles.)

Sur un rapport du même membre, au nom du comité de salut public, la Convention rend le décret suivant :

„ Art. 1er. Les dispositions relatives à l'institution des com-

missaires préposés à la vérification et à l'évaluation des indemnités à accorder aux citoyens pour raison des pertes éprouvées par le fait de l'invasion des ennemis, ou de l'incursion des rébelles, sont rapportées : en conséquence, les commissaires envoyés par le ci-devant conseil exécutif provisoire, sont supprimés et rappellés ; leur pouvoir est fini le jour de la réception du bulletin.

„ II. Sont substitués à ces agens, des commissaires qui seront choisis par les directoires de district, et ne pourront être pris dans les municipalités réclamantes.

„ III. Ces commissaires rempliront, relativement aux évaluations d'indemnités, les fonctions des agens supprimés, et procéderont, conjointement avec ceux qui déja ont été pris dans le sein des districts, en exécution de l'art. IV de la loi du 27 février et 14 août 1793 (v. st.), aux opérations prescrites par ladite loi et celles du 6 frimaire et 14 ventôse dernier.

„ IV. Les commissaires nommés par les districts pour remplacer ceux rappellés par le présent decret, appliqueront pour l'évaluation des pertes de meubles, maisons et recoltes sur pied, les bases déterminées par les lois des 27 février, 14 août, 6 frimaire et 14 ventôse ; mais en ce qui concerne les pertes des récoltes recueillies, ils adopteront les bases déterminées par la loi du 20 février sur les intempéries des saisons.

„ V. Les départemens rendront compte, dans le plus bref délai, à la commission des secours publics, de tous les fonds qui ont pu être mis à leur disposition par le ci-devant conseil exécutif provisoire, pour raison de l'exécution des lois ci-dessus.

„ VI. La commission des secours publics est autorisée à fixer, sur l'avis des directoires de district, à chacun des commissaires qui remplaceront les agens supprimés, une indemnité proportionnée aux frais que pourront occasionner leurs déplacemens, laquelle indemnité sera payée sur les fonds mis à la disposition de la commission.

„ Ces commissaires, tant que dureront leurs fonctions, rendront compte chaque décade, à la commission des secours, de leurs opérations.

„ VII. L'insertion du présent décret dans le Bulletin servira de promulgation. „

Séance du septidi, 27 Floréal.

La société des Jacobins est admise. Elle témoigne sa reconnaissance à la Convention nationale sur le décret par lequel elle a proclamé solemnellement que le Peuple Français reconnait l'Etre suprême et l'immortalité de l'ame.

« Citoyens, répond le président, il est digne d'une société qui remplit le monde de sa renommée, qui jouit d'une si grande influence sur l'opinion publique, qui s'associa dans tous les tems à tout ce qu'il y eut de plus courageux parmi

les défenseurs des droits de l'homme, de venir dans le temple des lois rendre hommage à l'Etre suprême.

„ Un peu de philosophie, a dit un homme célebre, mene à l'athéïsme ; beaucoup de philosophie ramene à l'existence de la Divinité : c'est qu'un peu de philosophie produit l'orgueil qui ne veut rien souffrir au-dessus de soi, et que beaucoup de philosophie découvre à l'homme des faiblesses en lui-même, et hors de lui des merveilles qu'il est forcé d'admirer.

„ Nier l'Etre suprême, c'est nier l'existence de la nature, car que sont les lois de la nature sans la sagesse suprême, si ce n'est la grande vérité qui contient toutes les vérités, l'ordre éternel de la nature, la justice immuable, la vertu sublime qui embrasse toutes les vertus, l'affection qui renferme toutes les affections pures.

„ Quoi, l'amitié n'existerait pas ! quoi, la paix de l'ame, la douce égalité, la tendresse maternelle, la piété filiale seraient autant de chimeres ! Il n'y aurait sur la terre ni justice, ni humanité, ni amour de la patrie, ni consolation pour celui qui souffre, ni esperance d'un meilleur avenir ! Eh bien ! ce sont toutes ces choses ensemble qui sont l'Etre suprême ; il est le faisceau de toutes les pensées qui font le bonheur de l'homme, de tous les sentimens qui sement des fleurs sur la route de la vie. Invoquer l'Etre suprême, c'est appeller à son secours le spectacle de la nature, les tableaux qui charment la douleur, l'espérance qui console l'humanité souffrante.

„ Citoyens, en partageant ces principes avec la Convention nationale, vous répondez à toutes les calomnies que le fiel aristocratique s'efforce, depuis le premier jour de la révolution, de répandre contre vous. „

„ Dans toutes les grandes circonstances qui ont intéressé le bonheur public, a ajouté Couthon, les Jacobins et les citoyens et citoyennes qui fréquentent leurs tribunes, n'ont point manqué de se rallier autour de la représentation nationale, de partager les travaux et les dangers des représentans fideles aux intérêts du peuple. Ils nous ont aidés de toute leur puissance d'opinion dans les tems les plus dangereux pour la liberté publique ; ils ont préparé avec vous les grands événemens, et sont venus ensuite applaudir dans notre sein aux mesures de sagesse et de vigueur que vous aviez prises pour détourner les orages et sauver le vaisseau de l'état, si violemment battu par les tempêtes que les ennemis de la révolution n'ont cessé de susciter. C'es ainsi qu'on les a vus courir avec vous à la destruction du despotisme et du fédéralisme. C'est ainsi qu'avec les armes de la justice, de la vertu, de la raison ils ont contribué si puissamment à la punition des traîtres et à l'anéantissement des factions. Les Jacobins et leurs tribunes ont reçu avec transport le décret qui, en mettant la probité, la vertu et les mœurs à l'ordre du jour, a

porté l'assurance et la consolation chez les hommes de bien, et le désespoir et la mort chez les intrigans et les fripons.

» Les Jacobins et les tribunes viennent aujourd hui vous remercier, vous bénir d'avoir consacré par un autre decret cette vérité sainte que le juste retrouve toujours dans son cœur : *Que le Peuple Français reconnait l'Etre suprême et l'immortalité de l'ame.* Oh ! qu'ils savaient bien les monstres qui ont prêché l'athéïsme et le matérialisme, qu'ils savaient bien que le moyen le plus sûr de tuer la révolution était d'enlever aux hommes toute idée d'une vie future, et de les désespérer par celle du *néant.* Ils voulaient faire du peuple Français un peuple de brigands, pour qu'il devînt ensuite un peuple d'esclaves. Et ce devait être l'effet naturel de l'athéïsme qui desseche le cœur, énerve toutes les facultés de l'ame, étouffe dans le général des hommes tout sentiment de générosité, de justice, de probité, de vertu et d'énergie.

» Où donc sont-ils les prétendus philosophes qui se mentent si impudemment à eux-mêmes, en niant l'existence de la Divinité ? où sont-ils, que je leur demande si ce sont eux ou leurs pareils qui ont produit toutes les merveilles que nous admirons sans les concevoir ? si ce sont eux qui ont établi le cours des saisons et des astres, qui sont les auteurs du miracle de la régénération et de la reproduction des êtres, qui ont donné la vie et le mouvement au monde, qui ont formé cette voûte imposante qui couvre si majestueusement l'univers, et ce soleil bienfaisant qui vient chaque jour éclairer et vivifier tout ce qui existe sur la terre. Mais non, ils ne paraîtront point, parce qu'ils n'ont pas besoin d'être convaincus. Ils ont lu comme nous dans le grand livre de la nature, et se sont prosternés involontairement devant cette Intelligence suprême dont l'image auguste est imprimée par-tout.

» Mais ils avaient besoin les Danton, les Hébert, les Chaumette, et autres agens trop adroits des ennemis coalisés de la France ; ils avaient besoin pour mieux servir les tyrans qui les payaient, de professer une autre doctrine, afin de jetter le désespoir et le découragement parmi le peuple, et d'étouffer sa vertueuse énergie, qui leur était d'un obstacle inquiétant dans leurs projets contre-révolutionnaires.

» Mais heureusement le projet infernal de l'étranger, dont l'exécution fut confiée à des scélérats qui espéraient tout de la confiance qu'ils avaient usurpée en se parant des couleurs du patriotisme ; heureusement le projet découvert n'a plus de dangers ; déja les premiers traîtres qui avaient essayé de le faire réussir ont payé de leur tête leur criminelle audace, ils finiront de même tous ceux qui comme eux oseront tenter de prolonger le peuple dans les fers, en pervertissant par quelques moyens que ce soit la morale publique.

» Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que les Jacobins, sentinelles vigilantes de la liberté, ont vu les intentions per-

verses de ces hommes infâmes qui, nourris de crimes, les ont tous épuisés pour arriver à leur but; aussi a-t-on vu les Jacobins les chasser de leur sein, les dénoncer à l'opinion publique, les poursuivre par-tout avec ce courage et cette ardeur de sentimens qui seuls caractérisent les veritables amis du peuple. Plus d'une fois, citoyens, vous avez rendu justice à cette société recommandable; mais c'est sur-tout quand elle vient honorer devant vous et avec vous, *l'Etre suprême*, *les mœurs et la vertu*, que vous devez lui donner une marque éclatante de l'estime nationale. (On applaudit. Je demande que la Convention décrete que les Jacobins et les citoyens de leurs tribunes n'ont cessé de bien mériter de la patrie; qu'elle applaudit à leur démarche et aux sentimens exprimés dans leur adresse, et l'insertion en entier au Bulletin; qu'enfin, elle en ordonne l'impression et l'envoi à toutes les communes, sociétés populaires et armées de la République. ,, — Cette proposition est décrétée au milieu des plus vifs applaudissemens.

Quelques décrets particuliers ont été rendus. Cambon en a fait rendre un sur la comptabilité de la trésorerie.

Séance d'octidi, 28 Floréal.

On fait lecture de la lettre suivante :

Maignet, représentant du peuple délégué dans les départemens des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, à la Convention nationale.

„ C'est au moment où la République Française porte l'effroi sur tous les trônes que l'infâme commune de Bedoin, plus audacieuse que tous les despotes, ose se soulever contre la volonté nationale, fouler aux pieds les décrets de la Convention, renverser le signe auguste de notre génération, *l'arbre de la liberté*. Depuis long-tems Bedoin a manifesté sa haine contre la révolution; cinq commissions successives y ont été envoyées pour punir ces crimes; des scélérats ont été enlevés, mais le germe aristocratique y a toujours fécondé et produit de nouveaux forfaits. Située aux pieds du mont Vantouse, entourée de collines entrecoupées de défilés nombreux, cette contrée présentait tout ce qu'il fallait pour former une nouvelle Vendée. Il ne faut pas en douter : tel était le projet, puisque ces brigands ont, dans leur coup d'essai, été aussi loin que l'ont fait, au milieu de leurs plus grands succès, les scélérats qui les ont précédés.

„ Aussi-tôt que j'ai appris cet attentat horrible contre la majesté du peuple, j'ai envoyé trois cents hommes du quatrieme bataillon de l'Ardêche, qui, dans toutes mes opérations civiques, m'a fort bien secondé; j'ai fait enchaîner prêtres, nobles, parens d'émigrés, autorités constituées. J'aimais à croire que je pourrais trouver quelques individus, qui, pénétrés de l'horreur du crime commis dans cette commune, s'empresseraient de soustraire leurs noms à l'infamie, et indi-

queraient les coupables. Mais un silence absolu ne me prouve que trop qu'ils ont tous participé au crime. Alors, ne voyant dans cette commune qu'une horde d'ennemis, j'ai investi le tribunal criminel du pouvoir révolutionnaire pour faire tomber de suite la tête des plus coupables, et j'ai ordonné qu'une fois ces exécutions faites, les flammes fissent disparaître jusqu'au nom de Bedoin.

„ Puissent périr ainsi tous ceux qui auront bravé la volonté nationale, et médité de nouveaux complots contre la liberté française. Salut et fraternité. *Signé*, MAIGNET. „

La Convention nationale approuve la conduite du représentant du peuple Maignet, ordonne l'insertion de la lettre au bulletin, et la renvoie pour surplus aux comités de sûreté générale et de salut public.

„ Les comités de secours public et de liquidation étaient chargés de faire un rapport sur la pétition de François Gamain, serrurier de Versailles. Organe de ces comités, Peyssard a rempli aujourd'hui l'obligation qui leur avaient été imposés.

„ C'est à la tribune de la liberté, a-t-il dit, que doivent retentir les crimes des oppresseurs du genre humain. Pour peindre un roi dans toute sa laideur, je n'aurai recours ni à l'histoire ancienne, ni aux longues horreurs dont la monarchie que vous avez brisée offre l'enchaînement désastreux, j'en saisirai seulement le dernier anneau. Je nommerai Louis XVI: ce mot renferme tous les forfaits; il rappelle un prodige de scélératesse et de perfidie. A peine il sortait de l'enfance, qu'on vit se développer en lui le germe de cette perversité qui caractérise un despote; ses premiers jeux furent des jeux de sang, et sa brutalité croissant avec son âge, il se délectait à l'assouvir sur tous les animaux qu'il rencontrait. On sait le parti qu'il a tiré d'un tel apprentissage. On sait combien les pages de la révolution ont été rougies du sang versé par ses mains homicides; mais on avait ignoré le dernier procédé de sa barbarie. On le connoissait cruel, traître, assassin. L'objet de ce rapport est de le présenter à la France entière, présentant de sang froid un verre de vin empoisonné à un malheureux artiste qu'il venait d'employer à la construction d'une armoire destinée à recele les complots de la tyrannie. Vous penserez peut-être que ce monstre avait jetté les yeux sur une victime inconnue; c'est au contraire un ouvrier employé par lui depuis 26 ans; c'est un homme de confiance, c'est un pere de famille qu'il assassine avec un air d'intérêt et de bienveillance. Etres affreux! qui recompensez ainsi ceux qui vous servent, quel cas faites-vous donc du reste des hommes? Quel sort leur est reservé par vos caprices? La France le sait. Elle a donné l'exemple à la terre, et la terre sera bientôt déroyalisée.

„ Un vomitif violent a conservé Gamain à sa famille. Son premier soin fut d'indiquer la fameuse armoire. Il a rempli

son devoir. Aujourd'hui, perclu de tous ses membres par l'effet du poison royal, il demande aux fondateurs de la République les moyens de soutenir sa douloureuse existence. C'est de la tribune d'où est parti l'arrêt de mort du tyran que doivent partir aussi les remedes aux maux qu'il a faits, le soulagement des victimes de son atrocité. ,,

Voici le projet de décret que vos comités m'ont chargé de vous présenter. « François Gamain, empoisonné par Louis Capet (le 22 mai 1792 vieux style), jouira d'une pension annuelle et viagere de la somme de 1200 livres à compter du jour de l'empoisonnemcut. ,, — Ce décret a été adopté.

,, Plusieurs dons civiques ont été offerts dans cette séance. Lamblet, cultivateur, admis à la barre, s'est exprimé ainsi :

« Citoyens représentans, je suis cultivateur, j'ai huit enfans, dont cinq garçons, qui tous sont au service de la patrie. Une voiture et trois de mes chevaux sont employés dans les charrois. Mes sentimens sont ceux d'un homme dévoué au maintien de la République et des lois. Ce n'est pas assez de mes enfans, de ma fortune, au besoin je verserai mon sang. C'est parce que l'on connait mes sentimens ; c'est parce qu'on sait que l'absence de ma famille et le service de ma voiture et de mes chevaux peuvent me mettre dans un défaut d'aisance, que, dans ma commune, les distributeurs des secours que vous avez accordés aux parens des défenseurs de la patrie, m'ont compris dans leur rôle pour 360 livres.

,, J'étais absent quand on a fait les distributions ; c'est à ma femme que les 360 livres ont été remises. Quel que soit mon défaut d'aisance, je ne suis pas assez besoigneux pour garder cette somme ; je suis trop heureux qu'elle soit pour moi un témoignage de la bienveillance de mes concitoyens, et je viens en faire offrande à la Convention, en lui jurant mon entier dévoûment. *Vive la République.* ,, Ce généreux dévoûment a été accueilli avec autant de sensibilité que de reconnaissance.

Séance de nonidi, 29 Floréal.

Plusieurs communes et sociétés populaires félicitent la Convention sur le décret du 18 floréal. Elles annoncent que depuis que ce sont des mains républicaines qui remuent la terre, elle devient d'une fécondité étonnante. Cette année la moisson sera très-abondante. Il a été rendu quelques décrets sur des objets particuliers.

Séance de décadi, 30 Floréal.

La barre a été ouverte aux pétitionnaires. C'est en leur présence que Barrere a publié les succès de nos armées des Pyrénées et des Alpes et les prises nombreuses faites par nos marins.

Rapport sur les moyens d'extirper la mendicité, et sur les secours que doit accorder la République a x citoyens indigens, fait par Barrere, au nom du comité de salut public, dans la séance du 22 floréal.

« Citoyens, je viens exciter de nouveau votre patriotisme et vous rappeler le plus saint de vos devoirs.

» Je dois vous parler des indigens dont le spectacle afflige encore la République.

» Il y a peu de jours vous applaudissiez à ces paroles : *Les malheureux sont les puissances de la terre ; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernemens qui les négligent. Ces principes sont eversifs des gouvernemens corrompus ; ils détruiraient le vôtre si vous le laissiez corrompre.*

» Les comités de salut public et de sûreté générale qui ont publié cet axiôme terrible devant les représentans du peuple, ne doivent pas attendre que le peuple leur en reproche la sterile publication, ou l'inexécution des devoirs qu'il leur impose. Aussi le comité vient vous parler aujourd'hui des indigens : à ce nom sacré, mais qui sera bientôt inconnu à la République, il compte sur vos efforts à le faire oublier.

» Tandis que le canon gronde sur toutes nos frontieres, un fléau redoutable, la lepre des monarchies, la *mendicité*, fait des progrès effrayans dans l'intérieur de la République. La propagation de cette maladie politique et morale n'a pas de principe plus actif que la guerre, d'agens plus dangereux que les factions, et de moyens plus puissans que le désordre des affaires publiques, et de perpétuité plus assurée que dans l'indifférence du législateur. Eh bien, ce sera une belle époque pour la Convention d'avoir aboli la mendicité au milieu des fureurs de la guerre.

» La mendicité est une accusation ambulante, une dénonciation vivante contre le gouvernement, qui s'éleve tous les jours au milieu des places publiques, du fond des campagnes, et du sein de ces tombeaux de l'espece humaine, décorés par la monarchie du nom *d'hôtels-dieu et d'hôpitaux*.

» Cependant la mendicité est incompatible avec le gouvernement populaire ; le mot honteux de *mendiant* ne fut jamais écrit dans le dictionnaire du républicain, et le tableau de la mendicité n'a été jusqu'à présent sur la terre que l'histoire de la conspiration des propriétaires contre les non-propriétaires.

» Laissons à l'insolent despotisme la fastueuse construction des hôpitaux pour engloutir les malheureux qu'il a faits, et pour soutenir momentanément des esclaves qu'il n'a pu dévorer. Cette horrible générosité du despote aide encore à tromper les peuples et à les tenir sous le joug. Quand les mendians

se multiplient chez le despote, quand ils lui choquent la vue ou qu'ils lui donnent quelqu'inquiétude, des maréchaussées, des édits, des prisons sont sa réponse aux besoins de l'humanité malheureuse.

„ Que les orgueilleuses monarchies fassent de loin en loin quelques règlemens sur la mendicité, plutôt pour la punir que pour la soulager, plutôt pour en perpétuer la dépendance que pour en faire disparaître les dangers, cela convient au gouvernement d'un seul. Les mendians toujours isolés, et naturellement lâches, parce que ce vil métier avilit l'ame et flétrit le courage; les mendians isolés ne lui inspirent pas d'effroi, les mendians dévorés par le besoin ou par la crapule, jettés ou fondus dans les hôpitaux, ne donnent au monarque ni regrets, ni remords; mais dans une République rien de ce qui regarde l'humanité ne peut lui être étranger; tout ce qui peut établir la dépendance d'homme à homme y doit être proscrit; le travail doit être honoré, l'enfanceaccueillie, élevée, la vieillesse respectée et nourrie, l'infirmité soulagée et guérie.

„ Là où le cœur du citoyen palpite pour une patrie, les vagissemens de l'enfant abandonné appellent cette même patrie à son secours: homme, il sollicite du travail; infirme, il implore la bienfaisance nationale; vieux, il a droit au repos, aux égards et aux secours publics; ils doivent embrasser les générations qui commencent, et celles qui finissent.

„ Ce n'est pas assez pour le peuple d'abattre les factions, de saigner le commerce riche, de démolir les grandes fortunes; ce n'est pas assez de renverser les hordes étrangeres, de rappeller le regne de la justice et de la vertu, il faut encore faire disparaître du sol de la République la servilité des premiers besoins, l'esclavage de la misere et cette trop hideuse inégalité parmi les hommes, qui fait que l'un a toute l'intempérance de la fortune, et l'autre toutes les angoisses du besoin.

„ Le despotisme avait l'ostentation et le luxe du riche qui fait l'aumône; la République doit avoir l'abondance et l'obscurité de la nature, qui répand chaque jour ses bienfaits.

„ Le monarque trompait la misere, en lui donnant des administrateurs et des palais; la Convention doit faire disparaître l'indigence, en distribuant des secours dans les domiciles peu fortunés.

„ C'est sur l'humble chaumiere que vous devez sur-tout porter aujourd'hui vos regards; c'est sur les habitans pauvres et industrieux des campagnes, qui ne trouvent que le travail après le travail, le dédain dans l'infirmité et l'oubli dans la vieillesse, que la rosée républicaine doit se répandre.

„ Qu'ont fait jusqu'à ce moment les législateurs pour la misere des campagnes? Quelles institutions ont-ils faites pour ces laboureurs domestiques, ces ouvriers agricoles, ces artisans rustiques parvenus à la vieillesse? Quelle dette la République a-t-elle payée à ces créanciers de la nature et de la société,

qui ont fertilisé l'une pour enrichir l'autre ? Le silence morne des campagnes et les larmes rares de quelques vieillards nous répondent.

„ Citoyens, jamais la fortune publique n'a été élancée au point où elle est dans ce moment. Riche de liberté, riche de population, riche de domaines, la République calcule, pour l'amelioration du sort des citoyens peu fortunés, les milliards que les riches comptaient pour la contre-révolution. Ceux qui ont voulu assassiner la liberté l'ont enrichie ; c'est à la Convention à réparer les injustices des lois monarchiques, à faire disparaître la grande inégalité des fortunes, à effacer le nom de pauvre des annales de la République, à bannir la mendicité par la bienfaisance, et à rappeller fortement tous les citoyens aux droits de l'humanité, et aux devoirs du travail.

„ Vous avez déja posé une grande base pour l'abolition de l'indigence dans le décret du 26 ventôse, présenté par le comité ; vous avez demandé à tous les agens nationaux près les communes, le tableau des citoyens qui sont sans propriété aucune, et l'etat des biens nationaux encore invendus, dont la division en petites parties, en forme de ventes nationales, peut rattacher tous les citoyens à la propriété et à la patrie, et restituer à la terre des bras oisifs et robustes, et des familles perdues ou amollies dans des ateliers et dans les villes.

„ Déja les comités de sûreté générale et de salut public ont reçu en vertu du décret des 8 et 13 ventôse, environ 40 mille décisions des comités révolutionnaires sur les detenus, et ils se flattent, qu'avant six semaines, ils vous feront connaître le tableau nominatif de la population indigente dans toute la République, pour lui porter des secours en propriété ou en bienfaisance animale.

„ Les décrets du mois de ventôse ont voulu faire tourner la révolution au profit de ceux qui la soutiennent, à la ruine de ceux qui la combattent, et soulager les malheureux avec les biens des ennemis de la République ; aussi cette loi porte que toutes les communes de la République dresseront un état des *patriotes indigens* qu'elles renferment, avec leurs noms, leur âge, leur profession, le nombre et l'âge de leurs enfans.

„ Une quantité considérable de municipalités sont en retard, et la plupart de celles qui ont satisfait au décret, l'ont fait d'une maniere imparfaite. Nous les accusons ici hautement, au nom de l'indigence ; et si cette accusation solemnelle n'était pas entendue de chaque municipalité, et ne retentissait pas au milieu de chaque commune, la loi, forte de la voix et des droits du malheur, viendrait les punir de leur indifférence coupable envers les indigens.

„ Le premier travail dont s'occupe le bureau des indigens est de classer tous les différens états, de les analyser et de présenter à la Convention nationale une premiere masse des indigens de la République. Ce travail serait peu satisfaisant,

et ne remplirait pas le vœu de cette loi aussi bienfaisante et aussi digne d'une grande nation, si le comité ne venait se plaindre à cette tribune des imperfections et des négligences qu'il présente.

„ On ne peut ajouter une foi aveugle à tous ces états plus ou moins irréguliers ; il ne faut pas qu'une partie des biens des ennemis de la révolution tombe dans des mains qui ne seraient point assez pures pour recevoir de pareils bienfaits, ou qu'elle soit distribuée à des citoyens qui ne peuvent en jouir, au préjudice des véritables indigens ; plusieurs lettres des agens nationaux de district témoignent quelques craintes à ce sujet. Les uns dénoncent la mauvaise volonté des municipalités en retard ; les autres leur ignorance, et d'autres enfin, des bruits répandus par des malveillans pour faire croire aux habitans des campagnes que le but de ces états est de faire connaître les indigens, pour les transporter à la Vendée, ou pour les mettre en état de réclusion. Jamais l'aristocratie, dans sa furieuse agonie, n'employa des moyens plus perfides pour dénaturer les intentions bienfaisantes et paternelles de la Convention nationale dans ce décret qui l'immortalise. Citoyens indigens, êtres sacrés pour le législateur d'un peuple libre ; non, ce n'est point à vous à parler de déportation et à la craindre ; elle ne convient qu'à ceux qui calomnient la Convention, qu'à ceux qui n'ont jamais eu d'entrailles ni des richesses pour le pauvre, et qui veulent en périssant exaspérer sa misere ou désespérer son courage.

„ Une instruction adressée aux agens nationaux des districts serait très-efficace pour détruire ces rêves sinistres de l'aristocratie expirante.

„ On chargerait ces derniers de nommer des commissaires patriotes et éclairés dans les différens cantons de leurs arrondissemens ; ceux-ci s'y transporteront, presseront la confection de tous ces états dans un délai fatal, sous la responsabilité des municipalités ; ils y feront porter la population des communes dont la connaissance n'est point indifférente dans cette circonstance, pour comparer le nombre des indigens avec celui de la population ; ils rassureront les habitans des campagnes sur les bruits perfides répandus par les ennemis de la liberté ; ils prendront des renseignemens certains sur l'indigence des personnes portées sur les états ou qui auraient été oubliées, et enfin ils s'attacheront particulierement à s'assurer du patriotisme de ces citoyens auprès des sociétés populaires. Par cette mesure, de nouveaux états mieux disposés seront fournis, et pourront servir de bases plus justes pour le rapport à faire par le comité de salut public sur les moyens d'indemniser tous les malheureux avec les biens des ennemis de la révolution.

„ Ces nouveaux états indiqueront, sous trois colonnes, 1°. les indigens, 2°. ceux infirmes, et 3°. ceux chargés de famille.

„ L'ancien régime faisait travailler à des états de population, mais c'était pour les décimer par les milices, et pour les imposer à l'humiliante capitation La Convention nationale aura de meilleurs tableaux de population pour les couvrir de bienfaisance, et pour leur imposer le travail honorable de l'agriculture.

„ Le despotisme dénombrait les hommes comme de vils troupeaux ; la liberté compte les indigens et les malheureux comme des êtres respectacles et sacrés.

„ En jettant les yeux sur l'etat de la République arrachée des mains du despotisme, vous appercevrez facilement qu'il y a deux moyens de le faire oublier : le premier est de déblayer les ruines de la royauté, en secourant les indigens qu'elle avait faits ; le second, c'est de préparer les mesures qui doivent empêcher l'indigence de reparaître sur le sol de la République.

„ Quant aux moyens de secourir les indigens actuellement existans, le comité a distingué les citoyens au-dessous de l'âge de 60 ans et ceux qui sont âgés de 60 années et au-dessus.

„ Les bienfaits territoriaux ne peuvent être accordés qu'à ceux qui ont des forces pour cultiver la terre ; ceux que l'âge éloigne du travail des champs, ou qui ont épuisé leurs forces en travaillant pour l'agriculture, doivent obtenir un repos honorable, des secours proportionnés à leurs premiers besoins.

„ Nous préparons deux autres rapports ; l'un sur les moyens de distribuer les secours territoriaux ; l'autre, sur les moyens prompts et efficaces de déblayer la mendicité dans les villes. Ce dernier rapport sera fait dans peu de jours ; nous nous bornons aujourd'hui aux indigens dans les villages.

„ La mendicité blesse votre délicatesse ou affecte vos sens dans les cités ; mais elle reflue toujours dans les campagnes ; c'est à ses habitans qu'elle est vraiment onéreuse ; c'est dans les villages qu'elle porte ses dangers et son effroi. Dans les villes, on en a fait un spectacle journalier pour exciter la pitié ou pour favoriser la paresse. Mais avant la fin de la décade nous vous aurons présenté les moyens de ne plus laisser sur nos places publiques, sur les passages même de la Convention, le spectacle de ces plaies hideuses ; de ces spectres mendians, de ces aumônes avilissantes, et de ces citoyens couverts de haillons, qui accusent la révolution, et déshouorent la République.

„ Vous devez aujourd'hui poser une seconde base, et c'est pour l'abolition de l'indigence existante dans les campagnes ; vous aurez en même-tems récompensé le travail, honoré la vieillesse, et porté le nom consolateur de la République dans la cabane du pauvre et dans la chaumiere de l'indigent. La bénédiction du peuple, la prospérité des familles malheureuses et la fertilité de la terre sont la seule récompense digne des travaux et de dangers de la Convention nationale.

„ Mais avant que de vous developper les idées du comité sur la mesure des secours publics à verser sur les campagnes et sur les premiers arts, c'est-à-dire, sur les plus utiles, je vais vous exposer rapidement le tableau des opérations de la commission que vous avez formée.

„ Je vous présenterai ensuite les motifs du décret que nous vous proposons pour faire bénir la République dans tout le territoire de la France.

PARAGRAPHE Ier. *Des travaux de la commission.*

La commission des secours publics, placée dans un fauxbourg consacré avant le bienfait de l'emigration, au luxe insolent et à l'opulence avare, va s'organiser et porter ses vues sur l'enfant, l'homme et le vieillard; c'est dans ces trois divisions que se trouvent compris tous les objets de secours nationaux que vous allez verser sur la République entiere.

„ Le soin des enfans de la patrie, leurs hospices et leur éducation, seront le premier travail de la commission; elle sera chargée de vous présenter les idées et les projets qu'elle croira les plus propres à briser la chaîne qui les lie à la lente servitude des hôpitaux, et à leur donner une éducation uniquement agricole. La terre est la premiere créanciere de la République; elle nourrit la liberté que la tyrannie a voulu affamer par tant de crimes.

„ Les enfans des villes et des campagnes, tous égaux sous la constitution de l'égalité, les enfans infirmes, orphelins ou maltraités par la nature, auront des maisons d'éducation particulieres, où l'on ne souffrira plus des générations saines et stériles.

„ Les asyles pour les femmes enceintes, les secours aux femmes qui allaitent leurs enfans, ou sont surchargées d'enfans, dérivent des établissemens formés pour recueillir les êtres faibles ou abandonnés.

„ L'homme parvenu à l'age de la force a besoin de travail; il peut avoir besoin de secours momentanés; il faut l'aider en lui procurant de l'ouvrage, ou le soigner en état de maladie.

„ Les travaux nécessaires instantanément dans quelques parties de la République, l'organisation des secours à domicile, dans l'état de détresse ou de maladie, la répartition de quelques propriétés à titre de récompense ou d'adjudication, doivent être un des objets des travaux constans de la commission.

„ Le Français qui voyage ou qui a porté son industrie dans les pays étrangers, sans cesser de correspondre avec sa patrie et d'aggrandir son commerce, peut être, sous plusieurs rapports, tourmenté dans les pays étrangers, sur-tout dans les gouvernemens ennemis de la liberté et des droits du peuple; il faut l'aider pour lui faciliter le retour dans sa patrie; de-là les secours aux familles françaises persécutées en terre étrangere; acte de

bienfaisance nationale dont vous avez déja donné plusieurs exemples à l'Europe par vos décrets.

„ L'homme infirme a besoin de secours habituels dans son domicile ou dans le petit nombre d'hospices destinés à cet usage. La commission embrassera donc dans son travail les hospices de la République, sous telle dénomination qu'ils soient connus.

„ Tous les établissemens qui auront pour but de soulager l'humanité souffrante, les dépenses nécessaires pour la transportation, les dépôts inévitables à former pendant quelque tems pour les vagabonds, les insensés ou affligés de maladies incurables ou dangereuses, tous les établissemens divers où il faut cacher les erreurs de la nature ou les maux inséparables de l'humanité, entreront dans le travail de la commission des secours publics, dont l'organisation simple ne contient que quatre divisions principales.

„ Secours politiques; ce qui comprend ceux donnés aux veuves et aux parens des défenseurs de la patrie;

„ Hospices civils et militaires, ce qui comprend tous les établissemens de femmes et enfans;

„ Secours militaires de terre et de mer;

„ Secours aux pensionnaires de la République.

„ Tel est l'apperçu des travaux de bienfaisance nationale que vous ordonnerez à votre commission des secours publics.

„ Voici maintenant une idée sommaire des objets que nous embrassons dans ce rapport. Nous devons commencer comme la nature, par les campagnes.

Campagnes.

„ Secours aux cultivateurs, aux artisans invalides;

„ Aux femmes et aux veuves surchargées d'enfans;

„ Aux filles et aux femmes enceintes;

„ Travail aux valides dans les tems de détresse;

„ Répartition ou adjudication de propriétés nationales, à titre de récompense ou de vente à long terme, dans chaque village;

„ Secours à domicile donnés à toutes les classes indiquées ci-dessus dans l'état de maladie.

L'ordre naturel des secours publics me conduit aux grandes communes.

Villes.

„ Secours aux hospices sous telle dénomination qu'ils soient connus;

„ Secours à domicile dans l'état d'indigence:

„ Secours aux enfans abandonnés, aux orphelins et aux mutilés;

„ Asyles pour les filles enceintes;

„ Secours aux femmes surchargées d'enfans;

„ Secours aux vieillards infirmes;

„ Placement des célibataires indigens et des yagabonds dans les hospices ou dans les maisons de répression.

Armées.

„ Secours aux invalides, soit à domicile, soit dans la maison nationale qui leur est consacrée ;

„ Secours aux femmes, enfans et aux familles des défenseurs de la patrie ;

„ Distribution des récompenses nationales à ceux qui auront combattu pour la liberté et l'égalité, en raison de leurs services et de leurs blessures.

Après vous avoir présenté l'apperçu des travaux de la commission des secours publics, me voilà parvenu à vous parler des premiers moyens à employer pour distribuer en peu de tems des secours sur toute la surface de la République.

§ II. *Des secours publics à distribuer les premiers. — Agriculteurs invalides.*

« Si l'agriculture est la premiere et la véritable richesse d'un Etat ; si la puissance réelle et la force intérieure appartiennent aux peuples agricoles ; si un territoire bien défriché, bien cultivé, bien peuplé, annonce le bonheur des hommes et les lumieres de l'administration publique ; si la République Française doit fonder son indépendance sur la charrue et ses productions, nous devons prouver aujourd'hui que l'intérêt du législateur est de favoriser les cultivateurs avant toutes les classes odieuses de la société.

„ Dans l'ordre de la nature, la culture et la fertilité des campagnes doivent obtenir la priorité des regards du législateur. C'est à la racine qu'il faut arroser l'arbre ; les villes ne font que consommer les fruits que le commerce accapare, manipule et agiote au gré de son avarice.

„ Dans l'ordre de la bienfaisance nationale, les campagnes doivent passer avant les villes. Les campagnes sont des nourrices toujours fécondes et généreuses ; les villes sont souvent des filles ingrates et stériles.

„ Dans l'ordre de la reconnaissance civique et révolutionnaire, les campagnes méritent les premiers secours. La contre-révolution a été combinée dans les villes, le fédéralisme orgueilleux est parti des cités, la guerre civile a été préparée dans les grandes communes.

„ Dans l'ordre des encouragemens à donner, le premier des arts, l'art nourricier et modeste qui produit les subsistances et toutes les matieres premieres, doit recevoir les bienfaits de la nation.

„ Cependant, dans le partage des bienfaits publics, les campagnes ont été toujours entierement oubliées. Il n'existe dans les villages ni asiles ni secours pour le vieillard, ni

pour

pour l'infirme, ni pour l'orphelin, ni pour l'enfant abandonné par un faux honneur ou par une pitié barbare.

„ Assez grand est l'attrait des arts exercés dans les villes ; assez nombreux sont les bras qu'y attirent les richesses que les arts procurent à leurs entrepreneurs ou à leurs ouvriers. Les rendez-vous de l'industrie sont abrités, bruyans, nombreux, semés de plaisirs et de ressources ; les ateliers de l'agriculture sont chargés des travaux les plus pénibles, exposés à toutes les intempéries des saisons, et semés de privations. Les artistes ont les plaisirs et les commodités qui naissent dans les cités ; l'agriculteur consume ses forces ; il a toutes les peines de la nature.

„ Les artisans des villes ont mille ressources dans les divers emplois et les communications multipliees de la société, et des secours abondants dans les villes ; l'homme champêtre, isolé par ses habitudes, solitaire par ses travaux n'aurait plus qu'à maudire la terre qu'il a arrosée de ses sueurs, et le gouvernement qui en a profité, s'il n'avait une perspective d'aisance ou de secours assurés dans sa vieillesse.

„ Ce n'est pas que nous pensions jamais oublier l'artisan des villes, et c'est de lui que nous vous parlerons dans ce rapport. Nous n'ignorons pas que les carriers, les maçons, les charpentiers exercent des arts où ils perdent aussi leurs forces, et s'exposent à être blessés ou infirmes ; nous voyons tous les jours avec quelle indifference barbare les riches emploient les manouvriers, et que les pauvres laborieux sont consommés, gaspillés comme une denrée ; leur jeunesse et leur santé sont la proie dont le luxe et les travaux publics semblent avides. Nous porterons aussi nos regards consolateurs sur cette classe intéressante et utile des artisans des villes ; mais la préférence pour les cultivateurs, les bergers et les artisans des campagnes est trop juste, trop urgente pour être contestée. Le valet de charrue, le valet pasteur, le batteur en grange, le vigneron, le moissonneur, et cette multitude de manouvriers, nécessaires à l'agriculture et aux arts qui la servent, contractent tous des maladies habituelles avant l'âge de 50 ans ; peu prévoyans dans la force de l'âge, ils la prodiguent à la terre. Quelle épargne peut faire un ouvrier auquel on n'accorde qu'un modique salaire, dont le taux se traine lentement après le rapide surhaussement des denrées ? Les maladies, les epidemies, les accidens, les intempéries des saisons, tout, jusqu'à la plus grande consolation des hommes, la fécondité des meres, pese sur lui de mille manieres. Non, il n'est pas d'indigent à la campagne, qui n'ait use sa jeunesse au service des cultivateurs, des propriétaires et de l'agricul. ture. Il n'en est pas un seul qui, après 30 ans de fatigues, n'ait acquis quelque infirmité accidentelle, ou un épuisement total de forces. Voilà les vrais créanciers de la République bienfaisante ; voilà ceux qu'il faut honorer et non pas avilir, qu'il faut secourir et non pas arrêter.

„ Accablés de maux dans un âge peu avancé, qu'offrira la société à l'homme champêtre qui l'a nourrie par ses labeurs? Que lui donnera-t-elle après 30 ans de travaux faits sous un soleil brûlant ou sous des pluies mal-saines? Lui dira-t-elle comme le riche avare ou comme l'ancien gouvernement des rois : Malheureux, tu as trop vêcu, il n'y a pour toi que la mendicité, la réclusion, l'hôpital ou la mort?

— Non, citoyens, la République ne saurait tenir ce langage sacrilege ; elle dira à ses enfans agricoles et malheureux : Je vous nourrirai ; vos travaux passés sont vos titres à ma reconnaissance : vos forces épuisées sont vos droits aux secours nationaux, et votre vieillesse sera tranquille et honorée.

„ Aucune loi n'oblige un maître à nourrir le domestique ou plutôt l'ami malheureux qui s'est cassé la jambe à son service ; aucune institution n'assujettit un propriétaire à secourir la vieillesse de ses valets de labourage, de ses bergers misérables, de ses moissonneurs épuisés, de ses batteurs en grange usés par le travail ; aucun réglement n'oblige le fabricant à conserver dans leur vieillesse les ouvriers ingénieux ou fidelles qui l'ont enrichi. Eh bien! que la République Française donne la premiere le grand exemple de cette justice, qui n'a pu trouver un asile dans le cœur des citoyens. Qu'il soit ouvert, toutes les décades, dans les temples, un grand registre où la République fera inscrire les noms de tous les vieillards indigens qui ont cultivé la terre, ou gardé des troupeaux, ou exercé les arts dans les campagnes ; que l'agriculture ait aussi ses invalides comme la guerre ; que le tresor public s'ouvre en même tems pour le défenseur et pour le nourricier de la patrie. Les riches ont bien obtenu de la République un grand livre pour y enregistrer leurs richesses et leurs créances : eh bien, les citoyens malheureux, les vieillards indigens auront aussi leur grand livre pour y graver leurs services industriels, leurs travaux agricoles et leurs droits à la bienfaisance nationale.

„ Oui, je parle ici de leurs droits. Dans une République bien ordonnée, chaque citoyen a quelque propriété, l'aumône n'y flétrit pas le courage ; l'aristocratie, déguisée en charité publique, n'y commande pas la servitude ; le nom de mandiant est ignoré, et la République seule peut exécuter la grande loi de la bienfaisance universelle, par des réglements sages et une économie raisonnée.

„ Oui, je parle ici de leurs droits, parce que dans une démocratie qui s'organise, tout doit tendre à élever chaque citoyen au-dessus du premier besoin, par le travail, s'il est valide ; par l'éducation s'il est enfant, et par le secours s'il est invalide ou dans la vieillesse. N'oublions jamais que le citoyen d'une République ne peut faire un pas sans marcher sur son territoire, sur sa propriété.

„ Plein de cette pensée philantropique et juste autant qu'elle

est politique et morale, le Comité vous présente plusieurs projets de décret pour l'organisation prompte des secours publics les plus légitimes, les plus honorables, et les plus généraux que vous puissiez verser dans les mains des citoyens français.»

§ III. *Sur les secours publics à distribuer aux cultivateurs et artisans, vieillards ou infirmes.*

« Le projet de secours que nous vous proposons de porter dans les campagnes, a pour but de soulager principalement les cultivateurs. Cette classe utile à tous a eté trop négligée, quoique, dans l'ordre de votre bienfaisance, elle eût toujours dû être préférée. Parmi les dons immenses versés sur la République entiere, le moindre nombre de lots est échu dans les campagnes; c'est pour réparer cette inégalité de distribution de secours que nous allons vous soumettre une organisation révolutionnaire qui, embrassant toutes les classes indigentes qui habitent la campagne, apprenne à la nation que, d'une main également hardie, vous savez donner la mort aux traîtres et rendre la vie à ceux qui, sous le chaume, servent la patrie par leurs mœurs, leurs vertus et leur travail.

» Avant que d'entrer dans les détails que ce rapport nécessite, nous devons vous faire observer que les décrets qui vous sont proposés ne contrarient en rien ceux que vous avez rendus les 19 mars et 28 juin derniers (vieux style). Les villes, qui ne font que le quart de la population de la République, avec leurs hôpitaux, leurs hospices et leurs établissements de charité, peuvent attendre l'organisation générale des secours, à laquelle travaille votre comité; mais vous devez donner promptement une grande impression révolutionnaire à la bienfaisance nationale, en vous réservant toutefois le moyen d'augmenter, de diminuer ou de supprimer sans secousse, sans effort cette même impulsion.

» Tout homme blessé ou infirme reste à la campagne sans secours, quoique souvent sa caducité ne soit qu'une suite de ses efforts; il doit donc obtenir un secours: ce secours doit être honorable et pur comme le motif qui l'a déterminé.

» Pour remplir cet objet, qui fait marcher le cultivateur sur la même ligne que le défenseur de la patrie, il sera ouvert dans chaque département un registre, qui aura pour dénomination: *Livre de la bienfaisance nationale*, et pour premier titre: *Cultivateurs vieillards ou infirmes*. Pour être inscrit, il faudra être âgé de soixante ans, avoir travaillé à la terre ou à l'éducation des troupeaux pendant vingt-ans, être infirme, indigent, ou hors d'état de travailler. Les formes prescrites pour obtenir ces inscriptions sont indiquées dans les décrets que nous devons vous proposer.

» On a fixé a 400 le nombre d'inscriptions par département, et pour une population de 100 mille ames; mais

chaque département pourra, en justifiant, par des états exacts, avoir une population au-dessus de 100 mille ames, obtenir de nouvelles inscriptions dans la proportiou de quatre mille individus.

„ Chaque département jouira, sur-le-champ, du bienfai des 400 inscriptions.

„ La jouissance de l'autre inscription relativement à une plus grande population, n'est ajournée que jusqu'au moment où les autorités constituées auront rempli leur devoir, en envoyant les états exacts de la population agricole.

„ Chaque inscription rapportera annuellement à celui qui l'aura obtenue, 160 liv.

„ Qu'on ne croye pas que cette somme soit insuffisante : celui qui, à la campagne, a bien au-delà de son pain journalier, n'est déja plus dans l'indigence et ne doit pas mendier.

„ L'habitant des campagnes ne ressemble en rien à celui des villes ; ce premier n'est presque jamais sans asyle, sans parens, sans amis ; la misere du second est toujours isolée, hideuse et sans protection. Ce n'est que dans la fange des villes que l'homme pauvre ne trouve ni bois secs à ramasser, ni pêche à faire, ni rets à tendre, ni légumes communs, ni air pur à respirer : au reste si la nation doit être juste, elle ne doit pas être prodigue.

„ Il existe encore dans les campagnes une classe de citoyens qui ont un droit égal à la bienfaisance nationale ; ce sont les artisans, vieillards ou infirmes. Le même registre sera aussi ouvert pour eux dans chaque département ; il contiendra pour second titre : *Artisans*, *vieillards* ou *infirmes*.

„ Les formes et les conditions requises pour obtenir une inscription, sont à peu près les mêmes que celles exigées pour les cultivateurs ; il n'y a de la différence que dans la durée du tems de travail, le nombre et la quantité des inscriptions par département. Nous justifions les motifs de ces différences, en disant d'abord que l'exercice des métiers sédentaires employant des individus avant l'âge de la force, doivent rapporter un certificat de service d'une plus longue durée. On a donc cru pouvoir demander 27 ans de travail hors des villes pour l'artisan, tandis qu'on ne demande au cultivaieur que 20 ans.

„ Le nombre des inscriprions est fixé à 200 par chaque département, parce que la population des artisans est moindre de plus de moitié que celle des cultivateurs ; les ouvriers qui travaillent le fer, le bois, sous des dénominations differentes, sont disséminés de loin en loin dans les bourgs et les petites villes, au-dessous de deux mille ames.

„ S'il est quelques cantons de la République où l'on rencontre des fabriques de toile et d'étoffes, il en est plusieurs où il n'en existe aucune ; c'est pour cette raison qu'il faut laisser aux départemens le soin d'établir plus exactement ce rapport dans les états de population qu'ils seront tenus de fournir.

„ L'inscription pour les artisans invalides n'est que de 120 liv. tandis que celle des cultivateurs est de 160 liv.

„ Il faut encore observer ici que la raison de cette différence est fondée sur ce que les métiers sédentaires occupent des enfans et des vieillards quoiqu'estropiés. Ce demi-travail, quelque médiocre qu'il puisse être, sert de supplément pour rétablir l'équilibre entre la quotité des deux inscriptions ; l'artisan devant et pouvant d'ailleurs avec le tems acquérir plus d'adresse et une propriété industrielle, a dû augmenter aussi chaque année ses épargnes et celles de la famille entiere.

„ Indépendamment des motifs que nous venons d'exposer, nous ne le déguiserons pas, les cultivateurs sont des hommes précieux au-devant desquels il faut aller sans cesse ; il est encore d'une politique sage d'accorder un plus grand nombre d'inscriptions et une récompense plus forte aux cultivateurs qui, exposés aux intempéries des saisons, ont prodigué leurs forces entieres pour le service de tous.

„ Nous n'aurions pas rempli entiérement notre tâche, si nous ne vous exposions pas en peu de mots les résultats de nos calculs sur la population.

„ Il paraît, par un grand nombre de recherches faites avec le plus grand soin, que la proportion des indigens en France peut être évaluée au vingtieme de la population ordinaire. Il y a donc sur cent mille individus cinq mille indigens, ou cinquante par mille ; sur ces cinquante, il y a la moitié de non-valides ; sur les non-valides, la moitié d'enfans ; il reste donc en hommes adultes invalides douze indigens, dont à peu près la moitié de femmes ; il reste alors six indigens infirmes par mille individus.

„ Si nous n'avons accordé aux départemens que quatre primes par mille individus excédant une population de cent mille ames, c'est uniquement pour nous tenir au-dessous du terme vrai.

„ Il ne faut point en administration prétendre atteindre à une exactitude géométrique ; et en bienfaisance, il faut se méfier des extensions, car il est beaucoup plus aisé d'augmenter les dons que de les diminuer.

„ En résumant, vous trouverez que les secours pour des indigens habitant la campagne porteront sur 51 mille citoyens, et la dépense sera de 7 millions 480 mille liv.

„ Qu'est cette dépense pour une République opulente, fertile et généreuse ? Qu'est cette dépense pour un bienfait national, quand la République dépense 400 millions par mois pour le fléau de la guerre ?

„ Avares brillans des cours, ministres barbares et prodigues, qui croyez gouverner des empires avec des impôts, des justices prévotales, des corvées et des hôpitaux, voyez les larmes du laboureur et les malheurs de l'artisan sous votre affreux régime ; entendez les bénédictions des cam-

pagnes sous la République, et dites-nous si la terre aura long-tems la patience de supporter votre désastreuse présence.

§. IV. *Des secours à accorder aux meres et aux veuves habitant la campagne.*

« Une des grandes sources de la misere des campagnes est la fécondité des *ménages indigens ;* c'est dans cette classe surtout que l'abandon des enfans dans les hôpitaux, a lieu. Une mere qui ne peut plus donner un lait substantiel, excédée de fatigues et de besoins, expose son enfant par tendresse, et la misere seule la pousse à cet abandon.

» La misere fut toujours féconde, c'est à la Convention nationale à décréter que la fécondité des mariages, loin de craindre la misere, recevra des encouragemens et des secours de la République.

» L'expérience ne prouve que trop que l'indigence est une des causes les plus ordinaires de l'exposition ou de l'abandon des enfans. Des accidens aussi connus que peu prévus, le manque de travail, son peu de proportion avec les prix des subsistances ou l'étendue des besoins, des unions contractées dans le sein de la misere, forcent un grand nombre de parens de céder à la pitié publique, des enfans qui seraient la plus douce consolation de leur vieillesse, s'ils avaient le moyen de leur prodiguer leurs soins. Alors l'époux qui soupirait pour le nom auguste de pere, gémit de le porter ; l'épouse désespérée pleure sur ses enfans, au lieu de sourire à leur aspect. Leurs innocentes caresses l'affligent, et les cris du besoin déchirent son cœur. A qui les confiera-t-elle ? les laissera-t elle expirer dans ses bras ? Non : mais c'est par humanité qu'elle va les exposer, et ce sacrifice douloureux est le dernier effort de sa tendresse.

» La misere du peuple, qui sous la royauté s'accroissait tous les jours, et que quelques politiques ont crue nécessaire au repos du gouvernement, précipite une foule de ces enfans dans les asyles qui leur sont destinés, et trop souvent ils y périssent ou présentent une population déformée au physique et dégradée au moral : c'est ainsi que la force des nations s'altere et se consume ; c'est ainsi que la population s'éteint dans les lieux où la misere s'introduit.

» Chez les Thébains, la loi ordonnait à ceux qu'une extrême pauvreté mettait hors d'état de nourrir leurs enfans, de les apporter aux magistrats, qui les faisaient élever aux dépens de la République. C'est chez le peuple le plus méprisé de la Gréce que cette loi fut portée. Combien est-il plus digne de la République de verser des secours dans les familles indigentes, d'y nourrir des enfans entre les mains de leurs meres, et de conserver à la nature ses droits les plus sacrés !

» Nous croyons devoir fixer vos regards sur cette classe

de femmes pour lesquelles la fécondité est un fléau dans les campagnes, tandis qu'elle fait la prospérité des Républiques.

„ Il sera donc ouvert dans chaque département un registre qui commencera par ces mots : *Bienfaisance nationale*. Il aura pour troisieme titre : *Meres et veuves habitant les campagnes.*

„ Pour obtenir une inscription, il faudra être femme ou mere d'un agriculteur ou d'un artisan des campagnes. La femme devra avoir deux enfans au-dessous de l'âge de dix ans et en allaiter un troisieme. Les veuves qui, ayant un enfant âgé de moins de dix ans, en allaiteront un second, auront droit également à l'inscription. Il est nécessaire de poser ici le principe qui nous a servi à établir cette disposition.

„ L'union de l'homme et de la femme a pour but de se reproduire ; chacun des deux individus doit être représenté, c'est la loi de la nature que doit suivre la politique.

„ Dans cet ordre de choses, tant que les chefs de la famille existent, ils doivent travailler en commun pour la nourrir, et ils peuvent fournir suffisamment à leur nourriture ; mais s'il survient un troisieme enfant, c'est une charge dans un ménage indigent ; l'administration doit favoriser la fécondité, et alors elle peut accorder une inscription.

„ La veuve qui se trouve avec un enfant en bas âge et qui en allaite un second, est dans la même position que la femme qui a son mari, puisqu'elle reste seule chargée du soin de la famille, et qu'ayant perdu le chef, celui qui devait nourrir un enfant, n'existe plus.

„ L'inscription pour les meres et les veuves sera de 60 liv. par année ; nous avons cru qu'il était politique d'y ajouter 20 liv. de supplément, dans le cas où la mere représenterait son enfant âgé d'un an à l'agent national ; c'est le moyen, s'il est possible, de renforcer les soins maternels.

„ Nous avons considéré dans nos calculs la mortalité inévitable des enfans, et dans la dépense nous avons porté l'inscription à 80 liv. ; nous avons supposé, d'après des calculs de probabilité de la vie humaine, qu'un quart des enfans mourait avant la premiere année révolue.

„ Pour completter ce genre de bienfaisance, on a établi pour chaque département 350 inscriptions pour les femmes qui nourrissent leurs enfans, et 150 liv. pour les meres qui n'allaiteraient pas, mais qui seraient veuves ou infirmes et chargées de deux enfans au-dessous de l'âge de 15 ans.

„ On a fixé pour chaque département cinq cents inscriptions, avec la possibilité de les augmenter dans la proportion de quatre inscriptions par mille, au-dessus de cent mille individus, et nous observons que les secours sont plutôt pour les générations commencées, que pour les meres.

„ En résumant le nombre dinscriptions accordées aux meres et veuves, vous les trouverez de cinq cents par département, ou de quarante-deux mille cinq cents pour la totalité de

la République ; et la dépense sera de trois millions soixante mille liv.

" Lorsque l'enfance réclama dans les écrits éloquens du citoyen de Geneve, un droit cher à la nature trop long-tems méconue, sa voix se fit entendre aisément : elle s'adressait à des meres. — Lorsque la maternité réclame dans un écrit plus simple les droits les plus sacrés de la société trop long-tems outragée, nous ne saurions craindre qu'elle ne soit pas entendue ; elle s'adresse aux législateurs d'un Peuple libre et dont la bienfaisance et la philantropie forment le caractere.

(*La fin au numéro prochain.*)

PARIS. *Tridi, 3 Prairial.*

On a placé au bas d'une des fenêtres du Louvre un poteau sur lequel on lit ces mots : *C'est de cette fenêtre que l'infâme Charles IX, d'exécrable mémoire, a tiré sur le peuple avec une carabine.*

Fraguier, ex-président au ci-devant parlement de Paris, et sa femme ont été arrêtés et conduits au Luxembourg par ordre du comité de sureté générale. Ce même comité a fait mettre en état d'arrestation Coulombeau, secrétaire greffier de la commune de Paris ; il a nommé pour le remplacer le citoyen Bourbon qui a declaré se nommer désormais Fleury.

Jourdeuil, ci-devant adjoint du ministre de la guerre, a été conduit aux Carmes par ordre du comité de salut public.

On apprend de Brest que notre escadre est sortie de ce port, le 27 floréal, sous les ordres du contre-amiral Villaret-Joyeuse.

Le comité de salut public a arrêté que le jardin de la maison nationale, connue sous le nom de maison Beaujon, sera public et fera partie des Champs-Elysées ; les fossés et les parapets seront démolis et comblés ; il sera élevé dans le jardin un temple à l'Egalité. Les artistes sont invités à concourir pour l'architecture simple et les ornemens républicains les plus convenables à ce monument. Le concours sera ouvert, pendant les deux premieres décades de prairial, et jugé le 20 par le jury des arts.

Ce même comité a arrêté, qu'au frontispice des édifices consacrés au culte, on substituera à l'inscription *Temple de la Raison*, ces mots de l'article Ier. du décret de la Convention, du 18 floreal : *Le Peuple Français reconnaît l'Etre Suprême et l'immortalité de l'ame.*

On avait cru que les terres d'où l'on avait extrait le salpêtre pouvaient être employées aux productions de l'agriculture. C'est une erreur contre laquelle la commission des subsistances avait déja prémuni les citoyens. Aujourd'hui le comité de salut public les previent que ces terres ne doivent point être regardées comme inutiles. Elles doivent être remises dans le lieu d'où elles ont été enlevées. Les terres lessivées sont les plus propres de toutes à se salpêtrer de nouveau ; plus elles contenaient primitivement de salpêtre, plus elles sont disposées à en reproduire encore dans un tems même assez court ; c'est dans les souterrains d'où on les a tirées que cette reproduction doit s'opérer avec le plus de promptitude ; ce serait donc se rendre coupables que de ne pas ménager cette utile ressource ; que de ne pas prendre tous les moyens de la rendre fructueuse pour la République.

Les Comités de salut public et de sûreté générale, en vertu de la loi du 23 ventôse, arrêtent: « Qu'il sera établi une commission populaire, composée de cinq membres, qui sont les citoyens Soubreyrac, vice-président du tribunal révolutionnaire ; Thibolot, greffier de la municipalité de Vitry, près Paris ; Laveyron, cultivateur, à Crétuy ; Degalonier, membre du comité de surveillance de la section des Gardes-Françaises ; Fournerot, membre du comité de surveillance du département de Paris.

» Cette commission fera le recensement de tous les gens suspects et déportés, conformément à la loi des 8 et 13 ventôse.

» Si elle découvre des citoyens qui lui paraissent injustement arrêtés, elle en formera la liste et l'enverra au comité de salut public et au comité de sûreté générale, qui prononceront définitivement sur leur mise en liberté.

» Les détenus qui ne seront pas compris dans ces deux classes, seront envoyés au tribunal revolutionnaire.

» Cette commission résidera à Paris, et exercera ses fonctions à l'egard des personnes détenues dans les maisons d'arrêt de cette commune.

» Son arrondissement sera déterminé plus particulierement, ainsi que des autres commissions qui pourraient être établies à Paris pour le même objet.

» Le commissaire de la police générale, administrations et tribunaux, est chargé de l'installer sans délai.

» Les membres de la commission tiendront une conduite digne du ministere imposant qu'ils ont à remplir ; ils ne perdront jamais de vue le salut de la Patrie qui leur est confié, et qui doit être la regle suprême de leurs décisions. Ils vivront dans cet isolement salutaire qui concilie aux juges le respect et la confiance publique, et qui est le garant de l'intégrité des jugemens ; ils seront inaccessibles à toutes sollicitations, et fuiront toutes les relations particulieres qui peuvent influencer

la conscience et affaiblir l'énergie des défenseurs de la liberté ;;

Signé au registre, B. Barrere, R. Lindet, Garnot, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, C. A. Prieur, Couthon, Vadier, Robespierre, Elie Lacoste et Dubarran.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Nous avons promis dans notre dernier numéro de donner la liste des fermiers généraux qui ont été condamnés à la peine de mort, la voici :

Delaage, pere, âgé de 70 ans, natif de Saintes, ex-noble ;

Danger-Bagneux, âgé de 55 ans, natif de Paris, secrétaire de Capet ;

Paulz, âgé de 71 ans, natif de Montbrison, secrétaire de Capet ;

Lavoisier, âgé de 50 ans, natif de Paris, ex-noble, membre de la ci-devant académie des sciences, régisseur des poudres et salpêtres, adjoint à la ferme générale, commissaire à la trésorerie nationale ;

Puissant, âgé de 60 ans, natif de Port-l'Egalité, ex-noble ;

Saint-Amand, âgé de 74 ans, natif de Marseille, ex-noble ;

Moncloux, âgé de 68 ans, natif de Montaigut, département du Puy-de-Dôme, secrétaire de Capet ;

Parcel Saint-Christau, âgé de 44 ans, natif de Rennes, ex-noble ;

Boulogne, âgé de 45 aas, natif de Paris, ex-noble ;

Lebas-Courmont, âgé de 52 ans, natif de Paris ;

Parseval-Frileuse, âgé de 35 ans, natif de Paris, ex-noble ;

Papillon d'Auteroche, âgé de 64 ans, natif de Châlons, ex-noble ;

Maubert-Neuilly, âgé de 64 ans, natif de Paris, secrétaire de Capet ;

Brac-Delaperriere, âgé de 64 ans, natif de Commune-affranchie, ex-noble ;

Rougeot, âgé de 73 ans, natif de Dijon, ex-noble ;

Devantes, âgé de 68 ans, natif de Dieppe, ex-noble ;

Fabus Vernaut, âgé de 47 ans, natif de Paris, ex-noble ;

Deville, âge de 44 ans, secrétaire de Capet, natif de la Brele ;

Cugniaux-Lepinay, âgé de 55 ans, natif de Paris, ex-noble ;

Prévost-d'Arlincourt, fils, âgé de 50 ans, natif d'Evreux, ex-noble ;

Saleur-de-Grisiens, âgé de 64 ans, natif de Paris, ex-noble ;

Delahaye, âgé de 36 ans, natif de Paris, ex-noble ;

Mesnange-de-Pressigny, âgé de 61 ans, natif de Bordeaux, ex-noble ;

Couturier, âgé de 60 ans, natif d'Orléans;
Duvaucel, âgé de 40 ans, natif de Paris, ex-noble;
Parceval, âgé de 36 ans, ex-noble;
Didelot, âgé de 59 ans, natif de Châlons-sur-Marne, ex-noble;
Loiseau-Berenger, âgé de 62 ans, natif de Paris, ex-noble;
Saint-Germain Ville-Plat, âgé de 66 ans;
Prévost d'Arlincourt, âgé de 76 ans, domicilié au Mont-Valérien; Douet, âgé de 73 ans, ex-noble; Menier, âgé de 78 ans, convaincus d'être auteurs ou complices d'un complot contre le Peuple Français, tendant à favoriser le succès des ennemis contre la France, notamment en exerçant toute espèce d'exactions et de concussions sur le Peuple Français, en mettant au tabac de l'eau et des ingrédiens nuisibles à la santé des citoyens qui en faisaient usage; en prenant six et dix pour cent, tant pour l'intérêt de leur cautionnement, que pour la mise des fonds nécessaires à leur exploitation, tandis que la loi ne leur en accordait que quatre; en retenant dans leurs mains des fonds provenans des bénéfices qui doivent être versés dans le trésor public, en pillant le Peuple et le trésor national, pour enlever à la nation des sommes immenses et nécessaires à la guerre contre les despotes coalisés, et les fournir à ces derniers, ont été condamnés à la peine de mort.

Beaucoup d'autres conspirateurs ont été condamnés à la même peine.

NOUVELLES OFFICIELLES.

Armée des Alpes.

Mont-Cenis, 25 *floréal*. « Depuis long-tems les dispositions pour l'attaque de Mont-Cenis étaient ordonnées : nous n'attendions plus qu'un tems favorable pour exécuter nos projets. Informé que l'ennemi avait doublé ses forces sur cette montagne à jamais célebre, je me portai sur-le-champ à Briançon : je formai un système d'une diversion vigoureuse prolongée sur toute la ligne ; le fort Mirabouck fut attaque dans la nuit du 21 au 22, par Caire, commandant des chasseurs des Alpes, après une défense assez soutenue, le gouverneur capitula, et sortit avec les honneurs de la guerre, laissant 4 pieces de gros calibre, 17 spingarres, une grande quantité de munitions de guerre, et 200 sacs de farine.

» Au moment de la prise du fort Mirabouck, je me portai avec une division de 3000 hommes dans les riches vallées de Bordounac et de Cezanne : le général de brigade Vallette, commandant la colonne de droite, et l'adjudant-général Achon celle de gauche, tous les postes ennemis furent forcés, et nous

vînmes nous établir à Oulx, que nous occupons dans ce moment. Les Piémontais ont eu dans cette occasion une soixantaine d'hommes tués ou blessés et une trentaine de prisonniers. Ils nous ont abandonné leur artillerie consistant en deux obusiers, plusieurs spingarres, une grande quantité de forts magasins en toutes especes de grains.

„ De notre côté, nous avons eu huit blessés et un homme tué. Le soldat français s'est conduit avec intrépidité et héroïsme; il a honoré le malheur et partage son pain avec l'habitant ruiné par le fléau de la guerre.

„ Cette expédition terminée, je descendis à travers les précipices du Gollibier pour me rendre en Maurienne, et exécuter sur-le-champ l'attaque du Mont-Cenis dont j'avais chargé le général Bagdelaune. J'approuvai son plan d'attaque; je communiquai au représentant du Peuple Albitte qui s'était transporté à Saint-Jean pour consulter avec moi diverses opérations.

Nous nous rendîmes ensemble à Lenebourg, d'où nous gravîmes la fameuse montagne; déja le signal du combat était donné; des torrens de feu roulaient sur nos braves freres d'armes. La colonne de droite, sous les ordres du brave Herbin, capitaine des grenadiers du 23e bataillon d'infanterie, s'empare, aux cris de *Vive la République !* de la redoute des Rivets, les bouches à feu sont tournées contre l'ennemi; je fais battre le pas de charge, la bayonnette en avant, nous enlevons toutes les redoutes. La colonne de gauche sous les ordres de Bagdelaune et de l'adjudant-général Canin, par des précipices horribles, tournait l'ennemi. Nous fîmes notre jonction, et les Piémontais, fuyant devant les Français vainqueurs, abandonnant leur superbe et nombreuse artillerie, leurs équipages et des magasins considérables en munitions de guerre et de farine, ont été poursuivis avec une ardeur impétueuse, trois lieues au-delà du Mont-Cenis, et nous nous sommes arrêtés aux bourgs de Ferrieres, et de la Novalef, où j'ai établi nos avant-postes.

„ Jamais victoire ne fut plus complette, nous avons fait 8 à 900 prisonniers, tué beaucoup de monde; et notre perte, chose incroyable, ne se porte qu'à 7 ou 8 morts et une trentaine de blessés.

„ Je joins ici le rapport particulier de chaque commandant. L'Europe étonnée apprendra avec admiration les hauts faits de l'intrépide armée des Alpes. „

Vive la République et la victoire ! Signé, DUMAS, *général en chef de l'armée des Alpes.*

ARMÉE D'ITALIE.

Nice, 19 *floréal.* « Depuis la prise de Saorgio, les Piémontais, postés sur les hauteurs qui dominaient l'embranchement du chemin de la Briga avec celui de Tende, semblaient déja

vouloir intercepter notre communication. En conséquence hier, 18 floréal, les généraux Macquart et Massena les attaquerent dans cette position sur trois colonnes; le succès a parfaitement répondu à leurs bonnes dispositions.

L'ennemi, fort de 7 à 8000 hommes, n'a pas tenu long-tems contre l'ardeur des Républicains; il a été battu à plate-couture et chassé au-delà du village de Tende, que nos troupes occupent actuellement. Il avait déjà fait évacuer ses magasins de subsistance, et nous a laissé ses fourrages, Atteint de près par notre artillerie, il a dû perdre beaucoup de monde dans sa retraite précipitée. La terreur est chez lui à l'ordre du jour. Le tyran couronné tremble au milieu de ses esclaves épouvantés. On lui a fait 200 prisonniers, dont plusieurs officiers de grade supérieur, et qui, de leur propre aveu, assurent qu'ils étaient au nombre de 7 á 8,000. Ils ont donné à connaître qu'ils sont dans le dessein de ne s'arrêter au col de Tende que le tems nécessaire pour protéger l'évacuation de leurs magasins, et qu'ils passeront ensuite en Piémont: on prend des mesures pour ne pas leur en laisser le tems ».

» Nous avons trouvé beaucoup de munitions de guerre, et nos braves freres d'armes, dont le courage inébranlable s'accroît à raison des obstacles, s'apprêtent à ne leur pas laisser le tems de respirer. Daus cette classe, qui a coûté cher aux ennemis, nous n'avons eu que 50 hommes tués et une vingtaine de blessés, la plupart légérement. Outre les 200 prisonniers qu'on leur a faits, il nous est arrivé grand nombre de déserteurs. Forcés à une cruelle surveillance ils sont obligés de n'employer les troupes mercenaires qu'ils soldoient, qu'à se défendre contre les Républicains qui les poursuivent avec une ardeur au-dessus de tout éloge. Les monts escarpés, les neiges dont ils sont couverts, les hauteurs jusqu'aujourd'hui inaccessibles, rien ne les arrête, tout paraît s'applanir devant eux, et les plaines du Piémont vont bientôt être témoins de la valeur et de l'energie des hommes libres contre les tyrans odieux de la terre ».

Le général en chef de l'armée provisoire d'Italie, DUMERBION.

ARMÉE DES PYRÉNÉES ORIENTALES.

Sur la montagne de Las-Deine, 18 *floréal*. « Enfin Castagnier, avec sa flottille, est devant Collioure et Port-Vendre; il y est arrivé un peu tard, et nous ne devons des reproches qu'aux vents contraires. Au moment où nous avons cerné l'ennemi par un demi-cercle tres-serré sur les montagnes qui l'avoisinent, il a fait évacuer par mer ses effets les plus précieux, les prêtres, les moines et les émigrés les plus pressés de s'en aller: s'ils avaient eu assez d'embarcation dans les ports de Collioure et Port-Vendre, il n'y aurait plus personne devant nous; mais nous avons encore 4 à 5 mille hommes à réduire dans les divers

postes qu'il occupe. Notre artillerie est heureusement débarquée aux anses Pantilles ; elle sera placée dans la journée, et demain elle fera connaître ses dernieres raisons au fort Saint-Elme ».

Je vous ai déjà mandé avoir envoyé le général Augerot, commandant la droite de cette armée, pour chasser l'ennemi d'Arles, Pratz de-Mol'on et Saint-Laurent de la Cerda ; cette expédition a parfaitement reussi. Il ne reste pas un seul Espagnol dans toute cette partie.

« J'ai ordonné au général Perignon, commandant le centre de cette armée, de s'emparer, aux environs de Bellegarde, de toutes les positions qui peuvent nuire à l'ennemi dans la défense de cette place ».

« Le représentant du Peuple Souverany partage avec moi, sur la montagne, la froide cahute où nous fesons le bivac avec nos freres d'armes. Milhaut s'est embarqué sur la Flottille avec Castagnier, Ils se partagent, comme vous voyez, la terre et la mer. Rien n'égale le dévoûment de ces représentans. Le Penple ne pouvait faire un meilleur choix pour confier ses intérêts ».

Salut et fraternité. *Signé* DUGOMIER, *général en chef.*

ARMÉE DES ARDENNES.

Thuin, 21 *floréal.* « Je suis parti du camp de Bossu et me suis mis en marche ce matin à deux heures et demie. J'ai rassemblé les différentes divisions à l'avant-garde campée à Beaumont, sur les hauteurs de Court. L'ennemi qui avait ses postes dans la plaine, a bientôt été forcé de les abandonner, et notre formation fut faite sans obstacle ; je me suis porté de-là sur Thuin. L'ennemi qui occupoit les bois en avant de cette place a opposé quelque résitance ; mais, forcé par nos chasseurs de les quitter, bientôt il s'est trouvé obligé de se renfermer dans les redoutes en avant de la place et dans la place même qu'il avoit fortifiée d'une maniere formidable. Le général Hardy, qui commandoit l'avant-garde, à fait investir la ville par les troupes légères, et à l'aide de quelques pièces d'artillerie légere, a protégé l'établissement des divisions de l'armée sur les hauteurs en avant de la place. L'ennemi faisant tous ses efforts pour conserver ce point important, en attendant qu'il se rende maître du cours de la Sambre en cette partie, j'ai été forcé d'employer le moyen révolutionnaire et français, la bayonnette : il a encore décidé la victoire pour l'armée des ardennes.

« Nos chasseurs, soutenus par l'artillerie, ont enlevé les retranchemens et les remparts ; les autrichiens ont été forcés de nous ceder la place, non sans avoir laissé bon nombre de morts ; nous avons aussi fait plusieurs prisonniers. Si l'armée a bien mérité de la patrie pour avoir repoussé la cavalerie à la bayonnette, la cavalerie a aussi, dans cette occasion, donné des preuves d'héroïsme. Le onzième régiment de chasseurs à che-

val a chargé l'ennemi jusques dans les redoutes, est entré dans la ville malgré tous les obstacles.

La division de l'armée du Nord qui devait attaquer Thuin sur la gauche, ayant été retardée par des causes imprévues, n'est arrivée qu'après la prise de la ville, mais elle a eu aussi part à la fête, et a emporté une position que l'ennemi avoit conservée derrière la place, et s'y est établi.

Tous ceux qui ont été employés à l'attaque ont fait leur devoir. J'attends des ordres pour demain; et j'espère que l'essai d'aujourd'hui prouvera à tous nos ennemis ce que nous sommes en état de faire par la suite, MAREAU.

Thuin, 24 *floréal*. « Mon dernier courier vous a appris la prise du poste de Thuin, et le passage de la Sambre. Je vous annonçais que j'avais mis à la disposition du général Desjardins une division, et que je me portais avec le reste de mes troupes sur les hauteurs de Lermes. J'occupe aujourd'hui cette position, et je suis entré hier dans la petite ville de Fontaine-l'Evêque, avec votre collegue Levasseur. »

Salut et fraternité, *Signé*, CHARBONNIER, *général en chef*.

ARMÉE DU NORD.

Lille, le 12 *floréal*. « La division de gauche de l'armée du Nord continue de répondre aux espérances de la Patrie, et d'apprendre aux puissances coalisées contre la Républiq ce qu'elles doivent attendre de l'énergie du Peuple Français.

« Nos mouvemens sur la Flandre maritime, et la fameus journée de Mouqueron où nous avons défait complettement le troupes aux ordres du général Clairfait, avaient détermin Cobourg à faire filer de ce côté des forces considérables. Nou ne nous sommes point laissés prévenir, et le 21 nous avons attaqué tout ce que nous avions devant nous, à notre gauche et au centre. L'ennemi nous a opposé peu de résistance; nous l'avons poussé vigoureusement, et l'avons forcé de se replier jusques sur Tournai et le mont Trinité.

» Deux bataillons, le 1er. du 34e. régiment et le 2e. des Ardennes, ont poussé au plus haut degré l'intrépidité républicaine. Coupés dans leur retraite, et entourés par un corps de cavalerie ennemie, ils se sont fait jour à coups de fusils, et ont fait éprouver à l'ennemi une perte considérable.

» Pendant que ceci se passait, l'ennemi portait des forces sur Courtray, à dessein de s'en emparer et d'arrêter les progrès de la gauche et du centre; mais nous avions prévu ce mouvement, et il a été vivement repoussé par notre colonne d'observation.

» Le lendemain, à la pointe du jour, les coalisés se sont présentés, et nous ont légérement attaqués. Tout a été disposé pour les attaquer eux-mêmes. Ils avaient réunis sur

ce point l'élite de leurs troupes, tant en infanterie, qu'en cavalerie : leurs forces se montaient au moins à trente mille hommes devant Courtray seulement.

„ L'action s'est bientôt engagée ; l'ennemi, vigoureusement attaqué, s'est défendu de même : jamais on n'a vu un feu plus vif, un combat plus opiniâtre ; mais enfin il a fallu céder à l'incroyable bravoure de l'infanterie Républicaine, culbutée par la déroute de notre cavalerie ; il faut en excepter quelques corps qui ont bien fait, entre autre le vingtieme régiment de cavalerie qui mérite les plus grands éloges, chargée plusieurs fois par la cavalerie ennemie, elle a tout soutenu, tout repoussé ; et malgré l'étonnante résistance de l'infanterie autrichienne, rien n'a pu tenir devant les phalanges républicaines; l'ennemi a cédé le champ de bataille, et l'a laissé couvert de ses morts. Nous lui avons pris plusieurs pieces de canon et des caissons : on le poursuit depuis ce moment, et nous ne lui laisserons pas le tems de se remettre.

„ Le général Starai, l'un des plus distingués de l'armée ennemie par ses talens, a été tué à l'affaire du 22. „

Salut et fraternité. *Signés*, CHOUDIEU *et* RICHARD.

P. S. On mande de Gênes, en date du 1er. mai, que les Anglais, réunis aux Paolistes, avaient formé une attaque générale sur Bastia, mais qu'ils ont été repoussés avec une perte considérable; on a démonté leurs batteries. Du côté de la mer, les Anglais ne se sont point approchés depuis qu'une de leur frégate a été incendiée et coulée à fond. Le représentant du peuple, François Lacombe Saint-Michel, parti de Corse sur un petit bâtiment, est arrivé à Gênes, le 30. Il est reparti, le soir même, pour Toulon. On dit que l'objet de son voyage est de hâter l'arrivée de puissans renforts et secours. L'escadre anglaise est toujours dans le golphe de St. Florent, et il n'y a que quatre vaisseaux et deux frégates à la hauteur de Bastia. Une frégate anglaise s'est presentée à Capraja : elle a demandé au commandant Gênois les grains et les vivres qui s'y trouvent pour le compte de la nation française : la réponse a été un refus absolu; la frégate s'est retirée sans insister davantage. Les français se grossissent et se fortifient au pont de Hava, et dans les environs qui leur ouvrent le Piémont. Ils continuent chaque jour à faire transporter de l'artillerie et des munitions de toutes sortes.

Le comité de salut public s'est occupé de l'aggrandissement de plusieurs établissemens nationaux, particulierement de l'amélioration des bâtimens des cultivateurs. Nous ferons connaître ces arrêtés intéressans.

(N°. 22.)

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI, 10 PRAIRIAL, *l'an deuxieme de la République.*
(*Jeudi* 29 *mai* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

LES PROGRÈS DE LA RAISON.

De l'étroite et dure prison
Qui la tenait bannie ;
Enfin, l'immortelle raison
Fuyant l'ignominie,
En sortant de captivité,
A pour appui la verité,
Pour guide le genie.

En vain, dans un vaste cercueil,
Les tyrans de la terre,
Voudraient, pour venger leur orgueil,
Plonger la France entiere :
Pour renverser leurs vains projets,
La raison dicte les décrets
Du peuple qu'elle éclaire.

Le Français veut vaincre et punir
L'orgueil du diadême ;
Peuples, c'est vous qu'il veut servir ;
Secondez qui vous aime :
Frappons nos communs ennemis.
Helas ! Combattre ses amis,
C'est s'immoler soi-même.

Plutôt que de nous égorger,
Venez tous à la ronde ;
Imitez-nous : laissez flotter
Sur la terre et sur l'onde,
Dans les mains de l'humanité,
L'étendart de l'Egalité,
Pour le bonheur du Monde.

Par le citoyen V. B. *de Versailles.*

CHARADE.

Mon premier est d'un mur partie essentielle ;
Mon second, élément ; mon tout, bête cruelle.

ENIGME.

Par-tout on sait me rendre utile :
Aux champs, à la cour, à la ville
On m'occupe diversement.
Ici la maîtresse et l'amant
De moi font un charmant usage.
Là, je reste le jour entier
Au service du financier.
Celui qui reçut en partage
Un esprit supérieur à tous,
Avec moi se fait des jaloux.
Je cause ou plaisir ou tristesse,
Au gré de qui me fait agir.
C'en est assez, lecteur, et tu dois me tenir.

LOGOGRIPHE.

La nuit j'habite sur la terre,
Et le jour je remonte aux cieux.
J'éblouis les regards d'un éclat radieux,
Mais je n'ai qu'un matin pour plaire.
Cinq lettres font mon nom : supprimez la premiere,
Je suis un prophète fameux ;
Je deviendrai la fleur que l'on aime le mieux
En retranchant l'avant-derniere.
Otez-les toutes deux, j'offre un mot précieux
Dont l'amour même fait mystere,
Et qu'à l'amant qui sait lui plaire
L'amante ne dit que des yeux.

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* N°. 21.

Le mot de la Charade est *Poisson*; celui de l'Enigme est *Rien*; celui du Logogriphe est *Bonnet*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Second extrait du Voyage aux sources du Nil, en Nubie et en Abyssinie, avec quatre voyages dans la Caffrerie. Par James Bruce et Paterson. Six volumes in-4°. *ou dix* in-8°., *et un* in-4°. *de* 88 *planches. A Paris, chez Plassan, imprimeur-libraire, rue du Cimetiere André-des-Arts.*

Il a été vérifié par une longue suite d'observations que l'Egypte est une vallée bornée à droite et à gauche par une chaîne de montagnes escarpées, et que le centre de cette vallée en est la partie la plus élevée. On a fouillé de grands canaux à angle droit des bords du Nil, au pied de ces montagnes, pour que l'eau entre et déborde graduellement jusqu'à ce qu'elle ait submergé la terre. A mesure que le fleuve hausse, les canaux se remplissent, parce que l'eau prend toujours son niveau jusqu'au pied des montagnes; et quand l'inondation est à son plus haut point, les eaux demeurent stagnantes dans les canaux qui forment, comme on vient de le dire, un angle droit avec le fleuve. Quelquefois le Nil monte à une si grande hauteur, quand les pluies ont été excessives en Ethiopie, que le courant du milieu du fleuve communique son impulsion aux eaux stagnantes du pied des montagnes, et emporte à la mer tout ce qu'il y a de planté dans les champs. C'est donc une erreur de dire que plus le Nil hausse, plus il fait de bien à l'Egypte. Il n'est pas moins absurde de supposer que le Nil peut entraîner chaque année une égale quantité de terre des montagnes d'Abyssinie, d'autant que presque tous les fleuves, les rivieres, les ruisseaux même de cette contrée, coulent dans un lit de rocher très-dur, d'où toute espece de terre a été dès long-tems emportée : ainsi, l'accroissement annuel et toujours égal des terres, est absolument impossible. Lorsque, sous l'empire des Romains, Pétrone fut nommé gouverneur de l'Egypte, il releva les chaussées, et rétablit les anciens canaux afin d'emprisonner les eaux dès le commencement du débordement, et par ces moyens il inonda toute l'Egypte avec huit coudées d'eau, quantité suffisante pour féconder cette terre. On n'ouvrait les écluses pour faire écouler les eaux dans le désert que lorsqu'il était tems de faire cesser l'inondation, et de donner au fermier la facilité de labourer et d'ensemencer son champ.

Ces observations suffisent sans doute pour fixer les idées sur les prétendues merveilles et sur les vraies causes naturelles de l'accroissement des eaux du Nil.

Enfin, James Bruce songea à quitter les sources du Nil,

et à s'éloigner du village de Géesh ; il combla de présens le vénérable prêtre du Nil, il traita avec générosité les Agows, peuple de cette contrée, et se rendit à Saint-Michel de Sacala, c'est-à-dire aux frontieres de sa petite souveraineté, avec son monde, accompagné de tous les jeunes gens du village, armés de lances et de boucliers. Après cette espece de triomphe de sa conquête, ou de sa découverte, il traverse le Maitsha, il séjourne chez Welled Amlac, qu'il avait eu occasion de guérir d'une maladie, et dont il éprouva l'utile protection ; car c'était un des voleurs les plus puissans et les plus intrépides de cette contrée infestée de brigands. Il fut bien accueilli des femmes et des filles de son hôte, et régalé de la chair crue d'une vache qu'on fit tuer pour le fêter. Il revient à Gondar après avoir franchi les miasmes d'une fievre pestilentielle, les horreurs de la guerre et les fatigues d'une route semée d'écueils. Ce ne fut point sans peine que notre voyageur obtint la permission de partir et de quitter l'Abyssinie. Il séjourna à Tcherkin, sur les confins de l'Abyssinie, dans une retraite charmante d'Ayto Coufu, un des principaux officiers de la cour, et il assista avec lui à une chasse d'éléphans. Deux hommes qu'on nomme *Agagéers*, c'est-à dire Coupe-jarrets, absolument nuds, et montés sur le même cheval, armés d'un large sabre, s'avancent contre l'éléphant ; un de ces hommes glisse à terre, et tandis que son compagnon occupe l'éléphant en caracolant autour de lui, l'agagéer qui est à pied donne adroitement un coup de son sabre sur le haut du talon de l'animal, et lui coupe le nerf. L'éléphant tombe ou chancelle ; les chasseurs accourant alors le percent à coup de javelines ou de lances. Cette chasse est très-dangereuse quand l'éléphant est manqué, ou lorsqu'étant blessé il peut encore courir et faire agir sa trompe. Les habitans du pays se nourrissent de la chair de l'éléphant qu'ils coupent par petites aiguillettes, et qu'ils font sécher au soleil.

Arrivé à Sennaar dans la Nubie, notre voyageur eut une audience du despote de cet empire. Il le trouva assis à terre sur un matelas couvert d'un tapis de Perse, et chargé de coussins de drap d'or. Ce superbe monarque n'avait sur le corps qu'une grande chemise de toile de coton de Surate bleue, la tête nue, ainsi que les pieds. Bruce lui fit ses présens, et fut obligé bientôt après d'aller se mettre sous la protection de son premier ministre Adelan qui campait toujours à Aira à trois milles et demi de Sennaar, afin de pouvoir voyager avec sûreté. Comme il avait la réputation d'être un habile médecin, les princesses de ces cantons eurent la manie d'éprouver sa science, et de se faire saigner et médicamenter. Assurément tout ce qu'il raconte de ses voyages et de ses aventures ne donne point l'envie de retourner aux sources du Nil. La guerre et le brigandage semblent être la seule occupation de ces barbares habitans des affreux climats qui sont séparés du reste

des humains par des déserts presqu'impraticables. Les hommes et les femmes de Sennaar s'oignent, au moins une fois par jour, de la graisse de chameau mêlée de civette ; ils couchent sur un cuir de bœuf enduit de cette graisse ; ils croient par ce moyen entretenir la douceur de leur peau, et prévenir les éruptions cutanées. Leur nourriture ordinaire est de la chair de chameau. Ils font un commerce de poudre d'or qu'ils appellent *tibbar*, de civette, de dents d'éléphant, de plumes d'autruches, de vernis, et sur-tout d'esclaves. Laissons notre voyageur traverser une partie de l'Arabie, quittant et reprenant souvent les bords du Nil, l'objet de ses affections. Il arrive à Chendi, chef-lieu du district du même nom, dont le gouvernement appartient à une femme qu'on appelle Sittina, sœur du Wed Ageeb, le premier des Arabes de l'Atbara. Il eut en arrivant une audience de cette petite souveraine, qui lui parla cachée derriere un paravant ; mais sur les plaintes du voyageur de ce qu'elle le privait de l'honneur de la voir, elle lui dit de revenir le soir : alors Sittina parut magnifiquement habillée, portant sur le haut de la tête un bonnet d'or massif, autour duquel pendaient plusieurs sequins ; elle avait le cou paré de colliers et de chaînes. Ses cheveux formaient dix ou douze tresses différentes qui lui tombaient jusqu'au-dessous de la ceinture. Une mousseline ordinaire l'enveloppait négligemment, et derriere ses épaules était attachée une large écharpe de satin pourpre, qui sans couvrir son sein venait se renouer par devant avec une grace singuliere. Elle portait des bracelets d'or d'un demi-pouce d'épaisseur, et au bas de la jambe pendaient des anneaux d'or. Sa taille était au-dessus de la médiocre. Elle avait le visage joufflu, les levres rouges, la bouche grande, de belles dents, de grands yeux. Elle s'était fait avec de l'antimoine différentes marques au bout du nez et entre les sourcils. Elle pouvait avoir 40 ans. Après être ainsi apparue, elle se remit derriere son paravant, et questionna le voyageur sur différens sujets. Cette princesse lui accorda des *hybeers* ou guides pour le conduire en sûreté jusqu'à Barbar sur la route de l'Egypte.

Bruce étant parvenu au milieu du désert fut épouvanté par un des spectacles les plus magnifiques et les plus terribles. Il s'éleva à l'ouest et au nord-ouest, à différentes distances, un grand nombre d'énormes colonnes de sable, qui tantôt couraient avec une prodigieuse rapidité, et tantôt s'avançaient avec une majestueuse lenteur. Elles avaient une si grande hauteur qu'elles se perdaient dans les nuages. Elles se brisaient et se dispersaient ensuite dans les airs avec un fracas épouvantable. Heureusement que le vent ne les porta point sur nos voyageurs, et qu'ils échapperent à ce fleau, dont la course ni aucun moyen humain n'auraient pu les garantir. Mais ce qui était encore plus dangereux c'est le *Simoom*, ou un nuage de couleur de pourpre qui s'avançant avec une

extrême rapidité enveloppe le voyageur et le consume, s'il n'a pas eu la précaution de se jetter à terre, et de s'y tenir la bouche collée au sable, sans respirer durant le passage de ce brûlant météore.

Tel est ce phénomene parfaitement décrit dans les vers de la tragédie de Caton par Adisson.

Tel le Numide voit dans ses vastes déserts
Le fougneux ouragan fondre du haut des airs.
Il court en tournoyant sur la mobile arène :
En des monts inegaux il transforme la plaine ;
A ce terrible aspect, le triste voyageur
Est demeuré frappé de surprise et d'horreur,
Et le sable en colonne élancé vers la nue
L'engloutit sous le poids de sa masse rompue.

Après ces périls, le plus grand de tous est le manque d'eau, et conséquemment une soif inextinguible qui surprit le malheureux passager dans ces plaines de sable mouvant. Enfin, les voyageurs trouverent un peu de repos et quelques citernes à Chiggre qui est une petite vallée étroite, environnée et presque recouverte par des rochers stériles. Mais en reprenant leur route ils furent sur le point d'être surpris par une horde d'Arabes errans, qui tenterent de dérober leurs chameaux. Bruce, au contraire, s'étant rendu maître de la vie d'un de ces Arabes s'en servit comme de guide et de garant pour l'accompagner et le conduire sûrement dans le désert. Cependant il fut réduit à déposer dans les sables de l'Arabie ses bagages, ses instrumens, ses dessins et ses mémoires ; il fut de plus force de tuer ses chameaux, et de tirer de la poche de ces animaux l'eau qu'ils tiennent en réserve par un instinct de la nature. Cette eau est un peu bleuâtre, mais elle n'a ni mauvaise odeur, ni mauvais goût. Après tant de maux, de souffrances et de dangers, Bruce et sa caravane arriverent enfin à Syené, où l'Aga les reçut, les logea, les traita avec amitié et générosité. Ayant pris quelques jours de repos, notre intrépide voyageur reprit la route du désert, mais avec des provisions et accompagné d'hommes et de dromadaires qui le mirent en état d'aller chercher ses bagages, ses ustensiles et ses papiers enterrés dans le sable.

Il partit le 11 décembre 1772 de Syené, et arriva au Caire où le bey Abou-Dahab voulut le combler de présens ; mais qu'il refusa, demandant en échange la permission pour les négocians de son pays de conduire leurs vaisseaux et de porter leurs marchandises à Suez et non à Sidda, et de réduire à huit pour cent au lieu de quatorze les droits sur les marchandises ; faveurs singulieres qui lui furent aussi-tôt accordées. Mahomet Abon-Dahab faisait ses préparatifs pour aller com-

battre Ali Bey son beau-pere après l'avoir trahi et forcé de fuir en Syrie, où ce fugitif se maintenait encore avec une petite armée. Bruce ne crut point devoir dans ces circonstances s'arrêter au Caire. Il se rendit à Alexandrie et de-là à Marseille, qui fut le terme de ses dangers et de ses grands voyages.

Le dixieme tome *in*-8°. de cet ouvrage présente la relation de quatre voyages, dans les pays des Hottentots et la Cafrerie, entrepris dans les années 1777, 1778 et 1779, par le lieutenant William Paterson, Anglais. Ces parties de la Cafrerie, parcourues par notre voyageur, n'avaient point encore été découvertes par les Européens. Il s'attache sur-tout à décrire les végétaux et les animaux particuliers de cette contrée. Il fait aussi connaître les diverses sortes de poisons que les Hottentots tirent des plantes et du regne animal, ainsi que certains remedes qu'on peut employer contre la morsure des reptiles malfaisans, ou pour guérir les plaies occasionnées par les fleches empoisonnées. Le volume des gravures qui fait suite à ces voyages contient, outre les figures de beaucoup d'animaux et de plantes fort rares, des cartes topographiques et géographiques de ces pays, des figures costumées des habitans et des tables d'hiéroglyphes. Tant d'objets rassemblés doivent sans doute faire estimer et rechercher les relations de ces deux voyageurs, qui ont été conquérir de nouvelles connaissances, au péril de leur vie, dans les climats brûlans et chez les peuples les plus sauvages de l'Afrique.

ANNONCES.

La santé de Mars ou *l'art de conserver la santé aux gens de guerre*, contenant les moyens de conserver celle des troupes, en tems de paix; d'en fortifier la vigueur et le courage, en tems de guerre; d'assurer la salubrité des hopitaux militaires, et de produire un surcroît de population suffisant pour tenir complets tous les régimens de la République. Par Jourdan-Lecomte, docteur-médecin. Un volume *in*-12 de 600 pages, broché; avec figures. Prix, 2 liv. A Paris, chez le cit. Batillot, libraire, rue du Cimetiere-André, près la rue Hautefeuille. L'an 2 de la République Française.

Nouvelle méthode d'ordonner l'infanterie, combinée d'après les ordonnances grecques et romaines, pour être particuliérement l'ordonnance des Français; par le général Dagobert. Prix, 3 liv., *in*-8°. broché. A Paris, chez Magimel, libraire pour l'art militaire, quai des Augustins, et chez Denné le jeune, passage du Peiron, au jardin de l'Egalité. L'an IIe. de la République Française.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 12 mai 1794.

Quoiqu'il se passe des choses assez intéressantes dans le nord de l'Europe en Suede, et en Danemarck, où on arme pour le maintien de la neutralité, et où des ministres qui gouvernent sagement secondent, autant qu'il est en eux, le développement de l'esprit public, c'est particulierement la Pologne qui continue d'attirer les regards de l'observateur, du philosophe, de l'ami de la liberté, dont la curiosité inquiete, parce qu'elle n'est pas vaine, parce qu'elle est vraiment philantropique, suit avec anxiété tous les efforts que fait cette grande nation pour recouvrer son indépendance.

Il paraît par toutes les lettres de Cracovie, de Varsovie, des bords de la Vistule, que les succès du généralissime Polonais et de ses collegues se soutiennent; et cela est d'autant moins étonnant qu'on peut dire que c'est la nation entiere qui se leve, et qui dans son réveil trouve sous sa main ses oppresseurs en grand nombre, il est vrai, mais disseminés, mais hors d'état de se reunir pour résister aux coups terribles qu'elle leur porte.

Thadée Koszciusko a su profiter habilement de l'enthousiasme qui anime quelquefois aussi les femmes pour le service de la patrie; il leur a parlé le langage si touchant de la sensibilité dans la bouche d'un brave militaire, et il a parlé en homme qui voulait intéresser les femmes à la cause de la liberté; voici la pétition qu'il a adressée aux dames Polonaises.

Thadée Koszciusko, commandant en chef de l'armée polonaise, au beau sexe polonais.

« Ornement de la nature humaine! et toi aussi tu ne dois pas ignorer ce que j'ai résolu pour le bien de la patrie, et pour sa délivrance; car vous aussi avez déja senti l'effet du triste sort de la Pologne, écrasée de plus en plus par le joug que lui ont imposé ses ennemis. Apprenez que nous voulons vous délivrer de ce joug; mais permettez moi, belles concitoyennes, de vous adresser une pétition; que vos sentimens affectueux et tendres se laissent émouvoir: vous ne pouvez manquer de reconnaître qu'une nation opprimée, qui veut reconquérir ses droits et sa liberté, ne le peut sans des sacrifices de chaque citoyen, sans des sacrifices de chaque citoyenne.

— Vos freres, vos fils, vos époux s'arment pour les combats ; notre sang doit cimenter votre bonheur. Femmes, quand notre sang coulera, que ce soit pour vous un objet de sollicitude ! faites de la charpie et des bandages pour l'armée ; cette chaude de vos belles mains adoucira les souffrances de nos heros mutilés. ,,

Nous devons aussi faire connaître une piece plus importante par son étendue et sa vigueur ; c'est le manifeste publié au nom des patriotes Polonais, et auquel le ministre de Russie avait repondu dans le tems avec une hauteur et des menaces si déplacées.

« L'état où se trouve actuellement la malheureuse Pologne est trop connu de l'univers ; l'indignité de deux puissances voisines et le crime des traîtres à la patrie l'ont précipitée dans cet abime. Catherine II, qui, d'intelligence avec le parjure Guillaume, a juré d'extirper jusqu'au nom Polonais, vient de remplir ses desseins injustes : il n'y a pas de genre de fausseté, de perfidie ou de trahison dont ces deux gouvernemens ne se soient rendus coupables, pour satisfaire leur vengance et leur cupidité. La Czarine, en se déclarant impudemment garante de l'intégrité et de l'indépendance de la Pologne, l'affligeait de toutes sortes de fleaux ; et lorsque la Pologne, lassée de porter son joug honteux, eut recouvré les droits de sa souveraineté, elle employa contre elle des traîtres à la patrie : elle appuya leurs complots sacrileges de toute sa force armée, et ayant détourné avec artifice de la défense du pays le roi, auquel une diète légale et la nation avaient confié toutes leurs forces, elle a bientôt trahi honteusement ces mêmes traîtres. Etant par de pareils subterfuges devenue la maîtresse des destinées de la Pologne, elle a invité Frédéric-Guillaume à prendre part à ses dépouilles, afin de le récompenser de sa perfidie pour avoir rompu le traité le plus solemnel avec la République, sous des prétextes imaginaires, dont la fausseté et l'impiété ne peuvent convenir qu'aux seuls tyrans, mais en effet pour satisfaire la cupidité insatiable d'étendre sa tyrannie par l'envahissement des nations limitrophes.

,, Ces deux puissances confédérées contre la Pologne, se sont emparées des possessions immémoriales et incontestables de la République ; et pour cet effet, elles ont obtenu dans une diete convoquée dans ce dessein, une prétendue approbation de leurs usurpations : elles ont force les sujets au serment et à l'esclavage, en imposant aux citoyens les charges les plus onéreuses ; et ces puissances ne connaissant qu'une volonté arbitraire, par un langage nouveau et inconnu dans le droit des gens, ont audacieusement assigné à l'existence de la Republique un rang inférieur à toutes les autres puissances, en faisant voir clairement par-là que les lois autant que les limites des souverains, dépendent absolument de leurs caprices,

et qu'elles regardent le nord de l'Europe comme une proie destinée à la rapacité de leur despotisme.

» Le reste de la Pologne n'a pu encore parvenir à acheter une amélioration de son sort au prix de tant de cruelles calamités. La Czarine, en cachant ses desseins ultérieurs, qui ne peuvent qu'être pernicieux aux puissances de l'Europe, sacrifie, en attendant, la Pologne à sa vengeance barbare et implacable : elle y foule aux pieds les droits les plus saints de la liberté, de la sûreté, de la propriété des biens et des citoyens. La pensée et le sentiment intérieur du Polonais ne peuvent se mettre a l'abri de ses persécutions soupçonneuses ; et elle tâche d'enchaîner le langage des citoyens. Il n'y a que les traîtres à la patrie qui trouvent de l'indulgence aupres d'elle, afin qu'ils puissent commettre toutes sortes de crimes. Aussi les biens et les revenus publics sont-ils devenus la proie de leur cupidité. Ils se sont emparés de la propriété des citoyens ; ils se sont partagés entre eux les charges de la République, comme s'ils pouvaient s'emparer de ses dépouilles, parce que la patrie était subjuguée; et en usurpant avec impiété le nom d'un gouvernement national, esclaves d'une tyrannie étrangere, ils exécutent tout à son gré.

» Le conseil permanent, dont l'établissement leur a été imposé par une usurpation étrangere, supprimé légalement par la volonté de la nation, et nouvellement rétabli par les traîtres, franchit, à l'ordre du ministre de Russie, les limites de son pouvoir qu'il avait reçu avec bassesse de ce ministre, en rétablissant, en refondant, en supprimant arbitrairement les constitutions qui venaient d'être portées, et celles qui avaient été cassées. En un mot, le prétendu gouvernement de la nation, la liberté, la sûreté et la propriété des citoyens restent entre les mains des esclaves d'un serviteur de la Czarine, dont les troupes inondent le pays, et servent de rempart à leur perversité.

» Foulés par ce poids immense de malheurs, vaincus plutôt par la trahison que par la force des armes ennemies, privés de toute protection du gouvernement national, après avoir perdu la patrie, et avec elle la jouissance des droits les plus sacrés de la liberté, de la sûreté et de la propriété ; tant individuelle que celle de nos biens ; trompés et devenus la risée de quelques gouvernemens, et abandonnés des autres ; nous citoyens, habitans du palatinat de Cracovie, en sacrifiant à la patrie, nos vies comme l'unique bien que la tyrannie n'a pas daigné nous arracher, nous nous saisissons de ces moyens extrêmes et violens, que le désespoir civique nous suggere. Ayant ainsi la ferme résolution de périr et de nous ensevelir sous les ruines de notre pays, ou de délivrer la terre de nos peres d'une oppression féroce et d'un joug plein d'opprobre, nous déclarons à la face du ciel et de tout le genre humain, et sur-tout de toutes les nations, qui savent apprécier la

liberté au-dessus de tous les biens de l'univers, qu'en usant du droit incontestable de défense contre la tyrannie et l'oppression armées, nous réunissons dans un esprit de patriotisme, de civisme et de fraternité toutes nos forces ; et persuadés que le succès heureux de notre entreprise dépend le plus de notre étroite union, nous renonçons à tous les préjugés de l'opinion, qui ont partagé ou qui ont pu partager jusqu'à présent les citoyens, habitans d'une même terre et les fils d'une même patrie; et nous nous promettons mutuellement tous, de ne pas épargner des sacrifices quelconques, mais au contraire d'user de tous les moyens que l'amour sacré de la liberté peut inspirer aux hommes que le désespoir a fait lever pour sa défense. ,,

Dans les différentes rencontres qui ont déja eu lieu entre des détachemens de Russes ou de Prussiens contre des Polonais, ces derniers ont toujours obtenu l'avantage ; cependant les cours de Pétersbourg et de Berlin s'agitent vivement pour réprimer ce qu'elles osent encore appeller une révolte, et la gazette de Berlin vient de donner un état bien detaillé de l'armée qu'elle a déja en Pologne, afin d'intimider ainsi les défenseurs de la liberté polonaise, qu'on n'intimide pas si facilement. L'armée de Prusse, forte de 35 bataillons et de 64 escadrons, est disséminée vers les frontieres de la république ; et c'est à empêcher la réunion de ces forces que Kosciuszko travaille avec succès. On évalue déja à plus de 10,000 chevaux le nombre de ceux que ses détachemens ont enlevé aux ennemis, tant Prussiens que Russes.

On a vu, dans le tems, quelle résistance la Pologne a opposée à la cession de Dantzick demandée par Guillaume ; il paraît que la république ne met pas peu d'empressement à recouvrer ce port : la cour de Berlin prévoit sans doute que Dantzick se réunirait avec plaisir à la liberté polonaise, car on annonce que le roi de Prusse a donné des ordres pour renforcer la garnison de cette place.

Au reste, les Magnats eux-mêmes semblent, du moins pour la plus grande partie, disposés à soutenir de tout leur pouvoir cette insurrection qui, si elle ne leur conserve pas le vain titre de noble, leur rendra le titre touchant et précieux de citoyen. Beaucoup de circonstances prouvent que cet événement avait été préparé de longue-main. Les Prussiens trouverent il a quelque tems à Zarcek, près de Czentochow, chez un gentilhomme Polonais, 400 piques que ce dernier avait fait fabriquer à cet effet.

Le bruit se répand que les insurgés Polonais se sont emparé de la forteresse de Kaminieck et de tous les magasins que les Russes avaient rassemblés autour de cette place importante pour leur prochaine campagne contre les Turcs.

On mande de Bronie, à quatre lieues de Varsovie, que de-

puis les événemens du 17 et 18, l'entrée et la sortie de cette capitale sont interdites. Les seuls courriers nécessaires pour la communication avec les insurgés dans tous les points de la Pologne peuvent aller et venir. On ajoute que près de 2000 prisonniers sont enfermés à Varsovie. Un corps considérable de troupes prussiennes s'était avancé près des redoutes qu'on a établies dans les environs de cette ville ; mais il a été reçu à coups de canons chargés à mitraille, ce qui l'a décidé à une prompte retraite.

Koszciusko est attendu chaque jour à Varsovie : on assure qu'il a, jusqu'à présent, battu toutes les divisions russes ou prussiennes qui se sont trouvées sur son passage.

On mande de Berlin que l'armée prussienne, que l'on organise en ce moment pour marcher contre les insurgés Polonais, doit être formée de 42 bataillons et 80 escadrons. On croit qu'elle sera rassemblée au 10 mai. Le roi doit la commander en personne : ses bagages sont déja partis. Le prince royal et le prince Louis l'accompagneront. Le départ du roi est fixé au 10 ou 12 mai. L'artillerie sera composée d'une batterie double d'obus, d'une autre de pieces de 6, et d'une 3e. à cheval ; le tout sous le commandement du capitaine Schefer et du colonel Anhalt.

De Francfort-sur-le-Mein, le 17 mai.

L'empereur fait des dépenses si excessives pour cette guerre qu'il est impossible qu'il la soutienne long-tems. On en jugera par ces deux articles des divers comptes présentés au conseil. Les frais des seuls chariots militaires montent annuellement à 7 millions de florins : le seul article des fers à cheval et cloux est porté à une somme de 700,000 florins.

Le chef de la coalition n'est d'ailleurs pas sans inquiétude sur les mouvemens des Polonais et même sur ceux des Turcs. En conséquence, un corps de 7000 hommes, composé en grande partie de cavalerie, vient de se mettre en marche de la Hongrie pour se rendre en Gallicie. Il est destiné non-seulement à former le cordon de troupes jugé nécessaire par le cabinet autrichien, depuis l'insurrection de Cracovie, mais à agir offensivement en cas de besoin. Toutes les troupes qui se trouvaient en cantonnement dans la Bukovine sont également en marche pour se rendre aux frontieres du côté de la Turquie. Tout annonce de la part de la Porte une combinaison de mesures avec les mouvemens de la Pologne. La plus grande activité se montre parmi les troupes turques, dispersées en Moldavie et en Valachie. On répare les forteresses ; les magasins se remplissent. Quelques personnes pensent que le divan pourrait bien ne parler de ces rebelles, qu'il dit infecter Belgrade, que pour avoir un prétexte de rassembler des forces considé-

rables de ce côté : on remarque que 300 artilleurs, exercés à l'européanne, par ses ordres, viennent de se joindre tout-à-coup à ces prétendus rebelles.

La présence de l'empereur a fait d'abord une sensation avantageuse dans les Pays-Bas ; mais les espérances des généraux qui comptaient sur ce grand mobile, ont été trompées : de pareils ressorts s'usent facilement, et l'on ne s'en sert par deux jours de suite pour faire mouvoir une machine aussi compliquée. Le moindre revers de l'empereur peut entraîner l'empire à sa ruine ; les rois doivent se tenir dans l'éloignement, pour conserver cette illusion des peuples et des armées, qui a fait si longtems leur puissance. L'invasion des Français vers la West-Flandre a causé aux alliés plus de terreur que l'arrivée de l'empereur ne leur avait causé d'espérance. Les préparatifs qu'on fait encore à Vienne pour la guerre, prouvent assez combien les moyens de l'Autriche sont insuffisans pour soutenir cette campagne. Des ordres ont été donnés pour faire marcher de nouvelles troupes vers les Pays-Bas. On fait venir de Bohême de grandes quantités de farine ; elles sont destinées à l'approvisionnement de l'armée autrichienne. Le gouvernement a maintenant à repousser l'invasion des troupes républicaines, et l'invasion des principes républicains qui, comme le feu des orages, franchissent tous les obstacles, et brisent tous les liens, quand le jour de la tempête est arrivé. On recherche toujours à Vienne les livres qui apprennent aux hommes à chérir les maximes de la philosophie ; on précipite journellement dans les cachots des personnes connues par leur attachement à la révolution française.

La mort de Charles-Théodore, électeur-palatin de Baviere, vient de causer quelqu'agitation dans le cabinet impérial et dans les cours électorales.

Les régimens autrichiens actuellement en marche, des états de l'empereur pour Heidelberg sont, ceux de Jordis, Stain, Lattermann, Brechainville, Gemmingen, Modène dragons ; ils forment ensemble 8000 hommes.

On ignore jusqu'à présent vers quel point l'armée prussienne commandée par Mollendorf, doit diriger sa marche ; mais elle se prépare à rentrer incessamment en campagne.

Le duc de Saxe Teschen, est arrivé le 23 à Carlsruhe. Il visite le cordon des troupes le long du Rhin.

Manheim, 5 *mai*. Une partie de la garnison de cette ville a fait une sortie vers Mundenheim, dans le dessein de s'opposer à un fourrage général des Français dans ces environs. Elle n'arriva qu'après qu'il était exécuté. L'alarme est de nouveau parmi tous les habitans. Neuf bataillons prussiens doivent incessamment occuper la position dans laquelle le général Kohler s'était trouvé jusqu'à ce jour.

Les Impériaux ont établi un camp près Plittersdord sur le Rhin. Selon toute apparence, ils en auront encore plusieurs autres.

Les républicains semblent vouloir abandonner les environs de Cussel, pour quelque grande entreprise. L'objet qu'ils ont en vue n'est pas connu. Ils ont levé leurs camps établis sur le Caninchemberg, mais ils gardent celui de Bruck. 600 hommes de cavalerie française viennent de passer par Waldmohr. Les prussiens, commandés par Eisenhardt, occupent les hauteurs de Petersheim.

Du Haut Rhin, 30 *Avril.* Le 21 de ce mois on a transporté le grand magaziu des Prussiens à Meisenheim. On y bâtit trois fours pour la boulangerie, et il y est déjà arrivé quelques régimens prussiens. Les saxons, postés à Odenbach, se portent vers Cussel; et la vallée de Lichtemberg est occupée par les prussiens. On dit que l'intention des prussiens est d'avancer jusqu'à Hombourg, et même à Deux Ponts. Les républicains semblent vouloir se porter dans un camp près Blicastel: ceux que l'armée des alliés du Rhin doit occuper depuis Manheim jusqu'à Basle, sont déjà tracés; ils sont près de Scheweringen, Friedrichsthal, Rastadt, Holhosen, Kell, Cappel, et Vieux-Brissac, etc.

Meisenheim, 2 *mai.* Depuis quelques jours un grand nombre de prussiens sont arrivés sur le Hundsruck. On ne sait point encore précisément qu'elle direction prendra cette armée: on présume qu'elle se portera sur la Sarre.

Hier les françois ont marché de Lautern, en trois colonnes, sur Otterberg et les villages d'Enckenbach, Assenborn, Neunkirchen et Baalborn; il ont enlevé du bétail dans ces lieux: sur le soir, une grande partie de ce corps est retourné sur Otterberg: il y a eu quelques escarmouches aux environs de Grunstadt.

Provinces-Unies et Belgique.

Les dix-sept Provinces-Unies ont conclu le traité suivant qui leur est particulier avec la cour de Berlin, independamment du traité fait entre le roi de Prusse, l'Angleterre et elles.

" Art. Ier. Leurs hautes puissances les Etats généraux fourniront pour leur cote-part de la somme entiere, à être payée à sa majesté Prussienne, afin de la mettre en état de remplir les engagemens qu'elle a contractés par le traité de subside conclu et signé cejourd'hui, la somme de 400,000 liv. sterl., conformément à l'évaluation qui a été stipulée dans le traité ci-dessus mentionné, laquelle somme sera partagée de maniere que 100,000 liv. sterl. soient appliquées aux depenses exprimées dans ledit traité sous le nom de charges pour compléter, mettre en mouvement et former l'établissement. Les trois

sommes seront partagées à neuf portions égales pour répondre aux dépenses de pain et de fourages conformément à l'évaluation dudit traité, et comme faisant partie du subside que sa majesté Britannique et leurs hautes puissances se sont engagées par l'article III de fournir à sa majesté Prussienne.

„ II. Comme les circonstances actuelles ne permettent pas à leurs hautes puissances de s'engager à fournir un subside pour un terme indéfini, il est entendu que le présent traité ne s'étendra pas au-delà du terme de la présente année. Mais si par malheur la guerre n'était pas encore finie alors, sa majesté Britannique et les Etats-généraux se consulteront ensemble pour prendre de tems à autre toutes les mesures efficaces à l'effet de renouveller ce traité, et de soutenir avec vigueur la cause dans laquelle sa majesté Britannique et leurs hautes puissances se trouvent engagées.

„ III. Le présent traité sera ratifié des deux côtés, et l'échange des ratifications aura lieu dans l'espace d'un mois ou plutôt s'il est possible.

„ En foi de quoi, nous plénipotentiaires de sa majesté Britanniques et de leurs hautes puissances les Etats-généraux des Provinces-Unies, en vertu de nos pouvoirs respectifs, avons signé le présent traité, et y avons apposé le sceau de nos armes.

„ Fait à la Haye, le 19 avril 1794.

„ *Signés*, lord MALMESBURY; L. P. VANDER SPIEGEL; H. FAGEL. „

ITALIE.

Un coup d'œil général jetté sur l'Italie suffit pour se convaincre que les affaires des puissances coalisées n'y sont pas dans une position brillante. D'un côté, le pape continue d'armer; mais on sait ce que sont les forces du pape. Il compte apparemment trouver plus de ressources dans l'intrigue; car il va, dit-on, rétablir, à la sollicitation des demoiselles Capet et du cardinal de Bernis, l'ordre des Jésuites. — D'un autre côté, la cour de Naples ne se hâte point d'envoyer les troupes qu'elle avait promis de faire passer dans la Lombardie, et cela sous prétexte du besoin qu'elle en a pour elle-même à cause de la prétendue conspiration qui a pensé éclater.

Suivant des dépêches de Bastia au ministre de la République Française à Gênes, le 19 avril, les Anglais réunis aux Paolistes ont été repoussés avec perte dans l'attaque formée contre cette ville, et de même le 22. Les Anglais n'osaient plus approcher du côté de la mer depuis qu'une de leurs frégates avait été incendiée et coulée bas, de sorte que les petits bâtimens pouvaient entrer et sortir du port.

Lacombe St. Michel, représentant du peuple, ajoutent les lettres de Gênes, y est arrivé de Corse le 30 avril, allant chercher des secours à Toulon.

Une frégate anglaise qui avait sommé le commandant Génois de Caprara de livrer les vivres emmagasinés dans cette isle pour le compte des Français, s'est retirée sur le refus absolu de le faire. En un mot, la république de Gênes soutient parfaitement sa neutralité.

Les généraux Sardes et Autrichiens sont déconcertés de l'intrépidité avec laquelle les Français ont fait irruption sur les plus hautes montagnes. Leurs derniers succès à Saorgio doivent avoir les suites les plus importantes. Ils ont trouvé une quantité immense de blés et de riz. Les Français sont arrivés au moment où on en faisait venir de Turin. A Oneille, il se trouvait plus de 6,000 sacs de bled.

La terreur et la défiance qui l'accompagnent se sont emparé du gouvernement Sarde. Le 1er mai, on a chassé de Turin tous les prêtres français et les émigrés, aussi miserables que nombreux : cette capitale a dans ce moment pour sa defense un corps de milice d'environ 3000 hommes sur les dispositions desquels la cour à de l'inquiétude. Vers la fin du mois précedent, 275 de ces miliciens se sont rassemblés hors de la porte du Pô; les paysans qui passaient par le fauxbourg étaient invités à boire à leur santé, par le cri de *vive l'égalité*.

Le gouvernement avait donné cours il y a quelques tems à des lettres de crédit sur les finances royales pour la somme de trois millions de livres, ce papier-monnaie perd aujourd'hui 25 pour cent, et sa défaveur ne s'arrêtera pas là; au reste il y a une affluence considerable a Turin des habitans des villes voisines qui tremblent de l'arrivée des Français, qu'on sçait être maitres du pont de Hava, et se preparer à entrer dans le nord de l'Italie avec quarante mille hommes. La plus grande partie de l'argenterie des églises ainsi que des cloches a été enlevée pour fondre. Il se fait aussi tous les jours des processions pour implorer l'assistance du ciel, qui paraît sourd aux cris de ce malheureux pays : on éprouve dans plusieurs endroits une disette vraiment cruelle, il a fallu distribuer du riz et d'autres vivres aux habitans de Novara, de Vercelli et d'Alba, et les exempter également de la gabelle pour cette année : ainsi les ressources diminuent et les charges augmentent; on finit par augurer très-mal de cette guerre.

RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE CARNOT.

Séance de primdi, 1er. *Prairial.*

Couthon, au nom du comité de salut public, annonce de nouvelles victoires au Nord et au Midi : « Les Républicains Français, dit-il, s'entendent de toutes parts. Il n'est plus d'obstacles pour eux, et le pas de charge sonné aux oreilles des esclaves les effraie autant qu'il anime les enfans de la liberté.

» Je dirai avec notre collegue Choudieu que la lettre de change tirée par les armées d'Italie et des Pyrenées sur celle du Nord commence à s'acquitter ; bientôt la bayonnette des Républicains l'aura entierement soldée. (Vifs applaudissemens.)

» Il y a peu de jours, citoyens, que vous avez decrété pour l'armée du Nord, comme vous l'aviez décrété précédemment pour les armées du Midi, qu'elle n'avait cessé de bien mériter de la patrie, vous avez en cela rendu justice à cette armée. Felicitez-vous d'avoir fait votre devoir, quand les soldats de la patrie ont combattu pour elle avec une intrépidité dont l'histoire ne fournit point d'exemples.

» Déja les malveillans qui se glissent par-tout malgre toutes les précautions que l'on peut prendre, couraient les groupes, fréquentaient les cafés, entouraient le comité de salut public, et avec le ton d'un perfide intérêt, répandaient mysterieusement que nous avions été battus au Nord ; que l'armée ne marchait pas, et qu'il y avait tout à craindre de ce côté. C'est ainsi qu'ils outrageaient, qu'ils accusaient à la fois et le gouvernement et les heros qui secondent si bien ses opérations.

» Citoyens, je le dis pour vous et pour le peuple généreux qui m'entend, défiez vous sans cesse de ces semeurs de mauvaises nouvelles, de ces alarmistes actifs qui composent à volonté leur physionomie, et y placent la tristesse quand la joie est au fond de leur cœur ; ces hommes sont les agens les plus adroits que les tyrans coalisés aient soudoyés parmi nous ; leur race est nombreuse ; il est du devoir de tout bon citoyen de chercher à les connaître, et de les dénoncer aux vrais amis de la liberté. Un républicain de cœur s'afflige des revers sans en être découragé ; il se réjouit d'une victoire sans affectation ; il songe toujours à la patrie, sans jamais lui nuire par des

excès dans aucun genre. Je reviens à nos succès..... ,, *(Voyez les pieces officielles.)*

Séance de duodi, 2 Prairial.

PRÉSIDENCE DE PRIEUR, *de la Côte-d'or.*

Cette séance a été employée à l'audition de plusieurs rapports sur des pétitions particulieres.

Séance de tridi, 3 Prairial.

L'assemblée rend plusieurs décrets de bienfaisance. Elle accorde 1000 liv. de pension au citoyen Buchos, auteur de plusieurs ouvrages sur l'agriculture, la botanique et l'histoire naturelle, et que 37 années de travaux et de recherches gratuites avaient réduit à un état de dénuement absolu.

Les citoyens de la commune d'Albert, victimes d'un incendie terrible qui s'y est manifesté dans la nuit du 13 au 14 floréal, ont obtenu une somme de 30,000 liv. pour leur être distribuée à titre de secours provisoire. La Convention a renvoyé leur pétition à son comité de sûreté générale, pour rechercher si cet incendie n'est pas l'effet de la malveillance, et pour en faire punir les auteurs.

Les ci-devant nobles et les étrangers que la loi des 26 et 27 germinal, oblige de sortir de Paris et des places frontieres, ont présenté une pétition à la Convention pour savoir comment ils constateront leur résidence en France. Sur le rapport du comité des finances, la Convention décrete qu'ils pourront se procurer des certificats dans les communes qu'ils habitaient par un fondé de pouvoirs, sans être obligés de se présenter, en justifiant qu'ils sont dans le cas de la loi citée. Les faux témoins en ce cas seront punis conformément aux articles de la loi sur les émigrés.

Cambon propose, et la Convention adopte le projet de décret suivant :

„ Art. 1er. Les frais d'administration des biens des émigrés condamnés ou déportés, seront payés par la trésorerie nationale sur les états de distribution et sur les fonds mis à la disposition de la commission des revenus nationaux.

„ II. A compter du 1er. messidor, le paiement des créances de 800 liv. et au-dessous, et les arrérages des rentes perpétuelles et viageres dues par les émigrés condamnés ou déportés, qui a été ordonné par le décret du 25 juillet 1793, vieux style, sera fait avec les fonds qui sont ou seront déposés à la trésorerie nationale, dans la caisse particuliere des biens des émigrés, et sur les états de distribution que la commission des revenus nationaux fera dresser, d'après la liquidation des corps administratifs, qui sera accompagnée d'un certificat du receveur des revenus nationaux, constatant que

les fonds libres sur ceux rentrés de l'actif de l'émigré débiteur, suffisent audit paiement.

» III. D'ici à cette époque, les paiemens seront continués comme par le passé. »

Par un autre décret, il est ordonné « que les ouvriers des fabriques ou manufactures confisquées au profit de la nation, après l'émigration ou condamnation des propriétaires, seront payés de leurs salaires arriérés et courans sur les premiers deniers provenans desdites manufactures et fabriques, sans être assujettis aux formalités prescrites par la loi du 26 juillet 1793, pourvu qu'ils ne discontinuent pas leur travail ordinaire. »

Séance de quartidi, 4 Prairial.

C'est dans une section immortalisée par le nom d'un martyr de la liberté, qu'un autre représentant du peuple vient d'être frappé par un scélérat; mais du moins cette fois on n'a pas à pleurer la mort d'un patriote. Déja l'assassin de la patrie est traduit au tribunal révolutionnaire, et interrogé. Voici les projets du crime, sortis de sa bouche avec le sang-froid et cette préméditation qui n'appartiennent qu'au royalisme et à l'esprit de faction.

Section Lepelletier. — Comité révolutionnaire.

Le 4 prairial, l'an 2e de la République une et indivisible, une heure du matin, sont comparus à notre Comité, les citoyens Nicolas Silayhorgue, architecte, demeurant à Paris, rue Favart, n°. 422, de cette Section, caporal de garde au poste central.

François Rions, perruquier, demeurant susdite rue Favart, n° 42, susdite Section, fusilier, lesquels nous ont dit qu'étant à faire patrouille, et passant sur la place du théâtre de la rue Favart, ils ont entendu crier à l'assassin; qu'ils se sont portés à l'instant par la rue Favart, d'où partaient les cris: qu'arrivés à la porte de la maison n° 4, laquelle était ouverte, ils sont entrés sous la porte, où ils ont trouvé le citoyen Collot-d'Herbois, représentant du Peuple, membre du Comité de salut public, nu-tête, disant: A moi! on m'assassine à coups de pistolet! qu'à l'instant ils sont montés, un d'eux avec deux autres citoyens, tout au haut de la maison où était un homme qui leur criait: Avancez, scélérats, je vous tuerai; qu'ils ont frappé à la porte pour le provoquer à l'ouvrir; qu'il l'a ouverte en effet, et à l'instant a tiré un coup de fusil, duquel a été blessé un citoyen de garde qui les accompagnait; qu'alors ils sont tombés sur lui, s'en sont saisis, et l'ont conduit au corps-de-garde du poste de la rue Favart; que ce particulier s'est trouvé être le nommé Ladmiral, ci devant employé aux ci-devant loteries; qu'ils lui ont entendu dire qu'hier matin il avait attendu Robespierre au Comité de salut public pendant 4 heures pour l'assassi-

ner, et que n'ayant pu réussir, il s'est déterminé à assassiner Collot d'Herbois ; qu'il se repentait bien de l'avoir manqué ; que ç'aurait été une belle journée pour lui, et qu'il aurait été aimé et admiré de toute la France ; qu'il était malheureux pour lui d'avoir acheté une paire de pistolets 90 livres et qu'ils aient raté.

Signé HORQUE et RION.

Est de suite comparu le citoyen Bernard Arnaud, membre du conseil général de la Commune, demeurant à Paris, rue Favart, n° 4, lequel nous a déclaré qu'il y a environ une heure, étant couché, il a entendu la voix du citoyen Collot d'Herbois, crier : *A moi ! on m'assassine !* qu'il a sauté de son lit, nu-jambe, et est descendu dans la cour, décoré de son ruban ; qu'il a trouvé sur l'escalier et sur son pallier un chapeau et la pointe d'un sabre cassé et une poignée de cheveux ; que de suite il est entré au corps-de-garde de la rue Favart, à côté de sa porte, où il a trouvé le nommé Ladmiral entre les mains de la force armée dudit poste, accusé d'avoir tiré des coups de pistolet sur la personne du citoyen Collot ; qu'à l'instant, en sa présence, ledit Ladmiral a été fouillé, et qu'il a été trouvé dans ses poches trois pieces de monnaie de billon, dont deux de 2 sous, et une d'un sou ; quatre balles de plomb, propres pour un pistolet, enveloppées dans deux papiers, dont un est un billet de garde au nom dudit Ladmiral, en date du 27 ventôse ; qu'il s'en est chargé, ainsi que d'une paire de lunettes dans son étui qu'il nous représente, et a signé, après lecture faite.

Signé, B. ARNAUD.

Avons ensuite fait comparaître devant nous, membres dud't Comité, ledit Ladmiral, lequel, interrogé de ses noms, prénoms, âge, pays de naissance, état et demeure, a répondu se nommer Henry Ladmiral, natif d'Auzoflette, district d'Issoire, département du Puy-de-Dôme, âgé de 50 ans, ci-devant employé à la lotterie royale en qualité de garçon de bureau, demeurant rue Favart, n° 4, Section Lepelletier.

Interrogé s'il n'a pas tiré deux coups de pistolets, sur la personne de Collot-d'Herbois dans l'intention de l'assassiner, lesquels pistolets ont raté.

Répond qu'il a tiré deux coups de pistolet sur le citoyen Collot-d'Herbois, dans l'intention de le tuer ; qu'il est bien fâché de l'avoir manqué, les pistoles ayant fait faux-feu ; qu'il les avait achetés exprès pour le tuer, ainsi que Robespierre ; que, s'il les avait tués tous deux, il aurait eu une belle fête.

Interrogé s'il n'avait pas été le matin au Comité de salut public, dans l'intention d'assassiner Robespierre.

Répond que le fait est vrai ; que le matin il fut à la Convention nationale ; que les rapports n'étant pas bien intéressans, il s'était endormi ; que, s'étant réveillé, il ess sorti de la Convention, s'est mis à couvert sous le portique de l'une des portes du Comité de salut public dans l'intention d'y rencontrer Ro-

bespierre, et qu'il lui aurait tiré un coup de pistolet; qu'il se serait tiré le second à lui même, et que la République aurait été sauvée.

Interrogé ce qui le portoit à commettre un pareil assassinat.

Répond qu'il n'a pas entendu commettre un assassinat, mais bien un acte de bienfaisance envers la République; qu'il se repent d'avoir manque son coup.

Interrogé à quelle heure il est sorti de chez lui le matin.

Répond qu'il était sorti sur les 8 ou 9 heures, qu'il fut par les boulevards jusques chez Robespierre, rue Honoré; qu'ayant demandé sa demeure à une fruitiere qui lui dit: Citoyen, adressez-vous dans la maison, vous vous adresserez à ceux qui sont près de lui, et qu'ayant réfléchi que l'on ne pouvait pas lui parler facilement, il a été déjeûner sur la terrasse des Feuillans, qu'il a dépensé 15 liv., que de-là il fut à la Convention.

Interrogé depuis quand il demeure rue Favart.

Répond qu'il y demeure depuis trois mois et plus.

Interrogé si lorsqu'il a loué dans cette maison, son projet d'assassinat n'était pas déja formé.

Répond que non; qu'il y a 8 jours qu'il a formé ce projet; qu'il y a été porté par les reproches qui lui ont été faits par plusieurs personnes, notamment par Calvet et Thomet, sur les opinions qu'il a manifestées dans l'Assemblée de la section.

Interrogé à quelle heure il est rentré chez lui.

Répond qu'il est rentré chez lui sur les onze heures du soir, sortant de souper chez le traiteur au coin de la place, qu'il a arrangé son fusil et ses pistolets, a attendu la rentrée de Collot-d'Herbois; que l'ayant entendu frapper à la porte, il est descendu avec ses deux pistolets à la main, que la cuisiniere dudit citoyen Collot-d'Herbois descendit pour l'éclairer, qu'il courut sur lui et l'a rencontré sur son pallier, en disant: *Scélérat, voici ton dernier moment*, lui tirant les deux pistolets qui ont fait long-feu successivement; qu'alors ledit Collot-d'Herbois descendit en criant; *on m'assassine!* que lui est remonté dans sa chambre, où il s'est enfermé et a rechargé ses armes, qu'ayant armé son fusil, il s'en est mis le canon dans la bouche, mis la pointe de son sabre sur la gachette, a essayé de le faire partir, mais qu'il a fait long-feu.

Avons présenté audit Ladmiral le paquet contenant les quatre balles, les trois pieces monnayées, la lunette et l'étui trouvés sur lui, les a reconnus.

Interrogé si, lorsqu'il a ouvert sa porte, il n'a point tiré un coup de fusil, duquel a été blessé un volontaire de garde.

Répond qu'il a tiré son coup de fusil, espérant qu'ensuite quelqu'un le tuerait.

Lecture faite du présent interrogatoire et des réponses, a dit icelles contenir vérité et a signé: L'ADMIRAL.

Perron, *Alliaume*, *Taichereau*, *Vergue*.

Pour copie conforme à la minute restée en ma possession. A Paris, ce 4 prairial, l'an 2 de la République une et indivisible. A. Q. FOUQUIER.

Interrogatoire de Henri Ladmiral.

Cejourd'hui, 4 prairial de l'an 2 de la République Française une et indivisible, 9 heures du matin :

Nous, François Dumas, président du tribunal révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, sans aucun recours au tribunal de cassation, et encore en vertu des pouvoirs délégués au tribunal par la loi du 5 avril de la même année, assisté de F. Girard, de qui nous avons reçu serment de greffier du tribunal, en l'une des salles de l'auditoire du Palais, et en présence de l'accusateur public, à nous fait amener de la maison de....., auquel avons demandé ses noms, âge, profession, pays : A répondu se nommer Henri Ladmiral, âgé de 50 ans, né à Auzolet, district d'Issoire, département du Puy-de-Dôme, duquel lieu il est sorti, il y a environ 26 ans, pour venir à Paris, où il a demeuré jusqu'à présent, sauf les absences qu'il a faites, en suivant les maîtres qu'il a servis, ayant été attaché à la loterie, anciennement dite Royale, en qualité de garçon de bureau jusqu'à l'époque de la suppression de ladite loterie.

Interrogé quels sont les maîtres qu'il a servis.

Répond qu'il a été au service de la maison de Bertin, et principalement de la fille Bellille, sœur du ministre Bertin, de l'abbé Bertin et d'une autre fille Bertin, celle-ci, l'abbé et le ministre étant émigrés, ce dernier étaut mort depuis environ un an à Coblentz, ou aux environs.

Interrogé comment il a su le lieu où s'étaient retirés lesdits Bertin, et le décès de l'un deux.

Répond qu'il a su ces choses par un domestique ayant émigré avec son maître, étant rentré en France lorsque les ennemis étaient en Champagne, ne pouvant désigner ni le nom du maître, ni celui du domestique.

Interrogé comment il s'est trouvé en Champagne à cette époque.

Répond qu'il y est allé comme volontaire dans le sixieme bataillon de Paris, ayant quitté le bataillon pour cause d'infirmités.

Interrogé s'il n'a pas été au ci-devant château occupé par le tyran, avec les grenadiers qui étaient de complicité avec le tyran.

Répond qu'il y est allé toutes les fois que le rappel a été battu, et qu'il y faisait le service de piquet ou de patrouille.

Interrogé où il était le 10 août 1792.

Répond qu'il était aux Tuileries avec le bataillon des Filles-Saint-Thomas, ayant regardé comme un devoir d'obéir aux ordres de Tassin.

Interrogé par qui il avait été placé à la loterie nationale.

Répond qu'il y a été placé par le marquis de Manzy, chambellan du tyran d'Autriche et directeur de la loterie de Bruxelles, au service duquel il a été pendant environ deux ans, à trois différentes époques, l'ayant vu pour la derniere fois le 6 octobre 1789, avec sa femme, sur le chemin de Versailles à Paris.

Interrogé quelles sont les personnes qu'il fréquentait habituellement à Paris, et spécialement s'il n'a pas connu particulierement Enjubault, et s'il n'a pas existé entr'eux des confidences sur les desseins que l'un et l'autre pouvaient avoir.

Répond qu'il n'a pas eu de fréquentations particulieres, quoiqu'il vît beaucoup de monde dans les cafés et ailleurs; qu'il a vu plus souvent Enjubault, auquel il a pronostiqué une mort probable, et auquel il a dit qu'au surplus il fallait mourir en homme.

Interrogé combien il y a qu'il n'a vu Enjubault.

Répond qu'il a vu Enjubault jusqu'au jour de son arrestation.

Interr gé quelles sont les personnes qu'il a fréquentées plus particulierement depuis huit jours.

Répond qu'il a vu sans particularité les personnes qu'il fréquentait habituellement.

Interrogé quelles armes il avait chez lui, et depuis quand il les possédait.

Répond qu'il avait un fusil de munition venant de la Section, et à lui remis, depuis environ trois mois, par Nolly, capitaine de la 22e compagnie du bataillon Lepelletier; un sabre à lui remis lors de son départ avec le 6e bataillon de Paris; une paire de pistolets qu'il a achetée d'un passant à lui inconnu, dans la rue des Petits-Champs, il y a environ huit jours.

A lui observé qu'aucun passant colporteur ne vend ostensiblement des pistolets dans les rues, et que sa réponse ne contient pas vérité.

N'a voulu faire d'autre réponse.

Interrogé dans quel dessein il a acheté lesdits pistolets.

Répond qu'il les a achetés pour l'exécution du crime qu'il a commis hier.

Interrogé quel était ce dessein.

Répond qu'il avait dessein d'assassiner Collot-d'Herbois et Robespierre.

Interrogé quelle tentative il a fait pour l'exécution de ce dessein.

Répond que depuis trois jours il portait ces pistolets, étant résolu de s'en servir selon son dessein à la premiere cause. Que le jour d'hier, il est sorti de chez lui à 9 heures du matin; qu'il est allé dans la rue Honoré, où, s'adressant à une fruitiere, il lui a demandé à quelle heure Robespierre allait au Comité; laquelle fruitiere lui a dit de s'adresser au fond de la cour où était son domicile, et que là il demanderait ce qu'il avait envie de

savoir ; qu'il est entré dans la cour jusqu'à la distance de dix pas ; qu'il a rencontré un volontaire, le bras en écharpe, et une citoyenne, lesquels lui ont dit que Robespierre étant occupé, il ne pourrait lui parler ; pourquoi il s'est retiré.

Interrogé si, lorsqu'il a tenté de s'introduire chez Robespierre, il avait dessein de l'assassiner chez lui.

Répond que son dessein principal était de savoir à quelle heure Robespierre irait au Comité, qu'au surplus, s'il eût pu le voir, il est très possible qu'il eût exécuté son dessein ; que de là il est allé chez Roulot, restaurateur, au bout de la terrasse des Feuillans, où il a déjeûné ; que de là il est allé dans une des tribunes de l'Assemblée nationale ; qu'à l'issue de la séance, il s'est placé sous la galerie qui conduit au Comité de salut public ; que de là, prenant prétexte d'aller s'informer des nouvelles, il s'est rendu à la porte extérieure du Comité de salut public où il attendait Robespierre pour l'assassiner ; que dans le même dessein il est allé se placer sous le vestibule, qui distribue d'une part à la salle de la Convention, et de l'autre part au Comité de salut public ; que là, ayant vu plusieurs députés venant du Comité, il a demandé leur nom, et a vu que ce n'était pas ceux qu'il cherchait ; que de là il est allé au café Marie, et de là au café Gervoise, où il a joué aux dames avec un jeune homme connu de Thomé ; que de là il est allé souper seul chez le traiteur Duffe, au coin de la rue Favart ; qu'à 11 heures il est rentré dans son domicile, rue Favart, n°. 4, au 5e ; que là il attendait que Collot-d'Herbois rentrât chez lui ; qu'environ une heure du matin, ayant entendu que la gouvernante descendait pour l'éclairer, il est descendu, armé de ses deux pistolets, jusques près de l'appartement de Collot et même plus bas, allant à sa rencontre ; que l'ayant atteint dans l'escalier il s'est précipité sur lui avec fureur, et lui a lâché successivement et près de lui, ses deux coups de pistolet, qui ont fait faux-feu ; qu'ont lui a dit que l'un des coups était parti, mais qu'il ne peut s'en rappeler ; qu'il est remonté dans sa chambre, de laquelle il a entendu crier à la garde ! alors il a réamorce son fusil qui était chargé, et a tenté de se détruire sans y avoir réussi, l'amorce ayant brûlé sans que le coup soit parti ; qu'ayant entendu monter la garde, il a amorcé de nouveau son fusil, a ouvert sa porte, l'a refermée et rouverte, et tiré son coup sur les premiers qui se sont présentés ; qu'alors il a été arrêté et traduit à la Section.

Interrogé qui lui fournissoit les sommes qu'il employait à des dépenses journalieres au-delà de ses ressources connues.

Répond que ces sommes étaient le résultat de ses économies et de la vente de ses effets.

Lecture faite de son interrogatoire, a persisté et a signé, et a dit ne vouloir de défenseur.

C'est le citoyen Geffroy, serrurier de profession, pere de famille, qui a empêché Collot d'Herbois d'aller saisir l'assassin dans sa chambre. Il a couru à la tête des citoyens qui rem-

plissaient le corps-de-garde ; mais son intrépidité n'a pu le garantir d'un coup de fusil qui lui a percé l'épaule, et qui a fait une blessure très-grave.

Ainsi, pour cette fois, a dit Barrere, après la lecture de ces pieces, nous n'avons ni la perte d'un citoyen à déplorer, ni le Panthéon à ouvrir, ni de tristes devoirs à remplir envers nos collegues. Le représentant du peuple, Collot d'Herbois, est au milieu de vous. Nous l'avous vu ce matin, plus tranquille que nous, et avec ce courage calme qui n'appartient qu'au patriotisme et à la vertu. Le citoyen Geffroy ne mourra pas de sa blessure, et je vois déja dans vos applaudissemens à cette nouvelle que vous vous attendez au décret qui lui donnera une feuille de vos procès-verbaux pour récompense civique, et une pension honorable pour panser sa blessure et nourrir une famille qu'il soutenait par l'ouvrage de ses mains. Quant aux deux comités, ils ne cesseront de veiller au salut de la République de quelques périls que des scélérats les entourent ; les comités ne feront par leur conduite qu'imiter le courage de la convention nationale.

Voici le décret : « Le tribunal révolutionnaire poursuivra et fera punir, avec ses complices, l'assassin l'Admiral, et recherchera avec le plus grand soin les instigateurs et les auteurs de cet attentat. Le président de la Convention écrira une lettre de satisfaction au citoyen Geffroy. Il sera rendu compte à la Convention de l'état des blessures de ce citoyen, et il lui sera donné pour le soutien de sa famille une pension de 1,500 liv. Ce décret sera inséré au bulletin et envoyé aux armées pour inspirer une haine nouvelle contre les ennemis de la République, et aux autorités constituées, pour exciter de nouveau leur zele à déjouer leurs complots, à dénoncer les conspirateurs, et à faire punir les assassins et les traîtres.

Collot-d'Herbois demande la parole. Les plus vifs applaudissemens se font entendre dans toutes les parties de la salle. « Citoyens, dit-il, de tous les moyens que vous pourriez employer pour réprimer cette longue suite de crimes que les tyrans ont mis chez eux à l'ordre du jour, le meilleur sans doute est la récompense civique que vous allez décerner au citoyen courageux qui n'a pas craint d'exposer ses jours pour la vie d'un représentant du peuple ; mais il est un fait à la gloire de ce citoyen que je dois faire connaître à la France entiere. C'est qu'au moment où l'assassin annonçant qu'il avait des armes, se disposait à faire une longue résistance, et qu'armé d'un sabre qu'un volontaire m'avait prêté, je voulais moi-même l'arrêter, Geffroy me saisit par le bras, et me dit : « Je te commande, au nom du peuple, de rester là, je périrai ou je mettrai l'assassin entre les mains de la section. » Citoyens, il est glorieux de se trouver placé sur la liste des proscriptions faite par les tyrans. Je me suis dit hier, au moment où je ne pouvais, sans miracle, conserver ma vie. J'ai fait mon devoir.

J'emporterai les regrets de mes concitoyens, et l'estime de ma patrie. ,,

Barrere a lu ensuite une lettre écrite par le conseil défensif de la place de Sedan, qui annonce que les habitans de cette partie de la frontiere des Ardennes se sont levés en masse pour défendre le territoire contre l'invasion des Autrichiens, et qu'ils ont forcé le général Autrichien Beaulieu à faire une retraite précipitée. La convention a décreté que les gardes nationales des communes qui ont concouru à cette honorable defense, avaient bien mérité de la patrie.

Séance de quintidi, 5 Prairial.

Les armées de la République suivent avec succès leurs opérations sur les frontieres. L'armée du Nord a passé la Sambre, et son approche seule a fait fuir les brigands coalisés. L'armée des Ardennes s'est emparée de Binche et s'avance vers Mons. L'armée de la Moselle, en se replaçant à Arlon, continue sa marche. La gauche de l'armée d'Italie s'est mise en possession du col de Fenestre, après en avoir repoussés les Piémontais. Une division de l'armée des Pyrénées-orientales s'est saisie de la fonderie la plus célebre de l'Espagne. Les nouvelles que je vais lire, a dit Barrere, serviront a encourager de nouveau les armées de la République, et à prouver au peuple et à la Convention que si nous déblayons l'intérieur de la France de cette tourbe atroce de conspirateurs royalistes et d'émissaires Anglais, la campagne sera terminée avant l'époque fixée par la nature.

Fin du rapport sur les moyens d'extirper la mendicité, et sur les secours que doit accorder la République aux citoyens indigens, fait par Barrere, au nom du comité de salut public, dans la séance du 22 floréal.

§. V. *Secours à domicile dans l'état de maladie dans les campagnes.*

« *Plus d'aumône, plus d'hôpitaux :* Tel est le but vers lequel la Convention doit marcher sans cesse, car ces deux mots doivent être effacés du vocabulaire républicain ».

» La vanité sacerdotale créa l'aumône : le prêtre se fit dispensateur de la charité publique pour être maître et pour être avare ; le moine créa des hôpitaux pour envahir des successions et pour dominer par les suites même de la reconnaissance ; le despotisme seconda ces pieuses usurpations, et joignit les prestiges du luxe à l'orgueil des fondations ».

» Quand on considere tout ce que les arts ont inventé pour l'ostentation hospitaliere, et que l'on observe ensuite dans l'intérieur ce que les administrations n'ont pu refuser aux miseres humaines, on est tenté de croire que la bienfaisance publique n'était pour les tyrans qu'un spectacle, et que les

pauvres n'étaient pour eux que des moyens nouveaux d'assurer la servitude des Peuples ».

» Que voyait-on sans cesse dans les hôpitaux, le contraste de bâtimens brillans et de salles infectes ; des administrateurs dans les delices, et des pauvres entassés dans le même lit ; des avenues brillantes et des tombeaux hideux, une humanité apparente et une barbarie réelle ; des secours promis et une mort anticipée. On ne connaît que trop dans les hôpitaux de la monarchie, cette pitié stérile et barbare qui appelle les malheureux qu'elle immole ; et il n'y a pas jusqu'aux secours qu'elle donnait, qui ne fussent souvent plus cruels que les maux qu'elle est chargée de faire disparaître ; il faut donc, pour diminuer insensiblement le besoin barbare des hôpitaux, et pour faire disparaître l'humiliant secours de l'aumône, créer un nouveau genre de secours, et organiser le secours à domicile pour les agriculteurs et les artisans invalides, ainsi que pour les meres et les veuves chargées d'enfans dans les campagnes ; ce n'est que par le secours domiciliaire que vous porterez l'abondance et la seve à la racine de l'arbre social, et que vous le verrez prospérer. »

» C'est ici que la Nation se montrera bienfesante comme la Nature, en se disséminant obscurément les secours dans les maisons des citoyens malheureux ; il faut que la République porte des consolations modestes dans les greniers obscurs des villes et dans les chaumieres indigentes des campagnes. C'est une providence politique invoquée depuis longtems par les amis de l'humanité et par les défenseurs du régime républicain ».

» La masse des individus auxquels vous allez porter des secours, comprend une portion considérable de la population des campagnes. Ce serait avoir manqué votre but, que de ne leur accorder assistance que dans l'état de santé, et de les laisser dans l'abandon, lorsque le fléau des maladies les accable des plus grands malheurs. Nous vous proposons d'établir dans les campagnes, un service de santé qui donne à votre institution révolutionnaire des secours publics, tout son complément ».

» Le premier pas à faire, est d'assurer des soins éclairés à cette nombreuse classe de malades, de les préserver d'un fléau plus redoutable mille fois que les maladies, de les arracher à ces ignorans empyriques, qui, le plus souvent, aggravent les maux qu'ils traitent, apportent au moins, pour long-tems, la misere dans les familles qu'ils approchent ».

» Déjà la Convention a pris la résolution généreuse de remédier à un pareil malheur : un établissement d'officiers de santé auprès de chaque agence de canton, a été décrété le 25 Juin. Nous ne vous proposerons pas l'exécution complette de cette mesure, dictée par l'humanité ; elle ne peut avoir lieu qu'avec l'organisation générale et définitive des secours publics, dont le travail est encore incomplet ; mais tout ce que cette institution peut avoir d'exécutable en ce moment pour les cam-

pagnes, vous vous ferez un devoir de le saisir, et d'en hâter l'accomplissement ».

» Le nombre de trois officiers de santé par district, nous a paru devoir suffire ; ce sera à raison du nombre moyen de huit cantons par district, et de huit municipalités par cantons, un arrondissement de deux à trois cantons, ou de vingt à vingt-quatre Communes que chacun d'eux aura à desservir : des rapports déjà connus, apprennent que cette mesure peut être adoptée ».

» Nous proposons de choisir toujours l'un de ces *officiers de santé* dans le chef-lieu de district : outre l'avantage d'y trouver plus facilement des hommes instruits, on aura encore celui de placer auprès de l'administration qui doit surveiller le service, un conseil utile. Cet officier de santé aurait 500 livres d'appointemens ; ils serait chargé du soin de veiller au traitement des épidémies, le traitement des autres, qui sont bornes à des fonctions moins étendues, ne sera que de 350 livres. Que ceux qui murmurent en voyant cette indemnité donnée par la République aux officiers de santé appelés à l'honneur de secourir l'humanité souffrante soient repoussés ! que les administrateurs les rejettent du tableau des officiers de santé ! Ceux-là qui calculent froidement ce que donne le République pour une fonction aussi respectable, ne sont pas Républicains ; ils ne sont pas même des hommes. . . . qu'ils aillent dans les hôpitaux des monarchies »!

» Quant à la fourniture des médicamens, l'expérience a appris que la distribution de boîtes de remedes est la mesure la plus simple, et celle qui obvie le mieux à tous les inconvéniens, si nombreux dans ce genre de fournitures. Il sera distribué huit de ces boîtes par district : ce nombre nous a paru devoir suffire ».

» Il en sera remis deux à chaque municipalité du lieu de résidence des officiers de santé d'arrondissement. Ce mode de placement doit paraître le plus avantageux : par ce moyen, les personnes chargées du dépôt des boîtes pourront s'éclairer auprès des officiers de santé sur les détails de la distribution des remedes. Sur les huit boîtes, deux resteront en réserve à chaque administration de district pour subvenir aux besoins imprévus, ou pour faire face au traitement des épidémies. La composition et la confection de ces boîtes nous ont paru devoir être confiées à des hommes de l'art qui seront désignés.

» En fait de médicamens, les fournitures par adjudication peuvent être admises ; l'expérience a prononcé sur ce point ; enfin, il sera joint à chaque boîte une instruction sommaire sur la maniere de distribuer et d'employer les médicamens qui y seront contenus ».

» Nous ne vous proposons pas de faire fournir les alimens en nature aux malades, surtout en viande et bouillon. Le nombre des Communes étant de 42 mille, ce serait un établisse-

ment ruineux que celui d'une marmite pour les malades indigens dans un si grand nombre de points de la République. Cette mesure, qui peut au plus avoir lieu dans les cas d'épidémies, parce qu'elles sont ordinairement concentrées, et que les malades y sont réunis, ne peut être admise pour des malades ordinaires également disséminés dans toute la République, et qui peuvent souvent ne pas même exister au nombre de deux dans la même Commune ».

» Pour remplacer ce genre de secours, qui entraînerait une dépense énorme, vous préférerez sans doute de faire délivrer à chaque malade une somme modique par jour. Nous fixons à dix sous, et à six sous pour les enfans au-dessous de dix ans. D'ailleurs, il sera ajouté à chaque boîte de médicamens une provision de farine, de riz et de fécule de pomme de terre, qui serviront d'alimens aux malades, particuliérement aux enfans ».

» Pour vous donner une idée de l'étendue du secours que l'établissement dont nous parlons doit procurer, et de la dépense qu'il doit occasionner, nous vous présenterons le tableau suivant ».

» Dans l'organisation révolutionnaire des secours que nous vous proposons, le nombre des individus secourus en santé s'éleve à 106,250. Ces secours étant donnés à domicile, ne doivent pas être considérés comme accordés uniquement à celui qui les reçoit. C'est, dans ce genre d'assistance, la famille entiere que l'on soulage ; car c'est l'inapréciable avantage des secours à domicile qui multiplie en quelque sorte la bienfaisance nationale. Votre intention étant que le bienfait des inscriptions soit le plus également réparti, et que pour l'étendre au plus grand nombre de familles, il n'en soit accordé autant qu'il sera possible qu'une par ménage ; vous aurez 106,250 familles secourues. Maintenant, des résultats certains ayant appris que toute famille ou ménage donne au moins quatre personnes, ce sera une masse de 425,000 individus que vous embrasserez dans la distribution de vos secours. Nous avons pensé que tous ces individus devraient être assistés dans leurs maladies, et que si le secours en santé devait être regardé comme commun en quelque sorte à toute la famille de celui à qui il était accordé, toutes les personnes de la famille devaient également avoir droit au secours établi pour l'état de maladie. La proportion la plus ordinaire des malades sur une masse d'hommes quelconques paraissant être du vingtiéme, ce sera 21,250 malades que la totalité des familles assistées pourra donner, ce qui à raison de 551 districts donnera par jour pour chacun 38 à 39 malades, et 13 pour chaque arrondissement d'officiers de sante ».

» Dans la proportion de malades que nous venons d'énoncer, c'est celle qui a lieu pour les villes, que nous avons suivie ; elle pourrait paraître beaucoup trop forte dans l'application que nous en ferons aux campagnes ; mais on doit remarquer que

c'est sur la classe des vieillards et des cultivateurs ou des artisans infirmes, sur celle des femmes qui allaitent, et sur leurs enfans, qu'elle porte; c'est-à-dire, sur les classes de la campagnes les plus sujettes aux maladies, sur celles en un mot qui sous ce rapport se rapprochent le plus de la condition la moins heureuse des habitans des villes. »

» Si l'on réfléchit que dans un nombre quelconque de malades, la majeure partie n'a pas besoin d'être visitée chaque jour, on verra que les arrondissemens formés au nombre de trois par district n'occasionneront aux officiers de santé aucune surcharge dans les tems ordinaires, et dans les cas où il en surviendrait dans quelques-uns des arrondissemens, nous avons dit qu'ils se suppléeraient mutuellement ».

» Pour ce qui concerne la dépense, on a les calculs suivans: Les 555 districts, à raison de trois arrondissemens chacun, donnent 1665 officiers de santé; et leurs traitemens, à raison de mille livres par chaque district, s'élèvent à la somme de 555, 000 livres ».

» Les 4440 boîtes de médicamens, à raison de huit par district, donneront une dépense de 133,200 liv.; nous en portons le prix pour chacune à 30 liv. »

» On peut évaluer à 27,750 liv. la dépense en provision de farine de riz et de fécule de pomme de terre, qui sera ajoutée aux boîtes, à raison de 50 liv. par district ».

» La totalité de ces différentes sommes, s'élève à 4,187,833 l. 10 sous ».

» On sent à vos applaudissemens que vous aimez ces détails, Citoyens; ils ne paraîtront minutieux qu'aux riches et aux aristocrates; la sécheresse des détails doit disparaître devant l'intérêt du sujet que je traite. Vos cœurs se sont reposés déjà sur le spectacle des bienfaits que vous allez répandre sur les campagnes: déjà vous voyez célébrer dans toute la République la fête où le malheur sera honoré. Les premiers des législateurs, vous consacrez à l'infortune un autel couvert de bienfaits. Oh! combien ont de puissance sur les ames les fêtes nationales, lorsque l'humanité et la justice viennent y présider.

» Un grand livre va donc s'ouvrir dans chaque district au milieu d'une cérémonie civique, le jour qui sera consacré au soulagement du malheur, conformément au décret rendu sur les fêtes nationales et décadaires. Là, en présence du Peuple et des jeunes citoyens des écoles primaires, la justice nationale y inscrira le nom des vieillards indigens, des cultivateurs, des bergers et des artisans invalides, pour leur assigner des secours.

C'est l'objet du Ier. et du IIe. titre du decret.

Sur ce grand livre de la bienfaisance nationale, seront aussi écrits les noms des meres et des veuves ayant des enfans, habitant la campagne, elles ont des droits aux secours de la République.

C'est l'objet du troisieme titre.

Dans le quatrieme, on s'occupera des moyens d'organiser les secours à domicile ; c'est là l'unique secret de la République, et c'est le moyen le plus assuré de faire disparaître dans peu de tems les établissemens qui appellent la mendicité au lieu de la détruire, et qui engloutissent l'humanité au lieu de la soulager.

Des hommes de bronze, et des administrateurs avides, imaginerent d'organiser les hôpitaux fondés par la charité des moines, et par l'orgueil des tyrans ; le gouvernement républicain s'occupera sans relâche des moyens de diminuer, par l'aisance générale, et par la distribution plus juste des fortunes particulieres et de la fortune publique, la masse des malheureux forcés de se réfugier dans les hôpitaux.

Mais en attendant les effets de cette opération rénumétrice et territoriale, portons les secours dans les lieux où ils sont nécessaires ; que le malheureux ne reçoive plus, en échange d'un secours momentané et mesquin, le supplice de la séparation de sa famille. C'est sous l'humble toît où il est allé cacher sa misere, c'est à côté de sa femme, c'est en présence de ses enfans qu'il doit recevoir les bienfaits de la République ; ils apprendront à l'aimer, en le voyant pénétrer jusques dans la chaumiere la plus reculée, jusques dans l'asyle le plus ignoré.

Accorder de pareils secours avec cette forme modeste, c'est secourir deux fois ; c'est soulager le cœur et le besoin ; c'est répandre des moyens d'existence dans toute une famille, au lieu d'enrichir un économe ou un administrateur d'hôpital ; c'est respecter la dignité de l'homme, ménager le sentiment des familles, et rapprocher les citoyens.

Le secours à domicile est reclamé depuis long tems ; il n'appartenait qu'à la Convention nationale de parvenir à l'organiser et à en faire jouir les citoyens malheureux.

Quel changement admirable va s'opérer dans les fêtes des Français ! C'est le jour consacré par vous à honorer le malheur, qui sera celui où la reconnaissance publique s'acquittera envers les vieillards et les meres, les infirmes, les non-valides, les cultivateurs et les artisans. Cette fête vraiment nationale sera célébrée dans chaque chef-lieu du district. Les meres et les vieillards ne doivent pas être exposés à des courses trop pénibles ou trop longues ; les chef-lieux de district sont assez près des habitations les plus reculées dans leur arrondissement, et il y a dans chaque district assez de population pour embellir cette fête simple, dédiée à la vieillesse et à la maternité.

„ Quant aux citoyens à qui leurs infirmités ou leur âge avancé ne permettent pas de se rendre au chef-lieu de district pour la fête civique, ils en seront dispensés naturellement, et ils pourront se faire représenter pour la réception de leur sémestre, avec les formalités établies par le décret. La bienfaisance ne doit pas être onéreuse à ceux qui en sont l'objet.

„ Au milieu des émotions délicieuses que ce travail pour l'indigence vient de vous donner, je ne peux m'empêcher, en terminant ce rapport, de vous exprimer une derniere pensee qui vient involontairement affliger le cœur de tout homme qui jette ses regards sur l'état douloureux de cette partie de la société qui n'a d'autre dotation que le travail et la misere; d'autre espoir que l'emploi de ses forces et la mendicité; d'autre perspective que les fatigues du jour en santé, et l'abandon, les hôpitaux ou les tombes publiques en maladies. A ce spectacle l'on dirait que la moitié de la Nation est née sous une constellation malheureuse, et doit aller s'engloutir dans des hôpitaux mal sains, tandis que l'autre moitié épuise les délices de la vie dans des habitations brillantes.

„ Si un tel abus pouvait être plus long-tems souffert, nous pourrions naturaliser parmi nous les prejugés des peuplades barbares.

„ Une relation de voyageur nous montre à Madagascar un préjugé dépopulateur qui regne au milieu de ce Peuple doux, mais crédule et superstitieux.

„ Il compte presqu'autant de jours heureux que de malheureux, et il immole impitoyablement tous les enfans qui naissent dans les jours réputés malheureux.

„ Benyowsky, le plus éclairé d'entre les hommes de Madagascar, sauva plusieurs de ces victimes du plus abominable préjugé, et les fit élever au fort appelé *Dauphin*, où ils vécurent et devinrent des hommes utiles.

„ Cet exemple fit un si grand effet sur ces peuplades ignorantes que toutes les femmes de Madagascar prierent l'epouse de Benyowski, assassiné par le despotisme, de venir de l'Isle-de-France, où elle était retirée, pour qu'elles pussent prêter sous ses yeux le serment de ne plus distinguer les jours heureux et malheureux. L'épouse de Benyowski parut, et aussi tôt toutes les meres, en présence de la Nature, tenant leurs enfans dans leurs bras, elevés vers le Ciel, jurerent unanimement de les nourrir tous indistinctement et avec un égal interêt.

„ La cérémonie fut auguste et touchante; et le serment le plus pur qui se soit jamais élevé vers l'auteur de la Nature, est celui des femmes de Madagascar dans cette circonstance, digne d'être citée dans les annales de l'humanité.

„ Combien plus touchante et plus auguste sera la cérémonie dans laquelle le malheur sera honoré, puisque les deux extrémités de la vie seront réunies avec le sexe qui en est la source! Vous y serez, vieillards agricoles, artisans invalides, et à côté d'eux, vous y serez aussi meres et veuves infortunées, chargées d'enfans! Ce spectacle est le plus beau que la politique puisse presenter à la Nature, et que la terre fertilisée puisse offrir au Ciel consolateur.

„ Représentans du Peuple Français, voilà les premiers pas

vers

vers la destruction de la misere, et l'amélioration du sort de l'espece humaine.

„ Jurons, nous aussi, de ne plus reconnaître des classes d'hommes vouées à l'infortune, ou abandonnées à l'indigence ; jurons l'abolition de cette mendicité honteuse qui blesse la dignité de l'homme, offense la Nature et l'humanité, flétrit l'ame des citoyens, déshonore toutes les administrations, et est incompatible avec le gouvernement républicain.

„ Ce serment des représentans du Peuple Français sera aussi saint que celui des meres de Madagascar, et votre récompense sera dans les cœurs des habitans des campagnes et dans le bonheur du Peuple.

Voici le projet de décret:

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, décrete:

„ Il sera ouvert dans chaque département un registre qui aura pour titre : *Livre de la bienfaisance nationale.*

„ Le premier titre sera intitulé : *Cultivateurs, vieillards ou infirmes.*

„ Le second : *Artisans, vieillards ou infirmes.*

„ Le troisieme sera consacré *aux meres et aux veuves ayant des enfans dans les campagnes.* „

TITRE PREMIER.

Des cultivateurs, vieillards ou infirmes.

« Art. Ier. L'inscription sur ce livre, de laquelle il sera délivré un extrait par l'administration du département au cultivateur, vieillard ou infirme qui l'aura obtenue, lui servira de titre pour recevoir anuellement un secours de 160 liv. payable en deux termes de six en six mois, et par avance.

„ II. Pour être inscrit, il faudra être indigent, âgé de 60 ans, et muni d'un certificat qui atteste que pendant l'espace de vingt ans on a été employé, sous tel rapport que ce soit, au travail de la terre. Ceux qui auront des infirmités acquises par ce genre de travail, pourront jouir du secours de 160 livres, quoiqu'ils ne soient pas sexagénaires, si d'ailleurs, ils ne peuvent se procurer leur subsistance.

„ III. Les certificats de tems de travail et d'indigence seront délivrés par la commune du lieu de résidence du cultivateur, ou de l'artisan vieillard, ou infirme.

„ L'état d'infirmité sera attesté par deux chirurgiens du district, dont l'un sera toujours l'officier de santé de l'arrondissement, qui remplira cette fonction gratuitement : ces pieces, visées par l'agent national de la commune seront par lui adressées, sans délai, au district.

„ Le nombre des inscriptions pour les cultivateurs, vieillards ou infirmes demeure fixé à 400 par chaque département. Ce nombre pourra être augmenté dans la proportion de quatre ins-

criptions, sur mille individus pour les départemens dont la population des campagnes sera reconnue excéder cent mille habitans.

„ V. Les villes et les bourgs dont la population est de trois mille ames et au-dessous, seront considérés comme faisant partie de la population des campagnes.

„ VI. Les départemens seront tenus d'adresser au comité de salut public, avant le 25 prairial, au plus tard, les états qui constatent que leur population agricole excede cent mille ames et dans quelle proportion, afin qu'ils puissent jouir le plus promptement possible du surplus des inscriptions qui devront leur être accordées au-dessus des 400 inscriptions dont ils doivent jouir sur-le champ.

„ VII. Chaque district adressera à l'administration du département, dans huitaine, au plus tard, à compter du jour de la réception du présent décret, les demandes, inscriptions et pieces à l'appui qu'il aura reçues des agens nationaux des communes.

„ Chaque administration de département après avoir réuni tout ce qui lui aura été adressé à cet égard par les districts de son arrondissement, et après un examen préalable des pieces, sera tenue de faire procéder sur-le-champ aux inscriptions sur *le livre de la bienfaisance nationale*, et d'en faire délivrer des expéditions aux citoyens inscrits.

„ VIII. En cas que le nombre des demandes en inscriptions excede le nombre des inscriptions fixées par le présent décret pour chaque département, la préférence sera donnée aux citoyens les plus avancés en âge.

„ IX. Toutes les opérations relatives aux inscriptions seront terminées dans le délai d'un mois au plus tard, à compter de la réception du présent décret.

„ X. La jouissance des secours pour ceux qui seront inscrits lors de la premiere formation du livre de bienfaisance nationale, aura lieu, à compter de la date de l'arrêté qui en sera fait par chaque département, et pour ceux qui y seront inscrits par la suite, à compter de la date de leur inscription.

„ XI. Pour recevoir la somme de 160 livres qui sera payée de six mois en six mois, et par avance, le cultivateur, vieillard ou infirme, sera tenu de présenter un certificat de résidence dans le département, délivré par l'agent national de la commune, qui attestera en outre la continuation de l'état d'indigence ou d'infirmité.

„ XII. Le cultivateur inscrit sera tenu de se présenter en personne au receveur du district; et en cas de maladie ou de tout autre empêchement légitime, il se fera présenter, en désignant à l'agent national le citoyen qui doit le remplacer.

„ Dans ce dernier cas, il sera fait au bas du certificat de résidence mention des motifs d'empêchement. Le certificat délivré par l'agent national et la copie de l'inscription seront les

seules pieces nécessaires pour recevoir le secours déterminé ci dessus.

„ XIII. Pour l'exécution du present décret, il sera mis annuellement par la trésorerie nationale à la disposition de la commission executive des secours publics, la somme de 7 millions 5 cents 44 mille liv. à distribuer entre les departemens de la Republique. „

TITRE II.

Des artisans, vieillards ou infirmes.

« Art. Ier. Les artisans qui dans les campagnes sont attachés aux arts mecaniques, auront droit également à la bienfaisance nationale et aux inscriptions.

„ II. Leur inscription sur ce livre, de laquelle il sera délivré un extrait par l'administration du departement à celui qui l'aura obtenue, servira de titre pour recevoir annuellement une somme de 120 liv. payable de six en six mois, et par avance.

„ III. Pour être inscrit, l'artisan vieillard ou infirme sera tenu de faire certifier que depuis vingt-cinq ans il exerce, *hors des villes*, une profession mecanique ; il réunira en outre les conditions exigées par l'art. III et IV du chapitre precedent, concernant les cultivateurs infirmes, soit pour l'obtention de l'inscription, soit pour les diverses formalités à remplir.

„ IV. Le nombre des inscriptions pour les artisans vieillards ou infirmes, demeure fixé à 200 par chaque departement.

„ V. Ce nombre ne pourra être augmenté dans les départemens qui ont une population de plus de cent mille ames, que dans la proportion de deux inscriptions sur mille individus, et aux mêmes conditions que celles portées dans l'article V du Ier. titre, concernant les cultivateurs vieillards ou infirmes.

„ VI. Pour l'exécution du present décret, il sera mis annuellement par la trésorerie nationale, à la disposition de la commission des secours publics, la somme de deux millions quarante mille liv., à distribuer entre les départemens de la République. „

TITRE III.

Des meres et veuves ayant des enfans et habitant les campagnes.

„ Art. Ier. Les meres et les veuves chargées d'enfans et habitant la campagne, ont aussi droit à la bienfaisance nationale et aux inscriptions „.

„ II. Pour obtenir une inscription sur ce livre, il faudra être femme ou veuve indigente de cultivateur ou d'artisan domicilié à la campagne „.

„ Les meres qui auront deux enfans au-dessous de l'âge de dix ans, et qui en allaiteront un troisieme, auront droit aux secours „.

„ Quant aux veuves, il suffira qu'elles aient un enfant au-dessous de l'âge de dix ans, et qu'elles en allaitent un second „.

„ III. Les meres et les veuves inscrites, recevront annuellement une somme de 60 livres, et 20 livres de supplément, si, à l'expiration de la premiere année de nourriture, elles représentent leurs enfans existans à l'agent national de la Commune „.

„ IV. Sur l'attestation qui leur en sera donnée par l'agent national de la Commune, et qu'elles présenteront au district, le secours de 60 livres leur sera continué jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de trois ans, terme de la plus longue durée de l'inscription „.

„ V. L'état d'indigence, la résidence de la mere, le nombre, l'âge, la vie des enfans, sont des conditions indispensablement nécessaires à l'obtention de l'inscription et à la jouissance du secours „.

„ Elles seront certifiées dans les mêmes formes que celles prescrites par les articles IV et X du présent décret, concernant les cultivateurs, vieillards ou infirmes „.

„ VI. Les meres et les veuves, pour toucher le montant de leur inscription, se présenteront en personne; ou en cas d'empêchement, elles rempliront les conditions prescrites par l'article XI du même décret, titre 1er „.

„ VII. Le nombre d'inscription sera de *trois cents cinquante* par chaque département. Il pourra être augmenté suivant les mêmes proportions, et en remplissant les mêmes formalités que celles indiquées et prescrites par l'article VII de ce décret, concernant les cultivateurs vieillards ou infirmes „.

„ VIII. indépendamment des secours assurés aux meres et aux veuves qui allaitent, il sera accordé cent cinquante inscriptions par département, à raison de 60 livres chacune, pour les veuves indigentes d'artisans ou cultivateurs „.

„ Dans le cas où elles seraient infirmes, ou chargées de plus de deux enfans au-dessous de l'âge de quinze ans, les conditions pour l'inscription seront les mêmes que celles prescrites par les articles précédens.

„ IX. Pour l'exécution du présent décret, il sera mis anuellement à la disposition de la Commission des secours publics, la somme de 3 millions 60 mille livres, à distribuer entre les départemens de la République „.

TITRE IV.

Secours à domicile dans l'état de maladie, donnés aux citoyens et aux citoyennes ayant des inscriptions.

„ Art. 1er. Les citoyens et citoyennes ayant des inscriptions sur le livre de la bienfaisance nationale, ci-dessus mentionne, recevront des secours gratuits à domicile dans leurs maladies.

Ils auront également droit de réclamer ce secours pour les enfans à leur charge ».

» II. A cet effet, il sera établi dans chaque chef-lieu de district un officier de santé, et deux autres dans l'étendue de son territoire. Le service des maladies sera réparti entre ces officiers de santé par l'administration du district, qui déterminera l'arrondissement de chacun d'eux ».

» III. Le traitement de l'officier de santé du chef-lieu de district, sera de cinq cents livres. Ses fonctions seront de faire le service de son arrondissement, et de suivre le traitement des maladies qui se manifesteront dans l'étendue du district ».

» Il sera attribué à chacun des deux autres autres une somme de trois cent cinquante livres. Ces officiers de santé se prêteront mutuellement secours pour assurer le service en cas de surcharge dans quelques-uns des arrondissemens ».

» Il sera délivré à ces officiers de santé une liste nominative des individus portés sur le livre de bienfaisance, chacun pour son arrondissement ».

» IV. Il sera distribué par district des boîtes de remedes les plus usuels et les plus simples. Le nombre en sera fixé à quatre par chaque district; deux seront remises à chacune des municipalités du lieu de résidence des officiers de santé. Elles seront confiées à l'un des membres de la Commune, ou à toute autre personne désignée par elle. Les deux autres resteront en réserve au district, qui en disposera suivant que les circonstances l'exigeront ».

» V. La composition de ces boîtes sera déterminée par des officiers de santé, au choix du Comité de salut public, et leur confection confiée à des pharmaciens également au choix du même Comité ».

» Ces boîtes pourront être employées en cas de besoin au traitement des épidémies; il sera ajouté à chacune une provision de farine de riz, et de fécule de pomme de terre, et pour le tout il sera fait un fonds de 160,950 liv. ».

» VI. Pour assurer aux malades les moyens de se procurer les secours en alimens, et de pourvoir aux autres dépenses que leur état exigera, il leur sera alloué une somme par jour. Cette somme est fixée à 10 sous, et à 6 sous seulement pour les enfans au-dessous de dix ans. ».

» VII. L'agent national de la Commune, sur la demande qui lui en sera faite, requerra l'officier de santé de l'arrondissement, lequel se transportera sans délai auprès du malade ».

» Sur son rapport qu'il remettra par écrit et signé, à l'agent national, dont la forme sera déterminée, le secours en argent, mentionné en l'article précédent, sera avancé au malade par la municipalité du lieu, qui en sera remboursée par la caisse du district, ainsi qu'il sera expliqué ci-après.

» VIII. Le secours en argent ne sera accordé que dans le cas où l'officier de santé en reconnaîtra la nécessité, et il

l'attestera dans son rapport. Il spécifiera le nombre des jours qu'il croira que ce secours devra être accordé, lequel ne pourra excéder la durée d'une décade. Si la suite d'une maladie exige une prolongation, il l'attestera dans un nouveau rapport, qu'il remettra à cet effet à l'agent national de la commune du lieu.

» IX. Ces rapports remis aux agens nationaux qui les viseront, serviront aux municipalités pour se faire rembourser de leurs avances : à cet effet, elles devront les adresser aux administrations des districts.

» X. Pour assurer la surveillance et la comptabilité de ce service, il sera tenu pour chaque malade, par l'officier de santé, une feuille de visite et dépense, imprimée suivant le mode qui sera envoyé par la commission des secours publics. Ces feuilles seront adressées tous les mois aux administrateurs des districts.

» XI. Il ne sera délivré aucun remede des boîtes que sur billet signé de l'officier de santé de l'arrondissement. Il y sera fait mention des quantités à délivrer, ainsi que du nom du malade et du lieu de sa résidence. Ces billets resteront entre les mains de la municipalité du lieu où les boîtes auront été déposées, et serviront à vérifier cet objet de consommation.

» XII. Chaque commune dans les campagnes fera cultiver, autant que lui permettront les localités, les plantes les plus usuelles en médecine qui leur seront indiquées par l'officier de santé. Il est fait une invitation civique, aux citoyens de l'arrondissement, de cultiver dans leurs jardins quelques-unes de ces plantes, et d'en fournir gratuitement aux malades.

» XIII. Les officiers de santé des différens arrondissemens feront passer tous les mois, à l'administration du district, un état certifié du nombre de leurs visites. Ces états seront vérifiés séparément par chaque commune où les malades auront été soignés ; et devront être visés par les agens nationaux de chacune d'elles.

» XIV. Les agens nationaux des communes veilleront à ce qu'il ne s'introduise aucun abus dans ce service, soit par la négligence des officiers de santé, soit par leur trop grande facilité à faire accorder des secours à des malades qui n'en auraient pas des besoins réels ; ou à en autoriser la prolongation. Ils porteront leurs plaintes à l'administration de district.

» XV. Les agens nationaux des communes où les boîtes des médicamens seront déposées, auront particulièrement la surveillance sur la distribution des remedes. Dans le cas où les officiers de santé fourniraient des médicamens particuliers, il ne leur en sera tenu aucun compte. »

TITRE V.

Mode d'exécution et cérémonies civiques.

« Art. Ier. La premiere fête nationale qui sera célébrée, est

celle consacrée à honorer le *malheur*, par le décret du 18 floréal.

„ II Le décadi où elle sera célébrée, sera indiqué par un décret aussitôt que les tableaux demandés par les précédens articles, auront été formés dans chaque district et envoyés par les departemens.

„ III. La formation prompte de ces tableaux est recommandée à l'humanité et au patriotisme des municipalités, des administrations de districts et de départemens.

„ Ils en seront responsables à la Patrie, et leur négligence sera punie conformement aux loix du gouvernement révolutionnaire.

„ IV. Les agens nationaux de district et de Commune sont expressément chargés d'accélérer l'exécution du présent décret pour ce qui les concerne, sous leur responsabilité personnelle; les administrations des départemens sont tenues, sous la même responsabilité, d'envoyer les tableaux au Comité de salut public dans le délai prescrit.

„ V. Le jour consacré au soulagement du *malheur* par le décret sur les fêtes nationales et décadaires, il y aura dans chaque chef-lieu de district une cérémonie civique dans laquelle les agriculteurs et les artisans vieillards ou infirmes, les meres et les veuves désignées dans les articles précédens, ayant des inscriptions, seront honorés et recevront en présence du Peuple, le payement du premier sémestre de la bienfesance nationale.

„ VI. Le livre de la bienfesance nationale sera lu par l'agent national du district, en présence des autorités constituées et des jeunes citoyens des écoles primaires, dans le lieu où les citoyens se rassemblent le décadi.

„ VII. Le livre de la bienfesance nationale sera ouvert chaque décadi pour recevoir les inscriptions qui seront demandées conformément aux articles du présent décret.

„ VIII. Le décret de la Convention nationale qui regle le mode de cette bienfesance, y sera lu par le président du district, et la dignité de la profession agricole y sera célébrée par un discours et des hymnes patriotiques.

„ IX. La Commission des secours publics demeure expressement chargée de l'exécution prompte du présent décret et d'en rendre compte tous les huit jours au comité de salut public.

„ X. L'insertion du présent décret dans le Bulletin, tiendra lieu de publication.

PARIS. *Nonidi*, 9 *Prairial.*

Les sections, les tribunaux, la société des Jacobins, les autorités constituées et différentes communes des environs de Paris sont allées en députation féliciter la Convention de ce que plusieurs de leurs membres ont échappé au fer des assassins soudoyés par l'Angleterre. Elles ont exprimé leur horreur à la vue d'un pareil forfait, et juré de servir de rempart à la représentation nationale. Quelques unes de ces députations ont offert une garde pour veiller à la conservation des individus qui composent les comités de salut public et de sûreté générale. Le président a répondu, en les remerciant de leurs sentimens et de leur zele ; que la garde la plus sûre des représentans était l'estime et la bienveillance du peuple.

Dans la séance des Jacobins du 6, Robespierre s'est élevé avec force contre l'idée de donner une pareille garde aux représentans du peuple ; il a fait voir que cette mesure favorisait beaucoup la malveillance, et tendait à faire calomnier les représentans eux-mêmes. Couthon a demandé que la société déclarât solemnellement que le gouvernement britannique, auteur des assassinats et des crimes commis contre les représentans du peuple Français, était coupable de leze-humanité. Tous les membres se sont levés simultanément en signe d'approbation.

Couthon a ensuite prévenu les patriotes que les représentans du peuple seraient plus circonspects désormais en admettant chez eux les personnes qui demanderont à leur parler, et qu'ils n'introduiront que ceux dont ils seront sûrs. A la fin de cette séance, Rousselin a proposé de rendre les honneurs civiques au Républicain Geffroy qui a saisi l'assassin de Collot-d'Herbois. Robespierre a combattu vivement cette motion comme insidieuse. Plusieurs faits très-graves ont été articulés contre celui qui l'avait fait. Il a eté exclu de la société, et traduit au comité de sûreté générale.

La blessure du généreux Geffroy est dans un état assez satisfaisant pour espérer de conserver les jours de ce précieux citoyen.

Quatorze membres du ci-devant parlement de Toulouse sont conduits à Paris par des gendarmes.

Pour completter les nominations des commissaires et des adjoints des commissions exécutives, le citoyen Pillet, déja adjoint de la commission de l'organisation du mouvement des armées de terre, a été nommé pour remplir les fonctions de commissaire en cette partie, le citoyen Boulai remplit les fonctions d'adjoint.

Le citoyen Vanierville remplit les fonctions de commissaire des revenus nationaux, et le citoyen Rochet celle d'adjoint à la même commission.

Le citoyen Fourçade remplit les fonctions d'adjoint à la commission de l'instruction publique ; le citoyen Mathon, celle d'adjoint à la commission des transports, posts et messageries ; le citoyen Rolland, secrétaire de la commission des secours, remplit les fonctions d'adjoint a cette commission. Le citoyen Rondelet remplace le citoyen Fleuriot dans les fonctions de commissaire à la commission des travaux publics, et le citoyen Campagne est adjoint à la commission des armes, poudres et mines.

Par un arrêté du 25 floréal, que nous avons promis dans notre dernier numéro, le comité de salut public appelle les artistes de la République, à concourir à l'amelioration du sort des habitans des campagnes, en proposant des moyens simples et économiques de construire des fermes et des habitations plus commodes et plus salubres, en considérant les localités des divers départemens et en tirant parti des démolitions des châteaux forts, des constructions feodales, des maisons nationales, dont la conservation sera jugée inutile. Les artistes joindront à leurs mémoires des plans détaillés. Le jury des arts jugera le concours, qui aura lieu pendant trois mois. Les commissions de l'instruction publique et des travaux publics seront chargées de surveiller l'exécution de cet arrêté.

Après les grandes vues du même comité, le jardin des Plantes et le *Muséum* national d'histoire naturelle, vont recevoir un accroissement et des embellissemens qui en feront un des monumens les plus magnifiques qui aient encore été élevés en l'honneur des sciences.

L'étendue et l'importance des nouvelles officielles de nos armées, nous obligent de renvoyer à un autte numéro les détails relatifs à l'embellissement du jardin National, de la place de la Révolution et des Champs-Elysées. Rien n'égale la magnificence de ce plan dont l'éxecution est déja commencée.

Depuis le 2 prairial jusqu'au 7, le tribunal révolutionnaire a condamné à la peine de mort 63 personnes, et en a acquittés 28.

NOUVELLES OFFICIELLES.

Armée d'Italie.

Nice, 22 *floréal*. « On a annoncé hier que nos troupes occupaient le Col de Tende; on apprend aujourd'hui de la division de gauche qu'elles sont en possession du Col de

Fenestre d'où elles ont repoussé l'ennemi, et lui ont fait un officier et dix soldats prisonniers; on établit des barraques, et déja une piece de canon y est placee.

» Il est arrivé entre hier et aujourd'hui 52 déserteurs et 7 officiers Piémontais prisonniers de guerre, y compris deux lieutenans-colonels, l'un desquels est le chevalier de Grimaldi, pris au Col de Tende. »

Le général en chef provisoire de l'armée d'Italie. Signé, DUMERBION.

ARMÉE DES PYRÉNÉES.

Mémoire sur la prise de Saint-Laurent de la Monga.

« Le 17 floréal, à 6 heures du soir, quatre mille hommes commandés par le général divisionnaire Augereau, ayant fait leur entrée en Espagne le même jour, par Costoge et le Col des Horts, combattirent les Espagnols à Saint-Laurent de la Monga et à la fonderie des bombes et boulets, qui est située sur la riviere de ce nom, et à demi-lieue de Saint-Laurent. L'ennemi chassé de toutes parts, l'armée Française prit possession de Saint-Laurent de la Monga et de ses fonderies, de quatre pieces de canon, d'un obusier et de deux fortes républicaines.

» Saint-Laurent, bourg muré, est un lieu où il se fabrique une grande quantité de draps, les laines y sont de bonne qualité.

» A la fonderie, on y confectionne 400 boulets par jour, bombes en proportion, mitrailles de toute espece, balles, etc.

» Elle est tres heureusement située, la riviere fait mouvoir toutes les machines. La mine de fer est sur les lieux. Les charbons sont abondans, et les édifices très-considérables : on assure que cet établissement a coûté à l'Espagne plus de 6 millons. Les écuries sont superbes. Cent chevaux du 15e. régiment se placent à une seule écurie et y sont au large.

» Cette fonderie, la seule qui existe en Catalogne, fournissait à la majeure partie des villes fortes d'Espagne. C'est de-là que furent apportées les bombes qui nous abîmerent Bellegarde. Les voitures y font tous les charrois, même ceux des mines.

» Il importe à la République de conserver cet établissement qui fournira tout le Midi de munitions; elles ne reviendront qu'au quart de ce qu'elles coûtent en France.

» Nous avons trouvé dans ladite fonderie environ 40,000 boulets de tout calibre, environ 500 bombes, autant de fer qu'il en faut pour en fabriquer presque autant, et les outils nécessaires. »

Pour copie; *Signé*, DUCOMMIER, *général en chef*.

ARMÉES DU NORD ET DES ARDENNES.

De Lille, le 29 floréal. « La lettre de change tirée par les armées d'Italie et des Pyrénées sur celle du Nord, commence

à s'acquitter. La victoire est ici à l'ordre du jour comme sur les autres points de la République ; déja nous vous avons rendu compte des efforts que faisait l'ennemi pour réparer les pertes de Courtray, de Menin et de Mouqueron, et pour nous empêcher de pénétrer dans la Vest-Flandre. L'espoir que nous avions de les rendre inutiles n'a point été trompé, et le courage des soldats républicains a répondu entiérement à notre attente.

„ Hier l'ennemi, après avoir rassemblé une grande partie des forces qu'il tenait ordinairement au centre, s'est presenté sur presque tous les points, et a attaqué avec vigueur plusieurs de nos postes. Celui de Pont-à-Marque, qui n'était occupé que par 300 hommes, a été forcé. Ceux de Launoy, Turcoing et de Mouraux se sont également repliés en bon ordre, après avoir fait beaucoup de mal à l'ennemi, qui, fier de cette espece de succès, se proposait déja d'intercepter nos communications; nous ne lui avons pas donné le tems d'exécuter ce projet. Dès la pointe du jour, nous l'avons attaqué à notre tour sur tous les points, et par-tout la victoire a suivi nos pas

„ La division commandée par le général Bonnaud a fait des prodiges de valeur ; l'arme des républicains, la bayonnette, a fait presque tous les frais du combat.

„ L'ennemi est en pleine déroute, plus de 60 pieces de canon sont en ce moment en route pour Lille, ainsi qu'environ 2000 prisonniers, tant Hessois, Hanovriens, qu'Anglais. La brigade du général Noël s'est emparée du parc d'artillerie tout entier. La garnison de Lannoy, composée de Hessois, a été faite prisonniere. Nous avons à regretter peu de défenseurs de la patrie; la perte de l'ennemi est considérable, mais comme on le poursuit encore en ce moment, il m'est impossible de vous en rendre un compte fidele.

„ Le général Pierrequin a été blessé d'une balle qui lui a traversé le genou.

„ Je n'ai point encore eu de nouvelles officielles des divisions des généraux Souham et Moreau, que je n'ai pas eu le tems de visiter; mais tout annonce qu'elles ont bien fait leur devoir. Si leurs succès répondent à ceux de la division de Bonnaud, cette journée sera une des plus glorieuses pour la République. D'après tous les rapports, l'ennemi nous a opposé dans cette partie environ 60,000 hommes.

„ Le général en chef arrive demain avec Richard de la tournée qu'ils ont faite vers la droite de l'armée : les mouvemens vont, par ce moyen, avoir de l'ensemble, et j'espere avoir bientôt à vous annoncer de nouveaux succès. „

Signé, CHOUDIEU.

P. S. J'apprends à l'instant que l'ennemi a évacué Pont-à-Marque, pour se replier sur Orchies; par ce moyen, la communication de Lille à Douay est rétablie.

Rapport du général de division, Bonnaud.

„ Conformément à l'ordre que j'avais reçu du général Souham, j'ai attaqué, vers les huit heures du matin, Lannoy et Roubaix. L'ennemi a d'abord voulu s'y maintenir par une vigoureuse résistance; la canononade a d'abord été vive de part et d'autre; les républicains que je commande ont bientôt su y mettre fin : je n ai pas plutôt commandé la charge, que tous ont été aux fortifications et aux portes de la ville. L'ennemi, alors intimidé après quelques fusillades, a demandé à se rendre, quoique, dans les regles de la guerre, ils eussent mérité de passer au fil de l'épée, parce qu'elle a été prise d'assaut; j'ai cru devoir leur faire grace, pour apprendre et montrer à toutes les nations que les républicains français ne sont à craindre que dans le combat. Près de 300 hessois sont tombés en notre pouvoir; beaucoup ont été tués sur les remparts ou dans la ville. Lors du premier mouvement du centre, le sixieme régiment d'hussards a chargé la cavalerie pendant que nous cernions la ville; le fruit de cette charge a donné plusieurs chevaux de cavalerie et quatre pieces de canon et leurs caissons, d'autres ont été pris encore daus la fuite de l'ennemi; j'en ai trouvé aussi quatre dans la ville.

„ Le général Noël, qui a marché sur Roubaix, a de son côté fait 300 prisonniers, et a pris à l'ennemi un parc de 22 pieces de canon et tous ses attirails.

„ Il résulte de là que l'ennemi a perdu environ 1,000 hommes prisonniers, autant de tués ou blessés, et près de 50 pieces de canon; de mon côté, je ne crois pas avoir perdu 25 hommes et une cinquantaine de blessés. Si mes troupes n'eussent été excessivement fatignées, s'étant battues hier toute la journée, j'aurais pris sur moi de poursuivre l'ennemi plus loin : il aurait fait d'autres pertes, parce qu'il était en pleine déroute. Néanmoins j'ai cru qu'il était prudent de garder ma position sur Roubaix et Lannoy, pendant que ma brigade de droite et le fort de ma cavalerie me flanquent du côté d'Aley-Arcuples, et de la forêt de Heme „.

Des lettres particulieres, contenant des détails de cette célébre journée du 29, annoncent que l'empereur était présent. Il a pu juger par lui même de ce que peuvent des soldats républicains qu'enflamme l'amour de la Patrie et de la liberté; et si la présence d'une *tête couronnée* peut sauver ses esclaves du courage des hommes libres. Ce qu'il y a de certain, c'est que le général Clairfait commandait l'armée des Autrichiens, et le *duc* d'Yorck celle des anglais, hessois et hanovriens, et que tous deux comptaient déja tenir les *carmagnols*.

Quartier général de Hantes, 3 prairial.

D'après les mouvemens concertés d'après vos ordres avec le général en chef Pichegru, et la réunion de l'armée des Ardennes

avec la droite de l'armée du Nord, l'objet du général Desjardins étant de déborder l'aîle gauche de l'ennemi, de le presser sur son flanc, d'intercepter ses convois, et de gêner en tous sens ses communications; l'avis unanime de tous les généraux a été de passer sur la Sambre sur plusieurs points, de s'emparer des bois de Bonne-Espérance, de former une pointe sur la ville de Binche et de l'occuper.

„ Cette expédition a réussi au-delà de nos souhaits; deux divisions partirent le 1er prairial de l'abbaye de Gobbes, que nous avions conservée malgré les efforts de l'ennemi, et se dirigèrent, l'une sur les bois de Bonne-Espérance, l'autre sur le mont de Sainte-Genevieve; deux autres divisions passerent la Sambre sur plusieurs ponts que l'on avait jetés sur cette riviere.

„ Le mouvement général ayant commencé à 11 heures du matin, les quatre colonnes se trouverent vers les cinq heures à la même hauteur. Les troupes légeres qui précédaient les colonnes ayant successivement débusqué les postes avancés de l'ennemi, les trois divisions commandées par les généraux de Paux, Fromentin et Mayer, marcherent aux bois qu'occupaient les ennemis, et après une résistance assez vigoureuse, l'emporterent au bout d'une demi-heure.

„ Une forte pluie qui survint, et la nuit, empêcherent qu'on poursuivît l'ennemi plus loin; l'armée bivaqua toute entiere sur le champ de bataille.

„ La position que l'on venait de prendre inquiétant singuliérement l'ennemi, le força à prolonger sa gauche jusques du côté de Rouvoix; et le lendemain, 2 prairial, l'ennemi résolut d'attaquer la position que notre armée avait prise. Pour cet effet, il dirigea plusieurs corps de cavalerie, tant sur notre droite que sur notre gauche, pour chercher à nous débusquer par la vivacité de ses attaques des points essentiels dont nous nous étions emparés la veille: l'attaque de l'ennemi fut soutenue par de très-fortes batteries qu'il avait placées très-avantageusement.

„ Le feu commença à 8 heures du matin: l'ennemi poussa alors dans la plaine une cavalerie nombreuse, qui fit plusieurs charges sur la nôtre, commandée par le général de brigade d'Hautpoul.

„ L'ennemi songea alors à tourner le village d'Erqueline, pour prendre en flanc notre gauche. Le général de division d'Epaux ordonna à trois bataillons de chasser l'ennemi de ce village, et de se mettre en position. Ces trois bataillons exécuterent ces ordres, et l'ennemi se retira.

„ Le but de l'ennemi était sans doute de nous attirer hors de notre position dans la plaine, pour nous accabler ensuite par une nouvelle cavalerie, soutenue de toute son infanterie. La bonté des dispositions nous empêcha de donner dans ce piege: le général d'Hautpoul, avec sa cavalerie, repoussa par-tout celle de l'ennemi. Notre cavalerie légere fit trois charges vigoureuses dans lesquelles un régiment des chevaux

légers fut presqu'entierement sabré : deux pieces qui avaient été enveloppées, furent dégagées à l'instant.

„ Les generaux Kleber et Fromentin, présentant par-tout des têtes formidables d'infanterie, qui brûlaient de l'ardeur de charger, et les faisant soutenir par des batteries habilement placées, rendirent nuls les efforts de l'ennemi, qui, après un combat de six heures, fut obligé de se retirer dans sa position.

„ La demi brigade, composée du 49e. bataillon du Calvados et du 2e. de Mayenne et Loire, sous les ordres du général Ponset, montra la plus grande intrépidité dans une sortie que lui fit faire le général Kleber, pour prendre en flanc une batterie ennemie qui nous incommodait beaucoup sur le centre, et qu'elle parvint à déloger malgré la mitraille qui les criblait de toutes parts.

„ Les généraux de division, Mayer et Marceau, attaquerent de leur côté, et repousserent l'ennemi de toutes parts.

„ La position dont notre armée s'est emparée dans la journée du 1er. prairial, et qu'elle a maintenue dans celle du deux, a fait connaître aux ennemis que si les Republicains savent attaquer avec vigueur au besoin, ils savent tout aussi bien modérer leur impétuosité lorsqu'il s'agit de conserver une position avantageuse.

„ Les redoutes dont nous nous sommes emparés le 1er. plairial, nous servent comme si elles avaient été faites pour nous, les ennemis ne s'attendant gueres à être attaqués de ce côté-ci.

„ Notre perte se monte à trois cents hommes, tant tués que blessés ; celles de l'ennemi peut s'évaluer à douze ou quinze cents hommes au moins. L'artillerie légere a fait un prodigieux effet sur l'ennemi. „

Signé, SAINT-JUST et LEBAS.

De Thuin, le 3 prairial. „ Il est bien flatteur pour moi d'avoir à vous entretenir des nouveaux succès de l'armée des Ardennes ; l'ardeur avec laquelle elle combat nos ennemis, la valeur dont elle donne tous les jours de nouvelles preuves sont au-dessus de tous éloges. J'ai fait, le 1er. de ce mois, un mouvement qui m'a parfaitement réussi. En voici le résultat :

„ J'ai passé la Sambre, la division de droite est à Fontaine-l'Evêque, celle de gauche est à Binche. J'ai pris l'ambulance de l'ennemi ; j'ai fait charger quantité de voitures remplies de matelas, couvertures et effets que j'ai fait partir pour Vedette-Républicaine ; je leur ai pris nombre de chevaux, dont la majeure partie sont de gros et forts flamands, qui me sont d'une très-grande utilité pour l'artillerie et les charrois. J'ai fait en outre une prise considérable de bestiaux qui alimentent une partie de l'armée ; enfin nos freres d'armes

les poussent avec toute la vigueur et l'activité qui n'appartiennent qu'à des républicains. Sous peu j'aurai, j'espere, des nouvelles plus heureuses à vous annoncer, et de nouveaux succès de l'armée des Ardennes.

„ Le représentant du peuple Levasseur est toujours avec moi, nous ne travaillons jamais sans nous être concertés, et nos opérations ainsi calculées, ont tout le succès que nous avons droit d'attendre. Le courage et le zele qu'il montre dans toutes les circonstances, est un aiguillon pour l'armée à la tête de laquelle il se montre toujours.

„ Un chasseur du 26e. régiment eut le bras emporté d'un coup de canon; il le ramasse, et avec ce sang-froid qui caractérise le vrai courage, il dit aux canouniers : *Mettez ce bras dans la gueule du canon, et envoyez-le à ces bougres là;* telles sont ses propres expressions. „

Salut et fraternité.

Signé, CARBONNIER, *général en chef de l'armée des Ardennes.*

De Lille, le 5 prairial. „ Nous vous avons promis de ne pas laisser un moment de repos à l'ennemi : nous tenons bien exactement parole. Avant-hier, dès la pointe du jour, nous avons attaqué l'ennemi sur tous les points; il a été successivement chassé de tous les postes qu'il occupait; malgré la plus vigoureuse résistance, nous l'avons enfin acculé sur Tournay et le Mont-Trinité; mais la nuit étant arrivée, et l'ennemi ayant reçu un renfort assez considérable, le general a cru devoir ordonner la retraite, qui s'est faite en bon ordre. Le combat a duré 15 heures, et il a été des plus chauds. Nous avons enlevé à l'ennemi un convoi considérable sur l'Escaut : une partie a été brûlée. Nous lui avons pris 7 pieces de canon, mais nous en avons perdu 2 qui ont été demontées; il a dû perdre un grand nombre d'hommes et de chevaux : nous avons fait plus de 600 prisonniers. Nous ne tarderons pas à recommencer. „

Signé, CHOUDIEU et RICHARD.

ARMÉE DE LA MOSELLE.

Wolckvingen, 2 prairial. „ Nous sommes arrivés aujourd'hui à Arlon, sans difficulté. Le peu d'ennemis qui y etaient ne nous ont pas attendus. Notre avant-garde a bivaqué en avant de Hecschlin, sur la route de Neufchâteau, et elle a ordre de se porter demain à Aulier, où elle recevra de nouveaux ordres, c'est-à-dire qu'elle passera plus en avant si elle ne trouve pas de trop grands obstacles. Je marcherai avec elle, et le corps d'armée nous suivra. Je laisserai à Arlon la division du général Hatry pour qu'elle s'oppose à ce qui pourrait venir de Luxembourg et du pays de Trêves, et pour qu'elle protege nos convois. „

Signé, JOURDAN.

Neufchâteau, 5 *floréal*. « Nous sommes arrivés hier à Neufchâteau ; ce poste était occupé par un corps assez nombreux de cavalerie et par plusieurs bataillons d'infanterie attaqués vivement par notre avant-garde ; l'ennemi se retira avec précipitation et en désordre. Il fut poursuivi dans sa retraite plus de deux lieues au-delà de Neufchâteau. On lui a fait 70 prisonniers, et aujourd'hui encore plusieurs ont été pris dans les bois où ils s'étaient dispersés ; le nombre des morts et des blessés doit être plus considérable. La perte de notre côté consiste en 5 hommes tués et 15 blessés.

» Nous espérons bientôt avoir de plus grands succès à vous apprendre. La difficulté n'est pas de vaincre, mais de joindre ses esclaves qui, n'osant se mesurer avec des hommes libres, fuient continuellement devant nous.

» Presque tous les habitans avaient fui à notre approche avec leurs meubles et leur bestiaux. Les autrichiens étaient parvenus à leur persuader que les Français les auraient massacrés, après avoir devasté leurs propriétés, et c'est avec ces calomnies qu'ils sont parvenus à armer plusieurs villages contre nous. Ils ont été bien détrompés, lorsqu'ils ont appris la conduite de l'armée.

» Le soldat Français est terrible envers ses ennemis, mais il est humain après la victoire. Aucun habitant n'a été mal traité, aucun dommage n'a été fait. Ce sont les Autrichiens eux-mêmes qui ont eu l'infamie de piller ces malheureux avant de partir ».

Signé GILET et DUQUESNOI.

Prises maritimes. Depuis le courrier du 18 floréal jusqu'à celui du 6 prairial, il est entré dans les differens ports de la République plus de 50 prises, richement chargées en toutes sortes de comestibles, denrées et marchandises etc.

P. S. Dans la séance du 7, Couthon a fait lecture des dépêches de l'armée du Nord et de la Moselle. (*Nous les avons rapportées ci-dessus.*)

Barrere a fait un rapport sur l'interrogatoire subi par Aimée-Cécile Renaud, fille d'un papetier, âgée de 20 ans, qui, dans la soirée du 4 prairial, a voulu attenter aux jours de Robespierre. Le rapporteur a prononcé ensuite un discours sur les crimes des Anglais envers la France, envers l'humanité toute entiere.

La Convention décrete que les armées de la République ne feront dorénavant aucuns prisonniers Anglais ou Hanovriens.

Robespierre a prononcé aussi un discours qui a excité les plus vifs applaudissemens. Nous y reviendrons.

(N°. 23.)

MERCURE FRANÇAIS

DU QUINTIDI, 15 PRAIRIAL, *l'an deuxieme de la République.*
(*Mardi 3 juin* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

Une mere à sa fille convalescente.

O TOI ! dont la pénible enfance
S'écoule au milieu des douleurs ;
Toi ! dont la fragile existence
Si souvent fit couler mes pleurs.
Oh ! de ta mere,
Fille trop chere,
Le ciel enfin comble les vœux,
Et de ta vie
Faible et chérie
Il daigne resserrer les nœuds !

Déja de ta bouche enfantine
S'échappent mille traits charmans,
Que mon cœur saisit et devine
Dans les plus doux ravissemens.
Mais sans culture
De la nature
Tu perdrais les dons généreux,
Si ma tendresse,
Veillant sans cesse,
N'en cultivait le germe heureux.

Je verrai sans inquiétude
Venir la saison des erreurs,
Ma constante sollicitude
Saura se cacher sous les fleurs.
Avec adresse
Douce sagesse
Te conduira vers le bonheur,
Et ma tendresse
Veillant sans cesse
Servira d'égide à ton cœur.

Tes vertus, ta reconnaissance
Feront alors tout mon bonheur ;
J'attends d'elles ma récompense,
Et mon salaire est dans ton cœur.
Oh ! pour ta mere,
Fille trop chere,
Que cet espoir est enchanteur !
Jours où j'aspire,
Je pourrai dire ;
C'est mon ouvrage et mon bonheur !

V. B. *de Versailles.*

CHARADE.

Mon premier est d'un cœur l'aimable qualité ;
Mon second est l'effet d'une ame généreuse ;
Mon tout sait arrêter d'une liqueur fougueuse,
Dans un grand fût de bois, l'impétuosité.

ÉNIGME.

De Thémis chétif officier,
Quand je paraîs dans un quartier,
Ou que j'arrive en un village,
Sur mes pas je répands l'effroi ;
On me hait, on me craint on ne peut davantage.
Lecteur, Dieu te garde de moi.

LOGOGRIPHE.

Ami lecteur, chez moi tu ne vois qu'animaux ;
Sur moi, mon chef ôté, tu les mets par morceaux.

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* N°. 22.

Le mot de la Charade est *Panterre ;* celui de l'Enigme est *la Plume ;* celui du Logogriphe est *Rosée*, où se trouvent *Osée*, *rose*, *ose*.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 19 mai 1794.

SUIVANT des lettres de Varsovie du 2 de ce mois; l'ordre et la tranquillité regnent dans cette ville, où l'on fait avec beaucoup d'activité tous les préparatifs de défense qui pourraient devenir nécessaires; ils sont exécutés en partie par les mains des Russes même : on amène tous les jours des soldats de cette nation faits prisonniers, auxquels on offre la nourriture et une solde pour travailler aux retranchemens.

Le conseil permanent a été cassé et remplacé par un conseil provisoire. Les administrations qui travaillent sous ses ordres marchent déja avec une parfaite régularité : on ne remarque aucune inexpérience dans leurs opérations, mais au contraire beaucoup d'ordre et d'ensemble. Voici la lettre que ce nouveau conseil écrivit à Koszciusko, immédiatement après les mémorables journées des 17 et 18.

Le conseil provisoire de Varsovie au chef suprême des forces armées nationales, Thaddée Kosciuszko.

« Animés par l'exemple estimable des habitans de la vaivodie de Cracovie, et en considérant que par la bravoure du peuple et le courage des troupes, Varsovie a été délivré des ennemis, nous croyons être notre premier devoir de nous incorporer à la confédération de celui qui, après avoir rétabli l'état national, a animé l'esprit qui est naturel à un peuple libre. Comme les habitans de la ville se sont assemblés aujourd'hui en grand nombre, ils vous ont proclamé d'un commun accord et publiquement la personne pour chef suprême des forces armées nationales, et établi pour commandant suprême Mokronowsky; mais à notre prestation de serment, nous l'avons assujetti à votre commandement et à l'obéissance du conseil-suprême-national. Après avoir affermi de telle maniere les forces militaires, et assuré la confiance du peuple, appellant le concitoyen Zakrzewsky à la dignité de président de la ville, nous avons accédé à la confédération, comme la copie ci-jointe en fait foi. Pour le conseil sont élues les personnes suivantes, après qu'elles ont été obligées à se soumettre aux ordonnances du conseil-suprême : Ignace Zakrzewsky, pour président; Stanislas Mokronowsky, pour commandant; Xaverius Dzialinski, Simon Szudlowski, Jos. Wydicki, Elias Aloy, Ignace Zajonczek, Andreas Ciemniewski, Johann Horain, Stanislas Rasalowicz, Franz Mar-

karowicz, Michaël Wulfers, Franz Tykel, Franz Gottie et Johan Kilinski. Nous vous informons de cette disposition faite, et attendons vos ordres ultérieurs. Comme la sûreté de notre destin dépend bien particulierement de votre appui et que nous vous desirons avec ardeur, comme etant environnés de près de forces ennemies, nous nous recommandons dans votre protection et tutelle, et attendons une réponse prompte. Nous ne manquerons pas de profiter pendant ce tems-là de l'ardeur du peuple guerrier, et faire de telles démarches pour notre défense, qui à votre approche de nous, s'il plait à Dieu, peuvent rétablir les vues de vous et de toute la nation. ,, Donné à Varsovie, le 19 avril 1794.

Signé, IGNACE WYSZOGNTTA ZAKREWSKI, *président actuel de la ville libre de Varsovie.*

Stanislas a écrit au président ou maire Zakrewski, pour lui témoigner son ardent desir de se joindre aux insurgés. Le magistrat lui a repondu, qu'il devait s'adresser au chef de la force armée; mais déja le conseil provisoire de Varsovie avait reçu l'avis de Kocsziusko de s'assurer de Stanislas, et de chercher dans le château, parmi les personnes qui lui sont attachées, toutes celles qui ont eu des liaisons et des correspondances avec l'etranger.

Les écrits de la chancellerie russe ont été livrés à l'impression. Deux lettres ont particulierement indigné les habitans de cette capitale : l'une fait mention des ordres donnés par Igelstrom, de faire occuper toutes les issues avec du canon, de s'emparer de l'Arsenal, des magasins à poudre, et de livrer la ville au pillage : l'exécution de cet affreux complot devait avoir lieu dans la soirée du 17, pendant qu'une partie des habitans se trouvait dans les églises. La seconde a été écrite par Catherine dans le moment qu'elle apprit à Pétersbourg l'insurrection de Cracovie : elle porte l'ordre exprès de s'assurer de la personne de Stanislas, et de traiter les Polonais comme des rebelles. D'autres lettres en grand nombre pressent les généraux russes de s'emparer de toute l'artillerie polonaise, de la poudre et de plus de cent mille boulets et bombes qui se trouvaient dans les magazins.

Les armées russes se trouvaient nagueres dans une position difficile et dangereuse entre l'armée de Varsovie, celle du général en chef et les troupes insurgées que le général Grochowsky commande dans le palatinat de Lublin et de Chelm. Koszciusko, que l'on dit arrivé dans la capitale, et qui du moins doit en être bien près, ne s'est porté sur cette ville qu'après avoir chassé les Russes de tout le palatinat de Cracovie. Il vient d'en faire autant dans celui de Sendomir, et la principauté de Masovie a parfaitement suivi cet exemple.

Au reste, ce ne sont point des mouvemens tumultuaires, quoiqu'ils en aient toute l'activité. L'insurrection est organisée par-tout de la maniere la plus réguliere, comme le prouvera l'acte de création d'autorités révolutionnaires dans le palatinat

de Cracovie, qui est venu immédiatement à la suite du manifeste des insurgés. (*Nous donnerons cette piece au numéro prochain.*)

Les Polonais ayant pour cri de guerre, *vivre libres* ou *mourir*, ont complettement battu les Russes à Wilna et à Grodno : les esclaves de Catherine II y ont perdu toute leur artillerie, leurs munitions, leurs bagages et attirail de guerre ; plusieurs de leurs généraux ont été faits prisonniers. On compte parmi les prochaines victimes de la vengeance nationale, l'évêque de Livonie, Kossakowsky et le général de la couronnne, tous deux connus par le rôle qu'ils ont joué dans la derniere diete ; leurs adhérens sont aussi incarcérés.

De Francfort-sur-le-Mein, le 24 mai.

On s'accorde à dire que Frédéric-Guillaume va se rendre incessamment à Posnanie pour être plus à portée de défendre ses possessions en Pologne. Le prince de Nassau, employé dans la marine de l'impératrice de Russie, vient de partir de Berlin pour aller lui rendre compte des mesures que le roi de Prusse veut prendre de concert avec elle : on craint aujourd'hui d'avoir attaché d'abord trop peu d'importance à l'insurrection polonaise, et l'on veut réparer cette faute ; mais il est peut-être trop tard. On sait du moins que le général russe Igelstrom, retiré avec le faible reste de sa troupe à Zakroczim, n'est pas en état de tenir seul contre les Polonais ; il a été en conséquence résolu d'y envoyer le plus grand nombre de troupes prussiennes qu'on pourra se procurer ; et l'on espere, graces à l'activité du collége suprême de guerre, tirer de la Prusse et de la Silésie au-delà de 70 bataillons et 90 escadrons. Les puissances coalisées contre la République Française se trouveront prodigieusement affaiblies par ce vide qu'il ne leur sera pas facile de remplir ; ce sera vraisemblablement avec des soldats Prussiens qu'on essayera de le faire. Mais Frédéric-Guillaume, plus jaloux de conserver ses possessions en Pologne que de servir la coalition avec laquelle après tout il n'a pas d'intérêts communs, ne lui donnera gueres que de nouvelles recrues, et gardera ses vieilles troupes braves et expérimentées pour faire une guerre dont le succès lui importe bien autrement.

Quoi qu'il en soit, voici les principales dispositions d'un *conclusum* pris par le collége des électeurs, et sur lequel la diete de Ratisbonne a établi sa délibération ; les princes de l'empire ont fini par l'adopter apres quelques observations.

« 1°. Le collége, plein de confiance dans les etats de l'empire, espere qu'ils prendront pour la sûreté de l'empire, et celle de chacun d'eux en particulier, tous les moyens qu'exigent les dangers des circonstances actuelles. L'empereur est invité à employer la voie de la force contre ceux qui, sans raison suffisante, voudraient se dispenser de concourir aux mesures de défense générale qui seront adoptées, ou chercheraient cri-

minellement à les entraver : les lois existantes seront mises en vigueur à leur égard.

„ 2°. Les mesures proposées pour le prompt armement des habitans des frontieres de l'empire, doivent être reçues avec empressement par tous les états. L'organisation et le perfectionnemant de ce moyen doivent être le but principal des états et de leurs sujets respectifs. Il est enjoint aux seigneurs, aux administrateurs particuliers de se combiner avec la généralité pour l'ensemble de leurs opérations.

„ 3°. Dans des circonstances aussi importantes, et pour renforcer avec d'autant plus d'efficacité l'armée de l'empire, il sera ouvert une négociation pour prendre à la solde de l'empire une partie de l'armée prussienne, à qui il sera fourni une paie en argent, et non en subsistances en nature. „

L'inquiétude n'est pas moindre à Vienne qu'à Berlin. L'archiduc Ferdinand a fait passer par un courrier extraordinaire la nouvelle de l'invasion des Français dans le Piémont, par laquelle la Lombardie autrichienne se trouve aussi menacée. Il avoue que le général-major Argenteau qui commandait les troupes autrichiennes et sardes réunies, a été poursuivi, avec l'impétuosité propre aux Français, jusqu'à Mandovi et Hava : le conseil de guerre s'est déterminé à faire passer en Italie 6 nouveaux bataillons de croates. Les redoutables ennemis contre lesquels on les envoye ont franchi, comme autrefois Annibal, et pris Colla-ardente, Manarello, Sacarta. Le duc d'Aoste, du côté du petit St.-Bernard, a quitté le poste de St.-Pierre qu'il croyait dangereux, pour se loger derriere Castel-quatro ; il a aussi transporté ses magasins au fort de Bard.

Angleterre. *De Londres, du 16 Mai.*

Voici le message du roi d'Angleterre aux communes, avec les petites notes dont il a besoin.

„ Sa majesté informée que depuis quelque tems on met en œuvre des pratiques dangereuses dans certaines sociétés de Londres, qui sont en correspondance avec d'autres sociétés établies dans différentes parties des trois royaumes, et que récemment ces pratiques ont pris une activité et une hardiesse révoltantes, et annoncent le dessein formé d'assembler une prétendue convention générale du peuple, au mépris de l'autorité du parlement, sur des principes destructeurs des lois existantes, ainsi que de la constitution, et qui tendent directement à introduire un système d'anarchie (lisez de liberté), qui s'est malheureusement (pour la prérogative royale) établi en France.

„ Elle a donné ordre de saisir les registres et papiers desdites sociétés ; ce qui a été exécuté, et ces registres et papiers paraissent contenir des objets de la plus haute importance pour l'intérêt public (lisez particulier du ministere et du parlement coalisés), sa majesté a ordonné qu'ils fusssent mis

sous les yeux de la chambre des communes, à qui elle recommande de les prendre en considération, et de prendre toutes les mesures qui lui paraîtront nécessaires pour déjouer efficacement tous ces desseins pervers, et pour assurer aux sujets de sa majesté (lisez ses ministres), la jouissance des avantages attachés (toujours pour les ministres) à la constitution par laquelle ce royaume est gouverné. ,,

Cette adresse a été précédée et suivie de l'arrestation d'un grand nombre de personnes suspectes au gouvernement. Les principales sont, M. Joyce, secrétaire privé de lord Stanhope, et précepteur de son fils lord Mahon; M. Adams, secrétaire du club pour le perfectionnement de la constitution; M. Hardy, de la société de correspondance de Londres; M. Stone, riche banquier, et M. Thelwall, qui faisait des especes de lectures propres à répandre les principes de la liberté. Ces personnes ont été interrogées chez M. Dundas, ministre de l'intérieur, en présence de dix membres de l'opposition, cités comme étant impliqués dans cette affaire, que l'on taxe de crime de haute trahison.

Le gouvernement effrayé, et feignant de l'être encore plus qu'il ne l'est réellement, a demandé et obtenu au parlement, qui ne sera dissous qu'à la fin de juillet, la formation d'un comité secret.

Les Membres élus sont, MM. Pitt, H. Dundas, Welbore Ellis, W. Windam, R. Grenville, R. Steele, le maître des archives, Jenkinson, H. Houghton, Upper-Ossory, R. Powis, lord Mornington, lord Mulgrave, Hawkins Brown, J. Antrusther, S. Stanley, C, Townsend et Edmond Burkhe.

(Nous donnerons dans le prochain numéro des détails que le manque de place nous force de différer; mais nous croyons devoir faire connaître la nouvelle suivante de Madrid, en date du 30 avril :)

Les nouvelles reçues de l'armée des Pyrénées ne sont rien moins que satisfaisantes. Les généraux demandent de nouveaux renforts pour être en état de s'opposer à l'ennemi, qui de son côté grossit journellement le nombre de ses troupes. En conséquence, le gouvernement a annoncé que son intention était de lever 40 mille hommes de plus; et il propose les conditions les plus avantageuses à ceux qui voudront s'enrôler seulement pour la durée de la guerre, telles que l'exemption de toute imposition pendant six années et la préférence décidée pour être nommés aux places de finance qui seront vacantes. La cédule royale, qui porte ces invitations, ajoute qu'il sera fait une liste des villes et cantons qui leveront des hommes, et qu'on procédera ensuite par la voie ordinaire des *quintados* à la levée des hommes qui manqueront.

Le premier bataillon du duc de l'Infantado est parti pour aller joindre l'armée des Pyrénées : la formation de ce corps coûte, dit-on, au duc près de 6 millions de reaux, environ 1500 mille livres.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE PRIEUR, *de la Côte-d'or.*

Séance de sextidi, 6 Prairial.

La Convention a employé une partie de sa séance à entendre l'expression des sentimens d'affection et de dévouement que viennent lui témoigner les sections de Paris. Toutes jurent de faire un rempart à la Convention contre les attentats horribles qu'ont médités et que méditent encore les tyrans. Elles sollicitent à l'envi le bonheur de veiller nuit et jour à la défense des représentans du peuple.

Barrere se plaint de ce que les rédacteurs du Bulletin et du Moniteur ont fait un contre-sens dangereux dans son rapport sur l'assassinat de Collot-d'Herbois. La Convention ordonne la réimpression du Bulletin avec les observations faites par Barrere. Le même membre annonce que le comité fera le lendemain un rapport sur une nouvelle tentative de l'étranger et des conspirateurs de l'interieur pour se défaire de Robespierre.

On lit le Bulletin de la santé du brave Geffroy. (*Voyez l'article* Paris)

Séance de sepitdi, 7 Prairial.

Couthon annonce les nouvelles prises de nos marins et la continuation des succès de nos armées du Nord et des Ardennes. (*Voyez les* Nouvelles officielles.)

Barrere se présente à la tribune au nom du comité de salut public :

« Citoyens, dit-il, dans les combinaisons des crimes que l'Angleterre soudoie au milieu de nous, et qu'elle fait exécuter par les factions qu'elle a enrôlées à Paris, il s'agissait, il y a deux jours, de l'assassinat de Robespierre et de Collot-d'Herbois. Le lendemain il s'agissait encore de l'assassinat de Robespierre.

» Le 4 prairial, à 9 heures du soir, il s'est présenté une jeune fille dans la maison du citoyen Duplaix, chez qui Robespierre demeure ; elle demande à parler à ce représentant du peuple : on lui répond qu'il est sorti ; l'inconnue témoigne de l'humeur, et dit d'un ton insolent qu'il était bien étonnant qu'il ne se trouvât point dans son appartement étant fonctionnaire public, et qu'il était fait pour répondre à tous ceux qui pouvaient se présenter chez lui.

„ Ce ton est celui de ces ex-nobles, de ces fanatiques, de ces contre-révolutionnaires et de leurs partisans, qu'une mesure de police générale vous a obligés de faire sortir de Paris; c'est avec ces formes, que, dans les premiers jours de l'exécution des décrets des 26 et 27 germinal, ils se présentaient dans nos habitations. Aussi ce ton causa quelque surprise aux citoyens Didié et Boulanger, qui crurent, dans les circonstances présentes, devoir conduire cette inconnue au comité de sûreté générale.

Voici les déclarations de ces citoyens et l'interrogatoire de la fille Renault, qui, à 20 ans, est une royaliste aussi fanatique que le plus invétéré des courtisans. „

Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale.

Du 4 prairial, l'an 2 de la République Française une et indivisible, à neuf heures du soir, s'est présentée une jeune fille dans la maison du citoyen Duplaix, a demandé Robespierre, et a dit qu'elle le cherchait depuis 3 heures. Sur la réponse faite par la citoyenne Duplaix, fille aînée, que Robespierre n'y était pas, cette jeune fille a dit qu'il était étonnant qu'il ne se trouvât point chez lui, et a témoigné beaucoup d'impertinences et d'humeur, en disant qu'il était fonctionnaire public, et qu'il était fait pour répondre à tous ceux qui pouvaient se présenter chez lui, ce qui nous a obligés, d'après ces menaces, de la conduire au comité de sûreté générale.

Signé, CHATELET.

Nous affirmons de plus, qu'en la conduisant au comité, elle nous a dit que dans l'ancien régime, lorsque l'on se présentait chez le roi, l'on entrait tout de suite. Nous lui avons demandé si elle aimerait mieux avoir un roi; elle nous a répondu qu'elle verserait tout son sang pour en avoir un, que c'était son opinion, et que nous étions des tyrans.

Signés, DIDIER et BOULANGER.

Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale.

Du quartidi 4 prairial, l'an 2e. de la République Française une et indivisible, a été amenée au comité de sûreté générale une fille, à laquelle ont été faites les questions suivantes :

Demande. Quelle est votre nom, votre âge, votre profession et votre demeure?

Réponse. Je m'appelle Aimée-Cécile Renault, âgée de 20 ans, demeurant chez mon pere, marchand papetier, rue de la Lanterne, près celle des Marmouzets, section de la Cité.

D. Où avez-vous été arrêtée, et par qui?

R. J'ai été arrêtée dans la maison de Robespierre et par des gens que je ne connais pas.

D. Quel motif vous avait amenée chez le représentant du peuple Robespierre ?

R. Pour lui parler.

D. Quelle était l'affaire dont vous vouliez lui parler ?

R. C'est selon que je l'aurais trouvé.

D. Quelqu'un vous avait-il chargé de lui parler ?

R. Non.

D. Aviez-vous quelque mémoire à lui présenter ?

R. Cela ne vous regarde pas.

D. Connaissiez-vous le citoyen Robespierre ?

R. Non, puisque je demandais à le connaître.

D. Quel était le motif qui vous déterminait à vouloir le connaître ?

R. Pour voir s'il me convenait.

Interpellée d'expliquer clairement ce qu'elle entendait par ces mots *pour voir s'il me convenait.*

R. Je n'ai rien à répondre, ne m'interrogez pas davantage.

D. Lorsque vous vous êtes présentée dans la maison du citoyen Robespierre, n'avez-vous pas témoigné de l'humeur de ce que vous ne le trouviez pas chez lui ? *R.* Oui.

D. Connaissez-vous la rue de l'Estrapade ?

R. Non.

D. Avez-vous dit aux citoyens qui vous ont arrêtée chez le citoyen Robespierre, que vous verseriez tout votre sang s'il le fallait pour avoir un roi ?

R. Oui, je lai dit.

D. Le soutenez-vous ?

R. Oui.

D. Quels étaient les motifs qui vous ont déterminée et qui vous déterminent encore à desirer un tyran ?

R. Je desire un roi, parce que j'en aime mieux un que 50,000 tyrans, et je n'ai été chez Robespierre que pour voir comment était fait un tyran.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, dont il a été fait lecture à la nommée Renault, qui a déclaré que ses réponses contiennent verité, et qu'elle y persiste, et n'a signé avec nous, déclarant qu'elle ne signait jamais, et avant la signature, il a été représenté à la nommee Renault un paquet qu'elle avait déposé chez le citoyen Payen, limonadier, avant de se rendre chez Robespierre ; ledit paquet contenant un habillement complet de femme.

Interpellée de déclarer quel était son dessein en se munissant de ces diverses hardes.

A répondu que, s'attendant bien à aller dans le lieu où elle va sûrement être conduite, elle était bien aise d'avoir du linge pour son usage.

D. De quel lieu entendez-vous parler ?

R. De la prison, pour aller de là à la guillotine.

D. Quel usage vous proposiez-vous de faire des deux couteaux qu'on a trouvés sur vous?

R. Aucun, n'ayant intention de faire du mal à personne.

Lecture faite de nouveau du présent procès-verbal, la nommée Renault y a persisté comme dessus, et n'a signé avec nous, déclarant qu'elle ne signait jamais.

Suivent les signatures des membres du comité de sûreté générale.

Ces lumieres, acquises par les comités sur ces complots meurtriers, ne sont pas les seules qui se soient présentées à leur recherche. Le comité révolutionnaire de Choisy sur-Seine a envoyé hier au comité de sûreté générale un nommé Saintanax, ex-moine, chirurgien à l'hôpital militaire, établi par cette commune, et qui par ses propos contre-révolutionnaires a fait soupçonner qu'il était complice de l'assassin de Collot d'Herbois. Voici l'extrait de son interrogatoire.

Sur les 11 heures du matin, du 5 prairial, chez un limonadier de Choisy-sur-Seine, un citoyen donnait avec regret la nouvelle d'un assassinat prémédité sur les représentans du peuple Collot-d'Herbois et Robespierre, et se félicitait de ce que le coup n'avait pas eu de suite pour les autres représentans. Le citoyen Saintanax, ancien moine de Bordeaux, se plaignant d'avoir perdu ses revenus, et de plus officier de santé, ayant quitté son poste et son service pour venir à Paris, le 4 prairial, et ayant été mené au Comité de la Section des Lombards, pour une querelle prise dans un mauvais lieu, détruisist leur satisfaction en protestant que tôt ou tard ils seraient assassinés, et il proféra des injures contre Robespierre et Collot-d'Herbois,

Le citoyen étonné lui demande si ces propos sont l'effet de son déjeûner.

Saintanax répond qu'il n'était point ivre et qu'il possédait toute sa raison, puisqu'il venait de faire un détail d'osteologie, et qu'il était doué d'une heureuse mémoire.

Un marchand lui présente des cocardes tricolores: il les jette par terre, et les foule aux pieds.

Le marchand se plaint; la dispute s'échauffe; Saintanax veut courir sur lui avec son couteau, les spectateurs les arrêtent.

Plusieurs déclarations des citoyens entendus par le Comité révolutionnaire de Choisy-sur-Seine, présentent les mêmes faits avec des circonstances plus agravantes. L'ex-moine ne cesse de proférer des injures contre Robespierre et sur-tout contre Collot-d'Herbois, injures qu'il motive sur les affaires d'Avignon. Il dit que Collot-d'Herbois ne sera plus manqué, et il ajoute d'autres prophéties de ce genre.

Barerre. Citoyens, serons-nous toujours condamnés à ne devenir énergiques que par les évenemens, et à ne juger que par les faits qui se passent sous nos yeux? Trop long-tems nous nous sommes reposés sur les conspirations des Hébert et des Danton; nous dormions sur un volcan, et la patrie a

été sur le point de périr. Encore quelques jours d'impunité pour les traîtres à la patrie, et la patrie, livrée à l'Angleterre et à l'Autriche, n'était plus qu'un monceau de ruines et de cendres recouvertes des crimes et des vengeances du despotisme.

Du tems de ces conspirateurs masqués en patriotes, il y avait une circulation permanente de calomnies atroces et de projets de mort contre certains membres de la Convention ; circulation établie de Londres à Paris, et de Westminster dans les principales parties de la République. Nous étions mis l'un après l'autre à l'ordre du jour, sur le grand livre des forfaits de l'Angleterre ; à l'ordre du jour dans les feuilles dégoûtantes et contre-révolutionnaires du *Pere Duchesne* ; à l'ordre du jour dans les soupers liberticides des banquiers Kocq et des freres Junius ; à l'ordre du jour dans les proscriptions prophétisées par les journaux anglais, et dans les émeutes préparées par quelques scélérats à Paris ; à l'ordre du jour dans les prisons et les maisons d'arrêt qui renferment les ennemis de la République ; à l'ordre du jour dans les ateliers où le ministere anglais fait forger des poignards pour les scélérats qu'il entretient secrettement près les sections de Paris ; enfin, à l'ordre du jour dans les ports de l'Angleterre et de la Flandre, d'où il envoie à ses affidés encore d'autres poignards dans une de nos villes principales sur la frontiere du Nord.

Il n'y a que peu de jours que les journaux de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Angleterre annonçaient que les poignards avaient frappé la Convention nutionale, et qu'une révolution s'y était opérée.

Il n'y a que peu de jours que les journaux anglais disaient que les membres des comités de salut public et de sûreté générale avaient été massacrés, et que tout était changé à Paris.

Il n'y a que peu de jours que les journaux anglais prophétisaient que bientôt Robespierre ne serait plus. Alors même il répondait dans cette même tribune par des discours énergiques et par des rapports destructeurs des crimes anglais, et vengeurs de leurs conspirations parricides et fanatiques.

Alors les journaux anglais ont changé de couleur ; si Robespierre n'a pas péri sous le fer que les ministres de Georges avaient forgé à Londres, et par les mains criminelles qu'il soudoient à Paris, du moins ils ont cru qu'il ne pourrait pas échapper aux calomnies qu'ils avaient préparées, ou à la haine qu'ils se proposaient d'exciter contre lui en l'érigeant chef des armées de la Républiqur.

Je tiens à la main le journal que paie le cabinet de Londres ; *le Courrier de l'Europe, du mardi 6 mai.* (Il est tout récent.)

Voyez comme il parle de nos victoires, des troupes de la République, et du représentant qu'ils veulent faire assassiner

deux fois, en lui ôtant la confiance du peuple, si bien méritée, et enfin en lui perçant le sein.

De Bruges, le 2 mai.

« Les soldats de Robespierre ont attaqué Menin, dimanche 27 avril ; il n'y avait d'autre artillerie que des pieces de campagne. Les rigicides s'en étant apperçus s'approcherent de la ville à portée de fusil, et y jetterent des obus qui mirent le feu à plusieurs caissons... Les émigrés commandés par M. Vilaine, sortirent de Menin le mardi 29, entre 10 et 11 heures du soir, par la porte opposée à celle de Bruges, suivirent le long des murs, et tournerent jusqu'au fauxbourg de Bruges, où il y avait 400 soldats de Robespierre qui se reposaient tranquillement dans les maisons, et ne s'attendaient nullement à la visite de nos braves. Pas un seul n'échappa ; ils furent tous égorgés. »

Voici une nouvelle preuve :

« Sept à huit cents soldats de Robespierre se sont avancés vers Furnes, le 15, pour enlever les bestiaux et ravager les environs. Quatre-vingt chasseurs de Royal-Emigrant, commandés par M. Najac, leur ont fait tête pendant 3 heures. La perte des Carmagnols est de 4 hommes. »

Plus loin, le même journaliste britannique ajoute :

« Des lettres d'Ostende, datées du vendredi, nous apprennent que les soldats de Robespierre évacuent les avant-postes du côté de Courtrai et de Menin, et qu'ils se retirent vers Lille avec grande précipitation. Dix-huit mille Carmagnols sont entrés dans Courtrai le 26 ou le 27, jour de l'ouverture de la foire ; il est aisé de juger quel a dû être le pillage.

» Un détachement considérable d'Anglais et d'Autrichiens, commandé par sir Willams Erscine, et trois régimens de cavalerie, sous les ordres de sir Robert Leurie, ont passé Valenciennes le 28, et se sont portés sur la gauche de Saint-Amand. Nous devons nous attendre à quelqu'évenement qui compensera ce qu'a eu de fâcheux cette irruption de barbares.

» On écrit de Luxembourg, en date du 20, que les soldats de Robespierre, rassasiés de pillage et de crimes, ont évacué Arlon. »

Barrere. Je croirais faire injure à la puissance du peuple, à l'autorité de la Convention, aux travaux constans du comité, au patriotisme pur de Robespierre et au courage des armées, si je pensais seulement à réfuter un instant ces calomnies plus bêtes qu'atroces, et qui ne sont propres qu'à tromper des fripons de Cour, à distraire les hautes seigneuries du parlement, à et à amuser des Anglais dans leurs tavernes.

J'ai rapporté ces faits des journaux anglais, pour faire sentir la relation intime qui se trouve entre les calomnies publiées à Londres et les crimes commis à Paris ; entre les moyens que le léopard britannique emploie au dehors et au

dedans de la République qu'il voudrait dévorer, et les auxiliaires perfides qu'il compte au sein de la France ; entre l'agent Anglais qui calomnie Robespierre dans le courier de l'Europe, et l'agent Anglais qui lui envoie une nouvelle Cordai dans Paris.

Ce sont ces mêmes Anglais et leurs fideles échos en France qui disaient dans leurs journaux, il y a deux mois, en parlant des armées françaises : *Les hordes conventionnelles ont fait telle opération ;* et ils le disaient comme si le peuple Français n'était pour rien dans cette guerre, et comme si la République n'existait pas.

Ce sont ces mêmes Anglais et leurs complices en France qui ont dit ensuite : *Le comité de salut public a ordonné telle mesure ;* comme si la représentation nationale était toute dans le comité, et comme si la Convention n'existait pas.

Ce sont ces mêmes Anglais et leurs partisans en France, qui disent aujourd'hui : *Robespierre a fait ordonner*, ou bien *les soldats de Robespierre ont pris cette place ;* comme si le comité de salut public n'existait pas, et comme si le gouvernement était dans un seul homme.

Ainsi donc les Anglais ont toujours voulu égarer l'opinion des départemens par leurs intrigues ; et l'opinion de l'Europe par leurs journaux. Ils ont voulu faire croire qu'à la premiere époque de notre liberté, nous ne nous battions que pour le choix des tyrans, et qu'un changement de roi ou de dynastie était notre unique ambition politique.

Ils ont voulu insinuer ensuite, et leurs échos ne cessaient de répéter en France qu'à la seconde époque de notre liberté, il y aurait un projet de dictature. Cette dictature, ils la portaient sur le comité de salut public, pour la transférer ensuite sur la tête de Robespierre. C'est un fantôme de royauté que les imposteurs britanniques promenaient à leur gré sur les têtes qu'ils voulaient perdre, où plutôt sur les Républicains incorruptibles dont les travaux, secondés par le courage des armées et la puissance du peuple, doivent anéantir l'Angleterre.

Ils parlaient de dictature pour rabaisser la Convention, pour dégrader les comités de salut public et de sûreté générale, pour effrayer les esprits faibles, et pour exciter le peuple égaré par ces accusations contre-révolutionnaires, et pour donner le signal du meurtre sur les représentans du peuple.

Sommes-nous donc revenus au tems des Brissot et des Guadet, lorsque l'insidieux Louvet broyait des poisons contre Robespierre ? Sommes-nous encore à l'époque de la conspiration patriotiquement déguisée des seconds Capets, des d'Orléans ? et faut-il encore des efforts pour préserver les amis de la liberté et les armées de la République des nouveaux pieges que l'Angleterre lui tend dans les journaux perfides dont elle couvre les départemens de nos frontieres, et avec lesquels elle veut corrompre les soldats de la liberté ?

C'est ainsi qu'on voit aujourd'hui, sous une hypocrite inquiétude pour les représentans du peuple, proposer de leur donner des gardes, de les entourer du vain appareil du pouvoir, de les distinguer des autres citoyens. Amis de la liberte, défiez-vous de toutes ces propositions insidieuses ; ils ne sont pas les partisans sinceres de la République, ils ne sont pas les défenseurs vrais de la représentation nationale ceux qui, dans de pareilles circonstances, dépassent les mesures décrétées par la Convention. La véritable garde de représentans du peuple, celle qui n'est ni fédéraliste ni suspecte, celle qui déjouera tous les complots, c'est l'amour du peuple, résultat des bonnes lois ; le véritable courage des représentans, c'est la conscience du bon citoyen qui aime et veut sincerement la République.

Cinq années d'expérience révolutionnaire ont instruit le peuple Français ; non, il ne se méprendra plus ni aux exagérations constantes, ni au costume patriotique des hommes qui sont les ennemis naturels de l'égalité et de la liberté, ou des ambitieux qui veulent s'en faire un patrimoine, ni aux gazettes si artistement composées pour perdre l'esprit public et égarer l'opinion nationale.

Ce sont donc les tyrans qui, pour nous faire haïr, sont obligés de nous faire ressembler à eux, de faire parler des troupes d'un député, comme on parle des troupes de François, de Georges ou de Guillaume ; ce sont donc les tyrans qui, pour s'assurer de la haine de quelques mauvais Français, les enivrent de crimes, les gorgent de guinées, les fanatisent de royalisme, et voudraient nous faire passer pour des tyrans, bien convaincus que tout Français déteste la tyrannie.

Oui, spéculateurs britanniques, marchands de trahisons et d'esclaves, banquiers de crimes, et de contre-revolutionnaires, nous détestons la tyrannie, car nous vous abhorrons. La haine de Rome contre Carthage revit dans les ames françaises, comme la foi punique revit dans les cœurs anglais.

Crédules que nous étions, un sentiment de préférence et d'estime nous attachait aux habitans de l'Angleterre. Dans les derniers jours de notre esclavage, nous invoquions sa liberté, nous croyions à sa philantropie, et nous tournions des regards avides vers sa constitution.

Cette erreur dangereuse, ils nous l'avaient donnée, les perfides, ils nous l'avaient donnée avec leurs modes pour nous vendre leur luxe, et ruiner nos manufactures ; ils nous l'avaient donnée avec leurs livres, pour nous empêcher de jouir jamais des bienfaits de l'égalité et d'aspirer à une constitution républicaine.

Un écrivain mercenaire avait célébré la constitution britannique, avec son roi héréditaire, son véto absolu, sa liste civile énorme, ses ministres agioteurs, son parlement septenaire, sa prérogative royale immense, les impôts onéreux ; et bientôt le livre funeste, composé par un Genévois appellé Delorme,

ent plusieurs éditions en langue française pour inonder l'Europe et nous montrer la constitution royale, ministérielle et vénale de nos ennemis, comme le *maximum* de la liberté politique.

Tel a été pendant les deux premieres Assemblées nationales l'aseendant pris en France par les émissaires Anglais, et par leurs missionnaires coustitutionnels, que nous cherchions toujours à imiter les lois et les usages de nos voisins; on eût dit que nous ne voulions, que nous ne pouvions plus être ennemis. Les rois Capet et Georges nous auraient ordonné vainement de nous haïr. Et cependant, tandis que nous nous élancions vers la liberté, tandis que la révolution se faisait en France avec une explosion incroyable, tandis qu'un cri unanime proclamait la souveraineté du peuple, le ministere anglican calculait dans ses comptoirs diplomatiques de Westminster, notre enthousiasme et les profits que pouvait en tirer sa politique: semblable à ces brigands qui, dans les incendies ou dans les grandes convulsions de la nature, pillent les maisons bouleversees par les volcans ou frappées par quelque accident funeste.

Révoltée contre notre liberte dès sa naissance, la vieille haine de l'Angleterre fut contenue d'abord par l'admiration de l'Europe; mais la constitution de l'égalité était trop voisine de la constitution royaliste et féodale de l'Angleterre pour qu'elle demeurât simple spectatrice de notre révolutiou. Elle ameuta sourdement les rois coalisés, tous les petits tyrans, intrigua auprès des neutres, menaça les faibles, acapara les gouvernemens aristocratiques, trompa l'Espagne, et forgea le traité de Pilnitz pour abreuver l'Europe du sang des hommes, et pour les empêcher de se ressaisir de leurs droits.

C'est-là, c'est à Pilnitz, que fut conclu le traité de diffamation, de corruption et d'assassinat auquel il n'appartenait qu'à la royauté de l'Europe de mettre le sceau. C'est du cabinet de Georges que la terreur ou l'espérance est distribuée aux rois, que les armes et les crucifix se distribuaient à la Vendée; que les libelles et les guinées se distribuaient à Paris.

Non contens de nous égorger par des assassins à ses ordres, et de nous diffamer par des calomniateurs à ses gages, ce gouvernement, si vanté dans les livres qu'il paye, achetait chez nous les grains pour les faire pourrir, et les arrêtait sur la mer pour nous affamer.

Son systême favori est de corrompre l'espece humaine, ou d'en faire mourir une partie pour asservir l'autre. Ce qu'il entend le mieux est d'organiser le meurtre et d'exécuter un plan de famine. Il l'a fait pour nous au dedans, en paralysant la circulation et en alimentant la guerre civile; il l'a fait au dehors, en arrêtant tous les vaisseaux neutres porteurs de subsistances pour la République, et en faisant arrêter et jetter dans les cachots nos envoyés auprès des gouvernemens etrangers.

Qui

Qui pourrait s'étonner d'un système aussi machiavélique ? et quel est le peuple, je ne dis pas en Europe, mais sur le globe entier, qui n'ait pas des accusations à former contre ces insulaires ? L'Afrique lui redemande les noirs qu'il a fait périr, et l'Asie les possessions qu'il a envahies ; l'Amérique lui reproche ses malheurs, et l'Europe sa corruption.

L'Anglais ne peut démentir son origine : descendant des Carthaginois et des Phéniciens, il vendait des peaux de bêtes et des esclaves, et ce peuple n'a pas changé son commerce.

César, en abordant dans cette isle, n'y trouva qu'une peuplade féroce, se disputant les forêts avec les loups, et menaçant de brûler tous les bâtimens qui tentaient d'y aborder.

Sa civilisation successive, ses guerres civiles et ses guerres maritimes ont toutes porté le caractere de cette origine sauvage.

Dans l'Inde, l'Anglais a acheté les chefs du pays quand il n'a pu les opprimer ou s'en saisir.

Dans le Bengale, il a fait mourir de faim, par les ordres du lord Clive, plusieurs millions d'hommes, pour en conquérir un petit nombre échappés à son projet de famine, exécuté avec une cruauté froide comme son caractere national. Il aima mieux régner sur un cimetiere, plutôt que de ne pas en asservir les habitans.

Dans l'Amérique, aux Antilles, il a fait faire des progrès à la traite des noirs, et consacré des millions d'hommes à ce commerce infâme.

Dans l'Amérique septentrionale, l'Anglais a fait ravager les côtes, détruit les ports, brûlé les villes, et massacré les habitans des campagnes. Il a forcé les Américains, faits prisonniers en pleine mer, à porter les armes contre leur patrie, à devenir les bourreaux de leurs amis et de leurs freres, ou à périr eux-mêmes par des mains si cheres.

Il a couvert les Américains de trahisons, corrompu leurs chefs, salarié des criminels condamnés, acheté des seigneurs et des princes d'Allemagne des soldats comme des troupeaux, et corrompu l'humanité des sauvages, au point de les faire sortir de leur tactique ordinaire, et de leur donner une récompense pour chaque crâne d'homme libre qu'ils apporteraient au commandant anglais.

Dans l'Acadie, l'Anglais a fait périr les Français neutres de cette colonie, pour qu'ils ne retournassent pas à la mere-patrie.

Voilà pourtant le peuple dont nos troupes ménagent les soldats, et dont nos bayonnettes semblent respecter la vie : ces ménagemens sont un crime envers la liberté ; ils sont un mal pour la République.

Mais il suffira sans doute d'avertir le patriotisme des armées, pour que cette fausse humanité disparaisse. Il n'est pas permis de penser que les Républicains qui combattent tous les jours

pour la liberté, se permettent jamais de perdre de vue que les crimes du gouvernement britannique sont à l'ordre de tous les jours en Europe comme en France.

Ce n'était pas assez pour ces brigands politiques d'acheter nos frontieres maritimes, depuis l'Orient jusqu'à Dunkerque;

De corrompre nos chefs militaires depuis Dunkerque jusqu'à Landau et Strasbourg;

De s'emparer de la Méditerranée par la vénalité des infâmes Toulonnais, pour anéantir ensuite la pusillanime neutralité des Etats d'Italie;

De faire arrêter, de la maniere la plus perfide, les envoyés de la République auprès des puissances étrangeres;

De s'assurer de Bayonne et de Perpignan par les métaux que l'Espagne arrache au Pérou;

D'intimider, insulter les puissances neutres de la Baltique, et leur défendre d'apporter des subsistances aux Français;

D'intriguer insolemment à la Porte, et corrompre artificieusement à Pétersbourg;

D'entretenir des intelligences avec les chefs des vaisseaux de la République, accaparer l'inertie des ouvriers de nos ports;

De salarier des incendiaires dans nos magasins et nos arsenaux;

De souffler et entretenir la guerre civile dans la Vendée, infecter de royalisme une de nos principales villes manufacturieres;

D'établir et propager un système perfide de fédéralisme qui, couvrant le sol entier de la liberté, a menacé de la devorer et de l'anéantir à sa naissance.

Il manquait à l'histoire de ces despotes de l'Inde et de ces tyrans de l'Amérique, un nouveau forfait.

Un grand et nombreux assassinat, profondément médité, se préparait sans doute pour la ville qui a été le foyer ardent de la révolution, et l'exemble sublime du dévoûment à la Patrie. Il fallait déshonorer Paris, en y transportant les fureurs de la Vendée pour effrayer la liberté et la noyer dans un bain de sang,

C'est depuis la naissance de la Convention, c'est depuis qu'on se préparait au jugement du tyran, que le crime traversait la Manche pour nous apporter des poignards. Leur destination était pour être déposés ou échoués clandestinement sur les côtes, d'où les conjurés les auraient ensuite introduits dans Paris. Mais les vents furent contraires, la nature refusa son secours à ces projets parricides, et le pilote du crime fut obligé de relâcher dans un de nos ports.

C'est à Calais que Lebon, représentant du peuple, a trouvé, en vérifiant les caisses déposées depuis plusieurs mois à la douane, un nombre de caisses remplies de poignards; et le nombre adressé à Paris, correspondait au nombre des sections.

C'est à Lille que l'on vient de découvrir, il y a peu de jours, un autre envoi de poignards venant d'Angleterre.

Nation Bretonne, agioteuse et marchande, fiere de ton grand commerce, voilà donc les cargaisons que tu envoies à la France et à l'Europe, jusqu'à ce que la France et l'Europe, enfin éclairées sur ton exécrable ambition, te renvoient à leur tour une cargaison de poudres et de boulets, et aillent imposer la liberté aux hommes sur les bords de la Tamise, après avoir exterminé les tyrans exécrables, les royalistes nombreux, et brisé ton sceptre maritime.

Mais pour y parvenir, citoyens, il faut que la haine nationale se prononce; il faut que pour les communications commerciales et politiques, il y ait un Océan immense entre Douvres et Calais; il faut que les jeunes Républicains sucent la haine du nom anglais avec le lait des nourrices.

O mon pays! si, au nom seul des Anglais, mon sang s'échauffe et mon ame s'irrite, c'est qu'étant né dans cette partie de la Guyenne, où les Anglais, du tems de Charles VII, ravagerent tout et régnerent avec un sceptre de fer; mes oreilles ont entendu dès l'enfance cette tradition de haine, qui, pour sauver la liberté en Europe et affermir la République en France, doit devenir nationale.

C'est dans les armées de terre et de mer; c'est dans l'armée du Nord sur-tout que ce discours doit retentir. Le croiriez-vous, citoyens, que dans la derniere affaire à Lannoy, où l'ennemi a été complettement battu, c'est là que les troupes anglaises ont été faites prisonnieres; c'est là qu'était ce prétendant si célebre par les belles campagnes de la Flandre; c'est là qu'était le duc d'Yorck; et des rapports dignes de foi nous assurent qu'il était au pouvoir des Républicains de les tuer tous; les observateurs présument que l'on y traite les Anglais avec plus de ménagement que les Autrichiens.

Tous les officiers et soldats prisonniers déclarent que les Républicains les ont parfaitement traités.

« Les Autrichiens, dit un rapport fait au comité, n'ont point reçu de quartier. Leurs officiers que j'ai questionnés étaient consternés et vouaient à l'infâmie Pitt et Yorck: comme ils se comportent d'une maniere plus militaire, nos volontaires, tout en leur donnant des preuves de leur courage, leur marquent de même leur générosité; car d'une main ils anéantissaient l'Autrichien, tandis que de l'autre ils accordaient la vie à l'Anglais. »

Que l'Autrichien féroce et lâche périsse sans pitié dans les combats, cela se conçoit par une nation qui a tant à se plaindre de cette famille de tyrans autrichiens; mais que l'Anglais soit épargné; que, pour l'esclave de George et le soldat-machine d'Yorck, la langue de nos armées conserve encore le mot de générosité, c'est ce que la Convention nationale ne peut souffrir.

L'Europe n'a point à nous reprocher d'avoir manqué de donner des exemples généreux ; inutilement nous les avons prodigués à des hommes féroces; aujourd'hui l'humanité nous commande de n'être plus aussi généreux. Disons donc, au nom de la République : *Guerre à mort à tout soldat Anglais ou Hanovrien !*

Si, plus éclairé que le soldat des autres gouvernemens, l'Anglais vient assassiner la liberté sur le continent, il est plus coupable ; la générosité exercée envers lui est un crime de leze-humanité !

Comment les Anglais traitent-ils les prisonniers Français? Tandis que nous leur laissons une existence douce et qu'ils consomment nos subsistances, après avoir tenté de nous la ravir, ils maltraitent nos prisonniers, et les condamnent avec mépris aux travaux réservés aux bêtes de somme. Ainsi donc ils brisent tous les liens de la nature envers nos freres, tandis que nous suivons le droit des gens envers eux ; ainsi donc ils nous affament à-la-fois par leurs complots et par leurs prisonniers.

Répétons donc : Guerre à mort à tout esclave Anglais ou Hanovrien.

Si l'année derniere, au siége de Dunkerque, le traître Houchard n'avait pas épargné les soldats Anglais, dont la fierté insolente apprit à se mettre à genoux devant les Républicains victorieux ; si, dis-je, à cette époque, les troupes commandées par Houchard avaient exterminé tous les Anglais, au lieu de venir empoisonner nos places de leur présence, le gouvernement anglais ne serait pas revenu cette année insulter nos frontieres. Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas, mais les rois et leurs esclaves sont incorrigibles ; il faut qu'ils disparaissent, si vous voulez une paix durable, si vous voulez que la liberté prospere.

Quelle est donc cette épidémie morale qui a jeté dans nos armées de fausses idées d'humanité et de générosité ? L'humanité consiste à exterminer ses ennemis : la générosité consiste à ménager le sang des Républicains.

C'était comme une tradition passée de la bouche des généraux dans les camps Français, qu'il fallait ménager les Anglais ; c'était l'opinion philautropique des brissotins ; c'était la conduite de Dumourier ; c'était aussi le système politique de Custine, et la maniere républicaine de Houchard.

Ne nous y méprenons pas, Citoyens, les Anglais et leurs factions sont partout : de la Convention aux Alpes et aux Pyrénées, ils ont des agens pour exaspérer les départemens, pour vendre Toulon, pour contre - révolutionner Marseille, pour révolter Lyon, pour corrompre Bordeaux, pour livrer les Pyrénées orientales, pour paralyser la défense de l'Occident de ces montagnes, pour raviver les révoltés de Jalès, et les fanatiques de l'Ardéche et de Losere, et pour exciter du trouble à Orléans.

Les Anglais ont des émissaires et des factions soldées parmi nous pour arrêter l'activité de nos ports, pour mettre le feu aux arsenaux, pour faire communiquer nos bateaux pêcheurs avec leurs bâtimens, pour renouveler la Vendée, pour encourager les Chouans, pour corrompre la premiere réquisition des départemens, de la ci-devant Bretagne.

Les Anglais ont de Dunkerque Bayonne et à de Bergues à Strasbourg, des corrupteurs secrets, des officiers *sauve qui peut*, et des intelligence dans les garnisons.

Les Anglais ont pour auxiliaires les fonctionnaires publics mécontens ou ambitieux; les ames vénales, héritieres des factions qui viennent d'être frappées de mort; les agens de l'ancien despotisme; l'armée de l'ancien fisc, licenciée seulement depuis deux mois avant la condamnation des ci-devant fermiers généraux; les ex-nobles que vous avez chassés; les prêtres et les hommes corrompus.

Toutes les calamités mises ainsi à la suite de la révolution, et frappant le Peuple, sont venues de ce système d'horreurs, organisé à Londres, exécuté à Paris, dans nos cités et sur nos frontieres.

Des fils invisibles les lient, tous ces comploteurs sacrileges; déjà vous en avez brisé quelques-uns par le gouvernement révolutionnaire; lui seul peut nous en délivrer entierement.

Mais tandis que, par une police vigoureuse et active, vous purgez l'intérieur, rappelez aux armées qu'il ne peut y avoir ni trêve ni paix, ni grace pour aucuns Anglais ou Hanovriens.

Et s'il pouvait encore s'élever quelque répugnance ou plutôt quelque ménagement industrieux en faveur de ces éternels ennemis de la France, qu'il me soit permis de lui présenter rapidement les maux que l'Angleterre nous a faits depuis cette guerre.

Intrigues et cabales avant la déclaration de guerre. L'Angleterre a employé, pour ameuter les tyranneaux de l'Europe, le plus immoral des hommes et le plus fripon des ministres de Capet. Calonne a été choisi pour prêcher une croisade contre la France dans le nord, tandis que Maury la prêchait en Italie.

Pendant ce tems l'Anglais accueillait avec un zele affecté les plus furieux de nos émigrés, et les plus scélérats de nos constituans; le ministre de la République pouvait à peine obtenir une audience de ce Pit, à qui l'on a déjà fait trop de réputation, même en scélératesse.

A peine nous avions conquis une portion de notre liberté, l'Anglais lâcha l'orateur Burke contre la France : ses écrits injurieux et ses jongleries soldées inondaient nos départemens, tandis que les créatures de l'Angleterre à l'Assemblée constituante ne cessaient de prodiguer un encens vénal à la nation britannique; c'est-à-dire, qu'on rabaissait constamment le peuple Français pour élever insolemment l'Angleterre et ses prétendues lois.

L'Anglais correspondait impunément avec plusieurs hommes

influens en France, et dont les intentions criminelles ont été depuis découvertes et punies. Du tems de l'Assemblée législative, c'est l'Aglais qui dirigeait le château des Tuileries, qui armait les chevaliers du poignard, qui encourageait le traître Capet, et disposait les départemens à le servir en contre-révolution.

Pendant la Convention, il avait ici au milieu de nous, d'un côté la faction de Brissot; de l'autre, la faction de Danton; à la Commune, la faction de Chaumette; dans les societés populaires, la faction de Desfieux et de Kock; dans les Sections, celle de Gusman et de Hébert.

Pendant que ces scélérats agissaient contre la République, en se couvrant de ses bienfaits et de ses couleurs, on nous disait à la Convention qu'une grande revolution en Angleterre était inévitable et prochaine, tandis que dans la vérité on incarcerait à Londres les patriotes qui osaient former des sociétés populaires; et qu'on envoyait à Botani-Bay-les Margarot et les Thuir, coupables d'avoir senti leur cœur palpiter pour la liberté; on nous fesait dire qu'il se préparait une secousse politique en Angleterre, tandis que dans le fait le gouvernement anglais accueillait tous les Français qui se déclaraient les ennemis les plus acharnés de la France, et qu'il prodiguait ses bienfaits aux contre-révolutionnaires les plus coupables, aux Lameth, aux Dandré et aux Duports.

Soldats de la République, Français! épargnez maintenant une nation qui soutient un gouvernement aussi exécrable!

Doutez-vous encore? écoutez les violations du traité de commerce, tout avantageux qu'il était aux Anglais, et cette violation remonte avant la déclaration de guerre.

Une proclamation du roi Georges invite tous les navigateurs étrangers à relâcher dans ses ports, avec pleine liberté de repartir avec leurs cargaisons, et ordre donné six semaines après de mettre un embargo sur tous les bâtimens chargés de subsistances qui avaient relâché en Angleterre sur la foi de cette proclamation.

C'est cette perfidie attisée avant la déclaration de guerre, qui est la principale cause du dénûment de subsistances où nous nous sommes trouvés depuis dix-huit mois. C'est par cette violation de la foi publique envers les autres peuples de l'Europe, que l'Angleterre a commencé l'exécution de son plan de famine pour la France, en la privant de tous les approvisionnemens de la Baltique, et d'une partie de ceux des Etats-Unis.

Entendez ce bill contre les étrangers qui, contre la foi du traité de commerce, fait expulser d'Angleterre tous les Français, pendant que les Anglais jouissaient en France de la plus grande liberté pour les propriétés et les personnes; ce bill qui défend de recevoir en Angleterre aucun billet au porteur, aucun effet de commerce ou de banque, aucune lettre de change venant de France.

Négociations secrettes avec toutes les cours étrangeres pour les engager à ne permettre l'exportation d'aucune denrée pour la France.

C'est ici sur-tout que la perfidie du tyran Anglais est plus atroce.

Nous connaissons les ordres donnés de nous attaquer dans l'Inde, ce qui est prouvé par la prise d'un bâtiment Français, appellé la *Constitution*, par le vaisseau Anglais le *Léopard*. C'est un usage reçu en Angleterre de piller tout le commerce d'une Nation voisine avant de lui déclarer la guerre. Cet usage qui convient parfaitement à un gouvernement lâche et perfide, a dû être suivi dans la guerre actuelle. Les ordres pour l'Inde ayant été expédiés en novembre ou en octobre 1792, on peut présumer que l'intention de Georges a été de nous déclarer la guerre vers le mois de juillet 1793. Cette prise a eu lieu le 23 avril dernier dans les mers de l'Inde à deux degrés et demi nord de la ligne.

Elle n'est pas ignorée de vous la conduite insultante des Anglais envers l'ambassadeur de la République, qui, après avoir vainement réclamé contre les violations du traité de commerce, a reçu l'ordre du roi Georges de quitter la Grande-Bretagne.

Nous avons le droit de reprocher encore aux Anglais la violation du droit des gens depuis la déclatation de guerre.

Que peuvent-ils alléguer à raison des ordres donnés aux bâtimens Anglais d'intercepter tous navires neutres charges de subsistances pour nos ports, quoique les traités s'y opposent formellement pour les ports qui ne sont ni bloqués ni en état de siege ?

Que peuvent-ils alléguer à raison de cet acte de famine, d'après lequel l'escadre russe empêchait dans la Baltique les Danois et les Suédois de venir vendre leurs denrees en France, pendant que l'escadre de l'amiral Hood nous fermait les ports de l'Italie et de l'Afrique ?

Que peuvent-ils alléguer à raison des mémoires présentés dans toutes les cours neutres pour exiger impudemment qu'elles ne permettent plus l'exportation d'aucune denrée pour la France ?

Que diront-ils du fait arrivé sur le corsaire le *vrai Patriote*, en relâche à Stavanger en Norwege, pris par la frégate Anglaise la *Didon* ? son équipage a été massacré *sans défense* dans un port neutre, de cela seul qu'il était Français.

Il existe cependant entre toute les nations, entre toutes les sociétés humaines, une sorte de droit naturel connu sous le nom *du droit des gens*. Mais il est inconnu des sauvages policés de la Grande-Bretagne ; c'est donc une peuplade étrangere à l'Europe, étrangere à l'humanité : il faut qu'elle disparaisse.

Je ne veux que citer ce trait pour vous en convaincre davantage.

Qui n'a pas été indigné, je ne dis pas en France, mais dans le monde entier, au récit de cet autre massacre, plus détestable encore, commis dans le port de Gênes, où 300 Français, composant l'équipage de la frégate la *Modeste*, ont été inopinément massacres, foudroyés pendant qu'ils étaient à dîner.

Voici les détails envoyés par l'agent de la République.

Le chargé d'affaires au ministre des affaires étrangeres. Gênes, le 5 octobre.

« Il est entré ce matin dans le port de Gênes trois vaisseaux anglais et deux frégates. Vers les onze heures, un des vaisseaux s'est approché de la frégate française la *Modeste*; et dans le moment où il a été assez près pour pouvoir mettre un pont d'un batiment à l'autre, les Anglais ont sauté dans la frégate, tandis que des hunes et du bord du vaisseau Anglais on fusillait nos malheureux freres. Dans le même-tems des chaloupes anglaises ont attaqué les deux tartanes françaises. Plusieurs de nos matelots se sont jettés à la mer, et ont eu le bonheur de se sauver. Le reste a été fait prisonnier et réparti sur les vaisseaux anglais. Il y a des morts et des blessés; je n'ai pu savoir encore le nombre des uns et des autres. Les Anglais sont maîtres de la frégate et des tartanes. »

Signé, TILLY.

Barere, Faut-il d'autres faits? voyez l'enlevement horrible des Français de tout sexe et de tout âge, sur bâtimens neutres, même de ceux qui, voulant se sauver du massacre de Saint-Domingue, ont trouvé des chaînes et de nouveaux bourreaux à la Jamaïque.

Parcourons le tableau de ces manœuvres infâmes dans l'intérieur de la République et de nos colonies, pour égarer un grand nombre de nos concitoyens.

C'est ainsi que les fanatiques de la Vendée, les égoïstes de Lyon et de Toulon, les aristocrates de la Guadeloupe, de la Martinique et de Saint Domingue, ont éte victimes des mensonges et des promesses du gouvernement britannique, dont le machiavelisme a tué indirectement plus d'un million de Français.

Vous croyez peut-être que le gouvernement anglais cache la main qui ourdit ces trames. Les lettres officielles des chefs de la Vendée se trouvent dans les papiers ministériels. On attribue effrontément toutes les autres rébellions à la *sage influence* de Pitt. Et la nation Anglaise n'a pas encore fait éclater son indignation pour un pareil ministere ! quel gouvernement ! quel peuple !

Il y a plus : les papiers ministériels rendent compte, avec une sorte de complaisance qui ajoute encore à leur infâmie, des menées secrettes du gouvernement à Brest, à Nantes, à Saint-Malo, au fort Vauban, à Strasbourg et ailleurs.

On trouve dans ces gazettes tous les détails de la trahison du fort Vauban, avec de grands eloges de la sagacité de Pitt, qui, dit-on, sait tirer parti des circonstances.

Jamais la corruption n'a été prônée plus impudemment comme un moyen légitime d'attaque.

Voyez l'incendie des arsenaux et des magasins à poudre à Bayonne, à Huningue et à l'Orient; les ordres donnés pour faire massacrer les patriotes; les poignards fabriqués pour cet effet a Londres; la lettre et le porte-feuille interceptés, qui renferment les preuves de ces attentats inouis contre l'humanité.

Je ne parlerai point d'un crime qui paraît un moyen légitime à Londres, faut-il nommer cette fabrication publique de faux asrignats à Londres, pendant que nos décrets punissent de mort tout fabricateur de fausse monnaie étrangere. C'est un métier que Georges entend parfaitement. On sait que, pendant la révolution d'Amérique, il a fabriqué plus de 100 millions de faux dollars, que ses émissaires ont distribués adroitement dans les Etats-Unis pour corrompre quelques patriotes tiedes, pour dépréciер et avilir la monnaie du congrès.

Qu'avons-nous opposé à cette infernale manœuvre des Anglais? Qu'avons-nous fait?

Il y a quelque tems qu'un Anglais réfugié proposa à notre gouvernement de contrefaire les billets de la banque d'Angleterre. Le comité de salut public a fait saisir cet Anglais, qui est renfermé dans nos prisons.

Je ne vous rappellerai pas que ce sont les Anglais qui ont perfectionné ces grandes bieres, ces vaisseaux négriers dans lesquels ils encaquent les noirs; il ne leur manquait que de perfectionner les prisons. Ce sont eux qui ont inventé les vaisseaux de ce nom, et qui ont aussi construit des bastilles sur l'eau.

Cela me ramene à la conduite atroce des Anglais envers les patriotes de Toulon, qu'ils ont fait entasser dans des *vaisseaux-prisons*, et déporté ou fait périr au milieu des souffrances les plus horribles.

C'est encore une répétition des forfaits de Georges pendant la révolution américaine. Un seul *vaisseau-prison*, stationné dans la rade de New-Yorck, a fait périr pres de 40,000 patriotes; d'autres ont été pendus comme rebelles, tandis que le traître Arnold jouissait d'une grosse pension, et commandait une partie de l'armée. Les officiers Hessois refuserent de servir sous ce traître; les Anglais n'eurent pas la même délicatesse.

Pendant cette guerre horrible, on a vu massacrer de sang-froid les patriotes paisibles au sein de leurs familles. On a trouvé en Virginie des enfans cloués sur des planches et leurs meres mortes de douleur..... La plume s'arrête d'horreur à de

pareils récits; il faut cependant qu'elle retrace encore le trait de cruauté exercé par les Anglais envers les représentans du peuple à Toulon, tandis que les patriotes traitaient svec humanité O Hára et les autres prisonniers Anglais.

Je ne vous parlerai point des déclarations insolentes faites dans toutes les cours, et en dernier lieu en Suisse et en Danemarck, dans lesquelles on traite le peuple Français avec un mépris qui blesse la dignité de toutes les nations libres. Nos canons et nos vaisseaux leur répondront.

C'est aux nations étrangeres à se rappeller tour-à-tour la conduite hautaine et vile du gouvernement anglais envers les puissances neutres; la violation constante du pavillon de ces puissances par les corsaires anglais et par leurs frégates et bâtimens de guerre.

La violation du territoire du Dannemarck et de Gênes, en attaquant des bâtimens français dans leurs ports. Les déclarations impérieuses faites à Copenhague, à Stockholm, à Venise, à Constantinople, à Gênes, à Florence, en Suisse, en Barbarie et dans les Etats-Unis de l'Amérique, pour ordonner à ces puissances de rompre toute liaison avec la France, et de prendre part à la coalition.

L'insolence de lord Hervey à Florence, qui ne se contente pas d'exposer le duc de Toscane au ressentiment de la nation Française en lui ordonnant de chasser tous nos concitoyens, mais qui lui extorque une contribution de deux millions, et posant sa montre sur la table du duc, lui dit : « Je ne vous donne par des heures, mais des minutes pour vous décider en faveur de l'Angleterre ».

Je pourrais citer encore pour augmenter la haine de tout Français contre ces insulaires, le trait que les papiers publics rapporterent il y a deux mois :

Un bâtiment gênois, sur lequel était un seul passager Français, est menacé de périr dans la méditerranée, il réclame du secours d'un vaisseau anglais; le secours est accordé, les passagers s'accrochent au vaisseau; mais à peine le Français a remercié de cet acte bien naturel, qu'il est reconnu comme Français et rejeté à la mer, où les Anglais le contemplent avec délectation se noyer.

Comment auraient-ils eu quelqu'humanité, ces hommes qui ont exercé envers Bayle et Beauvais, représentans du Peuple, les plus cruels traitemens, et prodigué les plus sanglans outrages, pendant qu'ils étaient renfermés au fort Lamalgue? les contre-révolutionnaires de Toulon, et surtout les Anglais, se réunissaient sous les fenêtres de leur cachot; les uns parlaient de leur arracher la langue; les autres, de verser dans leurs veines du plomb fondu, et leur conversation cannibale retentissait à l'oreille des républicains fidelles.

Ma voix est fatiguée de dénombrer les crimes de l'Angleterre, j'aime mieux vous présenter un trait récent digne des Répu-

blicains ; il exprime ce sentiment que j'ai essayé de faire passer dans l'ame de mes concitoyens ; il prouve qu'il vaut mieux mourir que d'être leur prisonnnier , et qu'il ne faut point de grâce à l'exécrable Anglais.

Extrait de la lettre du citoyen Pourcel , sous-chef des bureaux civils de la marine , à la Commission de la marine. — A Villefranche , le 26 floréal , l'an 2 de la République Française une et indivisible.

Le capitaine Pierre Bertrand, ci-devant commandant la felouque de la République , *la Révolutionnaire* , est arrivé ici avec 17 pensonnes de son équipage. Poursuivi le 14 de ce mois sur le cap de Noli, par un vaisseau anglais, il préféra de chavirer sous voile à se rendre à l'ennemi ; quatre Républicains de son bord eurent le malheur de périr lors de l'accident. Il est parti de suite pour Nice.

Signé POURCEL.

Pour copie conforme DALBARADE.

Barerre. Voilà les sentimens de tout Français , parce qu'il sait qu'il appartient à une nation révolutionnaire comme la nature , puissante comme la liberté , et ardente comme le salpêtre qu'elle vient d'arracher aux entrailles de la terre.

Il me suffit maintenant de m'adresser aux Républicains qui combattent pour la liberté , et le langage sanctionné par les représentans du peuple , sera bientôt entendu des armées.

« Soldats de la liberté , l'Angleterre est coupable de tous les attentats envers l'humanité , et de tous les crimes envers la République. Elle attaque les droits des peuples , et menace d'anéantir la liberté. Jusqu'à quand laisserez-vous exister sur nos frontieres les esclaves de Georges , les soldats du plus imbécille des despotes ; et du plus atroce des tyrans ? Il forma le congrès de Pilnitz et le marché honteux de Toulon ; il massacra nos freres à Gênes , et brûla nos vaisseaux et nos magasins dans les villes maritimes ; il corrompit nos cités, et voulut détruire la représentation nationale ; il affama nos campagnes, et acheta des trahisons sur les frontieres.

Quand la disposition des combats vous offrira des Anglais, portez votre souvenir sur les vastes contrées que les émissaires anglais ont dévastées ; portez vos regards sur la Vendée , Toulon , Lyon , Landrecies , la Martinique et Saint-Domingue. Ces lieux fument encore du sang que l'atroce politique des Anglais a fait repandre.

Quand la victoire vous présentera des Anglais , frappez , il ne doit en revenir aucun , ni sur les terres liberticides de la Grande-Bretagne , ni sur le sol libre de la France. Que les esclaves anglais périssent , et l'Europe sera libre.

Ne croyez pas à leur astucieux langage , c'est un crime de plus de leur caractere perfide et de leur gouvernement machiavélique ; ceux qui se vantent d'abhorrer le gouvernement de Georges peuvent-ils donc combattre pour lui ?

Voici le projet de décret que le comité me charge de vous proposer :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, décrete :

Art. Ier. „ Il ne sera fait aucun prisonnier Anglais ou Hanovrien.

II. „ Le présent décret et l'adresse aux soldats de la République seront envoyés sans délai aux représentans du peuple près les armées. „

Ce décret est unanimement adopté.

Robespierre paraît à la tribune. (On applaudit.)

Robespierre. Ce sera un beau sujet d'entretien pour la postérité ; c'est déja un spectacle digne de la terre et du ciel de voir l'Assemblée des représentans du peuple Français, placée sur un volcan inépuisable de conjurations, d'une main apporter aux pieds de l'Eternel, auteur des choses, les hommages d'un grand peuple, de l'autre lancer la foudre sur les tyrans conjurés contre lui ; fonder la premiere République du monde, et rappeller parmi les mortels la liberté, la justice et la vertu exilées. (Vifs applaudissemens.)

Ils périront les tyrans armés contre le peuple Français ; elles périront toutes les factions qui s'appuient sur leur puissance pour détruire notre liberté. Vous ne ferez pas la paix, mais vous la donnerez au monde, et vous l'ôterez au crime.

Cette perspective prochaine s'offrait aux regards des tyrans épouvantés, et ils ont délibéré avec leurs complices que le tems était arrivé de nous assassiner, nous, c'est-à-dire la Convention nationale ; car s'ils vous attaquent, tantôt en masse et tantôt en détail, vous reconnaissez toujours le même plan et les mêmes ennemis.

Sans doute ils ne sont pas assez insensés pour croire que la mort de quelques représentans pourrait assurer leur triomphe. S'ils avaient cru en effet que pour anéantir votre énergie, ou pour changer vos principes, il suffit d'assassiner ceux à qui vous avez spécialement confié le soin de veiller pour le salut de la République ; s'ils avaient cru qu'en nous faisant descendre au tombeau, le génie des Brissot, des Hébert, des Danton en sortirait triomphant, pour vous livrer une seconde fois à la discorde, à l'empire des factions et à la merci des traîtres, ils se seraient trompés. Quand nous serons tombés sous leurs coups, vous voudrez achever votre sublime entreprise, ou partager notre sort (applaudissemens unanimes) ; ou plutôt, il n'y a pas un Français qui ne voulût venir sur nos corps sanglans jurer d'exterminer le dernier des ennemis du peuple. (Les applaudissemens se renouvellent. — Tous les membres de l'Assemblée se levent par une acclamation simultanée.)

Cependant leur délire impie atteste à la fois leurs espérances et leur désespoir.

Ils espéraient jadis de réussir à affamer le peuple Français; le peuple Français vit encore, et il survivra à tous ses ennemis. Sa subsistance a été assurée, et la nature, fidele à la liberté, lui présente déja l'abondance. Quelle ressource leur reste-t-il donc? l'assassinat. Ils espéraient d'exterminer la représentation nationale par la révolte soudoyée, et ils comptaient tellement sur le succès de cet attentat, qu'ils ne rougirent plus de l'annoncer d'avance à la face de l'Europe, et de l'avouer dans le parlement d'Angleterre; ce projet a échoué. Que leur reste-t-il? l'assassinat.

Ils ont cru nous accabler par les efforts de leur ligue, et sur-tout par la trahison. Les traîtres tremblent ou périssent; leur artillerie tombe en notre pouvoir; leurs satellites fuient devant nous; mais il leur reste l'assassinat. . . (Applaudissemens.)

Ils ont cherché à dissoudre la Convention nationale par l'avillissement et par la corruption. La Convention a puni leurs complices, et s'est relevée triomphante sur la ruine des factions et sous l'égide du peuple Français; mais il leur reste l'assassinat.

Ils ont essayé de dépraver la morale publique, et d'éteindre les sentimens généreux dont se compose l'amour de la liberté et de la patrie, en bannissant de la République le bons sens, la vertu et la Divinité. Nous avons proclamé la Divinité et l'immortalité de l'ame; nous avons commandé la vertu au nom de la République; il leur reste la ressource de nous assassiner.

Enfin, calomnies, incendies, empoisonnemens, athéisme, corruption, famine, assassinats, ils ont prodigué tous les crimes; il leur reste encore l'assassinat, ensuite l'assasinat, et puis encore l'assassinat.....

Réjouissons-nous donc, et rendons graces au Ciel, puisque nous avons assez bien servi notre patrie pour avoir été jugés dignes des poignards de la tyrannie. Il est donc pour nous de glorieux dangers à courir! le séjour de la cité en offre au moins autant que le champ de bataille. Nous n'avons rien à envier à nos braves freres d'armes; nous payons de plus d'une maniere notre dette à la patrie.

O rois et valets des rois! ce n'est pas nous qui nous plaindrons du genre de guerre que vous nous faites, et nous reconnaissons d'ailleurs qu'il est digne de votre prudence auguste. Il est plus facile en effet de nous ôter la vie que de triompher de nos principes ou de nos armées. L'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne, la France elle-même vous fourniront des soldats pour exécuter ces nobles exploits. Quand les puissances de la terre se liguent pour tuer un faible individu, sans doute il ne doit plus s'obstiner à vivre. Aussi n'avons-nous pas fait entrer dans nos calculs l'avantage de vivre longuement. Ce n'est point pour vivre que l'on déclare la guerre à tous les tyrans, et, ce qui est beaucoup plus dangereux encore, à tous les fripons.

(On applaudit.) Quel homme sur la terre à jamais défendu impunément les droits de l'humanité ?

Il y a quelques mois que je disais à mes collegues du comité de salut public : Si les armées de la République sont victorieuses, si nous démasquons les traîtres, si nous étouffons les factions, ils nous assassineront; et je n'ai point été du tout étonné de voir réaliser ma prophétie. Je trouve même pour mon compte que la situation où les ennemis de la République m'ont placé n'est pas sans avantage; car plus la vie des defenseurs de la liberté est incertaine et précaire, plus ils sont indépendans de la méchanceté des hommes. (On applaudit.) Entouré de leurs assassins, je me suis déja placé moi-même dans le nouvel ordre de choses où ils veulent m'envoyer. Je ne tiens plus à une vie passagere que par l'amour de la patrie et par la soif de la justice; et dégagé plus que jamais de toutes considérations personnelles, je me sens mieux disposé à attaquer avec énergie tous les scélérats qui conspirent contre mon pays et contre le genre humain. (Applaudissemens unanimes et réitérés.) Plus ils se dépêchent de terminer ma carriere ici bas, plus je veux me hâter de la remplir d'actions utiles au bonheur de mes semblables. Je leur laisserai du moins un testament dont la lecture fera frémir les tyrans et tous leurs complices. Je révélerai peut-être des secrets redoutables qu'une sorte de prudence pusillanime m'aurait déterminé à voiler.

Je dirai à quoi tient encore le salut de ma patrie et le triomphe de la liberté.

Si les mains perfides qui dirigent la rage des assassins ne sont pas encore visibles à tous les yeux, je laisserai au tems le soin de lever le voile qui les couvre, et je me bornerai à rappeller les vérités qui peuvent seules sauver cette République.

Oui, quoi que puisse penser l'imprévoyante légéreté, quoi que puisse dire la perfidie contre-révolutionnaire, les destinées de la République ne sont pas encore affermies, et la vigilance des representans du peuple Français est plus que jamais nécessaire.

Ce qui constitue la République, ce n'est ni la victoire, ni la richesse, ni les dénominations, ni l'enthousiasme passager; c'est la sagesse des lois et sur-tout la vertu publique; c'est la pureté et la stabilité des maximes du gouvernement : les lois sont à faire, les maximes du gouvernement à assurer, les mœurs à régénérer; si l'une de ces choses manque, il n'y a qu'erreurs, orgueil, passions, factions, ambition, cupidité; la République, loin de réprimer les vices, ne fait que leur donner un plus libre essor, et les vices ramenent necessairement à la tyrannie : quiconque n'est pas maître de soi, est fait pour être esclave des autres; c'est une vérité pour les peuples comme pour les individus.

Voulez-vous savoir quels sont les ambitieux ? examinez quels sont ceux qui protegent les fripons, qui encouragent les contre-révolutionnaires, qui excusent tous les attentats, qui mépriscnt la vertu, qui corrompent la morale publique. C'était la marche des conspirateurs qui ont tombé sous le glaive de la loi. Faire la guerre au crime, c'est le chemin du tombeau et de l'immortalité. Favoriser le crime, c'est le chemin du trône et de l'échafaud. (On applaudit.) Les êtres pervers étaient parvenus à jetter la République et la raison humaine dans le chaos : il s'agit de les en retirer, et de créer l'harmonie du monde moral et politique. Le Peuple Français a deux garans de la possibilité d'exécuter cette héroïque entreprise ; les principes de la représentation actuelle et ses propres vertus. Le moment où nous sommes est favorable ; mais il est peut-être unique : dans l'état d'équilibre où sont les choses, il est facile de consolider la liberté ; il est facile de la perdre. Si la France était gouvernée pendant quelques mois par une législature corrompue ou égarée, la liberté serait perdue, la victoire resterait aux factions et à l'immoralité. Votre concert et votre énergie ont étonné l'Europe et l'ont vaincue. Si vous savez cela aussi-bien que vos ennemis, vous en triompherez facilement.

J'ai parlé de la vertu du peuple, et cette vertu attestée par toute la révolution, ne suffirait pas seule pour nous rassurer contre les factions qui tendent sans cesse à corrompre et à déchirer la République. Pourquoi cela? c'est qu'il y a deux peuples en France ; l'un est la masse des citoyens, pure, simple, altérée de la justice et amie de la liberté. C'est ce peuple vertueux qui verse son sang pour fonder la liberté, qui en impose aux ennemis du dedans et ébranle les trônes des tyrans. L'autre est ce ramas de factieux et d'intrigans, c'est le peuple babillard, charlatan, artificieux, qui se montre partout, qui abuse de tout, qui s'empare des tribunes, et souvent des fonctions publiques, qui se sert de l'instruction que les avantages de l'ancien régime lui ont donnée pour tromper l'opinion publique.

C'est ce peuple de fripons, d'étrangers, de contre-révolutionnaires hypocrites qui se placent entre le peuple Français et ses représentans pour tromper l'un, et calomnier les autres, pour entraver leurs opérations, tourner contre le bien public les lois les plus utiles et les vérités les plus salutaires. (On applaudit)

Tant que cette race impure existera, la République sera malheureuse et précaire ; c'est à vous de l'en délivrer par une énergie imposante et par un concert inaltérable. Ceux qui cherchent à nous diviser, ceux qui arrêtent la marche du gouvernement, ceux qui le calomnient tous les jours par des discours, par des insinuations perfides ; ceux qui cherchent à former contre lui une coalition dangereuse de toutes les pas-

sions funestes, de tous les amours-propres irascibles, de tous les intérêts opposés à l'intérêt public, sont vos ennemis et ceux de la patrie; ce sont les agens de l'étranger, ce sont les successeurs des Brissot, des Hebert, des Danton. Qu'ils régnent un seul jour, et la patrie est perdue.

En disant ces choses, j'aiguise peut-être contre moi des poignards, et c'est pour cela même que je les dis. Vous persévererez dans vos principes et dans votre marche triomphante; vous étoufferez les crimes, et vous sauverez la patrie.

J'ai assez vécu; j'ai vu le Peuple Français s'élancer du sein de l'avilissement et de la servitude au faîte de la gloire et de la vertu républicaine; j'ai vu ses fers brisés et les trônes coupables qui pesent sur la terre près d'être renversés sous ses mains triomphantes; j'ai vu un prodige plus étonnant encore, un prodige que la corruption monarchique et l'inexpérience des premiers tems de notre révolution permettent à peine de regarder comme possible une Assemblée investie de la puissance de la Nation Française, marchant d'un pas rapide et ferme vers le bonheur public, dévouée à la cause du peuple et au triomphe de l'égalité, digne de donner au monde le signal de la liberté et l'exemple de toutes les vertus.

Achevez, citoyens, achevez vos sublimes destinées; vous nous avez placés à l'avant-garde pour soutenir le premier effort des ennemis de l'humanité; nous mériterons cet honneur, et nous vous tracerons de notre sang la route de l'immortalité. Puissiez-vous déployer constamment cette énergie inaltérable dont vous avez besoin pour étouffer tous les monstres de l'univers conjurés contre vous, et jouir ensuite en paix des bénédictions du peuple et du fruit de vos vertus.

L'orateur descend de la tribune au milieu des applaudissemens unanimes et prolongés de l'Assemblée et des citoyens présens à la séance.

Séance d'octidi, 8 *Prairial.*

Cette séance a été presqu'entierement occupée par des députations de différentes communes, sections et autorités constituées qui sont venues exprimer l'horreur dont les ont pénétré les complots de ces infames étrangers qui avaient conjuré tout-à-la-fois l'impossible avilissement et le sanguinaire anéantissement de la Convention nationale. Ces nouveaux forfaits développent plus énergiquement encore dans le peuple Français le sentiment de son amour pour la liberté, pour la République, pour la représentation nationale.

Séance de nonidi, 9 *Prairial.*

On admet à la barre des députés du 2e. bataillon et du 83e. régiment d'infanterie. Ils viennent offrir à la Convention un drapeau pris sur l'ennemi, signe éclatant d'une victoire complette remportée sur l'armée coalisée. Ils font le récit de

plusieurs

plusieurs traits de bravoure de leurs freres d'armes, auquel la Convention applaudit avec transport. — Plusieurs décrets ont été rendus sur des objets particuliers.

Séance de décadi, 10 *Prairial.*

La Convention reçoit les témoignages d'affection d'un grand nombre de députations. La commune de Séaux-l'unité sur-tout offre le spectacle le plus attendrissant. Elle entre précédée des bustes du jeune Barra et du jeune Viala, et accompagnée de la mere, de la sœur et du frere du premier, et de l'instituteur du second. La mere, la sœur et le frere de Barra sont placés auprès du président qui leur donne l'accolade fraternelle. L'extrait du procès-verbal de cette séance sera remis à ces deux familles, et envoyé à nos braves armées. La même commune rend compte de l'action d'un pere qui, ayant appris que son fils avait manqué à son devoir, est allé prendre sa place.

Couthon donne la liste des prises faites par nos marins. Le même membre présente quelques réflexions sur les dangers que peut occasionner le défaut d'unité d'action de quelques représentans du peuple dans l'intérieur de la République. Il fait rendre le décret suivant :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, decrete :

« Art. Ier. Les représentans du peuple envoyés en commission dans l'intérieur de la Republique, ou près des armées, qui étant rappellés par le comité de salut public, ne se rendraient pas à l'avenir dans le délai de quinze jours, à compter du jour de la date de l'arrêté qui les rappelle, pour ceux qui sont à cent lieues de Paris, et de vingt jours pour ceux qui sont à plus de cent lieues de Paris, seront censés avoir donné leur démission, et leurs suppléans seront appellés.

» Ceux des représentans du peuple qui, rappellés par le comité de salut public, rentreraient au sein de la Convention, et repartiraient ensuite sans une nouvelle mission, sont également censés avoir donné leur démission, et leurs suppléans seront appellés. »

PARIS. *Quartidi*, 14 *Prairial.*

On apprend de Brest que la grande flotte anglaise croise aux Sorlingues à la hauteur d'Ouessant. La nôtre couvre le convoi nombreux qui est attendu tous les jours dans nos ports, et qui vient de l'Amérique septentrionale. La division de la flotte, aux ordres du contre-amiral Nielly, s'est emparée d'un convoi anglais de 30 bâtimens; escortée d'une frégate et de sept corvettes, venant de la Méditerrance.

L'escadre qui s'équipe au port de la Montagne est sur le point de sortir pour aller dégager l'isle de Corse.

Depuis le 8 prairial jusqu'au 12, le tribunal révolutionnaire a condamné à la peine de mort 53 conspirateurs, du nombre desquels étaient Gaston Levis Mirepoix et le fameux Jourdan d'Avignon. 16 ont été acquittés.

Arrêté du comité de salut public pour l embellissement du palais et jardin national.

Le comité de salut public, prenant des mesures définitives sur l'embellissement du Palais-national et de ses accessoires, après avoir pris connaissance du résultat d'un jury des arts qu'il avait chargé d'examiner les divers plans présentés par les artistes, en exécution de plusieurs arrêtés précédens, a arrêté le 26 floréal:

„ 1. Que le palais national où la Convention tient ses séances, et le jardin qui l'accompagne, seront embellis d'après les bases suivantes contenues dans le plan qui lui a été présenté par le citoyen Hubert, architecte, dont les travaux ont obtenu la priorité au jugement du jury des arts.

„ 2. La cour du palais national sera fermée du côté du Carrousel, par un stylobate circulaire. Des figures, représentant les vertus Républicaines, seront placées sur des socles portés sur une seule base, symbole de l'unité de la République. Sur la face de chacun des socles, du côté de la cour, sera placée une étoile flamboyante qui éclairera le palais national pendant la nuit. La déclaration des droits et la constitution seront inscrites en lettres de bronze dorées, sur le stylobate.

„ Il sera placé sur le haut du dôme national, une statue de brouze, représentant la liberté debout, tenant le drapeau tricolore d'une main, et la déclaration des droits à l'autre main.

„ 3. A l'entrée de la cour, les statues de la justice et du bonheur public, élevées sur de grands piédestaux, porteront suspendu le niveau de l'égalité. L'imprimerie et les bâtimens situés dans l'enceinte de la cour, seront masqués par des groupes d'arbres.

„ 4°. Les deux galeries situées des deux côtés du pavillon de l'unité, seront réunies en démolissant les murs qui obstruent le passage du côté du jardin. Ces galeries seront ornées des statues des grands hommes.

„ 5°. La terrasse en avant du palais national, sera aggrandie jusqu'au parterre, pour y placer, sur plusieurs files, des orangers, des statues, des vases et des bustes.

„ 6. Cette terrasse sera terminée, du côté du pont et du manege, par deux entrées de quarante pieds de largeur, composées de piédestaux, ornés de groupes et de bas-reliefs analogues à la révolution. Ces entrées seront fermées pendant la nuit, par des bascules combinées, de maniere qu'on ne les verra pas lorsqu'elles seront baissées.

„ 7. Du côté du manege, on ouvrira vis-à-vis de l'entrée un large passage qui aboutira à la rue de la Convention.

„ 8. Les orangers de Versailles, de Meudon et de Saint-Cloud, seront transportés dans le jardin national. Il sera construit, dans la cour des ci-devant Feuillans, une orangerie pour renfermer les arbres pendant l'hiver.

„ 9. La terrasse dite des Feuillans sera élargie; la partie du jardin située au-dessous de cette terrasse, sera convertie en palestre, qui servira aux exercices gymnastiques des jeunes gens; il sera construit le long de cette terrasse un portique ouvert au midi dans toute la longueur du palestre. L'intérieur de ce portique sera orné de tableaux capables de développer et de diriger les passions généreuses de l'adolescence.

„ 10. La terrasse dite des Feuillans sera garnie d'orangers, de grenadiers et de vases. Elle sera terminée par un bosquet ouvert en pente douce du côté de la place de la Révolution. Ce bosquet, ainsi qu'un pareil situé à l'extrémité de l'autre terrasse, du côté de l'eau, sera orné d'un monument analogue à la révolution : cette terrasse, du côté de l'eau, sera ornée de statues et de vases.

„ 11. Le parterre actuel sera changé en groupes d'arbrisseaux, garnis de monumens de sculpture, qui seront pris dans les maisons nationales.

„ 12. En avant de la terrasse des orangers, sera établie une vaste esplanade destinée à rassembler le peuple dans les jours de fêtes publiques.

„ 13. Le grand bassin circulaire sera converti en une fontaine composée des principaux fleuves de la France. Les deux bassins latéraux seront changés en deux fontaines, l'une dédiée à la Liberté et l'autre à l'Egalité.

„ 14. Il sera ouvert quelques allées dans les grands arbres, pour faciliter la circulation de l'air. Les quarrés placés entre les arbres serons ornés de monumens en marbre pris dans les maisons nationales. Il y sera établi des hexédres semblables à ceux où les philosophes grecs donnaient leurs instructions.

„ 15. Le grand bassin octogone, situé au-devant du pont-tournant, sera supprimé. Il sera établi, des deux côtés de ce bassin, des bosquets avec des fontaines jaillissantes au-devant.

„ 16. Au bas du bosquet qui terminera la terrasse du côté de l'eau, sera construit un bassin recevant l'eau de la Seine, et destiné à une école de natation.

„ 17. L'entrée du jardin national, du côté du pont-tournant, sera élargie jusqu'aux piedestaux qui soutiennent les renommées. Il sera construit aux côtés de cette entrée deux portiques adossés aux parapets du jardin national. Ces portiques retraceront les faits les plus mémorables de la révolution.

„ 18. La statue de la Liberté, élevée sur le piédestal de l'avant-dernier tyran des Français, sera remplacée par une autre statue debout, dans de plus grandes proportions, et il sera construit autour du piedestal actuel, un autre piédestal d'une plus grande proportion, et qui laissera voir le premier.

„ 19. Les deux colonades qui forment le garde-meuble, seront réunies par un arc triomphal en l'honneur des victoires remportées par le peuple sur la tyrannie. Cet arc laissera voir la ci-devant église de la Magdeleine, qui sera terminée pour devenir un temple à la révolution.

„ 20. En face de cet arc de triomphe, et en avant du pont de la Révolution, sera placé un autre arc qui doit faire partie des monumens de la fête du 10 août, et qui est mis au concours par l'arrêté du 5 floréal.

„ 21. Entre ces deux arcs triomphaux, aux deux côtés de la statue de la Liberté, seront élevées deux fontaines d'eau jaillissante, consacrées à l'utilité publique : elles porteront des emblêmes de la révolution française.

„ 22. Sur le pont de la Révolution seront définitivement placées des statues de bronze antiques, prises dans les maisons nationales, provenant de la ci-devant liste civile et des émigrés.

„ 23. L'entrée des Champs-Elysées sera aggrandie. On y placera les chevaux de Marly, en face de ceux du Pont-Tournant, comme il est dit par un autre arrêté dudit jour 5 floréal.

„ 24. Ces chevaux seront flanqués de deux portiques, correspondans à ceux placés aux deux côtés de l'entrée du jardin national, près le Pont-Tournant. Ces quatre portiques seront destinés à être ornés de sujets en peinture et en sculpture.

„ 25. La place de la Révolution sera convertie en un cirque, par le moyen de glacis, dont la pente douce favorisera l'accès de toutes parts, et qui servira aux fêtes nationales.

„ 26. Tous les dessins des vases, statues, fontaines, et le monumens quelconques qui ne sont qu'indiqués dans le présen

arrêté, seront présentés au comité, qui en arrêta définitivement l'exécution et le placement.

„ 27. Les représentans du peuple David, Granet et Fourcroy, sont chargés de surveiller l'exécution du présent arrêté, de lever tous les obstacles qui pourraient s'opposer à sa réussite, et de présenter au comité tous les moyens les plus propres à accélérer la confection du travail.

„ 28. L'ensemble du plan qui vient d'être tracé, exigeant une suite de monumens et de projets qui nécessitent un grand travail, et son exécution devenant pressante pour la jouissance du peuple, le citoyen Hubert est chargé de s'adjoindre pour cette opération les citoyens Moreau, Bernard et Lannoy. Les monumens qui font partie de ce plan, seront confiés à chacun de ces artistes par les représentans du peuple, nommés dans le précédent article.

„ 29. La commission des travaux publics est chargée de fournir pour la prompte exécution du présent arrêté, tous les moyens en hommes et fonds nécessaires à la confection rapide des travaux qu'il exige.

„ 30. La commission des transports et charrois donnera les ordres nécessaires pour transporter les statues et les matériaux que les artistes auront désignés. „

— Les travaux pour l'exécution de ces divers embellissemens sont déja en activité.

NOUVELLES OFFICIELLES.

Armée des Pyrénées, devant Collioure, 28 *floréal*. « Nous sommes toujours devant Collioure et Port-Vendre; nos canons de 24 font merveille; la brêche est très-avancée. Hier, à 11 heures de nuit, l'ennemi fit une sortie sur trois colonnes composées de 3000 hommes, pour enlever nos pieces. Ses mesures furent bien concertées; et, sans la vigilance et sur-tout l'intrepidité de nos freres d'armes, il eût réussi, mais il a été repoussé avec une perte quadruple de la nôtre. Je ne peux vous exprimer l'opiniâtreté du combat: heureusement pour nous il faisait clair de lune, et il nous était facile de distinguer dans la mêlée, par les habits bleus, ceux qu'il fallait frapper. Les représentans du peuple étaient avec moi, et nous avons eu ensemble le pectacle agréable de la gloire de nos freres d'armes. Sans exagération, on peut assurer que la perte de l'ennemi a été considérable. Nous avons eu malheurement environ 60 hommes tant tués que blessés. Parmi les prisonniers Espagnols il y a plusieurs officiers supérieurs.

Salut et fraternité. *Signé*, DUGOMMIER.

Armée du Rhin.

De Kurveiler, le 5 prairial. „ Hier je n'ai pu vous écrire, j'ai continuellement resté sur le champ de bataille. A 3 heures du matin les forces combinées des coalisés nous ont attaqués sur tous les points : l'ennemi, secondé par une artillerie de gros calibre, beaucoup plus nombreuse que la nôtre, chercha d'abord à forcer notre gauche ; nous lui avons vigoureusement riposté, et bientôt il s'est vu dans l'obligation d'employer toutes les ressources de la tactique pour chercher à nous donner le change sur ses véritables attaques ; enfin, après divers essais inutiles, il se décida pour se porter avec opiniâtreté sur notre droite.

„ C'est sur ce point où ils ont fait leurs plus grands efforts, et c'est sur ce point qu'ils ont été mieux battus. Cette division, aux ordres du général Dessaix, a fait la résistance la plus courageuse et la plus digne d'éloges : vainement l'ennemi a voulu charger les défenseurs de la liberté, le feu soutenu de l'artillerie et de la mousqueterie, les charges de l'infanterie et de la cavalerie les ont bientôt repoussés avec un avantage extraordinaire. La perte des esclaves est estimée à 7 ou 800 hommes et beaucoup de chevaux ; le nombre des blessés est proportionné : nous leur avons fait bon nombre de prisonniers, et nous avons eu le champ de bataille. La victoire enfin est totale de notre côté, et je ne puis que me louer du courage et du républicanisme de l'armée ; généraux et soldats, tous ont rempli leurs sermens et soutenu dignement la cause sacrée de la liberté.

„ Malheureusement les nouvelles qui m'arrivent de la droite de l'armée de la Moselle sont bien différentes, et rendent ma position des plus critiques.

„ Kaiserslautern a été emporté avec Hochpeire, ainsi que Frankastein et Weidenthal, les deux derniers postes de notre armée, qui par-là se sont trouvés entre deux feux. Le général Ambert, qui commandait à Kaiserslautern, m'annonce qu'il s'est retiré sue Pirmasens. „

Salut et fraternité,

Signé, Michaud, *général de l'armée du Rhin.*

Armée de la Moselle.

Warveille, 8 *prairial.* « Dans une lettre d'hier je vous annonçais que j'attaquerais aujourd'hui l'ennemi à Marche, s'il jugeait à propos de m'y attendre ; mais il a refusé, comme à l'ordinaire, de se mesurer avec nos braves qui lui ont donné

un échantillon de leur valeur à l'attaque de Neufchâteau. Un de mes aides-de-camp qui s'est engagé fort avant avec un officier du 10e. régiment de cavalerie, ont été les premiers qui m'ont donné connaissance de sa retraite. Demain, mon avant-garde se porte sur Coini, et mon corps de bataille en avant de Marche.

" Le général Moreau vous a sans doute donné connaissance de la malheureuse affaire de Kayserlautern ; l'ennemi s'est précipité en force très-supérieure sur celle qui gardait ce poste, qui malgré ses pertes a fait une retraite qui fait honneur à l'infanterie républicaine. "

Salut et fraternité,

Signé, JOURDAN.

ARMÉE DU NORD.

De Thuin, 8 *prarial*. " Le 5, avant le jour, les avant-postes ont été attaqués au-dessus de Merbes, ils ont été surpris ; la gauche a lâché pied et s'est repliée précipitamment sur la Sambre, et l'a repassée. Au même instant l'ennemi parut sur les hauteurs ; il descendit même une piece de sept au bord de la Sambre sur le pont de Solere, vraisemblablement pour nous empêcher de le détruire et pour tenter le passage. La piece de sept fut démontée, et ceux qui la conduisaient mis en fuite, et le pont a été défait.

" Le général Kleber en ce moment conduisait quinze mille hommes au-delà de l'Obbe pour faire une pointe au-dessus de Mons, et faciliter les mouvemens de la gauche sur le champ de Grivelle. Il n'était encore que cinq heures du matin, et nos divisions de droite couraient risque d'être coupées ; Duhesmes commandait à l'Obbe, Mayer à Binche ; ils opérerent heureusement leur jonction. Je leur donne de justes éloges : ils ont soutenu, toute la journée, le feu à mitraille de huit ou dix pieces de gros calibre, trois heures d'un feu roulant de mousqueterie, et par de bonnes manœuvres ont tellement couvert leurs troupes, que, quoique plus faibles, ils ont perdu peu de monde, se sont emparés, au pas de charge, de quelques positions de l'ennemi, lui ont tué ou blessé plus de douze cents hommes, encloué une piece de canon et fait deux cents prisonniers, ensorte que nous avons conservé le cours de la Sambre, et que la journée a fini par être funeste à l'ennemi.

" Le 6, l'ennemi a tenté le passage de la Sambre sur plusieurs points ; il a par-tout été repoussé avec perte : le soir, il est descendu des hauteurs de la Tombe sous Charleroi, et a fait une attaque assez vive sur Montigny ; il a perdu du monde, mais a pris le village.

" Le 7, tout s'est mis en mouvement pour attaquer Mon-

tigny et le camp redoutable de la Tombe ; la journée s'est passée en une canonnade assez vive et en des marches ; l'ennemi a cependant tellement souffert, qu'aujourd'hui 8 il a abandonné son camp : on le poursuit. ”

Signé, SAINT-JUST et LEVASSEUR.

PRISES MARITIMES.

Depuis le courrier du 7 prairial jusqu'au 10, les prises entrées dans nos ports se montent à 16 bâtimens marchands de différentes grandeurs, outre 14 autres bâtimens anglais pris par le vaisseau l'*Audacieux* qui ne sont point encore entrés.

P. S. Barerre a annoncé dans la séance d'hier 13, de nouveaux avantages, remportés par la droite de l'armée du Nord et par celle de la Moselle.

Le général Jourdan écrit du 11, qu'il a fait attaquer la ville et les hauteurs de Dinan, et s'en est emparé. Il a fait 60 prisonniers, pris un obusier et tué beaucoup de monde. Il va passer la Meuse pour se porter sur Charleroi, et visitera en passant le camp de Saint-Gerard.

Le général Charbonnier écrit que l'armée des Ardennes s'est emparée le 7 de Montigny-Leteigneux. Le 9 il a passé la Sambre, et le 10 il s'est avancé à la hauteur de Charleroi, où des batteries sont établies et vont être bientôt en activité. Le général Soland a pris 8 voitures de bagages et 36 chevaux, qu'il a arrêtés à 4 petites lieues de Namur. Le courrier du 12 annonce 6 nouvelles prises entrées dans nos ports.

Sur le rapport de Barrere, il a été décrété qu'il serait établi une école de Mars dans la plaine des Sablons. Chaque district de la République y enverra les jeunes gens de l'âge de 16 à 17 ans et demi. Ils seront choisis parmi les enfans des sans-culottes et ceux des défenseurs de la patrie. Ils seront bien constitués. La commune de Paris, vu son étendue, fournira 80 éleves : ils seront habillés, nourris et équippés aux frais de la République, élevés dans l'art militaire et les vertus républicaines.

Bulletin des blessures du brave citoyen Geffroi.

La journée d'hier a été bonne, les élancemens et picotemens, dans le trajet des plaies, ont continué ; le suintement puriforme commence à se lier ; une grande portion d'escarres de l'enrée de la plaie est tombée ; il a dormi environ quatre heures la nuit derniere ; ce matin le poulx est calme.

Signé, RUFIN et LEGRAS, *officiers de santé de la Section Lepelletier.*

(N°. 24.)

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI, 20 PRAIRIAL, *l'an deuxieme de la République.*
(*Dimanche 8 Juin* 1794, vieux style.)

POÉSIE. *(Anecdote.)*

ON disait à Quinault : votre maîtresse est belle ;
Mais son esprit n'est pas ce qui séduit en elle.
Comment, à cet égard, vous peut-elle aveugler ?
Quel charme, à l'écouter, tout le jour vous arrête ?
Je ne l'écoute point, repondit le poëte,
Mais je la regarde parler.

CHARADE.

MON premier fut le prix du héros triomphant ;
Mon second jase, pille et court en sautillant ;
Aux malheureux blessés mon tout est salutaire.
Cœur sensible, fais-en ta besogne ordinaire !

ENIGME.

JE suis pointue et suis une merveille,
Sans ame en action je sais parler aux yeux.
Je n'ai point le talent de parler à l'oreille.
Quoi qu'il en soit, en moi tout tient du merveilleux.
Dans tout ce que l'on fait, en juge impartiale,
Je décide du plus ou du moins de lenteur.
Si je parais quelquefois inégale,
C'est sans caprice et sans humeur.

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* N°. 23.

Le mot de la Charade est *Bondon ;* celui de l'Enigme est *Sergent ;* celui du Logogriphe est *Etable*, où se trouve *table*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Morale des Sans-culottes de tout âge, de tout sexe, de tout pays et de tout état, ou *l'Evangile Républicain, par Chemin fils, auteur de l'Alphabet et du Catéchisme Républicain, suivi d'un coup-d'œil sur les anciennes Républiques. Petit* in-16, *broché*, 12 *sols. A l'imprimerie de l'auteur, rue de Glatigny en la Cité*, n°. 7, *l'an II de la République.*

Ce livret, très-utile à l'instruction de la jeunesse, renferme les principes d'une morale saine et intéressante, avec des exemples bien choisis des vertus républicaines qui doivent attirer l'attention et l'amour de tout bon citoyen et des zélés patriotes. On en jugera mieux par quelques citations. Voici comme l'auteur s'exprime sur l'HOMMAGE A L'ETRE SUPRÊME :

« La Convention nationale, en consacrant à la Divinite les principes de la déclaration des droits, et en fondant sous ses auspices la constitution républicaine, a rendu un éclatant hommage à la Religion, c'est-à dire au culte de l'Etre suprême. Périsse à jamais le fanatisme qui a été le fléau du genre humain ! Mais loin de nous aussi l'idée révoltante que Dieu n'existe pas, et que l'homme de bien malheureux sera confondu avec le méchant couronné. Si cet odieux système était vrai, la vertu ne serait donc qu'un vain nom, et celui qui sacrifie sa fortune, sa santé, sa vie à ses devoirs, ne serait qu'un insensé ! Oui, Dieu existe pour récompenser la vertu et pour punir le crime ; et les scélérats seuls cherchent à en douter. Voici donc en deux mots ma religion que je trouve dans le spectacle du monde, dans mon cœur et dans le préambule de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : Croyance à l'Etre suprême, confiance en sa justice, et résolution ferme de faire le bien et d'éviter le mal. »

EGALITÉ. *Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi.* Ce principe, solemnellement proclamé par le peuple Français, est la base de tous nos droits et de tous nos devoirs. Que l'heureux empire de l'égalité s'établisse sur la terre, et celui de la vertu s'établira en même-tems. On a souvent repété qu'il n'y a point de république sans vertu : c'est parce qu'il n'y a pas de république sans égalité, et que l'égalité est inséparable de la vertu. Ainsi du droit de l'égalité je ferai dériver toutes les vertus, sans lesquelles on ne peut se dire véritablement républicain. Avec ce principe sacré, je suis sûr de ne donner que les préceptes de la morale la plus pure.

PHILANTROPIE. Puisque nous sommes égaux, nous sommes

tous freres; par conséquent nous devons nous aimer les uns les autres. Si nous avons les uns pour les autres l'amitié qui doit exister entre des freres, nous serons prêts à faire, chacun pour notre ami, ce que nous voudrions qu'il fit pour nous-mêmes. A plus forte raison nous nous garderons bien de faire à autrui ce que nous serions fâchés qu'on nous fît. Ainsi nous ne porterons atteinte ni à la liberté, ni à la propriété, ni à la sûreté de nos concitoyens. Nous respecterons au contraire envers les autres ces droits sacrés, comme nous desirons qu'on les respecte envers nous.

Exemple de Philantropie : Deux régimens français étaient prêts à en venir aux mains l'un contre l'autre; ils étaient en présence. Après avoir employé les motifs les plus touchans pour désarmer ces furieux, le maire d'Aix, voyant que ses paroles sont inutiles, se précipite au milieu d'eux: « Citoyens, » dit-il, tirez sur moi, foulez-moi aux pieds, et sauvez-moi » l'horreur de voir mes amis et mes freres s'entrégorger sous » mes yeux. » Le dévoûment héroïque du magistrat du peuple désarma les citoyens égarés; ils oublierent leurs querelles dans des embrassemens mutuels.

Soumission a la Loi. Puisque nous sommes égaux, nous n'avons pas de maître. Nous ne reconnaissous par conséquent d'autre loi que la volonté générale, à laquelle nous devons nous soumettre tous, sans distinction, pour que le bon ordre regne dans la société; car il n'y a que le respect de tous à la loi, qui puisse garantir à chacun la jouissance de ses droits d'homme et de citoyen. Les Républicains ne sont pas moins dociles pour se courber sous le joug de la loi, qu'ils sont fiers et intrépides pour combattre la tyrannie. Ainsi l'on a vu, sur les frontieres du Midi, des soldats français en état d'arrestation pour des fautes de discipline, demander avec instance l'honneur de combattre les satellites du tyran espagnol, qui se présentaient en bataille. On ouvre les verroux qui les retiennent; ils volent au combat, mettent les esclaves en déroute, reviennent après la victoire poser les armes, et rentrent dans leur prison.

ANNONCES.

L'Arithmétique méthodique et démontrée, avec un traité complet des changes étrangers, augmentée d'un précis et d'un traité d'arithmétique décimale, suivant le nouveau système de compter; par J. Cl. Ouvrier Delile : 6e. édition, *in*-8°. de 504 pages. Prix, 6 liv. 15 sols, broché, franc de port pour tous les départemens, chez l'auteur, rue du Foin-Saint-Jacques, n°. 266.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 21 Mai 1794.

Les Polonais continuent à se montrer dignes de la liberté par l'activité qui saisit les conjonctures, la constance infatigable qui supporte les petits revers et les travaux pénibles, le courage qui brave les dangers et la mort. Ces descendans des Sarmates indomptés retracent toute l'énergie de leurs ayeux. Mais la valeur n'exclut pas chez eux la prudence qui lui prepare des succès. Cette qualité précieuse dans une révolution, lorsqu'elle en dirige le mouvement au lieu de le retarder, brille éminemment dans leur chef. Au reste, il faut avouer que le généralissime est parfaitement secondé par les coopérateurs qu'il s'est choisi. C'est ce que prouvent les nouvelles suivantes de Cracovie, en date du 5 mai.

Grochowsky, depuis la défaite des Russes à Lublin, vient de remporter sur eux un nouvel avantage. Il marchait à la tête de 6000 hommes pour se joindre à Kosciuszko. Dans cette derniere affaire les Russes s'étaient repliés sur Kurow, ville appartenant à Ignace Potocky, membre du gouvernement révolutionnaire de Pologne. Ils menacerent alors d'y mettre le feu, si on les y poursuivait. Grochowsky les attaqua avec vigueur; bientôt Kurow et Pulawy furent réduits en cendres. Cette conduite anima encore plus Grockowsky et ses troupes. Les Russes furent complettement battus, mis en fuite, et perdirent cinq canons. L'armée victorieuse proclama son chef, sur le champ de bataille, général-major. Ce choix a depuis été confirmé par le général en chef de la force armée.

Des nouvelles certaines arrivées de Lithuanie, confirment tout ce qui a été dit de l'insurrection qui y a éclaté. Déja l'armée des patriotes y est forte de près de 20,000 hommes; ils ont rendu la liberté à deux ardens amis de la patrie : ce sont, le maréchal de Lithuanie, Soltan, et Vawrzecky, nonce à la diete de 1791. Tous deux avaient été jettés dans un cachot par les Russes, pour avoir défendu avec courage la liberté du peuple et l'indépendance de la Pologne.

On reçoit chaque jour des avis satisfaisans de l'armée de Kosciuszko. Les deux rives de la Vistule sont absolument ballayées des troupes ennemies, et la route vers Varsovie est maintenant libre. Mais ce général paraît ne vouloir quitter le

palatinat de Sendomir, qu'après avoir eu raison des corps russes qui s'avancent de la Podolie.

Aussi-tôt que les Russes qui étaient au camp de Szalmierz eurent appris la défaite de leurs compatriotes à Varsovie, ils se hâterent de quitter ce camp, et se retirerent vers Novimiasto. Le même jour, l'armée commandée par Kosciuszko, s'avança jusqu'à Igolomia, et le général Madalinski, avec sa division, s'empara aussi-tôt du camp abandonné. Depuis cette époque, il a été livré près de Novemiasto un combat sanglant, dans lequel les Russes ont été mis en pleine déroute. Aujourd'hui ils se trouvent dispersés en différens corps qui n'ont aucune communication entr'eux. C'est au quartier général d'Igolomia que Kosciuszko a appris, le 25, les évenemens de Varsovie.

On y annonça ces évenemens au son de la trompette. Il est impossible de peindre l'enthousiasme qu'ils exciterent dans tous les esprits.

Il paraît que le gouvernement révolutionnaire de Pologne continuera d'être fixé à Cracovie, jusqu'à ce que l'armée de Kosciuszko ait fait sa jonction avec celle de Varsovie. Il sera ensuite, selon toute apparence, transféré dans cette derniere ville.

La ville de Cracovie se montre en effet la digne émule de celle de Varsovie dans ses efforts pour recouvrer et conserver la liberté. On en jugera par la vigueur et la sagesse qui se trouvent dans les dispositions du morceau ci-joint que nous avions promis dans le numero précédent.

« Nous créons dans notre palatinat une commission du bon-ordre, en l'organisant temporairement d'une maniere particuliere. Cette commission sera entre nous, dans notre palatinat, un organe unique, exécutif du chef de la force armée nationale et du conseil; elle sera tenue d'exécuter tous leurs ordres et toutes leurs dispositions, conformes à la description du pouvoir. Le conseil suprême national prescrira incontinent l'organisation et les devoirs particuliers à cette commission. De notre côté, nous nous engageons strictement à exécuter ses arrêtés.

» Le conseil-suprême national prescrira l'organisation, la marche, et des principes sûrs pour le jugement criminel suprême qui siégera auprès dudit conseil.

» Comme, par les circonstances actuelles, nous ne sommes pas à même de choisir d'une maniere convenable des personnes pour composer tant le jugement criminel suprême que celui du palatinat, c'est pourquoi nous chargeons le conseil de faire choisir ces juges, parmi les personnes lesquelles, par les dernieres diétines libres, territoriales et les élections des villes avaient été élues pour les judicatures.

» A ce jugement sont soumis tous les crimes contre la nation, et les actions contraires au but sacré de notre insurrec-

tion , comme des délits commis contre le salut de la patrie. Tous ces crimes sont punis de mort.

„ Nous commettons au chef de la force armée le pouvoir d'établir des conseils de guerre d'après les réglemens et les usages militaires.

„ Nous nous réservons le plus solemnellement , par l'acte prescrit, qu'aucun de ces pouvoirs temporaires, que nous venons d'établir ci-dessus, ne pourra ni séparément, ni tous ensemble, faire des actes qui statueraient une constitution nationale. Tout acte de cette nature sera regardé par nous comme une usurpation de la souveraineté nationale , semblable à celle contre laquelle nous nous levons, en sacrifiant nos vies.

„ Tous les pouvoirs temporaires, qui viennent d'être créés par l'acte présent, existeront dans leur force et activité, jusqu'à ce que nous aurons atteint l'objet de notre insurrection présente, c'est-à-dire, jusqu'à ce que les états de la Pologne seront délivrés de troupes étrangeres et de toute force armée, contraire à notre insurrection, et que l'intégrité de ses frontieres sera assurée. C'est de quoi le suprême chef, conjointement avec le conseil national, seront tenus d'avertir les citoyens sous la responsabilité la plus stricte de leurs personnes et de leurs biens. C'est alors que la nation, assemblée par des représentans, se fera rendre compte et raison des travaux et démarches des autorités constituées temporairement, et publiera dans l'univers sa reconnaissance pour les enfans vertueux de la patrie, en récompensant leurs travaux et sacrifices, à raison de leurs services réels. C'est alors enfin qu'elle decidera de sa prospérité future et de celle des générations les plus éloignées.

„ Nous engageons le chef de la force armée et le conseil suprême national à instruire, par des adresses fréquentes, la nation du véritable état des affaires, sans lui cacher ni lui adoucir même les évenemens les plus désastreux. Notre désespoir est au comble, et l'amour de la patrie est sans bornes. Les malheurs les plus cruels, les difficultés les plus insurmontables, ne sauraient affaiblir ni décourager la vertu ni la valeur civique.

„ Nous nous promettons mutuellement et à toute la nation polonaise de la fermeté dans l'entreprise, de la fidelité pour les principes, de l'obéissance pour les autorités nationales, exprimées et décrétées dans cet acte de notre insurrection. Nous conjurons le chef de la force armée et le conseil suprême, par l'amour de la patrie, d'user de tous les moyens capables de délivrer la nation et de sauver la terre polonaise, en décrétant entre leurs mains le pouvoir d'employer nos personnes et nos biens, pendant que durera le combat de la liberté avec le despotisme, de la justice avec l'oppression et la tyrannie, nous désirons (qu'ils se représentent

cette grande vérité) que le salut du peuple est la suprême loi. ”

Fait à Cracovie, le 24 mars 1794, à l'assemblée des citoyens habitans du palatinat de Cracovie.

Suivent quelques milliers de signatures des citoyens habitans de Cracovie.

Conforme à l'original.

Signé, Gaspar Mzeizewsky, commissaire du bon ordre du palatinat de Cracovie, chargé du protocole.

La cour de Vienne, qui jusqu'ici n'a point été directement attaquée, parce que le généralissime sent qu'il ne faut pas se donner à la fois trois ennemis, la cour de Vienne à laquelle on a payé les magasins de vivres que le besoin de pourvoir à la subsistance des insurgés a forcé de lui prendre, craignant apparemment de se brouiller avec la Russie et la Prusse, vient de prohiber par une ordonnance, dans tous les états héréditaires, l'importation en Pologne de toute espece d'armes et munitions de guerre, comme fusils, sabres, poudre, salpêtre, etc. Dans cette défense sont aussi comprises les piques, faulx, fourches, etc. etc., tous les objets en fer dont on peut fabriquer des armes. Mais qu'importe ! les braves Polonais trouveront ailleurs des secours. Les Turcs leur en fourniront. Ils feront cause commune avec eux contre la Russie, dont les deux nations ont tant à se plaindre. Ces secours donnés par la Porte seront bien puissans si les dernieres nouvelles de Constantinople se confirment. Elles disent que le grand-seigneur a définitivement arrêté de faire marcher quatre armées à-la fois : l'une se portera vers Anapa, la seconde dans le Cuban, la troisieme sur les bords du Niester, et la derniere à Silistrie.

On parle d'une victoire signalée remportée le 29 par les Polonais sur leurs ennemis près de Novemiasto ; mais il faut attendre des détails ultérieurs. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les troupes russes se sont éloignées de la Vistule, et elles étaient le 8 mai à Stazzew. Le corps commandé par Koszciusko les suit ; il se trouvait le 3 au camp près de Novemiasto.

En général, on déploie par-tout la plus grande énergie. Il n'y a pas jusqu'aux Juifs qui abjurant leur esprit mercantile et leurs superstitions ne se soient distingués par des sacrifices pécuniaires et des actes de bravoure. Un riche négociant Dantzicois a aussi équipé à ses frais une légion.

Les Polonais ont trouvé des imitateurs dans leurs voisins ; la Courlande vient d'entrer en insurrection.

De Francfort-sur-le-Mein, le 24 mai.

Suivant des lettres de Berlin datées du 8 mai, le gouvernement vient de déclarer que le ministre des Polonais dans cette ville répondrait, sur sa tête, des insultes auxquelles

M. de Bucholtz peut être exposé à Varsovie. Le départ du roi pour Breslaw avec ses deux fils est fixé au 12, de sorte qu'il n'y aura pas de revue générale. D'ailleurs on ne sait trop à qui on la ferait passer, puisque toutes les troupes de ligne se trouvent occupées, soit dans les armées employées contre la France, soit dans celles de Pologne. Les forts de l'intérieur se trouvent gardés par des invalides et des milices.

De son côté, l'empereur prend des précautions pour conserver ce qu'il a en Pologne. Voici ce que portent des lettres de Vienne, du 9 : Le corps de troupes qui se trouve en Gallicie, près les salines de Vielieza, consiste en 7 bataillons d'infanterie et deux régimens de cavalerie : le tout monte à 11,000 hommes. Ils avaient été commandés pour se rendre sur les bords du Rhin ; mais depuis les événemens arrivés en Pologne, ils doivent rester en Gallicie, ils vont même être renforcés par quatre autres bataillons et quatre divisions de hussards partis de la Transilvanie 400 artilleurs sont partis de Prague et d'Olmutz pour la même destination ; on a encore tiré de cette ville un train d'artillerie.

On s'occupe beaucoup ici des affaires de Pologne, et l'on assure que le corps de troupes prussiennes qui se trouvait dans cette contrée, a été forcé de l'abandonner et de se retirer dans la Prusse méridionale. Le bruit court aussi que les Russes ont eprouvé à Kaminieck le même sort qu'à Varsovie, et qu'une partie de la garnison a été taillée en pieces, et l'autre faite prisonniere.

Des nouvelles reçues de Courlande apprennent que cette province s'est mise en insurrection. Une partie de celles enclavées dans les cordons russes l'ont imitée ; et les troupes que l'imperatrice avait fait partir de Livonie, sont obligées de s'arrêter dans ces contrées.

Une autre lettre du 13 nous peint ainsi les dispositions et les inquiétudes du conseil autrichien : Le conseil aulique de guerre se trouve dans une perplexité inexprimable. Les Pays-Bas, les frontieres de Pologne, celles de la Turquie, les Etats d'Italie, réclament à-la-fois une attention et des services qu'il n'est pas possible d'envoyer à-la-fois de tous les côtés.

L'empereur, pour ne rien déranger de la correspondance établie avec l'armée des Pays-Bas, a informé le conseil que, quoiqu'il se fût mis lui-même à la tête de l'armée alliée, la conviction intime qu'il a des talens militaires du prince de Cobourg exigeait qu'on adressât toujours à ce général tous les ordres relatifs aux opérations de la campagne. On ajoute que l'empereur, dans ses dépêches, demande s'il ne serait pas possible de faire passer encore quelques troupes dans les Pays-Bas. Au reste, on apprend qu'il sera tenu un congrès à Bruxelles, où assisteront des ministres des cours alliées, afin de déterminer les opérations de la campagne actuelle, quoiqu'il

paraisse que les Français s'occupent plus utilement de l'exécution immédiate de leurs projets sur la Belgique. Quelques-uns de nos politiques pensent qu'il n'aurait pas été mal d'avoir procédé beaucoup plutôt à des délibérations que l'impétuosité française se trouve en mesure de troubler d'un moment à l'autre.

Quant aux frontieres de Pologne, nous pensons qu'il est infiniment prudent d'observer ce qui se passe sans nous en mêler ouvertement, d'autant plus que les dernieres lettres de Constantinople nous apprennent que le divan se dispose à faire marcher quatre armées à-la-fois, l'une vers Anapa, la seconde dans le Cuban, la troisieme sur le Niester, et la quatrieme vers Silistrie. Il est hors de doute que la Russie tâchera de nous entraîner dans la guerre ou de Pologne ou de Turquie, si elle le peut : il est donc plus essentiel pour notre cour de s'abstenir de prendre aucune part dans une nouvelle querelle, tandis que nous en avons tant d'autres à appaiser.

Les dépêches de l'archiduc Ferdinand, gouverneur de la Lombardie, ne sont pas les moins effrayantes ; il annonce que les Français ont réussi à percer dans le Piémont, par le passage de Ponte-di-Neva, qui sépare le territoire gênois des états du roi de Sardaigne, et que le général Argenteau, qui n'avait que 6000 hommes, n'a pas osé défendre ce passage ; de sorte que, si le projet de former une armée promptement dans la Lombardie ne s'exécute pas, tous les états d'Italie, ainsi que ceux du roi de Turin, seront exposés à des dangers très-reels.

On voit par tous ces détails que le conseil aulique a de terribles occupations, et qu'il lui serait infiniment difficile de faire face à tout, au milieu du mécontentement intérieur que causent parmi le peuple les évenmens de la guerre.

Tout semble se réunir pour jetter le cabinet de Vienne dans les plus vives alarmes. Les nouvelles d'Italie lui apprennent chaque jour de nouveaux succès des Français. L'épouvante est telle à Turin que le roi et sa famille doivent quitter la capitale. On prépare déja le château de Mantoue pour les recevoir. Le duc de Modene, qui a donné des preuves d'affection à l'Autriche, doit s'y rendre de son côté, et l'archiduc Ferdinand, gouverneur de la Lombardie, a déja pris la précaution de faire transférer dans cette ville les archives et autres effets précieux.

Ces succès, qui inspirent la terreur à la cour de Vienne, les Français les ont aussi ailleurs. L'alarme se répandit le 10 mai à Manheim. Une forte canonnade avait été entendue dans les environs de Flomersheim et Lambsheim. On apprend que les Républicains ont fait une nouvelle visite à Frankental et Mutterstadt. Toutes les cloches et les ferrures ont été enlevées des églises et du château : tous ces objets ont été chargés et emmenés sur un nombre considérable de voitures.

Cependant on est un peu consolé, parce que les Républicains ont retiré leurs magasins et leurs hôpitaux de Lautern : on dit que Kalkreuth doit transférer son quartier-général à Lichtenberg. On se mit aussi en défense contre les Français à Mayence. On attend deux régimens d'Anspack pour former la garnison de cette ville. Le ministre Prussien Haugwitz est arrivé ici de la Haye. Le régiment des gardes Prussiennes est parti ce matin pour se rendre à l'armée.

Provinces-Unies et Belgique.

Les derniers succès des Républicains ont totalement dérangé le plan du colonel Mack, sur lequel la coalition avait fondé tant d'espérances. Il paraît que ce plan consistait à rassembler toutes les forces en un seul point, pour s'y assurer une supériorité décisive. Mais l'invasion des Français dans les différentes provinces de la Belgique a pour but de contraindre l'armée combinée d'évacuer le territoire, et de se diviser pour porter du secours à diverses places menacées par cette diversion. La contremine des Français leur réussit ; déja il a fallu détacher des corps considérables pour se porter dans la Flandre et sur les bords de la Sambre. Il résulte de ce morcellement que Cobourg, affaibli, est obligé de se tenir sur la défensive, parce qu'il n'a plus assez d'hommes à sacrifier pour attaquer.

Pichegru occupe Courtrai et Menin avec une forte armée ; un autre corps se trouve dans les environs d'Ypres de même qu'à Furnes, Dixmude, et une grande partie de la Flandre maritime. Il est incroyable combien les Républicains ont enlevé de vivres et de bestiaux dans la West-Flandre, pour en approvisionner leurs places. — Le 11 au matin, Clairfait s'est mis en mouvement pour tâcher de reprendre Courtrai et d'en couper les communications avec Menin. Il y a eu trois attaques depuis 4 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir. Le succès a été balancé dans les deux premieres ; enfin, les Républicains s'élançant la bayonnette en avant avec le cri de vaincre ou mourir, ont enfonce et culbuté les rangs. L'aîle gauche autrichienne s'est repliée une lieue en arriere jusqu'à Igelsmunster. Le régiment de la Tour a été écharpé, le général Vankeim tué, et Clairfait contraint de rejoindre avec les débris de son armée celle commandée par le duc d'Yorck.

Pendant ce tems, l'armée des Ardennes faisait de grands progrès sur la Sambre, qu'elle a passé le 11 sur deux colonnes, près de Merbs-le-Cateau, l'épouvante est dans tout le pays entre Sambre et Meuse, et dans toutes les petites villes entre Mons, Nivelle, etc. Les habitans sont venus avec leurs effets les plus précieux se réfugier à Bruxelles.

On a tiré une partie des forces de la forêt de Mormale, pour résister à une colonne française qui serre de près Charleroi, tandis qu'une autre s'est avancée jusqu'à l'abbaye de Bonne-Espérance.

On sent bien que l'alarme regne dans la capitale des Pays-Bas : elle s'est accrue depuis qu'on a vu arriver à Bruxelles les habitans des environs de Charleroi, de Binch et de Mons. Le gouvernement, croyant déja les Français aux portes de la ville, a fait emballer tous les papiers de la chancellerie et inviter tous les habitans à s'armer. Depuis, le comte de Metternich a engagé les employés des divers départemens a s'enrôler pour être prêts à toute occasion. Mais un grand nombre de bourgeois se sont repliés dans l'intérieur ou même chez l'étranger.

On mande de la Haye, en date du 10 mai, que le ministre prussien Stein vient d'y arriver de Clèves ; on dit que c'est pour arranger quelques difficultés survenues au sujet de la location des troupes prussiennes à l'Angleterre et à la Hollande. Les riches marchands ne paraissent à la Bourse qu'avec une mine allongée, qui prouve assez qu'ils craignent une visite de la part des Français ; d'ailleurs les Républicains ont enlevé plusieurs vaisseaux richement chargés, venant de Batavia, et le bruit court que la banque d'Amsterdam, ébranlée par ces pertes, fermera ses payemens au mois de juillet. Le contre-coup de cette faillite se ferait sentir jusqu'à la banque de Londres.

ANGLETERRE. *De Londres, le 21 Mai.*

La grande affaire qui occupe aujourd'hui la capitale est la formation du comité de secret de vingt et un membres pour exercer des poursuites contre les chefs et les principaux personnages de quelques sociétés populaires. On porte à 12,000 le nombre des membres inscrits sur les registres de celles dont on a saisi les papiers.

Les arrestations continuent, sur-tout celle des domestiques et autres personnes attachées à lord Stanhope ; on craint même pour la liberté et peut-être les jours de ce philantrophe éclairé et vertueux, car que n'ose un gouvernement tyrannique. On vient d'arrêter M. Lowett. Les incarcerés, à qui on refuse toute communication avec le dehors, sont soigneusement interrogés, et on exige d'eux de faire connaître tous leurs papiers.

A l'ouverture de la séance du 17, lord Grenville a présenté un nouveau message royal concernant les personnes arrêtées pour séditions et manœuvres de trahisons; il a annoncé qu'il proposerait incessamment la suspension de l'*habeas corpus*, loi regardée par tous les Anglais comme le palladium de leur liberté civile. Lord Stanhope a parlé dans cette occasion d'une maniere digne de lui et de la cause qu'il défendait; il a terminé en disant que c'était la derniere fois qu'il parlait à la chambre, parce que dès que le bill serait passé, les ministres l'enverraient probablement à la tour ou bastille de Londres.

Le duc de Richmont et M. Pitt ont voté autrefois pour une réforme parlementaire, en qualité de membres dans cette même

société des recherches constitutionnelles qu'ils persécutent aujourd'hui : il s'est trouvé chez M. Hardy, secrétaire de celle de correspondance de Londres, une adresse au roi, revêtue de 14,000 signatures. Voici cette piece :

« Sire, c'est en vertu des droits qui nous sont assurés par la constitution, que nous nous adressons à vous pour mettre sous vos yeux le tableau de la détresse où le peuple se trouve réduit par la guerre actuelle.

» Courbés sous le poids de taxes énormes, que l'industrie la plus active aurait la plus grande peine à soutenir, dans les tems même de la plus grande prospérité de ce royaume, nous voyons avec la plus profonde douleur que notre commerce, source principale de cette prospérité, éprouve les plus grandes pertes et passe dans d'autres mains.

» De-là, l'état de détresse et même de ruine totale où se trouve un si grand nombre de négocians et de manufacturiers respectables; état qui, non-seulement nous a fait perdre notre supériorité sur les autres nations, mais tend même à nous rayer de la liste des nations commerçantes. Plusieurs miliers d'artisans industrieux, qui dépendaient pour leur subsistance de ces négocians et de ces manufacturiers, sont actuellement réduits à la derniere misere. Un quartier, autrefois si florissant de cette capitale, offre une preuve bien déplorable de la vérité de cette assertion. Ceux dont la situation est moins désespérée, mais qui n'en sont pas moins inquiets sur leur sort à venir, prennent le parti de quitter leur pays natal : tous les jours on les voit émigrer par bandes, privant par-là leur patrie de leurs services, de leurs familles et de leur fortune.

» La disette du numéraire et la cherté immodérée des vivres se font sentir par-tout ; par-tout on s'en plaint hautement : c'est donc avec un extrême déplaisir et avec la plus vive inquiétude, que nous en voyons sortir de ce pays une si grande quantité pour alimenter une guerre lointaine, dont les dépenses sont déja excessives, et qui, si elle est prolongée, ne peut que jeter la nation dans la plus grande détresse.

» L'objet pour lequel le ministre a déclaré qu'il entreprenait cette guerre, étant rempli depuis long-tems, nous voyons avec horreur qu'on la continue, uniquement dans la vue de se mêler du gouvernement intérieur d'une nation indépendante.

» Quand nous réfléchissons sur ce que ce pays a déja eu à souffrir de la guerre actuelle, tant par la perte de son commerce que par l'accroissement de la dette publique, et l'horrible effusion de sang de nos freres ; quand d'un autre côté nous envisageons les suites effrayantes qui résulteraient de la continuation de cette guerre, nous ne pouvons demeurer dans une froide indifférence : comme hommes, comme chrétiens, nous sommes tenus d'employer tous nos moyens, tous nos efforts, en faveur de l'humanité souffrante.

» C'est pourquoi nous supplions votre majesté de nous donner la paix. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE PRIEUR, *de la Côte-d'or.*

Séance de preimdi, 11 *Prairial.*

Carrier dénonce plusieurs jugemens rendns par le tribunal du département du Cantal qui condamnent à la peine la plus légere trois conspirateurs, et à une peine plus forte un des meilleurs patriotes de ce département. Il demande la suspension de tous ces jugemens et l'envoi des pieces au comité de sûreté générale. — Adopté.

Sur la proposition d'un autre membre, la Convention décrete que son comité de sûreté générale se fera rendre compte de tous les jugemens rendus par le tribunal criminel du département de l'Ardêche contre les complices de Saillant sur le camp de Jalès, examinera la conduite des membres composant le tribunal et le juré, et en rendra compte le plutôt possible à la Convention nationale.

Le comité de législation fera incessamment un rapport sur une nouvelle organisation du juré ordinaire.

Couthon annonce que la commission chargée de la revision des lois accélere son travail. Il propose et la Convention adopte un projet de décret relatif à la confection de ce travail.

Gregoire fait un rapport sur la conservation des jardins de botanique. La Convention décrete que la trésoreric nationale tiendra à la disposition des commissions d'agriculture la somme de 15,0000 liv. pour les dépenses nécessaires à la conservation provisoire et à l'entretien des jardins botaniques et plantes rares des divers districts.

Barrere donne lecture des nouvelles de nos armées. (*Voyez art.* Nouvelles.)

Le même membre propose et la Convention adopte le projet de décret suivant :

« Art. 1er. Tous les citoyens et citoyennes qui sont dans l'usage de s'employer aux travaux de la récolte, soit qu'ils résident daus les campagnes, soit qu'ils soient domiciliés dans les villes, sont en requisition pour la prochaine récolte.

» II. Le salaire du citoyen employé à ces travaux sera fixé par les autorités constituées.

» III. Tout refus de la requisition portée dans l'article 1er., toute coalition tendante à faire abandonner les travaux, à les

suspendre, ou exiger des prix arbitraires, sera poursuivie et punie comme crime de contre-révolution. ,,

Le comité de salut public est chargé de rédiger et de faire insérer dans les bulletins toutes les dispositions réglementaires nécessaires pour assurer l'exécution du présent décret.

Barrere a annoncé que le comité présentera sous peu, un projet de décret pour faire refluer dans les campagnes la domesticité mâle des villes.

Séance du duodi, 12 *Prairial*

Plusieurs députations de diverses communes viennent témoigner à la Convention leur inviolable attachement et applaudir à ses travaux. Celle de la Chapelle-Franciade exprime les mêmes sentimens.

„ Un grand crime, a dit Sergent, a été commis dans cette commune par Lafayette et Bailli ; ils ont fait ruisseler le sang des patriotes à la Chapelle. Cependant les intrumens de Lafayette et Bailli n'ont point été recherchés; quelques-uns même sont à la tête des corps dans les armées de la République. Je demande que le comité de sûreté générale recherche et envoie au tribunal révolutionnaire les auteurs, fauteurs et complices de l'assassinat des patriotes de la Chapelle-Franciade. ,, — Adopté.

Quelques décrets sur des objets particuliers ont occupé le reste de la séance.

Séance de tridi, 13 *Prairial.*

Barrere, au nom du comité de salut public, donne lecture des prises maritimes, des lettres des généraux des armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle. Le même membre fait un rapport plein d'intérêt pour l'établissement d'une école de Mars dans la pleine des Sablons. Après avoir mis en contraste cette école républicaine, d'où sortiront de nombreux défenseurs, des soldats intrépides et instruits dans l'art des combats, avec les écoles militaires de l'ancien régime, qui n'ont pas produit un officier habile, pas un général, pas un guerrier célebre, Barrere, au nom de la Convention nationale, s'adresse aux familles des sans-culottes qu'elle appelle à l'école de Mars :

„ Citoyens, trop long-tems l'ignorance a habité les campagnes et les atteliers; trop long-tems le fanatisme et la tyrannie se sont emparés de concert des premieres pensées des jeunes citoyens pour les asservir ou en arrêter le développement. Ce n'est pas à des esclaves ni à des mercenaires à élever des hommes libres ; c'est la patrie elle-même qui vient aujourd'hui remplir cette fonction importante, et elle ne l'abandonnera plus aux préjugés, à l'intérêt, à l'aristocratie.

„ Il faut que l'esprit des familles particulieres disparaisse, quand la grande famille vous appelle. La République laisse aux parens la direction de vos premieres années ; mais aussi-tôt que votre intelligence se forme, elle fait hautement valoir les

droits qu'elle a sur vous. Vous êtes nés pour la République, et non pour l'orgueil ou le despotisme des familles. Elle s'empare de vous dans cet âge heureux où l'ame ardente et sensible s'épanouit à la vertu et s'ouvre naturellement à l'enthousiasme du bien et à l'amour de la patrie.

„ Placés sous ses regards, elle vous suivra avec intérêt; c'est d'elle que vous recevrez les vêtemens, la nourriture et les préceptes; c'est en son nom que des représentans du peuple se rendront dans vos camps, iront présider à vos jeux, assisteront à vos exercices; c'est sous les aîles de la représentation nationale que vous serez instruits; et c'est à côté de la cité du peuple Français, de celle qui a été le siége de la révolution, et qui est le foye: du patriotisme et la patrie des arts, que vous viendrez recevoir une instruction nécessaire à tout Républicain. Les vieillards viendront souvent honorer de leur présence vos premiers essais; les meres viendront jouir du spectacle consolateur d'une éducation simple, donnée à des enfans nés dans des familles peu fortunées, ou de parens blessés à la défense de nos droits. Tous les citoyens chercheront à démêler dans vos paroles, dans vos actions, dans vos travaux, quelques germes de vertu et de talent, et vous apprendront par leur curieuse sollicitude autour de vous, que la République n'a rien de plus précieux que les enfans des citoyens peu fortunés, ou qui se sont dévoués à sa défense.

„ Elle remet en vous ses espérances et sa gloire. „

A la suite de ce rapport, interrompu par de fréquens applaudissemens, Barrere présente le projet de décret suivant :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, décrete :

« Art. 1er. Il sera envoyé à Paris, de chaque district de la République, six jeunes citoyens, sous le nom d'*éleves de l'Ecole de Mars*, dans l'âge de 16 à 17 ans et demi, pour y recevoir, par une éducation révolutionnaire, toutes les connaissances et les mœurs d'un soldat républicain.

„ II. Les agens nationaux des districts feront, sans délai, le choix de six éleves parmi les enfans des Sans-Culottes.

„ La moitié des éleves sera prise parmi les citoyens peu fortunés des campagnes; l'autre moitié dans les villes, et par préférence parmi les enfans des volontaires blessés dans les combats, ou qui servent dans les armées de la République.

„ III. Les agens nationaux choisiront les mieux constitués, les plus robustes, les plus intelligens, et qui ont donné des preuves constantes de civisme et de bonne conduite.

„ Ils seront tenus de faire imprimer et afficher dans le disrict le tableau des citoyens qu'ils auront choisis.

„ IV. Les éleves de l'école de Mars viendront à Paris à pied et sans armes; ils voyageront comme les défenseurs de la République, et recevront l'étape en route.

„ L'un d'eux sera chargé par le district d'une surveillance fraternelle sur ses collegues en route, et sera responsable de leur conduite.

„ V. Les agens nationaux des districts sont autorisés à leur donner l'état de route nécessaire pour se rendre à Paris; ils prendront des mesures telles, que les éleves de leur arrondissement soient en route 10 jours après la réception du présent décret par la voie du belletin.

„ VI. Il ne sera pas reçu d'éleves dans l'école de Mars après le 20 messidor.

„ VII. L'école de Mars sera placée à la plaine des Sablons près Paris.

„ Les éleves y trouveront, à leur arrivée, un commissaire des guerres chargé de les recevoir et de les placer.

„ VIII. La commune de Paris, à raison de sa population, fournira quatre-vingt éleves. L'agent national de la commune les choisira selon les mêmes conditions que ceux des districts, et en soumettra la liste à l'approbation du comité de salut public.

„ IX. Les éleves de l'école de Mars seront habillés, armés, campés, nourris et entretenus aux frais de la République.

„ X. Ils seront exercés au maniement des armes, aux manœuvres de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie.

„ Ils apprendront les principes de l'art de la guerre, les fortifications de campagne et l'administration militaire.

„ Ils seront formés à la fraternité, à la discipline, à la frugalité, aux bonnes mœurs, à l'amour de la patrie et à la haine des rois.

„ XI. Les éleves resteront sous la tente tant que la saison le permettra.

„ Aussi-tôt que le camp sera levé, et en attendant qu'ils aillent faire leur service aux armées, ils retourneront dans leurs foyers, et seront admis à d'autres genres d'instruction, suivant l'aptitude et le zele qu'ils auront montrés.

„ XII. L'école de Mars est placée sous la surveillance immédiate du comité de salut public, qui est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du présent décret, et pour remplir l'objet de cette institution révolutionnaire; il choisira les instituteurs et les agens qui doivent être employés près des éleves, et les plus propres à leur donner les principes et l'exemple de toutes les vertus républicaines.

„ XIII. L'insertion du présent décret dans le bulletin de la Convention tiendra lieu de publication.

Ce décret est adopté.

Le comité de salut public informé de quelques reclamations portées contre de certains articles de la loi sur les rentes viageres, en a trouvé plusieurs qui sont légitimes. Il a proposé de suspendre l'exécution de ce décret jusqu'à la confection d'un travail qu'il prépare pour en faire disparaître les dispositions

dispositions qui peuvent blesser ou compromettre les droits des citoyens. — Cette proposition est adoptée.

Collot-d'Herbois présente et la Convention adopte un projet de décret, d'après lequel nos defenseurs et leurs familles recevront avec célérité et d'une maniere digne de la majesté du peuple Français, les indemnités que la patrie leur doit.

Séance de quintidi, 14 Prairial.

La Convention entend avec la plus vive sensibilité la pétition d'une citoyenne courageuse et républicaine qui réclame des secours. Veuve du citoyen Delcambe, capitaine au premier bataillon des Fédérés-nationaux, et commandant de place à Cholet, elle a su imiter le courage de son mari. Ce brave homme est mort en faisant un rempart de son corps au général Moulins au moment où celui-ci s'est donné la mort pour ne pas tomber vivant dans les mains des brigaus. La citoyenne Delcambe cherchait à se soustraire à leur rage au moment où ils entraient dans la ville. Elle leur fut désignée comme la femme du commandant de la place : ils fondirent sur elle au nombre de sept, et lui enleverent tout ce qu'elle possédait. Ils voulurent la forcer de proférer le cri infâme de *vive le roi* ; ils la menacerent de lui faire éprouver le sort de son mari, si elle résistait. *Il est mort pour la patrie*, s'écria-t-elle, *je saurai l'imiter : Vive la Republique !* Cette courageuse citoyenne reçoit aussi-tôt trois coups de bayonnette et deux coups de feu. Baignée dans son sang ils la crurent morte, et l'abandonnerent; mais la Providence veillait sur ses jours. Après que les brigands eurent évacués Cholet, de généreuses citoyennes la ramasserent expirante sur le champ de bataille, et la rendirent à la vie. — La position de cette vertueuse républicaine sans ressource, à qui les brigands ont tout enlevé, et dont les blessures sont encore saignantes excite la plus vive émotion. La Convention décrete qu'elle a bien mérité de la patrie ; que son action héroique sera recueillie par le comité de salut public, et que la tresorerie nationale lui paiera, sur la présentation du présent decret, la somme de 1200 liv. à titre d'indemnité, sans prejudice de la pension à laquelle elle a droit, et que le comité de liquidation est chargé de déterminer.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comites d'instruction et des secours publics sur la pétition du citoyen Turpin, doyen des gens de lettres, plus qu'octogénaire et indigent, ne recevant plus la pension dont il jouissait ci-devant, les objets privilégiés sur lesquels elle était assise ayant été abolis, décrete :

« Que sur la présentation du présent décret, la trésorerie nationale paiera au citoyen Turpin la somme de 600 liv. à titre de secours, et que sa pétition sera renvoyée au comité de liqui-

dation qui reste chargé de lui présenter un projet de décret, pour lui assurer des secours annuels et pendant sa vie. ,,

La commission entend quelques opinions sur la contribution fonciere; elles sont renvoyées à l'examen des comités de salut public et des finances.

Séance de quintidi, 15 *Prairial.*

Barrere annonce que les troupes de la République sont entrées le 7 prairial dans le fort Saint-Elme, Port-Vendre et Collionvre. Sept mille Espagnols ont mis bas les armes; toute leur artillerie et tous leurs magasins ont été remis aux Français. (*Voyez les* Nouvelles officielles.) La Convention nationale, après avoir entendu le comité de salut public, décrete :

„ Art. Ier. L'armée des Pyrénées orientales ne cesse de bien mériter de la patrie. Les lettres officielles qui annoncent ses succès seront imprimées dans le Bulletin, et envoyées sur-le-champ aux autres armées de la République.

„ II. Les citoyens de Bagnieul-les-mers et de Collioure ont bien mérité de la patrie.

„ III. Il sera élevé à Bagnieul un obélisque de granit, sur lequel sera gravé l'inscription suivante : *Ici sept mille Espagnols poserent les armes devant les Republicains, et rendirent à la valeur ce qu'ils tenaient de la trahison.*

„ IV. Le fort Saint-Elme portera désormais le nom de *Fort-du-Rocher*, et le port de Vendre se nommera *Port-de-la-Victoire.*

PARIS. *Nonidi*, 19 *Prairial.*

On n'est occupé que des préparatifs de la fête qui doit être célébrée demain en l'honneur de l'Etre suprême, dans le jardin du Palais-national et ensuite au Champ-de-la-Réunion ; ce sera sans doute un spectacle digne des regards de la Divinité, que de voir un peuple immense réuni en son nom pour lui rendre hommage, sous les auspices de la liberté et en présence du ciel et de la nature qui est son véritable temple. Le plan de cette fête, conçu par le citoyen David, est digne des talens de son auteur, et de l'objet auguste qu'il s'est proposé. Nous y joindrons l'hymne composé par le citoyen Chenier.

La poésie ne pouvait avoir un sujet plus digne de ses chants, et c'est alors qu'elle peut être véritablement appellée, comme chez les anciens, le langage des Dieux.

Plan de la fête à l'Etre suprême, qui doit être célébrée le 20 prairial, proposé par David, et décrété par la Convention nationale.

L'aurore annonce à peine le jour, et déja les sons d'une

musique guerriere retentissent de toutes parts, et font succéder au calme du sommeil un reveil enchanteur.

A l'aspect de l'astre bienfaisant qui vivifie et colore la nature, amis, freres, époux, enfans, vieillards et meres s'embrassent, et s'empressent à l'envi d'orner et de célebrer la fête de la Divinité.

L'on voit aussi-tôt les banderoles tricolores flotter à l'extérieur des maisons : les portiques se décorent de festons de verdure; la chaste épouse pare de fleurs la chevelure flottante de sa fille chérie, tandis que l'enfant à la mamelle presse le sein de sa mere, dont il est la plus belle parure; le fils, au bras vigoureux, se saisit de ses armes : il ne veut recevoir le baudrier que des mains de son pere; le vieillard souriant de plaisir, les yeux mouillés des larmes de la joie, sent rajeunir son ame et son courage en présentant l'épée aux defenseurs de la liberté.

Cependant l'airain tonne : à l'instant les habitations sont désertes; elles restent sous la sauve-garde des lois et des vertus républicaines; le peuple remplit les rues et les places publiques : la joie et la fraternité l'enflamment. Ces groupes divers, parés des fleurs du printemps, sont un parterre animé, dont les parfums disposent les ames à cette scene touchante.

Les tambours roulent; tout prend une forme nouvelle. Les adolescens, armés de fusils, forment un bataillon quarré autour du drapeau de leurs sections respectives. Les meres quittent leurs fils et leurs époux; elles portent à la main des bouquets de roses : leurs filles qui ne doivent jamais les abandonner que pour passer dans les bras de leurs époux, les accompagnent, et portent des corbeilles remplies de fleurs. Les peres conduisent leurs fils, armés d'une épée : l'un et l'autre tiennent à la main une branche de chêne.

Tout est prêt pour le départ; chacun brûle de se rendre au lieu où doit commencer cette cérémonie qui va réparer les torts des nouveaux prêtres du crime et de la royauté.

Une salve d'artillerie annonce le moment desiré : le peuple se réunit au jardin national; là il se range autour d'un amphithéâtre destiné pour la Convention. Les portiques qui l'avoisinent sont décorés de guirlandes de verdure et de fleurs, entremêlées de rubans tricolors.

Les sections arrivées, les autorités constituées, le peuple, annoncent à la représentation nationale que tout est preparé pour célébrer la fête de l'Etre suprême.

La convention nationale, précédée d'une musique éclatante, se montre au peuple : le président paraît à la tribune elevée au centre de l'amphithéâtre; il fait sentir les motifs qui ont déterminé cette fête solemnelle; il invite le peuple à honorer l'auteur de la nature.

Il dit : le peuple fait retentir les airs de ses cris d'allégresse.

Tel se fait entendre le bruit des vagues d'une mer agitée, que les vents sonores du Midi soulevent et prolongent en échos dans les vallons et les forêts lointaines.

Au bas de l'amphithéâtre s'éleve un monument où sont réunis tous les ennemis de la félicité publique : le monstre désolant de l'athéisme y domine ; il est soutenu par l'ambition, l'égoïsme, la discorde et la fausse simplicité qui, à travers les haillons de la misere, laissent entrevoir les ornemens dont se parent les esclaves de la royauté.

Sur le front de ces figures on lit ces mots :

SEUL ESPOIR DE L'ETRANGER.

Il va lui être ravi. Le président s'approche, tenant entre ses mains un flambeau : le groupe s'embrâse, il rentre dans le néant avec la même rapidité que les conspirateurs qu'a frappés le glaive de la loi.

Du milieu de ces débris s'éleve la sagesse au front calme et serein ; à son aspect, des larmes de joie et de reconnaissance coulent de tous les yeux ; elle console l'homme de bien que l'athéisme voulait réduire au désespoir. La fille du ciel semble dire : Peuple, rends hommage à l'auteur de la nature ; respecte ses décrets immuables. Périsse l'audacieux qui oserait y porter atteinte ! peuple généreux et brave, juge de ta grandeur par les moyens que l'on emploie pour t'égarer. Tes hypocrites ennemis connaissent ton attachement sincere aux lois de la raison ; et c'est par-là qu'ils voudraient te perdre ; mais tu ne seras plus dupe de leur imposture ; tu briseras toi-même la nouvelle idole que ces nouveaux Druides voulaient relever par la violence.

Après cette premiere cérémonie, que termine un chant simple et joyeux, le bruit des tambours se fait entendre, le son perçant de la trompette éclate dans les airs. Le peuple se dispose : il est en ordre : il part.... Deux colonnes s'avancent ; les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, marchent sur deux files parallèles. Le bataillon quarré des adolescens marche toujours dans le même ordre. Le rang des sections est déterminé par la lettre alphabétique. Au milieu du peuple paraissent ses représentans ; ils sont environnés par l'enfance, ornée de violettes ; l'adolescence, de mirthe ; la virilité, de chêne ; et la vieillesse aux cheveux blancs, de pampre et d'olivier : chaque représentant porte à la main un bouquet d'épis de bled, de fleurs et de fruits, symbole de la mission qui lui a été confiée ; mission qu'ils rempliront en dépit des obstacles renaissans sous leurs pas.

Au centre de la représentation nationale, quatre taureaux vigoureux, couverts de festons et de guirlandes, traînent un char sur lequel brille un trophée composé des instrumens des arts et métiers, et des productions du territoire français. « Vous qui vivez dans le luxe et dans la mollesse ; vous dont l'existence n'est qu'un pénible sommeil, peut-être vous oserez jetter un regard de mépris sur ces utiles instrumens : ah ! fuyez, fuyez loin de nous ; vos ames corrompues ne sauraient goûter les jouissances simples de la nature ! Et toi peuple laborieux et sensible, jouis de ton triomphe et de ta gloire ; dedaigne

les vils trésors de tes lâches ennemis ; n'oublie pas sur-tout que les héros et les bienfaiteurs de l'humanité conduisaient la charrue de la même main qui avait vaincu les rois et leurs satellites. ”

Après avoir durant la marche couvert d'offrandes et de fleurs la statue de la liberté, le cortege arrive au champ de la Réunion. “ Ames pures, cœurs vertueux, c'est ici que vous attend une scene ravissante, c'est ici que la liberté vous a ménagé ses plus douces joissances. ”

Une montagne immense devient l'autel de la patrie ; sur sa cime s'éleve l'arbre de la liberté : les représentans s'élancent sous ses rameaux protecteurs ; les peres avec leurs fils se groupent sur la partie de la montagne qui leur est désignée ; les meres avec leurs filles se rangent de l'autre côté ; leur fécondité et les vertus de leurs époux sont les seuls titres qui les y ont conduites. Un silence profond regne de toutes parts ; les accords touchans d'une musique harmonieuse se font entendre : les peres, accompagnés de leurs fils, chantent une premiere strophe ; ils jurent ensemble de ne plus poser les armes, qu'après avoir anéanti les ennemis de la république : tout le peuple répete la finale. Les filles avec leurs meres, les yeux fixés vers la voûte céleste, chantent une seconde strophe : celles-ci promettent de n'épouser jamais que des hommes qui auront servi la patrie : les meres s'énorgueillissent de leur fécondité..... Nos enfans, disent-elles, après avoir purgé la terre des tyrans coalisés contre nous, reviendront s'acquitter d'un devoir cher à leur cœur, ils fermeront la paupiere de ceux dont ils ont reçu le jour. Le peuple répete les expressions de ces sentimens sublimes inspirés par l'amour sacré des vertus.

Une troisieme et derniere strophe est chantée par le peuple entier. Tout s'émeut, tout s'agite sur la montagne : hommes, femmes, filles, vieillards, enfans, tous font retentir l'air de leurs accens. Ici les meres pressent les enfans qu'elles allaitent ; là, saisissant les plus jeunes de leurs enfans mâles, ceux qui n'ont point assez de force pour accompagner leurs peres, et les soulevant dans leurs bras, elles les présentent en hommage à l'auteur de la nature ; les jeunes filles jettent vers le ciel les fleurs qu'elles ont apportées, seule propriété dans un âge aussi tendre. Au même instant, et simultanement, les fils, brûlant d'une ardeur guerriere, tirent leurs épées, les déposent dans les mains de leurs vieux peres ; ils jurent de les rendre partout victorieuses ; ils jurent de faire triompher l'égalité et la liberté contre l'oppression des tyrans. Partageant l'enthousiasme de leurs fils, les vieillards ravis les embrassent, et repandent sur eux leur bénédiction paternelle.

Une décharge formidable d'artillerie, interprête de la vengeance nationale, enflamme le courage de nos Républicains : elle leur annonce que le jour de gloire est arrivé. Un chant

mâle et guerrier, avant-coureur de la victoire, répond au bruit du canon. Tous les Français confondent leurs sentimens dans un embrassement fraternel; ils n'ont plus qu'une voix, dont le cri général, vive la République! monte vers la Divinité.

Hymne à l'Être Suprême, par Marie-Joseph Chenier, *député à la Convention nationale; musique de* Gossec.

VÉRITÉ.

Source de vérité qu'outrage l'imposture,
De tout ce qui respire éternel protecteur,
Dieu de la liberté, pere de la nature,
Createur et conservateur;
O toi! seul increé, seul grand, seul nécessaire,
Auteur de la vertu, principe de la loi,
Du pouvoir despotique immuable adversaire,
La France est debout devant toi.
Tu posas sur les mers les fondemens du monde;
Ta main lance la foudre et déchaine les vents;
Tu luis dans ce soleil dont la flamme féconde
Nourrit tous les êtres vivans.
La courière des nuits, perçant de sombres voiles,
Traîne à pas inégaux son cours silencieux;
Tu lui marquas sa route, et d'un peuple d'étoiles
Tu semas la plaine des cieux.
Tes autels sont épars dans le sein des campagnes,
Dans les riches cités, dans les antres déserts,
Aux angles des vallons, au sommet des montagnes,
Au haut du ciel, au fond des mers.
Mais il est pour sa gloire un sanctuaire auguste,
Plus grand que l'empyrée et ses palais d'azur:
Dieu lui-même habitant le cœur de l'homme juste,
Y goûte un encens libre et pur.
Dans l'œil étincelant du guerrier intrépide,
En traits majestueux tu gravas ta splendeur;
Dans les regards baissés de la vierge timide,
Tu plaças l'aimable pudeur.
Sur le front du vieillard la sagesse immobile
Semble rendre avec toi les décrets éternels:
Sans parens, sans appui, l'enfant trouve un asyle
Devant ses regards paternels.

C'est toi qui fais germer dans la terre embrâsée
Ces fruits délicieux qu'avaient promis les fleurs ;
Tu verses dans son sein la féconde rosée
Et les frimats réparateurs.
Et lorsque du printems la voix enchanteresse,
Dans l'ame épanouie éveille le desir,
Tout ce que tu créas, respirant la tendresse,
Se reproduit par le plaisir.
Des rives de la Seine à l'onde hyperborée,
Tes enfans dispersés t'adressent leurs concerts ;
Par des prodigues mains la Nature parée
Bénit le Dieu de l'univers.
Les spheres parcourant leur carriere infinie,
Les mondes, les soleils, devant toi prosternés,
Publiant tes bienfaits, d'une immense harmonie
Remplissent les cieux étonnés.
Grand Dieu, qui sous le dais fais pâlir la puissance,
Qui sous le chaume obscur visites la douleur,
Tourment du crime heureux, besoin de l'innocence,
Et dernier ami du malheur.
L'esclave et le tyran ne t'offrent point d'hommage ;
Ton culte est la vertu ; ta loi, l'égalité :
Sur l'homme libre et bon, ton œuvre et ton image,
Tu soufflas l'immortalité.
Quand du dernier Capet la criminelle rage,
Tombait d'un trône impur écroulé sous nos coups,
Ton invisible bras guidait notre courage,
Tes foudres marchaient devant nous.
Aiguisant avec l'or son poignard homicide,
Albion sur le crime a fondé ses succès ;
Mais tu punis le crime, et ta puissante égide
Couvre au loin le peuple français.
Anéantis des rois les ligues mutinées,
De trente nations taris enfin les pleurs ;
De la Sambre au Mont-Blanc, du Var aux Pyrénées
Fais triompher les trois couleurs.
A venger les humains la France est consacrée
Sois toujours l'allié du peuple souverain !
Et que la République, immortelle, adorée,
Ecrase les trônes d'airain.
Long-tems environné de volcans et d'abimes,

Que l'Hercule Français terrassant ses rivaux,
Debout sur les débris des tyrans et des crimes,
Jouisse enfin de ses travaux.
Que notre liberté planant sur les deux mondes,
Au-delà des deux mers guidant nos étendarts,
Fasse à jamais fleurir, sous les palmes fécondes,
Les vertus, les lois et les arts.

Extrait du registre des arrêtés du comité de salut public de la Convention nationale, section de l'agriculture et des arts, du sixieme jour du mois de prairial, l'an 2e. de la République Française, une et indivisible.

Le comité de salut public, chargé par le décret de la Convention nationale de ce jour, de dresser et faire publier les dispositions réglementaires nécessaires pour assurer l'exécution du décret qu'elle a rendu concernant les travaux de la prochaine récolte, arrête ce qui suit :

« Art. Ier. Les journaliers, manouvriers, tous ceux qui s'occupent habituellement des travaux de la campagne, ceux qui étaient obligés de suspendre l'exercice de leur profession pendant la récolte, s'ils ne sont pas en requisition par la commission des armes, sont en requisition pour la prochaine récolte, pour tous les travaux qui la précedent, l'accompagnent et la suivent, pour toutes les opérations relatives à la préparation, à la moisson et à la conservation des récoltes.

» II. Tous les ouvriers qui étaient dans l'usage de quitter leurs communes pour aller travailler dans d'autres, seront tenus de s'y rendre suivant l'usage.

» III. Aussi-tôt la réception de l'arrêté, les municipalités dresseront l'état des ouvriers habitués à travailler à la terre, soit dans leurs communes, soit dans d'autres, elles notifieront la réquisition à tous en général : ceux qui refuseront d'y obéir, seront jugés et traités comme suspects.

» IV. Elles fixeront de suite l'époque du départ de ceux qui ont continué d'aller travailler dans d'autres communes que celle de leur domicile, d'après la précocité des récoltes et des travaux.

» V. Sont exceptés de la requisition les malades ou infirmes, ceux qui feraient sur leurs propriétés des opérations jugées indispensables, et ceux qui seraient alors occupés à des travaux semblables à ceux qu'exige la réquisition, dans quelque lieu de la République que ce soit.

» VI. Les agens nationaux des communes seront tenus de dénoncer aux tribunaux ceux qui refuseraient d'obéir à la requisition ; ils adresseront la liste motivée des citoyens qui en

auront été dispensés, à leur district respectif, où les causes et les motifs seront examinés et vérifiés.

„ VII. Les journaliers et ouvriers en requisition, qui se transporteront dans d'autres districts, seront munis de passe-ports de leur commune, qu'ils feront viser dans chacune de celles où ils séjourneront plus de trois jours, sous peine d'être déclarés suspects. Ces passe-ports énonceront leur requisition et les travaux auxquels ils se destineront.

„ VIII. Le prix des journées dans chaque commune, sera fixé dans les 24 heures du présent arrêté, par le conseil général de la commune, au même taux qu'en 1790, auquel il sera ajouté la moitié du prix en sus. „

„ IX. Les conseils-généraux des communes fixeront, dans les vingt-quatre heures suivantes, de la même maniere et sur la même base, le prix des transports des récoltes, de la location journaliere des animaux, voitures et instrumens servant aux travaux de la campagne ou à ceux relatifs aux manufactures et arts et aux besoins journaliers.

„ X. L'agent national de chaque commune enverra sur-le-champ le tableau de la fixation de ces prix au directoire de district, qui sera tenu de l'approuver ou rectifier, et de le renvoyer aux communes, pour y être proclamé, affiché et exécuté, le tout dans le courant d'une décade, à compter du jour de la réception de l'arrêté.

„ XI. Les municipalités inviteront tous les bons citoyens, lorsqu'elles jugeront ce concours utile, à travailler aux récoltes, dans les lieux indiqués, suivant leurs facultés personnelles.

„ XII. Les journaliers et ouvriers qui se coaliseraient pour se refuser aux travaux exigés par la requisition, ou pour demander une augmentation de salaire, contraire à l'arrêté, seront traduits au tribunal révolutionnaire.

„ XIII. Le glanage, de telle nature qu'il soit, interdit dans les lieux clos, n'est permis dans les lieux ouverts, que depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, et seulement sur les propriétés dont les récoltes seront complettement enlevées.

„ XIV. L'exécution du présent arrêté est confiée aux municipalités, sous la surveillance des districts : chacun de leurs membres et les agens nationaux particuliérement, en seront personnellement responsables.

„ XV. Les municipalités prononceront provisoirement sur les contestations relatives à l'exécution du présent arrêté, et qui n'auront pas pour objet les délits énoncés dans les articles III, VI et XII. Leur décision sera exécutée provisoirement ; mais elle ne sera définitive, que lorsqu'elle aura été approuvée par le directoire de district.

„ XVI. Toutes les autorités constituées rendront compte, sans délai, de l'exécution du présent ; les municipalités aux districts, et les districts à la commission d'agriculture et des

arts, à celle de commerce et à celle des administrations civiles de police, des tribunaux, qui informera le comité de salut public, des obstacles que cette exécution éprouverait, et des mesures prises pour les faire cesser.

„ XVII. Les sociétés populaires surveilleront les fonctionnaires publics, et les citoyens chargés de l'exécution ou de l'application du présent, dénonceront tous ceux qui en auront empêché ou retardé l'exécution, ou ne se seront pas conformés à la requisition. „

Signés au registre, R. Lindet, C. A. Prieur, Carnot, Billaud-Varennes, B. Barerre, Couthon, Collot-d'Herbois, Robespierre.

NOUVELLES OFFICIELLES.

Armée des Pyrénées orientales.

De Collioure, le 9 prairial. „ Nous avions juré, au nom de l'armée des Pyrénées orientales, que dans peu le sol de la liberté serait purgé, le peuple Français vengé, et la République reconnue. Organes de nos freres d'armes, c'est au milieu des plus brillans succès que nous vous annonçons qu'ils remplissent leurs sermens.

„ Les journées à jamais mémorables des 11 et 12 floréal avaient immortalisé l'armée des Pyrenées orientales, et préparé l'évacuation de cette partie de notre territoire. Le courage infatigable de nos freres d'armes, leur constance dans les travaux, l'ardeur avec laquelle ils ont vaincu tous les obstacles que la nature leur opposait à travers des montagnes inaccessibles, ont forcé l'Espagnol à la capitulation la plus honorable pour le nom Français.

„ Sept mille hommes déposant leurs armes aux pieds de leurs vainqueurs, se retirant chez eux après avoir fait serment de ne plus porter les armes, pendant le cours de cette guerre, contre les Républicains, et laissant des ôtages pour garans du retour d'un nombre égal de prisonniers Français; tous les patriotes arrachés à leurs foyers dans cette partie de territoire par une violation manifeste du droit des gens, rendus à leur famille : Collioure, le fort Saint-Elme; Port Vendre, les redoutes et postes environnans rendus à la République, et l'Espagnol forcé, en les abandonnant, de signer qu'il n'avait dû qu'à la trahison ces places importantes. Tel est en peu de mots le précis d'une capitulation, faite au nom de la République, qu'un souverain chancelant à voulu jusqu'ici s'efforcer de méconnaître, mais que nos freres d'armes ont juré de faire respecter par-tout où ils porteront leurs pas. Vous remarquerez aussi que, par des articles de cette même capitulation,

l'Espagnol reconnaît les émigres pour des traîtres à la patrie, des conspirateurs. Certes, il est facile à tout homme, de quelque pays qu'il soit, qui prend la peine de réfléchir, d'apprécier les gouvernemens qui donnent asyle à de pareils monstres, en avouant eux-mêmes leurs forfaits.

„ D'après la rapidité des succès de l'Espagnol dans le pays que nous occupons aujourd'hui, la gloire de l'armée des Pyrénées orientales, les droits qu'elle a à la reconnaissance nationale, exigent quelques détails sur les difficultés qu'il lui a fallu surmonter. La trahison livra en un seul jour aux satellites du despotisme ce que des troupes victorieuses, des soldats républicains n'ont pu reconquerir qu'avec des peines et des fatigues incroyables. Le fort Saint-Elme, placé sur un rocher escarpé de toutes parts, revêtu de murailles très-élevées et entourées d'un large fossé, ne pouvait être battu que d'un seul côté : sa position, qui commande Collioure et le Port-Vendre, rendait sa prise absolument nécessaire, avant de songer à la conquête de ces deux dernieres places. Pour y parvenir, il fallait de la grosse artillerie; le génie de la liberté a pu seul vaincre les obstacles qui s'opposaient au transport des bouches à feu ; il n'existait d'autre route, à travers les Pyrénées, qu'un sentier qu'un homme à pied suivrait difficilement. Ouvrir en peu de jours un chemin de deux lieues et demie, traîner à bras des pieces de 24 et des mortiers de 12 pouces, transporter les bombes et les boulets; tels sont les prodiges qu'a enfantés l'amour de la patrie, et dont nos freres d'armes se faisaient un jeu. Les pieces marchaient aux cris de *vive la République !* le jour et la nuit étaient également employés à ces glorieux travaux.

„ C'est ainsi qu'en peu de tems les soldats de la République sont parvenus à vaincre la nature et à triompher de tous les obstacles que des barrieres presque insurmontables mettaient à la défaite des Espagnols. A peine les premieres batteries dressées, l'on a commencé à battre le fort; en peu de jours plusieurs pieces ont été mises hors de service par la vivacité du feu ; elles ont été remplacées par des nouvelles, et toujours par les mêmes moyens. Tandis qu'une partie de la gauche de l'armée s'occupait ainsi à réduire le fort Saint Elme, le reste bivaquant sur les plus hautes montagnes, gardait tous les cols par où l'ennemi aurait pu s'évader, et supportait avec une constance digne de republicains les inclémences du tems, qui quoique dans la belle saison, était très-froid et très-pluvieux.

„ C'est après le feu le plus vif et le plus meurtrier, au moment où le fort Saint-Elme n'offrait plus qu'un monceau de ruines, que l'Espagnol se voyant à la veille d'être emporté par un assaut inévitable, prit le parti de se retirer pendant la nuit du 6 au 7 ; il a évacué la même nuit Port-Vendre. Il lui restait encore Collioure entouré de bonnes fortifications, défendu par quatre forts, et protégé par deux redoutes pres-

qu'inexpugnables, situées à Puis-Oriol. C'est avec de semblables moyens, défendu par une armée de 7000 hommes, qu'il a signé la capitulation dont nous vous envoyons copie.

„ Le général Dugommier eût peut-être, en précipitant les attaques et en prodiguant la vie de nos braves défenseurs, pu hâter de quelques jours la réduction de toutes ces places ; mais, avare du sang des Républicains, et certain que l'ennemi ne pouvait lui échapper, il a préféré un triomphe d'autant plus glorieux, qu'il a coûté moins cher à la patrie. (Les plus vifs applaudissemeus se font entendre.)

„ Nous avons provisoirement nommé le fort Saint-Elme, le *fort du Rocher ;* nous espérons que la Convention voudra bien confirmer cette denomination. „

Salut et fraternité. *Signés*, MILHAUD et SOUBRANY.

„ *P. S.* Nous venons à l'instant de voir, aux termes de la capitulation, 7000 esclaves déposer leurs armes aux pieds des Républicains, et prêter serment de ne plus servir de cette guerre contre la France : nous aurions desiré que le peuple Français tout entier eût été rassemblé sur les montagnes environnantes, pour jouir d'un triomphe que ses defenseurs n'adressent qu'à lui, au véritable souverain.

„ La commune de Bagneuil-les-Maire, cette commune intéressante par son courage guerrier, par ses malheurs et par son républicanisme, avait été choisie pour être le théâtre de cette scene imposante, qui honorera à jamais le nom français. Sans doute que la Convention nationale décrétera que les habitans de Bagneuil-les-Maire et de Collioure ont bien mérité de la patrie. Lors de la trahison des généraux sur cette frontiere, ces braves Républicains, livrés à leurs propres forces, combattirent avec une opiniâtreté spartiate pour défendre le col de Bagneuil.

„ Voici la réponse sublime que le maire de cette commune fit aux Espagnols, qui, en le sommant de se rendre, lui promettait des sommes immenses : *Les Républicains ne se rendent jamais*, *ils savent mourir*, dit-il, et aussi-tôt il ramene au combat le petit nombre des fideles amis de la liberté.

„ Les femmes et les jeunes enfans portaient à leurs peres les provisions et les cartouches dans leurs tabliers et leurs bonnets, à travers les rochers et sous le feu de l'ennemi. Une partie de ces héros agricoles resta sur le champ de la gloire : une autre partie, qui s'était réfugiée dans l'intérieur, sert aujourd'hui d'éclaireuse à cette armée, et une centaine de vieillards, pris contre le droit sacré de l'humanité, qui avaient été traînés dans les cachots de Barcelone et Figueres, vont être bientôt rendus à leurs familles républicaines, conformément aux articles de la capitulation.

„ Voici la force de l'armée espagnole qui était à Collioure ou aux environs :

„ Six bataillons de Gardes d'Espagne, un régiment de pe-

tits Gardes-Valonnes ; en tout onze régimens d'infanterie non complets, sans compter l'artillerie et la cavalerie, dans lesquels se trouvent 3 marechaux-de-camp, 10 brigadiers, 15 colonels, 60 lieutenans-colonels, 300 capitaines, lieutenans ou sous-lieutenans, 300 sergeus, 6,468 soldats, et plusieurs compagnies de canonniers et une de cavalerie.

„ 6,468 fusils et gibernes, 20 drapeaux, 100 caisses de tambours et tous les chevaux et mulets, armemens, équipemens de la cavalerie et de l'artillerie, sont restés en notre pouvoir.

„ Nous vous enverrons deux officiers, qui seront chargés de présenter à la Convention les marques éclatantes de la victoire des Républicains. *Vive la République !* „

SOUBRANY et MILHAUD.

Dans une lettre, à la même date, du Port-Vendre, le général Dugommier annonce qu'il ne reste plus que Bellegarde à reprendre, et qu'il part le lendemain. « Je laisse, dit-il, environ 3000 hommes pour conserver Collioure et Port-Vendre, et j'ordonne au reste des troupes de se rallier au centre et à notre droite, afin de réunir notre armée, et de présenter à l'ennemi un ensemble dont l'effet ne peut manquer d'être heureux.

„ C'est après 24 jours de bivac que nos braves freres d'armes ont supporté sur des montagnes froides et humides, avec un courage héroïque qu'ils ont cueilli pour la République les doux fruits de la victoire. „

Capitulation proposée par Dugommier, général en chef de l'armée des Pyrénées orientales, au général Navarro, commandant les troupes Espagnoles à Collioure et autres postes environnans.

Au nom de la République Française une et indivisible.

Art. Ier. Le général commandant les troupes espagnoles à Collioure et autres postes environnans, remettra au peuple Français cette partie de la République que la trahison avait livrée. — *Combenido.*

II. Les honneurs de la guerre seront accordés aux troupes espagnoles. — *Combenido.*

III. Elles sortiront des postes qu'elles occupent, tambour battant, drapeaux déployés, et défileront ainsi devant l'armée française. Elles déposeront leurs armes en un lieu indiqué ; elles se retireront en Espagne par le col de Bagneuil, après avoir fait serment de ne plus servir de toute la guerre contre la République Française.

Il sera envoyé incessamment un nombre de prisonniers Français, qui feront le même serment que les Espagnols, égale à celui qui compose l'armée du général Navarro, lesquels seront désignés par le général en chef de l'armée des

Pyrénées orientales, par ancienneté de détention. — *Combenido.*

IV. Tous les citoyens Français, c'est-à-dire, ceux depuis Bagneuil, Collioure, le Boullon, Ceret, et autres lieux dépendans de cette armée, qui ont été arrachés de leurs foyers et transportés au loin par une violation manifeste du droit des gens, et qui existent en Espagne, seront rendus à leur famille. — *Combenido.*

V. Tous les Français rebelles et traîtres à la patrie, et autres conspirateurs connus sous le nom d'émigrés, actnellement existans sur le territoire de la Réptublique, occupé par les troupes aux ordres du général Navarro, seront livrés au général Français. — *No se cre que ai a alguno.*

VI. Pour la garantie de l'entiere exécution des trois précédens articles, le général Espagnol fournira six ôtages choisis parmi ses officiers supérieurs. — *Admitido y seron* 3 *Cor. y* 3 *tel. Cor.*

VII. Toute l'artillerie sera conservée et remise à la République, ainsi que toutes les munitions de guerre et de bouche, les teutes, ustensiles et autres effets militaires actuellement existant dans les magasins ou autres lieux. Il sera nommé respectivement des commissaires pour en constater l'état et le vérifier au besoin. — *Combenido.*

VIII. Aussi-tôt l'acceptation de la présente capitulation, toutes les places fortes et autres postes seront remis aux troupes de la République. — *Combenido segum al reglemento que se ara.*

Fait au Port-Vendre, le 7 prairial, l'an 2e. de la République Française une et indivisible.

Signé, DUGOMMIER, *général en chef de l'armée des Pyrénées orientales.*

Signé, EUGENIO NAVARRO DE EUGEN.

Trait de bravoure des Républicains Français, et de lâcheté des Anglais.

« Un convoi de quatre bâtimens de transport, escorté par deux avisos sortis du port de Dieppe, le 3 prairial, se réunit à un autre petit convoi sorti de Boulogne, faisant route pour le Havre; ce convoi était escorté par deux carcassieres.

A la pointe du jour, à la faveur d'une brume très-épaisse, une frégate anglaise de 36 canons s'est approchée fort près de notre convoi, et a essayé de faire quelques prises. Comme elle avait toutes ses voiles dehors et vent arriere, on était en doute de ce qu'elle était; mais la brume ayant disparu, on reconnut à sa construction et à son bastingage qu'elle était

anglaise. Ayant vent arriere et toutes ses voiles dehors, on ne pouvait distinguer son pavillon ; malgré cela, nos carcassieres coururent dessus et l'attaquerent. La frégate répondit vigoureusement : le feu dura une heure et demie ; mais quelle fut l'horreur des Républicains, lorsqu'ils virent les Anglais, sans principes et sans point d'honneur, ne connaissant rien, et au mépris des lois de la guerre, se battre avec le pavillon national français pendant trois quarts d'heure.

„ Ils assurerent leur pavillon infâme sans retirer le national ; mais le génie de la liberté qui veille sur les Républicains, conduisit un boulet de 24 qui cassa le mât du pavillon anglais, et le fit tomber à l'eau.

„ Plusieurs coups de carcassieres ont porté sur la frégate et l'ont endommagée. Les Anglais, aussi lâches que scelérats, ont refusé de continuer le combat, et se sont sauvés à toutes voiles. Deux petits méchans bateaux, armés chacun de trois canons, ont fait fuir une frégate anglaise de 36 canons, ils lui ont donné la chasse pendant trois lieues ; n'ayant pas assez de voiles, ils ont été obligés de l'abandonner, et notre convoi a continué sain et sauf sa route pour le Havre, aux cris de *vivent la République et la Montagne !* „

Salut et fraternité.

Signé, BEAUFORT, *général-commandant en chef la* 15e. *division.*

Note sur la vente des biens confisqués.

Les notes sommaires des ventes d'immeubles confisqués qui nous sont parvenues dans le cours de la premiere décade de prairial, présentent des adjudications prononcées dans 195 districts, au nombre de 5937 articles de vente, elles se sont élevées à 28,857,789 liv., sur l'estimation de 13,385,633 liv., et donnent sur cette estimation un excédent de 15,472,156 liv.

Il résulte, tant de l'état ci-joint, que de ceux précédemment remis sous les yeux de la Convention natonale, qu'il a été prononcé des adjudications de cette nature, dans 464 districts, et qu'elles ont produit 392,128,155 liv., sur l'estimation de 187,897,599 liv., ce qui présente sur les estimations un excédent de 204,230,556 liv.

Signés, CAUMONT, *commissaire*, et BOCHU, *adjoint.*

P. S. Dans la séance du 16, Grégoire a fait un rapport intéressant, à la suite duquel la Convention a décrété que le comité d'instruction publique présentera un rapport sur les moyens d'exécution pour une nouvelle grammaire et un vocabulaire nouveau de la langue française ; il présentera des vues

sur les changemens qui en faciliteront l'étude, et lui donneront le caractere qui convient à la langue de la liberté.

Maximilien Robespierre a été élu président.

Barrere, dans la séance du 17, a présenté quelques idées sur un plan de costume national. Il a été décrété, 1°. qu'en attendant qu'il soit fait un rapport sur ce costume, les membres de la Convention assisteront à la fête nationale du 20 de ce mois, et porteront le même costume que celui des représentans près les armées et dans les départemens. 2°. La cérémonie civique, dans laquelle les honneurs du Panthéon seront décernés en mémoire de Barra et d'Agricole Viala, est renvoyée au 30 messidor.

La flotille commandée par Castagnet s'est emparée de plusieurs navires ennemis, dont quatre espagnols entrés à Port-Vendre le 8 prairial. Il est entré aussi dans les ports de Brest, de l'Orient et de Rochefort, diverses prises, savoir; un navire anglais chargé de coton.

Un autre bâtiment de la même nation, chargé de vin.
Un hollandais avec une cargaison de sel.
Un autre hollandais chargé de vins.
Un brick anglais chargé de toiles.
Deux bâtimens hollandais chargé de bled.
Deux navires anglais chargés de vins et cotons.

L'une de ces deux dernieres prises avait à bord 20 mille piastres.

Bulletin du brave Geffroy, du 17.

Les 24 heures se sont passées sans nouveaux accidents. La journée a été bonne; les douleurs des plaies diminuent. La suppuration s'établit, elle est encore mêlée de fragmens, d'escarres et de caillots de sang. Il a dormi, pendant la nuit, environ 5 heures. Ce matin il n'a point de fievre.

Signés, RUFIN et LEGRAS, *officiers de santé de la section Lepelletier.*

Depuis le 13 prairial jusqu'au 18, inclusivement, le tribunal révolutionnaire a condamné à la peine de mort 79 conspirateurs, et a acquitté 30 prévenus.

(N°. 25.)

MERCURE FRANÇAIS

DU QUINTIDI, 25 PRAIRIAL, *l'an deuxieme de la République.*
(*Vendredi* 13 *juin* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

AUX CITOYENS DE SPARTE.

LANGUIREZ-VOUS toujours dans les bras du repos ?
Guerriers, Mars vous appelle au temple des héros.
Quand tout frémit au loin du bruit affreux des armes,
La paix semble pour vous avoir encor des charmes !
Armez-vous. Qui de vous, guidé par son grand cœur,
Ou mourra le premier, ou reviendra vainqueur ?
Ce n'est point aux mortels que le péril étonne,
A cueillir des lauriers que la foudre environne.
Mais je lis dans vos yeux des succès assurés ;
Compagnons, osez vaincre, et vous triompherez.
Il est doux d'affronter un trépas honorable ;
Mourir pour la patrie est un sort desirable :
L'inévitable mort sans cesse nous attend ;
Les Dieux dans l'avenir en ont caché l'instant.
Mais qu'importe la vie à qui voit la victoire ?
Oublions les dangers dans les bras de la gloire.
Aux armes, compagnons ! faites briller en l'air
L'appareil éclatant de la flamme et du fer.
N'attendez point du ciel une lente assistance,
La valeur est le Dieu qui prend notre défense.
C'est à notre bras seul à conserver nos jours.
Le lâche dans la fuite espere un vain secours.
Esclave des terreurs que le brave surmonte,
Un vil trépas l'attend dans le lit de la honte ;
Mais celui qui, rempli d'une héroïque ardeur,
Combat pour la patrie et retourne vainqueur ;
Effroi de ses rivaux, il voit à son courage
Les peuples empressés rendre un sincère hommage !
Et rival des Dieux même admis à leurs autels,
Il emporte avec lui les regrets des mortels.

Traduit du grec de Tyrthée, par le citoyen POINSINET DE SIVRY.

CHARADE PATRIOTIQUE.

Ami, ce tems n'est plus où le riche insolent,
Monté sur mon premier, dans Paris fierement
Parcourait mon second : de nos lois la sagesse
Le fait plus noblement user de sa richesse :
Celui qui tient mon tout éprouvait ses hauteurs ;
Mais du Tibre imitant les illustres vainqueurs,
Servant Cérès ensemble et le Dieu de la guerre,
Nous révérons celui qui féconde la terre.

LOGOGRIPHE.

Je cours tout l'univers sans sortir de ma place :
De bois, de fer, et souvent de tous deux ;
Toujours porté, toujours chargé de lourde masse :
Tous les jours on m'engraisse, et je n'en suis pas mieux.
D'une double consonne, et de quatre voyelles,
Sans plus, lecteur, je suis construit :
Juge pourtant si ce sont bagatelles.
D'abord je te fais voir, tout au moins par écrit,
Un être qui n'est pas visible ;
Un souffle clandestin à son maitre nuisible,
Ainsi qu'à ceux qui sont trop près de lui ;
Ce dont le Créateur, par sa toute-puissance,
Te fit présent, même avant ta naissance :
Le pere d'un vieux roi par des pseaumes fameux ;
Une poche, ou membrane interne et très-utile
A ton espece, ainsi qu'à la plus vile ;
Un plaisir que dans l'âge heureux
Tu préféras à la richesse ;
Et qui souvent encore amuse la vieillesse ;
Un pronom personnel ; une conjonction ;
Une très-bonne invention
Qui s'opere en tournant : si tout cela te passe,
Quand tu seras sur moi, garde que je ne casse.

Explication des Charade *et* Enigme *du* n°. 24.

Le mot de la Charade est *Charpie* ; celui de l'Enigme est l'*Aiguille d'un cadran*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Odes, inscriptions, épitaphes, épithalames et fragmens d'Anacréon, tradnits en Français, avec des notes critiques et un discours préliminaire; par le citoyen Gail, professeur de littérature grecque au collège de France, place Cambrai. Ouvrage orné de gravures; un volume in-16 *de* 100 *pages environ. A Paris, de l'imprimerie de Didot l'aîné, l'an* 2e. *de la République Française. Chez l'auteur, au collége de France, place Cambrai; et chez Gail, libraire, place Cambrai, vis-à-vis le collège de France.*

Les poésies d'Anacréon sont toutes les plus parfaits modeles du style, au jugement de Boileau et des plus célebres critiques anciens et modernes. Elles semblent avoir été inspirées par les amours et dictées par les graces. Eh! quel poëte a jamais pu égaler cette délicatesse d'expression, cette facilité enchanteresse, cette négligence heureuse qui font le charme des chants du favori de Bacchus et de l'Amour?

L'habile professeur de la littérature grecque au collége de France a donc fait un présent essentiel à la littérature française, en publiant une nouvelle traduction exacte, élégante et facile des poësies d'Anacréon. On retrouve dans la copie tous les traits de l'original, autant que les finesses de goût et la volupté du sentiment peuvent se traduire. Mais, comme on va le voir, le citoyen Gail a été plus que personne à portée de juger de son entreprise et d'apprécier le génie de son auteur.

„ Aussi heureux, dit-il, que celui d'Homere (qu'on ne s'étonne point du parallele), il a passé à travers les siecles. „ Tous deux ils ont chanté la nature; l'un a choisi ce qu'elle „ a d'héroïque, l'autre s'est contenté d'en cueillir les fleurs; „ et avec quel talent il a rempli une tâche plus difficile qu'on „ ne pense! agréable sans art, savant sans affectation, poëte „ sans prétention, par-tout il flatte, il enchante, il intéresse. „ On peut le comparer aux Grâces quand elles consentent à „ être nues: il n'a point d'ornemens ambitieux, de ces „ pointes épigrammatiques, de ces traits saillans dont nos modernes ont rempli leurs pieces érotiques. Cette simplicité „ qui caractérise l'antiquité fait le mérite de son art: du myrte, „ du lierre, des roses, voilà sa parure; la joie, voilà son Apollon. Jamais il ne fait de vers, ils naissent de sa plume! „ Heureux d'arriver à la gloire en chantant les plaisirs! Un „ tel écrivain ne veut être lu que dans l'original: dans une „ version, quelque fidele qu'elle soit, comment décrire, ou „ l'éclat et la naissance de la reine des fleurs, ou les richesses „ du printems, ou les plaisirs de la vendange, et ce délire

„ aimable qu'on éprouve à l'aspect de la liqueur qui pétille „ dans les coupes? Comment peindre avec des mots faits pour „ le peintre, l'Amour errant pendant la nuit, l'Amour enchaîné „ par les Muses, l'Amour piqué par une abeille, ou sa mere „ sortant du sein des ondes toute brillante de rosée, entou- „ rée d'Amours et de Tritons qui égaient son triomphe. „

Le citoyen Gail, non moins excellent patriote et chaud républicain que savant distingué et ingénieux littérateur, ajoute à la suite de ses observations sur Anacréon : « J'ai presque envie de demander pardon de cette débauche d'étude. Dans tous les tems, l'auteur que je traduis doit attirer l'attention et des amis de la littérature ancienne, et de tous ceux à qui le plaisir des Muses est cher. Mais de plus grands intérêts appellent aujourd'hui mes études. Jaloux de payer un autre tribut à la patrie, je prépare la traduction d'un important ouvrage utile à l'éducation ; ouvrage attendu et desiré par le comité d'instruction de la Convention nationale. Déja même est sous presse le premier volume où Xenophon mérite plus encore que dans aucun autre le surnom de *l'Abeille-attique*.

Enfin, pour faire connaître le mérite de la traduction que nous annonçons, qu'il nous soit permis de citer une des odes les plus agréables d'Anacréon. *L'éloge de la Rose.*

Chantons et la saison des fleurs et la rose printaniere. Ami, seconde mes accents.

La rose, ce doux parfum qui s'exhale de la bouche immortelle des Dieux, charme les humains, embellit les graces dans la saison fleurie des amours. Folâtre attribut de Vénus, objet du chant des poëtes, plante favorite des Muses, elle blesse de ses épines, et pourtant on la cueille avec plaisir. Comme on aime à voir dans ses mains cette fleur de l'amour; à respirer sa douce odeur ! Oracle des amans, on la recherche encore sur les tables, dans les banquets, aux fêtes de Bacchus. Eh ! que peut-on sans la rose ? Dans la langue des poëtes, l'aurore a des doigts de roses ; les Nymphes, des bras de roses ; Vénus, un teint de roses. La rose, secourable aux malades, n'est pas inutile aux morts, et brave la durée des ans. Agréable en sa vieillesse, elle a le parfum de ses premiers jours. Que dirai je de son origine ? Lorsque la mer eut formé de son écume et montré sur son onde réjouie Cypris brillante de roses; quand du cerveau de Jupiter s'élança la déesse des combats, la terre à son tour enfanta cette plante admirable, nouveau chef-d'œuvre de la nature. Jaloux de hâter son épanouissement, les Dieux la parfumerent de nectar ; aussi-tôt du sein des épines s'éleva majestueuse la fleur immortelle de Bacchus.

Le citoyen Gail a joint à sa traduction d'excellentes notes critiques et des recherches instructives. Il annonce encore

que, si l'on desire le texte grec d'Anacréon, il en a préparé une édition soignée, accompagnée de variantes et de notes critiques.

En tout ce charmant ouvrage est un chef-d'œuvre typographique, par l'agrément des poésies d'Anacréon qu'il renferme, par quatre jolies gravures d'une composition aimable et d'une exécution délicate qui l'embélissent, par la beauté du papier et des caracteres, enfin par la pureté de l'impression de Didot l'aîné.

ANNONCES.

Lettres de Jean-Jacques Cart à Bernard de Muralt, trésorier du pays de Vaud; sur le droit public de ce pays et sur les évenemens actuels. A Paris, chez les directeurs de l'imprimerie du Cercle Social, rue du Théâtre Français; *in*-8°. de 330 pages. L'an IIe. de la République Française.

Alphabet républicain, augmenté du syllabaire, en figures choisies dans l'histoire naturelle, la géographie, la fable, les arts et métiers, suivi de conversations à la portée des enfans, et propres à leur inspirer l'amour de la liberté, de l'égalité et de toutes les vertus républicaines, et à les mettre en état de bien entendre la déclaration des droits et la constitution. Par Chemin fils; accepté par la Convention nationale, et approuvé par la commune de Paris. Petit *in*-16 broché, prix 1 liv. 5 sols. A Paris, à l'imprimerie de l'auteur, rue de Glatigny en la Cité, n°. 7, l'an 2e. de la République.

Le titre détaillé de ce petit ouvrage suffit pour en faire connaître l'objet et l'utilité. Il redeviendra entre les mains des enfans un livre d'instruction et d'amusement.

GRAVURES.

Louis d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne, tué à Clostercamp, la nuit du 15 au 16 octobre 1760. Portrait en couleur dédié aux braves militaires. A Paris, chez Blin, place Maubert, n°. 17. Prix, 3 liv.

Calendrier républicain gravé en taille-douce, formant deux tableaux de dix pouces de hauteur sur sept pouces de largeur, avec figures et ornemens, accepté par la Convention. Se trouve à Paris chez les citoyens Guéverdo pere, peintre et graveur, rue Poupée, n°. 6, section de Marat; et Piquet, graveur d'écriture, rue du Foin, n°. 265, section de Beaurepaire. Prix, beau papier, en feuille, 3 liv. Papier ordinaire, sur carton, 3 l. Papier ordinaire, en feuilles, 2 liv.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 24 mai 1794.

Les succès des Polonais, quoiqu'encore partiels, prennent ce caractere qu'imprime l'amour de la patrie et de la liberté à tout ce qu'ils font entreprendre. On disait, il y a quelque tems, ils réussiront; on dit aujourd'hui, ils réussissent, et bientôt on aura à dire ils ont réussi. Ce sont les trois époques très-rapprochees de l'histoire des révolutions de tous les peuples qui, sentant ce que vaut la liberté, poursuivent l'acquisition de ce bien inestimable avec toute l'ardeur d'une nation régénérée, et par conséquent rajeunie, d'une nation qui commence une nouvelle vie politique, et qui, débarrassée des préjugés et des vices des cours, se sent toute la vigueur que donne un sang épuré.

Tel est le spectacle ravissant que la Pologne offre aujourd'hui à la curiosité et à l'imitation de ses voisins. Toutes les nouvelles qui nous viennent de ce pays s'accordent à le présenter comme luttant contre ses ennemis avec ce courage et cette prestesse qui sont les garans de la victoire. Une noble simplicité dans les récits des avantages remportés par les armées polonaises y met le cachet de la vérité, tandis que l'embarras perce dans les relations mal-adroitement astucieuses de leurs adversaires.

Suivant des lettres de Varsovie du 6 mai, la saisie des archives russes a fait connaître aux Polonais et le plan d'oppression arrêté à Pétersbourg, et les noms des agens par lesquels Catherine II comptait le faire exécuter. Ils sont tous dans les fers qu'ils préparaient à leurs concitoyens, et la vengeance nationale ne tardera pas à peser sur leurs têtes. Déja Kossakowski, grand-général de Lithuanie, en a été frappé. On mande de Wilna que son procès n'a duré que quatre heures. On lisait sur la potence à laquelle il a été attaché cette inscription terrible : *Par la volonté du Peuple.* Ce traître entretenait des correspondances avec l'impératrice de Russie. On a saisi un courier russe venant de Pétersbourg, et porteur des lettres des 8 et 10 de ce mois ; l'interception de ses dépêches pourra aider beaucoup les patriotes dans la détermination de leurs opérations futures. C'est le général prince Repnin qui sera chargé du commandement des troupes russes en Pologne. On l'attend de pied ferme, lui ou tout autre.

Le tribunal révolutionnaire de Varsovie vient de condamner à mort plusieurs magnats Polonais. Il est composé de vingt-cinq membres ; les juges doivent être au nombre de onze pour prononcer. Le conseil provisoire de cette ville vient d'établir un comité chargé de l'examen des papiers des ennemis de la patrie, et de surveiller en même tems les malveillans. Il est composé de vingt membres. Il a commencé par ordonner l'arrestation d'un grand nombre d'individus d'un rang élevé, tels que le castellan Pzyemiski, le prince Czetverlinski, etc.

Les agens de la légation russe qui avaient été enfermés dans la prison de l'Arsenal viennent d'être transférés dans celle du palais de la république. Les efforts que les ministres étrangers ont faits pour obtenir leur mise en liberté des autorités établies et du nouveau département des affaires étrangeres ont été inutiles.

Mille cinquante hommes de cavalerie polonaise de la brigade Ossarowski et trois cens cinquante hommes d'infanterie viennent d'arriver à Varsovie.

Kosciuszko vient d'envoyer du camp d'Igolomin au général Mokronowski, commandant de Varsovie, les ordres qui suivent : 1°. le général doit distribuer aux troupes qui se trouvent sous ses ordres, les éloges que mérite leur conduite dans les fameuses journées des 17 et 18 ; 2°. tous les officiers qui ont combattu dans ces journées sont avancés d'un grade ; 3°. à l'avenir on considérera beaucoup moins la longueur du service que l'utilité dont les officiers auront été, lorsqu'il s'agira de leur avancement ; 4°. tous les officiers qui ne se sont pas trouvés à Varsovie pendant les deux journées des 17 et 18 sont cassés. Le général Mokronowski doit encore les faire arrêter sur-le-champ, et ne prendra aucune détermination sur leur sort avant des ordres ultérieurs. Il est enjoint en outre au commandant de Varsovie de dresser une liste exacte des officiers, soldats et citoyens de cette ville qui se sont le plus distingués pendant le combat de la liberté contre la tyrannie ; il est aussi chargé de faire éclairer les environs de cette capitale par des patrouilles nombreuses.

Le brigadier Chlebinski a été choisi par les patriotes de Lithuanie pour chef de la force armée de cette partie de la Pologne, sous les ordres de Kosciuszko.

On remarque que l'exemple de ce qui se passe en Pologne a fait un grand effet sur tous les soldats natifs de cette contrée qui se trouvent au service des puissances voisines. Depuis deux mois, celles-ci ne peuvent, à proprement parler, plus compter sur un soldat Polonais.

Kosciuszko a, dit-on, fait déclarer à tous les généraux Russes, que s'ils osaient faire incendier la moindre cabane, il ferait fusiller, à la tête de l'armée polonaise, les généraux et officiers russes qu'il a en son pouvoir.

Les insurgés Polonais respirent toujours la guerre : ils s'occupent sans relâche de toutes les mesures qui peuvent les mettre en état de la soutenir. La commission de Cracovie vient de publier, par ordre de Kosciuszko, une proclamation qui contient les dispositions suivantes :

1°. Dans chaque ville ou village il sera fourni, sur cinq maisons, un soldat, avec armes et cartouches, pique ou hache, et ce dans l'espace de trois jours.

2°. Chaque recrue pourra se présenter avec son habillement ordinaire ; on sera tenu de le munir de pain pour six jours, et de lui donner d'avance 15 florins de Pologne (ce florin ne vaut que 12 sols de France), pour sa solde, pendant un mois.

3°. Ces recrues seront délivrées à Cracovie, Kalmierty, etc.

4°. Chaque maison fournira 24 livres de pain, trois mesures dites garnitz d'avoine, et 24 livres de foin.

5°. Tous les habitans mâles des villes, depuis 18 jusqu'à 40 ans, seront tenus de se présenter en armes à toutes les requisitions du commandant.

6°. Pour fournir aux frais de la guerre, les starosties et biens accordés à vie paieront 10 pour 100 ; les biens du clergé et séculier, depuis 100 jusqu'à 1,000 florins de revenus, 20 pour 100 ; ceux au-dessus, 50 pour 100. Le bien de toutes les sociétés religieuses sont soumis à cette derniere imposition.

Le gouvernement autrichien est, dit-on, dans la plus vive inquiétude à cause des mouvemens qui viennent de se manifester dans plusieurs points de la Gallicie et de la Lodomerie. Le conseil aulique chargé de la partie militaire, a fait passer au général Wurmser, qui commande dans la premiere de ces provinces, l'ordre de se concerter avec les généraux des armées Russes en Pologne, ou du moins d'entretenir avec eux la meilleure intelligence.

Tout cela ne sauvera pas cette puissanee plus faiblement co-partageante que les autres dans la derniere spoliation de la Pologne, si les habitans de cette partie sont aussi mûrs pour la liberté ; car le généralissime sait ce qu'il fait, et apparamment s'il ne craint point de provoquer un trosieme ennemi, c'est qu'il est sûr du secours des Turcs qui ont, en ce moment, parfaitement beau jeu contre la Russie et contre l'Autriche.

La Suede se tient en garde contre la premiere de ces puissances. Le gouvernement ne se borne pas à presser l'armement maritime, entrepris de concert avec le Danemarck. il s'occupe encore de mettre ses troupes de terre sur un pied respectable. On exerce tous les jours plusieurs régimens, et en particulier celui des gardes qui se trouvent à Stockholm, auprès de laquelle il est question d'établir un camp. Toutes les troupes à la solde de la Suede vont adopter les nouvelles manœuvres récemment introduites. — Presque tous les vaisseaux

de l'armement danois sont déja en rade, à ce qu'on mande de Copenhague ; on s'accorde aujourd'hui à dire que le commandement de ces forces sera confié à l'amiral Kaas, officier d'un mérite distingué.

De Francfort-sur-le-Mein, le 27 mai.

De Pétersbourg à Lisbonne et de Londres à Naples, il n'y a pas un roi qui ne frémisse de l'issue que la guerre contre la République Française doit avoir, et cette inquiétude est partagée sur-tout par François II. Ce jeune empereur craint d'être forcé de prendre part aux mouvemens qui se manifestent dans la Pologne. Cette diversion l'embarrasserait beaucoup, en ce qu'elle le contraindrait de retirer une partie de ses troupes des bords du Rhin et des Pays-Bas, où il n'en a déja pas trop. Il ne saurait à quel prince d'Allemagne s'adresser pour en acheter, parce que les soldats y deviennent rares, et que d'ailleurs il a été prévenu par la Hollande et l'Angleterre : quand bien même il en resterait à vendre au landgrave de Hesse-Cassel et autres marchands de chair humaine, en possession de faire cet infâme commerce, le chef de la maison d'Autriche n'a plus d'argent pour les payer ; témoin l'emprunt qu'il a été obligé d'ouvrir en Angleterre, comme dans beaucoup d'autres endroits, et qui, pour le dire en passant, ne se remplit pas : on en est aux petites ressources, aux petits moyens, et ce n'est pas avec cela qu'on fait de grandes choses ; il en faudrait pourtant faire de grandes, de très-grandes même pour rendre décisive cette campagne, après laquelle il serait fort difficile d'en entreprendre une nouvelle, qui ne réussirait probablement pas mieux.

Le roi de Prusse n'est gueres moins embarrassé ; mais il ne prend pas, à beaucoup près, le même intérêt à la coalition, et d'ailleurs on lui paie, et même très-cherement, des troupes sans lesquelles les puissances liguées ne pourraient continuer la guerre.

Voici le plan de campagne qu'on prête aux alliés :

Les Autrichiens doivent passer le Rhin pour menacer l'Alsace ; dans le même tems les Prussiens s'avanceront sur Worms. Le but de ces opérations est de tenter de s'établir sur un pied ferme en-deçà du Rhin. L'armée prussienne combinée, avec celle de Saxe, où Mollendorf commandera les opérations. Kalkreuth commandera l'aîle droite qu'on veut faire avancer jusques dans le Luxembourg, et le prince héréditaire de Hohenlohe l'aîle gauche : celui-ci est chargé de tenter la jonction avec l'armée autrichienne sur le Rhin. On doit tenter bientôt une attaque contre le Hard, près Neustadt et Spierbach.

On espere que les Autrichiens seront renforcés par les troupes des cercles de Franconie, du Rhin et de la Souabe.

Tel est le plan dont la bravoure républicaine va prévenir

l'exécution, comme elle a prévenu celle du plan arrêté depuis si long-tems pour les armées des coalisées des Pays-Bas. Il n'est pas inutile de remarquer ici que les troupes des cercles sur lesquelles on paraît faire un grand fonds pour l'assistance des troupes autrichiennes ne sont point encore levées, ou sont du moins fort loin d'être portées au contingent qui convient à la maison d'Autriche. La diete de l'empire, influencée par l'empereur, est encore occupée à chercher les moyens de presser cette levée, et les soins qu'elle se donne pour cela, les menaces qu'elle prodigue, mais qu'on est habitué à voir sans effet dans l'empire, annoncent assez combien les états respectifs répugnent à cette mesure.

Les transports militaires des Prussiens sont depuis quelques jours dans un grand mouvement. Les magasins de subsistances des Autrichiens et ceux des fourages sont établis à Mayence. On désigne pour cet usage plusieurs grands bâtimens de cette ville. Le Mein est couvert de bateaux chargés d'objets qui s'y rendent et qui viennent de Bohême. Les approvisionnemens doivent suffire, non-seulement aux Autrichiens qui sont sur le Haut-Rhin et à Trêves, mais encore à 20 mille Prussiens, qui depuis le 1er. de ce mois sont approvisionnés de cette maniere. On sait que les Autrichiens tirent leur bétail du fond de la Hongrie et de la Bohême; ce qui occasionne des frais énormes.

Suivant des lettres de Mayence, du 20, ce jour même à 6 heures du matin, le maréchal de Mollendorf est venu établir son quartier-général à Alzey; il était accompagné du ministre et général comte de Schulembourg et de tout l'état-major de l'armée prussienne. — Quand au corps de Condé, au service de l'empereur, il doit se porter ou s'être déja porté à Rastadt; ce corps, déja si faible par lui-même, est encore diminué des hussards de Salm, passés à la solde de l'Angleterre, et qui sont maintenant à Newied et dans les environs. On fait pourtant courir le bruit que Mollendorf se propose d'attaquer à-la-fois tous les postes français depuis Speyerbach jusqu'à Hombourg: Kaiserslautern doit être attaqué en même-tems.

Treize cents hommes sortis de Trèves viennent occnper le camp de Metternich, de sorte que la forteresse et la ville ne sont plus gardées que par la milice bourgeoise, qui ne résisterait pas beaucoup, si les Républicains Français allaient lui rendre une petite visite: c'est ce dont elle a grand-peur. Une nouvelle ne contribue pas peu à cette crainte, c'est que les nouvelles fraîchement reçues des environs de Manheim, sont toutes défavorables à l'armée autrichienne qui vient de passer le Rhin. On s'accorde à dire que par-tout elle a éprouvé la plus grande résistance de la part des Français, et qu'enfin elle a été forcée de se replier. C'est ce qui est aussi arrivé à un corps de Prus-

siens qui s'était avancé jusqu'à Neustadt ; il a fallu faire retraite sur le soir, crainte de laisser son aîle gauche trop à découvert.

On apprend dans ce moment quelques détails concernant les Autrichiens. Le prince Hohenlohe qui les commandait a voulu les faire agir immédiatement après leur passage du Rhin. En effet, ils se sont portés à Maudach, Mutterstadt, Regheim, etc. Mais du côté de Schefferstadt, ils sont tombés sur une batterie masquée qui les a mis en déroute au milieu d'un marécage. Le général-major Meszaros a reçu une blessure grave dans cette action, qui a coûté, de l'aveu même des Autrichiens, 720 hommes et 114 chevaux, et après laquelle il a fallu reprendre les premieres positions.

Karlsrue, 22 *mai.* Ces contrées ne tarderont pas à devenir de nouveau le théâtre des combats, comme ils l'ont été dans la derniere campagne. On fait de grands préparatifs de part et d'autre : les régimens qui devaient prolonger leur cantonnement, doivent se mettre en campagne. Plusieurs d'entr'eux, particulierement ceux de cavalerie, auraient eu besoin de se refaire; ils manquent de plusieurs objets absolument indispensables pour l'ouverture d'une campagne. Le général Peregrini doit marcher avec l'armée qu'il commande vers Dourlach. Toute l'artillerie allemande va être transférée sur les bords du Rhin.

Aix-la-Chapelle, 24 *mai.* L'invasion des Français dans le Brabant a répandu jusques dans ces contrées les plus vives alarmes. Les religieuses de Nivelle avaient jugé à-propos d'abandonner leur couvent avant l'arrivée des Français. Elles se sont réfugiées à Bruxelles où elles ne se trouvent pas dans une plus grande sécurité. La terreur y est comme dans toute la Belgique, au grand ordre du jour.

Les fuyards ne peuvent plus trouver de chevaux pour accélérer leur invasion. Le gouvernement les a tous mis en requisition, pour s'en servir lui-même en cas de besoin.

Provinces-Unies et Belgique.

On démêle à travers les rapports officiels astucieusement faits pour cacher une partie de la vérité de ce qui s'est passé dans les journées des 17 et 18, que les forces combinées, divisées en cinq colonnes, voulurent attaquer la position des Républicains. Elles avaient l'espérance d'être appuyées vers la Lys par le général Clairfait. Leurs mouvemens commencerent à la pointe du jour. Voici les aveux : c'est que la premiere de droite, aux ordres du lieutenant-général Busch, fut contrainte de se replier avec une perte considérable ; il fut impossible à la seconde, commandée par le général Otto, de pénétrer au-delà de Vaterkos ; la troisieme, que menait le duc d'Yorck,

se porta sur Roubaix, et se joignit ensuite à la deuxieme du côté de Mouveaux. On avait pour but particulier dans cette attaque de se rapprocher en même tems du lieu où l'on espérait que Clairfait passerait la Lys, et de se réunir à lui. Kinski marchant de Cisoing vers la Marque, avec la quatrieme colonne, prit la direction des trois autres. Enfin, la cinquieme et derniere, commandée par l'archiduc Charles, passa également la Marque; mais il lui fallut bientôt faire halte, à cause, est-il dit, des difficultés locales, et sur-tout de la fatigue excessive des troupes; et malgré tous les efforts imaginables pour opérer la jonction avec l'armée de Clairfait, on n'a pu recevoir aucun avis sur ce qu'il était devenu, d'où l'on conjecture que les Français l'ont empêché de s'approcher.

Le 17, continue le même rapport, les troupes combinées furent assaillies à leur tour dans les postes dont elles s'etaient emparées, et après des efforts incroyables faits par les généraux et les soldats, il a fallu céder de toutes parts à des forces considérables, et sur-tout à la formidable artillerie des Républicains.

Voici ce que portent les lettres de Bruxelles du 20 mai, sur l'organisation des troupes dans les Pays-Bas.

L'armée combinée, commandée par l'empereur, est maintenant divisée en trois corps. Deux sont destinés à secourir les provinces envahies. On ne doit laisser dans les forteresses de Landrecies, le Quesnoy, Valenciennes et Condé, que de simples garnisons, soutenues par un petit corps d'observation. Le premier de ces corps, où se trouve l'empereur, se porte vers Dornick; le second marche vers la Sambre. Les Républicains rassemblent de grandes forces du côté de Furnes. Ils menace Niewport.

On débite qu'il est arrivé des renforts du côté de Merbes-le-gâteau. Beaulieu, venant de Luxembourg, s'y porte avec son armée pour couvrir Namur. Il a été remplacé dans sa premiere position par le général Blankenstein.

On s'attend qu'il va y avoir des affaires très-vives. Les Républicains semblent décidés à se maintenir dans la Flandre maritime, et les alliés doivent faire de grands efforts pour les en faire sortir. Mais la diversion que Pichegru opere a déja produit un très-grand effet, puisqu'elle a forcé les alliés de renoncer au plan de campagne qu'ils avaient arrêté.

Des lettres de la Haye, du 17 mai, s'expriment ainsi:

Un courrier que le ministre hollandais, à Bruxelles, vient d'envoyer ici, a répandu la plus vive consternation. Les nouvelles qu'il apporte annoncent qne les français ont pénétré dans le Brabant, du côté de la Sambre, et qu'une de leurs colonnes, après avoir rompu le cordon des armées coalisées, s'est avancée jusqu'à Binche. Ce ministre ajoute qu'on tremble à Bruxelles, et qu'on a eu long-tems à craindre que le prince de Cobourg n'eût pas le tems nécessaire pour lui donner de

secours. Le gouvernement des Pays-Bas cherche, en attendant, à soutenir l'espoir du peuple, à le rassurer par des bulletins et des proclamations.

Le ministre d'Angleterre, Eden, destiné pour l'Espagne, vient d'arriver ici. Il doit continuer sa route incessamment pour sa destination.

La terreur est au grand ordre du jour dans les Pays-Bas et dans le pays de Liége : le tyran mitré de ce malheureux pays, n'y trouvant plus le salut qu'il s'y était promis par les trahisons de l'infâme Dumourier, est allé le mandier dans les états du despote prussien, de Frédéric-Guillaume, qui, en 1789 et 1790, lui avait manifesté, et à son prédécesseur, le comte de Hoensbroek, son oncle, toute la haine de l'astuce qui est l'ame du cabinet prussien ; les partisans de cet évêque, atterrés par le secret qu'il a employé dans les combinaisons de sa fuite, ont fait vendre le gros meuble qu'ils possédaient, et fait transporter dans differentes parties de l'Allemagne ce qu'ils avaient de plus précieux ; les uns, assure-t-on, se retirent à Venise, les autres à Vienne, où ils ont des intérêts dans les banques qui y sont établies.

Italie et Suisse.

Les cantons sont disposés à reconnaître la constitution genevoise. Voici l'adresse de félicitation que les bourgmestres, petit et graud conseils de Zurich, viennent d'envoyer aux syndics et conseils de la République de Genève :

« Nous vous offrons nos bons offices d'amitié et de bienveillance, et tout l'honneur qui sont en notre pouvoir, pieux, prévoyans, honnêtes et prudens, et nos particulierement bons amis, fideles et chers alliés. Nous apprenons, fideles et chers allies, par la lettre que vous nous avez adressée en date du 17 avril, au nom de la république de Geneve, les événemens qui y ont eu lieu. Nous vous remercions de la communication que vous nous en avez faite, et nous souhaitons sincerement, avec tous les amis de votre état libre, que ces évenemens y facilitent et y assurent la tranquillité, la paix, la concorde et l'ordre, sur lesquels peuvent se fonder la liberté et l'indépendance de Geneve, desquelles la conservation nous tient toujours principalement à cœur. Sur quoi nous recommandons votre république et la nôtre à la protection du Très-Haut. »

Donné le 19 mai 1794.

Signés, les bourguemestres, petit et grand conseil de la ville de Zurich.

Le roi de Sardaigne a fait sagement de se retirer au château de Mantoue : on est bien obligé d'abandonner ce qu'on ne peut défendre.

Dans la nuit du 12 au 13 de ce mois, les Français attaquerent à la fois tous les postes du Mont-Cénis : ils furent par-tout

victorieux. Le baron de Chino fut obligé d'abandonner toutes les hauteurs. Dans la nuit du 13 au 14, l'attaque se renouvella de la part des Français ; tous les postes piémontais furent de nouveau culbutés, et les troupes sardes se retirerent en désordre ; on ignore encore quelle a été la perte des vaincus ; mais elle ne peut être que fort considérable. L'armée piémontaise se retira sous le fort de la Brunette, et elle se jetta en partie dans Suse. Vers la vallée de la Luzerne, les Français ont déployé le même courage, et quoiqu'ils n'aient pas remporté un avantage aussi éclatant, ils ne laissent pas que de s'avancer par une marche rapide sur le territoire de Piémont. La très-grande abondance de neiges qui est tombée dans cette contrée, est le seul obstacle qu'éprouve la valeur française.

L'armée du général Colli se maintient avec peine dans sa position de Borgo-Saint-Delmazzo, la proximite de l'ennemi donne lieu à de fréquentes escarmouches.

Le port de Gênes est toujours bloqué par les Anglais. On apprend de Nice qu'il est arrivé les 8, 9 et 10 de ce mois, de nombreux renforts de troupes. Les nouvelles reçues des Pyrénées jettent le découragement parmi les alliés. Celles qu'on recevra des Alpes ne seront pas plus rassurantes pour ceux qui combattent aux Pyrenées pour la cause des rois.

Angleterre. *De Londres, du 26 Mai.*

Les ambassadeurs de Suede et de Danemarck ont fait passer, par l'organe de M. Grenville, au roi, le dernier traité entre ces deux cours ; on croit qu'il sera incessamment communiqué aux deux chambres.

La fermeté des Etats-Unis leur a valu la promesse, de la part du cabinet de Londres, que l'on payerait aux négocians Américains des indemnités, qui seraient réglées par quatre négocians de Londres.

Le chancelier de l'échiquier a su se former et s'entretenir une majorité dans les deux chambres, qui vote absolument à son gré. Cela ne saurait durer pourtant long-tems ainsi ; on ouvrira les yeux volontairement ou de force : il le faudra bien, car le commerce est ruiné ; il se fait tous les jours une foule de banqueroutes. En attendant, M. Pitt joue de son reste ; les mesures de rigueur continuent : non content d'avoir fait arrêter le fameux Horne Took et plusieurs autres personnes marquantes, il cherche jusques dans les dernieres classes les amis de la liberté, pour leur faire sentir son courroux. Il a fait saisir dernierement un ouvrier, sous le prétexte vrai ou faux qu'il s'était chargé de fabriquer des piques. L'emprunt pour le compte de l'empereur ne se remplit pas, malgré la permission, l'encouragement même donné par M. Pitt aux négocians de prêter leurs fonds à cette puissance amie.

Un courier de Madrid vient d'apporter des dépêches dont on ignore le contenu.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE PRIEUR, *de la Côte-d'or.*

Séance de sextidi, 16 *Prairial.*

Le comité de sûreté générale, sur une dénonciation qui lui a été faite contre le nommé Granclos, fameux armateur du Port-Malo, ayant donné ordre de le mettre en état d'arrestation, les citoyens, chargés de cette commission, l'ont arrêté en effet; mais les gardiens qu'on lui avait donnés, l'ayant laissé échapper, ils n'ont pu rapporter que son or avec deux cents mille livres en assignats. Ces citoyens ont annoncé en même-tems que 20 bâtimens, auxquels Granclos est interessé, sont entrés à bon port; que les scellés ont été apposés sur ses magasins remplis d'une immensité de café, de sucre, d'indigo, ect., et que les gardiens qui l'ont laissé échapper sont eux-mêmes en état d'arrestation.

Rhul, qui avait fait ce rapport à l'Assemblée, a demandé, au nom du comité, qu'il fût inséré au bulletin, et que l'or et les assignats fussent remis à la trésorerie nationale. — Adopté.

Grégoire, au nom du comité d'instruction publique, a fait un rapport sur les moyens de faire disparaître tous les patois qui sont encore parlés dans la République, et de révolutionner la langue française. Après avoir prouvé, que, pour extirper tous les préjugés, développer toutes les vérités, tous les talens, toutes les vertus, fondre tous les citoyens dans la masse nationale, il faut identité de langages. Il a expliqué ce qu'il entend par révolution dans notre langue : un caractere plus prononcé, une consistance plus décidée à notre syntaxe, faire à notre idiome des améliorations dont il est susceptible, et, sans en altérer le fonds, l'enrichir, le simplifier, ou faciliter l'étude aux nationaux et aux autres peuples; enfin, lui donner ce caractere de véracité et de fierté laconique qui est l'appanage des républicains. Tel est le développement des vues du comité.

Séance du septidi, 17 *Prairial.*

PRÉSIDENCE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE.

La commission d'agriculture et des arts avait nommé des commissaires pour l'expérience de la refonte des papiers publics : elle vient d'avoir lieu à la manufacture de papiers d'Essonne. Cette découverte utile, quoique dans son enfance, a

réussi au-delà de toute espérance ; de vieux livres de théologie, de féodalité et autres grimoires inutiles, ont été jettés dans la refonte, et il en est sorti un papier blanc et solide propre à recevoir une nouvelle impression.

Les commissaires des revenus nationaux font passer à l'Assemblée l'état suivant :

Les notes sommaires des ventes d'immeubles confisqués, qui nous sont parvenues dans le cours de la premiere décade de prairial, presentent des adjudications prononcées dans 195 districts, au nombre de 5,937 articles de ventes ; elles se sont élevées à 28,857,789 liv., sur l'estimation de 13,385,633 liv., et donnent sur cette estimation un excédent de 15,472,156 liv.

Il résulte, tant de l'état ci-joint que de ceux précédemment remis sous les yeux de la Convention nationale, qu'il a été prononcé des adjudications de cette nature dans 464 districts, et qu'elles ont produit 392,128,155 liv., sur l'estimation de 187,897,599 liv., ce qui presente sur les estimations un excédent de 204,230,556 liv.

Barrere donne lecture des prises maritimes. (*Voyez le précédent numéro, article Nouvelles.*)

Barrere a fait remarquer que les représentans du peuple étaient les seuls parmi les fonctionnaires publics qui ne portassent pas le plus léger signe du caractere des fonctions qu'ils exercent. « Ce n'est pas le moment, a-t-il dit, de motiver l'influence des costumes nationaux ; ce sont les mœurs extérieurs des peuples ; c'est dans un rapport que nous ferons bientôt sur cet objet, qui ne parait frivole qu'aux hommes légers qui n'ont jamais calculé les effets de la législation des sens, que nous développerons quel costume peut convenir à nos mœurs, à notre gouvernement, à notre climat. Des artistes dessinent dans ce moment et gravent les divers costumes, civils et militaires, dans toutes les fonctions et dans toutes les armes. Il faut s'occuper du provisoire. Aujourd'hui, il ne s'agit que de la fête nationale décrétée pour le 20 de ce mois. »

Barrere a présenté un projet de décret qui a été adopté. (*Voyez le précédent numéro.*)

Séance d'octidi, 18 Prairial.

Dans la nuit du 28 au 29 floréal, le citoyen Crossard, chasseur au 7e. régiment, à Luçon, en allant dans le Bocage trouve sur ses pas un enfant d'environ trois mois auprès de sa mere assassinée par les brigands. Le premier mouvement de ce généreux républicain est de se saisir de l'enfant, de le couvrir de sa chemise qu'il met en deux pieces, et de le porter à Luçon, où il paye 5 liv. par mois pour le faire nourrir.

La Convention applaudit vivement à ce trait de générosité et d'humanité, et en décrete la mention honorable.

Le

Le conseil général de la commune de Paris présente à la Convention des citoyens envoyés par la commune de Pau : ces braves montagnards, qui défendent la patrie au poste d'honneur des Pyrénées, ont appris que la commune de Paris avait besoin de subsistances, soumis eux-mêmes à des privations nécessitées par les approvisionnemens des armées, ils se sont dit : Nos freres de Paris souffrent, envoyons leur quelques-uns d'entre nous pour donner aux Parisiens le baiser fraternel, et ce que nous pourrons rassembler de jambons, en nous en privant nous-mêmes.

Les pétitionnaires sont admis à la séance au milieu des plus vifs applaudissemens.

Séance de nonidi, 19 *Prairial.*

On fait lecture de la lettre suivante :

La commission d'agriculture et des arts au citoyen président de la Convention.

« Le citoyen Vigneron, cultivateur à Blanche-couronne, district de Savenay, nous a envoyé une gerbe de bled pour présage de la superbe récolte qui se prépare ; nous la présentons à la Convention nationale ; si elle ordonne qu'elle entre dans la décoration de la fête qui doit se célébrer demain en l'honneur de l'Etre Suprême, le vœu de ce zélé citoyen sera rempli.

» Les peres de la patrie verront par ce produit hatif d'un territoire qui n'est pas précoce, que la nature se prononce contre les tyrans, et qu'elle seconde les efforts du peuple qui la venge. »

Suivent les signatures.

La Convention nationale décrete que la gerbe sera portée dans la fête du lendemain.

Briés, au nom du comité des secours, présente et la Convention adopte le projet de décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des secours publics sur les différentes pétitions des Belges, Liégeois, Mayençais et autres réfugiés des communes réunies de la République, et sur la lettre de la commission des secours publics, tendante à faire interpréter à leur égard la loi du 14 ventôse dernier, qui accorde des secours, à titre de subsistance, aux patriotes réfugiés des communes qui se trouvent au pouvoir des ennemis, décrete :

« Art. Ier. Les dispositions de la loi du 14 ventôse dernier et des autres lois antérieures, en ce qui concerne les secours accordés à titre de subsistance aux citoyens réfugiés des communes envahies par les ennemis, sont déclarées communes aux patriotes Belges, Liégeois, Mayençais, et à ceux des autres pays réunis à la République.

» II. Néanmoins, et attendu l'impossibilité où sont lesdits citoyens, de se procurer des attestations des agens nationaux de district, il suffira à leur égard de justifier, par l'attestation

de la municipalité ou de la section dans laquelle ils résident actuellement, de leur civisme et de leur bonne conduite depuis qu'ils y sont domiciliés.

„ III. Les secours leur seront payés à compter de l'époque où ils ont cessé d'en jouir.

„ IV. Le présent décret ne sera inséré que dans le Bulletin de correspondance. Il en sera envoyé sur-le-champ une expédition à la commission des secours publics. „

Séance de primdi, 21 Prairial.

Le procès-verbal de la cérémonie qui a eu lieu, hier, sera imprimé, envoyé aux départemens, aux municipalités, aux sociétés populaires et aux armées.

Depuis le commencement de la révolution, a dit un membre, les divers ennemis du peuple ont au moment de la récolte cherché par tous les moyens possibles à lui soustraire les subsistances. Cette année, la récolte la plus belle se prépare. Je demande que les comités de salut public, d'agriculture et de commerce prennent les mesures les plus efficaces pour faire constater le produit de la récolte de cette année, et prévenir les accaparemens. — Adopté.

Charlier dénonce un jugement du tribunal criminel du département de la Marne, par lequel il acquitte le nommé Louis Menon qui a parcouru à cheval les rues de Châlons, donné plusieurs coups de sabre à ceux qui se trouvaient sur son passage, et dit qu'il faisait la guerre aux Républicains, et qu'il mourrait pour un roi. Le jury a déclaré que ces faits étaient constans, et cependant, sous prétexte que cet homme a dit qu'il était ivre en tenant ces propos, il a été acquitté.

La Convention casse et annulle ce jugement, décrete que le nommé Menon sera traduit au tribunal révolutionnaire, et charge les comités de salut public et de sûreté générale d'examiner la conduite des juges du tribunal du département de la Marne.

La Convention a rendu plusieurs décrets de bienfaisance nationale.

Adresse aux Français, présentée par Grégoire à la Convention, et adoptée dans la séance du 6 prairial.

LA CONVENTION NATIONALE AUX FRANÇAIS.

„ Citoyens, vous avez le bonheur d'être Français, et cependant une faculté essentielle manque au grand nombre d'entre vous pour mériter ce titre dans toute son étendue. Les uns ignorent complettement la langue nationale; d'autres ne la connaissent qu'imparfaitement. Il est des départemens entiers où presque jamais elle n'est admise dans le commerce de la

vie civile. Néanmoins la connaissance et l'usage exclusif de la langue française sont intimement liés au maintien de la liberté, à la gloire de la République, c'est à-dire à votre bonheur, puisque ses intérêts sont les vôtres.

„ Cette race de brigands, qu'on nomme *rois* et *princes*, rend hommage à votre langue; ils l'ont introduite dans leurs cours; les cours passeront, les peuples resteront. Ils honoreront votre langue, en adoptant vos principes; déja chez plusieurs elle est usitée, tandis que les enfans de la même famille sont à cet égard étrangers les uns aux autres; des amis et des freres ne peuvent se parler sans interprête.

„ Autrefois la France était divisée en provinces, qui, pour la plupart, avaient des coutumes et des dialectes differens. Cette disparité était, entre les mains des despotes, un moyen de plus pour les tenir asservies. La révolution vous a tous réunis autour de la patrie; il n'y a plus de provinces; pourquoi donc trente dialectes, qui en rappellent le nom, établissent-ils encore entre vous nne démarcation funeste?

„ Citoyens, vous détestez le fédéralisme politique, abjurez celui du langage. La langue doit être une comme la République; du Nord au Midi, sur toute l'étendue du territoire français, il faut que les discours, comme les cœurs, soient à l'unisson.

„ Ces dialectes divers sont sortis de la source impure de la féodalité. Cette considération seule doit vous les rendre odieux; ils sont le dernier anneau de la chaîne que la tyrannie vous avait imposée; hâtez-vous de le briser. Hommes libres, quittez le langage des esclaves, pour adopter celui de la liberté.

„ Comment pourrez-vous statuer sur l'acceptation des lois, les aimer, leur obéir, si la langue dans laquelle elles sont écrites vous est inconnue? Proposer de les traduire, ce serait pour vous un surcroît de dépenses, ce serait ralleutir la marche du gouvernement; d'ailleurs, la plupart des patois ont une indigence de mots, qui ne comporte que des traductions infideles.

„ Tous les citoyens sont admissibles à toutes les places; il est même à desirer qu'ils soient propres à les remplir tour à tour. Vos enfans sont moins à vous qu'à la patrie, et vous lui devez un compte rigoureux de vos soins pour former une génération nouvelle, d'hommes également capables de devenir bons artisans et bons juges, de manier le rabot et le sabre, et de passer de la charrue au siege législatif. Mais si la langue française ne vous est pas familiere, quarrivera-t il? Ou vous remplirez mal les fonctions auxquelles vous appelleront vos concitoyens; votre incapacité trompera leur confiance et compromettra la chose publique en vous déshonorant; ou votre ignorance connue, éloignera de vous les suffrages; alors les places seront constamment réparties entre un petit nombre de personnes; l'autorité se concentrera dans leurs mains; et si

malheureusement l'habitude de commander leur en inspirait le goût, l'habitude des affaires favoriserait leurs trames ; bientôt ils vous considéreraient comme une classe subordonnée, et l'aristocratie ressuscitée anéantirait l'égalité.

„ La connaissance de la langue nationale est donc un moyen indispensable pour conserver la liberté des suffrages, déjouer les intrigans, et repousser l'ambition qui tenterait de vous opprimer.

„ La France à qui le ciel a donné un beau climat et un sol fertile, une position heureuse sur les deux mers, doit par ses productions, son industrie et son commerce, se passer des autres peuples. Vos représentans saisissent tous les moyens de faire fleurir l'agriculture et les arts : les arts ne peuvent fleurir que par les lumieres ; les lumieres se communiquent par de bonnes instructions et par des ouvrages utiles, dont vous ne pourrez tirer aucun fruit, si vous ignorez la langue dans laquelle ils sont écrits.

„ Parmi ceux qui ont été les complices du fanatisme et de l'aristocratie, il en est une foule qu'on n'a précipités dans cet abîme que parce que leur ignorance de la langue française donnait accès à la séduction. Quand un peuple s'éclaire, il s'apperçoit bientôt qu'un homme vaut un homme, et qu'un roi n'est pas un homme. La déclaration des droits, ce tison salutaire que vous avez jeté sur les trônes, est aussi redoutable aux despotes que nos boulets ; et comme ils sont persuadés que leur puissance doit disparaître au flambeau de la raison, ils redoublent d'efforts pour aveugler ou endormir les nations. Puisque la stupidité est un article du code constitutionnel de la tyrannie, cette considération doit vous convaincre que les lumieres sont essentielles au perfectionnement de l'art social, à la stabilité de la République ; sachez, citoyens, qu'un peuple ignorant ne sera jamais un peuple libre, ou qu'il ne le sera pas long-tems.

„ Lire, écrire et parler la langue nationale, ce sont-là les élémens des connaissances indispensables. Tandis que les étrangers l'étudient par principe, il serait humiliant pour vous de n'avoir pour guide a cet égard qu'une aveugle routine.

„ Des maîtres ont été établis pour enseigner et propager la langue française dans les départemens où elle est peu connue. Vos représentans, qui ont à cœur de communiquer immédiatement avec vous, préparent de nouveaux moyens pour éclairer les hameaux les plus éloignés. Les citoyens qui les habitent ne sont-ils pas les enfans de la patrie ? Ainsi l'ignorance, qui était autrefois un instrument du crime des rois, serait désormais le crime des individus.

„ Citoyens, qu'une sainte émulation vous anime, pour bannir de toutes les contrées de la France ces jargons, qui sont encore des lambeaux de la féodalité et des monumens de l'esclavage ! Aucun âge ne dispense de s'instruire ; la fausse

honte à cet égard ne pourrait être que le fruit de l'orgueil ou de la paresse, et le bon exemple que montreront les peres de famille et les vieillards, sera un titre de plus pour mériter vos respects.

„ Vous n'avez que des sentimens républicains ; la langue de la liberté doit seule les exprimer, seule elle doit vous servir d'interprête dans les relations sociales, dans l'intimité des familles, dans toutes les circonstances de la vie.

„ Vos enfans doivent en contracter l'habitude dès le berceau, leurs progrès à cet égard seront la mesure de l'estime qui vous est due ; car, suivant l'éducation qu'ils reçoivent, les enfans portent, pour ainsi dire, gravée sur leurs fronts la flétrissure ou la gloire de ceux qui leur ont donné le jour. La patrie vous tiendra compte de vos efforts : quand elle se borne à une simple invitation, votre amour pour elle doit la convertir en décret ; à ces traits on reconnaîtra ses amis et ses ennemis.

„ Sous le despotisme, le langage avait le caractere de la bassesse ; c'était le jargon de ceux qu'on nommait *gens au bon ton*, et qui était presque toujours l'opprobre des mœurs et la lie de l'humanité. Le langage des Républicains doit être signalé par une franchise, une dignité également éloignée de l'abjection et de la rudesse. Les esprits bornés et les méchans se portent toujours aux extrêmes ; ceux-là, parce qu'ils ont le jugement faux ; ceux-ci, parce qu'ils sont contre-révolutionnaires.

„ Il est sage, sans doute, d'avoir remis en honneur le tutoiement, qui n'avait été exclus du discours que par la servitude, et qui n'y paraissait plus guere que pour outrager. Mais la grossiereté du style et du caractere, qui se reproduit d'une maniere si révoltante, est un autre excès. Les charmes des affections douces sympathisent avec la mâle austérité de la démocratie, et c'est l'heureuse alliance de ces qualités qui doit former le caractere distinctif du peuple Français.

„ Dans les commencemens de la révolution, il pouvait être permis, pour en vulgariser les principes, d'employer, quel qu'il fût, un langage très-familier ; mais la familiarité exclut-elle la décence ? Mais le persifflage qui est un ton monarchique, ne suppose-t-il pas le dernier degré de corruption, lorsqu'il lance le ridicule sur la morale ?

„ Le nom de la Divinité, le nom de la Vertu ne doivent être prononcés qu'avec respect ; et par quelle fatalité, chez les peuples modernes, s'est introduit cet usage grossier qui, sous le nom de *jurement*, ne présente jamais que les images du blasphême ou celle de l'obscénité ? Il est le facile et méprisable talent de cacher la nullité de l'esprit, ou de donner à la brutalité un accent plus féroce.

„ Et cependant, tel est parmi nous le langage habituel d'un grand nombre de personnes, même dans cette autre moitié

du genre humain, chez qui la décence embellit toutes les autres qualités, chez qui les autres qualités sans la décence ne sont rien, et dont la moralité extérieure ne tarde pas à se démentir, si le sentiment de tout ce qui est honnête n'est profondément gravé dans le cœur.

„ Le style grossier était celui de Capet et d'Hébert; le langage d'un tyran et d'un contre-révolutionnaire doit-il souiller des bouches républicaines? Tout ce qui tend à corrompre la morale, est un attentat contre la majesté du peuple Français.

„ Les sociétés populaires furent dans tous les tems les sentinelles vigilantes de l'esprit public : le bien qu'elles ont fait garantit aux représentans de la nation qu'elles vont en opérer encore, et s'assurer de nouveaux titres à la reconnaissance de la patrie. Il faut que le peuple Français soit en tout le premier des peuples. Il n'oubliera donc jamais que la servitude est fille de la corruption et de l'ignorance, que les lumieres et les vertus peuvent seules consolider la liberté et le bonheur. „

PARIS. *Quartidi*, 24 *Prairial.*

La fête en l'honneur de l'Être Suprême a été célébrée avec une majesté vraiment nationale, et par le tems le plus propice. Dès le lever de l'aurore, une salve d'artillerie a annoncé la destination de cette auguste journée. Toutes les maisons, tous les édifices publics étaient décorés de branchages de chêne, de festons de verdure, de guirlandes de fleurs, de couronnes et de drapeaux tricolores. Les rues de Paris présentaient l'aspect le plus riant et le plus frais. A huit heures, le canon du Pont-neuf a donné le signal aux sections, pour se rendre au Jardin-national. Les citoyens et citoyennes s'y sont rendus sur deux colonnes ; les hommes et les garçons à droite, portant à leurs mains et à leurs chapeaux des branches de chêne. Les femmes, les filles et les enfans à gauche, ornés de bouquets de rose, et portant des corbeilles de fleurs; les adolescens, seuls armés de sabres, de fusils et de piques, s'avançaient au centre, formés en bataillon quarré, sur douze de front.

Toutes les sections s'étant réunies au Palais-national, à 10 heures, la Convention, entourée d'un corps nombreux de musiciens, est descendue par le pavillon de l'Unité, sur l'amphithéâtre élevé au-devant de la grande porte. Le président s'est placé à la tribune formée en demi-cercle, et a prononcé le discours d'ouverture de cette grande cérémonie, ainsi qu'il suit.

Discours de Maximilien Robespierre, président de la Convention nationale, au peuple réuni pour la fête de l'Etre suprême, décadi, 20 prairial, l'an 2 de la République Française, une et indivisible.

„ Il est enfin arrivé, le jour à jamais fortuné que le peuple

Français consacre à l'Etre suprême. Jamais le monde qu'il a créé ne lui offrit un spectacle aussi digne de ses regards. Il a vu régner sur la terre la tyrannie, le crime et l'imposture ; il voit dans ce moment une nation entiere aux prises avec tous les oppresseurs du genre humain, suspendre le cours de ses travaux héroïques pour élever sa pensée et ses vœux vers le grand Etre qui lui donna la mission de les entreprendre et la force de les exécuter.

» N'est-ce pas lui dont la main immortelle, en gravant dans le cœur de l'homme le code de la justice et de l'égalité, y traça la sentence de mort des tyrans? N'est-ce pas lui qui, dès le commencement des tems, décréta la République et mit à l'ordre du jour, pour tous les siecles et pour tous les peuples, la liberté, la bonne foi et la justice ?

» Il n'a point créé les rois pour dévorer l'espece humaine ; il n'a point créé les prêtres pour nous atteler comme de vils animaux au char des rois, et pour donner au monde l'exemple de la bassesse, de l'orgueil, de la perfidie, de l'avarice, de la débauche et du mensonge ; mais il a créé l'univers pour publier sa puissance ; il a créé les hommes pour s'aider et pour s'aimer mutuellement, et pour arriver au bonheur par la route de la vertu.

» C'est lui qui plaça, dans le sein de l'oppresseur triomphant, le remord et l'épouvante ; et dans le cœur de l'innocent opprimé, le calme et la fierté ; c'est lui qui force l'homme juste à haïr le méchant, et le méchant à respecter l'homme juste ; c'est lui qui orna de pudeur le front de la beauté, pour l'embellir encore ; c'est lui qui fait palpiter les entrailles maternelles de tendresse et de joie ; c'est lui qui baigne de larmes délicieuses les yeux du fils pressé contre le sein de sa mere ; c'est lui qui fait taire les passions les plus impérieuses et les plus tendres devant l'amour sublime de la patrie ; c'est lui qui a couvert la nature de charmes, de richesses et de majesté. Tout ce qui est bon est son ouvrage, ou c'est lui-même. Le mal appartient à l'homme dépravé qui opprime ou qui laisse opprimer ses semblables.

» L'auteur de la nature avait lié tous les mortels par une chaîne immense d'amour et de félicité.

» Périssent les tyrans qui ont osé la briser !

» Français Républicains, c'est à vous de purifier la terre qu'ils ont souillée et d'y rappeler la justice qu'ils en ont bannie. La liberté et la vertu sont sorties ensemble du sein de la Divinité ; l'une ne peut séjourner sans l'autre parmi les hommes.

» Peuple généreux, veux-tu triompher de tous tes ennemis ? pratique la justice et rends à la Divinité le seul culte digne d'elle. Peuple, livrons-nous aujourd'hui, sous ses auspices, aux justes transports d'une pure allégresse : demain nous combattrons encore les vices et les tyrans ; nous donnerons au

monde l'exemple des vertus républicaines ; et ce sera l'honorer encore. ,,

Ce discours a excité les plus vifs applaudissemens. Le président et les représentans sont alors descendus de l'amphithéâtre, et se sont avancés vers la statue figurant le monstre de l'athéisme, placé sur le bassin qui avait été comblé. Bientôt il a disparu sous les flammes qui l'ont dévoré, et la statue de la sagesse indiquant d'une main le ciel, sur le front de laquelle on lisait ces mots, *Sois juste*, s'est montrée dans tout son éclat. Le Jardin national a retenti des cris d'allégresse et de *Vive la République !* Les représentans et le président sont retournés à l'amphithéâtre, où celui-ci a prononcé un second discours, en ces termes :

Second discours du président de la Convention nationale, au moment où l'Athéisme, consumé par les flammes, a disparu, et où la Sagesse apparaît à sa place aux regards du Peuple.

„ Il est rentré dans le néant, ce monstre que le génie des rois avait vomi sur la France. Qu'avec lui disparaissent tous les crimes et tous les malheurs du monde ! Armés tour-à-tour des poignards du fanatisme et des poisons de l'athéisme, les rois conspirent toujours pour assassiner l'humanité. S'ils ne peuvent plus défigurer la Divinité par la superstition, pour l'associer à leurs forfaits, ils s'efforcent de la bannir de la terre pour y régner seuls avec le crime.

„ Peuple, ne crains plus leurs complots sacrileges. Ils ne peuvent pas plus arracher le monde du sein de son auteur, que le remords de leurs propres cœurs. Infortunés, redressez vos fronts abattus : vous pouvez encore impunément lever les yeux vers le ciel. Héros de la patrie, votre généreux dévouement n'est point une brillante folie : si les satellites de la tyrannie peuvent vous assassiner, il n'est pas en leur pouvoir de vous anéantir tout entiers. Homme, qui que tu sois, tu peux concevoir encore de hautes pensées de toi-même : tu peux lier ta vie passagere à Dieu-même et à l'immortalité. Que la nature reprenne donc tout son éclat, et la sagesse tout son empire. L'Etre suprême n'est point anéanti.

„ C'est sur-tout la sagesse que nos coupables ennemis voulaient chasser de la République. C'est à la sagesse seule qu'il appartient d'affermir la prospérité des empires : c'est à elle de nous garantir les fruits de notre courage. Associons-la donc à toutes nos entreprises. Soyons graves et discrets dans toutes nos délibérations, comme des hommes qui stipulent les intérêts du monde ; soyons ardens et opiniâtres dans notre colere contre les tyrans conjurés ; imperturbables dans les dangers, patiens dans les travaux, terribles dans les revers, modestes et vigilans dans les succès. Soyons généreux envers les bons, compâtissans envers les malheureux, inexorables envers les méchans, justes envers tout le monde. Ne comp-

tons point sur une prospérité sans mélange, et sur des triomphes sans obstacles, ni sur tout ce qui dépend de la fortune ou de la perversité d'autrui : ne nous reposons que sur notre constance et sur notre vertu. Seuls, mais infaillibles garans de notre indépendance, écrasons la ligue impie des rois par la grandeur de notre caractere plus encore que par la force de nos armes.

» Français, vous combattez les rois : vous êtes donc dignes d'honorer la Divinité. Etre des êtres, auteur de la nature, l'esclave abruti, le vil suppôt du despotisme, l'aristocrate perfide et cruel t'outragent en t'invoquant : mais les défenseurs de la liberté peuvent s'abandonner avec confiance dans ton sein paternel. Etre des êtres, nous n'avons point à t'adresser d'injustes prieres. Tu connais les créatures sorties de tes mains; leurs besoins n'échappent pas plus à tes regards que leurs plus secrettes pensées. La haine de la mauvaise foi et de la tyrannie brûle dans nos cœurs avec l'amour de la justice et de la patrie ; notre sang coule pour la cause de l'humanité : voilà notre priere, voilà nos sacrifices, voilà le culte que nous t'offrons. »

Ce discours a été suivi de l'hymne de Chenier, chanté par les artistes, réunis, des divers spectacles ; nous en avons rapporté les paroles dans notre dernier numéro.

Vers une heure, le peuple et les représentans sont partis pour se rendre au Champ-de-la-Réunion. La Convention nationale était entourée d'un ruban, porté par l'enfance, ornée de violettes ; l'adolescence, ornée de myrte ; la virilité, ornée de chêne, et la vieillesse, ornée de pampre et d'olivier. Chaque représentant portait à la main un bouquet, composé d'épis de blés, de fleurs et de fruits. Au centre de la représentation nationale, marchait un char sur lequel brillait un trophée, composé des instrumens des arts et metiers, et des productions du territoire français.

Le cortége est sorti par le Pont-tournant ; il a fait le tour de la statue de la liberte. Arrivé au Champ-de-la-Réunion, la colonne des hommes s'est développée à droite de la montagne, et la colonne des femmes à gauche. Les bataillons quarrés des adolescens se sont rangés en cercle autour de la montagne ; un groupe de vieillards et d'adolescens s'est placé sur la montagne, à droite ; un groupe de jeunes filles et de meres de famille s'est rangé sur la montagne à gauche : la Convention occupait la partie la plus élevée, et les musiciens se sont placés sur le milieu. On a chanté l'hymne suivant :

Hymne à l'Être Suprême, chanté le 20 *prairial, au Champ-de-la-Réunion.*

Pere de l'univers, suprême intelligence ;
Bienfaiteur ignoré des aveugles mortels,
Tu révélas ton être à la reconnaissance
Qui seule éleva tes autels.

Ton temple est sur les monts, dans les airs, sur les ondes ;
Tu n'as point de passé, tu n'as point d'avenir ;
Et sans les occuper tu remplis tous les mondes,
Qui ne peuvent te contenir.

Tout émane de toi, grande et premiere cause ;
Tout s'épure aux rayons de ta divinité ;
Sur ton culte immortel la morale repose ;
Et sur les mœurs, la liberté.

Pour venger leur outrage et ta gloire offensée,
L'auguste liberté, ce fléau des pervers,
Sortit au même instant de ta vaste pensée,
Avec le plan de l'univers.

Dieu puissant ! elle seule a vengé ton injure :
De ton culte elle-même instruisant les mortels,
Leva le voile épais qui couvrait la nature,
Et vint absoudre tes autels.

O toi ! qui du néant, ainsi qu'une étincelle,
Fis jaillir dans les airs l'astre éclatant du jour,
Fais plus..... verse en nos cœurs ta sagesse immortelle,
Embrâse-nous de ton amour.

De la haine des rois anime la patrie,
Chasse les vains desirs, l'injuste orgueil des rangs,
Le luxe corrupteur, la basse flatterie,
Plus fatale que les tyrans.

Dissipe nos erreurs, rends nous bons, rends nous justes.
Regne, regne au-delà du tout illimité ;
Enchaine la nature à tes décrets augustes,
Laisse à l'homme la liberté.

Les vieillards et les adolescens qui étaient sur la montagne ont chanté une premiere strophe, sur l'air des Marseillais, en jurant ensemble de ne poser les armes qu'après avoir anéanti les ennemis de la République. Tous les hommes répandus dans le champ de la Réunion ont répété en chœur le refrain :

Avant de déposer nos glaives triomphans,
Jurons d'anéantir le crime et les tyrans.

Les groupes de femmes et de jeunes filles ont chanté plusieurs autres strophes. La derniere strophe a été chantée par toute la montagne. En même-tems les jeunes filles jettaient des fleurs vers le ciel, et simultanément les adolescens tiraient leurs sabres, en jurant de rendre par-tout leurs armes victo-

rieuses. Les vieillards ont apposé leurs mains sur leurs têtes, et leur ont donné la bénédiction paternelle. Enfin, une décharge générale d'artillerie, interprête de la vengeance nationale, a retenti dans les airs, et tous les citoyens et citoyennes, confondant leur sentiment dans un embrassement fraternel, ont terminé la fête en élevant vers le ciel ce cri de l'humanité et du civisme : *Vive la République !*

On a lu dans les dernieres séances des jacobins plusieurs lettres des départemens méridionaux, qui annoncent que jamais la récolte n'a été plus belle ni plus précoce ; on coupe déja les seigles, et les habitans commencent à subsister des nouvelles deurées. La récolte des cocons est si abondante cette année, que la soie sera à plus bas prix que le fil, la laine et le coton. Il en est de même des autres productions de la terre. Les oliviers sont surchargés de fleurs et de fruits ; la vigne est couverte de grappes : on en a compté jusqu'à 36 sur un cep. C'est ainsi que la nature, en nous prodiguant d'une main libérale ses dons et ses largesses, atteste qu'en effet la nation Française a bien mérité de l'Etre suprême, et que nul peuple sur la terre ne lui rend aujourd'hui un hommage plus pur et plus digne de son éternelle grandeur.

Depuis le 17 prairial jusqu'au 22 inclusivement, le tribunal révolutionnaire a condamné à la peine de mort 84 conspirateurs, et a acquitté 29 prévenus.

Arrêtés du comité de salut public, relatifs aux monumens publics, aux arts et aux lettres.

Nous avons déja fait connaître quelques-uns de ces arrêtés ; nous allons rapporter ceux dont nous n'avons point encore parlé.

Muséum d'histoire naturelle. — Du 27e. jour du mois floréal.

« Le comité de salut public arrête, que pour parvenir à l'exécution du décret rendu le 16 germinal par la Convention nationale, pour l'amélioration du Muséum d'histoire naturelle, le citoyen Molinos examinera,

» 1°. Quels sont les biens nationaux et les terreins environnans qui pourraient être réunis à cet établissement national ;

» 2°. Quels sont les moyens d'y emglober la riviere de Bievre dite *des Gobelins*, et d'aggrandir ce monument utile jusqu'au boulevard et au marché aux chevaux d'un côté ; et jusqu'à la rue Saint-Bernard de l'autre.

» Le citoyen Molinos fera estimer par apperçu les maisons ou propriétés des citoyens qui pourraient se trouver dans cette enclave.

» Le comité des domaines nationaux est invité à faire suspendre l'estimation et la vente des biens nationaux appellés de Saint-Victor, et autres biens nationaux, qui pourraient être compris dans les projets d'aggrandissement du Muséum d'histoire naturelle. »

Muséum des arts au Palais-National. — Paris, le 13 floréal.

« Le comité de salut public arrête, que le citoyen Lannoi, architecte, conservateur du Muséum, est chargé, sous la surveillance de David et Granet, représentans du peuple, de faire construire incessamment le Muséum de la République, conformément au plan qu'il a présenté au comité, et qui est coté numéros 1 et 2.

» Il commencera par le côté adossé aux Tuileries, pavillon de l'Egalité.

» Il le fera éclairer par le haut; et les renfoncemens des croisées seront destinés à recevoir des statues.

» La Commission des travaux publics est chargée d'accélérer l'exécution du présent arrêté et de fournir les fonds nécessaires. »

Amélioration du Costume national. — Du 25 floréal.

« Le comité de salut public invite David, représentant du peuple, à lui présenter ses vues et projets sur les moyens d'améliorer le costume national actuel, de l'approprier aux mœurs républicaines et au caractere de la révolution, pour en présenter les résultats à la Convention nationale, et recueillir le vœu de l'opinion publique. »

Les poëtes et les citoyens cultivant les lettres. — Du 27 floréal.

« Le comité de salut public appelle les poëtes à célébrer les principaux événemens de la révolution française; à composer des hymnes et des poésies patriotiques, des pieces dramatiques et républicaines; à publier les actions héroïques des soldats de la liberté, les traits de courage et de dévouement des Républicains, et les victoires remportées par les armées françaises.

» Il appelle également les citoyens qui cultivent les lettres, à transmettre à la postérité les faits les plus remarquables et les grandes époques de la régénération des Français; à donner à l'histoire le caractere sévere et ferme qui convient aux annales d'un grand peuple conquérant sa liberté, attaquée par tous les tyrans de l'Europe; il les appelle à composer des livres classiques, et à faire passer, dans les ouvrages destinées à l'instruction publique, la morale républicaine : en attendant qu'il propose à la Convention le genre de récom-

pense nationale à décerner à leurs travaux, les époques et les formes du concours. ”

Enseignement des langues étrangeres. — Du 27 floréal.

” Le comité de salut public arrête qu'il sera établi un enseignement public des langues étrangeres de tous pays, autres que ceux avec lesquels la République est en guerre, à l'usage des marins, des naturalistes, des agens de la République à l'extérieur, et des citoyens qui cultivent les sciences.

” Il y aura dans cet établissement national une imprimerie dans laquelle seront réunis tous les caracteres typographiques étrangers que possede la République.

” La commission de l'instruction publique est chargée de rechercher les citoyens les plus propres à cette partie de l'enseignement.

” Le comité des domaines nationaux est invité à désigner la maison nationale la plus propre à ce genre d'établissement. ”

Institut national de musique. — Du 28 floréal.

“ Le comité de salut public arrête que la maison nationale, ci-devant appellée *les Menus*, située rue Bergere, servira désormais pour l'*Institut national de musique*, établi par les décrets de la Convention nationale.

” Le comité des domaines nationaux pourvoira à ce que la section du fauxbourg Montmartre puisse s'établir avec ses comités dans une autre maison nationale.

” L'institut national de musique ne pourra être établi à la rue Bergere, qu'après que tous les meubles et effets nationaux qui y sont déposés auront été transportés ailleurs, et que la section du fauxbourg Montmartre ne soit établie dans une autre maison nationale.

” Le comité des domaines nationaux donnera les ordres nécessaires pour faire évacuer cette maison nationale.

” Le comité appelle tous les musiciens ou professeurs de musique à concourir dans la forme qui sera prescrite par un décret de la Convention, pour les chants civiques, pour la composition des fêtes nationales, des pieces de théâtre, de la musique guerriere, et de tout ce que leur art a de plus propre à rappeller aux Républicains les sentimens et les souvenirs les plus chers dans la révolution.

Architecture civile nationale. — Du 28 floréal.

“ Le comité de salut public appelle tous les artistes-architectes à composer et à développer les projets et les plans d'architecture civile qui convient à une République pour ses divers monumens publics qui doivent être exécutés dans les communes de la République.

„ Ils s'attacheront particuliérement à donner à chaque espece de monumeut le caractere qui lui est propre.

„ Les projets mis au concours pendant les mois prairial et messidor, sont les lieux destinés à l'exercice de la souveraineté du peuple en assemblées primaires, les lieux consacrés aux décadaires, les maisons communes, les tribunaux, les justices de paix, les prisons, les maisons d'arrêt, les théâtres nationaux, les bains publics et les fontaines.

„ Les ouvrages seront présentés au concours dans la salle de la Liberté jusqu'aux 30 messidor. Ils seront jugés avant le 10 thermidor prochain par le jury des arts. „

Signés au registre, B. BARRERE, CARNOT, BILLAUD-VARENNES, COLLOT-D'HERBOIS, R. LINDET, C. A. PRIEUR, ROBESPIERRE, COUTHON.

(*La fin au numéro prochain.*)

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE DES PYRÉNÉES OCCIDENTALES.

Aux Aldudes, 15 *prairial.* „ La campagne vient de s'ouvrir dans cette armée sous les plus heureux auspices. Depuis longtems les Espagnols occupaient les Aldudes : toutes les dipositions furent faites pour s'emparer de ce village et du col d'Ispegny ; c'est de ces hauteurs qu'ils défendaient l'entrée de la vallée de Bastan ; il fallait s'en rendre maître pour faciliter notre irruption de ce côté sur le territoire espagnol. Nous nous sommes rendus à Nivefranche ; la résolution en a été prise, les dispositions ont été faites en notre présence. Aujourd'hui, le plus grand succès vient de couronner les efforts et l'intrépidité de nos braves soldats. C'est après quatorze heures d'une marche pénible, sur les plus hautes montagnes et sur des rochers escarpés, que les colonnes ont commencé leur attaque sans avoir voulu prendre le moindre repos, tant leur impatience de combattre était grande. Le feu a été très-vif de part et d'autre sur tous les points, et principalement à Berdavits, où l'ennemi a opposé une longue et opiniâtre résistance.

„ Cette position, qui commande les Aldudes, était défendue par deux redoutes presqu'inexpugnables. La colonne avec laquelle nous avions marché, a commencé à 11 heures. Nos braves camarades, ayant à leur tête le brave Harispe, commandant du 2e. bataillon Basque, ont sauté au pas de charge dans la premiere redoute, qui était défendue par deux pieces de 12, et qui ressemblait à un volcan, par le feu qu'elle vomissait de tous côtés.

„ Au milieu de la deuxieme redoute était une maison crénelée ; les Espagnols, qui s'y étaient renfermés, tiraient sur

nous sans crainte d'être atteints. Le pas de charge n'y pouvait rien ; nous n'avions que des fusils et des bayonnettes, et les canons de la premiere redoute avaient été encloués; nos braves soldats n'en répondaient pas moins au feu de l'ennemi avec leur courage ordinaire; un volontaire a été tué à dix pas de la redoute. Les canonniers qui étaient attachés à la colonne, ont enfin réussi à déclouer une piece : alors, protégés par la canonnade, nos soldats qui avaient entoure la redoute, y ont fondu avec impétuosité, en ont franchi les fossés défendus par plusieurs rangs de palissades, et ont terminé par cette action l'une des plus belles journées.

„ Le nombre de nos morts est d'environ 25 dans les quatre colonnes ; celui des blessés se porte à 50. Vous aurez la consolation d'apprendre que presqu'aucun ne l'est dangereusement.

„ Le général de brigade, la Victoire, aussi intrépide que bon Républicain, a été blessé au premier feu qu'a fait sur nous la premiere redoute ; le jeune Harispe l'ayant remplacé dans le commandement, s'est conduit avec beaucoup d'intelligence et de sang-froid. Aidé du courage des soldats, il n'est pas douteux que c'est à la maniere dont il a dirigé l'attaque et à la confiance qu'il inspirait à l'armée, que nous devons le succès. Nous avons cru devoir le mettre à même de rendre de plus grands services à la République, en l'élevant à un grade supérieur. C'est dans la premiere redoute de Berdawitz que nous l'avons nommé adjudant-général chef de brigade ; nous espérons que la Convention nationale nous approuvera.

„ Les chefs qui commandaient les colonnes se sont conduits avec distinction : Lefranc, chef de la 40e. brigade, a enlevé à la bayonnette le col d'Ispeguy.

„ Vous verrez par la copie de la lettre que vient de nous écrire ce brave officier, ce qui s'est passé dans l'affaire qu'il a dirigée. L'ennemi a dû perdre beaucoup de monde ; nous lui avons fait 480 prisonniers, au nombre desquels sont près de 50 officiers, dont 4 colonels ou lieutenans-colonels.

„ La légion des émigrés s'était enfuie bravement au moment où notre armée a été apperçue ; nous en avons pris cependant douze, qui vont faire un essai de la justice révolutionnaire.

Signés, CAVAIGNAC, PINET aîné.

Copie de la lettre du chef de la 40e. demi-brigade, écrite du camp d'Ispegny, le 16 prairial, aux représentans du peuple près l'armee des Pyrénées occidentales.

„ La journée d'hier a été bien avantageuse pour la République, et bien honorable pour ses défenseurs. Dès 6 heures du matin nous avons forcé, au pas de charge et à la bayonnette, tous les postes retranchés de l'ennemi à la droite et à la gauche du col d'Ispeguy. Nous leur avons fait environ

80 prisonniers, et 60 de ces satellites ont resté sur le carreau. Nous avons aussi enlevé leur camp, dont les effets sont à notre disposition.

„ Chose presqu'incroyable, mais bien réelle, à l'assaut de sept postes situés sur les rochers les plus escarpés, nous n'avons perdu que 4 hommes, dont un officier mort au poste d'honneur. Nous avons eu 20 blessés, parmi lesquels il n'y en a que 4 qui le soient grievement.

Signé, LEFRANG.

PRISES MARITIMES.

Courrier du 17 prairial. Entré au port de Brest un navire hollandais de 250 tonneaux, 2 navires anglais de 250 tonneaux.

Du 18 un bâtiment entré à Rochefort, un autre à Nantes; à Antibes, un brick vénitien.

Du 19 à Brest, 8 bâtimens.

P. S. Dans la séance du 22 prairial, la Convention, sur le rapport de Couthon, a rendu un décret sur une nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire, et sur les délits qui caractérisent les ennemis du peuple. Nous en donnerons le texte dans le prochain numéro.

Barrere donne lecture des dépêches de l'armée des Pyrénées occidentales. (*Voyez ci-dessus Nouvelles officielles.*) Il s'éleve ensuite contre un nouveau genre de malveillance, qui consiste à exagérer tellement nos succès, que la vérité reste toujours au-dessous des nouvelles avantageuses qu'on affecte de répandre.

Bulletin des blessures du brave citoyen Geffroi, du 23.

Les progrés en bien continuent, le trajet des playes se remplit, la suppuration est louable, tous les symptomes sont bons.

Signés, RUFIN et LEGRAS, *officiers de santé de la Section-Lepelletier.*

(N°. 26.)

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI, 30 PRAIRIAL, *l'an deuxieme de la République.*
(*Mercredi* 18 *Juin* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

AUX GUERRIERS DE LACÉDÉMONE.

LA gloire des heros n'est point dans leur beauté,
Dans la grace du corps, ni dans l'agilité.
Qu'importe à des guerriers ce frivole avantage ?
Que sont tous ces trésors sans celui du courage ?
Sans lui que feriez-vous ; fussiez-vous à ce prix
Plus riches que Crésus et plus beaux qu'Adonis ?
Du Dieu même du Pinde eussiez-vous l'éloquence
Et tous les dons ensemble, excepté la vaillance ;
Vous ne moissonnerez que de frêles lauriers,
Stérile prix du faible, et jeu des vrais guerriers.
Aux seuls champs de Bellonne un grand cœur se signale.
Qu'il est beau qu'un mortel aux Dieux même s'égale !
Qu'il est beau de le voir, par un sublime effort,
Se faire une vertu de mépriser la mort !
C'est au sein du péril qu'il cherche la victoire :
C'est par-là qu'il remporte une immortelle gloire ;
Sa mémoire craint peu l'ombre du monument :
Défenseur de l'état, il en est l'ornement.
Son bras est invincible et son cœur sans reproche ;
Ses plus fiers ennemis tremblent à son approche ;
Les plus audacieux expirent sous ses coups :
De ses nobles succès Mars lui-même est jaloux.
Il paraît, il triomphe, il met seul tout en fuite ;
Les siens sont sûrs de vaincre en marchant à sa suite ;
Le bras de cet Alcide est leur plus sûr rempart :
Et souvent au milieu du plus affreux hazard,
Sa voix qui du succès est l'assuré présage
Sait aux moins généreux inspirer le courage.
Qui pourra soutenir son choc impétueux ?
C'est un foudre vengeur envoyé par les Dieux.

Lui-même d'un grand peuple est le Dieu tutelaire,
Il combat pout l'état, sa patrie, et son pere.
Et sil faut que du sort les rigoureuses lois
En terminant ses jours, terminent ses exploits,
S'il faut qu'au coup fatal sa grande ame succombe,
Sa gloire et nos regrets le suivent sous la tombe.

Traduit du grec de Tyrthée, par le citoyen POINSINET DE SIVRY.

CHARADE.

CRAIGNEZ dans mon premier de trouver mon second;
Cultivez mon entier dans un terrain fécond.

ENIGME.

JE suis un meuble nécessaire,
On a de moi toujours affaire,
Et chaque jour, en vérité,
j'assure le repos et la tranquillité.
Sans m'avoir dans sa poche, il est rare qu'on sorte;
Reste-t-on au logis? on me laisse à la porte.
Que de propriétés! j'en ai d'autres encor,
Et mon destin est si bizarre
Que le plus lésineux avare
Se repose sur moi du soin de son trésor.
Regarde, cher lecteur, et sans effort sublime
Tu trouveras bientôt l'objet de cette énigme.

LOGOGRIPHE.

PRIS en entier, je suis au goût désagréable.
N'importe, rouge ou blanc, quelle soit ma couleur,
Retranche cinq pieds, cher lecteur,
Je deviens un jus délectable,

Explication des mots de la Charade *et* Logogriphe *du* n°. 85.

Le mot de la Charade est *Charrue*; celui du Logogriphe est *Essieu*, où se trouvent *vesse*, *vie*, *Jessé*, *vessie*, *jeu*, *je*, *si* et *vis*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Le Conservateur (décadaire) *des principes républicains et de la morale politique*, ou *Recueil consacré au développement et à la propagation des vérités qui peuvent fortifier le régime social de la République-démocratique française.*

La distribution de cet ouvrage est décadaire. Chaque numéro sera composé de quatre feuilles, quatre feuilles et demie ou cinq feuilles, selon l'intérêt ou l'abondance des matieres; mais il ne sera jamais moindre de quatre feuilles : s'il arrivait même que l'étendue d'un morceau très-intéressant exigeât six feuilles, l'éditeur les donnerait également.

La collection d'une année formera six volumes, à raison d'un volume tous les deux mois.

On souscrit pour le *Conservateur décadaire*, chez le citoyen RUAULT, libraire-imprimeur, rue des Poitevins, n°. 13. Le prix de la souscription est de 45 liv. pour une année, de 22 liv. 10 sols pour six mois, et de 12 liv. pour trois mois, franc de port par toute la République.

On peut souscrire aussi chez les libraires et les directeurs des postes de toutes les communes des départemens.

Les citoyens qui voudront souscrire sont priés d'affranchir les lettres, et de *charger* à la poste celles qui renfermeraient des assignats.

Il faut s'adresser, pour la confection de ce recueil, et pour les pieces qu'on voudrait y faire insérer, au citoyen LACHAPELLE, rue des Poitevins, n°. 13, à Paris.

Nous avons actuellement sous les yeux les deux premiers cahiers de cet excellent recueil périodique.

Le premier numéro commence par une introduction tracée de main de maître, où l'on établit avec sûreté les purs élémens et les grands principes de la morale politique, dont le développement se fera successivement dans la suite de cet ouvrage. On lit en tête cette épigraphe :

La nature voulait que l'homme fût heureux.
Les tyrans enchaînaient l'homme par l'imposture ;
Tyrans, disparaissez..... que votre joug honteux
Cede au joug bienfaisant des lois de la nature.

Le premier morceau, faisant la base du *Conservateur républicain*, est, comme de raison, l'acte constitutionnel, précédé de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, présenté au Peuple Français par la Convention nationale le 24 juin 1793, l'an deuxieme de la République.

On établit ensuite, par des réflexions et des exemples, que *le peuple est plus reconnaissant que les princes*, et que l'ambition de l'homme libre doit être le titre précieux d'homme de bien. On y rapporte la priere républicaine que tout bon citoyen doit adresser à l'Eternel qui créa sur la terre l'homme et la liberté. L'article *littéraire* contient un examen politique du premier chant de la Henriade; critique vigoureuse et raisonnée, que l'éditeur justifie en disant : « Que ceux qui partisans du plus » étonnant génie de ce siecle, et qui comme nous se sou» viennent des services qu'il a rendus à l'humanité, des » préjugés qu'il a détruits, de l'innocence qu'il a défendue, » des vérités qu'il a propagées, en les mettant à la portée » de tout le monde, ne nous blâment point de notre séve» rité. Quand il s'agit de l'instruction publique et de l'intérêt » de la liberté, de la raison, les hommes ne sont rien; plus » leur nom pese dans la postérité, plus leur côté moral doit » venir à l'appui du bien qu'ils ont fait, plus on doit d'at» tention à leurs œuvres incohérentes. »

Le *poëte*, par le citoyen Drobecq, instituteur, remplit à merveille la place de la *poésie*. On fait dans ce premier numéro un juste éloge, et artistement détaillé, de la *traite des Negres*, estampe gravée par la citoyenne Rollet, d'après le tableau de Morland, peintre Anglais, qui a pensé en homme libre au milieu de marchands d'esclaves. Ce premier numéro est terminé par l'analyse de l'*Epoux républicain*, drame patriotique, représenté avec succès au théâtre de la Cité-Variétés.

Le second cahier de ce journal s'est enrichi, 1°. du *discours de Maximilien Robespierre sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales; prononcé, au nom du comité de salut public, dans la Convention nationale le 18 floréal l'an 2e. de la République.* Discours du plus grand intérêt, profondément pensé, fortement exprimé, et brûlant du plus pur républicanisme, que le patriote de tous les tems relira avec autant d'admiration que de reconnaissance. 2°. *Extrait d'un discours prononcé par Collot-d'Herbois à la société des Jacobins de Paris, sur le danger des sociétés sectionnaires, séance du 21 floréal.* On y trouve la politique prévoyante, très-étendue et bien prononcée d'un ardent républicain; vient ensuite l'examen critique, politique et moral de la Henriade, chant second. *Le Pauvre et l'Astronome*, fable qu'on peut dire *sentimentale*, du citoyen Drobecq, instituteur. Analyse ou plutôt éloge raisonné d'une comédie en un acte et en prose, par le citoyen Pigault Lebrun, intitulée *les dragons en cantonnemens* ou *la suite des Bénédictines.* Enfin, ce second cahier se termine heureusement par l'HOMMAGE A L'ETERNEL, *profession de foi des hommes libres sur la vraie religion et l'immortalité de l'ame, reconnue par le Peuple Français, dans la Convention nationale, seance du 19 floréal.*

Ne devons-nous point présager que le Conservateur déca-

daire, en continuant de recueillir des morceaux aussi essentiels et aussi importans que ceux renfermés dans ces deux premiers cahiers, deviendra nécessairement la bibliotheque des citoyens patriotes-républicains.

MUSIQUE.

Musique à l'usage des fêtes nationales, mise au jour par l'association des artistes-musiciens de la garde nationale parisienne. Il paraît sous ce titre deux différens ouvrages périodiques. Le premier, destiné aux grandes communes de la République, qui ont en ce genre plus de moyens d'exécution, contiendra, par livraison, cinq morceaux, savoir; une ouverture ou symphonie, un hymne ou chœur patriotique, une marche ou militaire, ou religieuse, ou funebre; un rondeau ou pas de manœuvre, et au moins une chanson ou romance civique. Ces cinq morceaux fourniront au moins 50 pages d'impression. Le prix de l'abonnement est, pour Paris, de 72 liv. par an; et de 84 liv., franc de port, pour les départemens.

Chaque livraison du deuxieme ouvrage, destiné aux communes d'une population inférieure, sera composé de quatre chansons ou romances civiques, et paraîtra également tous les mois. Le prix de l'abonnement est, pour Paris, de 5 liv. par an, et de 6 liv. pour les départemens, franc de port.

Il suffit, pour faire connaître le mérite de ces deux ouvrages, de citer les noms de leurs auteurs, Gossec, Méhul, Lesueur, Devienne, Kreutzer, Catel, Ste. Blasius, etc. Il suffit encore de dire que le comité de salut public a été tellement convaincu de l'utilité de ces publications musicales, que pour en faire jouir promptement les principales communes de la République, qui les répandront ensuite dans les communes environnantes, il a souscrit pour 550 exemplaires, dont chaque district recevra une livraison tous les mois, à commencer du mois de germinal.

Cette premiere livraison a paru. Elle contient des morceaux intéressans, et répond parfaitement au préjugé qui parlait en faveur de l'ouvrage.

On s'abonne à Paris, au magasin des éditeurs musiciens de la garde nationale parisienne, rue Joseph, section de Brutus.

GRAVURE.

L'assassinat de Marat et de Pelletier, estampes gravées d'après les tableaux du citoyen Brion. Elles se vendent chez Bauce, marchand d'estampes, rue Severin, n°. 115; et chez l'auteur, rue de Vaugirard, n°. 98. Prix, 6 liv. en noir, et 12 liv. en couleur.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 1er. Juin 1794.

ENFIN, on peut trancher le mot; la Pologne est perdue pour les puissances co-partageantes, ou du moins pour les deux principales, la Russie et la Prusse, et retrouvee pour la liberté. Cette espece de prodige sera dû en grande partie à la République Française; puisque les chefs des insurgés, Korziusko et Mokronouski, ont été formés sur ses principes, et sont venus puiser dans son sein la science et l'énergie révolutionnaire.

Voici le tableau des opérations civiles et militaires des entreprises et des succès de cette nation qu'on peut désormais compter parmi le petit nombre de celles qui ont su s'affranchir du despotisme monarchique et féodal.

L'esprit révolutionnaire fait toujours des progrès dans la ville de Varsovie et dans toutes les parties de la Pologne; on fait chaque jour de nouvelles découvertes, qui nous démontrent combien nous étions trahis. Plusieurs des traîtres ont été arrêtés; quelques-uns ont payé de leur vie la peine de leurs forfaits. Dans la journée d'hier, on a fait plusieurs exécutions remarquables. Ozarowski et Zabiello, tous deux grands généraux depuis la trahison du roi, ont été pendus en face de l'hôtel-de-ville. Aukwiez, ci-devant ambassadeur en Suede, a éprouvé le même sort. Kossakowski, évêque de Liefland, a subi également le supplice de ses crimes; il a été pendu au fauxbourg de Cracovie, devant l'église des Bernardins, et presqu'à la porte du palais du roi. Avant de monter à la potence, on lui a ôté les ornemens pontificaux et tout ce qui caractérisait sa qualité d'évêque.

Lundi prochain 12, les exécutions doivent recommencer. MM. Boscamp, ci-devant ministre en Turquie, Rogerinski, membre du conseil permanent, Massoski, évêque de Vilna, et Skarszeuski, évêque de Chelm, et plusieurs autres, qui se trouvent en état d'arrestation, doivent suivre au supplice ceux dont ils ont partagé les trahisons.

Il se confirme que le grand général Kossakouski a été pendu à Vilna; son neveu, qui a épouse la fille de Felix Potoski, a été mis en pieces par le peuple.

On continue toujours à environner notre ville de remparts et de fossés; on n'apprend rien d'important des armées cou-

fédérées. Ces jours derniers, Homman, commandant du régiment de Dziatinski, a battu les Russes près de Varsovie, et leur a pris plus de mille charriots de munitions de toute espece. On sait à présent que l'affaire du 17 et du 18 a coûté la vie à six mille neuf cents Russes; deux mille quatre cents ont été faits prisonniers; ils sont traités avec beaucoup d'humanité: le roi n'inspire aucune confiance au peuple; il est toujours surveillé; il attend l'arrivée de Kosciusko pour voir fixer ses destinées.

On parle de se saisir du primat, frere du roi, et de l'envoyer, ainsi que plusieurs autres, devant le tribunal. Le roi est suspendu de toutes ses fonctions, et se trouve de plus en plus resserré. Il a été décidé qu'on frapperait une nouvelle monnaie, sans l'effigie de Stanislas.

Tout le pouvoir exécutif est dans le moment actuel entre les mains des cinq départemens nommés par le peuple. Voici la liste des membres qui composent ces départemens:

Conseil provisoire: Ignace Zakrzewski, président, natif des environs de Posen; Stanislas Mokronowski, anciennement au service de France; Xavier Dzialinski, Joseph Wybicki, noble, né dans la Prusse méridionale; Elias Aloé, ci-devant secrétaire de légation à Berlin; Ignace Zaiaczek, André Ciemniewski, Jean Horaim, Stanislas Rafalowiez, marchand; François Makarowiez, Michel Wulfers, avocat; François Jykel, négociant et magistrat; François Gautier, négociant; Jean Kilinski, cordonnier.

Comité diplomatique: Dzieduszycki, ci-devant grand-secrétaire, aujourd'hui grand-maître des postes; Dzialinski, comte, né dans la Prusse méridionale; Deboly, ancien ministre de Pologne à Pétersbourg; Kochanowski, officier dans le corps des cadets; Malachowski, ancien envoyé de Pologne à Dresde; Mostowski, castellan; Aloé.

Conseil criminel: Jean Nepomuk Malachowski, ancien envoyé de Pologne à Dresde; Casimir Krasinski, maréchal-de-camp de la couronne; Jarnowski, maréchal-de-camp de la Volhynie; Ignace Zapolski, Joseph Szymanowski, Wodzinski, officier; Ignace Krzucki, Joseph Lukaszewiez; François Dulfus, fils du défunt chambellan du roi de Prusse; Ignace Andrychowiez, Izbynski, Stanislas Baczynski, avocat; Cyprian Sowiuski, Charles Morawski, Fluskwinski, Cajetan Przybilowski, Antoine Muratowicz, Antoine Keyger, Frédéric Dahlen, Jean Drohojewski, Joseph Rogalinski, colonel; Michel Zakrrewski, parent du président; Henri Jaczewicz, Jean Maryanski.

Comité pour la recherche et l'examen des papiers russes: Jarnowski, comte; Krzucki, Boguslawski, comédien; Mégnion, accoucheur; Arciszewski, Kiliuski, cordonnier; Rylski, Bernaux, négociant; Jaubert, épicier; Clément Jaczkowski; Blum, attaché au prince Adam Czartorynski; Joseph Kon-

derski, Zablocki, Plonski, chevalier, négociant; Lutoszewski, Sinkiewics, Jacquis Weprzecki, Wulfers, Stankiewicz, Makowiecki.

Commission du bon ordre : François Marbeck, Rudski, Slezauski, Chmielewski.

On s'occupe avec beaucoup d'activité à prendre toutes les mesures de défense, de sûreté et d'administration, qui sont jugées nécessaires. Kosciuszko, d'accord avec le gouvernement provisoire, a demandé la pospolite, ce qui équivaut à la levée en masse. Tous les individus, nobles, bourgeois et paysans, depuis l'âge de 15 ans jusqu'à 50, sont requis de prendre les armes; il est ordonné en outre à tous les propriétaires d'armer de piques leurs vassaux et leurs domestiques. Le conseil a encore invité les citoyens de livrer les fusils qu'ils peuvent avoir en réserve; il a aussi fixé un taux pour le prix de ceux qui seront pris sur l'ennemi commun, et qu'il faudra porter aux commissaires des guerres; enfin on doit établir près des villages, des fanaux destinés à être allumés et à servir de signaux en cas de besoin.

Le 29 avril, la commission du bon ordre a été chargée d'examiner les assignats russes, et d'en indiquer la somme; elle a aussi accepté une souscription ouverte par des femmes pour fournir des chemises à l'armée. Le 30, elle fut chargée de faire passer à l'armée 268,000 florins, payables par la caisse générale. On fit une adresse aux apothicaires de Varsovie, pour les engager de pourvoir de remedes les pharmacies de campagne : deux d'entr'eux furent nommés pour recevoir les contributions volontaires de leurs confreres.

On a permis au président d'accorder des passe-ports aux étrangers qui ne sont point domiciliés à Varsovie, et on l'a également chargé d'en expédier à ceux qui sont obligés de se mettre en route pour les affaires publiques; mais le ministre prussien, Bucholtz, n'a pu encore en obtenir. Un courrier a été expédié à Kosciuszko à cette occasion.

Le commandant Mokronowski a reçu l'ordre d'arrêter les vaisseaux chargés de blé qui se trouvent sur la Narew et sur le Burg. L'exportation des peaux est défendue, et la commission du bon ordre est chargée d'établir un impôt sur les cuirs crus et tannés.

Déja une société populaire s'est formée dans cette ville; on assure qu'il y en a déja dans presque toutes celles où l'insurrection s'est montrée.

La victoire continue à accompaguer Kosciusko. Il vient de remporter un nouvel avantage sur les Russes près de la ville d'Opatow. Le conseil a publié une adresse au peuple pour lui annoncer cet évenement. Il est dit dans cette piece officielle, que l'invincible Thadée Kosciuszko poursuit l'ennemi aux environs d'Opatow, et le chasse de ses retranchemens; que le valeureux général Grochowski garde la rive de la

Vistule, depuis Lublin jusqu'à Zaklikow, pour que l'ennemi ne puisse trouver son salut dans la fuite, et échapper aux armes victorieuses du général, etc.

Kosciuszko jouit toujours de la confiance illimitée du peuple : ses manieres fraternelles lui gagnent tous les cœurs. Il a changé son habit d'uniforme contre un habit semblable à celui des paysans, depuis la journée du 4 avril, où ceux-ci eurent tant de part à la victoire.

On a publié ici une lettre, écrite par Igelstrom aux chefs du département de la guerre à Pétersbourg, datée du 16, trouvée sur l'un des couriers russes arrêtés en Lithuanie. Igelstrom, après avoir rendu compte de la marche que prend l'insurrection polonaise, qui s'était déja manifestée parmi les troupes de ligne, et dans toute l'étendue des palatinats de Cracovie, de Sendomir, de Lublin, annonce qu'il n'espere plus qu'en Dieu et dans la justice de la cause qu'il a soutenue ; il presse le département de prendre les mesures les plus promptes, pour étouffer à sa naissance, un incendie qui ruinerait les puissances co-partageantes, s'il n'était étouffé avant l'ouverture de la campagne contre les Turcs. « Jugez, dit-il, de ma situation : les troupes qui sont sous mes ordres se trouvent dispersées sur une étendue immense de pays, ne pouvant espérer aucun secours des alliés, entourées d'espions et d'ennemis. Daignez vous occuper de moi au plus tôt, pour me tirer de cette cruelle position.

C'est en vain que les malveillans sement des bruits sinistres, et voudraient faire croire que les insurgés Polonais ont été battus dans une affaire très-marquante. Jusqu'ici tout semble promettre une pleine réussite à la République Polonaise, qui montre le courage le plus digne de la cause qu'elle soutient. Le généralissime a convoqué, non pas l'ancienne pospolite, où ne se trouvaient que des nobles, mais une espece d'arriere-banc général de la nation polonaise, dont ces mêmes nobles ne sont pas exclus pourvu qu'ils se montrent vraiment citoyens. Les individus de cette classe sont tenus de se pourvoir de chevaux ; tous les hommes, depuis 18 ans jusqu'à 50, de s'armer, et les possesseurs de fiefs de fournir des piques à leurs ci-devant vassaux.

Voici ce qu'on mande de la capitale du principal déprédateur et ennemi de la Pologne, de Péterbourg, en date du 30 avril.

Il ne cesse d'arriver ici des couriers de toutes les parties de la Pologne. La cour observe le plus profond silence sur le contenu de leurs dépêches ; mais des avis indirects qui percent dans le public annoncent que les nouvelles sont très-désagréables. On est instruit que les troupes commandées par le général Traumanzoff ont été complettement battues par les insurgés, et ont perdu une partie de leur artillerie. Ce qui contribue sur-tout à affecter profondément le cabinet de Pétersbourg, c'est la mort de ce jeune général, arrivée à la suite de

ses blessures ; il le regardait comme annonçant, par ses connaissances et ses talens, qu'il deviendrait un jour un homme de guerre très-distingué. On sait encore l'insurrection entiere des troupes polonaises dont les armées russes devaient être renforcées, et que le général Igelstrom a lui-même avoué être dans une position très critique. Toutes ces circonstances ont déterminé Catherine à faire marcher une nouvelle armée de trente mille hommes contre les Polonais, dont la garnison de Riga fera partie, et le reste sera fourni par les troupes qui sont sous les ordres du général Soltikow. Le général Fersen qui se trouvait ici vient de recevoir l'ordre de se rendre directement en Pologne, pour prendre le commandement des troupes qui se trouvent aux environs de Cracovie.

L'acte de la confédération polonaise est parvenu à Pétersbourg depuis quelques jours : le ton ferme qui y regne déconcerte ce cabinet.

Il a reçu presqu'en même-tems la nouvelle que les gouvernemens de Suede et de Danemarck ont définitivement arrêté le traité dont le but est de s'assurer mutuellement des moyens de faire respecter leur neutralité et de maintenir l'indépendance de leur nation. Ce nouvel incident l'a décidé à presser ses mesures défensives. Des ordres ont été donnés pour équiper, le plutôt possible, dix huit vaisseaux de ligne et un certain nombre de frégates qui composent les escadres de Revel et de Cronstadt. Ces forces se combineront ensuite avec les vaisseaux qui doivent arriver d'Archangel.

L'ambassadeur russe Kotusow, vient de se mettre en route pour retourner à Pétersbourg. Il est question que la Porte ne recevra plus désormais que de simples envoyés. Elle a été déterminée à cet arrangement par la considération de ce que lui coûtent les ambassadeurs qu'elle défraie. Elle ne donnera par jour aux simples envoyés que 250 piastres au lieu de 500 qu'elle donne aux ambassadeurs.

On remarque depuis quelque tems beaucoup de fermentation parmi le peuple à Constantinople. Il demande à grands cris la guerre contre la Russie depuis la nouvelle de l'insurrection polonaise, et le parti du capitan Bacha, ennemi déclaré du cabinet de Pétersbourg, et qui cherche depuis long-tems à venger les outrages que la Porte en a reçus, prend beaucoup de consistance dans le Divan.

On sent bien que la Russie dans les circonstances actuelles a prodigieusement perdu de son influence sur la Porte Ottomane, qui ne la craint plus, et qui peut-être même est prête à lui demander compte de ses anciennes usurpations ; car, s'il en faut croire des nouvelles ultérieures, peut-être prématurées, les hostilités ont déja commencé par mer entre la Porte et la Turquie. Cette derniere puissance en est venue aux vrais principes de la politique, à son alliance naturelle avec la France.

Voici comment s'expriment à cet égard des nouvelles de Constantinople, en date du 25 avril.

Malgré les efforts des ministres de la coalition, la nouvelle de l'insurrection polonaise est arrivée dans cette ville avec toutes les circonstances qui en attestent l'exactitude, et qui en montrent déja dans l'avenir les heureux résultats. Le divan et les musulmans, enchantés d'un incident aussi favorable pour eux, n'ont pu voir, sans le plus vif intérêt, une nation envahie, enchaînée de toutes parts, mais forte de son énergie, briser ses fers avec les armes même des vils satellites destinés à perpétuer son esclavage, et donner le premier signal d'une vengeance légitime : une noble émulation s'est emparée depuis la réception de ces heureuses nouvelles, de tout le divan. Le parti du capitan Bacha, cet ennemi juré d'une cour qui persécute depuis si long-tems les enfans de Mahomet, est décidé à profiter des événemens pour faire respecter l'autorité de la Porte Ottomane. L'arrivée de plusieurs officiers Français, pour l'institution militaire des Turcs, a fait le meilleur effet, elle a détruit toutes les calomnies des ministres Russes, Autrichiens, Prussiens, Anglais, etc., etc., qui avaient employé toutes les ressources que donne la perfidie pour répandre d'abord des doutes sur leur arrivée et sur l'objet de leur mission. En attendant, les Français sont déja installés, les uns dans les arsenaux, les autres dans les chantiers. Les Turcs en sont contens, et leur donnent tous les témoignages d'estime. Le grand-seigneur les a déja appellés devant lui plusieurs fois. Ils sont très-bien accueillis dans tous les lieux publics ; de toutes parts, on leur offre des pipes, du café, etc., etc. On les appelle *braves Français :* on répete par tout qu'ils sont dignes d'être du n°. 31 (1). Des députés des Janissaires ont fait remettre aux militaires Français et au citoyen Thainville qui les accompagnait, plusieurs présens, et entr'autres les signes qu'ils portent au bras, comme marque d'honneur.

Les ministres des puissances coalisées ont vu cet accueil avec effroi : ils ont cherché à répandre des bruits calomnieux sur les patriotes Français qui sont à Constantinople, en publiant qu'ils étaient divisés entr'eux ; mais ils ont echoué dans leurs projets. La fraternité qui regne parmi les Français leur attire de jour en jour la bienveillance de la Porte Ottomane : les calomnies se sont dirigées contre Marie Descorches, mais elles n'ont pu l'atteindre. Ce ministre républicain acquiert une nouvelle prépondérance auprès du divan : tous les Répu-

---

(1) Voici ce que les Turcs entendent par le n°. 31 : C'est un corps de Janissaires qui s'est distingué dans toutes les occasions ; le capitan-pacha et le grand-seigneur en sont membres : les Turcs ont une grande vénération pour ce corps, et c'est la plus grande marque d'estime qu'ils puissent donner aux Français, que de leur dire qu'ils sont dignes d'en faire partie.

blicains Français lui donnent tous les jours des marques de l'estime qu'il leur a inspirée. Voici un témoignage authentique de leur confiance et de leur approbation, dans une adresse faite au ministre Français, le 15 janvier (vieux style).

„ Pour nous, nous déclarons hautement que jusqu'ici tu as marché d'un pas ferme, et sans dévier, dans le sentier étroit du patriotisme ; que dans ta conduite publique et privée tu t'es montré un bon Républicain Français. Lors de nos rassemblemens civiques, de nos assemblées générales où tu paraissais comme administrateur, nous t'avons toujours entendu prêcher la fidélité à la République une et indivisible, l'obéissance aux lois, l'amour de la liberté et de l'égalité, la reconnaissance pour les législateurs courageux et fideles qui nous ont donné la constitution la plus propre à maintenir nos droits, la haine pour la tyrannie, l'horreur du fédéralisme ; nous t'avons toujours vu pratiquer les maximes qui nous régénerent, et suivre la marche tracée par notre nouveau régime. Tu nous as fait sentir qu'ici des mouvemens brusques et irréguliers sont dangereux, et compromettent la chose publique ; que dans ces contrées nous devons faire chérir par notre modération et notre sagesse, les bases sacrées de la République Française, la liberté et l'égalité, comme nos freres doivent en France les consolider par l'énergie et la force.

„ Au milieu de l'abandon et de l'épanchement auxquels l'homme se livre dans sa vie privée, nous t'avons toujours trouvé le même ; tes paroles dictées par le plus pur civisme, ont même paru avoir un caractere plus prononcé et plus énergique. Tu fraternisais avec les Sans-culottes, avec cette franchise et cette cordialité qui n'appartient qu'aux ames vraiment pénétrées des principes de la révolution, et qui savent apprécier les charmes de l'égalité. Il ne nous appartient pas, il ne nous est pas possible de pénétrer dans ta conduite politique ; c'est au conseil exécutif, c'est au comité de salut public de la juger. Il est cependant des faits qui ne nous semblent pas moins attester ton patriotisme sous ce rapport.

„ L'affection que la nation ottomane a toujours eue pour la nation française, s'est accrue d'une maniere bien marquante depuis ton arrivée. Nos frégates ont été secourues par toi. Tu as soutenu et restauré l'hôpital de Smyrne. La guerre, et surtout l'exécrable rebellion de Toulon avaient plongé un grand nombre de tes concitoyens dans la détresse ; tu les en a tirés. Tu as employé tous les moyens possibles pour donner dans ces contrées des notions saines, une idée juste de la révolution française, pour y fixer l'opinion publique à ce sujet. Tu as publié les triomphes de la République ; en un mot, nous disons, nous pensons que ce serait une plaie pour la République, un triomphe pour nos ennemis si nous te perdions, si sur-tout les intrigans qui ont ourdi des trames pour te renverser, venaient à te remplacer. „

De Francfort-sur-le-Mein, le 4 juin.

Tandis que, suivant des lettres de Berlin, en date du 20 mai, Frédéric-Guillaume est parti de Postdam, le 14, pour se rendre à Posen, accompagné des généraux Bischoffswerder et Manstein, et qu'il abandonne ainsi en quelque maniere la coalition pour tâcher de sauver ses possessions polonaises, le jeune empereur, ou pour mieux dire son cabinet est dans le plus grand embarras : independamment de son inquiétude sur les suites que peuvent avoir les mouvemens des Polonais et des Turcs, il en a aussi sur les mal-adroites et infructueuses opérations de ses généraux du côté du Haut-Rhin et de Manheim.

Du Haut-Rhin, le 24 mai.

Hier, les ennemis des Républicains avaient formé de grands projets. Il s'agissait de couper la communication des armées françaises du Rhin et de la Moselle. Le général-major Schmettau fit une fausse démonstration contre Sarre-Libre, et le général Vittinghof, une autre vers Hombourg, pendant que Kalhreulth se préparait à attaquer les Républicains par le flanc gauche. Ceux-ci sentant l'importance de cette position, l'avaient garnie de 10 à 12,000 hommes, et s'étaient emparé de tous les défilés. Ils avaient établi des redoutes et des retranchemens sans nombre, coupé les routes, percé les digues, abattu les ponts, et fait des abattis de toutes parts. Ainsi l'attaque a été rendue presqu'impossible, et l'on s'est borné à faire des reconnaissances.

Les troupes autrichiennes continuent leur marche sur Germersheim. Les Républicains se sont portés vers Schwigenheim, Lingenfeld et Vestheim. On a vu passer aujourd'hui sur le Rhin le reste du camp de Schwezinger. Les Français font de grands mouvemens du côté de la Blies, de même que dans les environs de Hombach et de Schweigen. Les Autrichiens doivent envoyer de ce côté un corps pour les observer et essayer de protéger leurs aîles.

Les nouvelles postérieures qu'on va voir ne sont pas plus satisfaisantes.

D'Aix-la-Chapelle, le 28 mai.

« Des lettres arrivées ici de Liége ont contribué à répandre l'alarme. Elles portent que les Français, en force considérable, ont percé par les Ardennes. Le général Beaulieu est coupé de Luxembourg, il se retire vers Namur. Le pays se trouve ainsi à découvert. Wurtemberg a pris le commandement de la ville et a fait armer les émigrés. Il a également retenu quelques centaines d'Autrichiens qui allaient à l'armée, et

envoyé un courier à l'empereur. Les émigrés montent la garde avec le régiment et la petite cavalerie qui sont dans cette ville. Les Français sont à huit lieues de Liége. On redoute un coup-de-main. On croit qu'il pourra se réduire à une incursion, mais elle sera désastreuse.

De Liége, le 27 mai.

Le général Beaulieu a été obligé de se retirer jusqu'à Marche. Il doit avoir reçu des renforts. On s'empresse de prendre ici des mesures défensives.

Il y a dans cette ville quelques Autrichiens et des émigrés armés; d'autres Impériaux doivent s'y rendre encore aujourd'hui, et l'on vient de marquer des logemens pour un corps prussien, également attendu d'un moment à l'autre.

28 *mai.* Il paraît que le général Blankenstein a quitté sa position de Trêves, puis celle de Marche, et qu'il est en route pour se joindre au général Beaulieu, qui a laissé quatre mille hommes aux environs d'Emptimes. Les Français sont sur les hauteurs de Nassoge : ils ont poussé des patrouilles jusques dans Marche et dans Rochefort. Si le général Blankenstein peut se joindre à Beaulieu, celui ci doit tenter de se porter alors entre Sambre et Meuse ; mais on desire cette jonction, bien plus qu'on ne la croit possible.

De Manheim, le 1er. juin.

Dans le moment actuel, il ne se passe rien d'important aux armées sur le Rhin. Il paraît que les Autrichiens attendent pour agir le résultat des opérations des troupes prussiennes, et que sur-tout ils ont grand besoin de renforts. Le quartier général des armées combinées d'Autriche et de l'empire est toujours à Schweitzingen. »

On n'est pas moins mécontent de ce qu'on apprend d'Italie.

« Les dernieres nouvelles du Milanais annoncent que les Français continuent à pénétrer de plus en plus dans le Piémont. Selon des lettres reçues de Turin, à la bataille de Saorgio, les Piemontais ont eu, non-seulement à combattre le nombre, le courage et les républicaïns, mais encore la révolte des leurs : le régiment des gardes est entré en insurrection sur le champ de bataille, et a tué son colonel.

Les Piémontais ont beaucoup souffert dans cette bataille. Un officier blessé mande, qu'à l'exception de quatre, tous les officiers de son régiment ont été tués. Le mécontentement du peuple se montre de toutes parts, et jette la cour de Turin dans le découragement. Elle n'est pas sûre des milices nationales, et elle a porté des lois séveres contre l'émigration, ce qui

prouve qu'un grand nombre des habitans de ses possessions prennent ce parti.

L'armée autrichienne se trouve entre Tortone et Alexandrie. »

Provinces-Unies et Belgique.

La présence de l'empereur dans la Belgique n'y fait pas à beaucoup près tout l'effet dont il s'était flatté.

Voici ce qu'on mande de Bruxelles, en date du 23 mai :

La retraite de l'armée anglaise et hessoise fut si précipitée à l'affaire du 18, qu'elle abandonna au-delà de 60 pieces de canon : à Tournai l'alarme fut extrême, et un grand nombre de ses habitans se sont hâtés de le quitter.

Dans la Flandre maritime, les républicains se renforcent journellement, et se sont avancés de Furnes dans les environs de Niewport ; ils continuent à faire des excursions dans les villages, où ils enlevent tout ce qui est à leur convenance, les vivres et les bestiaux. Les calculs les plus modérés portent à plus de dix mille pieces, le bétail que les républicains ont emmené depuis le moment de leur invasion dans la Flandre. Les habitans de cette partie de la frontiere accourent tous chercher un asyle à Bruxelles.

Depuis hier, il commence de nouveau à arriver en cette ville un grand nombre d'habitans, des environs de Charletoi et de Mons, qui, effrayés de l'approche des Républicains, abandonnent leurs foyers avec ce qu'ils peuvent emporter.

Il paraît par les nouvelles de la Haye, du 20 du mois dernier, qu'à l'instant où l'on avait annoncé à Bruxelles l'arrivée des Français, il s'est manifesté dans cette ville un grand incendie, ce qui a concouru à redoubler les alarmes ; on est aujourd'hui occupé à tâcher d'en découvrir les causes.

Le colonel Ruyl a péri dans la derniere attaque que le corps autrichien, commandé par le jeune Kaunitz, neveu du prince-ministre de ce nom, eut à soutenir contre les Français, qui l'auraient hâché sans les prompts secours des Hollandais. Le prince héréditaire d'Orange avait encore le 15 son quartier-général à Forest, et le prince Frédéric s'est rendu avec huit bataillons et quatre escadrons à Jolimets ; ce corps fait partie de l'armée commandée par l'empereur. — L'électeur de Cologne est revenu le 10 dans sa capitale.

Angleterre. *De Londres, le 26 Mai.*

Il y a eu le 17, dans la chambre des communes, des débats très-animés relativement à la proposition du ministre de sus-

pendre la loi d'*habeas corpus*, cette sauve-garde de la liberté civile en Angleterre. Le bill a passé, malgré la menace faite par quelques membres de l'opposition de ne plus assister aux séances d'un parlement instrument passif du ministre. On attend avec impatience quel effet fera sur le peuple cet attentat à ses droits les plus sacrés. Il ne paraît pas sentir toutes les conséquences de ce nouvel empiétement de la couronne.

Lord Yarmourth a été nommé ambassadeur pour résider auprès de l'empereur pendant cette campagne. Il vient de partir pour sa destination.

Les mesures de précaution sont redoublées dans cette ville depuis que les prisonniers ont été transférés à la Tour. Les gardes sont excessivement rigoureuses, et les portes extérieures s'ouvrent le matin bien plus tard que de coutume.

Hier on a arrêté un graveur distingué, M. Sharpe, et un procureur. Le libraire Spence a été confié également à la garde d'un messager du roi, en vertu d'un warrant signé des secrétaires d'état. Londres n'est pas le seul lieu où les arrestations se multiplient; elles ont lieu dans presque toutes les parties de la Grande-Bretagne, et des isles Britanniques. On a amené ces jours-ci plusieurs prisonniers de Shéfield, à Edimbourg; à Dublin on s'est saisi de plusieurs personnes.

Pendant que les ministres cherchent ainsi à répandre la terreur, ils excitent encore ceux qui leur sont dévoués à afficher leur adulation et leur servitude; une somme d'argent, votée par des francs-tenanciers du comté d'Invernesse, à été remise au chancelier de l'échiquier (M. Pitt), sous la condition qu'elle serait employée à toute espece de mesures que le gouvernement jugerait nécessaire pour la défense de cette contrée.

On se rappelle qu'un certain M. Edwards a été arrêté comme ayant fabriqué des piques; il a déclaré qu'elles lui avaient été commandées par M. Hillyard et Roussel : tous trois ont dû être examinés par le conseil.

A Edimbourg, le shérif et le magistrat ont découvert, dans deux maisons, quelques armes : plusieurs sont faites en formes de haches, de 22 pouces de long. On a également trouvé des fusils, des mousquets, des bayonnettes et des piques. On est parvenu à découvrir celui qui a fabriqué une partie de ces armes; mais il a refusé de nommer ceux qui les lui avaient commandées; il a répondu que, croyant que les Français tenteraient une invasion, il a cru que ses concitoyens auraient besoin de ces armes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE.

Séance de duodi, 22 *Prairial.*

Barrere, au nom du comité de salut public, annonce que l'armée des Pyrénées occidentales a ouvert la campagne sous d'heureux auspices. Avant de donner lecture des nouvelles, il dénonce avec force à l'opinion publique, et invite les bons citoyens et les fonctionnaires publics à surveiller les nouvellistes malveillans qui cherchent par leurs nouvelles fausses et exagérées à tromper le peuple, et à ralentir son énergie. Long-tems ils ont exagéré nos pertes, douté de nos succès, tenté de rabaisser le courage des armées, et de rallier les mécontens de l'intérieur; mais ils n'ont point tardé à s'apercevoir qu'il n'en résultait qu'un plus haut degré d'énergie dans le peuple et de courage dans les soldats républicains. Dès-lors ces secrets ennemis de la patrie ont pris le parti de débiter des nouvelles plus heureuses, mais en exagérant les succès, et dépassant toutes les possibilités de la victoire. C'est ainsi que, lorsque la partie gauche de l'armée prenait Menin, Furnes et Courtrai, les exagérateurs disaient que Valenciennes et le Quesnoy étaient évacués; c'est ainsi que lorsque l'armée victorieuse de l'Italie eut effrayé les tyrans coalisés d'Autriche et de Piémont, les exagérateurs publiaient hier que Turin était pris, et que le tyran de Piémont était arrêté. Le peuple saura éviter le piége; l'exagérateur ne doit pas être plus ménagé que l'alarmiste, et la peine des contre-révolutionnaires les attend tous deux également. — Barrere donne ensuite lecture des pieces. (*Voyez l'article* Nouvelles.)

Couthon, après avoir annoncé les prises de nos marins sur le commerce de l'ennemi, fait un rapport sur les moyens d'accélérer les jugemens du tribunal révolutionnaire. Il commence d'abord par dépeindre la faction des indulgens qui se confond avec toutes les autres; qui en est la patrone et le soutien; qui n'a cessé de prendre sous sa sauve-garde les grands scélérats, et s'est montrée inexorable pour les malheureux; qui n'a jamais trouvé un ennemi de la nation convaincu, et un patriote innocent. Ce qui sur-tout a favorisé cette faction, c'est l'adresse avec laquelle elle a confondu les mesures prises par la République pour étouffer les conspirations, avec les fonctions ordinaires des tribunaux pour les délits privés, et dans les tems de calme. Couthon en cherche la différence dans

les principes même de l'intérêt social qui est la source de toutes les institutions politiques, et par conséquent de toutes les lois relatives à l'exercice de la justice. Il propose un projet de loi tendante à fixer les principes du tribunal révolutionnaire, de maniere à garantir la liberté des patriotes calomniés, en accélérant le jugement des conspirateurs.

Quelques membres demandent l'ajournement à deux jours de la discussion de cette loi; Robespierre s'oppose à l'ajournement : il demande que la discussion s'ouvre; la proposition est appuyée. Le projet de loi est discuté article par article, et adopté ainsi qu'il suit :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, decrete :

« Art. Ier. Il y aura au tribunal révolutionnaire un président et trois vice-précidens, un acausateur public, quatre substituts de l'accusateur public, et douze juges.

» II. Les jurés seront au nombre de cinquante.

» III. Ces diversesfonctions seront exercées par les citoyens dont les noms suivent :

Président, Dumas, *vice-président*, Goffinhal, Sellier Naulin.

Accusateur public, Fouquier; *substituts*, Grébauval, Royer, Liendon, Givois, agent national du district de Cusset; Legracieux, employé à la trésorerie nationale à Strasbourg.

Juges. Ragmev, de Liege; Foucault, Verteuil, maire; Bravet, Barbier, de l'Orient; Harny, Garnier, Launay, Paillet; professeur de rhétorique à Châlons; Laporte, membre de la commission militaire à Tours; Felix, *idem;* Boyer, section Marat.

Jurés. Renaudin, Benoitrais, Fauvetti, Lumiere, Fénéaux, Gauthier, Meyere, Châtelet, Petit-Tressin, Trinchard, Tabino-Lebrun, Pijot, Girard, Presselin, Didier, Villatte, Dix-Août, Laporte, Ganney, Brochet, Aubry, Cemont, Prieur, Duplay, Deveze, Desboisseaux, Nicolas, Gravier, Billion, tous jurés actuels; Subleyras, Laveyron l'aîné, cultivateur à Creteil; Fillon, fabricant à Commune-affranchie; Potherel, de Châlons-sur-Saône; Mussion, cordonnier à Commune-affranchie; Marhel, artiste; Laurent, membre du comité révolutionnaire de la section des Piques; Viller, rue Caumartin; Moulin, section de la République; Deprau, artiste, rue du Sentier; Emmery, marchand chapelier, département de Rhône et Loire; Lafontaine, de la section du Muséum; Blachol, payeur général à l'armée des Pyrénées Orientales; Debeaux, greffier du tribunal du district de Valence; Gouillur, administrateur du district de Bétune; Dereys, section de la Montagne; Duquenel, du comité révolutionnaire de l'Orient; Hannoyer, idem; Butins, section de la République; Pechet, fauxbourg Honoré, n°. 169; Nierguin, du comité de surveillance de Mirecourt.

Le tribunal révolutionnaire se divisera par sections, composées de douze membres, savoir, trois juges et neuf jurés,

lesquels jurés ne pourront juger en moindre nombre que celui de sept.

„ IV. Le tribunal révolutionnaire est institué pour punir les ennemis du peuple.

„ V. Les ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à anéantir la liberté publique, soit par la force, soit par la ruse.

„ VI. Sont réputés ennemis du peuple ceux qui auront provoqué le rétablissement de la royauté, ou cherché à avilir ou à dissoude la Convention nationale et le gouvernement révolutionnaire et républicain dont elle est le centre.

Ceux qui auront trahi la République dans le commandement des places et des armées, ou dans toute autre fonction militaire, entretenu des intelligences avec les ennemis de la République, travaillé à faire manquer les approvisionnemens ou le service des armées ;

Ceux qui auront cherché à empêcher les approvisionnemens de Paris, ou à causer la disette dans la République ;

Ceux qui auront secondé les projets des ennemis de la France, soit en favorisant la retraite et l'impunité des conspirateurs et de l'aristocratie, soit en persécutant et calomniant le patriotisme, soit en corrompant les mandataires du peuple, soit en abusant des principes de la révolution, des lois ou des mesures du gouvernement, par des applications fausses et perfides ;

Ceux qui auront trompé le peuple ou les représentans du peuple, pour les induire à des démarches contraires aux intérêts de la liberté ;

Ceux qui auront cherché à inspirer le découragement pour favoriser les entreprises des tyrans ligués contre la République ;

Ceux qui auront répandu de fausses nouvelles pour diviser ou pour troubler le peuple ;

Ceux qui auront cherché à égarer l'opinion et à empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs et à corrompre la conscience publique, et altérer l'énergie et la pureté des principes révolutionnaires et républicains, ou en arrêter les progrès, soit par des écrits contre révolutionnaires ou insidieux, soit par toute autre machination ;

Les fournisseurs de mauvaise foi qui compromettent le salut de la République, et les dilapidateurs de la fortune publique, autres que ceux compris dans les dispositions de la loi du... ;

Ceux qui étant chargés de fonctions publiques, en abusent pour servir les ennemis de la révolution, pour vexer les patriotes, pour opprimer le peuple ;

Enfin, tous ceux qui sont désignés dans les lois précédentes relatives à la punition des conspirateurs et contre-révolutionnaires, et qui, par quelques moyens que ce soit et de quelques dehors qu'ils se couvrent, auront attenté à la liberté, à l'unité,

à la sûreté de la République, ou travaillé à en empêcher l'affermissement.

„ VII. La peine portée contre tous les délits dont la connaissance appartient au tribunal révolutionnaire est la mort.

„ VIII. La preuve nécessaire pour condamner les ennemis du peuple est toute espece de document, soit matérielle, soit morale, soit verbale, soit écrite, qui peut naturellement obtenir l'assentiment de tout esprit juste et raisonnable; la regle des jugemens et la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie; leur but, le triomphe de la République et la ruine de ses ennemis; la procédure, les moyens simples que le bon sens indique pour parvenir à la connaissance de la vérité dans les formes que la loi détermine.

Elle se borne aux points suivans :

„ IX. Tout citoyen a le droit de saisir et de traduire devant les magistrats, les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Il est tenu de les dénoncer dès qu'il les connaît.

„ X. Nul ne pourra traduire personne au tribunal révolutionnaire, si ce n'est la Convention nationale, le comité de salut public, le comité de sûreté générale, les représentans du peuple commissaires de la Convention, et l'accusateur public.

„ XI. Les autorités constituées en général ne pourront exercer ce droit, sans avoir prévenu le comité de salut public et le comité de sûreté générale, et obtenu leur autorisation.

„ XII. L'accusé sera interrogé à l'audience et en public; la formalité de l'interrogatoire secret qui précede est supprimée comme superflue; elle ne pourra avoir lieu que dans les circonstances particulieres où elle serait jugée utile à la connaissance de la vérité.

„ XIII. S'il existe des preuves, soit matérielles, soit morales, indépendamment de la preuve testimoniale, il ne sera point entendu de témoins, à moins que cette formalité ne paraisse nécessaire, soit pour découvrir des complices, soit pour d'autres considérations majeures d'intérêt public.

„ XIV. Dans le cas où il y aurait lieu à cette preuve, l'accusateur public fera appeller les témoins qui peuvent éclairer la justice, sans distinction de témoins à charge et à décharge.

„ XV. Toutes les dépositions seront faites en public, et aucune déposition écrite ne sera reçue, à moins que les témoins ne soient dans l'impossibilité de se transporter au tribunal; et dans ce cas, il sera nécessaire d'une autorisation expresse des comités de salut public et de sûreté générale.

„ XVI. La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés, des jurés patriotes; elle n'en accorde point aux conspirateurs.

XVII. Les débats finis, les jurés formeront leurs déclara-

tions, et les juges prononceront la peine de la maniere déterminée par les lois.

Le président posera la question avec clarté, précision et simplicité. Si elle était présentée d'une maniere équivoque ou inexacte, le juré pourrait demander qu'elle fût posée d'une autre maniere.

„ XVIII. L'accusateur public ne pourra, de sa propre autorité, renvoyer un prévenu adressé au tribunal, ou qu'il y aurait fait faire traduire lui-même, dans le cas où il n'y aurait pas matiere à une accusation devant le tribunal, il en fera un rapport écrit et motivé à la chambre du conseil, qui prononcera. Mais aucun prévenu ne pourra être mis hors de jugement, avant que la décision de la chambre n'ait été communiquée aux comités de salut public et de sûreté générale, qui l'examineront.

„ XIX. Il sera fait un registre double des personnes traduites au tribunal révolutionnaire, l'un pour l'accusateur public, et l'autre au tribunal, sur lequel seront inscrits tous les prévenus à mesure qu'ils seront traduits.

„ XX. La Convention déroge à toutes celles des lois précédentes qui ne concorderaient point avec le présent décret, et n'entend pas que les lois concernant l'organisation des tribunaux ordinaires, s'appliquent aux crimes de contre-révolution, et à l'action du tribunal révolutionnaire.

„ XXI. Le rapport du comité sera joint au présent décret comme instruction.

„ XXII. L'insertion du décret au bulletin vaudra promulgation. „

Séance de tridi, 23 Prairial.

Bourdon de l'Oise observe, par motion d'ordre, que la Convention nationale, en restreignant à la Convention, aux comités de salut public et de sûreté générale, et à l'accusateur public, le droit de traduire les citoyens au tribunal révolutionnaire, et en dérogeant aux lois précédentes qui ne concorderaient pas avec le décret rendu la veille, n'a pas entendu sans doute que le pouvoir des comités s'étendrait sur les membres de la Convention, sans un décret préalable. Il demande néanmoins que la Convention décrete formellement qu'aucun membre ne pourra être traduit au tribunal révolutionnaire, qu'après que l'Assemblée aura porté contre lui le décret d'accusation.

Après quelques discussions, la Convention adopte le décret suivant :

« La Convention nationale, sur la proposition d'un membre, tendante à ce qu'il soit décrété que, par le décret d'hier, concernant le tribunal révolutionnaire, elle n'a pas entendu déroger aux lois qui défendent de traduire au tribunal révolutionnaire aucun représentant du peuple, sans qu'au préalable il ait été rendu contre lui un décret d'accusation ;

„ Considérant que le droit exclusif de la représentation nationale de décréter ses membres d'accusation et de les faire mettre en jugement, est un droit inaliénable,

„ Décrete qu'il n'y a pas lieu à déliberer. „

Séance de quartidi, 24 *Prairial.*

Un secrétaire fait une seconde lecture du décret rendu sur l'organisation du tribunal révolutionnaire. Quelques membres proposent des amendemens. Couthon obtient la parole, au nom du comité de salut public : il s'éleve avec force contre les réflexions faites dans cette séance et dans celle de la veille sur le décret dont il est question. Il ne voit, dans la maniere dont elles ont été présentées, que des injures au comité : « On a avancé, dit-il, d'une maniere assez positive, que le comité de salut public avait voulu, par une disposition implicite, s'attribuer, et au comité de sûreté générale, aux représentans du peuple dans les départemens, et à l'accusateur public, le droit de traduire au tribunal révolutionnaire les membres de la réprésentation nationale, sans un décret préalable de la Convention, c'est-à-dire, qu'on a prétendu que le comité, par une disposition implicite, avait voulu détruire les lois déja faites, anéantir une disposition constitutionnelle, et violer les principes les plus sacrés. „

„ N'est-ce pas la plus atroce des calomnies lancées contre le comité de salut public? Tant que nous ne serons accusés que par les gouvernemens tyranniques, de vouloir usurper le pouvoir, de vouloir dominer sur la Convention, nous nous honorerons de leurs calomnies : mais, quand ces calomnies partiront du sein de la representation nationale elle-même, nous devrons nous en affliger et nous en plaindre... On nous accuse de vouloir usurper le pouvoir ! nous qui abhorrons l'idée seule d'une autre domination que celle du peuple ! Quel serait donc cet ambitieux scélérat qui oserait y prétendre ? Ah ! s'il en existait dans le comité de salut public, croyez que ce ne serait pas à vous que serait réservée la gloire d'en faire justice.

„ Que voulons-nous dans le comité de salut public ? ce que la Convention dont il émane, par laquelle il existe, sans laquelle il n'est rien, ce que la Convention veut elle-même, la liberté, le bonheur du peuple, la gloire de la représentation nationale, la République toute entiere ou la mort !

„ Voilà notre ambition, voilà nos principes, et soyez assurés, citoyens, que nous marcherons toujours dans les mêmes sentiers, fussent-ils bordés, comme déja ils l'ont été, de meurtriers et de poignards.... „

Couthon termine par réclamer l'ordre du jour sur les propositions faites la veille et aujourd'hui, contre la loi du 22.

Bourdon de l'Oise déclare qu'il n'a point eu l'intention d'injurier le comité dans la proposition qu'il a faite la veille, mais qu'il n'a parlé que pour les principes.

Robespierre appuye fortement ce qu'a dit Couthon, et donne à son discours des explications plus étendues et plus claires. Il s'éleve avec énergie contre quelques hypocrites qui veulent encore diviser les patriotes et se faire les chefs d'un parti.

« A chaque instant du jour, dit-il, à chaque instant de la nuit même, il est des intrigans qui s'appliquent à insinuer dans l'esprit des hommes de bonne foi qui siegent sur la Montagne, les idées les plus fausses, les calomnies les plus atroces; il est des membres purs et respectables auprès desquels des intrigans épuisent à chaque instant les mêmes artifices, par lesquels les Brissot, les Chabot, les Danton et tous les autres chefs adroits de la faction de l'étranger voulaient enlacer la Convention nationale toute entiere.

» Par exemple, lorsqu'il arrive des départemens des représentans du peuple qui étaient en mission, et dont le rappel a été déterminé par des vues générales d'ordre public, qui n'avaient rien d'injurieux pour eux, on s'en empare, on verse à longs traits dans leur cœur le poison de la calomnie; on excite leur amour propre; et s'il s'en trouve de faibles, d'accessibles à quelqu'un des moyens qui sont mis en usage, on les transforme en ennemis du gouvernement créé par la Convention nationale. S'il en était quelques-uns qui se ressouvinssent encore des anciennes mésures prises contre la liberté, qui tinssent à quelque parti abattu, ce serait ceux-là qu'on chercherait sur-tout à accaparer. Le parti une fois formé, vous verriez s'y réunir infailliblement tous les intrigans de la République, tout ce qu'il y a de fripons et d'hommes perdus; car, il faut vous le dire encore, il suffirait qu'un seul homme manifestât des principes opposés à ceux de la Convention, pour que tous les ennemis de la liberté se ralliassent à lui.

» Au reste, ces intrigans cherchent à dissimuler leurs projets; ils se rétractent quand leurs tentatives n'ont pas réussi, et cherchent à couvrir leurs démarches par des protestations hypocrites d'estime et de dévouement pour la Convention nationale et pour le comité de salut public; aussi-tôt après, ils suivent constamment leur plan, et n'en cherchent pas moins à grossir la boule de neige qu'ils forment, et qui, si elle descendait du sommet de la montagne, ne grossirait que plus rapidement encore.... »

Barrere cite des faits tirés des papiers anglais qui prouvent à l'Assemblée que les manœuvres qu'emploient ici les conspirateurs pour anéantir la République, coincident parfaitement avec ce qui se passe en Angleterre; que tout est dirigé pour diviser les comités et la Convention, la Convention et le peuple.

Après quelques débats, la Convention ferme la discussion, rapporte le décret de la veille, et passe à l'ordre du jour sur toutes les propositions faites relativement au décret sur la nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire.

Séance de quintidi, 25 Prairial.

Cette séance a été consacrée à l'audition des pétitionnaires. La Convention a rendu plusieurs décrets de bienfaisance nationale.

Séance de sextidi, 26 Prairial.

Elie Lacoste, organe des comités réunis de salut public et de sûreté générale, se présente à la tribune. Après avoir fait le tableau rapide des factions qui, depuis le commencement de la révolution, ont menacé d'anéantir la liberté, il prouve que tous ces leviers étaient mus par un seul homme que faisaient agir tous les tyrans coalisés.

« Cet homme, dit-il, intrigant et audacieux, avait des agens intermédiaires dans les sections de Paris, au département, dans la municipalité, dans les administrations, dans les prisons même; enfin, dans les ports de mer et les places frontieres. Immédiatement investi de la confiance des freres du dernier tyran, et de celle des tyrans étrangers, ce conspirateur mercenaire disposait de sommes immenses, avec lesquelles il achetait des complices et payait les assassinats, le poison, les incendies et la famine. Sa scélératesse reconnue nous donne le mot de l'énigme que nous cherchâmes à découvrir dans les termes ambigus, et les caracteres hiérogliphiques contenus dans la fameuse lettre anglaise datée du 29 juin 1793, et trouvée sur la frontiere du Nord.

» Batz, ci-devant baron, et ex-député à l'Assemblée constituante, est le brigand atroce qui devait diriger les plus noirs attentats des rois contre l'humanité.

» Pour vous peindre cet homme pervers, ce Catilina moderne, il suffira de vous dire que Roussel était son premier agent, et que Roussel est l'intime de l'Admiral, ce monstre qui a assassiné Collot-d'Herbois : l'Admiral et Roussel étaient toujours ensemble dans les cafés, et Roussel était toujours chez Batz à Charonne; la maison de Roussel était un pied-à-terre de Batz.....

» Les objets principaux de ce plan étaient l'enlévement de la veuve Capet, la dissolution de la Convention nationale, et enfin la contre-révolution.

» En conséquence, il s'entoura d'abord du ci-devant marquis de Pons, de Sombreuil et son fils, du ci-devant prince de Rohan-Rochefort, d'un Laval-Montmorency, du ci-devant marquis de la Guiche, de Marsan, du ci-devant prince Saint-Maurice.

» Ces conjurés s'associerent une courtisane, nommée Grand-Maison, maîtresse de Batz, et intrigante consommée.

» Sa suivante, nommée Nicole, et Tirot, dit Biret, étaient aussi dans tous les secrets, et c'est par leurs moyens que les conjurés entretenaient entre eux des correspondances très-actives et très-suivies.

„ Une maison de plaisance, dite de l'Hermitage, dépendante du ci-devant château de Bagnolet et située à Charonne, était le repaire où se tenaient leurs ténébreux conciliabules; c'est-là qu'ils méditaient à loisir l'exécution de leurs noires entreprises. C'est de-là que partait la correspondance de ces scélérats avec leurs agens éloignés, et pour se dérober à la surveillance, ils coloraient leur perfidie d'un vernis patriotique. Les détails de leurs complots parvenaient à leurs amis, tracés en signes invisibles dans les interligues des journaux qui étaient en faveur. Les correspondans approchaient du feu ces feuilles, et ils voyaient se peindre à leurs yeux les ordres des chefs; il y reconnaissaient le thermometre de la conspiration, ses progrés ou ses retards.

„ Batz et ses complices réunissaient environ vingt millions, et alors ils en concerterent le coupable emploi. Ils avaient en outre beaucoup de guinées amoncelées par Pitt, un grand nombre d'assignats à face royale, qu'ils s'efforçaient de substituer aux papiers républicains pour miner la fortune publique par les falsifications. Ils achetaient de l'or à un prix exorbitant pour en diminuer la quantité en la faisant passer à l'ennemi, ou en l'enfouissant.

„ Cortey, épicier, de la section Lepelletier, chez lequel Batz avait un pied à terre, comme ami, et où se réunissaient souvent les conjurés, accaparait l'or; il été secondé par un nommé Devaux, fonctionnaire public, de la section de Bonnes-Nouvelles, et secrétaire de Batz. Ce qui n'est pas démontré avec moins d'évidence, c'est que long-tems même avant le mois de juillet 1793, Chabot, Danton, Lacroix et Bazire, étaient liés avec Batz. Quatre fois par semaine ils mangeaient ensemble, et conspiraient d'intelligence entre eux.

„ Batz et les siens pour éloigner les soupçons et pouvoir librement se transporter dans les lieux divers où leur présence était nécessaire aux progrès de la conspiration, avaient su se procurer des passe-ports, des certificats de résidence, des cartes civiques, et tous les titres qui autorisaient leurs voyages, ou justifiaient leurs séjours. A Paris, Potier de Lille, membre du comité révolutionnaire de la section Lepelletier, fournissait avec un zele particulier ces titres importans à son ami Batz.

Le ci-devant marquis de la Guiche, ami de Batz, était l'adjudant général de la ligue, sous le nom emprunté de Sévignon. Il avait capté la confiance du maire du lieu où Roussel avait une ferme, près de Brie-Comte-Robert, et il obtenait de ce criminel fonctionnaire les attestations et les laissez-passer dont il avait besoin. C'est aussi un des employés pour empêcher l'arrivage des subsistances à Paris.

„ Rien ne paraissait devoir s'opposer aux succès des manœuvres de Batz et de ses complices. Il est sûr qu'ils avaient attiré dans leur parti quatre administrateurs de police de Paris. Froidure et Dangé, qu'ils considéraient comme les plus de-

voués de leurs agens ; Marinos, Soulés sur lesquels ils comptaient à force d'argent ; et Lafosse, chef des préposés à la police. Ils s'étaient assurés également d'un administrateur du département de Paris et de Lhullier, procureur-général.

„ Deux hommes immoraux, qui ont encore audacieusement abusé de la foi que l'on ajoutait à leurs dehors patriotiques, jouent un rôle important dans ce drame pervers.

„ Noël, homme double et insinuant, Noël protégé de Danton, et déja noté comme tel, s'était concilié l'estime des conjurés ; il était le grand ingénieur, et l'on s'en rapportait à lui pour l'exécution et la tactique.

„ Julien de Toulouse était encore un des ministres de la conjuration, et pour la servir avec plus de succès, il confiait à Batz la rédaction de ses plans de finances qu'il avait l'impudeur de vouloir vous présenter. C'est à Charonne, dans un cercle de scélérats, qu'il s'occupait des intérêts de la République ; ce fut lui qui attacha au complot les administrateurs de la caisse d'escompte en les décidant à procurer des fonds à Batz.

„ Lors de l'arrestation de Chabot, Julien de Toulouse sut se dérober à la rigueur des lois qu'il avait attirée sur sa tête. Il doit la réussite de son évasion à Jardin, ci-devant écuyer du tyran, créature de Batz, et l'un de ses agens les plus zélés. Ainsi ces traîtres se ménageaient une retraite en s'entourant de nombreux suppôts qui tous avaient des amis particuliers parmi les fonctionnaires publics.

„ Nous savons bien positivement aujourd'hui que Julien était revenu à Paris depuis le décret d'arrestation, et Lacroix lui donna asyle pendant dix-neuf jours, après lesquels il s'enfuit en guêtres, en blouze, et un fouet à la main, avec un capitaine de charrois.

„ Parmi ces agens du crime, nous ne devons pas oublier Constant, gendarme, qui cacha Batz, et Tissot, dit Biret, lors des recherches que l'on fit de leurs personnes. Ce Constant a eu la téméraire audace de pénétrer dans les prisons pour devenir un correspondant fidele de Batz avec la Grand-Maison, et de celle-ci avec la suivante Nicole et la femme Grimoire. On trouve aussi dans cette bande de conjurés, Jauge, banquier ; la femme Déprémenil, Marignan, ancien acteur des Italiens, la femme Grimoire, un nommé Delcroc, négociant au Havre, qui se chargeait de la correspondance avec Pitt et Cobourg.

„ Batz et ses agens furent dénoncés, il y a long-tems, à Maillard, commissaire du conseil exécutif, mort depuis quelques mois, il sut tout, et n'en dit rien. Mais comme ce Maillard vivait avec un frere, qui sut peut-être ces faits, vos comités se sont assurés de lui. Nous allons encore vous en dénoncer un deja condamné aux fers pour des prévarications antérieures ; Burlandeux, officier de paix, fut conduit chez

Batz, à Charonne, pour se convaincre de la conjuration. Cet homme hypocrite croyant mettre sa responsabilité à couvert, en fit sa déclaration à d'autres fonctionnaires publics, aussi mal intentionnés que lui, et déja gagnés, de sorte qu'ils négligerent tous de procéder aux poursuites que le salut de la patrie, et les devoirs de leurs places leur commandaient impérieusement; mais quelle bonne foi devait-on attendre de Burlandeux, dont le ci-devant marquis de Pons avait acheté le secret pour 300 livres?

„ Les conjurés n'avaient pas oublié de compter, parmi leurs principales ressources, les détenus dans des maisons d'arrêt. C'est là que le ci-devant prince Rohan-Rochefort, Boulot Vermantois, se disant comte; Lécuyer, maître de musique de d'Orléans, et fils d'un ex-conseiller du ci-devant parlement de Besançon; un secrétaire de Châtelet, Sartine fils, Sainte Amarante sa belle-mère, sa fille et son fils, méditaient le soulevement des prisons.

„ Dans le nombre de ces conjurés des prisons se trouvent encore Jauge, banquier, qui fournissait des fonds, avec Beaune, au prince de Galles; le ci-devant vicomte Boissancourt, déja dénoncé pour crime de contre-révolution et falsification d'assignats; le nommé Comte, le confident de Fabre d'Églantine et d'Hérault, qui a été chargé de plusieurs missions très-suspectes; il a eu à Turin des confidences avec d'Artois, et à Paris avec le tyran. Cet homme, qui n'avait rien avant la révolution, se trouve fort riche aujourd'hui. Il a rendu, avec de l'argent, illusoire l'ordre du comité de sûreté générale qui le mettait au secret.

„ Michonis qui, lors du procés de la veuve Capet, ne fut pas assez convaincu pour être condamné à la peine de mort, est aussi un ami de Batz. Comte lui a donné à dîner fréquemment, ainsi qu'à Ozanne, officier de paix, condamné aux fers pour avoir laissé évader Julien de Toulouse.

„ D'Hauteville, ex-page du tyran, jouit parmi les conjurés de la plus haute considération; ils croient toujours au succès des armes de nos ennemis; ils parlent de leur arrivée à Paris dans quatre mois.

„ Le nommé Viart, détenu à Port-Libre, n'est pas un des moins chauds partisans du royalisme; il est convenu que l'on avait fait passer un assignat faux de 400 liv. dans la maison d'arrêt de Port-Libre, et il a voulu en acheter; il a offert des avances, pour qu'on lui en procurât. *Ils passeront*, disait-il, *comme du petit lait.* Mais ce qui annonce combien doit être grand le nombre des complices, c'est l'altération des scellés apposés chez Lacroix et le Bris, de ceux que le comité de sûreté générale avait fait apposer chez Chabot. L'Admiral et la Renaud ont été les monstres dont Pitt et l'étranger se sont servis pour enfoncer le poignard dans le sein des représentans du peuple; mais l'Etre bienfaisant de la liberté veille sur les

destinées de la République : elle sera immortelle comme la divinité qui préside à sa conservation. Après ce rapport, Elie Lacoste a proposé, et la Convention a adopté le projet de décret suivant :

« Art. 1er. Le tribunal révolutionnaire jugera sans délai conjointement avec l'Admiral et la fille Renaud, assassins des représentans du peuple, Roussel, Cardinal, Cortey, épicier ; Devaux, secrétaire de Batz, et commissaire de la section de Bonne-Nouvelle ; la femme Grandmaison, la femme Grimoard, Potier de Lille, Sombreuil pere et fils, Rohan-Rochefort, Laval-Montmorency, le ci-devant comte de Pons, Jardin, ci-devant page du tyran ; Sartines fils, la femme Ste-Amaranthe, sa fille et son fils ; Constant, gendarme ; Lafosse, préposé de la police ; Burlandeux, Ozanne, ces deux derniers officiers de paix ; le ci-devant prince de Rohan-St.-Maurice, Igré-Karadec, paumier ; L'écuyer, ci-devant maître de musique de d'Orléans ; le ci-devant vicomte de Boissancourt, la femme d'Epremenil, Viart, Marsan, d'Hauteville, ci-devant page du tyran ; le nommé Comte, Menil-Simon, Deshayes, de la section du Finistere ; Jauge, banquier ; la nommée Nicole, fille de compagnie de la femme Grandmaison ; Tissot dit Bivet, valet-de-chambre de Batz ; Michonis ; tous prévenus d'être complices de Batz ou de la conjuration de l'étranger, et d'avoir voulu par l'assassinat, la famine, l'introduction des faux assignats, la dépravation de la morale et de l'esprit public, le soulevement des prisons, faire éclater la guerre civile, dissoudre la représentation nationale, rétablir la royauté ou autre domination tyrannique.

» II. La Convention nationale charge l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire de rechercher tous les complices de la conjuration de Batz ou de l'étranger, qui pourraient être disséminés dans les maisons d'arrêt de Paris ou sur les différens points de la République.

» La Convention ordonne l'impression et l'envoi du rapport de Lacoste. »

Pendant le cours de ce rapport, le président a annoncé qu'on venait de découvrir dans l'intérieur, le secrétaire de l'infâme Brissac. Cet homme a été arrêté.

Elie Lacoste donne lecture d'une déclaration que le comité de salut public vient de faire passer à celui de sûreté générale. Cette piece est ainsi conçue :

« Ce jour 25 prairial, de l'an 2e. de la République Française une et indivisible, je me suis rendu chez le citoyen Dumas, président du tribunal révolutionnaire, à huit heures et demie du matin, à l'effet de lui donner connaissance des faits ci-après :

Exposé préliminaire.

» J'ai demeuré pendant onze mois, et jusqu'au mois d'octobre

dernier (vieux style), où je suis revenu habiter la section et enclos du Temple, n°. 67, pour être plus à portée de mes occupations ; j'ai demeuré, dis-je, rue de Tracy, n°. 7, section des Amis de la Patrie ; j'y occupais un logement au 3e., au-dessus d'un nommé Cardinal, maître de pension ou instituteur. Le genre de vie que je menais et l'activité de ma place (j'étais alors chef de correspondance dans la même partie où je suis devenu administrateur) ne me permettait pas de cultiver mes voisins ; mais je ne tardai pas cependant à m'apercevoir que mon voisin n'était rien moins que patriote ; cette circonstance et les preuves d'immortalité que donnait chaque jour et à toute heure l'homme dont il s'agit, me déterminerent, ainsi que ma femme, à ne faire aucun acte de voisinage avec lui. Nous quittâmes notre logement dans les mêmes dispositions ; j'eus soin seulement de faire part de mes doutes à Mothré, alors président du comité révolutionnaire de cette section, en lui laissant entrevoir le danger de laisser des jeunes gens dans des pareilles mains, et l'opinion dans laquelle j'étais que l'individu était un aristocrate peut-être dangereux, etc. Je n'en ai plus entendu parler, ni n'ai apperçu Cardinal, jusqu'à avant-hier, 23 prairial, environ six heures du soir, qu'il m'aborda (venant à moi) sur le boulevard-Poissonniere, vis-à-vis le café faisant encoignure avec la rue de ce nom, du côté de la commune ; il eut d'abord l'air d'incertitude, ou de crainte de se tromper ; ma froideur ne l'empêcha pas de lier conversation. (Il avait bu certainement.) Je ne répondis que par quelques monosyllabes bien insignifians ; mais je faisais fortement attention aux mouvemens qui paraissait l'agiter ; il me dit, entr'autres choses, qu'il fallait *que nous fussions bien lâches, bien C..... pour nous laisser vexer, tyranniser par un scélérat, un gueux tel que R..... ; un coquin qui osait invoquer la Divinité, et qui l'outrageait à chaque instant : qu'il s'en f..... qu'il n'en demandait qu'un comme lui..... qu'il était tout prêt..... ; comment, avec de l'esprit, de l'ame et de l'énergie, je pouvais suivre ou avoir confiance en de pareils* (les mêmes epithethes) ; *qu'il tuerait tous ceux qui se présenteraient chez lui pour l'arrêter ; que celui qui le dénoncerait, il l'assassinerait, etc.* Enfin, la seule phrase suivie que j'employai, fut pour lui dire que je ne pouvais pas causer avec lui sur des individus, ne m'occupant que *de la chose publique pour elle-même.....* A ces mots, et avec un accens presque furieux, il reprit littéralement : *la chose publique ! mais il faut* l'exterminer *la chose publique.*

„ Alors je n'y tins plus, je lui tournai le dos, en disant : je vois que votre tête a besoin du grand air, et commandant à mon indignation, je ne l'arrêtai point, sûr qu'on ne pourrait le manquer dès qu'on le voudrait, et par des motifs de prudence que j'ai déduits ce matin au citoyen Dumas.

„ Tel est le récit fidelle des faits ; ma memoire pourra me

faciliter une rédaction peut-être plus complette, et qui peindra mieux le scélérat que mon civisme et mon véritable amour pour ma patrie m'obligent de dévoiler; mais la vérité est une, et voilà l'historique du peu de minutes pendant lesquelles j'ai entendu et bien examiné le nommé Cardinal. »

PARIS. *Nonidi*, 29 *Prairial*.

Des lettres de Brest du 17, annoncent que la division d'onze vaisseaux de ligne, partie de Cancale, est arrivée le 15 au dehors du goulet, et a mouillé à Bertheaume. Le 16, le *Majestueux* de 100 canons, et le *Caton* sont allés joindre cette division qui paraît être destinée à se joindre à la grande escadre que commande le contre-amiral Villaret-Joyeuse.

Un capitaine Américain, parti de Londres le 5 juin, (17 prairial) et qui vient d'arriver au Havre, a rapporté que, deux jours avant son départ de Londres, l'escadre de 7 vaisseaux de ligne commandée par l'amiral Montaigue, était rentrée à Plimouth, après avoir essayé vainement de rejoindre la grande escadre de l'amiral Howe, qui par cette séparation n'est plus composée que de 27 vaisseaux de ligne. Il y a lieu de croire que les 7 vaisseaux ont escorté jusqu'aux côtes de Portugal la flotte marchande destinée pour la Méditerranée, ainsi que celle qui est partie pour les Indes orientales.

On mande de l'Orient qu'un de nos convois, venant de Biscaye, y est entré. Un second composé de plus de 40 voiles pour les côtes du Finistere, a été reconnu, et dans ce moment on signale un autre convoi.

On écrit du Port-de-la-Montagne, que notre escadre, composée de 7 vaisseaux, 5 frégates, 2 avisos, 1 chebec, et 8 tartanes, portant chacun 2 canons de 24, a appareillé le 18 avec un vent favorable : on assure que le représentant du peuple, Salicetti, s'est embarqué à bord du *Sans-Culotte*, de 110 canons, avec le contre-amiral Martin. Tous les vaisseaux sont munis de fourneaux à rougir les boulets. A peine sortie du port, cette flotte a apperçu 9 vaisseaux anglais qui ont cinglé rapidement vers la Corse.

Le 15 prairial la frégate l'*Iphygénie*, commandée par le capitaine Pierre Gouet, ayant appareillé des isles d'Hieres pour revenir dans la nuit au Port-la-Montagne, fut retenue hors de la jettée par des vents contraires; bientôt elle apperçut une frégate anglaise qui lui fit des signaux de reconnaissance, L'*Iphygénie* lui répondit à l'instant par toute sa bordée. Le combat s'engagea : il durait depuis un quart-d'heure, lorsque

la frégate anglaise se trouvant chauffée de près, fit de nouveaux signaux avec des fusées : elle appellait à son secours cinq bâtimens de guerre qui n'étaient pas loin ; lorsque l'*Iphygénie* en eut connaissance, elle reprit sa bordée de terre, en continuant de canonner la frégate anglaise, et fut mouiller aux isles d'Hieres : elle est depuis rentrée à la Montagne. Malgré la chaleur du combat, elle n'a eu aucun homme tué, même blessé. Un boulet lui a seulement emporté une vergue et un mât de hune de rechange. Tout annonce que la frégate anglaise a été fortement endommagée, sur-tout par la premiere volée qu'elle reçut en plein, et qu'elle a perdu beaucoup de monde.

Une lettre de Mittié, à son collegue Ricord à l'armée des Pyrénées orientales, contient des détails assez curieux sur l'idée qu'on doit se former des troupes espagnoles et de leurs généraux.

« Tu me demandes quelques détails sur mon voyage à Bagnouls ; je dois te satisfaire : d'après la capitulation accordée aux Espagnols, c'était à Bagnouls, dernier village du territoire français, que devait se faire le désarmement. Toutes les troupes de cette division étaient sous les armes dès la pointe du jour, et formaient une ligne depuis Collioure jusqu'à Bagnouls ; ce qui, sur l'élévation, présentait un magnifique coup-d'œil. Arrivés à Bagnouls-sur-mer, nous nous rangeâmes sur deux lignes avec les représentans du peuple et l'état-major.

» C'est alors que nous vîmes défiler les 7000 hommes de troupes espagnoles. Il faut voir la tournure de ces soldats ; des figures grotesques, des hommes sales et remplis de vermine, vêtus à peine, et chaussés en partie avec des lisieres de drap ; la lisiere s'attache avec une ficelle autour de la jambe ; quelques-uns avaient des scapulaires qu'ils baisaient avec respect. Nous vîmes le capitaine de la garnison ; on le fit arrêter devant nous, comme pour considerer une piece si curieuse. Quand il vit les représentans, il se mit à rire, et partit de suite. »

» Mais ce que j'aurais bien desiré que tu visses, c'est le général en chef de l'armée espagnole, dom Navarro. Figures-toi un curé de village avec un chapeau pointu, des guêtres de peau, des souliers blancs, une petite épée de 15 pouces, monté sur un mulet à longues oreilles, les pieds appuyés sur des étriers de bois, assez grands pour asseoir un enfant de chaque côté, et tu auras une faible idée de dom Navarro, général en chef de l'armée espagnole. Les autres officiers supérieurs ont à peu de chose près l'air aussi imposant ; peu d'entr'eux ont des bottes, apparemment le roi d'Espagne n'a pas le moyen d'en fournir à ses braves défenseurs.

„ Je n'ai trouvé parmi les soldats du pape que fort peu de beaux hommes ; le reste a l'air si abruti , si abatardi , qu'on voit bien que ce sont des misérables esclaves chargés de chaînes de toutes les erreurs. „

TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE.

Du 23 prairial, vingt-deux conspirateurs ont été condamnés à la peine de mort. Quatre prévenus acquittés.

Du 24, dix-sept condamnés ; huit acquittés.

Du 25, vingt-trois condamnés ; six acquittés.

Du 26, trente-huit condamnés, du nombre desquels se trouvent vingt-cinq ci-devant conseillers au ci-devant parlement de Toulouse, et quatre au ci-devant parlement de Paris, qui sont ; Freteau, Lerebours, Formestrault de Brisseuil, Titon. Cinq prévenus ont été acquittés.

Du 27, dix-neuf condamnés ; treize acquittés.

P. S. Dans la séance du 27, Vadier a fait un rapport sur une nouvelle conspiration, mêlange bisarre de fanatisme, de superstition et de contre-révolution, à la suite duquel dom Gerle, ex-chartreux et ex-constituant, et Catherine Théos dite la mere de Dieu et d'autres individus ont été traduits au tribunal révolutionnaire.

Nous reviendrons sur ce rapport.

Du 28. Barrere annonce que le grand convoi que nous attendions de l'Amérique est entré à Brest, sous la protection de notre flotte. Il y a eu le combat le plus sanglant ; et quoiqu'inférieure de 14 vaisseaux, nous avons rempli notre objet, et l'Anglais a manqué le sien. Nous avons coulé bas 3 vaisseaux et désempare un très-grand nombre. Plusieurs des nôtres l'ont été également ; en tout, succès et profit pour nous. Les détails au prochain numéro.

Bulletin du brave Geffroy , du 26.

La plaie, ainsi que le trajet, continuent à se remplir. La suppuration, ainsi que les autres symptômes, continuent à être satisfaisans.

Signés , RUFIN et LEGRAS, *officiers de santé de la section-Lepelletier.*

(N°. 27.)

MERCURE FRANÇAIS

DU QUINTIDI, 5 MESSIDOR, *l'an deuxieme de la République.*

(*Lundi 23 juin* 1794, vieux style.)

POÉSIE. (*Moralités.*)

TOUT annonce d'un Dieu l'éternelle existence ;
On ne peut le comprendre ; on ne peut l'ignorer.
La voix de l'univers annonce sa puissance,
Et la voix de nos cœurs dit qu'il faut l'adorer.

. . . . . .

Mortels, tout est pour votre usage ;
Dieu vous comble de ses présens.
Ah ! si vous êtes son image,
Soyez, comme lui, bienfaisans.

. . . . . .

Peres, de vos enfans guidez le premier âge ;
Ne forcez point leur goût, mais dirigez leurs pas :
Etudiez leurs mœurs, leurs talens, leur courage ;
On conduit la nature, on ne la change pas.

. . . . . .

Enfant, crains d'être ingrat : sois soumis, sois sincere.
Obéis, si tu veux qu'on t'obéisse un jour.
Vois ton Dieu dans ton pere, un Dieu veut ton amour.
Que celui qui t'instruit, te soit un nouveau pere.

. . . . . .

Qui s'éleve trop, s'avilit ;
De la vanité naît la honte :
C'est par l'orgueil qu'on est petit ;
On est grand quand on le surmonte.

. . . . . .

La politesse est à l'esprit
Ce que la grace est au visage.
De la bonté du cœur elle est la douce image,
Et c'est la bonté qu'on chérit.

. . . . . .

Soyez vrai, mais discret; soyez ouvert, mais sage:
Et sans la prodiguer aimez la vérité;
Cachez-la sans duplicité,
Osez la dire avec courage.

. . . . . .

Le premier des plaisirs et la plus belle gloire,
C'est de répandre les bienfaits;
Si vous en recevez, publiez-le à jamais;
Si vous en répandez, perdez-en la mémoire.

VOLTAIRE.

CHARADE.

QUOIQUE je n'aie en tout qu'une apparence altière,
Vous trouverez en moi cet asyle assuré,
Après un long voyage enfin tant desiré;
Et de plus une plante âcre, mais salutaire.

ÉNIGME.

JE reçois dans mon sein toute l'humaine espece,
Je supporte souvent ses maux et sa faiblesse.
Théâtre de l'amour
Chez moi tu perds la vie,
Et chez moi chaque jour
L'homme se vivifie:
Le quadrupede, l'oiseau,
Les forêts, la nature,
Se dépouillent pour ma structure.
Voluptueux berceau
D'une lâche mollesse.... Adieu, c'est trop en dire.
Cher lecteur, je desire
Qu'exempt de pleurs,
De chagrins, de douleurs,
Jouissant d'un sort favorable,
Tu ne trouve chez moi qu'un repos délectable.

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* N°. 26

Le mot de la Charade est *Fourage*; celui de l'Enigme est *la Clef*; celui du Logogriphe est *Vinaigre*, où se trouvent *vin*, *aigre*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Les spectacles de Paris et de toute la France, ou *Calendrier historique et chronologique des théâtres, contenant les nouveaux décrets relatifs aux théâtres, à la propriété des auteurs et artistes en tout genre, et à la composition, ainsi qu'au régime des différens spectacles anciens ou nouveaux; le précis de leur existence depuis qu'ils sont établis; la nécronologie des auteurs et acteurs morts l'année derniere; le tableau des acteurs morts depuis plus de cinq ans, et dont les œuvres sont devenus une propriété nationale; le répertoire de chacun des spectacles; les nouveautés et débuts de l'année* 1793, *avec un examen critique de chaque ouvrage; le tableau des spectacles établis dans les principales villes de France; enfin, des anecdotes et un résumé de l'histoire dramatique de l'année derniere; la suite de cette quarante-troisieme partie des spectacles pour l'année* 1794, *contient de plus un répertoire de toutes les pieces patriotiques qui peuvent se jouer sur le théâtre du peuple. Deux volumes* in-18, *broché, prix* 2 *liv.* 10 *sous. A Paris, chez Duchesne, libraire, rue Jacques. L'an* 2e. *de la République.*

Cet almanach a paru pour la premiere fois en 1751, et depuis quarante-trois ans il offre à chaque renouvellement de l'année dramatique le tableau fidele des talens qui brillent sur tous les théâtres; des pieces qui ont été jouées, des ballets pantomimes, des anecdotes relatives aux spectacles, et des changemens qui y arrivent, soit par les débuts, soit par la retraite, ou la mort des acteurs. On y trouve aussi le répertoire des ouvrages anciens et modernes de chaque théâtre, les noms des auteurs, poëtes ou musiciens, avec une courte notice et un jugement sur les représentations des nouveautés dramatiques. Cet almanach est encore enrichi de recherches curieuses concernant l'art théâtral. Ainsi, dans le calendrier de cette deuxieme année de la République, on lit avec intérêt les notices nécronologiques de Goldoni, poëte Vénitien; de la Place et de Lemiere, poëtes Français; de Chardini, acteur de l'Opéra national; de Desessarts, comédien. On y remarque un *essai* fort instructif sur la scene des anciens, sur l'état civil des comédiens, chez les Romains, chez les Grecs, et sur l'état actuel du théâtre en France; enfin, on expose dans ce nouveau calendrier le plan descriptif de la belle salle de spectacle, sise rue de la Loi, où l'Opéra national doit incessamment se transporter. Ce sera sans doute, au moyen des dispositions nouvelles qu'on a cru devoir y faire, un des plus beaux théâtres de l'Europe, et sûrement le premier par la pompe du spectacle, et par l'excellence des talens pour la danse, pour

le chant, même pour la déclamation, art nouveau qui vient d'y être si heureusement adapté.

ANNONCES.

Dissertation historique sur l'ancienne constitution des Germains, Saxons et habitans de la Grande-Bretagne ; ouvrage contenant des recherches sur l'ancienneté des jurés et des délibérations des communes ; traduit de feu Gilbert Stuart, par A. M. H. B. : *in*-8°. de 254 pages. A Paris, chez Maradan, libraire, rue du cimetiere André, n°. 9. L'an IIe. de la République Française.

Nous reviendrons sur cet ouvrage, si important par son objet et par l'érudition de son auteur.

MUSIQUE.

Méthode de violon, composée par le citoyen Durieu, professeur de violon. Prix, 12 liv., chez l'auteur, musicien et éditeur, rue Dauphine, à côté de la rue Christine, au goût du jour, n°. 40.

Cette méthode peut être d'un grand secours pour ceux qui veulent apprendre, comme pour ceux qui ont déja appris. Elle présente, avec autant de précision que de clarté, les élémens de l'art de jouer du violon, en sorte que l'éleve peut s'instruire lui-même, en suivant graduellement les leçons qui sont ici démontrées et rangées dans l'ordre convenable. L'habile maître s'est aussi attaché à faire connaître le mécanisme et toutes les parties qui composent le violon ; moyen sûr de donner l'intelligence du jeu de cet instrument, et de conduire à la meilleure exécution par le raisonnement.

On se rappelle que c'est ce même professeur qui a publié une excellente méthode que nous avons annoncée, il y a peu de tems, pour étudier le chant et les principes de la musique vocale.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 5 juin 1794.

La marche de la révolution en Pologne est assez rapide pour avoir tous les avantages du mouvement d'un grand peuple qui se leve en masse, dans son indignation, contre ses oppresseurs, sans leur laisser le tems de se reconnaître; et cette marche est aussi en même assez réguliere pour annoncer un plan bien conçu, bien médité, dont l'exécution, en un mot, ne peut gueres manquer de réussir. En général, on suit, et l'on fait bien, les erremens des Français : on a introduit l'usage des contributions patriotiques, et le civisme des Polonais régénerés les leur fait remplir avec empressement. Tout annonce chez ce peuple, non pas seulement le desir aveugle d'être libre, mais aussi le sentiment de ce que vaut la liberté, et la disposition à lui faire tous les sacrifices qu'elle mérite. Une chose fait encore bien augurer de la sublime entreprise des Polonais, c'est qu'ils paraissent être guéris du fanatisme royal et sacerdotal. En vain le nonce du pape voulant conserver à son maître un reste de suprématie spirituelle sur ce pays, a demandé que l'on attendît pour pendre le traître Kossakousky, qu'il eût été dégradé de l'épiscopat, on a passé outre sans s'arrêter à cette vaine formalité. Stanislas, dont le patriotisme doit paraître plus que douteux, puisqu'il est roi, était allé à Prague peut-être pour renouveler en Pologne les scenes que le dernier des Capets avait donné à la France dans le voyage de Varenne. Quelques personnes ont été députées pour le ramener. A leur retour, un patriote ardent s'est présenté à eux en les menaçant et leur reprochant d'avoir donné quelque importance à un individu en manifestant des craintes sur son départ. On surveille de près ce prince, dont quelques traîtres pourraient faire un usage dangereux. Il est maintenant sous la garde de deux officiers municipaux qui l'accompagnent par-tout. Quatorze membres de la municipalité ont été nommés pour remplir cette fonction, et se relevent toutes les 24 heures.

Le conseil provisoire s'occupe de faire rentrer beaucoup de sommes dans le trésor national, et sur-tout celles dépensées pendant la diete de Grodno. Il vient également de porter une loi pour prévenir l'accaparement du bétail et de toute espece de vivres.

Le général en chef qui veille à tout, a publié l'ordonnance suivante sur la monnaie et sa direction.

« Pour obvier au détriment de la république, j'enjoins : 1°. d'établir un directoire des monnaies, qui sera composé de trois personnes, choisies parmi les membres de la commission de police, qui seront tenues de donner une caution suffisante, et seront responsables sur leurs personnes et sur leurs biens ; par conséquent, après l'éloignement entier du St. Unruh, la direction des monnaies sera confiée au directoire.

» 2°. Pour empêcher la sortie des especes hors du pays, j'enjoins de diminuer le degré de fin dans la monnaie.

» 3°. J'enjoins de battre seulement les pieces d'un florin, de demi-florin, et de bon gros. Quant aux pieces de plus grande valeur, il n'en sera battu qu'un petit nombre pour servir de monument.

» 4°. Le coin de cette monnaie portera d'un côté les armoiries ordinaires de la république, avec expression de la valeur de la piece ; de l'autre côté, les mots suivans : *Liberté, Intégrité et Indépendance de la République*, 1794.

» Fait au camp de Wriciarz, ce 3 mai 1794. »

Signé, J. Kosciuszko.

Le signal de la retraite des troupes russes a été celui de l'adhésion de la ville de Grodno et de tout son district à l'acte de l'insurrection polonaise, à laquelle ont aussi adhéré les habitans de Brzesc. Cet exemple a été imité depuis, comme on va le voir.

Lee habitans de la Samogitie ont aussi arboré l'étendard de la liberté. Voici les circonstances dont cet événement a été accompagné : Le 16 avril, Niesolowski, chef d'un pulk ; Romua, Giedroyc, général-major ; Antoine Prozor, fils du woywode de Witehsk, et Pierre Zowisza, juge du district de Kowno, se rassemblerent à Szawle, et s'y réunirent avec le brigadier Sulistrowski. Le général Kossakowski, qui a été récemment condamné à mort, avait déja donné des ordres pour que la brigade de Sulistrowski fût désarmée, et le général-major Chlewinski était chargé de les exécuter ; mais celui-ci, au lieu de s'acquitter de cette commission, passa dans le parti des insurgens : plusieurs habitans de Szawle firent de même ; bientôt après, Giedroyc, Niesolowski, Prozor, Sulistrowski et Chlewinski quitterent la ville, et rassemblerent à la hâte quelques corps de troupes épars dans ces contrées, avec lesquels ils arriverent devant Szaty, dont la garnison voulut d'abord faire quelque résistance, mais fut obligée de céder et d'abandonner la ville aux insurgés. Ceux-ci ayant Giedroyc à leur tête, se rendirent ensuite à Janow, où ils firent diverses captures. A Marciniszkie et Zeymie ils arrêterent prisonniers le châtelain Kossakowski et son fils, qui était chef du régiment en garnison à Szawle. Pendant ce tems, Niesolowski et Sulis-

trowski se portaient d'un autre côté. Les habitans de Poniewiez leur apporterent des offrandes patriotiques; ils se rendirent ensuite à Wilkomierz et de là à Wilna. La brigade de Kossakowski se joignit à Chlewinski, près de Rosienne.

Le roi de Prusse va se montrer en Pologne, comme il s'est montré dans tous les endroits où la politique de ses alliés l'a envoyé, et sans doute avec le même succès. Il est assez curieux pour un observateur de voir comment les armées fournies par Frédéric II sont devenues, par une suite des événemens de la politique moderne, des masses poussées tour-à-tour vers la Hollande, sur le Rhin, sur la Vistule, etc. On serait tenté de croire que dans la guerre présente le cabinet de Berlin n'a aucun plan fixe, si ce n'est celui de se décharger des frais d'entretien des armées prussiennes, qui excédent sans doute ses moyens réels. L'Angleterre n'est pas plus en état que la cour de Vienne de suffire à ces dépenses énormes; et cependant Pitt donne toujours aux membres obérés de la coalition, l'espérance de réussir à renverser le système de la liberté que la nouvelle République Française à répandu dans presque tous les états de l'Europe. Les cours alarmées des progrès sensibles de cet esprit, veulent envain communiquer leurs propres alarmes aux peuples qu'elles ont si long-temps opprimés; elles supposent des conspirations auxquelles les peuples refusent de croire, et cependant chacune d'elles semblent desirer que toutes les forces de la coalition viennent à son aide particuliere. L'impossibilité de satisfaire à l'égoïsme de chacun de ces desirs, a déja jeté un assez grand refroidissement entre les cours coalisées; et si elles veulent, comme on le prétend, demander enfin à Pitt le véritable objet de la guerre actuelle, il est possible que ce refroidissement dégénere en une dislocation entiere de cette étrange coalition.

Les escadres de Suede et de Danemarck sont prêtes à mettre à la voile; la Russie voit leur prochaine sortie avec la plus vive inquiétude. La cour de Petesbourg éprouve un autre chagrin, toutes ses dépêches en Pologne sont interceptées par les Polonais, et ces Républicains en font usage pour détruire le parti russe qui existe encore dans la République.

Voici le tableau exact de l'escadre suédoise, destinée à maintenir l'indépendance de cette nation :

Vaisseaux de ligne : Le *Saligheten*, de 60 canons, commandé par le colonel Ekaenmann; le *Tapperheten*, de 60 canons, commandé par le colonel Tingvall; le *Vasa*, de 64 canons, commandé par Grubbé; l'*Aetau*, de 60 canons, commandé par Zachau; *Frédéric Adolf*, de 70 canons, commandé par Cook; le *Dristigheten*, de 60 canons, commandé par Castani; le *Forsigtigheten*, de 60 canons, commandé par le major Traugel; le *Faderneslandet*, de 60 canons, commandé par Kruseustierna.

Frégates : La *Camille*, de 40 canons, commandée par le

major Fischerstrom ; la *Galathée* . de 40 canons , commandée par le major Lagerstrale ; l'*Euridice* , de 40 canons , commandée par Platen ; la *Diane* , de 40 canons , commandée par Neuendorff.

Le commandement général de cette flotte , qui est parfaitement équipée et pourvue de tous les objets nécessaires pour soutenir la gloire de la marine suédoise , est confié au vice-amiral Adam Vachtmeister. Les capitaines de pavillon sont les colonels Rosenschwert, Christiernin et Billing.

Au milieu de ces armemens et de tous les préparatifs de guerre , il paraît qu'on poursuit avec une grande activité la grande affaire de la conjuration.

Le colonel Aminoff dans ses interrogatoires a cherché à jouer le rôle d'insensé , Achrenstrom fonde sa justification sur des négations continuelles ; mais par la découverte des clefs des chiffres employés dans la plupart des lettres des conjurés , le gouvernement est maintenant en possession de toutes les preuves des manœuvres pratiquées contre lui.

L'escadre armée à Carlscrona sera commandée par le vice-amiral comte de Wachtmeister , qui , dans ce moment , se trouve en cette ville avec M. de Billing , colonel à l'amirauté de Carlscrona. On pense que leur présence à Copenhague a pour objet un concert à former entre les deux cours , relativement aux opérations futures des escadres qu'elles font équiper. Le commandement de l'escadre danoise n'est pas encore donné , mais on présume que le choix tombera sur le vice-amiral Kaas , ou sur le vice-amiral Krieger.

De Francfort-sur-le-Mein , le 12 juin.

Suivant des lettres de Vienne , les nouvelles qu'on reçoit de la Pologne commencent à donner les plus vives inquiétudes. En conséquence , on a ordonné a toutes les troupes qui se trouvent dans la haute Hongrie de se rendre sur-le-champ en Gallicie.

Lucchesini se dispose à quitter la capitale de l'Autriche pour aller rejoindre le roi de Prusse son maître qui va se rendre sur les frontieres de la Pologne , en attendant son arrivée à Pozen. Des nouvelles de cette ville du 26 mai annoncent que le général Prussien Favrat est sorti de Piliza avec le corps qu'il commande pour attaquer 4 ou 5 mille Polonais dans un poste retranché près de Skola. Il a divisé pour cet effet ses troupes en trois colonnes. Aussi-tôt que quelques bataillons de fusilliers se furent approchés pour attaquer le village de Vilmarno , les Polonais donnerent le signal et firent feu de leurs batteries. Plusieurs obus furent même jettés dans le village , mais le corps principal ne fut pas attaqué , et il y eu peu d'hommes tués de part et d'autre.

On mande aussi de Brody dans la Gallicie que le généra-

lissime Polonais a défait et détruit entierement les troupes Russes commandees par le général Denisow, qui même a été blessé et fait prisonnier.

La grande affaire de l'empereur et la moindre du roi de Prusse, celle de faire triompher la coalition contre la République Française, va assez mal de notre côté et dans la Belgique, à s'en rapporter aux diverses nouvelles et à la tournure des choses dans le voisinage de notre ville de Francfort.

Munich, 20 *mai*. On s'agite en tout sens pour terminer les différends qui subsistent depuis long-tems entre les états de Baviereet l'électeur : celui-ci presse sur-tout beaucoup pour obtenir les sommes extraordinaires qu'il a demandées, et sur-tout l'emprunt de deux millions. Il offre d'abandonner le plan de défense du général Hohenhausen, qui a excité dans tout l'électorat les plus vives réclamations.

Liége, 30 *mai*. La consternation est toujours très-grande ici, presque tous les habitans transportent leurs meubles et effets. Le général Beaulieu, après avoir passé et repassé la Meuse, a pris la position du camp d'Andoy; le général Blankenstein est avec son corps à Neuf-Château : l'armée française est divisée en deux colonnes principales, l'une pour se porter vers Namur et le pays de Liége que Beaulieu doit chercher à couvrir; l'autre pour attaquer le général Blankenstein.

Hier soir, deux cents hommes du régiment de Liége, faisant l'avant-garde, sont partis pour Huy avec deux canons. Le régiment entier doit les suivre aujourd'hui avec environ deux cents hommes de cavalerie autrichienne qui sont arrivés hier d'Allemagne.

Il y a des postes avancés à Terwagne, Sery et Vierset. Une patrouille de Républicains s'est montrée vers Bonsin. La garde de la ville est confiée aux émigrés; il y a encore de ces derniers à Theux et Spa; quelques volontaires Limbourgeois sont aussi à Limbourg, Hervé et Henri-Chapelle, mais la position de ces forces, peu considérables en elles-mêmes, est loin de rassurer les Liegeois.

Le 22 mai, le général Mollendorff avait fait déclarer que les sept compagnies de contingent de notre ville y resteraient pour la garde des magasins prussiens. Il faut convenir que ces dispositions ne s'accordent gueres avec d'autres prises par l'empire. Si l'on suit ces dernieres, nos compagnies seront obligées d'aller rejoindre l'armée des cercles. On est curieux de savoir comment seront conciliées ces contradictions.

Depuis, le quartier du maréchal de Mollendorff s'est avancé de Winnweiler à Otterberg. En même-tems le prince héréditaire de Hohenlohe a fait faire quelques mouvemens au corps Prussien qu'il commande pour profiter de ceux de la seconde ligne de l'armée autrichienne du Rhin qui s'est ébranlée sur sa droite.

Nous recevons de Spire une nouvelle importante qui prouve une sorte de détresse dans l'armée de la Belgique. Vingt mille hommes de troupes impériales avec deux bataillons palatins de Birckenfeld et duc Charles, ont reçu ordre de passer aux Pays-Bas. Le reste des troupes se retranchera.

L'électeur de Baviere est parti pour Ratisbonne, appellé vraisemblablement par de nouvelles difficultés qui se seront élevées dans l'interminable affaire de l'armée d'Empire. Le chef du corps germanique est bien embarrassé et par conséquent bien mécontent de ces difficultés, dont l'effet est de le forcer à faire des efforts qui l'épuisent. Par exemple, sur les 31 bataillons d'infanterie, postés depuis Bâle jusqu'à Schvock, la majeure partie est de troupes autrichiennes, le reste est composé des troupes des cercles de Franconie, de celles de Souabe et du corps de Condé.

On s'accorde à dire que l'empereur va incessamment quitter les Pays-Bas pour se rendre à Vienne. On ajoute que le colonel Mack, prôné nagueres comme celui qui devait sauver la coalition, et dont tous les plans avaient été reçus avec transport, vient d'être disgracié ; il quitte toute espece de commandement.

A son retour à Vienne, François II trouvera beaucoup moins d'émigrés dans cette ville. La plupart va chercher du service en Russie. D'autres, parmi lesquels on compte la famille Polignac, se retirent pour vivre économiquement en Hongrie.

On mande de Hambourg, en date du 3 juin, que le ministre russe, Romanzow, est arrivé à Cologne. Il s'est abouché avec le ci-devant maréchal de Castres ; depuis il s'est rendu à Hamen en Westphalie, résidence du ci-devant d'Artois. Le contingent du cercle de Trêves, consistant en 800 hommes, est allé rejoindre l'armée. Les Autrichiens, joints à ce qui a pu être rassemblé dans les environs de Schwetzingen de l'armée d'Empire, monte, dit-on, à 42 mille hommes.

Le duc de Saxe-Teschen doit couvrir Manheim, Mayence, Coblentz, Trêves et Luxembourg, c'est beaucoup d'ouvrage ; on doute qu'il en vienne à bout. On attend le stathouder à Maestreicht, le 5 juin au plus tard. L'archiduc Joseph est arrivé de la West-Flandre à Bruxelles le 1er. juin. On attend l'empereur, lui-même, qui doit se rendre ensuite à l'armée du Haut-Rhin, composée de troupes de l'Empire.

Le corps de Beaulieu continue de couvrir Namur, menacé par les Français venant des Ardennes. Le 20 juin la garnison de Maubeuge a attaqué et pris les postes autrichiens, entre cette ville et Mons.

ITALIE.

Le gouvernement napolitain, qui avait feint une conspiration dans sa capitale pour être dispensé d'envoyer des troupes en

: ombardie, est aujourd'hui exposé à un danger plus réel. Des nouvelles de la Calabre et de la Pouille annoncent que ces lieux sont menacés d'un débarquement d'un nombre considérable de Barbaresques, qu'ils ont déja pris plusieurs bâtimens marchands, mis pied à terre sur plusieurs points des côtes, enlevé plusieurs familles et des vivres de toute espece ; tous les habitans sont sous les armes pour leur défense.

La cour de Turin joue aujourd'hui le même rôle que faisait celle de Naples, il y a quelque tems ; on est effectivement dans toutes les anxiétés qu'une révolution, même avortée, mais qui peut se manifester de nouveau, inspire en ce moment à tous les princes de l'Europe. S'il faut en croire les nouvelles de la capitale du Piémont, il devait y éclater une révolution terrible. Plusieurs milliers d'hommes devaient prendre les armes à un signal convenu, et s'emparer de l'arsenal, de la citadelle et de la famille royale. Le 26 mai était le jour fatal, mais le projet découvert à tems, a été déconcerté par l'arrestation de plusieurs personnes. Cette conspiration, quoiqu'éventée, fait trembler la cour, qui voit le peuple toujours prêt à immoler ses chefs ; ou pour mieux dire ses tyrans. L'archiduc Ferdinand a envoyé à Turin un corps de croates pour la sûreté de la famille royale : on croit qu'elle va se retirer à Alexandrie, où est le quartier-général du généreux prince qui vient de calmer un peu ses alarmes.

Voici l'édit que cette cour a publié pour arrêter l'émigration :

« Il est défendu à chacun de nos sujets, de quelque sexe, rang et condition qu'ils soient, d'émigrer, sous peine de la confiscation générale de leurs biens.

» Cette peine s'étendra à ceux qui n'auraient point émigré de fait, mais qui auraient tenté de le faire.

» La confiscation aura lieu sur les successions et les legs faits aux personnes émigrées, soit qu'ils aient été faits avant ou après l'émigration.

» Tous les biens qui seront confisqués de cette maniere, seront réunis à la couronne, et spécialement affectés au paiement des dettes contractées à l'occasion de la présente guerre.

» Tous les domestiques sont tenus de révéler à notre fiscal les mesures prises par leurs maîtres, encore qu'ils les aient quittés pour continuer à demeurer dans nos états : et ce, sous peine de 5 ans de galeres. Ceux des domestiques qui auront émigré avec leurs maîtres ou séparément d'eux, mais avec intention de les rejoindre, seront condamnés à dix ans de galeres.

» Tous ceux qui ont quitté nos états sans notre permission, à dater du mois de mars dernier, seront tenus d'y rentrer, sous les peines ci-dessus, dans le délai de trente jours, à compter de celui de la publication du présent édit.

» La confiscation sus-énoncée aura effet contre les posses-

seurs des fiefs nouveaux ou ceux de fiefs purement héréditaires: elle aura encore lieu sur ceux anciens sur les propres et les fidei-commis, mais seulement pendant la vie des détenteurs actuels; à leur mort, ceux qui sont appelés à hériter d'eux, auront droit à leur succéder dans ces objets.

» Tous les contrats de vente, de cession et tous les actes d'une nature pareille, faits dans l'intention d'éluder l'effet de la confiscation susdite, sont nuls et sans aucune force.

» Ceux qui prêteront leur assistance pour favoriser l'émigration seront punis d'une peine proportionnée aux circonstances de la personne, du fait; et seront réputés tels, tous, voituriers, conducteurs par eau qui n'auront pas déclaré, avant leur départ, au gouvernement ou au magistrat de la ville où ils sont les personnes qu'ils auront conduites hors de nos états.

» Les magistrats des villes ou des lieux où les émigrations auront eu lieu, procéderont immédiatement à une information, et ensuite au sequestre des biens et effets des émigrés, et en donneront avis sur-le-champ à notre avocat fiscal général. »

Le 9, il a été publié un autre édit. Il établit une capitation sur tous les chefs de famille. Elle est divisée en huit classes, de 300 liv., de 200, 100, 50, 25, 15 et 10, de 5 paolis. Cet impôt devait être acquitté dans l'espace des huit jours qui ont suivi la publication de la loi.

Le régent du royaume de France *in partibus* est arrivé à Parme depuis quelques semaines. Sa femme et madame d'Artois vont en Espagne.

ANGLETERRE. *De Londres, du 30 Mai au 5 juin.*

Lord Malmesbury vient de partir en qualité d'ambassadeur, pour se rendre à Berlin.

Lord Cornwallis doit également quitter Londres ces jours-ci. Il passe sur le continent pour joindre l'armée prussienne, dont l'Angleterre a acheté les services. On ne sait pas encore quel rôle il y jouera; mais on présume qu'il commandera un corps séparé.

On n'a reçu aucune nouvelle de la grande flotte.

La fréquence des prises que font les Français vient de faire monter les assurances de vingt pour cent: le peuple témoigne à cette occasion un grand mécontentement contre l'amirauté. Les pertes inouies du commerce pendant toute la durée de la guerre l'affectent vivement, et ceux qui sont dévoués au gouvernement, comme ceux qui lui sont opposés, se réunissent pour faire les plaintes les plus vives.

Le premier, le troisieme, le treizieme, le quinzieme et le

dix-neuvieme régimens de dragons s'embarquent à Ostende, pour rejoindre l'armée du duc d'Yorck. Plusieurs pieces de canon et cent artilleurs ont la même destination.

On multiplie toujours les camps sur la côte et dans d'autres lieux. Deux régimens d'infanterie viennent de recevoir l'ordre de camper à Mortley ; un régiment de cavalerie à Cantorbéry : la milice de Skrophire et six autres régimens doivent venir à Hyde-Parck.

Le conseil privé s'assemble toujours, et ses séances se prolongent fort avant dans la nuit. Il passe la plus grande partie de ce tems à ordonner des arrestations et à examiner ensuite les personnes qu'il a fait arrêter : on compte sur-tout parmi celles-ci, des membres des deux sociétés populaires dénoncées au parlement ; plusieurs d'entr'elles ont subi des interrogatoires de quatre à cinq heures ; d'autres sont interrogés à diverses reprises. Il y en a de toutes conditions ; déja aussi plusieurs d'entr'elles ont été envoyées à la tour ou à Newgate, en vertu de Warrants, signés par les secrétaires d'état. M. Hardy, secrétaire de la Corresponding-Société est de ce nombre.

Un bâtiment étranger, venant des Indes, a apporté la nouvelle que les Français se sont emparés de notre établissement de Bencoolen.

La gazette de Bahama, en date du 18 mars, porte que trois bâtimens américains ont été pris par l'escadre espagnole qui est à Saint-Domingue, et envoyés à la Havanne, où les bâtimens et leurs cargaisons ont été déclarés de bonne prise, et vendus en conséquence.

Selon cette même gazette, le Port-au-Prince se défend avec vigueur. Le port est bloqué, mais la ville reçoit des vivres qui lui viennent de Jacmel par terre.

Le gouvernement a reçu avis qu'une flotte de bâtimens suédois, chargés de poudres et de vivres, est sur le point de partir de Stockholm pour la France, sous l'escadre de deux vaisseaux de ligne.

De nouveaux orages éclatent en Irlande ; un mouvement populaire a eu lieu à Cavan ; la fermentation est des plus grande.

Dans la séance du 30 mai, le parti de l'opposition fit de nouveaux efforts dans les deux chambres pour inviter le gouvernement à la paix. Nous rendrons compte des debats qui ont eu lieu.

Les nouvelles reçues des Pays-Bas sont toujours des plus alarmantes. Les généraux alliés avaient conçu le projet insensé de cerner l'armée française aux ordres de Pichegru ; deux fois

les armées autrichiennes, anglaises et hessoisses en sont venues aux mains pour exécuter cette folle entreprise, et deux fois ils ont été repoussés avec une perte considérable. Le général Mack avait donné le plan de cette opération; les esperances qu'il avait données n'ont point été remplies; le général autrichien est tombé dans la disgrace la plus absolue. L'empereur, dit-on, songe à quitter le théâtre de ses revers, et le bruit s'accrédite de plus en plus qu'il va retourner à Vienne.

Deux couriers arrivés le 23 de l'armée anglaise ont apporté des détails sur les actions qui ont eu lieu le 16 et le 18 mai. Le soir, la cour en a publié une relation officielle : on y voit que le duc d'Yorck s'étant rendu maître, le 17, de Lannoi et de Roubaix, s'etait avancé jusqu'à Mouveaux, ses avant-postes à la droite communiquant avec la colonne du général Otto, qui avait garni Turcoing. Que le 22, de grand matin, les Français vinrent attaquer ce dernier poste, où le duc envoya un renfort de deux bataillons; mais que par un mal-entendu, il se fit à cette occasion une ouverture dans la colonne, dont l'ennemi profita, tandis que dans le même-tems un corps de 15,000 hommes s'avança de Lille, et qu'un autre, après avoir force la position du général Otto à Waterlo, attaqua le duc d'Yorck à dos. Bientôt il se trouva enveloppé, n'ayant que peu de troupes avec lui; et la confusion s'y étant mise, il n'échappa qu'avec peine avec une escorte de quelques dragons. Les généraux Abercromby et Fox exécuterent leur retraite, malgré les attaques multipliées, l'un de Roubaix sur Templeuve, l'autre de Mouveaux sur Leers, où il trouva la colonne du général Otto. L'abandon d'une partie de l'artillerie fut inévitable. Le duc d'Yorck fait monter la perte des troupes britanniques à 58 tués, 206 blessés, et 568 égares. Parmi les officiers, le major Wright, de l'artillerie, a été tué; le colonel Ludlow a perdu un bras; le major Brown, qui commandait le 14e. régiment, a été fait prisonnier. Des avis particuliers dépeignent comme fort imminent le danger où le duc d'Yorck et son cousin, le colonel prince William de Glocester, ont été d'être faits prisonniers, n'ayant échappé que par la vitesse de leurs chevaux. Quant au mal-entendu qui donna lieu à l'ouverture de la colonne, ces avis parlent de la retraite de quelque cavalerie autrichienne, particulierement d'un corps de hussards, qui se jetta sur les divisions d'infanterie, et y mit la confusion. Pour l'artillerie prise, le nombre en est considérable. Le 3e. régiment des Gardes a perdu un drapeau.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE.

Séance de sepitdi, 27 Prairial.

Vadier, au nom des comités de salut public et de sûreté générale, développe à la Convention une nouvelle trame contre-révolutionnaire, d'autant plus dangereuse, que pour en imposer aux esprits faibles et crédules, elle se couvre des dehors du fanatisme et de la superstition. Il annonce qu'on vient de découvrir une école de fanatisme, rue Contre-escarpe, n°. 1078, section de l'Observatoire, à un troisieme étage. C'est dans ce réduit qu'un essain nombreux de bigots et de bigottes, de médecins, d'hommes de loi, de capitalistes oisifs, d'égoïstes, d'usuriers, des mesmériens, d'illuminés des deux sexes se groupaient autour d'une vieille pagode : celle qui jouait ce rôle est une fille âgée de 69 ans, nommée *Catherine Theos*. Elle se disait mere de Dieu, et promettait l'immortalité de l'ame et du corps à ceux qu'elle avait initiés dans ses ridicules mysteres. Pour être reçu au nombre des élus, il fallait être en état de grace, faire abnégation des plaisirs corporels pour approcher de la sainte mere. On se prosternait devant elle, et ses élus devenaient immortels, lorsqu'ils avaient baisé par sept fois la face vénérable de la prétendue mere du Verbe. Ces baisers mystérieux se distribuaient en forme circulaire, mais le septieme s'appliquait respectueusement sur le menton de la prophétesse, que les cathécumenes suçaient avec une sorte de volupté. La direction de cet établissement était confiée à un cénobite qui ne rêve que des prophéties, et qui applique aux événemens actuels une foule de passages d'Isaïe et d'Ezéchiel; en un mot, à dom Antoine-Christophe Gerle, ex-chartreux, ex-député à l'Assemblée constituante. C'est lui qui préconisait la mission de la mere de Dieu, accréditait sa doctrine, et présidait à ses momeries. Il a même avoué qu'il la reconnaissait comme inspirée par Dieu même, et destinée de toute éternité à donner le bonheur au monde.

On a trouvé dans les papiers de ce moine des lettres de quelque nouvelle *Alacoque*, dont le style mystique peut donner une idée des éleves et de l'instituteur. Voici des fragmens de ces lettres :

« O Gerle, cher fils Gerle, chéri de Dieu, digne amour du Seigneur... C'est sur ta tête, sur ce front paisible où doit être posé le diadême digne de ta candeur... Vis à jamais, cher frere,

dans le cœur de tes deux petites sœurs... Elles t'engagent à venir déjeûner avec elles demain, jour de décadi, sur les neuf heures et demie, ni plus tôt, ni plus tard... Mille choses agréables au cher fils de la part de ses deux colombes... »

Un fanatique plus dangereux encore est un nommé Quesvremont, dit Lamotte, un des médecins en titre du ci devant duc d'Orléans ; on a trouvé chez cet empyrique disciple de Mesmer, et grand magnétiseur, des paperasses du même genre. En voici une légere esquisse :

« A la pentecôte ou aux environs frappera enfin, et se fera sentir sur la partie proprement enragée des chefs de la nation le coup céleste et vengeur depuis un peu long-tems différé à mes yeux, qui de longue main desirent voir l'ordre et le bonheur rétablis en France par un coup du ciel ; mais ce qui est différé n'est point pour cela perdu et manqué. »

Cette secte n'était point circonscrite dans un galetas ; elle a des prosélites dans les départemens et dans les armées ; des militaires avant de partir, se sont faits initier ; des familles entieres ont apporté leurs enfans nouveau-nés, attirées par le prestige de l'immortalité corporelle. On a découvert une semblable réunion à Versailles et à Marly, chez la ci-devant marquise de Châtenoy : on y mêlait la mysticité à la magie. On y voyait un tableau de la scélérate Antoinette, les portraits des archanges : les prophéties de Nostradamus, des livres de sorcellerie, les clavicules de Salomon, quatre cahiers d'invocations et de prieres cabalistiques en faveur des prêtres et des rois.

Dans le ci-devant château de Saint-Cloud, on a trouvé un tableau soustrait à l'inventaire du mobilier, et caché derriere un lit. C'est un portrait en pied, du jeune Capet, fait par la femme Lebrun, maîtresse de Calonne. Tout porte à croire qu'il devait être l'étendard des fanatiques et des contre-révolutionnaires au moment où ils se réuniraient ; tout annonce que le Verbe divin, et le Messie si impatiemment attendu par eux, n'était autre chose qu'un des Capets qu'ils devaient reporter sur le trône, de concert avec toutes les factions de l'intérieur. Cette secte, en apparence si ridicule, s'entendait fort bien avec celle des Athées : la preuve en est que dom Gerle étoit l'intime de Gobet, et Gobet l'ami de Chaumette, et Chaumette l'ami de Danton et autres : Frédéric-Guillaume lui-même n'y était pas étranger ; on sait qu'il fait aussi l'illuminé, et s'il eût été à Paris, on l'aurait vu au galetas de Catherine. Bergasse était encore un des principaux personnages de cette bande mystique.

Pour pénétrer dans leurs asyles, il fallait user de signes convenus et avoir le mort d'ordre ; aussi les commissaires des comités s'y sont-ils introduits comme récipiendaires, et ont-ils subi les épreuves du noviciat. Dom Gerle fut le seul qui soupçonna leur mandat ; il voulut faire cesser la cérémonie et s'enfuir ;

s'enfuir ; mais il n'était plus tems : la force armée entourait la maison ; les commissaires se déclarerent, et 14 personnes furent arrêtées ; de ce nombre sont dom Gerle, Catherine Théos, se disant mere de Dieu ; Quévremont, médecin titré du ci devant duc d'Orléans, la femme Emblard et la ci-devant marquise de Châtenoy.

La Convention décrete qu'ils seront jugés par le tribunal révolutionnaire, et charge l'accusateur public de rechercher leurs complices, tant à Paris que dans les départemens.

Séance d'octidi, 28 Prairial.

Barrere monte à la tribune, et annonce que nos armées des Alpes, du Nord et de la Moselle continuent leur succès sur les ennemis de la République. Le pacte de *famine*, ajoute-t-il, que l'Anglais avait écrit avec du sang et de l'or chez les divers gouvernemens de l'Europe, avec des trahisons et des perfidies dans le gouvernement americain ; ce pacte de famine est anéanti. Notre flotte de la Chésapeack, chargée de farine et de grains, est enfin arrivée dans les ports de la République, et vient concourir, avec la plus belle récolte que la nature ait produit depuis long-tems, pour nourrir le peuple Français et les armées victorieuses.

Le gouvernement de Georges avait senti le besoin pressant d'intercepter notre convoi ; les relations furtives et secrettes dans l'Amérique septentrionale, les espionnages multipliés en France, les vents, les mers, tout semblait favoriser cet horrible complot de nous affamer une seconde fois.

Aussi il a réuni toutes ses forces navales ; la mer a été couverte de ses vaisseaux de ligne ; il n'y avait plus de matelots à Londres pour descendre sur nos côtes ou pour favoriser la Vendée. C'est le grain de la République, ce sont les subsistances d'un peuple libre que ces marins étaient acharnés à brigander ; jamais la mer ne vit tant de citadelles flottantes.

Qu'avons-nous fait ? A peine instruits que la flotte marchande approchait de l'Europe, quoique la navigation fût lente et pénible, que nous avons fait préparer nos forces maritimes. Le représentant du peuple est monté sur le vaisseau allégorique de la révolution républicaine, sur la *Montagne*.

Le pavillon tricolore y était cloué par les mains de la liberté, et les ordres les plus précis ont été donnés pour que la flotte française ne combattît que pour sauver la flotte, et allât s'interposer entre les bâtimens utiles de l'Amérique, et les vaisseaux rapaces de l'Angleterre.

Si notre marine était inférieure de 14 vaisseaux de ligne à la marine anglaise, le courage des Républicains devait suppléer le déficit des vaisseaux et balancer ainsi la somme des forces.

Ce que nous avons prévu est arrivé; la direction donnée à l'escadre anglaise était si habilement prise, que notre flotte marchande ne pouvait pas manquer de tomber entre les mains des voleurs anglains.

Là s'est réalisé le vœu du comité : la flotte française s'est interposée entre le convoi américain et les vaisseaux de l'Angleterre; le combat est devenu indispensable. La haine du nom anglais est à son comble dans la flotte française, et la mer était témoin de leur cruelle avarice; il a bien fallu la réprimer. Le plus sanglant et le plus opiniâtre combat, dont les annales de la marine fassent mention, a été livré.

Notre flotte, quoiqu'inférieure de 14 vaisseaux, quoique placée sous le vent de l'ennemi, n'a pu oublier qu'elle était française, et que, pour des Républicains, combattre des Anglais, c'est doubler les moyens et centupler les courages. La haine du nom anglais et le salut de la flotte marchande ont livré le combat. (*Voyez lss pieces officielles.*)

Séance de nonidi, 29 *Prairial.*

Le comité des secours fait rendre plusieurs décrets portant indemnité et secours provisoires en faveur de plusieurs citoyens et citoyennes.

Séance de décadi, 30 *Prairial.*

Barrere annonce que le comité fait travailler dans ce moment, chez le commissaire de la marine, à un tableau général du commerce maritime, fait depuis neuf mois par les frégates de la République. C'est une assez belle spéculation commerciale que celle des croisieres bien placées, et dont le secret est impénétrable aux espions britanniques. Barrere donne ensuite lecture des nouvelles prises. (*Voyez article Nouvelles.*)

Quant à l'armée du Nord, ses succès sont en permanence jusqu'à présent. « Nous aurions pu vous donner, depuis plusieurs jours, dit Barrere, des nouvelle favorables de la partie gauche de l'armée du Nord. Destinée à combattre la partie de nos ennemis la plus forte et la mieux disciplinée, elle avait obtenu plusieurs succès qui n'étaient que préparatoires au grand coup que les Républicains étaient chargés de porter à l'Autriche et aux brigands coalisés; mais nous avons pensé qu'il ne peut être offert à la Convention nationale que des résultats majeurs, et que nous ne pouvons représenter à une République qui a 1200,000 hommes sous les armes, que des victoires décisives. D'ailleurs, il est des marches et des procédés militaires qui doivent être secrets jusqu'au plein succès. »

Barrere annonce la prise de la ville d'Ypres. (*Voyez article Nouvelles.*)

« Voilà, continue-t-il, comme l'armée du Nord justifie le décret par lequel vous avez déclaré à la République que cette armée ne cessait de bien mériter de la patrie. Quand les

traîtres disparaissent, les victoires se multiplient; quand vous abattez les factions, vous prenez des villes ennemies. Continuons de frapper les ennemis de l'intérieur : continuons de nous tenir unis et serrés, et le comité viendra chaque décade vous donner la suite des succès des armées républicaines. ,,

Le reste de la séance a été consacré à l'audition des pétitionnaires.

Séance de primdi, 1er. *Messidor.*

Le comité de salut public donne lecture du détail de la prise de la ville d'Ypres. La Convention récompense la conduite du quatrieme bataillon de l'armée du Nord, en décrétant que son president lui écrira une lettre de satisfaction pour sa conduite devant Ypres. Les nouvelles officielles de la prise de cette place et des succès de l'armée du Nord seront envoyées sur-le-champ aux armées de la République.

Une lettre de Saint-Just annonce un combat qui a eu lieu sous les murs de Charleroy. (*Voyez l'article* Nouvelles.) Barrere propose et l'Assemblée adopte les décrets suivans.

,, Art. 1er. Il est créé deux cents millions en assignats de cinq livres;

Trois cents millions en assignats de cent vingt-cinq livres;

Quatre cents millions en assignats de deux cents cinquante livres;

Deux cents millions en assignats de mille livres;

Cent millions en assignats de deux mille livres.

Cinq millions en assignats de quinze sols, pour pouvoir employer la fabrication deja faite.

,, II. Les assignats seront versés à fur et mesure de leur fabrication dans la serre à trois clefs, et seront employés aux paiemens des échanges et aux dépenses publiques d'après les décrets qui ordonneront leur remise en circulation.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, décrete qu'aucun capitaine de vaisseau ne souffrira que la ligne soit coupée; si l'ennemi manœuvrait pour la couper devant ou derriere lui, il manœuvrera pour l'empêcher, et il se laissera plutôt aborder que de le souffrir. Le commandant de ces vaisseaux, au poste duquel la ligne se trouverait coupée, sera puni de mort.

La Convention renvoie à l'examen du comité de salut public un projet de décret sur les contestations relatives aux biens nationaux et communaux.

PARIS. *Quartidi*, 4 *Messidor.*

Le combat naval, qui a eu lieu à la hauteur d'Ouessant le 20 du mois dernier, n'est pas seulement honorable à la marine française, puisqu'elle a lutté avec un courage si intrépide contre

des forces si supérieures ; il n'est pas seulement utile à la République, en ce qu'il a favorisé l'entrée du convoi nombreux venant de Chésapeack, qui a apporté avec lui l'abondance ; mais il a sur-tout cet avantage remarquable qu'il est le premier de la marine régénérée, et qu'il a appris aux Anglais, qui croyaient que nous n'avions plus de marine, ce qu'ils ont à redouter des forces de la République sur un élément dont ces fiers insulaires avaient usurpé l'empire. Par des croisieres habilement distribuées, nous avons porté à leur commerce et nous continuerons de lui porter des coups si multipliés, que l'alarme des négocians de Londres est à son comble. L'action terrible qui s'est passée entre notre escadre et la leur ne contribuera pas sans doute à les rassurer.

Sur terre, les succès constans qu'obtiennent nos armées sur tous les points qui sont le théâtre de la guerre, et principalement dans la West-Flandre et la Belgique, nous donnent dans cette campagne un ascendant qui nous présage de plus grands triomphes, tandis que sur les bords de la Vistule la liberté polonaise opere une si puissante diversion. La nature en nous comblant de ses faveurs par l'espérance de la plus riche récolte qui ait jamais été promise à nos greniers, semble être de moitié avec le génie de la guerre pour tromper les vœux homicides qu'avaient formés dans leur délire les despotes, menacés eux-mêmes d'une chûte prochaine. Jouissons avec délices de tant de bienfaits de la Providence, et redoublons de courage, d'efforts et d'union pour affermir notre sainte liberté, et seconder les travaux infatigables de la Convention et de ses comités.

Arrêté du comité de salut public, du 29 prairial.

« Le comité de salut publié, informé par le rapport de la commission d'agriculture et des arts, qu'il s'éleve des difficultés dans quelques districts relativement à la fixation du salaire dû aux citoyens employés aux travaux de la récolte, dont les uns étaient dans l'usage de se faire payer en nature, et les autres, partie en nature et partie en monnaie, tandis que le plus grand nombre était payé en monnaie ;

» Considérant que le salaire a été augmenté a raison de l'augmentation du prix des denrees, que, si le paiement en nature recevait la même augmentation que le paiement en assignats, on retomberait dans le premier inconvénient, et qu'il n'y aurait plus de proportion entre le prix des journées évalué en assignats, et le prix payé en nature ;

» Que lorsque la Convention nationale prend les sages et les plus fortes mesures pour s'opposer aux efforts de la cupidité, fixer le prix des denrées et préserver le peuple des variations désastreuses qui, au milieu de l'abondance, compromettraient sa subsistance, le salaire des ouvriers doit être fixé dans une proportion relative aux charges des cultivateurs, aux besoins du peuple, à la justice qui doit être la regle commune pour

tous les citoyens, soit qu'ils versent leur sang pour la patrie dans les combats, soit que protégés par la force des armes de la République, ils s'occupent aux travaux de la récolte.

" Arrête que les salaires qui se payent en nature pour les travaux de la récolte, suivant les usages constamment observés dans quelques lieux, seront fixés sur le même pied qu'ils l'étaient en 1790, sans aucune augmentation.

" Dans les lieux où les salaires sont payés, partie en nature et partie en assignats, la partie qui se paye en assignats sera augmentée d'une moitié en sus, conformement à l'arrêté du 11 prairial, et la partie qui se paye en nature sera acquittée comme par le passé, sans augmentation.

" Les citoyens employés aux travaux de la récolte, qui préfereront d'être payés en assignats au lieu de l'être en nature, seront payés en assignats. Le paiement en nature ne pourra être exigé que dans les lieux où cet usage a été constamment observé.

" L'arrête du 11 prairial sera au surplus exécuté dans toutes ses dispositions. "

Commission d'agriculture et des arts.

" La commission d'agriculture et des arts annonce à tous les citoyens, que les essais pour la refonte du papier, ont eu un véritable succès. Cette intéressante découverte, en ouvrant une nouvelle source à la prospérité nationale, presente aussi à l'industrie commerciale de nouveaux moyens; et pour mettre tous les citoyens qui voudront se livrer à ce genre d'industrie à même de réussir, la commission vient de publier une instruction, dans laquelle elle a rassemblé les divers procédés pour opérer la refonte.

" Tous les citoyens qui seront dans le cas d'entreprendre, dans cette commune, de ces établissemens, sont prévenus qu'il existe, au département à Paris, une quantité considérable de papiers imprimés, mis en dépôt, en exécution du décret du 12 frimaire; et qu'aux termes de l'article VI du décret du 6 germinal, ils sont autorisés à s'en faire délivrer, à la charge par eux de les faire dénaturer immédiatement après le transport, et d'en faire dresser acte en présence d'un membre de la commune. "

Le commissaire, J. BRUNET.

Trait de fidélité républicaine.

" Les prisonniers faits à Landrecies, qui ont passé par cette ville (Bruxelles, 9 mai), montent en tout à 4,400, et sont jeunes, bien vêtus et bien portans. Les Autrichiens ont cherché à les engager à entrer au service de l'empereur, et c'est un fait curieux que, sur un si grand nombre, malgré les offres tentantes qu'on leur a faites et l'éloquence employée par

les officiers pour les déterminer, douze seulement se sont enrôlés. Ils ont été hués par leurs camarades, qui criaient : *A bas les traîtres ! Oh, les coquins !* et c'est avec peine qu'on les a empêchés de massacrer ces recrues. Cela nous fait voir que, quoiqu'on dise qu'ils sont forcés au service par requisition publique, leurs ames sont toutefois remplies d'enthousiasme pour leur cause. »

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 28 prairial. Trente-sept conspirateurs, tous convaincus de s'être declarés ennemis du peuple, en formant, proposant ou s'associant à un complot dont le but était de s'emparer des citoyens composant la force armée de la maison d'arrêt de Bicêtre, de forçer les portes de ladite maison, pour aller poignarder les représentans du peuple, membres des comités de salut public et de sûreté générale de la Convention; leur arracher le cœur, le griller et le manger, et faire mourir les plus marquans dans un tonneau rempli de pointes; ont été condamnés à la peine de mort.

Cinq autres, convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, soit en provoquant le rétablissement de la royauté, en chomant la fête dite ci-devant des rois, en s'opposant à la formation d'une société populaire, en trompant les citoyens par des interprétations perfides, en insultant la représentation nationale, et couvrant d'invectives plusieurs de ses membres, et notamment Robespierre, ont été condamnés à la même peine.

Quatre prévenus ont été acquittés et renvoyés en état d'arrestation devant le tribunal du département, qui doit connaître du crime de faux dont ils se sont rendus coupables, relativement à des extraits de baptême.

Du 29. Admiral, âgé de 50 ans, ex-domestique; Cardinal, âgé de 40 ans, instituteur; Roussel, âgé de 26 ans; Chevalier, âgé de 34 ans, femme Lamartiniere; Pain d'Avoine, âgé de 53 ans, concierge; Renault, âgée de 20 ans, fille d'un papetier; Renault, âge de 63 ans, marchand papetier; Renault, âgé de 30 ans; Renault, âgée de 60 ans, ex-religieuse; Portebœuf, âgé de 43 ans, domestique; Saintanax, âgé de 22 ans, éleve en chirurgie; Parmentier, âgée de 52 ans, femme Lemoine-Plessis; Lafosse, âgé de 44 ans, chef de surveillance de la police de Paris; Devaux, âgé de 29 ans, commis; Potier-de-Lille, âgé de 44 ans, imprimeur; Virot de Sombreuil, pere, âgé de 74 ans, ex-gouverneur des Invalides; Virot de Sombreuil, fils, âgé de 26 ans, ex-capitaine de hussards; Quetinoc-Rohan-Rochefort, ex noble, âgé de 24 ans; Laval-Montmorency, âgé de 25 ans, ex-noble; Jardin, âgé de 48 ans,

ex-piqueur du tyran ; Sartine, âgé de 34 ans, ex-maître des requêtes ; Constant jeune, âgé de 42 ans, gendarme ; Burlandeux, âgé de 39 ans, ex-officier de paix ; Saint-Maurice, ex-prince, âgé de 38 ans ; Lescuyer, âgé de 46 ans, musicien ; Viard, âgé de 51 ans, ex-militaire ; Tissot, dit Biret, âgée de 35 ans, domestique de la femme Grandmaison ; Jauge, âgé de 47 ans, banquier ; Vincent, âgé de 45 ans, femme de Grivois ; Santuaré, âgée de 40 ans, femme d'Epresminil ; Depons, âgé de 49 ans, ex-noble ; Cortey, âgé de 37 ans, épicier ; Paumier, âgé de 39 ans, marchand de bois ; Deshayes, âgé de 68 ans, marchand ; Ozanne, âgé de 40 ans, ex-officier de paix ; Dubardaz d'Hauteville, âgé de 23 ans, ex noble ; Comte, agé de 41 ans, né à Varennes, district de Châlons ; Michonis, âgé de 59 ans, limonadier, ex-administrateur de police ; Boissancourt, âgé de 27 ans, sous-lieutenant des carabiniers ; Daradec, âgé de 45 ans, agent de change ; Marsan, âgé de 27 ans, rentier ; Egrée, brasseur, âgé de 40 ans, né à Câteau-Cambrésis ; Simon, âgé de 33 ans, ex-capitaine de cavalerie ; Denier, âgée de 42 ans, femme Sainte-Amaranthe, à Ceroy ; Sainte-Amaranthe, âgée de 19 ans, femme de Sartine ; Sainte-Amaranthe, âgé de 17 ans ; Briel, âgé de 56 ans, ex-prêtre ; Grandmaison, ci-devant Buron, âgée de 27 ans, ex-actrice aux Italiens ; Bouchard, âgé de 18 ans, domestique de la femme Grandmaison ; Marinot, âgé de 37 ans, peintre en porcelaine ; Froidure, âgé de 29 ans, rue Honoré ; Prosper Soulés, , âgé de 31 ans, rue Taranne ; Daugé, âgé de 47 ans, rue de la Roquette, tous quatre ex-administrateurs de police ; Bosset, soi disant comte de Fleury, âgé de 23 ans.

Convaincus de s'être rendus ennemis du peuple, en participant à la conspiration de l'étranger, en tentant par l'assassinat, la fabrication et l'introduction des faux assignats, la dépravation de la morale et de l'esprit public, le soulevement des prisons, de faire éclater la guerre civile et de rétablir la royauté, ont été condamnés à la peine de mort.

Tous ont été conduits au supplice revêtus d'une chemise rouge.

Sept autres convaincus d'une conspiration tendante à dissoudre la représentation nationale, à corrompre l'esprit public, à seconder les projets des ennemis de la France, à porter atteinte à la liberté du peuple et à l'unité de la République, ont été condamnés à la même peine.

Deux ont été acquittés et mis en liberté.

Du 1er. messidor. Six convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple en provoquant par des propos contre-révolutionnaires à la dissolution de la représentation nationale, ont été condamnés à la peine de mort.

Onze autres, convaincus d'être auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre la souveraineté du peuple, en entretenant des correspondances avec l'infâme Dumourier,

en excitant un soulevement dans les maisons d'arrêts, à l'effet d'égorger la Convention nationale, de concert avec Ronsin, Hebert et autres, ont été condamnés à la même peine.

Huit ont été acquittés.

Du 2. Trente-huit, convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple en cherchant à anéantir la République, en conspirant contre son unité et son indivisibilité, en provoquant l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté, en prenant part à la rebellion de tous les départemens fédéralistes, en entretenant des correspondances et intelligences avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la République, en secondant leurs projets, en calomniant et assassinant les patriotes, en corrompant l'esprit public par la distribution et la lecture publique de brochures et écrits contre-révolutionnaires, ont été condamnés à la peine de mort.

Deux prévenus ont été acquittés.

NOUVELLES OFFICIELLES.

Armée du Nord.

Lille, 27 *prairial*. « Le siége d'Ypres se pousse avec vigueur, et le peu de succès des tentatives faites par Clairfait pour le faire lever, nous fait esperer que nous ne tarderons pas à entrer dans cette ville. Nous vous devons compte de ce qui s'est passé depuis quelques jours de ce côté.

» Le général, instruit que l'ennemi, sans se rebuter de ses échecs précédens, se disposait à marcher sur lui, l'a prévenu et l'a attaqué lui-même, le 22, sur sa position de Hooglide et Rousselaer. L'action a été vive et sanglante; mais enfin les hommes libres ont vaincu, et nous nous sommes emparés de la position qu'occupaient les coalisés.

» Le 25, notre armée fut attaquée dans cette même position; la droite, commandée par le général Despreaux, se retira en désordre au-dessous de Rousselaer; mais la colonne du centre, quoique découverte par ce mouvement, soutint avec un courage inébranlable le feu de l'ennemi, et les charges redoublées de sa cavalerie. Elle ne perdit pas un pouce de terrain; l'ennemi fut bientôt contraint d'abandonner lui-même le champ de bataille qu'il a laissé tout couvert de morts, et de se retirer précipitamment vers Thieu et Thourout. Nous avons pris trois pièces de canon.

» Cette journée, malgré le désordre de la droite, est une des plus glorieuses de la campagne pour les braves troupes de cette armée, par la brillante conduite qu'ont tenue le centre et la gauche.

„ Clairfayt avait composé un corps d'élite à qui il avait distribué de l'argent et de l'eau-de-vie.

„ Nous devons vous observer, citoyens collegues, qu'enfin l'avantage de la campagne se détermine d'une maniere décisive. L'empereur, dans des proclamations qu'il a fait répandre partout, déclare, dans les termes les plus forts, son impuissance pour nous résister, et appelle contre nous le secours des peuples; mais les peuples entendent trop bien leurs intérêts pour qu'il ait rien à espérer de cet appel. Il ne s'agit donc plus maintenant que de persévérer dans les principes et dans le système de vigueur qui nous a valu jusqu'à ce moment tant de victoires. L'étranger est dénoncerté de cet accord, de cette unité de vues, de moyens et d'action qui a succédé depuis quelque tems dans toutes les parties du gouvernement au désordre et aux trahisons. Il cherche par tous les moyens possibles, à désunir ce faiseau qu'il ne peut rompre, et à détruire ce gouvernement central et actif qui oppose la rapidité de son action aux lenteurs des ministres des rois, et les créations du génie de la liberté aux productions avortées de la tyrannie. „

Signés, RICHARD et CHOUDIEU.

Le représentant du peuple envoyé près l'armée du Nord, à ses collegues, membres du comité de salut public.

« Je m'empresse de vous annoncer, citoyens collegues, qu'Ypres est au pouvoir de la République. Malgré sa nombreuse garnison et sa résistance la plus vigoureuse, elle a été forcée de ceder devant la bravoure inexprimable et l'infatigable constance des soldats de la liberté. „

Je vous ferai passer demain les détails.

Signé, RICHARD.

Quartier-général sous Ypres. « Je vous ai annoncé hier la prise d'Ypres. La garnison composée de près de 6000 hommes restée prisonniere de guerre, et toute l'artillerie et les munitions nous seront remises. La place renferme, à ce que nous croyons, plus de 100 pieces de canons : je n'ai pas besoin de vous faire sentir l'importance de cette prise, elle est due en grande partie à l'armée d'observation, commandée par le général Souham. La victoire remportée le 25 à Aglede, a déterminé la reddition. Les généraux Macdonal, Dandels, Jardon et de Vintre ont beaucoup contribué à ces brillans avantages par leurs talens et leur bravoure. La conduite des soldats de la République a été digne de la cause qu'ils défendent : ils forcent les ennemis à leur rendre justice, en tombant sous leurs coups. „

P. S. L'armée de siége s'est distinguée par la patience la plus soutenue et la valeur la plus brillante. Elle a poussé ses travaux avec la plus grande ardeur ; toutes les fois que la garnison a fait des sorties, elle a été repoussée de la maniere la

plus vigoureuse. Elle était commandée en chef par le général Moreau ; par les généraux de division, Michaud, Desenfans, Laurent et Vandamme, qui tous ont rempli dignement leurs importantes fonctions.

Le général en chef de l'armée du Nord, Prichegru a comité de salut public. — Brien, près Ypres, le 30 prairial.

« La place d'Ypres vient de capituler après 12 jours de tranchée. Votre collegue Richard vous fait passer les détails par lesquels vous verrez que la garnison est prisonniere de guerre. Je vous dois le compte le plus avantageux du zele, de l'activité et de la bravoure qu'ont montrés les différentes troupes, composant l'armée de siége, commandée par le general Moreau. Toutes se sont distinguées à l'envi. Le quatrieme bataillon du Nord, empressé de voir l'effet que produirait sur la place une batterie de 6 pieces de 24, destinées à battre en brêche, a traîné à bras, avec les canonniers, les 6 pieces, d'une parallelle, à l'emplacement qui leur était préparé, et ont fait ainsi un trajet de 130 toises à travers une grêle de mitraille et de balles. Tandis que l'armée de siege faisait si bien son devoir, de ce côté-ci, l'armée d'observation, sous les ordres de Souham, arrêtait les vains efforts de Clairfayt, pour se porter au secours de la place. Il y a eu trois batailles pendant ce siége, et trois fois l'avantage nous est resté. A la derniere, sur-tout, qui a été la plus chaude, parce que les troupes de Clairfayt avaient proportionné leurs efforts à un supplément de solde et d'eau-de-vie qui leur fut accordé ce jour-là ; nos républicains ont multiplié les traits de bravoure et d'intrépité.

» La brigade, sous les ordres des généraux Magdonal, Dandelle, Jardon, Devinire et Solm, ont sur-tout concouru au succès de la journée, qui, en général, a été glourieuse pour toute l'armee. L'artillerie de siége et d'observation a fait, selon son usage, des merveilles, sur-tout l'artillerie légere. »

Armée des Ardennes.

Quartier-général de Marchienne-au-Pont, 26 *prairial*. « Je vous ai prévenus que nous avions passé la Sambre et que Charleroi était parfaitement investi ; les travaux du siége se poussent avec beaucoup d'activité. L'ennemi avait construit depuis quelques jours une forte redoute, à environ 150 toises de la place, pour en défendre l'approche ; comme elle nous gênait beaucoup pour l'établissement de notre seconde parallelle qui va s'ouvrir cette nuit, on a jugé à propos de l'enlever.

» Dix compagnies de grenadiers, commandées par l'adjudant général Devaux, ont été chargées de l'expédition, qui devait avoir lieu à onze heures. Au moment où on allait marcher sur la redoute, le premier bataillon du Bas-Rhin s'est apperçu que l'ennemi faisait une sortie ; il n'a pas hésité un instant à le

charger, et il l'a repoussé de la maniere la plus vigoureuse.

» L'enlevement de la redoute a été retardé, parce que l'ennemi, voyant revenir son monde dans le plus grand désordre, a battu la générale et a fait un feu terrible tout le tour de ses remparts. Lorsque cette premiere affaire a été un peu appaisée, nos grenadiers ont marché sur la redoute et l'ont prise à la bayonnette.

» Je vous fais passer copie de la lettre du général Hatry, qui commande le siége; elle vous donnera tous les détails de cette affaire, qui fait honneur aux troupes qui s'y sont trouvées.

Salut et fraternité. JOURDAN.

Copie de la lettre du général Hatry au général en chef Jourdan, en date du 26 prairial, l'an 2 de la République une et indivisible.

« L'objet est rempli, citoyen général, et la redoute est détruite. Il a fallu le faire en plein jour, et exposé pendant quatre heures à un feu très-vif d'artillerie; mais cela n'a point arrêté les braves troupes qui forment ma division : elles n'avaient que des bayonnettes à opposer, et l'ennemi a tremblé dans la place en les voyant. On ne peut faire que le plus gaand éloge de la maniere dont se sont conduites dix compagnies de grenadiers chargées de cette expédition. C'est le citoyen Devaux faisant fonction de général de brigade, qui les a commandées et conduites à la charge, et cette action est une des braves qu'on puisse citer. Tout est rentré, et chacun de ceux qui y ont participé, chante *ça ira*. Je ne sais encore au juste ma perte; mais j'évalue le nombre des tués à une dixaine d'hommes et une vingtaine de blessés, dont beaucoup légerement. Celle de l'ennemi est très-considérable, il a été surpris, et les grenadiers n'ont fait usage de la bayonnette qu'en entrant dans la redoute.

» Un événement assez singulier m'a forcé à retarder jusqu'à deux heures cette expédition, qui devait avoir lieu hier au soir à onze heures : au moment où je me disposais à marcher, l'ennemi était en chemin pour m'attaquer; il a rencontré une partie du premier bataillon du Bas-Rhin, qui, sans hésiter, a marché sur lui; l'ennemi étonné a fui, la générale s'est battue dans la place, et pendant plus d'une heure il a fait de tous ses retranchemens un feu de mousquéterie des plus nourris. Je n'ai pas cru que c'etait le moment d'exécuter mon projet, le sachant par-tout sur ses gardes; mais, ne voulant cependant pas différer, elle a eu lieu à deux heures du matin. Je crois qu'ils se souviendront long-tems de cette leçon.

» Je ne dois pas oublier la maniere dont les sapeurs ont rempli leur tâche, et ceux qui ont été fermes à leur poste méritent les plus gaands éloges, ainsi que deux cents hommes

du bataillon de quarante-quatrieme, que mon adjudant général a employés comme sapeurs. ”

Une lettre de Saint-Just annonce que, dans un combat qui a eu lieu le 28 prairial sous les murs de Charleroy, les ennemis ont eu 3000 hommes de tués, que nous leur avons fait 600 prisonniers, et que nous leur avons pris sept pieces de canon.

Armée de la Moselle.

Du quartier-général à Pirmasens, le 25 prairial. « Je vous rends compte que, conformément à ce que je vous avais mandé dans une derniere lettre, les trois divisions de l'aile droite de la Moselle se sont mises en marche le 23 du présent, et qu'elles occupent les positions de Pirmasens, Hornebach et Bliscastel; l'ennemi, qui n'était point en force dans cette partie, s'est retiré à notre approche. Nous n'avons perdu dans ces mouvemens que cinq hommes.

Salut et fraternité.

Moreau, *général de division.*

Armée des Alpes.

Des dépêches de cette armée nous apprennent que nos troupes se sont emparées de la vallée de Suse, et du fameux poste des Barricades, regardé jusqu'ici comme imprenable.

Armée d'Italie.

Nice, rapport du 28 prairial. « Il ne s'est fait hier et aujourd'hui aucun mouvement dans l'armée. On ne doit pas passer sous silence une action qui mérite une place distinguée parmi celles qui caractérisent journellement le courage et la bravoure des défenseurs de la liberté.

” La compagnie des éclaireurs de la 99e. demi-brigade, occupait tous les postes établis sur les crêtes au-delà de Garesio; l'ennemi qui se présentait par-tout ne permettait pas à ces postes de s'entre-secourir; 15 hommes de ces éclaireurs, placés en avant, sont attaqués par 400 hommes, et soutiennent le feu pendant une heure et demie, et par un feu continuel et une fermeté rare, en imposent à cette troupe, au point qu'elle n'ose monter jusqu'à eux; ils changeaient à tout moment de place pour faire feu, et faisaient croire, par cette manœuvre, à l'ennemi qu'ils étaient très-nombreux; ils manquaient déja de cartouches, et se disposaient à fondre sur lui avec la bayonnette, lorsqu'une compagnie d'éclaireurs de la 10e. demi-brigade est arrivée à leur secours. Ils ont chargé la bayonnette en avant l'ennemi, qui a bientôt pris la fuite. Le capitaine Risticux a fait 8 prisonniers de sa main; et de

nos 15 braves freres d'armes, cinq ont été blessés, sans que cela ait ralenti le courage des dix autres.

„ Dans une autre affaire, sur la ganche en avant de Cazotte, un caporal de la 21e. demi-brigade apperçoit un de ses camarades terrassé et traîné par trois ennemis: il s'élance sur eux, fend la tête au premier d'un coup de sabre, ouvre la poitrine au second, et casse la tête au troisieme d'un coup de fusil, au moment où il voulait fuir. On saura demain le nom de ce brave Républicain. „

Signé, P. G. KERVEGUEN, *général en chef de l'état-major de l'armée d'Italie.*.

ARMÉE NAVALE.

Copie de la lettre du représentant du peuple dans les départemens maritimes de la République, à son collegue Prieur à Brest, le 21 prairial, l'an 2 de la République Française une et indivisible.

« Le combat le plus terrible, le plus sanglant dont l'histoire de la marine fasse mention, a eu lieu hier entre les deux armées : les dispositions étaient bien prises; tout nous présageait un beau succès : le capitaine du *Jacobin* a tout dérangé. On s'est battu avec tout le courage du républicanisme : on a fait aux Anglais un mal affreux. Au moins huit vaisseaux ont été démâtés dans chacune des deux armées : mais étant sous le vent, nous avons eu le malheur de ne pouvoir pas rallier tous les nôtres. Nous en amenons cinq à la remorque; les autres sont tombés an pouvoir de l'ennemi, moins par son courage que par la fatalité des circonstances.

„ A bord de la *Montagne*, nous avons conservé nos mâts; mais nous avons eu 300 hommes tués ou dangereusement blessés.

„ Tous les vaisseaux anglais nous en voulaient, et nous en avons eu sur nous jusqu'à six en même-tems. Le général a parfaitement bien rempli son devoir, nous avons perdu le brave capitaine Bazire; il est mort en faisant des vœux pour le triomphe de la République. Une foule de braves gens ont succombé, j'envie leur sort; j'en ai vu périr à côté de moi, sur moi, et la part qui m'était réservée n'a pas rempli mes desirs. L'armée anglaise est encore plus maltraitée que la nôtre. Ce n'était pas du courage que l'on mettait, mais de la fureur : c'était à la lettre Rome et Carthage. Nous travaillons à ramener à Brest nos vaisseaux délabrés. „

J'embrasse tous nos amis; tu peux leur dire que nous sommes dignes d'eux.

Signé, JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ.

Pour copie conforme. *Signé*, PRIEUR (de la Marne.)

Copie de la lettre du représentant du peuple dans les départemens maritimes de la République, datée de Brest, le 23 prairial, l'an 2 de la République Française une et indivisible, au comite de salut public.

„ Hier, dans l'après-midi, citoyens collegues, 19 vaisseaux de notre flotte ont été signalés vers Ouessant. Je suis parti aussi tôt pour les rejoindre, et je suis arrivé ce matin à cinq heures sur la *Montagne*. J'y ai trouvé notre collegue Jean-Bon-Saint-André et le contre-amiral Villaret. J'ai parcouru ce vaisseau, et j'y ai trouvé par-tout des traces parlantes de la bravoure de son équipage, et de l'acharnement que les Anglais ont mis à le combattre. Le procès-verbal des charpentiers porte qu'il y a dans la coque du bâtiment 230 boulets, sans compter ceux qui peuvent être dans sa flottaison, ni ceux qui ont porté dans la dunette, qui est percée de toutes parts, et dans les agrêts et les voiles qui ont été criblés. Aussi cet équipage est un de ceux qui ont le plus souffert.

„ On y compte 300 morts ou blessés, et de 18 officiers, 5 seulement ont pu rester à leur poste jusqu'à la fin du combat. Notre collegue en a été quitte pour une contusion qu'un éclat de bois lui a faite à la main : il était sur la galerie lors de la premiere bordée de l'amiral anglais ; c'est un miracle qu'il n'ait pas été criblé. Il y a encore beaucoup d'autres vaisseaux qui ont bien rempli leur devoir ; vous en trouverez la preuve dans le journal que notre collegue vous fera passer incessamment ; mais il en est aussi dont les capitaines se sont montrés indignes du poste qui leur était confié ; il n'y a sur-tout qu'un cri contre le capitaine du *Jacobin*. Il est destitué et arrêté, ainsi que quelques autres dont la conduite sera examinée par le tribunal révolutionnaire.

„ J'ai vu nos braves marins qui ont reçu des blessures ; ils sont dignes de leurs freres qui combattent sur les frontieres : comme eux, ils font retentir pendant le combat les cris de *vive la République ;* comme eux, ils ne se plaignent que d'être hors d'état de continuer sur-le-champ leurs services ; comme eux, enfin, ils brûlent de donner à la patrie de nouvelles preuves de leur dévouement.

„ D'après le rapport de notre collegue, témoin oculaire, Villaret, Nielly et Bouvet ont bien rempli leur devoir : il paraît que Villaret a montré la plus grande intrépidité et le plus grand sang-froid dans le combat ; et que, sans la lâcheté de l'avant garde, loin de perdre des vaisseaux, nous aurions enlevé ceux des Anglais qui étaient démâtés. Nous avons de grandes inquiétudes sur le sort de sept des nôtres, qui sont restés sur le champ de bataille ; cependant nous espérons que quelques-uns auront pu échapper, soit en se remâtant, soit en étant remorqués par quelques frégates restées dans les environs.

„ Il est constant que trois vaisseaux anglais, dont un à trois ponts, ont coulé bas pendant le combat. „

Salut et fraternité. *Signé*, PRIEUR, *de la Marne.*

„ J'ajoute deux mots, citoyens collegues, à la lettre de Prieur. J'ai peu de tems pour vous faire des détails; quoique harrassé de fatigues, je m'occupe de toutes les mesures nécessaires pour remettre la flotte en état de tenir la mer. Suivant le rapport d'un neutre, visité par le courier, la flotte anglaise a été vue dans le canal dans le plus mauvais état. „

Signé, JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ.

Lettre du représentant du peuple dans les départemens maritimes de la République, au comité de salut public. — Brest, 25 prairial, l'an 2 de la République Française une et indivisible.

„ Nous avons rempli notre objet, citoyens collegues; la suite de notre combat a été le salut du convoi; et c'est en entraînant les ennemis à l'ouest que nous avons débarrassé le point sur lequel il devait passer. La lettre que je reçois du commandant en chef de l'armée navale vous apprendra que Vanstabel et son convoi sont mouillés sous Saint-Mathieu. Il entrera probablement aujourd'hui dans la rade; mais le voilà en sûreté, et les espérances de Pitt, qui voulait affamer le peuple Français, sont encore une fois trompées. Nos frégates ont amené dans nos ports, pendant l'hiver, les subsistances qu'il envoyait à ses infâmes associés; et nous avons recueilli, malgré lui, celles que vous avez achetées pour le compte de la République. „

Salut, amitié et fraternité. *Signé*, JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ.

PRISES MARITIMES.

Courrier du 22 prairial. Douze prises de différens chargemens.
Six bateaux pêcheurs coulés bas.
Du 23. Cinq prises.
Du 26. Cinq prises.
Du 27. Un cutter anglais de 16 canons; mais cette mouche a jetté ses affuts et ses canons à la mer pour tâcher de se sauver.
Du 28. Quatre prises.
Du 1er. *messidor.* Trois prises, dont un navire anglais de 250 tonneaux, armé de 16 canons, chargé de sucre, café, coton et cacao.

Procédé pour la conservation et multiplication des abeilles, extrait du rapport de Coupé de l'Oise, à la Convention.

„ Un bon citoyen de Noyon, Théodore Pecquet, s'occupe depuis longues années du soin des abeilles, qu'il a extrême-

ment multipliées par un moyen très-simple. Il accorde des ruches à tous les habitans de la campagne qui lui en demandent, et il en place ainsi un grand nombre sur tous les points du pays. Les essaims nouveaux qui proviennent des ruches qu'il accorde, sont partagés entre eux par moitié, et dès la premiere année le dépositaire devient possesseur de ruches qui ne lui ont rien coûté.

„ Théodore Pecquet instruit en même tems ceux à qui il accorde des abeilles de tout ce qu'ils doivent savoir pour les placer, les soigner, les nourrir, faire les ruches, recueillir les essaims, faire le miel, la cire, etc.

„ Quand il y a quelque chose qui les embarrasse, ils vont le trouver en allant à la ville. Il est toujours prêt à les entendre. Il leur explique ce qu'ils ont à faire, ou quelquefois il se transporte sur les lieux.

„ En automne, il compose son syrop, et quand l'hiver est venu, ou qu'un printems contraire laisse languir les abeilles, il en fournit pour les nourrir, et il sustente ainsi toutes les ruches communes jusqu'à la saison favorable.

„ De cette maniere il procure une possession, un moyen de revenu au campagnard industrieux, et lui-même s'établit un domaine assuré, et bien louable, sur les fleurs et la rosée du pays.

“ Or, dans chaque canton de la République, il peut se trouver des hommes qui imitent cet exemple utile, et qui s'associent à leurs concitoyens pour soigner de concert et multiplier de toutes parts ces volatiles infatigables qui recueillent pour nous le nectar des fleurs.

Bulletin des blessures du brave citoyen Geffroi, du 30 prairial.

Les cicatrice des plaies ayant commencé, tous les symptômes étant satisfaisans, il n'y aura de bulletin que dans trois jours.

Signés, RUFIN et LEGRAS, *officiers de santé de la Section-Lepelletier.*

Total des prisonniers, non compris la Conciergerie, est de 7449.

(N°. 28.)

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI, 10 MESSIDOR, *l'an deuxieme de la République.*
(*Samedi* 28 *Juin* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

AUX JEUNES LACÉDÉMONIENS.

Il est beau qu'un guerrier meure pour sa patrie ;
Plus beau qu'aux premiers rangs le fer tranche sa vie.
Qui de vous, compagnons, négligeant ce bonheur,
Voudrait subir l'affront qui suit le déshonneur ?
Qui de vous, exposant ses enfans et sa mere,
Ou traînant avec eux sa honte et sa misere,
Par la fuite aujourd'hui voudrait sauver des jours
Dont l'opprobre à jamais viendrait ternir le cours ?
Non, non l'honneur, amis, parle mieux dans vos ames,
Vous ne trahirez point vos enfans et vos femmes.
L'ardeur qui vers la mort vous invite à courir
Ne laisse plus de place à la peur de mourir.
Eh ! quoi ? souffririez-vous, belliqueuse jeunesse,
Que la gloire à vos yeux couronnât la vieillesse ?
Abandonneriez-vous dans la fleur de vos ans
L'honneur d'un beau trépas aux soldats vétérans ?
De quel œil verriez-vous ces restes de Bellonne
Vous ravir les lauriers qu'à sa suite on moissonne ?
Quel affront si l'aurore, entre les premiers rangs
A vos regards confus offrait leurs corps sanglans,
Montrant l'armure au jour non, d'un jeune Nirée,
Mais d'un brave vieillard en cent lieux déchirée ?
Que diriez-vous alors à ces mâles beautés,
Dont cherchait votre audace à vaincre les fiertés ?
Ne vous y trompez pas, guerriers ! le vrai courage
Seul est exempt de ride, et les charme à tout âge.
Marchez donc d'un pas ferme au sentier des grands cœurs,
Et gardez votre poste, ou mourez-y vainqueurs.

Traduit du grec de Tyrthée, par le citoyen POINSINET DE SIVRY.

CHARADE.

MON premier, mon second, mon tout enfin est bon.
Demandez à l'enfant, il vous dira mon nom.

ENIGME.

JE calme ou je console un amant qui soupire.
Du courtisan, du fat,
Du puissant, de l'homme d'état,
Du destin d'un empire,
Du sort d'un criminel,
Je décide de tout; dans le vrai je puis dire
Que mon emploi, lecteur, est bien universel.
Du sage je célebre, et je ternis la vie.
Si je peins la noirceur et ses affreux portraits,
Et les noirs serpens de l'envie,
De la candeur aussi je vante les attraits.
Devine qui je suis à ces differens traits.

LOGOGRIPHE.

IL faut montrer, sans beaucoup discourir,
Sous maint aspect comment je viens m'offrir:
Tantôt chez l'ennemi je puis faire ouverture;
Tantôt pour m'embellir, Lise prend bien des soins;
Ici, dans plus d'un lieu je suis une mesure;
Là, des humains je sers le luxe et les besoins;
Quant à mon analyse, en voici la matiere:
De la musique un ton; deux prépositions;
Dont l'une est en latin; plus deux négations;
En Allemagne une grande riviere;
Enfin, ce qu'aisément peut manger un vieillard;
Et qui convient bien moins pour un jeune égrillard.

Explication des Charade *et* Enigme *du* n°. 97.

Le mot de la Charade est *Portail*; celui de l'Enigme est *Lit*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Bibliotheque physico-économique, instructive et amusante, année 1794 (vieux style) ou *treizieme année, contenant des mémoires, observations-pratiques sur l'économie rurale; les nouvelles découvertes les plus intéressantes dans les arts utiles et agréables; la description et la figure des nouvelles machines, des instrumens qu'on peut y employer, d'après les expériences des auteurs qui les ont imaginées; des recettes, pratiques, procédés, médicamens nouveaux, externes ou internes, qui peuvent servir aux hommes et aux animaux; les moyens d'arrêter et de prévenir les accidens, d'y remédier, de se garantir des fraudes; de nouvelles vues sur plusieurs points d'économie domestique, et en général sur tous les objets d'utilité et d'agrément dans la vie civile et privée, etc. On y a joint des notes que l'on a cru nécessaires à plusieurs articles. Un volume* in-12 *de* 450 *pages, avec des planches en taille douce. Prix,* 3 *liv.* 10 *sols broché, et* 4 *liv.* 10 *sols franc de port par la poste. A Paris, chez Buisson, libraire, rue Hautefeuille,* n°. 20. *L'ouvrage complet forme vingt volumes* in-12; *les dix-neuf premiers se vendent chacun* 3 *liv. broché, et* 4 *liv. franc de port par la poste pour les départemens. Le volume de* 1794 (vieux style) *qui forme le vingtieme, se vend le prix fixé plus haut.*

Le succès constant de cette collection depuis 13 années de sa publication, en atteste l'importance et l'utilité. Elle est surtout recommandable par une suite d'expériences, de recherches et de procédés nouveaux concernant l'agriculture, les arts et les sciences. Le volume de cette année 1794 renferme entre autres mémoires et détails intéressans, d'excellentes observations sur l'ordre et le cours des moissons en France. On y fait connaître la culture et les avantages de plusieurs plantes exotiques qui peuvent être facilement naturalisées dans notre climat. On y indique aussi une nouvelle maniere très-économique de couper et ramasser les épis. Enfin, un apperçu très-instructif sur les bestiaux, sur les vins, sur les boissons et sur les pommes de terre, doit attirer l'attention des lecteurs intéressés aux travaux de la campagne.

ANNONCES.

Discours sur le Gouvernement, par Algernon Sidney ; traduits de l'anglais par P. A. Samson ; nouvelle édition conforme à celle de 1702, avec cette épigraphe : *La liberté est la mere des vertus, de l'ordre et de la durée des Etats : l'esclavage, au contraire, ne produit que des vices, de la lâcheté et de la misere.* (Sidney) 3 vol. *in*-8°., avec le portrait de l'auteur ; broché. Prix, 15 liv., et 18 liv. franc de port dans tous les départemens. A Paris, chez Josse, libraire, quai des Augustins, et chez Langlois, rue Croix-des-Petits-Champs. L'an IIe. de la République Française.

Les vertus républicaines et les principes de liberté qui font la base de ces discours, furent la cause ou le prétexte du supplice auquel Charles II, tyran d'Angleterre, fit condamner Sidney en 1683. Cet ouvrage étant devenu rare et d'un prix exorbitant, les libraires ont cru devoir le reproduire ; et sans doute ils ne pouvaient choisir un tems plus favorable, ni faire un présent plus agréable aux Républicains Français.

Le Livre du Républicain, dédié aux amis de la vertu. Cet ouvrage périodique paraîtra toutes les décades, à compter de la premiere de prairial. Il contiendra, 1°. les actions héroïques et civiques, publiées par la représentation nationale ; 2°. le plan des fêtes décadaires, avec les hymnes et discours adoptés pour la célébration de ces fêtes ; 3°. un choix de morceaux de littérature, qui puissent servir en même-tems de préceptes aux amis de la vertu, et de modeles aux amateurs du beau.

Le cahier publié chaque décade sera de deux feuilles *in*-12, en sorte que le trimestre formera un volume de plus de 400 pages, terminé par une table des matieres. Il y aura une gravure à la tête de tous les volumes.

Le prix de la souscription est de 18 liv. par an, pour Paris, et de 22 liv. pour les départemens, franc de port.

N. B. L'éditeur laissera, pendant les six premiers mois de la publication de cet ouvrage, aux citoyens qui desireront le connaître, la faculté de ne s'y abonner que pour un mois.

On souscrit à l'imprimerie de Chemin fils, éditeur, rue de Glatigny en la Cité, n°. 10, et chez tous les directeurs de postes et libraires de la République.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 10 *Juin* 1794.

La scene n'a encore changé dans le nord de l'Europe qu'en Pologne; mais ce changement est de la plus haute importance, et ne peut gueres manquer d'amener de nouveaux rapports, de nouveaux contrastes, de nouvelles liaisons, de nouvelles antipathies entre les puissances du nord, et de se faire ressentir par contre-coup à celles qui sont situées au milieu et au midi de l'Europe.

La Russie s'agite en tout sens pour conserver ses usurpations en Pologne; mais elle est tenue en échec par la crainte d'avoir affaire à la Suede et au Danemarck, et plus particulierement encore à la Porte Ottomane qu'elle a irritée par ses injustices et son orgueil. La Suede et le Danemarck s'occupent d'un autre côté du maintien d'une neutralité que la Grande-Bretagne voudrait empêcher, parce qu'elle sent combien elle est avantageuse à leur commerce et nuisible au sien. Le roi de Prusse a presque les mêmes intérêts que la Russie, sans avoir tout à-fait les mêmes craintes que l'Autriche, étant trop occupée pour se venger, et d'ailleurs passagerement liée avec lui. Les villes anséatiques observent et font des vœux en secret pour l'abaissement des puissances prépondérantes, parce qu'elles esperent recouvrer en partie leur liberté anéantie, quant au fond, depuis quelques années, quoiqu'on ait l'air de respecter encore les formes. L'Autriche voudrait bien ne pas se brouiller avec les Polonais, et s'attirer ainsi un ennemi de plus. La Turquie fait des préparatifs immenses, qui lui font perdre, comme à l'ordinaire, l'à-propos, en sorte qu'elle aurait opéré davantage avec moins de moyens.

Les détails qui constatent l'exactitude de ce tableau se trouvent consignés dans les nouvelles suivantes.

Tandis qu'on accélere l'équipement de la flotte suédoise pour la protection du commerce gêné par la marine anglaise, on a embarqué le 30 mai à Copenhague, sur l'escadre qui se trouve déja armée, la moitié des troupes de ligne destinées à former ses équipages, de sorte que l'on s'attend que les deux flottes combinées seront en état d'agir dans les premiers jours de juin.

Le procès du baron d'Armfeldt et de ses complices est complettement instruit, et va être jugé incessamment. Les

pieces, formant un volume d'une centaine de pages, sont entre les mains du public.

Le baron de Stael va retourner en Suisse auprès de son beau-pere M. Necker, pour le consoler de la mort de son épouse.

Le jeune roi a subi dernierement un examen sur ses études qui a constaté des progrès.

La Russie va publier incessamment son manifeste contre les Polonais, où elle leur démontrera qu'ils n'ont pas eu le droit d'insurger. Mais pendant ce tems on prépare dans les différentes fonderies de la Pologne des réponses vigoureuses à ces argumens, déja réfutés d'avance dans les journées où le généralissime et ses collegues se sont couverts d'une gloire immortelle. Voici des détails sur sa personne qui ont droit d'intéresser tous les amis de la liberté.

Kosciuszko peut avoir 42 ans. Il a été élevé à l'école des cadets. Quatre d'entr'eux étaient envoyés tous les ans dans les pays étrangers pour se perfectionner. Kosciuszko fut du nombre des élus envoyés en France où il passa quatre ans, et revint avec la réputation d'un très-habile officier de génie. Il eut bientôt une compagnie dans le régiment d'artillerie de la Couronne. Les Américains étaient occupés alors à conquérir leur liberté. Kosciuszko quitta la Pologne, et bientôt après on le vit adjudant de Wasington en Amérique. Retourné en France à la paix, les officiers François qui avaient servi dans cette guerre, et le docteur Franklin en parlaient comme d'un homme à qui les Américains devaient beaucoup, et tous ne cessaient de faire son éloge.

Kosciuszko revole en Pologne, et s'y trouve aux trois affaires où Poniatowski se battit contre les Russes, lors de la diete de Targowice. Un officier Polonais qui s'est trouvé à cette petite guerre, a dit : que si l'on eût suivi les conseils de Kosciuszko, les affaires auraient pris une toute autre face. Stanislas transigea bientôt lâchement avec les Russes, et fit cesser les hostilités. Kosciuszko disparaît de nouveau : il fut rencontré à Pise, au mois de décembre dernier. On dit qu'il allait à Gênes. Quelques mois après, il s'est trouvé à la tête des insurgés Polonais. Ses ennemis, eux-mêmes, ne lui refusent point une grande capacité et une bravoure à toute épreuve; et la confiance du peuple Polonais en lui est extrême.

Kosciuszko a défait et détruit entierement les troupes russes, commandées par le général Denisow. Ce dernier a employé les moyens les plus désespérés pour assurer sa défense. Il s'était retranché dans un bois épais, près de la Vistule, derriere un rempart de toutes sortes de voitures de transport, à l'usage des campagnes. Il avait placé encore devant lui un grand nombre de femmes, d'enfans, de vieillards Polonais, qu'il avait fait rassembler de tous les environs, espérant que Kosciuszko, en les voyant, n'oserait pas l'attaquer. Kosciusko lui envoya un

trompette, avec sommation de se rendre sur-le-champ prisonnier de guerre avec son armée; menaçant, en cas de refus, de faire passer jusqu'au dernier soldat au fil de l'épée : il lui représentait de plus, combien la conduite qu'il tenait en cette occasion était contraire à toute les lois de la guerre. Denisow répondit que lui et ses soldats se battraient jusqu'au dernier. Les Polonais alors commencerent à faire jouer leur artillerie. Les malheureuses victimes que les Russes avaient placées devant eux périrent pour la plupart, mais tous les retranchemens furent escaladés, et les postes emportés d'assaut. Il y eut un carnage effroyable; un nombre considérable de Russes qui se trouvaient-là furent presque tous taillés en pieces : quelques blessés et plusieurs officiers, parmi lesquels était le général Denisow, furent les seuls faits prisonniers.

Les Prussiens et les Russes se trouvent encore trop faibles pour tenter de livrer une bataille aux Polonais; d'ailleurs on est convaincu que si le sort des armes se déclarait pour eux, Kosciuszko n'en serait pas moins à même de couvrir Cracovie. L'armée destinée à cette opération vient d'être augmentée de sept mille hommes et se trouve campée à une lieue de cette ville, dans une position formidable. La garde nationale fait chaque jour son service avec la plus grande exactitude : six cents hommes sont employés journellement dans les différens postes. Ceux qui montent la garde dans les retranchemens ont une haute-paie. La garnison monte à six mille hommes. De fortes redoutes sont établies dans les avant-postes; chaque jour les avant-postes des Prussiens se battent avec ceux des Polonais.

Le général Russe Denisow avait 32 pieces de canon, de gros calibre, avant d'être cerné par les Polonais; elles sont probablement tombées au ponvoir de ces derniers.

87,870 hommes de troupes de ligne, sans y comprendre les paysans armés, ont été distribués en cinq corps. Le premier, sous les ordres de Kosciuszko, est composé de 22,970, et de 30,000 paysans; celui du général Grocholski monte à 18,900 hommes; un troisieme, commandé par Jazinski, près Grodno, est de 6,000; 12,000 hommes campent près de Wilna, et le général Mokronowski a 8,000 hommes de troupes de ligne : chacun de ces généraux a un nombre proportionné de paysans, de bourgeois et de nobles armés. Le général Mokronowski a aussi sous ses ordres la garde nationale composée des habitans de Varsovie, qui monte à 20,000 hommes. Toutes ces troupes sont exercées avec une activité etonnante, et l'on pousse encore chaque jour le recrutement avec vigueur.

On doit penser que la ville de Brzesc qui a vu naître Kosciusko n'a point été la derniere à se mettre en révolution. Tous les habitans se sont levés en masse pour marcher contre les Russes, qui ont été contraints à faire une prompte retraite, sous les ordres de leur général Sicianow. Toute la Samogitie est insurgée.

Le conseil provisoire a cessé ses fonctions et a fait place au conseil national, qui s'est constitué, le 29 du courant, à la suite d'un ordre de Kosciuszko, apporté par le maréchal de Potocki et par le prélat Kolatay. Le nouveau conseil est composé de huit conseillers et de suppléans. Les huit conseillers sont :

1°. Le comte Potocki lui-même, qui est chargé des affaires diplomatiques ;

2°. M. de Wielowieyski, pour les affaires militaires ;

3°. M Jaskiewick, pour l'instruction nationale ;

4°. M. Hugues Kolatay, pour les finances ;

5°. M. Thomas Wawrzecki ;

6°. M. Aloys Sulistrokski ;

7°. M. Zakizewski, pour la police ;

8°. M. François Miszkowski, marquis de Wielopoli, président de Cracovie.

Les suppléans sont au nombre de trente-deux. L'organisation du nouveau conseil a été communiquée aux ministres des cours étrangeres.

Il paraît que Stanislas prend tous les moyens possibles pour s'accrocher à la révolution polonaise. Voici la lettre qu'il vient d'adresser au général Kosciuszko.

« M. le généralissime, vous jugerez vous-même de la satisfaction que m'a causée votre lettre du 21 mai, reçue le 26 du courant.

» Je vous ai témoigné, dans ma lettre du 5, que je ne me séparerai jamais de ma patrie et de ma nation, même au plus grand risque personnel ; que je ne desirerais l'autorité et l'activité, qu'autant et lorsque vous et la nation les trouverez utile à la patrie. Persistant invariablement dans cette détermination, j'ai reçu avec sensibilité l'annonce que vous me faites d'avoir prescrit au conseil suprême qu'il me fasse le rapport de ses opérations essentielles, Aujourd'hui, M. le président Zikazewski et M. Potocki, ci-devant maréchal, m'ont confirmé la même chose, au nom du conseil suprême etabli ici dans la journée d'hier ; et ils m'ont fait voir ce que vous avez enjoint à cet égard, par écrit. Selon votre attente et vos desirs, je communiquerai au conseil confidemment toutes mes idées relatives au bien de la patrie. Je ne manquerai pas non plus de concourir, conjointement avec le conseil, à tous les moyens qui peuvent assurer le bonheur du pays et de la nation. Sous les auspices de la Providence, espérons tout pour la défense commune des intentions et travaux de nous tous qui sommes nés Polonais, pleinement et sincerement réunis ; je tâcherai d'atteindre au but proposé, en y coopérant par mon exemple, en y encourageant les autres. Mes vœux vous accompagneront par-tout, et c'est du fond de mon cœur que je vous donne l'assurance de la haute estime et de l'affection que je vous porte. *Signé*, S. A. R. »

Des lettres de Constantinople du 25 avril, continuent d'annoncer que le nom Français y est chéri et respecté. Un grand nombre d'ingénieurs de cette nation s'occupe de l'instruction des armées turques pour lesquelles on fait des enmagasinemens immenses. Le peuple demande à grands cris la guerre contre les Russes, et le peuple l'obtiendra; car dans ce pays despotique, il y a réaction des esclaves sur leurs maîtres souvent forcés d'obéir, et l'on y est peut-être plus près de la vraie liberté, de la liberté toute entiere, que dans ces pays policés, où quelque chose de ses bienfaits empêche de songer à recouvrer le reste, et consolide ainsi une demi-servitude.

De Francfort-sur-le-Mein, le 17 juin.

La position des armées françaises est toujours avantageuse, et faite pour donner la plus vive inquiétude au roi de Prusse, au duc d'Yorck, et sur-tout à l'empereur; aussi est-ce l'effet qu'elle produit. Ce prince a écrit de la maniere la plus pressante aux états de Brabant et de la Belgique pour les engager à fournir le nombre d'hommes sans lequel il ne peut répondre de rien, et ce nombre est considérable, puisqu'il ne s'agit pas moins que de 40 a 42 mille hommes. On doute fort que le pays puisse et sur-tout veuille les fournir. D'ailleurs, il regne dans plusieurs des endroits occupés par les armées combinées, des dispositions à l'insurrection qui se sont manifestées à Liége, à Stavelot, et qui ne laissent pas que d'embarrasser. On employe pour réprimer ces mouvemens, des émigrés qui ne feront peut-être que les aigrir.

Les dernieres nouvelles portent que les Autrichiens font de grands retranchemens du côté de Hui, et élevent des batteries qui couvrent le pont. On a mis à cet effet en requisition tous les manouvriers, et l'on a même été obligé d'en faire venir de Liége. Suivant des avis de cette derniere ville, les Français s'avancent de plus en plus au-delà de la Sambre, et gardent leurs postes du côté de Catelet, de Thuin et de Dinan. Ils ont levé une contribution de 600,000 francs sur cette place.

L'empereur s'en retourne décidément à Vienne; il a passé le 12 par Cologne, emportant le regret de ce que sa présence n'a pas produit tout l'effet qu'il en avait attendu. A ce chagrin se joint aussi celui de ne pas voir remplir les emprunts qu'il a ouverts dans divers endroits, et sur-tout en Angleterre. Il va trouver en arrivant à Vienne de nouveaux sujets d'inquiétude dans la révolution de Pologne qui pourront bien lui enlever les provinces qu'il en a détachées, et dans les mouvemens militaires des Turcs. Le fait est, écrit-on de la capitale de l'Autriche, en date du 29 mai, que le général Wurmser, qui avait déja pris la route de la Gallicie, dont le commandement lui est confié, a reçu à Brunn en Moravie, une estafette de l'empereur; il lui est enjoint de revenir à Vienne, et

d'y attendre des ordres ultérieurs. — L'envoyé de Russie partira lundi pour Bruxelles : un courier arrivé de Pétersbourg samedi passé lui en a apporté l'ordre. — Le gouvernement a reçu des nouvelles de Croatie, qui confirment celles qui lui ont déja été données de l'esprit révolutionnaire qui regne dans cette contrée : il est certain que les écoliers de l'université d'Agram ont placé un arbre de la liberté. Indépendamment de cela, Lucchesini a pressé le conseil aulique, au nom du roi de Prusse, ainsi que l'a fait la Russie, de se déclarer ouvertement contre les Polonais, et en faisant entendre que c'est autant l'intérêt de l'Autriche que le leur, puisqu'elle court peut-être le risque elle-même de perdre la Gallicie. On s'est contenté de répondre qu'on avait fait un cordon très-serré pour empêcher toutes exportations de munitions aux Polonais, mais que la position actuelle n'en comportait pas davantage. On reçoit dans la Gallicie les troupes russes éparses çà et là en Pologne, et qui sont forcées de s'enfuir; mais on les oblige de quitter leurs armes à l'entrée du territoire. Il paraît que l'empereur se méfie un peu de la probité des Russes, et qu'il a peur que s'il les laissait entrer en armes dans cette province, ils ne s'en emparassent pour se dédommager de ce qu'ils vont perdre en Pologne.

Le roi de Prusse s'apprête à défendre ce qu'a pris son oncle, et ce dont il s'est mis en possession lui-même dans le dernier partage; mais qu'il prenne garde, les Polonais pourraient finir par affranchir la Prusse.

La cour de Vienne a été enfin obligée de donner connaissance dans sa gazette de l'entrée des Français dans le Piémont, entrée que les soldats Autrichiens n'ont pu empêcher; il est impossible d'en fournir davantage au roi de Sardaigne : on en a besoin pour les Pays-Bas; apparemment il le sait, car il se retire avec sa cour à Alexandrie, et voici ce qu'il a publié pour ordonner un armement général.

« Tous les habitans de nos états, qui sont propres à porter les armes, de quelque grade et condition qu'ils soient, doivent se tenir prêts à marcher contre l'ennemi, lorsqu'ils en seront requis par le tocsin.

» Ils devront être munis de fusils ou de toute autre espece d'armes, et de munitions de guerre et de bouche pour quatre jours, se rendront aux lieux qui seront indiqués par les commandans préposés dans les départemens respectifs; et quant à ceux qui seront dans l'impossibilité de se pourvoir des munitions susdites, il y sera suppléé par les administrations.

» Si le cas échet que l'expédition doive durer plus de quatre jours, et qu'ainsi il soit reconnu qu'il faille une plus grande quantité de munitions de guerre et de bouche, il en sera envoyé à ceux qui en manqueront, à mesure qu'ils en auront besoin, une quantité proportionnée à la durée de l'expédition.

„ L'armement sera organisé et dirigé par des officiers en nombre suffisant et d'une capacité et expérience reconnues, selon les instructions qu'ils recevront de nous. Dans le cas d'une expédition, non-seulement les officiers de justice, les membres des administrations seront tenus de se joindre à la masse de leurs départemens, mais nous croyons que les vassaux des divers lieux et les personnes les plus aisées s'empresseront encore, outre leur intervention personnelle, de fournir des vivres à ceux qui en auront le plus besoin.

„ Les administrations demeurent chargées de pourvoir aux dépens de l'état, pendant le tems de l'expédition, à la subsistance des familles de ceux qui y seront employés, lorsqu'elles n'auront pas d'autres moyens de subsistance.

„ Ceux d'entre les hommes employés à l'armement général, qui donneront des preuves de valeur et de zele pour le service public et le nôtre, recevront une récompense proportionnée au mérite de leurs actions.

„ Nous espérons que la valeur et le courage de nos sujets triompheront de tous les obstacles que pourra rencontrer cet armement général, etc. etc. „

Provinces-Unies et Belgique.

Suivant des lettres de la Haye du 3 juin, lord Malmesbury, de retour dans cette résidence, vient d'en partir de nouveau pour se rendre en diligence à Mastricht; lord Elgin et lord Shetens iront également dans cette ville pour assister au congrès qui doit fixer, d'accord avec M. Haugwitz, ministre de Prusse, les opérations ultérieures de l'armée de Frédéric-Guillaume. Metternich sera aussi présent aux conférences de la part de l'empereur. On croit même qu'on y verra le stadthouder; des personnes qui se prétendent bien instruites assurent qu'on avisera dans cette assemblée, pour laquelle on construit déja une salle, aux moyens de pacifier l'Europe, et qu'on n'est pas éloigné, pour y réussir, de présenter à la République Française des conditions dignes d'elle, si elle veut y souscrire.

En attendant, il est fortement question de faire marcher une grande partie de l'armée prussienne dans les Pays-Bas.

Le général Moitel est acculé maintenant aux remparts de Luxembourg, d'apres la retraite qu'il a été forcé de faire, lors de l'invasion des Français à Arlon. On dit aussi que l'évêque de Liége s'est retiré à Maestricht, où des troupes hollandaises l'ont conduit.

L'empereur retourne décidément à Vienne, mais les deux archiducs restent à l'armée : on est inquiet pour Niew-Port, et même Ostende, d'après la prise d'Ypres. Le colonel Mack, entierement disgracié, est remplacé par lord Cornvallis, ex-gouverneur de l'Inde, dont on suivra les plans.

Voici la proclamation du prince de Cobourg à l'armée :

« Il est défendu à tout étranger, de quelque pays et de quelque qualité qu'il puisse être, de se rendre au quartier-général d'aucune des armées coalisées, s'il n'y est pas conduit par une commission quelconque, qu'il aura à annoncer en y entrant, et dont il aura à se justifier dans l'espace de deux heures au plus tard, à compter du moment de son arrivée. Si c'est un emploi ou une commission militaire, ou ayant trait au service des armées, c'est à l'officier supérieur chargé de cette partie, qu'il aura à s'adresser ; si c'est une commission civile, il s'en justifiera auprès du magistrat. Dans les quartiers-généraux établis dans les villages ou de très-petites villes, c'est toujours à l'officier supérieur en question que les étrangers nouveaux venus auront à s'adresser pour se légitimer de leur arrivée et de leur état. Passé le tems prescrit, ils seront arrêtés.

» Il est expressément défendu, en outre, à tout étranger, qui n'en aura pas obtenu la permission, signée d'un des adjudans des commandans-généraux respectifs, ou de l'adjudant général commandant un corps détaché, d'aller dans les camps, retranchemens et avant-postes, sous peine d'être arrêté sur-le-champ, sans aucune exception personnelle, et constitué avec rigueur sur la transgression de cette ordonnance.

» Il est défendu, sous les peines les plus séveres, de recruter pour des corps étrangers dans toute l'étendue du territoire de S. M., ou dans les environs occupés par les armées, si l'on n'en a pas reçu une autorisation expresse du général commandant en chef, où les lieux des recrutemens et des dépôts seront positivement exprimés. Toute contravention sera punie sans rémission.

» Les chefs respectifs des corps de nouvelle levée auront, dès la publication de cette ordonnance, à faire renouveller au quartier-général du soussigné maréchal commandant en chef, les permissions antécédentes qui leur ont été accordées à cet égard, les anciennes permissions, après l'époque où ce renouvellement a pu être fait, étant ici regardées comme non avenues. Ils seront tenus de plus de signer eux-mêmes les commissions de recrutement qu'ils expédieront en vertu de ces permissions, et d'y exprimer en toutes lettres et dans toute son étendue, l'autorisation reçue par eux du général commandant en chef. Les recruteurs auront à leur arrivée à exhiber leurs commissions aux commandans militaires, et s'il ne s'en trouvait pas sur les lieux, aux magistrats.

» Ces derniers auront alors à prendre auprès du commandant-général des Pays-Bas, à Bruxelles, les informations nécessaires, vu que ce département sera instruit, par le commandement général de l'armée, de toutes les permissions accordées à cet égard.

„ Aucun sujet de S. M., aucun déserteur de ses armées ne pourra, dans aucun cas, être enrôlé par ces recruteurs. Tous les magistrats du pays sont tenus de surveiller l'exécution de cette ordonnance, et d'en dénoncer sur-le champ la transgression. Comme les ordres précis de MM. les commandans-généraux respectifs des armées, pour lesquelles ces nouveaux corps sont recrutés, sont parfaitement d'accord avec cette défense, les officiers du recrutement ne pourront, en aucun cas, prétexter cause d'ignorance ou des ordres contraires.

„ Il est itérativement défendu, sous des peines séveres, de prendre aucune marque ou signe militaire quelconque, sans y être autorisé par son emploi dont, en cas de demande, on aura à se justifier.

„ Il est ordonné expressémeut à tous les magistrats dans les villes, et gens de loi dans les villages, sous des peines séveres en cas de contravention, de ne laisser passer par leurs villages, ou entre leurs villages, vers les environs où sont les armées, aucun individu quelconque qui n'ait pas reçu la permission expresse de l'officier commandant les avant-postes les plus voisins.

„ Ils auront, par conséquent, à arrêter ces individus, jusqu'à ce que la permission ou l'escorte ait été donnée. Cette ordonnance doit être exécutée avec la plus grande rigueur, et sous la responsibilité personnelle des militaires et des magistrats. „

Donné à notre quartier-général de Tournay, le 3 juin 1794.
Pr. COBOURG.

ANGLETERRE. *De Londres, du 6 au 16 Juin.*

Le parlement d'Irlande, qui avait été prorogé au 27 du mois dernier, vient de l'être de nouveau au 27 juillet.

On mande de Dublin, que le procureur-général vient de commencer une information d'office contre M. Brennan.

M. Jackson, prisonnier depnis long-tems dans cette ville, a été malade, et commence à se mieux porter; il est toujours gardé avec la plus grande rigueur; deux sentinelles sont placées au-dehors de la porte de sa chambre, et personne ne peut le voir que les shérifs et les geoliers. M. Lockayne vient d'être également traduit en prison, à la suite d'une information.

Le comité secret doit faire incessamment un nouveau rapport.

Du 6 juin. Maintenant que la dictature est remise entre les mains des ministres, on parle de prolonger le parlement britannique : il paraît décidé qu'il le sera à la fin de la semaine prochaine. On publie même déja que la seule affaire qui lui

sera présentée d'ici-là, sera la seconde partie du rapport du comité secret.

Samedi dernier, M. Heslop est arrivé ici de Pétersbourg, avec des dépêches dont le contenu est encore ignoré.

On a arrêté à Edimbourg, Martin Rodd et plusieurs autres personnes accusées encore de pratiques séditieuses. Elles ont été traduites devant le shérif, qui les a envoyées en prison.

Le conseil-privé s'assemble chaque jour pour procéder à de nouveaux examens et interrogatoires.

On a des nouvelles certaines que le nombre des bâtimens anglais et hollandais pris dans les Indes orientales est considérable ; en général, depuis quelque tems les papiers ministériels s'évertuent pour consoler la nation de la fréquence des prises.

De Falmouth. Ce soir, 8 juin, nous avons vu entrer dans notre port, arrivant de New-Yorck, après 15 jours de traversée, l'*Ohio*, vaisseau américain, ayant à son bord John Jay, écuyer, membre du congrès américain. Il va à Londres, revêtu du caractere d'ambassadeur extroardinaire et de ministre plénipotentiaire. L'objet de sa mission est de traiter avec notre ministere sur le différend survenu en notre cour et le congrès américain. John Jay a amené avec lui son fils et son secrétaire.

Hier au soir, 15 juin, sir Roger Curtis, dépêché par le comte Howe, arriva avec la nouvelle que, le 8 du mois courant dernier, l'amiral força la flotte française à un engagement général, dont l'issue, quoi qu'en dise le ministere, n'est pas à l'avantage de la Grande-Bretagne. Les Français se sont battus avec furie. Les amiraux Bowyer et Peyton ont perdu chacun une jambe, et l'amiral Graaves a eu un bras emporté. Le capitaine James Montague a été tué, et le capitaine Hutt est mort ou mortellement blessé. Quant à la perte en officiers subalternes et en soldats, elle n'est point encore connue en détail ; on sait seulement qu'elle est très grande. La *Reine* a eu seul près de cent hommes morts ou blessés ; le *Léwiathan* a aussi fait une perte sensible ; mais au départ de sir Roger, l'affaire n'était pas encore terminée.

Dimanche dernier, M. Dundas, secretaire d'état, reçut des dépêches de lord Hood, en date du 24 mai ; elles nous ont appris la reddition de la ville et citadelle de Bastia, ainsi que des différens postes sur les hauteurs. Cette reddition s'est exécutée le 22, en vertu d'une capitulation convenue le 21, et qui renferme vingt articles, avec deux additionnels. La garnison a obtenu les honneurs de la guerre, et doit être conduite à Toulon.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE D'ELIE LACOSTE.

Séance du duodi, 2 Messidor.

Le comité de salut public avait pensé qu'en attendant le rapport sur les moyens d'abolir la mendicité des villes, il fallait provisoirement donner des secours suffisans à ces êtres malheureux ou dédaignés. En conséquence, il avait pris l'arrêté suivant :

Arrêté du comité de salut public de la Convention nationale, du 5 prairial, l'an 2 de la République Française une et indivisible.

« Le comité de salut public, sur le rapport de la commission des secours publics ;

» En exécution du décret du 16 ventôse dernier, arrête provisoirement, et en attendant qu'il soit pourvu d'une maniere définitive à l'extinction de la mendicité dans les grandes communes.

» 1°. Que les mendians infirmes hors d'état de travailler, qui se sont faits ou qui se feront inscrire dans leurs sections respectives, recevront à titre de secours, et pour subvenir à leur subsistance, 15 sous par jour, 25 sous lorsqu'ils seront mariés, et 5 sous par chacun des enfans qu'ils pourront avoir, et qui n'auront pas atteint l'âge de douze ans, ou qui seront infirmes, autorise la commission des secours à faire verser les sommes nécessaires aux paiemens de ces secours entre les mains des sections, et sur les états qu'elles lui en remettront directement.

» 2°. Les mendians infirmes, mais qui sont encore susceptibles de quelque travail, recevront les deux tiers des secours ci-dessus.

» 3°. Au moyen de ces secours, il ne pourra plus y avoir d'infirmes mendians dans les rues de Paris, et ceux qui seront trouvés mendians, seront arrêtés et conduits dans leurs sections pour y être reconnus ; il sera pris à leur égard les mesures de sûreté nécessaires.

» 4°. Quant aux mendians valides, et en état de travailler, comme ils ne peuvent avoir aucuns motifs pour mendier, ils seront également arrêtés et conduits à leurs sections, qui prendront sur leur compte des renseignemens convenables, et telles mesures que leur prudence leur suggérera.

» 5°. Enjoint à la municipalité de Paris de veiller et de tenir la main à l'exécution du présent arrêté. »

La commission des secours avait été autorisée à faire délivrer aux sections des fonds en conséquence ; mais les membres des comités des sections avaient négligé l'exécution de cet arrêté, et c'est sur cet oubli que Barrere a appellé l'attention de l'Assemblée. La Convention adopte le projet de décret suivant :

„ Art. Ier. Les comités des sections de Paris, chargés par la commission des secours publics de l'exécution de l'arrêté rendu par le comité de salut public, du 5 prairial, sur les moyens provisoires d'abolir la mendicité, et qui n'auront pas exécuté cet arrêté au 10 messidor inclusivement, seront renvoyés par-devant les tribunaux révolutionnaires, pour être punis conformément à la loi du 14 frimaire, concernant le gouvernement révolutionnaire.

„ II. Ceux qui employeront à d'autres objets les fonds envoyés à chaque comité par la commission des secours publics pour l'exécution de l'arrêté du 5 prairial, seront réputés dilapidateurs publics, et jugés par le tribunal révolutionnaire. „

Couthon présente un projet de décret pour la conservation des richesses immenses que la nature nous donne cette année, et pour empêcher les malveillans de les soustraire au peuple. L'Assemblée décrete l'impression et l'ajournement de ce projet de décret, qui contient beaucoup de mesures de détails.

Séance de tridi, 3 Messidor.

On fait lecture d'une lettre des sans-culottes de Maubeuge. (*Voyez article Nouvelles.*)

Sur le rapport de Merlin (de Douai), la Convention rend le décret suivant :

„ Art. Ier. Les administrations de district feront faire aux maisons d'arrêt et de justice de leurs arrondissemens tous les travaux nécessaires à leur sûreté.

„ Ces travaux seront achevés avant le 1er. brumaire prochain.

„ Le délai expiré, les membres des administrations de district dans le ressort desquelles il se trouvera encore des maisons d'arrêt ou de justice en mauvais état, et les agens nationaux qui auraient négligé les requisitions et diligences nécessaires pour les faire réparer, seront poursuivis conformément à l'article X de la loi du 19 floréal.

„ II. La faculté attribuée aux tribunaux criminels par la loi du 17 ventôse, de réduire les peines portées par l'art. V de la loi du 13 brumaire, aura lieu, même dans le cas où, dans les deux mois qui suivront le jugement du gendarme, concierge ou autre préposé à la garde des détenus, les individus évadés auront été repris et reconstitués en maison d'arrêt ou de justice.

„ III. La disposition de l'article précédent est commune aux

aux gendarmes, concierges ou autres préposés à la garde des détenus, qui auront été jugés avant la publication du présent décret.

„ IV. Les formes prescrites par les lois des 7 et 30 frimaire, 12 nivôse et 14 germinal, pour le jugement des prévenus de malversation dans les biens nationaux, d'embauchage, de fabrication, distribution ou introduction de faux assignats, seront à l'avenir observées à l'égard des gendarmes, gardiens, concierges ou autres préposés à la garde des détenus, qui, d'après l'évasion de ceux-ci, seraient dans le cas des poursuites ordonnées par la loi du 13 brumaire.

„ V. La disposition de l'article précédent aura lieu à l'égard des gendarmes, gardiens, concierges et autres préposés semblables, à l'égard desquels il aurait pu, en contravention à l'article III de la loi du 13 brumaire, être déclaré qu'il n'y a pas lieu à accusation, quoique le fait matériel de l'évasion fût constaté.

„ VI. Les commandans des postes établis près les maisons d'arrêt et de justice sont compris dans la loi du 13 brumaire, dans celle du 17 ventôse, et dans la présente, sous la dénomination générique de préposés à la garde des détenus.

„ Néanmoins la peine portée par l'article V de la loi du 13 brumaire, ne pourra leur être infligée, si, par la situation des lieux, il est constaté qu'ils n'ont pu prévenir ni empêcher l'évasion, ou si les citoyens armés qui étaient de service sous leur commandement, n'ont pas exécuté leurs ordres.

„ Dans ce dernier cas, la loi du 13 brumaire s'appliquera aux citoyens armés qui se seront rendus coupables de désobéissance; et il sera procédé à leur égard suivant l'article IV de la présente loi, sans qu'ils puissent jouir du bénéfice de l'article II de la même loi, ni de celle du 17 ventôse. „

Séance de quartidi, 4 Messidor.

Couthon, au nom du comité de salut public, reproduit le projet de décret sur le recensement de la récolte. Plusieurs membres en présentent de nouveaux : la Convention les renvoie tous à l'examen du comité.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de législation, décrete :

„ Art. 1er. Dans les dix jours qui suivront la publication de la présente loi, tous caissiers, receveurs, juges de paix, administrateurs, officiers municipaux, membres des comités de surveillance, commissaires de police ou de section, agens nationaux, et généralement tous les fonctionnaires publics, et dépositaires même privés, qui ont eu leur possession ou sous leur garde, soit des assignats faux, soit des instrumens propres à les fabriquer, soit des notes, déclarations, renseignemens, plaintes ou procès-verbaux, tendans à rechercher, arrêter ou

convaincre les auteurs et complices de leur fabrication, distribution, exposition ou introduction dans le territoire Français, seront tenus de les apporter ou faire remettre au greffe du tribunal du district de leur arrondissement, et dans le département de Paris, au greffe du tribunal central des directeurs du juré.

„ II. Sont exceptées les pieces qui serviraient à des recherches ou perquisitions actuelles, et dont seraient nantis les fonctionnaires publics charges par la loi du 14 germinal de décerner les mandats d'amener, dans les délits relatifs aux faux assignats.

„ Ils conserveront ces pieces en dépôt, tant que dureront les recherches et perquisitions tendantes au mandat d'amener, et ils les transmettront avec ce mandat, quand ils l'auront décerné, au directeur du juré.

„ Et s'ils ne peuvent parvenir à décerner un mandat d'amener, ils seront tenus de les déposer au greffe indiqué par l'article premier, dans le dixieme jour qui suivra celui où ils auront cessé toute recherche ou perquisition.

„ III. Les mêmes regles et les mêmes délais seront observés à l'égard des pieces qu'ils découvriront ou qui leur seront remises à l'avenir.

„ IV. Le directeur du juré sera tenu, dans le dixieme jour qui suivra celui où l'apport ordonné par les articles précédens aura été effectué, de faire remettre au greffe du tribunal criminel toutes les pieces qui ne serviraient pas, de sa part, à des poursuites ou procédures actuelles.

„ V. Quant aux pieces qui lui seraient nécessaires pour des poursuites ou procédures actuelles, il ne les adressera au greffe du tribunal criminel, qu'avec le mandat d'arrêt auquel elles donneront lieu.

„ Et si elles ne donnent lieu à aucun mandat d'arrêt, le délai de dix jours pour leur remise au greffe du tribunal criminel, courra du jour où il aura cessé toute espece d'instruction.

„ VI. Dans tous les cas, les pieces seront remises en minute et original, soit au greffe indiqué par l'article 1er., soit à celui du tribunal criminel.

„ VII. Le vérificateur général des assignats est autorisé à se faire délivrer des copies de toutes les pieces relatives aux faux assignats, qui pourront exister, soit dans les greffes indiqués par l'article 1er., soit dans ceux des tribunaux criminels.

„ VIII. Tout fonctionnaire public qui aura reçu des déclarations ou plaintes en matiere de faux assignats, qui aura saisi des pieces tendantes à conviction, ou qui en aura fait la perquisition sans parvenir à aucune saisie, sera tenu d'en donner avis, dans les cinq jours, au vérificateur général des assignats.

„ Il lui adressera en même-tems, conformément à l'art. II de la loi du 23 avril 1793, copie de ces déclarations ou

plaintes, et des procès-verbaux faits en conséquence ou qui en tiendraient lieu.

„ IX. Avant de traduire en jugement les prévenus de fabrication, distribution ou introduction de faux assignats, l'accusateur public enverra les assignats saisis sur eux comme faux, au vérificateur général, pour qu'ils soient par lui vérifiés définitivement et renvoyés sans délai au greffe du tribunal criminel.

„ Ces envois et renvois seront chargés à la poste, sans qu'il puisse être exigé, pour raison de ce, aucune taxe.

„ X. Les accusateurs publics poursuivront, conformément à l'article X de la loi du 19 floréal, les fonctionnaires publics qui apporteraient quelque négligence dans l'exécution de la présente loi.

„ XI. Il n'est en rien dérogé par la présente loi à celle du 14 pluviôse, qui met sous la surveillance immédiate du comité des assignats et monnaie, l'agence de la poursuite des fabricateurs et distributeurs de faux assignats, et ce comité continuera de prendre toutes les mesures propres, soit à prévenir toute distribution et introduction, soit à faire rechercher et poursuivre les prévenus de pareil crime.

„ L'insertion de la présente loi au bulletin tiendra lieu de promulgation. „

Séance de quintidi, 5 Messidor.

Un citoyen, qui ne veut pas être connu, adresse à la Convention une somme de 5 o liv. qu'il destine au brave citoyen Geffroy qui a exposé ses jours pour sauver ceux du reprtsentant du peuple Collot-d'Herbois. — Mention honorable.

Au nom du comite de salut public, Couthon entretient la Convention nationale d'uu objet qui excite toute sa sensibilité. Il s'agit de l'assassinat d'un patriote ardent de la commune de Cluzières, ci-devant St. André, département de l'Ardêche. Cette commune a toujours eu la révolution en horreur. Elle avait foulé aux pieds la cocarde tricolore, arboré la blanche. Il n'existait dans son sein que deux patriotes, Malignon, agent national de cette commune, et son fils. Lors de la révolte de Dusaillant, ces généreux républicains furent jetés dans les cachots. Ils parvinrent cependant à s'échapper et à rejoindre l'armée patriote. Lorsque les traîtres furent anéantis, ils rentrerent dans leurs communes où ils trouverent leur maison brûlée. Ils crurent vivre en paix : Malignon pere fut nommé agent national de sa commune; son fils, lors de la premiere requisition, partit le premier, quoiqu'exempt de marcher, pour la défense de la patrie. Les jeunes citoyens de sa commune partirent aussi, mais à regret. Arrivés à l'armée, ils déserterent aussi-tôt et revinrent dans la commune. Malignon pere ne put souffrir cette lâcheté, et les dénonça. Ces jeunes gens semblerent témoigner du repentir; Malignon sollicita pour eux,

et ils obtinrent des billets de route pour retourner à l'armée ; mais ils conservaient dans leurs cœurs des sentimens de haine contre Malignon. Ils le rencontrerent le 2 floréal au soir à quelques pas de sa commune, l'assassinerent et le jetterent dans un précipice. Un tel crime fut bientôt connu. Les administrateurs du district s'empresserent de rendre les premiers devoirs à Malignon. Le précipice où il avait été jetté, fut aussi-tôt comblé, et une colonne sur laquelle étaient inscrites les vertus de ce Républicain, fut élevée au même endroit. Que faisait pendant ce tems Malignon fils ? il combattait les féroces Anglais ; il avait le poignet gauche coupé, et continuait encore de sabrer l'ennemi de la main droite.

Couthon annonce que les assassins de Malignon sont arrêtés ; il propose et la Convention adopte le projet de décret suivant ;

„ Art. Ier. Le nom de Vincent Malignon, agent national de la commune de Cruziers-Saint-André, assassiné lâchement par d'infâmes contre-révolutiounaires, le 2 floréal de l'an 2 de la République Française, sera inscrit sur la colonne du Panthéon.

„ II. La Convention nationale charge son président d'écrire une lettre de consolation à la famille de ce martyr de la liberté, dans laquelle le président exprimera en même-tems la satisfaction de la Convention pour la conduite héroïque que Malignon fils a tenue au siege de Toulon.

„ III. La veuve et les enfans de Vincent Malignon jouiront d'une pension de 300 liv. chacun, payable par quartier et d'avance, sur la présentation du présent décret, à compter du 2 floréal dernier, jour de l'événement affreux qui les priva de leur époux et pere.

„ IV. Tous les individus arrêtés comme prévenus d'être les auteurs ou complices de l'assassinat de Vincent Malignon, seront traduits au tribunal révolutionnaire, pour y être jugés sans délai, L'accusateur public fera les diligences nécessaires pour découvrir les autres auteurs et complices de cet attentat, et les fera pareillement traduire au tribunal révolutiounaire pour y subir aussitôt leur jugement.

„ V. Le nom de la commune de Cruzieres-Saint-André est supprimé, et remplacé par la dénomination de la commune de Claisse, du nom de la riviere qui arose son territoire.

„ VI. L'insertion du present décret au bulletin tiendra lieu de publication. „

Le reste de la séance est employé à l'audition des pétitionnaires.

Séance de sextidi, 6 Messidor.

On fait lecture de la lettre suivante.

Mercredi, 25 prairial.

„ Citoyens, le gouvernement révolutionnaire marche avec

régularité ; précision, promptitude, dans le Gard ; les malveillans sont poursuivis dans les montagnes de la Lozère ; quatre prêtres réfractaires furent saisis avant-hier à Meude. On y conduisit hier un chef de la bande de Charrier ; quelques jours avant, un chevalier du poignard qui était arrivé de Paris avec un passe-port. Je viens d'envoyer aux tribunaux plusieurs officiers publics qui ont concussionné, et un juge de paix de Saint-Alban qui avait condamné un particulier à payer une ferme en numéraire.

» Les jeunes gens qui avaient déserté par l'instigation des prêtres réfractaires, sont saisis, ou rentrent dans l'ordre d'eux-mêmes. La garde nationale qui n'existait pas dans la Lozere depuis 1792, va être organisée.

» Les biens des emigres se vendent beaucoup. Le district seul de Nismes a vendu, depuis que je suis dans ce département, 320 lots estimés 1,208,479 liv., et l'adjudication a porté le prix à la somme de 2,719,207 liv., ce qui présente un excédent de 1,510,727 liv. Ces adjudications sont dues en grande partie à la vigilance de Simon Peschaire, agent national, et ses collegues des autres districts s'empresseront sans doute de suivre ses traces. »

Au nom du comité d'instruction publique, Bouquier fait un rapport sur la nécessité de faire restaurer les objets de peinture et sculpture, composant le Muséum national ; il propose et la Convention adopte le projet de décret suivant :

» La Convention nationale, considérant combien il importe, pour le maintien et les progrès des arts, de pourvoir à la restauration des monumens précieux qui forment la collection du Muséum national, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique, décrete :

» Art. Ier. Il sera ouvert un concours pour la restauration des tableaux, statues, bas-reliefs, et généralement de tous monumens de sculpture formant la collection du Muséum national.

» II. Les travaux des concurrens seront jugés par un jury formé à cet effet.

» III. Ce jury sera composé des membres du conservatoire et de huit citoyens nommés par la Convention nationale, sur la présentation du comité d'instruction publique.

» IV. Il suivra dans ses opérations les mêmes formes que le jury des arts.

» V. La Convention charge ses comités de salut public et d'instruction d'arrêter un réglement pour l'exécution du présent décret. »

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de législation, sur une lettre de l'agent national du district près le département de Paris, dans lequel il expose qu'il est urgent de faciliter à nombre de citoyens qui ont des papiers en dépôt chez des notaires condamnés, ou

qui ont besoin d'expéditions, d'actes reçus par ces notaires, les moyens de satisfaire à la loi du 21 frimaire avant le 13 de ce mois, décrete :

„ Art. Ier. Les dispositions des articles XVIII et XIX du titre IV de la loi dudit jour 21 frimaire, sont communes à tous notaires ou dépositaires de titres et papiers de detenus et condamnés.

„ II. Les expéditions ou copies collationnées d'actes reçus par des notaires detenus ou condamnes, ou de pieces déposées en leur étude, seront delivrees par le premier notaire requis.

„ Il sera responsable des dommages qu'il occasionnerait aux propriétaires, par sa négligence ou son refus. „

PARIS. *Nonodi*, 9 *Messidor* 1794.

On apprend par des lettres de Bordeaux, que Guadet et Salles, ci-devant députés à la Convention, et mis hors de la loi, ont été arrêtés à Saint-Emilion, à deux lieues de Libournes. Ils étaient cachés dans un grenier chez Guadet pere, qui a été arrêté ainsi que sa femme. Lorsque Salles fut arrêté, il dit au commandant du détachement : „ Si mon couteau m'avait servi suivant mes desirs, vous ne m'auriez pas pris vivant. „ Ce lâche avait cependant 2 pistolets anglais dont il n'osa se servir. Le frere de Guadet, ci-devant adjudant-général de Custines, s'est échapé travesti en volontaire : ils ont été conduits à Bordeaux.

Encore un crime à ajouter à la longue liste de ceux du ministere britannique. Pitt a fait passer par ses émissaires une tentative pour incendier l'arsenal de l'Orient ; mais le génie de la République a veillé à sa conservation.

Le 27 prairial, à neuf heures du matin, un gardien, en faisant sa tournée, apperçut un homme qui se cachait au milieu d'une pile de bois de construction et de fagots. Il lui cria de descendre : le scélérat répondit qu'il cherchait un couteau. Peu satisfait de cette réponse, le gardien voulut s'avancer vers lui ; mais l'autre prit la fuite, et se déroba par sa vitesse. Le gardien remarqua des étoupes à l'endroit où l'émissaire de Pitt s'était caché. Il fit appeller les agens de la marine et les autres fonctionnaires publics. Ils trouverent en effet à cet endroit beaucoup de matieres combustibles et une traînée d'étoupes qui s'etendait à travers les lits de fagots, et qui sans doute devait communiquer au loin l'incendie.

Tous les avis de Londres portent que l'escadre anglaise, tres-maltraitée dans le dernier combat, s'est trouvée hors d'état de tenir la mer, et qu'elle est rentrée dans le port britannique pour se radouber.

Pour assurer la prompte exécution du décret relatif à l'extinction de la mendicité, et concourir à ce grand bienfait envers l'humanité, le corps municipal a arrêté que la force armée ferait saisir et conduirait devant les commissaires de police tous les mendians valides ou invalides : le procès-verbal de leur arrestation sera envoyé à l'agent national, qui poursuivra les prévenus de mendicité devant les tribunaux compétens. La maison nommée *le Cardinal-Lemoine*, est destinée à servir de maison de répression aux mendians qui seront arrêtés. Un réglement sera présenté par le département des établissemens publics pour la police de cette maison. On y distinguera les mendians qui auront été arrêtés et jugés, et les mendians infirmes des mendians valides. Les citoyens sont invités, au nom de la loi, à ne donner aucun secours aux mendians.

Séance des Jacobins, du 3 messidor.

Robespierre paraît à la tribune : « Il est tems, dit-il, que les patriotes fixent leur attention sur les dangers de la patrie, ils ne sont pas encore passés. En vain les armées de la République triompheraient des ennemis du dehors, si nous n'arrachions à leurs émissaires tous les moyens d'assassiner la liberté jusques dans son plus cher asyle. Je ne viens point pour vous peindre tous les dangers qui planent sur la représentation nationale, j'ai à vous entretenir d'un objet plus vaste encore par la profondeur et la perfidie de ses combinaisons.

Je viens pour vous faire connaître et mettre sous vos yeux une espece de proclamation publiée dans les armées britanniques, par ordre de ce qu'on appelle duc d'Yorck; proclamation faite à l'occasion du rapport de Barrere et du décret qui s'en est suivi, et qui porte qu'il ne sera pas fait de prisonniers Anglais ni Hanovriens, et publiée dans le dessein de provoquer d'une maniere plus forte et plus directe la haine des soldats contre la Convention nationale. »

Robespierre fait lecture de cette proclamation, revêtue de tous les caracteres bien distincts et de l'astuce perfide et de la basse scélératesse des tyrans. « Quoique bien méprisable en elle-même, continue-t-il, il n'est pas hors de propos d'y ajouter un petit commentaire. »

Il la reprend aussi-tôt phrase par phrase, et donne à chaque point de vue qu'elle présente un développement énergique, en le couvrant ou de toute l'indignation de la probité courroucée, ou de tout le ridicule que la bassesse mal déguisée entraîne après elle.

Son altesse royale rappelle aux troupes britanniques et hanovriennes, que la clémence est le plus beau titre des soldats, elle cite à ce sujet des époques d'autrefois : mais qu'y a-t-il donc de commun entre ce qui a existé jadis, et ce qui est aujourd'hui? Qu'y a-t-il de commun entre la liberté et le des-

potisme, entre le crime et la vertu? Que des soldats combattant pour des despotes aient donné la main à des soldats vaincus pour retourner ensemble à l'hôpital, cela se conçoit; qu'un esclave transige avec un esclave, un tyran avec un tyran, cela se conçoit encore; mais un homme libre composer avec un tyran ou son satellite, le courage avec la lâcheté, la vertu avec le crime, c'est ce qui ne se conçoit pas, c'est ce qui est impossible.

Un homme libre peut pardonner à son ennemi, s'il ne lui présente que la mort; il ne lui pardonnera jamais, s'il ne lui présente que des fers.

Yorck parle d'humanité! Quoi! Yorck, un tyran, un soldat de Georges, l'orateur d'un gouvernement qui a rempli l'univers de ses crimes et de ses infamies!..... Qu'un tyran est donc odieux, alors même qu'il parle d'humanité!

Yorck attribue le décret à un prétexte, et il n'entreprend pas de prouver ce prétexte: ce prétexte, ce sont les victimes des tyrans anglais. — Nos troupes, ajoute-t il, ne croiront pas la nation Française dans son égarement.....

Et que nous importe qu'elles n'y croient pas, pourvu qu'elles croient à la valeur de nos soldats et à la force de leurs boulets?

La nation Française est sans doute égarée, mais cet égarement dure bien long-tems; c'est sans doute au duc d'Yorck qu'il est réservé d'éclairer la nation Française.

S. A. fait une comparaison entre la France et l'Angleterre. Que signifie ce parallele? Qu'a de commun le cœur mort d'un esclave avec celui qui est embrâsé du feu sacré de la liberté? L'Angleterre est un misérable météore qui disparaît devant l'astre républicain; on veut rapprocher le Français de l'Anglais, dans les champs de bataille, pour corrompre la vertu républicaine; il faut de la distance entre les soldats de la liberté et les esclaves de la tyrannie.

Ne nous étonnons pas que le duc d'Yorck ait été si effrayé de ce décret; car la principale force des tyrans conjurés contre la France, consiste dans les points d'appui qu'ils savent se ménager parmi nous; ils voudraient se réserver, après avoir été vaincus, un moyen encore de communication, pour continuer leurs trames perfides.

Le duc d'Yorck, en faisant circuler sa proclamation, s'imagine peut-être que les armées françaises déféreront plutôt à ses ordres qu'aux décrets de la Convention; mais nous ne sommes plus au tems des Brissot, des Guadet, des Gensonné: la République s'est glissée depuis entre les nombreuses factions, elle les a toutes abattues. Celle d'Orléans n'existe plus, quoique sans doute il lui faille encore quelques crimes; mais la République existe, quoiqu'elle n'ait pas été d'abord le but de la révolution; car, je le répete, elle s'est glissée comme furtivement, à travers une trouée révolutionnaire, au milieu

des factions rivales, qui toutes tendaient à établir un nouveau système de tyrannie : voilà pourquoi les vrais Républicains ont été regardés comme des intrus ; voilà pourquoi, lorsque la République s'est élevée, toutes les factions se sont agitées à-la-fois pour l'anéantir, elle et ses défenseurs ; voilà pourquoi il y a eu si peu de patriotes purs dans l'origine de la révolution ; voilà pourquoi les tyrans et leurs suppôts s'agitent encore dans tous les sens, pour semer parmi nous les divisions, les discordes et la désorganisation ; ils savent trop bien qu'un peuple ne peut combattre avec succès ses ennemis conjurés qu'avec cet accord, cet ensemble et ce point de ralliement qui seul doit être l'ame de toutes ses victoires et de ses triomphes.

„ Ce plan de division est donc continuellement suivi dans ses ramifications infinies : ne pouvant attaquer le peuple en masse, on cherche à l'isoler de la Convention nationale, la Convention d'avec ses comités, et les membres de ses comités d'avec eux-mêmes. Voilà le but des proclamations du duc d'Yorck ; les factions ne sont pas mortes, elles remueront encore,

S. A. R. se flatte que les soldats des deux nations borneront leur ressentiment à la Convention nationale. Le duc d'Yorck compte donc sur des trames ourdies dans l'intérieur ; il compte donc encore sur les pieges de l'imposture, sur le système d'immoralité, et enfin, sur les assassinats et sur tous les crimes.

„ Que signifie aussi cette préférence que me donne à moi le duc d'Yorck ? Je croyais être citoyen Français, et il me fait roi de France et de Navarre.

„ Après avoir chargé de mépris et de ridicule ces astucieuses, perfides et cruelles contextures, j'estime trop, ajoute Robespierre, le titre de citoyen, pour ne pas m'indigner de cette assimilation à un duc d'Yorck. Qu'y a-t-il de préférable pour un ami de la liberté à l'amour de ses concitoyens ; et le peuple français descendrait-il de son plus haut degré de gloire, pour s'abaisser jusqu'au trône ?

„ Le duc d'Yorck ajoute que je suis entouré d'une garde militaire. Vous le voyez, c'est un fait bien constant. Or, il rapproche tout cela avec les motions insidieuses, entr'autres celle de donner des gardes militaires aux représentans du peuple. Ainsi, quand les Hébert et les Chaumette prêchaient l'athéisme, on disait dans l'étranger que le peuple de France était un peuple d'athées foulant aux pieds jusqu'à l'Etre-Suprême.

„ Défions-nous de tant de pieges, tenons-nous fortement attachés aux principes. Le système de la Convention est connu, c'est assez dire qu'il est déjoué. On veut nous rendre suspects au peuple, et nous ôter le courage de démasquer et de combattre ses ennemis ; il n'y a que les poignards qui le puissent,

tant que nous existerons, nous démasquerons, nous combattrons les tyrans, les traitres, et tous les scélérats !

Ce discours, rempli de si grandes et de si belles vérités, a été entendu avec cet enthousiasme que son intérêt pressant devait nécessairement faire naître.

L'impression en a été ordonnée, en invitant Robespierre à la rédiger.

Un membre a demandé de plus qu'en l'envoyant aux armées, il en fût envoyé un exemplaire au duc d'Yorck.

Barrere appuie l'impression, la distribution et l'envoi aux armées. Quant au duc, nous n'avons, dit-il, que des boulets à lui envoyer. Il développe, à ce sujet, les puissantes considérations qui ont dicté le décret qui porte qu'on ne fera point de prisonniers Anglais ni Hanovriens.

La société adopte la proposition de Barrere, et arrête l'impression, la distribution et l'envoi aux armées.

Extrait du tubleau affiché le 3 messidor dans la salle de la Convention nationale.

Le total des fonds restant dans les diverses caisses de la trésorerie nationale, le 29 prairial au soir, était de sept cents millions cent quatre-vingt-un mille deux cents quarante-trois liv., et la masse réelle des assignats en circulation était de cinq milliards six cents quatre-vingt-dix-huit millions cent dix mille quatre cents quarante-quatre liv.

Comité de Salut public.

Extrait des registres du comité de salut public de la Convention nationale, du 29 prairial, l'an deuxieme de la République Française, une et indivisible.

Le comité de salut public arrête que les ouvriers qui sont requis pour venir à Paris travailler à la fabrication des fusils, se rendront, à leur arrivée, au conseil d'administration de cette manufacture, rue et maison de l'Oratoire, section des Gardes-Françaises, où ils trouveront un préposé qui leur indiquera le lieu où ils doivent être employés, et leur procurera les moyens d'obtenir avec facilité ce qui peut leur être dû pour leur route ou à d'autres titres.

Signés au registre, Carnot, Lindet, Robespierre, Collot-d'Herbois, C. A. Prieur, B. Barrere, Couthon, Billaud-Varennes.

La commission des travaux publics, aux artistes.

La commission des travaux publics fait part aux Artistes de l'arrêté du comité de salut public, en date du 28 floréal, l'an deuxieme de la République Française, une et indivisible, dont la teneur suit.

Le comité de salut public appelle tous les artistes, archi-

tectes à composer et à développer les projets et les plans d'architecture civile qui convient à une République pour les divers monumens qui doivent être exécutés dans les communes de la République; ils s'attacheront particulierement à donner à chaque espece de monument le caractere qui lui est propre.

Les projets mis au concours pendant les mois prairial et messidor, sont les lieux destinés à l'exercice de la souveraineté du peuple en assemblées primaires, les lieux consacrés aux décadaires, les maisons communes, les tribunaux, les justices de paix, les prisons, les maisons d'arrêt, les théâtres nationaux, les bains publics et les fontaines.

Les ouvrages seront présentés au concours dans la salle de la liberté jusqu'au 30 messidor; ils seront jugés avant le 10 thermidor prochain par le juiy des arts.

Signés au regitre, ROBESPIERRE, COUTHON, BARRERE, LINDET, CARNOT, BILLAUD-VARENNES, COLLOT-D'HERBOIS, C. A. PRIEUR.

Ce ne sont ni des palais pour l'orgueil, ni des temples pour le fanatisme, qui occuperont dorénavant les artistes républicains; ils ne travailleront plus avec contrainte sous la dictée d'un amateur ignorant; ils n'humilieront plus leur talent devant le mauvais goût d'un siecle corrompu. La République les appelle à des travaux plus utiles, à des conceptions plus vastes, à une gloire plus méritée. De petits travaux, d'après de petites données, voilà ce qu'ils avaient à attendre du despotisme; mais, dans le siecle de la liberté, les arts liés à la morale, aggrandis comme les ames, ont une destination plus relevée, une utilité plus générale; ils seront couronnés par la République entiere dont ils auront servi les besoins, qu'ils auront embellie par des chef-d'œuvres.

Si l'architecture n'a pas dans la nature, comme les autres arts, un modele qu'elle doive imiter, elle s'y rapporte cependant, ainsi qu'eux; ses principes, pour être plus cachés, n'en existent pas moins: c'est à l'homme de génie à les découvrir et à les fixer; il doit travailler sans entraves, mais non sans les regles. Il doit éviter également la froide méthode et les égaremens d'une imagination capricieuse; il faut qu'il marche à la perfection entre ces deux écueils.

Le comité de salut public engage les artistes à secouer le joug de la routine, à s'abandonner aux inspirations du génie, à ne pas craindre de hasarder des idées nouvelles; enfin, à oser sortir des sentiers battus.

C'est à l'audace que le génie doit ses plus beaux succès; l'artiste ne doit pas porter jusqu'à l'idolatrie son respect pour les anciens; il peut être l'admirateur des Grecs, il peut en être l'emule, mais il ne doit plus être leur esclave.

Dans l'architecture, tout se ressentira de la liberté républicaine, tout sera simple et grand: point d'emblêmes insignifians, point d'ornemens frivoles; chaque édifice doit indiquer d'abord son emploi, sa destination doit être empreinte sur sa

forme extérieure. Alors ils auront tous le caractere qui leur convient : ils seront aussi variés que le talent de chaque artiste et que leur emploi particulier ; alors l'architecture, devenue l'art le plus utile, deviendra aussi l'art le plus étonnant, le plus digne d'admiration : et quand l'étranger, voyageant en France, verra dans nos villes la beauté de nos monumens, de nos fontaines, de nos édifices publics ; quand il verra dans nos campagnes florissantes, au milieu des bienfaits de la nature, les maisons commodes de nos cultivateurs, leurs habitations saines et solides ; quelle idée devra-t-il prendre de la prospérité de la France ! quelle admiration lui inspireront son gouvernement et ses lois ! Pourra-t-il méconnaître l'empire de la liberté et des vertus qui lui servent de base ?

Signés, RONDELET, LECAMUS, *commissaires* ; DUPIN, *adjoint*.

Hommage rendu aux mœurs par la société populaire de Valence, département de la Drôme.

Cette société ayant été instruite qu'un de ses membres, après avoir reçu de son pere toute la fortune dont il jouissait, le traitait avec une dureté et un mépris révoltant, et portant l'oubli des plus doux sentimens de la nature, jusqu'à laisser manquer du nécessaire à cet infortuné vieillard qu'il condamnait même aux travaux les plus pénibles, a arrêté, à l'unanimité, que le membre serait expulsé de son sein, que le comité de surveillance de l'exécution des lois demeure chargé de poursuivre pardevant le tribunal qu'il appartiendra, la punition du genre de parricide dont ce fils ingrat s'est rendu coupable, et de faire prononcer, s'il y a lieu, la nullité de la donation faite par le pere ; que les commissaires de la société se rendront à l'instant auprès de cet infortuné pere, pour lui déclarer que la société, en le prenant sous sa protection, et lui offrant tous les secours dont il a besoin, ne fait que remplir un devoir bien cher à son cœur, celui d'honorer la vieillesse, et de la venger des outrages de la nature.

Procédé pour la conservation de la pomme de terre, d'après le rapport de Coupé (de l'Oise.)

La pomme de terre a obtenu cette année une plantation très-étendue ; sa culture est devenue générale, et nous la voyons réussir parfaitement. Ses produits seront considérables, et vont offrir les ressources les plus abondantes. Nous devons être assurés à cet égard.

Cependant les citoyens économes et prévoyant s'occupent encore des moyens de prolonger cette abondance, en prévenant l'altération qui arrive à la pomme de terre, à la saison nouvelle, et en fixant, par la préparation, la substance nutritive pour plusieurs années.

Nombre de personnes s'en sont déjà occupées avec des succès auxquels le public a applaudi. Le citoyen Grenet vient aussi vous présenter ses propres expériences et son procédé pour conserver mieux encore la substance de la pomme de terre, avec son goût et sa saveur, pendant plusieurs années de suite, et de la faire servir en toute saison à nous nourrir.

On connaît l'extraction de la fécule de la pomme de terre qui se fait en la rapant crue, et la délayant par des lavages multipliés. Mais par cette opération, il s'en fait une déperdition de sept huitiemes, et la substance farineuse que l'on obtient est sans saveur et sans goût.

On a travaillé à conserver toute la substance de la pomme de terre avec sa partie fibreuse, qui est aussi légere et aussi nourrissante que la fécule, en la divisant par tranches et la faisant convenablement dessécher.

Le citoyen Grenet croit devoir les faire cuire auparavant; et comme elles perdent de leur saveur dans l'eau, il a imaginé de les faire cuire à la vapeur de l'eau bouillante, ou mieux encore sur des étayes dans le four.

Quant les pommes de terre sont cuites, il les pele et en met cinq ou six à la fois dans un cylindre de fer blanc, percé à l'entour de petits trous, et les foulant ensuite avec un piston comme dans une seringue, toute la pâte en sort en se filtrant. Il étale ensuite légérement ces vermicels avec une petite pointe de bois, sur des caisses de papier d'un pied de long, et il en fait la dessication au poële pendant l'hiver, ou en plus grand dans un four.

Il ne faut point pousser trop loin la dessication : le vrai point qui lui convient est lorsque les vermicels paraissent d'une couleur jaune, et se broient facilement sous les doigts. Et pour en former un grain égal et semblable à du riz, il faut les passer par un crible ou un gros tamis. On en remplit des sacs de papier ou de toile, que l'on place dans des endroits secs.

Cette préparation réduit la pomme de terre au quart de son premier poids; mais elle renfle par l'usage, soit qu'on la laisse sous cette forme granulée, ou qu'on la convertisse en farine; elle se trouve ainsi toute cuite et disposée pour être préparée comme du riz, du vermicel, et dans du lait et du bouillon, et en former sur-le-champ un aliment plus léger que les bouillies de farineux crûs; il est beaucoup plus avantageux pour les vieillards et les enfans.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 3 messidor. Vingt-cinq conspirateurs et ennemis du peuple ont été condamnés à la peine de mort; quatre prévenus ont été acquittés.

Du 4. Seize condamnés à la peine de mort, et quatre acquittés.

Du 5. Vingt-un ont été condamnés à mort, parmi lesquels se trouve Lovimier de Chamilly, ci-devant valet-de-chambre du tyran; sept prevenus ont été acquittés.

Du 6. Vingt-cinq condamnés à la peine de mort, et deux acquittés.

Du 7. Quarante-cinq ont été condamnés à la peine de mort; six prévenus ont été acquittés.

NOUVELLES OFFICIELLES.

MAUBEUGE. *Lettre des sans-culottes composant le conseil-général de cette commune.*

« Citoyens représentans, de tout tems nous nous sommes montrés les ennemis des rois, des tyrans, de tous les ennemis de notre sublime révolution. Par notre lettre du 5 de ce mois, nous vous avons promis de vous servir de rempart et de bouclier; nous vous avons dit que la plus belle fête pour nous serait de sacrifier notre sang pour le salut de la République; l'occasion s'est présentée cinq jours après; nous avons tenu parole.

» Maubeuge, du premier instant de la révolution, a levé la tête, brisé ses fers et signalé sans relâche son attachement à la constitution et à ses représentans; il s'est montré dans les affaires les plus périlleuses avec cette franchise délibérée du républicanisme. Décadi 10, les satellites des tyrans ont été attaqués sous ses murs sur trois points differens par un feu nourri, depuis 3 heures jusqu'à 11 heures du matin. La canonade et la fusillade se faisaient entendre à l'envi; c'était à celle qui ferait plus de fracas.

» Les citoyens animés du feu patriotique, peres, fils, enfans de 8 à 9 ans, se jettent dans le combat; les meres, les filles y volent, pour porter des secours à nos braves freres d'armes, blessés glorieusement pour la défense commune: les enfans portaient les cartouches jusqu'aux avant-postes des tirailleurs; les hommes enlevaient les blessés sous le canon ennemi et dans leurs retranchemens; les autres les remplissaient, malgre une grêle de boulets, obus et balles: nul ne pensait à soi, mais tous au salut de la patrie, les peres disputaient le pas à leurs fils: Fabien Delechaux, officier municipal, travaillant à la démolition d'un fort scélératisé, près la Maison-Rouge, poste avancé, eut la jambe cassée par un boulet. Ce brave Républicain, âgé de 62 ans, s'écria: *Vive*

la République ! Vive la Convention ! Ce n'est rien, travaillez, mes enfans, dit-il à ses concitoyens.

„ Jean-Joseph Bailly, Albert, Claire et Hypolite Sauvage furent blessés ; les deux premiers sont morts de leurs glorieuses blessures ; il y a lieu de croire que les deux autres se retabliront au moyen des secours qui leur sont donnés.

„ L'affaire fut chaude de part et d'autre : nous leur avons détruit cinq forts et brûlé leurs repaires. Le représentant du peuple Laurent, les généraux et nos freres d'armes se sont montrés vigoureusement, de sorte que l'attaque a eu tout l'effet qu'on en attendait.

„ Rentrés dans la place, chacun s'est occupé du soin des blessés, à couper des bandes et faire de la charpie. Les femmes et les filles sont encore actuellement aux hôpitaux à les secourir.

„ Le représentant Laurent et les généraux sont venus auprès de nous, nous témoigner leur satisfaction du zele et du républicanisme des citoyens de notre commune, dont ils alloient faire le rapport à la Convention ; mais nous, représentans, il nous sera toujours glorieux que la République connaisse qu'elle peut se tranquilliser sur ce poste qui nous est confié : nous le lui jurons.

„ Et vous, fideles représentans, restez à votre poste ; nous vous le répétons, dans toutes circonstances, nous resterons fermes au nôtre. „

Perpignan, 28 *prairial.* Une section de brigade de l'armée du centre commandée par le général Pérignan, campée à la Jonquiere en Espagne entre Figueres et Bellegarde, rencontra, allant à la découverte, la cavalerie espagnole, forte de plus de 4 mille hommes. Nous allions être investis, lorsque le représentant du peuple, Soubrany, celui qui a bivaqué sur la montagne près Colliourre, tandis que son collegue était sur nos barques canonnieres, s'était déja précipité dans les rangs de l'ennemi en criant : *Vive la République !* Bientôt il nous vint un renfort sur deux colonnes, qui à son tour faillit investir la cavalerie espagnole. Nous la poussâmes jusqu'au-delà de ses retranchemens, et nous brûlâmes tout son camp. Dans le tems que ce camp brûlait, la division de droite en sabrait une autre. Nous avons à regretter la perte du général Labarre : ce généreux Républicain craignant pour ses freres d'armes et pour le brave Soubrany, avait affronté tous les dangers ; il avait seul pénétré et renversé un grand nombre d'esclaves, lorsqu'il fut atteint par une balle qui mit fin à sa vie glorieuse.

Nice, 21 *prairial.* „ Le capitaine Chaniel, qui arrive de Calvi, a déclaré y être entré le 10 de ce mois avec un brigantin de 200 tonneaux, et y avoir débarqué son chargement

de vivres, malgré six frégates anglaises, au milieu desquelles il a passé. Il assure que Calvi se trouve approvisionné dans ce momen pour trois mois.

On fait partir pour cette place plusieurs bâtimens légers.

Du 22. L'escadre de la République est restée ces jours derniers sur nos parages. Au rapport du canot du brick français l'*Alerte*, qui est venu ce soir en ce port, l'escadre a fait deux nouvelles prises.

La premiere est un brick suédois dont le chargement pour le compte de l'Espagne, est à-peu-près évalué 500,000 liv.

I est arrivé au Port-de-la-Montagne.

La seconde est le brick anglais l'*Expédition*, de 14 canons.

Il est entré ce soir au port de Nice, à la vue de l'escadre française. Cette prise va être armée en guerre.

Port-de-la-Montagne, le 28.

La brave garnison de Bastia est arrivée en ce port, ainsi que tous les patriotes de cette ville.

La frégate l'*Alceste* est en rade, et mettra bientôt à la voile.

Le convoi de Chesapeack, entré dans nos ports, est de 116 bâtimens.

Bulletin du brave Geffroy, du 6 *messidor.*

Les cicatrices des plaies continuant à faire de grands progrès, et tous les symptômes étant favorables, il y a tout espoir que nous donnerons notre dernier bulletin nonidi prochain.

Signés, RUFIN et LEGRAS, *officiers de santé de la section-Lepelletier.*

MERCURE FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PATRIOTES.

Du Quintidi 15 *Messidor, l'an deuxieme de la République.*

(Jeudi 3 Juillet 1794, *vieux style.*)

BIBLIOTHEQUE ROYALE



A PARIS,

Au Bureau du Mercure, rue des Poitevins, N°. 18.

TABLE des matieres littéraires, depuis le 3 Mai jusqu'au 28 Juin 1794, *vieux style.*

COUPLETS *chantés à la noce d'un curé*..... page 3.
Charade, énigme..... 4.
Catécchisme du citoyen à l'usage des jeunes Républicains. 5.
Costume national proposé par la societé des arts..... 7.
Annonces de livres nouveaux..... 9.
L'ours de Berne, fable allégorique ..... 49.
Charade, Enigme et Logogriphe..... 5c.
Instruction sur les mesures déduites de la grandeur de la terre, uniformes pour toute la République..... 5e.
Annonces..... 56.
Le villageois et le chien, (fable) ..... 89.
Charade, Enigme, Logogriphe..... 9o.
Almanach des Muses, 1794, vieux style, ... 9r.
Annonces de livres nouveaux..... 97.
Les sept béatitudes, par le citoyen Deville fils..... 139.
Charade, Enigme, Logogriphe..... 140.
Voyage aux sources du Nil, etc. etc. *par James Bruce et Paterson, avec figures*, 1er. extrait..... 141.
Annonces de livres et de gravures..... 145.
Les progrès de la raison (stances)..... 185.
Charade, Enigme, Logogriphe..... 186.
Voyages aux sources du Nil, etc. 2e. extrait..... 187.
Annonces de livres nouveaux..... 191.
Une mere à sa fille convalescente..... 233.
Charade, Enigme, Logogriphe..... 234.
Anecdocte sur Quinault (sixain) *Charade, Enigme*.... 273.
Morale des Sans-culottes, par Chemin fils..... 274.
Annonces..... 275.
Aux citoyens de Sparte, traduit du grec de Tyrthée, par Poinsinet de Sivry.....305. *Charade, Logogriphe.* 306.
Odes, inscriptions, épitaphes et fragmens d'Anacreon.... 307.
Annonces de livres et de gravures..... 309.
Anx guerriers de Lacédémone, traduit du grec de Tyrthée, par Poinsinet de Sivry. 337. *Charade, Enigme, Logogriphe* 338.
Le Conservateur (décadaire) *des principes républicains et de la morale politique, ouvrage périodique*..... 339.
Annonces de musique et de gravure..... 341.
Moralités (stances) *par Voltaire*. 369. *Charade, Enigme.* 370.
Les spectacles de Paris et de toute la France..... 371.
Annonces de livres et de musique..... 372.
Aux jeunes Lacédémoniens, traduit du grec de Tyrthée, par Poinsinet de Sivry..... 401.
Charade, Enigme, Logogriphe..... 402.
Bibliotheque économique, année 1794..... 403.
Annonces de livres nouveaux..... 404.

(N°. 29.)

MERCURE FRANÇAIS

DU QUINTIDI, 15 MESSIDOR, *l'an deuxieme de la République.*
(*Jeudi 3 juillet* 1794, vieux style.)

POÉSIE. (*Épigramme.*)

LISE, en expirant, souhaitait,
Si Cléon se remariait,
Qu'il ne trouvât qu'une Mégere ;
L'époux, riant de ses fureurs ;
Vous oubliez, dit-il, ma chere,
Qu'on n'épouse pas les deux sœurs.

CHARADE.

MON premier est bruyant, mon second d'un haut goût ;
Et sans être poisson, l'on pêche, en mer, mon tout.

ÉNIGME.

J'HABITE au centre de la terre,
Mais malgré ce cruel destin,
Quelquefois, rival du tonnerre,
J'effraye, ainsi que lui, le pauvre genre humain.

LOGOGRIPHE.

IL est un mois où, sans fouiller la terre,
On trouve en France et même en Angleterre,
Non des rubis, de l'argent, ou de l'or,
Mais un plus rare et précieux trésor.

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* N°. 28.

Le mot de la Charade est *Bonbon;* celui de l'Enigme est *l'Ecriture ;* celui du Logogriphe est *Mine*, où se trouvent *mi, en, in, ne, in, mein, mie.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Discours sur le gouvernement par Algernon Sidney, traduit de l'anglais par P. A. Samson. Nouvelle édition conforme à celle de 1702.

La liberté est la mere des vertus, de l'ordre et de la durée d'un état; l'esclavage, au contraire, ne produit que des vices, de la lâcheté et de la misere.

SIDNEY, *tome I, section II.*

Trois volumes in-8°.; *broché*, 15 *l.*, *avec le portrait de l'auteur. A Paris, chez Josse, libraire, quai des Augustins*, n°. 35; *et chez Langlois, maison Egalité, salle des Quatre-colonnes. L'an deuxieme de la République Française une et indivisible.*

NOUS reprenons cet ouvrage important que nous avons déja annoncé dans le Mercure précédent, mais qui mérite que nous le fassions connaître dans ses différentes parties.

Algernon Sidney fils, de Leicester, avait été colonel dans l'armée du parlement, opposé à Charles, tyran d'Angleterre. Ce fier Républicain avait choisi Brutus pour modele, et voulait, comme cet illustre Romain, procurer la liberté à son pays. Ce fut dans ce dessein qu'il prit part à la conjuration connue sous le nom de *Complot de la maison de Rye*, sous le regne de Charles II. Sidney fut arrêté; la haine ardente et inflexible qu'il avait vouée à la monarchie était bien connue; mais à défaut de preuves suffisantes pour le condamner, on se saisit de ses discours qui n'avaient jamais été publiés, et Jeffrey, son juge et son ennemi personnel, le declara coupable de haute trahison; il lui annonça sa sentence de mort en l'exhortant, avec le ton du mépris, de subir son sort avec résignation. *Tâte mon pouls*, lui répondit Sidney, *et vois si mon sang est agité.* Cette victime du tyrannissime périt sur un échafaud en 1683, à l'âge d'environ 66 ans. Ce sont ses discours sur le gouvernement qui forment les trois volumes que nous annonçons. Il est bien étonnant que l'auteur, au milieu du despotisme universel qui dominait tous les peuples de la terre, ait eu des pensées d'une énergie aussi républicaine. Il avait en vue d'établir les droits des peuples, de leur montrer qu'ils sont nés libres, qu'il dépend d'eux d'établir la forme du gouvernement la plus convenable à leur bonheur; que la liberté est le plus précieux trésor que les hommes puissent posséder sur la terre, et qu'ils doivent mettre tout en usage pour s'en assurer la possession. Sans doute la liberté n'avait pas été défendue jusqu'alors avec des raisons plus puissantes, ni avec plus de fermeté. Cependant le républicanisme pur des Français trouvera que Sidney ne s'est pas encore élevé à toute la hauteur de la belle cause

qu'il avait entrepris de faire triompher. Mais en approfondissant la question qu'il traite dans tous ses points, il en a tiré les élémens et les principes de la liberté des peuples; il a mérité par-là d'être consulté par tous les partisans des républiques et par le célebre Rousseau lui-même, qui a trouvé dans les écrits de ce savant publiciste les bases et les grandes vues de son immortel Contrat social. Ainsi, l'on nous saura gré de développer les avantages que l'on peut tirer de la lecture de ces discours, en parcourant, autant que le peu d'espace de ce journal nous le permet, les différens problêmes politiques qu'il se plaît à résoudre.

Ce n'est point, dit Sidney, dans les écoles des théologiens que nous puisons les notions communes de la liberté; nous les apportons avec nous en naissant. Il devait ajouter que les théologiens, ou les imposteurs qui se disent les ministres et les interprêtes des volontés de l'Etre suprême, se sont associés avec les tyrans pour tromper les peuples et les asservir. L'ambition et l'imposture ont fondé les deux puissances temporelle et spirituelle, l'une prétendant gouverner dans le ciel, et l'autre sur la terre. Les prêtres et les tyrans ont voulu également justifier et garantir leurs titres et leur domination par l'appas des récompenses, et par la crainte des châtimens. Sidney établit en principe que c'est un pur esclavage de dépendre uniquement et absolument de la volonté d'un seul homme. En effet, rien de plus extravagant que de vouloir persuader aux peuples que les monarques tiennent leur autorité de Dieu et de la nature. Au contraire, Dieu et la nature ont dit à la conscience de l'homme : sois libre, en faisant ton bonheur et celui des autres qui sont dans ta société. Cette liberté naturelle, ajoute notre auteur, ne nous sert-elle pas à juger jusqu'à quel point il nous est avantageux de nous en départir. Toute la différence qu'il y a entre le meilleur des gouvernemens et le pire, ne provient que du bon ou du mauvais usage que l'on fait de cette liberté. Si les hommes naissent libres, ceux qui ont de la sagesse et de la prudence ne manqueront pas d'établir de bons gouvernemens; mais si, en naissant, ils se trouvent obligés, par une nécessité inévitable, de demeurer toute leur vie dans l'esclavage, toute la sagesse du monde ne leur sera d'aucune utilité; et il faudra, malgré qu'ils en aient, qu'ils dépendent absolument du bon plaisir de leurs souverains, quelque cruels, furieux, orgueilleux ou scélérats qu'ils puissent être. Or quiconque, à l'exemple de Nemrod, n'a point d'autre droit à alléguer que celui de son usurpation et de sa tyrannie, se déclare semblable à Nemrod, c'est-à-dire, un usurpateur et un tyran qui n'a aucun droit, et qui est ennemi de Dieu et des hommes. Ce qui est injuste dans son commencement, ne peut jamais changer de nature, ni devenir légitime par la suite du tems. Celui qui persiste dans l'injustice l'augmente, et se rend coupable

du crime de ses prédécesseurs. Mais s'il y a quelque roi dans le monde qui prétende avoir acquis son droit par conquête, il ferait bien de nous dire qui sont ceux qu'il a vaincus, en quel tems il les a vaincus, et quelles raisons il a eues de leur faire la guerre ; car il ne peut pas établir de droit sur une antiquité obscure et impénétrable ; et s'il ne fait pas ce que je viens de dire, on doit le regarder comme un usurpateur semblable à Nemrod.

„ Si les gouvernemens tirent leur origine du consentement „ des hommes, et qu'ils leur aient donné la forme qu'ils ont „ jugé la meilleure et la plus conforme à leur inclination, „ il est sûr que, dans cet établissement, ils ont eu en vue „ leur propre avantage ; car la volonté ne se détermine jamais „ que par quelque bien réel qu'elle se promet, ou au moins „ par un bien apparent. Quelque bien réglés ou déréglés „ que soient les mouvemens de l'esprit humain, c'est tou- „ jours là le but qu'il se propose. La raison et la passion, „ la vertu et le vice sont d'accord en cela, quoiqu'elles soient „ bien éloignées de s'accorder ensemble par rapport aux „ objets en quoi elles font consister ce bien. Disons donc „ qu'un peuple qui établit des rois, des dictateurs, des con- „ suls ou des empereurs, ne le fait pas dans la vue de rendre „ ces princes puissans, glorieux, riches et heureux, mais „ bien plutôt pour son propre bien et pour celui de sa pos- „ térité ; et il ne suffit pas pour cela de mettre l'autorité sou- „ veraine entre les mains d'un seul, d'un petit nombre, ou „ d'un plus grand nombre ; mais il faut bien choisir les „ personnes qui seront les plus capables de s'acquitter digne- „ ment de ce grand dépôt. On peut donc avec justice élever „ au-dessus de leurs égaux, celui ou ceux qui sont les plus „ capables de se bien acquitter des fonctions de leurs charges, „ et de procurer le bien public qui est l'unique bien qu'on „ se propose en leur conférant ces emplois. „

Ces excellentes réflexions devaient conduire naturellement l'auteur à faire voir que la liberté du choix, et par conséquent le droit d'élection ne peuvent subsister dans toute leur intégrité que chez un peuple souverain qui s'assemble pour nommer les citoyens les plus dignes de le gouverner. Il devait dire que par une conséquence absolue il ne peut y avoir de bon et vrai gouvernement que celui d'une nation libre usant pour son bien des prérogatives imprescriptibles de son indépendance, et jouissant avec plénitude du droit inaliénable d'établir, de maintenir, d'inspecter et de défendre sa liberté.

On ne peut reconnaître dans un administrateur, tel qu'il soit, d'autre pouvoir que celui qui lui est conféré par ceux qui sont légitimement et naturellement en droit de le lui conférer, et qui peuvent lui donner une autorité qu'il doit exercer conformément aux conditions qu'ils ont jugé à propos de lui prescrire pour leur propre intérêt. On ne doit aucune obéis-

sance à celui ou à ceux qui n'ont aucun droit de commander ; et l'on ne peut raisonnablement conférer ce droit à ceux qu'on ne croit pas capables de s'en servir pour le but qu'on se propose, non plus qu'à ceux qu'on croirait n'être pas d'humeur à vouloir procurer le bien de la société. Enfin, voici en quoi consiste la loi fondamentale de tous les gouvernemens du monde, c'est que ceux à qui on a bien voulu confier l'autorité doivent s'en servir pour accomplir ce qu'on s'est proposé en la leur conférant, tout de même que les créatures sont obligées de faire la volonté de leur créateur, et qu'en ne la faisant pas elles renversent la cause et le principe de leur existence.

Sidney établit que si le droit de souveraineté était héréditaire par la loi de la nature, il naîtrait de ce principe un grand nombre de difficultés inexplicables et capables de ruiner la société. Il démontre que tout légitime pouvoir du magistrat dérive du peuple. Il passe ensuite à la preuve que toutes les nations ont un droit naturel de se gouverner elles-mêmes, ou de se choisir un gouverneur, et qu'il n'y a que la vertu qui puisse faire préférer un homme à un autre, et le choisir pour le gouvernement plutôt qu'un autre. En effet, le gouvernement n'est pas établi pour l'avantage de celui qui gouverne, mais pour le bien de ceux qui sont gouvernés ; et la puissance n'est pas un avantage, mais une charge. Il examine et il affirme la question de savoir si plusieurs personnes libres s'unissant ensemble peuvent établir des sociétés grandes ou petites, et choisir telle forme de gouvernement qui leur plaît ; ce qui ne veut pas dire que des sociétés particulieres peuvent se détacher de la grande société déja établie, et bien constituée pour former des administrations partielles et indépendantes ; car, comme l'observe Sidney, quand une nation s'est démise de son pouvoir entre les mains d'un certain nombre de personnes, soit sans aucune restriction, ou sous de certaines conditions, ou qu'elle est convenue de quelques réglemens, conformément auxquels on doit députer de tems en tems de certaines personnes pour traiter des affaires de toute la société, tout ce que ces personnes font, si leur pouvoir n'est point limité, est aussi fort que si toute la nation en corps l'avait fait ; et lorsqu'elles donnent leur consentement à quelqu'acte, chaque membre de la société est censé donner le sien. Si le pouvoir qu'on leur donne est limité, tout ce qu'elles font, en observant cette restriction, a la même force.

Il n'y a point, suivant Sidney, dans les hommes ni dans les animaux aucun penchant naturel pour la monarchie. Il se moque avec raison des moyens que Filmer, auteur Anglais, emploie pour exalter les avantages du gouvernement d'un seul, et des preuves que ce vil flatteur des tyrans prétend tirer de l'exemple des animaux. Ceux, dit-il, qui nous représentent les lions et les aigles comme les rois des oiseaux et des bêtes, ne le font que dans la vue de nous apprendre que l'autorité

de ces prétendus souverains n'est autre chose qu'une violence brutale qui ne renferme aussi ni bonté, ni équité, et qui n'a pour but que la ruine des autres animaux qui ne sont pas capables de leur résister; et cette comparaison, quand même elle conviendrait à tous égards à l'affaire dont il s'agit, ne servirait tout au plus qu'à faire voir que ceux qui n'ont aucun sentiment de justice, de raison et de religion, ont un penchant naturel à se servir de leur force pour détruire ceux qui sont plus faibles qu'eux, et non pas qu'il se trouve des hommes qui soient assez fous pour se soumettre volontairement à leur domination, ou pour ne pas leur résister lorsqu'ils en sont en état; ce qui ne fait pas grand honneur au gouvernement monarchique. Sidney, en combattant toujours avec les armes de l'ironie et avec la force du raisonnement l'apologie que Filmer fait du despotisme, démontre que la liberté est la mere des vertus, de l'ordre et de la durée d'un état. L'esclavage au contraire ne produit que des vices, de la lâcheté et de la misere. La gloire, la vertu et la puissance des Romains commencerent et finirent avec leur liberté. L'histoire même atteste que ce puissant empire ne cessa de décheoir que dès qu'il fut sous la domination d'un seul maître.

Les gouvernemens populaires sont moins exposés aux troubles domestiques et aux guerres civiles que les monarchiques; et quand il arrive quelque désordre, les magistrats du peuple peuvent mieux y apporter du remede, et remettre les choses en bon état. Les monarchies sont aussi plus sujettes à la vénalité et à la corruption que les gouvernemens populaires. Enfin, les malheurs et les cruautés qui peuvent procéder de la tyrannie sont plus grands que tous les maux qui peuvent procéder d'un gouvernement populaire. Un prince qui se propose pour but son intérêt particulier distinct de celui de ses sujets, devient ennemi du public en suivant le mouvement de ses passions; il offense tous les membres de la société, excepté un petit nombre de créatures corrompues, dont il se sert pour opprimer les autres sous un joug qu'ils ne veulent pas porter, et s'attirer par-là la haine de toute la nation. Cette haine est toujours proportionnée aux dommages qu'on leur fait; ces dommages étant immodérés, cette haine ne peut être qu'extrême; et une nation étant puissante en comparaison du prince qui la gouverne, il craindra toujours ceux qui le haïssent, et haïra tous ceux qu'il craint. C'était pour cette raison que Caligula souhaitait que tout le peuple Romain n'eût qu'une tête, et que Néron triomphait de l'embrâsement de Rome, croyant par cet exploit digne de lui avoir prévenu sa propre ruine. Plusieurs princes n'étant pas assez puissans d'eux-mêmes pour détruire leurs sujets, ont excité des nations étrangeres à faire ce qu'eux-mêmes n'osaient entreprendre, ne se pouvant croire en sûreté que lorsque leurs peuples seraient dans la misere; et quand une fois les princes légitimes sont

arrivés au premier degré de folie et de fureur, en s'attribuant un pouvoir au-delà de celui que les lois leur accordent, ils ont agi avec autant d'inhumanité et de rage que les plus cruels usurpateurs.

Les hommes qui vivent sous un gouvernement populaire, ont plus d'inclination à procurer le bien public que ceux qui vivent dans les monarchies absolues. En effet, les citoyens qui sont élevés sous une boune discipline, et qui voient que tout le bien qu'ils procurent à leur patrie par leurs actions vertueuses tournent à l'honneur et à l'avantage d'eux, de leurs enfans, de leurs amis et de leurs parens, contractent, dès leur enfance, un ardent amour pour leur patrie, et n'ont point d'autre intérêt que celui du public. Lorsqu'ils ont appris à être vertueux, et qu'ils voient que la vertu est estimée, ils ne cherchent point d'autres honneurs et d'autres emplois que ceux auxquels on peut parvenir par cette voie; et dans tous les pays du monde où cette maxime a été reçue, on y a toujours vu un grand nombre de personnes excellentes en toutes sortes de vertus. D'un autre côté, lorsqu'il est manifeste que les bons sont méprisés, haïs et destinés à une ruine certaine; que toutes choses se régissent par le caprice et pour l'avantage d'un seul, qui souvent est le plus méchant, ou qui se laisse gouverner par les plus mauvais; qu'il dispose à sa volonté des honneurs, des richesses, des commandemens et des dignités; qu'on ne peut acquérir sa faveur que par une complaisance respectueuse, ou en feignant beaucoup d'affection pour sa personne, et en obéissant comme des esclaves à tout ce qu'il commande, on ne songe aucunement à s'appliquer à la pratique de la vertu, et aucun ne pensant à se rendre soi-même ou ses enfans dignes de grands emplois, ceux qui y veulent parvenir tâchent de s'y frayer le chemin par des intrigues, par la corruption, par de basses plaisanteries et par une lâche flatterie. Par ce moyen, le véritable mérite s'anéantit bientôt, comme cela arriva parmi les Romains aussi-tôt que César commença à régner.

Comment d'ailleurs s'assurer que les monarques puissent prévenir ou arrêter les désordres de l'état. Plusieurs enfans parviennent à la couronne avant d'avoir aucune expérience, et meurent ou sont déposés avant qu'ils aient pu en acquérir. Il y en a qui sont naturellement si stupides, qu'ils sont incapables de rien apprendre; d'autres qui, par leurs bonnes qualités naturelles, ou par l'expérience, pourraient suivre le bon chemin, ayant le malheur de tomber sous la puissance de femmes ou de favoris et de ministres corrompus, s'en laissent séduire et n'agissent que par leurs pernicieux conseils; enfin, les maux qu'ils attirent sur leurs sujets par les fautes qu'ils commettent pendant le tems de leur ignorance, sont souvent très-dangereux et quelquefois irreparables, quelque sagesse qu'ils acquierent par le tems et par l'expé-

rience. Il est donc constant qu'un gouvernement ne peut être bien réglé, à moins que l'autorité n'y soit limitée par les lois. Il est pareillement certain que les magistrats tiennent leur puissance de la libéralité des nations ; que les magistrats qu'elles ont établis, soit un seul, soit plusieurs, à tems ou perpetuels, électifs ou héréditaires, sont toujours leurs créatures, et qu'ils ne peuvent rien donner à ces nations, puisqu'ils en ont reçu eux-mêmes tout ce qu'ils possedent. Mais les contrats faits entre le magistrat et le peuple qui le fait tel, sont réels, valables et authentiques, et les deux contractans sont dans une obligation réciproque d'en observer toutes les conditions.

Sidney établit encore en principe qu'aucun peuple n'est obligé de souffrir des souverains ce qu'ils ne sont pas en droit de lui faire. Les nations qui sont naturellement fortes, courageuses et intelligentes, dont la vigueur n'est point diminuée, qui conservent la pureté de leurs mœurs, dont la réputation est sans tache, et dont le nombre s'augmente, qui ne manquent ni d'hommes pour mettre sur pied des armées capables de les défendre contre les ennemis étrangers et domestiques, ni de chefs pour les commander, mettent ordinairement des bornes à leur patience. Ces peuples savent maintenir leur liberté, ou se venger de ceux qui la leur ravissent, et plus ils ont été patiens, plus ils sont inflexibles, lorsqu'ils ont une fois résolu de n'avoir plus de patience. Les maux qu'on souffre sous la domination des méchans rois sont si grands, ajoute notre auteur, qu'il est raisonnable et juste que les peuples qui ont du pouvoir et de la vertu, fassent paraître l'un et l'autre en les repoussant. Il n'est même pas bon pour les peuples qui veulent être gouvernés par des rois, de permettre qu'ils acquierent trop de gloire, de pouvoirs et de richesses. Au reste, il faut toujours en revenir à cette grande vérité, c'est que la liberté d'un peuple est un don de Dieu et de la nature. On ne doit pas demander comment un peuple est devenu libre, mais comment un homme l'a pu soumettre à sa domination ; car, jusqu'à ce que l'on ait prouvé que ce droit de domination est fondé sur la justice, sa liberté subsistera toujours comme un propriété de la nature et de l'essence de l'homme. Il faudrait, être fou, dit Sidney, pour demander qui a donné la liberté aux villes de Sparte, d'Athenes, de Rome, etc. Ces Républiques n'ont point reçu leurs chartes des hommes ; Dieu et la nature les leur ont données. Par une conséquence des principes posés ci-dessus, le soulévement général de toute une nation ne mérite point le nom de rebellion. La loi générale est le fondement et la regle de l'obéissance que chaque particulier doit lui rendre ; et cette loi ne se proposant que le bonheur du peuple, ne peut pas préférer l'interêt d'une personne ou d'un petit nombre de personnes à celui du public. Toute une nation ne peut donc être obligée

d'obéir qu'autant qu'elle juge que son obéissance peut compâtir avec le bien public. Lorsque les Privernates, vaincus par les Romains, envoyerent des ambassadeurs à Rome pour demander la paix, un des sénateurs leur demanda quelle punition ils croyaient mériter : *Celle que mérite un peuple qui se croit digne de vivre en liberté*..... Le sénat, approuvant la fierté de cette réponse, leur répondit que ceux-là seuls étaient dignes d'être faits citoyens de Rome, qui n'estimaient rien en comparaison de la liberté. Insistons et répétons sans cesse que le droit des rois ne peut être fondé sur leurs conquêtes. Les libertés et priviléges des nations ne procedent pas de la libéralité de leurs princes, puisque leurs concessions n'en sont pas le fondement. Le serment de fidélité n'oblige les particuliers qu'à obéir aux commandemens qui sont conformes à la loi, et n'a aucune influence sur tout le corps d'une nation. Le mot de *rébellion* ne signifiant autre chose que le renouvellement d'une guerre, on ne peut s'en servir en parlant du soulevement général d'un gouvernement qui n'a pu être établi par la guerre ; cette rébellion en soi-même n'est ni bonne, ni mauvaise, non plus que toute autre guerre ; mais juste ou injuste, suivant les raisons qu'on a eues de se révolter, et selon les moyens dont on s'est servi dans cette révolte. Eh ! que peut-on reprocher à un peuple qui défend ou qui tâche de maintenir ses lois et ses libertés, contre les attentats d'un tyran qui veut les enfreindre : et si l'on a jamais pu dire avec vérité que les mains et les armes ont été données aux hommes, afin qu'il n'y ait que les lâches qui soient esclaves, cela est vrai, sans contredit, lorsque la liberté est renversée par ceux qui auraient dû la défendre avec le plus d'industrie et de vigueur.

Les droits imprescriptibles que les peuples généreux ont de défendre et de recouvrer leur liberté, sont donc fondés dans la nature, qui rend tous les hommes égaux en droits ; dans la raison, qui leur fait un devoir de ne point ramper sous le joug d'un tyran, et dans la justice, qui légitime tous les efforts qu'ils font pour repousser la violence et les attentats des despotes. Sidney appuie ces grands principes de liberté sur une foule de raisonnemens et d'exemples tirés de l'histoire de toutes les nations, et particulierement de la nation anglaise, dont il déplore et prédit la degradation. Il a été conduit à cette savante et profonde discussion pour combattre les sophismes répandus dans un ouvrage intitulé : *Patriarcha*, écrit par Robert Filmer, dans lequel cet auteur prétend établir le droit général de tous les rois, et justifier leurs crimes, leur tyrannie, leur usurpation. Sidney se tire de cette lutte avec beaucoup de succés, et il n'a eu souvent qu'à employer, à la maniere de Socrate, les armes de l'ironie et du mepris pour faire triompher la raison et atterer le fougueux ami des tyrans.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 13 juin 1794.

Les affaires continuent à prendre dans le nord de l'Europe une tournure qui ne peut qu'entraîner l'abaissement de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, et les événemens semblent y devenir auxiliaires de la République Française en opérant une diversion.

Des nouvelles sur lesquelles nous reviendrons, parce que nous n'allons que les indiquer faute de place, confirment ces deux assertions : par exemple, il y a entre la Suede et la Russie un refroidissement peut-être voisin d'une rupture. Le comte de Romanzoff eut le 12 mai, après le retour d'un courier envoyé à Pétersbourg, une longue audience particuliere du duc régent, dont il sortit peu satisfait. Il en expédia immédiatement le résultat par une estafette à Pétersbourg, tandis que le duc-régent prit le parti d'envoyer directement au baron de Steding, son ambassadeur en Russie, la réponse à la lettre de l'impératrice que M. de Romanzoff lui avait remise dans cette audience. On attribue en partie cette mésintelligence aux relations qu'entretenait le cabinet de Pétersbourg avec le conspirateur d'Armfeldt. Cet ex ministre dit à l'impératrice, dans un des papiers cités au procès, que le seul moyen de sauver la Suede est d'éloigner les principaux chefs de l'administration, et qu'il en résulterait un autre avantage pour la Russie, en ce que l'impératrice ferait voir en cette occasion son utile prépondérance *en exerçant le droit honorifique qu'elle a de décider du sort de l'Europe.*

Mais le duc de Sudermanie saura bien empêcher, au nom de sa nation, l'exercice de cette funeste prépondérance, surtout avec l'aide du Danemarck qui, ayant abjuré son ancienne rivalité, sent toute l'importance de son union avec la Suede, pour garantir aux deux peuples la conservation de leur indépendance. L'escadre danoise, conduite par l'amiral Kruger, a mis à la voile le 7 juin, et est entré dans le canal. Elle attend par le premier bon vent la flotte suédoise; leur réunion est devenue d'autant plus nécessaire que, suivant les derniers avis, les Anglais ont pris plusieurs navires des deux nations.

On rédige à Pétersbourg et à Berlin un manifeste contre les Polonais, ou Catherine et Frédéric-Guillaume se plaignent amérement de l'injustice de ce peuple qui ne veut pas se laisser dépouiller. Il vaudrait mieux pour conserver ses usur-

pations rédiger une armée plus forte que la sienne. Mais cette rédaction n'est pas aussi facile que celle d'un manifeste. La Russie tâchera néanmoins de réaliser 60,000 hommes. En attendant, comme elle craint qu'on ne seme peut-être dans son propre sein des idées de liberté, elle fait surveiller avec le plus grand soin tous les étrangers.

Igelstrom disgracié cede le commandement des troupes russes qui doivent agir en Pologne, au prince Repnin.

De Francfort-sur-le-Mein, le 22 juin.

L'empereur s'en retourne décidément dans sa capitale, après s'être convaincu par ses propres yeux de la difficulté de battre les Français. Il emporte du ressentiment contre le roi de Prusse pour ne pas avoir continué de s'épuiser en hommes et en argent au service de la coalition, et avoir préféré de vendre ses troupes à l'Angleterre.

Il n'est plus du tout question du fameux colonel Mack, rentré dans le néant, dont n'aurait jamais dû sortir ce très-mince officier de fortune, qui laissé autant de doutes sur ses talens militaires qu'il en laisse peu sur son courage personnel. Lord Cornwallis son successeur est arrivé à Bruxelles pour prendre le commandement des Anglais et des Prussiens achetés par la Grande-Bretagne, et que certes elle paie assez cher.

Voici où en sont les affaires des puissances coalisées relativement aux Français; mais elles n'en resteront pas là, et l'on s'attend de jour en jour à quelque action importante, peut-être même décisive.

Mayence, 6 juin. Le corps de troupes autrichiennes qui a passé le Rhin, sous les ordres de Hohenlohe, occupe la position de Spire : le général Hotze en commande l'avant-garde, et le général Tordic le corps de réserve, qui est campé sur le Rehbach. Le quartier de Saxe-Teschen est toujours à Schwetzingen. Les Républicains mettent la plus grande activité à consolider leurs fortifications à Germesheim. Ils ont établi un camp devant ce point, et un autre sur les hauteurs de de Nussdorf, devant Landau.

16 *juin.* L'empereur a passé dans la matinée d'aujourd'hui par Visbaden.

On a entendu, dans la matinée d'hier, une forte canonnade. On ignore encore quel en a été l'objet.

Les prisonniers Français ont été transférés de Vesel dans cette ville. L'électeur de Mayence vient de se rendre de nouveau à Aschaffenbourg.

Munich, 8 juin. Le nombre des pieces d'artillerie, transportées depuis peu à Munich, à Manheim, ou qui sont prêtes à l'être, est en tout de 38, dont 12 canons de 24 liv., 12 de 3, 4 de 6, 4 mortiers de 60 liv., et de 6 de 30. Le transport de cette

artillerie et d'une quantité de farine, effectué par des voituriers de Manheim, a causé des frais considérables. On les évalue à 30 mille florins.

On annonce qu'il doit paraître dans peu un édit portant l'établissement d'une conscription générale des hommes et des bestiaux en Baviere, laquelle doit être continuée tous les deux ans, d'après un plan prescrit. Cette conscription a été interrompue depuis 1731; d'où il est arrivé que la population de la Baviere n'a jamais pu être bien évaluée depuis ce tems.

Cologne, 14 *juin*. L'empereur a passé par cette ville à cinq heures de l'après-midi, pour se rendre à Vienne.

Il vient d'éclater à Cleves une insurrection parmi les paysans : on l'attribue à la rigueur que les chanoines de cette ville ont mise dans la perception de la dîme sur les denrées les plus nécessaires dans un moment où cette contrée est épuisée par les livraisons nombreuses qu'on ne cesse d'y faire pour la subsistance des armées coalisées.

Mœnheim, 17 *juin*. On attendait, hier au soir, l'empereur au quartier-général de Schwetzingen; mais à six heures du soir on fut averti qu'il n'y viendrait pas et qu'il continuait sa route directement par Aschaffenbourg et Vurtzbourg pour Vienne.

On pense que l'armée du Rhin sera bientôt en plein mouvement. Déja les troupes impériales, celles de l'Empire et de Prusse, commencent à se mettre en marche; le corps de Condé et toutes les troupes qui se trouvaient dans les environs de Rastadt ont reçu ordre de se tenir prêtes à marcher. La direction de leurs mouvemens est inconnue; il paraît même qu'ils seront déterminés par les circonstances.

On mande aussi de Deux-Ponts, en date du 15, que l'approche des Français vient de répandre l'alarme dans tous ces environs; les routes sont remplies de fuyards; quelques divisions et avant-postes français se portent jusqu'à Vebenheim, Bierbach, etc. Le général Kalkreuth, posté à Hoeche, à deux lieues de Hombourg, étend ses avant-postes depuis Limbach jusqu'à Deux-Ponts. Il y a eu le 15 une forte rencontre entre les Français et les Prussiens sur le Galgenberg : le fait est qu'il est resté peu de troupes sur la Sarre. Les autres se sont mis en marche au nombre de 20,000 hommes, pour aller renforcer les Autrichiens dans les Pays-Bas, où on les dit vivement pressés par les Français.

Spire, 13 *juin*. Il y a encore beaucoup de soldats dans cette ville; la plus grande partie des troupes impériales l'a cependant quittée hier. Le quartier général de Sckwetzingen vient d'y être transféré aujourd'hui, et l'on remarque beaucoup d'inquiétude et d'agitation dans l'esprit des habitans.

Jusqu'à présent il n'y a pas entre les diverses armées d'actions

importantes ; il n'y a que de simples escarmouches et affaire d'avant-postes. Les Républicains occupent toujours avec des forces considérables leurs retranchemens près de Gernersheim. On continue de transférer au-delà du Rhin le vin et les meubles des habitans de ces contrées. Un pont est établi à Dursheim un autre à Ketsch, et l'on parle d'en établir encore un troisieme.

Dresde, 14 *juin*. Les bataillons des régimens de Bomsdorff, Harttisoh et Zanthuz, qui composaient depuis un an la garnison de Dresde, viennent de faire place à trois bataillons des régimens, Electeur, Prince-Clément et Hayden. Au lieu des compagnies de grenadiers et régimens qui sont en grande partie sur les bords du Rhin, celles de grenadiers des régimens Prince-Maximilien, Linde et Hayden sont entrées ici.

Liege, 15 *juin*. Il est arrivé un ordre du gouvernement autrichien à l'évêque de fournir quatre cents voitures qui doivent se rendre à Bruxelles : elles sont destinées à transporter tous les magasins à Namur.

Avant hier il est passé par cette ville dix-neuf gros bateaux chargés de blessés venant de Namur et se rendant à Ruremonde.

De grands renforts autrichiens passent par ce pays pour se porter sur la Sambre. Depuis six jours on a vu ici beaucoup de blessés Hollandais venant également du côté de Namur.

Les Républicains sont toujours à Dinant, et leurs patrouilles continuent toujours à se montrer du côté de Namur. L'alarme regne toujours ici.

Provinces-Unies et Belgique.

Suivant des lettres de Bruxelles du 10, les Français étaient en force depuis Dunkerque jusqu'à Givet, et la terreur se trouvait à l'ordre du jour à Bruxelles et à Liége ; l'empereur, mécontent de plusieurs de ses généraux, entre lesquels il a autant de peine à entretenir de l'harmonie, que les membres de la coalition entre eux, avait déplacé Kaunitz et Schroder, pour leur substituer le général d'Alvinzi.

Des lettres postérieures annoncent que la crainte et le découragement n'ont fait qu'augmenter. On en trouve la preuve dans la proclamation suivante, adressée par l'empereur aux états, immédiatement avant son départ pour Vienne ; il y fait l'aveu de sa faiblesse et du danger dont il se croit menacé.

« *Révérends peres en Dieu, nobles, chers et feaux bien aimés.* Par notre roya e dépêche du 30 avril dernier, nous vous avons annoncé les motifs qui nous portaient à avoir recours avec confiance à votre zele ; et ces motifs que nos commissaires vous ont ultérieurement développés, vous intéressaient d'aussi près que nous-mêmes. Depuis lors, la masse d'ennemis qui se précipite vers la Belgique, rendant vos dangers plus pressans, il devient aussi plus urgent d'employer des moyens indispensables

pour arrêter cette masse par toutes les forces possibles à rassembler. Nos armées ont souffert, et ont besoin d'un nombre considérable de recrues ; et quoique nous ayons vu, avec autant de satisfaction que de gratitude, les sacrifices que vous avez voulu faire pour exciter mes sujets a prendre des engagemens volontaires, nous ne saurions vous cacher que cette ressource n'ayant jusqu'à présent rien produit, notre armée pourrait peut-être ne plus se trouver à même de développer, contre un ennemi qui fait tant d'efforts pour envahir ces provinces, la résistance et les mesuses offensives qui les ont préservées jusqu'ici. Il serait superflu de vous rappeller que jusqu'à présent nos autres états héréditaires ont fourni la majeure partie de vos défenseurs, et sans doute mes provinces belgiques si florissantes, si peuplées et si intéressées au succès de cette guerre qui peut entraîner leur anéantissement et leur ruine totale, ne manqueront également pas de fournir des hommes qui aideront à les défendre.

„ C'est au moment où il en est tems encore, que nous nous adressons à vous pour cet objet, plus important même que celui de notre dépêche du 30 avril : nous demandons pour notre armée, à toutes les provinces, une levée d'hommes ; et comme nous sommes persuadés, que, pénétrés de la nécessité de satisfaire à une aussi juste demande, vous ne pourriez être arrêtés que sur le mode seul de la réaliser, nous n'hésitons point de vous proposer celui qui est le plus conforme à la raison, à la justice et à l'intérêt général du moment, savoir, une répartition dans une proportion équitable sur toutes les communautés du pays, en chargeant chacune d'elles de procurer, soit un homme sur cent de sa population en général, soit cinq sur cent de ceux qui sont en état de porter les armes.

„ C'est sur cette demande que nous attendons incessamment votre consentement et votre concours le plus efficace, en abandonnant néanmoins à votre choix les meilleurs moyens d'y satisfaire ; vous prévenant au reste que cette levée extraordinaire est si nécessaire et si pressante, que si vous jugiez avoir besoin du concours de notre autorité souveraine pour son exécution, nous sommes disposés à vous l'accorder de la maniere la plus étendue.

„ Vous nous avez, à la vérité, offert plusieurs fois la levée de quelques nouveaux corps ; mais nous avons considéré qu'il faudrait beaucoup trop de tems pour les organiser, et les former à l'exercice et aux évolutions militaires, tandis que ces hommes, mêlés aux soldats, rendront d'abord les bons services que nous en attendons. Vous ne sauriez vous le dissimuler : votre existence future dépend peut-être de l'exécution la plus prompte d'une pareille augmentation de forces. Vous voyez nos ennemis se multiplier sur tous les points de vos frontieres, tandis que nos armées diminuent : d'ailleurs les efforts que vous ferez à cet égard, ne seront point une surcharge

charge bien pésante pour un pays si peuplé et pour une nation anciennement reconnue bélliqueuse et brave. ,,

A tant, révérends peres, etc.

Donné au quartier-général à Tournay.

Signé, FRANÇOIS.

Des lettres de Bruxelles du 23 juin s'expriment ainsi : nous vivons littéralement, dans le pays, des frayeurs ; des bruits sourds circulent sur des victoires récentes des Français. Le comte de Metternich et tout le conseil de Brabant sont partis dirigeant leur fuite par Tongres et Maestricht. Cette fuite avait été précédée d'une invitation faite la veille à tous les habitans pour se disposer, *en cas de besoin*, à marcher au-devant des Républicains.

On n'est guères plus rassuré à Ostende ; le transport des marchandises et effets s'y continue avec la même ardeur. Des chaloupes canonnieres se sont placées, avec plusieurs frégates et autres bâtimens de guerre, le long de la côte pour protéger le port. 6000 pionniers travaillent incessamment à fortifier la ville, dont on a inondé les environs ; il y est arrivé le 17 dix-huit chariots chargés de bombes, ainsi que plusieurs canonniers autrichiens destinés pour Niewport, qui a ordre de se fournir de vivres. — On doute que la proclamation pour la levée en masse puisse avoir le moindre succès : le fait est qu'elle a échoué à Ath, où personne ne s'est enrôlé, malgré le vin qu'on a distribué, pour completter la légion de l'archiduc Charles. — Plusieurs personnes ont été emprisonnées à Ostende, sur la demande du duc d'Yorck, à qui on a envoyé quelques renforts anglais.

ANGLETERRE. *De Londres, le 17 juin.*

Tandis que nous avons à craindre une rupture avec les Américains, nous avons en même-tems la douleur de voir s'écouler nos richesses qui passent à l'étranger : la trésorerie vient de signer l'ordre de compter 200,000 liv. sterling à MM. Hartmann et compagnie, pour être envoyées à Berlin comme partie du subside à payer à notre ami le roi de Prusse, le plus cher de nos alliés.

Les arrestations continuent, et jamais la tyrannie des ministres ne s'exerça avec autant d'activité. En effet, qui les arrêterait ; ne sont-ils pas autorisés par la suspension de l'*habeas corpus*?

Voici les disposition textuelles de cette piece, qui met la liberté de tout Anglais à la merci de M. Pitt.

Sa très-excellente majesté ordonne, de l'avis et du consentement des lords spirituels, temporels et des communes assem-

blés dans ce présent parlement, que toutes personnes qui seront en prison dans le royaume de la Grande-Bretagne au jour que cet acte recevra le consentement royal, ou qui y seront mises, depuis ce moment, en vertu d'un warant du conseil privé du roi, signé par six membres de ce conseil, pour haute-trahison ou soupçon de haute-trahison et pratiques de trahison, ou en vertu d'un warant signé par un secrétaire d'état pour les causes susdites, continueront de demeurer détenus en garde sûre, sans être admises à donner caution ou sûreté, jusqu'au 1er. jour de février 1795; et qu'aucun juge ou justice de paix, ne pourra admettre à donner caution, ou mettre en jugement aucune des personnes susdites, sans un ordre exprès du conseil privé, signé par six de ses membres, jusqu'audit jour, nonobstant toute loi ou statut à ce contraire.

Il est également ordonné, par l'autorité dite ci-dessus, que l'acte fait en Ecosse, dans l'an 1701, intitulé *acte pour prévenir les emprisonnemens injustes, et les délais indus des procédures*; autant qu'il peut s'appliquer au cas de trahison ou soupçon de trahison, sera suspendu jusqu'audit jour, 1er. février 1795; et que, jusqu'à cedit jour, aucun juge ou justice de paix, aucun officier de loi en Ecosse ne pourra délivrer, mettre en jugement, ou admettre à donner caution aucune personne qui est ou sera en prison en Ecosse pour les causes susdites, sans un ordre du conseil privé, signé par six de ses membres. Il est pourvu encore à ce que depuis et après cedit jour, 1er. février 1795, lesdites personnes ainsi commises, jouiront des bénéfices et de l'avantage de toutes les lois et statuts relatifs à la liberté des sujets de ce royaume, et qui l'établissent; et que le présent acte continuera d'être en vigueur jusqu'audit jour de février, et non par-delà.

Il est ordonné, en outre, que rien dans ce présent acte ne tendera à invalider les anciens droits et privileges du parlement et qu'aucun membre de l'une ou de l'autre chambre, ne pourra être détenu ou emprisonné pendant la session du parlement (1), avant que la matiere dont il est soupçonné n'ait été premierement mise sous les yeux de la chambre dont il est membre, et avoir obtenu son consentement.

---

(1) Cette session va se terminer; le jour où le parlement doit être prorogé est déja annoncé, c'est le jeudi 24. Ainsi Stanhope, pour aimer passionnément la liberté, Fox, Shéridan, pour croire qu'une nation ne doit pas se méler de prescrire un gouvernement à un autre, peuvent être envoyés à la Tour.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence d'Élie Lacoste.

Séance du septidi, 7 Messidor.

Il a été rendu dans cette séance plusieurs décrets de bienfaisance nationale.

Au nom de la commission des archives et des cinq comités de salut public, des domaines et d'aliénation, de législation, d'instruction publique et des finances, Julien Dubois fait un rapport concernant l'organisation des archives de la République, le triage, le classement et la destination des titres, chartes et pieces manuscrites, et les relations des divers dépôts qui les renferment avec les archives.

La Convention adopte le décret suivant, dont voici les principales bases :

« Art. Ier. Les archives établies auprès de la représentation nationale sont un dépôt central pour toute la République.

» II. Ce dépôt renferme,

1°. La collection des travaux préliminaires aux états-généraux de 1789, depuis leur convocation jusqu'à leur ouverture.

Le commissaire des administrations civile de police et des tribunaux, fera rétablir aux archives tout ce que le département de la justice avait retenu ou distrait de cette collection.

2°. Les travaux des assemblées nationales et de leurs divers comités.

3°. Les procès-verbaux des corps électoraux.

4°. Les sceaux de la République.

5°. Les étalons des poids et mesures.

On y déposera :

6°. Les procès-verbaux des assemblées chargées d'élire les membres du corps législatif et ceux du conseil exécutif.

7°. Les traités avec les autres nations.

8°. Le titre général, tant de la fortune que de la dette publique.

9°. Le titre des propriétés nationales situées en pays étrangers.

10°. Le résultat computatif du recensement qui sera fait annuellement des naissances et décès, sans nomenclature, avec la distinction du nombre d'individus de chaque sexe, le tout dans la forme et à l'époque qui seront déterminées pour la confection du tableau de population, prescrit par l'article VI du décret du 12 germinal.

11°. D'après ce qui sera réglé par l'article IV ci-dessous,

l'état sommaire des titres qui existent dans les divers dépôts de la République, notamment à Versailles dans celui des affaires étrangeres, et à Paris dans ceux des divers départemens du ci-devant ministere.

12°. Tout ce que le corps législatif ordonnera d'y déposer.

Au corps législatif seul appartient d'ordouner le dépôt aux archives.

„ III. Tous dépôts publics de titres ressortissent aux archives nationales comme à leur centre commun, et sont mis sous la surveillance du corps legislatif et sous l'inspection du comité des archives.

„ IV. Dans tous les dépôts de titres et pieces actuellement existans ou qui seront établis qans toute l étendue de la République, il sera formé un état sommaire de leur conteau, suivant une instruction qui sera dressée, et une expédition de chaque état sera fournie aux archives.

„ V. Les préposés à la garde de diverses agences exécutives établies, ou qui pourront l'être, ne sont point exceptés des dispositions des deux articles précédens, sans préjudice de leur subordination immédiate, et de leur correspondance directe déterminée par les lois.

„ VI. Tous les titres domaniaux, en quelque lieu qu'ils existent, appartiennent au dépôt de la section domaniale des archives, qui sera établi à Paris, et sont dès-à-présent susceptibles d'y être transférés sur la premiere demande qu'en fera le comité des archives.

„ VII. Les lois des 4 et 7 septembre 1790, 27 décembre 1791, et 10 octobre 1792, concernant l'organisation et la police des archives, sont maintenues dans toutes leurs dispositions.

Suivent plusieurs articles de détails.

Séance d'octidi, 8 *Messidor*.

Au nom des comités de salut public et d'agriculture, Echasseriaux a reproduit le projet de loi sur le recensement de la récolte. Il a été adopté ainsi qu'il suit :

« Art. 1er. La conservation de la récolte actuelle en tout genre de grains et de fourages, est remise sous la surveillance et confiée au patriotisme de tous les citoyens.

„ II. Les grains de toute nature et les fourages de la présente recolte sont soumis à la requisition du gouvernement, pour le besoin de toute la République et des armées.

„ III. Il sera fait après la récolte un recensement général de tous les grains et fourages qui pourront se trouver dans les communes.

„ IV. Tout citoyen sera tenu de faire à la municipalité de sa commune une déclaration détaillée du produit de ses différentes récoltes, aux époques des mois thermidor et vendémiaire.

„ V. Il sera ouvert pour cet objet dans chaque commune ; aussi tôt la publication de la présente loi, un registre qui sera destiné à recevoir les déclarations des citoyens, leurs noms et la quantité des diverses especes de grains et fourages qu'ils auront récoltés.

„ VI. Les déclarations seront lues dans une assemblée des citoyens convoqués à cet effet, le premier décadi qui suivra la clôture du registre.

„ VII. Le conseil général de la commune nommera deux membres pris dans son sein, chargés de vérifier les déclarations qu'ils soupçonneront d'être évidemment frauduleuses.

„ VIII. Celui dont la déclaration sera trouvée évidemment frauduleuse, sera puni par la confiscation au profit de la République, de ce qu'il n'aura pas déclaré. Le juge de paix du canton prononcera la peine, et le cas où elle doit être appliquée. Le jugement sera affiché pendant trois décades, au lieu des séances de la commune.

„ IX. Tout cultivateur sera obligé de faire battre une partie de ses grains pendant la récolte, pour l'approvisionnement des marchés, des citoyens des communes, et pour satisfaire aux requisitions qui pourraient être faites pour les besoins des armées.

„ X. Le tableau qui contiendra le recensement des grains et fourages de chaque commune, sera adressé sans délai au directoire du district, qui le fera parvenir de suite à la commission du commerce et des approvisionnemens.

„ XI. Les lois concernant l'accaparement et l'exportation des grains hors de la République, demeurent dans toute leur vigueur.

„ XII. Les municipalités, les agens nationaux des communes et des districts, sont responsables, sous peine de destitution, de l'exécution de la présente loi.

Ce décret, rendu au milieu des plus vifs applaudissemens, est accompagné d'une adresse aux communes de la République.

Cette nouvelle loi ne pouvant plus cadrer avec celle du 11 septembre vieux style, cette derniere est renvoyée à l'examen des comités de salut public et d'agriculture réunis.

Barrere donne la liste des prises faites par nos matins : « Il faut publier, ajoute-t-il, et faire exécuter le décret sur les rentes viageres ; mais le comité a pensé que l'article XIII qui concerne les inscriptions sur le grand livre devait être supprimé. En attendant que le rapport qu'il prépare sur les vues politiques, relatives à cette inscription, vous soit présenté, il faut aussi centraliser les finances et empêcher que les biens nationaux ne tombent dans les mains des ennemis de la République. »

La Convention supprime l'article XIII de la loi sur les rentes viageres, et adopte un projet de décret dont nous donnerons le texte.

On donne lecture d'une letre de Bordeaux, qui annonce que les conspirateurs, Guadet et Salle, viennent de subir la peine due à leurs forfaits. On a découvert aussi que Buzot, Barbaroux et Pétion étaient cachés dans les environs de Libourne. Barbaroux a été trouvé baigné dans son sang ; il s'était donné un coup de pistolet dans la tête. On ne doute pas que Buzot et Pétion ne soient bientôt saisis ; tout le pays est sur pied pour les découvrir.

Séance de nonidi, 9 *Messidor*.

Barrere entre dans l'Assemblée, les applaudissemens qui l'accompagnent à la tribune sont le présage des victoires nouvelles qu'il vient annoncer ; plusieurs drapeaux paraissent au même instant à la barre. « Vous voyez, dit Barrere, les signes d'une nouvelle victoire. Les drapeaux de la garnison autrichienne, snspendus à la voûte du péristile, vont marquer la prise de Charleroy par les troupes de la Republique. Deux fois le siege de cette place a été commencé depuis le 28 prairial ; d'abord un avantage remarquable avait été remporté sur les esclaves impériaux. Six mille d'entr'eux avaient mordu la poussiere. La seconde fois a été terrible, ce sont les canonniers qui ont agi, et la foudre républicaine a converti en cendre la ville autrichienne. Une garnison de 3000 mille hommes est prisonniere, et les Républicains n'ont pas même voulu s'abaisser jusqu'à la capitulation. Entendez comment des esclaves capitulent en tombant aux genoux des Républicains ; ils font l'éloge de leur générosité.

Au général commandant de l'armée française de la Sambre.

« Nous nous en rapporterons à la générosité française, espérant que la garnison qui doit avoir mérité l'estime des armées françaises, aura un sort tel que l'honneur le demande. »

Charleroy, *le* 25 *juin* 1794. *Signé*, REGNIAT, *général-major*.

» Cet éloge ne peut être suspect, ajoute Barrere. Comme il dément les calomnies vomies par les journaux de Bruxelles et de Londres !

» Le soir de la prise de Charleroi, 1500 hommes de cavalerie autrichienne sont venus attaquer la division de gauche ; la cavalerie républicaine et l'artillerie légere les ont tournés. Ils leur ont tué 150 hommes et pris environ 200 chevaux. Voilà une addition aux faits que je vais lire, et dont la nouvelle officielle a été portée au general Jourdan. (*Voyez les lettres officielles.*)

» Représentans du peuple, ajoute Barrere, voilà donc les fruits de vos efforts, voilà les résultats précieux de votre union, voilà les garans de la belle République que vous avez fondée sur les cadavres des Capet et des fédéralistes.

» Cependant, au milieu des cris de la victoire, des bruits sourds se font entendre, des calomnies obscures circulent, des poisons subtils sont infusés dans les journaux, des complots funestes s'ourdissent, des mécontentemens factices se

préparent, le gouvernement est sans cesse vexé, entravé dans ses opérations, tourmenté dans ses mouvemens, calomnié dans ses pensées et menacé dans ceux qui le composent.

» Aux convulsions de l'athéisme impuissant ou puni, ont succédé les astuces du fanatisme qui se réveille et qu'on cherche à aigrir plus fortement ; pour le rendre plus actif, on cherche à rouvrir des temples, en subtilisant sur les expressions d'un décret.

» Ce ne sont pas ici des terreurs mensongeres ; il faut le dire, la victoire n'est pas même une caution suffisante pour le gouvernement. Dans ce moment, même au milieu des succès de cette campagne, les contre-révolutionnaires, frappés par vos décrets et mis hors de la loi, étaient en correspondance avec les gouvernemens anglais et espagnols, et avec toutes les factions que vous avez punies : ce sont les relations de Bordeaux ; jugez de ce que doivent faire les contre-révolutionnaires secrets, ceux qui esperent couvrir leurs complots de quelque apparence civique ou d'un vernis de patriotisme. Que serait-ce donc si la fortune des combats ne secondait pas le courage des Républicains ? que serait-ce si des intrigans et les ennemis implacables de tout ce qui est bien public pouvaient enter leurs crimes sur une défaite, et placer leur conjuration sur des revers militaires ? »

Barrere présente ici le tableau de l'état désastreux de la France pendant la campagne derniere, où tous les crimes coalisés combattaient contre nous. Il compare cette situation avec l'attitude que nous avons prise aujourd'hui devant l'Europe courbée sous les rois, les nobles, les prêtres et les banquiers.

« Toutes nos armées sont sur le territoire ennemi. Toulon a vomi ses usurpateurs cruels et ses marchands infâmes, Marseille est remise au pas de la révolution, les Pyrénées orientales ont repris leur territoire et les signes de leur gloire ; les Alpes sont le théâtre du triomphe de nos armées, et le Piémont est menacé.

» Les Alpes maritimes et la république de Gênes voient l'armée d'Italie couverte de lauriers. Les désastres de la Vendée ne remplissent plus les feuilles des journaux complaisans, et la Sarthe ne donne plus d'espérances aux contre-révolutionnaires de l'intérieur.

» Le Rhin a vu fuir les hordes prussiennes ; la Moselle a été témoin de l'emparement du Palatinat.

» Les Ardennes sont le théâtre des succès, et la Sambre rejettera bientôt ses exécrables voisins.

» La marine régénérée se mesurant avec intrépidité avec les escadres coalisées, se dispose à détrôner les tyrans de la mer, après avoir ruiné leur commerce par des croisieres nombreuses.

» Sur les bords de l'Océan, Menin, Furnes, Courtray, Ypres marquent les pas de la République. Les sociétes populaires s'unissent et s'épurent tous les jours. Les factions expirent sur l'échafaud ; la représentation nationale s'éleve et domine toutes

les passions malfaisantes ; la vertu, la justice sont mises à l'ordre du jour. Une récolte abondante couvre nos sillons, et une récolte américaine vient à travers les mers doubler la fertilité du territoire français.

» Voilà cependant le résultat bien doux de votre constance, de vos travaux, de votre union ; voilà les fruits mûris par les orages de la révolution et par les veilles du gouvernement que vous avez organisé et fécondé par votre confiance.

» Mais si jamais il annonçait des revers, si jamais la victoire se laissait entraîner à une inconstance dont elle n'est pas toujours exempte, à qui faudrait-il les attribuer ? à qui faudrait-il imputer les maux publics ? Est-ce à ceux qui veillent sans cesse pour la prospérité de la République, pour l'amélioration du sort du peuple ; ou bien serait-on assez juste, assez courageux pour n'accuser que ces hommes qui vont sans cesse corrompant l'opinion publique, affaiblissant les espérances des bons citoyens, atténuant les victoires de nos braves armées, personnalisant les travaux révolutionnaires, attaquant le gouvernement, affectant d'en atténuer la confiance ou d'en décrier les moyens, ou d'en décourager les membres, quand on ne peut les détruire.

» Représentans du peuple, c'est à l'école du malheur qu'on s'instruit ordinairement ; c'est aussi à l'école de la victoire qu'il faut se former aux revers, à la justice et à la fraternité. »

Turreau propose, par motion d'ordre, d'exclure les ecclésiastiques de toutes fonctions publiques et des assemblées primaires pendant tout le tems que durera le gouvernement révolutionnaire. — Sur la demande de plusieurs membres, la Convention renvoie cette demande au comité de salut public.

Séance de décadi, 10 *Messidor*.

On admet les pétitionnaires. La section Lepelletier amene le brave citoyen Geffroy. Ce défenseur de la représentation nationale est reçu avec les plus vifs transports ; il témoigne à la Convention nationale sa reconnaissance des soins paternels qu'elle lui a prodigués, ainsi qu'à sa famille. Il dit que ce qu'il a fait n'est qu'une action bien simple, que tout bon citoyen eût fait tout comme lui ; que si Collot-d'Herbois se fût exposé et eût reçu le coup qui l'a frappé, le représentant eût oublié son devoir, et lui manqué au sien.

Collot-d'Herbois va prendre à la barre le brave Geffroy, l'embrasse au bruit des applaudissemens, et le conduit au président qui lui donne le baiser fraternel, ainsi qu'à sa famille, au milieu des acclamations universelles, et des cris réitérés de *vive la République*.

Collot-d'Herbois prend ensuite la parole, et découvre les vertus privées que la famille Geffroy allie aux vertus publiques. Collot jette ensuite les regards sur la République entiere, il y remarque des millions de familles aussi vertueuses que celle de Geffroy, et il tire de-là l'heureux présage de l'immortalité de la République et de la prochaine destruction des tyrans.

La Convention rend ensuite plusieurs décrets de bienfaisance nationale.

Seance de primidi, 11 *Messidor.*

Barrere entre au milieu des plus vifs applaudissemens. Les nouvelles heureuses qu'il annonce sont entendues aux cris réitérés de *vive la République.* « Citoyens, dit-il, le représentant du peuple Saint-Just est arrivé cette nuit avec les nouvelles suivantes :

Il y a deux jours je disais à cette tribune : « Hier c'était Ypres, aujourd'hui c'est Charleroi, demain c'est le tour de la partie gauche de l'armée du Nord qui soumet la West-Flandre. »

Tandis que je parlais, les armées exécutaient à-la-fois le renvoi de la victoire; la partie droite de l'armée du Nord continuait ses succès contre les coalisés au-delà de Charleroi, et la partie gauche poursuivait la même carriere de gloire; pendant que Saint-Just venait rendre compte au comité des événemens qui ont suivi la prise de Charleroi, et prendre les ordres et les plans ultérieurs à exécuter, des couriers arrivaient d'Ypres.

Dans ce moment, le comité de salut public peut vous annoncer que l'Escaut est présent à nos triomphes, et que Clairfait a été battu le 5 sur Deynse, par Pichegru, qui marche vers les murs de Gand.

Ce n'est pas assez pour ce général de mettre Ypres, Menin et toute cette ligne dans un état respectable; d'une main le Français construit ou répare des fortifications, et de l'autre il presse et extermine les brigands coalisés. L'Anglais sur-tout n'est point épargné.

Mais un succès plus important attire vos regards du côté de la Sambre. Les campagnes de Fleurus, où les Français de la monarchie battirent les Espagnols en 1622, et les alliés en 1690, paraissent être destinées à devenir chaque siecle le théatre de la victoire pour la France.

Les Républicains ont jonché de lauriers, et des cadavres de la servitude, cette même plaine, à deux époques très-rapprochées. Il y a quinze jours, qu'avant la prise de Charleroi, 6000 esclaves ont péri à Fleurus. C'est dans le même lieu qu'une bataille signalée vient d'être gagnée sur ces hordes étrangeres, réunies sous les chefs les plus célebres parmi les brigands.

Charleroi était imprenable dans les papiers anglais, et Charleroi s'est rendu à discrétion avec sa garnison entiere.

Charleroi était inexpugnable, parce qu'il avait des Anglais pour le défendre, et les Anglais ont fui bravement avant la prise de cette place, en laissant lâchement leurs drapeaux, qui ont été traduits à la barre, ces jours derniers.

Saint-Just a envoyé à la tranchée la commission militaire, et ce tribunal a fait sous les yeux même de l'ennemi, justice des traîtres.

C'est bien un autre événement que je peux vous raconter aujourd'hui !

Tout avait été préparé par l'ennemi pour exterminer l'armée Républicaine de la Sambre, et pour secourir ou reprendre Charleroi, que les ennemis regardaient comme un point décisif dans la campagne actuelle; les tyrans avaient réuni leurs forces de Valenciennes, de Landrecy, du Quesnoy et des environs. Ils n'avaient laissé dans ces places vendues que des canonniers, et des dispositions militaires pour éviter un coup de main. 20,000 Prussiens étaient arrivés la veille de la bataille par des marches forcées; ces esclaves s'étaient subitement agglomérés pour former un troupeau de cent mille.

Toute l'artillerie était rassemblée avec de grands efforts, une cavalerie double de la nôtre s'était réunie. C'est avec cette armée que les brigands coalisés s'avancent sur Charleroi; leur dessein était d'envelopper l'armée Française en se portant sur les flancs, en s'emparant de Marchienne-au-Pont et de Ghatet. Ils s'avancerent sur les bords de la Sambre, espérant que le bruit de leurs feux croisés avertirait la garnison de Charleroi qu'on venait enfin à son secours.

De notre côté, nous n'avions pas compté le nombre de nos ennemis; nous nous étions seulement promis de les combattre et de les vaincre.

La bataille de Fleurus a commencé avant le jour, à trois heures du matin du 8 messidor. Il y avait là de part et d'autre des troupes d'élite; tout annonçait la résolution bien prononcée de rendre la journée des plus sanglantes.

L'armée ennemie etait commandée, pour la droite, par ce qu'on appelle le prince d'Orange; par Beaulieu, pour la gauche; la cavalerie, par l'assassin des vieillards, le ci-devant prince Lambesc; et le discret Cobourg commandait en chef.

La bataille se donne, trois fois notre armée a été contrainte, par le feu de la nombreuse artillerie des ennemis, de se retirer sur les retranchemens; mais ces mouvemens ne faisaient qu'exciter l'ardeur des Républicains, et on entendait, d'un bout à l'autre et sur toute la ligne, ces paroles dignes de Français combattant pour leurs droits : *Point de retraite aujourd'hui ! point de retraite !*

Sans doute les soldats gagnent les batailles; et annoncer une victoire, c'est célébrer leur courage; mais les bons généraux, les braves chefs et les commandans fideles ne peuvent être étrangers aux succès. Nous avous à vous dire du bien des généraux Jourdan, Dubois, Marceau, Lefebvre et de Klebert. Le général Marceau s'est battu comme un lion; il a eu deux chevaux tués sous lui. L'avant-garde, composée de 8 à 10,000 hommes bien déterminés, est restée pendant cinq heures immobile comme un rempart, et a soutenu avec constance le choc de la cavalerie et de l'infanterie ennemie.

On se battait pendaut neuf heures; la victoire semblait in-

décise ; on ne comptait encore que des combattans et des morts ; le vainqueur était inconnu. Le général Lefebvre reprend Herpigni. Jourdan envoie l'ordre au général Dubois de charger avec la cavalerie ; il le lui ordonne au nom de la République ; il renforce ce point de trois bataillons. Marceau fait un mouvement vers la droite ; notre infanterie bat le pas de charge sous Herpigny ; un coup de canon se fait entendre à demi-lieue de ce village ; c'est notre artillerie légere qui le poursuit. D'autre part, Klebert repousse ce qui menace le pont de Marchienne, qu'on avait déja brisé.

Les Républicains apperçoivent au loin une division en uniforme rouge : le décret de la Convention, qui a proclamé la guerre à mort contre les Anglais, apparaît aussi-tôt ; le général Duhem fait foncer avec la bayonnette sur les habits rouges, au lieu de les faire prisonniers. Pas un n'a échappé aux coups des Républicains.

C'est sur les 6 heures du soir que Jourdan ramasse les réserves, son artillerie, et fait battre la charge sur toute la ligne. Les Républicains ont déja vaincu ; ils font un effort unanime avec des cris de *vive la République !* A ce moment, l'ennemi ne résiste plus à ce choc, et l'armée des tyrans est mise en déroute.

Que faisaient les coalisés ? que disaient leurs chefs ?

Un rapport envoyé par les représentans, et qui a été fait par des soldats Autrichiens et Hollandais, déserteurs, le 9 messidor au matin, porte ces expressions :

« L'armée à une heure du matin est partie, et s'est dirigée sur Mons et Namur. Les déserteurs disent que l'armée impériale a perdu beaucoup de monde. Le traître Lambesc, au moment de sa retraite, s'est beaucoup plaint de la cavalerie qu'il commandait ; lui et les autres émigrés, qui étaient en grand nombre, ont lâché des horreurs contre les Français. Ils étaient au désespoir, Cobourg ne pouvait contenir sa fureur. Le régiment de Murey, infanterie, qui a été en bataille derriere les batteries, a murmuré toute la journée, et c'est lui qui a commencé la retraite dans le plus grand désordre. Les déserteurs disent que le mécontentement est général dans l'armée.

Mais que nous importe le mécontentement de ces esclaves ? Il vaut mieux vous faire entendre les cris de la victoire et les avantages les plus éclatans dûs à la valeur des soldats et des généraux Marceau et Lefebvre, qui ont si bien mérité de la patrie dans cette journée.

Huit à dix mille esclaves jonchent le champ de bataille ; tous les Anglais ont été tués ; nulle grace, nul ménagement n'a été exercé envers les brigands, pas un Anglais atteint par les Républicains ne respire ; jamais combat ne fut plus terrible, plus opiniâtre et plus sanglant.

Combien de prisonniers croyez-vous que nous ayons fait ;

un seul prisonnier est le résultat de cette grande journée ; voilà le fruit de la réunion des armées de la Moselle, des Ardennes et du Nord.

» Les représentans du peuple, Guyton, Gillet, Laurent, Duquesnoy et Saint Just, qui ont assisté à la bataille de Fleurus, dénombrent dans ce moment les beaux traits et les actions de bravoure qui ont brillé dans cette affaire ; nous nous empresserons de les faire connaître à la Convention ; mais ces représentans ne sont pas les seuls qui ont concouru aux succès. Lebon, tant calomnié par les ennemis de la liberté ; Lebon, sur la lettre de Saint-Just, a fait exécuter à Cambray les espions, et guillotiner toutes les intelligences de l'ennemi. La police faite à Cambray depuis deux mois, contre laquelle les journaux étrangers et les émigrés vomissent des imprécations horribles, a fait changer le plan de campagne de nos ennemis. Ce fait est attesté par les rapports de plusieurs prisonniers interroges par Guyton, Saint-Just et Lebas ; mais il sera fait au surplus un rapport particulier sur cet objet, qui tient à la police révolutionnaire et aux opérations d'un représentant Républicain et fidele. »

Ce rapport a été suivi de la lecture des lettres officielles et du décret rendu au milieu des plus vives acclamations.

« Art. 1er. Les armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle, actuellement réunies, porteront désormais le nom d'armée de Sambre et Meuse.

Elles ne cessent de bien mériter de la Patrie.

» II. L'institut national célébrera ce soir, dans le jardin du Palais national, les victoires de toutes les armées de la République.

III. Les nouvelles officielles des armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle, seront imprimées dans le bulletin de la Convention, et envoyées sur-le-champ à toutes les armées de la République. »

PARIS. *Quartidi*, 14 *Messidor*.

La nouvelle de la victoire de Fleurus a répandu ici la plus vive allégresse. On savait déja par la lettre du général Jourdan, qui annonçait la prise de Charleroi, qu'il devait être attaqué le lendemain par toutes les forces des coalisés ; et l'on attendait avec impatience l'issue de ce grand événement. Il a eu lieu en effet le 8 messidor, et ce jour a été l'un des plus glorieux pour les armes de la République. Cette nouvelle intéressante circulait déja le 11 au matin, tandis que Barrere l'annonçait à la Convention. Dans les rues, sur les places publiques, dans les cafés, chacun s'arrêtait, s'interrogeait, se félicitait, et l'on

répétait d'un bout de la commune à l'autre : *Gloire à nos braves Républicains.*

A 3 heures, la Convention avait décrété qu'il y aurait au Jardin-national une fête impromptue, et avant 9 heures toutes les dispositions en étaient faites. Une foule immense s'était déja rendue dans le Jardin, et chaque fois qu'on suspendait un drapeau, un étendart pris sur l'ennemi, c'étaient des cris multipliés de joie et de *vive la République!* La façade du Palais-national, depuis son comble jusqu'à l'amphithéâtre, construit en avant, était éclairée d'un triple cordon de lumieres. La statue de la Sagesse était également illuminée. Une musique mâle et guerriere se fit entendre, et exécuta differens airs, entremêlés des chants de la victoire auxquels le peuple, qui écoutait en silence, répondait par des cris de *vive la République! vive la Convention!* L'hymne à l'Etre Suprême n'a point été oublié : les airs chéris de l'*hymne des Marseillais*, *ça ira*, et *de la Carmagnole* terminerent cette fête inopinée qui tirait son plus grand charme du patriotisme et de l'enthousiasme qui embrâsait tous les cœurs. C'était un grand et magnifique spectacle que d'entendre 200 mille personnes, de tout sexe et de tout âge, réunies sous les auspices de la liberté et de la victoire, répéter en chœur le refrein de l'hymne des Marseillais: *Aux armes, Citoyens*, etc. Ces cris terribles qui faisaient frissonner d'admiration et de courage, et que nos armées ont si bien réalisés, iront épouvanter les tyrans de l'Europe jusques dans leurs asyles les plus secrets.

Qu'on se reporte maintenant à une époque encore si voisine de nous. Il n'y a pas deux mois qu'il n'était question parmi les coalisés que des grands plans du colonel Mack ; il les avait colportés dans toutes les cours ; Pitt les avait honorés de son approbation. Par-tout on le proclamait comme le sauveur des rois, et sur mer comme sur terre, la ruine de la République Française était inévitable. Eh bien ! tous ces plans, ces projets, ces grandes combinaisons de tactique, ces princes, ces ducs, ces généraux à si grande renommée, tout cela est venu se briser contre le génie et le courage d'un seul peuple, contre de simples sans-culottes commandés par des généraux sans-culottes ; mais ces sans-culottes sont des Français ! ils combattent pour la liberté, ils suivent des plans dont toutes les parties se lient, ce sont des hommes libres qui dirigent des hommes libres ; et ce que la sagesse conçoit, la valeur républicaine l'exécute. Gloire à nos représentans ! gloire à nos armées ! mais que les succès soient pour nous le présage de nouveaux succès ; ne nous enivrons point au sein de la victoire. Les Républicains n'ont rien fait tant qu'il leur reste encore à faire.

NOUVELLES OFFICIELLES.

Armée de Sambre et Meuse.

Au quartier général à Marchienne-au-Pont, le 7 messidor, l'an 2 de la République une et indivisible.

« Citoyens représentans, la place de Charleroy s'est rendue ce soir à discrétion; voilà la seule capitulation que nous avons voulu adopter. Je ne puis dans ce moment vous donner de plus amples détails; je sais seulement que la garnison est de trois mille hommes et qu'il y a 50 pieces de canon. Cette reddition est d'autant plus venue à propos, que je pense que demain nous serons attaqués. L'ennemi s'est réuni en très-grandes forces dans les environs de Nivelle; il a tiré ses troupes du Catau et des environs de Cambrai, où d'après les rapports il ne reste plus personne. Dans tous les cas, l'affaire sera des plus vives, parce que nous sommes tous disposés à nous battre en Républicains. Je desire être assez heureux pour vous apprendre la nouvelle d'une victoire qui peut être assez décisive pour la conquête des Pays-Bas, en même tems que je vous apprends la prise d'une place. Demain au soir je vous donnerai de mes nouvelles. »

Salut et fraternité. *Signé*, *le général* JOURDAN.

Charleroy, le 7 messidor, l'an 2 de la République Française une, indivisible et démocratique.

« Citoyens collegues, nous avons attendu la prise de Charleroy pour vous donner les détails qui l'ont précédée.

» Le 28 du mois dernier, l'armée marcha à une heure du matin au-devant de l'ennemi; l'ennemi, à la même heure, marchait sur nous; on se rencontra; le brouillard était épais; le combat fut terrible jusqu'à trois heures de l'après-midi. La gauche, commandée par le brave général Klebec, fit des merveilles; le général de brigade Duhem s'y distingua. Le centre se battit de même; le général Dubois chargea à la tête de la cavalerie, fit 500 prisonniers, prit sept pieces de canon, et massacra 7 à 800 hommes. L'avant-garde, commandée par le général Lefebvre, eut un égal succès, et montra le même courage. Nos canonniers chargerent en hussards, et reprirent leurs canons, qui leur avaient été enlevés pendant le brouillard. L'ennemi perdit 6000 hommes, au lieu de 3 que nous vous avions annoncés.

» Le soir, faute de munitions, on se replia, et l'ennemi se replia lui-même. Nous perdîmes 1500 hommes tués ou blessés.

» Le 30, le siége de Charleroy fut repris avec plus d'achar-

nement que jamais. L'officier de génie Marescot s'est fait beaucoup d'honneur par l'activité avec laquelle il a poussé les travaux. L'artillerie a mis la ville en cendres.

» Après six jours de tranchée ouverte, l'ennemi a été sommé ; il a refusé de se rendre. Le 6, le feu a redoublé. Le 7, il a demandé à capituler. On lui a donné un quart-d'heure pour se rendre, après lequel l'assaut serait commandé, et la garnison passée au fil de l'épée. Il nous a envoyé un parlementaire ; nous avons renvoyé la lettre sans l'ouvrir. Le général Reignac, commandant la place de Charleroy, s'est rendu à discrétion, se remettant à la générosité de la République. Jourdan doit vous adresser les articles honorables par lesquels vous verrez que l'orgueil de la maison d'Autriche a passé sous le joug. La garnison prisonniere est de 3 mille hommes. Nous avons trouvé 50 pieces de canon. La place est en poudre, et n'est plus qu'un poste.

» Nous regrettons de ne pouvoir vous faire part aujourdhui d'une infinité de traits d'intrépidité ; nous les rechercherons, et nous les ferons connaître au peuple Français.

» Ce point de Sambre et Meuse est devenu le plus intéressant ; l'ennemi y porte ses forces. Nous présageons la victoire. Nous envoyons les drapeaux. »

Signés, GILLET, GUYTON, SAINT-JUST, *représentans du peuple.*

Premiere division de l'armée du Nord. — Extrait de la lettre du général en chef Pichegru, au commissaire des armées. — Au quartier général de Deynse, le 6 messidor.

« Nos reconnaissances ont poussé l'ennemi jusque sur Gand, lui ont enlevé huit à dix pieces de canon, et environ 300 prisonniers. »

Signé, PICHEGRU.

Au quartier général à Marchienne-au-Pont, le 9 messidor.

» L'armée de la République réunie sur la Sambre a été attaquée hier à trois heures du matin sur tous les points. L'artillerie ennemie était immense, et malgré la valeur de nos troupes, la victoire était encore indécise à six heures du soir. Mais une charge de notre cavalerie, à la tête de laquelle était le général Dubois, sur la nombreuse artillerie de l'ennemi, l'a mise en déroute ; et les republicains ont été vainqueurs sur tous les points.

» Je ne puis vous donner dans ce moment les détails de cette brillante journée ; je charge le chef de l'état-major de les recueillir et de vous les adresser. Notre avant-garde, commandée par le général Lefebvre, s'est battue pendant long-tems à portée du pistolet contre la cavalerie et l'infanterie ennemie.

» La perte de l'ennemi doit être immense ; la nôtre n'est pas considérable, parce que nous étions bien retranchés sur tous les points essentiels. »

Salut et fraternité. *Signé*, JOURDAN, *commandant en chef l'armée réunie sur la Sambre.*

P. S. Un déserteur, qui arrive à l'instant, assure que Cobourg commandait en personne à cette bataille, et que Beaulieu y a eu la jambe cassée par un boulet. Cette nouvelle a été donnée à toute l'armée, pour l'animer encore davantage contre les Français.

Du champ de bataille de Fleurus, le 8 messidor.

« L'armée sur Sambre a remporté aujourd'hui la plus brillante victoire, dans les champs de Fleurus, déja fameux par la valeur française. Nous vous adresserons les détails de la victoire. L'ennemi avait ramassé toutes ses forces; il avait une artillerie formidable; il est en déroute, après douze heures d'efforts et de combats : on le poursuit. »

Signés, L. R. GUYTON, GILLET, LAURENT, SAINT-JUST, *représentans du peuple.*

Maubeuge, le 10 messidor. Les esclaves fuyent. La fameuse bataille du 18, dans les plaines de Fleurus, à décidé leur retraite. Dès cette nuit, ils ont abandonné toutes leurs redoutes, d'où ils cernaient la place de Maubeuge, et dans ce moment tous les bras sont levés pour les détruire. Nous ne cesserons pas jusqu'à ce qu'on n'en voye plus la trace. La garnison s'est portée sur différents points, pour éclairer leur marche et suivre leurs mouvemens. On les a chassés de Betigny, où leur arriere-garde voulait faire quelque résistance, puis de Bois-Bourdon, puis du Pont-de-Pierre, et on les eût chassés jusqu'au-delà de Mons, si l'on eût été en force.

On s'est contenté de leur prendre deux magasins de foin, et un de pain, en attendant qu'on les rejoigne aux confins des Pays-Bas, si toute fois on les attrape, car il courent nuit et jour. *Vive la République.*

Salut et fraternité. *Signé*, LAURENT.

PRISES MARITIMES.

Depuis le 1er. messidor jusqu'au 7, il est entré dans les différens ports de la République 29 prises.

Le défaut d'espace nous oblige à renvoyer au n°. prochain les jugemens du tribunal révolutionnaire et quelques autres détails.

P. S. L'ennemi se retire de notre territoire. Il a évacué Bavai, quartier-général de Cobourg. Bavai est situé entre la forêt de Mormale et Valenciennes, par conséquent cette forêt est dégagée et probablement Valenciennes aussi. Trente-huit drapeaux enlevés à Ypres ont été apportés à la Convention. On attend les détails de la bataille de Fleurus.

(N°. 30.)

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI, 20 MESSIDOR, *l'an deuxieme de la République.*
(*Mardi 8 Juillet* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

AUX SPARTIATES.

AMIS, n'êtes-vous pas les successeurs d'Alcide ?
Il est tems de montrer cette audace intrépide ;
Tous les Dieux contre nous ne sont point courroucés :
Celui de la valeur nous reste, c'est assez.
Portez à l'ennemi ce courage indomptable :
Ne vous étonnez point de leur foule innombrable ;
Mais que chacun de vous excitant son grand cœur,
Au milieu des dangers n'écoute que l'honneur.
Le péril atteint moins un guerrier téméraire,
Et qui combat le mieux, peut le mieux s'y soustraire.
Oui, croyez qu'en dépit des outrages du sort,
L'art de vaincre est celui de mépriser la mort.
Triompher ou céder telle est la loi commune.
Vous avez éprouvé l'une et l'autre fortune.
Mais convenez, amis, qu'en ce noble hazard,
Le dédain de la vie est le plus sûr rempart.
Celui qui se dévoue aux fureurs de Bellone,
En affrontant la mort, le plus souvent la donne ;
Et sauve sa patrie en prodiguant des jours,
Dont le sort des combats sait respecter le cours.
Le lâche est loin d'atteindre une gloire si belle :
Il descend tout entier dans la nuit éternelle.
Qui pourra, sans frémir, apprendre quel mépris
Est de son crime obscur l'inévitable prix ?
Car, soit que vil captif, à servir il s'abaisse,
Soit que, même en fuyant, l'instant fatal le presse,
Soit qu'enfin sa blessure, indigne d'un guerrier,
Témoigne qu'il expire hors du noble sentier,
De tout coté l'opprobre accable sa mémoire ;
Désavoué de Mars, il est mort à la gloire.
N'imitez point sa honte : et que chacun de vous,
A l'aspect du péril, frémisse de courroux.

Marchez : Bellone, amis, vous ouvre la barriere.
Parcourez d'un pied sûr l'honorable carriere.
Fermez, serrez, pressez vos bataillons altiers ;
Elevez de concert vos vastes boucliers.
Aux menaces des dards, au tranchant de la hache,
Joignez l'effroi du heaume et l'horreur du panache.
Et quand de tous les rangs l'ordre est enfin banni,
Quand l'homme à l'homme estjoint, le casque au casque uni,
Dans ce moment, soldats, redoublez de courage,
Le fer décide alors ; sachez en faire usage.
Et vous, enfans de Sparte, à la course formés,
Vous, précurseurs de Mars, légerement armés,
Harcelez l'ennemi par le choc de vos frondes.
Puis, ralliant soudain vos forces vagabondes,
Avec nous réunis sous les mêmes drapeaux,
Repoussez son atteinte à coups de javelots.

Traduit du grec de Tyrthée, par le citoyen POINSINET DE SIVRY.

CHARADE.

PREMIER, second et tout ne fnot qu'une famille,
Qui dans nos potagers se cultive et fourmille.

ENIGME.

TELLE qu'une franche coquette,
Je promets à chacun, et trompe maint amant.
Mais c'est en vain ; pour moi leur amour est si grand,
Qu'en me perdant, beaucoup dans leur rage muette
Ont été se pendre à l'instant.

LOGOGRIPHE.

CHERCHEZ un fruit, lecteurs, du regne végétal,
Otez un de ses pieds, sans toucher à son reste,
Qui n'est, à dire vrai, qu'un très-petit insecte,
Et que vous trouverez dans le regne animal.

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* N°. 29.

Le mot de la Charade est *Corail ;* celui de l'Enigme est *Volcan ;* celui du Logogriphe est *Mai*, où se trouve *ami*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, en vaudevilles patriotiques ; par les Citoyens Gassier et Théodore : petit in-16 *de* 36 *pages. Prix, 7 sols, broché, chez Chemin fils, imprimeur, rue Glatigny en la Cité,* n°. 7. *L'an second de la République.*

Ces vaudevilles patriotiques interprêtent et célebrent avec une élégante précision les articles de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Voici comme les auteurs font eux-mêmes l'annonce de leur excellent petit recueil.

AUX SANS-CULOTTES.

AIR : *De la ronde du bon Pere.*

Sans-culottes, voilà vos droits :
C'est l'hommage d'un frere.
En vain les tyrans aux abois
Nous déclarent la guerre.
Soyons toujours républicains,
Opposons à leurs sots refrains
Nos droits et notre pique.
De notre sénat les bienfaits
Sont célébrés dans ces couplets ;
Chantons (*bis*) : Vive la République !

Nous citerons encore cet autre couplet interprétatif de l'article XXI de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

« Les secours publics sont une dette sacrée ; la société doit la subsistance aux Citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

AIR : *Jeunes Amans, cueillez des fleurs.*

Français, oublions à jamais
Le triste nom de l'indigence :
Du pauvre effaçons les regrets
Par la céleste bienfaisance ;
Nous devons tous des malheureux
Soulager la misere extrême ;
Ce n'est qu'en faisant des heureux
Que nous pouvons l'être nous-même (*bis*).

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 18 Juin 1794.

La position des Polonais est à peu près toujours la même; on ne saurait pourtant se dissimuler qu'ils vont incessamment avoir à faire à des ennemis redoutables. Des armées prussiennes et russes vont se réunir contre eux, attaquer leur liberté naissante, chercher à l'étouffer, et leur fournir ainsi l'occasion de déployer toute l'activité, l'énergie et sur-tout la constance d'un peuple digne de cette même liberté, qu'on ne saurait acheter par de trop grands efforts et de trop grands sacrifices. Heureusement ils ont eu le tems de se mettre en mesure; et les Turcs leurs amis se trouvent, suivant toute apparence, en état de leur fournir des secours importans contre la Russie, et peut-être même contre l'Autriche, qui, suivant les dernieres nouvelles, a cru ne pouvoir refuser aux sollicitations de Catherine II et de Frédéric-Guillaume le passage aux troupes russes par la Gallicie.

Les moindres détails sur les efforts que fait la nation polonaise pour secouer le triple joug ont droit d'intéresser les peuples qui ont eu le bonheur de conquérir leur liberté, et particulierement les Français. Nous regrettons que les bornes de ce journal ne nous permettent pas de les insérer tous.

La nation Polonaise, en confiant la défense de sa liberté au généralissime Kosciuszko, l'a investi de tous les pouvoirs nécessaires à ce grand objet. Stanislas, ci-devant roi, ne s'est point recrié sur ces mesures, mais il a essayé adroitement de se mêler d'une administration qui ne le regarde plus, et s'est adressé pour cela au généralissime. Kosciuszho a répondu au ci-devant, qu'il ne lui était pas permis de partager avec qui que ce soit l'autorité que la nation lui a déférée, jusqu'au moment que l'ennemi sera totalement chassé du territoire de la république, et que les assemblées primaires pourront se tenir à l'effet de nommer une représentation nationale. Il n'y a pas lieu de croire que cette représentation puisse regarder Stanislas. Les ministres étrangers, qui s'adressaient encore à lui pour les rapports de la politique étrangere, ont été prévenus par une lettre circulaire du conseil diplomatique, en date du 29 mai, qu'ils devaient s'adresser désormais à Ignace Potocki.

La nouvelle de la prise de Kaminieck par les Polonais se confirme; la garnison Russe de cette place a été surprise, et

les Polonais qui en faisaient partie ont contribué à cette conquête. On ajoute que les Polonais ont mis cette place en bon état de défense, et qu'ils se sont emparés de toute l'artillerie et des munitions que les Russes avaient rassemblées dans les environs.

Cependant malgré ces avantages vraiment faits pour inspirer la plus grande espérance, il ne faut pas dissimuler que, suivant des nouvelles des bords de la Vistule en date du 7 juin, il paraît que les Prussiens réunis aux Russes ont eu un avantage sur les Polonais, dont on fait monter la perte à 1250 hommes et à 17 pieces de canon. Il y a eu très-peu de prisonniers, vu le courage avec lequel les Polonais se sont battus. Le coup le plus sensible qu'ils aient reçu est la mort du général Grocowski tué d'un coup de canon. Suivant les mêmes récits, le généralissime a eu deux chevaux tués sous lui dans cette affaire. D'autres nouvelles encore, beaucoup moins sûres, annoncent que la perte de Cracovie a été le résultat de cette affaire.

En supposant vrais ces bruits dont nous ne garantissons pas l'authenticité, tout porte à croire que les Polonais auront bientôt réparé ces échecs.

Les nouvelles des succès des armes polonaises font la plus agréable sensation en Suede. On mande en date du 13 juin, que toute la garnison de Stochkolm et différens autres corps répandus dans les environs vont former un camp d'environ 8000 hommes. Il sera composé en grande partie de cuirassiers, de dragons, de hussards d'infanterie et de divisions d'artillerie à cheval et à pied. Toutes ces troupes resteront sous la tente l'espace d'un mois, et seront sous la direction immédiate du régent.

Le 10 juin est fixé pour la sortie de la flotte du port de Kalscrona. — Deux couriers extraordinaires, le major Wulffcrona et Piper, viennent de partir d'ici dirigeant leur route du côté de Hambourg. On est fort curieux de connaître l'objet de leur mission qui paraît être secrette. — On a trouvé parmi les papiers saisis chez d'Armfelt, des obligations, des souscriptions et autres billets des personnes qui s'engageaient à payer la valeur des places, dès que les conspirateurs seraient en état d'en donner.

De Francfort-sur-le-Mein, le 27 juin.

Le bruit du prochain retour de l'empereur a déja percé à Vienne; toute la cour est dans l'affliction et dans l'inquiétude. On est bien fâché que le jeune empereur se soit déterminé trop légerement à faire son voyage dans les Pays-Bas, où sa présence n'a pas produit à beaucoup près sur les troupes l'effet qu'on s'en était promis. Au chagrin des défaites se joint l'espece de honte d'avoir prodigué sa confiance à un vieux soldat

qui, quoique devenu colonel, est bien loin d'être un général. On sent assez que nous voulons parler du fameux Mack, dont la réputation vient de faire naufrage. De pareils moyens nuisent beaucoup lorsqu'ils ne servent pas infiniment. En effet, cette confiance exclusive était une espece de soufflet pour des généraux plus distingués et plus connus, que cette préférence n'encourageait sûrement pas.

Il a paru dans les états héréditaires une patente impériale pour ordonner une nouvelle levée de 130,000 hommes qui vraisemblablement restera sans effet. En voici les principales dispositions contenues en trois articles. Le premier porte, que la noblesse ne pourra jouir pendant la durée de la guerre du privilége d'affranchir ses vassaux de la conscription. Par le second, il est dit que le recrutement portera principalement sur l'ordre de la bourgeoisie ; toutes les fabriques et manufactures renonceront instantanément à leurs droits, relativement à l'affranchissement de leurs ouvriers de la conscription. Le troisieme statue, que l'ordre des paysans sera ménagé autant qu'il sera possible dans cette levée, afin que l'agriculture ne souffre point.

Le vieux Kaunitz continue à être dangereusement malade. La position critique où est la maison d'Autriche, continue à répandre la plus vive consternation parmi ses partisans et ses serviteurs. Le prince Grasalkowits en a, dit-on, été tellement affecté, qu'il est mort de déserpoir. Les magnats et la noblesse hongroise, pour arrêter le mécontentement qui commençait à se propager fortement dans leurs pays, ont jugé à propos de concourir en égale proportion avec les bourgeois et les paysans dans les contributions qu'exige la situation actuelle de ce pays.

Le public a remarqué avec étonnement dans le bureau de censure, un Anglais qu'on y a introduit sous le prétexte de son grand savoir.

Les gazettes de la cour ont publié aujourd'hui le *minimum* des pertes autrichiennes dans la bataille sanglante du 22 mai. Elles font monter les morts à 217 hommes et 51 chevaux, et les blessés à 1357 hommes, enfin les prisonniers et les déserteurs à 546 hommes.

Voilà la position de l'empereur en Autriche ; elle est encore plus embarrassante dans la Belgique. On jugera par les articles suivans, si le roi de Prusse et lui, ces deux chefs de la coalition, ces deux meneurs du corps Germanique, se trouvent beaucoup mieux dans les autres parties du théâtre de la guerre, ainsi que les petits princes qu'ils y ont entraînés.

On ne peut se faire une idée des effets de la guerre dans les pays de l'Allemagne qui en sont le théâtre. Ces contrées se trouvent épuisées de vivres et d'habitans. Les Français continuent à être inébranlables dans leur position ; et les armées coalisées sont plutôt occupées à se tenir sur la défensive, qu'à se porter en avant. On affecte cependant toujours

de publier de grands plans, auxquels il ne manque que l'exécution. Aujourd'hui on débite que Mollendorf veut tenter de cerner les Républicains entre Germersheim et Landau.

Il y eut dernierement une affaire entre une division commandée par le général Hoze et les troupes Françaises, campées à Lingenfeld, Schweringheim, où ces derniers ont montré leur valeur accoutumée.

Les Français continuent à se renforcer près de Germersheim. Les habitans de Spire commencent de nouveau à fuir et à transporter leurs effets au delà du Rhin. Les troupes coalisées établissent de forts retranchemens en face de Germersheim. On assure que quatorze bataillons d'infanterie et deux régimens de cavalerie doivent se mettre en marche vers les Pays-Bas.

Le quartier-général de Mollendorf vient d'être transféré de Winweiler à Auterberg.

Kalkreuth se trouve avec son corps d'armée vers les bords de la Sarre.

Toute l'artillerie de réserve qui se trouvait à Munich, vient d'être transférée à Manheim.

Le pays de Deux-Ponts est tellement épuisé, que le gouvernement a été obligé de faire la remise des contributions. Il a même été contraint de faire acheter des vivres pour la subsistance de ses habitans.

On avait annoncé pendant quelque tems que l'armée impériale devait présenter le combat aux Républicains : elle est, au contraire, restée tranquille, et les Français ont fait eux-mêmes une sortie vigoureuse contre le camp autrichien. Maintenant la division de ceux-ci, qui était placée du côté de Schifferstadt, a remplacé la premiere.

On parle de nouveaux plans de campagne, arrêtés par Mollendorf, qui doit occuper une partie de l'armée prussienne du côté de Sarre-Louis, et le reste à entretenir la communication avec les Autrichiens. Ces plans auront sans doute les succès qu'ont maintenant ceux que Mack avait arrangés pour la campagne actuelle dans les Pays-Bas.

De Bareuth, le 13 juin. On mande des environs de Pirmasens, que Deux-Ponts continue à être faiblement occupé par les Prussiens. Les Français ne cessent de pousser leurs patrouilles dans toutes ces contrées : il paraît qu'ils sont en force de ce côté.

Dernierement à Kehl, le lieutenant-colonel Howel s'étant rendu à la place d'exercice des troupes autrichiennes, pendant qu'on faisait l'exercice à feu, y a été tué d'un coup de fusil.

De Francfort, le 16 juin. On apprend que depuis le 11, les Français ont repris poste à Webenheim et Mittebach, à une lieue de Deux-Ponts.

L'empereur a passé aujourd'hui par cette ville, à 7 heures du matin.

De Liége, le 17 juin. Un corps de cavalerie valaque est arrivé hier ici pour remplacer les hussards qui partent pour le Brabant.

A Hasselt, le peuple vient de faire éclater sa haine contre les émigrés. Ceux-ci sont chargés de faire des patrouilles; des bourgeois en ont attaqué une, et dans le combat, un des émigrés a été tué.

De Manheim, le 17 juin. On apprend de Deux-Ponts que Kalkreuth ayant fait un mouvement sur sa gauche, se dirige sur Bliescastel, Saint-Imbert et Sarbruck.

L'empereur devait venir à Schwetzingen; mais un courier, arrivé hier soir dans ce lieu, a appris qu'il continuait sa route directement vers Vienne. L'évêque de Spire, les ci-devant Condé, Bourbon-Enghien et autres, s'étaient hâtés de se rendre à Schwetinzingen.

Selon les derniers avis de Vestrich, les Républicains commencent à se montrer en force dans les environs de Deux-Ponts. Ils ont reçu des renforts considérables de la ci devant Alsace et Lorraine, qui leur assurent une grande prépondérance sur les troupes de leurs ennemis, dispersées sur un trop grand espace de terrein. Bliescastel et Hornbach sont occupés par eux. Dans la vallée d'Anveiler, les Prussiens sont presque journellement exposés à des attaques. Les nouvelles qui arrivent des Pays-Bas, et sur-tout l'envoi des forces qu'on est obligé d'y faire passer à chaque moment, ne peuvent que ralentir les opérations des armées coalisées sur le Rhin.

Des nouvelles plus récentes de trois jours portent, que les Prussiens ont pris poste à Saint-Imbert; et que leurs avant-postes vont jusques vis-à-vis de Saarbruck. Ils n'ont encore à Deux-Ponts que 60 hommes d'infanterie et autant de cavalerie; les Français ont leurs avant-postes derriere Ixheim et la montagne de la Potence, où les Prussiens vont tous les jours faire le coup de pistolet avec eux. Les Français ont fait la récolte des foins à Hornback et à Bliescastel. Des personnes arrivées hier rapportent que le centre de l'armée prussienne devait quitter aujourd'hui les environs de Lautern pour se porter à Pirmasens et à Deux-Ponts.

Provinces-Unies et Belgique.

On écrit de la capitale des Pays-Bas, en date du 25 juin, que les frayeurs des gouvernans augmentent de jour en jour, Plusieurs lettres peignent ainsi cette proportion croissante. Après avoir avoué la perte d'Ypres, elles disent : Nos affaires ne vont pas mieux du côté de la Sambre. L'ennemi de retour en plus grandes forces, et ayant obtenu hier quelques avan-

tages, a fait aujourd'hui l'attaque du poste de Quatre-bras. Il a chargé plusieurs fois un corps de 3000 hommes composé des hussards de Saxe, des légions de Béon, Damas et Carneville, qu'il a forcé de se replier sur Gemmappe. Depuis quatre heures des religieuses arrivent en foule. — *Le* 22. Les précautions prises par le gouvernement pour mettre ses papiers et effets en sûreté ont inspiré tant de crainte d'une surprise des Français, qu'hier, toute la journée, beaucoup d'habitans se sont éloignés. *Le* 23. Les portes de Namur et de Hall ne suffisaient pas hier à l'affluence des gens des campagnes, sauvant tout ce qu'ils pouvaient emporter. Encore des chariots remplis de religieuses, de femmes et d'enfans. A en croire ces réfugiés, les Français n'étaient qu'à deux pas. Il avait paru à quatre lieues sur la chaussée, mais était rentré à Gosselies. Ce matin, les inquiétudes ont un peu diminué, quand on a su que le gouvernement qui devait partir cette nuit avait donné contre-ordre, et que le prince de Cobourg joignait notre armée de la Sambre avec 25,000 hommes. Cet après-midi, 500 hommes se sont engagés. *Les* 24 *et* 25. Après un peu de mieux notre état empire; il ne se fait plus d'enrôlemens, et le nombre des réfugiés augmente à chaque instant. Charleroi est de nouveau environné des forces républicaines; le sort des Pays-Bas dépend d'une bataille!

Enfin, l'on mande de Liége, en date du 28 juin, ou du 10 messidor; car les Liégeois, amis de la liberté dont ils sont dignes, en ont adopté l'ère.

On nous a caché, autant qu'on a pu, les revers des alliés; mais malgré la surveillance des tyrans, la voix de la renommée est parvenue jusqu'au peuple. Nous venons d'apprendre que la ville d'Ypres s'est rendue aux armées républicaines, et que Charleroi est vivement attaqué. Nous nous appercevons des échecs qu'ont éprouvés les armées des puissances coalisées, par les mesures que prennent les généraux et ceux qui président au gouvernement autrichien dans les Pays-Bas.

Le quartier-général de Cobourg vient d'être transféré à Bruxelles, ce qui fait croire qu'on ne songe plus qu'à la retraite. Toute la crainte que nous avons ici, c'est que les Autrichiens ne repassent par notre ville, et ne se portent à leurs excès accoutumés. Hier, nous avons vu descendre sur la Meuse 27 gros bateaux chargés de munitions, qui se trouvaient au grand magasin de Namur. Aujourd'hui, de grand matin, nous en avons vu passer encore plusieurs.

Les deux archiducs sont partis pour Vienne; on pense que ce voyage n'a d'autre objet que celui d'annoncer à l'empereur que ses armées ne peuvent plus résister aux Français.

Le stadthouder partage les inquiétudes du gouvernement autrichien, et ses alarmes quoique moins vives, parce qu'il est menacé de moins près, le sont assez pour le tourmenter beau-

coup. Suivant des lettres de la Haye du 10 juin, elles augmentent de jour en jour; la campagne actuelle ne lui offre qu'une perspective affligeante, qui s'est déja réalisée en partie. En effet, on a appris par les papiers anglais l'enlevement de 34 vaisseaux hollandais de transport et de deux frégates dont une division de la flotte française de Brest s'est emparée. On a quelque lueur d'espérance que plusieurs autres bâtimens, appartenant également à des maisons de commerce de Hollande, auront pu se sauver dans les ports d'Angleterre.

Les ministres des puissances coalisées sont assemblés à Maestricht : on attend impatiemment le résultat de ces conférences qui doivent déterminer les opérations ultérieures de la campagne. L'exécution en sera confiée à lord Cornwallis qui s'est acheminé d'Angleterre en cette ville par Ostende. Si le remplaçant du colonel Mack ne réussit pas mieux que lui, ç'en est fait de la coalition.

Le prince d'Orange a pris le commandement de l'armée de la Sambre, dont l'empereur a retiré le général Kaunitz pour l'employer du côté de Luxembourg. L'on a aussi envoyé le général Blankenstein, qui a fait des marches forcées pour venir couvrir ce pays. Son déplacement a dû laisser les frontieres de l'électorat de Trêves dégarnies; un corps de troupes prussiennes va s'y porter.

A Huy, des pionniers en grand nombre élevent des retranchemens et des batteries; il paraît qu'on se tiendra dans cette partie uniquement sur la défensive.

Angleterre. *De Londres, le 17 Juin.*

La société de Waterford a fait un appel à la nation anglaise; cette piece est effectivement de la plus grande vigueur, quoiqu'elle ne s'éloigne en rien de la ligne constitutionnelle. Le gouvernement en est d'autant plus irrité, qu'elle ne prête point à son animadversion, et que la tyrannie n'a pas même de prétexte pour sévir. La société des amis du peuple a également envoyé une adresse à celle de correspondance de Londres, qui lui a répondu avec la même energie et en protestant de la conformité de ses opinions politiques.

Le roi qui n'a plus besoin du parlement doit s'y rendre le 19, et non le 24 comme on l'avait dit d'abord, pour faire la clôture de la session actuelle. On croit que le discours sera très-curieux. Pitt, qui en a disposé les materiaux, reculera le plus qu'il pourra la rentrée, afin de se ménager le loisir de consolider d'une session à l'autre le grand œuvre de la prépondérance ministérielle ou royale. Il a déja transpiré que le roi dans ce discours justifiera du bon emploi des sommes immenses accordées par ses fideles communes pour soudoyer les rois de Prusse et de Sardaigne. Le premier a voulu prendre ses sûretés avec la nation boutiquiere; il a notifié qu'on ne

disposerait pas d'une seule de ses chétives recrues : car il s'est réservé les soldats d'élite pour les employer en Pologne, avant qu'il eût palpé une partie de la somme.

En attendant le renvoi du parlement, le comité secret qui se croit à peu près sûr de pouvoir gouverner dictatorialement, et qui se le propose, prend la liberté d'ordonner une foule d'arrestations, et de faire traduire devant le conseil un nombre incroyable de personnes.

Les puissances alliées commencent à reprocher à Pitt de les avoir entraînées dans une guerre, dont l'objet semble de jour en jour plus difficile à remplir; l'épuisement, la détresse des finances et la dépopulation sont au grand ordre du jour dans toutes les cours coalisées. L'empereur entr'autres ne peut supporter l'idée que tout le crédit du ministre britannique n'ait pu aller jusqu'à faire remplir l'emprunt qu'il avait ouvert en Angleterre.

Un papier fait la réflexion suivante sur la conduite du cabinet britannique, mené, comme on sait, par M. Pitt. On en sentira encore mieux la justesse dans quelques jours. « Les derniers evenemens de la Belgique ont ouvert les yeux à nos compatriotes sensés, et le projet de faire conquérir une nation de 26 millions d'hommes, par une autre nation de 6 à 7 millions, assure à son auteur une place distinguée à Bedlam.

Des lettres d'Halifax, apportées par le schooner, nous donnent la nouvelle suivante. Le schooner la *Marguerite*, capit. Thompson, est arrivé de New-Yorck en onze jours. Le président des Etats-Unis lui a permis de partir et d'apporter ici les dépêches que le paquebot doit prendre pour l'Angleterre. C'est à la requisition de M. Hammond, ministre britannique, que cette permission a été accordée. Les papiers de New Yorck, que nous avons reçus par cette voie, vont jusqu'au 19 avril. Ils nous apprennent la nomination de M. Jay, juge-mage des Etats-Unis, pour se rendre en Angleterre, et que malgré la grande fermentation qui s'est manifestée, causée par la capture violente des vaisseaux américains, le congrès a résolu, à la majorité, de laisser dormir la question de la paix ou de la guerre jusqu'à l'issue des négociations dont M. Jay est chargé. Il s'est élevé de grands débats au congrès sur le point des demandes à faire à la Grande-Bretagne. Le parti modéré voudroit circonscrire ces demandes dans la restitution des prises faites par ordre du roi; un parti plus vigoureux voudrait y joindre le paiement des Negres enlevés à New-Yorck, et la reddition des forts et postes de l'Ouest. L'embargo doit être continué jusqu'au 25 du courant, et sera probablement prolongé jusqu'à ce que l'on soit instruit de la détermination définitive que les ministres Anglais auront prise sur cet objet.

La grande masse du peuple Américain se déclare contre l'Angleterre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE D'ÉLIE LACOSTE.

Séance de duodi, 12 Messidor.

La section de la Montagne, admise à la barre, annonce qu'elle vient faire l'aveu d'une erreur nuisible à la chose publique. Des intrigans avaient fait prendre deux arrêtés en vertu desquels il devait être ouvert un registre pour constater ceux des citoyens de la section qui ont signé et accepté la constitution; instruits par le comité de sûreté généralc que cette opération pourrait porter le plus grand préjudice au bien général, les citoyens n'ont pas hésité un instant à rapporter ces deux arrêtés; leurs intentions étaient bien pures et bien éloignées de nuire à l'action du gouvernement révolutionnaire. Ils ont livré aux flammes le registre où étaient déja inscrits les noms de plus de deux mille citoyens abusés. Ils ont de plus chargé le comité révolutionnaire de la section de rechercher les auteurs et instigateurs de ces arrêtés qui ne tendaient qu'à fomenter la division. La section renouvelle le serment de détruire les ennemis de la patrie, et d'affermir la liberté.

Mention honorable et insertion au bulletin.

La Convention a ensuite rendu plusieurs décrets de bienfaisance nationale.

Séance de tridi, 13 Messidor.

Les nombreux drapeaux pris à Ypres sur les ennemis de la République sont présentés à la Convention par un adjudant général de l'armée du Nord. Les plus vifs applaudissemens se font entendre dans toutes les parties de la salle. Les membres et les citoyens des tribunes se levent, et répetent mille fois les cris de *vive la République!*

Barrere est à la tribune. « Citoyens, dit-il, vous avez hier entendu la lecture d'une lettre de Laurent, représentant du peuple, sur la fuite des brigands coalisés qu'on ne peut plus retrouver: mais Laurent à oublié de vous dire que Bavay, où était le quartier-général de Cobourg, est occupé par les troupes de la République. Aujourd'hui nous venons vous représenter les 38 drapeaux du despotisme que nous avons pris en nous emparant d'Ypres; un adjudant les a traduits à la barre, pour former ensuite, au haut de cette voûte, un monument de l'insolence et de la lâcheté des ennemis de la République.

„ Un autre drapeau est porté par un brave soldat du premier bataillon du 71e. régiment d'infanterie. Le général a pensé qu'un si courageux Républicain devait être connu de la Convention ; son action est digne d'être proclamée. Ce soldat, dans l'action qui a précédé la prise d'Ypres, est menacé par l'Autrichien d'un coup de sabre, s'il ne se rend, *Un Républicain ne se rend pas*, répondit-il. Il écarte un coup de sabre qu'un Autrichien lui portait sur la tête ; mais il succombe sous le nombre ; il est fait prisonnier. Bientôt il apperçoit près de lui le bataillon auquel il appartenait ; le combat s'engage entre ce bataillon et les Autrichiens. Pendant l'action, ce brave soldat se dirige sur le porte-drapeau, et au moment où les troupes en viennent aux mains il renverse le porte-drapeau, emporte ce signe des esclaves, et rejoint son bataillon.

„ Ainsi, ce citoyen seul avec son courage s'est précipité au milieu des féroces ennemis, et leur a arraché le signe auquel ils se ralliaient. Le voilà devant les représentans du peuple, ce bon agriculteur, sorti de ses foyers du département du Lot et Garonne pour défendre la liberté nationale.

„ Sous l'ancien régime, le colonel se serait énorgueilli seul de ce trait de bravoure ; ici le général a voulu maintenir la gloire au citoyen qui l'a mérité. Sous l'ancien régime, le despote aurait permis peut-être que ce brave homme eût l'étrange honneur de le regarder passer dans une gallerie. Sous la démocratie, nous vous proposons que Marc Ancogne, soldat Républicain, reçoive les honneurs de la séance, et qu'il dépose son drapeau entre les mains du président, qui lui donnera l'accolade fraternelle.

„ Autrefois une gazette aurait à peine parlé d'un acte de courage d'un homme perdu dans l'obscurité d'une légion. Chez nous, le procès-verbal de la législation portera le nom de ce Républicain.

„ Le comité a dû regretter de ne pouvoir vous proposer un grade ou une place d'officier pour ce soldat intrépide. La loi qui existe a tout ôté au législateur et au gouvernement dans cette promotion. Cette loi faite à une époque où les principes n'avaient pas encore acquis ce développement sage, produit des circonstances révolutionnaires, vous sera bientôt proposée pour subir une réforme salutaire ; mais en attendant, le comité vous propose de l'autoriser à récompenser dignement ce soldat qui s'est distingué dans les combats par un courage vraiment républicain.

„ Les victoires qui se succedent ont inspiré une autre pensée, un autre projet au comité de salut public ; c'est celui de les consacrer sur des monumens existans, et de former du tableau des victoires des Républicains un monument nouveau pour l'instruction publique.

„ Paris, ce point central de la République, et qui a si bien

mérité d'elle ; Paris avait été investi par le fisc ; la voracité financiere avait hérissé cette cité de bastions, de portes, de colonnes et de monumens lourds, dont les artistes ne peuvent pas plus louer l'architecture que les hommes libres ne peuvent en approuver la destination.

„ Pour fouiller les passans, pour exercer une inquisition rapace sur les subsistances et le commerce, la ferme générale avait converti des portes de ville en des repaires de vampires, et l'on n'approchait qu'en tremblant de ces antres de la finance.

„ Il faut que les citoyens n'approchent aujourd'hui de ces barrieres que pour se réjouir de leurs succès ; il faut que l'agriculteur, le voyageur ou l'étranger en venant à Paris, n'y puisse aborder qu'à travers des monumens de victoires.

„ Les despotes se coaliserent à Pilnitz pour détruire Paris, et bien Paris doit porter les marques de la destruction des despotes. Ils ne voulaient pas y laisser pierre sur pierre ; eh bien ! nous graverons sur ces mêmes pierres en caracteres ineffaçables, en caracteres de bronze les victoires sur les tyrans, et les époques où les batailles gagnées affermirent la République.

„ Paris sera désormais la ville aux *cent portes*, et chaque porte signalera un triomphe ou une époque révolutionnaire. Ainsi, à la place de la barriere d'*Enfer*, qui ne rappelle qu'une ineptie fanatique, nous graverons sur les deux côtes : *Tel jour sept mille Espagnols poserent les armes devant les Républicains.* Le même jour, *Collioure et Port-Vendre, vendus par la trahison, furent repris par le courage.* Et les citoyens des départemens méridionaux de la République se rappelleront nos triomphes en venant dans le lieu des séances des législateurs.

„ Par exemple, à la barriere Blanche ou de Clichy, on se souviendra d'*Ypres* ; à celle de Saint-Martin, nous substituerons le nom de la victoire de *Fleurus*. La prise de Charles-sur-Sambre ou de Charleroi fera oublier la porte du miraculeux Saint-Denis, et on lira en passant, à la tête de ces arcs de triomphe : Tel jour *la garnison de Charleroy se rendit à discrétion, et se recommanda à la générosité républicaine.* On écrira les faits héroïques de la reprise de Toulon sur les colonnes qu'on a déshonorées par le nom de *barriere du Trône.*

„ Le combat de Vatignies, pour débloquer Maubeuge, vaudra bien le nom de *barriere de Vaugirard.* Les triomphes de l'armée d'Italie pourront bien être substitués sans regret au nom *de la porte de l'Etoile.* L'assaut du Mont-Cenis ne retentira-t-il pas mieux aux oreilles républicaines que le nom de *barriere de la Conférence?* Je ne parle pas des inscriptions à adopter aujourd'hui, je ne fais que donner des exemples et présenter la facilité d'exécuter ce projet. Les littérateurs nous rappelleront le style lapidaire, et donneront sans doute à la langue française la précision et la briéveté de la langue latine, tant renommée pour les inscriptions.

„ C'est que l'instruction nationale sortira des pierres même

entassées par la tyrannie, et que la victoire fera une nouvelle conquête, en réhabilitant les monumens honteux de la fiscalité. C'est aux arts à leur faire encore expier ses crimes envers le peuple ; c'est à la Convention à sanctionner cette disposition aussi politique que morale, de ces édifices aussi inutiles qu'ils furent odieux.

» Combien le génie de la peinture et de la sculpture ne s'est-il pas avili en prodiguant l'encens et la flatterie la plus basse au quatorzieme Capet ! qu'il se releve donc aujourd'hui, ce génie des arts, et qu'il prouve que, devenus enfans de la République, ils ont brisé les chaines du despotisme, et abjuré la flatterie corruptrice qui les corrompit eux-mêmes. C'est à vous, citoyens, de tout régénérer, et pour y parvenir, vous n'avez qu'à le décréter. »

Barrere lit un projet de décret que l'Assemblée adopte en ces termes, au milieu des plus vifs applaudissemens.

« La Convention nationale décrete : 1°. les drapeaux pris à Ypres sur les brigands coalisés seront suspendus à la voûte de la salle de la liberté, comme un trophée du courage des Républicains.

» 2°. Marc Ancogne, soldat au premier bataillon du 71e. régiment d'infanterie, recevra les honneurs de la séance et l'accolade fraternelle du président de la Convention.

» Son nom et son action seront inscrits honorablement dans le procès-verbal de la séance, et insérés dans le bulletin de la Convention.

» 3°. Le comité de salut public est autorisé à récompenser l'action de Marc Ancogne ; il est chargé de présenter, dans le plus court délai, un nouveau mode d'avancement qui puisse donner au gouvernement le moyen de récompenser les actions de courage et la bravoure.

» 4°. Les bâtimens nationaux, désignés vulgairement sous le nom de barrieres de Paris, sont érigés en monumens publics, les diverses époques de la révolution et les victoires remportées par les armées de la République sur les tyrans, seront gravées incessamment en caractere de bronze.

» 5°. Le comité de salut public est autorisé à prendre toutes les mesures pour la prompte exécution du présent décret, en invitant les gens de lettres et les artistes à concourir à cette décoration civique et à former des inscriptions. »

On demande que le rapport de Barrere soit inséré au bulletin.

Cette proposition est décrétée.

Le président adresse au brave Ancogne le discours suivant :

« Brave Républicain, entre dans cette enceinte, prends place auprès des représentans du peuple ; tu les trouveras tous disposés à sceller aussi de leur sang la gloire et le bonheur du peuple Français. »

Ancogne entre dans l'Assemblée et reçoit du président l'accolade fraternelle, au milieu des plus vifs applaudissemens.

Plusieurs membres l'attendent à la descente du bureau et le serrent entre leurs bras.

L'adjudant-général porteur des drapeaux demande la parole. L'Assemblée la lui accorde. Il veut témoigner à la Convention sa satisfaction de la déroute des ennemis. Les expressions lui manquent; mais il termine aussi-tôt par ces paroles, qui sont couvertes d'applaudissemens : *Je ne tremble pas ainsi devant les ennemis.*

Séance de quartidi, 14 *Messidor.*

Barrere, au nom du comité de salut public, annonce les nouveaux succès de l'armée des Pyrénées occidentales. (*Voyez les pieces officielles.*) Après la bataille de Fleurus, qui, au rapport des déserteurs, a fait périr 15,000 esclaves, les divers succès semblent peu importans. Mais, ajoute Barrere, comme ils tendent tous à l'affermissement de la République, il faut bien les faire connaître au peuple et à ses représentans.

Si l'armée des Pyrénées orientales n'a pas encore repris Bellegarde, c'est parce qu'elle veut prendre dans son intégrité un fort auquel le tyran Espagnol a fait des réparations très-dispendieuses, et que l'armée, assurée de son succès, veut ménager cette partie du patrimoine militaire de la République. D'ailleurs, le général en chef Dugommier, blessé dans l'affaire de Collioure, a été très-dangereusement malade; sa blessure est devenue très-grave, et tous les travaux du siége ont été ralentis. Mais la Convention apprendra avec satisfaction que le général qui a commandé dans la reprise de Toulon et de Port-Vendre, est guéri de ses blessures, et que nous aurons dans peu un bulletin de son état dans le siége de Bellegarde.

Aujourd'hui nous venons vous annoncer que la victoire de Perpignan a retenti à Bayonne. 800 esclaves de Madrid sont mis hors de combat, et nous n'avons à regretter que 30 Républicains et 132 blessés, dont fort peu le sont dangereusement.

Barrere donne ensuite lecture de cinq prises anglaises et espagnoles (*Voyez article Nouvelles.*)

On admet à la barre une députation portant plusieurs pavillons et un guidon, avec cette inscription : *Prises faites par les marins sans-culottes Français sur les esclaves Espagnols et Hollandais.* Ils font hommage à la Convention de ces pavillons pris sur les ennemis, et de 400 barils de beurre d'Angleterre. Cet hommage, disent-ils, n'est que la centieme partie de ceux que doivent vous faire des marins sans-culottes Français. Les pétitionnaires sont admis aux honneurs de la séance.

Séance de quintidi, 15 *Messidor.*

Barrere monte à la tribune. « Citoyens, dit-il, la victoire continue d'être fidelle à la liberté. La West-Flandre et la Belgique

gique sont encore le théâtre de nos triomphes, et le département de Jemmappes est restitué à la République.

(Les applaudissemens se font entendre dans toutes les parties de la salle ; l'Assemblée se leve toute entiere, par acclamation, en répétant les cris de *vive la République*.

„ Cette nuit, deux couriers, arrivaient à la fois des bords de la Sambre et de l'Escaut, et tous deux annonçaient la fuite des brigands impériaux et des vils assassins britanniques, aux deux bouts des frontieres, lorsque le comité de salut public faisait le recensement des actions, des batailles ou des sieges qui ont dépeuplé les armées ennemies depuis la trahison récente qui a livré Landrecies, et ce dénombrement mortuaire est une charte pour la liberté.

„ Qu'ils aillent donc maintenant les empereurs et les rois demander des impôts et des milices, recruter des métaux et des hommes, et qu'ils fassent précéder leurs édits consolateurs, du tableau rapide que nous allons mettre sous vos yeux. „

Extrait mortuaire des brigands coalisés, depuis la prise de Landrecies.

Le 2 prairial, au premier combat qui a été livré près du bois de Bonne-Espérance, 1,500 esclaves. Le 5 prairial, au combat de l'abbaye de l'Obbe, 1,500 esclaves. Le 7 prairial, dans l'attaque de Montiguy, 1,000 brigands. Du 7 au 15, au premier débloquement de Charleroy, 2,000 Autrichiens. Le 28, dans l'affaire très-vive qui eut lieu, l'ennemi a perdu 6,000 de ses complices. Le 30 prairial, la chapelle d'Hatlayemont en vit périr 200. Le 7 messidor, à Trésigné, 800 mordirent la poussiere. Le 8, à la bataille célebre de Fleurus, à cette bataille dont le nom rappellera toujours la marche savante de l'armée de la Moselle, qui est venue à travers les déserts des Ardennes et les rochers de la Meuse, pour donner l'exemple de la discipline, pour vaincre à Charleroy avec les armées du Nord et des Ardennes. Nous n'avons porté la perte des coalisés, que de 8 à 10 mille.

Les représentans du peuple viennent de nous écrire que le rapport successif des différens déserteurs, depuis la bataille du 8, portent la perte de l'ennemi à plus de 15 mille.

Nous comptons depuis deux mois, dans ce côté de frontiere, 600 déserteurs des drapeaux de l'Empire, et nous pouvons y ajouter la garnison de Charleroy qui s'est rendue à discretion à concurrence de 3 mille esclaves. Total, 31,600.

Du côté de la mer, nous comptons le même *déficit* pour les coalisés, en réunissant les pertes qu'ils ont éprouvées depuis que l'armée républicaine a pris presque toutes les villes de la West-Flandre, et les six mille hommes pris, ainsi que 67 canons, dans les batailles données avant la prise d'Ypres, plus, les sept mille hommes de la garnison de cette place.

Que l'empereur François s'adresse maintenant à ses révérends peres en Dieu. Et à ses nobles et pieux célibataires, pour repeupler cette armée qui devait envahir nos frontieres, faire trembler Paris, et rétablir la royauté.

Il y a trois mois, cet autrichien couronné avait osé venir sur les ruines encore fumantes de Landrecies, et distribuant, de ses impériales mains, 24 sous à chacun de ses esclaves en uniforme, il leur montrait la France, en leur disant : *Mes enfans, prenez patience, dans quelques mois je vous donnerai la paix, et nous irons prendre nos quartiers d'hiver à Paris.*

Certes, leur itinéraire est tracé d'une maniere piquante et nouvelle.

Du côté où Pichegru commande les vainqueurs d'Ypres, l'empereur vient d'évacuer Orchies, le Cateau et même Saint-Amaud, et les ouvrages qu'il a faits devant Bouchain sont entiérement abandonnés.

Une simple division, commandée par Souham, occupe Bruges, et Vindham n'a éprouvé aucune résistance pour s'en emparer.

La mer va être le témoin des succés d'une plus haute importance.

Du côté où Jourdan conduit les Républicains triomphateurs de Fleurus, Mons ouvre ses portes ; pendant qu'une division, commandée par le général Ferrand, s'emparait de cette place, le brave Kleber nettoyait avec son armée les environs de Mons, les positions les plus redoutables étaient aussi abandonnées par les esclaves impériaux, qui sont laissés débusquer du Mont-Panisel, et Lefebvre s'emparait avec succès du camp de Reux.

Pour cette fois, la lâcheté de nos ennemis a diminué les horreurs de la guerre.

Combien croyez qu'a coûté la prise de Mons à la République ? Entendez les calculs du courage et de l'intrépidité : un seul Républicain a peri

Les armées fugitives et les équipages confus des coalisés se réfugient à Bruxelles, et les projets de quartier d'hiver à Paris, sont transportés rapidement à Vienne avec leur courageux auteur.

Ce rapport, souvent interrompu par les plus vifs applaudissemens, a été suivi de la lecture des pieces officielles. (*Voyez artice Nouvelles.*)

Encore quelques jours, reprend Barrere, et pas un de ces barbares du Nord ne souillera la terre de la liberté. Le canon de Fleurus a été entendu à Condé, au Quesnoy et à Valenciennes, et la République triomphante fera expier bientôt tant de trahisons commises envers elle, et tant de bassesses prodiguées aux charlatans couronnés dans ces déshonorées murailles. En attendant que cette utile leçon soit donnée aux communes des frontieres, faisons servir aux progrès de l'instruction publique les faits éclatans des armées. A côté de

nous s'éleve tous les jours un théâtre d'éducation révolutionnaire. L'école de Mars est ouverte : un certain nombre de jeunes Républicains y sont déja rassemblés sous la tente, et l'instruction militaire est en activité. Je ne vous raconterai pas tous les traits intéressans qui justifient déja si bien l'institution que vous avez créée. Vous saurez un jour avec quel regret amer de jeunes citoyens se sont vus éloignés du choix des agens nationaux ; les exceptions honorables qu'ils ont vivement sollicitées, quand il leur manque quelques mois ou quelques jours pour être compris dans la vocation indiquée par le décret. Il nous suffit aujourd'hui de vous proposer de faire parvenir dans l'école de Mars tous les jours, comme dans les armées, les bulletins de la Convention.

Barrere termine, en faisant le récit d'un trait de bravoure qui mérite d'être connu de toute la République. Le voici :

De Gosselier, le 5 messidor. Jacques Iverneaux, cavalier de la compagnie Loubié, au 10e. régiment de cavalerie, à l'affaire du 28 prairial, a montré dans la charge un courage et une intrépidité qui n'est digne que d'un Républicain Français ; sa haine contre les rois, son ardent amour pour la patrie, excita en lui la valeur dont il s'est rendu capable. Arrivé des premiers à l'ennemi, il frappe sans relâche, et reçoit deux coups de pistolet dans le bras gauche, duquel il ne pouvait plus se servir ; bien d'autres se seraient retirés à l'ambulance pour se faire panser des plaies toutes sanglantes; mais Iverneaux n'écouta point la voix de ses camarades, sa patrie seule fixa ses regards, et il se crut encore assez de force pour frapper de nouveaux coups. *Je ne m'en retournerai pas*, dit-il, *sans m'être vengé avec éclat*, et à l'instant il prend les rênes dans sa bouche, retourne à la charge en criant : *Vive la République !* et se dispose dans la foule à se servir de son bras pour venger sa patrie ; il reçut de nouveaux coups; abandonné à lui-même, il fut jetté, malgré ses efforts, par terre sur la route, tandis que ses freres d'armes combattaient encore. Dans cette position, le corps étendu, ses regards fixés sur nous, il voit son pere, brigadier audit régiment, et ses camarades ; et fier de sa bravoure, il ne voit dans la mort qu'il venait de braver, que la gloire du nom français, qui doit toujours mourir en héros.

Depuis 1789, Iverneaux a constamment été attaché à la révolution ; il a été un de ses plus zélés défenseurs, en démasquant les traitres, en soutenant la cause du peuple et l'intérêt de son pays ; il s'est toujours comporté avec zele et courage ; il emporte les regrets de ses camarades, qui se promettent bien de suivre son exemple et de venger avec intrépidité la cause de la liberté ; beaucoup d'officiers ont connaissance de ses traits de bravoure, et il vivra éternellement dans la mémoire de ses freres d'armes.

Barrere propose et la Convention adopte le projet de décret suivant :

« Art. 1er. Les nouvelles officielles des nouveaux succès de l'armée du Nord et de l'armée de Sambre et Meuse seront imprimées dans le Bulletin, et envoyées sur-le-champ aux autres armées de la République.

» II. Le Bulletin de la Convention sera envoyé à l'école de Mars en la même forme qu'il est envoyé aux armées. Le décurion en fera la lecture à la décurie à midi de chaque jour.

» III. Le nom de Jacques Yverneau, cavalier du 10e. régiment de cavalerie, sera inscrit sur la colonne du Panthéon. Le comité est chargé de s'informer de la situation de la famille de ce brave républicain, et de lui donner les témoignages de la reconnaissance nationale. »

Séance de sextidi, 16 *Messidor.*

Jeanbon-Saint-André rend compte de sa mission, et donne les détails du combat entre les flottes françaises et anglaises. Ce récit excite les plus vifs applaudissemens. (*Il sera inséré dans le numéro suivant.*) Jeanbon-Saint-André termine en demandant que la loi qui accorde une pension de 650 liv. aux défenseurs de la patrie qui ont perdu un membre dans les combats, soit nominativement appliquée aux marins. La Convention passe à l'ordre du jour motivé sur ce que la loi qui accorde une pension aux defenseurs de la République est applicable aux marins.

Barrere, au nom dn comité de salut public. « Citoyens, le comité de salut public peut suivre à peine la rapidité de la marche de nos armées triomphantes. La victoire a usurpé le vol hardi de la renommée.

» La puissance maritime de la République vient de s'accroître par le courage de l'armée, qui a mis la victoire en permanence. Tandis que l'armée de Sambre et Meuse restituait à la France le département de Jemmappes, la partie gauche de l'armée du Nord lui conquérait un grand port : Ostende est au pouvoir des Français. (La salle retendit des plus vifs applaudissemens et des cris de *vive la Répnblique !*) Le port, la plus grande partie de ses vaisseaux, l'artillerie, ses munitions et ses magazins sont entre les mains des Républicains.

» Vous avez prescrit que les armées françaises ne laissassent point aux brigands de l'Angleterre et de l'Empire le tems de se reconnaître, et vos vœux son remplis. La terreur et la fuite sont à l'ordre du jour pour les hordes infâmes ; les troupes françaises ne peuvent suivre la fuite de l'aigle impériale, et les terres de la Belgique n'ont ni assez d'étendues ni assez de places fortes pour protéger ou plutôt pour cacher la fuite des coalisés. Vous le savez, citoyens, Ostende n'est point une conquête ordinaire ; c'est une place forte et un port célebre ; c'est un point important qui lie la terre à la mer qui augmente les

moyens de notre marine et assure la défense du Continent. Ostende est le chemin couvert par lequel l'atroce Anglais faisait filtrer ses poisons en France, passer ses troupes et ses chevaux dans les armées coalisées, et amoncelait les subsistances et les munitions pour les troupes de la tyrannie. C'est à Ostende qu'était l'entrepôt barbare de la coalition royale, le grenier abondant des armées, l'arsenal le plus complet des tyrans, et l'appui infernal de la cour de Londres, qui apprendra aussi à connaître la terreur comme ses satellites en font la mortifere expérience. C'est à Ostende que fut vomi, avec des chevaux anglais et des assassins endoctrinés par Pitt, le duc d'Yorck, qui a toujours eu le courage d'entrer dans des villes soumises par des trahisons ou achetées par des guinées anglaises; ce prétendant à des couronnes brisées, ce successeur généreux d'un trône détruit, ce général célebre, qui n'est connu à Maubeuge que par la fuite la plus habile, et sur nos frontieres que par ses froides cruautés. Mais l'emparement d'Ostende va tout expier; la prise de ses canons et de ses magasins nous dédommagera d'une partie des maux qu'ils ont faits à la France. La mer, accaparée par les sauvages Anglais, va se sentir plus libre en voyant Ostende dans les mains des Français, et le brûlement de quelques-uns de leurs vaisseaux, la propriété des autres, que les vents contraires ont laissés dans le port, nous vengent des horreurs commises à Toulon.

„ C'est sur-tout *aux hautes seigneuries* du parlement anglican; c'est aux orateurs désintéressés des communes à voter maintenant une adresse de remercîment au gouvernement paternel de Georges, pour les succès d'Ypres et d'Ostende, comme pour la prise de Charleroy et de Mons : qu'ils n'oublient pas du moins la bataille de Fleurus, qui, comme celle de Jemmappes, a donné la Belgique au Français victorieux. Que veut donc ce peuple traître et féroce, esclave chez lui, despote sur le continent et pirate sur la mer ? Et que peut-il espérer aujourd'hui de tant de forfaits? Pensera-t-il encore à soumettre la Seine et la Tamise? La monarchique Angleterre provoquera-t-elle longtems l'indignation de la France Républicaine? Non, tu seras punie, Londres vénale et boutiquiere; le sort en est jetté, et ta destinée commence a être écrite à Ostende. Compte donc aux familles anglaises combien de soldats transportés à Ostende reverront leurs foyers. Calcule avec tes marchands combien d'approvisionnemens et de marchandises reviendront dans tes ports. C'est là ce qui te tient à cœur; c'est dans tes coffres forts que tu sens les revers; c'est avec de l'or que tu croyais vaincre; mais notre fer a dompté ton or; et le destin des combats, en te montrant à Ostende l'étendard tricolor, te présage l'état de l'Europe et le sort qui t'attend.

„ Ce n'est pas à Ostende que se bornent aujourd'hui nos victoires, une autre ville de la Belgique est tombée en notre puissance. Nous venions vous apprendre la prise d'Ostende.

lorsqu'un courier est venu apporter la nouvelle de la prise de Tournay. (Les applaudissemens recommencent et se prolongent.) L'Assemblée et les spectateurs agitent leurs chapeaux, et font retentir la salle des cris de *vive la République !*)

„ Elle est donc devenue inutile pour les rois cette levée en masse qu'ils ont provoquée le mois dernier à Turin, à Madrid, à Vienne et à Bruxelles; leurs proclamations ont donc été la voix prêchant dans le désert, et les peuples ne se levent pas pour river leurs fers. Que pouvaient-ils attendre de cette parodie royale du courage républicain?

„ Une lettre de Marchiennes-au-Pont, datée du 14 messidor, nous dit : « L'empereur est dans une horrible colere contre les Brabançons, de ce qu'ils voient arriver avec plaisir les Français, et de ce qu'ils n'ont pas voulu lui fournir le renfort qu'il leur avait demandés. „

„ Ainsi, nous voilà les maîtres de ces garnisons impies qui ont profané le sol libre de la France, et ces sacrileges vont être punis. Jettez les yeux sur la carte des frontieres : Mons nous rend maîtres d'Ath, et Tournay nous met en possession de l'Escaut; ces deux grandes communications étaient les seules qui donnaient quelques espérances de retraite ou de fuite à l'armée ennemie; c'étaient les deux seuls chemins par lesquels les places de Condé, Valenciennes, le Quesnoy, Landrecies, étaient en relation avec les troupes coalisées; mais dans ce moment, au moyen des victoires obtenues par nos braves armées, ces quatre places sont absolument cernées. Aussi avant quelques jours le sol français sera balayé de cette lie impure des nations asservies; avant quelques heures elles doivent se rendre. Toute obstination de leur part ne peut être qu'un ajournement honteux d'une défaite complette ou d'une mort méritée.

„ Trop long-tems notre territoire fut contaminé par la présence de ces esclaves du Nord; trop long-tems nos places fortes, déshonorées par ces lâches garnisons, ont été enlevées à l'unité de la République : le ressort de la force nationale s'est enfin détendu; il doit renverser tout ce qu'il trouve sur son passage. Voici le moment favorable; les garnisons des quatre places envahies ne peuvent avoir que des communications très-difficiles avec le corps de leur armée, qui est entre Bruxelles et Mons, et l'armée des Républicains se trouve placée entre leur armée et ces places fortes.

„ Le comité a pensé qu'il était digne du génie de la République, et qu'il importait à la grandeur de l'exemple que nous devons donner à l'Europe, de marquer d'une maniere religieuse et terrible le territoire français : c'est une terre sacrée que celle qu'habitent les hommes libres, et les esclaves qui la profanent doivent être frappés de mort, s'ils ne fuient. Ce décret terrible sera exécuté dans un délai très-court qui leur sera donné. Vous pressentez que les Anglais sont toujours exceptés de cette mesure de capitulation momentanée : nous n'avons pour les Anglais que des traités de mort.

„ Le comité a pensé que nous devions passer au fil de l'épée toutes les troupes des tyrans coalisés, qui sont renfermées dans les places de Condé, Valenciennes, le Quesnoy et Landrecies, si elles ne se rendaient pas à discrétion dans les 24 heures de la sommation faite par les généraux.

„ Déja on écrit que les habitans de Valenciennes se sont insurgés contre les Autrichiens et les Anglais, et qu'aucun aristocrate ne pourra en sortir. Cette mesure, quoique bien tardive, peut seule sauver les habitans, et vous devez aujourd'hui faire frémir les troupes des tyrans, en faisant respecter le territoire de la République.

„ Nous ne sommes plus au tems des Dumourier; l'armée Française n'est plus rassemblée dans le camp de la Lune, où des traîtres, qui usurperent les honneurs du triomphe, vendaient le peuple à des brigands couronnés, et donnaient aux barbares Prussiens le droit et la liberté de sortir paisiblement de notre sol : l'armée républicaine ne tolérera plus cette retraite combinée, et ne favorisera plus l'évasion impunie que commandaient des généraux qui se disaient Français. Se rendre à discrétion dans 24 heures, ou la mort : voilà le vœu national : s'ils résistent, ces esclaves entassés dans nos murs, qu'ils soient passés au fil de l'épée ! (*Oui*, s'écrie-t-on de toutes parts. — Vifs applaudissemens.)

„ C'est à ce prix que la République veut leur donner une leçon de l'art militaire.

„ Mais loin de nous, loin des braves Républicains cette pensée dangereuse, que tout est terminé lorsque le territoire français est évacué! Nous vous avons pressentis, amis astucieux de la paix; vous chercherez à cette seconde époque les moyens adroits d'amollir le courage, d'affaiblir les armées, de détourner la victoire, de refroidir le zele brûlant de nos Républicains; mais prenons garde, la liberté nous observe, nous présente les exemples funestes d'une clémence précoce. Transigez aujourd'hui, ils vous attaqueront demain avec audace; endormez-vous un instant sur vos lauriers, ils vous massacrerons sans pitié. Non, non, que les ennemis périssent; je l'ai déja dit à cette tribune : « il n'y a que les morts qui ne reviennent point. „

„ Les tyrans sont incorrigibles, leurs ministres valent encore moins; leurs sujets sont des machines; leurs projets sont l'assassinat des Républicains et la propagation de la coupable royauté; il faut donc mettre à profit la victoire; il faut utiliser le courage, il faut immortaliser cette campagne. La frontiere du Nord est le tombeau des tyrans, si nous savons nous soutenir à la hauteur révolutionnaire, et si nous tenons à l'Europe royalisée le seul langage digne de la République. Les rois ne conspireront plus contre la liberté, quand ils ne seront plus; ils ne seront plus, quand leurs armées seront anéanties; car ils n'auront plus ni argent, ni impôts, ni pouvoirs,

quand ils n'auront plus de soldats. Faisons-leur donc une guerre vigoureuse, une guerre d'extermination. (Les cris de *vive la République* se font entendre de nouveau.)

» Apprenez une nouvelle preuve de la proportion de nos forces. Le représentant du peuple nous écrit de Marchiennes-au-Pont, le 11 messidor :

« La division de droite, aux ordres du général Duhem, chargea le 8 à la bayonnette, et lui prit en un instant deux pieces de canon de 17. La terreur et le découragement sont à l'ordre du jour parmi les esclaves. Ce matin, 11 messidor, un poste de trente Autrichiens, commandé par un officier, s'est rendu à discrétion à une patrouille composée de quatre chasseurs à cheval et d'un brigadier.

» Comptez maintenant 12 millions d'hommes de cette même famille, et jettez un regard de pitié sur les milliers d'esclaves que l'empereur conduit à la guerre avec le bâton, que le roi de Prusse mene à la boucherie avec des coups de plat de sabre, et que le duc d'Yorck enivre avec du rhum et du gin.

» Mais qu'ai-je besoin de vous apprendre le caractere et la tactique de nos ennemis? nos armées les jugent mieux et de plus près, car elles les battent et les exterminent tous les jours. Allons donc à la fin du jour rendre un nouvel hommage à la victoire, en célébrant avec des chants d'allégresse les succès de tous nos braves Républicains. Nous répéterons encore que l'armée du Nord et celle de Sambre et Meuse ne cessent de bien mériter de la patrie, et la décade prochaine verra encore de nouveaux triomphes. Les lauriers que cueille la République naissent les uns des autres.

» Mais en célébrant ce soir, par des chans et des danses patriotiques, la victoire de Mons, de Bruges, d'Ostende et de Tournay, ne négligeons pas le moyen qui doit exterminer les brigands qui ont déshonoré notre territoire. »

Ce rapport est suivi de la lecture des pieces officielles. (*Voyez* Nouvelles.) Barrere propose et l'Assemblée adopte le projet de décret suivant :

« La Convention nationale déclare que l'armée du Nord et l'armée de Sambre et Meuse ne cessent de bien mériter de la patrie. La Convention nationale décrete que toutes les troupes des tyrans coalisés, renfermées dans les places du territoire français envahies par l'ennemi sur la frontiere du Nord, et qui ne se seront pas rendues à discrétion dans vingt-quatre heures après la sommation qui leur en sera faite par les généraux des armées de la République, ne seront admises à aucune capitulation, et seront passées au fil de l'épée. »

Ce décret sera envoyé sur-le-champ aux armées de la République. Le président annonce que l'institut national de musique célébrera le soir même ces victoires dans le jardin national.

PARIS. *Nonodi*, 19 *Messidor* 1794.

Les fêtes se multiplient avec nos victoires. Sextidi dernier il en a été célébré une au jardin national, à l'occasion de la prise de Mons, Tournay, Bruges, Ostende, et de nos succès rapides dans la Belgique. Comme elle a été de même nature que celle déja célébrée pour la bataille de Fleurus, nous n'entrerons dans aucun détail particulier. Ces fêtes improvisées par l'enthousiasme et la reconnaissance ne sont que le prélude de la fête nationale qui doit célébrer tous nos succès en masse, et jamais le génie des artistes n'aura eu un sujet plus digne de leurs sublimes conceptions. Il est doux pour un grand peuple qu'on a assailli de si grands périls, de tant de piéges et de perfidies, et qui seul a résisté à tous les efforts des tyrans conjurés contre lui, de s'applaudir de ses triomphes et de la honte de ses cruels ennemis. Se pourrait-il qu'il y eût des ames assez étrangeres à la gloire nationale et au sentiment de la liberté pour n'être pas touchées jusqu'au ravissement des succès qui nous environnent, et du courage plus qu'héroïque de nos armées ?

Extrait des registres des arrêtés du comité de salut public, du 13e. jour de messidor.

« Le comité de salut public, en exécution du décret de ce jour, appelle les artistes ou les gens de lettres à concourir, pour donner aux bâtimens dits des *Barrieres de Paris*, le caractere de monumens destinés à retracer les époques révolutionnaires et les victoires des armées de la République, et pour composer les inscriptions qui doivent y être placées.

» Les projets seront envoyés d'ici au 1er. thermidor, au comité des inspecteurs, qui les fera placer dans le sallon de la liberté.

» Le jury des arts les jugera dans la décade suivante, et la commission des travaux publics donnera, après ce délai, les ordres nécessaires, et fera les dépenses propres à l'exécution du décret de ce jour.

» Le présent arrêté sera inséré au bulletin de la Convention nationale et dans les journaux. »

Signés au registre, Barrere, Collot d'Herbois, Billaud-Varenne, Robespierre, Couthon, C. A. Prieur, Carnot et R. Lindet.

Adresse de la Convention nationale aux citoyens et aux communes de la République.

« Citoyens, lorsque la patrie a été déclarée en danger, à sa voix vous avez envoyé votre jeunesse aux frontieres pour la défendre; depuis cinq ans vous vous êtes montrés dignes de

la liberté par les sacrifices divers que vous lui avez faits. La Convention ne vient point vous parler aujourd'hui de nouveaux sacrifices : elle vient vous parler de l'abondance qui vous entoure, et que la nature semble vous avoir donnée pour couronner vos généreux efforts ; jamais elle ne répandit sur votre territoire autant de richesses : vous avez dans vos champs votre subsistance, celle de vos freres qui combattent pour vous aux frontieres, et de ceux qui veillent pour la liberté dans toute la République. La loi vous appelle tous aujourd'hui à la conservation d'un dépôt si précieux.

» Lorsque vous étiez entourés par la perfidie et la malveillance, des lois séveres avaient besoin d'effrayer les traîtres qui cherchaient à égarer le peuple pour lui soustraire ses subsistances. A présent que la loi a écarté de vos foyers et frappé les conspirateurs et leurs complices, c'est à des vertus républicaines que les représentans du peuple s'adressent, c'est à des mains pures qu'ils confient la récolte la plus belle qu'ait produit une terre libre.

» C'est lorsqu'un lâche ennemi, désespérant de nous vaincre par la valeur, a tenté déja de nous soumettre par la famine, qu'il faut reporter dans son camp un nouveau désespoir, et rendre ses perfides moyens inutiles, en nous assurant de tous les avantages de l'abondance. Citoyens, c'est pour arriver à ce but, pour déconcerter les manœuvres que la malveillance pourrait peut-être mettre encore en usage, affermir la confiance, que la Convention a voulu connaître les ressources de la République. Elle vient de rendre un décret qui remplira cet objet essentiel : en demandant à chaque citoyen le compte de sa récolte, elle a cherché à en rendre les moyens les plus faciles.

» Quel est celui qui, tandis que ses freres versent leur sang pour sa défense, pourrait se refuser à un recensement qui tend à assurer leur subsistance ? Quel est celui dont le cœur ne desire des mesures aussi salutaires, et ne s'empressera pas de les exécuter aussi-tôt que les intentions de la loi lui seront connues.

» S'il était parmi vous encore quelque égoïste assez insensible aux besoins de la patrie, pour ne pas répondre à la confiance de la loi ou pour la tromper, qu'il soit connu, que la loi punisse à l'instant son infidélité, et que son nom, indigne d'être placé parmi ceux des Républicains, soit inscrit sur la liste honteuse des citoyens suspects.

» Mais non, citoyens : la loi ne trouvera pas parmi vous des coupables ; il n'appartient qu'aux esclaves, qui n'ont point de patrie, de s'isoler et de ne penser qu'à eux-mêmes. Ici, tous les républicains sont freres ; les facultés et les besoins d'une même famille sont communs à tous ses membres. Cette maxime sacrée est aujourd'hui gravée dans toutes les parties de la République ; elle était dans le cœur de ces dignes citoyens de

ces respectables communes, qui ont partagé sans être requis, qui partagent encore leurs subsistances avec leurs freres des départemens qui les avoisinent. Voilà de ces traits que l'histoire recueillera avec attendrissement, voilà l'héroïsme des républicains, qui doit faire pâlir les despotes.

„ Citoyens, soyez tranquilles, reposez-vous sur vos subsistances : c'est pour en suivre la marche, pour en connaître l'étendue, que la Convention a rendu son décret de prévoyance.

„ La moisson va s'ouvrir, l'abondance est dans vos campagnes ; prenez la faulx avec courage, jettez les yeux vers les contrées où vos freres combattent les tyrans, et jurez que ces braves soldats, leurs peres et leurs enfans que vous avez parmi vous, ne marqueront point de subsistance.

„ Hâtez-vous, pendant les travaux de la moisson, de la préparer cette subsistance pour qu'elle aille promptement approvisionner les marchés où la rareté s'est déja fait sentir, et les armées qui ont besoin ; que chacun de vous soit un surveillant intrépide et un fidele exécuteur de la loi ; ayez toujours dans le cœur la république : c'est sur votre patriotisme qu'elle se repose de ses plus tendres sollicitudes. „

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 8 messidor. Quarante-huit conspirateurs et ennemis du peuple ont été condamnés à la peine de mort ; quatre prévens ont été acquittés.

Du 9. P. Noailles Mouchy, âgé de 79 ans, né à Paris, ex-noble et Maréchal de France, ci-devant gouverneur de Versailles, Marly, etc. ;

S. N. H. Linguet, 57 ans, avocat au ci-devant parlement ;

F. P. Roye, 71 ans, veuve du ci-devant maréchal duc de Biron ;

A. Boufflers, 43 ans, veuve du ci-devant duc de Biron ;

A. M. Normand, 51 ans, veuve Crozant, ex-noble ;

J. F. G. Polastron, 73 ans, né à Montpellier, ex-comte ;

A. C. L. Arpajou, 66 ans, femme Noailles Mouchy ;

A. G. Laguiche, 46 ans, ex-marquis de Sevignan ;

J. B. Sommereu Préfontaine, 59 ans, né à Beauvais ;

P. N. Duportal, 54 ans, ex-abbesse du monastere de Houye ;

E. F. Vannot, 72 ans, ex-noble, ancien militaire ;

J. B. Vanneux Montperreux, 60 ans, ex-noble, ancien militaire ;

T. E. Dumont, 67 ans, femme Vannot, ex-noble,

H. Genestet, 36 ans, ci-devant marquis de Nerestant ;

M. L. Besse, 26 ans, femme Genestet, née à Auliac,

F. L. Pitoye, 40 ans, né à Saint-Remy, y demeurant ;

J. Charton, 45 ans, chef de légion de la garde nationale parisienne ;

R. Liegard Ligny, 77 ans, né à Bordeaux, homme de loi ;

C. L. V. Broglie, 37 ans, maréchal-de-camp, ex-constituant ;

C. G. Lambert, 68 ans, ex-contrôleur-général des finances;

M. J. E. Guignard Saint Priest, 62 ans, ex-vicomte ;

E. N. L. Bourdet, 58 ans, ex-curé de Nervery, y demeurant ;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple en se rendant les complices du traître Capet et les distributeurs des sommes que le tyran employait à soudoyer les fanatiques, à l'aide desquels on fomentait la guerre civile ; en secondant de tous leurs efforts et de tous leurs moyens tous les projets de la ci-devant cour pour renverser la liberté, l'écraser, rétablir la royauté en entretenant des intelligences avec les ennemis de la République, pour leur fournir des secours en hommes et argent, pour favoriser l'invasion du territoire Français, en provoquant, par des discours et écrits, l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale, et le rétablissement de la monarchie, comme aussi en excitant la guerre civile, en cherchant à armer les citoyens les uns contre les autres, en cherchant enfin, par des moyens quelconques, à anéantir la liberté publique, ont été condamnés à la peine de mort.

Sept autres ont été condamnés à la même peine le même jour, et cinq prévenus ont été acquittés.

Du 11. 22 conspirateurs ont été condamnés à la peine de mort, et 5 prévenus ont été acquittés.

Du 12. 24 condamnés à la peine de mort, et 1 acquitté.

Du 13. 14 condamnés, et 13 acquittés.

Du 14. 30 condamnés, et 3 acquittés.

Du 15. 19 condamnés, et 16 acquittés.

Du 16. 27 condamnés, et 4 acquittés.

Du 17. 29 conspirateurs ont été condamnés à la peine de mort, et 4 prévenus ont été acquittés.

NOUVELLES OFFICIELLES.

D'après les rapports intéressans faits par Barrere, il ne nous reste plus qu'à rapporter les pieces officielles qui viennent à l'appui.

Au quartier-général de Chauvin, le 6 messidor, 2e. année républicaine et démocratique.

« Citoyens représentans, la victoire a encore été hier à l'ordre du jour dans l'armée des Pyrénées occidentales. Ce triomphe est

peut-être plus glorieux que celui du 17 pluviôse. Alors le combat fut tout un jour incertain. L'ennemi, dans sa retraite, eut le tems d'emporter une grande partie de ses morts et de ses blessés; mais aujourd'hui à peine posait-il le pied sur nos postes, que l'incroyable valeur de nos troupes l'en chassait. Dans sa fuite, la terre de la liberté était jonchée de cadavres et de blessés qui sont restés en notre pouvoir.

» Je laisse aux représentans du peuple qui, toujours à la tête de nos colonnes, partagent le péril et la gloire de nos braves soldats, le plaisir de vous donner les détails de cette victoire.

» Croyant que l'ennemi tiendrait plus long-tems, j'avais donné ordre au général Laborde de marcher sur Berra par la gorge de Sarre, et aux troupes d'Anais de marcher sur le champ de Berra; je me préparais à faire attaquer par tout ce qui restait de disponible, lorsque sa fuite précipitée a prévenu ce mouvement.

» Le marquis Descalanté commandait l'attaque du Rocher. Quand il a vu la maniere dont nos Républicains montaient à lui, il a bravement piqué des deux vers les redoutes de Berra, sans avoir même le tems d'ordonner la retraite, manœuvre au reste que, par leur grande habitude, ses troupes entendent parfaitement.

» Le général Miro commandait dans la gorge de Sarre; il n'a pas paru.

» Le général Carro est resté à Yrun. Nous avons su de plusieurs prisonniers, et notamment de trois ou quatre officiers supérieurs, qu'il s'était décidé à faire cette attaque sur l'assurance faite par quelques-uns de nos déserteurs, que nous avions entierement dégarni notre droite pour attaquer Bastan; mais nous n'en avions heureusement tiré que ce qui était indispensable pour assurer les cols et ports qui sont en notre pouvoir.

» Bientôt, sans nous compromettre sur aucun point, nous irons moissonner dans cette fertile vallée.

» Le général Robert m'écrit que les Espagnols ont attaqué tous nos avant-postes de la vallée de Mauléon, mais qu'ils ont été repoussés sur tous les points, et qu'on leur a enlevé un drapeau et 650 moutons.

Salut et fraternité. *Signé*, MULLER, *général en chef.*

Rapport du général de division Frégeville. — Attaque des Espagnols du 5 messidor.

L'attaque a commencé à trois heures du matin, au poste du Rocher, au Dos-d'Ane, à la Croix-des-Bouquets et sur le plateau de Haudaye. Au poste du Rocher, nos troupes forcées par les Espagnols qui étaient très-nombreux, ont été obligées de se retirer; il y a eu même un peu de désordre : elles ont été poursuivies jusqu'au Calvaire, où elles ont voulu se rallier; mais elles ont été encore obligées de céder au nombre. Le général de brigade Rouché, qui commande l'avant-garde, y a

envoyé un renfort; alors nos troupes sont montées à la bayonnette, elles ont repris leurs postes avec la plus grande valeur, je ne puis assez louer l'énergie et le courage qu'elles ont montré. Au Dos-d'Ane, les grenadiers ont tenu ferme et ne l'ont pas abandonné, quoiqu'ils fussent attaqués de front et par les deux flancs; à la Croix des-Bouquets, les avant-postes ayant été repoussés, le général Merle y a marché avec environ quatre cents hommes qu'il a pris au camp des Sans-Culottes. Une centaine de Républicains sont sortis de la redoute de la Liberté, et en deux petites colonnes, ont marché en avant et ont rechassé l'ennemi de la Croix-des-Bouquets.

„ Il est à présumer que les Espagnols ont été rudement pressés; car ils ont laissé leurs morts, dont voici à peu près l'état : 22 à la Croix-des-Bouquets; 60 à 70 entre la Croix-des-Bouquets et le Dos-d'Ane, sur le Calvaire et sur la montagne du Rocher, le général de l'avant garde m'a dit en avoir compté plus de 150. J'ai donné des ordres pour les faire enterrer sur-le-champ. J'oubliais de dire qu'il y a plusieurs officiers supérieurs dans le nombre. Je ne parle ici que de ce qu'ils ont laissé sur la place, car hier on a vu passer toute la journée des brancarts sur le chemin d'Yrun, je crois, sans exagérer, pouvoir évaluer leur perte à 800 hommes mis hors de combat.

„ J'évalue la force que les Espagnols nous ont montrée, de 10 à 11 mille hommes. Je crois qu'ils voulaient faire un second essai de l'affaire du 17 pluviôse; mais la leçon, quoique plus courte, a été encore plus vive.

„ D'après les rapports qui me sont parvenue, nous leur avons fait une quarantaine de prisonniers, dont un lieutenant-colonel et quatre capitaines.

„ Faire l'éloge de quelqu'un particulierement serait bien difficile, car tout le monde s'est bien conduit. Je ne puis dire le nombre de nos freres d'armes tués; je crois qu'il ne passe pas 25 à 30; le nombre des blessés est de 132 entrés à l'hôpital; j'ai été les voir, il n'y a que quelques blessures graves. Tu as pu suivre l'exactitude des mouvemens, par les rapports que je t'ai fait passer pendant l'action. „

Salut et fraternité. *Signé*, HENRY FREGEVILLE.

Pour copie conforme à l'original, *le général en chef* MULLER.

Du quartier général de Bruges, le 14 messidor.

„ Une marche forcée de 12 lieues a porté nos troupes sur Ostende, où elles sont entrées; tout en arrivant, elles ont eu à essuyer la canonnade des vaisseaux de la rade, qui, quoique très-vive, et d'environ 2 heures, ne nous a tué personne.

„ L'ennemi n'ayant pas le tems d'emmener ses canons, les a encloués; beaucoup de ses vaisseaux n'ont pu sortir du port à cause du vent contraire; il en a brûlé quelques-uns, et nous a laissé les autres. Il a laissé aussi ses munitions et ses magasins. „

Signé, PICHEGRU, *général en chef de l'armée du Nord.*

Du quartier général de Lille, le 15 messidor, l'an 2e. de la République Française une et indivisible.

« Je m'empresse, citoyens représentans, de vous annoncer que les troupes de la République occupent la place de Tournai. Le général en chef vous donnera des détails. »
Signé, LIÉBERT, *chef de l'état major général de l'armée du Nord.*

Ypres, 13 *messidor*, *l'an* 2 *de la République Française.*

« Nous avions pour objet de favoriser les opérations de l'armée de Sambre et Meuse, en tenant en échec les forces que l'ennemi pouvait avoir dessein de tirer de Tournay pour les porter sur Mons.

» La victoire remportée à Fleurus le 8, par l'armée de Sambre et Meuse, nous a déterminés à diriger nos mouvemens d'un autre côté. Déja la division de Souham occupe Bruges, dont Windham s'est emparé depuis quelques jours, sans aucune espece de résistance.

» Malgré les enlevemens multipliés que les Autrichiens ont faits dans ces fertiles contrées, il s'y trouve encore des ressources immenses qui serviront à alimenter notre armée, et à diminuer les consommations excessives des denrées de notre territoire ; mais il faut que ces ressources soient distribuées sagement.

» L'ennemi affaibli par tant de défaites, vient d'évacuer Orchies, le Cateau, et même, dit-on, Saint-Amand : on m'annonce également qu'il a laissé les ouvrages qu'il avait faits devant Bouchain ; nous avons lieu de croire que ces évacuations sont le résultat de l'attaque vigoureuse que nous avons faite sur l'Escaut. »

Mons, le 13 *messidor l'an* 2 *de la République Française.*

« Citoyens collegues, nous sommes entrés à Mons, il y a une demi-heure. C'est une division du général Ferrand, commandée par lui et le général Favereau, qui s'en est emparée.

» Cette prise importante ne coûte qu'un seul homme. Nous avons été reçus par un peuple immense, au milieu des plus vives acclamations. L'on criait de toutes parts : *Vive la Nation ! Vive la République !* (On applaudit à plusieurs reprises.)

» Les esclaves fuient, et il est à présumer qu'une partie sera tournée par les colonnes qui se sont portées sur le Mont-Panisel. — Demain j'entrerai dans de plus grands détails. »

Signé, LAURENT, *représentant du peuple.*

P. S. J'arrive à l'instant où mon collegue fermait sa lettre. Je suis venu avec les divisions aux ordres du brave général Kleber, l'ennemi est complettement chassé des environs de Mons. Pendant que nous le forcions à abandonner ces posi-

tions rédoutables, l'avant-garde de l'armée de la Moselle, commandée par l'intrépide Lefebvre, attaquait le camp de Reux, et elle a obtenu un égal succès.

Signé, GILLET, *représentant du peuple.*

Au quartier-général de Mons, à 9 heures du soir, le 13 messidor, l'an 2e. de la République.

« Nous sommes entrés ce soir à Mons, à 8 heures et demie, presque sans résistance; l'ennemi n'a tenu que le tems nécessaire pour assurer sa retraite. Cette conquête n'a coûté à la division où je me suis trouvé qu'un seul homme.

» Les autres colonnes ont débusqué l'ennemi du Mont-Panisel; demain je vous enverrai de plus grands détails: l'ennemi se retire sur Bruxelles. »

Salut et fraternité. *Signé*, *le général* FERRAND.

P. S. Landrecies est investi par la division du général Jacob; je joins ici la lettre qu'il m'écrit à cet égard.

Du quartier-général devant Landrecies, le 13 messidor, 2e. année républicaine.

« Je te préviens que je cerne Landrecies de toutes parts, que j'occupe une partie de la forêt de Mormale; je peux l'avoir dans peu, si des forces supérieures du côté du Quesnoy ou de Valenciennes ne me forcent à en lever le blocus; mais je suis en garde de toutes parts contre leur surprise. »

Signé, *le général* JACOB.

PRISES MARITIMES.

Courrier du 12. Entrés à Bordeaux 2 navires anglais richement chargés, pris par la frégate la *Républicaine Française.*

Entrés à Rochefort 2 bâtimens espagnols, pris par l'avisо le *Sans-Culotte.*

Un autre de 40 tonneaux, coulé, après avoir pris la cargaison qui consistait en vin d'Espagne.

(N°. 31.)

MERCURE FRANÇAIS

DU QUINTIDI, 25 MESSIDOR, *l'an deuxieme de la République.*
(*Dimanche* 13 *juillet* 1794, vieux style.)

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* N°. 30.

Le mot de la Charade est *Betterave*; celui de l'Enigme est l'*Esperance*; celui du Logogriphe est *Citron*, où se trouve *ciron*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LA FÊTE A L'ÊTRE SUPRÊME.

QUEL spectacle plus sublime, plus majestueux, plus intéressant que celui de tout un grand peuple, adressant son hommage pur et solemnel à l'Etre suprême ! Ce jour saint, ce jour fortuné, que les Français régénérés avaient consacré à l'Eternel, parut avec éclat le 20 prairial de l'an 2e. de la République. A son aurore, on entend de toutes parts les sons d'une musique guerriere ; déja tous les citoyens s'étaient empressés d'orner l'intérieur de leurs maisons de banderoles tricolores, de guirlandes de feuilles de chênes, de couronnes civiques et de fleurs. Cependant l'airain tonne ; il annonce la marche de tous les citoyens, adorateurs et ministres, sans superstition du grand Etre, seul infini, seul tout-puissant. Mille groupes divers, hommes, femmes, enfans, vieillards, guerriers, portent à la main des rameaux de verdure, et sont parés de fleurs. Des vierges les précedent avec des corbeilles remplies de roses et de parfums. Le peuple se rassemble, avec cette pompe religieuse, au jardin National. Il se range en ordre autour d'un vaste amphithéâtre, dont les portiques sont décorés de fleurs, de guirlandes, de rubans tricolores. Les membres de la Convention nationale, dans leur costume imposant de représentans du peuple, viennent occuper le mont sacré. Alors le président (Maximilien Robespierre est annoncé par un musique éclatante : il paraît à la tribune et prononce, dans un temple immense dont les cieux font la voûte, un discours étincelant de patriotisme, de sentimens religieux et de pensées sublimes. Il expose les motifs puissans qui ont déterminé cette fête solemnelle ; il invite la nation à honorer l'auteur de la nature, et dit : Jamais le monde qu'il a créé ne lui offrit un spectacle aussi digne de ses regards. Il a vu régner sur la terre la tyrannie, le crime et l'imposture ; il voit, dans

ce moment, une nation entiere aux prises avec tous les oppresseurs du genre humain; suspendre le cours de ses travaux héroïques, pour élever sa pensée et ses vœux vers le grand Etre qui lui donna la missiou de les entreprendre et la force de les exécuter. N'est-ce pas lui dont la main immortelle, en gravant dans le cœur de l'homme le code de la justice et de l'égalité, y traça la sentence de mort des tyrans? N'est-ce pas lui qui, dès le commencement des tems, décréta la république, et mit à l'ordre du jour, pour tous les siecles et pour tous les peuples, la liberté, la bonne foi et la justice? Il n'a point créé les rois pour dévorer l'espece humaine; il n'a point créé les prêtres pour nous atteiler comme de vils animaux au char des rois, et pour donner au monde l'exemple de la bassesse, de l'orgueil, de la perfidie, de l'avarice, de la débauche et du mensonge; mais il a créé l'univers pour publier sa puissance; il a créé les hommes pour s'aider et pour s'aimer mutuellement, et pour arriver au bonheur par la route des vertus.

C'est lui qui plaça dans le sein de l'oppresseur triomphant les remords et l'épouvante, et dans le cœur de l'innocent opprimé le calme et la fierté; c'est lui qui force l'homme juste à haïr le méchant, et le méchant à respecter l'homme juste. C'est lui qui orna de pudeur le front de la beauté pour l'embellir encore; c'est lui qui fait palpiter les entrailles maternelles de tendresse et de joie; c'est lui qui baigne de larmes délicieuses les yeux du fils pressé contre le sein de sa mere; c'est lui qui fait taire les passions les plus impérieuses et les plus tendres devant l'amour sublime de la patrie; c'est lui qui a couvert la nature, de charmes, de richesses et de majesté. Tout ce qui est bon est son ouvrage, ou c'est lui-même. Le mal appartient à l'homme dépravé, qui opprime ou qui laisse opprimer ses semblables. L'auteur de la nature avait lié tous les mortels par une chaîne immense d'amour et de félicité. Périssent les tyrans qui ont osé la briser! Français Républicains, c'est à vous de purifier la terre qu'ils ont souillée, et d'y rappeller la justice qu'ils en ont bannie. La liberté et la vertu sont sorties ensemble du sein de la divinité; l'une ne peut séjourner sans l'autre parmi les hommes.

Peuple généreux, veux-tu triompher de tous tes ennemis? Pratique la justice et rends à la Divinité le seul culte digne d'elle. Peuple, livrons-nous aujourd'hui, sous ses auspices, aux justes transports d'une pure allégresse: demain, nous combattrons encore les vices et les tyrans; nous donnerons au monde l'exemple des vertus républicaines, et ce sera l'honorer encore.

Le peuple dans l'enthousiasme applaudit à ce discours par des cris d'allégresse.

Au bas de l'amphithéâtre s'éleve un monument où sont réunis tous les ennemis de la félicité publique; le monstre désolant de

l'athéisme y domine ; il est soutenu par l'ambition, l'égoïsme, la discorde et la fausse simplicité, qui, à travers les haillons de la misere, laisse entrevoir les ornemens dont se parent les esclaves de la royauté. Sur le front de ces figures, on lit ces mots : *Seul espoir de l'étranger* ; il va lui être ravi. Le président s'approche, tenant entre ses mains un flambeau : le groupe s'embrâse ; il rentre dans le néant avec la même rapidité que les conspirateurs qu'a frappés le glaive de la loi ; et du milieu de ces débris s'éleve la sagesse, au front calme et serein ; elle console l'homme de bien, que l'athéisme voulait réduire au désespoir.

Le président prononce alors un second discours. Il fait entendre les fiers accens du plus brûlant patriotisme, et s'écrie :

« Il est rentré dans le néant ce monstre que le génie des rois avait vomi sur la France. Qu'avec lui disparaissent tous les crimes et tous les malheurs du monde ! Armés tour-à-tour des poignards du fanatisme et des poisons de l'athéisme, les rois conspirent toujours pour assassiner l'humanité. S'ils ne peuvent plus défigurer la Divinité par la superstition pour l'associer à leurs forfaits, ils s'efforcent de la bannir de la terre pour y régner seuls avec le crime.

» Peuple, ne crains plus leurs complots sacriléges. Ils ne peuvent pas plus arracher le monde du sein de son auteur que le remords de leur propre cœur. Infortunés, redressez vos fronts abattus : vous pouvez encore impunément lever vos yeux vers le ciel. Héros de la patrie, votre généreux dévouement n'est point une brillante folie : si les satellites de la tyrannie peuvent vous assassiner, il n'est pas en leur pouvoir de vous anéantir tout entiers. Homme, qui que tu sois, tu peux concevoir encore de hautes pensées de toi-même : tu peux lier ta vie passagere à Dieu même et à l'immortalité. Que la nature reprenne donc tout son éclat, et la sagesse tout son empire. L'Etre suprême n'est point anéanti.

C'est sur-tout la sagesse que nos coupables ennemis voulaient chasser de la République. C'est à la sagesse seule qu'il appartient d'affermir la prospérité des empires ; c'est à elle de nous garantir les fruits de notre courage. Associons-la donc à toutes nos entreprises. Soyons graves et discrets dans toutes nos délibérations, comme des hommes qui stipulent les intérêts du monde. Soyons ardens et opiniâtres dans notre colere contre les tyrans conjurés ; imperturbables dans les dangers ; patiens dans les travaux, terribles dans les revers, modestes et vigilans dans les succès. Soyons généreux envers les bons ; compâtissans envers les malheureux, inexécrables envers les méchans ; justes envers tout le monde. Ne comptons point sur une prospérité sans mélange et sur des triomphes sans obstacles, ni sur tout ce qui dépend de la fortune ou de la perversité d'autrui : ne nous reposons que sur notre constance

et sur notre vertu. Seuls, mais infaillibles garans de notre indépendance, écrasons la ligue impie des rois par la grandeur de notre caractere, plus encore que par la force de nos armes.

„ Français, vous combattez les rois ! vous êtes donc dignes d'honorer la Divinité. Etre des êtres, auteur de la nature, l'esclave abruti, le vil suppôt du despotisme, l'aristocrate perfide et cruel t'outrage en t'invoquant : mais les défenseurs de la liberté peuvent s'abandonner avec confiance dans ton sein paternel. Etre des êtres nous n'avons point à t'adresser d'injustes prieres. Tu connais les créatures sorties de tes mains ; leurs besoins n'échappent pas plus à tes regards que leurs plus secrettes pensées. La haine de la mauvaise foi et de la tyrannie brûle dans nos cœurs avec l'amour de la justice et de la patrie ; notre sang coule pour la cause de l'humanité : voilà notre priere ; voilà nos sacrifices ; voilà le culte que nous t'offrons. „

Après cette premiere cérémonie que termine un chant simple et joyeux, les tambours et les trompettes donnent le signal de la marche. On part sur deux colonnes, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Au milieu du peuple paraissent les représentans, portant à la main un bouquet d'épis de blé, de fleurs et de fruits. Ils sont environnés par l'*enfance* ornée de violettes ; l'*adolescence*, de myrthe ; la *virilité*, de chênes, et la *vieillesse aux cheveux blancs*, de pampres et d'oliviers. Au centre de la représentation nationale, quatre taureaux vigoureux, couverts de festons et de guirlandes, traînent un char sur lequel brille un trophée composé des instrumens des arts et métiers, et des productions du territoire français.

Après avoir, durant la marche, couvert d'offrandes et de fleurs la statue de la liberté, le cortége arrive au Champ-de-la-Réunion ; une montagne immense devient l'autel de la patrie, sur sa cime s'éleve l'arbre de la liberté. Les représentans s'élancent sous ses rameaux protecteurs. Les peres avec leurs fils se groupent sur la partie de la montagne qui leur est désignée ; les meres avec leurs filles se rangent de l'autre côté. Un silence profond regne de toutes parts ; les accords touchans d'une musique harmonieuse se font entendre : les peres accompagnés de leurs fils chantent une premiere strophe ; ils jurent ensemble de ne plus poser les armes qu'après avoir anéanti les ennemis de la République : tout le peuple répete la finale. Les filles avec leurs meres chantent une seconde strophe. Elles promettent de n'épouser jamais que des hommes qui auront servi la patrie. Une troisieme et derniere strophe est chantée par tout le peuple entier. Tout s'émeut, tout s'agite sur la montagne : hommes, femmes, filles, vieillards, enfans, tous font retentir l'air de leurs accens. Les meres soulevant les plus jeunes enfans mâles, elles les présentent en hommage à l'auteur de la nature ; les jeunes filles jettent vers le ciel les fleurs qu'elles ont apportées ; au même instant et

simultanément, les fils, brûlant d'une ardeur guerriere, tirent leurs épées, les déposent dans les mains de leurs vieux peres ; ils jurent de les rendre par-tout victorieuses ; ils jurent de faire triompher l'égalité et la liberté contre l'oppression des tyrans. Partageant l'enthousiasme de leurs fils, les vieillards ravis les embrassent, et répandent sur eux leur bénédiction paternelle. Une décharge formidable d'artillerie, interprête de la vengeance nationale, enflamme le courage de nos Républicains ; elle leur annonce que le jour de gloire est arrivé. Un chant mâle et guerrier, avant-coureur de la victoire, répond au bruit du canon. Tous les Français confondent leurs sentimens dans un embrassement fraternel : ils n'ont plus qu'une voix, dont le cri général, *vive la République !* monte vers la Divinité.

Cette fête, la premiere qu'on puisse dire être digne d'honorer l'Eternel, a été répétée le même jour avec solemnité et respect sur tous les points de la République. Que de grandeur, que de pompe, quelle simplicité sublime, quel culte majestueux, enfin quelle religion pure et sainte dans cet hommage de toute une nation immense qui offre en holocauste à l'Etre suprême les tyrans monstrueux qu'elle combat, et le hideux fanatisme qu'elle détruit ! Les poëtes français se sont empressés d'interpréter et d'exprimer dans leurs vers les sentimens de leurs compatriotes, à l'occasion de la fête à l'Eternel. Mais le grand nombre de ces chants républicains ne nous permet qu'une courte analyse, dans laquelle le Mercure de la République puisse annoncer et célébrer plusieurs de leurs poëmes inspirés par un patriotisme religieux.

On doit à Th. Desforgues l'hymne superbe adopté par la Convention, pour être chanté le 20 prairial. En voici quelques strophes.

Pere de l'univers, Suprême intelligence,
Bienfaiteur ignoré des aveugles mortels :
Tu révélas ton être à la reconnaissance
Qui seule éleva tes autels !
. . . . . .
Le bonheur d'un grand peuple est ta plus belle fête ;
Ton dogme est la vertu, tes lois sont tes bienfaits :
En recevant tes dons, l'homme acquitte sa dette ;
Jouir, c'est remplir tes decrets.
. . . . . .
Ton temple est sur les monts, dans les airs, sur les ondes ;
Tu n'as point de passé, tu n'as point d'avenir ;
Et sans les occuper, tu remplis tous les mondes
Qui ne peuvent te contenir.
Tout émane de toi, grande et premiere cause ;
Tout s'épure aux rayons de ta divinité ;
Sur ton culte immortel la morale repose,
Et sur les mœurs la liberté.

Pour venger leur outrage et ta gloire offensée,
L'auguste liberté, ce fléau des pervers,
Jaillit au même instant de ta vaste pensée,
Avec le plan de l'univers.

. . . . . .

Les tyrans, sous leurs traits, nous offraient ton image,
De leur haine ils chargeaient ton indulgente loi :
Ils aspiraient l'encens, ils recueillaient l'hommage
Que l'homme élevait jusqu'à toi.

. . . . . .

De la haine des rois anime la patrie ;
Chasse les vains desirs, l'injuste orgueil des rangs,
Le luxe corrupteur, la basse flatterie
Plus fatale que les tyrans.

Dissipe nos erreurs, rends nous bons, rends nous justes,
Regne, regne au-delà du tout illimité ;
Enchaîne la nature à tes décrets augustes,
Mais laisse-nous la liberté.

Marie-Joseph Chenier, député à la Convention nationale, qui le premier a consacré sa lyre à notre sublime révolution, a composé aussi un hymne à l'Être suprême :

Source de vérité, qu'outrage l'imposture,
De tout ce qui respire éternel protecteur :
Dieu de la liberté, pere de la nature,
Créateur et conservateur ;

O toi, seul incréé, seul grand, seul nécessaire :
Auteur de la vertu, principe de la loi,
Du pouvoir despotique immuable adversaire :
La France est debout devant toi !

Grand Dieu, qui sous le dais fais pâlir la puissance,
Qui sous le chaume obscur visite la douleur,
Tourment du crime heureux, besoin de l'innocence
Et dernier ami du malheur !

L'esclave et le tyran ne t'offrent point d'hommage.
Ton culte est la vertu ; ta loi, l'égalité ;
Sur l'homme libre et bon, ton œuvre et ton image,
Tu soufflas l'immortalité.

P. L. Moline, secretaire greffier attaché à la Convention, est, comme on le sait, auteur, de concert avec G. Bouguier, député et membre du comité d'instruction publique, de la Sans-culotide dramatique, ou la Réunion de 10 août, opéra dont le succès se renouvelle et s'accroît sans cesse par les charmes des tableaux intéressans et patriotiques qu'il présente sur la scene, et par les beaux morceaux de déclamation, rendus par un art nouveau à ce théatre, avec autant de vérité que d'enthousiasme et d'énergie, par l'artiste Adrien. P. L. Moline a aussi rendu hommage à l'Être suprême dans un hymne

populaire, qui a été chanté dans la fête du 20 prairial, sur l'air : *Veillons au salut de l'empire.*

Sur les débris du diadême
Et du trône sanglant des rois,
Le peuple vers l'Etre suprême,
En ces lieux, éléve sa voix.
Liberté, liberté, tout doit céder à ta puissance!
Heureux par toi, nous chantons dans ce jour tes bienfaits.
Bis. La valeur et l'independance
Sont le partage des Français.

Les autres couplets de cet hymne sont repris et chantés par les peres et les enfans, par les jeunes filles, par les meres de famille, par tous les citoyens ensemble.

Le même auteur a composé un hymne Sans-culotide, sur l'air *des Marseillais.*

Une République naissante
Parait dans toute sa splendeur.
Nation sublime et puissante,
Rien n'est égal à ta grandeur!
Dans les transports d'une ame pure,
L'homme libre et victorieux,
Adresse ses chants belliqueux
Au seul auteur de la nature.
Français Républicains, dans ce jour solemnel,
Chantons le créateur, célébrons l'Eternel!

Nous regrettons de ne pouvoir rapporter les six strophes de cet hymne inspiré par le pur patriotisme. Un chant délicieux, de la plus douce mélodie et d'une onction sentimentale, composé par l'artiste Adrien l'aîné, excellent professeur de musique vocale, donne beaucoup de prix à ce court et simple *oratorio* de J. Lacombe, vieillard.

Etre suprême!
Seul infini, seul éternel!
D'un grand peuple qui t'aime
Reçois l'hommage solemnel!
Tout l'univers est ton autel!
Etre suprême!
Pour t'honorer, que peut un trop faible mortel?
Ta gloire est toute dans toi-même!

Il y a de grandes idées, heureusement exprimées dans un hymne en onze strophes, à l'Etre suprême, de Saint-Ange, deja bien connu par ses talens pour la poësie. On sent qu'il n'est possible que d'en rapporter ici quelques fragmens.

O Dieu! confonds des rois l'orgueilleux despotisme!
Qu'armé de ses poignards le hideux fanatisme
Sous ses autels détruits se replonge aux enfers!
Gouverné par les lois que le genre humain libre
Garde cet équilibre
Qu'observe sous tes lois l'ordre de l'univers!

Contre ses ennemis tu proteges la France;
La nature par-tout nous promet l'abondance;
La liberté sourit à nos jeunes guerriers;
La victoire déja se déclare pour elle,
Et la gloire immortelle
An bonnet qui la couvre attache ses lauriers.

En vain de ses soutiens, un ennemi perfide,
D'une ligue coupable instrument parricide,
Environna leurs jours des perils les plus grands;
Ils vivent! tu couvris, à l'ombre de tes ailes,
Nos défenseurs fidèles:
Ils vivent! leur salut est la mort des tyrans.

Voici deux strophes de l'hymne à l'Être suprême, par le citoyen Nougaret; sur l'air : *C'est à l'autel de la Patrie.*

Pour ses prêtres le Dieu suprême
Veut la nature et veut nos cœurs;
Son temple, c'est l'univers-même;
Son culte, les vertus, les mœurs.
O Dieu que le Français adore
Dans les lois de l'égalité!
Qui mieux que nous toujours t'honore,
Nous enfans de la liberté! *(Bis.)*

L'exemple que donne la France
A fait tressaillir l'univers.
Tyrans, redoutez la vengeance
Des peuples qui brisent leurs fers!
O Dieu que le Français adore!
Viens faire regner l'équité:
Et du couchant jusqu'à l'aurore,
Viens rétablir la liberté. *(Bis.)*

Le même auteur a composé aussi en beaux vers une priere à l'Etre suprême.

Dieu que l'esprit humain ne saurait concevoir,
Dont la terre et les cieux attestent le pouvoir!
Le spectacle imposant que la France présente,
Du despotisme affreux à jamais triomphante,
Un peuple grand et libre, et qui connait ses droits,
Enchante tes regards et fait pâlir les rois.

Scene lyrique en l'honneur de l'Etre suprême, par le citoyen Boinvilliers. Plusieurs coryphées et des chœurs de vieillards, de meres, d'adolescens, de jeunes filles, de guerriers, de magistrats adressent leur hommage à l'Eternel. Le chœur général chante :

Être infini, source immuable
De gloire et de félicité,
Sur les enfans de la liberté
Daigne jetter un regard favorable.
Nous chantons la Divinité
Qui toujours redoutable
Punit le coupable
Et vengeur de l'iniquité
Aux malheureux prête un bras secourable.

Le citoyen Français, de la section de Grenelle, a aussi payé le tribut de ses talens par plusieurs couplets sur différens airs ; celui-ci suffira pour en attester le mérite.

Les vœux d'une ame pure ;
Tel est le doux encens,
Qu'au Dieu de la nature
Offriront nos enfans :
A cet Etre des êtres
Pourquoi de vains honneurs ?
Les bons, voilà ses prêtres ;
Son temple est dans leurs cœurs.

Nous ferons le même éloge du *chant civique* composé par P. C. Cosson de la section de Châlier. Sur l'air : *Dansez, chantez, amusez-vous.*

Moteur suprême, Etre éternel,
Toi dont la bonté fait l'essence,
Par un hommage solemnel
Nous reconnaissons ta puissance.
Chantons le Dieu de l'univers,
Qu'il soit l'objet de nos concerts.

Tout sur la terre et dans les cieux
Nous révele son existence ;
Tout annonce à nos faibles yeux
L'éclat de sa magnificence.
Chantons, *etc.*

Nous lui devons la liberté,
La liberté, sœur du courage,
Nous lui devons l'égalité,
L'égalité, bonheur du sage.
Chantons, *etc.*

L'offrande d'un cœur ingénu
Pour lui fut toujours la plus pure.
Son plus beau culte est la vertu,
Son plus beau temple, la nature.
Chantons, *etc.*

Citons encore cette belle strophe d'une ode de J. Labartass de Strasbourg.

Dieu de la liberté, du peuple et du courage,
Les prêtres et les rois nous voilaient ton image ;
Nous voulons t'adorer loin des prêtres, des rois ;
Nous avons retrouvé tes traits dans la nature ;
Sa voix fidelle et pure
A dicté nos devoirs, notre culte et nos lois.

On applaudira cette autre strophe extraite d'un hymne de J. M. Deschamps, à l'Etre suprême.

Où sont-ils ceux qui t'osaient menacer,
Qui sous le manteau du civisme,
Vils professeurs de l'athéisme,
Du cœur de l'homme espéraient t'effacer ?

C'est à l'instant de leurs naufrages
Qu'ils ont vu dans tous les esprits
Leurs noms voués à d'éternels mépris,
Le tien à d'éternels hommages.

Invocation à l'Eternel par Buard fils.

Souverain de la nature,
Pere de l'humanité,
Confonds l'erreur, l'imposture,
L'intrigue et l'iniquité.
Plus de nobles, plus de prêtres;
Libres, sans chefs et sans rois
Nous ne voulons d'autres maîtres
Que nos vertus et nos lois.

On retrouvera la tournure originale de l'artiste Piis dans ces vers contre l'atheisme.

Incrédules qui voudriez
Voir l'Etre suprême et l'entendre,
Avec des mœurs vous le pourriez;
Mais aux champs il faudrait vous rendre;
Tete à tete avec une fleur,
C'est-là qu'au bord d'une onde pure
On entend un Dieu dans son cœur.
Comme on le voit dans la nature.

Il y a de grands sentimens exprimés avec énergie dans l'hymne à l'Eternel, par Armand Charlemagne. En voici la premiere strophe.

Ce soleil par qui tout se féconde et s'épure,
Ces trésors que produit le sein de la nature,
Tout, d'un Etre éternel, immense, illimité,
Annonce la Divinité.
Sous le double bandeau de l'erreur et des prêtres
Vécurent aveuglés nos malheureux ancêtres;
Dieu, tu n'es plus pour nous un probléme inconnu,
Ton temple est l'univers; ton culte, la vertu.

Ce juste et solemnel hommage à l'Eternel s'est répété à la fois dans toute l'etendue de la France. La commune de Versailles en a consacré la fête le 20 prairial; differens groupes, composés de tous les habitans de cette commune, cultivateurs, ouvriers, militaires, enfans, citoyens, jeunes filles, meres de famille ont presenté, dans une marche réglée, leurs offrandes à l'Eternel; ils ont fait tour-à-tour retentir le temple de la nature par leurs chants mélodieux.

Voici le couplet chanté par un jeune garçon.

Suprême auteur de la nature
Nous t'honorons par tes bienfaits.
Quelle offrande serait plus pure
Que les présens que tu nous fais!
Si notre voix est trop legere,
Nos cœurs du moins sont innocens.
Pour célébrer le meilleur pere
Il faut la bouche des enfans.

On sent qu'il est impossible de renfermer dans le cadre très-limité de ce journal tout ce que la fête à l'Eternel a inspiré de

sentimens généreux et de pensées sublimes aux Français libres et triomphans de l'erreur et de la tyrannie. Il faut donc nous borner, et terminer cet article par les belles stances pleines de grandeur, d'images, de philosophie et de vérité, que le citoyen Geoffroy, chef du dépôt des affaires étrangeres à Versailles, et de la section de la Concorde, a composées pour la fête à l'Eternel; sur l'air : *Quels accens ! quels transports !*

A l'homme ils ravissaient les douceurs de la vie,
Ces êtres immoraux dont la philosophie,
Propice aux vœux secrets de tous les cœurs pervers,
Avait rendu les cieux déserts.
Le peuple rejettant leur odieux système
Eleve ses pensers vers un Etre suprême;
Il proclame en ce jour, il chante ses bienfaits.
Le Dieu de la nature est le Dieu des Français.
Dieu puissant ! s'il fallait, pour guider notre hommage,
S'il fallait nous frapper par quelque grande image,
Je n'aurais point recours aux prodiges des arts;
Le ciel appelle nos regards . . .
Inépuisable auteur de vie et de lumiere
Qu'il verse par torrens sur la nature entiere,
Le soleil seul pourrait nous rendre quelques traits
Du Dieu de la nature et du Dieu des Français.
Mais en vain jusqu'à lui nous nous flattons d'atteindre;
On le défigura quand on voulut le peindre.
C'est delà que naquit cette foule d'erreurs,
Patrimoine des imposteurs :
C'est par-là que l'on vit, par des cultes bizarres,
Tous les peuples divers, policés ou barbares,
Avilir leur encens, profaner les bienfaits,
Du Dieu de la nature et du Dieu des Français.
Ce n'est plus maintenant dans l'enceinte d'un temple
Que je cherche ce Dieu, que mon œil le contemple;
Le monde qu'il créa, le monde est son autel,
Et son prêtre chaque mortel.
Mais que dis-je ? l'insecte enseveli sous l'herbe,
Atteste son pouvoir comme l'aigle superbe;
Il proclame sans cesse, et trace les bienfaits
Du Dieu de la nature et du Dieu des Français.
Dans nos affections il mit sa bienfaisance :
Ah ! quiconque eut un cœur croit à son existence;
Un Dieu seul peut donner ces sentimens si doux,
Et des peres et des époux :
Amitié, tendre amour, qui charmez notre vie,
Intérêt tout puissant qu'inspire la patrie,
O plaisirs ! ô vertus ! vous êtes des bienfaits
Du Dieu de la nature et du Dieu des Français.
Mais c'est la liberté dont l'heureuse influence
De ces dons précieux accroît la jouissance;
L'esclave tourmenté d'inutiles desirs,
Avec ses droits perd ses plaisirs.
Pour notre liberté, pénétrés d'un saint zele,
Jurons donc de combattre et de vaincre pour elle :
En tenant ce serment, méritons les bienfaits
Du Dieu de la nature et du Dieu des Français.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 25 juin 1794.

Les Polonais, et non plus le roi de Pologne et la noblesse polonaise formant un demi-million d'hommes qui en opprimaient huit à dix fois autant, vont trouver des alliés dans des cours voisines connues par leur justice et leur loyauté, et qui, aimées des peuples qu'elles gouvernent, sont encore éloignées d'une révolution pareille à celle de Pologne. On ne saurait néanmoins se dissimuler que ce n'est pas précisément par amour pour la liberté que ces cours prendront le parti des insurgens Polonais, mais pour se soustraire au démembrement et peut-être au joug que leur préparent trois états dangereux par leur prépondérance, qui ne sont déja que trop accoutumés à partager ce qu'ils convoitent, et qui convoitent tout ce qui les avoisine.

Parmi les puissances amies des Polonais, la Porte Ottomane jouera un rôle important. Il n'est pas même sûr qu'elle n'attaque point l'Autriche.

Voici ce qu'on mande de Constantinople, en date du 10 mai. Le changement dans le ministere Ottoman n'a pas été aussi général qu'on avait présumé qu'il devait l'être. Le seul directeur des monnaies Jussuph-Aga a été démis de sa place. On dit que dans une administration de quatre années il a épargné au département des monnaies seize millions et demi de piastres.

Les frégates françaises sont sorties de Smyrne, elles se sont emparées près des Dardanelles de deux bâtimens; le chargement de ces vaisseaux a été vendu aussi-tôt au château des Dardanelles. — Les Français viennent d'acheter et d'équiper dans cette capitale plusieurs bâtimens qui doivent croiser contre les vaisseaux de leurs ennemis.

Tout paraît annoncer que les hostilités vont éclater au Nord entre la Russie, la Suede et le Danemarck. Une flotte anglaise, dit-on, doit bientôt paraître dans la Baltique, et se combiner avec la flotte russe. D'un autre côté, la flotte de Danemarck et de Suede vont être bientôt réunies. On écrit de Copenhague, en date du 12 juin, que la frégate le *Triton* avait été expédiée pour aller au devant de la frégate suédoise. On ajoute que des difficultés d'une nature sérieuse se sont élevées dernierement entre le gouvernement général de l'isle danoise de St. Thomas, et l'amiral anglais qui se trouve dans ces parages: chaque jour la Suede découvre aussi des motifs de défiance et de haine contre

la Russie ; les pieces de la procédure contre d'Armfeld prouvent que cet agent secret du cabinet de Pétersbourg cherchait à soulever les Dalécarliens, qui sont les habitans les plus courageux et les plus remuans de la Suede. M. Potocki a été reconnu par le gouvernement suédois comme ministre de la république de Pologne ; le baron de Vachtemeulet a été envoyé par le gouvernement de Suede dans la Poméranie ; cette province est voisine de la Pologne, et l'on croit que cette mission a pour but une intelligence plus intime entre le cabinet de Stockholm et le gouvernement polonais.

Kosciusko a été sur le point d'être assassiné. Dziewouski, chanoine de Cracovie avait formé le projet de se présenter à lui et de le poignarder en le complimentant sur sa conduite : cet horrible projet était consigné dans une lettre adressée au général russe Denzon, et qui a été portée par un paysan qui en était chargé, au général Kosciusko. Cet assassin a été pendu à Cracovie.

Les séances du conseil national se tiennent tous les jours sans en excepter le dimanche : outre ces séances ordinaires, il y en a d'extraordinaires, quand les circonstances l'exigent. Les séances ordinaires commencent à 5 heures de l'après-midi, et durent jusqu'à ce que les affaires qui sont à l'ordre du jour soient terminées. On commence chaque séance par délibérer sur les objets les plus pressans, et le président doit à l'ouverture de la séance, demander à chaque conseiller, si dans son département il n'y a aucune affaire qui exige une prompte décision. Le dimanche et le mercredi sont consacrés au département du trésor et de la guerre. Le lundi et le jeudi au département des vivres et de sûreté ; le mardi au département des affaires étrangeres et de la justice ; enfin le samedi, encore aux départemens du bon-ordre et de l'instruction nationale. Les membres du conseil sont tenus d'entendre de une à deux heures les pétitions des citoyens, de recevoir leurs mémoires ; en conséquence de quoi, ils sont obligés de se trouver toujours chez eux à cette heure. Pour épargner le temps, ils se sont engagés à n'assister à aucun grand repas et à ne point en donner. Le conseil national et chaque département ont un sceau particulier. — Pour subvenir aux frais de la guerre, on va dépouiller les églises et les monasteres de leur argenterie. Le primat a adressé en date du 28, une lettre circulaire au clergé, pour l'exhorter à ne point s'opposer à cette mesure, et à faire un inventaire de l'argenterie des églises, en notant les pieces qui sont absolument indispensables pour le culte.

C'est avant-hier qu'est venue ici la nouvelle de l'action qui a eu lieu à quelque distance de Malagoszce, le 7 de ce mois, entre le généralissime Kosciusko et les troupes combinées de Russie et de Prusse. Voici ce que le généralissime, lui-même, en a annoncé provisoirement ; savoir, " que malgré la supériorité de l'ennemi en troupes réglées, par la jonction des

Prussiens et de leur artillerie pesante, le commandant en chef polonais, était cependant sur le point de remporter une victoire complette. Déja l'ennemi commençait à plier, après avoir perdu cinq canons, lorsqu'un boulet, qui emporta le général polonais Grochowski, occasionna quelque désordre, qui continua même, sur le faux bruit répandu dans l'armée, que c'était Kocziusko qui avait été tué. Ce général, pour détromper et rassurer ses troupes, s'exposa au plus grand danger. L'ennemi en attendant, ne laissa pas que de profiter de cet accident imprévu et parvint à se rallier. Le général Kosziusko s'appercevant qu'un de ses bataillons d'infanterie, ne soutenait pas le choc de la cavalerie ennemie, et que, d'un autre côté, le corps des piquiers ennemis ne paraissait non plus disposé à remplir son devoir, ne voulut plus alors risquer un combat décisif.

„ Il se retira à Malagoszce, en emportant ses morts et ses blessés, mais en laissant deux canons entre les mains de l'ennemi. La perte des Polonais se monte à 600 hommes à-peu-près. Celle de l'ennemi doit être beaucoup plus considérable. Quelques rapports la font monter à 500 Prussiens, tués et blessés, et celle des Russes à 400 hommes. Nous attendons avec impatience le rapport ultérieur. „

On cherche par toutes sortes de moyens à troubler l'union qui regne entre les habitans de Varsovie. Dernierement le bruit se répandit que l'église des luthériens était remplie d'armes ; et qu'en général les dissidens étaient affectionnés aux Russes. Mais la voix du magistrat qui s'est fait entendre à étouffé celle de la malveillance : il a déclaré au peuple qu'il n'y avait point d'armes comme on l'avait dit, et le peuple est demeuré tranquille.

Ziclinski, cordonnier de Varsovie, continue à jouir de la plus grande confiance parmi ses concitoyens ; il se trouve à la tête de 38 corps de métiers, formant environ 30 mille individus.

Le ministre Prussien fait toujours des démarches pour obtenir un passe-port ; et n'a pas encore réussi.

De Francfort-sur-le-Mein, le 22 juin.

Le jeune empereur vient d'arriver au château de Schonbrunn, le Fontainebleau des princes de la maison d'Autriche, et situé à peu de distance de leur capitale. Suivant des lettres de Vienne, du 11 juin, les fêtes qu'on y donne de tems à autre ne masquent pourtant pas l'abattement général qui regne à la cour, abattement causé par la fâcheuse tournure que prennent les affaires dans les Pays-Bas et sur les bords du Rhin, et dont François II a été presque témoin. A ces sujets d'inquiétude, si violens que la tristesse de la cour n'a pu disparaître dans les dernieres fêtes données à l'occasion de la nais-

sance d'un fils de l'empereur, vont s'en joindre bientôt d'autres : car des lettres reçues de Bucharest, capitale de la Valachie, apprennent que la Porte vient de donner des ordres très-pressans au gouvernement de cette province, d'organiser dans le plus bref délai toutes les milices de cette province, et de faire reparer au plutôt tous les ponts et chaussées.

Ces dispositions, qui annonçent des projets hostiles et menaçans pour les provinces de Transylvanie et du Banat de Temeswar, redoublent les inquiétudes du cabinet de Vienne.

On remarque dans cette position vraiment cruelle, que le roi de Prusse ne fait pas tout ce qu'on aurait droit d'attendre d'un bon et fidele allié. Le bruit court même que ce prince, d'accord avec Catherine II, a fait sommer l'empereur de fournir 24,000 hommes contre les Polonais. C'est le prince de Nassau, l'un des couriers de la coalition, et naturalisé en Pologne, qui a ménagé une réconciliation telle quelle entre l'impératrice de Russie et le roi de Prusse, à qui leurs intérêts communs font d'ailleurs un devoir de se réunir : cette réconciliation n'était pas une chose facile ; car dans la correspondance du cabinet de Pétersbourg, publiée à Varsovie, l'impératrice parlait d'une maniere très-peu fraternelle de son frere le roi de Prusse. Cette façon de penser et de s'exprimer est, après tout, bien digne d'une femme qui intrigue par-tout, et allait bouleverser la Suede, si l'on n'eut découvert à tems ses intelligences avec Darmfeldt.

On s'apperçoit tellement du peu de bonne volonté de Frédéric-Guillaume qui, après avoir palpé 100,000 guinées fournies par l'Angleterre, se dispenserait volontiers, s'il l'osait, de fournir le contingent promis, ou pour mieux dire vendu si cher, que lord Cornwallis, lord Malmesbury et le ministre hollandais Kinkal, se sont rendus à Mayence, ou pour mieux dire au quartier-général de Kaiserslautern, pour presser l'envoi des troupes que le cabinet de Berlin doit faire marcher. Ils se sont abouchés, dit-on, avec le ministre Prussien Hardinberg.

On a fortifié la garnison de Mayence par une nouvelle levée qui s'est faite dans cette ville ; il est question de la porter à 4000 hommes. Cette place est le rendez-vous d'un grand nombre de recrues venant d'Anspach ; il s'y est fait depuis peu de tems deux proclamations, l'une concernant un emprunt de 150,000 florins à 5 pour 100, destiné à pourvoir aux besoins urgens des habitans de ces contrées, qui ont beaucoup souffert de la guerre actuelle ; l'autre cherche à provoquer des dons patriotiques ; elle annonce même qu'on mettra des contributions forcées sur ceux qui ne se prêteront pas à cette invitation.

Les Français se renforcent de nouveau dans le Palatinat ; et le centre des armées prussiennes, enfin forcées d'agir, doit être transféré en avant de Lautern. Suivant des lettres de

Manheim du 20 juin, nous savons, à n'en point douter dans notre ville, que le décret de la Convention, relatif aux Anglais et Hanovriens, a fait une impression terrible sur toutes les troupes de la coalition. — Des évenemens tragiques se répetent fréquemment du côté du théâtre de la guerre : en quinze jours, on a remarqué trois suicides dans la petite ville de Dulm; deux femmes se sont précipitées, et une autre s'est coupé la gorge.

Le 19, à la pointe du jour, les Autrichiens attaquerent les postes avancés des Français à Weingarten et Wertheim; mais ils trouverent à qui parler, et furent ensuite attaqués à leur tour. Une vive canonnade leur enleva beaucoup de monde.

Provinces-Unies et Belgique.

On peut juger des succès des armes de la République Françaises, et de la terreur qu'elles inspirent à ses ennemis vaincus, par les nouvelles suivantes de Bruxelles, en date du 25 et du 27 juin.

Bruxelles, 25 *juin*. La position des armées coalisées sur la Sambre devient de plus en plus critique. Les Français continuent toujours à se porter en avant. Le poste de Quatre-bras, commandé par le colonel Spiqnel qui avait sous ses ordres plus de 3000 hommes, a été obligé de se rendre à la suite de trois attaques furieuses.

Les communications entre Bruxelles et Namur sont coupées. Des fuyards ne cessent d'arriver dans cette ville. Tous les magasins militaires sont embarqués sur des bateaux. Les archives du gouvernement sont déja parties. La coalition n'a plus d'espoir que dans le corps considérable de troupes qu'envoie Cobourg, pour couvrir Mons et Bruxelles, et qui doit tenter de se réunir avec les corps d'Alvinzi, de Beaulieu et celui du prince d'Orange. Cependant on travaille à force à des abattis et à des retranchemens dans la forêt de Soigner, pour s'y préparer une retraite en cas d'évenement.

Les alliés qui s'étaient avancés en Flandre jusqu'à Thourout, ont été obligés de se replier avec leur artillerie jusques sous les murs de Bruges. La grande armée s'est également mise en mouvement, et dirige sa marche le long de la rive droite de l'Escaut vers Oudenarde. Cobourg a établi son quartier-général à Escanoffle, et Jorek le sien à Potter. On pense généralement qu'il s'agit d'une réunion avec l'armée de Clairfayt.

Tout annonce qu'Ypres se trouve déjà entre les mains des Français. Namur est menacé, et l'on croit que les secours attendus de Luxembourg et des bords du Rhin n'arriveront pas assez à tems.

L'on a appris ce matin, que Charleroy avait capitulé mercredi dernier. La prise de cette ville, qui n'est qu'à 8 lieues

de

de Bruxelles, nous cause les plus vives inquiétudes. Il paraît, d'après les mesures que prend le gouvernement, qu'il doit nous quitter cette nuit, pour se retirer, à ce qu'on assure, à Mastrich ou à R..remonde. Notre canal est encombré de bateaux remplis de marchandises et d'effets les plus précieux, qui n'attendent que le signal de leur départ. Les routes de Louvain et d'Anvers sont obstruées par la quantité de voitures qui sortent de notre ville, pour se retirer et sur Cologue, et sur la Hollande; en un mot, la consternation regne sur tous les visages, et nous sommes au moment de la plus grande crise.

Nous n'avons pas encore d'avis certains sur l'issue de la bataille du 26, dans les environs de la Sambre; mais il paraît que notre aîle gauche n'a pas eu le succés desiré.

Les lettres de Gand, en date du 26, annoncent que depuis deux jours, on y est fort tranquille, l'ennemi n'ayant pas réparu depuis sa derniere attaque à la porte de Bruges; mais que le sort de cette ville dépend du succès qu'on espere d'obtenir sur la Sambre; et qu'en cas de non-reussite, il est à présumer qu'on abandonnera la Flandre pour se retirer sur Anvers.

Dans cette position, toute la présence d'esprit que le gouvernment autrichien a pu conserver, s'est bornee à faire mettre Bruxelles à l'abri d'un coup de main.

Le prince de Waldeck va prendre le commandement de l'armée hollandaise, qui ne servira pas à grand'chose, et ne pourra guères retarder la marche victorieuse des Français.

ITALIE. *De Livourne, le 18 juin.*

Des nouvelles reçues de Corse apprennent que la division commence à se mettre entre les Anglais et les Paolistes. Paoli a manifesté son mécontentement à l'occasion de plusieurs dispositions faites par l'amiral Hood,

Il est difficile de se faire une idée exacte de ce qui s'est passé à Turin: les divers avis qui en arrivent sont parfaitement contradictoires entr'eux. Tantôt c'est une conspiration qui avait pour but de faire périr le roi et sa famille; pour y parvenir, on devait mettre le feu au théâtre, à l'arsenal, au grand magasin à foin, au palais de Carignan et à plusieurs autres édifices; on parle de deux mille personnes qui ont été arrêtées, et il n'est question que des supplices qui doivent avoir lieu. Tantôt le complot est si obscur, si peu important, qu'on ne daigne pas même en dire le motif; vingt personnes au plus ont été arrêtées; la seule suite qu'il ait eu est une procession à laquelle le roi a assisté bien dévotement; on semble chercher même à prémunir contre ceux qui voudraient donner de l'importance

que nous ignorons encore, avait diminué de voile à l'apparition de l'ennemi. Malgré les signaux qui lui furent faits, il demeura sous le vent et de l'arriere de l'armée, ensorte qu'à l'entrée de la nuit, et lorsque nous ne pouvions plus l'observer, il fut engagé par plusieurs vaisseaux anglais.

„ Nous avons appris depuis que ce vaisseau avait été désamparé, son capitaine tué.

„ Le vaisseau l'*Audacieux*, qui le rencontra le lendemain, le prit à la remorque et le conduisit à Rochefort.

„ Les Anglais avaient dans leur ligne un vaisseau appellé l'*Audacieux*. Ils ont publié que ce vaisseau avait amené le *Révolutionnaire* à Plymouth.

„ Les deux armées avaient demeuré en observation toute la nuit. Le 10 au matin, l'amiral Anglais manœuvra de maniere à nous faire juger que son dessein était d'inquiéter notre arriere-garde. Il fallut manœuvrer nous-mêmes pour l'empêcher, et du mouvement des deux armées devait suivre un engagement qui eut lieu en effet. L'avant garde ennemie, forcée de plier, vira sur son arriere-garde, et se porta sur celle de l'armée française. Le retard apporté dans l'exécution des ordres du général, mit aux prises deux de nos vaisseaux, l'*Indomtable* et le *Tyrannicide*, avec des forces infiniment supérieures. Ces deux vaisseaux souffraient beaucoup du feu de l'ennemi, et déja ils étaient désemparés. Vainement le signal répété de virer de bord pour se porter à la queue, flottait-il à la tête du mât. Le vaisseau de tête ne bougeait point, et il arrêtait le mouvement de toute la ligne. Le général Français se crut un moment abandonné ; il prit son parti avec beaucoup de hardiesse ; il vira de bord le premier, fit signal à l'armée de le suivre, et, incertain si ce signal serait mieux exécuté que les autres, il se place à la tête de la ligne, résolu s'il le fallait d'aller seul dégager ses deux vaisseaux. Tous suivirent, à l'exception d'un seul. La ligne fut formée en un instant. L'armée de la République tomba sur l'armée anglaise, qu'elle surprit en désordre ; mais malheurement la lenteur qu'on avait mise à obéir nous avait fait perdre l'avantage du vent que nous avions au commencement de l'action. Cela n'empêcha pas que nous ne fissions un feu terrible sur les ennemis ; mais cela leur donna la facilité de s'échapper, en forçant de voiles. Ils se retirerent avec précipitation, en abandonnant nos deux vaisseaux et le champ de bataille.

„ La ligne anglaise était composée ce jour-là de 30 vaisseaux de ligne. Deux furent obligés de se retirer, et l'un fut rencontré le jour suivant par la frégate la *Bellonne*, qui le poursuivit pendant quelque tems.

„ Le combat du 10 avait duré 7 à 8 heures, et s'il n'avait pas été décisif, il avait été glorieux pour les armes de la République. Le champ de bataille était le lieu même assigné au passage du convoi. Nous devions nous attendre que les

Anglais continueraient à nous observer, et nous savions qu'ils avaient dans ces parages une division de six vaisseaux de ligne, qui cherchait à effectuer sa jonction avec l'amiral Howe; cett division a dû le joindre dans la journée du 10; car après le combat, nous apperçûmes devant nous des vaisseaux que le brouillard nous empêcha de reconnaître, et qu'à leur manœuvre nous jugeâmes ennemis.

„ Le salut du convoi était l'objet de notre mission; nous jugeâmes que, dans notre position, ce que nous avions de mieux à faire, était d'éloigner l'ennemi de la route qu'il devait suivre. Nous calculâmes qu'en tenant la bordée du large, nous entraînions l'Anglais dans le nord et dans l'ouest de cette route, et que, par ce moyen, le convoi passerait environ à 25 lieues au sud des deux armées. Cette combinaison était d'autant plus juste, qu'elle a été vérifiée par l'évenement.

„ Dans le tems que lesarmées étaient en présence, le 13, le contre-amiral Vanstabel a passé sur le champ de bataille du 10, il y a trouvé les débris du combat, tels que des hunes, des pieces de sculptures des galeries, des figures brisées; et il a été rallié sur le même point par le vaisseau le *Montagnard*, qui s'était séparé de l'armée, et la frégate la *Seine* qui l'avait suivi.

„ Le brouillard épais qui obscurçit l'horison pendant toute la journée du 11 et une partie du 12, ne nous permit pas d'appercevoir l'armée anglaise; elle reparut à notre vue, et dans le vent, le soir de ce dernier jour. Elle courut sur nous; mais ne jugeant pas à propos de nous attaquer à l'entrée de la nuit, elle força de voiles pour s'élever au vent; sa ligne était alors formée de 24 vaisseaux.

„ Le 13, nous en comptâmes distinctement 28, et nous apperçûmes quelques vaisseaux en réserve; la *Proserpine*, qui fut chargée de les reconnaître, en compta 34, dont 8 à trois ponts. Ce rapport s'accorde avec les listes publiées dans les papiers anglais, au moment de la sortie de la flotte ennemie des ports d'Angleterre; suivant ces listes, l'amiral Howe avait sous ses ordres 36 vaisseaux de ligne, dont 7 à trois ponts; 8 officiers généraux, tous d'un nom connu dans la marine anglaise, en commandaient les différentes divisions; la flotte de la République était composée de 26 vaisseaux, dont quatre formant la division du contre-amiral Nielly, étaient épuisés par une longue croisere. Nous n'avions que 3 vaisseaux à 3 ponts et 3 officiers généraux.

„ Ce fut avec cette inégalité de forces que le combat s'engagea, nous ne crûmes pas devoir l'éviter; nous craignîmes qu'en prenant chasse devant l'armée anglaise, elle ne fit pendant quelque tems mine de nous poursuivre, et qu'abandonnant une poursuite infructueuse, elle ne se reportât sur la route du convoi, ne l'interceptât, et en l'amenant dans ses ports, ne se flattât encore d'avoir mis en fuite le pavillon

national. Nous pensâmes qu'il était plus conforme à vos vues et à l'intérêt public de périr plutôt que de livrer à Pitt cette riche proie, et de lui abandonner les subsistances d'un grand peuple. La victoire pour nous, quelles que fussent les suites du combat, était de mettre l'armée anglaise hors d'état de tenir la mer.

„ Tels sont, citoyens, les motifs qui nous ont déterminés à soutenir le plus rude et le plus horrible combat dont l'Océan ait jamais été temoin. L'action commença vers les 9 heures du matin, et dura jusqu'à trois heures. L'armée française était en bon ordre et les dispositions avaient été bien prises. Mais les Français à la mer ont toujours eu plus d'impétuosité que de méthode, et c'est un vice dont il appartient à la législation de les guérir. Des fautes ont été commises, et vous connaissez tous la fausse manœuvre du capitaine Gallin, qui fut cause que la ligne fut coupée derriere la *Montagne*.

„ Cependant on se battait avec acharnement; des vaisseaux dans les deux armées étaient desemparés; l'arriere-garde de l'armée française soutenait le choc avec un courage, une intrépidité au-dessus de tout éloge. Les tourbillons de fumée étaient tels qu'on ne se voyait plus. Sur divers points de notre ligne on a vu des vaisseaux anglais couler, et les rapports qui m'ont été faits attestent qu'il y en a eu trois. Les faits de détail ont dû nécessairement échapper à l'observateur; car qui pouvait être observateur dans un combat où chacun était forcé d'agir, et où la mort qui se promenait dans chaque partie du vaisseau, obligeait ceux qui survivaient à redoubler d'efforts et d'activité ?

„ Les Anglais cesserent les premiers le feu; alors on put voir autour de soi. L'avant-garde de l'armée française avait plié; elle était à demi-lieue sous le vent : cette circonstance seule nous a ravi des mains la plus belle victoire. Si elle eût gardé son poste, le général en virant de bord, comme c'était son intention, couvrait tous les vaisseaux désemparés des deux nations. Il fut forcé d'arriver pour rallier cette avant-garde. Mais cette manœuvre même lui fit perdre du terrain, et l'empêcha de s'élever assez dans le vent pour sauver tous ces vaisseaux.

L'amiral Howe a dit à sa cour qu'il avait fait fuir l'amiral Français. Il aurait dû dire que cet amiral avait rallié son avant-garde et viré de bord pour courir sur les vassseaux maltraités, que ne pouvant pas gagner dans le vent, il a mis en panne et y a demeuré au moins cinq heures, et qu'il a envoyé toutes ses frégates et ses corvettes pour donner des remorques sans que ces petits bâtimens aient été inquiétés. Le *Pavillon*, corvette de huit canons de quatre, a été prendre un de nos vaisseaux sous la volée de l'ennemi, et il ne lui a pas tiré un coup de canon. Immobiles pendant toute cette opération, nous avions l'armée anglaise au vent à nous; nous ne pouvions pas aller

vers elle, mais elle pouʌait sur nous- Ponrquoi ne l'a-t-elle pas fait ?

„ La vérité est que l'ennemi était plus maltraité que nous, et il est bien forcé d'avouer qn'il était hors d'état de tenir la mer. Quand il le nierait, les faits parlent. Il avait un convoi à intercepter ; ce convoi était attendu à Londres ; il y était déja vendu : des capitaines de commerce pris par Vanstabel, en étaient si convaincus, qu'ils lui disaient avec arrogance : Vous nous prenez en détail mais l'amiral Howe vous prendra en gros. Si la flotte anglaise n'a pas reçu de grands dommages, pourquoi le convoi n'est il pas à Londres? Pourquoi a t-il suivi paisiblement sa route au milieu des débris qu'il a traversés ?

„ Pour nous, citoyens, notre mandat étaient de sauver le convoi. C'était à nous à remplir notre mission sans calculer les sacrifices. Eussions-nous dû périr tous jusqu'au dernier, nous y étions resolus, pourvu que ces subsistances attendues avec tant d'impatience vinssent calmer l'inquiétude du peuple, et soulager le dénûment que sa constance lui faisait supporter sans murmure depuis si long-tems. Si nous avons perdu des vaisseaux, nous pouvons du moins rendre à nos freres d'armes cet honorable témoignage, qu'ils n'ont livré à l'ennemi que des carcasses abimées, et qu'en succombant ils auraient forcé l'Anglais à admirer leur courage, si la présomption britannique pouvait admirer la vertu Républicaine.

„ Témoin de ces actes de vertu, j'en ai été touché jusqu'au fond du cœur. Dans tous les grades, j'ai vu se montrer cet héroïsme qui n'appartient qu'à des ames fortes nées pour la liberté. Il m'a été impossible encore d'en recueillir tous les traits, mais ils me seront communiqués, et je m'empresserai d'en transmettre l'intéressante nomenclature sous les yeux de la Convention nationale.

„ Elle y verra avec attendrissement le capitaine Bazire, commandant le vaisseau la *Montagne*, ayant les deux cuisses emportées, dire au chirurgien qui le pensait : Dites au représentant du peuple, que le seul vœu que je forme en mourant, c'est le triomphe de la République.

„ Elle y verra un jeune aspirant, Chardon, ayant aussi une cuisse emportée et prêt à mourir, se consolant, pourvu qu'on fit *danser la Carmagnole aux Anglais.*

„ Elle y verra un jeune Breton de la réquisition, voyant la mer et les combats pour la premiere fois, ayant la jambe cassée, porte au poste du chirurgien, demander qu'on l'arrête près d'une piece prête à tirer, et après en avoir observé l'effet et l'avoir vu porter à bord de l'ennemi, s'écrier avec joie : « Ils voulaient avoir ce vaisseau, mais ils ne l'auront pas. „

„ Elle y verra deux jeunes gens dont je suis fâché de n'avoir pu, dans la chaleur de l'action, demander les noms, blessés à côté de moi, témoigner de l'inquiétude sur le représentant du peuple, et ne s'occuper de leurs blessures qu'après avoir acquis la certitude qu'il n'était pas lui-même blessé.

„ Elle y verra un lieutenant de *la Montagne*, Hue, blessé griévement au bras, reprendre son poste après avoir été pansé, malgré les conseils du général, et recevoir une seconde blessure au bas ventre.

„ Ce n'est pas seulement à bord de la *Montagne* qu'on peut recueillir de pareils traits ; il n'est pas de vaisseau qui n'en offre de semblables, et je n'éprouve en ce moment que le regret de ne pas les connaître tous. Dans les hôpitaux même où je les ai vus, ces braves marins, après notre retour à Brest, je les ai entendus crier *vive la République !* et former des vœux pour retourner bientôt offrir à la patrie le bras et la jambe qui leur restaient. Et c'est à de pareils hommes qu'on veut ravir la liberté ! Non, jamais tous les despotes de l'univers reunis ne réussiront dans cette folle entreprise.

„ L'Anglais se vante de ce qu'il appelle une victoire ; mais il ne se vantera pas, sans doute, de la fuite honteuse d'une division de douze vaisseaux de ligne que nous avons forcés de s'éloigner de nos côtes, le 21 prairial.

„ Telles étaient les dimensions que Pitt avait prises, que votre convoi, après avoir échappé à l'armée de Howe, devait trouver aux aterrages de nouveaux ennemis.

„ Douze vaisseaux frais croisaient sur les Penmarck, couvrant les ports de Brest et de l'Orient, et prêts à se porter à l'entrée de celui des deux que le convoi tenterait d'aborder.

„ Malgré notre état de délâbrement, avec des vaisseaux démâtés et en remorque, nous les avons poursuivis depuis le commencement du jour jusqu'à six heures du soir. Ils se sont couverts de voiles ; et lorsque, voyant l'impossibilité de les atteindre, nous avons repris notre route ; ils ont gagné le large et ont débarrassé l'entrée du convoi.

„ Tels sont, citoyens, les faits dont j'avais à vous rendre compte. Peut-être comme moi verrez-vous dans un revers militaire une grande victoire politique ; car l'objet des deux armées était le convoi, et celle qui l'a garanti de la dent rapace du léopard anglais, vous jugerez sans doute que c'est aussi celle qui a mieux rempli les vues de son gouvernement. La marine de la République, encore à son berceau, a fait des prodiges de valeur. Soignez son éducation, favorisez son instruction par tous les moyens qui sont en votre pouvoir, et bientôt elle se montrera avec un eclat qui intimidera les despotes. „

Séance de septidi, 17 *Messidor*.

Les administrateurs, fonctionnaires publics et autres réfugiés du departement de Jemmappe sont admis à la barre. Ils témoignent leur joie de ce que les ennemis ont évacué leurs foyers. « Representans, disent-ils, donnez des encouragemens à ce peuple qui a tant souffert pour ses droits. Nous rentrerons dans notre patrie pour y annoncer que vous avez créé une constitution populaire qui fera le bonheur des Fran-

çais ; que vous avez établi un gouvernement révolutionnaire qui fait trembler le despotisme, pour diriger nos efforts contre tous les tyrans et leurs infâmes suppôts, et mériter par-là l'estime de nos concitoyens, trop long-tems malheureux. »

Ces citoyens sont reçus avec la plus vive sensibilité et leur pétition est renvoyée au comité de salut public.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des finances, décrete :

« Art. Ier. Le délai de trois mois, accordé par l'art. V de la loi du 29 germinal, pour la remise des titres qui justifient les services des Suisses qui ont servi en France, leur donne droit aux pensions et gratifications accordées par la même loi, est prorogée jusqu'au Ier. vendemiaire prochain.

» II. Les réclamans pourront remettre leurs titres à l'ambassadeur de la République en Suisse, qui les adressera de suite au commissaire-liquidateur à Paris.

» III. La loi du 29 germinal ne s'applique qu'aux pensions accordées aux services militaires. »

Séance d'octidi, 18 *Messidor*.

PRÉSIDENCE DE LOUIS.

Après la lecture de plusieurs adresses, l'assemblée a rendu les deux décrets suivants.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique, décrete :

« Art. Ier. Les citoyens ci-après dénommés formeront le jury, chargé d'examiner et de juger les livres élémentaires remis au concours décrété le 9 pluviôse dernier, et proposeront les récompenses à accorder aux ouvrages qui auront été jugés utiles à la République.

» II. Le jury soumettra à l'approbation du comité d'instruction publique, un réglement pour déterminer l'ordre de son travail.

» III. Lorsque le jury aura terminé son travail, il le remettra au comité d'instruction publique chargé d'en faire un rapport à la Convention. »

Noms : Lagrange, Daubenton, Lebrun, Monge, Richard, Garat, Thouin, Prouy, Sergeis, Hallé, Corvisart, Déforgues, Vandermonde, Buache. »

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des finances, decrete :

« Art. Ier. Ceux qui ont entre leurs mains des fonds ou effets appartenans aux pays qui sont en guerre avec la République, les déposeront dans un mois de la publication du présent décret par le bulletin, pour ce qui est échu, au fur et mesure des échéances, ce qui ne sera pas échu, dans les caisses des receveurs de district, et à Paris, à la trésorerie nationale, il leur en sera fourni un recépissé.

» II. Les monnaies étrangeres qui seront dues seront réduites en monnaie de France, d'après le cours des changes à Paris à l'époque du décret qui ordonne la saisie et séquestre des biens des étrangers et leur montant ainsi calculé, sera déposé en assignats.

» III. Les commissaires de la trésorerie nationale constateront le cours du change mentionné en l'article précédent, ils l'enverront sans délai au directoire et receveur du district.

» IV. L'agence de l'enregistrement et des domaines prendra possession des meubles et immeubles appartenans aux habitans des pays avec lesquels la République est en guerre, les administrera comme les autres biens nationaux, et leur produit sera versé dans les caisses des receveurs de district.

» V. Les receveurs de district enverront de suite à la trésorerie nationale les fonds qui leur seront versés, lesquels seront déposés dans la serre aux trois clefs, destinée à recevoir les dépôts et consignations.

» VI. Il sera tenu un compte particulier des versemens qui seront faits en exécution du présent décret, en se conformant à l'ordre prescrit pour les dépôts et consignations.

» VII. Ceux qui n'auront pas satisfait aux dispositions du présent décret dans le délai prescrit, seront condamnés à une amende égale au quart de la valeur non déposée.

» VII. Les agens nationaux veilleront à l'exécution du présent décret; ils poursuivront ceux qui seront en retard, les employés de l'agence de l'enregistrement étant chargés, sous peine de destitution, de les leur dénoncer. »

Séance de nonidi, 19 *Messidor*.

On a fait lecture de la lettre suivante.

La société populaire et républicaine de Castillon, district de Libourne, département du Bec-d'Ambès, à la Convention nationale.

« Citoyens représentans, nos recherches n'ont pas été vaines, et nos promesses ne le sont point. En vous annonçant la prise du scélérat Barbaroux, nous osâmes vous assurer que, morts ou vivans, ses perfides complices, Pétion et Buzot, seraient bientôt en notre pouvoir.

» Ils y sont en effet, citoyens représentans, ou, pour mieux dire, ils n'y sont déja plus.

» Il était trop doux pour des traîtres le supplice que la loi leur préparait, et la justice divine leur en réservait un plus digne de leurs forfaits. On a trouvé leurs cadavres hideux et défigurés à demi rongéspar les vers, leurs membres épars sont devenus la proie des chiens dévorans; et leurs cœurs sanguinaires, la pâture des bêtes féroces. Telle est l'horrible fin d'une vie plus horrible encore. Peuple, contemple ce spectacle épouvantable, monument terrible de la vengeance.

» Traîtres! que cette mort ignominieuse, que cette mémoire

abhorrée nous fassent reculer d'horreur et frémir d'épouvante ! Tel est le sort affreux qui tôt ou tard vous est réservé. ,,

La Convention, après avoir entendu son comité de salut public, a rendu plusieurs décrets de bienfaisance nationale.

Les communes de Saint-Flour et d'Aurillac, département du Cantal, étaient divisées sur la question de savoir laquelle de ces deux communes posséderait l'administration du département. La Convention a décrété que cette administration sera définitivement fixée à Aurillac.

Séance de décadi, 20 *Messidor*.

Cette séance a été consacrée à l'admission des pétitionnaires. Les pétitions individuelles ont été renvoyées aux divers comités qui les concernent.

Séance de primidi, 21 *Messidor*.

La Convention nationale, après avoir entendu le comité de salut public, sur les pétitions faites sur les opérations de Joseph Lebon, représentant du peuple dans le départemens du Pas-de-Calais, passe à l'ordre du jour.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de salut public et de sûreté générale, décrete ce qui suit :

« Art. Ier. Les laboureurs, manouvriers, moissonneurs, carriers et artisans de professions, des campagnes, bourgs ou communes dont la population est au-dessous de douze cents habitans, et qui se trouvent détenus comme suspects, seront mis provisoirement en liberté à l'instant de la promulgation du présent décret.

,, II. Sont exceptés de cette faveur ceux qui se trouveraient prévenus d'avoir porté les armes contre la République, d'avoir favorisé l'entrée des ennemis sur son territoire ou d'avoir participé à tout autre crime de haute trahison.

,, III L'exécution du présent décret est confiée aux comités révolutionnaires de chaque chef-lieu de district, qui se concerteront avec les comités révolutionnaires des communes où les détenus faisaient leur résidence.

,, IV. Les comités des chefs-lieux de district seront tenus d'adresser sans délai au comité de sûreté générale, le tableau des citoyens mis en liberté en exécution du présent décret, avec leurs noms et qualités et bon motif de l'arrestation.

,, V. La Convention nationale autorise l'un et l'autre de ses comités de salut public et de sûreté générale, à mettre en liberté les détenus qui auraient été traduits devant les tribunaux révolutionnaires antérieurement à la loi du 22 prairial dernier par les autorités constituées. ,,

Jean-Bon-Saint-André, au nom du comité de salut public, fait décréter que tous marchands, négocians, banquiers qui ayant des associés émigrés, ou condamnés pour délit contre-

révolutionnaire, auront poursuivi la liquidation de leur société et perdu la portion de leurs associés émigrés ou condamnés, seront tenus à restitution dans le trésor public, au profit duquel cette portion doit être confisquée. Ils présenteront sous quinzaine au directoire de leur district, le bilan de leurs affaires, au moment de l'émigration de leurs associés.

Barrere se présente à la tribune. « Du Midi au Nord, dit-il, et de la Sambre au Rhin, les troupes de la République sont encore victorieuses. L'armée des Pyrénées orientales continue sa marche dans la Cerdagne espagnole : de riches magasins d'effets militaires, les fusils que leurs manufactures d'armes renfermaient sont en nos mains. Ces établissemens sont ruinés et détruits, pour que l'Espagnol n'en abuse plus contre la liberté. La porte de l'Etoile a été prise avec 300 tentes, des mulets chargés de munitions et quelques prisonniers. Plusieurs drapeaux et des saints d'argent ont été apportés au camp des Français.

Encore de nouvelles victoires contre les fiers Castillans. L'armée commandée par Dugommier a frappé ces esclaves, 600 d'entr'eux sont morts, 400 sont prisonniers.

» Sur le Rhin, le Prussien a été frappé et poursuivi partout ; les avant-postes ennemis ont été taillés en pieces. L'armée de Sambre et Meuse avance vers Bruxelles. Nivelle, Jemmappes, Marbés, Sombref, sont occupés par les Républicains, et les troupes fameuses de Cobourg ont été repoussées jusqu'à l'entrée de la forêt de Soignet. Les villes de Gand et d'Oudenarde sont aussi en notre pouvoir. Nous avons pris dans cette derniere place 24 pieces de canon, comme il y en a eu 20 prises à Tournai, 10,000 boulets, avec 300,000 rations de fourages et avoines ; 14 bateaux chargés de munitions, et une multitude d'autres effets (*Voyez les pieces officielles.*)

» Depuis que la mer est devenue un champ de carnage, les annales de l'Europe n'avaient pas fait mention d'une valeur égale à celle que les Républicains ont déployée dans le combat naval du 13 prairial. Les matelots anglais n'ont pu dérober à l'histoire cet aveu remarquable : Les Français, disaient-ils, sont comme les cailloux ; plus on les frappe, plus ils rendent de feu.

» Les Anglais se sont emparés de plusieurs de nos matelots ; mais leur ame altiere n'est point en leur pouvoir ; ils se consolent au milieu des fers, en chantant les airs chéris de la liberté. Le conducteur anglais prenant ces chants pour un signal de rébellion, les a fait cesser par un signal de mort. L'un des prisonniers a été frappé mortellement, et la marche a continué en silence.

» Mais laissons ces féroces Anglais, et revenons sur l'Océan. Les vaisseaux du tyran de Londres cernaient le vaisseau républicain le *Vengeur* ; ses mâts étaient rompus et ses voiles déchirées ; après plusieurs heures de combat, l'ennemi reçoit

son dernier boulet. Peignez-vous le *Vengeur*, criblé de coups de canon, prêt à être englouti, et cerné de tigres et de léopards anglais; les cris des blessés cessent tout-à-coup, tous les pavillons sont arborés, tout l'equipage s'écrie : *Vive la République ! vive la Liberté !* Ce spectacle avait plutôt l'air d'une fête civique que d'un naufrage. Les Républicains voient les Anglais et la patrie, ils ne balancent point; ils s'engloutissent et disparaissent. Qui nous a transmis ces faits? Ce sont nos ennemis eux-mêmes, dans leurs journaux du 7 juin (v. s.). Si cette belle conduite excite leur admiration, quel Français peut n'en être pas attendri? Décernons des honneurs à la mémoire de ces héros de la mer. Que les marins aient parmi nous leurs monumens, comme les défenseur de nos frontieres, et bientôt les tyrans de l'Océan, comme ceux du continent, ne seront plus.

" Je vous propose de décréter qu'un vaisseau, représentant le *Vengeur*, sera suspendu aux voûtes du Panthéon; que les noms de ceux qui composaient son équipage, et leur action, seront inscrits sur la colonne des grands hommes; que le vaisseau à trois ponts qui est en construction dans le bassin de Brest, prendra le nom de *Vengeur*; que le commissaire de la marine donnera les ordres pour son prompt achevement; enfin, que vous appelliez tous les artistes, peintres et poëtes, à concourir pour immortaliser par leurs pinceaux ou leurs chants, ce trait héroïque, et que des récompenses seront décernées, dans une fête civique, à ceux qui auront le mieux réussi. " Décrété.

Jean-Bon-Saint-André fait décréter que le commissaire de la marine se fera rendre compte au plutôt de ce qui a été fait pour rendre communs aux familles des marins les secours décrétés en faveur des troupes de terre. Le tableau de ces secours sera incessamment présenté au comité de salut public.

NOUVELLES OFFICIELLES.

Armée de Sambre et Meuse.

Senef, 19 *messidor*. " L'armée de Sambre et Meuse s'est mise en mouvement hier matin à 3 heures. Une colonne s'est dirigée sur Braine-le-Comte, une autre sur Nivelle, une sur Gonep, une sur Marbaix, enfin une autre sur Sombref; par-tout l'armée a eu des succès, notamment l'avant-garde, qui est à la hauteur de Braine-Halend, et qui a poussé l'ennemi jusqu'à l'entrée de la forêt de Soignes.

" J'ai trouvé par-tout une grande résistance; ce qui me persuade que l'ennemi a réuni ses forces entre Namur et Bruxelles; mais par-tout nous avons été vainqueurs, et nous occupons les positions dont nous avons chassé l'ennemi. "

Signé, Jourdan, *commandant en chef*.

Au quartier général à Gand, le 18 messidor, deuxieme année républicaine.

« Nous sommes entrés hier matin dans la place de Gand, et à midi dans celle d'Oudenarde, après en avoir chassé les esclaves qui sont en pleine retraite sur Bruxelles. J'aurais bien desire pouvoir te faire part exactement de toutes nos victoires.

» Nous avons trouvé à Oudenarde 24 pieces d'artillerie, des munitions et des magasins. Il doit y en avoir de considérables ici; mais la ville est trop étendue : nous n'avons pas encore pu nous procurer un état des effets et munitions militaires qui s'y trouvent.

» A Tournai, il est resté 20 pieces de canon enclouées, 10,000 boulets, de la poudre, 200 mille rations de fourage et avoine, avec quelques autres magasins. Nous avons pris près de la ville 14 gros bateaux chargés de munitions, qui filaient par l'Escaut : l'ennemi en a beaucoup brûlé, ayant été poussé trop chaudement pour les faire suivre. »

Armée des Pirénées.

Boulon, 6 messidor. « Après vingt jours de souffrance, je suis enfin rendu à la Répnblique et à mes fonctions. Le premier usage que je fais de ma convalescence est de vous offrir le résultat de l'expédition du général Doppet.

» Vous avez dû voir par le rapport de sa marche sur Campredon, que vous adressa, le 22 prairial, le chef de l'état-major, qu'il avait quitté Puycerda, le 16 prairial, pour se porter sur cette premiere place Je l'avais invité à ce mouvement que j'avais concerté avec lui, pour assurer la droite de cette armée à Saint Laurent de la Monga, et nous protéger mutuellement.

» Sous ce rapport, le but de son invasion concourait avait le plan général d'une entreprise sur la Catalogne.

» Le général Doppet s'empara de Tonges et de Ribes; il s'établit le 19 prairial à Campredon, et marcha le 23 sur Ripoll, où les Espagnols avaient une manufacture d'armes, fameuse par le nombre de ses atteliers et la quantité de fusils qui en sort; les troupes de la République y pénétrerent après quelque résistance.

» Les superbes atteliers d'armes de ce lieu, les forges et les fourneaux que les Espagnols y entretenaient, les magasins qu'ils y avaient amassés, ont été ruinés par les troupes de la République, les outils et les instrumens de cette manufacture enlevés et apportés à nos ouvriers; grand nombre de fusils sont venus augmenter notre collection d'armes espagnoles; enfin, les coups les plus sensibles ont encore été portés aux Castillans.

» La brigade aux ordres de Lemoine a marché le 2 messidor

sur Bezalu ; a enlevé le même jour, de vive force, le poste de l'Etoile, a pris 103 tentes aux ennemis, 5 mulets chargés de munitions, et est entré le lendemain dans la ville, après une fusillade assez vive et une heure de combat.

». Nous y avons trouvé un magasin d'effets militaires, 40 barils de poudre, 22 tonneaux de cartouches, des pierres à fusil et des tire-balles. Nos freres d'armes ont emporté ce qu'ils ont pu et ruiné le reste ; 10 prisonniers, 5 chevaux, 4 drapeaux sont tombés en nos mains, et nous n'avons eu que deux hommes blessés.

» La position de Bezalu ne nous étant pas utile, les troupes qui s'en étaient emparées ont eu ordre de rentrer dans leurs lignes le 3 messidor ; leur retour s'est effectué sans obstacle : 1200 hommes commandés par le chef de brigade Lanes, et que le général Augereau, avait envoyés au-devant d'elles, sont tombés sur un parti d'émigrés qui s'était répandu entre nos communications, ont tué les uns à coups de bayonnette, dispersé les autres, et ont fait prisonniers un de leurs capitaines. Ce scélérat a été fusillé aux cris de *vive la République !*

» Le représentant du peuple Soubrani, qui cherche toujours les périls, était à cette derniere affaire, et a eu un cheval blessé sous lui, ainsi que le chef de brigade Lanes. Nous n'avons pas perdu un seul homme.

» Aujourd'hui ont été apportés ici les drapeaux pris sur l'ennemi, les croix, bâtons d'argent et toutes les dépouilles d'un monastere de Bezalu. J'avais oublié de vous dire que l'argenterie des églises de Campredon et de Ripoll a été également enlevée par Doppet. Ce sont les richesses du despotisme monacal qui vont accroître le trésor national. »

Signé, DUGOMMIER.

Beulo, 11 *messidor*. « L'ennemi en attaquant la division de Puycerda vient encore de fournir à nos freres d'armes, la matiere d'un victoire. Le 8 messidor, 6,000 Espagnols se sont présentés devant notre avant-garde de Belver, tandis qu'une autre colonne, composée d'infanterie et de cavalerie, laissant ce poste derriere soi, s'est répandue avec confiance jusques dans la pleine de Puycerda. Les troupes aux ordres du général Charlet, avaient marché à Belver ; sur l'avis qu'il avait reçu de ces mouvemens, celle du général Doppet venaient d'arriver à Puycerda. Par-tout l'ennemi a été reçu avec notre vigueur accoutumée, par-tout il a été renversé.

» Au poste de Belver sur-tout, contre lequel les plus grands efforts étaient dirigés, il a été complettement battu : quelques Suisses, amis de la liberté, mêlés parmi eux, sont venus se jetter entre les bras des Républicains. Nos freres d'armes en ont porté de plus rudes coups aux Espagnols. Selon tous les rapports que je reçois, il en a coûté à ces derniers 600 hommes pour leur tentative, et le nombre des

prisonniers et des déserteurs rejoints se porte à 400 hommes. Parmi les exemples de dévoûment et de constance dans les travaux que donnent chaque jour nos freres d'armes, je ne dois pas vous laisser ignorer celui-ci. Des volontaires revenus de l'expédition de Campredon, manquaient la plupart de souliers : on leur annonce que l'ennemi s'avance, qu'ils doivent marcher à sa rencontre ; ils coupent leurs sacs de peau d'un mouvement spontané ; ils en font des semelles qu'ils attachent sous leurs pieds ; ils coureut, ils triomphent ; voilà un fait qu'il était de mon devoir de vous transmettre et qui trouvera sans doute sa place dans les annales guerrieres de la République.

» Je reçois dans l'instant des nouvelles de la division de droite ; autre succès, même héroïsme : les ennemis s'étaient venus recamper au poste de l'Etoile, d'où ils avaient été chassés le 2 de ce mois. Le général Augereau a envoyé le chef de brigade Bon, avec les troisieme et sixieme bataillons de chasseurs, et un détachement du neuvieme de la Drôme, pour les mettre une seconde fois en fuite, et recueillir leurs tentes. Cette mission à été parfaitement remplie. Nos freres d'armes sont entrés au pas de charge dans le camp, ont battu et dispersé tous ceux qui s'y trouvaient, ont fait 34 prisonniers, au nombre desquels sont un colonel, deux lieutenans-colonels, et plusieurs autres officiers Espagnols ; ils sont revenus emportant avec eux une garniture complette d'effets de campement ; et bravant toutes les fatigues d'un chemin long et difficile, pour enrichir les magasins de la République. »

Signé, DUCOMMIER.

P. S. Du 24. Dans la séance du 23, Barrere annonce que l'armée républicaine continue de gagner du terrein sur l'ennemi, de tuer ses esclaves, et les presse de reculer à grands pas. Le 19, le général Hatry, après s'être concerté avec le général Mayer, a attaqué les ennemis sur les hauteurs de Sombref ; l'ennemi résiste avec sa grosse artillerie et sa nombreuse cavalerie. On le fait reculer, on le poursuit. Il est mis en déroute. Beaulieu veut rallier sa cavalerie ; il est lui-même au moment d'être pris. Les déserteurs arrivent par centaines. Beaulieu s'est retiré vers Louvain, et évacue Bruxelles.

Jourdan écrit que les journées des 18 et 19 ont coûté à l'ennemi trois ou quatre mille hommes, du nombre desquels se trouve le prince Hesse-Philepstadt. L'ennemi est à présent réuni près de Louvain et de Tirlemont. La division de Montaigu est arrivée à Hall près Bruxelles. Déja l'adjudant-général Lefebvre a poussé une reconnaissance jusqu'aux fauxbourgs de cette ville. — Tout présage de grandes nouvelles.

(N°. 32.)

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI, 30 MESSIDOR, *l'an deuxieme de la République.*
(*Vendredi* 18 *Juillet* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

LE BON RÉPUBLICAIN.

Je cultive les arts, j'applaudis aux talens,
j'honore les vertus, j'admire le génie ;
Mon travail suffit pour ma vie ;
Il suffit pour nourrir ma femme et mes enfans.
Je soulage en secret la timide indigence :
Le bon sens sert de guide à mon opinion.
Bien servir mon pays est mon ambition,
Et quand je l'ai servi voilà ma récompense.

CHARADE.

Voyez, dans mon premier, l'empire le plus grand:
Dans mon second, l'effet d'un secours salutaire ;
Et dans mon tout enfin, l'antidote ordinaire
Qu'on oppose au poison d'un plaisir imprudent.

ÉNIGME.

Fils du plaisir et de la jouissance,
J'assassine en naissant ceux dont je tiens le jour.
Mon aïeul paternel, le Dieu qu'on nomme Amour,
Chargea les ris d'élever mon enfance.
Je profitai si bien de leurs soins généreux,
Que tous les jours on me fête pour eux :
Tant on se trompe à notre ressemblance !
Quand je fus grand, je parus à la cour,
Et j'ose dire avec quelqu'avantage,
Les courtisans m'y rendirent hommage :
Je les payai bien de retour !
Je liai même une intrigue secrette

Avec certaine majesté
Dont il nâquit une rare beauté ;
Faut-il vous la nommer ? *la superbe Étiquette.*
Il n'est mortel dans ce vaste Univers,
Grand, petit, jeune ou vieux, qui ne soit dans mes fers.
Je suis qui me veut fuir. Soit qu'avec modestie,
Je glisse dans le cercle où je veux être admis,
Soit qu'avec bruit, j'y fasse ma partie,
On me céde l'honneur d'amuser mes amis:
Et la bouche béante, en silence on m'admire.
J'ai tout l'esprit du cercle, on n'a rien à se dire.
Mais, c'est assez vanter mes vertus, mon pouvoir ;
Adieu, lecteur, adieu, jusqu'au revoir.

LOGOGRIPHE.

Je suis un petit ustensile
A tout écrivain fort utile ;
Cependant des anciens Romains
Je n'exerçai jamais les mains ;
Jamais même au divin Homere
Je ne prêtai mon ministere.
Veux-tu, lecteur, en savoir la raison ?
Tu l'apprendras en devinant mon nom.
Mon chef de moins, je te fourruis sans peine
L'épithete de Lafontaine,
De Marot et de Rabelais,
Et du discours que nous tient une agnès.
Pour un instant je veux bien te permettre
De m'ôter ma derniere lettre,
Ensuite prens celle qui reste enfin ;
Fais-lui place après la seconde,
Et tu verras, pour le certain,
Le premier assassin du monde.
A ma queue est un arbre verd,
Même pendant les rigueurs de l'hiver ;
Cet arbre pourra te produire,
Quand tu voudras, une exclamation
Pour témoigner l'avers de.
Mais, cher lecteur, s'il faut tout dire,
Joins-y ma lettre du milieu,
Et tu verras mon terme. Adieu.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Dissertation historique sur l'ancienne constitution des Germains, Saxons et habitans de la Grande-Bretagne; ouvrage contenant des recherches sur l'ancienneté des jurés et des délibérations des communes, traduit de feu Gilbert Stuart, par A. M. H. B. A Paris, chez Maradan, rue du Cimetiere-André-des-Arts.

L'ORIGINAL de cet ouvrage a paru à Edimbourg en 1769. Son auteur est mort le 13 août 1786. La révolution française étant postérieure à son décès, il n'a pu en pressentir toutes les opérations, et il a quelques-uns des préjugés de son pays. Mais son ouvrage, court et concis, contient une foule de faits curieux, tous puisés dans les sources. L'auteur paraît d'ailleurs passionné pour la liberté. Il croit qu'on doit chercher le fondement et les principes de la constitution anglo-saxonne dans les institutions et les mœurs des anciens Germains.

Un usage particulier relatif à la propriété, telle que dans les siecles d'ignorance elle était autrefois établie chez les Germains, a donné à l'auteur la premiere idée de cet ouvrage, et lui a fourni même les principes sur lesquels il a fondé sa dissertation. La façon de penser et la conduite des anciens Bretons au sujet de la propriété, leur esprit d'indépendance et la relation qu'il y avait entre les citoyens qui étaient soudoyés pour rendre certains services civils ou militaires, ont indiqué à l'auteur le système de législation et le plan des constitutions que les Romains introduisaient dans les pays où ils s'établissaient.

Cet ouvrage est divisé en cinq parties; la premiere concerne les anciens habitans de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, et les deux premieres sections de cette partie contiennent une description générale et instructive des mœurs; des coutumes et du caractere des anciens Germains. Les Germains présentent un fait singulier et une circonstance qui était nuisible au progrès des arts même utiles, et au bonheur de la société. Quoique leurs tribus fussent occupées à cultiver la terre, elles changeaient presque tous les ans de canton, et avaient conséquemment chaque année une nouvelle portion de terrain à féconder. Lors de la moisson, les chefs de la tribu, qui en étaient aussi les magistrats, procédaient au partage des grains, mais il ne faut pas croire que les portions fussent toutes égales. Quoiqu'ils eussent quelques principes de liberté, ils ne jouissaient pas des avantages de l'égalité.

L'auteur, après avoir développé les causes qui produisirent

la succession héréditaire, donne une idée de l'ancienne constitution germanique. Le pouvoir suprême résidait dans le corps entier de la nation. Le conseil général, composé de tous ceux qui avaient reçu la lance militaire, s'assemblait à certains jours fixés; ils s'y rendaient armés pour prouver leur indépendance. Tous les points agités dans ces assemblées étaient décidés à la pluralité des voix, et lorsqu'on avait pris une résolution de cette maniere, tous se portaient avec une ardeur incroyable à l'exécuter.

Les anciens Germains qui ne connaissaient ni les moyens, ni les attraits du luxe, ne voulaient pas se soumettre à un pouvoir arbitraire dont ils connaissaient le danger.

L'auteur prétend que c'est une erreur que de croire que la forme primitive du gouvernement des Bretons ait été royale et despotique. Quant aux Saxons, il est démontré qu'ayant été libres dans la Germanie ils n'ont pas dû renoncer à leur liberté, après avoir fait la conquête de la Grande-Bretagne.

Il résulte des observations savantes de l'auteur que l'injuste système féodal existait fort long-tems avant que les Saxons eussent quitté leurs forêts. Leur conquête n'a fait que répandre davantage ce système que la France aura eu la gloire de détruire complettement. Dans la troisieme partie, l'auteur traite des diverses conditions admises parmi les anciens habitans de la Germanie et de l'Angleterre. Enfin, dans la quatrieme, il s'occupe de l'origine des jurés et des fonctions des juges dans ces deux pays.

Cet ouvrage fait honneur aux talens et à la profonde érudition de l'auteur.

ANNONCES.

Recueil d'hymnes républicaines qui ont paru à l'occasion de la fête à l'Etre suprême, qui a été célébrée décadi 20 prairial, l'an second de la République Française : précédé des discours de maximilien Robespierre, président de la Convention nationale, au peuple réuni ; avec figure, représentant la Montagne au champ de la Réunion. Brochure *in*-16 de 108 pages. Prix, 15 sous. A Paris, chez Barba, libraire, rue Git-le-cœur, n°. 15. L'an second de la République.

Chansonnier des enfans, ou *Recueil de chansons et hymnes patriotiques*, propres à être chantés dans les écoles nationales et aux fêtes décadaires, suivi du détail des cérémonies et de l'ordre observés dans la fête célébrée à Paris le 20 prairial, en l'honneur de l'Etre suprême. Prix, 12 sous, et 15 sous pour les départemens. Se vend à Paris chez Caillot, imprimeur-libraire, rue du Cimetiere-André-des-Arts, n°. 6.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 30 Juin 1794.

Le nord de l'Europe, excepté la Pologne, est encore en paix; mais vraisemblablement cette paix ne sera pas de longue durée. La révolution de Pologne elle-même est une cause très-suffisante des secousses qui vont bientôt ébranler tout le nord. Mais à cette cause des mouvemens prochains s'en joignent encore deux autres, le ressentiment de l'impératrice de Russie contre la Suede à laquelle elle ne pardonne pas d'avoir découvert et publié la part qu'elle prenait dans les complots du baron d'Armfeldt, pour bouleverser son gouvernement intérieur, et sur-tout l'autorité du régent qui n'a jamais été la dupe de Catherine II; et l'humeur qu'inspire à la Grande-Bretagne la résistance du Danemarck qu'on s'est efforcé de faire entrer dans la coalition par des caresses et par des menaces également inutiles, et qui a constamment refusé d'accéder à ce pacte aussi contraire à ses vrais intérêts qu'à la justice.

La récompense d'une bonne action, d'une action sage, se trouve et dans l'approbation intérieure de la conscience, et dans la possibilité de pouvoir la justifier aux yeux des autres. C'est ce qui arrive aujourd'hui à la Suede et au Danemarck réunis, en état d'en imposer ainsi à leurs ennemis, et que les applaudissemens de tous les peuples de l'Europe, pour qui le nom de liberté a encore quelque sens, encouragent à se soustraire au joug que la Grande-Bretagne et la Russie voudraient imposer à tous ceux avec qui ils ont des rapports.

Le bruit court à Petersbourg qu'une division de vaisseaux anglais ne tardera pas à se montrer dans la Baltique et à se joindre à l'escadre russe. D'un autre côté, la jonction des escadres danoise et suédoise est prête à s'effectuer, et on sait déja que la frégate danoise le *Triton* a été expédiée de Copenhague pour aller au-devant de l'escadre suédoise. De plus, les dernieres nouvelles reçues de Stockholm apprennent que le gouvernement suédois a nommé un agent auprès du gouvernement provisoire de Pologne : c'est le secrétaire Castron qui a été chargé de cette mission.

Suivant des lettres de la capitale de Russie du 23 mai, les amiraux Tchitschagoff et Kruse, les vice-amiraux Mouschin et Pouschhin et les contre-amiraux Scouratof et Marcof

viennent d'être nommés au commandement des escadres russes. Il doit y avoir maintenant tout prêts, tant à Cronstadt qu'à Revel, 26 vaisseaux de ligne, 11 frégates, 9 cutters et 3 vaisseaux de transport; mais l'ordre n'a été donné pour le présent que de mettre à la voile 17 vaisseaux de ligne, 4 frégates et 6 cutters. Le général Georges Dolgoruki est parti pour la Finlande russe, où il va faire une inspection générale. On travaille de ce côté à la mettre en état de défense.

Tandis que la Russie et la Prusse s'efforcent à trouver des ennemis aux généreux Polonais qui tâchent de recouvrer leur indépendance, de nouveaux avis reçus de Dantzick apprennent que les Prussiens se sont emparés de l'arsenal de cette ville dont ils ont fait retirer toute l'artillerie à l'exception des petites armes; il a fallu néanmoins laisser les pieces les plus lourdes, entr'autres dix de 48, dont chacune pese 20000 liv. Le transport de celles-ci a été impossible, et il est question de les refondre. Le roi de Prusse a fait ici de grands changemens dans l'administration judiciaire et commerciale. La connaissance de toutes les difficultés qui s'éleveront dans la ville et la banlieue, est attribuée à un tribunal établi le 31 mai; celles qui pourront naître au-delà de la banlieue et le long du fleuve jusqu'à la mer, seront du ressort d'un college de commerce et d'amirauté, établi le 30. Ce tribunal est composé de six membres et présidé par un commissaire des guerres.

Les gens braves sont ordinairement vrais. Voici l'aveu que le généralissime a fait lui-même du petit désavantage qu'il a éprouvé dans la journée du 7 juin.

« Desirant donner, le plutôt possible, avis de l'action qui a eu lieu hier, je vous mande simplement que j'ai été attaqué par un ennemi deux fois plus fort, et pourvu d'une artillerie immense. Nous essuyâmes une perte peu considérable, eu égard au nombre des tués, mais toujours grande par la mort des généraux Grochowski et Wodzicki. Nous perdîmes aussi quelques canons. Dieu ne voulut point que l'heureux succès de cette journée nous enorgueillît; car, au moment que la victoire était déja entre nos mains, l'absence de quelques subalternes et la fuite d'un bataillon nous ravit tous nos avantages. Cependant, après une canonnade de trois heures, nous nous repliâmes en bon ordre. A la premiere occasion j'en ferai un rapport fidele et circonstancié à la nation. Pour le présent, je recommande seulement au conseil suprême de ne rien négliger pour maintenir à Varsovie et par tout le pays, la tranquillité dans l'esprit des citoyens, et de les animer à redoubler d'autant plus de zele et d'un courage digne de vrais Républicains. J'exhorte donc de nouveau le conseil à recommander partout une levée générale, et à avoir soin que cette force armée se réunisse d'abord au corps le plus proche, etc. »

Le tableau de la conduite des Polonais guidés par ce grand

homme est on ne peut pas plus intéressant. Le voici tel que le présente des lettres de Varsovie du 15 juin.

Les Polonais sont loin d'être abattus malgré les avantages momentanés obtenus par les Prussiens; ils viennent d'ailleurs de prendre une mesure grande, mais terrible, et faite pour enlever à leurs ennemis une partie des ressources dont ils espéraient se servir contre eux. Le conseil suprême, par ordre de Kosciusko, a publié, le 12, une proclamation, dans laquelle il annonce que la guerre, de défensive qu'elle était, est devenue offensive. Les paysans armés sont exhortés, et les troupes de la République reçoivent l'ordre de porter la flamme et la mort dans tous les villages prussiens et russes dont les habitans esclaves de ces deux puissances ne se déclareraient pas pour l'insurrection polonaise qui leur garantit leur future liberté. On compte que cette proclamation qui coïncide avec le plan d'invasion méditée depuis long-tems par Koscinsko, produira de grands effets, particulierement du côté de la Silésie prussienne, dont les habitans excédés par la tyrannie du cabinet de Berlin, qui dépeuple journellement cette contrée par ses recrutemens forcés, se trouvent liés avec les Polonais par tous les rapports, d'idiôme, de mœurs et de religion.

Le conseil suprême a fait paraître un universal concernant les impôts, et dans lequel il invite tous les citoyens à les acquitter dans le plus court délai. Cette piece est terminée par ces énergiques paroles : « Si le conseil suprême pouvait douter un seul instant du patriotisme qui anime toute la nation polonaise, il dirait : citoyens et freres, sacrifions une partie de nos biens pour conserver le reste, sacrifier encore ce reste pour conserver notre vie ; sacrifions enfin notre vie pour conquérir la liberté et la rendre à nos freres et à la postérité. »

Il est difficile que la nation Polonaise ne réussisse pas. En effet elle joint à une extrême bravoure une extrême sagesse ; et ceux qui sont à la tête des affaires dans ces momens orageux forment ce désintéressement, cette abnégation de soi-même qui sont le caractere d'un véritable amour de la patrie. Depuis que le conseil suprême national a été établi le 27 du mois dernier le gouvernement a pris une forme réguliere, et il s'occupe actuellement de l'organisation des départemens et des commissions qui doivent lui être subordonnés en vertu du plan publié dans la premiere séance du conseil de la part du généralissime Kosciuszho. Lorsque le conseil provisoire tint sa derniere séance, il fit publier l'adresse suivante au peuple :

« Nous déposons, en présence du peuple, le pouvoir qu'il nous avait confié pour quelque tems, et que le chef suprême a jugé à propos de prolonger jusqu'à ce moment. C'est avec une conscience tranquille, que nous quittons nos places, comme fonctionnaires de la nation, et que prêts à la responsabilité, nous nous présentons devant vous, citoyens. S'il se trouve quelqu'un parmi vous qui ait des reproches à faire au conseil

actuel, qui termine ses fonctions, qu'il soit notre accusateur : chacun de nous est prêt de comparaître devant le jugement criminel pour se justifier, non seulement sur ses opérations, mais même de ses opinions. Que notre punition, si elle est méritée, garantisse à l'avenir la nation de toute transgression de la part de ses fonctionnaires. Nous nous separons à la vérité de vous, chers concitoyens; car les réglemens de l'acte de l'insurrection nationale, ainsi que l'obéissance due aux ordres du généralissime, nous le préservent, non certainement pour rester dans un état d'inaction honteuse, qui dans ce moment serait criminel, mais pour reparaître à vos yeux sous un autre aspect, toujours prompt à vous servir avec la même ardeur, la plume ou les armes à la main. Donné à Varsovie ce 27 mai 1794. "

Avant d'opérer la dissolution du conseil provisoire, le président fit redemander les sceaux de l'état aux chanceliers en exercice. Le lendemain 28 mai au matin il prononça un discours plein de sagesse et de patriotisme devant un grand coucours de citoyens rassemblés à l'hôtel de ville pour assister à la proclamation ainsi qu'à l'ouverture du conseil suprême.

Des nouvelles de Pétersbourg du 6 juin, s'expriment ainsi : Samedi passé on examina l'escadre qui est actuellement dans la rade de Cronstadt, et qui attend le vent favorable pour se joindre à celle de Rével. Son équipement est complet, et elle a des provisions pour cinq mois. Elle consiste en huit vaisseaux de ligne et 5 frégates, ce qui, joint aux huit vaisseaux de ligne et six cutters, composant celle de Rével, formera une flotte assez considérable. Le commandement en sera confié à l'amiral Tschitschagoff, auquel seront adjoints l'amiral Kruse et le vice-amiral Poustchin. L'armement de la flotille est aussi sur le point d'être achevé, et il ne reste plus qu'à la rallier, après quoi elle sera composée de 5 frégates, de 10 batteries flottantes, portant chacune 8 canons de calibre sur des tourniquets et 160 hommes, et de 10 chaloupes canonnieres, ayant chacune à bord deux canons de gros calibre et 60 hommes.

Quelques officiers émigrés de la marine française, arrivés ici avec des recommandations, ont été admis au service, pour être employés sur les bâtimens armés que la Russie entretient dans la mer Caspienne, et ils viennent de partir pour se rendre au lieu de leur destination.

Les régimens des grenadiers du corps, forts de 4,000 hommes, sont en marche pour la Finlande.

De Francfort-sur-le-Mein, le 3 juillet.

Suivant les dernieres nouvelles qui nous viennent de Berlin, un courier arrivé dans cette capitale le 21 juin, y a apporté la nouvelle de la prise de Cracovie. Ce qui était resté de garni-

son dans cette place ne consistait qu'en 500 hommes, sans compter quelques paysans armés, qui s'étaient retires avant la reddition, de l'aveu même des gazettes prussiennes. Il n'y avait d'ailleurs ni artillerie, ni pour ainsi dire de munitions; preuve évidente que les insurgés Polonais n'attachaient pas grande importance à ce poste sans défense, et qu'après tout ils reprendront dès qu'ils se présenteront en nombre suffisant: ce qu'il y a de sûr, c'est que cette perte n'a point découragé les braves compagnons d'armes de Kosciuszko, non plus qu'un petit désavantage éprouvé près de Chelm, dans la journée du 8 juin. — Le corps principal, aux ordres du generalissime, se trouve présentement en-deçà de Radom, ayant un poste avancé à Skorskiski, près de Kebs, sur la grande route de Cracovie à Varsovie; sa seconde position est Konskie, avec un poste d'avertissement vers Malagosch. Varsovie est aussi à couvert; les fonderies de canon y sont toujours fort occupees, et le peuple continue de mettre la ville et les environs en état de défense. C'est un travail auquel il se livre avec autant de plaisir que d'activité; les femmes elles-mêmes donnent l'exemple: elles portent en médaillon le portrait du brave Kosciuszko, qui est exposé et vendu dans toutes les rues et lieux publics; témoignage mérité de la confiance que lui accorde sa nation, dont il sera le libérateur, malgre les efforts des cours co-partageantes; ils sont tels ces efforts, que la Russie, craignant, sans doute avec raison, que ses troupes n'arrivent pas à tems, les envoie par des chariots de poste: on dit aussi, mais cela a besoin de confirmation, que la cour de Vienne se décide à envoyer à l'appui des Russes et des Prussiens 24,000 hommes d'auxiliaires, et 16,000 pour son propre compte.

François II, suivant des lettres de Vienne, est en effet arrivé le 19 au soir à son château de Schonbrun; il y rapporte toute la tristesse que doit lui donner le mauvais etat de ses affaires et la plus vive inquiétude sur les suites qu'elles peuvent avoir. Des chagrins de toute espece tourmentent ce prince. La Bohême éprouve une disette telle que les plus vieux habitans ne se rappelle pas d'avoir jamais rien vu de semblable. En outre les princes de l'Empire, sur-tout ceux qui sont les moins voisins du théâtre de la guerre, font tout leur possible pour éviter de fournir leur contingent en hommes et en numéraire, et les besoins de la coalition sont tels qu'il faudrait de leur part des contributions volontaires et des sacrifices en tous genres. La diete de Ratisbonne s'occupe, depuis la fin du mois dernier, d'arrangemens relatifs à la formation et à l'organisation de l'armée de l'Empire, et des fonds à lui assigner, qui sont connus sous le nom de mois romains.

Des lettres de Trèves, en date du 23, disent que la terreur y est de nouveau à l'ordre du jour, et que les Républicains s'avancent sur trois colonnes. — D'autres, du lendemain,

annoncent qu'en effet ils ont attaqué ce jour-là les troupes de l'électorat à Mertzig, et leur ont fait éprouver une perte très-considérable. Le 28, tout semblait indiquer une attaque générale, depuis Germersheim jusqu'à Sarre-Louis. Les Autrichiens élevent des batteries du côté de Germersheim, comme lorsqu'il s'agit d'attaquer une forteresse.

Nous avons appris ici le 30, par la voie de Newstadt, que les Prussiens ont fait un mouvement vers Edinghoven, où Hohenlohe a établi son quartier-général. — On met garnison à Heidelberg.

ITALIE.

Suivant des lettres de Naples, en date du 13 juin, on y a arrêté un capucin, que son empressement à voir le roi rendait suspect. Plusieurs armes de diverses sortes ont été trouvées sur lui. Ce moine ayant refusé de prendre aucune nourriture, est mort dans sa prison. — Plusieurs personnes de Naples même se permettent de douter de la vérité de cette histoire, qu'elles rangent avec la prétendue conspiration, imaginée pour se dispenser de fournir des troupes à la coalition. Une chose un peu plus sûre, c'est la terreur que les Français inspirent en Italie, et que prouve l'anecdote suivante, bien constatée.

Plusieurs déserteurs napolitains avaient mis le feu à une grange remplie de paille, non loin de cette ville. Le bruit se répandit tout-à-coup que les Français venaient d'effectuer un débarquement, et mettaient le feu aux villages des environs. Le roi qui se trouvait à Caserte, accourut à Naples en toute hâte. Les lazaroni arriverent de leur côté et inonderent les cours du palais. Un désordre difficile à peindre régna longtems dans toute la ville. Enfin on se décida à faire marcher les troupes qu'on put rassembler vers le lieu du prétendu débarquement. Elles ne trouverent que les déserteurs, qui furent arrêtés sur-le-champ.

De nouveaux sujets d'alarmes viennent de porter la terreur à la cour de Naples

Toute la ville est depuis le soir du 13 dans la plus grande consternation. Jeudi on a ressenti plusieurs secousses de tremblement de terre; et, sur la nuit, elles devinrent tellement sensibles, que tous les habitans quitterent leurs maisons pour se réfugier dans les places et dans les lieux les plus ouverts de la ville. Les secousses ayant cessé, le calme revint un peu. Mais dimanche dernier, 15 du courant, vers les deux heures de nuit (à-peu-près 10 heures du soir), on entendit un bruit très-fort, semblable à une canonnade continuelle, et soudain l'on vit s'ouvrir au pied du Vésuve un volcan, d'où sortit à travers des éclairs continuels un fleuve de feu dont la réverbération éclairait tout Naples, et imprimait dans les ames la terreur la plus profonde. La lave entraîna toutes les habitations qu'elle

rencontra dans sa direction, et dévasta entierement les collines et les montagnes où elle passa.

Le village appellé la *Torre del greco*, devint la proie de ce torrent de feu, qui vint s'éteindre dans la mer, où il s'étendit et occupe un espace d'environ un tiers de mille en carré, élevé de 15 à 20 palmes au-dessus de la surface de l'eau, de maniere qu'il forme une sorte de golfe qui existe encore actuellement. Les malheureux habitans de ce village ont à peine eu le tems de se sauver à Naples, et ont été obligés d'abandonner tout ce qu'ils possédaient dans leurs habitations désolées. Le dommage causé par ce fatal événement est incalculable.

Un autre fleuve de lave se dirigea sur Résine; arrivé à la porte de cette ville, il se partagea en trois parties; une d'elles passa entre cette porte et le couvent des capucins; la deuxieme s'avança vers la place, et la troisieme se porta au couvent *des Carmines*, du côté de la tour de l'Annonciade. Dans tout le pays, la lave s'est élevée à la hauteur de vingt à trente palmes. Peu de maisons sont restées sur pied. On compte parmi ces dernieres le palais Bramania, l'église des matelots et le couvent des capucins; celui-ci fut cependant attaqué par la lave, et il fut impossible de secourir cinq femmes et un vieux moine qui s'y étaient réfugiés, et qui appellaient inutilement du secours au son des cloches.

Le 17, quelques personnes se porterent aux lieux que la lave a traversés, et particulierement au village de la *Torre del Greco*, dont on observa les ruines avec horreur. On reconnut que toute la partie qui s'étend vers Résine, jusqu'au rivage de la mer, est toute ensevelie, ainsi que le terrein connu sous le nom de la *Tepa*. Le clocher de la paroisse est resté seul en place, ainsi qu'un couvent de filles, et quelques autres bâtimens environnés de lave de toutes parts.

Les cendres envoyées du Vésuve et qui continuent encore à se répandre, ont tellement obscurci l'atmosphere que nous avons une nuit perpétuelle. A Naples, et dans les environs, jusqu'à 5 ou 6 milles de distance, la cendre qui tombe est si épaisse, qu'on dirait d'une pluie continuelle : et hier, on ne marchait dans la ville qu'avec des parapluies.

Les lazzaroni réunis en troupe considérable, se sont portés chez le roi, en demandant les clés du sanctuaire de St. Janvier. L'ordre fut donné sur-le-champ de remettre au peuple la châsse du saint protecteur, pour la porter comme il le desirait, et comme il l'effectua le 15, jusqu'à un mille de distance hors la ville, au pont de la Madeleine, en face du Vésuve. Le nombre des personnes qui suivaient la châsse peut être évalué à 100,000; la douleur et la consternation étaient empreintes sur les visages de cette multitude, qui offrait le tableau le plus déchirant.

On ne voit depuis ce tems, par toute la ville, que processions de pénitence : lundi on fit celle de St. Janvier à la cathédrale, où l'archevêque de Naples, ainsi que les magistrats assisterent à pied.

La distance de la ville au lieu où le Vésuve donne cet épouvantable spectacle, n'est que de six milles, et le volcan continue à lancer du feu et des charbons.

On dit que l'on a éprouvé en Calabre de nombreuses et violentes secousses de tremblement de terre, et que Messine est ensevelie; mais on espere que ces bruits ne se confirmeront pas.

ANGLETERRE. *De Londres, du 20 au 27 Juin.*

Pitt, le directeur de la coalition, ne porte plus qu'avec effroi ses regards sur la West-Flandre; son machiavelisme ne peut plus résister au courage dss Républicains: Ypres s'est rendu aux armées françaises; bientôt le port d'Ostende va éprouver le même sort: aussi des ordres ont été donnés pour que l'armée du comte de Moyra fût débarquée; aussi cette armée tant célébrée, qui devait conquérir la France, s'est bornée pour la seconde fois à effectuer sa descente sur les côtes d'Angleterre.

Le parlement s'est occupé, dans ses dernieres séances, de la prétendue conspiration découverte par le ministere. Les pairs ont voté une adresse de remercîment au roi, sur la motion de Pitt, les communes ont suivi l'exemple des pairs: que peut attendre le peuple anglais d'une assemblée qui remercie le tyran de la tyrannie?

L'escadre de l'amiral Cornwallis, composée de 15 vaisseaux, escorte, jusqu'à une certaine distance hors de la Manche, plusieurs vaisseaux de la compagnie des Indes, qui doivent continuer leur route sous convoi du vaisseau l'*América*, de 64 canons, et les flottes de la Méditerranée et d'Espagne, qui seront escortées jusqu'à leur destination par le vaisseau l'*Assistance*.

Hier 26, la cour reçut des dépêches du duc d'Yorck, et un courier fut expédié en réponse. La perte d'Ypres est confirmée, et les affaires de ce côté-là prennent un aspect très-lugubre.

M. Pitt devait se rendre à Portsmouth, ainsi que les autres ministres, pour la revue de la flotte; mais il paraît que l'urgence des circonstances ne lui permettant pas de s'absenter, il restera ici. On renouvelle le bruit qui court depuis six mois, que M. le duc de Portland sera à la tête du conseil-privé; que M. Wyndham remplacera M. Dundas au département de l'intérieur, et que le comte de Spencer aura la vice-royauté d'Irlande.

On rayera désormais l'épithete d'*interminable*, en parlant du procès d'Hastings; car ce procès ou du moins la plaidoierie a fini le 17 juin, au bout de 148 séances tenues dans l'espace de sept ans. Les pairs se sont ajournés; il ne leur reste plus qu'à prononcer le jugement. Les commissaires des communes et l'accusé ne doivent plus être entendus: on croit que le magnifique diamant et le lit d'ivoire donnés à Georges III et à son épouse, par le *Verrès* de l'Inde, lui sauveront la vie et les débris de son immense fortune, bien altérée par ce procès, qui lui coûte plus de 22,000 louis.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE LOUIS.

Séance du duodi, 22 *Messidor.*

Sur la proposition d'un membre, la Convention nationale décrete, comme article additionnel à la loi du 21 messidor sur les détenus; que dans les chefs-lieux des districts où ils se trouvent plusieurs comités révolutionnaires, l'exécution de ladite loi appartiendra à celui desdits comités dont la section est la plus populeuse, concurremment avec le comité de la commune où le détenu fait sa résidence.

Sur le rapport de son comité des secours, la Convention a ensuite rendu quelques décrets de bienfaisance nationale.

Séance de tridi, 23 *Messidor.*

Au nom du comité d'agriculture, Coupé de l'Oise présente une instruction sur la fabrication de l'huile de faine et de pépin de raisins; elle est adoptée.

David, au nom du comité d'instruction publique, présente le programme de la fête qui aura lieu le 10 thermidor en l'honneur des deux jeunes héros, Barra et Agricole Viala. L'Assemblée en ordonne l'impression.

Au nom du comité de salut public, Barrere obtient la parole : « Citoyens, dit-il, les mouvemens de nos armées sur la frontiere du Nord deviennent si importans depuis leur entrée triomphante dans la West-Flandre et la Belgique, que nous nous empressons de vous rendre compte jour par jour de tous leurs progres. Mais auparavant le comité a droit de se plaindre de ce que les exagérateurs qui environnent ses bureaux, fideles à leur tactique astucieuse, ont déja répandu dans Paris la prise de Bruxelles et de Namur. Ils cherchent ainsi à porter si loin nos succès, que les grands efforts des armées soient toujours au-dessous des fausses nouvelles que les prôneurs perfides publient, et que la vérité ne fasse plus sur l'opinion publique l'effet qu'elle doit produire; ils défloren t les nouvelles pour les corrompre; et ils les corrompent pour dégrader les armées et pour flétrir l'esprit public. Mais ils sont surveillés ces exagérateurs dangereux, et ils seront punis. »

Barrere donne lecture des nouvelles officielles des armées du Nord et de la Sambre arrivées du jour. (*Voyez le* post-scriptum *du dernier numéro.*)

Barrere fait rendre ensuite un décret sur la vente des prises maritimes. L'objet de ce décret est de récompenser la bravoure des marins et de leur assurer la pleine propriété des marchandises dont ils ont fait la conquête.

Séance de quartidi, 24 Messidor.

Barrere monte à la tribune, et dit : « Citoyens, c'est encore un jour brillant pour la maison d'Autriche, Bruxelles est au pouvoir de la République, (la salle retentit d'applaudissemens, tous les membres et les spectateurs agitent leurs chapeaux en signe d'allégresse, au milieu des acclamations universelles.) et les braves Anglais, les tacticiens Hessois, les Autrichiens aguerris et les grands terreurs Prussiens assiégeut par leur fuite combinée leurs propres places. C'est sur Anvers, Mastricht et le Rhin qu'ils dirigent leur marche avec une vîtesse qui ne permet plus aux Républicains de découvrir leurs projets ultérieurs.

» La jonction des armées de Sambre et Meuse et du Nord s'est faite, au même instant, à Bruxelles, et avec autant de calme et de gaîté qu'une fête civique ; tandis que nos ennemis au contraire se distribuent sur trois points. Voilà donc la tactique républicaine mise en mouvement ; la réunion pour nous, et la division pour nos ennemis. La division, c'est le partage inévitable des coalitions des tyrans, des fripons et des ambitieux.

» C'est un hommage rendu par les armées aux travaux de la Convention nationale et à l'énergie du peuple Français, que celui qui leur offre tous les jours une victoire..... Mais la lâcheté des troupes de la coalition a rendu les victoires si faciles, qu'elle ne nous laisse plus la patriotique jouissance de vous décrire la gloire des soldats Républicains dans cette journée où Bruxelles a ouvert ses portes. Nous avions pensé d'abord que les esclaves coalisés défendraient la capitale du Brabant, et que le repaire de cette furie impériale, connue par les boulets rouges lancés à Lille, ne serait conquis que par une bataille gagnée par les Français ; mais l'ordre du jour des Autrichiens paraît être décidément fixé à la fuite et à l'évacuation. Aussi les 100,000 Autrichiens, Anglais, Hessois, Prussiens, Hanovriens et autres serfs militaires des tyrans, ont cherché précipitamment d'autres places et des fortifications plus rassurantes pour leur courage ; mais ils ont abandonné aux Républicains leurs nombreux magasins, comme un bagage inutile et embarrassant.

» Des magasins de tout genre, des subsistances, des fourages et munitions de guerre sont la caution de nos succès, et comme le dit le représentant du peuple Laurent, les arrérages de Dumourier que les possessions autrichiennes nous remboursent. (*Voyez les pieces officielles.*)

» Barrere continue : Mais je n'aurai point parlé de Bruxelles

et de ses derniers tyrans, sans avoir fait connaître à la Convention et au peuple Français l'effroyable morale des rois qu'il combat. Oui, je les dénoncerai à l'Europe, au monde entier, ces faussaires couronnés, ces fabricateurs privilégiés de fausse monnaie, ces avilisseurs de la foi publique.

„ Chez les tyrans, des édits, des arrêts du conseil, des ordonnances séveres condamnent à des peines terribles ceux qui fabriquent de fausses monnaies, ou qui alterent l'effigie royale sur les métaux. Eh bien ! les auteurs de ces crimes, les fabricateurs de fausse monnaie, ce ne sont plus quelques métallurgistes indignes, ou quelques fripons obscurs ; ces ennemis du commerce et de la probité publique, ce sont les rois.

„ A Londres se trouve, par les ordres de Georges et sous la surveillance de Pitt, un hôtel de fausse monnaie. Là les arts précieux de la papeterie et de la gravure sont asservis au crime et condamnés à multiplier les faux signes de la fortune de la nation Française. Des millions de signes faux sont fabriques à Londres ; des pacotilles nombreuses sont envoyées dans les pays des coalisés pour déverser au milieu de nous ces signes mensongers, en même-tems que les soldats de la tyrannie porteraient sur notre territoire tous les fléaux d'une guerre de Cannibales. Ainsi nous avions à nous défendre et contre leurs monnaies et contre leurs armes.

„ C'est là le présent que nous devions attendre des Anglais. Mais ce qui paraît plus extraordinaire, c'est de voir le pacte écrit entre les Anglais et les Autrichiens, entre les rois de Londres et d'Ostende, pour faire circuler les poisons subtils appliqués à la fortune territoriale de la République Française.

„ C'est encore ici un fruit de la victoire remportée par l'armée du Nord. C'est à Ostende que 2,270,10 liv. de faux assignats de fabrique anglaise, ont été saisis par les troupes françaises. C'est-là qu'a été trouvée la charte du passage gratuit de ces assignats : les tarifs des rois ne doivent pas sans doute être imposés sur leurs crimes, et la fabrication d'assignats britanniques ne pouvait pas payer des droits à l'empereur, ç'eût été une exaction horrible, aussi les officiers de l'empereur ont-ils eu le soin d'écrire à Ostende que ce transit des faux assignats venant de Londres sera gratuit, et ce noble et généreux procédé mérite d'être publié pour l'honneur et la gloire de la royauté européenne. C'est un bel exemple de loyauté et de probité à donner au monde, et cette infâmie manquait au livre où un député à la Convention a buriné les crimes des rois. Voici les pieces qui les prouvent. „

Rapport de la commission des revenus nationaux.

Le vérificateur en chef des assignats informe la commission que le commissaire-vérificateur, chargé de la surveillance des

départemens du Nord, du Pas-de-Calais et des pays occupés par les armées de la République, a saisi et arrêté à Ostende pour 2.270,010 liv. de faux assignats de fabrique anglaise.

Il joint ici les copies de *transit* que délivrent les états de Brabant, pour faire passer librement, et en exemption de droits, les faux assignats.

Si le comité de salut public ne connaissait pas toute l'étendue de la perfidie des gouvernemens ennemis de la France, et la bassesse de leurs moyens, il en trouverait une preuve certaine dans les faits qui ont donné lieu au présent rapport.

Signés, BOCHET, *adjoint*, *et* LAUMOND.

Le trésorier général, conseiller et commis des domaines et finances de l'empereur et roi.

Très-chers et féaux amis,

Le nommé Dufour nous ayant demandé la permission de faire transiter sur Liége une caisse arrivée à son adresse à Ostende, contenant des assignats. Nous vous faisons cette pour vous autoriser à effectuer cette expédition en exemption de tous droits; vous en userez de même pour toutes les expéditions d'assignats qui pourront se présenter ci-après à la même destination.

A tous, très-chers, feaux amis, Dieu vous ait en sa sainte garde.

De Bruxelles, au conseil des finances, le 26 *mai* 1794.

Paraphé Ag. *Signé*, BOUNISET.

Au bas était : *Aux officiers principaux d'Ostende.*

Pour copie conforme. *Signé*, DOLBANNAUD, *Ar. principal.*

Ostende, le 15 *messidor, l'an* 2 *de la République Française, une et indivisible.*

Pour copie conforme. *Signé*, DEPFREY.

Bureau principal d'Ostende. — Extrait du registre de recettes de transit pour le troisieme trimestre de l'année 1794, *où se trouve comme suit :*

Le 3 *juin* 1794.

Transit à Liége sortant par Dormael une caisse contenant assignats, exempte de tous droits, ensuite d'ordre du conseil, en date du 16 mai dernier, à l'adresse Dufour. Libre, Vt. L. Cabot.

Pour extrait conforme, fait à Ostende, le 4 juillet 1794. *Signé*, DOLBANNAUD.

Pour copie conforme. *Signé*, DEPFREY.

Barrere. « Proclamons donc, le jour de la prise de Bruxelles, proclamons le brevet honorable du transit gratuit des faux assignats, traduisons le même jour les brigands décorés du nom de roi devant le tribunal incorruptible des nations, et condamnons ces tyrans aux galeres de l'opinion publique.

« Le

« Le comité de salut public, de concert avec le comité des finances et la commission des revenus nationaux, a pris des mesures nécessaires pour arrêter les effets de ce poison versé sur la fortune et le crédit national, et pour prévenir les maux que l'improbité et l'atrocité des rois préparaient à la République. C'est un beau chapitre à ajouter à la foi punique de Londres et de ses maîtres.

» En expiation de ce crime politique nous ferons brûler sur la place publique les faux assignats trouvés à Ostende. Le vent doit emporter les cendres des crimes anglais, comme l'énergie française chasse devant ses armées les hordes étrangeres.

» Mais détournons nos regards de ce tableau hideux des probités royales et impériales, et voyons le tableau consolateur de la joie des Français à l'approche de la fête nationale du 14 juillet (vieux style) : c'est la premiere époque de l'énergie française, où le premier sentiment de la liberté a été fortement prononcé.

Quel Républicain n'entend pas retentir avec délice à son oreille le tocsin qui rassembla les citoyens de Paris, et le bruit de la foudre nationale qui renversa cette Bastille que nulle ambition, nul complot, nulle puissance humaine ne pourra rebâtir dans le cours des siecles sur le sol français.

» Nous touchons à l'époque glorieuse où se renouvelle ce beau jour, et cette époque qui fit frémir le tyran des Français est entourée aujourd'hui des victoires remportées sur tous les trônes de l'Europe, complices de tant de forfaits inouis.

» Le comité de salut public a pensé qu'il était inutile de rappeller par un décret ce beau jour de la gloire française ; il est écrit en caracteres de feu dans tous les cœurs qui ne sont pas morts pour la liberté et la patrie. Il y aura sans doute dans toute la République une fête simple et spontanément ordonnée dans chaque commune, dans chaque canton, dans chaque district. Pour nous, nous ferons célébrer cette journée dans la commune centrale de la République, par un concert majestueux, digne du peuple, par des chants guerriers, par des sermens de vaincre, et par le pas de charge. L'institut national de musique prépare des chants propres à réunir tous les courages et à orner la fête du peuple. »

Barrere propose un projet de décret qui est adopté en ces termes :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, décrete que les nouvelles officielles, sur les nouveaux succès de l'armée du Nord et de l'armée de Sambre et Meuse, seront insérées dans le Bulletin et envoyées sur-le-champ aux autres armées de la République.

» Le rapport du comité de salut public sera également imprimé et envoyé aux armées et aux districts. »

Les pouvoirs du comité de salut public étaient expirés, la Convention en décrete la prorogation.

Cambon observe que le comité de salut public a envoyé des commissaires vérificateurs aux frontieres et à la suite des armées ; ils distinguent, en entrant dans les pays envahis par les armées de la République, les assignats faux que l'on voulait mettre en circulation, et les spéculateurs avides et criminels qui les avaient achetés perdent les fonds qu'ils avaient employés dans ces achats. Il termine ses observations par annoncer qu'il est prouvé, par le compte décadaire rendu la veille, que, dans toutes les caisses de la République, il ne s'est trouvé que pour 130,000 liv. de faux assignats.

On avait proposé de suspendre l'exercice de toutes actions et créances contre les citoyens qui portent les armes pour la cause de la liberté. Cette proposition fut renvoyée au comité de législation, et elle a été aujourd'hui l'objet d'un rapport très-intéressant, d'après lequel la Convention a décrété qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur cette proposition.

Séance de quintidi, 25 Messidor.

On fait lecture des lettres suivantes.

Maubeuge, 20 messidor.

« Citoyen président, les églises des communes évacuées par les hulans, regorgeaient de saints ; ils n'ont pas recouvré plutôt la liberté, qu'ils ont voulu aller voir la Convention nationale à Paris. Je leur ai donné des ciboires, des calices, des remontrances, des galons pour faire leur route, et je te les envoie de suite par la diligence de Maubeuge.

» Ils méritent de ta part un accueil d'autant plus gracieux qu'ils sont les précurseurs de deux millions en numéraire que nous avons imposé. Gillet et moi, sur les richards de Mons, et qui demain feront leurs adieux aux rives de la Trouelle. »
(C'est la petite riviere qui passe à Mons.)

Salut et fraternité. *Signé*, LAURENT.

P. S. Dans la caisse il s'y trouve un sac cacheté contenant 1662 liv. en numéraire, et trois couronnes qui équivalent à 16 liv. 4 sous.

Mons, 22 messidor.

« Citoyen président, des députés du département de Jemmappes vont à la barre de la Convention vous porter les vœux des Montais. Cette ville renfermait nombre de patriotes persécutés qui n'ont pas voulu subir le joug de l'Autriche, et qui chérissent la liberté.

» Ils ont montré la plus grande satisfaction en voyant arriver les Français dans leurs murs : les rues étaient remplies des Sans-culottes qui criaient *Vive la République !*

„ J'ai organisé les autorités constituées, et ce sont eux qui remplissent les places.

„ Aujourd'hui la tour de la ville et les rues sont illuminées, pour la troisieme fois, pour les victoires des armées de la République. „

Salut et fraternité. *Signé*, LAURENT.

Les membres des autorités constituées de Jemmappes sont admis à la barre. Ils témoignent à la Convention avec quelle satisfaction et quels sentimens de joie et de reconnaissance, ils ont été reconquis à la liberté. Le président répond à la députation, et les invite aux honneurs de la séance.

La société des Jacobins vient féliciter la Convention sur ses glorieux travaux. Elle lui apporte l'expression de ses sentimens, et l'assure de la constante résolution où elle est de contribuer de tous ses moyens à la prospérité et à la gloire de la nation.

Sur la demande du citoyen Fouché de Nantes, la Convention décrete que les comités de salut public et de sûreté générale feront, dans le plus bref délai, le rapport de ses opérations dans les diverses départemens qu'il a parcourus en qualité de représentant du peuple.

Séance de sextidi, 26 *Messidor*.

Barrere fait un rapport sur l'activité de nos atteliers de poudre, de salpêtre, sur nos moyens de vaincre. « C'est, dit-il, l'anniversaire du jour où le premier coup a été porté aux tyrans, qu'il convient de faire connaître au peuple Français quelles sont ses ressources. „ Barrere donne un état de la fabrication des salpêtres; les sections de Paris en ont déja fourni plus de 600 milliers. L'ensemble de ce rapport présente des vues sur les moyens d'accélérer les travaux, de diminuer les inconvéniens et les abus, et sur la nécessité de réunir l'agence ancienne des poudres à l'agence révolutionnaire qui a si bien mérité de la patrie : cette réunion est décrétée.

Décret sur les rentes viageres, annoncé dans le n°. 29.

« Art. Ier. Le *maximum* fixé par l'article XXVIII sera augmenté de 500 liv. pour les propriétaires, actuellement reconnus créanciers directs des rentes viageres, qui en jouissent actuellement; le *maximum* qu'ils conserveront ne pourra éprouver aucune diminution sur l'intérêt stipulé dans le contrat; mais la rente sera toujours transportée sur la tête même des propriétaires.

„ II. Les propriétaires des rentes viageres qui ne peuvent pas produire les actes de naissance exigés par l'article III de la loi du 23 floréal, soit parce que ces actes sont en pays avec lequel nous sommes en guerre, ou dans les isles ou aux

Indes, soit parce qu'ils ont été transcrits sur des registres qui n'ont pas un caractere authentique, ou qui ont été brûlés ou adhirés ; soit parce qu'ils n'ont jamais été constatés sur un ancien registre, pourront les suppléer par un acte de notoriété, passé sans frais devant le juge de paix de leur canton, certifié par trois témoins, qui déclareront connaître le lieu, l'époque de la naissance de la personne sur laquelle la rente viagere est assise, son nom et son surnom, et l'impossibilité où elle se trouve de pouvoir fournir l'acte de naissance, occasionnée par un des cas exprimés.

„ III. Les certificats de vie des militaires en activité de service leur seront délivrés par le conseil d'administration de leur bataillon, visé par le commissaire des guerres de la division.

„ IV. Les défenseurs de la patrie ayant leur pere, mere ou enfans, qui sont propriétaires de rentes viageres placées sur leur tête, et qui sont morts, ou qui ont été faits prisonniers de guerre en défendant la liberté, ou qui se trouvent dans une position qui rend toute communication avec la République, impossible à cause de leur service, pourront être représentés par leurs peres, meres, femmes ou enfans, qui seront admis à recevoir les arrérages échus, en suppléant le certificat de vie par un certificat du départ du défenseur de la patrie, qui sera fourni *gratis* par sa municipalité, visé par le directoire de district.

„ V. Les peres, meres, femmes ou enfans des défenseurs qui ont été tués en défendant la liberté, auront droit en outre au capital provenant desdites rentes, d'après les bases fixées de la liquidation ; ils auront en outre le droit de les constituer en rentes viageres ; ils seront tenus de fournir le certificat qui constate la mort du défenseur de la patrie.

„ VI. Les peres, meres, femmes ou enfans des défenseurs de la patrie, dans les cas exprimés par l'article précédent, qui sont propriétaires de rentes viageres assises sur la tête desdits défenseurs, jouiront aussi des avantages mentionnés à l'article III, et pourront en transporter la propriété sur leur tête.

„ VII. Pour faciliter la liquidation des rentes viageres et la remise des titres à la trésorerie, les propriétaires jouissant actuellement desdites rentes n'auront à produire, relativement au droit des expectans, que leur acte de naissance, ou l'acte de notoriété indiqué par l'article 1er., pour les cas qui y sont exprimés.

„ VIII. Dans les cas exprimés par l'article précédent, les jouissans, en remettant les titres qui les concernent, recevront les arrérages échus qui leur appartiennent. La répartition du capital entre le jouissant et l'expectant se fera toujours d'après les bases fixées par l'article XXXIV de la loi du 23 floréal. La portion de l'expectant sera considérée comme

lui appartenant, pourvu qu'il remette ses titres et pieces dans les délais prescrits ; faute de quoi il encourra la déchéance pour la portion lui appartenant, qui sera dévolue à la République.

„ IX. Les peres et meres encore existans qui ont la jouissance des rentes assises sur la tête de leurs enfans non mariés, ou qui, à l'époque du contrat, n'avaient pas atteint l'âge de 21 ans, jouiront des exceptions portées par l'article XXXVIII de la loi du 23 floréal, si les fonds desdites rentes ont été fournis par des inconnus.

„ X. Les certificats de vie des personnes détenues pourront être suppléés par un extrait de l'écrou, signé du concierge, visé par le juge de paix de l'arrondissement.

„ XI. Les payeurs, dits de l'hôtel de ville, et le trésorier de la commune de Paris donneront sans frais, en marge des contrats, un certificat des décès et autres mutations qui leur auront été notifiés : ces certificats serviront à constater la propriété.

„ XII. L'époque pour déterminer l'âge des rentiers viagers est fixée au 1er. germinal de l'an 3e.

„ XIII. Le bureau des calculs, établi à la trésorerie nationale, est chargé expressément d'instruire *gratis* les citoyens porteurs des contrats viagers, sur le résultat de la loi pour ce qui les concerne.

„ XIV. Les citoyens habitant Paris, qui ont des titres sur lesquels ils auront délivré des délégations partielles ou qui en sont dépositaires, et ceux qui ont entre leurs mains des certificats de vie nécessaires pour constater une reute viagere, les remettront dans quinzaine à la trésorerie nationale, sous peine d'être condamnés à une amende égale à la valeur desdits titres.

„ XV. Les personnes qui ont acquis des rentes viageres avec la condition de *réméré*, n'auront droit qu'à un capital qui ne pourra pas excéder celui qu'elles auront fourni. Les comités de salut public et des finances demeureront chargés d'examiner les pétitions des citoyens indigens qui auraient vendu avec condition du *réméré* et d'y statuer en rendant aux indigens le bénéfice résultant pour la nation par la disposition du présent article.

„ XVI. Ceux qui abuseront des dispositions du présent décret, ceux qui y coopéreront, seront réputés dilapidateurs des deniers publics, comme tels, et jugés par le tribunal révolutionnaire.

„ XVII. La suspension portée sur l'exécution du décret relatif aux rentes viageres est levée. Les citoyens qui ont déja fait leur déclaration pour opter une inscription sur le livre de la dette consolidée ou en une rente viagere pourront la rectifier d'ici à la fin de messidor prochain.

„ XVIII. L'insertion du présent décret dans le bulletin tiendra lieu de promulgation. „

PARIS. *Nonodi*, 29 *Messidor* 1794.

L'anniversaire du 14 juillet 1789, de cette époque qui a commencé d'une maniere si mémorable les annales de la liberté française, a été célébré, sextidi dernier, avec cette grandeur et le calme majestueux qui convient à un peuple qui a la conscience de ses droits, et qui en jouit. La fête la plus auguste sera toujours celle où le peuple forme lui-même la principale et la plus interessante partie du spectacle. Qu'y a-t-il de plus imposant que de voir une population immense, plus nombreuse que tous les peuples de la Grèce dans les jours les plus brillans de leur gloire et de leurs fêtes olympiques, réunis dans un vaste et magnifique jardin entouré de portiques de verdure, et en présence du palais d'où ses courageux représentans veillent a ses triomphes et à sa félicité; et quand on songe que ce n'était qu'une partie de la population d'une seule cité de la République, qu'on juge de la grandeur et de la puissance d'une telle nation.

Sur la fin du jour, le peuple a commencé la fête par des rondes et des danses au son de divers instrumens, et le mouvement s'est communiqué rapidement àtoutes les parties dujardin où la foule laissait assez d'espace pour fraterniser de la même maniere. La nuit qui appelle le silence et le recueillement avait à peine étendu ses voiles, que le Palais-national a brillé depuis le sommet jusqu'à sa base, et dans toute l'étendue de sa façade, d'une illumination plus belle et mieux entendue qu'aux fêtes précédentes. On lisait au milieu d'un transparent cette inscription caractéristique : *La Bastille en tombant entraîna la chûte des tyrans*. Dans le parterre tout correspondait à cette illumination. Des pyramides de feux, placées de distance en distance, depuis le perystile, dans tout le pourtour jusqu'aux arbres, couvertes d'inscriptions, décorées de couronnes civiques élevées sur les drapeaux renversés des satellites de la coalition, ajoutaient au plaisir des yeux les sentimens généreux de la reconnaissance pour les braves défenseurs de la République, et pour les vertueux citoyens qui consacrent constamment leurs veilles à assurer le triomphe de la liberté, et courageusement leur existence à braver les tyrans. Des nuages obscurs dont l'horison s'était chargé servaient à relever l'éclat de l'illumination en formant avec elle le contraste le plus frappant; tandis que d'un autre côté, le flambeau de la nuit semblait se jouer dans les ténebres, soit en perçant graduellement l'obscurité dont il était enveloppé, soit en s'y replongeant tout entier pour reparaître de nouveau quelques instans après.

Sur l'amphithéâtre adossé au Palais-National s'élevait un orchestre circulaire, garni de plus de 300 musiciens et artistes,

soit en instrumentale, soit en vocale. A 10 heures le concert a commencé ; comme l'institut national avait eu plus de loisir pour en ordonner les differentes parties, elles ont été aussi bien motivées que parfaitement exécutées. Après l'ouverture de Démophon, on a chanté l'hymne à l'Etre suprême, à grand chœur, de Gossec ; puis la bataille de Fleurus, à grand cœur ; le Pas de charge des Sans-culottides, le serment d'Ernelinde, différens morceaux de symphonie de Hayden, la prise de la Bastille, hiérodrame auquel on avait ajouté le chœur d'Armide : *Poursuivons jusqu'au trépas.* Ce tableau a été d'un grand effet, soit par la grandeur des images, soit parce qu'il formait le caractere plus particulier de la fête. Nous n'avons pas besoin de dire que l'hymne des Marseillais a été exécnte avec un succès toujours soutenu ; mais rien n'a égalé l'impression terrible et le mouvement de surprise, lorsqu'après une strophe de cet hymne, chantée à mi-voix et avec lenteur, et suivie d'un court silence, tout-à-coup l'on a entendu le son précipité du tocsin, qui fut le terrible avant-coureur de la chûte de la tyrannie au 14 juillet ; ce son auquel était mêlé par intervalle le bruit des tambours et du canon, exécuté par les instrumens, a rappellé à tous les spectateurs les premiers momens d'énergie, d'inquiétude et d'agitation qui furent le signal de l'insurrection et de la liberté. Le concert fut terminé par les airs *Ça ira*, *la Carmagnole et le Pas de charge des armées républicaines.*

Après le concert, on s'est de nouveau réuni autour des orchestres disposés dans toute l'étendue de cette vaste enceinte, et les danses se sont prolongées fort avant dans la nuit. Il est inutile d'annoncer que le plus grand ordre a présidé à cette fête ; le peuple, qui fait sa police lui-même, n'a besoin que de se souvenir de sa dignité pour en conserver le caractere. Il n'y a que le despotisme qui ait recours à ses satellites, pour prévenir les désordres d'une joie bruyante, parce qu'elle est factice ; les fêtes de la liberté sont augustes et grandes comme elle.

De Nesle, qui se disait dans l'ancien régime le 1er. marquis de France, et qui n'était dans le nouveau que le 1er. fabricateur de faux assignats, a été condamné à la peine de mort et exécuté en place de Grêve.

Séance des Jacobins, 23 messidor.

Un membre annonce que Commune-Affranchie est régénérée, qu'elle est au pas, et que c'est aux efforts constans des amis de Châlier que l'on doit cet heureux changement ; il donne pour preuve de son assertion lecture d'une adresse de Commune-Affranchie à la Convention nationale.

Couthon, après avoir présenté le tableau de toutes les menées qui ont successivement froissé les patriotes de Commune-Affranchie, tous dignes amis de Châlier, demande

que les Jacobins applaudissent aux principes développés dans l'adresse, et que le président donne aux citoys Fillion, Emery et Gravier, membres de la société et du tribunal révolutionnaire, le baiser fraternel, en signe de l'amitié que la société de Paris porte aux amis de Châlier et de Gaillard qui composent aujourd'hui la société de Commune-Affranchie.

Dumas. Je ne doute nullement qu'il n'y ait des patriotes dans la commune où l'on a vu le glorieux martyre de Châlier, mais par la raison même qu'on l'a souffert, j'en conclus que la majorité des habitans était entierement perdue de royalisme et infectée de tous les vices ennemis de la liberté, de l'égalité et de la vertu. N'oublions jamais ce grand principe : l'intégrité de quelques patriotes ne doit pas servir de *palladium* aux ennemis toujours trop nombreux de la patrie : et que sont devenus ceux qui ont abreuvé d'amertume ses braves défenseurs ? Ont-ils tous été punis ? s'il est permis d'en douter, il est donc prudent de suspendre son jugement sur la généralité des habitans de cette cité rebelle, et d'exercer sur eux une surveillance toujours renaissante et toujours plus active.

Robespierre. L'exemple de Commune-Affranchie peut expliquer une theorie que j'ai déja remarquée. Les patriotes défendent de tous leurs moyens les patriotes ; ils ne laissent prendre aucun repos aux intrigans et aux traîtres, sans cesse ils les harcelent et les combattent ; les aristocrates font précisément tout le contraire.

J'ai connu Châlier au moment où les représentans du peuple patriotes étaient eux mêmes persécutés. Ce fut lui qui le premier découvrit la perfidie de Roland, et me le dénonça pour tenir chez lui un immense magasin de libelles, dirigés contre la montagne et contre moi. Châlier n'eut pas plutôt connu ce ministre conspirateur, qu'il l'abandonna et renouça à la justice qu'il venait reclamer auprès de lui, ne voulant rien devoir à un traître qui cherchait à allumer la guerre civile en France.

L'orateur ajoute que, depuis ce moment, il n'a plus connu Châlier que par les actes d'héroïsme et de vertu qui ont immortalisé son nom. Les ennemis du peuple n'ont pu établir leur triomphe que par l'assassinat de cet homme également patriote et intrépide. Il rappelle ici le courage de ce Républicain au moment de son supplice, prolongé par la scrratesse des aristocrates de Lyon, qui firent quatre fois tomber la hache sur sa tête, qu'il soulevait à chaque fois, en criant d'une voix mourante : *Vive la République ! Attachez-moi la cocarde.*

Robespierre entre ensuite dans le détail des services rendus par les amis de Châlier ; il les connaît tous ; il connait aussi ses persécuteurs. Le sort des premiers a été d'être opprimés par toutes les factions qui se sont succédées. Ils ont opposé à ces vexations tyranniques et inouies, un calme et une pa-

nence dont il est impossible de trouver un exemple dans l'histoire d'aucun peuple.

Le siége trop prolongé de Lyon une fois terminé, et lorsque cette commune fut rentrée sous le pouvoir de la République, les amis de Châlier ne furent point rendus au bonheur qu'ils avaient si bien mérité par leur constante vertu. On avait eu soin de faire évader Precy et tous les autres conspirateurs, quoiqu'on ait poussé l'astuce jusqu'à envoyer au comité de prétendues dépouilles de ce monstre.

La porte de Lyon leur fut ouverte au moment même où l'armée républicaine entrait, et ils sortirent par la porte où était le corps d'armée que commandait Dubois-Crancé qui resta immobile.

Il est une autre cause de l'impunité des conspirateurs, c'est que la justice nationale n'a pas été exercée avec le degré de force et d'action qu'exigent et que commandent les intérêts d'un grand peuple. La commission temporaire déploya d'abord de l'energie, mais bientôt elle céda à la faiblesse humaine qui se lasse trop tôt de servir la patrie, et elle perdit avec tout son courage, son dévoûment et sa pureté. Après avoir cédé aux insinuations des aristocrates pervers, la persécution fut établie contre les patriotes eux-mêmes : la cause de ce changement si criminel, peut se trouver dans la séduction de certaines femmes, et c'est à ces effroyables manœuvres qu on peut attribuer le désespoir qui a porté Gaillard à se donner la mort.

Réduits à fuir, les patriotes viennent déposer leurs plaintes au comité de salut public, qui les arrache à la persécution, et comprime par l'effroi leurs odieux persécuteurs. Ainsi donc la vertu sera éternellement en butte aux traits de deux factions qui, opposées en apparence, se rallient toujours pour sacrifier les patriotes. Ici l'orateur jure de venger Châlier, Gaillard et toutes les victimes de l'infame aristocratie.

Les principes de l'orateur sont d'arrêter l'effusion du sang humain, versé par le crime : les auteurs des complots dénoncés n'aspirent au contraire qu'à immoler tous les patriotes, et sur-tout la Convention nationale, depuis que le comité a indiqué les vices dont elle devait se purger. Quels sont ceux qui sans cesse ont distingué l'erreur du crime, et qui ont défendu les patiotes égarés ? Ne sont-ce pas les membres du comité ? Ceux qui réclament la justice ne peuvent être redoutables qu'aux chefs des factions, et ceux qui veulent perdre dans l'opinion les membres du comité, ne peuvent avoir d'autre intention que de servir les projets des tyrans intéressés à la chûte d'un comité qui les déconcerte et les anéantira bientôt.

Robespierre termine par dénoncer l'auteur de toutes ces manœuvres qui est le même qui a persécuté les patriotes à Commune-Affranchie, avec une astuce, une perfidie aussi iche que cruelle : le comité de salut public ne fut pas sa uppe. « Nous demandons enfin, dit-il, que la justice et vertu triomphent, que l'innocence soit paisible et le peuple

victorieux de tous ses ennemis, et que la Convention mette sous ses pieds toutes les petites intrigues. ,,

Couthon qui avait interrompu Robespierre pour citer des faits à la charge de Dubois-Crancé, relativement au siége de Commune-Affranchie, fait la motion qu'il soit rayé de la liste des membres de la société. (Adopté.)

Sur la motion de Robespierre, Fouché sera invité à venir se disculper à la société des reproches qui lui ont été adressés.

Robespierre jeune s'explique vivement sur le système de silence et de torpeur auquel se livre la société, et dit qu'il va suivre l'exemple de courage qui vient de lui être donné. Des patriotes sont tourmentés, et les Jacobins ne prennent par leur défense ! Le mal est à son comble quand l'énergie est comprimée aux Jacobins. Il se plaint de ce qu'on emploie les plus basses flatteries pour jetter la division entre les patriotes : on a été jusqu'à lui dire qu'il valait mieux que son frere : „ Mais envain, s'écrie-t-il, voudrait-on me séparer de lui ; tant qu'il sera le proclamateur de la morale et la terreur des scélérats, je n'ambitionne d'autre gloire que d'avoir le même tombeau que lui ,,. L'orateur invite tous les patriotes à se rallier, à dénoncer tous les abus et à prendre mutuellement entre eux la défense de tous les amis de la liberté ; il demande enfin que l'opinion publique se prononce dans toute son énergie.

Couthon. Tous les patriotes sont freres et amis ; pour moi je veux partager les poignards dirigés contre Robespierre. (Ici toute la salle retentit des cris : *et moi aussi !*) Les continuateurs d'Hébert se glissent par-tout pour opprimer les patriotes : si un homme pur s'éleve contre les fripons, il est traité de modéré par les uns ; s'il propose de sévir contre les traîtres, il est traité d'homme sanguinaire par les autres, et voilà les deux écueils entre lesquels un ami du peuple doit marcher. Veut-il parvenir à son but sans s'égarer ? il faut qu'il poursuive ces deux factions avec un tel courage et une persévérance si active, qu'aucun des coupables ne reste impuni, et que tout innocent jouisse enfin du calme qui n'appartient qu'à la vertu. Voilà le but auquel tend sans cesse le comité de salut public. Ceux qui osent avancer que ce comité veut dominer, ne connaissent ni le peuple, qui ne peut le souffrir, ni le comité lui-même, qui ne peut en concevoir la pensée, et je déclare que le poignard qui percerait le cœur d'un defenseur de la patrie, me percerait aussi le sein, ou je le vengerais.

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE DU RHIN.

Le défaut d'espace ne nous a pas permis d'insérer la piece suivante qui appartient, pour l'ordre des matieres, au numéro précedent.

Offembach, 15 *messidor*. « Hier à la pointe du jour nous avons attaqué sur tous les points ; l'ennemi se reposait sur ses forces, et ne s'attendait sûrement pas à une attaque, malgré le grand nombre d'espions qu'il a dans ce pays. Toutes les dispositions des généraux étaient si bien faites, que l'ennemi fut surpris par-tout.

» Les divisions du centre et de la gauche avaient aussi surpris et égorgé les avant-postes. Plusieurs villages furent emportés avec la plus grande valeur, même à la gauche de l'avant-garde, où l'infanterie et la cavalerie firent comme dans la division du centre, commandée par le général Saint-Cir, des prodiges de valeur, malgré la nombreuse artillerie que les ennemis avaient sur tous les points.

» Les satellites Prussiens, retranchés dans des montagnes, en furent débusqués par notre brave infanterie qui avait une ardeur incroyable.

» L'ennemi a perdu beaucoup : des déserteurs nous ont assuré que différens bataillons avaient eu plus de cent hommes tués, et beaucoup de blessés. Le général Anhalt Pleis a été du nombre, ainsi que plusieurs officiers ; nous avons perdu peu.

» Aujourd'hui nous harcelons encore l'ennemi. Aussi-tôt que les traits d'héroïsme de cette journée seront recueillis, je vous les transmettrai ; ils sont nombreux : les troupes en général étaient animées du plus grand courage ; elles ont fait aux Prussiens et aux Autrichiens l'application de la loi qui porte qu'il ne sera point fait de prisonniers Anglais ; très-peu ont échappé. » *Signé*, MICHAUD.

ARMÉES DU NORD, DE SAMBRE ET MEUSE.

Mons, le 22 messidor, l'an 2 de la République Française une et indivisible.

« Citoyens collegues, je pars cette nuit pour Bruxelles, où il est instant d'aller faire la récolte pour la République. Dans le peu de tems que je suis resté à Mons, j'ai trouvé beaucoup de besogne à faire.

» Demain il partira en numéraire autour de six cents mille l. à compte des deux millions que nous avons imposés, Gillet et moi, sur les aristocrates et les moines de Mons. Ce soir on a pris dix ôtages des plus riches, qui répondront de l'exécution du restant, sous 24 heures, à peine d'être conduits dans différens châteaux forts de la République. Je pense que leur arrestation nous fournira le reste.

» Ces deux millions ne seront pas le terme de la contribution ; il en est nombre qui n'ont pas été assez imposés proportionnellement a leur aristocratie et à leur fortune, et je compte sous peu revenir sur cet article.

„ D'un autre côté, les patriotes s'apprêtent à faire un don patriotique splendide, qui ne sera pas beaucoup inférieur à l'impôt.

„ Les esprits vont être stimulés par une société populaire nouvellement établie, et qui paraît animée d'un bon esprit.

„ Cette masse pécuniaire augmentera par l'imposition des abbayes et des prieurés qui sont aux environs de la ville. J'ai envoyé des commissaires pour leur signifier une taxe d'un million, répartie proportionnellement aux facultés de chacun; j'aurai soin que cette tâche soit remplie.

„ Ce n'est pas sur le numéraire seul que j'ai frappé ou fait frapper; on a demandé 20,000 quintaux de grains dans la seule ville de Mons, et cette demande se remplit avec assez de célérité, de façon que l'on confectionne ici par jour 40,000 rations de pain, ce qui nous met extrêmement à l'aise pour les subsistances. On fait aussi dans les campagnes, et surtout chez les moines, les perquisitions des denrées nécessaires pour la troupe; ce qui nous donnera au moins la même quantité que la ville de Mons.

„ Une foule d'autres denrées sont mises en réquisition, ainsi que vous le verrez par la copie de la requisition du commissaire ordonnateur Vaillant; mais pour ne pas paralyser totalement le commerce de cette ville, je vais faire delivrer une certaine quantité de marchandises requises, que je ferai refluer sur les derrieres, de façon que le restant soit mis en circulation.

„ Je veille sur-tout pour qu'on livre ce qui est nécessaire à l'artillerie; nous avons aussi trouvé des denrées de l'ennemi à Mons, et beaucoup d'autres objets dont je vous envoie l'état. Tout ce qui ne sera pas utile ici sera envoyé dans nos magasins.

„ J'ai réintégré dans leurs possessions tous ceux qui avaient été persécutés par le grand-conseil de l'état et les agens de l'Autriche.

„ Nous avons trouvé ici des émigrés qui sont saisis; il y en a encore de cachés que j'aurai bientôt, et de suite ils partiront pour le tribunal révolutionnaire établi à Cambrai.

„ Les moines baissent pavillon, ainsi que les aristocrates; les cloches des couvens sonnent pour la troisieme fois pour nos victoires, et les fenêtres à grands paus s'illuminent; je sais que ce sont des grimaces hypocrites, mais enfin ils marchent jusqu'à ce que les ayant abattus par les especes, je les mette dans le cas de se reposer plus qu'ils ne voudraient. „

Salut et fraternité.

Signé, LAURENT, *représentant du peuple.*

Du siége de Niewport, le 19 *messidor, à* 6 *heures du matin.*

“ ..... par deux petits bâtimens qui ont voulu sortir, nous les avons attaqués à coups de fusils; mais ils nous au-

raient échappés sans deux pieces de canon qui les ont forcés de rester au milieu du canal. Les personnes qui étaient dans ces bâtimens se sont jettées à la nage, pour rentrer dans Newport : il n'en est resté que très-peu ; nous leur en avons tué une cinquantaine et pris 15. Ayant questionné ceux que nous avions faits prisonniers, pour savoir de quelle nation ils étaient ; ils n'ont pas voulu répondre : comme ils étaient nus, nous avons monté dans leurs bâtimens, pour voir quels habits ils portaient ; nous n'avons trouvé que des habits rouges, avec des boutons sur lesquels était écrit : *Royal-Emigré*, et dans toutes leurs poches etaient leurs titres et brevets.

» Nous comptons que 300 émigrés ont péri hier, tant par le feu que par l'eau. »

Signé, POULAIN, *lieutenant au 3e. bataillon de l'Oise.*

De Bruxelles, le 22 messidor, l'an 2e. de la République une et indivisible.

« Nous continuons de marcher de succès en succès. Les deux armées du Nord et de Sambre et Meuse ont fait hier leur jonction sur Ath, et maintenant elles marchent de front ; l'armée du Nord tenant toujours la gauche : l'ennemi paraît se retirer sur trois points, Anvers, Mastricht et le Rhin. Nous saurons demain sa marche de la maniere la plus certaine.

» J'irai demain sur Nivelle trouver mes collegues Gillet et Guyton, et conférer avec eux. Il est tard, et je suis rendu ; je vous écrirai demain avec plus de détail. »

Signé, RICHARD, *représentant du peuple.*

Au quartier-général de Bruxelles, le 22 messidor, 2e. année républicaine.

LA VICTOIRE OU LA MORT.

« Citoyens représentans, la jonction des armées du Nord et de Sambre et Meuse vient de s'opérer ; elles sont arrivées ensemble à Bruxelles ; elles n'ont pas mal fait ; leur réunion ne peut faire espérer que du mieux en poursuivant les soldats des tyrans coalisés, qui, malgré les grandes chaleurs qui se font sentir depuis quelques jours, s'en vont à grandes journées ; les magasins qu'ils sont forcés d'abandonner sont partout très-nombreux et de toute espece, et il nous arrive journellement quantité de déserteurs et de prisonniers ! *Vive la République !*

Signé, PICHEGRU, *général en chef.*

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 18 *messidor.* 30 conspirateurs et ennemis du peuple ont été condamnés à la peine de mort; neuf prévenus ont été acquittés.

Du 19. 69 conspirateurs et ennemis du peuple ont été condamnés à la peine de mort, parmi lesquels se trouvent J. G. Fénélon, âgé de 57 ans, ex-colonel; D. P. J. Papillot dit Laferté, âge de 67 ans, intendant des menus-plaisirs du tyran; G. J. Duplex-Barbancout, âgé de 68 ans, ex-intendant de Bourgogne; M. C. S. ci-devant comtesse, femme Boisgelin; Rossi, âgé de 50 ans, né à Ajaccio, ex-noble; L. J. P. Potier de Gesvres, âgé de 63 ans, ex-duc et pair; C. A. M. d'Alsace de Bossu de Chimay, âgé de 50 ans, né à Bruxelles, ex-prince d'Henin, ex-capitaine des ci-devant gardes de l'infâme d'Artois; C. A. Dugrais-Lavillette, âgé de 34 ans, ex-garde du corps du tyran, ex-noble; A. P. Perrot, âgé de 56 ans, ex-président de la ci-devant chambre des comptes; A. N. Perrot, âgé de 59 ans, ex-président de la ci-devant cour des aides; C. Verdier d'Hem, âgé de 65 ans, ex-lieutenant-général; Anne Nicolai pere, âgé de 57 ans, ex-premier président de la ci-devant chambre des comptes; E. T. Isabeau d'Ijonval, âgé de 57 ans, greffier des audiences du ci-dev. parlement de Paris; A. J. B. A. Julien, âgé de 80 ans, ex-intendant d'Abuçon; L. B. Boisgelin, âgé de 61 ans, ci-devant maréchal-de-camp; J. B. A. Salignac Fénélon, âgé de 80 ans, ex-prieur de Saint-Cernin; cinq prévenus ont été acquittés;

Du 21. 48 conspirateurs ont été condamnés à la peine de mort, dans le nombre desquels se trouvent compris F. M. Ornano, âgé de 68 ans, né en Corse, ex-noble; F. P. Nonant, âgé de 69 ans, né à Nogent-le-Rotrou, ex-prieur des ci-devant chartreux de Paris; A. J. Melin, âgé de 69 ans, ex-commis du département de la guerre.

Du 22. 43 condamnés du nombre desquels se trouvent A. J. R. Caradeuc dit la Chalotays, âgé de 61 ans, né à Rennes, ex-procureur-général du ci-devant parlement de Rennes; Et. G. J. M. Leclerc-Buffon, âgé de 30 ans, né à Montbard, ci-devant major en second du régiment d'Angoumois, C. B. Deselle, âgé de 44 aus, adjudant-général des Sables; 12 prévenus ont été acquittés.

Du 23. 6 condamnés et 17 acquittés.

Du 24. 29 condamnés et 11 acquittés.

Du 25. 38 condamnés et 9 acquittés.

Du 27. 30 conspirateurs et ennemis du peuple ont été condamnés à la peine de mort, parmi lesquels se trouve A. F. Huet d'Ambrun, ex-maître des requêtes. 15 prévenus ont été acquittés.

P. S. Dans la séance du 28, Barrere, au nom du comité de salut public, a présenté plusieurs réflexions sur les banquets fraternels qui ont eu lieu en ce moment dans les différentes sections. Sans vouloir troubler la joie franche et naïve du peuple, il a fait sentir combien ces repas pouvaient devenir dangereux, soit en donnant lieu à une plus grande consommation des denrées; soit en favorisant des réunions où, sous le masque de la fraternité, les malveillans et les aristocrates pourraient préparer des complots perfides. Il a renvoyé ces fêtes au tribunal révolutionnaire de l'opinion publique. Nous ferons connaître plus en détail les motifs de ce rapport.

Barrere annonce ensuite un avantage important remporté par l'armée du Rhin. Il fait lecture de la lettre suivante :

Moreau, commandant provisoirement l'armée de la Moselle, au comité de salut public. Au quartier-général à Schemeulberg, le 25 messidor, l'an 2e. de la République.

Je vous ai promis par ma lettre d'hier de vous rendre compte aujourd'hui de l'attaque générale qui a eu lieu hier dans notre mouvement préparatoire, notre infanterie s'est supérieurement battue; la cavalerie ennemie l'a chargée cinq fois et toutes les fois elle a été repoussée avec perte.

L'ennemi a été repoussé de tous ses avant-postes. Aujourd'hui nous avons attaqué Tripstat; l'ennemi y est en force et a beaucoup d'artillerie. Il s'en est servi contre nous qui n'avions pu conduire aucune piece à cause des montagnes escarpées qu'il a fallu gravir pour l'attaquer. Nous lui avons enlevé à la baïonnette six pieces de sept et deux obusiers. La constance de nos Républicains qui ont souffert pendant trois heures un feu terrible, quoique nous ne pussions y répondre qu'à coups de fusils, nous fait perdre trois cents hommes tués ou blessés. L'ennemi a été culbuté et haché dans la déroute où on lui a pris son artillerie. Sa perte est considérable. Je vous donnerai des détails plus circonstanciés dans un autre moment.

Signé, MOREAU.

Arrêté du comité de salut public, du 20 messidor, concernant le chargement des assignats à la poste.

« Le comité de salut public, sur le rapport de la septieme commission, arrête que les citoyens qui voudront assurer l'envoi d'assignats ou de valeurs métalliques, et rendre les agens de la République responsables de la perte de leurs paquets mis

à la poste ou aux messageries, seront tenus, conformément aux dispositions de l'article XXXVII de la loi des 23 et 24 juillet 1793, de faire charger leurs paquets à vue, à découvert et au compte, et de ne fermer leurs paquets qu'en présence des agens des postes ou messageries.

„ Il n'y aura pas lieu à responsabilité, il ne sera reçu aucune réclamation pour perte d'assignats ou de valeurs métalliques, qu'on alléguerait avoir été renfermées dans des lettres ou paquets mis ou chargés à la poste et dans les bureaux de messagerie, si le chargement n'a été fait à vue et à découvert. „

Autre arrêté du 24, concernant les cordes provenant de la descente des cloches.

Le comité de salut public, informé que les administrations de districts n'ont pas encore rendu compte de l'immense quantité de cordes que l'on a dû rassembler lors de la descente des cloches;

Considérant que la pénurie momentanée du chanvre et les besoins pressans de toutes les parties du service exigent que l'on fasse le plus prompt usage de cette ressource, arrête :

« Art. Ier. Les municipalités rendront compte, dans les trois jours de la réception du bulletin dans lequel le présent arrêté sera inséré, du nombre des cloches descendues dans chaque commune, de la quantité de cordes que l'on s'est procurée, et feront porter dans les magasins nationaux du district toutes les cordes qui en proviennent, et toutes celles qu'elles pourront se procurer d'ailleurs, pour les faire filer et les envoyer aux corderies, et les employer au service de la République.

„ II. Les districts informeront, dans les 24 heures suivantes, la commission de commerce, de la quantité de corde qui aura été déposée dans leurs magasins.

„ III. Les municipalités sont déclarées responsables du défaut de représentation des cordes provenantes de la descente des cloches, si on a négligé de les rassembler, et si elles ne sont pas déposées dans les magasins nationaux dans le délai fixé par l'article premier. „

Le présent arrêté sera inséré dans le bulletin de la Convention nationale, et envoyé à la troisieme commission chargée de le faire exécuter.

Signé au registre, BARRERE, COLLOT-D'HERBOIS, BILLAUD-VARENNE, ROBESPIERRE, COUTHON, C. A. PRIEUR, CARNOT, R. LINDET, SAINT-JUST et JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ.

(N°. 33.)

MERCURE FRANÇAIS

DU QUINTIDI, 5 THERMIDOR, *l'an deuxième de la République.*
(*Mercredi* 23 *juillet* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

AUX PRÊTRES IMPOSTEURS.

DES mensonges sacrés le commerce sordide
Partout du sacerdoce a grossi le trésor;
Partout le sacerdoce a bu le sang et l'or.
Souvenez-vous des Juifs que massacra Moyse;
Contemplez les bûchers que Rome canonise.
Tout prêtre est un bourreau patenté par la foi:
Calomnier le sage, égorger l'incrédule,
Rançonner l'ignorant, trafiquer de la loi,
S'enrichir d'un remords, d'un doute, d'un scrupule,
Se créer un empire aux portes des enfers,
Peupler le ciel de sots, et la terre d'esclaves;
Voilà les prêtres grecs, romains et scandinaves,
Ceux du Nil, ceux du Gange et ceux de l'univers.

Par CERUTTI.

CHARADE.

SANS vertèbres, sans os, mon premier, en tous lieux,
Naît et vit aux dépens et du neuf et du vieux;
Les Parques pour lui seul semblent être à l'ouvrage,
Mais sur-tout Atropos fait bien son avantage.
On peut le voir enfin sous des aspects divers:
Une graine aujourd'hui, demain il fend les airs.
Dans tout gouvernement, sur-tout en République,
Quand mon second se dit; là, c'est le franc amour,
Ici, c'est le dédain . . . . le ton fait la musique.
Mon tout, chez les Français, est à l'ordre du jour.

ENIGME.

Tu me choisis bien faite et belle ;
Je suis, le soir, ta compagne fidele ;
Tu ne peux te passer de moi ;
Que ma destinée est cruelle !
Tu me coupes . . . Tu sais bien quoi !
Petit ingrat ! quand je brûle pour toi.

LOGOGRIPHE.

Sur trois piés seulement je suis un animal
Omnivore et très-incommode,
Lequel prête son nom à certain petit mal,
Toujours et par-tout à la mode.
Transportez-moi la tête à la place du cœur,
Le cœur à celle de la tête :
Sous ce nouvel aspect je n'ai rien de la bête ;
Devenu tout esprit et presque créateur,
Je répare tous les outrages
Que le tems peut faire aux humains,
Et sans admirer les ouvrages
De leur esprit et de leurs mains.
Suis-je donc à tous nécessaire ?
Non : Elise le prouve bien :
Ses charmes ne me doivent rien ;
Sans invoquer mon savoir faire,
Elle a tout ce qu'il faut pour briller et pour plaire.

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* N°. 32.

Le mot de la Charade est *Mercure* ; celui de l'Enigme est *l'Ennui* ; celui du Logogriphe est *Canif*, où se trouvent *naif*, *Caïn*, *if*, *fi* et *fin*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Heerfort et Claire, ou *la Constance récompensée*, *traduit de l'allemand*; *quatre parties* in-16 *brochées*, *avec figures*. *Prix*, 6 *liv*. *Chez Maradan*, *libraire*, *rue du Cimetiere-André-des-Arcs*, n°. 9.

RICHARD DE WALDEMAR, fils très-prodigue d'un pere très-avare, avait hérité d'une fortune considérable. Il était encore au sein de l'opulence quand il épousa Edwige, jeune fille pauvre, dont il était amoureux, avec laquelle il se retira dans une campagne délicieuse qu'il avait embellie par toutes les ressources et les richesses de l'art. Deux enfans, Guillaume, garçon robuste âgé de 13 ans, et Claire, créature douce et charmante dans sa 12e. année, composaient sa famille. Ce ménage, heureux en apparence, jouissait de tous les agrémens de la vie, lorsqu'un incendie éclata au milieu d'une nuit orageuse, et consuma le château avec moitié des maisons qui l'environnaient. Cet accident découvrit à Waldemar l'abyme des malheurs dans lequel ses profusions et son luxe immodéré l'avaient entraîné. Poursuivi par des créanciers intraitables, il se vit obligé de fuir sa demeure, ou plutôt son palais, et de se réfugier avec sa femme et ses enfans dans une masure ignorée à Bruchdorf. On se mit en route dans une vieille voiture traînée par deux chevaux étiques, vers le milieu du mois de décembre. Richard en proie à sa tristesse était pâle et immobile, à ses côtés sa femme pleurait; en face, le petit Guillaume jouait avec les oreilles d'un chien de chasse, son seul ami, qu'il tenait entre ses jambes; Claire tenait devant ses yeux le pan de son tablier, et avait l'air tout pensif. Le maître d'une riche habitation, qui ne quittait point autrefois la maison de Waldemar, lorsque les plaisirs et la fortune l'habitaient, fit dire qu'il était absent lorsqu'il apperçut cette famille infortunée; enfin, on arrive au repaire en ruine qui allait servir de retraite à ces malheureux. O mon Dieu, quelle caverne de voleurs! s'écria l'épouse de Waldemar. Herrman, vieillard caduc, pauvre fermier de ce pauvre réduit, et Marthe sa vieille compagne reçurent leurs nouveaux hôtes le mieux qu'il leur fut possible. Des reproches amers et des sanglots que la femme de Waldemar fit éclater accablerent cet époux. La charmante Claire au contraire tâcha de consoler son pere. Enfin, quelques espérances, la certitude d'un revenu quoique très-médiocre, beaucoup d'attentions, de prévenances et de caresses, avec le tems consolateur, répandirent un peu de calme parmi ces réfugiés. Un bon vieillard, à la tête d'autres villageois, vint les larmes aux yeux leur offrir quelques secours

en ustensiles de ménage. Richard accepta ces dons offerts par la pauvreté généreuse. Anselme, le pasteur et l'ami bienfaisant des habitans de ce village, s'empressa aussi de secourir ces malheureux. Anselme avait une jolie niece de 17 ans, nommée Marianne, dont Claire fit sa bonne amie. Guillaume, d'un caractere dur, allait à la chasse; sa mere s'occupait de son ménage. Richard consultait Anselme son cher confident, et veillait à son patrimoine. Il avait écrit à un frere riche, avancé dans le service, qui lui répondit avec aigreur, et qui pourtant le pressa de lui envoyer son fils, promettant de le placer dans son régiment, et de lui apprendre le métier de la guerre. Ces offres, conformes aux inclinations turbulentes de ce jeune homme, furent accptées avec d'autant plus de raison que Guillaume était devenu le tyran de ses parens et des villageois. Cependant le tems s'écoulait, et Claire avait atteint l'âge de 15 ans; ses talens pour la musique, les vertus douces de son ame, les affections de son cœur, ses charmes attrayans se développaient; alors parut un petit-neveu de l'épouse de Waldemar. D'Heerfort avait environ 18 ans: la nature l'avait doté de la figure la plus intéressante, et une éducation soignée avait formé son esprit et son cœur. Il était le plus jeune de quatre enfans. Il avait perdu ses parens, ses protecteurs, il était sans ressource; son destin le conduisit à Bruchdorf, où il fut engagé à séjourner au moins pendant tout l'hiver. Une passion tendre et forte naquit bientôt de l'habitude que Claire et Heerfort avaient de se voir, de s'entretenir, de cultiver leurs talens, et de s'enivrer du plaisir d'être ensemble; enfin, il fallut se séparer. Heerfort fit entendre à sa cousine qu'il allait dans une grande ville pour tâcher de se former à un état qui pût le rendre digne d'obtenir sa main avec le consentement de ses parens. Ces momens si précieux pour deux amans qui vont s'éloigner l'un de l'autre furent cruellement troublés par l'apparition subite de Guillaume. Il était devenu lieutenant de cavalerie dans le régiment de son oncle. Tout fier de son grade militaire, il affecta dans ses discours et dans sa conduite une brutalité allemande, et ne tarda point à se déclarer le tyran de sa famille. Il conçut avec sa mere le projet de reléguer Claire, sa sœur, dans un couvent, et de lui faire prononcer des vœux qui devaient pour lui seul assurer les débris de la fortune de son pere. Mais ils trouverent de toutes parts des obstacles à leur dessein coupable, qu'ils réaliserent cependant en conduisant la jeune victime dans un couvent, à l'insu du pere et de l'amant qui s'abandonnerent à toute leur fureur contre la mere. Guillaume, auteur et complice de ce funeste voyage, était retourné chez son oncle le major. Il fallut beaucoup de recherches pour découvrir la prison cloîtrée que la mere de Claire s'obstina toujours de tenir cachée; enfin, on y parvint par les conseils et le secours du bon pasteur Anselme, qui adressa Heerfort à Mayence à

un ami intelligent avec lequel l'amant se concerta sur les moyens de voir sa maîtresse qu'on sut être enfermée dans un couvent aux environs ; il fut admis sous le nom de Guillaume frere de Claire et venant de la part de sa méchante marâtre. L'amant ne put soutenir la vue d'une grille de fer qui le séparait de l'objet de sa passion. Il découvrit un ruisseau qui traversait le jardin du couvent, et dont le passage était défendu par quatre barreaux qu'il vint à bout de scier dans l'eau. Ce fut par ce souterrain qu'il entreprit de délivrer Claire, et de l'emmener déguisée sous l'habit d'un cavalier. Tout seconda leurs desirs. Ce couple aimant s'enfuit précipitamment au milieu des ombres d'une épaisse nuit sous les aîles de l'amour... Je me trompe ; ce n'était pas Claire qui suivait Heerfort. Une pensionnaire son amie, qui la suivait toujours, sachant les projets de sa compagne l'avait prévenue, et s'était fait enlever au lieu d'elle. La reconnaissance fut tardive et terrible. La malheureuse Sophie demandait la mort ; elle avait fait une chûte, et était couverte de sang. Heerfort ne savait quel parti prendre ; enfin, la pitié le força de prendre soin de cette infortunée, qui reprenant un peu courage lui raconta ses malheurs et ses amours, qui n'étaient point pour Heerfort, mais pour Willibald, jeune homme persécuté, lui dit-elle, par une sœur jalouse, par son pere, homme riche et ambitieux, et par un frere, d'un caractere emporté, que son amant avait blessé dans un combat singulier. Elle parlait encore lorsqu'un voyageur se présente à leur auberge : c'était Willibad. Cette rencontre imprévue occasionna des scenes nouvelles et des explications bien intéressantes. Les deux amans se jurerent amitié. Ils étaient tous deux à peu près dans la même situation, protégés chacun par un ami ardent qui prenait part à leur sort. Sophie et Willibad se retirerent en Hollande auprès d'un oncle de Sophie. Pour Heerfort, il eut encore à dénouer l'aventure de deux amans qui s'étaient soustraits à l'oppression de leurs parens, et que des paysans avaient rencontrés et arrêtés, les croyant les fugitifs du couvent.

Ce malheureux jeune homme retourna à Mayence chez Buchheim qu'il étonna bien par le récit étrange de tout ce qui lui était arrivé. Ils firent l'un et l'autre de nouvelles tentatives pour voir Claire au couvent ; mais on n'y laissait plus aborder personne depuis l'esclandre de l'enlevement d'une pensionnaire. Heerfort se désespérait ; cependant sa générosité envers un pauvre vieillard qui lui attira des bénédictions, et les promesses prophétiques d'un destin moins funeste, semblerent répandre quelque calme dans son ame. On est déja heureux par le bien que l'on fait. Il prit confiance dans l'avenir, en quoi il était secondé par le généreux Buchheim qui ne cessait de former des projets pour s'introduire près de la triste pensionnaire. Un jour qu'Heerfort rôdait autour du couvent dont il levait le plan dans son imagination, et qu'il parcourait en

idée, il apperçut un savoyard qui en revenait. Il apprend de lui que le lendemain ils doivent venir plusieurs pour ramoner toutes les cheminées. L'idée lui vient aussi-tôt de se mettre du nombre des ramoneurs ; il offre vingt ducats au chef pour qu'il l'admette dans sa bande, et il lui achete un grand et petit habit dans le costume du métier. Les choses étant ainsi arrangées, Claire fut prévenue du stratagême par une parente de Buchheim qui s'annonça de la part de la mere. Le lendemain tout réussit comme on l'espérait ; l'amant et la maitresse s'évaderent déguisés en savoyards ; ils monterent dans une voiture attelée de bons chevaux que Buchheim en postillon s'était chargé seul de conduire. Les voyageurs prirent un chemin détourné, et se voyant à l'abri de toute poursuite ils se rafraîchirent et changerent d'habits. Les amans se raconterent leurs aventures ; ils pleurerent au souvenir des maux qu'ils avaient soufferts, et ne purent s'empêcher de rire du déguisement à la faveur duquel ils s'étaient sauvés. Buchheim retourna dans sa demeure : Heerfort et Claire en habit de voyageur prirent la route de Vienne pour se rendre auprès de Glickstern leur bienfaiteur. Buchheim avait caché dans la malle de ces amans une bourse à paillettes d'or, dans laquelle était un billet de deux cents florins ; entre les mailles étaient tracés ces mots en broderie, *l'amitié à l'amour*.

Waldemar fut instruit de l'enlevement de sa fille ; mais la mere fut obligée de dissimuler ses craintes et son ressentiment, et n'osait parler de cette fuite qui contrariait tous ses projets. Claire éprouva une maladie grave, qui arrêta les voyageurs dans une petite ville de leur route. Là, un des riches marchands de l'endroit reconnut la fille de Waldemar à ses traits de ressemblance avec son pere, dont il apprit les malheurs et l'infortune ; il avoua avec franchise combien il lui avait d'obligations ; et comme il était sans enfans, il résolut de s'acquitter envers son ancien ami ; ce qu'il se mit aussi-tôt en devoir de faire par une correspondance suivie ; il donna 500 ducats aux jeunes voyageurs, qui partirent fort joyeux. Ces amans s'arrêterent à quelque distance, dans une auberge, pour se reposer ; quand ils entendirent à côté de leur chambre la voix et les juremens du lieutenant, frere de Claire : ils étaient dans des transes mortelles qu'il ne prît fantaisie à ce brutal de venir les voir. Mais son départ les rassura ; et pour eux, ils se hâterent de se rendre à Vienne, auprès de Glickstern. Heerfort lui présenta Claire sous le titre de son cousin. Cet étranger, fort riche et fort aimable, adopta bientôt le joli cousin pour son meilleur ami ; il montra tant de zele à prévenir ses goûts et ses plaisirs, qu'il éveilla un vif sentiment de jalousie dans l'ame d'Heerfort, qui voyait sa maîtresse reconnaître les soins de son hôte par beaucoup de sensibilité. Mais les amans eurent une explication. Heerfort abjura son erreur, et rendit justice aux sentimens tendres

et constans de sa vertueuse amie. Enfin ils se disposerent avec Glickstern à entreprendre leur grand voyage projetté en Allemagne, en Hollande, en France, en Italie.

La mere de Claire ne pouvant parvenir à connaître le sort de sa fille, se livrait aux pensées les plus sinistres, et se reprochait d'être l'auteur de son infortune et peut-être de sa mort. Waldemar craignait de la consoler en lui apprenant la vérité, qui pouvait renouveller encore sa haine contre les amans fugitifs. Le malheur assiégeait aussi la maison du frere de Waldemar, le major. Il avait trois enfans, deux filles aimables comme leur mere, et un garçon aussi dur que son pere. Mais celui-ci eut le cruel chagrin de voir ses deux filles enlevées par la maladie, et son fils tué par un officier qu'il avait insulté; il perdit de plus son estimable épouse, qui lui laissa une fortune considérable. Son neveu, le lieutenant, restait seul pour le consoler et recueillir ses grands biens. Assailli par tant de malheurs, cet oncle avait quitté le service, et s'était retiré dans une terre, attendant la fin d'une vie triste et pénible.

D'autre part nos voyageurs avançaient leur route; mais l'amour avait découvert à Glickstern la plus charmante fille dans le prétendu cousin. Il ne lui fut pas possible alors de ne point l'adorer, et de ne point tout entreprendre pour satisfaire son impérieuse passion. Un jour qu'ils sortirent de leur auberge pour se mettre en route; lorsqu'on fut à une assez longue distance, Glickstern feignit d'avoir oublié son riche porte-feuille dans l'hôtellerie; et paraissant vouloir monter à cheval et retourner à l'hôtellerie pour le reprendre, Heerfort, par un empressement bien naturel, le prévint, et le voilà déja courant au galop. On promit d'aller au petit pas et de l'attendre au premier relai. Tout était arrangé pour le plus criminel dessein; Glickstern avait mis son domestique en postillon, et lui fit précipiter sa course, en prenant un chemin détourné. Heerfort ne trouvant pas le porte-feuille, sentit bientôt l'horreur des plus affreux soupçons; il courut comme un furieux sur toutes les routes. Enfin il rencontra celle où son perfide ami était passé; il apprit, non sans quelque satisfaction, que les voyageurs se débattaient violemment dans la voiture, tandis qu'on relayait les chevaux. Le ravisseur avait été obligé de s'arrêter dans une auberge, en voyant l'état de la malheureuse Claire, qui était prête de périr par les efforts de son désespoir. Il avait été lui-même blessé par cette généreuse victime de sa violente passion, et il était en proie à des remords déchirans, lorsque l'impétueux Heerfort se précipite dans sa chambre comme la foudre. Il voit son amante sans connaissance, étendue dans une chaise à bras, et Glickstern à ses genoux. Ah! perfide! scélérat! crie Heerfort d'une voix terrible, je te retrouve. Il tire son épée; son rival prend la sienne et se met en garde. Le combat fut court; le

fougueux jeune homme, qui ne respirait que vengeance ; s'élancе sur le fer de son adversaire et tombe à ses pieds. Glickstern ne put soutenir ce spectacle d'horreur, il voulut se detruire lui-même ; un domestique robuste entre en ce moment, l'enleve et le dépose dans sa chaise ; on y transporte ensuite Claire évanouie. Le postillon mene les chevaux à toute bride. Le mourant est laissé seul sans secours.

Telle etait la funeste destinée du couple amoureux, lorsque le lieutenant, frere de Claire, se présente chez Waldemar son pere, avec le faste d'un homme fort riche ; il venait en effet de recueillir l'immense succession de son oncle defunt ; il trouva sa mere dans les regrets des maux qu'elle avait occasionnés à sa fille, et dans le désespoir de son évasion, ne sachant ce qu'elle était devenue. Le pasteur et Waldemar ne recevaient plus depuis quelque tems des nouvelles d'Heerfort ; ils avaient appris seulement son grand voyage. Tous engagerent le lieutenant d'aller à la recherche de sa sœur, et de la ramener dans sa famille, pour partager avec elle la fortune dont il avait hérité, et pour la rendre au bonheur. Le frere de Claire conservait dans son cœur un sentiment de jalousie et de haine contre Heerfort, qui l'avait souvent humilié : il n'entreprit la course qu'on lui demandait que dans l'espérance de s'en venger, et de ramener en triomphe sa sœur. Cependant la fuite précipitée de Glickstern, et le meurtre du malheureux jeune homme, avaient attiré dans l'auberge une foule d'habitans. On reconnut que le blessé respirait encore ; on lui donna du secours ; on pansa sa plaie. La voiture qui emportait le ravisseur et sa triste compagne s'étant arrêtée dans un bois par quelqu'accident, Glickstern ne pouvant plus supporter le poids de ses remords, se jetta dans la forêt pour s'ôter la vie, qui lui était devenue insupportable ; des gens coururent après lui ; et Claire se voyant seule, s'élança aussi-tôt dans un sentier détourné qu'elle suivit à pas précipités. Elle voulait aller rejoindre son amant et expirer sur son corps sanglant. Elle arriva dans une chaumiere, ne sachant où tourner ses pas. Après s'être un peu reposée, elle se fit amener une voiture, et se laissa conduire à l'aventure, s'adressant à toutes les auberges pour s'informer de ce qui l'intéressait si fortement. Elle arriva ainsi à Strasbourg, où se trouvant dans un abandon absolu et sans espérances, elle se mit gouvernante d'enfans chez la veuve et la niece d'un marchand. Heerfort se retablissait de sa blessure, et était parvenu, par ses informations, à savoir que son amante avait pris le chemin de Strasbourg ; il se hâta d'y aller, n'ayant plus que quelques ducats pour toute fortune ; mais il lui restait un brillant que Claire lui avait donné, et qu'il engagea pour une somme de 500 florins. Quelque tems après, un homme vint lui apporter une somme considérable, qu'il accepta sans connaître son bienfaiteur, après s'être assuré qu'elle ne venait point de

Glickstern. Il retira son diamant, et fit de nouvelles recherches qui furent inutiles, et le déterminerent à quitter une ville où sa maîtresse était tout près de lui. Claire trouva une amie dans Godefroi, jeune fille riche, aimable et de la plus grande sensibilité, avec qui elle demeurait. Elle l'intéressa par la confidence de toutes ses cruelles aventures. Un jeune parent, du même nom, vint alors apporter la gaîté dans cette maison, et l'y fixa, en quelque sorte, par son mariage avec sa cousine.

Heerfort ne cessait de chercher Claire son amante, et Waldemar sa sœur, dans des sentimens bien différens. Celui-ci eut une querelle violente dans un café d'Amsterdam, pour avoir parlé dans des termes insultans d'Heerfort, en s'adressant par hasard à Wilibad, l'ami du malheureux jeune homme. Le viudicatif Waldemar prit à ses gages trois scélérats pour faire assassiner son adversaire, et lui-même voulut être témoin du combat : il le fut en effet ; mais en croyant porter un dernier coup mortel à Wilibad, qui se défendait contre les trois assasins, et qui paraissait épuisé, il reçut un coup d'épée qui l'étendit mort sur le carreau. Les domestiques de Waldemar porterent cette triste nouvelle à ses parens. Ils crurent dès-lors n'avoir plus d'enfans, et qu'ils leur étaient enlevés, l'un par le crime, et l'autre par l'amour. La méchante mere succomba à son chagrin. Pour le pere, il combattit long-tems contre la douleur, ne recevant aucune nouvelle de sa chere fille ; mais toutes ses espérances n'étant point encore perdues, on le détermina à aller recueillir la riche succession de son fils.

Heerfort, toujours errant et voyageant, rencontrait toutes les personnes à qui il avait eu le bonheur d'être utile, hors celle qui faisait l'objet de ses recherches et de ses vœux. Il recueillit dans un bois un jeune enfant au maillot, qui venait d'être exposé, et qu'il fit élever sous le nom de Claire. Bientôt après il fut assailli par trois brigands qu'il désarma. Enfin, il se détermina de retourner à Bruchdorf, auprès de Waldemar et du pasteur, pour pleurer et plaindre avec eux l'infortunée fugitive.

Claire, aimée de toutes les personnes qui la connaissaient, ne put se refuser aux vœux des deux jeunes époux, et les accompagna à Anvers où ils avaient formé leur établissement. Heerfort goûta encore le plaisir d'embrasser Buchheim, qui l'avait si bien secondé à délivrer son amante de sa captivité ; mais il eut bientôt la douleur de gémir ensemble sur l'incertitude de son sort et sur son absence. Ce respectable ami le conduisit à Bruchdorf. Quelle entrevue ! Le pere malheureux promit sa fille avec toute sa fortune à l'amoureux Heerfort, s'il lui ramenait Claire, qui seule pouvait leur rendre à tous le bonheur. Cet amant reprit ses courses ; il passa en Hollande auprès de Wilibad ; et par son conseil il prit, peu de

jours après, la route d'Anvers. Il allait entrer dans cette place, lorsqu'il vit une chaise se rompre, et un jeune homme qui en sortait. Heerfort, toujours obligeant, s'empressa de lui donner du secours, et le fit monter dans sa voiture, allant tous deux dans la même ville. Godefroi, car c'était lui, (c'était cet heureux époux qui avait engagé Claire de ne point se séparer de sa femme,) invita Heerfort de venir le voir, et de resserrer les nœuds d'une amitié qu'il desirait contracter avec lui. Pour cet amant, il était dans l'inquiétude et toujours prêt à se remettre en voyage. Cependant il se disposait à aller faire sa visite à l'aimable inconnu qu'il avait rencontré; et en attendant, il regardait par la fenêtre de son auberge. Dans le moment, il apperçut une voiture dans laquelle étaient deux jeunes personnes très-parées; il ne put distinguer leurs physionomies, mais il entendit un cri qui lui rappella la voix de Claire. Il descend précipitamment, la voiture était déja bien loin; il court toute la ville, et après quelques heures, il rentre en nage à son auberge, désespéré de n'avoir pû rien savoir. On frappe à sa porte : il voit venir Godefroi. — „ Pardonnez-moi de ce que j'entre si précipitamment; mais dites-moi qui vous êtes, et si vous connaissez la ravissante Waldemar? „ — „ Si je la connais? Que me demandez-vous? Si je la connais? C'est cet ange que je cherche par-tout depuis si long-tems..... Où est-elle?..... Dites-moi, où est-elle? „ — „ Vous êtes donc Heerfort qu'elle aime tant? „ — „ Vous l'avez deviné..... Mais pour quoi tant de questions? Où est-elle? „ Heerfort tomba évanoui. Claire, de son côté, était dans le délire. Elle avait dit au cocher de retourner. Persuadée que son amant était mort, elle croyait avoir vu son ombre. Il fallut prendre beaucoup de ménagemens pour rapprocher ces deux êtres si aimans, si sensibles, si troublés. — „ Charmante Claire, lui dit „ Godefroi, quand j'ai été ce matin chez ce jeune homme, „ dans lequel vous avez cru reconnaître votre amant, voici „ notre conversation. D'abord, je lui ai appris qu'une jeune „ personne l'avait pris pour Heerfort. „ — „ Cela peut être, „ m'a-t-il répondu, nous nous ressemblons beaucoup; on „ nous a souvent pris l'un pour l'autre. „ — „ Mais est-ce „ que vous connaissez Heerfort? „ — „ Très-particulière-„ ment..... C'est mon cousin. „ — „ Où est-il à présent? „ On le dit mort. „ — „ Non, il vit, il vient d'avoir une „ très-bonne place à Vienne où je l'ai laissé.... „ — „ Aujour-„ d'hui, continua Godefroi, le jeune homme même qui m'a „ instruit, vous affirmera ce que j'avance : je vais le chercher; „ mais sur-tout gardez-vous bien de vous laisser séduire par „ une trop grande ressemblance..... „ Godefroi sortit, et informa l'amant du rôle qu'il avait à soutenir. Tout étant ainsi arrangé, les deux amis se virent et tomberent dans des transports, des ravissemens qu'il serait inutile, même impos-

sible de vouloir exprimer. « Amans qui avez connu les peines » d'une cruelle séparation, qui êtes toujours restés fideles à » l'objet de votre flamme, qui, après vous être long-tems » livrés aux pleurs du désespoir, avez goûté une douce réu- » nion, vous seuls pouvez sentir ce que ces deux cœurs » éprouverent dans cet instant de félicité. »

On s'imagine bien que les amans, après avoir satisfait au devoir de la reconnaissance, ne tarderent point à se mettre en route pour retourner dans la maison paternelle, ayant déja prévenu Waldemar de leur heureuse réunion. Ils se firent un plaisir de surprendre Buchheim, leur respectable ami, et de l'emmener avec eux à Bruchdorf, où la joie et la tranquillité entrerent avec eux. Waldemar enchanté prit la main de sa fille et celle d'Heerfort qu'il mit l'une dans l'autre : « Mon » fils, elle est à toi ; ma fille, voilà ton époux ; vivez con- » tens, soyez heureux ; vivez pour la consolation de votre » pere, pour le soutien de ses vieux ans. Etre tout-puissant ! » entends les vœux d'un pere pour le bonheur de ses enfans, » et puisse ta divine providence couronner leurs vertus ! »

Ce mariage fut scellé dans la belle terre dont Waldemar venait d'hériter en Baviere. Cette vertueuse famille fit leur bonheur, en s'étudiant à faire un bon emploi de leurs richesses, en allant au-devant de tous les malheureux. Ce fut dans cette retraite heureuse que le repentir conduisit le coupable Glickstern, auquel il fallut bien que la vertu pardonnât. Voilà, dit Heerfort à son épouse, notre ami Glickstern ; tu ne peux pas oublier qu'il nous fut cher, et que nous avons été comblés de ses bienfaits.

Ce petit roman, supposé traduit de l'allemand, est écrit à la maniere française, avec chaleur et facilité. Le fil de l'intrigue, sans se rompre, conduit le lecteur dans un dédale d'aventures singulieres, qui se croisent et se dénouent adroitement. Les sentimens de l'amour malheureux mais vertueux, ainsi que l'horreur du vice et le danger des passions criminelles, y sont exprimés avec autant de force que d'intérêt.

ANNONCE.

Le professeur d'architecture rurale prévient le public qu'il vient de faire graver plusieurs planches ; mais il aurait besoin d'un plus grand nombre de souscripteurs pour continuer les frais dispendieux de ces gravures. Les Républicains qui voudront souscrire à ce journal d'agriculture et des arts, auront aujourd'hui l'avantage de recevoir, beaucoup à-la-fois, de textes et de gravures. Le prix de ce journal est de 20 liv., qu'il faut adresser, franc de port, au citoyen Cointereaux, professeur d'architecture rurale, rue du fauxbourg Honoré, nº. 108, en face de la grande rue Verte ; ou au citoyen Fulchs, libraire, quai des Augustins, nº. 18.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 4 juillet 1794.

Toute l'Europe a les yeux fixés sur la Porte Ottomane, cette puissance en général si lente à agir, mais en même tems si capable de mettre un poids considérable dans la balance, parce que sa lenteur même provient en partie de la grandeur des preparatifs qu'elle a coutume de faire, et que son immense population, ses richesses territoriales et la bravoure personnelle des Turcs, renforcée encore par le préjugé de la prédestination, rendent si redoutables, quand un esprit intelligent et actif donne leur véritable direction à de pareilles forces, dont l effet serait terrible, incalculable même si la perfection de la tactique européenne et l'astuce des cabinets ne parvenaient à le contre-balancer un peu.

Cette puissance humiliée pendant quelque tems par les succès de la Russie et de l'Autriche combinees, par la défection, ou pour mieux dire l'inactivité de ses alliés trop éloignés, par la ruine et le morcellement de la Pologne, par l'indécision de la Suede et du Danemarck; enfin, par la perfidie de l'Angleterre, commence à reprendre ses forces avec la confiance qui les double. Il parait qu'elle est lasse de l'insolence de la Russie, comme les autres états le sont de celle de la Grande-Bretagne; il paraît qu'elle se réveille, et son réveil sera terrible pour les cours qui ont abusé de leurs avantages momentanés.

Voici ce qu'on mande de Constantinople en date du 1er. juin.

« L'activité qui regne dans tous les ports et dans tous les chantiers de l'empire ottoman, l'accueil distingué fait par le divan aux officiers d'artillerie, du génie et de la marine, venus de France; la faveur ouverte du peuple pour les Français, ici et dans toutes nos échelles; les principes de liberté qui animent dans ce moment les Polonais, tout contribue à exciter la colere de Catherine contre les Musulmans, et dans un accès de rage, son chargé d'affaires auprès de la Porte a proposé au divan les trois conditions de paix suivantes, qui seraient à peine souffertes de la part d'un ennemi victorieux, après de longs succès, et que la fierté ottomane a dû repousser avec raison. Ces conditions sont :

1°. De laisser le libre passage des Dardanelles aux vais-

seaux russes, pour défendre les sujets de Catherine contre les excès qui naissent de la faveur accordée aux Français ;

2°. De payer un million de piastres en dédommagement des frais de la derniere guerre ;

3°. De chasser de l'empire turc tous les Français, sans distinction, ainsi que tous les Polonais qui s'y trouvent depuis l'insurrection de la Pologne.

Le colonel Barezzi, agent de l'ambassade russe, a osé ajouter qu'en cas de refus, l'impératrice traitera la Porte comme une cour conjurée. Cette insolente declaration a été appuyée, comme de raison, par l'internonce de Vienne ; cependant le capitan-pacha n'a fait mettre aux sept tours ni l'un ni l'autre de ces satellites hautains de deux despotes impuissans ; il s'est contenté de garnir le canal de dix vaisseaux de ligne et d'autant de frégates, qui rendront cette forfanterie russe aussi inutile que ridicule. ,,

On continue de pousser avec une grande activité les armemens que la Porte a décidé de faire. Le sultan en personne met le plus grand soin à les accélérer. Le divan a donné ordre à l'ingénieur Smith de faire une reconnaissance générale dans le canal, et de prendre toutes les mesures nécessaire pour le mettre sur un pied de défense respectable. Cet ingénieur a employé la plus grande promptitude. Déja il a terminé ses opérations de ce côté, d'après les plans qu'il avait tracés lui-même. Depuis il a été envoyé vers l'embouchure du Danube, pour pourvoir également à la défense de ces contrées. La Porte veut les mettre dans un tel état, que les Russes ne puissent se procurer par leur moyen les conquêtes de la Valachie et de la Moldavie. Il a été également envoyé de tous côtés des firmans, pour accélérer la marche des armées ottomanes vers ces contrées ; toutes les troupes qui ne sont pas employées contre les rebelles de la Romélie, ont ordre de prendre la même direction.

On croyait qu'à la fête de Bairam le capitan-pacha serait nommé grand-visir ; mais il paraît que cette promotion est ajournée ; les talens militaires du capitan-pacha étant de la plus grande utilité à la Porte pour diriger l'emploi de ses forces de mer.

Trois bâtimens marchands, qui viennent d'arriver de la mer Noire, ont donné l'avis que trois vaisseaux de ligne russes et plusieurs fregates ont établi une croisiere vers les côtes de la Bessarabie.

Les rebelles de Belgrade continuent leurs dévastations dans les environs d'Andrinople. Quelques personnes persistent à croire que la Porte n'est pas fâchée de cette circonstance, pour avoir un prétexte de rassembler et de faire passer en Europe une partie de ses troupes d'Asie.

Les nouvelles qu'on reçoit de Pologne font la plus grande sensation dans le public.

On ne doit pas être étonné de voir un nom anglais parmi les personnes employées au service de la Turquie : le divan fait aussi usage des talens de plusieurs ingénieurs Français, et sur-tout de constructeurs de marine. La Porte accueille tous les hommes qui peuvent lui être utiles, et d'ailleurs ces Anglais sont pour la plupart des gens qui s'attachent au service de la Turquie sans l'autorisation formelle du cabinet de Saint-James qui n'est pourtant pas fâché de rendre sous main quelques services à la Porte Ottomane pour y conserver la faveur de son commerce.

Les forces maritimes de la Suede et du Danemarck prennent un développement fait pour les montrer sous un jour très-imposant après leur réunion, et dont nous rendrons incessamment un compte plus détaillé. Ces puissances, sans être formellement liées avec la nouvelle république de Pologne, paraissent la reconnaître, et il ne serait pas impossible qu'elles fissent une diversion en sa faveur contre la Russie et même la Prusse, si les succès de Kosciuszko prennent de la consistance.

C'est pour les empêcher d'en prendre que Frédéric-Guillaume continue toujours à rassembler des forces et à les faire filer de ce côté ; les militaires Prussiens les plus distingués conviennent de la bravoure des Polonais et des talens de leur généralissime, bien prouvés dans la derniere affaire : ses forces étaient inférieures en nombre aux Prussiens et aux Russes réunis, et il y avait dans sa petite armée beaucoup de paysans armés seulement de piques et de faulx, qui, à la maniere dont ils les maniaient, indiquaient assez qu'ils auraient été redoutables, s'ils avaient eu des sabres et des bayonnettes.

On parle de mouvemens populaires dans la Silésie, qui ont déterminé le cabinet de Berlin à y envoyer 15000 hommes. Cela dérangerait furieusent ses calculs pour la Pologne. Il ne lui reste sûrement que ce qu'il faut de forces, s'il veut tenir parole à la coalition, et fournir à l'Angleterre les hommes qu'elle lui a payés d'avance. Quoi qu'il en soit, voici les dernieres nouvelles reçues de Pologne.

Le peuple redouble d'énergie et d'enthousiasme depuis la derniere affaire.

Le bruit se répand ici qu'une division de l'armée de Kosciuszko s'est emparée des forêts de Kielce pour couvrir Varsovie.

On expédie depuis quelques jours, de cette capitale, un grand nombre de canons pour Lublin et la Lithuanie ; depuis six jours il en est parti 56 de gros calibre. Le général Wielhurski demande 20,000 hommes de troupes de ligne pour défendre cette province : on est occupé maintenant à organiser cette armée.

Les grandes dépenses nécessitées par la levée, l'équipement et l'entretien de la force armée, ont occasionné un grand vide dans le trésor public. Kosciuszko vient d'envoyer à la mon-

naie beaucoup d'argenterie et d'or provenant des églises de Cracovie. On fait monter cet envoi à plus de 500,000 écus ; et il paraît que Cracovie, avant sa reddition, avait été dégarnie de tout ce qu'elle possédait en richesses particulieres et publiques qui pouvaient servir aux besoins de la patrie. Il y a déja plusieurs jours que toutes ses cloches sont arrivées, par la Vistule, aux fonderies de Varsovie.

Mokronowski s'est démis de son commandement de Varsovie, et doit se rendre à l'armée de Kosciuszko : on pense que c'est pour remplacer le brave Grochowski tué dans la derniere affaire contre les Prussiens.

Les prisonniers Russes sont resserrés plus rigoureusement que jamais : cette sévérité s'étend aux personnes connues par leur attachement à la cour de Pétersbourg. Les vassaux et sujets Prussiens sont libres ; mais ils ne peuvent obtenir de passe-ports.

Les ministres étrangers sont maintenant obligés de s'adresser à Ignace Potocki qui préside le département des affaires étrangeres : c'est ce patriote qui est chargé de répondre à leurs notes. Le colonel Roll, ministre extraordinaire de Suede, vient de communiquer officiellement au gouvernement provisoire de Pologne le traité passé entre la Suede et le Danemarck, et par lequel ces deux puissances se sont réciproquement garanti la liberté de leur commerce et de leur navigation. On ajoute qu'il y a des négociations entamées entre le cabinet de Stochkolm et celui de Varsovie, pour établir et consolider une union intime entre les trois gouvernemens de Suede, de Danemarck et de Pologne : il est même ici fort question que les deux premieres de ces puissances doivent faire une diversion en faveur des Polonais. La Suede dirigerait la Prusse du côté de la Finlande russe, et le Danemarck vers la Poméranie prussienne. Les bruits d'une guerre prochaine de la part des Turcs contre la Russie, se renouvellent ; et l'on parle de soulevemens nombreux arrivés dans différentes provinces limitrophes de la Pologne.

Tous les événemens paraissent bien propres à favoriser la division que Kosciuszko médite en ce moment sur le territoire des puissances co-partageantes, et pour l'exécution de laquelle il vient de publier l'adresse suivante :

Thadée Kosciuszko, commandant en chef de la force armée.

« Comme les troupes du roi de Prusse se lient déja ouvertement avec les Russes contre la nation polonaise, qu'elles passent déja même les frontieres que nous assignerent les usurpateurs par force, tandis qu'ils dépouillaient la République de sa propriété incontestable et non douteuse ; qu'enfin, de cette guerre, entreprise pour notre liberté, notre intégrité et notre indépendance, notre patrie qui en est devenue le théâtre, se trouve aussi exposée à la violence inhumaine de l'ennemi et

à ses invasions spoliatrices, il convient d'autant plus à notre ferme résolution de donner une autre direction à la force armée nationale. En consequence, je donne, par la présente, à tous les commandans des troupes de ligne, l'ordre, pour autant que leur situation le leur permet, de pénétrer sur le-champ au-delà des frontieres prussiennes et russes, d'y publier la liberté et l'insurrection des Polonais, et d'animer le peuple abattu et courbé sous le joug de l'esclavage : qu'il se lie avec nous, et qu'il se leve contre ses oppresseurs et ses usurpateurs.

» Comme j'ai déja d'ailleurs ordonné une réquisition de levée générale en Pologne et en Lithuanie, je donne, par la présente, à tous les commandans, soit qu'ils aient déja rassemblé un corps ou qu'ils en rassemblent encore, l'ordre de percer sur-le-champ avec des volontaires, ou avec les paysans armés voisins de la frontiere, qui peuvent s'éloigner de leurs terres, dans les pays arrachés de la république de Pologne, et de s'avancer ensuite dans ceux qui ont été plus anciennement possédés par la Prusse et la Russie, et de prêter partout, et en tout cas, une main secourable aux habitans qui veulent rentrer dans les privileges précieux de leur propre patrie, ou voir leur pays réintégré dans sa liberté. Je recommande à tous ces commandans de se conduire fraternellement, en particulier avec ceux qni veulent seconder nos efforts, n'ayant d'autre but que leur propre bonheur. On ne regardera comme butin légitime que ce qui est une propriété au gouvernement prussien ou russe.

» Je déclare, au nom de la nation qui se leve contre la force usurpatrice et la tyrannie, qui punit les traîtres à la patrie, et qui veut récompenser les citoyens fideles, ainsi que les courageux défenseurs de la patrie ; qu'elle assure à chaque chef ou commandant de la force nationale armée et de la levée générale, en récompense des services qu'ils ont rendus à la patrie, des biens nationaux, ou les possessions que la nation ordonne de confisquer sur les traîtres à la patrie. Comme enfin l'heureux succès de cette entreprise dépend particuliement de sa prompte exécution, je charge tous les commandans de transférer la guerre, aussi-tôt possible, dans les pays susdits ; c'est ce qui peut se faire d'autant plus facilement, que, par l'entrée de la force ennemie dans notre pays, la plus grande partie de ceux qui leur appartiennent, est hors de défense, de sorte qu'en quelques endroits il y a très-peu de troupes ennemies, et qu'en d'autres il n'y en a point du tout. »

Donné en notre camp, près de Kielce, le 10 juin 1794.

Signé, Kosciuszko.

Il continue de partir journellement d'ici des transports considérables de canons pour joindre les différens corps de troupes répandues dans la Pologne et la Lithuanie. On apprend

avec

avec le plus grand soin l'exercice aux recrues qui arrivent ici en foule, et repartent en petits détachemens dès qu'ils sont suffisan ment instruits.

Le 13 juin, la bourgeoisie de cette ville s'assembla dans ses sections respectives, pour y prêter, en présence du commandant de section et d'un député du conseil, le serment de fidélité à la patrie et aux otdres de Kosciuszko : depuis ce jour, les citoyens montent la garde au château et dans les sections, suivant le nouveau réglement. La veille, on leur avait donné à tous des fusils, des piques et des faux.

La semaine passée, il arriva ici à l'hôtel de la monnaie six charriots avec de l'argent et de l'or en barre. On assure que ce transport vient de la petite Pologne, et l'on en attend encore d'autres de cette province.

Le 15, on apporta à la commission de la trésorerie l'argenterie confisquée qui a appartenu à l'évêque de Livonie Kossakowski et à son frere le général.

Le 17 au matin, on a apposé les scellés au comptoir et aux magasins que la compagnie maritime de Prusse a dans cette capitale. On y a depuis placé une sentinelle.

Dès le 9 on emmena ici des prisonniers Russes faits à l'affaire de Dubienska. La veille, étaient arrivés de Wilna, sous bonne escorte, le général Arseniew et plusieurs autres officiers Russes.

Joseph Poniatowski doit se rendre au corps d'armée du général Mokronowski, où il servira comme volontaire.

Le général Cichoki va prendre le commandement du corps qui était sous les ordres de Slerakowski, près de Blonie, vis-à-vis de Lowiez et de Sochaczew.

Le chargé d'affaires de l'empereur va quitter Varsovie; il a annoncé un voyage à Carlsbad.

De Francfort-sur-le-Mein, le 8 juillet.

Suivant des lettres de Vienne, l'empereur y est arrivé le 1er. juillet. L'adulation a fait les frais de sa réception. Les démonstrations de joie n'ont pas cependant paru sinceres ; car en même tems qu'on a reçu l'empereur, on a reçu la nouvelle de la bataille de Fleurus. C'était un contraste assez frappant de voir François proclamé vainqueur au moment où ses armées étaient mises en déroute. Ce prince devait passer en retournant chez lui par Schwetzingen, ce qui avait attiré dans cette ville un grand nombre de personnes parmi lesquelles on remarquait le duc de Wirtemberg, le margrave de Bade, Condé, etc. ; mais

il a jugé à propos, dans la vue d'accélérer son voyage, de passer par Aschaffenbourg et Wurtzbourg.

La position des Républicains à Schweigen et leurs mouvemens du côté de Deux-Ponts ont empêché, ainsi qu'on s'y était attendu, cette année, comme la précédente, l'exécution du plan de Mollendorff, qui consistait à percer du côté de Germersheim. Ce général adéja été réduit, pour n'en pas perdre entiérement les avantages, à faire occuper par beaucoup de troupes les passages difficiles de la Lautern.

L'empereur avant son départ a confié au prince héréditaire d'Orange le commandement de l'armée aux ordres de Kaunitz, qui repasse à l'armée de Cobourg. L'oncle de cet officier, le vieux prince de Kaunitz, si long-tems chargé de la chancellerie et des affaires étrangeres à Vienne, vient de mourir dans cette ville à l'âge de 81 ans. — Le prince Waldec est nommé quartier-maître général à la place du colonel Mack entierement disgracié.

L'empereur est dans le plus grand embarras : On assure que Catherine II lui demande au moins 14000 hommes d'auxiliaires contre les Polonais. Le roi de Prusse assez occupé d'ailleurs, dupe de cette guerre où il n'a rien à gagner, et voulant ménager ses troupes, ne le seconde que très-mollement. En général il regne beaucoup de désordres dans les mouvemens des alliés; et l'on soupçonne même de la mésintelligence entre eux, mésintelligence bien funeste à l'Autriche sur laquelle retomberont en fin de compte les principaux frais de cette guerre. C'est dans cette position fâcheuse que l'empereur qui ne sait comment faire face à tout, se croit pourtant obligé de former, dans les environs de Constance, un cordon de troupes dont l'objet principal serait, dit-on, de surveiller l'importation en Suisse des munitions de guerre et des subsistances.

On donne comme très-positif, que le congrès qui a commencé à se tenir à Maestricht, va être transféré dans notre ville de Francfort. Le ministre d'état Haugwitz vient d'arriver ici, écrit on de Berlin en date du 28 juin, de Maestricht, où il a assisté aux conférences qui s'y sont tenues.

On mande de Manheim le 25, que lord Cornwallis après avoir quitté ce congrès s'est rendu auprès du général Mollendorf. Le but de ce voyage et des conférences qu'il a avec lui est d'engager les Prussiens à marcher vers les Pays-Bas, ce qui a été refusé deux fois. Il paraît constant que si la nouvelle se confirme d'un renfort arrivé à l'armée républicaine de la Moselle, on ne détachera pas un seul homme de l'armée prussienne. D'ailleurs, les Autrichiens et les troupes de l'empire sont déja obligés de s'assembler du côté de Spire et Reerkeim, et le con-

tingent prussien de vingt mille hommes du côté de Lautern, est obligé de se retrancher, dans le dessein de s'opposer à l'invasion des Républicains.

On a fait de nouveau connaître dans l'ordre général de l'armée prussienne, que cette armée recevait à la vérité des subsides de la part des puissances maritimes, comme cela a déja eu lieu pendant la guerre de sept ans, mais que ces subsides ne pouvaient être considérés comme une solde.

Provinces-Unies et Belgique.

Des lettres de Liége, du 23 messidor, disent que le quartier-général de Beaulieu est transporté dans cette ville. Mais elles annoncent son prochain départ pour rejoindre Cobourg. Le prince-évêque, ajoutent ces lettres, est encore ici; mais il n'y sera pas long-tems. Il a rendu hier une ordonnance, par laquelle il enjoint aux charretiers de transporter de l'eau au camp de Beaulieu, ainsi que des fascines et autres objets nécessaires, sous peine d'exécution militaire. La plupart des charretiers ont caché leurs chevaux et leurs voitures.

Tous les émigrés Français ont fait retraite, ainsi que la plus grande partie du clergé. Les Hollandais ont quitté les Autrichiens qui se trouvaient dans cette ville au nombre de près de 3000 hommes, tous de troupes défaites, la plupart sans armes et dégoûtés du service : ces Hollandais regagnent leur pays, dont il est question de fermer l'entrée aux Français, en approvisionnant Maestricht, en le fortifiant même, si l'on en a le tems; la garnison n'en est pas nombreuse.

On apprend par des lettres de Bruxelles, du 6 juillet, que le commandant d'Anvers a fait arrêter quelques jours auparavant, et conduire sous bonne escorte à Cologne, la caisse des états de Brabant, que les membres du conseil, toujours en conflit d'autorité avec l'empereur, envoyaient en Hollande où ils comptaient apparemment se retirer. La capture est assez bonne, car cette caisse contenait à peu-près six millions en numéraire.

On attend les Français le 7 ou le 8 au plus tard, disent ces mêmes lettres, et tous les bagages qui se trouvaient encore ici viennent d'être évacués par la porte de Louvain; le bruit général est que les Républicains sont maîtres de Bruges, qu'ils ne firent que traverser lorsqu'ils marchaient sur Ostende, dont on les croit actuellement en possession.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE LOUIS.

Séance du septidi, 27 Messidor.

Cambacerés, au nom de la commission des lois, après avoir annoncé que le travail de cette commission était très-avancé, présente le tableau d'après lequel les lois seront classées; la Convention applaudit vivement à ce travail, elle en décrete l'impression et l'ajournement jusqu'à la distribution.

Bordas fait un rapport sur le projet d'établissement d'une commission unique et centrale, exclusivement chargée de la liquidation des dettes des émigrés, condamnés ou deportés. La Convention ordonne l'impression de ce rapport et le renvoi aux comités des finances, des domaines et de liquidation.

Séance d'octidi, 28 Messidor.

Barrere, au nom du comité de salut public, présente plusieurs réflexions sur les fêtes sectionnaires et les repas qui ont lieu dans ce moment. En rendant hommage aux sentimens que les patriotes ont apportés dans ces banquets sectionnaires, il les avertit de quelques dangers qu'ils n'ont pas apperçus. Voici le rapport.

Rapport de Barrere sur les fêtes sectionnaires et les repas civiques.

„ Citoyens, je dois, au nom du comité de salut public, appeller l'attention des représentans du peuple sur les fêtes sectionnaires et les repas civiques qui, depuis quelques jours, se multiplient et se propagent avec une rapidité qui n'est point naturelle.

„ Je ne viens pas troubler la joie franche et naïve du peuple, mais l'éclairer; il faut dire des vérités qui ne paraîtront dures qu'aux aristocrates, et je n'oublierai pas que je parle aux citoyens.

„ Je ne viens pas improuver les mouvemens spontanées qu'ont pu avoir de bons patriotes pour ces banquets sectionnaires, mais seulement les avertir de quelques dangers qu'ils n'ont pas apperçus.

„ En effet, si je m'adressais à ces Protées contre-révolutionnaires, qui corrompent tout ce qu'ils touchent, qui contre-révolutionnent toutes les institutions, et alterent par un souffle impur les meilleures lois, mes expressions seraient fortes comme les dangers et les pieges qu'ils creusent sous les pas des patriotes, en les couvrant de fleurs; mais lorsque vos pensées

ont devancé déja les miennes, je me contenterai d'observer avec vous quelle importance, quelle activité, quel luxe et quelle violence même certains hommes, cachés dans les sections, ont donné en peu de tems à ce sentiment tranquille et fécond, bâse de la société humaine ; combien sont artificieuses et peuvent devenir funestes les formes dont ils se sont servis pour l'exprimer.

„ Il y a deux mois, l'on avait ouvert par-tout les temples de la Raison ; ces jeux scéniques y remplaçaient un ancien culte.

„ Aujourd'hui l'on éleve des tables de fraternité dans toutes les rues, et des especes de saturnales sont substituees à la décence des repas domestiques.

„ L'origine de ces étranges vicissitudes de l'opinion est la même ; les auteurs de ces usages singuliers ont le même but. Ils veulent distraire les citoyens du veritable objet vers lequel l'esprit public est porté, stationner la révolution, ou changer la direction de ses mouvemens. Nous avons la raison et la force, ce qui forme une coalition assez puissante ; mais ils ont la ruse et l'activité, ce qui forme une coalition assez dangereuse. Un mot cependant suffira dans cette occasion au peuple, pour déjouer cette nouvelle intrigue que les exécuteurs testamentaires d'Hébert et de Chaumette ont ourdie autour de nous.

„ Les repas publics ne sont pas parmi nous une institution nouvelle. Camille Desmoulins les provoqua dans les journaux ; des contre-révolutionnaires les demanderent aussi, et s'en servirent, en juillet 1792, à Marseille et à Arles, quand les débris de la conjuration de Saillant étaient encore fumans ; c'est ainsi qu'on cherchait à altérer ce qu'il y a de plus amical, de plus respectable chez les hommes ; la table que tous les peuples ont regardée comme le temple de l'amitié, nos hypocrites ennemis en ont voulu faire le temple de la discorde, et Danton appuya plusieurs fois de son coupable organe dans la Convention, la proposition de ces banquets généreux, de ces fêtes tumultueuses dont il espérait faire une arme à la contre-révolution.

„ Une section a commencé à parler de repas civiques : le mot touchant de fraternité a séduit les citoyens, et des tables communes ont été dressées dans la voie publique. On y buvait à la liberté nationale ; on avait toutes les formes de l'égalité naturelle, et la contagion de l'exemple a fait des progrès rapides. Plusieurs sections ont subitement proclamé la fraternité pour le lendemain ; de proche en proche, nos places publiques se sont transformées en banquets, et la joie a paru briller à la fois dans plusieurs quartiers de Paris.

„ Il était vraiment délicieux, ce spectacle, auprès de ces maisons modestes qui servent d'asyle à ces bons citoyens, à ces artisans paisibles, à ces républicains sinceres qui vivent de peu et qui aiment beaucoup leur patrie.

„ Elle a droit d'être citée cette réunion cordiale de citoyens, qui n'ont jamais fait que des vœux pour la révolution et des travaux utiles.

„ Là, l'on voyait deux ou trois familles qui faisaient le repas commun avec cette gaîté calme d'une conscience républicaine qui remplit un devoir analogue à ce qu'il sent pour son pays.

„ Ici, des vieillards et une tendre mere réunis à leurs voisins, attiraient les regards des passans, apprenaient à un enfant de cinq ans une chanson patriotique, et applaudissaient à ces essais, comme à l'espérance de leur maison et de la patrie.

„ Plus loin, autour d'une table couverte de mets grossiers et peu nombreux, des applaudissemens robustes et des cris éclatans de *vive la République !* jettaient une teinte sombre sur quelques visages, et appellaient les regards de l'observateur.

„ Dans une table amplement garnie, et où étaient prodigués des vins delicieux, l'on entendait aussi répéter : *Vive la République !* mais le cri était violent, l'expression de la voix exagérée, et la joie peu communicative.

„ Quelques tables offraient le mélange bisarre de l'ancien régime bien cérémonieux, et de la franchise républicaine avec son abandon.

„ En général, on entendait des applaudissemens mêlés aux acclamations, et se propageant d'un quartier à un autre avec ces formes décidées qui n'appartiennent qu'au peuple. Ce spectacle donnait à chaque pas des sensations diverses ; et tantôt ravissant, tantot sérieux, quelquefois violent, il forçait le spectateur à se rendre compte des motifs de tant de réunions disparates.

„ Les bons esprits ne s'y sont pas trompés ; les vertus douces et hospitalieres d'un grand peuple ne sont pas l'effet d'une appareil pompeux ou d'une réunion fortuite et momentanée ; l'amitié et la fraternité ne sont pas l'imitation servile et minutieuse de quelques repas, auxquels la bonhomie et la franchise assistent à côté de l'orgueil et de la vengeance.

„ L'aristocrate sait aussi à propos porter avec vivacité le *toast* de la République, et la République n'en est pas moins trahie.

„ Soyons un instant à la place du voyageur étranger, assistant à ces banquets sectionnaires. Il se demandera quel peut être le motif de tant de dépenses, et de cet amalgame instantané de sentimens et d'opinions diverses dans un moment révolutionnaire.

„ S'il est politique, il craindra le contact subit d'êtres contraires au milieu de la crise actuelle ;

„ S'il est attentif, il entendra l'aristocrate tromper le patriote sur ses sentimens, et lui inspirer une confiance funeste et une sécurité dangereuse ;

„ Est-il observateur, il verra le modéré s'écrier au milieu du repas : « Nos armées sont victorieuses par-tout; il ne nous reste que la paix à faire, qu'à vivre en bons amis, et à faire cesser ce gouvernement révolutionnaire qui est terrible. „

„ Est il législateur, il sentira que ces repas ne sont qu'un piege adroit, une amnistie prématuree, une proclamation précoce de paix et une fusion dangereuse de sentimens purs et d'intentions perfides, d'actions républicaines et de principes contre-révolutionnaires.

„ Bons citoyens des sections, vous ne portez à ces repas que de la franchise et de la gaité; mais tous vos convives, tous vos voisins, sont-ils francs et purs comme vous? Le vin précieux qu'ils vous portent n'est que de l'opium, ils veulent vous endormir, au lieu de fraterniser.

„ Sans doute il y aura une époque, et nous en jouirons; il y aura une époque fortunée où les citoyens Français ne faisant qu'une même famille, pourront établir les repas publics pour cimenter l'union des Républicains et donner des leçons générales de fraternité et d'égalité; mais ce ne sera point lorsqu'un tribunal révolutionnaire juge les conspirateurs, lorsque les comités de surveillance doivent épier les traîtres, lorsque les citoyens doivent observer tous les ennemis de la patrie; mais lorsque la révolution sera entiérement faite, les esprits rassurés sur la liberté, la population épurée et les lois respectées.

„ Sans doute la fraternité, signe éclatant de l'union des esprits et des cœurs, est la monnaie la plus précieuse des Républiques; mais elle perd son prix; elle s'avilit, lorsqu'on la convertit subitement en effets de commerce; elle subit une grande perte par le change trop fréquent; et le signe de notre richesse morale n'acquiert de valeur que par la circulation insensible parmi les citoyens.

„ La fraternité publique et subitement mise à l'ordre du jour, n'est-elle pas nécessairement fausse, exagérée? n'offre-t-elle pas un commerce suspect, quand il est aussi général, aussi indéfini? Citoyens, gardons-nous de cette fraternité si facilement improvisée : on fraternisait aussi à l'Assemblée législative, tandis qu'on préparait le massacre des patriotes pour le 10 août.

„ Ce ne sont pas seulement les comités de salut public et de sûreté générale qui ont conçu des alarmes par cette multiplication indiscrette de fêtes et de banquets civiques, il est un grand nombre de citoyens éclairés et qui connaissent aussi les délices de l'égalité et les avantages de la réunion des citoyens, qui sont venus nous communiquer leurs craintes patriotiques. Les autorités constituées en ont même conçu des sollicitudes graves, et nous ont rapporté des faits que je dois mettre sous vos yeux.

„ Sur la section des Amis de la Patrie, un officier de paix étant en fonctions a été insulté, frappé et tenu en charte privée depuis dix heures du soir jusqu'à deux heures après minuit.

„ Un commandant de la force publique de la section du Nord a invité, au son du tambour, de sa propre autorité, sans ordre ni autorisation du comité civil, les citoyens à se réunir pour le repas fraternel, hier au soir, quoiqu'il en eût été célebré deja un dans cette section.

„ Dans la section de la Halle-aux-blés, on a invité les citoyens à fermer les boutiques à qnatre heures de l'après-midi, pour s'occuper du repas fraternel.

„ Lorsque la section des Gardes-Françaises s'est réunie pour un pareil repas, il a été impossible que les voitures de la circulation du commerce passassent dans les rues les plus fréquentées.

„ Dans d'autres sections les repas n'ont pas fait faire des progrès aux mœurs, et à la tranquillité publique.

„ La municipalité de Paris a vu des réunions apparentes, et des troubles réels à la police publique ; elle a vu des sections se déclarant indépendantes de la commune, et les fonctions militaires ne consultant pas l'autorité civile, et les citoyens se formant à un nouveau genre de fédéralisme, et les arbres les plus utiles, arrachés, mutilés, pour un ornement de table pendant quelques minutes.

„ Ceux qui sont chargés des approvisionnemens de Paris et des armées, y ont vu aussi un obstacle nouveau à satisfaire à tous les besoins des citoyens, puisque la consommation a été plus forte qu'elle ne devait l'être, et que les opérations du commerce qui approvisionne, sont ralenties.

„ Le républicain doit aussi porter son tribut d'observation dans cette circonstance : comment régénérer les mœurs avec cette confusion bizarre de citoyens, avec ce mélange inconsidéré des sexes au milieu des banquets, dans les ombres de la nuit, et après des repas où le vin et la joie la plus immodérée ont présidé, quelquefois même des intentions perverses ? Comment porter les citoyens à la tempérance et à l'économie, source de toutes les vertus : l'économie qui tend à nous rendre plus libres en diminuant nos besoins, en nous affranchissant d'une foule de dépenses ; l'économie, qui assure l'existence, qui déjoue les rois coalisés, qui présente des ressources aux citoyens et des subsistances aux armées ? nous ne cesserons de le répéter aux citoyens : l'économie, la tempérance et la modestie sont les vertus inséparables du vrai républicanisme ; et les banquets tumultueux chassent les vertus de la République.

„ Le comité rend une justice publique aux sentimens purs de la grande majorité des citoyens : une impulsion franche et généreuse les a réunis ; mais le modérantisme et l'hébertisme, ces deux écueils entre lesquels nous voyageons révolutionnairement, ont préparé, atisé, empoisonné ces réunions.

„ Les banquets sont remplis d'hommes patriotes, de braves Républicains, de citoyennes vertueuses ; mais sous les tables

fraternelles se cachent l'aristocratie hideuse, l'artificieuse contre-révolution et les vices qu'elles traînent à leur suite. Oui, citoyens, pour peu que vous veuillez réflechir aux progrès violens qu'ont eus ces prétendues fêtes, elles vous paraîtront dangereuses sous les rapports moraux, civils, politiques et révolutionnaires.

„ Les mœurs n'y gagnent pas, car ces banquets forcent les patriotes à contraindre leurs sentimens envers les aristocrates ou les modérés, et à mêler leurs vœux sinceres pour la République avec le toast hypocrite des contre révolutionnaires; l'autorité civile y est dédaignée et méconnue, la politique doit craindre le mêlange impur des amis et des ennemis de la patrie, et la révolution doit proscrire le modérantisme.

„ Quel moment a-t-on donc choisi pour précipiter subitement les citoyens dans les bras des uns des autres? Celui où une crise nouvelle semble se préparer, celui où les victoires multipliées doivent exagérer les mesures atroces du parti de l'étranger déguisé au milieu de nous.

„ Citoyens, nous venons provoquer votre prévoyance. La main sévere du législateur révolutionnaire doit porter la faulx dans ces champs trop hâtifs. Il doit s'empresser de faire disparaître une fraternité précoce, et de faire tomber des cérémonies hypocrites.

„ Qui pourrait répondre à la Convention que dans un moment de crise, un des moyens de rassembler subitement tous les citoyens, ne serait pas employé par les banquets prétendus fraternels, et que les cuisiniers de l'aristocratie ne prépareraient pas des mouvemens contre-révolutionnaires? Qui pourrait répondre à la République, qu'au milieu des haines acérées, des complots permanens et de la joie immodérée de ces repas intempérans, une troupe de brigands ou de royalistes ne méditerait pas des événemens funestes à la paix publique, ou dangereux pour la représentation nationale? Qui répondra à la liberté d'attentats favorisés dans la section du Temple!... Rassurés cependant par ce que nous avons vu nous-mêmes sur les véritables sentimens du peuple, nous sommes loin de lui imputer les erreurs du moment, et les dangers politiques qui peuvent en être la suite: les erreurs et les dangers appartiennent à ces contre-révolutionnaires subtils et habiles qui profitent à propos de tous les sentimens généreux du peuple, qui corrompent ses inclinations les plus franches, qui agiotent ses sentimens les plus purs.

„ La victoire mise en permanence par nos armées, avait ouvert tous les cœurs à une joie légitime et franche, et des fêtes civiques avaient mis le sceau à cette joie nationale. Ces fêtes suffisaient aux bons citoyens; elles ne suffisaient pas aux jalousies aristocratiques et leurs complots pouvaient en recevoir une activité plus grande! de là, des fêtes nouvelles, des fêtes plus générales, plus multipliées, plus tumultueuses. Une

musique brillante, des chants guerriers, un rassemblement majestueux comme le peuple lui-même, lui donnait une attitude trop belle et des plaisirs trop relevés ; il a fallu les empoisonner par des craintes de suspicion, et les multiplier jusqu'à satieté.

A une fête simple et décente, on a voulu substituer des orgies : aux effets délicieux et moraux d'un art sublime, à la poesie et à la musique, on a fait succéder l'intempérance et la prodigalité des subsistances.

„ Est-ce donc au moment où le gouvernement veille nuit et jour pour l'approvisionnement de 14 armées et de 600 districts, que nous devons gaspiller les matieres de premier besoin, et consommer en un jour les subsistances d'une décade.

„ Est-ce dans le tems qu'un système de famine est exécuté autour de la France avec une barbarie et une activité sans exemple, que nous devons provoquer des besoins dans l'intérieur. La multiplicité des repas convient-elle au régime des assiéges, et n'est-ce pas là un astucieux conseil de l'aristocratie, de tout dévorer en un instant, pour dépendre d'elle le moment d'après ? Ne nous laissons plus ébloüir par de prétendus banquets fraternels.

„ Ce fut là toujours le prélude de toutes les conspirations, lorsque des époques révolutionnaires accompagnaient les grandes démonstrations de joie publique ; et la Saint-Barthélemi, cette orgie royale, fut méditée et couverte par des fêtes et des spectacles multipliés, dans le même palais où je porte aujourd'hui la parole.

„ Il est un principe incontestable que les citoyens et les autorités coustituées, encore moins les fonctionnaires militaires, ne doivent jamais oublier, c'est qu'ils n'appartient qu'à la Convention d'ordonner des fêtes nationales et des cérémonies civiques ; c'est à la Convention à inviter les citoyens à prendre part, par des rassemblemens généraux, aux événemens heureux de la République, encore même la Convention doit-elle s'astreindre à une sorte d'économie très-politique dans le nombre et dans les dépenses des fêtes civiques et nationales ; mais en aucun cas, une section, une commune, un commandant militaire, ou un comité civil ou sectionnaire, ne doivent se permettre d'arracher les citoyens à leurs travaux, de faire cesser les communications si nécessaires du commerce, de faire fermer les boutiques, de faire faire des dépenses aux citoyens, et de porter le peuple à l'oisiveté et au relâchement des mœurs, c'est un crime politique et moral, c'est un délit contre-révolutionnaire.

„ Le travail sur-tout qui est le besoin de tous, le consolateur de l'homme, et la richesse des nations ; le travail sur-tout doit être maintenu, honoré et encouragé sous le rapport de la morale publique ; car un atelier, une manufacture, un champ que des cultivateurs fertilisent sont le théâtre d'un cours de morale et d'instruction nationale.

„ Soyons donc avares des fêtes tumultueuses ; soyons prodigues de sentimens généreux. Fraternisons entre patriotes, et ne nous départons pas de notre haine vigoureuse contre les aristocrates. Les perfides, ils voudraient de l'amitié pour perdre les Républicains, comme ils réclament les lois pour renverser la liberté. Citoyens, ils ne peuvent nous embrasser que pour nous étouffer ; il ne peuvent être à nos tables que pour nous endormir : aurons-nous donc encore des fêtes à célébrer avec eux ? Croyez-vous que quelques instans puissent les changer ?

„ Quel sera le fruit de cette nouvelle révolution dans les repas, de ce changement subit et momentané dans les manieres ? cet usage inopiné influera-t-il sur les mœurs de la République ? nous donnera-t-il l'économie, la tempérance et l'hospitalité, les vertus simples des peuples libres ? Cinq ou six jours de repas faits dans le milieu des rues et des places publiques constitueront-ils une fraternité bien solide, une amitié bien durable entre des êtres qui ne communiquent ensemble ce jour-là, que parce que la section l'a proclamé.

„ Le palais Egalité, couvert un instant de tables fraternelles, et rempli d'acclamations passageres pour la République, ne présentera-t-il plus désormais l'usure du négoce et l'avidité des profits ? Ne sera-t-il plus la forêt des contre-révolutionnaires, des aristocrates, des émigres, la caverne des joueurs et le repaire du vice ? Les ennemis de l'égalité l'aimeront-ils mieux, parce qu'ils auront dîné les pieds dans la boue, et le cœur à Londres, à Vienne ou à Coblentz ?

„ Et qu'importe que la fraternité ne soit pas aussi démonstrative, aussi ostentatrice, pourvu que les amans passionnés de la liberté s'entendent, pourvu que les amis constans de la République se soutiennent ! En vain l'esprit servile et imitateur a voulu prescrire les rassemblemens de table, le bon esprit a prévalu : les bons patriotes s'interrogent et se demandent qui en fut l'inventeur, et quel doit en être le résultat. Plusieurs sections ont été entraînées ; la fraternité a eu tous les symptômes d'une épidémie, et en moins de trois jours la moitié de Paris soupait dans les rues ; tous les citoyens, venus de tous les coins de la France, se connaissaient intimement ; tous les ménages étaient confondus, tous les sexes mêlés, et tous les sentimens réunis. Heureuse métamorphose, si elle était vraie ! mais aussi bien funeste et bien dangereuse, si elle n'a été que l'occasion de couvrir des rassemblemens anti-révolutionnaires !

„ La fraternité n'est pas le fruit du commerce d'un jour ; elle ne consiste pas dans des repas sur les portes des maisons ; elle ne se présente pas avec ostentation dans les rues et dans les places publiques ; elle ne pousse pas des cris bruyans ; elle ne comporte pas une joie immodérée et une insensée prodigalité.

„ La fraternité est douce et modeste ; elle est le produit du tems et de la confiance ; elle consiste à secourir les malheureux,

à défendre les patriotes opprimés, à s'éloigner des aristocrates corrupteurs, à dénoncer les contre-révolutionnaires déguisés, à soutenir la patrie et ses véritables représentans.

„ Le sentiment de l'humanité s'évapore et s'affaiblit en s'étendant sur toute la terre : l'ami de l'univers ne connut jamais le délicieux sentiment de l'amour de la patrie ; il en est de même du sentiment de la fraternité, il faut en quelque maniere le borner et le comprimer pour lui donner une activité utile. La fraternité doit être concentrée pendant la révolution entre les patriotes qu'un intérêt commun réunit. Les aristocrates n'ont point ici de Patrie, et nos ennemis ne peuvent être nos freres.

„ Avouons-le, citoyens, un effet aussi subit que celui des fêtes sectionnaires ne peut pas répondre à l'apparence, et cette apparence elle-même ne peut tromper que des yeux peu clairvoyans.

„ Une trop grande distance sépare dans les tems révolutionnaires le patriote et l'aristocrate, le modéré et le républicain ; et cette distance est d'autant plus difficile à franchir, qu'elle se fait sentir autant dans le langage que dans les idées politiques et dans les mœurs.

„ Qu'y a t-il donc de commun entre l'égoïste opulent qui soupire après l'inégalité et les rois, et le Sans culotte plein de franchise qui n'aime que la République et l'égalité ?

„ Voilà les vérités après que nous devions dire aux citoyens, parce que nous aimons mieux défendre la patrie que caresser les préjugés, ou tolérer de mauvaises institutions.

„ Le patriotisme ne permet ni les jugemens de mauvaise foi, ni les adulations dangereuses pour le peuple. Il se révolte contre tous les mensonges colorés, et ces manieres fraternelles d'un jour ; le patriotisme fait justice de cette cordialité éphémere, et de cette confiance factice, fondée sur la peur de l'équité nationale, ou sur le dessein caché de perdre la patrie.

„ Le patriotisme efface tous les caracteres du prestige, dévoile tous les dangers, et ne se sert pas, au milieu des aspérités révolutionnaires, de l'éponge de l'oubli pour les adversaires incorrigibles de la liberté. Les banquets civiques sont un présent de l'aristocratie, et ses présens sont empoisonnés.

„ La fraternité est un sentiment pur, et ils ne sont pas faits pour le connaître ; aussi ils l'ont corrompu. Dans d'autres tems, avec d'autres hommes que des Républicains, la Convention aurait eu besoin de rendre un décret pour défendre les repas publics, les gaspillages de subsistances, et cette égalité plâtrée ; la loi aurait dû parler pour ne laisser exister que les fêtes civiques qu'elle prescrit : mais dans le tems où la liberté triomphe et avec des Français libres, l'intention seule du législateur suffit ; et le zele des patriotes n'a besoin pour agir que d'être averti, d'être éclairé : dans une pareille circonstance le comité a pensé que les mœurs valaient mieux que les lois, et c'est aux mœurs des Républicains, c'est à la sagesse des bons citoyens de Paris

que la Convention nationale se confie. La défense civique est le meilleur article de décret pour proscrire ces banquets prétendus fraternels, et dans ce moment la Convention nationale renvoie l'exécution de ce décret moral au tribunal révolutionnaire de l'opinion publique. ,,

La Convention ordonne l'impression de ce rapport et l'envoi aux départemens et aux armées. Barrere fait ensuite part d'un avantage remporté par l'armée du Rhin. (*Voyez la piece officielle du numéro précédent.*

D'après les rapports de son comité des secours, la Convention rend plusieurs décrets de bienfaisance nationale. Elle en adopte qui lui sont présentés par son comité des finances, et qui sont relatifs à des biens appartenans à la République.

Séance de nonidi, 29 Messidor.

Barrere, au nom du comité de salut public, se présente à la tribune.

„ Citoyens, dit-il, hier nous n'avions que peu de détails à vous donner des succès de l'armée du Rhin, et ces succès ont été à peine apperçus; mais nous trahirions la victoire, nous jetterions un voile sur la gloire de l'armée du Rhin, si nous ne vous rapportions aujourd'hui le trait remarquable du courage de ces braves Républicains.

„ Un fort était hérissé de canons et rempli de soldats prussiens; il paraissait un moyen invincible en faveur de ces esclaves qui avaient déja résisté à un combat de trois heures. Les troupes de la République comptent pour rien d'avoir lutté contre les obstacles du sol, d'avoir gravi des montagnes, d'avoir repoussé cinq fois la cavalerie du tyran Guillaume. Les Français n'ont à opposer à la cavalerie et aux troupes à pied, au fort redoutable qui vomit la mort, et à toute cette artillerie, que des fusils et des bayonnettes; mais les bayonnettes suffisent. Ils jurent d'emporter le fort, de s'emparer des canons, et d'exterminer les canonniers. Ils marchent, ou plutôt ils volent vers ce fort, et leur serment est rempli. Les canonniers sont hachés sur leurs pieces, le fort est occupé par nos braves freres d'armes, et l'artillerie est en leur pouvoir.

„ Citoyens, ce trait nous a paru mériter d'être cité; c'est rendre justice aux soldats, c'est honorer les armées, c'est effrayer les tyrans.

„ Que ne devons-nous pas attendre de pareils hommes? ils réalisent pour le salut de la République ce que la fable inventa pour étonner la postérité sur les actions de quelques hommes vulgaires. Nouveaux Prométhées, ils n'affrontent pas seulement la foudre, ils savent la dérober.

„ Voilà les tableaux énergiques et les actions vertueuses que nous nous plaisons à opposer à ces parades prétendues civiques, à ces associations hypocrites d'aristocrates, à ces orgies publiques, à ces banquets lascifs, qui, sans votre prévoyance,

allaient devenir le scandale de la révolution et le piege honteux de la vénalité anglaise ; car vous n'apprendrez pas sans indignation qu'avant-hier au soir, dans ces repas fraternels, des traîtres, des émissaires anglais ou autrichiens, masqués en Sans-culottes, distribuait des cartes imprimées avec ces mots : *Constitution de* 1789, 1790 et 1791. C'est ainsi que faisaient les marchans de Toulon.

„ Oisifs des grandes communes, corrupteurs de toutes les institutions fraternelles et patriotiques, allez étudier vos devoirs à côté des batteries enlevées par le courage républicain, ou plutôt que n'êtes-vous tous enterrés avec les Prussiens dans cette redoute détruite !

„ Aujourd'hui, c'est l'armée de la Moselle qui se place à l'ordre du jour, par une autre victoire. Elle s'est emparée de Tripstat ; c'est en vain que l'ennemi s'était entouré d'artillerie et de bois abattus ; c'est en vain qu'il est soutenu par une immense cavalerie ; le pas de charge et la bayonnette ont triomphé, selon l'usage. Les Prussiens avaient fait aussi le serment de vaincre, mais ils ne l'avaient promis qu'à la tyrannie. Leur serment n'a pas été écrit dans les cieux, comme ceux que nos Républicains font à la liberté.

„ C'est à la nuit que les ennemis doivent de n'avoir pas subi le joug d'une victoire plus importante. Nos troupes se sont emparées de huit pieces de position, dont deux obusiers. La République a acquis dans cette journée des boulets, des obus, un magasin de fer et de fourages. La lettre que je vais lire vous présentera des généraux Prussiens tués ou blessés, avec un grand nombre de soldats.

„ Quant aux traits d'intrépidité et d'héroïsme républicain, dont le nombre est incalculable dans cette action, les généraux annoncent qu'ils en feront le rapport à la Convention ; et déja nous avons préparé, avec le comité de la guerre, un projet de décret sur les récompenses et l'avancement à donner aux soldats qui se distinguent tous les jours en combattant les tyrans. Si la Convention punit d'une main, elle doit récompenser de l'autre. (*Voyez les pieces officielles.*)

„ Je ne terminerai point ce court rapport sans vous annoncer l'exécution commencée de votre terrible décret sur les places livrées par la trahison au grand maréchal Cobourg et au duc d'Yorck, ce fameux jockey de la cour de Georges.

„ La premiere place qui a frappé les regards d'une petite division de l'armée de Sambre et Meuse, a été cernée, c'est Landrecies, si célebre par le courage de ses fideles habitans, et si infâme par la lâcheté vénale de sa fugitive garnison. Landrecies, cerné dans une partie, a vu accourir sous ses murs les gardes nationales des communes d'Avesnes, de Maubeuge, et du district d'Avesnes. Les citoyens des environs ont augmenté cette affluence de guerriers qui allaient venger la patrie. Nous devons une mention honorable du zele civique de tous les Républicains qui environnent Landrecies.

„ Voici la lettre de l'agent national du district d'Avesnes. „

L'agent national près le district d'Avesnes, au comité de salut public.
— Avesnes, le 25 messidor, 2e. année Républicaine.

« Je dois instruire du dévoûment unanime que viennent de montrer la garde nationale d'Avesnes et celle de Maubeuge. Une simple invitation leur a suffi pour voler au poste qui leur a été assigné sous les murs de Landrecies. Un membre de chaque autorité constituée marche à la tête, et donne, en partageant les dangers et la gloire de ses concitoyens, l'exemple du courage et de la bonne discipline. Une nation capable d'une pareille résolution, anéantit les satellites des despotes, et vous en fournira incessamment une nouvelle preuve par la restitution de Landrecies, que la trahison avait livré à l'ennemi.

„ Je vous prie, citoyens représentans, de faire connaître à la Convention nationale la conduite républicaine des habitans d'Avesnes et de Maubeuge. „

Salut et fraternité. *Signé*, GROSLEVIN.

« Un fait particulier, et dont le bruit retentira sous les tentes de l'école de Mars, ne peut être oublié. On nous écrit que les enfans d'Avesnes s'étant formés en compagnies, s'empressaient de voler à l'ennemi, et demandaient à grands cris de marcher à la tranchée avec la garde nationale. Un instant, ces enfans ont été, non pas repoussés, mais éloignés des dangers trop grands pour leur âge. Cependant leur constance et les larmes de quelques-uns ont forcé tous les obstacles, et il sou eu leur part dans les travaux militaires.

„ Quittez donc vos brillantes cours, tyrans de l'Europe; envoyez-nous l'élite de vos machines à fusil; faites jurer à vos esclaves de vaincre ou de mourir dans les forts et sur les batteries, et menacez la France libre du partage équitable de la Pologne, ou des guinées de Londres ou des poignards de Vienne, et voyez quelle espece d'hommes défend cette République si fort enviée et si fortement bloquée par des armées en déroute et par des généraux aussi habiles en retraite que les Brunswick, les Clairfayt, les Cobourg.

„ Landrecie investi par les troupes de la République, a recours à la routine des capitulations; aucune ne devait être reçue, les troupes françaises répondent par le décret de la Convention, et aussi-tôt les soldats formidables des rois se courbent devant la volonté du peuple Français. Deux mille esclaves se rendent à discrétion: la garnison est prisonniere de guerre, et Landrecie est restitué à la République. Tous les bataillons se sont distingués par un travail infatigable dans les travaux de la tranchée. Nous n'avons pas à pleurer la perte d'un seul homme libre, et cette reprise d'une place livrée n'a pas coûté une seule amorce, pas un seul coup de canon.

Ainsi avec du courage, il ne faut pas même du salpêtre pour purger le sol de la République. »

Ce rapport vivement applaudi a été suivi de la lecture d'un projet de décret qui a été adopté en ces termes :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, décrete que les gardes nationales, les enfans d'Avesnes et tous les citoyens, tant des communes de Maubeuge, d'Avesnes, que ceux du district d'Avesnes et des communes environnant Landrecie, qui, dans leur dévouement à la patrie, se sont présentés pour concourir aux travaux de la reprise de Landrecie, ont bien mérité de la patrie.

« Le présent décret sera envoyé sur-le-champ aux communes environnant Landrecie et à toutes celles qui composent le district d'Avesnes.

« Les représentans du peuple, Lebas et Peyssard feront connaître aux eleves de l'école de Mars, le dévouement républicain que les jeunes citoyens d'Avesnes ont montré dans cette circonstance. »

Séance de décadi, 30 Messidor.

Barrere, au nom du comité de salut public, annonce des nouveaux triomphes des armées du Nord, de Sambre et Meuse, de la Moselle et du Bas-Rhin. Ces nouvelles sont reçues au milieu des plus vifs applaudissemens (*Voyez les pieces officielles.*)

La Convention nationale déclare que ces armées ne cessent de bien mériter de la patrie. Les représentans du peuple sont chargés de recueillir et de transmettre incessamment à la Convention nationale, les traits d'héroïsme, de courage et de bravoure qui ont distingué les Républicains dans les différentes actions qui ont eu lieu du Rhin à l'Océan. Ce décret sera envoyé aux autres armées de la République.

Dans le cours de son rapport, Barrere a annoncé que le comité de salut public va faire retourner dans les départemens une foule de commissaires et de prétendus envoyés de sociétés populaires et d'autorités constituées, qui assiégent le comité et entravent ses opérations.

Sur la proposition d'un membre, la Convention décrete que, tant que durera le gouvernement révolutionnaire, le conseil-général de chaque district nommera provisoirement aux places d'assesseur des juges de paix, qui sont vacantes et qui viendront à vaquer, dans la même forme qui a été déterminée pour la nomination des juges de paix et de leurs greffiers.

D'après le rapport de son comité de secours publics, la Convention a rendu plusieurs decrets de bienfaisance.

Séance de primidi, 1er. Thermidor.

Barrere, annonce à la Convention que nous avons pris à

Landrecie

Landrecie 91 pieces de canon, c'est-à-dire toute l'artillerie que les ennemis nous avaient prise, et de plus 26 pieces dont ils l'avaient augmentée. Quant aux nouvelles du Nord, Ernouf, général de division de l'armée de Sambre et Meuse, écrit du quartier général de Jemmappes, le 29 messidor, que l'ennemi a évacué cette nuit son camp de Tirlemont. Il a cependant laissé quelques postes à la droite de ce lieu et proche l'abbaye de d'Herle sheim, et s'est retiré jusques vers les environs de Landen et de Néerlanden. Barrere fait ensuite un rapport tendant à faire promptement avancer en grade les braves défenseurs de la patrie qui se sont distingués par des actions héroïques. Il propose et la Convention adopte le décret suivant :

« Art. Ier. Dans tous les corps, le tiers des emplois, depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de chef de bataillon ou d'escadron inclusivement, demeure affecté à la récompense des défenseurs de la patrie qui se seront distingués par des traits de bravoure ou d'actions héroïques.

» II. En conséquence, l'avancement, à compter du jour de la publication du présent décret, aura lieu de la maniere suivante : le tiers des emplois énoncés par l'article précédent, sera donné par la Convention nationale ; les deux autres tiers continueront de se donner à l'ancienneté et au choix.

» III. Le premier emploi vacant dans un grade sera donné à l'ancienneté ; le second sera donné par élection, conformément à la loi du 2 février 1793 ; le troisieme sera au choix de la Convention.

» IV. Lorsqu'un militaire aura mérité par une action distinguée d'être avancé en grade, quelque soit celui dont on le juge digne, la nomination sera faite par la Convention sur le rapport du comité de salut public.

» Si après les récompenses décernées il reste des emplois disponibles à la disposition de la Convention, elle en disposera en la même forme en faveur des militaires qu'elle jugera les plus dignes de la confiance nationale, par leurs principes, leur conduite et leurs talens.

» VI. Le droit de nomination réservé exclusivement par le présent décret s'applique aux emplois qui seront vacans dans le moment comme à ceux qui viendront à vaquer par la suite.

» VII. Les chefs de corps sont tenus, sous peine de destitution, de faire connaître sans retard au comité de salut public les nominations à faire dès-à-présent. Il leur est enjoint, sous les mêmes peines, de l'avertir chaque fois qu'il vaquera un de ces emplois, dont la Convention nationale se réserve la nomination.

« VIII. Sont déclarées nulles toutes les nominations qui seront faites au préjudice de cette réserve ; les chefs des corps

qui ne les auront pas empêchées seront punis aux termes de l'article précédent.

« IX. L'état des nominations qui seront faites par la Convention nationale, sera imprimé et distribué chrque décadé à la Convention nationale et aux armées.

« X. L'insertion du présent décret dans le Bulletin de la Convention natiouale, tiendra lieu de publication. »

Arrêté du comité de salut public du 22 messidor, concernant la fabrication des toiles.

Le comité de salut public, informé par un grand nombre de réclamations et le rapport de la commission du commerce et des approvisionnemens; que les fabriques de toiles éprouvent une détérioration sensible;

Considérant que la mauvaise fabrication rendrait illusoire la loi sur le *maximum;* que les tableaux dressés sur les mémoires des administrations de district, en ne distinguant les toiles de la plupart des fabriques que par la dénomination de premiere et seconde qualités, il ne resterait à l'acheteur aucun moyen de les distinguer; que la fabrication s'altérant et se détériorant de jour en jour, on ne trouverait bientôt plus de ces toiles qu'on appellait de premiere qualité, et qu'on appliquerait cette dénomination et le *maximum* du prix à des toiles inférieures; que toutes les qualités se trouvant détériorées, il en résulterait que les toiles seraient de moindre durée; que la consommation en serait double ou triple; que les matieres premieres deviendraient insuffisantes; que la République serait réduite à chercher dans les pays étrangers des approvisionnemens de matieres dont elle n'avait pas encore manqué; qu'une bonne fabrication assurant la durée des toiles économisera les matieres premieres, et préservera la République de se voir tributaire des autres nations pour des besoins qu'elle peut satisfaire avec ses productions territoriales; qu'il est urgent de prévenir le mauvais emploi des matieres et l'altération ou la détérioration des fabriques;

Que pour assurer l'exécution des mesures qu'il est indispensablement nécessaire de prendre pour fixer la qualité des toiles qui se fabriqueront à compter de ce jour, il est pareillement nécessaire de constater l'état de la fabrication de toutes les toiles qui existent actuellement chez les marchands et fabricans, dans les lieux des fabriques, dans les magasins et sur le pré;

Arrête ce qui suit :

TITRE PREMIER. *Moyens qui seront employés pour prévenir l'altération et la détérioration des fabriques de toiles, et assurer l'exécution de la loi sur le* maximum.

« Art Ier. Toutes les toiles qui se fabriquent dans l'étendue

de la République, seront désignées par le nombre des fils dans lequel chaque toile aura été fabriquée.

„ II. Les fabricans et chefs des fabriques seront tenus de marquer leurs pieces de toiles en écru, lorsqu'elles auront été fabriquées, d'une empreinte à l'huile et noir de fumée, qui sera appliquée en tête et en queue de ces toiles.

„ III. L'empreinte contiendra les noms et prénoms du fabricant, les district et commune où il réside, le nombre de fils dont chaque piece est composée, sa largeur; et le fabricant sera responsable de la désignation fixée par l'empreinte.

„ IV. Toute toile qui sera reconnue être d'un nombre inférieur à celui désigné dans l'empreinte, et d'une moindre largeur, sera saisie, et le fabricant condamné à une amende qui ne pourra excéder 500 liv., et qui ne pourra être moindre de 100 liv.

„ Le marchand en gros ou en détail ne pourra jamais, sous quelque prétexte que ce soit, couper, barrer, effacer ni dénaturer l'empreinte qui désignera le nombre de fils dans lequel une toile sera fabriquée. Toute toile achevée qui, soit chez le fabricant, soit chez le marchand en gros ou en détail, sera trouvée sans une marque, sera saisie, et le marchand et fabricant condamnés à l'amende portée en l'article précédent.

„ VI. Les fabricans se conformeront, pour la confection des toiles et le nombre des fils dans lesquels elles doivent être fabriquées, à ce qui est prescrit par les anciens réglémens rendus sur ce fait qui n'ont pas été abrogés; ils suivront aussi l'usage des lieux et la pratique actuelle, de maniere que la fabrication n'éprouve aucune espece de déprédation, à peine d'être punis suivant la rigueur de ces réglemens et l'exigence des cas.

„ VII. S'il parvenait aux agens nationaux des lieux où les fabriques sont établies, des réclamations fondées contre le travail des fabricans, ou qu'ils fussent instruits d'une infraction aux réglemens dans la fabrication ordinaire des toiles, ils s'empresseront, sous leur responsabilité, d'informer la commission de commerce des abus qui parviendraient à leur connaissance, et feront exécuter les réglemens.

„ VIII. L'arrêté du 15 prairial, qui accorde une augmentation provisoire de 10 pour 100 aux fabriques de fils retors, sera commun aux fabriques de fil plat. Au moyen de cette augmentation, les toiles fabriquées recevront un accroissement provisoire de 10 pour 100, tant pour remplir les fabricans de celui donné à la valeur de fil, que pour les indemniser du prix de la main-d'œuvre.

„ IX. Les agens nationaux près les districts enverront à la commission du commerce, des états exacts qui contiendront les diverses largeurs des toiles qui se fabriquent dans l'étendue de leur district, et ils désigneront les qualités superieures et inférieures de ces toiles, ainsi que le nombre des fils qui,

composent les différentes qualités de ces toiles pour les maximer dans cette proportion.

„ X. Les anciens réglemens non abrogés, rendus sur la composition des toiles, serviront provisoirement pour former l'échelle des prix suivant les tableaux du *maximum*.

TITRE II. *Moyens de constater l'état de fabrication des toiles fabriquées jusqu'à ce jour, qui sont dans les lieux de fabriques, soit dans les magasins, soit sur le pré, pour en fixer la valeur réelle ou l'approximation, d'après les tableaux du* maximum.

„ Art. Ier. Il sera nommé, dans tous lieux des fabriques, trois commissaires pris dans les fabricans, d'une probité, d'une intelligence dans leur état et d'un civisme reconnus.

„ II. Les commissaires en présence de l'agent national des lieux ou d'une personne par lui choisie, et du propriétaire marchand et fabricant des toiles, s'il juge à propos de s'y trouver, procéderont sans délai à l'estimation du nombre des fils qui composent la chaîne de chaque toile fabriquée.

„ III. Cette estimation se fera pour toutes les toiles fabriquées existantes actuellement dans les lieux de fabrique seulement.

„ IV. Les commissaires, après avoir exactement apprécié le nombre de fils qui composent lesdites toiles, leur apposeront aussi-tôt sur les deux chefs une marque à l'huile et noir de fumée, contenant le nombre des fils, ensemble le nom et la qualité des commissaires.

„ V. Les commissaires ne seront point responsables de leurs opérations; les titres qui les auront fait choisir devant être les seuls garans de leurs actions.

„ VI. Les fabricans, les marchands en gros ou en détail, ne pourront jamais couper, barrer, effacer, ni dénaturer l'empreinte qui désignera le nombre des fils et la qualité de la toile, à peine de 100 liv. d'amende, et la confiscation de la toile qui sera trouvée sans la marque ci-dessus désignée.

„ VII. Les commerçans qui refuseront aux commissaires l'ouverture de leurs boutique et magasins, et de déclarer la quantité de leurs marchandises, seront condamnés à une amende qui ne pourrra excéder 500 liv., et être moindre de 100 livres.

„ VIII. Le juge de paix des lieux connaîtra des délits.

„ IX. Le nombre des fils dont chaque toile est fabriquée étant réglé et la qualité désignée par les commissaires, le prix en sera fixé sur l'échelle des prix portés sur le tableau du *maximum*, avec une augmentation de 10 pour cent.

„ X. Cette augmentation aura également lieu pour les toiles fabriquées qui n'auront pu recevoir l'empreinte des commissaires. Mais alors, pour déterminer leur vente, les fabricans et les marchands en gros seront tenus de marquer d'une empreinte dans la forme portée dans l'article IV, le nombre de compte dont la toile est composée, et ils seront responsables de cette désignation. Cependant si la différence

n'existait que d'un seul compte, ils ne seront point repréhensibles; mais toute erreur qui excédera un compte, sera imputée à mauvaise foi, et punie par la saisie, confiscation de la piece de toile, et le paiement d'une amende fixée au double de la valeur de la toile saisie.

„ XI. Aussi-tôt après la réception du présent arrêté, les marchands et fabricans résidans dans les lieux de fabriques, seront tenus de déclarer à leurs communes respectives le nombre des pieces de toiles blanches fabriquées, et qui existaient dans leurs magasins, et celles sur pré qui doivent recevoir la ponce nationale.

„ XII. Ces déclarations seront vérifiées par les agens nationaux, et la fausse déclaration sera punie de la saisie des toiles non-déclarées, et d'une amende qui ne pourra excéder 500 livres.

„ XIII. La commission du commerce est chargée de faire exécuter le présent arrêté, et de l'envoyer à tous les agens nationaux près les districts. „

Le présent arrêté sera inséré dans le bulletin de la Convention nationale.

Signés au registre, Barrere, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne, Robespierre, Couthon, C. A Prieur, Carnot et R. Lindet.

NOUVELLES OFFICIELLES.

Tripstat, le 26 messidor, l'an 2e. de la République Française, une et indivisible.

„ Citoyens collegues, la victoire vient aussi de se déclarer pour nous dans cette armée. L'armée de la Moselle est maintenant à Tripstat, l'ennemi s'y était entouré de redoutes, d'abattis, de canons. Il était soutenu par une nombreuse cavalerie; tout a cédé au pas de charge et aux bayonnettes. Nos tirailleurs, chargés par la cavalerie, se sont réunis aux cris de *vive la République!* et formés en bataillon quarré, ils l'ont chassé cinq fois de suite. Les Prussiens avaient fait jurer à leurs esclaves de défendre leurs redoutes jusqu'à la mort.

„ Les redoutes ont été enlevées, les canons pris, et les canonniers hâchés sur leurs pieces. La nuit a suspendu l'action, l'ennemi en a profité pour faire sa retraite; il a perdu huit pieces de position, dont deux obusiers; il nous laisse avec cela des boulets, des obus, un magasin de fer et quelque qnantité de fourrage. Il a eu un de ses généraux tué, un blessé, et a perdu beaucoup de monde.

„ Mon collegue Heniz, qui est à l'armée du Rhin, m'annonce qu'elle a de semblables succès. Cette armée a déja pris six pieces de canon et un général, et tué beaucoup d'hommes. Les traits d'intrépidité et d'héroïsme républicain ont été tels;

ment multipliés que je ne puis en particulariser aucun. Je vous adresserai les rapports des généraux dès que je les aurai. »

Signé, GOUJON, *représentant du peuple.*

Au quartier général de Landrecie, le 28 messidor de l'an 2 de la République.

« Je vous annonçais hier, chers collegues, mon départ de l'armee pour me rendre au camp de Landrecie. J'ai été assez heureux pour être témoin à mon arrivée de la reddition de la place. Le décret de la Convention nationale est exécuté; on a rejetté toute capitulation; la garnison s'est rendue à discrétion; elle sera prisonniere de guerre, sa force est d'environ 2,000 hommes. Cette importante conquête ne nous coûte pas un seul coup de canon. Les travaux du siége ont été poussés avec audace.

» La premiere parallele étoit à 150 toises de la place, et cette audace nous a sauvé beaucoup de monde; car l'ennemi ne pouvant nous croire si près de lui, lors de l'ouverture de la tranchée, dirigeait tout son feu à cent toises au-delà des travailleurs. Les fortifications de la place sont intactes. On s'occupe en ce moment à dresser l'état de l'artillerie, des munitions et des magasins. Je vous les adresserai demain avec la capitulation.

« Le général Scherer, qui commandait en chef cette expédition, se loue beaucoup du zele et du courage de ses freres d'armes. Les bataillons ont montré une constance infatigable dans les travaux de la tranchée. Le chef du bataillon du genie, Maresot, a deployé dans ces circonstances l'activité et les talens que vous lui connaissez, et qui seuls assurent les succès dans les grandes entreprises.

Salut et fraternité,

Signé, GILLET, *représentant du peuple.*

Au quartier-général à Genappe, le 27 messidor, l'an 2e. de la République Française, une et indivisible.

« Citoyens représentans, d'après les ordres de Jourdan, l'aîle gauche de l'armée de Sambre et Meuse, et une partie de l'armée du centre, ont fait aujourd'hui un mouvement. Le général Kleber s'est porté sur Louvain, tandis que, pour favoriser ce mouvement, les divisions aux ordres des généraux Lefebvre, Dubois, Championnet et Morlat se sont portées en avant de la Dyle sur differens points. Le général Kleber s'est emparé, malgré la résistance de l'ennemi, du poste avantageux de la Montagne-de Fer, tandis que les généraux Lefebvre et Dubois se saisissaient de la position de l'abbaye de Florival. L'avant-garde du général Kleber a ensuite attaqué vigoureusement Louvain, et s'en est rendu maître, malgré la défense opiniâtre de l'ennemi, qui a essuyé une perte considérable. De notre côté, nous avons eu quelques blessés et peu de

morts. Cette victoire nous a procuré l'avantage de délivrer 200 de nos freres d'armes faits prisonniers de guerre à Landrecie.

« Le général Lefebvre a repoussé l'ennemi jusqu'auprès de Tirlemont, lui a tué beaucoup de monde, et fait des prisonniers ; il en a été de même aux divisions commandées par les généraux Morlat et Championnet; enfin les esclaves des tyrans ont pris la fuite sur tous les points.

« L'armée du Nord a fait aussi un mouvement et s'est portée sur Malines ; elle aura sûrement réussi à s'emparer de cette place : nous n'en avons point encore reçu de nouvelles certaines. »

Salut et fraternité.

Signé, ERNOUF, *général de l'armée de Sambre et Meuse.*

Au quartier-général à Malines, 27 *messidor*, 2e. *année républicaine*, *à cinqheures du matin.*

« Nous venons d'entrer dans Malines, citoyens représentans ; le passage du canal a été difficile ; nous avons perdu le général Protaux, et le général Saluce a été blessé légerement. Les troupes se sont montrées comme de coutume, c'est-à dire, avec beaucoup de bravoure. Une grande quantité, impatientée du retard qu'occasionnait la construction des ponts, s'est jettée à la nage pour passer sur l'autre rive du canal ; nous avons fait environ 200 prisonniers.

» Je ne sais pas encore ce qui s'est passé du côté de Louvain ; je ne sais pas non plus quels sont les magasins qui nous restent ici je vais en prendre connaissance, et je vous en ferai part. »

Salut et fraternité.

Signé, PICHEGRU, *général en chef de l'armée du Nord.*

Bruxelles, *le* 28 *messidor*, *l'an* 2e. *de la République Française*, *une et indivisible.*

« Citoyens, collegues, nouveaux combats, nouvelles victoires : Malines et Louvain sont occupés d'hier par les troupes de la République. Nous vous envoyons la lettre par laquelle le général Pichegru nous informe de son entrée dans la premiere de ces places, et le rapport que nous fait remettre à l'instant le général de division Kleber, commandant l'attaque de la Montagne-de-Fer et de la ville de Louvain.

» A la résistance que l'ennemi a opposée sur ces deux points, vous jugez que les braves Républicains ont trouvé des occasions de signaler leur courage ; on nous en rapporte des traits de toute part ; ils sont dans la bouche de leurs freres d'armes qui en ont été témoins : nous les recueillerons avec soin, pour que vous puissiez les faire connaître à la Convention. »

Salut et fraternité.

Signés, L. B. GUYTON et LAURENT, *représentans du peuple.*

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 28 *messidor*. 31 conspirateurs et ennemis du peuple ont été condamnés à la peine de mort; 12 prévenus ont été acquittés.

Du 29. 39 condamnés et 12 acquittés.

Du 1er. *thermidor*. 29 condamnés et 5 acquittés.

Du 2. 14 condamnés et 29 acquittés.

Du 3. 28 conspirateurs et ennemis du peuple ont été condamnés à la peine de mort; 16 prévenus ont été acquittés.

P. S. Dans la séance du 2 thermidor, Barrere a fait lecture des deux pieces suivantes.

Au quartier-général à Genap, le 29 *messidor, l'an* 2e. *de la République Française, une et indivisible.*

« Citoyens représentans, la terreur a frappé nos ennemis. Namur n'était pas investi en totalité, et notre canon avait à peine tonné sur la ville que la garnison, profitant de la derniere nuit, a évacué la ville et la citadelle. Il n'a laissé que 200 hommes et un capitaine qui a remis la place. On y a trouvé 40 pieces de canon de différens calibres avec beaucoup de munitions de guerre.

» Voilà encore une belle journée pour la République ! »

Salut et fraternité. *Signé*, JOURDAN, *général en chef.*

P. S. L'adjudant-général Devaux est chargé de vous remettre les clés de la ville et du château.

Landau, le 29 *messidor, l'an* 2e. *de la République Française, une et indivisible.*

« Citoyens collegues, l'ennemi est toujours en pleine fuite. Il vient d'évacuer Kaiserslautern, et sa grosse artillerie est déja à Mesenheim. Ainsi il nous abandonne les riches moissons du Palatinat, qui vont nourrir l'armée du Rhin.

» Il est bien vrai que jamais les Prussiens n'ont éprouvé, dans le combat, une perte d'hommes semblable à celle qu'ils ont essuyée dans les journées des 24, 25, 26 et 27 du courant; on en peut juger par la prise de leurs canons qu'ils n'abandonnent jamais qu'à la derniere extrémité. On leur a tué au moins 4000 hommes. Les Républicains les poursuivent, et notre infanterie se signale toujours par un courage et une énergie que nos ennemis admirent eux-mêmes; car les Prussiens viennent de convenir, pour la premiere fois, qu'ils ont été battus.

» Ainsi depuis Venweil, en avant de Kaiserslautern, jusqu'à Altripp, et même prés de Frankendal sur les bords du Rhin, nous talonnons l'ennemi. »

Salut et fraternité.

Signés, GOUJON et HENTZ, *représentans du peuple.*

(Nous donnerons dans le numéro prochain les détails des armées du Rhin et de la Moselle.)

(N°. 34.)

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI, 10 THERMIDOR, *l'an deuxieme de la République.*
(*Lundi* 28 *Juillet* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

Pour mettre au bas du portrait de J. J. Rousseau.

LES voilà les traits de cet homme
Qui réunit éminemment
Ce que dans la Grece et dans Rome
On vit autrefois de plus grand :
L'éloquence de Démosthene,
La sévérité de Caton,
L'ame brûlante de Platon,
Et la fierté de Diogene.

CHARADE.

MON tout, dans certain tems, qu'exprime mon premier
Fait avec mon second le trésor du fermier.

ÉNIGME.

ON me chérit, et cependant, helas !
Avec plaisir on voit couler mes larmes :
Mortel ingrat, si tu goûtes mes charmes
Sois-y sensible, et fais-en plus de cas.
Dans les transports de ton ardeur brutale,
Mon cœur ému te comble de bienfaits ;
Je m'appauvris, je perds tous mes attraits ;
Tu me préfere une riche rivale !
Faut-il encor essuyer tes mépris . . .
Rends-moi du moins mon aimable coëffure ;
De mon bonnet l'innocente imposture,
Pour un instant me fera des amis.

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* N°. 33.

Le mot de la Charade est *Vertu* ; celui de l'Enigme est *Chandelle* ; celui du Logogriphe est *Rat*, où se trouve *art*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Essai sur les fêtes nationales, suivi de quelques idées sur les arts, et sur la nécessité de les encourager, adressé à la Convention nationale par Boissy d'Anglas, représentant du peuple, député par le département de l'Ardêche; in-8°. *de* 192 *pages. Broché, prix* 3 *l. A Paris, chez Denné, jardin Egalité; Maret, Cour-des-Fontaines; Leboucher, Palais national; Antoine, à la Convention, passage du pavillon de la Liberté; Prévôt, rue Jacques*, n°. 195. *De l'imprimerie Polyglotte, l'an* 2e. *de la République.*

C'est dans l'ouvrage même qu'il faut considérer le superbe plan et les beaux développemens que le citoyen représentant, Boissy d'Anglas, propose pour la gloire et le bonheur du peuple Français. Cependant nous allons rapporter dans les propres termes de l'auteur quelques observations essentielles de cet excellent traité, pour satisfaire la curiosité de nos lecteurs.

Les institutions deviennent avec le tems la seule puissance des empires. Les lois appartiennent aux législateurs, les institutions appartiennent aux peuples, et bientôt même ce sont les peuples qui appartiennent aux institutions dont l'influence a sa source dans les affections les plus douces et les plus puissantes; et dans l'ascendant de cette autre nature, l'habitude. Le conquérant, loin de pouvoir les détruire, est forcé de les respecter; et souvent il les adopte lui-même, comme le firent les Tartares de l'Asie qui semblerent n'avoir conquis la Chine que pour devenir eux-mêmes Chinois.

Parmi ces institutions, dont l'ensemble doit, sinon former, du moins fixer le vrai caractere des peuples, et en perpétuer la durée, il faut placer au premier rang, sans doute, les fêtes nationales et les jeux publics qui, lors même que l'on ne pourrait les considérer que comme le luxe des nations et la parure de la liberté, n'en devraient pas moins occuper une grande place dans des institutions créées pour elles.

Les institutions publiques doivent former la véritable éducation des peuples; mais cette éducation ne peut être profitable qu'autant qu'elles seront environnées de cérémonies et de fêtes, ou plutôt qu'autant qu'elles ne seront elles-mêmes que des fêtes et des cérémonies.

Sous l'empire saint de la liberté si glorieusement conquise, les fêtes et les jeux publics doivent être dirigés vers un but utile: ils doivent accoutumer de bonne heure les hommes par la jouissance des plaisirs communs, à faire participer les autres à leur félicité, et à confondre toutes leurs affections et tous

leurs sentimens dans le sentiment général, l'amour de la patrie, qui n'est autre chose que l'attachement que chacun a pour tous, et la reconnaissance qu'il éprouve de celui que tous ont pour lui.

Les jeux publics attachent, par les douces jouissances de l'esprit et du cœur, les hommes sensibles au sol qui les a vu naître, en même tems qu'ils les unissent de plus en plus les uns aux autres, ils donnent ainsi plus de profondeur et d'activité à cet amour sacré de la patrie qui se compose de tant de sentimens divers qui n'existe pas, ou est comprimé sous le despotisme, mais qui est la premiere vertu des Républicains.

Les fêtes nationales s'appuient bientôt sur tout ce que l'habitude a de force ; elles parlent à l'ame par les souvenirs, et au cœur par le sentiment même des émotions qui ne sont plus ; elles s'embellissent des sensations qui leur sont étrangeres, comme de celles qui leur sont propres, et s'associent à tout le charme des premieres impressions, lors même que celles-ci sont évanouies. Les plaisirs de l'enfance et de la jeunesse, les premieres pensées de l'ame se réfléchissent pendant toute la vie sur les cérémonies publiques et sur les fêtes auxquelles elles se sont autrefois mêlées, et le cœur y jouit à la fois du passé comme du présent ; ainsi, les exemples qu'elles offrent, les préceptes qu'elles consacrent ne se reproduisent qu'environnés de ces mêmes impressions si douces et si puissantes, et semblent s'en approprier toute l'influence.

Il est dans les souvenirs un enchaînement irrésistible qui fait qu'ils se prêtent les uns aux autres toute leur magie et tous leurs prestiges. Voyez l'homme vertueux et libre, qui né dans les montagnes de l'Helvétie a senti son ame palpiter d'amour et de volupté, dans le tems même où son oreille était frappée des doux accens d'une musique champêtre et simple ; il n'entend jamais répéter les mêmes sons, sans que le bonheur des tendres illusions de sa jeunesse ne se représente à son ame attendrie, sans que le souvenir des momens délicieux, où ces accords frappaient aussi son ame si puissamment émue par d'autres causes, ne vienne subjuguer toutes les facultés de son être, en le transportant pour ainsi dire au tems même où ces sensations dominaient si impérieusement son cœur.

L'influence des fêtes et des cérémonies est donc fortifiée de toutes celles des souvenirs qui peuvent s'y associer : aussi, le législateur qui les crée doit-il en calculer l'effet, moins d'après ce qu'il les fait lui-même, que d'après ce qu'il doit penser que les siecles en pourront faire.

La religion des anciens fut toujours politique et nationale, puisque les institutions qui en émanaient se confondirent sans cesse avec celles qui n'appartenaient qu'à l'ordre civile.

Parmi nous, au contraire, la religion n'a jamais formé qu'une puissance isolée et particuliere. Par-tout en opposition avec

le pouvoir civil, et toujours subjuguée par lui quand elle ne le subjuguait pas; mais lui vendant son influence toutes les fois qu'il en avait besoin pour opprimer la liberté des peuples.

Cette religion formait un empire dans l'empire, un état dans l'état; elle avait ses usages à part, ses mœurs, ses lois, et jusqu'à sa langue même, ses institutions publiques, sur-tout ses fêtes et ses cérémonies; et ne pouvant souffrir qu'aucune autre puissance qu'elle, pût avoir un langage pour les sens et pour l'imagination, et parler aux hommes par les images, elle proscrivait rigoureusement toutes les fêtes qui n'émanaient pas d'elle seule.

C'était en mettant sans cesse en opposition le devoir et le plaisir, que l'on avait fait de la religion une puissance tout à la fois tyrannique et faible, audacieuse et timide, reculant devant les obstacles qu'elle ne pouvait espérer de surmonter, et asservissant sans ménagement tout ce qui ne pouvait lui opposer de résistance.

Ses fêtes étaient non-seulement dépourvues de tout le charme qu'auraient pu répandre sur elles le plaisir et l'amusement, mais encore presqu'aucune d'elles n'avait un but politique et moral. Ce n'était pas à rendre meilleurs les hommes qu'elle aspirait, mais à les enchaîner : elle semblait n'avoir qu'un système, celui de combattre leurs plus douces affections, et d'appesantir sur eux le fardeau de son autorité : on eût dit qu'elle voulait essayer journellement jusqu'où pouvaient être portées les bornes de sa puissance, et à quel point elle pouvait abuser de la docilité de ceux qui étaient soumis à ses lois.

La morale et la vertu sont les seules bases inébranlables sur lesquelles un gouvernement puisse être établi; il faut donc instituer des fêtes essentiellement morales : alors le cœur et l'ame des citoyens s'accoutumeront dans ces cérémonies publiques à aimer et à honorer la vertu, et à la pratiquer avec empressement.

La nature a fait de la nation française un peuple essentiellement agricole : elle lui a donné un sol fertile, un climat tempéré, des habitans actifs et nombreux; et si les despotes ont trop souvent contrarié ses vues saintes, en chargeant d'entraves et d'injustices un art qu'il ne faut qu'encourager, vous saurez, vous justes et sages représentans du peuple, lui donner un nouveau développement : vous écouterez la politique dont le résultat doit être de faire participer les hommes à la plus grande masse de bonheur et de prospérité possible, et vous honorerez l'agriculture. Elle environne de toutes les vertus, de la simplicité, du travail, de la frugalité, de la persévérance; l'homme qui s'y livre est humain et sensible; il est hospitalier et bienfaisant. Accoutumé à recueillir toutes les richesses de la terre, lesquelles ne sont point exclusives, il est disposé à faire participer ses freres à tous les biens dont il jouit lui-même. C'est aux champs qu'ont toujours habité la bonne foi

et l'isnnocenee, parce que l'innocence et la bonne foi sont les filles de la nature dont la campagne est le domaine.

Que l'ouverture de l'année rustique soit consacrée par une solemnité digne d'une aussi belle époque. Son objet sera d'enseigner ou de rappeller à tous que le travail est l'ame de la société et le devoir de chacun de ses membres; que ce n'est que par lui que l'homme a pu aggrandir le cercle de son existence, et franchir les bornes étroites que la nature avait placées autour de lui; que c'est par le travail qu'il a fertilisé le sol auquel il est attaché, et qu'il l'a rendu tributaire de ses besoins; qu'il a desseché les lacs, renfermé les fleuves dans leurs lits, arraché au sein de la terre ses métaux qui doublent sa puissance, ou changé les majestueuses forêts en vaisseaux dominateurs des ondes..... Pourquoi ne naturaliserait-on pas en France, sous le regne de la liberté, l'usage consacré par le despotisme à la Chine, où, de tems immémorial, le chef de l'empire fait chaque année, en traçant un sillon, l'inauguration de ses travaux champêtres..... L'époque joyeuse de la vendage et celle plus majestueuse de la moisson, ont toujours été l'instant des plaisirs; il n'est point de peuple, parmi ceux qui ont sû employer, dans leurs institutions, le prestige des fêtes nationales et l'appareil des cérémonies, qui n'ait marqué ces deux instans par des réjouissances communes et par des jeux... L'Attique célébrait ses vendanges, et l'Egypte ses moissons : Bacchus et Cérès étaient tour-à-tour honorés aux époques où leurs riches faveurs se distribuaient aux humains.

Il n'est plus tems d'examiner si les lumieres ont été nuisibles au monde, et si l'homme a été plus heureux et meilleur là où le flambeau du genie n'a pas encore éclairé sa marche. Ces lumieres ont inondé l'univers : ce flambeau a porté par-tout sa chaleur et son éclat; et l'esprit humain, dirigé par lui, s'est élevé à une hauteur de laquelle il ne peut plus descendre. Le peuple Français est accoutumé à toutes les jouissances que donne la culture et les productions des talens et de l'esprit; il est dominé par tous les besoins qui résultent d'une longue civilisation : il aime les arts par instinct, et les sciences par habitude, et il exerce par leur moyen une suzeraineté morale sur les autres peuples, dont il ne peut se départir sans redescendre au-dessous d'eux.

Il est impossible sans doute, une fois qu'une vérité a été connue, d'empêcher qu'elle ne fasse le tour du monde, et qu'elle ne surnage au-dessus de tout ce qui voudrait l'anéantir : les despotes le savent bien, et cette pensée fait leur désespoir. Les arts et les sciences, fixés maintenant en Europe par le secours de l'imprimerie, ne cesseront plus d'exister; il faut donc les considérer comme étant un attribut essentiel de l'homme, une portion de sa nature, une condition de son existence, et les faire entrer dans la direction et l'appui de nos institutions nationales.

L'auteur crayonne ensuite, avec autant d'élégance que d'intérêt, les dessins rélatifs aux fêtes qui conviennent à la nation Française depuis qu'elle est libre et affranchie de toute espece de préjugés. Il nous suffira d'en indiquer quelques-uns pour en faire connaître l'importance et la sagesse. Instituez, dit-il aux représentans du peuple, un culte à l'Être éternel, mais qu'il soit pur comme la vertu, et simple comme la raison; que l'idée sublime et touchante d'un Dieu consolateur et bon, qui a organisé l'univers, qui ne veut que sa félicité, vous inspire des cérémonies dignes d'elle, et dégagées de toutes les affections condamnables. Le seul culte qui doit plaire au ciel est celui de l'humanité; élevez des temples à la bienfaisance, et des autels à la fraternité, et vous aurez honoré le vrai Dieu de qui ces vertus sont l'ouvrage. Vous avez déja célebré une des fêtes que vous lui avez consacrées. Ah! si jamais il a pu être touché des hommages qu'il reçoit de la terre; croyez que les vôtres ont dû monter jusqu'à lui, et en être favorablement reçus. Quel plus touchant spectacle, en effet, à offrir au ciel, que celui d'une immensité d'hommes tous unis dans le même esprit et dans les mêmes sentimens, lesquels après s'être affranchis des liens honteux de l'esclavage, de ceux non moins honteux de la superstition, viennent présenter à l'Etre suprême son plus beau, son plus parfait ouvrage, aussi pur que lorsqu'il sortit pour la premiere fois de ses bienfaisantes mains! Quel plus magnifique spectacle à offrir au monde et à la postérité, que celui d'un peuple de freres, dont la morale et la vertu vont enfin égaler les destinées; juront tous ensemble de mourir ou de conserver, pour la terre et pour les siecles qui vont suivre, le dépôt sacré de la liberté! Il sera impossible de se rappeller sans attendrissement cette fête à jamais célebre, comme il était impossible d'y assister sans émotion.

L'auteur conseille d'éloigner de ces fêtes tout ce qui est emblématique ou allégorique. La réunion de tout un peuple, le concours de tous les arts pour en exprimer les sentimens, des chants, des hymnes et de beaux vers; voilà ce qui doit composer les fêtes, voilà ce qui les rend majestueuses et attendrissantes: des danses, des jeux, des exercices, voilà ce qui les embellit encore; des discours sages et moraux, où l'éloquence et la philosophie s'unissent, pour éclairer les hommes; des représentations dramatiques, où l'émotion et le plaisir sont les compagnes de la vertu, voilà ce qui doit les diriger vers un but utile et politique; mais bannissons-en par la suite tout ce qui peut en affaiblir la dignité et en atténuer l'influence.

Parmi les fêtes annuelles, il en est une qui sera chere à tous les adorateurs du vrai Dieu, c'est celle consacrée au malheur et au soulagement de l'indigence.

Il est beau d'honorer le malheur, il est plus beau de le

réparer... *O malheur ! je te salue si tu viens seul*, dit un proverbe castillan ; mais chaque Français doit dire : « O malheur ! je te salue si tu tombes sur un de mes freres, car tu me donnes l'occasion de remplir le plus saint ministere, dont un homme puisse être chargé, celui de réparer ou d'adoucir une des erreurs de la nature ; mais je te salue avec bien plus d'empressement, si c'est moi que tu frappes, car alors tu me rends l'objet de la bienfaisance générale et des consolations de l'amitié, et les blessures que tu me fais au lieu d'être cruelles me sont douces.... »

Les principaux actes de la vie civile auront aussi leurs cérémonies et leurs fêtes, comme les grands phénomenes de la nature, les belles époques de notre histoire, les vertus morales et les travaux ordinaires de l'industrie, de l'agriculture et des arts. Ainsi, on mettra en action ce principe fondamental de tout gouvernement sage et libre, que le bonheur individuel doit être la fin de toute association d'hommes et le bien de toute constitution politique.

Les naissances et les mariages qui devront avoir leurs cérémonies, ou plutôt leurs formalités particulieres destinées à les constater d'une maniere authentique et légale, auront aussi leur pompe commune, et le jour de leur commémoration annuelle sera une fête nationale. Quel plus beau spectacle à offrir aux hommes que la solemnité du bonheur ou la fête de l'espérance ! La naissance d'un citoyen est une conquête pour la patrie, et il faut bien que chaque année elle se réjouisse en commun des nombreux appuis qui lui auront été offerts.

La fête du mariage chez des hommes égaux et libres, dont les mœurs sont pures et l'ame sensible, doit être la plus belle des fêtes ; c'est celle de l'amour et de la volupté.... Si les fêtes de la naissance et du mariage sont les solemnités de l'espérance et du bonheur, on peut dire que celle des funérailles sera celle de la reconnaissance et de la mélancolie, dont le charme pour les ames sensibles et pures n'est ni moins touchant, ni moins aimable. Les regrets ont aussi leur volupté, la douleur a aussi ses dédommagemens et ses jouissances ; et s'il est cruel d'avoir à gémir sur les pertes irréparables des personnes que nous avons aimées, il est doux de pouvoir encore les rappeler au milieu de nous par le prestige des souvenirs. *Il semble*, comme l'a dit Billaud-Varennes, *que les cérémonies funebres soient le dernier adieu, non de quelques hommes seuls, mais de la nature ;* il semble que ce soit une dette de la société toute entiere, et que la reconnaissance générale s'y reproduise sous les formes les plus susceptibles de porter dans toutes les ames l'attendrissement et l'émotion. Qu'on se rappelle les jeux funebres qui précéderent le dévouement des Thermopiles ; ô pompe auguste et sainte où l'on vit les trois cents Spartiates, qui sous la conduite de Léonidas allaient mourir pour la liberté, célébrer eux-mêmes, en présence de

leurs parens, de leurs amis, de leurs concitoyens, les funérailles qui les attendaient. Jamais des hommes peut-être n'ont été frappés d'un plus grand spectacle ; jamais la muette éloquence des grandes choses ne se déploya d'une maniere plus sublime.

On peut très-bien dans le récit des fêtes passées interesser par le tableau plus ou moins animé des diverses émotions qui ont saisi les ames, mais on ne peut prévoir d'avance jusqu'où iront ces émotions, et les calculer c'est les éteindre. Cette observation doit s'appuyer, mais d'une maniere plus particuliere encore aux commémorations historiques, aux anniversaires des brillantes époques de la gloire de la nation. Les événemens à jamais célebres qui ont fondé la liberté française, et qui en ont affermi l'empire, seront graves trop profondément dans le cœur des générations futures, pour qu'il soit nécessaire d'expliquer d'avance les détails dont il faudra orner les solemnités qui en porteront le nom. Convoquez le peuple pour ces fêtes, et vous en aurez suffisamment rappellé le caractere et le motif; déterminez le lieu et le tems qu'elles devront embellir de leur éclat, et vous en aurez complettement tracé l'ordonnance et la marche.... C'est-là que la pompe des arts doit aggrandir encore, s'il se peut, le spectacle que vous présenterez aux hommes : c'est-là que la poësie et la musique feront entendre tour-à-tour leurs accens mâles et fermes, et ceux par lesquels elles parviennent le plus sûrement à émouvoir et à toucher.

Quoiqu'il ne faille aux peuples libres d'autre mobile pour la vertu que le bonheur qu'elle fait goûter à ceux qui l'aiment et qui la pratiquent, il ne s'ensuit pas pour cela qu'elle doive rester sans distinction chez un peuple qui en fait la base de son gouvernement et de ses lois. Vous honorerez donc publiquement, et vous recompenserez avec éclat, tout ce qui peut être offert aux hommes comme des exemples et des modeles. Vous instituerez donc aussi la solemnité de la reconnaissance nationale, et cette fête sera tout-à-la-fois celle du génie et de la vertu : mais elle ne sera pas circonscrite dans l'enceinte d'une seule commune ; la France entiere sera son théâtre. Tous les jours de l'année seront consacrés à en préparer la pompe auguste, et ces préparatifs seront eux-mêmes des fêtes et des solemnités.

Je voudrais aussi qu'on décernât les honneurs du triomphe aux armées victorieuses, aux généraux dont les talens et la bravoure auraient sû guider leur courage et honorer les armes françaises. Je voudrais que tous les hommes qui, dans quelque place que ce soit et par une longue suite de travaux, auraient bien servi la République, fussent aussi remerciés par elle ; je voudrais voir récompenser tous les talens et toutes les vertus, afin qu'ils fussent excités encore et multipliés au milieu de nous, par cet éclat régénérateur dont on saura les décorer.

« Réprésentans du peuple, vous avez décrété qu'une colonne serait élevée dans l'enceinte du monument destiné à recevoir les restes sacrés des grands hommes de la République ; et vous avez voulu que l'on y pût lire les noms de ceux qui auraient droit à l'estime des siecles : gravez-y donc dans cette journée celui de l'homme de génie, dont les conceptions immortelles auraient instruit ou honoré la France ; celui de l'artiste dont les monumens éterniseraient la mémoire ; celui de l'agriculteur dont les longs et constans travaux auraient mérité cette distinction ; celui enfin de tout homme qui, par quelque découverte utile, aurait accru la masse de nos connaissances, et préparé quelque nouveau moyen au développement de la prospérité publique. Chosissez aussi ce grand jour pour transporter dans ce dernier asile de la gloire, les cendres illustres de ceux qui auraient déja été jugés dignes de l'apothéose de la liberté. »

Ce beau traité est suivi d'un autre très curieux, renfermant *quelques idées sur les arts, sur la nécessité de les encourager, et sur divers établissemens nécessaires à l'enseignement public* ; quoique cette derniere dissertation ait été publiée il y a plusieurs mois, elle est connue de peu de personnes, à cause du petit nombre d'exemplaires qui en ont été répandus. D'ailleurs il a paru convenable de la rapprocher de celle sur les fêtes nationales, tant à cause de l'analogie qui regne entre les objets qui y sont présentés, que parce que la destination en est la même.

ANNONCES.

Observations sur les maladies des armées dans les camps et dans les garnisons, avec des mémoires sur les substances septiques et anti-septiques ; par Pringle. Deuxieme édition revue, corrigée et augmentée, *in*-8°. Broché, 6 liv.

Description abrégée des maladies qui regnent dans les armées, avec la méthode de les traiter ; par Van-Wieten. Nouvelle édition, *in*-12 ; broché, 2 liv.

Traité ou *Réflexions* tirées de la pratique sur les plaies d'armes à feu ; par Ledran. Deuxieme édition, avec quelques additions de l'auteur, *in*-12 ; broché, 2 liv.

Précis de chirurgie-pratique, contenant l'histoire des maladies chirurgicales et la maniere la plus en usage de les traiter, avec des observations et remarques critiques sur différens points ; par Portal. Deux volumes *in*-8°., avec figures en taille douce, relié 13 liv. Les livres ci-dessus se trouvent chez Théophile Barrois le jeune, libraire, quai des Augustins, n°. 18.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 9 Juillet 1794.

On mande de Varsovie qu'on y a publié une déclaration de guerre en forme contre la Russie et la Prusse. L'Autriche de son côté est bien embarrassée sur le parti qu'elle doit prendre ; elle craint de perdre la portion qui lui est échue dans le dernier partage, et de s'attirer un ennemi de plus sur les bras. Elle craint en outre que l'exemple des Polonais ne fasse éclater une insurrection dans ses propres domaines, et sur-tout dans la Gallicie, où l'on prétend qu'elle a 36,000 hom. tout prêts à marcher ; ce qui paraît moins croyable que les frayeurs qui la tourmentent et la jalousie qui l'occupe à la vue des préparatifs de la Porte Ottomane son ennemie à front découvert, ainsi que de la Prusse et de la Russie qui, sous le nom d'alliés, sont ses ennemis cachés.

Au reste, cette frayeur est partagée par la Russie qu'épouvantent à son tour les armemens combinés de la Suede et du Danemarck, bien décidés à faire respecter leur neutralité par la Russie et la Grande-Bretagne.

Des lettres de Copenhague du 28 juin s'expriment ainsi :

La flotte combinée danoise et suédoise est toujours mouillée dans notre rade ; mais elle se mettra en route au premier jour pour Elseneur.

Notre gouvernement vient de donner l'ordre d'équiper encore 7 vaisseaux de ligne, 2 frégates et un brigantin. On dit aussi qu'il s'équipe en Suede cinq nouveaux vaisseaux de ligne. Si la flotte russe se rend dsns la Baltique, il se trouvera dans cette mer une totalité de 60 vaisseaux de guerre.

Mercredi dernier, le roi fit la revue de toutes les troupes qui se sont réunies ici pour être exercées ; elles sont au nombre de 12000 hommes.

On sait également par des lettres de Stockholm, de la même date, que l'escadre suédoise a été équipée en moins de deux mois, preuve évidente de l'activité du département de la marine et de l'abondance des matériaux nécessaires. On l'a avitaillée pour quatre mois ; c'est devant Christiansand en Norwege qu'elle a dû aller jetter l'ancre. On détachera tour à tour de cette station des vaisseaux danois et suédois qui iront croiser dans la mer du Nord. La flotte suédoise est maintenant composée de 8 vaisseaux de ligne, 3 frégates et un brigantin. Les deux cabinets étant convenus de faire alterner le commandement de leurs forces réunies, le sort a décidé pour les trois

premiers mois en faveur du Danemarck. Le vice-amiral Krirger se trouve en conséquence à la tête de l'eseadre combinée.

On voit par-là qu'il regne la meilleure intelligence entre ces deux nations sages et justes, au bon accord desquelles on sera redevables du maintien, de l'équilibre, de la balance politique dans le Nord, qne l'ambitieuse Catherine voulait entraîuer de son côté, et qui se rétablira encore bien mieux si les braves Polonais réussissent à se soustraire au joug des trois puissances co partageantes.

Il faut convenir aussi que la Suede et le Danemarck sont parfaitement conduits, l'un par le duc de Sudermanie qui a si bien sû déjouer la conspiration que le traître d'Armfeld tramait pour le compte de la Russie, et l'autre par le premier ministre M. de Bernstorff, contre la fermeté duquel sont toujours venues échouer les menaces insolentes du cabinet de Saint-James, qui voulait entraîner le Danemarck dans cette coalition si injuste et en même-tems si contraire à ses intérêts. Voici la réponse qu'il a faite à la longue lettre, ou plutôt à l'espece de mercuriale du ministre anglais Hailes, à l'occasion d'un numéro de l'*Observateur Danois*, où il prétendait avoir été désigné d'une maniere injurieuse.

« Monsieur, je n'ai que peu de mots à répondre à la lettre du 14, que j'ai eu l'honneur de recevoir de votre part. Il me coûte de vous rappeller, monsieur, que c'est vous-même qui avez insisté sur la marche actuelle de l'affaire malheureuse dont il s'agit, et que mes efforts pour vous en détourner ont été inutiles. Ce serait absolument méconnaître la constitution du Danemarck que de supposer que moi, ou qui que ce fût, pût *influer ici sur les lois*, dès que celles-ci ont été invoquées sur une décision légale, dès qu'une affaire est entamée devant les tribunaux ordinaires; et cela est si généralement connu, que tout mésentendu à cet égard est impossible. Le fait sur lequel vous avez porté des plaintes est atroce : je suis d'accord là-dessus avec vous : mais il n'est pas prouvé, l'accusé le nie ; et il n'y a pas de pays bien organisé dans le monde, où un homme puisse être puni avant que d'être convaincu. J'en appelle là-dessus à vous-même, monsieur, et je suis trop persuadé de votre équité pour ne pas être sûr que vous ne desirez ni d'ôter les moyens de défense à l'accusé, ni même de le trouver coupable. Il me reste encore à vous observer, monsieur, que le tribunal n'a accordé aucun délai extraordinaire, que tout est parfaitement en regle, et que dès que la sentence sera portée, il dépendra de chaque partie qui n'en sera pas contente, d'en appeller au tribunal suprême. »

Au reste, il ne faut pas moins que les forces réunies de la Suede et du Danemarck pour faire tête aux Russes, si les Anglais leur accordent, comme on le prétend, un secours assez considérable en vaisseaux; ce qui néanmoins n'est gueres probable, vu l'énergie de la marine française et l'espece de nullité de celle d'Espagne et de Portugal. Si le plan des deux cours

alliées est de fermer le passage du Sund, les bâtimens anglais, hollandais et russes se trouveraient naturellement exclus de la navigation de la mer Baltique, et les nouvelles batteries établies au château de Cronembourg ne respecteraient que les pavillons neutres, libres et amis.

En attendant que les Turcs fassent une diversion importante en faveur des Polonais, ces généreux descendans des Sarmates continuent avec courage et constance le grand œuvre de leur révolution régénératrice. Différentes lettres des bords de la Vistule portent les détails suivans, dont quelques-uns concernent Varsovie :

Les prisonniers Russes qui se trouvent dans cette ville étant presqu'entierement dénués d'habits et de linge, et le trésor national ayant trop de dépenses à faire pour fournir aux besoins de ces malheureuses victimes, les habitans ont été invités à leur donner de l'argent, de la toile ou des chemises toutes faites. Les citoyens Stanislas Pienionzerz et Valentin Hering ont été chargés de recueillir ces offrandes patriotiques.

Le général Sierakowski a établi depuis quelque tems un camp à Blonie, pour y rassembler sous son commandement les jeunes volontaires de Varsovie qui voudront prendre service. En conséquence de cela, le conseil-suprême a adressé une proclamation à la jeunesse de cette capitale. On y donne des éloges à la bravoure qu'elle a déja montrée pour la défense de la patrie, et on l'exhorte à se joindre au général Sierakowski.

Le 20 juin, on conduisit ici sous une escorte de cavalerie nationale cinq espions, savoir ; Kaminienski, Lichocki, Przysiski, etc., venant du camp de Kocsiuszko. L'un d'eux fut transporté dans le palais de Malachowski, dans la rue Wierzbowa, et les quatre autres seront détenus dans la tour à poudre.

On mande de Grodno que la colonne de nos troupes de ligne qui se trouvait ci-devant sous les ordres du prince Sapieha, et qui actuellement est commandée par le général Bielak, a changé de position, s'est réunie aux deux autres colonnes, et se flatte de se tirer par-là de l'inaction à laquelle elle avait été condamnée jusqu'ici.

On vient encore d'établir une nouvelle fonderie de canons ; on a publié une ordonnance qui détermine de quelle manière le peuple doit se lever en masse et s'armer. En signe de l'union qui regne entre la nation polonaise et lithuanienne ; on porte maintenant des cocardes bleues et vertes. Le prince Joseph Pouiatowski, qui est arrivé le 25 mai à Cracovie, pour servir sous les ordres de Kosciuszko, a quitté le costume de prince pour s'habiller en paysan, à l'exemple du généralissime. Le gardien des récollets, à Varsovie, a permis à plusieurs novices de prendre les armes. Un grand nombre de Polonais datent maintenant leurs lettres : *De la premiere année de la liberté.* Les Russes sont entrés en Lithuanie.

Suivant d'autres nouvelles un peu plus récentes, le conseil

national a de nouveau donné l'ordre que tout le monde s'armât, que des magasins fussent établis, etc. Tous les habitans de la capitale, indignés de ce que ceux de Cracovie se sont rendus si-tôt, sont résolus de se défendre jusqu'à la derniere extrémité. Ils ne tarderont pas à avoir du secours si, comme on l'assure, Kosciuszko a passé de ce côté de la Vistule, et s'est fait jour à travers les Prussiens et les Russes pour se rendre à Varsovie.

On pense à émettre 50 millions d'assignats, pour subvenir aux frais de la guerre. Mais quelques politiques conseillent d'attendre qu'une assemblée nationale donne un entier crédit à ce papier-monnaie.

De Francfort-sur-le-Mein, le 13 juillet.

Il paraît certain que le roi de Prusse va tourner la majeure partie de ses forces contre la Pologne ; c'est son intérêt le plus pressant, et celui de la coalition ne marche sûrement qu'en derniere ligne. L'Autriche, qui n'est pas maîtresse de s'en retirer ainsi, en éprouve la plus vive inquiétude ; elle en a de la part des Polonais, des Turcs, et même de ses fideles alliés la Russie et la Prusse ; car enfin il serait possible que ces deux puissances lui cherchant querelle, ou même la lui trouvant sans se donner la peine de la lui chercher, s'emparassent de la portion qui lui était échue dans le *gâteau des rois*, et que, l'appétit leur venant encore en mangeant, le roi de Prusse reprît aussi la Silésie. Quoi qu'il en soit, voici ce que disent des lettres de Vienne du 28 juin :

Le bruit est général, que, le 25, le cabinet a résolu de déclarer la guerre aux Polonais, et qu'il publiera bientôt un manifeste contre eux.

Des lettres de Constantinople apprennent que la Porte a donné ordre à neuf régimens de se rendre en Bessarabie où se trouve déja une armée turque de quarante mille hommes.

On a arrêté ici pendant les dernieres nuits un grand nombre d'individus. On remarque parmi eux trois Italiens très-connus. Les mesures d'une extrême rigueur sont reprises. On annonce que ces arrestations vont être suivies de beaucoup d'autres, faites toujours sur le prétexte banal mis en avant par le gouvernement, le bon ordre et le dessein d'empêcher qu'il ne soit troublé. Cinq bataillons de troupes autrichiennes ont reçu ordre de se mettre en marche pour la Lombardie. Les troupes impériales doivent être renforcées par les milices de Modene et de Parme, pour essayer de couvrir le Milanez.

Ces mêmes lettres ajoutent : on regarde ici la Belgique comme absolument perdue pour la puissance autrichienne, et on est aussi fort alarmé sur le sort des états d'Italie depuis que les princes de cette partie des états héréditaires manifestent le dessein de se retirer doucement de la coalition, depuis surtout que la République Française travaille avec tant de succès à

augmenter ses forces maritimes dans la Méditerranée. Il paraît une ordonnance de l'empereur qui défend à tout émigré de quelque nation qu'il soit de passer le Rhin.

Le prince-évêque de Liege a quitté ses états, le 16 juillet au matin. Cette retraite annonce l'arrivé prochaine des Français.

Suivant des lettres de Manheim du 9 de ce mois, les nouvelles qu'on reçoit du Rhin ne sont point faites pour consoler la coalition de ce qui se passe dans la Belgique. Les Français semblent se multiplier dans ces contrées ; les attaques qu'ils ont faites le 2 et le 3 contre les Prussiens ont été terribles et couronnées par le succès, et l'on s'attend à les voir bientôt recommencer. — Cela s'est vérifié, car des lettres postérieures de deux jours disent : Les Républicains se sont emparés, le 5, d'une isle sur le Rhin : cette opération a commencé par une forte canonnade partie des batteries élevées par eux sur les bords de ce fleuve. Le 6, ils ont fait une nouvelle attaque avec des renforts considérables, et sont parvenus à effectuer un débarquement ; ces événemens préparent peut-être une invasion au-delà du Rhin, et l'on en est ici justement effrayé.

On ne sait d'ailleurs comment faire face à ces ennemis redoutables que l'on trouve toujours et par-tout ; il y a une si grande disette de recrues à Vienne, qu'il vient de paraître une ordonnance qui met en requisition tous les étudians des hautes classes ; ceux des secondes sont invités à s'enrôler volontairement en qualité de cadets.

On mande de Cologne, en date du 10, que les fuyards continuent toujours d'y affluer de la Belgique ; ils annoncent que les deux fils du prince de Lichtenstein ont été blessés sous les murs de Charleroi : l'un est déja mort, et l'on n'espere rien de l'autre. — On doit établir dans cette ville une commission impériale. La chancellerie de Bruxelles s'y tiendra, et l'on a défendu d'expédier aucune marchandise dans les Pays-Bas.

Provinces-Unies et Belgique.

L'effet de la prise d'Ostende s'est bientôt fait sentir à Flessingue ; depuis quelques jours, disent des lettres du 9, il arrive dans ce port un nombre considérable de bâtimens anglais qui remontent l'Escaut pour conduire des troupes à Anvers. La libre navigation de ce fleuve est l'unique route qui reste à l'armée du duc d'Yorck pour se retirer de la Belgique si les Français tiennent au parti pris, à ce qu'on assure, de remonter jusqu'à Anvers ; ils sont déja maîtres de toute la Flandre autrichienne, et il est probable que la Flandre hollandaise ne tardera pas à subir le même sort. La prise de l'Ecluse, que l'on dit être tombée entre leurs mains, commenceraît, si elle se confirme, à réaliser ces vraisemblances.

D'autres lettres de Flessingue, toujours de la même date, s'expriment ainsi :

Jeudi au soir, il arriva ici un grand nombre de bâtimens de transport anglais, qui se sont augmentés pendant la nuit jusqu'au nombre de 107. Quelques-uns d'eux ont déja pris la route de l'Escaut, pour aller débarquer des troupes à Anvers.

Vendredi dernier, il vint des Français à Ardemberg, qui y ont dîné tranquillement, et sont repartis après avoir fait dire au magistrat qu'ils reviendraient bientôt en force.

Depuis, plusieurs lettres d'Anvers et quelques particuliers venant de la Tête de Flandre, rapportent que les Anglais ont fait charger sur 45 navires les munitions, les magasins, les équipages qu'ils y avaient, et qu'ils sont descendus à Bergop Zoom.

On écrit d'Amsterdam, le 8, qu'on y sait, par l'adjudant Bentink, la conquête de la Flandre Autrichienne et le sort qui menace la Flandre Hollandaise ; en conséquence, les inondations sont formées dans les villes fortes, et on a donné les mêmes ordres pour Breda et Bois-le-duc.

Le chevalier Paget, venant de Londres, a passé par la Haye pour se rendre en toute diligence à Berlin. Le stadthouder et ses partisans ne sont point rassurés par la promesse que la cour de Saint-James a fait donner à celle d'Orange, qu'elle emploîrait tous ses moyens pour garantir la Hollande d'une invasion des Français ; il n'ignore pas les dispositions des négocians ; il sait que nulle part les Français ne sont attendus avec plus d'impatience qu'à Amsterdam et qu'à la Haye. Aussi a-t-il déja fait entrer dans cette derniere ville un corps de hussards, pour surveiller et empêcher les mouvemens populaires.

La partie saine de la nation est très-mécontente de cette guerre, qui ruine absolument le commerce des dix-sept Provinces-Unies. Il n'y a pas jusqu'à la paix qui ne coûte infiniment. On sait aujourd'hui que le traité conclu le 27 mars dernier, entre la Hollande et le dey d'Alger, est un objet de plus de 150,000 sequins, et que les états-généraux se sont engagés en outre de payer tous les ans 10,000 ducats au dey, sans compter tous les petits présens d'usage.

Le ministre Hollandais Hop, arrivant de Bruxelles, a prévenu les états-généraux qu'une portion de l'armée du maréchal ee Cobourg allait défendre les places hollandaises. Il n'y a rien là de bien généreux, c'est le seul moyen qui reste aux coalisés de se ménager une retraite ; en conséquence, on prend toutes les précautions possibles pour fortifier Mastricht, qui la couvrirait. Les habitans ont reçu ordre de doubler leurs approvisionnemens ; on leur a annoncé, il y a quelques jours, que des troupes fraîches allaient arriver pour renforcer la garnison, que l'on compte porter à 15,000 hommes.

ANGLETERRE. *De Londres, le 1er. juillet.*

La nouvelle de la bataille sanglante de Fleurus, où Cobourg a été forcé à la retraite, a répandu ici une consternation générale, d'autant plus que cet événement va priver le duc d'Yorck et son armée de l'assistance qu'ils ne peuvent plus attendre du corps d'armée. Aussi on assure que le duc d'Yorck demande avec instance la permission, et sur-tout les moyens de ramener sa division en Angleterre.

A chaque nouvelle reçue de la Belgique, les fonds publics éprouvent une baisse, malgre l'attention des papiers ministériels à dissimuler nos revers dans le continent. Le 18 du mois dernier, il est parti un petit convoi pour Ostende, sous l'escorte du vaisseau l'*Assistance*, de 50 canons : on ignore encore si ce convoi est arrivé à sa destination : quelques bâtimens de guerre et de transport qui étaient à Ostende, viennent de rentrer précipitamment dans nos ports. Ont-ils reçu la chasse de l'escadre de Brest qu'on dit avoir remis en mer ; ont-ils été obligés de fuir d'Ostende? C'est ce que le ministere n'a pas jugé à propos de nous apprendre.

On s'occupe dans tous nos ports aux réparations des vaisseaux qui ont si grandement souffert dans le dernier combat, et on assure que dans quelques semaines ils seront tous en état de remettre en mer.

Les comités où sont formés les camps de troupes étrangeres et d'émigrés Français, murmurent hautement contre cette mesure inconstitutionnelle de défense. Dans une pétition présentée dernierement au ministere, on représente à M. Pitt que la nation a voté des subsides assez considérables dans la guerre actuelle, pour qu'elle soit en droit de se croire suffisamment à l'abri des attaques de nos ennemis par nos vaisseaux, sans se voir réduite à être foulée au-dedans par la présence d'une soldatesque étrangere.

Des nouvelles reçues de New-Yorck, apprennent que le comité établi par le congrès pour s'occuper des armemens, vient de demander 445 canons destinés à être placés dans seize places fortes. La partie des constructions coûtera 76,000 dollars, et les canons 96.649 ; l'entretien de la garnison de ces places montera à 90.349 dollars.

S'il faut en croire quelques bruits courans, Catherine de Russie alarmée des mesures prises par les cours de Suede et de Danemarck, pour affranchir les mers du Nord de notre suprématie maritime, demande à Pitt l'assistance d'une escadre, tandis qu'elle demande à la cour de Vienne celle d'une armée contre la liberté polonaise. Voilà donc encore une alliée prétendue, qui nous tombe sur les bras ; on présume que la demande sera ajournée à long-tems.

RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE COLLOT D'HERBOIS.

Séance de duodi, 2 Thermidor.

Le comité de salut public arrive dans la salle, des drapeaux flottaient à la barre. Ce sont ceux de la garnison des esclaves qui étaient à Landrecies. Barrere annonce la prise de la ville et du château de Namur. *(Voyez les lettres officielles du précédens numéro.)* Après avoir retracé les défaites honteuses de nos ennemis, Barrere continue ainsi : « Cependant ne nous laissons pas endormir au milieu des succès; que la victoire ne corrompe ni le législateur ni l'armée. Capoue perdit Carthage, et la bataille de Cannes n'était pas sans gloire. Les victoires militaires renversent quelques soldats et détruisent l'effroyable mécanique des rois : mais les victoires morales renversent la royauté et ses odieuses institutions. Nous aurions beau triompher de la politique extérieure, de quelques hordes étrangeres, si nous ne triomphons pas des ennemis domestiques et des passions de l'interieur. Quand vous avez mis à l'ordre du jour la justice et la probité, ce ne sont pas ces deux mots que vous avez mis à l'ordre du jour, mais la justice qui a ses preuves, et la probité qui a son caractere. Ce n'est point un décret pompeux que vous avez proclamé, mais des vertus républicaines dont vous avez voulu ordonner la pratique et recommander les bienfaits.

» Quel est celui qui n'a pas remarqué que l'amour de la liberté s'est accru à mesure que les lumieres se propageaient? Et cependant on veut proscrire les hommes éclairés : Qui n'a pas senti que la République se fortifiait chaque jour par les vertus qu'elle enfante? et cependant tous les jours des corrupteurs publics cherchent à démoraliser le peuple, à endormir son courage, à annuller son énergie; des patriotes égarés par une sensibilité mal entendue, ou trompés par des propos mensongers, prennent pour eux la terreur qui n'appartient qu'aux coupables, et laissent échapper quelques mouvemens de pitié pour ceux qui nous égorgeraient sans exception s'ils avaient un instant de puissance ou de liberté. Des hommes amollis par des jouissances, ou étourdis par les succes de nos armées, parlent de paix, en font d'avance savourer les avantages, et visent insensiblement à démolir, à paralyser le gouvernement révolutionnaire. Oui, citoyens, il existe ce système perfide, ce système déversif des mesures révolutionnaires; ce plan général existe; il trans-

pire de tems en tems, il a des crises, il a des symptômes et des instrumens tout prêts dans chaque partie de la République.

„ Nous avons entendu souvent la mauvaise foi et l'inquiétude aristocratique se récrier contre quelques abus inévitables, contre quelques intrigues ou malversations de quelques employés ; et ils en concluaient contre la morale républicaine ; et nous, nous opposons à ces hommes cupides ou traîtres, restes impunis du régime royal, les actions héroïques de nos soldats, les sacrifices journaliers et les privations des citoyens pour le succès de la liberté, l'indignation publique qui s'attache au coupable. Les aurait-il supportées ces privations, un peuple sans vertu? Aurait-il constamment montré sa haine pour le contre-révolutionnaire, un peuple sans liberté? C'est-là, c'est dans cette classe généreuse, patiente et laborieuse, qu'il faut chercher les Français et les Républicains; les autres n'appartiennent pas à la liberté, ils en ont usurpé les couleurs ; ils n'en auront jamais les vertus.

„ Nous serions ingrats envers la plus terrible et la plus bienfaisante institution, si nous ne lui attribuions pas une grande partie des triomphes des armées. Le gouvernement révolutionnaire était indispensable ; il a sauvé la patrie, et a préservé l'intérieur des troubles, et l'armée, des trahisons. Il délivre le sol de la République de toutes les factions, et les fonctions publiques de tous les intrigans ; il paralyse les indulgens et les amis de la paix ; il fait disparaître les ennemis de l'égalité et les conspirateurs ; il active tous les travaux, et assure l'approvisionnement des défenseurs de la patrie ; il affermit la République Française, et assure la liberté du genre humain.

„ Qu'aurions-nous fait sans le gouvernement révolutionnaire, sans ce gouvernement qui a régularisé des tempêtes et conduit des orages? Livrés à toutes les oscillations de l'opinion, à tous les mouvemens des faibles, à toutes les trahisons des scélérats, à tous les attentats des royalistes, à tous les crimes artificieux de l'étranger, nous aurions vogué incertainement d'un événement à un autre, d'un trouble à une émeute, d'une violation de propriété à l'assassinat des patriotes; il n'y aurait eu pendant un long période qu'une révolution sans résultat, qu'une liberté sans base, et qu'une autorité nationale sans force. Le gouvernement révolutionnaire est un bataillon quarré, qui se développe contre toutes les factions et tous les crimes.

„ Qu'ont produit au genre humain tant de révolutions successives? Ici, le despotisme royal est constitué ; plus loin, une usurpation succede à un long parlement pour laisser un tyran couronné dans une maison étrangere avec tous les vices de la royauté impunis.

„ Dans d'autres états, une femme hautaine empoisonne le despote pour obtenir une régence encore plus tyrannique ;

plus loin, des peuples s'égorgent pour un changement de dynastie, et l'on s'est égorgé plusieurs siecles pour le choix d'un tyran.

„ Le peuple Français seul a conquis sa liberté lui-même et pour lui-même ; et c'est à compter du jour où le gouvernement révolutionnaire a été organisé, qu'il a fixé sa destinée.

„ Depuis 1789, chaque faction a voulu gouverner, et cette manie n'est pas encore passée. Depuis 1789, chaque faction a cherché à accaparer la majorité par la séduction ou par l'effroi. Toutes les passions les plus hideuses se sont revêtues tour-à-tour du patriotisme, comme d'un masque commun ; mais heureusement ces passions, ainsi déguisées et affectant le même langage, ont fini par ne plus se connaître et par se tromper réciproquement.

„ C'est à ce signe que les deux comités de salut public et de sûreté générale ont toujours reconnu ces factions et leurs héritiers insidieux ; c'est à ce signe que nous les reconnaîtrons encore. Des orages politiques semblent se préparer ; depuis quelques jours tous les symptômes de cette agitation contre-révolutionnaire, qui a souvent tourmenté la République, se présentent aux yeux les moins clairvoyans ; ils paraissent plus sensibles encore à ceux qui reçoivent les relations du dedans et du dehors ; des intrigues dans les pays neutres, des coalitions nouvelles de petits gouvernemens, des propos insolens des ennemis de la France, des agioteurs anglais plus multipliés, le Midi de l'Europe devenant le théâtre de nouvelles tracasseries politiques, comme pour arrêter la victoire du Nord, et distraire le gouvernement par de nouveaux moyens de contre-révolution.

„ Les deux comités de salut public et de sûreté générale n'oublieront jamais l'ensemble et l'énergie des fonctions qui leur sont confiées ; et ce double rocher saura bien repousser toutes les vagues du royalisme, et dominer toutes les tempêtes suscitées par l'aristocratie, qui ne se corrige que le jour des jugemens.

„ Sans doute les victoires forment une belle ceinture autour de la République ; mais il faut au corps politique un cœur pur et une tête bien organisée ; il faut que les fonctionnaires publics soient les instrumens du peuple, et non ses dominateurs ; il faut que les membres des autorités constituées restent à leur poste, au lieu de venir s'agglomérer à Paris ; il faut que les citoyens qui sont revêtus d'une autorité terrible, mais nécessaire, n'aillent pas influencer, par des discours préparés, les sections du peuple. Il faut que le peuple les surveille dans leurs fonctions et dans leur domicile.

„ Quelle ressource reste-t-il aux tyrans, quand ils sont par-tout battus, par-tout chassés honteusement, et que les cadavres de leurs satellites jonchent les campagnes de leurs

frontieres ? Quelle ressource ! la calomnie, les journaux : ils publient dans ce moment que la Convention nationale a été massacrée, que le trouble regne à Paris, que l'aristocratie respire librement; on annonce qu'il y a des discours prêts à éclore dans toutes les assemblées du peuple, pour le système nouveau que les ennemis de la liberté ont ourdi autour de nous et au milieu des grandes communes.

„ Les comités ont pris des mesures qui ne peuvent être divulguées sans danger. Mais dans ce moment ils ont cru devoir se borner aux deux mesures relatives aux envoyés des autorités constituées qui fourmillent depuis quelques jours à Paris ; ils se sont occupés encore de renvoyer dans leur domicile les citoyens qui se sont soustraits à des mandats d'arrêt, et qui viennent conspirer à Paris ; il en est d'autres qui, revêtus de fonctions publiques, ont été suspendus ou renvoyés, et qui viennent chercher l'impunité et les complots à côté de la Convention nationale. C'est toujours sur Paris que nous devons avoir nos regards, à cause de son immense population et de l'insuffisance de la police ; c'est à Paris que le gouvernement anglais a voulu donner la Vendée ; c'est à Paris que Londres a voulu faire présent des banquets civiques, qui livrerent Toulon ; c'est sur Paris que les coalisés battus veulent déverser leur désespoir, leurs vices et leurs forfaits. Mais avec l'union des patriotes, la vigilance des sociétés populaires, le zele des comités, le courage des armées et les vertus de la Convention nationale, la République n'a plus de danger à courir ; et la liberté triomphera à Paris comme dans la Belgique et sur toutes nos frontieres.

Voici le projet de décret.

„ La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de salut public et de sûreté générale, décrete :

„ Art. Ier. Les citoyens qui se sont soustraits à l'exécution de mandats d'arrêt, et tous ceux qui, revêtus de fonctions publiques ont été suspendus ou remplacés, sont tenus de sortir de Paris sous trois jours, et de se rendre dans leur domicile dans le courant de deux décades, passé lequel délai ils seront réputés émigrés et punis comme tels.

„ II. Tous les commissaires ou membres des autorités constituées sont tenus, sous peine de destitution, encourue par le seul fait, de retourner incessamment dans leurs derniers domiciles, et de justifier de leur retour devant leurs municipalités dans le délai d'une décade, pour ceux qui sont à 50 lieues de distance de Paris, et de deux décades pour ceux qui sont à de plus grandes distances. „

L'insertion du présent décret au bulletin tiendra lieu de promulgation.

Ce décret est adopté à l'unanimité et au milieu des applaudissemens.

Séance de tridi, 3 *Thermidor.*

Le comité des secours fait rendre plusieurs décrets particuliers. Cambon annonce à l'Assemblée qu'il est entré à la trésorerie nationale un à-compte de 500,000 liv. en numéraire sur ce que les représentans du peuple font parvenir à mesure que les envois s'effectueront. Le comité des finances en rendra compte à la Convention.

Séance de quartidi, 4 *Thermidor.*

Cette séance a été occupée par plusieurs rapports relatifs à des pétitions particulieres.

Séance de quintidi, 5 *Thermidor.*

Barrere, au nom du comité de salut public, rend compte des opérations des cinq armées de la République. (*Voyez les pieces officielles.*) Celle des Pyrénées occidentales a délivré la République de 150 émigrés qui avaient eu l'audace de former un camp près Berdaritz dans les Algudes. C'est le 22 messidor que cette expédition a eu lieu. 100 émigrés décorés de leurs brevets et de leurs cordons ont subi la mort sur le champ de bataille ; 50 ont été pris et fusillés à la tête de l'armée française. Le reste a fui avec rapidité sur les montagnes espagnoles, mais ils nous ont laissé tout leur camp tout tendu, des munitions de guerre et une grande quantité de bestiaux pour nourrir notre armée. Barrere a continue en ces termes :

» Citoyens, au milieu des victoires qui se succedent, craignons le génie malfaisant de l'étranger, qui remue son parti à côté de nous avec autant d'adresse et d'activité, que nous mettons de l'énergie et de la force à combattre les armées de la coalition.

» C'est des prisons que sortent aujourd'hui les coupables espérances des Anglais ; c'est dans les auxiliaires qu'elles ont dans Paris, qu'ils esperent retrouver des complots, des conspirations, des troubles publics, de longs assassinats.

» Avant-hier, dans la nuit du 1er. au 2, 40 individus, ce ne sont pas des citoyens, se sont présentés à Bicêtre, et se sont fait ouvrir les portes, au nom du comité de salut public ; 3 seulement ont été arrêtés ; la fuite nous a enlevé les autres : mais les perquisitions faites, les instructions reçues, nous en rendrons compte. Les bons patriotes veillent, et le gouvernement révolutionnaire les suit. Il est d'autres complots qui se sont manifestés à l'Arsenal, où l'on a coupé les soufflets : les auteurs n'en sont point inconnus ; mais, encore une fois, c'est à la Convention nationale, c'est aux bons citoyens à veiller plus que jamais, à ne pas s'endormir au sein des victoires, et à porter la terreur dans l'ame des conspirateurs, qui semblent se multiplier à mesure que les armées sont victorieuses.

„ Ils voudraient amener des changemens dans les principes de la révolution, pour amener des indulgens dans l'intérieur et des transactions au-dehors. Ils voudraient se servir de l'amnistie pour l'aristocratie, de la paix pour le peuple, et des modifications politiques pour les rois. Ils voudraient un gouvernement faible ou ignorant, qui s'élevât ou s'abaissât au gré de leurs viles passions, qui se relevât ou déclinât selon les besoins de leur funeste politique, pour pouvoir, à la fin de ces secousses convulsives et irrégulieres, accabler les patriotes les plus célebres, et affaiblir ou briser le ressort du gouvernement révolutionnaire.

„ Ce gouvernement les offusque sans cesse; c'est un pont d'airain par lequel le peuple Français a passé de la monarchie corruptrice à la république régénératrice ; les scélérats voudraient briser le pont pour rejoindre la monarchie à travers des flots de sang.

„ Le gouvernement révolutionnaire est ce qui blesse les gouvernemens étrangers, ce qui frappe les conspirateurs, ce qui déjoue les intrigues. ce qui desespere le parti des indulgens, ce qui multiplie les victoires : il faut donc attaquer le gouvernement révolutionnaire.

„ Le gouvernement révolutionnaire est ce qui donne de l'intensité à l'esprit public, de l'énergie aux amis de la liberté, de l'ensemble et de la vigueur aux opérations du gouvernement, de la subordination aux autorités constituées, de la surveillance sur les fonctionnaires publics, de la force au peuple et des succès aux armées : il faut donc atténuer, amollir, neutraliser le gouvernement révolutionnaire.

„ Les armées font la victoire permanente, les ennemis sont chassés comme de vils troupeaux d'esclaves, les rois sont humiliés comme de lâches usurpateuts, les ministres des gouvernemens étrangers sont avilis comme des fripons privilégies, les généraux autrichiens, espagnols, piémontais, anglais ou prussiens sont deshonorés comme Brunswick : il faut donc intriguer à Paris, pour enchaîner la victoire, paralyser les mouvemens des armées, arrêter leurs approvisionnemens, tourmenter l'opinion et bouleverser les moyens que les Sans-culottes préparent à Paris pour les armees.

„ Il faut donc arrêter, selon nos ennemis, et retarder les envois des poudres qui vont assurer le cours de la victoire.

„ Il faut dégrader, dénaturer les approvisionnemens préparés pour les armées.

„ Il faut, avant d'incendier les établissemens publics militaires, tarir la source qui peut arrêter l'incendie.

„ Il faut ouvrir les prisons et répandre dans Paris des détenus atroces et vindicatifs pour les armer de glaives et de crimes contre la représentation nationale.

“ Il faut faire croire qu'il y a de la division, de la mésintelligence dans le gouvernement, et une variation survenue dans les principes révolutionnaires.

„ Vou croyez pe sut-être que je viens de tracer une tactique idéales et de projets chimériques. Tous ces dangers, toute cette théorie de contre-révolution s'est réalisée en peu de jours, et voici les faits qui le prouvent d'après des procès-verbaux qui le constatent:

„ Le commandant du poste à la barriere Lavillette a fait arrêter des poudres qui partaient pour l'armée de Sambre et Meuse. Cet individu est arrêté, et le comité examine les motifs de sa conduite, pour lui faire appliquer la peine qu'il mérite.

„ Des malveillans qui se sont introduits dans les cours de l'arsenal de Paris ont crevé, le 1er. de ce mois, presque sous les yeux des sentinelles, et avec des instrumens tranchans, les soufflets de cinq forges de campagne qui faisaient partie du convoi préparé pour l'armée du Nord. Le délit est constaté par le directeur et les agens de l'Arsenal. La force publique fait toutes les perquisitions nécessaires.

„ La surveillance de police nous apprend que trois particuliers se sont approchés du réservoir de l'Arsenal, et ont dit au gardien du réservoir, avec un air de simplicité, de lâcher les écluses ou robinets pour en voir l'effet; sur son refus, ils ont offert de lui donner ce qu'il voudrait, et ils ont longtems insisté; ces curieux contre-révolutionnaires n'ont pas été arrêtés par la sentinelle.

„ Le 1er. de ce mois, il s'est présenté à la porte des prisons de Bicêtre un grand nombre d'individus qui ont demandé à entrer, au nom du comité de salut public, dans la nuit du 1er. au 2, entre minuit et une heure. Les trois citoyens qui étaient les premiers ont été arrêtés, quarante autres ont pris la fuite; les arrêtés ont été interrogés par l'administration de police.

„ Tels sont les symptômes des manœuvres employées dans les circonstances où nous sommes, par les agens de l'étranger, réunis aux partisans de l'aristocratie. Les avoir dénoncées à la Convention, c'est avoir déja commencé de les déjouer; mais les mesures que les deux comités ont prises hier pour faire juger dans peu de tems les ennemis du peuple qui sont détenus dans toute la République, vont être en activité, et rendront à la nation cette sécurité qu'on veut lui ravir sans cesse, ce calme imposant, signe de la force et de la République affermie.

Ce ne sont pas les seules mesures qui ont été résolues hier; les deux comités réunis ont délibéré de faire un rapport général sur l'influence que l'étranger avait tenté d'acquérir, et sur les moyens de faire cesser la calomnie et l'oppression sous lesquelles on a voulu mettre les patriotes les plus ardens, et qui ont rendu les plus grands services à la République; ce sont encore les héritiers d'Hébert qui ont osé espérer de démoraliser le peuple et de corrompre l'opinion publique, et il faut de tems en tems retremper l'esprit public et accabler l'aristocratie.

» Ce sera un tableau bien instructif que celui des intrigues habiles par lesquelles on a voulu diviser les patriotes pour les opprimer, et les opprimer pour anéantir la République. Quand le rapporteur aura examiné devant vous l'influence que l'etranger avait tenté de nouveau d'acquerir en France et à Paris, quand il aura examiné avec vous l'influence que les erreurs ou les préjugés de quelques patriotes ont eue sur les événemens, et les fautes nouvelles dont les événemens ont manqué d'être la source à leur tour; nous apprendrons enfin à démêler ces trames odieuses, ces enchaînemens éternels de division, de persécution, de calomnie et d'injustice, mis à l'ordre du jour dans toutes les bouches, dans tous les esprits contre les meilleurs republicains et les plus anciens défenseurs de la liberté.

» C'est aussi pour prouver aux patriotes combien le gouvernement revolutionnaire les observe dans ses travaux, qu'il vous propose de faire disparaître de la loi du 2 thermidor, une disposition qui contient une généralité effrayante pour les bons fonctionnaires publics, pour ceux que des raisons légitimes ont forcé de donner leur démission; ceux-là ne sont pas compris dans la loi.

» Les comités n'ont pas cru non plus devoir comprendre indéfiniment tous les fonctionnaires publics, destitués ou suspendus depuis 1789, mais seulement ceux qui, depuis le 31 mai (vieux style), ont été éloignés de leurs fonctions; cette époque est célebre dans les annales de la Répuplique. Ceux qui ont voulu son unité ont voté pour elle, et ceux qui eurent une opinion contraire en furent les ennemis; ceux là ne sont encore à Paris que des ennemis invéteres de la révolution; ceux-là seuls sont frappés. Quant aux patriotes, qui ont été éloignés des fonctions publiques par quelques passions ou par quelques erreurs, et qui ont à se plaindre à la Convention ou au gouvernement, loin de nous l'idée de les écarter de Paris, et d'attenter aux droits si légitimes de faire réparer leur erreur; qu'ils viennent à Paris les patriotes opprimés, ils y trouveront dans la Convention, dans les comités, dans les sociétés populaires, tous les cœurs prêts à les défendre, tous les organes prêts à parler pour eux, et l'autorité nationale attentive à terrasser leurs lâches ennemis et leurs calomniateurs éternels; qu'ils viennent ou qu'ils demeurent à Paris, il leur suffira de se faire inscrire au comité de sûreté générale, avec les motifs de leur arrivée et de leur séjour; c'est en montrant ici l'asyle du patriote et ses vengeurs, que la Convention nationale fondera plus facilement la République.

» Voici le projet de décret que le comité vous propose :

» La Convention nationale, après avoir entendu le rapport des comités de salut public et de sûreté générale, décrete :

» Art. Ier. Tout fonctionnaire public, destitué ou suspendu par les représentans du peuple, qui aurait des réclamations

à faire auprès de la Convention nationale ou du gouvernement, pourra se rendre à Paris ou y demeurer, à la charge de se présenter en personne aux comités de salut public et de sûreté générale, et de leur transmettre par écrit les motifs de son arrivée ou de son séjour à Paris. Il y aura à cet effet un registre au comité de sûreté générale seulement.

„ Les ci-devant fonctionnaires publics, remplacés ou démissionnaires, qui remplissent dans ce moment des fonctions, emplois ou missions qui leur ont été confiés par le gouvernement ou par les commissions exécutives, ne sont pas compris dans le décret du 2 thermidor.

„ III. Le décret du 2 thermidor ne concerne que les fonctionnaires publics destitués, remplacés ou suspendus depuis le 31 mai 1793 (vieux style).

„ L'insertion du présent décret dans le bulletin tiendra lieu de publication. „

Ce décret est adopté.

Séance de sextidi, 6 *Thermidor*.

Lecarpentier, représentant du peuple, rend compte dans une lettre à la Convention nationale de ses opérations dans le département de la Manche. Plusieurs malveillans ont été conduits dans les maisons d'arrêt d'Amiens. L'esprit public est essentiellement bon dans ce département, et il ne peut que devenir meilleur encore d'après la compression définitive des restes du fédéralisme et de l'aristocratie qui vient de s'y opérer. Le reste de la séance a été employé à rendre divers décrets d'après le rapport des comités de secours public, des finances et de législation.

PARIS. *Nonidi*, 9 *Thermidor*.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 4 *thermidor*. 46 conspirateurs et ennemis du peuple, ont été condamnés à la peine de mort, parmi lesquels se trouvent, C. F. C. Cossé-Brissac, âgée de 70 ans, veuve de l'ex-maréchal de Noailles; A. J. B. Ap. L. G. D. Noailles, âgée de 45 ans, femme de l'ex-vicomte de Noailles; H. A. L. d'Aguesseau, âgée de 57 ans, veuve d'Ayen, émigré; C. Deflers, âgé de 38 ans, ex-noble, ex-général en chef à l'armée des Pyrénées; C. M. Talaru, âgé de 70 ans, ex-cordon rouge; S. C. Boutin, âgé de 74 ans, ancien trésorier de la marine; J. B. Laborde, âgé de 60 ans, ex fermier général; P. S. Gossin, âgé de 70 ans, ex-constituant. 7 prévenus ont été acquittés et mis en liberté.

Du 5. 55 conspirateurs ennemis du peuple ont été condamnés

à la peine de mort, du nombre desquels, sont C. Harrop, âgé de 22 ans, né à Londres, négociant; M. Brugé, âgé de 52 ans, ex-noble et ex-constituant; A. Y. Bouché-d'Argis, âgé de 44 ans, ex-noble et ex-lieutenant particulier au ci-devant châtelet de Paris; F. C. A. d'Autichamp, âgé de 56 ans, ex-noble, ex-chanoine de la ci-dev. église de Notre-Dame; L. A. Constantin-Rohan-Montbason, âgé de 64 ans, ex-prince, ex-amiral; L. Champlenet, âgé de 39 ans, ex noble; F. de Salme Kirbourg, âgé de 48 ans, prince d'Allemagne; L. M. Gouy-d'Arcy, âgé de 41 ans, ex-noble, ex-constituant; A. Beauharnais, âgé de 37 ans, ex-noble, ex-constituant, ex-général; N. Querhoent, âgé de 52 ans, ex-comte et maréchal-de-camp; J. J. Caillot, âgé de 51 ans, ex-prêtre; J. B. Chevrier, âgé de 50 ans, ex-prêtre; C. L. F. Delaune, 54 ans, ex-religieux de Saint-Victor de Paris; J. J. d'Archy, âgé de 57 ans, ex-chanoine de Châtillon; J. B. Guilbert, âgé de 47 ans, ex-curé de Montfermeil; J. P. M. A. Latile, âgé de 47 ans, ex-constituant; J. Ward, âgé de 45 ans, Irlandais, ex-général de brigade à l'armée du Nord. 15 prévenus ont été acquittés et mis en liberté.

Du 6. 36 conspirateurs et ennemis du peuple ont été condamnés à la peine de mort, parmi lesquels sont F. C. L. F. Maillé, âgé de 17 ans, fils de l'ex-marquis de ce nom; F. C. L. F. Maillé, ex-noble, ex-prêtre; P. B. Champigny, 59 ans, ex-curé de Vilpinte; C. F. G. Graindorge, 34 ans, ex-noble, ex-adjudant-général; A. L. J. Flavigny, 31 ans, lieutenant au ci-devant régiment des Gardes-Françaises; J. Gravier-Vergennes pere, 78 ans, ex comte; C. Gravier-Vergennes, 42 ans, ex-noble, ex-maître des requêtes; M. L. Laval-Montmorency, 72 ans, ex-abbesse de Montmartre; S. C. Thibault-Lagarde, 31 ans, ex-noble, officier au ci-devant régiment des Gardes-Françaises; C. A. Charleval. 46 ans, ex-noble, ex-lieutenant de la garde du tyran; J. d'Agieux, 43 ans, ex-officier de la même garde; A. P. Albert-Berulle, 39 ans, ex-premier président du ci-devant parlement de Grenoble; P. M. V. Beauvilliers-St.-Aignan, 27 ans, ex-duc; F. C. Berenger, 29 ans, femme Beauvilliers, (celle-ci s'étant déclarée enceinte, il a été sursis à l'exécution de son jugement); J. H. Laboulbenne-Montesquiou, 43 ans, ex-noble, ex-prêtre de la ci-devant paroisse de Saint-Roch, ex-grand-vicaire; J. Jigaut-Boisbernier, 58 ans, ex-chanoine et ex-grand-vicaire de Sens; J. F. Gauthier, 24 ans, ex-page du tyran; P. Ducoutant, 56 ans, ex-prêtre; J. J. Dublaiset, 73 ans, ex-baron, ex-lieutenant-général des armées du tyran.

Du 7. 38 conspirateurs et ennemis du peuple ont été condamnés à la peine de mort, parmi lesquels se trouvent J. A. Roucher, âgé de 49 ans, né à Montpellier, homme de lettres; A. Chénier, 31 ans, né à Constantinople, homme de lettres;

P. Trenck, 70 ans, né à Konisberg, en Prusse, ex-baron; G. Montalemberg, 63 ans, ex-noble; F. R. B. Bessejouls-Roquelaure, 46 ans, ex-marquis, ex-colonel du ci-devant régiment de Beauce; C. A. Créqui-Montmorency, 60 ans, né au château de Chiltzlemberg en Allemagne; L. V. Goezmann, 64 ans, né à Landsor, conseiller au ci-devant parlement Meaupou; J. F. Autier, dit Léonard, 36 ans, né à Pamiers, coëffeur de la ci-devant reine, ensuite employé dans la remonte générale à Versailles.

Sept prévenus ont été acquittés et mis en liberté.

Extrait du registre des arrêtés du comité de salut public de la Convention nationale, du 28 messidor, 2e. année de la République Française, une et indivisible.

« Le comité de salut public, considérant qu'il importe à la prospérité de la République d'entretenir et d'augmenter l'industrie nationale, de conserver et de protéger les fabriques et manufactures qui assurent à la France des moyens d'échange et de commerce chez les nations neutres ou alliées; que l'exportation des soies non-ouvrées ne serait pas moins nuisible à l'agriculture qu'aux fabriques et à l'industrie; qu'un pareil système serait également ruineux pour les propriétaires, les ouvriers et la République, qui perdrait l'une des principales branches de son commerce, avec laquelle elle peut solder avantageusement les denrées et matieres qu'elle est obligée de tirer de l'étranger; arrête :

» Art. Ier. L'exportation de la soie non-ouvrée est défendue.

» II. Toutes les soies seront employées dans les fabriques et manufactures francaises.

» III. Il est défendu à tous agens de la République d'exporter des soies non-ouvrées, d'en former des magasins destinés à l'exportation.

» IV. Ceux qui auraient retenu ou acheté des soies, seront tenus de les remettre dans la circulation et le commerce : les marchés non consommés sont déclarés résiliés.

» V. Ceux qui ont déja formé des magasins pour exporter des soies, sont tenus de vider leurs magasins, de revendre les soies pour le prix de l'achat, sans qu'ils puissent prétendre à aucune indemnité, sauf le recours des préposés inférieurs sur les principaux agens qui les ont employés, et sans que ces principaux agens puissent se prévaloir d'aucune autorisation ou permission qu'ils auraient surprise.

» VI. Tous ceux qui ont formé de pareils magasins, soi-

comme agens immédiats, soit comme commissaires ou employés, sont tenus de faire aux agences de Marseille et de Nice la déclaration de leurs magasins, de la quantité de soie rassemblée ; de se conformer aux dispositions de l'article IV pour la revente et mise en circulation, et d'en informer lesdites agences dans le délai de quinze jours, sous peine d'être poursuivis et punis comme accapareurs.

„ VII. La commission de commerce est chargée de faire exécuter le présent arrêté, qui sera inséré dans le bulletin de la Convention nationale. „

Signé au registre, R. LINDET, CARNOT, SAINT-JUST, B. BARRERE, C. A. PRIEUR, COLLOT-D'HERBOIS, COUTHON, ROBESPIERRE, BILLAUD-VARENNE.

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE D'ITALIE.

Rapport du 20 messidor, Nice, l'an 2e. de la République Française, une et indivisible.

« On mande de Garresio que le 17, des avant-postes du général Français furent attaqués par les ennemis. Les Sans-culottes méprisent si fort les esclaves Piémontais, que la compagnie des éclaireurs de la 46e. demi-brigade marcha contre eux avec les fusils en bandouliere et dansant la carmagnole, les ennemis furent si effrayés de cette nouvelle maniere de les poursuivre qu'ils s'enfuirent sans oser les attendre.

„ Nous avons reçu aujourd'hui, avec la banniere à l'effigie de la vierge qui servait d'étendard à la levée en masse piémontaise, un manifeste publié pour cette levée qui devait être de 40 mille hommes, et qui s'est réduite à 10 mille, qu'une poignée de Sans-culottes a mis en détoute.

„ Le 17, un croate a été tué par nos troupes, voulant sauver un mulet chargé de cartouches, qui sont tombées en notre déroute. „

Signé le général en chef de l'armée, DUMERBION.

Copie du manifeste du chevalier Catti Meutone, capitaine des milices volontaires de la Veglia, département de Cherasco, province de Moudovi, uni à Messieurs Jean Avia, capitaine adjudant-major de ladite province; Manuel, capitaine de la compagnie des milices Caira; Joseph Forberi, syndic et capitaine de la population du Cairo, au très-illustre maire du lieu de Carcaro. — Ce 1er. juillet 1794.

« Une population entiere des provinces de sa majesté ici

voisines, unies en masse avec l'approbation du roi, et sous l'étendard de la très-sainte vierge Marie, au nombre de quarante mille hommes et plus, armés, lassés de souffrir les insultes et menaces des Français, protestent, au nom de la grande mere de Dieu, que chacun est résolu de mourir ou de chasser, une fois pour toujours des Etats du roi, cette horde de gens ennemis de la religion et du bon ordre, ainsi que du territoire de la très-sérénissime république de Gênes, sur lequel nous serons nécessairement obligés de passer, tant pour nous porter dans les Etats du roi envahis, que pour poursuivre l'ennemi; mais nous promettons qu'il sera inviolablement respecté. *Vive Marie! pour Marie jusqu'à la derniere goutte de notre sang!*

„ Ledit manifeste presente au nom de Monsieur Rebuffi, commandant général de la levée en masse. „

Armée du Rhin et de la Moselle.

Answeiller, le 27 messidor, l'an 2e. de la République une et indivisible, à 4 heures du matin.

„ Citoyens représentans, les armées du Rhin et de la Moselle proclament aussi la victoire; le 24, elles se sont mises en mouvement, et ont commencé par se placer sur les positions d'où elles devaient se précipiter le lendemain sur les esclaves. Les troupes républicaines forcerent rapidement leurs avant-postes à se replier. Vainement la cavalerie ennemie voulut charger notre brave infanterie de la Moselle: trois fois celle-ci présenta un front imposant d'armes croisées, et la repoussa courageusement.

„ Hier 25, nous attaquâmes sur tous les points: la division de droite, commandée par Desaix, et chargée d'une fausse attaque, fit un feu d'artillerie terrible, et s'empara vivement de Fechbach et Fureismersheim; il chercha, par tous ses mouvemens, à tenir l'ennemi en échec, à fixer son attention, et à lui inspirer des craintes.

„ La seconde division suivait peu à peu ce mouvement par sa droite, et cherchait à pousser sa gauche en réglant ses mouvemens sur ceux de la division des Georges; c'était là que se portaient les grands coups et les plus difficiles. Les Prussiens, barraqués sur le Platzberg, montagne des plus élevées du pays de Deux-Ponts, s'y étaient récouverts d'abattis et de retranchemens.

„ Les généraux Siscé et Degranges étaient chargés de l'attaque de cette position importante; ils s'y porterent avec autant d'accord que de célérité; nos braves freres d'armes y monterent à l'assaut, et au milieu d'un feu terrible firent tout à coup entendre sur le sommet, des cris de *vive la République!*

ils s'emparerent de 9 pieces d'artillerie, des caissons et des chevaux.

„ La résistance de l'ennemi lui a valu une perte considérable en hommes et en prisonniers. Le général major Pfau, qui commandait ce camp, a resté sur le champ de bataille ; un colonel est fait prisonnier.

„ Ce grand succès, résultat d'un courage intrépide, a déterminé celui de la prise de la montagne de Sankopf, poste également important, et du plus difficile accès. La brigade commandée par Sabaud s'y est portée, et a mis en fuite les troupes qui la gardaient, en leur causant une perte conséquente ; elle a aussi enlevé un canon. Pendant ces avantages, la division commandée par Taponnier attaquait Tripstadt, et éprouvait une résistance vigoureuse. L'ennemi avait sur ce point l'avantage de 30 pieces d'artillerie contre nos seules bayonnettes, et retardait la réussite de nos efforts ; mais il n'a pu empêcher nos courageux républicains de diminuer son artillerie : ils lui ont enlevé, au pas de charge, huit bouches à feu ; enfin, la colonne de gauche de l'armée de la Moselle s'établissait en même tems à Mirtenzé, et notre plan s'exécutait sur tous les points avec un accord et un ensemble parfait. Aujourd'hui Tripstadt a été emporté. Les divisions Saint-Cir et Desaix marchent à grands pas ; l'ennemi est en pleine retraite ; nous sommes à Kerveiller, et nous entrerons ce matin à Spire et à Neustadt. Je continuerai, j'espere, citoyens représentans, à vous donner l'annonce agréable de nouveaux avantages. C'était hier le 14 juillet : nous l'avons célébré dignement. Nos feux de réjouissance tonnaient sur plus de 20 lieues d'étendue ; nous ne les cesserons qu'après avoir complettement battu et dispersé les barbares.

„ Il n'y aurait pas un pouce de terrein sur lequel nous n'eussions eu continuellement des avantages, sans la téméraire andace du chef de brigade d'artillerie Ferveur, qui ayant engagé trois pieces trop avant, a été cause de leur perte, de la sienne et de celle du général la Boissiere, homme brave et instruit, que je regrette sincerement : heureusement nous les avons vengés. En diminuant trois pieces des dix-huit que nous avons, nous en conservons un avantage de 15, et nous ferons notre possible pour en porter encore en compte.

„ Nous ne savons pas encore le nombre des déserteurs et des prisonniers ; il est considérable.

„ Les généraux Sisé et Desgranges, qui ontconduit l'attaque du Platzberg, sous le commandement du général de division Meynier, et notre infanterie qui s'est distinguée en l'emportant d'assaut ; celle de la Moselle, qui a chargé la cavalerie ; celle qui a enlevé les canons à la bayonnette : toutes enfin ont droit aux éloges les plus mérités.

„ Les chants de victoire de nos freres du Nord et de la

Sambre ont été entendus au Rhin et à la Moselle, et ces armées sont d'accord pour y répondre.

„ Je vous adresserai à la fin l'état général des traits d'héroïsme et celui des pertes. „

Salut fraternel. *Signé*, MICHAUD, *général en chef.*

Neustadt, le 29 messidor, l'an 2e. de la République Française, une et indivisible.

« Citoyens représentans, la déroute des esclaves est par-tout complette : vainement nos troupes légeres sont à leur poursuite ; elles ne peuvent les joindre ; ils profitent de la nuit et du jour pour accélérer leur fuite.

„ Kaiserslautern est encore une fois à la République ; l'ennemi n'a pas eu le tems d'évacuer un vaste magasin d'avoine qu'il avait dans une église. Il nous en a aussi laissé huit cents sacs à Tripstadt. Les déserteurs et les prisonniers nous arrivent toujours en grand nombre.

„ Nous employons tous nos moyens pour continuer à rendre la victoire permanente sur le Rhin comme au Nord. „

Salut et fraternité. *Signé*, MICHAUD, *général en chef.*

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Au quartier général à Nil-Saint-Martin, le 2 thermidor, l'an 2e. de la République.

« Je vous préviens, Citoyens représentans, que l'armée a fait hier un mouvement en avant, et qu'elle s'est portée sur la grande Gelte, la gauche à Tirlemont. L'ennemi a fait une assez vive résistance dans cette ville et sur les hauteurs qui sont en arriere ; mais il en a été chassé avec une perte assez considérable, et il s'est retiré en arriere de Saint-Tron. Nous avons fait des prisonniers. Une partie de l'armée marche sur Huy, j'espere qu'elle s'en rendra maître demain.

„ Les détails qui me sont arrivés de Namur annoncent 51 pieces de canon ; il y a une abondante provision de munitions bien en état : il y a de la farine, du vin, de la biere. Le nombre des prisonniers s'éleve à 400. „

Signé, JOURDAN, *commandant en chef.*

ARMÉE DU NORD.

Dune-Libre, le 1er. thermidor, l'an 2e. de la République Française une et indivisible.

« La capitulation de Nieuport, mes chers collegues, rend

libre toute cette partie de la côte dans l'intérieur. Ce siége qui, soutenu dans les regles de l'art, nous eût coûté 4000 hommes, la perte d'un mois de tems, et dérangé peut être toutes nos combinaisons, en ce qu'il fallait faire rétrograder des troupes de la grande armée pour pousser les travaux du siége, a été fini en cinq jours de tranchée ouverte : nos batteries ont foudroyé la ville et les remparts. La garnison a demandé à capituler ; elle est prisonniere de guerre, les émigrés non compris.

„ Les conditions de la capitulation sont à peu près les mêmes que celles de la garnison d'Ypres.

„ J'attends le général Moreau, et j'espere par ce courier vous faire passer les articles de la capitulation. „

Signé, LACOMBE-SAINT-MICHEL, *représentant du peuple.*

Au quartier général d'Oost-Dunkerque, le 1er. *thermidor*, 2e. *année républicaine.*

« Je reçois à l'instant, Citoyens représentans, un courier du représentant du peuple Richard, qui me prescrit de regarder comme non-avenu l'arrêté pris par lui et le représentant du peuple Lacombe-Saint Michel, qui me permettait de recevoir à capituler la garnison de Nieuport.

„ Ce courier m'est arrivé trop tard, la capitulation était signée hier. Nieuport a tenu cinq jours de tranchée ouverte, elle n'était attaquée que par cinq bataillons et quatre compagnies de sapeurs. Les autres troupes faisaient seulement l'investissement. J'ai reçu, sur sa demande, cette garnison à capituler ; je ne l'avais pas sommée.

„ Il existait encore quelques émigrés dans Nieuport qui se sont déguisés et jetés dans les inondations, comptant se sauver à l'Ecluse par les environs de Bruges, mais j'ai pris des précautions si sûres qu'il ne s'en échappera guere ; plus de 30 ont déja été fusillés.

„ Nous avons trouvé dans cette place près de 2000 hommes de garnison dont cent de cavalerie, environ soixante pieces de canon, une grande quantité de munitions de guerre et de bouche.

„ Je me loue beaucoup de la bonne conduite de la troupe et sur-tout de l'artillerie ; tous, malgré l'excessive chaleur et campés dans les Dunes où ils manquaient d'eau, ont travaillé avec une activité dont les Républicains seuls sont capables. „

Signé, MOREAU, *général de division.*

P. S. Dans la séance de *septidi*, Barrere a annoncé la prise des villes de Hui et de Saint-Tron, et la marche de nos armées sur Liége. — Dans celle *d'octidi*, l'évacuation d'Anvers par les troupes ennemies.

(N°. 35.)

MERCURE FRANÇAIS

DU QUINTIDI, 15 THERMIDOR, *l'an deuxieme de la République.*
(*Samedi* 2 *août* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

ADMIREZ cette jeune rose
Qui se montre à peine à vos yeux,
Elle n'est pas encore éclose,
Et ses charmes en brillent mieux.
Mais bientôt son sein va paraître.
O du sort cruelle rigueur!
A peine vient-elle de naître
Qu'elle tombe dans la langueur.
Je vois fuir ta beauté premiere,
Éleve des jeunes zéphirs,
Dont mille amans faisaient naguère
L'objet de leurs tendres desirs.
Voyons dans cette triste image
La fuite de notre printems.
Ainsi les jours du plus bel âge.
S'envolent sur l'aîle du tems.
Les belles fleurs ornent sans cesse
Tous les ans un charmant séjour.
Mais notre volage jeunesse
S'enfuit sans espoir de retour.
Tandis que nous sommes aimables,
Ne nous lassons jamais d'aimer;
Tous tems ne sont pas favorables,
Nous ne pouvons toujours charmer.
Jeunes amans, dès votre aurore,
Cueillez les fleurs du tendre amour;
Que pourriez-vous attendre encore?
Il serait trop tard dans un jour.

Traduit du Tasse par la Citoyenne GENDRE.

Explication des Charade *et* Enigme *du* n°. 34.

Le mot de la Charade est *Moisson*; celui de l'Enigme est *Bouteille*.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 14 juillet 1794.

Des lettres de Constantinople du 29 mai, disent que sir Robert Liston vient d'y arriver. On ne pense pas que ce négociateur ait un grand succès. Le divan était très-mécontent de la maniere dont l'ambassadeur Ture à Londres s'est trouvé éconduit dans toutes ses demandes. — Les frégates françaises qui croisaient devant les Dardanelles viennent de quitter ces parages. Elles ont fait voile vers Smyrne.

Ces dispositions de la Porte Ottomane à l'égard des Anglais en annoncent de toutes contraires par rapport à la France. On sait aussi combien la Turquie est révoltée de l'insolente exigence des ministres Russes, et l'on est porté à en conclure que le divan ne tardera pas à donner des secours aux Polonais. Ils en sont bien dignes par le zele et l'énergie qu'ils mettent à recouvrer leur liberté. En effet, suivant des lettres de Varsovie du 28 juin, une nouvelle fonderie de canons travaille avec la plus grande activité. Depuis deux mois on a fabriqué en Pologne plus d'armes qu'il n'en a été fabriqué depuis un siecle dans le même pays. Un grand nombre de femmes ont envoyé des chemises à l'armée. Kosciuszko leur a adressé une lettre dans laquelle il les loue de cet acte patriotique. Il regne d'ailleurs une fraternité parfaite entre les Polonais et les Lithuaniens. On porte actuellement des cocardes bleues et vertes qui sont les couleurs nationales de ces deux peuples.

On sait que les Polonais ont pris le parti vigoureux de ne pas se contenter de faire face à leurs ennemis, mais même de les attaquer. Voici ce que portent les lettres de Lubec en date du 6 juillet:

« Un bâtiment de Liebau en Courlande, après quatre jours de navigation, annonce que quatre mille Polonais ont pris possession de cette place. La liberté y a été proclamée, et les habitans ont prêté serment de fidelité à la république de Pologne. Ainsi la guerre offensive est commencée. On ne doute point que la république n'en tire de grands avantages.

» Les dernieres nouvelles reçues de Silésie, portent que l'armée du fils aîné du roi de Prusse, forte d'environ dix-huit mille hommes, a été complettement défaite par Kosciuszko. On attend avec la plus vive impatience des détails de cette importante affaire. »

« Le général Jasinski a adressé une promulgation au peuple

de Lithuanie, à l'exemple de celle qui a été publiée en Pologne par Kosciuszko. Il annonce que la guerre, de défensive qu'elle était, va devenir offensive : „ La terre, dit-il, ne peut devenir la proie de nos ennemis; s'ils livrent aux flammes nos chaumieres, nous envahirons leurs palais. Freres, levez-vous; traitez l'ennemi comme il vous traite; soyez humain envers ceux qui respecteront les droits de l'humanité; qu'une vengeance juste et terrible nous délivre de ceux qui tenteraient de s'opposer à nos efforts pour établir la liberté : déja trop de modération a perdu une fois la Pologne : l'enthousiasme de la gloire et de la liberté peut la sauver. „

„ La ville de Varsovie vient de se taxer à une contribution volontaire de 200,000 florins pour remplacer un impôt qui avait été mis sur les cheminées. „

De Francfort, le 18 juillet 1794.

On peut juger de l'embarras de l'empereur par les nouvelles suivantes datées de Vienne le 30 juin.

„ On continue toujours à caresser les étudians de l'université de cette ville. On leur promet des avancemens et tous les avantages possibles pour les engager à entrer au service. On s'efforce en même-tems de recruter au son du tambour et d'une musique guerriere dans toutes les villes capitales. On donne 30 florins à chaque recrue.

„ Le besoin d'officiers ne se fait pas moins sentir. On est obligé de les faire changer à chaque instant : ce qui nuit beaucoup aux opérations militaires qui n'ont plus ni ensemble ni direction déterminée. C'est par une suite de cet état de choses, que Hohenlohe doit se rendre de l'armée du Rhin à celle des Pays-Bas, en qualité de quartier-maître-général.

„ Une partie considerable des troupes qui se trouvaient en marche pour se rendre en Italie, ont reçu ordre de changer de route; elles doivent se diriger vers les Pays-Bas, dans le dessein de sauver le reste des armées autrichiennes. „

Suivant des nouvelles du Haut-Rhin datées du 1er. juillet, l'armée prussienne après être restée long-tems dans une inaction étonnante, avait enfin pris le parti d'en sortir en s'avançant sur les hauteurs de Landstuhl, pour établir une communication plus serrée vers la droite et la gauche avec les corps d'armée de Kalkreuth et de Hohenlohe. On avait détaché le lieutenant-général Kleist avec la majeure partie de l'aîle gauche pour occuper differens postes vers la croix de Saint-Jean. Cependant rien n'annonçait de plan bien fixe pour les opérations de cette armée. On prétendait même que le général Mollendorff, embarrassé des ordres obscurs et contradictoires qu'il recevait de Berlin, voulait quitter le commandement, et qu'il avait dépêché à la hâte au roi de Prusse son premier aide-de-camp pour solliciter une réponse décisive. Les avis étaient partagés sur ce qu'ils feraient; en attendant, quelques personnes assuraient qu'il tenterait une diversion en

marchant sur Saar-Libre. Suivant d'autres, il devait se borner à la défense des frontieres de l'empire du côté du Palatinat et de Deux-Ponts. On allait même jusqu'à dire qu'il avait écrit au prince Cobourg qu'il ne comptât pas sur lui, qu'en allant imprudemment le secourir, il laisserait à découvert l'empire, exposé sans défense aux invasions des Republicains dont les armées se renforçaient journellement sur les bords du Rhin.

Enfin, aprés avoir été long-tems sans entendre parler des troupes prussiennes, et au bout d'une lacune de treize jours, voici ce qu'on en apprend par des lettres de Manheim :

« Hier et aujourd'hui matin on a entendu une forte canonnade dans ces environs. On ignore jusqu'à présent quel en a été le résultat. Il paraît néanmoins certain que les Français ont, de nouveau, attaqué toute la position des armées coalisées depuis la montagne jusqu'au bord du Rhin. D'après des lettres de Lautern, les républicains se portent, de nouveau, en force vers ces contrées. Tous les bagages prussiens ont été portés avec précipitation vers Alsenborn, et tout annonce dans ces contrées de grands évenemens.

» Ce matin, quatre bataillons autrichiens, et le régiment de Hoenzoll cuirassiers, venant de l'Autriche antérieure ont passé sur le Rhin, près de Losheim.

» Il paraît décidé que les troupes prussiennes ne se rendront point dans les Pays-Bas. »

Provinces-Unies et Belgique.

L'évêque de Liége a quitté, le 19 juillet au matin, ses états, qui seront peut-être bientôt à perpétuité partie integrante de la République Française. Cette retraite annonce l'arrivée prochaine des Français victorieux à la grande satisfaction du peuple Liégeois. Des lettres de Leyde du 12 juillet disent : « Le courier des Pays-Bas n'est pas arrivé, c'est vraisemblablement par une suite de l'occupation de Bruxelles par les Français : il arrive tous les jours dans nos villes frontieres des habitans de la Belgique qui jettent l'alarme parmi les partisans d'Orange, et qui annoncent l'invasion entiere des Pays-Bas. Le même fait est avoué dans deux lettres du prince héréditaire d'Orange aux états-généraux qui ne sont point rassurantes. (Le défaut d'espace nous empêche de les donner dans ce numéro, mais nous les insérerons dans le prochain.)

D'autres lettres de la Haye du 9 juin continuent à peindre ainsi l'inquiétude du gouvernement statdhouderien. Le conseil d'état de la République s'est assemblé extraordinairement dimanche dernier ; le statdhouder assista à cette seance, ainsi qu'à celle qui eut lieu le lendemain : il se rendit le même jour à celle des états-generaux. L'approche des armées françaises de la frontiere jette le gouvernement dans les plus vives alarmes. Des ordres viennent d'être expédiés, et l'on doit recourir à des mesures de défense extraordinaires. Les environs

de Bois-le-Duc doivent être inondés. Les habitans ont été prévenus de hâter leur moisson et de s'approvisionner, ainsi que ceux de Bergopzoom et de Maestricht, d'où tous les étrangers ont dû se retirer.

On a appris depuis que cette inondation n'a pas reussi complettement à cause de la secheresse. Le bruit court même qu'une division de Français s'est approchee de la ville de Fluys, et a deja fait jouer dessus ses obus. Anterieurement les ex ministres Breteuil et Narbonne etaient arrives à la Haye où ils se trouvent aujourd'hui; car depuis la deroute générale de la coalition dans la Belgique, on voit affluer en Hollande un nombre immense d'emigrés. En general, l'Escaut est couvert d'effets que les emigrés de Bruxelles, et même des autres parties de la Belgique, ont tâché de sauver.

Les nouvelles de Liége du 20 juillet portent expressement: Il n'a cessé de passer par cette ville tous ces jours-ci une quantité prodigieuse de fuyards venant de Namur. Les troupes anglaises aux ordres du duc d'Yorck, des lords Cornwallis et Moyra se sont hâtés de se replier sur Anvers et la Hollande où l'on songe serieusement à la sûreté des places et à leurs approvisionnemens. L'armée du centre que conduit le maréchal de Cobourg se dirige sur Maestricht, mouvemens dont la combinaison semble prouver que les généraux de la ligue anti républicaine sont décidés à se retirer des Pays-Bas. Au reste, le peuple fait le plus grand éloge de la conduite des Français qui observent la plus rigoureuse discipline, respectent les propriétés et protegent les habitans.

ANGLETERRE. *De Londres, du* 11 *au* 15 *Juillet.*

Des lettres du 11 disaient: la prorogation du parlement n'a pas encore eu lieu, comme on s'y attendait; il est pourtant probable que le roi en fera la clôture après demain. Deux raisons pourraient néanmoins la faire reculer. D'abord l'arrangement définitif du ministere qu'il s'agit de renouveller en partie, et ensuite la position des choses sur le continent.

On parle beaucoup d'une coalition formée entre le duc de Portland, le lord Fitz William et M. Windham, avec une partie des wighs d'un côté, et le parti ministériel de l'autre.

Il s'est tenu, le 1er. de ce mois, un conseil privé qui s'est prolongé jusqu'à minuit, où l'on avait agité les conditions du nouveau rapprochement des membres de l'opposition et des ministériels, et les mesures à suivre pour continuer la guerre avec succès ou avec moins de désavantage. MM. Pitt et Grenville en communiquerent le lendemain le résultat au lord Portland.

Nous apprenons dans l'instant que le parlement britannique vient d'être prorogé. Le roi en a fait la clôture par un discours où il se félicite du courage de ses troupes et de la bravoure toujours uniforme de ses flottes. (Nous donnerons les détails au prochain numéro.)

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE COLLOT-D'HERBOIS.

Séance de septidi, 7 Thermidor.

Une députation des Jacobins vient de témoigner à la Convention nationale ses inquiétudes sur les nouvelles manœuvres de l'etranger, pour anéantir le gouvernement révolutionnaire, diviser et calomnier les plus patriotes, avilir les décrets de la Convention, et notamment celui par lequel elle reconnaît l'existence suprême. Elle se joint à la Convention pour étouffer les complots et faire punir leurs auteurs.

Dubois-Crancé, qui avait été dénoncé aux Jacobins par Robespierre (*Voyez* n°. 32) dépose sa douleur dans le sein de la Convention. « Vous avez mis, dit-il, à l'ordre du jour la vertu et la probité, vous y avez mis aussi la justice et la verité. Si Je suis un traître, il faut que ma tête tombe; mais si j'ai servi utilement ma patrie, la Convention le reconnaîtra. » — Après avoir exposé sa vie publique depuis 5 ans, il répond aux reproches qu'on lui a fait d'avoir laissé sortir de Lyon la colonne de rebelles commandée par Précy, que la colonne à laquelle il était attaché comme représentant du peuple, gardait les portes de la Croix-rousse et Saint-Clair, et que les rebelles sont sortis par la porte de Vaize; qu'entre ces deux points il y a la riviere de Saône, des montagnes à pic, et que pour aller de l'un à l'autre il faut faire 5 lieues. Il interpelle sur ce fait tous ceux de ses collegues qui étaient avec lui ou aux environs, dans les départemens de Rhône et Loire, et tous ceux qui ont quelque connaissance du local. Ce sont ses accusateurs mêmes qui étaient à la porte de Vaize; mais il n'accuse personne, il croit que tout le monde a fait son devoir. — Il ajoute qu'ayant été destitué le 2 octobre, par le comite de salut public, il avait quitté la colonne le 7 pour venir se concerter avec ses collegues, et que ce n'est que le 9 que les rebelles sont sortis; ainsi voilà deux *alibi* matériels. — On ne l'a jamais vu varier depuis 5 ans. Envoyé à Brest pour former l'enbrigadement, il a fait sortir de ce pays 51 mille hommes de requisition qui combattent aux frontieres. « Puisque j'ai démontré, dit-il, en finissant, que je n'ai pas démérité de la patrie, rendez-moi la liberté de le pensée, l'estime publique pour laquelle je combats depuis ce tems; Robespierre lui-même reconnaîtra bientôt son erreur. »

Les observations de Dubois-Crancé sont renvoyées aux comités de salut public et de sûreté générale.

Barrere, après avoir annoncé que l'armée de Sambre et Meuse a pris les villes de Hui et de Saint-Tron, qu'elle approche de Liége, et qu'elle est dans la meilleure position, a fait, au nom des comités de salut public et de sûrete générale, un rapport dans lequel il développe les nouvelles manœuvres des scélérats qui ne cessent depuis plusieurs jours de répéter, comme le disait Hébert dans ses feuilles, qu'il faut un nouveau 31 *mai* : « Ne nous y méprenons pas, dit-il ; les aristocrates et ceux qui, dans le parti de l'étranger, sont chargés de donner à Paris le mot d'ordre, composent si bien leur petite armée contre-révolutionnaire, et enrôlent tant de soldats divers, que les premieres lignes sont composées de citoyens de bonne foi, mais faibles, mais crédules, vindicatifs ou passionnés ; la seconde ligne, de patriotes hypocrites, d'agioteurs de révolution, d'intrigans impunis et de moderés; la troisieme ligne est d'espions masqués, d'aristocrates déguisés, et vient ensuite la troupe des ennemis du peuple. C'est à cette armée que l'on donne le signal dans quelque moment d'orage, lorsqu'avec des calomnies on a pu espérer diviser quelques républicains, ou refroidir quelques représentans ; mais il suffit de présenter au peuple le signalement pour qu'il ne s'y méprenne plus.

Il invite la Convention à se maintenir dans l'attitude imposante qu'elle a prise, et à déjouer tous ces nouveaux complots. « Deux époques remarquables partagent la vie politique de la Convention; la premiere, depuis le 21 septembre 1792 jusqu'au 31 mai 1793; la seconde, depuis le 3 juin jusqu'au moment où je parle. On prépare aujourd'hui sourdement des propos et des murmures analogues à la fin de la premiere époque ; nous verrons si ces inquiétudes conviennent à la fin de la seconde. » Faisant ensuite le tableau comparatif de ces deux périodes, il montre dans l'une le territoire français envahi, l'insolent Brunswick menaçant Paris, les royalistes infâmes et les nombreux aristocrates, l'appellant par leurs vœux, le soutenant par leurs machinations, Dumourier trahissant dans la Belgique, Montesquiou dans les Alpes, Custines sur le Rhin et dans le Nord, la Convention trompée sur la situation des Pyrénées. Sur mer, point de marine, les ports mal administrés, les approvisionnemens nuls, les travaux sans activité, le cabotage même n'étant pas en sûreté. Les croisieres nulles, l'esprit public corrompu dans les villes maritimes.

» Au-dedans la guerre civile allumée, Roland assassinant la patrie avec des écrits, Lebrun exterminant la République par des agens au-dehors, la Convention déchirée par les Brissot, les Pétion, les Guadet, un comité de défense générale où l'on parlait sans cesse de déclarer la guerre à toutes les puissances, d'affranchir le Pérou, de délivrer les Indiens du joug britannique, d'insurger les colonies anglaises, d'en-

voyer notre marine à Saint-Domingue, et de rendre libre le Canada. C'est avec ces systêmes insensés contre lesquels trois ou quatre membres isolés, pouvant à peine être entendus, que le gouvernement d'alors méditait l'annullation totale des forces de la nation, pour la livrer dans les fers de la constitution anglico-royale qui était sans doute préparée des mains de la famine : pendant ce tems, la circulation des grains était arrêtée ; chaque commune effrayée pour ses subsistances ne laissait rien circuler ; chaque marchand devint accapareur, chaque citoyen devint barbare ; le pauvre seul fut oublié, exaspéré, méconnu.

„ Les armées ennemies étaient par-tout victorieuses, à la Vendée comme à Valenciennes, sur les bords de la Loire comme à Condé; le fédéralisme avait gangréné le midi, tandis que la victoire autrichienne avait usurpé le nord ; la législation se passait en débats orageux ; les journaux se consumaient en calomnies; les presses ne rendaient que des libelles ; les esprits étaient aigris, révoltés ; le talent était devenu conspirateur, et les autorités suspectes.

„ A Paris, les citoyens flottaient au gré des passions les plus orageuses. Les Girondins intriguaient pour avoir la force publique, corrompaient quelques chefs, ou trompaient un petit nombre de sections ; Gusman, Espagnol, agent du parti de l'étranger, s'était mêlé parmi les révolutionnaires ; et un effroyable comité des douze avait renouvellé, au milieu des combats pour la liberté, l'horrible souvenir de l'inquisition sacerdotale au milieu du despotisme espagnol. La liberté civile était menacée, la liberté publique était un problême, jusqu'au moment où le courage du peuple et le zele de quelques bons républicains triompherent, le 31 mai, de cette faction royaliste et fédéraliste, en saisirent les principaux auteurs, et arrêterent la République sur le penchant de sa ruine. „

Mais sommes-nous dans les mêmes circonstances? Barrere présente ensuite les travaux de la Convention nationale et de son influence sur toutes les opérations de la République.

« Lyon, ce théâtre de l'industrie changé en forteresse de la royauté, est remise au pas de la révolution ; ses murs tombent, ses batteries coupables sont détruites, les maisons des riches sont démolies, les royalistes punis de mort, et le peuple rétabli dans ses droits.

„ A Toulon, on aurait dû, sans doute, mieux exécuter le décret pour la destruction des maisons des traîtres ; mais Toulon a été repris au milieu de l'hiver comme par un prodige, et l'Anglais a fui honteusement avec l'Espagnol loin de ce port si important pour la France, et le Midi préservé de la perfidie des Toulonnais et de la présence des voleurs britanniques.

„ Marseille a été remise sous le régime républicain, Avignon a été purifié ; la Losere et l'Ardêche sont tranquilles ; le fana-

tisme s'est éteint; le camp de Jalès n'est plus que dans notre histoire.

» Le pavillon tricolor flotte victorieux sur les Alpes, les Pyrénées et les Vosges. Aux Alpes, une armée de républicains a pris des forts et des postes réputés imprenables; et cette armée a fait trembler l'Italie et ébranlé le trône du Piémont.

» Aux Pyrénées orientales, tout le territoire français est évacué, sept mille Espagnols, à genoux devant les Républicains, et une partie du territoire du tyran de Madrid occupé par nos troupes, les magasins pris, les émigrés tués, les généraux prisonniers.

» Aux Pyrénées occidentales, les Espagnols sans cesse repoussés, et le camp des émigrés pris avec tout son bagage.

» La Vendée detruite, ne représentant plus qu'une police militaire à exécuter, et une population plus obéissante à maintenir dans l'agriculture. Les chouans frappés dans leurs repaires, leurs complices arrêtés, les communications anglaises interdites, les intelligences de l'intérieur empêchées, les contre-révolutionnaires qui l'alimentaient détruits, et ce moyen de trouble intérieur, d'alarme exagérée, et de fausse terreur, enlevé aux ennemis du peuple sans espoir de retour.

» L'avortement des projets de fédéralisme; la punition de ces complices, la destruction totale de ces principes meurtriers, et l'unité de la République consacrée de plus fort par tous les décrets énergiques de la Convention.

» Le colosse de la puissance commerciale de l'Angleterre ébranlé, miné par l'acte de navigation française; son commerce ruiné par nos croisieres, et ses marins diminués par le feu de nos escadres.

» Une constitution, la plus populaire qui fut jamais, éclose tout-à-coup des conceptions du génie français, au milieu des accès du royalisme et des convulsions fédératives, comme la fable nous peint Minerve sortant toute armée du cerveau de Jupiter.

» Le peuple Français accourant de tous les points de la République dans la commune centrale, pour y sanctionner, par un assentiment solemnel, un monument constitutionnel et démocratique consacré aux deux divinités des Français, la Liberté et l'Egalité.

» Le tocsin de la premiere requisition sonnant en tous lieux, l'insurrection régularisée d'un peuple libre contre les hordes des tyrans étrangers, et donnant à nos armées de terre cette supériorité victorieuse de tous les tyrans.

» La cavalerie et les transports militaires renforcés par des requisitions légales, et des sacrifices civiques.

» Les manufactures et les atteliers d'armes multipliés, disséminés à Paris et dans toute la République; les atteliers de salpêtre et de poudre alimentés par les districts, par toutes les communes; l'industrie française fabriquant en un seul jour

et sur un seul point plus de 25 milliers de poudre et près de dix mille fusils.

„ Les factions immorales et anglaises frappées de mort ; le parti de l'étranger déconcerté, poursuivi, surveillé.

„ Le sol de la République déblayé des restes impurs de l'aristocratie sacerdotale, nobiliaire, robinesque et fiscale.

„ Un riche convoi amené dans nos ports au milieu des escadres ennemies.

„ La France préservée pendant 15 mois de la famine qui la menaçait ; les récoltes dénombrées, les grains circulant par des requisitions promptes, les armées approvisionnées, les vaisseaux neutres défendus, la marine régénérée dans le matériel et le personnel, de maniere à faire tête à trois puissances navales, et bientôt prête à punir la tyrannie des mers dans Albion même.

„ Le Palatinat et la Belgique avec ses riches moissons conquis en autant de tems qu'il faut pour les parcourir ; l'empereur chassé à Vienne ; le duc d'Yorck réfugié en Hollande ; les troupes de l'Europe exterminées ou fugitives ; Landrecies repris ; le Quesnoy bloqué ; Ostende, Nieuport et toute la West Flandre occupés par nos troupes ; les bords du Rhin délivrés des Prussiens ; la Moselle et les Ardennes se disputant la gloire de vaincre, et les plus grands généraux de l'Europe battus à plate couture par des généraux sans-culotte ; un conseil exécutif inerte, toujours déliberant et d'une indépendance funeste, remplacé par des commissions exécutives, dépendantes et laborieuses.

„ Et au milieu de tant de succès et de changemens heureux, l'institution salutaire du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, c'est-à-dire, de ce gouvernement qui seul fait trembler les aristocrates et les rois, les intrigans et les traîtres, les hommes stupides et les conspirateurs ; de ce gouvernement qui seul pouvait assurer la liberté, qui aurait, il y a cent ans, préservé l'Angleterre des Cromwell et des Georges, si le long parlement avait eu à la place de ses crimes et de sa lâcheté, une institution aussi énergique et aussi nécessaire.

„ A Paris, jamais l'activité des citoyens n'a été aussi grande, la fortune des ouvriers aussi assurée. A Paris, sont tous les grands établissemens, et une dépense journaliere de plusieurs millions. A Paris, sont les atteliers d'armes, de salin, de potasse, de poudre, de salpêtre, d'imprimerie de lois, de fabrique, d'industrie, tous les objets d'industrie et de gouvernement.

„ Le gouvernement révolutionnaire a approvisionné Paris en tout genre, comme une ville assiégée ; ses dépenses sont nationales : et quels sont donc les motifs de plaintes ? qui peut causer les murmures ?

„ Sont-ce les plaintes de quelques patriotes opprimés ?

nous les avons entendues ces plaintes ; et certes elles ont retenti au fond de nos cœurs, et dans ce moment les deux comités s'occupent sans relâche des affaires qui concernent les patriotes dans plusieurs departemens couverts d'intrigans ; et croyez que pas un d'eux ne pourra faire entendre désormais le nom d'oppression.

» Cette oppression tenait à des calomnies semées adroitement parmi les patriotes, et à une intrigue sourde et déjouée ; plusieurs vents portaient la tempête, et tous les contre-révolutionnaires, tous les hommes suspects avaient miné en tout sens le sol sur lequel nous marchons ; mais la mine est éventée, les patriotes ne seront plus opprimés impunément, et la liberte ne sortira que plus belle de cet état de compression.

» Les deux comités ont pensé que la voix de la Convention serait entendue dans toutes les parties de la République, si elle adoptait ce rapport, et qu'un trait de lumiere suffit pour le peuple Français. Nous vous proposons le décret suivant :

» La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités réunis de salut public et de sûreté générale, decrete l'impression du rapport et l'envoi à toutes les sections du peuple Français. » Adopté au milieu des applaudissemens des membres et des citoyens des tribunes.

Le reste de la séance a été employé à des lectures d'adresses et des objets d'intérêt particulier.

Le conseil d'administration du deuxieme bataillon du Finistere fait connaître le trait suivant :

« Le 28 prairial, dans la plaine de Fleurus, Derique, grenadier audit bataillon, est atteint d'un boulet qui lui enleve presque tout le bas-ventre. Ses braves camarades affligés, le transporterent ; il s'aperçoit que ses cartouches tombent ; voici ses dernieres paroles : *Mes amis, je meurs ; ramassez mes cartouches, allez à votre poste.* »

Séance d'octidi, 8 Thermidor.

Robespierre, qui depuis long-tems n'avait paru à l'Assemblée, monte à la tribune et prend la parole.

« Il lit un long discours dans lequel il commence par vanter sa vertu. Il se plaint d'être calomnié, et signale comme ennemis du peuple tous ceux qui lui paraissent opposés à ses projets. Il décrie ensuite dans une longue diatribe toutes les opérations du gouvernement ; il déclame successivement contre les comités de salut public, de sûreté générale et des finances. Sans se plaindre formellement de l'opposition civique mise par ce dernier comité à ses projets d'envahissement des finances, il essaye de le comprendre dans la proscription, en l'accusant d'avoir *contre-révolutionné* les finances de la République.

Il prétend ensuite que les patriotes sont opprimés. « Pour-

quoi, dit-il, ces discours que l'on vous a faits sur les succès des armées ? Le système de Dumourier est suivi dans la Belgique ; on plante des arbres stériles de la liberté, on éloigne les canonniers de Paris, on a formé un camp qui peut devenir dangereux, etc. ”

Il ajoute qu'on a voulu donner le change sur la situation de la République ; enfin il annonce qu'il proposera les seules mesures propres à sauver la Patrie.

On demande l'impression du discours ; Bourdon (de l'Oise) s'y oppose. Barrere insiste pour l'impression, parce que dans un pays libre il n'est aucune vérité qui doive être cachée, et qu'il n'est aucune assertion qui ne puisse être attaquée et examinée. Couthon demande non seulement que ce discours soit imprimé, mais aussi qu'il soit envoyé à toutes les communes de la République. Cette proposition est d'abord adoptée.

Vadier justifie le rapport qu'il a fait concernant Catherine Théos, que Robespierre vient de présenter comme une farce ridicule de mysticité digne de mépris. Il a recueilli depuis de nouveaux renseignemens, des documens immenses ; l'on verra que cette conspiration est des plus étendues, et que cette femme avait des relations intimes avec la ci-devant duchesse de Bourbon, avec Bergasse et tous les illuminés. Vadier justifie ensuite le comité de sûreté générale, qui n'a jamais été divisé d'avec le comité de salut public.

Cambon prend la défense du comité des finances. Le dernier décret sur le viager respecte les rentes depuis 1500 liv. jusqu'à 10500 liv. relativement aux âges. Il n'y a que les agioteurs qui ont intérêt d'attaquer cette opération. Il est prouvé que l'agiotage y est intéressé pour 22 millions de rentes. Cambon n'a voulu servir aucune intrigue ; aussi tous les partis l'ont-ils toujours trouvé sur leur route, opposant à leur ambition la barriere de la surveillance. Il est tems de dire la vérité toute entiere : un seul homme paralysait la volonté de la Convention nationale ; cet homme est celui qui vient de faire le discours ; c'est Robespierre.

Billaud-Varennes donne des éclaircissemens sur le discours de Robespierre ; il demande que les deux comités mettent au jour leur conduite. “ Il faut, dit-il, arracher le masque sur quelque visage qu'il se trouve ; et s'il est vrai que nous ne jouissions pas de la liberté des opinions, j'aime mieux que mon cadavre serve de trône à un ambitieux, que de devenir par mon silence le complice de ses forfaits. ” Il demande le renvoi aux deux comités.

Panis reproche à Robespierre de faire chasser des Jacobins qui bon lui semble. Il veut qu'il dise s'il a proscrit les représentans.

Plusieurs membres prennent successivement la parole, et font sentir que si la Convention décrétait l'envoi du discours,

elle aurait l'air d'en approuver les principes, et se rendrait responsable de l'égarement du peuple ; il demande le rapport du décret. — « Si, depuis quatre décades, dit Barrere, Robespierre eut suivi les opérations du comité, il aurait supprimé son discours. Nous répondrons à cette déclamation par les victoires des armées, par les mesures que nous prendrons contre les conspirateurs, et par celles que nous prendrons en faveur des patriotes. »

Le rapport du décret est prononcé.

Barrere annonce ensuite la prise de la ville d'Anvers (*Voyez les pieces officielles.*) Il ajoute que la sagesse conduira la victoire, et que l'expérience de la derniere campagne utilisera nos succès. Le comité de salut public aura aussi sa Minerve, comme les anciens ; et nous ne laisserons pas extravaser inutilement dans l'Europe ces belles et héroïques armées, et cette population belliqueuse et républicaine que le peuple Français a confiées à la Convention.

Séance de nonidi, 9 *Thermidor*.

Saint-Just commence en son nom un discours dans le même sens que celui que Robespierre avait fait la veille..... Tallien demande la parole pour une motion d'ordre. Il s'afflige de ce qu'on excite par-tout la division. Hier un membre du gouvernement s'en est isolé et a prononcé un discours en son nom particulier ; aujourd'hui un autre fait la même chose. On veut précipiter la patrie dans un abîme. Il demande que le voile soit enfin déchiré.

Billaud-Varennes dénonce ce qui s'est passé la veille dans la société des Jacobins. On y a développé hautement l'intention d'égorger la Convention nationale. Cette société n'était remplie que d'hommes apostés qui n'avaient point de cartes et qui vomissaient mille infâmies contre ceux qui n'ont jamais déviés de la révolution. Je vois en ce moment sur la montagne un de ces hommes qui menaçaient les représentans du peuple. Le voilà . . . (De toutes parts on s'écrie : *Arrêtez ! Arrêtez !* L'individu est saisi et entraîné hors de la salle au milieu des plus vifs applaudissemens.)

Le moment de dire la vérité est arrivé.... Je m'étonne de voir Saint-Just à la tribune après ce qui s'est passé. Il avait promis aux deux comités de leur soumettre son discours avant de le lire à la Convention, et même de le supprimer, s'il leur semblait dangereux. L'Assemblée jugerait mal les événemens et la position dans laquelle elle se trouve, si elle se dissimulait qu'elle est entre deux égorgemens. Elle périra, si elle est faible. (*Non non*, crient tous les membres en se levant à la fois et agitant leurs chapeaux. Les spectateurs répondent par des applaudissemens et des cris de *vive la Convention ! vive le comité de salut public !*).... Vous frémirez d'horreur quand vous saurez la situation où vous êtes, quand vous saurez que la force armée

est confiée à des mains parricides, quand vous saurez que le chef de la garde nationale a été dénoncé au comité de salut public par le tribunal révolutionnaire comme un complice d'Hébert et un conspirateur infâme. Vous frémirez d'horreur quand vous saurez que ceux qui accusent le gouvernement de placer à la tête de la force armée des conspirateurs et des nobles, sont ceux qui nous ont forcé la main pour y mettre les seuls nobles qui existent ; et Lavalette, conspirateur à Lille, en est une preuve. Vous frémirez quand vous saurez qu'il est un homme qui, lorsqu'il fut question d'envoyer des représentans du peuple dans les départemens, ne trouva pas sur la liste qui lui fut présentée, 26 membres de la Convention qui fussent dignes de cette mission. (L'Assemblée murmure d'indignation.) Je dirai plus, on s'est plaint que les patriotes étaient opprimés. Certes, vous aurez une bien étrange idée de la dénonciation, quand vous saurez que celui de qui elle part, a fait arrêter le meilleur comité révolutionnaire de Paris, celui de la section de l'Indivisibilité, quoiqu'il n'y eût que deux de ses membres qui fussent dénoncés. (Nouveaux murmures.)

L'orateur a prouvé ensuite que c'est Robespierre lui-même qui persécute les patriotes ; que c'est lui, qui de son autorité privée a fait arrêter le meilleur comité révolutionnaire, celui de la section de l'Indivisibilité ; qu'il protege les fripons, puisqu'il a empêché l'arrestation d'un secrétaire qui a volé cent quarante mille livres à la République ; qu'il s'est déclaré ouvertement l'ami de d'Aubigny, dénoncé par tout ce qu'il y a de pur en patriotisme ; qu'il a défendu les conspirateurs Hébert et Danton, qu'il a abandonnés lorsqu'il s'est trouvé dans l'impossibilité de les servir : « Que la Convention, a-t-il ajouté, s'arme enfin de la puissance, ou mourons tous ; mourons. Au moins je mourrai avec honneur ; car, je ne crois pas qu'il y ait un seul représentant du peuple qui voulût exister sous un tyran..... »

Non ! non ! s'écrie toute la Convention.

» Enfin le voile est déchiré, a dit Tallien, les conspirations sont découvertes, et bientôt les conspirateurs seront anéantis ; et accusant Robespierre de tenir chez lui des assemblées, où on trace des listes de proscription, de se comporter comme un Cromwel ; je déclare, a-t-il continué, que je suis armé d'un poignard pour percer le sein du tyran, si la Convention n'a pas le courage de le décreter d'arrestation. »

Billaud a dénoncé Dumas, président du tribunal révolutionnaire, dont toute la famille est émigrée, qui a soupé avec son frere la veille de son émigration. Il l'a dénoncé pour avoir tenu hier aux jacobins les discours les plus liberticides, et il a demandé des mesures vigoureuses contre ces individus. La Convention a donc décrété l'arrestation de Hanriot, commandant de la garde nationale parisienne, de ses adjudans, aides-de-camp, de tout son état-major, celle de Boulanger, de

d'Aubigny, Lavalette, Dufraisse, officiers-généraux, et de Dumas, président du tribunal révolutionnaire.

Barrere a fait un court rapport, à la suite duquel on a décrété que tout commandement supérieur au grade de commandement de division est supprimé ; qu'en conséquence le commandant de la premiere légion prendra aujourd'hui le commandement général et qui alternera par la suite, 2°. Que le maire et l'agent national de la commune de Paris sont charges de la sûreté publique dont ils répondront sur leur tê

La Convention a adopte aussi une proclamation pour ouvrir les yeux des bons citoyens.

Vadier a dévoilé la turpitude de l'ambitieux qui voulait asservir un peuple libre. C'est lui qui a, sans l'attache d'aucun comité, fait composer par le décret du 22 prairial sur la nouvelle organisation du tribunal revolutionnaire. C'est lui qui a su prendre tous les masques pour opprimer plus sûrement le peuple. Le rapport sur la prétendue mere de Dieu, il ne l'a ridiculisé que parce qu'il protégeait l'illumine dom Gerle. C'est lui qui a defendu au tribunal révolutionnaire de juger tous les impliqués dans cette affaire, qui tient évidemment à la grande conspiration.

„ C'est à lui que la prétendue mere de Dieu écrivait qu'il était prédit dans Ezéchiel ; c'est lui qui a empêché l'effet du décret rendu le 8 frimaire contre le scélérat Lavalette et consors. C'est cet homme qui soudoyait une multitude de marchands pour servir ses criminels projets. „

Robespierre interromp plusieurs fois par des cris, et apostrophe le président et les membres de l'Assemblée dans les termes les plus injurieux.

On demande de toute part le décret d'arrestation contre les deux Robespierre, Saint Just, Couthon et Lebas.

J'appuie cette proposition, dit Elie Lacoste : „ C'est moi qui le premier ai dit au comité de salut public que Couthon, Saint-Just et Robespierre formaient un triumvirat. Saint-Just a pâli et s'est trouvé mal. Lorsqu'il arriva de l'armée du Nord, après qu'il nous eut parlé de l'état et de la position de cette armée, il nous rapporta qu'un officier Suisse fait prisonnier, lui avait dit que nous ne devions pas compter sur nos succès, que l'ennemi était instruit de nos ressources, et qu'il espérait une scission dans le gouvernement, à l'aide de laquelle il traiterait de la paix avec une faction quelconque. Ce sont eux, les scélérats, qui ont voulu produire la scission. Depuis quelque tems nous étions tranquilles ; les conjurations étaient dejouées ; ceux qui les avaient formées périssaient sous le glaive de la loi, et les armées avaient mis la victoire à l'ordre du jour, lorsque ces hommes perfides ont tenté d'étouffer la liberté. Je demande le décret d'arrestation contre Couthon, Saint-Just et Lebas.

Cette proposition est décrétée au milieu des plus vifs applaudissemens.

On fait passer les décrétés à la barre, et les huissiers les emmenent. La Convention suspend sa seance à cinq heures, et s'ajourne à sept heures du soir.

Reprise de la séance du 9, à sept heures du soir.

Bourdon (de l'Oise) annonce que le bruit se répand que la commune de Paris s'est liguée avec les Jacobins pour opérer une insurrection; il demande que la commune soit mandee à la barre pour rendre compte du fait.

Plusieurs membres prennent successivement la parole, et annoncent qu'il se fait des mouvemens autour des comités; qu'Hanriot s'est échappé et cherche à soulever le peuple; qu'une compagnie de canonniers égarés par ce scélérat a voulu diriger ses canons contre la Convention, mais que la force armée s'y est opposée.

Elie Lacoste annonce que plusieurs des conspirateurs viennent d'être mis en liberté. Robespierre qui, contre le vœu du comité de sûreté générale, avait été conduit au Luxembourg, a été refusé par l'administrateur de police qui se trouvait dans cette maison, et qui l'a fait conduire à la commune. Les officiers municipaux l'ont embrassé, l'ont traité en frere, et lui ont dit qu'ils le protégeraient. Ces officiers municipaux sont en rebellion contre les décrets de la Convention. Je demande qu'ils soient mis hors de la loi.

Cette proposition est décrétée au milieu des applaudissemens.

Hanriot est également mis hors de la loi.

Vouland propose, au nom des deux comités, pour chef à la garde nationale, le représentant du peuple Barras. L'Assemblee le nomme au milieu des applaudissemens, et sur sa demande, lui adjoint six membres qu'elle investit des pouvoirs attribués aux représentans du peuple près les armées. Ces membres sont : Ferrand, Fréron, Rovere, Delmas, Bolleti, Leonard Bourdon et Bourdon (de l'Oise.)

Barrere, au nom du comité de salut public, fait un rapport dans lequel il donne de nouveaux détails sur la conjuration.

« Pendant que vous rendiez des décrets salutaires, Hanriot répandait dans les rues de Paris le bruit qu'on venait d'assassiner Robespierre. Les nouvelles les plus infâmes étaient publiées contre vous. Des cartouches étaient distribuées aux gendarmes pour frapper les représentans du peuple, et les soldats fideles viennent de déposer sur le bureau du comité des cartouches distribuées par le crime.

„ Pendant ce tems, l'administration de police, d'après un mandat du maire, l'agent national de la commune de Paris, et l'un de ses substituts, décernaient un mandat de liberté pour les citoyens Lavalette et Boulanger, officiers de la force armée parisienne,

parisienne, et pour Villatte, juré du tribunal révolutionnaire. Ainsi l'administration de police, le maire et l'agent national se constituaient les supérieurs du comité de sûreté générale, qui avait fait arrêter Villatte, et usurpaient effrontément l'autorité nationale confiée à la Convention.

„ Au même instant Hanriot faisait traduire à la Force un gendarme porteur d'un décret de la Convention jusqu'à ce que les *magistrats* du peuple en eussent ordonné autrement.

„ Tandis que Hauriot créait des magistratures, il insultait à votre autorité, arrêtait le sergent de la Convention; il faisait battre le rappel dans une section, la générale dans l'autre, et le tocsin dans les sections qui environnent la commune. Le maire de Paris envoyait a toutes les barrieres des ordres pour leur fermeture. Nous vous demandons un décret pour faire de nouvelles défenses de fermer les barrieres, et de réputer ennemis du peuple ceux qui désobéiraient à ce décret.

„ Boulanger s'était réfugié au camp de Paris; Hanriot traversait les rues à cheval, en criant: *On assassine les patriotes; aux armes contre la Convention!* et il excitait le peuple qui, calme, ne répondait point à ces aggressions insolentes.

„ Payan déclamait à la commune contre la représentation nationale, et la commune se constituait en insurrection ouverte contre la Convention.

„ Le comité révolutionnaire du Temple nous apprend que la commune de Paris vient de fermer les barrieres, et de convoquer sur-le-champ les sections pour délibérer sur les dangers de la patrie.

„ A la municipalité, il y a un ordre de ne laisser entrer aucun envoyé de la Convention; cependant l'huissier a été admis. Un municipal, au décret qui appelle la municipalité à la barre, a répondu: *Oui, nous irons, mais avec le peuple.* Il a ajouté à cette réponse un geste que le peuple n'aurait pas avoué, parce que le peuple s'honore lui-même en honorant ses représentans. „

Barrere annonce que la plus grande partie des sections s'est prononcée pour la représentation nationale et qu'une autre partie accourt au secours de la loi. Il présente un projet de décret qui est adopté en ces termes:

„ La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de salut public et de sûreté générale, défend de fermer les barrieres, ni de convoquer les sections, sans une autorisation des comités de salut public et de sûreté générale.

„ Elle met hors de la loi tous les fonctionnaires publics qui donneraient des ordres pour faire avancer la force armée contre la Convention nationale, ou pour l'inexécution des décrets qu'elle a rendus.

„ Elle met aussi hors de la loi les individus qui, frappés de décret d'arrestation ou d'accusation, n'auraient pas déféré à la loi, ou qui s'y seraient soustraits. „

Barrere présente ensuite une proclamation pour inviter le peuple à se rallier à la Convedtion ; elle est adoptée.

Elie Lacoste observe que le camp des Sablons est commandé par une créature de Dumourier, de Beurnonville et de Custines, par Labreteche. Billaud-Varennes annonce que depuis environ quatre heures Labreteche est arrêté. Il appelle l'attention de l'Assemblee sur un autre objet. « Il n'y a pas de doute, dit-il, que la fête projettée pour demain était une mesure prise pour envelopper la Convention et les comités sous prétexte de faire manœuvrer devant la Convention les jeunes gens du camp. On avait demandé à les armer, et l'on devait leur faire amener 15 pieces de canon. Je ne veux pas élever de nuage ni sur le patriotisme des jeunes gens, ni sur la vertu du peuple ; mais je crois qu'il ne doit point y avoir de fête demain. La fête est renvoyée.

Amar déclare qu'il a couru les plus grands dangers..... Les comités sont investis par Hauriot.... La Conventiou entiere se leve et jure de mourir à son poste.

Toutes les sections viennent successivement à la barre jurer de ne reconnaître d'autre autorité que celle de la Convention. Les Gendarmes de la Convention écrivent que s'ils ne se présentent pas à la barre, c'est qu'ils sont plus utiles à leur poste.

Le président annonce qu'il tient entre les mains l'original de la convocation des seétions de Paris par la commune, ainsi que la nomination d'un général qu'elle a fait au mépris du décret rendu le matin.

Brival qui revient du camp des Sablons annonce que tous les éleves en apprenant la conspiration se sont écriés : *Périssent les traîtres ! vive la liberté !*

Cependant les inquiétudes se prolongent encore, différens rapports sont faits..... Enfin, Léonard Bourdon entre dans la salle accompagné d'un gendarme qu'il demande la permission de faire monter avec lui à la tribune. « Ce brave gendarme que vous voyez ne m'a pas quitté, dit-il ; il a tué deux des conspirateurs (Vifs applaudissemens.) En sortant d'ici j'ai été chercher des forces dans les sections des Lombrds, des Arcis et des Gravilliers, pour faire le siége de la maison commune ; nous avons débouché sur la place par plusieurs colonnes. A notre approche, les citoyens égarés ont ouvert les yeux, et les lâches ont fui. Nous avons trouvé Robespierre aîné armé d'un couteau que ce brave gendarme lui a arraché. Il a aussi frappé Couthon qui était aussi armé d'un couteau ; Saint-Just et Lebas sont pris, Dumas et 15 ou 20 autres conspirateurs sont renfermés dans une chambre de la maison commune qui est bien gardée.

Nous avons chargé trois citoyens, l'un d'amener ici les prisonniers, l'autre de veiller à la saisse, et le troisieme de faire des recherches pour faire découvrir les autres conspirateurs qui pourraient s'y être cachés. Il est vraisemblable

qu'Hanriot s'est échappé, car des citoyens m'ont dit qu'ils l'avaient vu fuir; mais comme ils ne connaissaient pas votre décret, ils n'ont point couru sus. Enfin, citoyens, la liberté triomphe et les conspirateurs vont bientôt paraître à votre barre. (*Non, non*, s'écrie-t-on de toutes parts!)

Voici un porte-feuille et des papiers saisis sur Robespierre. Voici aussi une lettre trouvée sur Couthon, signée Robespierre et Saint-Just. Elle est conçue en ces termes :

« Couthon, tous les patriotes sont proscrits, le peuple entier est levé; ce serait le trahir que de ne pas te rendre à la maison commune où nous sommes. »

On remet aussi un cachet d'argent, trouvé à la commune sur la table du président, à côté de Robespierre, lequel cachet portait l'empreinte d'une fleur de lys.

Le président annonce qu'on amene le lâche Robespierre sur un brancard. Vous ne voulez pas qu'il entre? (*Non, non*, s'écrie-t-on de toute part.) « Le cadavre d'un tyran, dit Thuriot, ne peut que porter la peste. La place qui est marquée pour lui et ses complices, c'est la place de la Révolution. »

Legendre annonce qu'il vient des Jacobins où il s'était rendu avec dix patriotes déterminés, dans l'intention de brûler la cervelle au scélérat qui présidait cette société. « Mais mon malheur, dit-il, a voulu que ce scélérat, qui se nomme Vivier, se soit confondu dans la foule. Je me suis arrêté, de peur de frapper l'innocent. J'ai dit aux femmes des tribunes : Vous êtes égarées; allez, la Convention punit le crime et non l'erreur. J'ai fermé les portes des Jacobins; en voici les clés. »

La Convention met Vivier hors de la loi et suspend sa séance à six heures du matin.

Reprise de la séance de décadi, 10 *thermidor*, *à* 9 *heures du matin.*

Le département de Paris, le tribunal révolutionnaire, le tribunal de cassation et plusieurs sections, de même que les éleves de l'école de Mars viennent féliciter la Convention d'avoir sauvé la patrie. Une députation de la commune de Bercy remet un arrêté que cette commune a reçu des traîtres; il est ainsi conçu :

Agent national, maire et patriotes de Bercy; Robespierre et autres patriotes sont opprimés, accourez avec vos armes!

La commune de Bercy, ajoute l'orateur, est restée fidelle à son poste, et a pris un arrêté dans lequel elle proteste de rester unie à la Convention, comme le centre unique de la volonté nationale.

Dubarran, au nom du comité de salut public et de sûreté générale, fait adopter le décret suivant :

« Art. Ier. Le tribunal révolutionnaire fera exécuter sans délai le décret porté hier contre les députés déclarés traîtres à la patrie et mis hors de loi, ainsi que contre Fleuriot, maire de la commune; Payan, agent national; Dumas, président du tribunal révolutionnaire, qui s'est soustrait au decret d'arres-

tation, pour se réfugier au sein d'une commune rebelle. Sont aussi compris dans le présent décret, Vivier, président des Jacobins; Sijas, Coufinal, Lavalette et Boulanger.

„ L'exécution des conspirateurs ci-dessus nommés aura lieu aujourd'hui sur la place de la Révolution.

„ III. Le présent décret sera expédié sur-le-champ et envoyé à l'accusateur public. „

Santerre est à la barre; il annonce qu'il était victime de l'oppression du scélérat Robespierre; que ses fers viennent d'être brisés, et qu'il n'aspire qu'au bonheur de continuer à se rendre utile à la patrie, n'importe dans quel grade. — Il est admis aux honneurs de la séance.

Dubarran annonce que le traître Hanriot vient d'être pris; la salle retentit d'applaudissemens.

Barrere, au nom du comité de salut public, s'exprime ainsi:

« Citoyens, la justice nationale a triomphé; le peuple s'est montré aussi grand qu'il fut jamais, et les sections de Paris ont bien mérité de la République. Voilà les premieres paroles qui doivent sortir des comités de salut public et de sûreté générale, et qui doivent être proférées dans le sein de la Convention.

„ Voilà donc les dangers que l'orgueil, l'esprit de domination et le poison du despotisme ont fait courir à la liberté! Un seul homme a manqué de déchirer la patrie; un seul individu a manqué d'allumer le feu de la guerre civile et de flétrir la liberté, car elle ne peut ni se perdre ni s'obscurcir.

„ C'est une grande leçon pour les assemblées de législateurs, c'est un grand exemple pour tous les citoyens.

„ Quand un homme s'empare despotiquement de la volonté, des délibérations et des mouvemens de la plus nombreuse et de la plus célebre société populaire, il devient insensiblement le dominateur de l'opinion publique, et l'opinion publique, qui seule a le droit de régner sur un peuple libre, a perdu son empire.

„ Quand un homme seul a dans ses mains les influences des sociétés, de l'autorité judiciaire, révolutionnaire et du pouvoir militaire, il n'y a plus de contre poids suffisant pour maintenir une assemblée nationale libre, un gouvernement actif et droit, et une égalité légale.

„ Sur quels principes établirions-nous donc la pondération des droits égaux fondés sur la loi, si nous les laissions à la merci d'un homme, d'un tribunal, d'un commandant ou d'une société, pas même des comités créés par la Convention? Elle seule doit régir, faire les lois, la guerre, la justice et la police nationale; elle est tout: vous, individus, vous n'êtes rien à l'égard du peuple.

„ La hideuse contre-révolution s'était réfugiée à la Maison-Commune. C'est-là qu'elle a essayé plusieurs fois de s'établir, de se filtrer ensuite dans les diverses autorités constituées soit par vanité, soit par perversité, soit par ambition, soi

par aristocratie ou par vénalité ; une foule de citoyens s'étaient livrés à cette épidémie contre-révolutionnaire qui a produit tant d'obstacles à la liberté. A certaines époques, la contre-révolution, usurpatrice des pouvoirs quand elle ne pouvait les renverser, a fait des efforts moins ardens, a eu des résultats plus secrets ; mais aujourd'hui la contre-révolution avait jetté le masque : ses fauteurs paraissaient au grand jour, ses partisans s'agglomeraient, ses satellites se rassemblaient en foule, et nous avons vu jouer en quelques heures et à-la-fois tous les ressorts de cette manœuvre infernale. Depuis Robespierre jusqu'au dernier agent de police ; depuis Hanriot jusqu'au plus vil sicaire ; depuis l'aristocratie jusqu'à la plus obscure dévote ; depuis l'ambitieux le plus hardi jusqu'au dernier des prisonniers, tout s'est agité, tout a paru à nos yeux, et les ombres de la nuit n'ont pu dérober à la Convention la connaissance de tant de mouvemens divers, de tant de projets parricides.

„ Si des hommes qui ne veulent rien croire ou trop croire doutaient encore de tous les crimes commis dans la journée d'hier au matin, par Robespierre et ses complices contre la patrie, ils se sont chargés de dissiper eux-mêmes tous les doutes, de déchirer de leurs propres mains tous les voiles, et de montrer à des Français libres la dictature et le despotisme dans toute sa difformité ; par leurs agens, les décrets de la Convention nationale sont enfreints ; par leurs complots préparés, les prisons qui reçoivent ces grands coupables, ne peuvent se refermer sur eux. Le conseil-général de la commune s'érige en puissance plus que nationale, car elle infirme ses décrets, et accueille dans son sein des députés décrétés d'accusation pour crime de tyrannie.

„ Un chef factieux de la force armée court insolemment dans les places publiques ; il excite impunément les citoyens à la révolte contre l'autorité du peuple, il excite leur fureur contre ses représentans, calomnie ses décrets, force les maisons d'arrêt, défend d'y recevoir les prisonniers que par ordre de la commune, viole le comité de sûreté générale, menace et frappe des députés dans les rues, et crée par ses ordres militaires ce qu'il appelle des magistrats du peuple.

„ Un maire, investi de la confiance des comités, les trompait encore le matin par les rapports les plus rassurans sur l'état de Paris et de l'esprit public ; il faisait le soir sortir des prisons les accusés par la Convention nationale, et leur donnait une préséance dans le conseil général de la commune ; Saint-Just était nommé chef d'un comité d'exécution ; Lebas était le pouvoir exécutif ; les deux Robespierre et Couthon étaient le conseil ; Dumas s'occupait de la formation d'un tribunal contre-révolutionnaire, et trois patriotes devaient être pendus ce matin ; on ne sait pas encore des nouvelles d'un commandant républicain que ces conspirateurs ont fait arrêter ;

Payan, agent national, stipulait pour la révolte, et s'était chargé d'insulter à la représentation nationale; la municipalité se répandait dans les sections pour les corrompre, et dans la force armée pour la mettre en révolte; le conseil s'occupait de fermer les barrieres et de nommer un général pour une force qu'il n'avait pas encore. Pour qui étaient ils donc rassemblés? pour quels intérêts allaient-ils voter dans cette assemblée municipale? Non, le souvenir d'une pareille démence ne devrait pas passer à la posterité, où les efforts de quelques pygmées contre la liberté ne peuvent être que ridicules. Etrange présomption de ceux qui veulent arrêter le cours majestueux, terrible de la revolution française, et faire reculer les destinées de la premiere des nations! et avec quels moyens! avec le talisman royal, avec des mannequins que le despotisme a brillantes autrefois. Peut-être vous ne le croirez pas: sur le bureau de la Maison-commune, où se tenait la séance contre-révolutionnaire, était un sceau neuf, n'ayant pour empreinte qu'une fleur-de-lys; et déja dans la nuit deux individus s'étaient presentés au Temple pour en demander les habitans.

„ Quels étaient donc les sujets de leurs espérances? Les sicaires, les assassins, les brigands, compagnons ordinaires de Hanriot; ses aides-de-camp, ses affidés étaient là pour le délivrer au comité de sûreté générale, et pour obéir à ses ordres sanguinaires; car tout ce qui porte le nom de citoyen a manqué à ses desseins funestes. Les canonniers, toujours fidelles à la patrie comme à la victoire, l'ont abandonné; des sections trompees un instant n'ont reconnu que la Convention: le jour n'était pas encore paru, lorsque les conjurés se sont trouvés dans une solitude horrible, où il n'y avait plus qu'eux et leur crime.

„ Aussi, dès que les sections de Paris se sont présentées à la place de la Maison-commune, la terreur a saisi les coupables; Lebas s'est tué d'un coup de pistolet. Couthon s'est blessé en tombant. Robespierre jeune s'est jetté par une fenêtre. Robespierre aîné s'est blessé, Saint-Just a été saisi: Dumas, plus ami de la vie, s'est caché dans un réduit, et Hanriot a pris la fuite par des petites rues qui sont derriere la Maison commune, il s'est caché quelque tems, et vient de se faire justice: il s'est jetté par une fenêtre. Est-ce avec de pareils hommes qu'il faut craindre des contre révolutions? Est-ce pour de tels individus que les citoyens doivent s'armer et se battre? Non, sans doute: cependant ils pouvaient mettre la patrie en peril, si cette crise avait été longue ou l'évenement douteux. Ils pouvaient paralyser la législation, désorganiser la victoire, rehausser le courage des ennemis, remuer les prisons et rendre à l'aristocratie son insolence meurtriere Leurs auxiliaires étaient toutes les espérances odieuses auxquelles s'attache un parti ambitieux et hypocrite; leurs auxiliaires étaient les

partisans d'un pouvoir unique, les habitués du gouvernement corrompu des rois, et ces feseurs de projets criminels que soutiennent dans l'intérieur les ennemis de la révolution.

" On parlait hier des motifs d'accusation contre les ennemis du peuple, comme si l'envahissement de la représentation nationale, l'usurpation de tous les pouvoirs, le projet effectué de renverser le gouvernement révolutionnaire, et la volonté d'un homme substituée à la volonté générale, pouvaient être des crimes inapperçus ou impunis. Mais s'il a pu manquer quelque chose à la preuve la plus irrésistible, à la conspiration la plus évidente, ils sont tous allés, au mépris des lois et sous les regards des législateurs et du peuple, se réunir pour conspirer ouvertement, pour opposer puissance à puissance, force à force, armée à armée, et pour diviser les départemens et les armées de la République. Mais tant de crimes sont inutiles, non pour la liberté qu'ils servent, mais pour eux qu'ils deshonorent et font mourir.

" Le résultat des opérations militaires qui nous a été remis par Barras, représentant du peuple, et au nom de ses collegues porte les faits suivans, qu'il faut se hâter de publier pour neutraliser les nouvelles fausses que les couriers de l'aristocratie propagent déja. Tous les établissemens nationaux sont en sûreté, la garde y est nombreuse; l'arsenal a été défendu par sa section, et il en a été de même par chaque section de Paris, dont on ne peut se faire une idée en zele et en patriotisme, que lorsqu'on a passé la séance de la nuit dans cette enceinte.

" Les postes des prisons ont été triplés; la Maison-commune a des postes forts et nombreux pour empêcher tout rassemblement que la fuite d'Hanriot et mieux encore l'esprit public rend plus impossible que jamais. Le Temple est gardé avec soin, ainsi que la Conciergerie : le même intérêt appelle un peuple libre à les garder. Les sections du fauxbourg Antoine, excitées par des commissaires de Hanriot, se sont ralliées à la voix de la Convention. Des représentans du peuple y ont été accueillis, applaudis vivement et accompagnés par-tout.

" C'est-là que quelques aristocrates déguisés parlaient d'indulgence, comme si le gouvernement révolutionnaire n'avait pas repris plus d'empire par la révolution même dont il avait été l'objet, comme si la force du gouvernement révolutionnaire n'était pas centuplée depuis que le pouvoir, remonté à sa source, avait donné une ame plus énergique et des comités mieux épurés.

" De l'indulgence ? il n'en est que pour l'erreur involontaire; mais les manœuvres des aristocrates sont des forfaits, et leurs erreurs ne sont que des crimes.

" La Convention nationale signalera ces événemens par une guerre plus ouverte à tous les préjugés; faisons-la à toutes les ambitions particulieres; il ne faut pas, dans une République,

qu'un homme s'éleve au-dessus d'un autre homme. Il n'y a de grand et d'éleve que le peuple.

„ Je dois dire ici un trait qui marque bien l'état de l'esprit public. Des émissaires secrets avaient voulu le corrompre dans le fauxbourg Antoine ; mais aussi-tôt que les representans ont parle des signes de royalisme trouvés à la Maison-commune, ces sections républicaines n'ont fait entendre que des cris d'indignation.

„ Les gendarmes de la garde des tribunaux sont venus sur le Pont neuf protester de leur dévoûment pour la Convention nationale, et se sont mis en bataille sur ce même pont qu'on disait menacé.

„ Le fauxbourg Marcel, qui avait été invité par le scélérat Hanriot à protéger ses crimes, est venu avec ses canons, dans l'intention de détruire tous les complices des conspirateurs.

„ Toutes les compagnies de canonniers qui avaient été à la Grêve, se sont portées de suite dans les endroits où la Convention aurait été le plus menacée.

„ Enfin le cri unanime de tous les citoyens a été : *Vive la Convention ! vive la Liberté ! vive la République ! Périssent les traîtres et les tyrans !* il est le seul qui soit entendu dans toutes les rues, dans toutes les sections de Paris.

„ Le meilleur esprit regne par-tout, la patrie est par-tout honorée ; on ne s'attache ni à un homme, ni à une réputation : la liberté est le mot d'ordre, et la Convention nationale le point de ralliement.

„ C'est dans les circonstances les plus belles où se soit trouvée la Convention nationale, que les comités ont pensé qu'elle devait s'adresser aux départemens et aux armées. C'est un succès majeur pour la révolution, c'est une grande bataille gagnée sur les tyrans. Les communications ne sont que trop rares entre le peuple et ses representans : il faut les multiplier. Les circonstances le réclament, et le patriotisme ne peut qu'y gagner plus de lumiere et de forces. „

Barrere fait en suite lecture de la proclamation suivante :

Proclamation au peuple Français et aux armées de la République.

« Citoyens, des conspirateurs hypocrites, frappés par vos véritables representans, s'étaient réfugiés dans le sein d'une municipalité perfide. Ils rassemblaient une force armée, provoquaient les citoyens contre la representation nationale, et menaçaient d'envahir les droits du peuple.

„ Mais ce danger est passé aussi-tôt qu'il est apperçu dans une commune célebre, qui fut le berceau et l'asile de la liberté. A peine les manœuvres des conspirateurs Robespierre, Saint-Just et Couthon, et de leurs complices, ont été connues, les sections de Paris ont été environner la Convention nationale ; les citoyens

ont fait aux représentans du peuple un rempart de leurs corps, de leurs armes un appui.

» Qu'il etait beau et digne de vous ce spectacle touchant des citoyens de Paris, rassemblés spontanément autour de la Convention, dans la même nuit que des mains coupables sonnaient le tocsin dans la Maison-commune !

» Les tenebres ont couvert quelques petits rassemblemens de citoyens trompés ; mais le soleil n'a éclairé que des sections fidelles et des conspirateurs abandonnes. Cette solitude du crime a frappé tous les regards, en même tems que tous les vœux, tous les applaudissemens, toutes les félicitations étaient portées de toutes parts à la Convention nationale.

» Le 31 mai, le peuple fit la révolution, le 9 thermidor la Convention nationale a fait la sienne ; la liberté a applaudi galement à toutes les deux.

» Puisse cette époque terrible, où de nouveaux tyrans, plus dangereux que ceux que le fanatisme et la servitude couronnent, être le dernier orage de la révolution ! Puisse-t-il sur-tout éclairer les citoyens sur les droits de l'égalité ! Aucun homme n'est rien eu regard de la patrie ; et la liberté n'admet ni primauté ni préférence. Un homme n'est qu'un homme devant la loi, et tout usurpateur des droits du peuple n'est pas un homme ; mais un coupable qui doit disparaître.

» Et vous, braves Républicains des armées, qui couvrez la République de triomphes, vous nous avez aidés à recueillir cette victoire sur les eunemis de l'intérieur. La Convention nationale les a reconnus aux larmes de regret qui coulaient de leurs yeux, lorsque vos victoires étaient annoncées. Continuez par vos brillans succès le deuil des ennemis du peuple, nous continuerons de les démasquer et de les punir. »

Barrere propose et l'Assemblée adopte le décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu la rapport des comités de salut public et de sûreté générale, décrete l'impression du rapport et de la proclamation de la Convention au peuple Français, qui sera envoyée par des couriers extraordinaires, à tous les départemeos et à toutes les armées de terre et de mer de la République. »

Reprise de la séance du 10, *à* 8 *heures du soir.*

Les administrateurs de la commune de Corbeil, la commune de Pantin et plusieurs autres corps constitués applaudissent aux mesures vigoureuses que vient de prendre la Convention.

André Dumont fait connaître plusieurs faits qui prouvent combien étaient scélérats les monstres qui viennent de périr. Le frere du tyran Maximilien, Robespierre jeune, était un vil agioteur ; il exerçait à l'armée d'Italie un commerce honteux. Un vertueux Républicain, nommé Lafond, est venu pour le dénoncer ; eh bien ! Robespierre l'a fait plonger dans

un cachot, où il a gémi pendant cinq mois : ce n'est que d'aujourd'hui qu'il a été mis en liberté. Je demande, dit Dumont, que ce citoyen soit entendu aux comités de salut public et de sûreté générale. (Adopté.)

Plusieurs propositions se font relativement aux commissions populaires et au tribunal révolutionnaire, que les vils scélérats Couthon, Robespierre et Dumas avaient réorganisés à leur gré.

Les conspirateurs, dit Bréard, viennent d'expier leurs forfaits sur l'échafaud ; c'est un beau jour pour la liberté, il doit être un jour de joie. Je demande que toutes les propositions faites soient renvoyées à l'examen des comités, et ajournées à demain. (Adopté.)

La séance se suspend à 9 heures du soir.

Séance de primedi, 11 *Thermidor*.

Les félicitations continuent :

Elie Lacoste représente que le tribunal révolutionnaire à été influencé, de la maniere la plus scélérate, par Robespierre, il demande qu'une commission soit créée sur-le-champ pour le remplacer.

Thuriot appuie ces réflexions de Lacoste, il déclare que la presque totalité des jurés de ce tribunal était vendue à l'infâme Robespierre. Le scélérat leur envoyait sa liste de proscription, et les jurés prononçaient aussi-tôt que sa *sainteté* avait parlé. Il faut, dit Thuriot, que les jurés soient tirés de chaque département parmi les citoyens patriotes, et que toutes les députations se réunissent à cet effet.

Plusieurs membres parlent dans le même sens, sur l'influence qu'avait sur ce tribunal cet homme féroce, qui, s'il avait pu, eût déplacé l'Eternel pour se mettre à sa place.

Tallien cite un fait exécrable à ce sujet. Il dit qu'il y avait dans les prisons de faux prisonniers qui faisaient des listes des patriotes enfermés, les envoyaient à Robespierre, qui envoyait sur-le-champ ces malheureux au tribunal.

La Convention prononce la suspension des juges et des jurés du tribunal révolutionnaire, et décrete que les comités de salut public et de sûreté générale lui présenteront, séance tenante, la liste des citoyens qui rempliront provisoirement les mêmes fonctions.

Un membre fait la même proposition à l'égard des commissions de Lyon, de Lille, etc. qui, dit-il, sont toutes organisées par Robespierre.

Tallien s'oppose à ce que cette mesure soit prise à l'instant : elle pourrait donner prise à l'aristocratie. Il demande le renvoi des propositions à cet égard aux comités de salut public et de sûreté générale.

Il pense que ces comités présenteront aussi l'épuration des commissions exécutives. Il cite qu'à la tête de la commission

d'instruction publique est un jeune homme de 19 ans qui a fait beaucoup de mal.

Les propositions de Tallien sont décrétées.

Billaud arrivant dans la salle, dit qu'il pense qu'il est dangereux de suspendre indistinctement les juges et les jurés du tribunal. Il ajoute que si la majorité des membres qui le composent ont été traîtres, il y a encore des membres purs ; que les comités sont à la poursuite des traîtres de ce tribunal : que d'ailleurs le décret rendu paralyserait le jugement que les membres de ce tribunal reconnus purs vont porter unanimement contre les infâmes complices de Robespierre.

La Convention ajourne les propositions faites jusqu'après le rappost des comités.

Barras entre dans la salle. Il assure la Convention que la félicité dont jouit Paris est due à la contenance majestueuse de la Convention nationale. Par-tout le peuple la comble de bénédictions, et fait retentir les cris réitérés de vive la Répblique, vive la Convention ! Le calme le plus profond regne : les prisons sont sûres, et on poursuit avec activité les complices de Robespierre. Vifs applaudissemens.

Les sections recommencent à défiler au milieu des cris de vive la République ; toutes expriment leur joie de ce que la patrie est sauvée, jurent de défendre la Convention nationale jusqu'à la derniere goutte de leur sang. Les invalides apportent les mêmes sentimens à la Convention.

Seance suspendue à 5 heures.

PARIS. *Quartidi*, 14 *Thermidor*.

La liberté et l'égalité viennent encore de sortir triomphantes d'une des crises les plus terribles que la révolution ait éprouvé jusqu'ici. Ce n'était plus ni le choc des passions, ni celui des partis, ni les combinaisons perfides de l'étranger, ni les complots de l'aristocratie qui menaçaient la République. Le comité de salut public avait prouvé d'une maniere assez évidente, par l'organe de Barrere, la différence qu'il y avait entre l'époque du 31 mai et la situation actuelle des affaires. Par-tout au-dehors, des victoires et des conquêtes ; au-dedans, la révolte étouffée, le calme renaissant, le gouvernement révolutionnaire agissant avec énergie et mettant de l'ensemble dans toutes les opérations. Qui pouvait donc occasionner ce nouvel orage ? où était la matiere, non pas même d'une sédition, mais d'une plainte ?

Il fallait que le plus grand péril vînt d'un homme qui s'était emparé graduellement d'une sorte de confiance publique, et qui se servait d'une popularité acquise par six années de sou-

plesse et d'intrigue, pour élever son ambition particuliere sur les ruines de l'égalité.

Déja, depuis plus de 40 jours, Robespierre, de son propre aveu, ne paraissait plus au comité de salut public. Qui pouvait l'engager à oublier ses devoirs et à déserter le poste où il avait été placé? Aucun revers, aucune circonstance extraordinaire ne motivait une conduite aussi étrange? Au lieu de prouver son patriotisme en sacrifiant à la chose publique ses mécontentemens particuliers, à supposer qu'il en eût eu, au lieu de déposer franchement dans le sein de la Convention nationale, ou ses inquiétudes, ou ses griefs, ou ses plaintes, il intrigue, il manœuvre sourdement, il cherche par-tout ou des agens, ou des complices, il ne s'occupe dans une société célebre, qu'il maîtrisait par la terreur, qu'à désigner les victimes qu'il veut immoler, et ces victimes il les choisit parmi ses collegues, car pour les autres il ne se donnait pas la peine de les nommer, il les proscrivait dans l'ombre. Il remplit les places de ses créatures, et ce sont toujours ou des hommes médiocres, ou des hommes dévoués, et c'est lorsqu'il s'est assuré des magistrats de la commune, de l'état-major de la force armée et de la majorité du tribunal révolutionnaire, qu'il leve l'étendard de la domination, et prononce dans l'Assemblée représentative un discours qui n'était que l'introduction de ses affreux projets. Il comptait dans la Convention et au-dehors sur la terreur des uns et le dévouement des autres.....

Heureusement la conscience publique a été plus forte que le crime de quelques individus. La Convention nationale a déployé une energie et une activité que les conspirateurs n'avaient pas prévues; il a suffi de quelques heures pour déchirer le voile et les faire arrêter. Mais cet acte de vigueur a été le moment même de plus grands dangers; les scélérats s'étaient tellement assurés des voies secondaires, qu'un officier de police, prévaricateur, méconnait ouvertement les décrets de la Convention, refuse de recevoir dans la maison d'arrêt du Luxembourg le coupable Robespierre, et le renvoie à la Maison-commune où il est reçu au milieu des acclamations des membres du conseil général, qui dès-lors se constitue en révolte ouverte contre la Convention. Hanriot, à la tête de son état-major et de quelques satellites, court dans les rues le sabre à la main, excite le peuple à la sédition, va délivrer les complices de Robespierre, et les amene à la commune. Les rebelles font sonner le tocsin sur les huit heures du soir, il dure une partie de la nuit. Là, le conseil général s'agite, prend des arrêtés liberticides, provoque les sections et les communes voisines. Hanriot donne des ordres; trois compagnies de canonniers sont égarées. Robespierre et ses complices écrivent déja dans leur féroce espoir le nom des députés sur des tables de proscription.

Mais le tocsin sonne en vain à la commune. Aucune section

ne répoud à ce signal de la révolte ; le peuple qui sait démêler ses véritables dangers de la liberté d'avec les complots de quelques factieux, et qui ne veut plus supporter le joug d'aucune tyrannie individuelle, ne balance pas entre la Convention et eux. Avant même que la Convention eût mis les rebelles hors de la loi, les sections s'étaient ralliées à la représentation nationale comme au seul centre du gouvernement ; la force armée n'a reconnu d'autres ordres que ceux émanés de la Convention. La place de Grêve, qui s'était remplie d'une foule immense, s'est changée bientôt en solitude, et une partie de la force armée a investi la Maison-commune. Alors les conjurés, livrés à leur propre impuissance, n'ont plus eu devant eux que l'image de leur supplice, et ont voulu y échapper en se faisant eux-mêmes justice.

Lebas s'est appliqué deux pistolets sur les tempes et s'est tué. Robespierre, lui-même, s'est blessé légerement ; son frere s'est jetté par une fenêtre et s'est brisé les jambes. Couthon s'est également blessé en tombant. Saint-just et Dumas ont été saisis. La plus grande partie de la commune ont été arrêtés. Hanriot s'était échappé en sautant dans une petite rue détournée, mais quelques heures après il fut arrêté par un gendarme, qui fut obligé de le sabrer pour le désarmer ; enfin, le jour qui avait éclairé tant de forfaits en éclaira aussi le châtiment, et à sept heures du soir du décadi, leur tête avait tombé sous le glaive de la loi, sur la place de la Révolution, aux acclamations d'un peuple immense qui s'écriait : *Les monstres, ils en avaient tant fait périr !*

On s'est déja essayé à tracer le caractere de Robespierre. Voici de quelle maniere on le peint dans une feuille publique.

« Tout ce qui brillait autour de lui soit parmi les orateurs, soit parmi les gens de lettres ou les artistes, révoltait sa médiocrité, aussi détestait-il tous ceux de ses collegues dont le talent égalait ou surpassait le sien. Il n'avait jamais pu pardonner à plusieurs constituans leurs éclatans succès. Il feignait de poursuivre en eux leurs crimes, tandis qu'il ne les punissait que de leur renommée. Petit et vain, lâche et féroce audacieux lorsqu'il était soutenu ; timide dans le danger ; orateur médiocre et diffus ; politique sans vue ; hypocrite adroit ; parlant sans cesse du peuple, et se mettant sans cesse à sa place ; ne connaissant d'autre Dieu que son orgueil, et parlant depuis quelque tems de la divinité, comme s'il l'eût le premier révélée ; comme s'il eût voulu faire compter cette grande et salutaire pensée au nombre des bienfaits que lui devait la nation ; monarchiste en 90 ; défenseur de la constitution royale en 1792 ; craignant avant le 10 août la secousse d'un trône à renverser ; s'emparant de cette belle et immortelle journée, comme s'il l'eût amenée, quoiqu'il se fût caché pendant le combat contre le tyran ; populaire ensuite, parce que la cause du peuple

triomphait ; arrivant au gouvernement par des principes démocratiques ; et dès qu'il s'est emparé du timon des affaires, substituant les maximes de l'oligarchie ou du despotisme ; parlant de vertu, en commandant des assassinats ; dressant des listes de proscription au nom de la justice ; opprimant la Couvention au nom du peuple qu'il trompait, et tyrannisant le peuple au nom de la liberté ; sacrifiant tout, amis, conserience, repos, à l'habitude et au besoin de régner ; imputant aux autres les crimes qu'il commettait ou qu'il projettait. ,,

TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE.

Du 8 thermidor. 54 conspirateurs et ennemis du peuple ont été condamnés à la peine de mort, parmi lesquels se trouvent J. C. H. Clermont Tonnerre, 74 ans, ex-lieutenant général, ex-duc ; A. E. F. G. Crussol-d'Amboise, ex-marquis, ex-commandant de la ci-devant province de Normandie. 2 prévenus ont été acquittés.

Du 9. 47 condamnés à la peine de mort, et 2 prévenus acquittés et mis en liberté.

Du 10. Maximilien Robespierre, 35 ans, né à Arras, ex-député à la Convention nationale ; G. Couthon, 38 ans, né à Orfay, ex-député à la Convention ; L. J. B. T. Lavalette, 40 ans, né à Paris, ex-noble, ex-commandant de bataillon de la section des Gardes-Françaises, ex-général de brigade à l'armée du Nord ; F. Hanriot, 35 ans, né à Nanterre, ex-commis de barieres, ex-commandant-général de la force armée de Paris ; L. R. F. Dumas, 37 ans, né à Lucy, département de la Haute-Saône, homme de loi à Lons-le-Saulnier, ex-président du tribunal révolutionnaire à Paris ; A. Saint-Just, 26 ans, né à Liser, département de la Nievre, ex-député à la Convention. ; C. F. Payan, 27 ans, né à Paul-les-Fontaines, ex-juré au tribunal révolutionnaire, ex-agent national de la commune de Paris ; N. J. Viviers, ans, né à Paris, ex-juge au tribunal criminel du département, ex-président des soi-disant Jacobins, dans la nuit du 9 au 10 thermidor ; A. N. Gobeau, 26 ans, né à Vincennes, ex-substitut provisoire de l'accusateur public, près le tribunal du département, officier mnnicipal de la commune du 10 août ; J. B. E. Lescot-Fleuriot, 39 ans, ex-substitut de l'accusateur public du tribunal révolutionnaire, ex-maire de Paris ; A. P. J. Robespierre jeune, ex-député à la Convention ; J. C. Bernard, 34 ans, né à Paris, ex-prêtre ; A. Geney, 33 ans, né à Reims, tonnelier ; A Simon, 58 ans, cordonnier ; D. E. Laurent, 33 ans ; J. L. F. Warmé, 29 ans ; J. E. Forestier, 47 ans, fondeur ; N. Guerin, receveur des rentes ; J. B. M. d'Hazard, perruquier ;

C. Cochefer, ex-tapissier; C. J. M. Bougon; J. M. Guenet, marchand de bois;

Ces 11 derniers ex-membres du conseil-général de la commune de Paris;

Tous mis hors de la loi par décrets de la Convention des 9 et 10 de ce mois, et attendu l'identité constatée par témoins, ont été livrés à l'exécuteur des jugemens criminels pour être mis à mort dans les 24 heures, sur la place de la Révolution.

Du 11. S. B. Boulanger, 37 ans, compagnon jouaillier, général de brigade; P. Sijas, 35 ans, adjoint à la commission des armées de terre; B. Arnaud, 55 ans; J. B. Taitbaut, 58 ans, maçon; P. Remy, 55 ans, tabletier; A. Deltroit, 43 ans 'meûnier; J. G. F. Vocanu, mercier; C. Bigaut, 40 ans, peintre; J. C. P. Lesire, 43 ans, cultivateur; J. B. D. Legendre, 62 ans, agent national des postes; J. P. V. Charlemagne, 26 ans, instituteur, vice-président du conseil-général; P. N. Delacour, 37 ans, ex-notaire; A. G. Jobert, 5 ans, négociant; P. L. Pâris, 35 ans, ex-professeur de belles-lettres; C. Jonquois, 44 ans, tabletier; R. T. Daubancourt, 55 ans, coffretier; J. B. Vincent, 36 ans, maçon; M. Wilicheritz, 55 ans, cordonnier; P. Henry, 48 ans, ex receveur des loteries; J. Cazenave, 30 ans, commis marchand; L. J. L. Gibert, 43 ans, pâtissier; P. Giraud, 27 ans, mercier; E. Pelletier, 33 ans, tourneur et directeur des postes; J. B. Cauchois, 38 ans, commis marchand; J. L. Faro, 31 ans, peintre; R. Grenard, 45 ans, fabricant de papier; J. Lasnier, 52 ans, homme d'affaires; A. Mercier, 33 ans, libraire, directeur de l'imprimerie de la fabrication des assignats; J. P. Bernard, 36 ans, domestique; J. J. Beaurieux, 55 ans, horloger; A. Mercier, 40 ans, menuisier; D. Mettot, 45 ans, agent d'affaires et ex-secrétaire-greffier-adjoint; E. A. Souard, 56 ans, miroitier, directeur des postes; A. Jamptel, 54 ans; J. D. Tambay, administrateur de police; J. B. Berjot, administrateur de police; J. Lumierre, administrateur de police; C. Tanchoux, graveur, administrateur de police; F. Paf, bonnetier, administrateur de police; F. C. Louvet, administrateur de police; P. S. Jault; M. L. Devieux, ex-noble; J. J. Lubin, ex-substitut de l'agent national de la commune: J. P. Legrand; J. B. Chavigny; J. F. Coru; J. Pacotte; P. L. Lamiral; J. P. Eudes; J. N. Langlois; M. F. Langlois; J. N. Blin, ex-secrétaire-greffier-adjoint de la commune; N. Naudin; J. Ravel; P. Gamaury; J. Moenne, ex-substitut de l'agent national; A. Marcel; P. Hoener; J. C. Girardin; D. Dumoutier; P. Dumetz; F. M. Nauvin; J. Morel; C. Desboisseau, ex-juré du tribunal révolutionnaire; C. Benard, même qualité; J. Alavoine; P. F. Delvaux; L. Chatelain; J. L. Cressou: L. F. Dorigny; Lelievre;

Tous membres du conseil-général de la commune, excepté Sijas et Boulanger.

Du 12. C. N. Leleu, 40 ans, né à Vitry-sur-Marne, perruquier, rue Dominique-Germain ; L. Nicolas, imprimeur, 37 ans, natif de Mirecourt, juré au tribunal révolutionnaire ; J. F. Lechenard, 37 ans, natif de Dôle, rue Montorgueuil, tailleur ; E. Teurlot, horloger, 31 ans, administrateur de police, né à Paris, demeurant rue Bernard ; P. F. Quegniard, ébéniste, 54 ans, ex-notable, né à Paris, demeurant rue de la Roquette ; P. Sietty, peintre, 41 ans, né à Trafville, rue Montreuil, à Paris ; J. E. Laheure, 38 ans ; natif de Montreuil, bijoutier, commandant en second de la section Popincourt, demeurant rue Popincourt ; F. R. Camus, négociant, 47 ans, né à Paris, demeurant rue Montmartre ; J. B. Grillay, peintre en porcelaine, 6[illegible] ans, né à Paris, rue Bertin-Poiré ; P. E. M. Gillet, 41 ans, né à Paris, paveur, demeurant rue Bourgogne ; A. Fréry, 62 ans, né à Nancy, commis, rue des Vieux-Augustins ; J. J. Arthur, 33 ans, né à Paris, fabricant de papiers, au coin de la rue des Piques et du Boulevard ;

Tous membres du conseil-général de la commune, excepté Laheure ;

Tous mis hors de la loi par décrets de la Convention des 9 et 10 de ce mois, et attendu l'identité constatée par témoins, ont été livrés à l'exécuteur des jugemens criminels pour être mis à mort, dans les 24 heures, sur la place de la Révolution.

Nota. L'abondance des matieres nous force à renvoyer au numero prochain, les pieces officielles que nous avons annoncées dans les séances.

P. S. Dans la séance du soir du 11 thermidor, Barrere a fait un nouveau rapport sur la conjuration ; nous le ferons connaître. Il annonce ensuite la prise de Liége et du fort Lillo.

Dans celle du 13 on a procedé, par appel nominal, au complétement des membres du comité de salut public. Les membres nommés sont Laloi, Eschasseriaux l'aîné, Bréard, Thuriot, Tallien, et Treilhard.

La Convention décrete que les comités seront renonvellés par quart tous les mois.

Dans la séance du 12 au matin, la Convention décrete que les nommés Hermann et Lhann, commissaires adjoints des administrations civiles de police et des tribunaux, seront mis en arrestation. — Payan, commissaire de l'instruction, est arrêté, et hors de la loi.

(N°. 36.)

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI, 20 THERMIDOR, *l'an deuxieme de la République.*
(*Jeudi 7 Août* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

Couplets patriotiques chantés, le jour anniversaire du 14 juillet, dans un festin champêtre à Boulogne, près Paris.

DANS ce jour où de la France
Paris a brisé les fers,
De chants de réjouissance
Faisons retentir les airs.
O ma patrie !

Vois le peuple triomphant !
Sous le sceptre d'un tyran
Tu ne seras plus asservie.

Tombez, murs du despotisme,
Sous nos coups victorieux !
Noirs flambeaux du fanatisme,
N'épouvantez plus nos yeux !
O ma patrie ! *etc.*

Des rois, ténébreux complices,
Soyez aussi confondus !
Regne affreux de tous les vices,
Céde la place aux vertus !
O ma patrie ! *etc.*

Vous qu'à ce repas civique
Le plaisir a réunis,
Enfans de la République,
Ne cessez pas d'être unis !
O ma patrie ! *etc.*

O toi, dont la Providence
A mis un terme à nos maux,
Dieu, bénis dans ta clémence
Nos succès et nos travaux !
O ma patrie ! *etc.*

CHARADE.

Mon premier est un gouffre où des feux dévorans
Embrâsent, nuit et jour, mille objets différens :
Mon second est dans l'air et sur terre un fluide ;
Mon entier, dans son sein, cache un fer homicide.

ENIGME.

Mon pere était un messager,
Et ma mere une gourgandine :
A leur commerce passager
Je dois mon affreuse origine ;
Oui, lecteur, tel est mon destin :
Je suis un monstre, et c'est tout dire.
Mon nom ferait rougir Thémire,
Il n'est ni français, ni latin.

LOGOGRIPHE.

Dans l'air, sur terre et sous les mers
D'un bout d'un pole à l'autre exerçant mon empire ;
Mon dur aspect fait frémir l'univers :
De mon sceptre de fer accablant les pervers,
Je frappe également les bons : j'aime à détruire,
Et mon pouvoir s'étend sur tout ce qui respire ;
Je porte dans mon sein un bien vil et fatal,
Source de tout le mal
Et des excès abominables
Que commit autrefois un peuple dur, altier
En massacrant un monde entier :
Des fureurs des humains, exemples incroyables.
Voudrais-tu, cher lecteur,
Que je t'offre un objet pour toi plus agréable ?
Ce soir en belle humeur
Tu le verras dessus ta table.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Mémoire sur les subsistances, sur les moyens les plus propres à les rendre plus abondantes, dans tous les tems, ainsi qu'à nous assurer, en ce moment, tous les biens que nous promettent les riches moissons qui couvrent tous les sols de la République. Ouvrage faisant suite au mémoire sur la perfection de la culture et sur les moyens de parvenir à la suppression des jacheres; ainsi qu'à celui sur les assurances des récoltes, du même auteur.

Non oderis laboriosa opera et rusticationem
ab altissimo creatam.

A. P. Julienne Belair, général de division, a publié ce mémoire, l'an 2 de la République, au commencement de messidor. Les mémoires indiqués ci-dessus et autres du même auteur se trouvent à Paris chez Firmin Didot, libraire, rue ci-devant Dauphine; Magimel, presque vis-à-vis le Pont-neuf; Buisson, rue Hautefeuille; Reynier, imprimeur-libraire, rue du Théâtre-Français, et chez les libraires qui vendent les nouveautés.

N. B. *Comme plusieurs des ouvrages si utiles du général Belair sont épuisés, ou sur le point de l'être, le citoyen Simon, négociant, sur le boulevard près la rue du Fauxbourg-Montmartre, s'est attaché à rassembler tous ces ouvrages, de maniere qu'il peut plus que personne en procurer des collections complettes aux citoyens qui pourraient desirer de se les procurer.*

Rome dans sa splendeur ne crut point offenser sa gloire en traduisant dans sa langue, du langage punique, les ouvrages de *Magon*, guerrier carthaginois, célebre par ses connaissances militaires. Les ouvrages agricoles qui dirigeaient les dominateurs de l'Afrique septentrionale serviront à étendre les connaissances des *Varon*, des *Columelle*, des *Caton* et de plusieurs autres célebres Romains. La France, sans contredit plus éclairée que Rome, et plus heureuse, renferme dans son sein des Agronômes qui la mettent en état, si elle le trouve convenable, de se passer des lumieres étrangeres. Au nombre de ces Agronômes qui, à l'exemple de Vauban, servent la République comme militaires et comme agriculteurs, on peut mettre sans flatterie l'auteur de l'excellent mémoire que nous nous empressons d'annoncer à nos concitoyens; ce *mémoire* et les deux (celui sur la suppression des jacheres et le mémoire sur les assurances des récoltes) dont il est la suite et comme le complément, forment le commencement d'une excellente bibliotheque rurale. Il paraît que le citoyen *Belair* est fort en état

par ses connaissances pratiques autant que par sa théorie lumineuse et approfondie de développer et d'étendre de semblables avantages ; il démontre la nécessité de s'assurer, par une méthode prompte et facile (le jaugeage) de la quotité des récoltes ; il desirerait encore l'établissement d'*une chambre d'assurance* de ces récoltes.

Il faut lire dans l'ouvrage même tous les excellens détails d'un ensemble qui présente, pour ainsi dire, un système de nouvelle agriculture et tous les avantages qui résulteraient de sa pratique. Les personnes avides de se remplir la tête de connaissances utiles ne sauraient trop accueillir cette production qui honore à la fois l'homme instruit et le citoyen.

ANNONCES.

Médecine sans le médecin, ou *la destruction* presque totale de toute médecine intellectuelle et doctorale ; par le citoyen Lannay, chirurgien-juré. Prix, 2 liv. 10 sous. Se trouve à Paris chez Lenormant, imprimeur, rue du Muséum, ci-devant des Prêtres-l'Auxerrois.

Livre indispensable aux enfans de la patrie, où ils trouveront le tableau moral et raisonné des symboles de la République, un précis historique et moral de quelques fondateurs et des rapports des actions héroïques de quelques martyrs de la liberté. Nouvelle édition, corrigée et augmentée, avec figures. Prix, 1 liv. 5 sols, et 1 liv. 10 sols pour les départemens. Se trouve à Paris, chez Dufart, imprimeur-libraire, rue Honoré, n°. 100, maison d'Auvergne.

Lettres de Cicéron à Brutus et de Brutus à Cicéron, avec une préface critique, des notes et diverses pieces choisies pour servir de supplément à l'histoire et au caractere de Cicéron. Nouvelle édition, imprimée avec soin. Un volume *in*-12. Se trouve, à Paris, chez les freres Barbou, imprimeur, rue des Mathurins.

GRAVURE.

Le véritable portrait de J. P. Marat, peint d'après nature par J. Boze, en avril 1793 (vieux style) l'an 2 de la République Française, dans les tems les plus orageux de la persécution de cet ami du peuple : on lit au bas ces deux vers.

« Peuple, vois ton ami qui, pour ta liberté,
» Au péril de ses jours, t'a dit la vérité. »

Ce portrait est gravé au burin, en buste et en grand format, avec beaucoup de talent, de vigueur et d'expression, par le citoyen Beisson. Prix, 6 liv. Chez Boze, peintre, cour du Louvre, au pavillon des archives, et chez Beisson, graveur, rue Beaubourg, n°. 272.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 20 Juillet 1794.

LA Russie va probablement avoir affaire avant peu aux flottes de Danemarck et de Suede réunies. Cette coalition maritime ne laisse pas de lui donner de l'inquiétude. Catherine II se sent coupable vis-à-vis de cette derniere puissance chez laquelle elle a essayé de jetter le trouble par la conjuration du baron d'Armfeld, où il est bien constant aujourd'hui qu'elle prenait une grande part. Les deux cours alliées qui veulent faire respecter une neutralité qu'attaquent également l'Angleterre et la Russie, continuent de faire tous les préparatifs nécessaires pour rendre plus formidables leurs flottes dont la jonction est déja opérée. Romanzoff a expédié vers la fin du mois dernier un courier à Pétersbourg : on pense que les dépêches qu'il rapportera décideront le rôle que la Suede et le Danemarck doivent prendre dans les circonstances actuelles. En attendant, on mande de Copenhague, en date du 1er. juillet : Le gouvernement continue à mettre la plus grande activité dans ses armemens de terre et de mer. La flotte danoise sera bientôt forte de 15 vaisseaux de ligne de 4 frégates, et d'un nombre considérable de bâtimens armés de moindre force. Toutes les côtes sont dans un état de défense imposant, et l'on approvisionne Kronenbourg. Des ordres ont été donnés pour enrôler tous les matelots des bâtimens qui se trouvent dans les ports du Danemarck. Cependant la flotte de galeres russes qui se trouve armée ne peut encore mettre à la voile, vu la difficulté de completter les équipages.

On apprend par les nouvelles de Pologne que l'impératrice de Russie, sérieusement alarmée sur le risque de perdre ses riches possessions dans cette fertile contrée, a nommé le général Romanzoff pour y commander : le prince Repnin est chargé d'agir en Lithuanie. On dit que la jonction d'une portion de l'armée russe avec celle de Frédéric-Guillaume est effectuée à Kelce. Cette jonction ne ralentit en rien l'ardeur des braves Polonais qui ont toujours la plus grande confiance dans l'intrépide et prévoyant Kosciuszko, ardent à venger la mort de son compagnon d'armes Grokowski, dont les dernieres paroles au généralissime, arrivé encore à tems pour le serrer dans ses bras, furent : « Je meurs pour la patrie ; je m'estime heureux : va rejoindre tes camarades pour les

consoler de la perte d'un ami ; rappelle-leur qu'ils combattent pour la liberté. ,,

Au reste, le patriotisme des chefs est puissamment secondé par celui du peuple généreux qu'il s'efforce d'affranchir. On se rappelle que le généralissime s'est adressé aux femmes polonaises pour leur demander des chemises dont son armée avait besoin. Ces citoyennes se sont empressées de répondre à ses vues. Aujourd'hui, les troupes sont pourvues de chemises et de tout le linge dont elles peuvent avoir besoin.

Voici ce qu'on mande de Thorn en date du 5 juillet :

« Kosciuszko est sur la rive droite de la Vistule ; son camp est établi près de Cura, à cinq lieues de Varsovie. Le fils aîné du roi de Prusse, de son côté, s'est avancé avec son corps jusqu'à Blonie, à quatre lieues de la même résidence. Frédéric-Guillaume a transporté son quartier général de Konskic plus près des frontieres de la Prusse méridionale, pour être plus à portée de l'aile droite de son armée : celle-ci s'étend de Lowitz jusqu'au corps du prince royal ; d'un autre côté, un corps russe s'est posté à Biala, qui n'est qu'à huit lieues de Varsovie. Malgré toutes ses dispositions, on ne doute point que Kosciuszko ne soit en état de défendre et sauver cette ville ; mais, fût-elle même réduite, les anciens tyrans de la Pologne n'en pourraient concevoir aucune espérance raisonnable de rétablir leur domination. Le courage des Polonais s'anime chaque jour davantage ; chaque jour leur haine s'accroît contre les Russes et leurs complices. Le conseil national vient de publier l'ordre d'un armement général du peuple, ainsi que la formation de magasins dans toutes les villes. On s'occupe déja avec empressement de remplir ces vues. On ne saurait trop le répéter, la masse de la nation polonaise est disposée à tout sacrifier pour la patrie. ,,

Un mois auparavant, le conseil national établi à Varsovie avait publié la piece suivante intéressante à faire connaître, comme l'est nécessairement tout ce qui émane d'un peuple qui combat pour sa liberté.

« Appellés au conseil de la nation par le chef suprême de la force armée, nous vous annonçons, citoyens, que nous avons commencé à remplir les devoirs qui nous sont prescrits par l'acte d'insurrection, et développés dans l'organisation du conseil. Ne nous dissimulant pas à nous-mêmes toute leur importance ni toute leur étendue, nous ne vous le dissimulerons pas non plus : si le service public est toujours un poids immense et dangereux pour celui qui en est chargé, les devoirs des fonctionnaires publics exigeront sur-tout une énergie extraordinaire dans le tems d'une insurrection nationale, dans ce moment de crise où nous avons à lutter contre deux voisins ligués pour nous anéantir, où il nous faut faire les plus puissans efforts pour nous soustraire à leurs glaives menaçans ; où des intrigues intestines chercheront à échauffer et désunir

les citoyens, afin que, divisés et affaiblis par la méfiance, ils redeviennent plus facilement la proie d'un oppression étrangere. La plus légere erreur, le plus simple délai pourra exposer la patrie aux suites les plus funestes. En ménageant quelques particuliers, on risque d'entraîner la nation à sa perte; toute déférence aux préjugés, aux passions, obscurcirait les vérités importantes qui doivent nous guider dans ces circonstances critiques; et c'est cependant au milieu d'elles qu'une responsabilité sévere devant Dieu, devant la nation, devant la postérité, pese déja sur nos têtes.

" Mais puisque nous avons été élevés à ces fonctions par la confiance de notre chef, qui réunit celle de la nation entiere, lui que le ciel, touché des malheurs de la Pologne, semble avoir destiné pour en être à-la-fois le vengeur et le sauveur, nous n'avons pu nous dispenser de nous dévouer au service de la patrie; nous lui faisons sans réserve l'offrande et l'hommage de toutes nos forces et de tous nos moyens; nous attestons que nous sacriant tout entiéremeut pour elle, c'est de son salut que nous faisons dépendre notre existence; nous ne séparons notre existence du sien, fût-il même le plus dangereux, et si nos devoirs surpassent nos forces, nous serons toujours prêts à céder la place à ceux qui en seraient plus câpables, satisfaits de voir qu'ils conduiront mieux la chose publique, dont la prospérité est le seul objet de nos desirs, le seul but de nos efforts. Mais nous sommes convaincus que l'amour de la liberté, qui a embrâsé les cœurs des Polonais de courage, de l'esprit d'union, de confiance et de fraternité, nous facilitera l'exécution de ces mêmes devoirs, quelques pénibles qu'ils puissent être.

" Loin d'en concevoir quelque crainte, nous voyons avec joie que l'organisation du conseil manifeste une juste sévérité contre les conseillers et les suppléans infideles au but de l'insurrection.

" Nous y soumettons volontiers nos têtes, persuadés que le plus léger écart de ce genre serait un crime capital dans un fonctionnaire appelié à fonder les destins de la patrie sur la base de l'indépendance. Il serait infidele à l'insurrection, celui qui en vue d'acquérir plus de considération, formerait des partis, chercherait à séparer les ordres ou les individus, tandis qu'il faut les réunir tous, et les attacher au salut de la patrie par les liens de la concorde et de la fraternité. Nous devons faire abnégation de nous-mêmes, ne songer qu'à la république; nous serons tous glorieux de sa gloire, heureux de son bonheur; nous partagerons sa consideration. Autrement, plus occupés de nos desirs particuliers que de l'intérêt général, nous perdrons la patrie et nous périrons avec elle.

" Citoyens, le conseil regarde encore comme un de ses premiers devoirs de vous prémunir contre les faux patriotes. Le faux civisme est plus nuisible à une insurrection qu'une

guerre ouverte. Le glaive de la justice saura punir les traîtres reconnus; mais un zele simulé peut nous attirer des malheurs, avant qu'une juste punition puisse les atteindre. Ne vous laissez point égarer par leurs ardentes protestations. Gardez-vous de vous laisser seduire par leurs dons; les offrandes d'une main impure ne sont pas dignes de reposer sur l'autel sacré de la patrie. Sur-tout défiez-vous de ceux qui s'abandonnent aux circonstances. Si la Russie l'emporte, ils sont Russes; si la nation se releve, ils ont l'air de ne le céder à personne en patriotisme. Ce n'est point par des discours incendiaires, par une action brillante et isolée, mais c'est par toute leur vie civique qu'il faut juger les individus. La nation acquerra un caractere de fermeté, lorsque ces hommes, à l'affut de l'occasion, ou comme on a dit, à toutes mains, n'auront pas même la possibilité de s'immiscer dans cette entreprise vraiment civique. Il est tems que les Polonais apprennent à se connaître mutuellement. La diete constitutionnelle, le soulevement de Targowitz, le rassemblement de Grodno, n'ont ouvert qu'un champ trop vaste où chacun se montre tel qu'il était réellement; et jusqu'à present l'instabilité, la crainte, l'obstination et le vice ont été les causes du déperissement de la Pologne; elle ne peut se relever que par la constance, le courage, l'union et la vertu.

„ Le conseil, profondément pénétré de ces vérités, vous les annonce, citoyens, de même qu'à vous fonctionnaires, qui remplissez aujourd'hui les devoirs les plus importans à la république. Songez que les destins de la patrie sont entre vos mains; que vous ne pouvez jamais être trop vigilans, trop circonspects, trop laborieux; qu'enfin voici le dernier instant où, animés par un desespoir patriotique, nous avons résolu de périr ou de sauver notre territoire et notre liberté. Concourez, avec le plus grand zele, à exécuter les ordres du chef et du conseil national; facilitez dans vos palatinats et dans vos districts tous les moyens de salut public.

„ Conformément à l'acte d'insurrection, le conseil vous envoie l'organisation des commissions du bon ordre, qui sera suivie dans peu de celles des tribunaux criminels, afin que vous ayez une direction uniforme. Le conseil communiquera régulièrement au public ses actes et résolutions, ainsi que les mouvemens de la force armée, dont le chef suprême lui fera part. Comme il est responsable à sa nation, il veut qu'elle soit le témoin et le juge de tout ce qu'il entreprendra pour remplir le but de l'insurrection au-dedans et au-dehors. „

On sait que la publication du manifeste autrichien contre les Polonais, annoncé depuis long-tems avec emphase par des gazettes à la solde de la Prusse et de la Russie, n'a pas encore eu lieu. Parmi les raisons qui peuvent l'avoir retardé, l'une des plus puissantes est sans doute un commencement de mesintelligence entre le cabinet de Vienne et celui de Berlin. Le

roi de Prusse réclame la possession de Cracovie où il est entré, et dont l'empereur ne veut point se départir. Ce roi de Prusse, bafoué par l'impératrice de Russie dans sa correspondance que la publication des papiers de la chancellerie russe par les Polonais a fait connaître, appelle pourtant l'intervention de la Russie. En attendant, il paraît qu'il a été défendu aux troupes autrichiennes qui sont dans la Gallicie et la Lodomerie d'entrer en Pologne jusqu'à nouvel ordre. Le bruit de leur invasion dans les palatinats de Chelm et de Sandomir est donc prématuré.

De Francfort-sur-le-Mein, le 23 juillet.

Les progrès des armées de la République Française sont si rapides dans les Pays-Bas, que la coalition ne sait plus à quelle mesure s'arrêter. Il paraît que la fuite est la ressource provisoire à laquelle on se livre. Depuis que la grande armée de Cobourg a été forcée de quitter sa position de la Montagne de Fer, elle continue à se retirer. L'aîle gauche que commandait Beaulieu est en pleine retraite sur Liége, et l'on pense qu'elle n'y tiendra pas long-tems. Le corps de Clairfait, formant l'aîle droite, s'est replié sur Malines qu'il faudra sans doute abandonner. Les alliés prennent le chemin de la Hollande. Le commissariat impérial des guerres se prépare déja à quitter Aix-la-Chapelle. On assure que Latour va prendre le commandement du corps de Beaulieu, qui a été nommé quartier-maître-général à la place de Mack. Dans l'embarras où se trouvent les coalisés, et dans l'impuissance où ils sont de se recruter, ils ont demandé du renfort à Mollendorf qui est sur le Rhin, mais la position des Prussiens n'est pas moins critique. Les secours ont été refusés. Voici ce qu'on mande de Mayence le 20 juillet, sur la situation véritable de la coalisation.

« Lorsque les coalisés virent que le plan du fameux colonel Mack avait échoué, ils tinrent un congrès à Mastricht, où lord Cornwallis assista. Il fut chargé de demander au général Mollendorf, commandant de l'armée prussienne, un renfort de 30 mille hommes; mais Mollendorf répondit au lord qu'il ne détacherait pas un seul homme; que si les autres coalisés n'avaient pu réussir dans les Pays-Bas avec une armée de 100 mille hommes contre les Français, il ne voulait point compromettre la gloire du nom prussien, et qu'il avait besoin de son armée. Le milord anglais parut mécontent de cette réponse. Mollendorf s'en appercevant, lui dit : « Il paraît que ce que je vous dis » vous déplait : eh bien ! envoyez une estafette au roi; et si » mon maître m'ordonne de diviser mon armée, alors j'obéirai; » mais dans le moment je donnerai ma démission, et le général » Kalkreuth en fera de même, puisqu'il partage mon opinion. » La valeur et la prudence de nos ennemis commandent cette » résolution. »

De leur côté, les Autrichiens ne sont pas mieux disposés à secourir les Prussiens. On assure que pendant la bataille du 13 juillet le général Prussien ayant demandé du renfort aux généraux Hohenlohe et Hotf, et ceux-ci se préparant à en envoyer, tout-à-coup le généralissime Brown leur défendit de joindre les Prussiens. Hohenlohe et Hotff donnerent sur-le-champ leur démission, et se retirerent. Les Prussiens ont été obligés de se replier jusques sous le canon de Mayence, de sorte qu'il n'y a plus de troupes allemandes sur la rive gauche du Rhin.

Provinces-Unies et Belgique.

Les Français campés entre Bruges et Ostende menacent à un tel point la Hollande, que le cabinet de la Haye et la faction d'Orange sont dans les plus vives alarmes; on en jugera par les deux lettres suivantes du prince héréditaire d'Orange aux états-généraux que nous avions annoncées dans notre précédent numéro.

Au quartier-général, à Tubise, le 3 juillet. « HH. PP. SS., j'ai l'honneur de faire parvenir par la présente à VV. HH. PP. une relation, de ce qui s'est passé le 1 et le 2 de ce mois près l'armée combinée sous mes ordres; et je prends la liberté de m'y référer. Mon quartier-général a été provisoirement transféré ici de Roeulx; et l'armée a pris actuellement une position derriere Tubise : Sur quoi j'ai l'honneur d'être, etc.

» Sur les rapports, reçus des avant-postes du corps sous les ordres du général-major impérial Davidovich, posté du côté de Binch, que l'ennemi, fort d'environ 24 mille hommes, autant qu'on put le savoir, se portait sur trois colonnes à gauche de Binch sur Mons, et semblait vouloir attaquer sa position sur le Mont-Panisele, tandis qu'une force ennemie considérable s'avançait en même-tems des hauteurs de Marimont contre la chaussée de Nivelles; le général de l'infanterie, prince regnant de Waldeck, et le lieutenant-général de la Tour, (attendu que le général commandant prince héréditaire d'Orange, d'après les desirs du prince de Cobourg, s'était rendu de grand matin près de lui à Braine-l'Aleu) donnerent ordre aux troupes combinées, qui campaient sur les hauteurs de Roeulx, de lever ce camp; d'envoyer sur les arrieres les bagages et les tentes, et de se disposer à repousser l'ennemi qui s'approchait; mais ayant ensuite reçu l'avis des avant-postes, à la gauche, que l'ennemi avait deja percé par les villages de Fay et de Seneff, quoique ce dernier village eût été défendu avec beaucoup d'intrépidité et de conduite contre des forces ennemis extrêmement supérieures par le bataillon hollandais de Warlenslehen, commandé par le capitaine Ditmersch, avec perte du lieutenant de Motzfeld tué, du lieutenant Testalowich égaré, et de quelques soldats, on se vit obligé, pour prévenir

que notre aîle gauche ne fut tournée, et que l'ennemi, en pénétrant plus avant, ne nous coupât la retraite, d'abandonner la position sur les hauteurs de Roeulx et d'en prendre une autre près de Braine-le-Comte : son altesse le général-commandant, en revenant de Braine-l'Aleu, trouva la colonne entre Soiguies et Braine-le-Comte. Le lendemain 2, cette colonne alla occuper un camp devant Tubise, après avoir laissé, pour le soutien des avant-postes, un corps à Soignies et Belle-Fête.

" Le général-major impérial Davidovich s'est aussi vu obligé, le 1 de ce mois, après avoir déja été tourné par une forte colonne ennemie, d'abandonner sa position sur le Mont-Panisele et par-là la ville de Mons ; et de se replier dans le meilleur ordre possible sur Louvignies, ayant perdu beaucoup de monde dans cette affaire, qui dura depuis le matin jusqu'au soir. Le 2 il est marché de Louvignies, en y laissant un avant-poste, avec son corps sur Enghien. "

Au quartier-général à Waterloo, le 6 juillet. " HH. et PP. SS., je m'empresse de faire rapport à VV. HH. PP., qu'en conséquence de l'arrangement pris avec le prince de Cobourg et le duc d'Yorck, je suis marché la nuit derniere, à 2 heures du matin, avec l'armée combinée, de Tubise sur Waterloo, afin d'y prendre la position, occupée jusqu'ici par le prince de Cobourg, dans la vue de couvrir la ville de Bruxelles contre une attaque ennemie ; le prince de Cobourg s'étant posté avec son armée à Chaumont. Arrivé ce matin à 7 heures à Waterloo, l'on y a entendu, du côté de Genappe et de Wittersec, où le prince Cobourg avait encore laissé quelques troupes sous les ordres du général impérial de Kienmayer, une forte canonnade, qui m'a déterminé à m'y porter sur-le-champ. J'y ai trouvé que l'ennemi, avec une très-grande supériorité, et pourvu d'une nombreuse artillerie, avait repoussé ces avant-postes, en faisant un mouvement qui indiquait le dessein d'attaquer à-la-fois notre droite et notre gauche. Cependant, après avoir pris une bonne position avec les troupes, qui déja étaient très-fatiguées par la marche, et ayant fait monter les batteries de quelques pieces, il s'est vu obligé de renoncer à son dessein. La canonnade a duré, de part et d'autre, jusques fort avant dans la soirée. Je ne me trouve pas encore à même d'informer en ce moment VV. HH. PP. de notre perte ; cependant je regrette de devoir dire que, les dragons de Byland s'étant engagés avec la cavalerie ennemie, le brave colonel-commandant, le prince de Hesse-Philipsthal, après avoir reçu de grieves blessures, a été apparemment tué ou est tombé entre les mains de l'ennemi. Le major de Grancy, le capitaine Marcly, et l'aide major, sont aussi légerement blessés. Sur quoi, etc. "

L'armée du duc d'Yorck s'est repliée sur Breda, où l'on va former un camp.

Le bruit se soutient toujours que cinq provinces se déclarent ouvertement contre la guerre faite à la France ; on ajoute même que celle de Frise doit refuser son contingent. La consternation du gouvernement est telle qu'il vient de frapper de paralysie les journalistes. Le gazetier de Leyde a été interdit dernièrement par les états de cette province, pour avoir inséré dans sa feuille une lettre d'un chirurgien prussien, qui se louait de la maniere dont il avait été traité par les Français, qui l'avaient fait prisonnier, et faisait l'éloge de leur humanité. Celui de Harlem est menacé du même sort.

On assure que l'empereur a déclaré que, non seulement il abandonnait ses Pays-Bas perfides, mais que, si jamais il les reprenait, comme il l'espérait, il les traiterait comme des peuples vraiment conquis.

Angleterre. *De Londres, du 15 au 18 juillet.*

Dans la derniere séance des communes, M. Shéridan interpella Pitt de s'expliquer sur l'état actuel des négociations entamées avec le ministre américain Jay. Le chancelier de l'échiquier ne manqua pas d'alléguer le secret dans lequel cet objet devait rester enveloppé. Quoique les papiers ministériels affectent d'annoncer que ces négociations prennent la tournure la plus satisfaisante, le commerce n'en est pas moins livré aux plus grandes inquiétudes : elles s'accroissent encore par les nouvelles désastreuses que l'on reçoit de la Belgique et de la Hollande. Le bruit se répand que les Français vont se rendre maîtres du cours de l'Escaut occidental, depuis Anvers jusqu'à Flessingue. Toutes ces nouvelles operent une baisse considérable dans les fonds publics.

Deux cutters arrivés dernièrement à Falmouth d'une croisiere sur les côtes de France, ont rendu compte de l'état formidable de défense où se trouvent ces côtes.

Trois officiers de la marine espagnole, le comte Caffa de Montara, dom Francisco de Arango et dom Joseph Lequeira, viennent d'arriver ici de Madrid : ils sont, dit-on, chargés d'une mission importante.

On apprend de Nortingham qu'une partie du peuple s'y est réunie, pour célébrer les victoires des Français dans les Pays-Bas. Il y eut à cette occasion plusieurs décharges de mousqueterie. Il s'en est ensuivi une rixe assez vive entre les partisans des Français et d'autres habitans, qui voulaient les contraindre à cacher leur joie. Plusieurs individus ont été blessés. Le magistrat, secondé de la force armée, est parvenu, non sans peine, à rétablir la tranquillité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE COLLOT D'HERBOIS.

Séance de primedi, 11 *Thermidor*, *à 7 heures du soir.*

Merlin de Douai, au nom du comité de législation, fait un rapport sur deux nouveaux jugemens émanés de la ci-devant commission soit disant révolutionnaire, que Saint-Just et Lebas avaient érigée à Strasbourg pendant leur mission près l'armée du Rhin. La Convention annulle ces jugemens, et charge le comité de salut public d'examiner la conduite des juges qui les ont rendus.

Une députation des Jacobins est introduite : « Citoyens, dit l'orateur, vous voyez les véritables Jacobins qui ont mérité une place dans l'estime de la nation française et dans la haine des tyrans ; vous voyez des hommes qui ont pris les armes pour combattre des magistrats perfides, usurpateurs de l'autorité nationale. Les véritables Jacobins, dans le moment d'alarme, n'ont point de lieu de séance particulier. Il est partout où se trouve la force et la surveillance nécessaire pour combattre les conspirateurs. L'assemblage monstrueux des conspirateurs qui ont souillé notre sol était composé d'hommes qui n'avaient pas de cartes, et qui étaient à la dévotion de leurs chefs infâmes ; mais nous, nous avons marché avec nos sections pour abattre le nouveau tyran. »

De nouveaux détails sur la conspiration sont donnés par Barrere, au nom du comité de salut public. Il accuse Robespierre et Saint-Just d'avoir influencé le choix des commissions exécutives, et d'y avoir placé des commissaires et des adjoints qui étaient destinés à devenir les instrumens de leur contre-révolution abominable.

« Dans l'attente de l'explosion qui devait avoir lieu, tout était disposé : ce n'était pas comme du tems de Brissot, de Guadet, de Buzot et de Barbaroux, qui n'avaient de rattachement et de contre-révolution organisée que dans des départemens méridionaux et dans le Calvados. Ici l'on avait compté dominer par la force le centre de la République ; on avait ensuite répandu dans divers départemens le projet contre-révolutionnaire. Hanriot avait fait serment à la tyrannie nouvelle, il avait dit qu'il répondait sur sa tête du succès du mouvement, qu'il était entierement assuré de l'exécution du plan. Ah ! qu'il connaissait mal et le peuple et la force armée ! combien il calomniait le zele des sections et le patriotisme

des canonniers, et le républicanisme des citoyens de Paris ! Les traîtres ne se connaissent pas en civisme ni en esprit public.

„ Mais cette promesse de Hanriot avortée a excité les reproches de ses complices. Le juge Coffinal, du tribunal révolutionnaire, a eu avec lui une vive querelle, et l'a jetté par la fenêtre dans l'égoût où il a été trouvé ; ainsi les conspirateurs nous ont vengés, et même ils se sont vautrés dans la boue et dans leurs propres sang.

„ C'est une déclaration faite hier au tribunal révolutionnaire que je vous rapporte ; et j'ajoute qu'il est encore résulté des déclarations communiquées par l'accusateur public au comité, que sur la proposition de Dumas, le comité d'exécution présidé par Simon dans la Maison-commune, avait arrêté de fusiller la gendarmerie à cheval, le tribunal révolutionnaire et un certain nombre de députés. Dumas les encourageait à ce meurtre de la représentation nationale, et celui qui se disait le grand ennemi des conspirateurs, était lui-même le plus atroce de ces traîtres. Nous communiquerons à la Convention de plus grands faits à mesure que les preuves seront mises sous nos yeux. Il faut que les citoyens soient instruits.

„ Ainsi tout devait concourir à rétablir la tyrannie sur un trône ensanglanté ; tout devait soutenir une municipalité ambitieuse, des chefs cruels et des conseillers artificieux.

„ L un devait dominer à Paris, l'autre avait les montagnes d'Auvergne et les Pyrénées, les Alpes et la Méditerranée était le présent fait à la fraternité, et celui qui avait le plus d'astuce et de sang-froid apparent, allait veiller au commandement des armées du Nord et du Rhin, déja préparées par les intrigans.

„ Saint-Just était le plénipotentiaire du Nord ; Couthon et Robespierre jeune, le congrès pacificateur du Midi ; Robespierre l'aîné régnait à Paris sur des monceaux de cadavres ; la mort des Républicains, l'avilissement de la Convention et l'usurpation de la commune, assuraient sa domination tyrannique.

„ Mais il fallait des rattachemens dans l'intérieur pour produire une révolution aussi exécrable, aussi difficile ; des agens nombreux étaient envoyés dans les départemens. Il ne manquait plus qu'un crime, c'est celui d'empoisonner la source la plus précieuse, celle de l'instruction publique : le commissaire Payan, chargé de cette partie, a passé plusieurs jours à faire des circulaires imprégnées de contre-révolution, et à empoisonner les départemens des opérations de Robespierre, à qui il croyait que le succès ne pouvait manquer. Nous avons la preuve acquise cette nuit à une heure du matin que les circulaires sont parties, que plusieurs départemens seront égarés un instant par ces infâmes suggestions, et que Payan, l'auteur de cette circulation d'écrits contre révolutionnaires, a disparu du

milieu des mouvemens de la journée du 9 de ce mois, en disant qu'il se rendait au comité de salut public.

„ C'est-là un conspirateur d'un genre d'autant plus coupable, qu'il est fonctionnaire de la République ; c'est un contre-révolutionnaire d'autant plus dangereux, qu'il a plus de moyens pour tromper les citoyens ; et que c'est-là un corrupteur des sources publiques ; ce sont les eaux morales de la République qu'il a empoisonnées.

„ Les traces de la conspiration sont dans les départemens crédules, dans les cœurs de bonne foi, dans les veines de l'instruction publique.

„ Les preuves de son crime sont dans ses papiers, dans ses bureaux, dans la dénonciation faite hier au comité par un de ses adjoints.

„ Il a fui, en voyant les conspirateurs arrêtés sur-le-champ, la main encore fumante dans le crime. Il aurait dû périr hier comme en expiation de tant de perfidies ; il a fui, c'est au législateur à l'atteindre par le décret de mise hors de la loi. Tous les citoyens ont le droit de saisir et de condamner un tel scélérat, et de venger la patrie. Dans les dangers publics, dans les conspirations flagrantes, la patrie érige chaque citoyen en magistrat quand les législateurs ont prononcé la mise hors de la loi.

„ Ce n'est pas le seul des commissaires exécutifs nationaux qui a fait servir l'autorité nationale à la perte de la République. Un autre, dont l'honorable destination est de répandre, au nom de la République, la bienfaisance dans les campagnes, les secours dans les hospices, les soins et l'aboudance dans les hôpitaux militaires, le Rebours, commissaire des secours publics, a abandonné le soin des défenseurs de la liberté, des indigens, des vieillards, pour s'occuper de la perte de son pays. Il a mieux aimé servir les conspirateurs hypocrites, que de répandre les bienfaits nationaux ; il a préféré une faction à la patrie.

„ Ce ne sont pas de simples relations qu'il a eues avec les chefs de la trame, c'est une participation directe, c'est une calomnie atoce, c'est une mesure parricide dont nous l'accusons.

„ Lerebours sort de la maison nationale, de la commission, le matin du 9 ; il dit qu'il court au comité de salut public, il visite les conspirateurs et attend le moment décisif. Le signal était donné de se rendre à la Commune ; il y court. Comment pénétrer ? la contre-révolution n'avait pas eu le tems de faire ses cartes d'entrée ; il présente son porte-feuille de travail au comité de salut public ; il le désigne comme apportant dans le porte-feuille les preuves du complot tramé par les deux comités pour faire périr tous les patriotes qui ont fait le 10 août, si célebre dans les annales de la liberté et de la révolution Républicaine. A ces mots, l'indignation générale l'introduit au

conseil-général. Il y prend place, il y délibere; il est membre du comité d'exécution, et il écrit plusieurs lettres aux sections. Celle-cy est arrêtée; elle était adressée à la section sur laquelle logeait Robespierre. Voici la lettre sur laquelle sont écrites les 2 lettres R B, premieres lettres du nom de ce conspitateur cruel et artificieux. La voici cette infâme lettre, qui ne voit dans les dangers de la République que les fonctionnaires d'une commune, et dans les orages révolutionnaires d'autre point de réunion que la Maison-commune. La Nation n'est rien pour ce commissaire traître; l'autorité que la France lui donne, il la tourne contre elle; et les représentans du peuple réunis dans cette enceinte ne sont par lui désignés que par le nom de traîtres. ”

Commune de Paris. — Le comité d'exécution, au comité révolutionnaire de la section des Piques. — Le 9 thermidor.

“ Courage, patriotes de la section des Piques, la liberté triomphe. Déja ceux que leur fermeté a rendus formidables aux traîtres sont en liberté. Par-tout le peuple se montre digne de son caractere.

” Le point de réunion est à la Commune, dont le brave Hanriot exécutera les ordres du comité d'exécution, qui est créé pour sauver la patrie. ”

Signés, LEGRAND, LOUVET, PAYAN, LEREBOURS.

“ Ce scélérat a senti enfin son crime; il a dû fuir de la Commune. A 2 heures après minuit, il a reparu dans la maison nationale des secours publics, et bientôt après il a fui par la porte du jardin.

” Son adjoint s'est empressé de nous avertir, mais il était trop tard pour la justice nationale; il manquait hier au supplice des conspirateurs; c'est encore à la loi de l'atteindre, et nous vous proposons de le mettre, comme Payan, hors de la loi. ”

Barrere annonce ensuite que dix-sept couriers sont partis cette nuit pour les armées, et qu'il en part d'autres pour les départemens. Bientôt il sera fait un rapport sur l'état de la République et le gouvernement révolutionnaire.

On avait répandu dans l'armée du Nord qu'il y avait une trève signée avec l'ennemi, et plusieurs de nos bataillons crédules n'ont pas tiré sur les Autrichiens qui se présentaient; mais la correspondance du comité a rendu à l'armée toute son énergie.

Barrere annonce ensuite les nouvelles victoires de l'armée du Nord, la prise d'Anvers, l'évacuation du fort Lillo par les Anglais, et la prise de Liége. (*Voyez les pieces officielles.*) Jourdan a promis que les Français occuperaient le lendemain la position de l'ennemi. C'est la 23e, victoire de nos armées depuis

depuis 15 jours, c'est-à-dire, depuis que Robespierre n'allait plus au comité, et qu'il avait commencé à le dénoncer.

La Convention décrete que l'armée de Sambre et Meuse ne cesse de bien mériter de la patrie, que Payan et Lerebours sont mis hors de la loi, que demain elle nommera à l'appel nominal quatre membres pour compléter le comité de salut public, et quatre autres membres pour compléter celui de sûreté générale.

On demande que le comité de salut public ne puisse jamais demeurer incomplet par l'envoi de quelques-uns de ses membres aux armées ou dans les départemens ; on demande en outre, qu'attendu que Prieur (de la Marne) et Jean-Bon-Saint-André sont en mission, il soit nommé deux autres membres pour les remplacer, et que les comités soient renouvellés tous les mois par quart. (Décrété après une vive discussion.)

Barrere présente la liste des juges et jurés qui doivent composer le tribunal révolutionnaire.

La liste sera imprimée et la discussion en est ajournée.

La séance est suspendue à minuit.

Séance de duodi 12 thermidor, à dix heures du matin.

André Dumont dénonce Hermann, commissaire de la commission des tribunaux civils, et son adjoint Lhann, comme complices de la conspiration de Robespierre. La Convention les décrete d'arrestation.

Tallien appelle l'attention sur l'école de Mars. Il résulte des pieces recueillies qu'on avait voulu réunir là une armée de Scïdes, pour servir le tyran qui vient d'être anéanti. Les instituteurs de cette école sont en grande partie des créatures d'Hanriot, des ci-devant gardes du roi. Lebas était à la tête de ce camp. On en interdisait l'entrée aux représentans qu'on savait ne pas être dans le sens de Robespierre ; Durand-Maillanne l'a éprouvé. Il demande que les comités de salut public et de sûreté générale procédent sans délai à l'épuration des instituteurs. Cette proposition est adoptée.

Barras, représentant du peuple, et commandant-général de la force armée de Paris, adresse à la Convention la démission de sa place. Il l'assure que tout est calme, et que Paris est dans une tranquillité parfaite.

Goupilleau (de Fontenai) voudrait qu'il y eût deux représentans du peuple près le chef de légion qui sera chargé du commandement général de la forcé armée de Paris. Le tout est renvoyé au comité de salut public.

Nombre de sections de Paris et de communes environnantes félicitent la Convention sur son énergie, et s'applaudissent de la chûte des nouveaux Catilina.

La Convention remet au lendemain l'appel nominal pour le complément des membres du comité de salut public.

Reprise de la séance, à 7 heures du soir.

Elle est consacrée uniquement à entendre des nouvelles sections de Paris et des députations des communes environnantes, sur les événemens qui viennent de se passer.

Séance de tridi 13 thermidor, au matin.

« Dans la nuit du 9 thermidor, dit Bréard, le chef de la 3e. légion de Paris (le citoyen Mathis), parcourait, sur les 9 heures du soir, les divers postes de la légion qu'il commande; arrivé près la maison de la mairie, il trouva nombre de citoyens sous les armes qu'il ne reconnut pas. Il leur demanda par quel ordre ils étaient assemblés dans une légion dont il était le chef : ils lui répondirent que c'était de l'ordre de la commune. Il leur représenta qu'ils étaient trompés; il exhiba les ordres de la Convention, tous se mirent à crier avec lui : *Vive la République ! vive la Convention nationale !* Il fut prévenu qu'il fallait visiter l'intérieur de la cour; à peine entré, il n'y trouva que des assassins qui fondirent sur lui à coups de sabres et de bayonnettes, lui arracherent ses ordres et son porte-feuille, et lui casserent son épée sur la figure; son cheval blessé s'abattit, et Mathis couvert de 21 blessures fut traîné dans cet état en prison, dont il ne fut tiré qu'à cinq heures du matin par de braves gendarmes, et porté chez une citoyenne dont j'ignore le nom, rue du Colombier. Je l'ai vu hier ce fidelle défenseur de la représentation nationale. Il y a lieu d'espérer qu'aucune de ses blessures ne sera mortelle.

Je demande la mention honorable de la conduite courageuse de Mathis au procès verbal, dont il lui sera envoyé un extrait; je demande aussi que le comité de salut public prenne des renseignemens positifs sur l'état de Mathis et les circonstances qui ont accompagné l'événement dont je rends compte.

La Convention décrete la mention honorable de la conduite de Mathis dans la nuit du 9 thermidor, ordonne qu'extrait du procès-verbal lui sera envoyé, et au surplus renvoie à son comité de salut public.

La Convention procede à l'appel nominal pour la nomination des membres qui doivent compléter le comité de salut public. Les suffrages se sont réunis en faveur de Bréard, Eschasseriaux l'aîné, Laloi, Thuriot, Treilhard et Tallien; en conséquence, le président a proclamé ces citoyens membres du comité de salut public.

Un membre dénonce une vexation odieuse de Couthon : il avait fait chasser de la maison qu'il habitait tous les locataires, craignant sans doute des surveillans incommodes. Les locataires réclament la justice de la Convention, qui annulle les congés.

Reprise de la séance de tridi, 13 Thermidor, à 7 heures du soir.

Sur la proposition de Bentabole, la Convention a rapporté à l'unanimité le décret qui permettait aux deux comités de salut public et de sûreté générale de faire arrêter les représentans du peuple sans rapport préalable et sans être entendus.

André Dumont dénonce David comme étant un des plus fideles dévoués de Cromwell-Robespierre, comme ayant exercé la plus grande tyrannie sur les arts et sur les artistes, et n'ayant point paru à l'Assemblée dans la nuit mémorable du 9 au 10; il demande qu'il soit exclu à l'instant du comité de sûreté générale.

On reproche à Lavicomterie et à Jagot de ne s'être pas trouvés non plus à la Convention lors du danger qu'elle a couru.

La Convention décrete successivement que David, Lavicomterie et Jagot seront remplacés.

David entre à la salle et monte à la tribune. „ Je ne connais pas, dit-il, les dénonciations qui ont été faites contre moi; mais personne ne peut m'inculper plus que moi-même. On ne peut concevoir jusqu'à quel point ce malheureux m'a trompé; c'est par ses sentimens hypocrites qu'il m'a abusé, et il n'aurait pas pu y parvenir autrement. J'ai quelquefois mérité votre estime par ma franchise; eh bien, citoyens, je vous supplie de croire que la mort est préférable à ce que j'éprouve dans ce moment-ci. Doresnavant, j'en fais le serment, et j'ai cru le remplir encore dans cette malheureuse circonstance, je ne m'attacherai plus aux hommes, mais seulement aux principes. „

Goupilleau de Fontenai interpelle David de déclarer si, après le discours de Robespierre, il n'alla pas l'embrasser, en lui disant : *Si tu bois la ciguë, je la boirai avec toi.*

David se justifie faiblement, et convient en partie du propos. Il ajoute qu'il était malade depuis trois jours, et que le 9 il avait pris l'émétique. — Fressinet assure que David était à l'Assemblée le 9 au matin.

Un autre membre demande à David, pourquoi il avait proposé la fête à trois heures après-midi. Cette proposition ne tenait-elle pas au plan de Robespierre? David répond que c'est parce qu'on lui avait reproché de faire durer les fêtes trop long-tems.

Toutes les inculpations et plusieurs autres sont renvoyées aux comités de salut public et de sûreté générale.

Merlin de Thionville propose de terminer la séance par le rapport du décret qui obligeait chacun des membres de la Convention à prendre l'attache du comité pour obtenir un congé. Le rapport est décrété au milieu des applaudissemens.

Séance de quartidi, 14 Thermidor.

La Convention nationale procede à l'appel nominal pour le complément du comité de sûreté générale ; le dépouillement du scrutin donne les citoyens Legendre, Goupilleau (de Fontenai), Merlin (de Thionville), André Dumont, Jean-de-Brie, Bernard (de Saintes).

Lavicomterie croyant avoir été inculpé dans la séance d'hier au soir, rend compte de sa conduite dans la journée du 9 et la nuit du 9 au 10 thermidor.

Sur ces éclaircissemens, l'Assemblée passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que le remplacement d'un membre n'est point une inculpation.

Jagot, dont il a aussi été parlé dans la séance d'hier au soir, annonce qu'il est vrai qu'il n'a point paru à l'Assemblée ces jonrs derniers ; il affirme que depuis huit jours il a été retenu chez lui par les remedes qui lui ont été administrés.

On demande l'odre du jour et le renvoi au comité de santé.

Jagot cependant continue sa justification ; mais comme elle parait un peu longue, la Convention passe aussi à l'ordre du jour.

Lecointre de Versailles demande le rapport de la loi sanguinaire du 22 prairial sur la nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire ; elle est l'ouvrage du tyran seul.

La Convention se leve toute entiere et rapporte ce décret.

Fréron est à la tribune.

Citoyens, dit-il, j'ai frémi d'horreur quand, sur la liste des membres proposés pour composer le nouveau tribunal révolutionnaire, j'ai vu Fouquier-Tainville, accusateur public, cet homme couvert de sang. Tout le peuple vous demande le supplice de ce scélérat. Vous avez ordonné celui de Dumas et d'autres conspirateurs, et vous avez épargné Fouquier-Tainville ; je vais vous prouver en deux mots qu'il n'est pas moins coupable que ces derniers, et qu'il mérite le même traitement. Si les jurés influencés par Robespierre, dictaient l'arrêt de mort que prononçait le président, l'accusateur public influençait aussi directement le jugement. Je demande, au nom du peuple, que Fouquier-Tainville aille expier dans les enfers tout le sang qu'il a fait couler ; je réclame contre lui un décret d'accusation.

Ce serait faire trop d'honneur à un pareil monstre, que de porter contre lui un décret d'accusation, dit Thirion ; il doit être traité comme un autre citoyen quoiqu'il ne soit pas digne de ce nom. Je demande donc simplement qu'il soit renvoyé au tribunal révolutionnaire qui instruira contre lui. (Adopté.)

Fayau dit que, parmi les membres qui viennent d'être nommés pour compléter le comité de sûreté générale, il s'en

trouve un sur lequel il s'éleve des doutes ; c'est Jean-de-Brie ; on prétend qu'il est signataire d'une proclamation fédéraliste ; il n'est pas présumable que celui qui a écrit contre l'indivisibilité de la République, travaille désormais à consolider son unité. Je demande que Jean-de-Brie s'explique à ce sujet.

Jean-de-Brie déclare que l'écrit qu'il a signé, loin de respirer le fédéralisme, invitait les citoyens à maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République ; mais plutôt que de causer des discussions inutiles, il annonce qu'il se retire du comité ; il remercie l'Assemblée de l'avoir choisi : je continuerai, dit-il, de voter avec les patriotes du lieu où je suis ordinairement.

L'Assemblée accepte la démission, et décrete que celui qui a le plus de voix après lui dans le procès-verbal d'appel nominal, remplacera Jean-de-Brie au comité de sûreté générale.

Brival demande que tous les jurés du tribunal révolutionnaire soient changés. Il cite un fait de nature à faire frémir d'horreur. Il y a quelques jours que Robespierre s'était plaint de ce que plusieurs jurés du tribunal révolutionnaire ne votaient pas la mort dans toutes les causes, et qu'il allait les faire renouveller.

Bourdon (de l'Oise) pense qu'il ne faut pas envelopper tous les jurés dans les mêmes reproches. « Rappellons-nous, dit-il, que dans l'affaire de Gossin, quatre de ces estimables citoyens ont voté à décharge, quoiqu'environnés d'assassins.

La Convention charge les comités de salut public, de sûreté générale et de législation, de lui présenter incessamment l'organisation du tribunal révolutionnaire.

Au nom des comités de salut public et de sûreté générale, Barrere fait un rapport sur l'organisation de 12 comités de la Convention nationale, dont les travaux sont relatifs aux opérations des commissions exécutives. — La Convention en ordonne l'impression et l'ajournement. Nous le ferons connaître lorsqu'il sera mis à la discussion.

Sur la réflexion d'un membre que tout est dans la plus parfaite tranquillité, la Convention leve la permanence de ses séances.

Vous n'apprendrez pas sans frémir, dit Barras, de quelle autorité était revêtu le scélérat Hanriot. Outre son commandement de Paris, Robespierre lui avait donné le grade de général de la 17e. division militaire, de maniere qu'il étendait son autorité sur 40 lieues environnant Paris. Je demande que le commandant de la 17e. division militaire n'ait aucune autorité sur Paris. (Adopté.)

Barrere présente quelques réflexions sur les bruits qu'on a fait courir, en ce qu'on pourrait abuser des établissemens de Meudon pour nuire à la liberté. Il déclare que les établissemens de Meudon sont le dépôt des munitions de guerre pour

les armées, et qu'il en part chaque jour une grande quantité pour chacune d'elles. Insertion au bulletin.

Séance de quintidi, 15 *Thermidor*.

On fait lecture d'une lettre des représentans du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle. Le vœu de l'armée est que tous les traîtres tombent, que tous les tyrans soient anéantis et que la liberté et l'égalité soient seules indestructibles.

La société révolutionnaire de Sens, le peuple de Tours, réuni à la société populaire et à l'administration du district, témoignent, de la maniere la plus énergique, leur indignation contre le nouveau complot tramé par Robespierre et ses complices. Insertion au bulletin, et mention honorable.

Des députés de la commune de Cambray sont admis à la barre. Ils viennent dénoncer le représentant du peuple Joseph Lebon, comme un agent de Robespierre et de Saint-Just. Ils se plaignent de la tyrannie qu'il exerçait dans la commune de Cambray, où il faisait distribuer de l'argent et donner au peuple des spectacles gratuits pour l'égarer. Tous les deux jours il pérorait les citoyens, et il avait toujours à la bouche ces mots de Saint-Just : « La révolution est comme un coup de foudre, il faut frapper. » Il institua un tribunal qui fit périr plusieurs personnes innocentes. Il le remplaça par une commission contre laquelle les patriotes s'éleverent et qu'ils ne voulurent pas reconnaître comme autorité constituée. Il la supprima et en plaça les membres dans le comité révolutionnaire, de sorte qu'il conserva toujours son parti. Le 10 de ce mois, il pérora le peuple à l'occasion de la fête de Barra et de Viala, et l'invita à se réunir le lendemain avec les autorités constituées pour leur communiquer quelque chose d'important ; il croyait sûrement leur apprendre, disent les pétitionnaires, que sa faction avait triomphé, mais il n'a appris que la mort du chef.

André Dumont reproche à Lebon d'avoir été le bourreau choisi par Robespierre, et d'avoir fait ruisseler le sang dans les départemens du Pas-de-Calais et du Nord. Il demande son arrestation et sa prompte punition.

Charles Lacroix l'accuse d'avoir eu la barbarie monstrueuse de tenir un homme sous le couteau de la guillotine pendant tout le tems nécessaire pour lui lire les nouvelles des armées.

Bourdon (de l'Oise) assure qu'il dînait avec le bourreau.

Poultier dit qu'il a la preuve en main qu'un courier étant venu apporter à Lebon des ordres du comité de salut public, il les déchira et fit mettre le courier en prison où il gémit depuis cinq mois.

Lebon cherche à se justifier, en accusant ses dénonciateurs d'être ses ennemis. Il semble convenir du reproche fait par Bourdon (de l'Oise) d'avoir dîné avec le bourreau. Il s'autorise de ce que la Convention avait consacré ce qu'avait dit Saint-

Just : *Que la révolution devait entraîner tout ce qui se trouvait sur son passage....* Enfin, après plusieurs observations, l'Assemblée décrete l'arrestation provisoire de Lebon. Elle décrete aussi, sur la motion de Montmayout, celle de David.

Bourdon (de l'Oise) rappelle que la Convention avait ordonné il y a plusieurs mois l'arrestation de Heron, agent du comité de sûreté générale, et que Robespierre et Couthon qui le protégeait avaient fait rapporter le décre. Il demande qu'il soit de nouveau mis en état d'arrestation. — Décrété.

Baptiste, domestique de Heron, est également mis en état d'arrestation. Il avait fait déja périr plus de 10 mille personnes dans les départemens.

Boursault-Malherbe annonce que Rossignol, ci-devant général à l'armée de l'ouest, et qui avait été suspendu et arrêté à Orléans, a été vu la veille au palais Egalité. — L'arrestation de Rossignol est ordonnée.

Cambon rend compte des deux faits suivants qui ajoutent un nouveau trait de lumiere sur les conspirateurs.

Les commissaires de la trésorerie nationale et des revenus nationaux ont été chargés par le comité de salut public de vérifier les caisses de la municipalité de Paris : croiriez-vous que cette municipalité, qui ne cessait de demander des fonds, qui criait contre ceux qui s'y opposaient ou qui voulaient en connaître l'emploi, qui les accusait de contre-révolution, de vouloir faire manquer le service le plus urgent, avait à sa disposition 6,100,000 livres en assignats, et 45,000 livres en especes : cependant le 4 ou le 5 de ce mois elle était venue me trouver en particulier, pour obtenir 3 à 400,000 liv. pour police et illumination : il est d'autant plus étonnant que cette somme se trouvât en caisse, que le comité des finances avait pris des mesures depuis plusieurs mois, afin que la municipalité ne reçût directement aucun fonds, et que la trésorerie nationale payât directement les dépenses indispensables, d'après les crédits ouverts par le comité de salut public, sur les fonds mis à sa disposition.

La Convention nationale doit aussi être instruite d'un autre fait. Robespierre jeune, envoyé à l'armée d'Italie, était lié avec un nommé Haller, ancien associé de Despagnac, qui avait été dénoncé plusieurs fois, contre lequel il avait été pris des mesures de rigueur, que la protection du tyran avait paralysées.

Ce Haller avait suggéré un arrêté pour se procurer douze millions par mois, en numéraire, pour l'armée d'Italie ; le comité de salut public en reconnut le danger, et après avoir consulté le comité des finances, il l'annulla.

Cette tentative n'ayant pas réussi, Robespierre jeune, d'intelligence sans doute avec Haller, mit en requisition toutes les soies du Midi de la France pour les exporter à Gênes. Le comité de salut public alarmé d'un projet d'autant plus extraor-

dinaire, que la France retirait annuellement des soies du Piémont, consulta les députés des départemens méridionaux, qui firent sentir le danger de cette mesure qui paralysait nos manufactures d'étoffes et de bas de soie, et il s'empressa de l'annuller, malgré l'opposition des conspirateurs.

Robert annonce qu'il y a à Avignon, dans une église, 2000 personnes incarcérées; savez-vous pourquoi? parce que leur fortune s'éleve à plus de 15,000 liv. Renvoyé au comité de salut public.

Après d'assez vifs débats, l'Assemblée décrete en principe que les ministres de tout culte, ainsi que les ci-devent nobles, sont exclus de toutes les fonctions publiques, civiles et militaires. Elle rapporte aussi le décret qui permettait au comité de salut public de mettre les ci-devant nobles en requisition.

Barrere, au nom du comité de salut public, annonce que les armées du Nord, du Rhin et de la Moselle, ainsi que les villes frontieres, applaudissent à la chûte de Robespierre et de ses complices. Hier, on répandait dans Paris qu'il y avait des revers dans le Nord, et que le général de cette armée était amené, chargé de chaînes. Aujourd'hui le général Pichegru répond par des victoires. L'armée est sur le chemin de la Hollande. L'île de Catzand, poste important pour les opérations de cette campagne, est au pouvoir de la République. Nous avons pris 70 pieces de canon. (*Voyez les pieces officielles.*)

Barrere présente un projet de décret qui est adopté en ces termes :

« Art. Ier. La Convention nationale décrete l'impression et l'envoi des lettres officielles de l'armée du Nord aux autres armées de la République.

» II. Il sera fait mention honorable dans le procès-verbal de la séance, de la conduite courageuse des compagnies de grenadiers, des chasseurs, des carabiniers, d'infanterie et d'artillerie qui se sont distinguées dans la prise de l'île de Catzand, ainsi que des actes de bravoure des citoyens Bonnal, caporal; Beugny, sergent; Ventre, sergent-major au bataillon des chasseurs du Mont-Cassel; Lalis, caporal des grenadiers du 14e. régiment; Beaudot, aide-de-camp du général Moreau; Bouilli, caporal des carabiniers; du 14e. bataillon des chasseurs, et du général Moreau.

» III. Il sera envoyé un extrait du présent décret et du procès-verbal aux corps militaires et aux citoyens ci-dessus nommés. »

Séance de sextidi, 16 *Thermidor.*

L'opinion des autorités constituées, des sociétés, des communes, des sections continue à se manifester sur les événemens du 9 thermidor. De toutes parts ce sont des députations ou des adresses de félicitations.

Merlin de Thionville prend la parole : « Je ne parais pas, dit-il, à cette tribune pour plaider la cause des prêtres et des nobles, j'ai demandé leur expulsion des places avant tout autre, et mes sentimens sur cet objet sont connus de mes collegues; mais je viens parler en faveur de la chose publique, que le décret d'hier sur les ci-devant prêtres et nobles peut compromettre ; je n'en dirai pas les motifs, tous mes collegues les pressentent ; je me servirai d'un motif général, c'est l'égalité que je veux ramener, et que les malveillans seuls n'ont pas droit d'invoquer. Je demande donc à la Convention nationale qu'elle décrete que l'exécution de son décret d'hier, contre les ci-devant prêtres et nobles, est suspendue, et que le comité de salut public est chargé de présenter à la Convention nationale la liste de ceux de ces citoyens qui peuvent être utiles. »

Cette proposition est décrétée après quelques débats élevés sur la rédaction.

La section du Fauxbourg-Montmartre et celle des Champs-Elysées réclament la liberté de plusieurs patriotes incarcérés. Leurs pétitions sont renvoyées aux comités de sûreté générale et de salut public. Merlin (de Thionville) annonce que ces deux comités ne cessent jour et nuit de rendre justice aux patriotes opprimés.

Barrere, au nom du comité de salut public, donne la même assurance. Déja plusieurs citoyens profitent du bienfait de cette heureuse révolution ; c'est aujourd'hui que la justice est véritablement à l'ordre du jour, non par des maximes, mais par le fait. Il annonce que les comités vont ramener à exécution les décrets concernant les suspects, d'après les intentions de la Convention nationale, en conciliant la morale et la politique, en exécutant les lois révolutionnaires avec justice, et sans oublier que cette équité nationale ne cesse pas d'être justice, quoiqu'elle soit placée entre le salut de la patrie et les crimes de ses ardens ennemis. Barrere soumet ensuite deux projets de décret sur l'organisation de l'état-major de la dix-septieme division militaire et de la garde parisienne. La Convention en ordonne l'impression et l'ajournement.

La Convention adopte ensuite deux décrets, l'un de finances, relatif au payement des sommes qui peuvent être dues aux habitans des pays qui sont en guerre avec la République ; l'autre concernant les indemnités que recevront les militaires dont les équipages auront été pris par les ennemis. Le texte de ces deux décrets qui contiennent beaucoup d'articles, se trouve dans le bulletin de la Convention, où les intéressés peuvent les consulter.

PARIS. *Nonodi*, 19 *Thermidor* 1794.

Nous avons présenté dans un tableau rapide l'ensemble des événemens de la fameuse journée des 9 et 10 thermidor. Voici de nouveaux détails, dont la certitude est garantie par la section des Gravilliers qui en a dressé procès-verbal, et qui l'a présenté à la Convention.

Récit de ce qui s'est passé dans la Maison-commune de Paris dans la nuit du 9 *au* 10 *thermidor.*

« Robespierre et ses complices, à l'aide de quelques scélérats, s'étant soustraits au décret de la Convention qui les mettait en arrestation, avaient trouvé un asyle dans la Commune, occupée par des hommes qui leur étaient vendus.

» Cette perfide Commune envoie des commissaires dans les diverses sections pour les engager à la révolte contre la Convention nationale. La plupart de ces commissaires sont mis en arrestation par les sections.

» La Commune fait battre un rappel général, fait sonner le tocsin, et parvient à réunir autour d'elle un nombre considérable de citoyens qui ignoraient ses vues perfides.

» Cependant les représentans du peuple, nommés par la Convention pour instruire les citoyens et diriger la force armée, se répandent dans toute la ville. Deux d'entre eux, Léonard Bourdon et Camboulas, arrivent à la section des Gravilliers vers les 11 heures du soir ; là, 6,000 citoyens fideles à la représentation nationale, attendaient sous les armes qu'on leur indiquât où il fallait marcher. L'un des représentans, membre de cette section, Léonard-Bourdon, s'écrie : « Citoyens, c'est dans la Maison-commune qu'est le repaire des conspirateurs, c'est-là qu'il faut marcher, que le soleil n'éclaire plus les tyrans. »

» Tous les citoyens se mettent en marche précédés de leurs canons ; un détachement de l'école des jeunes Français marche avec eux guidés par leurs instituteurs ; les plus jeunes restent au poste, où ils ont fait le service nuit et jour, tant que la patrie a été en danger.

» Les représentans du peuple envoient plusieurs citoyens en avant pour s'assurer des dispositions des troupes qui étaient sur la place de Grêve ; à la voix de ceux-ci, la plupart quittent la place pour se rendre à la Convention nationale, les autres annoncent qu'ils exécuteront tous les ordres qui leur seront donnés au nom de la Convention.

» Cependant, la troupe qui était renforcée de deux canons de la section des Lombards qui revenaient de la Maison-commune, s'assura de toutes les rues qui y aboutissaient, et bientôt

après se rangea en bataille sur la place. On s'empara des canons qui s'y trouverent, et ils furent pointés avec les nôtres. Toutes les issues de la Commune furent occupées. Au profond silence qui avait accompagné toutes ses dispositions, succede bientôt le cri unanime de tous les bons citoyens : *Vive la Convention nationale !* Ces cris qui retentirent dans toutes les salles de la Maison-commune avertissent les conspirateurs qu'ils étaient seuls avec leurs crimes.

» Les representans du peuple, à la tête de cinquante fusiliers, montent à la Maison-commune. Au même moment un citoyen, qui marchait à côté de Léonard Bourdon, tombe sous le poids du corps de Robespierre le jeune, qui s'était précipité par la fenêtre. Ce citoyen s'appelle Claude Chabru.

» Nous traversons la grande salle d'où les conspirateurs avaient fui. En entrant dans celle du secrétariat, Robespierre l'aîné se donne un coup de pistolet dans la bouche, et en reçut un en même-tems d'un gendarme. (C'est le gendarme que Léonard Bourdon a présenté à la Convention.)

» Le tyran tombe, baigné dans son sang ; un Sans-culotte s'approche de lui, et lui dit, avec sang froid, ces paroles : *Il est un Etre Suprême.*

» Tous les autres conjurés, aussi lâches dans leurs derniers momens qu'ils étaient insolens la veille, s'étaient cachés dans les endroits les plus obscurs ; l'un est arraché d'une cheminée, l'autre s'était réfugié dans une armoire. Lebas était percé de coups dans un bûcher, Couthon est trouvé au bas du bureau, blessé de plusieurs coups qu'il s'est donnés. Tous les conspirateurs, en un mot, qui étaient dans l'enceinte de la Maison-commune ont été arrêtés ; ils l'ont été dans le plus grand calme, et l'humanité n'a point eu à gémir du triomphe de la justice nationale.

» Un poinçon, marqué d'une fleur de lys, a été trouvé au greffe, et déposé sur-le-champ à la Convention nationale ; témoignage irrécusable des desseins liberticides de ces royalistes populaires.

» Les citoyens ont veillé eux-mêmes à la sûreté et à la conservation des papiers et des dépôts renfermés dans la Maison-commune, tels que ces propriétaires qui rentrent dans leurs foyers après en avoir chasse les brigands qui s'en étaient emparés.

» Le tyran et ses principaux complices ne sont déja plus ; les circonstances qui ont accompagné leur arrestation ne devaient point être perdues ; elles serviront en même-tems de leçon au peuple trop confiant, et aux ambitieux qui voudraient profiter de ses vertus pour l'asservir.

» Dans la nuit du 9 au 10 thermidor, au moment qu'on était occupé dans la salle de la Maison-commune à se saisir des triumvirs, de leurs complices, et de la municipalité rebelle, on a un particulier à qui le citoyen Albarede, chargé de la

consigne de la porte, demanda ce qu'il desiraït; ledit particulier repondit : « Lis mon papier, et tu verras de quoi il est question. » Le citoyen Albarede lut ce qui suit :

Séance permanente des Jacobins, du 9 thermidor.

« La société populaire arrête que douze membres pris dans son sein, et désignés nominativement, se rendront immédiatement à la Maison-commune, pour y prendre part à ses dispositions. »

Signé, VIVIER, *président.*
.... *secrétaire.*

Nous avons présenté le tableau du caractere moral de Robespierre; voici quelques traits qu'on a tracés de son habitude physique.

Sa taille était de 5 pieds 2 ou 3 pouces; son corps jetté d'à-plomb; sa démarche ferme, vive et même un peu brusque; il crispait souvent ses mains, comme par une espece de contraction de nerfs; le même mouvement se faisait sentir dans ses épaules et dans son col qu'il agitait convulsivement à droite et à gauche; ses habits étaient d'une propreté élégante, et sa chevelure toujours soignée; sa physionomie un peu renfrognée n'avait rien de remarquable; son teint était livide et bilieux, ses yeux mornes et éteints; un clignement fréquent semblait la suite de l'agitation convulsive dont je viens de parler; il portait presque toujours des conserves. Il savait adoucir avec art sa voix naturellement aigre et criarde, et donner de la grace à son accent artisien; mais il n'avait jamais regardé en face un honnête homme.

Les véritables Jacobins ont rouvert leur séance le 11 de ce mois, au milieu des embrassemens et des félicitations réciproques sur la chûte des oppresseurs. Billaud-Varennes rapporte un fait bien important. Un membre du parlement d'Angleterre qui ne pouvant, disait-il, supporter le despotisme de sa patrie, était passé en France, fut amené à Paris. Robespierre voulait qu'on l'envoyât de suite à la mort. On demanda à l'entendre. Il divagua, ne donna pas de notions utiles, ne cita que des membres aristocrates du parlement d'Angleterre, et ne parla pas d'un seul membre de l'opposition. Il finit par demander un passe-port pour l'Amérique ou la Suisse, où il voulait, disait-il, aller établir une vraie république.

Robespierre devint son protecteur, et prétendit que c'était un excellent citoyen. Il obtint en effet du comité un passe-port pour la Suisse. C'est ce même individu qui a écrit à Robespierre une lettre, dans laquelle il est dit qu'il faut ménager la caste privilégiée, ne pas mettre les sans-culottes au niveau de la noblesse, et autres assertions contre-révolutionnaires.

Le rapport d'un déserteur apprend que les puissances étran-

geres étaient liguées avec Robespierre, et ne voulaient traiter qu'avec lui.

Legendre ajoute un fait qui prouve que toutes les mesures étaient prises pour faire triompher sa tyrannie. A deux heures après midi, le 9 thermidor, avant même que Robespierre fût décrété d'accusation, les concierges des prisons avaient la consigne de ne recevoir aucun prisonnier que par ordre de la Commune. C'est ce que découvrit un commissaire de police qui envoya dans les prisons un homme pour y être détenu, et qui, ne recevant point de récépissé, s'informa de ce qui s'opposait à l'admission de l'homme qu'il avait envoyé, et reçut cette réponse : Le procès-verbal existe et sera envoyé aux comités.

Fouquier-Tinville, accusateur public près le tribunal révolutionnaire, s'était caché dans le palais de justice, pour se soustraire au décret d'arrestation. La force armée a investi le palais, et cet homme de sang a été intégré dans les prisons.

Fourcade, adjoint du commissaire d'instruction publique a été arrêté. C'est par une erreur typographique qu'on a annoncé, dans notre dernier numéro, l'arrestation de Payan ; il est encore en fuite.

Les habitans de Bruxelles ont voté unanimement leur réunion à la République Française.

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉES DU NORD, DE SAMBRE ET MEUSE.

Dune-Libre, le 5 thermidor.

« J'envoie, citoyens collegues, à la Convention nationale les emblêmes et les dépouilles de la tyrannie que les vainqueurs de Nieuport ont pris sur les esclaves des tyrans coalisés.

» La Convention n'apprendra pas sans intérêt que par les bonnes dispositions qui avaient été faites, les courageux Républicains, au milieu des sables brûlans et manquant absolument de tout, ont, par un travail incroyable, dans une nuit, mis en batterie 26 pieces de canon qui, foudroyant la ville et les remparts, ont forcé la garnison de demander grace après cinq jours de tranchée ouverte. »

Signé, LACOMBE-SAINT-MICHEL, *représentant du peuple.*

Malines, le 6 thermidor.

« La terreur dont sont frappées les armées des tyrans coalisés, semble aller toujours en croissant ; les vils esclaves ne

trouvent d'autre moyen d'échapper aux coups des Républicains qu'une fuite honteuse et précipitée. Ils ne se croient pas même à l'abri des plus formidables remparts. J'apprends à l'instant qu'ils viennent d'abandonner la ville et la citadelle d'Anvers, et que nos reconnaissances y sont entrées aux acclamations d'un peuple immense.

„ Je pars ce matin pour m'y rendre, et je vous instruirai de tout ce que l'ennemi peut y avoir laissé d'intéressant et d'utile à la République. „

Signé, RICHARD, *représentant du peuple.*

Bruxelles, le 6 thermidor.

« Anvers est pris avec sa citadelle, et je m'y transporterai demain pour le désarmement et les contributions : c'est la ville la plus riche de la Belgique.

„ Toutes les précautions sont prises pour accélérer le désarmement complet; dès que leurs fusils, leurs canons, leurs carabines, leurs sabres seront enlevés et que les intrigans seront emprisonnés, et que les émigrés seront fusillés, ils seront bientôt mis au pas de la République. „

Signé, LAURENT, *représentant du peuple.*

Anvers, le 9 thermidor, l'an 2e. de la République une et indivisible.

« Je vous annonce, citoyens collegues, l'évacuation du fort Lillo; les troupes de la République y sont entrées hier. Les Anglais, en se retirant, ont rompu les digues sur la rive gauche, et ont inondé un vaste terrain qui a plus de 6 lieues de circonférence. Ils emportent avec eux la haine et l'exécration des habitans, qu'ils ont méritées par leurs brigandages et leur lâcheté; leur fuite accélérée ne se ralentit pas. Nos reconnaissances ont fait plus de 10 lieues avant de trouver leurs avant-postes. Il paraît qu'ils se réfugient sous le canon de Bréda et de Berg-op-Zoom; 30 pieces de canon nous ont été laissées à Anvers. Nous y avons trouvé des magasins considérables, sur-tout en avoine, et qui pourront monter à plus de 60,000 sacs. Plus de 300 particuliers ont retiré chez eux des objets appartenans aux armées coalisées, et nous sommes dans ce moment avec Laurent à faire faire des recherches pour les faire rentrer à la République. A cette conduite mercantile des habitans d'Anvers, je dois opposer un trait de désintéressement et d'attachement à la nation Française, qui honore le citoyen Jacques Léemans, marchand de cette ville. Lors de la retraite de Dumourier, pour sauver 400 sacs d'avoine qui étaient déposés chez lui, il déclara aux commissaires ennemis qu'il les avait achetés; et par ce mensonge patriotique, il les a conservés à la République, et vient de nous les restituer. „

Signé, RICHARD, *représentant du peuple.*

Anvers, le 12 thermidor.

« Vous êtes sans doute déjà informés, Citoyens, que le général Moreau s'est emparé avant-hier de l'isle de Cassandria, qu'il y a pris 70 pieces de canon, dont au moins un tiers de bronze, de tous les caissons et voitures. La possession de cette isle met l'ennemi dans l'impossibilité de rien évacuer de l'Ecluse, et j'espere que bientôt cette forteresse tombera au pouvoir de la République, avec tout ce qu'elle contient. Il y a, selon tous les rapports, une artillerie nombreuse, beaucoup de troupes et de munitions. Toutes les troupes employées à cette expédition, s'y sont signalées à l'envi. Le passage du Coxysche leur en a fourni une belle occasion. Le détroit est large d'environ 100 pieds, et profond de 9 à 10. Tous les moyens pour le franchir consistaient en quelques bateaux et la bravoure des Républicains, qui a déjà suppléé à tant d'autres; elle n'a pas été en défaut cette fois, et huit compagnies de grenadiers se sont avancées sur le canal, y ont descendu les bateaux, et s'y sont précipitées, malgré le feu terrible qui partait de derriere la digue de la rive opposée. Beaucoup d'entr'eux n'y trouvant pas place, se sont jetés à la nage, et aidaient à diriger les bateaux. Les chasseurs du Mont-Cassel, et les carabiniers du 14e. régiment d'infanterie légere, ont fait la même manœuvre; elle a paru si hardie à l'ennemi, qu'il en a été effrayé et s'est enfui sur Isendik, abandonnant canons, tentes et bagages. Un des bateaux a été rempli de canonniers qui, à leur arrivée sur la rive opposée, ont trouvé tout de suite des canonset munitions pour donner la chasse à ceux qui venaient de les abandonner. Notre perte en hommes n'a pas été proportionnée à la hardiesse de l'entreprise.

» Je dois vous transmettre les noms de quelques braves qui se sont particuliérement distingués. Les citoyens Bernard, caporal; Beugny et Ventre, sergens, ont conduit à la nage neuf ou dix bateaux, le citoyen Salis, capitaine des grenadiers du 16e. régiment, s'est jeté le premier dans les bateaux; le citoyen Beaudot, aide-de-camp de Moreau, a conduit le premier bateau à la nage; le citoyen Bouilli, capitaine des carabiniers, s'est tenu à découvert sur le bord du canal, tirant des coups de carabines sur les canonniers d'une batterie qui faisait un feu continuel, jusqu'au moment où il a pu passer, ce qu'il a fait un des premiers.

Signé, PICHEGRU, *général en chef de l'armée du Nord.*

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Au quartier-général à Warem, le 9 thermidor, l'an 2e. de la République Française, une et indivisible

« L'armée de Sambre et Meuse a fait ce matin un mouvement, dont le but principal était de resserrer de plus en plus l'ennemi vers Mastricht, et de le forcer à passer la Meuse, en s'emparant de la ville de Liége. L'avant-garde s'est portée

sur la riviere de Jaar, l'aîle gauche s'est appuyée à Woutrenge, l'aîle droite à Saint-Nicolas; elle a attaqué les postes de l'ennemi répandu en avant de Liége. Ils ont resisté pendant quelque tems à la canonnade; mais la charge républicaine les a bientôt obligés de prendre la fuite. Nos troupes sont entrées dans Liége où elles étaient attendues et desirées avec la plus vive impatience. L'armée ennemie s'est retirée sur la hauteur des Chartreux, où elle est retranchée; elle a dirigé plusieurs batteries sur la ville de Liége, qui font un feu très-violent et incommodent beaucoup les habitans. Jourdan est occupé dans ce moment à faire dresser des batteries à la citadelle, dont le site est très-favorable pour faire taire le feu de l'ennemi. La journée est trop avancée pour attaquer aujourd'hui; mais Jourdan vous promet que demain les soldats de la République occuperont la position de l'ennemi. ,,

Signé, ERNOUF, *général de division.*

P. S. Nous avons fait beaucoup de prisonniers; je ne puis vous en dire le nombre.

Ostende, le 11 *thermidor, l'an* 2e. *de la République Française, une et indivisible.*

« Le général en chef a dû vous écrire la prise hardie de l'île de Catzand; vous savez que nos soldats se sont précipités à la nage, au milieu d'un courant rapide et sous le feu des redoutes hollandaises; et par le courage qui n'appartient qu'à des Républicains, ils ont glacé de terreur les pesans satellites du despote de la Haye, qui ont abandonné 70 pieces de canon, la plupart en bronze, et beaucoup de tentes et autres effets militaires.

,, Cette île coupe toute retraite à la garnison du fort l'Ecluse, et la brigade du général Windham, placée vis-à-vis Flessingue, intercepte la navigation de l'Escaut, et menace la Zélande d'une prochaine invasion.

,, Sans doute ces détails vous sont déja connus; mais je ne puis vous laisser ignorer un fait que le général de division, Moreau, n'a pas écrit au général en chef, parce qu'il lui était personnel. Comme il commandait le passage et donnait ses ordres sur le bord, il vit un petit bateau emporté par le courant, et déja submergé. Il se jette à la nage et ramene à terre un brave capitaine de grenadiers qui était déja sous l'eau.

,, Je vous citerai le citoyen Bonnal, sous-aide-de-camp, qui, le premier, a traversé le fleuve à la nage; mais on ne peut donner trop d'éloges à toute la troupe. Les soldats ont attaché ensemble leurs mouchoirs et leurs cravates pour former des cordages pour diriger les bateaux, et d'autres les poussaient en nageant; elle a porté dans cette occasion au plus haut degré l'impétuosité et l'énergie républicaine. ,,

Signé, RICHARD, *représentant du peuple.*

P. S. 52 prises sur les Anglais; succès considérables en Espagne. Bombardement et incendie de Fontarabie.

(N°. 37.)

MERCURE FRANÇAIS

DU QUINTIDI, 25 THERMIDOR, *l'an deuxieme de la République,*
(*Mardi* 12 *août* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

LES BRUNETTES.

QUI dit Brunette, il dit spirituelle,
Et vive aussi comme un petit démon.
Brunette fut la gentille femelle
Qui charma tant les yeux de Salomon,
Et renversa cette docte cervelle
Dont les beaux dits sont cités au sermon.
Et s'il vous plaît, tous ces jolis visages,
Qui de la Grece affolerent les sages,
Qui, comme oisons, les menaient par le bec,
Qui pensez-vous qu'elles furent? Brunettes
Aux beaux yeux noirs, et qui dans leurs goguettes
Disaient, Dieu sait, gentillesses en grec.
Autre Brunette aujourd'hui me tourmente,
Moi, philosophe ou plutôt raisonneur:
Moi qui pouvais acquérir tout l'honneur
Et tout l'ennui d'une ame indifférente.
Vous, bonnes gens, qui faites vanité
Des tristes dons d'une austere sagesse,
Quand vous verrez Brunette d'un côté,
Allez de l'autre, en toute humilité;
Brunettes sont l'écueil de notre espece.

CHARADE.

MON premier dans un compte est de peu d'importance!
Mon second trop fameux par sa triple éminence,
N'est qu'un fier charlatan malgré *sa Sainteté.*
A l'onde, à l'air, au feu, mon tout, par sa présence,
Ote ou donne l'activité.

ÉNIGME.

Entre deux grands agens, je suis un intermede,
Et par moi l'un sur l'autre agit.
Un troisieme vient à mon aide
Quand je travaille en grand ; mais quand c'est en petit,
On me transporte et je procède,
Dès qu'on me donne un coup de main ou de talon.
En tout tems, en tous lieux, sans frais, sans étalage,
Je trouve ce qu'il faut pour me mettre en usage.
Je suis connu par tout, et sans prévention.
C'est parce que je suis utile,
Et que mon acquisition
Est peu coûteuse, et très-facile,
Que de moi chacun veut être en possession.
J'ai toujours à peu près une même structure ;
On ne s'occupe pas beaucoup de ma parure.
Si je change par fois, c'est en dimension,
Et par l'objet où l'on m'applique.
Dans les temples et dans les jeux,
Chez l'artisan pauvre et laborieux,
Chez l'oisif citoyen, chez l'homme magnifique,
Je tiens également mon coin.
Par moi la nature muette
Parle, et vous en êtes témoin.
J'en dis trop, et ma bouche est bien moins indiscrete
Que je le suis aujourd'hui.
Si l'on me fait servir pour être un point d'appui,
Tout est dit, ma besogne est faite.

LOGOGRIPHE.

Chef-d'œuvre non de l'art, mais bien de la nature,
Je suis grand, gros, et fort, ne crains qui que ce soit ;
Mais si l'on m'ôte un pied, je change de structure,
Et deviens à l'instant souple, petit, étroit.

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* N°. 36.

Le mot de la Charade est *Fourreau* ; celui de l'Enigme est *Hermaphrodite* ; celui du Logogriphe est *Mort*, où se trouvent *or*, *rôt*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

La morale naturelle ramenée aux principes de la physique, par Bruce, professeur de philosophie à Edimbourg; traduit de l'anglais par Verlac, citoyen Français.

« Le principe des droits de l'homme se déduit
» de l'analyse de ses facultés morales. »

Grand in-8°. *de* 331 *pages. Prix*, 4 *liv. à Paris, et* 5 *liv. franc de port pour les départemens. Se vend chez le citoyen Verlac, rue Honoré*, n°. 359, *vis-à-vis la ci-devant Assomption.*

Cet ouvrage est écrit d'un style serré et précis, en forme d'analyse, et tellement lié dans toutes ses parties qu'il n'est gueres possible de le décomposer, et d'en tirer des développemens. Essayons cependant d'en faire connaître l'esprit et les procédés. L'auteur établit que la nature est le sujet propre de la philosophie; il trace ensuite son plan pour fonder la science de la morale sur les principes de la physique. Il considere la morale ancienne et moderne comme art, puis comme science; il passe aux différentes méthodes d'étudier la nature, soit par l'analyse, soit par l'induction qui consiste à déduire des phénomenes établis par l'analyse, quelles sont les lois de la nature dans chacun d'eux. Il trace l'histoire naturelle et l'histoire scientifique ou inductive des phénomenes moraux; enfin, il fait l'application de la loi morale à l'homme comme individu.

« Jusqu'à ce jour, dit l'estimable traducteur dans un avant-propos, la science de la morale avait été ignorée ou ensevelie dans les ténebres de l'erreur. Chez les anciens; elle ne fut qu'un amas de systêmes enfantés par l'imagination, et dont des subtilités, des disputes scholastiques, et souvent des extravagances furent le seul résultat. Chez les modernes, elle n'a été qu'un assemblage bizarre d'opinions dictées par l'intérêt des rois et des prêtres, alimentées par la corruption, corroborées par les préjugés, et trop souvent commandées par la tyrannie et arrosées de sang.

» A notre siecle il était réservé d'enfanter de vrais philosophes qui, échappés au fer de la persécution, ont établi la *théorie* de la liberté et de l'égalité; à la nation française il était réservé d'en adopter la *pratique*, et de la graver sur les tables de ses lois.

» L'homme a reçu la vie, et son instinct le porte à la conserver. Il trouve sur le sol qu'il habite des moyens de subsistance, mais il ne peut y atteindre que par le *libre usage*

de ses facultés corporelles et intellectuelles. Indépendamment de l'aliment nécessaire à sa conservation, les efforts de son industrie peuvent lui procurer la *découverte*, et conséquemment la *propriété* d'objets de toute autre valeur. Réuni en société, la place qu'il occupe, soit comme soldat, comme artisan ou comme homme d'état, constitue en lui un caractere essentiel à son existence civile. L'homme a done par la nature *vie*, *liberté*, *propriété* et *réputation* à conserver et à défendre.

„ L'homme est de plus doué de sensation et d'entendement. Des plaisirs et des peines sont inhérens à sa nature. Son instinct le porte à rechercher les uns et à éviter les autres. Pétri de dispositions et d'affections, le monde physique et moral lui renouvelle sans cesse les objets propres à exercer son activité. Les actions, langage naturel de la volonté, se succedent. Un sens interne les approuve ou les blâme; un même sens, propre à son espece, les sanctionne ou les rejette. Si l'action obtient l'estime de soi et l'approbation générale, l'homme éprouve qu'il est heureux. Il sent qu'il est malheureux si le contraire arrive. D'après cette légere esquisse de son histoire naturelle, l'existence des *phénomenes moraux* et d'une *faculté morale* ne pouvant être méconnue, il doit suffire au *moraliste* de suivre la méthode employée par les physiciens, et d'élever l'un et l'autre à la hauteur de l'observation, de l'analyse et de l'expérience, pour en déduire un *principe général*, c'est-à-dire une *loi morale*.

„ Que l'homme soit considéré comme individu ou comme réuni en société, les faits ou les phénomenes étant les mêmes, les conséquences doivent l'être. Les nations aussi ont une existence à conserver, une liberté ou une indépendance à maintenir, une propriété dans le sol et les fruits de leur industrie à défendre, une réputation dans leurs relations et leurs alliances à soutenir. Que par des altérations insensibles ou rapides, l'esprit du gouvernement soit devenu despotique, les droits des individus n'en sont pas moins constans.

„ *Société* veut dire garantie mutuelle des droits personnels; *gouvernement* signifie l'action prévue ou présumée de la société; donc point de droit personnel, point de société ni de gouvernement sans liberté et sans égalité des droits. Que le despotisme s'efforce de peindre sous des couleurs défavorables ces élémens nécessaires de tout gouvernement raisonnable; qu'aux jouissances qu'ils procurent ils veuillent substituer les chimeres de la superstition, ou les décorations profanées de la servitude; ces élémens constituent le principe de la vie naturelle et civile de l'homme et des nations. Ils sont le résultat de ses affections et de ses dispositions; sa faculté morale les approuve et les recherche, et il n'est pas plus possible au despote de les anihiler, qu'il lui est possible d'empêcher l'effet de la *gravitation*.

„ Mais quel est d'ailleurs l'objet de vos poursuites, vous

tyrans, vous égoïstes, vous hommes à qui vos concitoyens ont délégué le pouvoir de les rendre heureux, vous tous en un mot, membres d'une societé civile ? N'est-ce pas le bon sens ? Hé bien ! cet ouvrage va vous démontrer que l'homme n'est heureux qu'autant qu'il dirige ses forces physiques et ses facultés morales vers l'action de *reconnaître*, de *maintenir* et de *perfectionner* les droits du genre humain ; qu'il n'est malheureux que lorsqu'il les emploie à *limiter*, à *violer*, ou à *détruire* ces mêmes droits. ,,

Dans un supplément qui ne contient que les titres de questions à traiter, l'auteur prétend que l'histoire de la morale n'est que l'article élémentaire de la vaste science de la morale. Elle déployerait à nos yeux le grand spectacle de la nature, si nous pouvions la suivre comme il convient dans l'esprit des lois de la nature et des nations, et marquer les degrés qui entrent dans les institutions que présentent l'histoire ou les divers aspects de la société actuelle.

L'auteur appuie ses réflexions par les deux traits historiques suivans, que nous aimons à rapporter à cause de leur expression d'une vertu franche et sauvage.

Si la *libéralité*, dit-il, est réciproque, ou si la reconnaissance, qui est tout ce qu'un cœur honnête peut donner, est sentie et manifestée ; alors les hommes agissent par un principe d'*amitié*.

Un Indien de l'Amérique fut trahi à bord d'un vaisseau, et vendu comme esclave ; les cruautés du colon des Indes occidentales ne purent apprivoiser au travail cet esprit sauvage, il refusa toute subsistance et voulut se tuer. Un autre maître de navire touché de son état, l'acheta pour peu de chose et le ramena dans le Canada. La joie qui brillait dans ses yeux à l'approche des bords qui l'avaient vu naître, fut retenue par sa reconnaissance envers son libérateur ; il se jetta à la nage et regagna le vaisseau. Il fut mis à terre une seconde fois avec des présens. Il quitta les présens, revint à la nage auprès de son bienfaiteur avec les sentimens généreux d'un esprit qui a fortement senti le malheur, mais plus fortement encore l'attachement pour son libérateur. « Je n'ai connu la ,, peine, dit cet Indien, que lorsque j'ai été trahi, insulté et ,, fouetté. Je retournerai chez les miens ; car ils me donne- ,, ront ma hache. Quoique je n'eusse aucun présent à vous ,, faire, vous m'avez fait don de la liberté, et vous me com- ,, blez de présens. Mes yeux n'avaient jamais auparavant versé ,, des larmes. Promettez-moi seulement de vous rappeller de ,, moi, et de revenir après douze lunes. Je vous donnerai ,, plusieurs fourures, et je mettrai à vos pieds le péricrane de ,, mes terribles ennemis. ,, Ayant exprimé ainsi le langage de son cœur, il se retira en silence.

Les affections s'étendent peu-à-peu, et même sous l'aspect de générosité, dictée en quelque sorte par l'affection naturelle,

elles montrent la vertu d'une maniere plus sensible. Pendant que la horde indienne d'Abanakée allait assouvir sa vengeance sur un officier Anglais qu'elle avait fait prisonnier, un d'entre les sauvages obtint inopinément sa délivrance, et le conduisit dans sa hute. Il lui enseigna la langue indienne, l'usage de leurs armes et leur maniere de se procurer la nourriture. Au retour du printems, la horde marcha contre les Anglais, et étant en présence de leur camp, le sauvage parla ainsi à son prisonnier : « Tes freres sont venus pour envahir nos droits » et pour nous donner la mort. Qu'as-tu à dire? Je t'ai en- » seigné à faire des arcs et des flêches, à prendre les hôtes » des bois, à construire des canots, à manier la hache et » toutes les ruses de guerre. Tes mains étaient comme celles » d'un enfant qui ne sait ni se procurer sa subsistance, ni » se défendre. Peux-tu être assez ingrat que d'aller contre » tes compatriotes ; et que de tirer ton épée contre nous? » — Aussi long-tems que je vivrai, je t'appellerai mon pere, » répondit l'officier, et ta tribu, mes freres. — Le sauvage » abattu considéra son prisonnier, et lui demanda s'il avait » son pere ; lui étant répondu qu'oui : — Moi aussi, dit-il, » j'ai eu autrefois un fils ; il était comme toi ; il mourut en » guerrier, il tomba à mes côtés ; mais je le vengeai. Ici son » regard devint farouche ; cependant aucune larme n'échappa » de ses yeux. Revenant à lui : j'avais, dit-il, oublié presque » que j'étais homme. L'aspect de ce soleil et de ce ciel » d'azur faisait mes plaisirs ; il ne les fait plus maintenant. » L'arbre en fleur n'est-il pas comme mon fils? Lorsque je » te vis pour la premiere fois, je crus le revoir ; tu n'es que » son ombre..... Va, retourne à ton pere, afin qu'il puisse » voir le soleil et les fleurs du printems avec joie. »

Ainsi les affections naturelles se portent peu-à-peu vers les objets que l'imagination associe à leurs premieres affections, et la générosité marque les premiers pas de la bienfaisance.

ANNONCES.

Zélia, drame en trois actes, mêlé de musique, remis au théâtre des amis de la Patrie, le 15 prairial ; paroles de D..., musique de Deshayes. Prix, 1 liv. 10 sols. A Paris, chez Barba, rue Gît-le-Cœur, n°. 15 ; et chez Marchand, maison Egalité, galerie neuve, n°. 9.

L'Orphelin, comédie en trois actes et en prose, du citoyen Pigault-Lebrun, représentée pour la premiere fois sur le théâtre de la Cité, le 1er. prairial. Prix, 1 liv. 10 sols. A Paris, chez les mêmes.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 26 juillet 1794.

Les affaires dans le nord prennent de jour en jour la tournure la plus sérieuse. La Pologne brisera-t elle le joug de ses oppresseurs, ou disparaitra-t-elle sous leurs mains avides? Tel est le grand problême qui s'agite sur les bords de la Vistule, et qui partage l'attention et l'intérêt des amis de la liberté en Europe, avec l'affermissement de la révolution française qui n'est plus lui-même un problême.

Trois ennemis puissans s'opposent à l'affranchissement de la Pologne; la Russie, la Prusse, et maintenant l'Autriche qui vient de se déclarer ouvertement.

La Pologne a pour elle son énergie et le sentiment de la liberté qui multiplie les forces, la Suede et le Danemarck dont les préparatifs et les armemens s'augmentent d'une maniere formidable, et le Turc, ami sûr, mais dont la lenteur a laissé jusqu'à présent les Polonais livrés à leurs propres ressources.

Voici l'état actuel des choses relativement à ces différentes puissances, autant que la difficulté de recevoir des nouvelles peut fournir d'aliment aux correspondances.

Catherine, qui ne se dissimule plus la gravité des circonstances, a donné ordre, le 30 juin, de faire marcher les troupes suivantes: deux régimens de cuirassiers, chacun de 1106 hom.; cinq régimens de carabiniers, même nombre; trois régimens de dragons de 1804 hommes chacun; quatre régimens de grenadiers, dont deux de 4215 hommes, et les deux autres de 4075; six régimens de mousquetaires, 2424 hommes; deux corps de chasseurs, l'un de 3992 hommes, l'autre de 4076; huit compagnies d'artillerie avec 80 pieces de canon; sept régimens de cosaques faisant 3500 hommes. Si l'on joint à ces troupes celles qui sont déja répandues sur les divers points de la Pologne, on trouvera que plus de 80 mille Russes sont employés dans cette guerre.

On ne connait point au juste le nombre des troupes prussiennes qui agissent conjointement avec les Russes; ce nombre s'accroit chaque jour, et s'il est vrai, comme tout porte à le présumer, que le roi de Prusse ne laissera sur le Rhin que le moins de troupes possible, il va porter ses plus grandes forces sur la Vistule et la Sprée; cependant il faut qu'elles ne soient pas encore bien considérables, puisque malgré leur

réunion avec les Russes, ils n'ont pu empêcher Kosciuszko de se faire jour au travers des armées coalisées, et de passer la Vistule à leur vue et sous leur canon, et que les Prussiens attendent l'arrivée de nouveaux renforts russes, pour tenter quelque chose contre le généralissime Polonais. D'autres assurent que les Prussiens n'ont ralenti leur marche que parce qu'ils se sont apperçu qu'un autre corps de Polonais se préparait à profiter de leur éloignement pour faire une diversion dans les états de la Prusse. Il paraît que la marche des Russes est retardée par le défaut de subsistances, dont la pénurie se fait sentir également dans le camp prussien. Il est difficile de trouver ses approvisionnemens sur le pays ennemi; les paysans Polonais recelent avec soin leurs provisions, et les Prussiens sont obligés de tirer à grands frais leurs vivres de la Silésie.

Un corps russe de sept mille hommes s'est, dit-on, avancé jusqu'à Biala, à huit lieues de Varsovie; mais on présume que Kosciuszko l'aura attaqué avant qu'il ait pu espérer sa jonction avec l'armée prussienne.

L'Autriche, qui jusqu'à ce moment avait paru ne vouloir prendre aucune part à cette guerre, s'est enfin décidée à se réunir à la coalition, et à chercher un dédommagement de la perte infaillible des Pays-Bas, du côté de la malheureuse Pologne. Le chargé d'affaires de Vienne a quitté Varsovie le même jour que les troupes autrichiennes, au nombre de 14 à 15000 hommes sont entrées sur le territoire de la République; ce qui n'a pas empêché les Polonais de s'emparer d'une quantité considérable de bateaux chargés de bled, destinés pour les armées impériales des Pays-Bas et sur le Rhin; supplément qui leur est fort utile: le ministre hollandais Griesheim a également abandonné Varsovie.

A l'aspect de tant de dangers, la Pologne ne perd rien de son attitude fiere et énergique. Elle sent plus que jamais que sa devise est de vaincre ou périr. L'armée de Kosciuszko couvre maintenant Varsovie. Tout prend une contenance guerriere dans cette ville; elle est environnée de formidables retranchemens, ainsi que le fauxbourg de Prag, de l'autre côté de la Vistule. On assure qu'une armée de 30 mille hommes, détachée de celle de Kosciuszko, a fait une diversion sur le territoire prussien.

La haine du peuple contre les traîtres est portée jusqu'au dernier degré d'exaspération.

On apprend que le 27 du mois dernier une grande foule de peuple excitée par un nommé Konopka, s'est portée aux prisons. Après s'être plaint que le tribunal ne condamnait à mort aucun des traîtres qui y étaient détenus, elle a dressé des potences et y a attaché elle-même huit d'entr'eux. Avant et pendant cette exécution le peuple a témoigné la plus grande fureur. On a vu des femmes offrir elles-mêmes leurs jarretieres, à défaut

de cordes. Le président Zackrewski a fait tout ce qui était en son pouvoir pour calmer la multitude. Il était parvenu d'abord à faire abattre les potences ; mais elles furent bientôt rétablies. Les huit personnes qui ont été ainsi exécutées, sont : le conseiller privé Boscamp, Graboswki, Majewski, fiscal de la couronne ; Coguski et Pietka, l'avocat Wulfers, membres du ci-devant conseil provisoire ; Antoine Bretwertinsi, prince, châtelain de Przemik, et Massalski, prince, évêque de Wilna.

Depuis l'invasion des Polonais dans la Courlande, tous les paysans se réunissent sous les drapeaux de la liberté, et se trouvent renforcés par un corps de troupes de ligne considérable. Le port de Liebau et toutes les autres rades sont occupés par les Polonais. Dans la Lithuanie, l'armée est entierement organisée ; c'est le général Vielohourski qui en a le commandement.

Les Polonais livrés à leurs propres forces pourraient-ils résister seuls aux efforts de trois puissances formidables? C'est une question que l'amour seul de la liberté peut résoudre, parce que seul il sait enfanter des prodiges. Il paraît néanmoins que la Porte Ottomane ne tardera pas à prendre part à cette grande querelle. Voici ce qu'on mande de Constantinople, à la date du 16 juin.

« Le ministre Russe a déclaré au Reis-effendi qu'il était chargé par l'impératrice de demander une réponse cathégorique sur les quatre points suivants :

« 1°. La Porte se mêlera-t-elle, ou non, des affaires actuelles de Pologne ?

» 2°. Accordera-t-elle ou refusera-t-elle le libre passage du canal aux frégates russes qui doivent se rendre de la mer Noire dans l'Archipel, pour défendre et protéger dans ces parages le commerce des sujets de l'empire russe ?

» 3°. L'impératrice exige expressément que toutes les frégates françaises s'éloignent des mers de la domination ottomane, et particuliérement de l'Archipel, où elles tiennent comme bloqués les principaux ports ; ce qui occasionne un grand préjudice au commerce des nations européennes.

» 4°. Enfin, la Porte doit mieux traiter à l'avenir les princes et les sujets de Moldavie, qui, étant de la religion grecque, ont droit à ce titre, conformément aux traités, à une protection immédiate.

» Le Reis-effendi a mis une grande énergie dans sa réponse. Sur le premier objet, il a déclaré que c'était au grand-seigneur seul à s'expliquer, et qu'il se déterminerait d'après les conjonctures et le plus grand avantage de ses sujets ; que dans le moment actuel, il ne pouvait donner une réponse affirmative sur le second objet, puisqu'il avait été décidé, par des traités et conventions subsistans encore entre les deux cours, que le libre passage des bâtimens russes, dans le canal, ne s'entendait que des vaisseaux marchands, et non des vais-

seaux de guerre et des frégates ; qu'à l'égard du 3e. article, le système de neutralité que la Porte a déclaré à toute l'Europe vouloir tenir, ne lui permettait pas de faire aucune violence aux frégates ou à tous autres bâtimens français, d'autant que les forces navales des autres vaisseaux actuellement en guerre, ne rencontrent aucune opposition de sa part dans les mers ottomanes ; enfin que les princes et les sujets de la Valachie étaient tributaires et dépendaient de la Porte, et qu'aucune puissance ne pouvait s'ingérer de lui prescrire la maniere dont elle devait se conduire à l'égard de ces provinces.

„ Le ministre russe n'a point été satisfait de cette réponse, et a expédié sur-le-champ un courier à Pétersbourg pour l'y faire parvenir. De son côté, le Reis-effendi a demandé à l'ambassadeur russe les motifs des rassemblemens de troupes faits par la Russie dans les ports de la mer Noire, et n'en a reçu que des réponses vagues. Des ordres ont été donnés en conséquence pour continuer, avec la plus grande activité, les travaux entrepris dans l'arsenal de Constantinople, et ceux des autres villes et ports de la Turquie. Le capitan-pacha doit mettre à la voile incessamment avec sept vaisseaux de ligne, six frégates et un grand nombre d'autres bâtimens. Il se rendra à Beschick-Bach, où il doit attendre des ordres ultérieurs.

„ L'ambassadeur anglais a reçu son audience de congé, et va se mettre incessamment en route pour retourner en Angleterre. „

Telle est la position de la Porte à l'égard de la Russie.

D'un autre côté, la Suede et le Danemarck sont à la veille de faire usage de leurs grands préparatifs. On apprend que le cabinet de Stockholm a enjoint à son ambassadeur auprès de Catherine, de faire connaître par la voie des gazettes étrangeres, la récompense promise à celui qui livrera d'Armfeldt. Cet ordre est une attaque directe portée au cabinet de Pétersbourg qui a joué un grand rôle dans la conspiration de l'ex-ministre Suédois. Aussi a-t-il déja donné lieu à des pourparlers fréquens entre l'ambassadeur et le ministre de l'impératrice.

On sait ce que signifient entre puissances ces petites altercations ; elles sont presque toujours le prélude d'une rupture. Aussi mande-t-on de Stockholm, le 8 juillet, que sur l'avis que la flotille russe avait mis à la voile, une frégate a été expédiée sur le champ pour observer ses mouvemens. Le corps d'artillerie, consistant en plus de 5,000 hommes, vient d'être divisé en quatre régimens.

Les dernieres nouvelles de Copenhague apprennent que le commandant des neuf derniers vaisseaux de ligne mis en armement, sont déja nommés. On assure que de nouveaux ordres ont été donnés pour en armer encore cinq autres dont on ignore les noms. Si cet arrangement a lieu, la flotte danoise montera à 20 vaisseaux de ligne et 5 frégates. Celle de Suede,

étant composée de 13 vaisseaux de ligne et de 5 frégates, la réunion des deux flottes formera une escadre de 33 vaisseaux de ligne et de 10 frégates, sans compter un nombre proportionné de bâtimens plus petits.

De Francfort, le 28 juillet 1794.

Depuis qu'on a su que les troupes autrichiennes avaient été si rapidement chassées de la Belgique, et que sur le Rhin les forces combinées avaient été obligées de se replier sous Mayence et Manheim, le cabinet de Vienne ne dissimule plus son embarras. La plus grande indécision regne parmi les généraux. L'armée du général Latour a pris deux ou trois fois des positions différentes, sans qu'on puisse découvrir aucun motif de ces changemens. Beaulieu est maintenant au quartier général de Cobourg, en qualité de quartier-maître-général. On avait annoncé il y a quelque tems que les coalisés devaient tenter un mouvement en avant; mais cette mesure ne semble plus en leur pouvoir, depuis sur-tout que Mollendorff a refusé, d'après les ordres arrivés de Berlin, d'envoyer à leur secours une partie de l'armée qu'il commande sur le Rhin.

Pour y suppléer, on va tenter encore une nouvelle levée de 20 mille hommes; mais dans l'épuisement où l'on est d'hommes en état de porter les armes, ce sont pour ainsi dire des enfans que l'on va enrôler. Quels consommateurs voraces que les rois! Cependant la cour, pour étourdir le peuple et pour s'étourdir elle-même, vient de faire une fête à l'occasion du retour de l'empereur dans cette résidence.

C'est le maréchal Lascy qui a remplacé le vieux Kaunitz dans la place de chancelier d'etat. On doute que cette succession délabrée s'améliore entre ses mains.

On cherche à fortifier Mastricht et Berg-op-Zoom; on a fait passer dans la premiere place 200 pieces de canon appartenant à l'empereur, et 150 chariots chargés de munitions et de 60 pontons. Plusieurs compagnies de chasseurs de Lowenstein y sont arrivées, et d'autres y sont encore attendues. La Hollande a envoyé dans la seconde beaucoup de munitions et de canons. On a fait des abattis d'arbres autour de la place, et l'on doit raser une partie des faubourgs. L'inquiétude redouble; les Français s'approchent chaque jour des positions des coalisés. Les inondations ont déja eu lieu à Breda. La garnison d'Amsterdam vient d'être renforcée.

On apprend de Cologne que toutes les administrations impériales des armées de la Belgique y sont arrivées. On y attend aussi les soldats Autrichiens malades, que l'on fait monter à 17,000. On vide à force les couvens pour les recevoir.

ESPAGNE.

On ne sait plus à la cour de Madrid ce qui doit le plus alarmer, ou de la rapidité des progrès des Français sur les

frontieres, ou des mécontentemens qui se manifestent assez ouvertement dans l'intérieur. Les généraux s'imputent réciproquement les revers qu'ils ont éprouvés. Ils se plaignent de ce que les chaloupes canonnieres n'ont point osé approcher, pour tenter d'empêcher les opérations des assiégeans sur Collioure, et de ce que l'amiral Gravina est arrivé 36 heures trop tard.

Le recrutement éprouve les plus grandes difficultés ; les Catalans ne veulent s'enrôler qu'à condition qu'on les exemptera de tout impôt pendant six ans. Les états de Navarre, à qui l'on avait demandé 10,000 hommes, n'en ont accordé que 5000 ; aussi le roi les a-t-il dissous.

En général, il y a dans les provinces, et même dans la capitale, un mécontentement sourd. Les proclamations des généraux Français ont fait une grande sensation parmi les habitans des frontieres ; les Catalans sur-tout goûtent fort les principes de la liberté française. Si on ne les affiche pas ouvertement, on en prend du moins le costume, et les chapeaux ronds, les pantalons, les souliers à cordons ont été adoptés dans la capitale. Aussi le gouvernement, qui sait qu'il n'est qu'un pas des manieres aux principes, s'est-il hâté de les défendre. Il a fait plus ; il a eu recours à des arrestations, moyen infaillible d'augmenter l'effet qu'on veut prévenir. Quatre conseillers de Castille ont été bannis, comme n'étant pas partisans assez déclarés de la cause royale. Un commis du bureau des affaires étrangeres, soupçonné d'être en correspondance avec d'Aranda, a été renvoyé, et cet ancien ministre est resserré plus fortement dans Saint-Jean, lieu de son exil.

Italie et Suisse.

Suivant des lettres de Livourne du 12 juillet, il paraît que Calvi continue toujours à faire la plus vigoureuse résistance

On écrit de Gênes, en date du 17 du même mois, que le 14, un général d'artillerie Français y est arrivé, accompagné de cinq autres officiers ; on ne sait point encore l'objet de leur voyage.

Le consul anglais a annoncé au gouvernement, que le port n'était plus bloqué, et plusieurs bâtimens sont déja entrés librement. Il a déclaré pareillement qu'on avait rétiré aux corsaires Corses les lettres de marque pour courir sur les Gênois.

On écrit de Finale, que la garnison de Loano est accrue de quatre mille hommes. On vient de faire des fortifications, des fossés et palissades. On s'attend à voir de nouveau descendre un corps de Piémontais en masse, soutenus de troupes réglées.

Un corps de deux mille hommes de cavalerie doit partir de Naples et être embarqué pour se rendre à Livourne.

Le 14, un petit bâtiment corse, *Speronara*, est entré dans ce port. Il était parti de Bonifacio pour porter douze prisonniers Français à Bastia. Il n'y avait sur ce bâtiment que des matelots.

Pendant la route, les Français les contraignirent de diriger la proue vers Gênes, et se mirent ainsi en liberté. Ils assurent qu'en Corse les partisans de la République Française grossissent et se fortifient chaque jour dans les montagnes, et qu'ils s'occupent des moyens d'aller porter du secours à Calvi bloqué par des Anglo-Corses.

On mande de Naples qne le Vésuve vient d'éprouver une révolution qui fera époque dans l'histoire des événemens extraordinaires arrivés sur la surface du globe. Le 19, après une détonnation des plus violentes, la cime conique de la montagne, qui formait à son sommet un beau cratere, s'affaissa tout-à-coup, et les matieres poreuses et enflammées, ne pouvant résister aux chocs réitérés des secousses intérieures, s'abîmerent dans les gouffres immenses du Vésuve, de sorte que, par cet affaissement, la montagne a beaucoup perdu de son élévation, et que la partie qui était la moins élevée se trouve maintenant la plus haute.

Le roi a voulu avoir une relation détaillée de tous ces faits; en conséquence, des ingénieurs militaires ont été envoyés pour inspecter l'état du Vésuve sur toutes ses faces. Voici le résultat de leurs observations : La montagne par son affaissement a perdu un quart de mille de sa hauteur. La plus grande élévation de la lave a été de 36 palmes; la largeur d'un mille. Le territoire inondé est de 5 milles. Habitans fugitifs, 15,000; hommes et femmes qui ont péri, 39; animaux tués, 4160; espace que la lave a occupé dans la mer, 96 palmes.

ANGLETERRE. *De Londres, le 20 Juillet.*

L'opinion publique se prononce tellement contre la guerre actuelle; elle est si ruineuse pour le commerce, que Pitt a fait publier, par l'organe des papiers ministériels, qu'il ne serait pas impossible de traiter de la paix avec la France. Cette seule probabilité a suffi pour faire hausser les fonds publics. Au reste, voici de quelle maniere le ministere est décidément composé :

Pitt, premier lord de la trésorerie, et chancelier de l'échiquier; lord Loughborough, grand chancelier; le duc de Portland, secrétaire d'état au département de l'intérieur; lord Grenville, secrétaire d'état au département des affaires étrangeres; M. Windham, ministre de la guerre; le comte de Mansfield, ou le comte Fitz-William, président du conseil; M. Dundas, président du bureau du contrôle, c'est-à-dire, à la tête de la compagnie des Indes; le marquis de Stafford, lord du sceau privé; lord Chattam, premier lord de l'amirauté; le duc de Richemond, grand maître d'artillerie; lord Hawkersbury, président du bureau de commerce; lord Amherst, commandant en chef des forces de terre; sir George Yonge, gouverneur de la Jamaïque; le comte Spencer lord lieutenant d'Irlande, à l'ouverture de la prochaine session du parlement.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE MERLIN (*de Douay*).

Séance du septidi, 17 *Thermidor.*

Dans la séance du soir et de la veille, Merlin (de Donai) a été proclamé président : Barras, Freron et Colombel sont secrétaires.

Deux militaires sont admis à la barre ; tous deux ont la main droite emportée. Après avoir exprimé leur indignation des nouveaux projets des conspirateurs : armez de nouveau, disent-ils, le seul bras qui nous reste, nous voulons venger celui que nous n'avons plus.

« Le premier de ces deux braves militaires, dit André Dumont, est le citoyen Traullé d'Abbeville, capitaine au premier bataillon de la Somme ; c'est ce courageux républicain qui, après avoir perdu par un coup de feu le bras droit, se servit de la main gauche ; frappé à cette dernier main d'nn nouveau coup de feu, et privé de l'usage de deux doigts par un coup de sabre, son corps tomba au pouvoir des esclaves ; mais son ame républicaine, son ame fiere et généreuse n'en ressentit aucune atteinte ; il se servit alors des doigts qui lui restaient pour écrire à sa mere une lettre conçue en ces termes :

« Je m'empresse de vous écrire avec deux doigts de ma main gauche ; je ne vous parle pas de mon bras droit, il est resté sur le chsmp de bataille. Je suis républicain invariable ; sans doute cette lettre, si elle est connue des esclaves au pouvoir desquels je suis tombé, sera mon arrêt de mort ; mais je mourrai digne de vous. »

» Le digne ami de Traullé, le citoyen Cathalx, lieutenant des grenadiers au 25e. regiment, couvert de blessures, et échappé de même des mains des esclaves, se comporta avec la grandeur d'ame d'un vrai républicain ; ces deux courageux défenseurs de la patrie, ces deux modeles d'héroïsme, indignés d'entendre appeller leurs dignes freres d'armes les soldats de l'infâme Robespierre, ont plusieurs fois brave les dangers en défendant les soldats de la patrie. A la nouvelle de l'approche des Français, ils se sont réfugiés à Bruxelles chez des patriotes ; ils y ont attendu l'arrivée de leurs freres ; il se sont jettés dans leurs bras, et sont ensuite rentrés dans leur patrie qu'ils avaient si glorieusement défendue. Vous les voyez couverts des plus honorables blessures ; ils ne viennent pas vous demander une

pension de retraite ; ils sentent encore couler dans leurs veines le sang de la vertu et du courage ; ils veulent encore être utiles à leur patrie, ils ne demandent que de l'emploi : la mort est le terme qu'ils fixent à leurs travaux. Sans doute vos ames sont émues au récit des traits héroïques de ces braves soldats. Eh bien ! citoyens, je vous propose le renvoi de la pétition au comité de salut public. Je demande qu'en signe de satisfaction, le président leur donne le baiser fraternel. Je demande enfin qu'il soit rendu compte à la Convention de ce que le comité de salut public fera en faveur de ces deux républicains courageux. ”

Ces propositions sont adoptées.

Peyssard, représentant du peuple près l'école de Mars, fait passer à la Convention copie d'une adresse que ces jeunes républicains ont rédigée au concours, pour féliciter les jeunes citoyens d'Avesnes de la conduite courageuse qu'ils ont tenue sous les murs de Landrecies ; elle respire l'enthousiasme énergique si commune à cet âge, et obtient des applaudissemens.

La Convention avait ordonné l'arrestation de Polverel et Santonax, commissaires civils à Saint-Domingue, amenés à Paris. Ils invitent la Convention à faire faire un prompt examen de leurs papiers dans lesquels, disent-ils, on trouvera les moyens de sauver les colonies. Sur la proposition de Bréard, l'exécution du décret d'accusation est suspendue ; les citoyens Polverel et Santonax sont mis provisoirement en liberté, sans pouvoir néanmoins sortir de Paris jusqu'à nouvel ordre. Les comités de marine et des colonies feront dans le plus bref délai un rapport sur la conduite de ces deux commissaires.

Des sections viennent réclamer la liberté de plusieurs patriotes détenus. Un entr'autre gémit depuis cinq mois dans les fers, pour avoir dit qu'il y avait des intrigans dans la commune de Paris.

Il est tems enfin, dit Charlier, que nous ne soyons plus déchirés par les plaintes fondées des parens des patriotes détenus. Je ne doute pas du zele du comité de sûreté générale ; mais il faut que l'intention bien marquée de chacun des représentans du peuple soit un véhicule à leur ardeur pour le bien ; chargeons donc ce comité d'apporter la plus grande célérité à mettre en liberté tous ceux qui sont incarcérés par suite de délations obscures ou calomnieuses, et bientôt nous aurons la douce satisfaction d'apprendre qu'il n'y a plus un patriote dans les fers. Applaudi.

Amar annonce à l'Assemblée que le comité de sûreté générale met au rang de ses devoirs les plus chers, celui d'élargir les patriotes détenus ; il s'en occupe nuit et jour, et les feuilles du mouvement des prisons en sont une preuve sensible ; on compte bien les incarcérations, et l'on ne compte pas les élargissemens : mais en jettant les yeux sur ces feuilles, on voit

combisn est grand le nombre des aristocrates ; comptez sur le zele de votre comité, et bientôt vous n'aurez plus de réclamations fondées à entendre et à lui renvoyer.

Fréron fait une motion d'ordre : " Si j'eusse vécu, dit-il, du tems de Charles IX, j'aurais demandé la démolition du louvre, d'où ce tyran tirait sur le peuple. Aujourd'hui je demande le rasement de l'hôtel-de-ville, de ce louvre du tyran Robespierre. "

Léonard Bourdon observe que l'hôtel-de-ville appartient au peuple de Paris dont toutes les sections ont bien mérité de la patrie. — " Punissez les coupables, dit Granet, et ne démolissez rien. Les pierres de Paris ne sont pas plus coupables que celles de Marseille. — La Convention passe à l'ordre du jour. "

Au nom des comités réunis de salut public, de législation et de sûreté générale, Merlin de Douai fait un rapport sur l'organisation du nouveau tribunal révolutionnaire. L'Assemblée en ordonne l'impression et l'ajournement au lendemain. Nous ferons connaître les principes de justice qui lui servent de base lorsqu'il sera discuté.

Séance d'octidi, 18 Thermidor.

Les adresses de félicitations arrivent de tous les points de la République.

Gossuin observe que dans tous les départemens où Saint-Just et Lebas ont été envoyés, ils ont ordonné beaucoup d'arrestations arbitraires : il demande que les autorités constituées de ces départemens soient tenues d'envoyer au comité de salut public, dans le délai d'une décade, copie des différens arrêtés pris jusqu'à ce jour. Cette motion est adoptée et rendue générale pour toutes les autorités constituées, tous les fonctionnaires civils et militaires de la République, et pour les représentans du peuple qui ont été ou qui sont en mission.

Afin que les bienfaits de la justice s'étendent sur tous les individus injustement détenus, Bourdon de l'Oise propose : 1°. que le comité de sûreté générale soit autorisé à mettre en liberté tous ceux dont les causes d'arrestation ne sont pas énoncées dans la loi du 17 septembre qui définit ce qu'on doit entendre par gens suspects. Il assure qu'il y a à Paris 2 ou 3,000 citoyens arbitrairement incarcérés ; 2°. que les comités révolutionnaires soient tenus de donner aux parens des détenus les motifs de leur arrestation. Il cite un fait qu'il n'aurait pas pu croire s'il n'en avait eu la preuve, c'est que dans une section les citoyens ont été incarcérés pour avoir demandé le renouvellement du comité révolutionnaire.

Bentabole demande que dans le cas où les détenus n'auront point de parens, les motifs d'arrestation leur soient communiqués et à leurs amis. — Bassal demande, par article additionnel, que les représentans du peuple, envoyés en mission,

et

et le comité de sûreté générale donnent également les motifs des arrestations qu'ils ont ordonnées.

Ces diverses propositions sont adoptées.

Guffroi dénonce différens arrêtés pris par Lebon à Arras.

Renvoyé au comité de salut public.

Coffinhal, ex-vice-président du tribunal révolutionnaire, mis hors de la loi, a été arrêté, et renvoyé pardevant le tribunal criminel du département de Paris. Ce tribunal ayant des doutes sur sa compétence, la Convention l'autorise à appliquer la loi, et sur la motion de Dubois-Crancé elle généralise cette autorisation à l'égard de tous ceux que la Convention a mis hors de la loi dans la nuit du 9 au 10, jusqu'à l'organisation du tribunal révolutionnaire. — Quelque tems après l'accusateur public annonce que le tribunal ayant constaté l'identité de Coffinhal, l'a livré à l'exécuteur.

Un secrétaire lit la rédaction du décret relatif à la communication des motifs d'arrestation.

Fayau fait des observations contre ce décret. Il est entendu avec murmure.

Tallien le réfute avec énergie. « La tyrannie, dit-il, a plané trop long-tems sur cette enceinte; la Convention a recouvré toute son énergie, la justice doit maintenant la faire bénir de tous les Français. Guerre à mort aux ennemis du peuple et aux fripons! protection et justice à l'innocence opprimée. » Tallien demande l'ordre du jour. La Convention se leve toute entiere, et adhere aux sentimens exprimés par Tallien. — Bourdon de l'Oise demande que pour punir celui qui a fait une proposition, digne de l'inquisition, le procès-verbal fasse mention qu'elle n'a été appuyée par personne.

La Convention passe à l'ordre du jour au milieu des applaudissemens.

Barrere, au nom du comité de salut public, annonce 52 prises sur les Anglais, les Espagnols et les Hollandais. L'armée des Pyrénées occidentales vient de remporter plusieurs avantages importans sur les Espagnols. Fontarabie est bombardé et réduit, presqu'en entier en cendres. (*Voyez les pieces officielles.*)

Sur le rapport de Mallarmé, la Convention informée que les payemens, qui, aux termes des décrets, devaient être faits de trois mois en trois mois aux ci-devant ministres du culte, religieux et religieuses pensionnés de l'état, ont cessé de l'être depuis plusieurs mois, après avoir entendu son comité des finances, décrete :

« Art. Ier. Les ci-devant ministres du culte, religieux et religieuses, pensionnés de la République, toucheront sans délai chez les receveurs de district l'arriéré des sommes qui leur sont dues, en exécution des décrets précédemment rendus, et continueront à l'avenir à être payés par trimestre sur le même pied.

„ II. Les commissaires de la trésorerie nationale seront tenus, sous leur responsabilité, d'envoyer aux receveurs de district les fonds nécessaires pour acquitter les mandats ordonnés par les administrations dont ils dépendent, d'après les états réglés par elle, et continueront de trimestre en trimestre, de telle sorte que les pensionnés de la République n'éprouvent jamais de retard. „

Cambon présente ses vues particulieres sur la nouvelle organisation des comités; celui de salut public serait appellé comité central du gouvernement révolutionnaire.

L'Assemblée ordonne l'impression de son discours, qui trouvera sa place dans la discussion de cet objet.

Séance de nonidi, 19 *Thermidor*.

Un membre se plaint de l'inexactitude avec laquelle le journal du soir a rapporté son opinion sur les Colons détenus..... *La liberté de la presse, la liberté de la presse!* s'écrie-t-on de toutes parts; *adressez-vous aux tribunaux.*

De nombreuses félicitations, parmi lesquelles on remarque une lettre de *Pichegru*, général en chef de l'armée du Nord, et une de *Michaud*, commandant l'armée du Rhin; ils expriment l'opinion de ces deux armées snr les heureuses journées des 9 et 10 thermidor.

Pelet présente ses vues sur les moyens de perfectionner le gouvernement révolutionnaire: l'Assemblée ordonne l'impression de son discours.

Barrere donne lecture de nouvelles heureuses reçues de l'isle de la Guadeloupe.

Les commissaires civiles écrivent: La conquête de la grande terre de la Guadeloupe tient du prodige, et fera époque dans les annales de la liberté. En arrivant à vue de terre, nous apprîmes que la République avait perdu ses colonies en Amérique, que les traîtres les avaient livrées aux Anglais. Nous haranguâmes nos freres, et nous tentâmes une entreprise de flibustiers. Nous débarquâmes au nombre de 1000 hommes, sans autres ustensiles de siége que nos bayonnettes; et la même nuit le fort Fleur-d'épée, défendu par 900 hommes et une artillerie formidable, fut emporté. Trois mois auparavant, lorsqu'il n'était occupé que par 120 patriotes, le général Grey, et l'un des fils de Georges, soutenu par des forces considérables, ne parvint à s'en emparer qu'après beaucoup de tems et de peine. Les Anglais, effrayés de la rapidité de cette conquête, évacuerent de suite les autres forts, et nous laisserent maîtres de leurs magasins, de 80 bâtimens. Nous délivrâmes les patriotes qu'ils avaient jettés dans le fort. (Vifs applaudissemens.)

Barrere soumet à la discussion et la Convention rend le décret suivant:

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrete :

» Art. 1er. Il n'y aura plus de commandant-général, ni de chef de légion de la garde nationale de Paris.

» L'état-major sera composé de cinq membres, qui seront en exercice pendant cinq jours.

» II. Les membres de l'état-major seront pris successivement parmi les commandans de la garde nationale de chaque section, par ordre de numéro : en conséquence il sera procédé, par la voie du sort, à la fixation du numéro de chaque section.

» III. Le plus ancien d'âge des cinq membres de l'état-major commandera en chef pendant cinq jours ; les quatre autres feront les fonctions d'adjudans.

» Tous les ordres seront signés au moins de trois membres, et il en sera tenu registre.

» IV. Le bureau de l'état-major sera établi près de la Convention nationale.

» Les dispositions pour le service seront arrêtées par les comités de salut public et de sûreté générale.

» V. La gendarmerie nationale et autres troupes employées à Paris, à la solde de la République, seront, pendant la durée de leur service, aux ordres de celui qui fera les fonctions de commandant de la garde nationale.

» VI. Les officiers des différens corps conserveront d'ailleurs toute l'autorité qui leur appartient sur les corps qu'ils commandent, relativement à leur police et à la discipline intérieure.

» VII. Le service de tous les établissemens, soit nationaux, soit communs aux différentes sections, roulera désormais sur l'universalité de la garde nationale. En conséquence, chacune des sections fournira, chaque jour, sa portion contingente, en raison de sa population, du nombre d'hommes qui sera jugé nécessaire pour le service.

» VIII. Les membres de l'état-major, en exercice, rendront compte, chaque jour, aux comités de sûreté générale et de salut public, de toutes les opérations et de la maniere dont le service sera exécuté. »

Noms des officiers proposés pour le commandement de la dix-septieme division militaire, séparée, par décret, du commandement de la force armée de Paris.

Thierry, général de brigade, commandant à Lille, brave militaire, et couvert de blessures dans plusieurs affaires, proposé pour commandant en qualité de général de division.

Mathis, chef de légion de la garde nationale de Paris, blessé grievement dans la nuit du 9 au 10, en défendant la représentation nationale, proposé pour adjudant-général et chef de brigade.

Remoissenet, commandant temporaire à Soissons, officier, blessé, un de ceux qui, dans la nuit du 9 au 10 thermidor, ont montré le plus de dévouement à la représentation nationale, proposé pour adjudant-général et chef de brigade.

La Convention adopte ces nominations.

Séance de décadi, 20 *Thermidor*.

Cette séance est employée à entendre les pétitions particulieres et la lecture d'une foule d'adresses; l'opinion des départemens se prononce de plus en plus contre les complots des triumvirs, et applaudit à leur punition.

Le commandant et l'administration de l'établissement français du Sénégal, et les citoyens du comptoir de Gorée, côte d'Afrique, adressent à la Convention des félicitations sur les triomphes de la République, et envoient un don de 20 mille liv. en argenterie et numéraire.

Séance de primedi, 21 *Thermidor*.

Fouquier-Thinville, ci-devant accusateur-public au tribunal révolutionnaire, écrit à la Convention : il demande d'être entendu à la barre pour faire des révélations importantes. Après quelques oppositions, la Convention décrete qu'il sera entendu.

Sur la motion de Genissieu, Merlin de Douai met à la discussion le projet de loi concernant l'organisation du nouveau tribunal révolutionnaire. Nombre d'articles sont décretés; la suite est renvoyée à la séance suivante. Nous rapporterons dans son entier cette loi digne enfin d'un peuple juste et humain.

Lamarque, officier dans l'armée des Pyrénées occidentales, paraît à la barre, chargé de drapeaux ennemis, et Barrere monte à la tribune; on applaudit, on sait qu'il est l'organe des victoires.

Après avoir annoncé 23 nouvelles prises, dont une chargée de draps propres aux troupes de la République, est estimée 4 à 5 millions, il raconte ensuite les nouvelles victoires remportées par l'armée des Pyrénées occidentales. 6000 Républicains ont attaqué une montagne escarpée, couverte de canons, de retranchemens, de redoutes, et défendue par 12 à 15,000 Espagnols. Tout a cédé à la puissance de la bayonnette; tous les postes ont été emportés. Nous n'avons eu que 80 morts; l'audace abrege le danger; dans les révolutions politiques, comme dans les batailles, la mort est pour les lâches et pour les esclaves. Les prises sont immenses. Après la bataille, l'armée entendit la lecture des nouvelles relatives à la conspiration de Robespierre et de ses complices, et applaudit à leur châtiment. Une armée de vainqueurs n'appartient qu'à la République. Le même jour Fontarabie s'est rendue; 300 Républicains ont forcé cette ville, défendue par une forte garnison et une artillerie formidable, de capituler. Barrere fait lecture

des pieces officielles (*voyez ci-après*), et propose le décret suivant que la Convention adopte :

« Art. Ier. L'armée des Pyrénées occidentales a bien mérité de la patrie, principalement dans la journée du 14 thermidor.

» II. Les nouvelles officielles de cette armée sur la prise de Fontarabie et des redoutes de Saint-Martial et d'Yrun, seront imprimées et envoyées sur-le-champ aux autres armées de la République. »

Fouquier-Thinville paraît à la barre ; on s'attend à des révélations importantes : il ne parle que de lui. Il inculpe beaucoup Robespierre et Dumas ; il a peu vu Robespierre, il ne communiquait qu'avec le comité. Il a regardé la loi du 22 prairial comme atroce. Lors de la conspiration de la maison d'arrêt du Luxembourg, c'est Robespierre lui-même qui alla dans la prison recueillir les indices. C'est dans le comité qu'il a reçu la liste ; elle était de 160. Dumas voulait les faire passer tous à-la-fois ; il fut décidé que Fouquier les ferait paraître au tribunal en trois fois. Après quelques autres détails de ce genre, Bréard demande qu'il s'explique sur d'autres faits ; Tallien s'y oppose ; Fouquier continue encore à parler pendant quelque tems. On demande qu'il soit reconduit dans sa prison, ce qui est exécuté. Il a été entendu avec le plus profond silence.

PARIS. *Quartidi*, 24 *Thermidor*.

On a dit dans un tems que la révolution ressemblait à Saturne, qu'elle dévorerait tous ses enfans. S'il était vrai que cette fille du tems et de la liberté, se fût méprise quelquefois dans sa colere, il est bien sûr du moins qu'elle ne dévorera pas que ses véritables ennemis. Quand d'ambitieux hypocrites on fait mettre à l'ordre du jour la probité et la vertu, avec l'intention secrete de s'en dispenser eux-mêmes, ils étaient loin de prévoir qu'ils seraient les premiers pris à ce piege tendu à la crédulité. Les ambitieux passent, mais les principes restent. Oui la morale publique est le brâsier ardent où viendront se consumer tous les élémens impurs, tous les vices, tous les mélages qui ont souillé la révolution.

Si nouvelle des événemens des 9 et 10 ont produit à Paris et dans les départemens une satisfaction si universelle, c'est que lechoses en étaient venues à un point où elles ne pouvaient se maintenir. Quand le ressort est trop tendu, il faut bien qu'il se brise ; et une grande nation qui n'a pas perdu ses lumieres et ses mœurs ne peut supporter long-tems un nouveau gire de tyrannie, sous quelque apparence qu'on veuille la déguer.

Aussi ceux qui avaient conçu le projet de la dominer, avaient-ils cherché à étouffer les unes et à dépraver les autres. La pensée était un crime et le mérite un titre de proscription. C'est en vain que, par des arrêtés salutaires, on cherchait à revivifier les sciences et les lettres; la terreur détruisait l'ouvrage de la philosophie; on ouvrait le sanctuaire des muses, mais aucun de leurs favoris n'osaient y pénétrer. Qu'on jette les yeux sur la liste des membres qui composaient le conseil général et la municipalité de la commune centrale de la République, et l'on verra jusqu'à quel point les nouveaux tyrans avaient porté le mépris des intérêts réels du peuple dans le choix de ses magistrats, bien persuadés que le plus sûr moyen de maîtriser les affaires, c'est de les confier à l'inexpérience.

Il faut le dire, rien n'a peut-être plus aggravé la crise révolutionnaire, ni dégoûté les hommes instruits et vertueux du desir de servir leur patrie, que cette multitude de charlatans et d'ambitieux, qui sans autres moyens que l'audace, sans autre patriotisme qu'un jargon déclamatoire et cinique, couraient effrontément toutes les places, se glissaient dans toutes les sections, toutes les sociétés populaires, pour y aecaparer les suffrages, insultaient à la vertu modeste, et au patriotisme sans étalage: usurpateurs d'une réputation éphémere, espece vile qui prenait toutes les formes pour tromper le peuple, et qui a fini en effet par le trahir. Si ces prestiges et ces vols faits à l'opinion sont inséparables des révolutions d'une république naissante, le peuple pour qui l'expérience est la premiere éducation, ne tarde pas à faire justice des treteaux et de leurs acteurs; il l'a bien prouvé dans tous les évenemens qui se sont succédés depuis plusieurs mois; il le prouvera bien mieux encore, quand il ne suivra plus que cet instinct de droiture et d'intérêt public dont il ne s'écarte que lorsque des imposteurs alterent la source de ses sentimens et de son opinion.

A quel point on avait abusé de sa confiance et corrompu sa probité! on poussait les mœurs, dans une pente rapide et effrayante, vers le dernier degré de l'abrutissement et de la férocité; ce n'était par-tout que du sang et des maximes dignes de l'exécrable famille des Atrides. Quand le vertueux Las-casas fit entendte la voix de l'humanité aux farouches Espagnol qui égorgeaient les Indiens par milliers, ils ne lui firent point expier son courage sur un échafaud. Quel est celui qui ei osé parmi nous dévoiler les crimes de la tyrannie, sans s'exoser à la vengeance des tyrans? Il a fallu toute l'énergie et la puissance de la Convention pour abattre ce colosse d'iniquit, non qu'il eût une base solide, jamais peut-être on n'a exeré plus d'autorité et obtenu moins d'affection; mais quand la erreur et la délation étaient assises à la porte de chaque citoen, et montraient d'un geste terrible un tribunal de sang q condamnait sans entendre, quand la représentation natiole elle-

même n'était pas à l'abri des poignards, qui aurait été assez intrépide pour se vouer à une mort infâme, sans espérance même de délivrer sa patrie ?

Détournons nos regards de ces jours d'épouvante et de calamité ; il n'est bon de les retracer que pour apprendre à nous en garantir. Ils ne reviendront plus, ils ne peuvent plus revenir ; il est pour l'organisation du corps social, comme pour celle du corps humain, une ligne d'excès que l'on ne peut dépasser sans une prompte réaction qui rétablit bientôt l'équilibre. Tout ce qu'a fait la Convention depuis cette époque est marqué à un coin de justice, de prévoyance et d'humanité, qui nous présage un avenir consolateur dont nous avons besoin pour effacer les malheurs passés.

Le glaive de la loi confié à des mains pures ne frappera plus que sur les coupables. Les accusés ne seront plus privés du droit inaliénable de se défendre ; l'erreur ne sera plus mise sur la même ligne que le crime. Le silence et l'effroi ne regneront plus dans la demeure paisible des citoyens ; ils ne craindront plus de se voir arracher de leur famille, sur la délation d'un ennemi secret, et enveloppé dans l'accusation vague et arbitraire *de gens suspects*, mot terrible dont on a tant abusé et qui va rentrer dans sa véritable acception. Déja les portes des prisons ont été ouvertes à une foule de malheureux détenus pour des causes légeres, et la plupart sans aucune cause. Les acclamations dont le peuple a accueilli ce décret bienfaisant et l'affluence avec laquelle il s'est porté autour des maisons d'arrêt pour jouir du plaisir de voir tant d'infortunés rendus à la liberté, à leurs parens, à leurs amis, sont les signes respectables et non équivoques de son instinct moral et de son humanité, car pour les cannibales qu'on stipendiait pour accompagner de leurs cris féroces ceux que les tyrans du 22 prairial envoyaient tous les jours au supplice, ce n'était pas là le peuple. Le peuple était à la place de la révolution, et il y était en foule, lorsque Robespierre et ses complices ont subi la peine de leurs crimes, et si un Sans-culotte a fait entendre à Robespierre ce mot terrible : *Il est un Etre suprême*, le peuple entier lui a prouvé qu'il était *une justice et une malédiction publique.*

Dans les départemens il n'y aura plus de vexations et d'actes arbitraires ; lorsque le centre du geuvernement est severe et juste, cette impulsion se communique bientôt à tous les points de la circonférence, et si l'on était tenté d'y abuser du pouvoir, mille voix s'éleveraient pour dénoncer les abus, et elles ne seraient plus repoussées.

Qu'on ne craigne pas que cette révolution soit favorable à l'aristocratie : elle sera au contraire son tombeau. Si quelque chose pouvait la fortifier dans ses affreux principes et la réjouir un moment dans sa rage, c'était de voir le joug de l'oppression peser également sur les patriotes et les envelopper dans un sort

commun. Mais aujourd'hui les patriotes rassurés se serreront plus que jamais et ne feront qu'une même famille. Ils ne tiendront plus au gouvernement par la crainte, mais par l'affection, car il n'est que ce sentiment qui fasse le citoyen et qui l'attache véritablement à la patrie, à la liberté. Quelle force n'auront pas les patriotes ainsi unis, pour comprimer les restes impurs de l'aristocratie.

On ne sait point encore jusqu'à quel point le système de Robespierre et de ses complices se rattachait à celui de nos ennemis extérieurs; mais à coup sûr il n'était pas propre à diminuer leurs espérances. Comment n'en auraient-ils pas conçu? en voyant tant de citoyens incarcérés dans la République, en faisant l'énumération de tant de victimes envoyées a la mort, ne devaient ils pas croire que la moitié de la France était l'ennemie déclarée de la révolution, et que l'autre moitié n'était contenue que par la terreur. Cette conséquence si fausse, mais si naturelle à déduire de l'état apparent des choses, ne servait-elle pas à entretenir ces troubles, ces complots intérieurs qu'ils fomentaient sans cesse, et avec lesquels ils croyaient triompher de nos victoires même. Mais quand les puissances étrangeres apprendront que le jour où l'oppression de Robespierre et de ses complices a disparu, a été un jour de fête pour la France entiere, et que jamais la Convention n'a été plus puissante, ni l'opinion publique plus prononcée en faveur de la liberté, quel espoir peut-il leur rester d'agiter encore la République? Oui, les derniers événemens vont être plus funestes à nos ennemis que leurs défaites.

Mais c'est sur-tout sur la liberté des opinions et de la presse que ces évenemens vont étendre leur heureuse influence. Qu'est-ce que la liberté sans la libre circulation des pensées? On alléguait les circonstances révolutionnaires. Mais qu'en résultait-il? Elles ne servaient que les oppresseurs; les bons citoyens se taisaient, et les méchans avaient seuls le droit de parler et d'écrire; c'est-à-dire de conspirer impunément contre la liberté publique. Dans une démocratie même naissante, on n'a rien à redouter de la liberté de la presse; car la démocratie ne réside que dans l'opinion, et si elle n'eût pas été dans le cœur de la grande majorité des Français, l'oppression qu'on exerçait sur eux l'aurait déja détruite. C'est cet amour de la liberté et de la République qui faisait tout supporter en silence; et s'il a résisté à cette épreuve, s'il éclate aujourd'hui librement, rien ne pourra plus ni l'affaiblir ni le détruire.

On n'avait aucun détail circonstancié de ce qui s'était passé à la Maison-commune les 9 et 10 thermidor, pendant la durée de la révolte du conseil-général et du regne momentané de

Robespierre et de ses complices. Voici le préeis qui en a été recueilli avec le plus de fidélité, et qui mérite d'être connu.

Récit de ce qui s'est passé dans la séance du conseil général de la commune de Paris, dans la nuit du 9 *au* 10 *thermidor.*

Le conseil général rassemblé et présidé par le maire ouvre sa séance sur les six heures du soir.

Le maire prend la parole, et dit : « Citoyens, c'est ici que la patrie a été sauvée au 10 août et 31 mai ; elle est plus que jamais en danger ; c'est encore ici qu'elle sera sauvée ; que tous les citoyens se réunissent donc à la commune, que l'entrée de ses séances soit libre à tout le monde sans qu'on exige l'exhibition des cartes. » Le maire demande en outre, que tous les membres fassent le serment de mourir à leur poste. Le conseil se leve spontanément, et prête ce serment avec enthousiasme. Le maire propose ensuite d'inviter tous les membres de la commune du 10 août à venir signer au conseil. — Adopté.

L'agent national parle dans le même sens ; il fait sentir les dangers qu'il prétend que court la liberté, et pour appuyer ce qu'il avance, il dit que déja les meilleurs patriotes, les amis constans du peuple sont jettés dans les fers, et que lui-même, il y a quelques instans, n'est échappé aux coups des assassins que par le prompt secours que lui a donné le commandant général.

Plusieurs membres observent que les tribunes ne se remplissent pas et demandent que deux membres soient invités à aller sur la place haranguer le peuple et lui montrer les dangers qu'il court. (Arrêté.) Le maire prend alors le tableau qui renferme les droits de l'homme, et le présentant au peuple, il dit : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, » l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion » du peuple, le plus sacré et le plus indispensable de ses » devoirs. »

Plusieurs membres demandent alors qu'on fasse sonner le tocsin. Arrêté.

On se plaint que Lubin, substitut de l'agent national, ne paraît pas encore, mais il se présente à l'instant même, et il annonce qu'il vient de la Convention, où il a été témoin de tous les débats qui ont eu lieu, et du décret d'accusation lancé contre les deux Robespierre, Couthon, Lebas et S. Just.

Sur la proposition du premier substitut de l'agent national, il est arrêté qu'une députation sera envoyée aux Jacobins pour les inviter à fraterniser avec le conseil. On arrête également que les sections correspondront de deux heures en deux heures avec la commune. Quelques membres observent que le tems est précieux, qu'il ne faut pas le perdre en vains discours, mais agir ; d'après ces réflexions, le conseil arrête que des commissaires pris dans son sein iront, accompagnés de la force armée, arracher des fers Robespierre et autres.

Un instant après paraît au milieu des applaudissemens du conseil, Robespierre jeune, qui reçoit l'accolade du maire et des agens nationaux ; il prend alors la parole, et dit (entre autres choses) que les membres du comité de salut public, qu'il assimile à la commission des douze, ont résolu d'anéantir tous ceux qui avaient fait la révolution le 31 mai.

Dans ce moment paraît un individu, porteur d'un gros portefeuille noir, qu'il dit contenir des papiers très-intéressans pour le peuple, et qu'il a sauvé de la main des traîtres ; il le baise avec enthousiasme, et ajoute qu'il ne le quittera qu'à la mort.

On fait ensuite la motion d'aller mettre en liberté Hauriot, détenu au comité de sûreté générale; Coffinal se charge de l'exécution.

On annonce que Robespierre l'aîné est en sûreté à l'administration de police. Quelques membres demandent qu'une députation aille à l'instant l'inviter à se rendre au sein du conseil. Il se refuse à cette premiere invitation ; une seconde est envoyée, et bientôt on le voit paraître au milieu des acclamations de tout le conseil, et des démonstrations de la plus grande joie : de nombreuses accolades lui sont données.

Des députés des Jacobins se présentent au conseil pour fraterniser avec lui, et demandent si l'on a pris des mesures pour la fermeture des barrieres ; le conseil répond qu'il s'en est occupé, et applaudit au zele des Jacobins.

On veut aussi exiger ce même serment des employés au secrétariat qui, dès le commencement de la séance, avaient été consignés, et qui desiraient aller prendre alors quelque nourriture ; mais ces employés ayant répondu unanimement qu'ils avaient prêté le serment de défendre la liberté, d'être fidelles à la République Française une et indivisible, et qu'un nouveau serment ne diminuerait ni n'ajouterait rien à leurs dispositions; ils sont à l'instant consignés de nouveau et menacés de la bayonnette, s'ils essayaient seulement de quitter leurs postes.

Un membre demande qu'il soit créé à l'instant une commission d'exécution. (Arrêté.)

Arrive le geolier de la Force, traîné avec inhumanité, et qui, parvenu au bureau, a été chargé d'invectives par le maire, traité de coquin, de scélérat, et renvoyé à la commission d'exécution.

Des émissaires parcourent le secrétariat et les galleries pour examiner ce qu'on disait ; différentes arrestations sont faites par ce moyen.

Il est arrêté qu'on irait à l'instant chercher le commandant de la force armée de la section des Droits de l'Homme, qui avait refusé d'envoyer ses canons à la commune : on l'amene au conseil, et après lui avoir fait éprouver les traitemens les plus durs, il est envoyé à la commission d'exécution.

Un officier, porteur d'un ordre de la Convention nationale, se présente au conseil ; l'agent national le lui arrache des mains

sans vouloir qu'on en fasse lecture ; il traite cet officier de scélérat, et demande qu'il soit à l'instant dégradé et conduit en prison, ce qui s'exécute.

Quelque tems après on apperçoit au coin de la rue de la Vannerie, donnant sur la place de Grêve, des commissaires de la section des Arcis, qui font la proclamation de la Convention nationale ; aussi-tôt plusieurs membres se levent et offrent d'aller arrêter les proclamateurs : ils partent en effet et reparaissent bientôt amenant avec eux les deux commissaires de ladite section, sur lesquels le maire et l'agent national semblent vouloir épuiser leur rage ; ils sont également renvoyés à la commission d'exécution : on dépose alors sur le bureau la proclamation de la Convention nationale. Le maire remarque qu'entre autres signatures il y apperçoit celle de David ; que c'est une scélératesse de plus de la part des intrigans, parce qu'il est d'autant plus sûr que David ne l'a pas signé, qu'il est chez lui malade.

Il se fait alors un instant de calme ; mais qui est bientôt troublé par un coup de pistolet qui part du couloir entre la salle du conseil-général et celle du corps municipal. Le maire quitte alors le fauteuil, court vers l'endroit d'où est parti le coup ; il revient aussi-tôt pâle et tremblant, et l'on entend crier de toutes parts : « Robespierre s'est brûlé la cervelle, etc. »

(Ici finissent les renseignemens que peuvent donner les employés au secrétariat.)

Le féroce Coffinhal, vice-président du tribunal révolutionnaire, était dans l'usage d'interrompre les accusés qui voulaient se défendre, en leur disant : *Tu n'as pas la parole.* Lorsqu'il a été conduit au supplice, le peuple s'est souvenu de cette iniquité, et l'a accompagné en lui criant : *Coffinhal, tu n'as pas la parole.*

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE DES PYRÉNÉES OCCIDENTALES.

A Lesca en Espagne, ce 11 thermidor, l'an 2e. de la Répnblique Française une et indivisible.

« Le drapeau tricolore flotte enfin sur une vaste partie du territoire espagnol. La fertile vallée de Bastan est envahie ; le fort Maya est pris ; les lignes formidables, les redoutes terribles, les retranchemens, en apparence inexpugnables de la montagne du Commissari, de Marie-Louise, du camp de Bera, de celui de Saint-Jean-de-Luz, du fort Sainte-Barbe,

tout a cédé à l'audace et aux bayonnettes des Républicains ; défilés à passer, montagnes à gravir, rivieres à traverser, précipices à franchir, mauvais tems à supporter, bivacs continuels, la soif, la faim, l'insomnie : voilà les obstacles contre lesquels les braves soldats de l'armée des Pyrénées occidentales ont eu à lutter avant de joindre leur ennemi, et aprés l'avoir battu. Mais pour les défenseurs de la patrie, des obstacles à vaincre sont bientôt des obstacles vaincus ; leur courage s'enflamme à mesure que les difficultés se multiplient, et tout cede à leur bouillante ardeur. Tel est le tableau qu'a offert la brave armée auprès de laquelle nous sommes ; elle est la digne émule des armées du Nord et du Midi, et comme elles, elle vient d'acquérir des droits à la reconnaissance de la patrie.

„ La prise extrêmement importante et presque miraculeuse des Aldudes, du col de Berdaritz, de ceux d'Expiguy et de Maya, avait étendu nos moyens et préparé nos succès pour l'invasion de la fertile vallée de Bastan. Le plan concerté entre les généraux et nous avait pour objet tout-à-la-fois l'envahissement de cette vallée, de tous les retranchemens et redoutes ennemies, et le bombardement de Fontarabie. Ce plan une fois arrêté, Pinet et Cavaignac se rendirent à la division de l'armée qui devait envahir la vallée. Cette division était commandée par le général Moncey ; Garrau resta à celle qui devait attaquer le Commissari et les autres redoutes. L'invasion de la vallée de Bastan devait précéder de 24 heures l'attaque du Commissari et le bombardement de Fontarabie. Cette riche vallée, objet de l'affection du tyran espagnol, était défendue par 10 ou 12,000 hommes de troupes réglées ou de paysans armés.

„ Le 5 de ce mois, veille de l'attaque, il y eut entre l'Espagnol et nous une affaire très-chaude. Nous voulûmes nous emparer d'un poste ennemi qui découvrait nos travailleurs, occupés à terminer le chemin par où devait passer l'artillerie. Les grenadiers qui couvraient les travailleurs furent commandés. Les Espagnols leur dresserent une embuscade. L'affaire devint vive : l'ennemi fit soutenir son poste ; il déploya dans le vallon, autour du fort, 4 à 5 mille hommes, dont les tirailleurs se porterent presque sur la hauteur où nous étions. Pendant ce tems-là nos travailleurs, que les balles, qui pleuvaient de toutes parts sur eux, n'avaient pas dérangés un seul instant, rendirent le chemin assez bon pour qu'il fût conduit à portée d'une piece de huit et un obusier. Le canon ronfla, le pas de charge fut battu, et l'ennemi repoussé disparut ; le poste fut emporté.

„ Le lendemain 6 thermidor, l'attaque générale de la vallée eut lieu ; elle avait été divisée sur trois points.

„ Une colonne, commandée par le général de brigade Digonet, entre par le col d'Expigny ; une autre, sous les ordres

des chefs de brigade Lefranc et Harispe, par Berdaritz ; une troisieme, ayant à sa tête le général de brigade Castelvert, dont l'infanterie légere était commandée par le brave Latour-d'Auvergne, par le col de Maya. Cette derniere devait attaquer le fort de Maya, défendu par sa position, par quatre pieces de canon et par une garnison de 700 hommes.

» Toutes ces colonnes, qui avaient passé au bivac la nuit la plus fâcheuse, à raison d'une pluie abondante et continue, ont montré le courage et l'ardeur qui caractérisent le soldat de la liberté : partout l'ennemi a opposé une vive résistance; partout il a été vaincu.

» La vallée a offert le magnifique spectacle de plusieurs combats se livrant à-la-fois sur des points différens. Nos colonnes, aussi promptes que la foudre, ont écrasé l'ennemi, et lui ont imprimé une si forte terreur, qu'il a jetté ses armes pour mieux fuir ; les chemins en sont converts. Ces valeureux Castillans nons ont donné dans cette occasion une nouvelle preuve de leur légéreté à la course. Nous n'avons pu en faire que très-peu de prisonniers le premier jour. Cette petite armée se porta rapidement jusqu'à Elissondo.

» Le lendemain, comme il en avait été convenu, les colonnes du centre et de la droite, commandées par les généraux de division Laborde et Fregeville, eurent leur tour. Laborde commandait l'expédition de l'enlévement de la redoute du Commissari et des autres en dépendant. Fregeville était chargé du bombardement de Fontarabie. A trois heures du matin, toutes les troupes étaient en marche. Les redoutes et les retranchemens de la montagne du Commissari sont peut-être un des ouvrages les mieux faits et les plus forts qui existent : une montagne escarpée et extrêmement élevée, ayant presque jusqu'à sa base des retranchemens qui se défendent mutuellement ; sur sa sommité deux redoutes terribles, au milieu d'une desquelles s'élevait un cavalier fraisé, entouré de six rangs de puits profonds, remplis de pieux, le pourtour d'un très-large fossé garni de chevaux de frise et de planches hérissées de clous ; 7 pieces de canon, 2 obusiers et 800 hommes : tels étaient les moyens de défense de deux redoutes inexpugnables pour tous autres que pour des soldats républicains, et devant l'une desquelles vingt mille hommes devaient trouver une défaite certaine et la mort.

» Mais tous ces obstacles agglomérés, servant de véhicule à nos troupes, n'ont fait qu'assurer davantage la victoire. Cette terrible montagne a été cernée de toutes parts; nos soldats, dont chacun était un héros, montant tête baissée et au pas de charge, ont enlevé successivement tous les retranchemens; et après trois heures et demie de combat, ils sont entrés dans la redoute. Pas un de ceux qui la défendaient ne s'est échappé : ils ont tous été tués ou faits prisonniers. Toutes les autres redoutes ont eu le même sort; et l'ennemi, dont l'épouvante

est au comble, a abandonné de lui-même son fameux fort de Sainte-Barbe. Pendant ce tems-là Fontarabie brûlait des deux bouts; et cette ville, à la réserve des fortifications, n'est bientôt plus qu'un monceau de ruines. Tous les habitans l'ont évacuée.

« Tels ont été, citoyens collegues, les succès de l'armée des Pyrénées occidentales, dans les belles journées des 5, 6 et 7 de ce mois. Les actes de valeur, d'héroïsme, de dévoûment à la République sont innombrables. Pour rendre à chaque soldat de cette armée la justice qui lui appartient, il faudrait parler de tous en particulier. Peignez-vous les blessés, les mourans, entonnant des chants d'allégresse du triomphe de la République, oubliant leur état, l'heure de la mort qui avait sonné pour eux, et demandant pour toute satisfaction de mourir dans les bras et sous les yeux des représentans du peuple, témoins de leur gloire et de leur valeur. Peignez-vous les bataillons exposés des heures entieres au feu le plus terrible de mousqueterie et d'artillerie, l'arme au bras, et dans une immobilité parfaite.

» Peignez-vous tout ce qu'on peut réunir de bravoure, de courage et d'intrépidité, d'amour de la patrie, et vous n'aurez encore peut-être qu'une bien faible idée du tableau qu'ont offert nos courageux soldats. Les généraux fidelles et braves ont droit aussi à la reconnaissance nationale. Les généraux Moncey, Laborde, Deheim, Castelvert, Digonet, Cambray freres; les chefs de brigade Lefranc et Larispe, Latour-d'Auvergne, ont donné des preuves de cette intelligence, de ce sang-froid, de ce courage, de cette audace républicaine, de cet amour pour la patrie, qui assurent nos succès. Les différens chefs de bataillons et les officiers ont fait comme les soldats, et nous dirons d'eux aussi, que chacun mériterait un éloge particulier. »

Signés, GARRAU, CAVAIGNAC, PINET aîné, *représentans du peuple.*

Au quartier-général d'Yrun, le 15 *thermidor.*

« Victoire ! victoire ! Nos Républicains sont des Républicains. Nous avons attaqué hier l'ennemi, et il a été battu sur tous les points, comme je vous l'avais mandé. Les colonnes qui avaient traversé la vallée de Bastan et emporté les camps de Terra, se sont réunies derriere la montagne des Quatre-Couronnes; mais, à cause d'un brouillard épais, elles n'ont pu avancer et remplir leur destination. J'en ai donné avis à Fregeville, qui, avec 6,000 hommes, devait attaquer de front. Quand il lui est parvenu, sept à huit compagnies de grenadiers avaient passé l'eau et en étaient aux mains, le général prit aussi-tôt la détermination, qui est le coup le plus hardi que peut-être on ait jamais entrepris. Il a passé l'eau, et a attaqué, avec ses 6,000 hommes, 12 à 15,000 Espagnols, retranchés et enfermés dans une trentaine de redoutes qui, placées en amphi-

théâtre et croisant sur tous les points, semblaient inexpugnables. Tout a cédé aux efforts surnaturels de nos troupes ; la bayonnette a tout emporté dans moins de deux heures. Tous les camps, toutes les redoutes, des magasins immenses, dix à douze mille fusils, des tentes au moins pour 25 mille hommes, deux cents bouches à feu, deux mille prisonniers, dans lesquels deux régimens entiers : voilà le fruit de notre matinée.

» Ce n'est pas tout : Fontarabie s'est rendu vers les six heures du soir. Cette reddition si prompte est due à l'audacieuse témérité du représentant du peuple Garrau, qui, après avoir poursuivi l'ennemi sur la route d'Oyerson, s'est brusquement jetté avec trois cents hommes qui avaient à leur tête Lamarque, adjoint à l'état-major, sur les chaussées qui condnisent à la place. Il s'est avancé au milieu de la mitraille jusqu'à portée du pistolet de la place, et après avoir pris les positions sur les hauteurs, il a fierement ordonné, avec trois cents hommes, à huit cents Espagnols défendus par cinquante bouches à feu, de se rendre dans six minutes, sous peine d'être passés au fil de l'épée. Le gouverneur, fatigué du bombardement, qui avait détruit une grande partie de la ville, et effrayé de l'audace des assiégeans, s'est rendu prisonnier de guerre avec toute sa garnison. Vous ne sauriez vous peindre leur étonnement quand ils n'ont vu dans leurs vainqueurs que trois cents Républicains. L'adjoint Lamarque, qui est chargé de vous porter les drapeaux, et qui a été parlementaire avec le citoyen Nollet, capitaine au premier régiment de hussards, vous étonnera à son récit.

» Les colonnes qui n'avaient pu nous joindre n'ont pas perdu leur tems ; quand elles ont entendu le feu ; elles se sont portées sur Oyerson, après avoir fait une marche qui n'a pas d'exemple, et s'en sont emparées ; elles doivent à présent être près du port du Passage, qui serait une bonne capture pour la République.

» Nous allons nous reconnaître, et chercher si nous pouvons trouver l'ennemi. »

Salut et fraternité. MULLER, *général en chef.*

Sommation faite par le représentant du peuple, Garrau, au commandant de la place de Fontarabie.

Le commandant de la place de Fontarabie est sommé de la livrer aux troupes de la République : il ne lui est accordé que six minutes pour délibérer. Ce délai passé, il ne sera écouté aucune capitulation, la garnison et lui seront passés au fil de l'épée.

De la redoute dite des Capucins, le 14 thermidor, l'an 2e. de la République une et indivisible.

Signé, GARRAU, *représentant du peuple.*

Il y avait 800 Espagnols dans la place. La peur a présidé

au conseil ; les capucins n'ont pas voulu essayer l'exécution des lois de la guerre, et Fontarabie s'est rendu à 6 heures et demie du soir. La capitulation est faite au nom de la République, en ces termes :

Capitulation.

Nous, représentans du peuple Français et général en chef de l'armée des Pyrénées occidentales, sur la demande faite par le commandant de la place de Fontarabie, de 24 heures pour se décider à la livrer à l'armée de la République, lui répondons que l'armée qui, par une suite de ses victoires, se trouve maîtresse de faire la loi à la ville, dont le commandement lui est confié, ne lui accorde, que jusqu'à 5 heures pour la rendre aux conditions suivantes :

« Art. 1er. La garnison sortira avec tous les honneurs de la guerre, déposera ses armes devant l'armée de la République, et sera prisonniere de guerre.

„ II. Tous les magasins d'artillerie et autres bouches à feu, armes, munitions, etc., seront remis à la nation Française, dans le même état où ils se trouvent dans le moment actuel.

„ III. Il ne sera accordé aucun chariot couvert. „

Fait à Fontarabie, le 1er. août 1794.

Signés, VICENTE DE LOS REYER, *commandant de la place ;* MULLER, *général en chef de l'armée de la République ;* PINET aîné, CAVAIGNAC, GARRAU, *représentans du peuple.*

Pour copie conforme à l'original, *Signés* GARRAU, CAVAIGNAC, PNET aîné.

Extrait des registres du comité de salut public de la Convention nationale, du 19 thermidor, l'an 2e. de la République Française une et indivisible.

Le comité de salut public, informé que les citoyens de la commune de Paris, qui se proposent de sortir pour leurs affaires ou pour des voyages nécessaires, et les citoyens des campagnes qui viennent à Paris, ceux même qui apportent leurs denrées, éprouvent aux barrieres des difficultés pour entrer ou pour sortir :

Arrête que la liberté de la circulation sera maintenue, que tous les citoyens munis de passe-ports ou de cartes civiques, pourront voyager, aller et venir librement.

Charge les commandans des postes de se conformer aux dispositions du présent arrêté, qui sera envoyé à la commission de commerce, chargée de la faire imprimer et publier dans le jour, et de l'adresser à tous les commandans des postes aux barrieres.

Signés au registre, C. A. Prieur, Carnot, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, B. Barrere, R. Lindet, Thuriot, Bréard, Eschasseriaux l'aîné, Treilhard, Laloi, Tallien.

(N°. 38.)

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI, 30 THERMIDOR, *l'an deuxieme de la République.*

(*Dimanche* 17 *Août* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

Romance de J. J. Rousseau de Gêneve, à Sophie.

QUE le jour me dure,
Passé loin de toi !
Toute la nature
N'est plus rien pour moi.
Le plus verd bocage,
Si tu n'y viens pas,
N'est qu'un lieu sauvage,
Pour moi sans appas.

Helas ! si je passe
Un jour sans te voir,
Je cherche sa trace
Dans mon désespoir.
Quand je t'ai perdue,
Je reste à pleurer ;
Mon ame éperdue
Est près d'expirer.

Le cœur me palpite
Si j'entends ta voix ;
Tout mon sang s'agite
Dès que je te vois.
Ouvres-tu la bouche,
Les cieux vont s'ouvrir.
Si ta main me touche,
Je me sens frémir.

CHARADE.

MON premier quoique nu, petit, faible, rampant,
Est de l'individu qui végète ou respire
L'ennemi destructeur, le fléau dévorant.
Mon second en liqueur s'extrait ou se soutire.
Mon entier est, au goût, âpre, dur et piquant.

ENIGME.

VOUS qui vous amusez à lire cet écrit,
Vous m'avez sous vos yeux, vous m'avez dans l'esprit.
Mon nom? vous le dites peut-être.
Mais je pourrais me dévoiler;
Finissons. Pour trop babiller,
Combien de gens se font connaître!

LOGOGRIPHE.

JE passe pour malice, et semblable à la ruse,
Je nais parmi les jeux d'un enfant qui s'amuse;
Je marche sur cinq pieds, et mon corps en total
Ne fait qu'un quadrupède, admirable animal:
Il me porte en son sein: par retour je le loge;
Nous contenons tous deux, sans faire notre éloge,
Un grand pays d'Asie, illustre et renommé;
Qu'on tranche un de mes pieds, non loin de ma moitié,
Je suis ville en Provence: en ta fureur cruelle,
Lecteur, coupe deux pieds: tu me fais demoiselle;
Mais ne te flatte pas d'agir impunément:
Je suis femme, et peut-être on me venge à l'instant.

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* No. 37.

Le mot de la Charade est *Soupape*; celui de l'Enigme est *Soufflet*; celui du Logogriphe est *Géant*, ôtez l'é reste *gant*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Le Code de morale et de politique mis à la portée des jeunes Républicains, par demandes et par réponses, et présenté à la Convention nationale, par le citoyen Boinvilliers, membre du ci-devant Musée de Paris, etc. *Petit* in-16 *de* 82 *pages; troisieme édition, revue et corrigée avec soin. A Paris, chez Fournier, rue de la Raison, ci-devant Notre-Dame*, n°. 6; *et à Versailles, chez l'auteur. L'an* 2e. *de la République Française une et indivisible.*

Il était sans doute difficile de réunir dans un petit espace tout ce qu'il est essentiel de savoir en morale et politique républicaine. C'est pourtant ce que l'auteur a exécuté avec beaucoup d'intelligence dans son excellent recueil composé des maximes et des pensées des philosophes anciens et modernes, et de ses réflexions particulieres qui forment un ensemble précieux. Les demandes ou les questions sont présentées dans ce petit ouvrage avec méthode, et les réponses ou les solutions sont faites avec autant de clarté que de précision. On y expose successivement les vices de l'ancien gouvernement avec l'horreur qu'inspire la tyrannie, et l'on y démontre les avantages du régime républicain, avec le ton persuasif de la vérité et du sentiment.

Voici quelques-unes de ces questions avec les réponses.

D. Quel est le meilleur des gouvernemeus, c'est-à-dire quel est celui où le peuple conserve sa liberté?

R. C'est le gouvernement républicain, celui que nous venons d'adopter, et dans lequel chacun est intéressé à la chose publique, et ne manque jamais de la servir de tous les moyens qui sont en son pouvoir.

D. Comment peut-on appeller cette sorte de gouvernement?

R. Le gouvernement par excellence; le pouvoir réside toujours dans le peuple, il ne sort de ses mains que par la confiance, il n'en sort même que pour un tems, il y rentre sans cesse pour qu'il en dispose de nouveau en faveur de qui il lui plaît; enfin, rien ne se fait que par le peuple.

D. Quelle est la forme de notre nouveau gouvernement?

R. La forme en est représentative et d'une exécution facile. Par la représentation, aucun genre de talent et de connaissance n'est perdu pour le gouvernement. Non-seulement il profite de toutes les lumieres, il sert encore à les répandre et à les disséminer. Le peuple voulant toujours voir agir ceux qu'il a choisis, rien ne peut être secret, point de mystere, dès-lors aucun abus qui ne se réforme, aucune déprédation qui ne soit punie.

D. Que résulte-t-il de cette surveillance exercée par le peuple.

R. Chaque citoyen se tient au courant des affaires, c'est son devoir, c'est son intérêt. Le peuple entier examine, compare, juge tout, il éconduit les flatteurs, devine les fripons, confond les intrigans, appelle toute la rigueur des lois sur les têtes coupables; enfin, il gouverne lui-même par l'opinion toute puissante. Tel est le système de gouvernement que nous avons adopté; il est celui de l'Amérique, il sera un jour celui du monde entier.

D. Qu'est-ce qui peut faire de la nation française un peuple vraiment républicain?

R. La régénération seule des mœurs qui ont été jusqu'ici corrompues par l'air infect des cours.

D. A qui appartient-il de régénérer les mœurs publiques?

R. C'est à des instituteurs éclairés et vertueux qu'est réservé le sublime avantage de faire des générations futures un seul peuple de freres unis par les mêmes liens, les mêmes devoirs et les mêmes intérêts.

D. De quelle utilité sont les bonnes mœurs?

R. Ce sont elles qui font la véritable constitution d'un état, qui, lorsque les lois vieillissent ou s'éteignent, les raniment ou les suppléent, qui conservent un peuple dans l'esprit de son institution, et qui enfin substituent par dégrés la force de l'habitude à celle de l'autorité.

D. Que doit-on enseigner d'abord aux enfans de la République?

R. Nous devons leur apprendre de bonne heure, comme autrefois à ceux des Romains et des Spartiates, qu'ils ont trois devoirs indispensables à remplir: le premier envers Dieu, le second envers la patrie, le troisieme envers leurs parens.

D. Quels sont les devoirs qui dérivent de ces trois premiers?

R. La justice, la bienveillance, la subordination et l'obéissance aux lois.

D. Quelle doit être la religion d'un vrai républicain?

R. Dieu et sa conscience. Des hommes libres ne doivent être les disciples de Jésus, ni de Pythagore, ni de Mahomet, ni de Socrate; des disciples forment des sectes d'où naît toujours l'intolérance.

D. Qu'est-ce que l'intolérance?

R. L'intolérance est un genre d'oppression qui s'exerce sur les consciences, et qui pour les formes extérieures de culte anéantit en quelque sorte Dieu même, en détruisant une multitude de ses adorateurs.

D. L'intolérance est-elle encore connue en France?

R. Non, car aujourd'hui qu'il n'y a plus et qu'il ne doit plus y avoir de religion nationale, on tolere toutes les religions dont les dogmes ne sont pas contraires aux devoirs de citoyens; et sans considérer la diversité des cultes, le gou-

vernement appelle à toutes les places les talens seuls et la vertu.

D. Le gouvernement français est donc bien changé à cet égard ?

R. Oui, car la religion chrétienne y était dominante, et ceux qui l'enseignaient ne cessaient, au nom de Jésus le plus humble, le plus doux des hommes, de persécuter tous ceux qui professaient un culte autre que le catholicisme.

D. Les prêtres avaient-ils raison de persécuter ainsi les non-catholiques ?

R. Non, sans doute ; car non-seulement ils violaient la liberté sacrée des opinions, mais encore ils causaient beaucoup de maux pour établir ou propager une doctrine dont ils sentaient tout le ridicule ; et la meilleure preuve qu'ils ne croyaient pas à ce qu'ils enseignaient, c'est la démarche qu'ils viennent de faire en quittant leur métier aussi-tôt qu'ils ont vu que le métier les quittait.

Nous nous bornons à ces citations qui suffisent pour faire connaître dans quel esprit ce Code a été composé, et avec quel art l'auteur a sû y traiter les grandes questions de morale et de politique, en les mettant toujours, par ses demandes et ses réponses, à la portée des jeunes républicains.

GRAVURES.

Réception du décret du 18 *floréal*, dédié aux braves habitans des chaumieres ; estampe patriotique. Prix, 3 liv., chez Depeuille, rue Franciade, section Bon-Conseil.

Recueil et représentation des phénomenes de la nature et des monumens de l'art qu'on a remarqués anciennement, et qu'on remarque encore dans différens endroits de la terre ; par Joseph-Pierre Buc'hoz, auteur de différens ouvrages d'histoire naturelle. A Paris, chez l'auteur, rue des Grands-Augustins, n°. 26.

On trouve à la même adresse et du même auteur, une double planche gravée, représentant la *vue occidentale* et la *vue orientale du château de Buron en Auvergne ;* avec l'explication de ces deux gravures, relativement aux masses de prismes de Basalte, et aux laves du volcan avec lesquelles on a bâti le château de Buron.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Philadelphie, le 10 Juin 1794.

Nous n'avons point oublié, et nous n'oublierons jamais les services que la France nous a rendus pour nous aider à secouer le joug oppressif de la métropole. Nous devons en grande partie notre indépendance à l'efficacité de ses secours en vaisseaux, en hommes, en argent, et la dette que nous avons contractée envers cette puissance lorsqu'elle était gouvernée par un roi, est devenue plus sacrée pour nous, lorsque nous pouvons nous acquitter envers un *peuple libre*.

Dans l'une des dernieres séances du congrès, M. Giles fit une motion tendante à autoriser le président à déduire des trois millions de florins empruntés en Hollande, la plus forte somme que le besoin de l'Etat permettrait, pour payer une partie de ce qui est dû à la France; *et ce, nonobstant toute destination ultérieure.*

Quelques membres ont été d'avis qu'il fallait attendre l'échéance de cette somme, et que d'ailleurs il était juste d'en défalquer les indemnités qu'avaient droit de demander les capitaines Américains, dont les vaisseaux avaient été retenus dans les ports de France. Mais la majorité a pensé que la France nous ayant prêté son argent dans notre plus grande détresse, et en ayant besoin elle-même pour sa propre défense, il ne convenait pas aux Etats-Unis d'attendre le terme stipulé pour le recouvrement, d'autant plus que ce terme n'avait été prorogé que pour nous obliger.

En conséquence, la motion mise aux voix dans le comité y a passé à la pluralité; elle a également passé dans la chambre, et il a été présenté un bill portant anticipation du paiement de la somme due à la France.

Depuis la derniere guerre, la perfidie anglaise n'a cessé de nous susciter des ennemis dans les sauvages qui nous avoisinent. On connaît la méthode de ce cabinet machiavélique. Quand il paraît dormir en paix, il veille par ses agens soudoyés pour troubler le repos des Etats dont il est l'ennemi secret, et cette conduite qui lui est si familiere en Europe, il ne néglige point de la tenir dans le nouveau monde.

On mande de Winchester qu'au midi de l'Ohio un parti considérable d'Indiens s'est présenté aux environs de Knoxville, et a tué sept Américains, et enlevé soixante chevaux dans le comté de Knox. Cet événement a eu lieu le 22 du mois dernier. Diverses parties de sauvages commettent de grands

ravages sur le territoire des Etats-Unis. Il n'y a point d'apparence de mettre fin à leurs cruautés, tant que les blancs n'auront pas la permission de les poursuivre jusques sur leur propre territoire.

Ces meurtres et ces brigandages ne sont pas les seuls qui aient eu lieu. Près de la montagne du Cumberland, deux Américains ont été égorgés par les Creeks, et trois autres personnes ont depuis péri de la même maniere dans le comté d'Harisson. Ces événemens ne sont points faits pour rapprocher les habitans des Etats-Unis des Anglais. On sait que c'est aux insinuations de ceux-ci, que les premiers attribuent la conduite des sauvages à leur égard.

Des lettres da Norfold apprennent que des corsaires des Bermudes ont arrêté sur cette côte divers bâtimens américains, et les ont ensuite volés.

La gazette de ce jour contient la piece suivante :

« Nous soussignés maîtres et contre-maîtres des navires du port de Baltimore, déclarons que notre résolution est de ne point mettre à la mer, avant d'être sûrs que notre pavillon sera respecté, et nos personnes préservées des indignités dont beaucoup d'entre nous ont depuis peu été l'objet. Pour justifier le parti que nous prenons, et convaincre nos concitoyens que nous n'avons pas agi sans une raison suffisante, nous arrêtons de nous assembler à la taverne de M. Steware le 29 du courant, dans l'intention de nommer un comité qui sera chargé de préparer un écrit où nos motifs se trouveront développés. »

Cette piece est signée par soixante-un maîtres ou contre-maîtres. Le comité a été composé de cinq membres, ci-après nommés : les capitaines Thomas Johnston, Georges Fliles, Thimothée, Gardier, Tobie Stransbury, Simon White.

En conséquence, il a été rédigé un écrit adressé aux citoyens des Etats-Unis d'Amérique, dans lequel ces citoyens établissent les raisons de leur association, et de la garantie qu'ils ont droit d'attendre d'un gouvernement juste et protecteur.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 30 Juillet 1794.

On apprend des frontieres de Pologne, à la date du 5 juillet, que les Autrichiens ont effectué leur invasion sur le territoire de la République sur trois points différens. On pense que cette conduite a été provoquée par un courier extraordinaire envoyé de Pétersbourg à Vienne.

Leur premiere brigade, commandée par le général Scholz, se porte vers Cracovie ; elle est composée des bataillons d'Antoine Esterhazi, Staray, Lasci, Huf-Wenzel Colloredo et Olivier-Wallis, avec un régiment de chevaux-légers. La seconde division, commandée par le comte Auersberg, s'avance vers Sandomir. Elle est formée des bataillons de Wins, Nadasti-Alwinzi, Ielacbach, et de deux divisions de hussards.

Le troisieme corps d'armée, commandé par le général-major Mayersheim, se porte vers Lublin, et est composé des bataillons de l'archiduc Antoine Splenis de Beniowski, de Szekler, des chevanx-légers de Lewenher et des divisions de Savoie dragons. Chacune de ces colonnes conduit avec elle son artillerie ; celle de réserve doit se rendre à Tarnow. Le général Mitrowski doit arriver de la Transilvanie pour prendre le commandement de ces troupes; en attendant, il est confié provisoirement au général d'Harnoncourt. Ce dernier, en entrant sur le territoire de la République de Pologne, a publié la proclamation suivante :

« S. M. I. ne pouvant être plus long-tems le témoin indifférent des troubles qui se sont élevés en Pologne, et qui pourraient avoir des suites funestes pour la sûreté et pour la tranquillité des provinces appartenantes à S. M., m'a ordonné d'entrer dans le territoire polonais avec les troupes sous mes ordres, et non-seulement d'éloigner tout danger des frontieres de la Gallicie, mais aussi d'affermir la tranquillité et la sûreté des provinces dépendantes de S. M. I.

» Je préviens donc un chacun que tous ceux qui tiendront une conduite amicale, tranquille, modérée et décente à l'égard des troupes impériales et royales, jouiront tant de la protection que de la sûreté de leurs personnes et propriétés quelconques, tandis que ceux qui oseraient se rendre coupables de résistance inconsidérée, attireront sur eux toute la rigueur des loix militaires. »

Donné au quartier-général de Wielowitsch, le 30 juin 1794.

On sait ce que valent de pareilles assurances, et les Polonais ont appris à les apprécier d'après celles dont ils ont été tant de fois leurrés par la Russie et par la Prusse. Aussi ne cessent-ils de redoubler de courage et d'activité à la vue du danger qui les menace. La cavalerie polonaise harcele continuellement les avant-postes prussiens, et leur fait beaucoup de prisonniers. Les généraux Dombrowski et Poniatowski avec mille hommes d'infanterie, cinq cents chasseurs et six pieces de canon, viennent de prendre à dos un bataillon de grenadiers Prussiens qui s'étaient postés à Minnwiz, et sont parvenus à le couper d'avec l'armée principale.

Les généraux ennemis sont forcés de convenir eux-mêmes que Kosciuszko a déployé les plus grands talens militaires dans ces dernieres affaires, ainsi que dans les précédentes. Le général Polonais voyait entre lui et Varsovie trois armées ennemies, celle commandée par le roi de Prusse en personne; un second corps d'armée, commandé par le prince héréditaire de Prusse, enfin celui des Russes. Il fit toutes ses dispositions pour se faire jour, et tomba avec une telle impétuosité sur le corps du prince héréditaire, qu'il se porta tout d'un coup entre Varsovie et les armées ennemies, laissant en arriere un corps de réserve très-considérable, avec ordre, en cas que les Prussiens et les Russes se mettent à sa poursuite, de se porter, par des marches forcées,

sur les frontieres prussiennes, et de faire une diversion dans ce pays actuellement dégarni de troupes. Le roi de Prusse se trouve ainsi dans le plus grand embarras : on peut dire même que sa position le met dans l'impossibilité de profiter des avantages éventuels que pourrait lui donner une victoire. Il sera obligé d'aller défendre ses propres Etats, en abandonnant ses prétendues conquêtes, et en laissant les Russes isolés : il n'est point probable que ceux-ci se décident à prendre la peine de le suivre pour l'aider à défendre le territoire.

Les avant-postes de l'armée de Kosciuszko s'étendent à un quart de lieue de Nadarzin, le corps principal du roi de Prusse vient de s'approcher de cette position. L'armée polonaise est campée à Villanow, à une lieue de Varsovie ; le renfort que cette ville a donné à l'armée de Kosciuszko monte à près de 20,000 volontaires. Les armées coalisées ne peuvent rien entreprendre contre les retranchemens élevés autour de la ville de Varsovie qu'après avoir débusqué les Polonais de leur position sous Blonie.

Le général Fersen avec le corps des troupes russes qu'il commande s'est rapproché de l'armée prussienne pour agir conjointement.

Les avis de Lithuanie portent qu'un corps de troupes polonaises se prépare également de ce côté, à effectuer une invasion sur le territoire prussien.

Le 16 juillet, Kosciuszko était sous les murs de Varsovie où il a établi son camp près de Vola. Il a adressé sur-le-champ une proclamation aux habitans de Varsovie, par laquelle il les invite à se ranger tous sous les drapeaux de la liberté. Plus de 20 mille volontaires ont quitté aussi-tôt cette ville pour l'aller rejoindre, et beaucoup de paysans des environs arrivent journellement à son armée.

Toute la frontiere prussienne est dans de vives alarmes. Elle se trouve entierement dégarnie de troupes, et menacée d'une invasion de la part des Polonais. Les généraux Prussiens, Brunuk et Gockinek, viennent d'être détachés pour marcher à son secours avec quelques troupes. On annonce que déja ils ont été attaqués par un corps de Polonais qui se trouvait en embuscade à Baigros ; mais on n'a point encore les détails de cette affaire.

Malgré les armemens formidables de la Suede et du Danemarck, il ne paraît pas que le cabinet de Londres soit en état d'envoyer une flotte dans la Baltique. Tout ce que Pitt a pu faire a été de presser le retour de 250 navires, chargés dans les ports de cette mer de munitions navales pour la marine anglaise ; mais au moment que ce convoi allait mettre à la voile, la cour de Danemarck a fait notifier à celle de Londres que son escadre, combinée avec celle de Suede, formerait le passage du Sund à ce convoi, si au 4 août prochain il n'avait pas fait droit aux réclamations des sujets Danois sur l'arrestation de leurs navires et cargaisons dans les différens ports d'Angleterre.

On mande de Stockholm que les ambassadeurs Autrichiens et Prussiens ont pris congé de cette cour le 7 de ce mois. Ils ont annoncé qu'ils quittaient pour quelque tems cette résidence, et l'on attribue cette détermination à l'inquiétude qu'ont prise les cabinets de Vienne et de Berlin, des armemens de la Suede et du Danemarck.

On apprend que le jeune roi de Suede et le régent sont partis de Stockholm le 8 juillet, pour visiter les provinces, et sur-tout celle de la Dalécarlie. On croit qu'ils se rendront ensuite à Copenhague, et que ce voyage pourra être d'une assez longue durée.

De Francfort-sur-le-Mein, le 31 juillet.

Les contingens des différens états de l'empire ont reçu ordre de se réunir dans les environs de cette ville, où l'on va établir un camp de 20 mille hommes. Ceux de Field, de Vetzlaer s'y sont déja rendus, et l'on y attend à chaque instant ceux d'Yssembourg, de Firedberg, etc.

Le duc de Saxe a demandé à la ville de Nuremberg la grosse artillerie qu'elle possede dans son arsenal, comme un secours indispensable à ses opérations sur le bord du Rhin.

Le sénat lui a fait la réponse suivante :

« Qu'il est déja trop triste pour la ville de Nuremberg de se voir entrainée dans une guerre injuste et malheureuse ; que l'on espérait que le duc ne voudrait pas ajouter aux sacrifices qu'elle lui coûte déja, celui de sa grosse artillerie, l'une de ses principales ressources, pour la libérer d'une partie des dettes dont elle était accablée ; que plutôt on réduirait cette artillerie en matiere pour la distribuer, moyennant un prix raisonnable, aux pauvres manufacturiers de cette ville, que le défaut de commerce rendait oisifs pendant cette malheureuse guerre, et qui en feraient un usage plus humain. »

Toutes les nouvelles qu'on reçoit du Rhin annoncent que les armées françaises s'avancent en force entre la Sarre et la Moselle. On craint une invasion dans le pays de Trèves, et l'on commence à évacuer tous les magasins de cette ville.

Il est certain qu'il regne dans toute l'armée prussienne, depuis le général jusqu'au soldat, un mécontentement profond d'être à la solde de l'Angleterre. Les Prussiens regardent comme une dégradation pour eux d'avoir été ainsi loués par Frédéric-Guillaume à une puissance étrangere. Ils disent tout haut que leur devoir est de défendre leur patrie lorsqu'elle est en danger ; mais qu'ils ne doivent pas être les mercenaires d'une autre nation : Mollendorff lui-même professe hautement ces sentimens. On assure qu'il a envoyé sa démission au roi, mais que celui-ci n'a point voulu l'accepter, et l'a pressé de garder le commandement. Il est facile de présumer que des troupes qui pensent ainsi, agiront bien peu, et que les Anglais ne trouveront aucun profit du large subside qu'ils auront dépensé pour s'assurer leur secours.

On lit dans plusieurs gazettes que la frégate anglaise la

Mormaïd est arrivée à Gluskstadt, petit port de l'Elbe ; elle était chargée d'une somme de 6 000 liv. sterling, destinée pour le roi de Prusse, à compte du subside promis. Une partie de cette somme devait être embarquée sur une seconde frégate, et elle était assurée au banquier Jean Parish, agent de la Grande-Bretagne, à Hambourg. Cet agent, instruit de la bonne-foi de la cour de Berlin, a retenu, dit-on, ce subside, et a écrit au marquis Cornwallis qu'il la tenait à sa disposition. On sait que Cornwallis est commandant des troupes prussiennes qui devaient être aux ordres de la coalition.

On apprend de Vienne que la nouvelle des revers qu'éprouvent par-tout les armes autrichiennes, y a produit un discrédit sensible sur les fonds publics. Toutes les sortes d'effets de ce genre, les obligations de la banque, et celles de l'administration des cuivres, perdent journellement. Les compagnies de commerce de Trieste et de Fiume, viennent d'avancer 100,000 florins au gouvernement. Mais qu'est-ce que cette goutte d'eau pour cet océan de dépenses.

Provinces-Unies et Belgique.

On apprend de la Haye, du 20 juillet, qu'il y a eu entre l'ambassadeur extraordinaire de Russie, celui de Prusse et le président des Etats-généraux des conférences où l'on présume qu'il a été question des armemens de la Suede et du Danemarck.

Ce que les tyrans, de quelques pouvoirs qu'ils soient revêtus, ont toujours redouté le plus, c'est l'influence de l'opinion et la liberté de la presse. Le statdhouder a adressé aux Etats-généraux ses plaintes, relativement à un écrit dans lequel on inculpe fortement le grand pensionnaire Van-Spiegel. Il faut que les Etats aient fort à cœur de satisfaire en ce point le statdhouder, puisqu'ils ont arrêté d'accorder 14,000 florins à celui qui découvrirait l'auteur de cet écrit, et le livrerait entre les mains de la justice. Ces sortes de proscriptions produisent toujours une esprit contraire à celui que l'on attend. Du reste, la sécurité des Etats-généraux est entiere ; ils ont déclaré au statdhouder qu'ils étaient certains du salut de l'Etat, et pleins de confiance dans les moyens pris pour s'opposer aux progrès des Français. On n'est pas aussi certain de la garantie de cette déclaration ; car il ne suffit pas d'établir des camps et de mettre les places, comme on a coutume de le dire, sur un pied de défense respectable ; les Français ont prouvé dans l'affaire de Waterloo qu'ils savaient battre les troupes du prince héréditaire d'Orange ; déja un de leurs corps de 10 ou 12,000 hommes se trouve dans les environs de Saas-de-Gand, et l'on a tout lieu de craindre que les places ne résistent pas mieux à leurs efforts que celles qu'ils ont emportées en tant d'endroits.

L'armée du duc d'Yorck se trouve campée entre Contick et Valem, prête, au besoin, à retourner en Angleterre, si les Républicains ont la complaisance de laisser libre la sortie de l'Escaut occidental.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE MERLIN (*de Douay*).

Séance de duodi, 22 *Thermidor*.

Dans la foule des adresses de félicitation on remarque celle du conseil général de la commune de Cambrai. Après avoir applaudi à la chûte des nouveaux tyrans, il présente une suite d'actes d'oppression commis par le représentant du peuple, Joseph Lebon. Le jour de son départ il assembla le peuple et les autorités constituées, et leur dit : « Je suis rappellé à Paris pour des raisons dont je ne puis vous rendre compte : les intrigans, les contre-révolutionnaires se remuent encore dans cette grande cité, ils accusent encore Robespierre de prétendre à la dictature.... Mais les bons citoyens sont levés : nous les arrangerons. »

Ce récit a excité la plus vive indignation contre Lebon. Le renvoi en a été décrété aux comités de sûreté générale et de législation, déja chargés de l'examen de la conduite de Joseph Lebon.

La section de l'Homme-armé se présente en masse. « Et nous aussi, dit l'orateur, nous avions un Robespierre et ses complices, et nous avons vécu dans l'oppression ; mais les traîtres ont été démasqués ; la section assemblée au nombre de douze cents hommes, a déclaré que son comité révolutionnaire avait perdu sa confiance, et le plus scélérat de ses membres, le nommé Chalandon, est incarcéré. Cependant, ce comité révolutionnaire sanguinaire a encore essayé de tromper la religion des représentans du peuple, pendant la séance du 10 thermidor, où la juste indignation des citoyens éclata contre lui ; il écrivit aux comités que la section était en insurrection coupable, et demandait à grands cris la destruction des comités révolutionnaires. Quelle calomnie ! Nous sentons la nécessité de ces comités dans un gouvernement révolutionnaire ; mais il leur faut une autre composition : *les hommes s'usent dans les places.* » Applaudissemens.

Gouly : Citoyens, la justice et l'impartialité doivent caractériser toutes vos démarches. Celle que fait la section de l'Homme-armé est peut-être l'effet d'insinuations perfides..... Murmures. N'écoutez pas les vociférations des aristocrates.... Mouvement d'indignation.

Bientôt tout le peuple Français sera aristocrate, s'écrie un membre.

Colombel : Il est bien difficile de croire que la section qui vint la premiere vous offrir tout son sang, pendant que son comité révolutionnaire conspirait, dans la nuit du 9 au 10; de croire, dis-je, qu'elle veuille aujourd'hui tromper votre religion..... (Applaudi.) Au surplus, je demande le renvoi aux comités de salut public et de sûreté générale.

Bourdon de l'Oise : Rappellez vous que la section de l'Homme-armé fait partie d'un district celebre dans les fastes de la révolution, et qui s'est signalé dès son aurore (le district des Blancs-manteaux); les citoyens ont, seuls avec les Gardes-Françaises, contribué à la demolition de la Bastille, et je viens de serrer la main à plusieurs qui étaient avecmoi à cette expédition : certes, je suis loin de croire qu'ils soient des aristocrates; j'appuie la motion de mon collegue Colombel.

La Convention décrete le renvoi de la petition aux deux comités, et accorde aux pétitionnaires les honneurs de la séance.

Le citoyen Broffier, consul de la République de Gênes, au Havre-Marat, se plaint d'être victime du comité révolutionnaire de la même section; il accuse ce comité de le faire tenir en charte privée depuis plus d'un an. Cette petition, présentée par la femme de ce citoyen, est renvoyée aux mêmes comités que celle présentée par la section de l'Homme-armé.

Barrere, au nom du comité de salut public, annonce que tout va bien dans l'armée de Sambre et Meuse : la nouvelle de la conspiration n'a fait qu'exalter son courage et son indignation contre les ennemis de la patrie; quand elle a su que les traîtres étaient punis, elle a crié : *Vive la République ! vive la Convention !* et elle demande à marcher contre les Autrichiens.

Barrere rend compte ensuite des mesures que les comités de salut public et de sûreté générale ont prises pour l'exécution du décret qui réduit les causes de détention à celles qui sont indiquées par le décret du 17 septembre 1793, et aux actions ou aux délits contre-révolutionnaires. Les comités préparent un travail d'après lequel les citoyens des départemens jouiront aussi des bienfaits de cette heureuse révolution; mais il prévient les bons citoyens de ne pas affluer aux comités, de s'en reposer sur leur justice, et de se défendre des intrigues de l'aristocratie qui cherche à s'emparer du mouvement civique.

Tallien ajoute à ces observations : « Déja, dit-il, cette aristocratie audacieuse a voulu lever la tête dans plusieurs sections; elle a voulu, décadi dernier, briser un instrument révolutionnaire, mais on arrêtera les progrès qu'elle voudrait faire.

» Un autre fait non moins important, et qu'il est nécessaire que l'on connaisse, c'est qu'on a cherché à isoler des membres de cette Assemblée; on leur a dit, dans des journaux, qu'ils avaient des mânes à venger.

„ Oui, sans doute, nous avons des mânes à venger; mais ce sont ceux de 200,000 de nos freres, morts en combattant l'ennemi, ce sont ceux des patriotes égorgés par l'aristocratie et les factions. Les commissaires qui visitent les prisons, en même-tems qu'ils s'occupent de prendre des renseignemens pour élargir les patriotes, s'occupent aussi d'arracher le masque hypocrite dont se couvrent les aristocrates; car il n'y a pas un seul homme maintenant dans les maisons d'arrêt, qui ne se dise un patriote ardent, et qui n'ait été l'ennomi de Robespierre.

„ J'ai encore une autre observation à fàire : il regne un désordre continuel dans les réclamations qui sont faites. Beaucoup de nos collegues se chargent de demander l'élargissement de plusieurs personnes, et ils croient en cela servir la justice et la liberté; mais je les invite à se défier des piéges qui leur sont tendus. C'est sur-tout aux députés étrangers à la ville de Paris que s'adressent les intrigans, les contre-révolutionnaires, les gens qui sont connus par les députés de ce département pour avoir suivi les enseignes de Robespierre, et avoïr été ses plus ardens sectateurs, parce qu'ils espéraient ainsi parvenir à leur but, en trompant des personnes qui ne les connaissent pas.

„ Je donne cet avis fraternel à mes collegues, afin qu'ils évitent de fournir involontairement à l'aristocratie, l'occasion d'un triomphe momentané. „

Sur le rapport de Goupilleau (de Fontenay), la Convention rend le décret suivant :

„ Art. Ier. Les arrêtés des comités de salut public et de sûreté générale portant la mise en liberté des citoyens domiciliés dans les différens départemens de la République, leur serviront de passe-ports pour se rendre à leur domicile.

„ II. Lesdits arrêtés ne vaudront passe-port que pendant deux décades, à compter du jour de leur date pour ceux qui sont domiciliés à moins de cent lieues de Paris, et pendant quatre décades pour ceux qui sont domiciliés à plus de cent lieues.

„ III. Les jugemens du tribunal révolutionnaire par lesquels des citoyens seront acquittés, leur serviront aussi de passe-ports pendant les mêmes délais prescrits par l'article précédent.

„ Le greffier expéditionnaire des jugemens du tribunal révolutionnaire sera tenu de joindre aux jugemens le signalement de ceux qui voudront s'en servir pour passe-ports, avec la désignation du lieu où ils devront se rendre. „

Après un décret qui rend la liberté à des patriotes de Saumur, et quelques autres objets d'intérêt particulier, on reprend la discussion sur l'organisation du nouveau tribunal révolutionnaire. Tous les articles sont adoptés.

Séance de tridi, 23 Thermidor.

Les administrateurs de police de Paris font passer l'état des prisonniers détenus dans les différentes maisons d'arrêt, il s'élève à 6808.

Sur la proposition faite par un membre, que nul ne pourra être traduit au tribunal révolutionnaire pour des faits antérieurs aux lois qui les ont prohibés et leur ont infligé des peines, la Convention nationale, considérant que, par l'article XIV de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, nul ne doit être jugé et puni qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement au délit; que la loi qui punirait des délits commis avant qu'elle existât serait une tyrannie, et que l'effet rétroactif donné à la loi serait un crime, déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

Roux demande que les scellés mis sur les papiers des triumvirs soient incessamment levés. Barras regarde cette mesure comme d'autant plus urgente, qu'on l'a assuré qu'il existe sous les scellés de Robespierre et de Saint-Just, des pieces qui constatent des relations de leur part avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la République. Il demande qu'il soit nommé une commission à cet effet.

« La Convention nationale décrete que les reptésentans du peuple Lecointre (de Versailles), Bourdon (de l'Oise), Charlier, Guffroy, Calès, Beaupré, Perrin (des Vosges), Massieu, Clauzel, Gauthier, Ch. Duval, Audouin, sont chargés de lever les scellés apposés sur les papiers de Robespierre, Couthon, Saint-Just, Lebas, des membres du conseil-général de la commune, qui ont pris part à la conspiration, et sur ceux de Dumas, Coffinal, Héron, Batiste, Hanriot, et autres complices de la conspiration, de les examiner et en faire un rapport à la Convention nationale. »

Merlin (de Douai) lit la rédaction définitive de la loi sur l'organisation du tribunal révolutionnaire.

Charlier observe que cette loi ne fixe point de terme auquel les débats devront cesser; de sorte que les jurés n'ont qu'à répondre à l'interpellation du président qu'ils ne sont pas suffisamment instruits; il dépendra d'eux de faire durer un procès pendant un tems indéfini, pendant six ans je suppose... (Il s'eleve des réclamations contre le décret dans une partie de la salle, plusieurs voix demandent qu'il soit rapporté.)

Le décret, dit Bentabolle, a été rendu après avoir été discuté pendant plusieurs séances; je viens d'entendre prononcer avec beaucoup de pétulance, que ce décret ne valait rien : eh bien ! que ceux qui le désapprouvent montent à la tribune, qu'ils parlent et nous jugerons si leurs observations tardives doivent détruire un décret que la Convention a porté avec maturité dans sa sagesse.

Il se manifeste quelqu'agitation dans le sein de l'Assemblée.

Duhem prend la parole : « Il n'est pas étonnant de voir l'espece de contrariété qui existe dans les opinions. (Bruit.) Je le déclare, Messieurs, je ne suis pas de votre opinion, et je dis qu'il n'est pas étonnant, après une révolution telle que celle qui vient d'avoir lieu, de voir l'aristocratie et le modérantisme tenter de la faire tourner à leur profit ; aussi depuis plusieurs jours on ne rencontre que des aristocrates mis en liberté. Oui, le décret est vicieux, j'en demande le rapport, et je vais le motiver.

« Avant la loi désastreuse proposée par Couthon pour une nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire, ce tribunal marchait avec vigueur dans le sentier de la justice. (Applaudissemens.) En effet, il avait été formé selon les vrais principes d'une telle institution, après 54 heures de discussion et de combats, au milieu de la faction des Brissotins. Eh bien ! citoyens, parce qu'un scélérat, parce qu'un dictateur a outrepassé les bornes de cette institution salutaire, faut-il la dénaturer entierement ? Qu'avez-vous besoin d'un code volumineux qui fournira des armes à la chicane et assurera des moyens d'impunité aux coupables.

» Rappellons, et cela suffit, le tribunal à sa pureté primitive ; souvenons-nous, en un mot, des heureux effets qu'il a produits, et n'énervons pas sa vigueur.

» Je viens de parcourir le Nord, et depuis le Nord jusqu'ici, j'ai vu par-tout les patriotes obligés d'entrer dans une lutte pénible avec le modérantisme. J'ai vu les patriotes obligés de se tenir à deux mains pour résister à ses efforts. Pourquoi cela ? parce que l'aristocratie triomphe, lors même que vous faites tomber le masque du faux patriotisme ; elle veut en tirer avantage pour faire confondre les plus vrais et les plus ardens patriotes avec ces scélérats hypocrites.

» Ainsi, je ne demanderai point, si l'on veut, le rapport sur-le-champ, mais au moins une discussion nouvelle qui se reporte sur l'ancienne organisation du tribunal révolutionnaire, et nous ramene aux principes purs qui l'avaient dictée, par l'expérience des avantages qui en ont resulté. »

Merlin de Douay observe que cette loi a été discutée par la Convention entiere pendant deux séances, qu'elle était le fruit des délibérations des trois comités réunis de salut public, de sûreté générale et de législation pendant un jour et trois nuits entieres, qu'ainsi l'on ne peut dire que ce soit là une loi extorquée. Il ajoute de plus qu'il n'y a rien dans cette nouvelle loi qui ne soit, ou tiré textuellement, ou calqué sur les lois du tribunal révolutionnaire, tel qu'il existait avant la loi du 22 prairial. Plusieurs membres demandent l'ordre du jour.

C'est précisément, reprend Duhem, parce que la loi nouvelle est calquée sur les anciennes qu'elle devient inutile. On est venu entraver le mouvement révolutionnaire par une multitude

titude de formalités qui tiennent à l'institution des jurés, et qui ne sont admissibles que dans les tribunaux ordinaires. L'organisation de l'ancien tribunal révolutionnaire avait atteint ce point de perfection, qui, sans dépasser ce qu'exigeait l'intérêt de l'innocence accusée, ne restait pas en deça de l'énergie que nécessite le salut de la République.

L'ordre du jour est écarté, et la Convention décrete que les nouveaux juges et jurés, nommés pour le tribunal révolutionnaire, entreront en exercice sur-le-champ, et suivront les lois rendues, pour ce tribunal, antérieurement à celles du 22 prairial. A cet effet, ils sont mis en requisition.

Cependant, sur la motion de Bourdon de l'Oise, l'Assemblée décrete que les jurés, en déclarant les faits, prononceront en même tems sur la question intentionnelle.

Sur la proposition de Granet, appuyée par plusieurs membres, il est décrété que les comités de salut public et de sûreté générale feront imprimer la liste des citoyens qu'ils ont fait mettre en liberté depuis le 10 thermidor, avec les noms des personnes qui ont sollicité leur élargissement.

Merlin de Thionville demande que ce décret n'ait lieu que pour l'avenir, attendu que les comités ne peuvent se rappeller les noms des divers députés qui ont sollicité. Pour lever cette difficulté, Charlier propose que chacun des membres soit obligé de donner lui-même la note, signée de lui, des personnes dont il a demandé l'élargissement. Cette mesure est décrétée.

On ouvre la discussion sur la nouvelle organisation des comités. Plusieurs membres présentent à cet égard leur opinion. L'Assemblée en ordonne l'impression.

Séance de quartidi, 24 Thermidor.

Une députation de la société populaire de Billom est introduite : « Le génie qui proscrit les tyrans nous appelle de cent lieues à votre barre pour y déclarer une guerre à mort à leurs satellites, aux traîtres, aux factieux, aux intrigans et à tous ceux qui les entourent..... Catilina est mort, mais son système se soutient; ses amis, ses partisans vivent encore..... Nous les voyons dans tous les postes, ils sont dans notre sein, ils dominent dans les sociétés populaires; on les trouve dans les comités, dans tous les tribunaux, dans toutes les administrations. Le tyran n'est pas vaincu, tandis qu'il revivra dans les siens..... Sages représentans, épurez les sociétés populaires, renouvellez tous les fonctionnaires publics de la création des conspirateurs; l'infâme Couthon, dans le département du Puy-de-Dôme, avait fait de ces places le repaire de tous ses partisans. Notre tâche auprès de vous est de vous demander une réforme générale.

Les citoyens d'Arras, réunis en assemblée générale, viennent déposer leurs plaintes contre le représentant Lebon. Ils parlent

de plus de 400 arrêts de mort, prononcés et exécutés par les ordres de ce frénétique, de la joie barbare avec laquelle il venait compter publiquement les têtes tombées dans le jour, celles qui tomberaient le lendemain, de ses fureurs contre les jurés qui avaient été trop peu dociles, de ses menaces contre les autres; plusieurs d'entr'eux destitués, quelques-uns même incarcérés pour n'avoir pas voté la mort de ceux qu'il avait désignés.

Ces deux adresses sont renvoyées aux comités de salut public et de sûreté générale.

On reprend la discussion sur l'organisation des comités. Cambacerès propose ses vues; il termine par demander la priorité pour le projet de Cambon, sauf les amendemens. Cette proposition est appuyée.

Delmas demande qu'il soit formé une commission d'un ou deux membres de chaque comité pour prendre connaissance de tous les projets presentés, et s'accorder sur un plan définitif qui serait soumis à la Convention dans trois jours.

Après des débats assez orageux, la proposition de Delmas est décrétée. On ajoute aux membres des comités ceux qui ont présenté des projets.

Barrere annonce de nouveaux succès éclatans remportés par l'armée des Pyrénées occidentales. La prise de Saint-Sébastien, du Passage et de Tolosa, 2,000 hommes de garnison faits prisonniers, plus de 180 pieces de canon en bronze, des approvisionnemens considérables et différens bâtimens tombés en notre pouvoir. (*Voyez* Pieces officielles.)

Barrere raconte ensuite de quelle maniere le général en chef des troupes espagnoles, appellé *comte de la Union*, a violé les articles de la capitulation de Collioure, l'esclave brillant et bas de la cour de Madrid; il a dénié les sermens des soldats; il a contesté les engagemens du général Novarro; il garde les 7000 Espagnols renvoyés sur la parole des traités, et il retient dans les fers les soldats Républicains et les citoyens arrachés de leurs demeures; objet sacré d'un échange convenu au milieu de nos armes victorieuses. Dugommier a juré que c'était à Madrid qu'il irait demander raison de cette violation infâme.

Il propose et l'Assemblée adopte le décret suivant:

« Art. Ier. L'armée des Pyrénées occidentales ne cesse de bien mériter de la patrie. Les nouvelles officielles de la prise du port du Passage, Saint-Sébastien et de Tolosa, seront imprimées et envoyées sur-le-champ aux autres armées de la République.

» II. L'adresse de la province de Guipuscoa est renvoyée à l'examen du comité de salut public.

» III. Les habitans de la Cerdagne ci-devant espagnole, sont affranchis du paiement de toute espece de dîmes et de droits féodaux.

„ IV. Il sera fait mention honorable dans le procès-verbal, des dons patriotiques envoyés par les Républicains composant l'armée des Pyrénées orientales ; le tableau de ces dons patriotiques sera inséré dans le bulletin de la Convention.

„ V. A défaut par le général en chef de l'armée espagnole d'exécuter sur-le-champ la capitulation de Collioure, en restituant les prisonniers Français, la Convention nationale décrete qu'il ne sera plus fait de prisonniers Espagnols, et que les prêtres et les nobles Espagnols seront pris en ôtage dans tous les lieux où se porteront les armées des Pyrénées orientales et occidentales.

„ VI. La Convention nationale dénonce à tous les peuples le général Espagnol, comme violateur du droit des gens et de la foi des traités. „

Séance de quintidi, 25 Thermidor.

La plus grande partie de cette séance a été consacrée aux pétitions particulieres et à la lecture des adresses nombrenses de félicitation.

Un membre s'indigne de voir sur la liste des jurés un nommé Mattey. « Je ne sais pas, dit-il, qui a pu le présenter, mais je sais qu'il est un ci-devant prêtre, ex-curé de Montereau, qui vivait avec sa domestique, et l'a engrossée de ses œuvres. Voulant ensuite couvrir cette abomination, il a fait venir un jeune homme d'un village voisin pour lui mettre l'affaire sur le dos ; ce jeune homme ayant refusé de se prêter à cet arrangement, Mattey l'a assassiné. Je ne pense pas que la Convention veuille remplacer des scélérats par d'autres scélérats ; je demande donc que la nomination de Mattey soit ajournée, et que le comité de salut public soit chargé de prendre des renseignemens sur sa conduite. „ Adopté.

Un intrigant, nommé Hausa, avait causé l'arrestation de plusieurs administrateurs d'Issoire et de Clermont, département de Puy-de-Dôme : des lettres interceptées ont montré la complicité de cet homme avec Robespierre et Couthon. Hausa a épousé la fille de Duplay, hôte de Robespierre. — La Convention décrete la mise en liberté des administrateurs et le renvoi de l'affaire au comité de sûreté générale. Ce comité est déja saisi de plusieurs pieces contre cet individu : David avait tenté de les soustraire par un ordre particulier, mais la fermeté de Guffroy, membre alors du comité, a conservé ce dépôt.

Duhem annonce que Hausa, directeur des charrois à l'armée du Nord, a été arrêté, ainsi que sa femme et sa belle-sœur, filles Duplay, par ordre du représentant du peuple Richard.

La Convention, sur le rapport de son comité de législation, décrete que les citoyennes nos nobles, dont les demandes en divorce avec des ci-devant nobles, étaient formées avant la loi du 27 germinal, et n'avaient été suspendues que par l'effet de cette loi, sont autorisées à rentrer dans Paris, ou

dans les communes d'où il leur était enjoint de sortir, à la charge par elles de se présenter, à leur rentrée, devant les comités de surveillance de leurs communes, d'y faire leur déclaration, et d'y justifier du jugement qui prononcera leur divorce, aussi-tôt qu'il sera rendu.

Barrere rend compte d'un grand mouvement fait par l'armée de la Moselle, à la suite duquel elle s'est emparée de la ville de Trêves, cet odieux repaire des émigrés et des traîtres. Des magasins de vivres, des troupeaux nombreux, des contributions en numéraire sont le prix de la victoire. (*Voyez* Pieces officielles.)

Séance de sextidi, 26 Thermidor.

La demande d'un congé faite par un membre, donne lieu à des oppositions. Charlier fait la motion que tous les membres qui ont obtenu des congés dans ces derniers tems, soient tenus de se rendre dans le sein de la Convention dans le délai d'une décade.. La motion est adoptée.

Diverses propositions sont faites à cette occasion par Bernard (de Saintes) Duboucher et Bodot ; elles donnent lieu au décret suivant :

„ Art. Ier. Les missions des représentans du peuple près les armées ne pourront durer plus de six mois.

„ II. Celles des représentans du peuple dans les départemens ne pourront durer que trois mois.

„ III. Les représentans du peuple, en mission depuis un tems plus long que celui exprimé dans les articles précédens, seront sur-le-champ rappellés et remplacés, s'il y a lieu. „

Les sections du Contrat Social, des Lombards et de Montreuil denoncent divers actes d'oppressions, commis par leur comité révolutionnaire, en reconnaissant néanmoins l'utilité de ces établissemens. Ces dénonciations sont écoutées par les uns, désapprouvées par les autres. Bodot demande que ces sortes de pétitions soient renvoyées aux comités sans être entendues. Cette proposition excite des murmures.

Taillefer dit que les sections sont agitées par l'aristocratie. Vadier fait la même proposition ; il observe qu'on a relâché le duc d'Aumont sous le nom de Guy, cultivateur à Aumont ; et le duc de Valentinois, sous un nom supposé ; mais que ces deux individus ont été repris. Quelques membres veulent que ceux qui ont sollicité la liberté de ces deux hommes soient arrêtés. On ne les connait pas, répond Vadier.

D'après ce qu'on vient de dire, Turiau demande qu'on se borne à inviter les sections à se rallier à la Convention, et à se méfier de l'aristocratie. Cette proposition est décrétée.

Granet demande que ceux qui ont sollicité la liberté d'individus, et qui ne veulent pas aller faire leur déclaration au comité, soient arrêtés. Duhem appuie cette proposition, et se

plaint d'avoir rencontré dans les rues le général Guillemen, qui a livré le camp de César ; de Trully, agent de Custine qui a trahi à l'armée du Nord, et la Marche, qui a livré Valenciennes. Guillemen a été arrêté et conduit au comité de salut public. Cependant c'est un député qui a sollicité son élargissement. On demande qu'il soit nommé. C'est Goupilleau (de Fontenai.)

« Il est vrai, dit celui-ci, que j'ai réclamé pour Guillemen. Voici mes motifs : J'ai été simple dragon avec lui ; je le connois depuis le commencement de la revolution. Il a prononcé le mot republique avant qu'on y pensât en France. Il s'est toujours bien battu, et j'en atteste mes collegues qui sont allés à l'armée du Nord. Je savais d'ailleurs que Robespierre le détestait. On lui suppose des crimes que je ne connais pas ; mais je suis sûr de Guillemen. Il demande à être jugé ; et il aimerait mieux mourir que de seutir le soupçon planer sur sa tête.

Cochon avance des faits qui font honneur à Guillemen.

Un autre membre en produit à charge.

Perrin appuie Cochon.

La Convention invite les membres qui ont des renseignemens pour ou contre Guillemen, à les porter aux comités.

Granet demande que ceux qui ont été élargis, et dont les pieces ne se trouveraient pas au comité, soient réincarcérés.

Merlin de Thionville s'éleve avec force contre cette proposition. Citoyens, dit-il, cette proposition ne tend à rien moins qu'à rendre inutiles les bienfaits de cette heureuse révolution. Il est une foule de malheureux citoyens arrêtés sans qu'il existe même un seul mot sur leur compte, beaucoup même sans écrou. Le comité de sûreté générale agit d'après la loi du 17 septembre. Il est tems enfin, il est plus que tems qu'aucune faction ne se serve des marches du trône du traître Robespierre pour écraser les citoyens. Il est encore de ces individus d'une nullité affreuse, qui n'ont fait un peu de bien qu'en faisant beaucoup de mal, sous les ailes d'un Couthon et autres. Nous déclarons que nous les traînerons à la mort pour les empêcher de réussir dans leur système. (Vifs applaudissemens.)

En révolution, il ne faut jamais aller à demi. Il est encore des partisans de Robespierre : au moins devraient-ils se taire. Voici la marche que suit dans ce moment le comité : il s'attache à soulager les malheureuses victimes de la tyrannie. Il vient d'arrêter que les riches arrêtés attendraient que tous les bons sans-culottes arrêtés aient obtenu leur liberté. Aujourd'hui cinquante pétitions de gens riches ont été ajournées, pour s'occuper de préference de celles des pauvres citoyens. Si mes collegues ont des réclamations à faire, qu'ils viennent au comité, qu'ils l'éclairent ; et si un aristocrate a été lâché, il sera aussi-tôt repris. (Applaudi.)

Citoyens, si, le soir du 10 août, les citoyens de Paris ne se sont pas montrés gais à la fête ; hé bien ! c'est le décret rendu le matin qui en a été cause. (Applaudi.)

Legendre parle dans le sens de Merlin. Nous voulons, s'écrie-t-il, accélérer la révolution ; nous sommes tous d'accord sur les principes, soyons donc unis pour le bonheur du peuple. Je demande l'ordre du jour sur la proposition de Granet ; je demande aussi le rapport du décret du 23, qui a jetté la terreur dans les ames.

Tallien : je regarde cette séance comme une des plus importantes depuis la chûte du tyran. Oui, il faut dire la vérité : on met la Convention sur le bord du précipice ; remarquez que, depuis quelques jours, on cherche à jeter ici la division : en entrant dans la séance, on m'a dit que les députés étaient aux prises ensemble. Citoyens, c'est l'aristocratie qui veut agir, qui veut vous anéantir, et avec vous le bonheur du peuple. Songez que vous êtes envoyés par 25 millions d'hommes, que vous êtes garans du dépôt sacré qu'ils vous ont confié, de leur liberté. N'espérez pas, continuateurs de Robespierre, n'espérez pas avoir des succès. Non, vous n'en aurez pas, non ! (La salle retentit des cris : *non, non !*) La Convention nationale, cette massue du peuple Français, écrasera et réduira en poussiere tous les tyrans, tous les intrigans, sous quelque dénomination qu'ils aient l'audace de se présenter. On cherche à répandre que nous voulons un gouvernement aristocratique. Des représentans du peuple Français voudraient un tel gouvernement ! Il n'appartient qu'à des feuillans de prononcer de tels blasphêmes. Nous voulons un gouvernement révolutionnaire ; un gouvernement juste, sévere contre tous les ennemis de la patrie ; mais nous ne voulons pas un gouvernement despotique, un gouvernement dont le glaive soit un couteau à deux tranchans. Dans cette discussion, il semble qu'on ait voulu tomber sur les individus. Nous sommes hommes ; nous pouvons nous tromper. Mais l'erreur est bientôt réparée par les hommes qui aiment bien leur patrie. L'aristocratie, dans ce moment, se promene dans tous les groupes : elle y répand la terreur ; elle dit aux citoyens qu'on s'entretuera. Entendez-la qui annonce que vous voulez faire réincarcérer les patriotes.

Pour moi, je le déclare ; j'aime mieux voir vingt aristocrates libres, qu'un seul patriotes dans les fers. Hé quoi ! la République Française, après tout ce qu'elle a fait, aurait peur de quelques aristocrates qui ne peuvent échapper à la surveillance des bons citoyens ! Si l'état où vous vous trouvez durait, que deviendrait la liberté ? Mais non ; il ne durera pas, la liberté triomphera, et nous établirons un gouvernement juste comme le peuple, qui effrayera les traîtres, et portera la paix dans les familles vertueuses.

L'Europe apprendra les infamies des traîtres qui voulaient asservir ce peuple généreux ; mais l'Europe saura aussi que nous

sommes ici comme un rocher inébranlable, qui met la République Française à l'abri des tyrans et de leurs exécrables suppôts. Je demande donc aussi le rapport du décret du 23.

Bernard de Saintes invite la Convention à se défier des beaux discours, d'après lesquels elle a été souvent trompée. Il dit que le décret du 23 n'a point du tout porté la terreur dans les ames comme on le prétend. Beaucoup de voix répondent, par leur improbation, que le fait est vrai. La discussion change.

Bourdon applaudit aux sages réflexions que cette longue discussion a produites, et demande qu'on maintienne seulement dans ce décret, la premiere partie, portant que la liste des citoyens mis en liberté sera imprimée. Il convient que la liste, d'après le premier décret, ressemblerait à celle des huit mille et vingt mille. Merlin réplique, et dit que la premiere partie de ce décret est, aussi bien que la seconde, semblable à la pétition des huit mille. Il demande le rapport du tout. De nouveaux débats s'élevent; le décret est rapporté dans sa derniere partie.

Tallien réclame l'impression de la liste des dénonciateurs des patriotes mis en liberté. Le tumulte regne un instant. — On crie à la guerre civile. — Bruit.

Amar et un autre membre ramenent le calme, et prouvent évidemment que la proposition de Tallien est aussi juste que celle de la liste demandée.

La Convention rapporte son décret du 23 au milieu des plus vifs applaudissemens.

PARIS. *Nonedi*, 29 *Thermidor* 1794.

L'anniversaire du 10 août, de cette époque qui ne s'effacera jamais du souvenir des Français, parce qu'elle est celle de la chûte du tyran, a été célébré le 23 avec une majestueuse simplicité. Le peuple s'est porté en foule au Jardin-national; une illumination dessinée avec autant de goût que d'intelligence produisait un effet de lumiere extrêmement agréable. L'institut national de musique exécuta avec beaucoup de perfection et d'ensemble, différens morceaux de chants patriotiques et de symphonies. On avait élevé au milieu du bassin, en face du Palais-national, les emblêmes de la tyrannie et du fédéralisme. Une piece d'artifice qui partit comme la foudre du haut du grand balcon du Palais, alla y mettre le feu, et bientôt ces odieuses dépouilles de l'ancienne servitude furent incendiées. Cette fête fut terminée par des danses et des chants civiques.

Le 14, il est arrivé à la trésorerie nationale onze chariots

à quatre chevaux, chargés chacun de six barriques remplies de numéraire venant de la Belgique. Ce riche convoi était escorté par des hussards.

On mande du Port-de-la-Montagne (ci-devant Toulon), que les travaux maritimes sont dans la plus grande activité, sous l'influence du représentant du peuple Jean-Bon-Saint-André.

Bientôt une nouvelle escadre sortira de ce port. Les frégates la *Courageuse* et la *Brune* et plusieurs petits bâtimens de guerre ont mis à la voile : on ne connaît pas encore leur destination. Vingt-cinq voiles ennemies ont paru sur ces côtes, dirigeant leur marche vers le golfe Juan ; on présume que ce sont des Espagnols. S'ils s'approchent de trop près, nos batteries sauront bien les éloigner. Toutes les parties des côtes sont dans le meilleur état.

Le comité de sûreté générale, considérant qu'il doit principalement s'occuper des moyens de rendre la liberté à la classe infortunée des citoyens, à celle des Sans-culottes, a arrêté que toutes réclamations relatives aux ci-devant nobles ou prêtres sont ajournées jusqu'à ce que les premiers aient obtenu justice.

TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE.

Le 25, à midi, le tribunal révolutionnaire a été installé pour entrer en activité, en conformité des décrets de la Convention nationale, du 23 de ce mois.

Le président a ensuite annoncé qu'aussi-tôt que les scellés apposés sur les papiers du cabinet de l'ex-accusateur public seraient levés, et que le tribunal aurait les pieces et renseignemens nécessaires sur les prévenus, il procéderait de suite à l'instruction de leur procès avec justice, équité et humanité sans lesquelles il ne peut exister de liberté.

Liste des membres composant le tribunal révolutionnaire, adoptée par la Convention nationale.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de salut public, de sûreté générale et de législation, décrete :

Art. 1er. Les fonctions de membres et de jurés du tribunal révolutionnaire seront remplies par les citoyens dont les noms suivent :

Président. Dobsent, ci-devant juge au tribunal révolutionnaire.

Vice-présidens. Bravet, juge au tribunal du district de Grenoble ; Deliége, président du tribunal du district de Montagne-sur-Aisne ; Leriget, du département de la Charente-inférieure, actuellement à Paris ; Rudler, juge à Colmar.

Juges. Abrial, juge au Puy, département de Haute-Loire; Billo, président du tribunal du district de Sancems, à Dieu-sur-Cron; Denisot, ci-devant juge au tribunal révolutionnaire; Dejoux, citoyen d'Aurillac; Dumoulin, président du district de Douci; Forestier, du département de l'Yonne; Godinet le jeune, membre du directoire du département de la Haute-Marne; Gand, commissaire au tribunal du district d'Avesnes; Goumeau, ci-devant juge de Rethel, à Château-Porcien; Hardouin, ci-devant juge au tribunal révolutionnaire; Joly, ci-devant procureur-général-syndic du département de la Haute-Saône; Lafond, juge au tribunal du district de la Souterraine; Lavallée, officier municipal à Dammartin; Lapiante, président du tribunal du district de Blamont; Maire, juge du tribunal révolutionnaire; Meyre, ex-juré au tribunal révolutionnaire; Perrin, juge au tribunal du district de Marseille; Poulnot, juge-suppléant au tribunal du district de Com-Savary, de Cholet.

Accusateur public. Leblois, accusateur public près le tribunal criminel du département de Deux-Sèvres.

Substituts de l'accusateur public. Bordet, ex procureur-général-syndic du département de la Moselle; Couturier, accusateur public près le tribunal criminel du département de l'Isere; Granger, substitut de l'accusateur public près le tribunal criminel du département du Nord; Gribauval, substitut de l'accusateur public au tribunal révolutionnaire (ajourné), depuis mis en arrestation; Petit, juge du tribunal criminel du troisieme arrondissement de Paris; Sembauzel, d'Agen, département de Lot et Garonne.

Greffier. Fabricius.

Jurés. Paquin, ci-devant commis au comité de sûreté générale; Nadeau, commis au district de Saintes; Perache, de Brest (ajourné); Dery, de Montargis; Cherel, de Bourg; Beaufils jeune, ci-devant administrateur de la Nievre, à la Charité; Saulier, section de Bondy, rue Lancry; Dumas, ingénieur, section de Bondy; Meltivié, juge au tribunal du troisieme arrondissement de Paris; Royolle, rue Antoine, section de l'Arsenal; Bonnetiers, rue Antoine, maison Remi; Delrauteau, rue du Parc, n°. 506; Legras, rue Antoine, n°. 251; Redon, d'Avignon; Labroux, rue Génégaud, à Paris, n°. 22; Poux, demeurant à Saint-Antonin, département de l'Aveyron; Bordelu, de Ligny, département de la Meuse; Sambat, juré au tribunal révolutionnaire; Les Bazeilles, maire de Sezanne; Mattey, de Montreau-sur-Yonne (ajourné); Saturnin Rivoire, de Pont-sur-Rhône; Aubert, administrateur du département du Var, à Grasse; Nicolas Cateux, de Chaumont, département de l'Oise; Dutil, du comité révolutionnaire de la section du Temple; Magendy, section de Fontaine-Grenelle; Prats fils, agriculteur, de Bourg-sur-Rhône, département de l'Ardèche; Nantil, de Pont-à-Mousson; Capella, juge de paix de Nicolas, district de Grenade; Belhoste, administrateur du département de la Seine

inférieure ; Raimbaux, administrateur du département de la Côte-d'or ; Rebourg, aubergiste à Tulles, département de la Correze ; Lacour, commis à l'administration du district d'Avranches ; Reynes, de Rubastens, district de Gaillac, département du Tarn ; Paillet, juge du tribunal révolutionnaire ; Maupin, architecte à Versailles ; Duval, perruquier, rue de Verneuil, section de Fontaine-Grenelle ; Domer, de Metz, ébéniste ; Petit-Tressen, de Marseille ; Topino-Lebrun, peintre, juge au tribunal révolutionnaire ; Jolly de Nancy, à Bar-sur-Ornain ; Guillon, officier-municipal, à Blois ; Peres, cultivateur à Bregnere ; Deveze, de la section de la République ; Salmon, médecin à Lille ; Lamothe, d'Oleron, département des Basses-Pyrénées ; Vaillant aîné, archiviste du département de la Côte-d'or ; Roussel, commis à la conservation des biens de la ci-devant liste civile ; Alzelin, commis au district de Dijon ; Lebreton, tailleur, rue Helvétius ; Bazaine, commis au bureau de la commission des finances ; Quichaud-Lion, administrateur du département de la Charente ; Forceville, officier vétéran aux Invalides ; Ramboure pere, administrateur du district de Besançon ; Libre, ci-devant Leroi, officier vétéran aux Invalides ; Dubuisson, juge du district de Jussey ; Thourette, ancien administrateur du département de la Charente ; Delapierre, de Thionville Presselin, juré au tribunal révolutionnaire ; Bourret, horloger ; maison Egalité ; Duplaix, juge de paix du canton de Saujon, département de la Charente inférieure.

II. Ceux des juges et jurés ci-dessus, qui sont actuellement à Paris, se réuniront sur-le-champ, et formeront provisoirement, en attendant l'arrivée des autres, une section du tribunal révolutionnaire. Le plus ancien d'âge remplira des fonctions de président.

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE DES PYRÉNÉES OCCIDENTALES.

A Saint-Sébastien, le 17 thermidor, l'an 2 de la République démocratique.

« Citoyens représentans, sur l'ordre donné au général de division Moncey, de se porter sur le port du Passage, ce général, non-seulement s'en est rendu maître, mais a su profiter merveilleusement de la déroute des esclaves ; il a encore fait mettre bas les armes à 1,500 à 2,000 hommes de troupes de ligne qui composaient la garnison de Saint-Sébastien et de son fort. Cent quatre-vingt pieces de canon sont en notre pouvoir, des magasins immenses, quantité de bâtimens, ainsi que la clé du golfe de Gascogne. Les représentans ont été partout.

„ Voilà, citoyens représentans, ce que nous appellons l'heureuse décade : en effet, les fruits de cette marche, impossible à d'autres qu'à des Républicains, sont 4 à 5,000 prisonniers, 350 à 400 pieces de canon, des magasins immenses, Fontarabie, Saint-Sébastien, son fort et le port du Passage.

„ Les représentans du peuple vous informeront plus au long: trop occupé de réorganiser nos forces, vous m'excuserez de ne pas m'étendre davantage.

„ Je vous demande des forces et des officiers ingénieurs. „

Salut et fraternité. *Signé*, MULLER, *général en chef.*

A Saint-Sébastien, 18 *thermidor*, *l'an* 2 *de la République Française, une et indivisible.*

« Citoyens collegues, enfin l'engagement que nous avions contracté envers vous est rempli; nous vous avions promis de donner à la République le port de Passage et Saint-Sébastien; l'un et l'autre sont en son pouvoir.

„ L'armée victorieuse des Pyrénées occidentales en a pris possession au nom du peuple Français, et nous vous garantissons qu'elle saura conserver ces précieuses conquêtes. Voici, citoyens collegues, quelle a été notre marche depuis notre derniere.

„ Le 15 de ce mois, la division de l'armée, aux ordres du général Moncey, marcha sur le Passage, et s'en empara. Delà elle se porta le lendemain, 16, sous les murs de Saint-Sébastien, où elle trouva les ponts coupés.

„ Le même jour, les généraux de division, Fregeville et Laborde, marcherent à la tête de leurs colonnes pour s'emparer de la position avantageuse d'Ernani.

„ Cette position, redoutable par sa situation locale, devenait de la plus grande importance, et pour nous et pour l'ennemi. Placée à l'ensourchure des chemins de Madrid et de Saint-Sébastien, elle rend absolument maître des deux, celui qui l'occupe.

„ L'Espagnol placé là, le siége de Saint-Sébastien devenait impossible, vu que n'étant éloigné que d'une lieue de cette place, il pouvait dans un très-court espace de tems y jeter, par le plus beau des chemins, des secours, et nous mettre entre deux feux. Dans le cas, au contraire, où Ernani tomberait au pouvoir des troupes de la République, l'armée ennemie n'avait plus de communication avec Saint-Sebastien que par Bilbao, qui en est éloigné de vingt-cinq lieues. L'importance de ce poste nous faisait juger que l'ennemi ferait tous ses efforts pour le conserver; nous y marchâmes avec des forces considérables, nous attendant d'y éprouver une vigoureuse résistance. En approchant d'Ernani, nous découvrîmes devant nous l'ennemi rangé en bataille, et les hauteurs garnies de ses troupes. Cette vue porta l'allégresse dans l'ame de tous les soldats qui espéraient d'en venir encore une fois aux mains

leur ennemi ; mais à peine notre cavalerie se fut-elle déployée, à peine notre artillerie legere, qui avait été envoyée avant-garde, eut-elle fait gronder la foudre, que l'Espagnol souvenant de ses défaites passées, abandonna le champ de bataille, toutes ses positions, et disparut avec une vîtesse extrême.

„ Dans le même tems, le petit nombre des habitans de Saint-Sébastien, qui avaient eu le courage de ne pas abandonner leurs foyers, entrerent en pour-parler avec le général Moncey, commandant la division campée sous les murs de cette place. Ce général à déployé dans cette occasion, non-seulement le courage, les talents, la prudence et la sagesse dont il a déja donné des preuves réitérées, mais encore toute la grandeur, la majesté et la fierté républicaine. Ses propositions et ses réponses aux demandes qui lui étaient faites, sont dignes et de la cause qu'il défend, et de l'armée qu'il commande, et du peuple pour lequel il combat.

„ La garnison a fait quelque tems la récalcitrante ; mais les habitans de Saint-Sébastien, qui craignaient le bombardement et l'escalade, l'alcalde surtout, et quelques citoyens, en petit nombre, qui paraissent aimer la révolution française, ont déclaré hautement leur intention de se rendre. La garnison s'est déterminée enfin à les imiter. Hier, à 2 heures du matin, la capitulation était consentie, et à midi les clefs de la ville nous furent portées en grande pompe par l'alcalde. Trois régimens composant la garnison de Saint-Sébastien, et formant 1,500 à 2,000 hommes, vinrent déposer leurs armes aux pieds des courageux soldats de la liberté, et se constituer prisonniers, aux termes de la capitulation. Nous avons trouvé tant dans la place que dans la citadelle de Saint Sébastien, et au Passage, 180 à 200 bouches à feu, des magasins considérables en munitions de guerre, de bouche, etc. ; dans les deux ports, de 25 à 30 navires, dont plusieurs chargés d'objets precieux.

„ Depuis que nous sommes maîtres du passage, deux navires, l'un chargé de poudre et de plomb, l'autre de vin et de morue, sont venus se jetter dans nos filets. Recapitulez un peu, citoyens collegues, nos conquêtes depuis dix jours ; et comme nous, vous vous écrierez : O l'heureuse décade ! c'est le 6 que la piece a commencé : l'invasion de la vallée de Bastan a formé le premier acte ; elle a été remplie successivement par la prise du Commissari, de Bera, de Sainte-Barbe, d'Etchallar, de la montagne de Haya, d'Irun, de Saint-Martial, du fort Figuier, de Fontarabie, du port du Passage, etc. et enfin la prise de Saint-Sébastien, le 17 à deux heures du matin, vient de former le plus heureux dénouement. Nous le répétons, citoyens collegues, jamais décade ne fut plus heureuse. Le coup que l'armée des Pyrénées occidentales vient de porter au tyran de Madrid est terrible, et nous osons prédire que jamais il ne s'en remettra. *Vive la République ! vivent mille et*

mille fois la Liberté et l'Egalité, et les immortels défenseurs de la patrie !

Nous avons poussé nos avant-postes jusqu'aux portes de Tolosa. Entre cette place et Ernani, nous avons trouvé des magasins immenses en blé, en munitions de guerre, et une manufacture d'essieux.

" La province de Guipuscoa, dont nous occupons une bonne partie, vient de nous écrire par le canal d'un de ses députés, pour nous offrir de se donner à la République Française ; nous vous faisons passer la copie de cette pièce : veuillez nous prescrire la conduite que nous avons à tenir dans cette occasion. En attendant, nous écouterons leurs commissaires, et ne conclurons rien jusqu'à votre réponse.

" Nous vous envoyons copie de la capitulation avec la ville et la garnison espagnole de Saint-Sébastien. "

Salut et fraternité.

Signés, GARRAU, CAVAIGNAC, PINET, *représentans du peuple.*

P. S. Notre avant-garde vient de s'emparer de la ville de Tolosa.

Au quartier-général au Boulin, le 15 thermidor, l'an 2 de la République une et indivisible.

MORT AUX TYRANS ! PAIX AUX PEUPLES !

" Citoyens collegues, tandis que les armes victorieuses de la République vont frapper les tyrans sur leurs trônes chancelans, il est de la justice et d'une sage politique de faire jouir les peuples qui desirent s'unir à elle, de tous les avantages du gouvernement populaire. La Cerdagne, ci-devant espagnole, appellée par son vœu et par sa position topographique à faire partie de la République, est encore soumise au régime monstrueux de la feodalité ; l'on y a encore levé cette année la dîme. Affranchissons ses habitans d'une redevance féodale qu'ils supportent avec peine, et dont la suppression resserrera les liens qui les unissent à nous, et les éloignera à jamais de leurs anciens tyrans ; ils sont régis dans ce moment comme pays conquis. Prononcez, et qu'une administration fraternelle fasse à jamais disparaître les traces odieuses d'un régime abhorré. "

Salut et fraternité.

Signés, SOUBRANI *et* MILHAUD, *représentans du peuple.*

Capitulation de la province de Guipuscoa.

" Citoyens, la province de Guipuscoa desirant éviter l'effusion du sang et les suites fâcheuses que la continuation de la guerre pourrait occasionner à ses habitans, s'adresse avec confiance à la generosité du peuple Français, et vient lui témoigner qu'elle desire que l'armée de la République suspende, des ce

moment, toute hostilité, et que, par la voie des commissaires, on traite des moyens qui peuvent conduire à établir la tranquillité et la bonne harmonie.

„ Cette province espere que les représentans du peuple Français seront portés à seconder ses vœux.

„ Fait à l'assemblée extraordinaire de la noble ville de Guetaria, le 14 août 1794 (qui correspond au 17 thermidor). „

Signés, ECHAVE et ROMERO.

Pour la noble et loyale province de Guipuscoa.

Signés, BERNABÉ-ANTOINE DE EGANA.

Pour copie conforme à l'original, l'interprête de l'armée, PANDALÉ.

Conforme à l'original.

Les représentans du peuple près l'armée des Pyrénées occidentales.

Signés, PINET aîné, GARRAU et CAVAIGNAC.

ARMÉE DU RHIN ET DE LA MOSELLE.

Trèves, le 21 thermidor.

« C'était peu pour les soldats de la liberté d'avoir promené l'étendard tricolor dans le Palatinat; vous leur avez indiqué la route qui conduit dans l'électorat de Trèves, ils l'ont suivie, et voici en résumé le journal de leur voyage. Le 18 thermidor, les braves qui composent l'armée de la Moselle sont partis de différens endroits sur trois colonnes, et se sont donné rendez-vous à Trèves. Une de ces colonnes, aux ordres du général Aubert, cotoyait la droite de la Moselle; l'autre, commandée par Renaud, marchait à la droite de la Sarre; et la troisieme s'avançait entre Sarre et Moselle. Des pontons étaient à la suite de l'armée, pour établir des ponts au besoin. La colonne de gauche a rencontré l'ennemi en avant de Rehuick; il a tiré sur elle près de cent coups de canons, qui n'ont ni tué ni blessé personne. On n'a pas répondu à cette salutation, mais le pas de charge et la bayonnette en avant, nos troupes sont entrées à Rehuick, et les esclaves se sont sauvés dans Luxembourg. Les communications de cette place avec la Moselle et la route de Trèves sont interceptées et gardées par nos bataillons. De Rehuick, cette même colonne s'est portée à Grevenmachren. L'ennemi, malade encore de la peur qu'il avait eue la veille, s'est de nouveau retiré à Luxembourg; mais il n'a pu y mener avec lui un magasin assez considérable d'avoine, seigle et de blé, qui occupe en ce moment les moulins pour la République. Pendant ce tems, la colonne du centre soufflait devant elle tout ce qui était sur son passage. Celle à la droite de la Sarre battait complettement, et toutes marchaient victorieusement.

„ Le 20, le pont de Consarbruck, sur lequel nous devions passer, était occupé par un poste important, et défendu avec

du canon. A 9 heures du soir, malgré plusieurs nuits de bivouac, une pluie continuelle et abondante, des torrens de boue, des montagnes et des chemins impraticables, les soldats de la liberté n'ont pu commander un sentiment d'indignation que leur inspirait la vue des Autrichiens. Ils les ont chargés, infanterie, cavalerie, artillerie, tout a fondu dessus; et, en moins d'une demi-heure, le pont a été libre. Une piece de canon, son caisson, ont été pris; 90 prisonniers faits, plusieurs hommes tués, d'autres noyés en voulant passer la riviere pour se sauver; et nous n'avons pas à regretter dans cette action la mort d'un seul Républicain. Dans le même moment, la colonne de gauche remportait une victoire bien importante. La montagne Verte, si fameuse dans l'histoire, au pied de laquelle le tyran Louis XIV perdit un jour 15,000 hommes, au pied de laquelle les Français libres, commandés par un homme de mauvaise foi, furent battus dans la campagne derniere; cette montagne défendue par la nature, par l'art, hérissée de canons, et la principale défense de Trèves, était occupée par les Autrichiens. *Des Autrichiens sur la Montagne!* Cette idée révoltait les soldats de la liberté. Au milieu d'une grêle de boulets, de balles et d'obus, les cris réitérés de *Vive la Convention! Vive la Montagne!* se sont fait entendre. La charge a sonné, les redoutes ont été emportées de vive force à la bayonnette. L'ennemi a fui, après avoir laissé sur la place 600 morts, beaucoup de blessés et 80 prisonniers. Près de 30 Républicains ont payé leur dette à la patrie dans cette action: nous avons aussi quelques blessés.

„ Le lendemain toutes les colonnes se sont avancées, précédées par la terreur. Elles se sont développées, en un instant, sur un espace immense, et le mouvement a été si rapide et si bien combiné, qu'en moins de deux heures Trèves a été cernée de toutes parts. A trois heures après-midi, nous y sommes entrés avec nos colonnes. L'ennemi l'avait déja évacué en désordre, pour se retirer, ainsi que les émigrés, les prêtres, les religieuses et tous les gros messieurs de Coblentz. Une garde bourgeoise, dont nous allons prendre toutes les armes, était toute sa force. Les officiers civils, le bourguemestre à leur tête, sont venus, en grand costume, nous apporter les clés de la ville, en nous felicitant de nos succès, et en nous disant qu'ils *étaient bien aise de nous voir.*

„ L'armée est restée sur les hauteurs qui commandent Trèves, et garde les positions. Par ce moyen nous sommes maîtres des deux rivieres de Sarre et Moselle, et d'une grande partie de l'électorat de Trèves, pays riche, abondant, vraie vache à lait de la République. Nous vous enverrons l'état de tous les objets que l'ennemi nous a laissés. 100,000 rations de pain seront fournies demain par la ville pour alimenter l'armée; elle trouvera ici une grande partie de ses subsistances. La Moselle, la Sarre, les nombreux bâtimens qui sont dans le port, serviront

bien les évacuations de tout ce qui embarasse ce pays, et dont la République a besoin. Je vais établir les contributions; je pense que 3 à 4 millions en numéraire dans un pays si riche pourront dans 48 heures être payées à la République. C'est agir modérément sans doute.

„ On ne peut faire distinction d'aucun corps. Tous les Républicains ont, dans ces glorieuses journées, déployé le plus grand courage. Cette expédition a beaucoup dépendu des combinaisons du général Moreau. „

Signés, BOURBOTTE, GOUJON, *représentans du peuple.*

Nous vous envoyons les clés de la ville de Trèves.

P. S. Dans la séance de septidi, Barras a donné lecture de plusieurs arrêtés pris, le 9 thermidor, par la commune conspiratrice : il donne de nouveaux détails sur les infâmes complots de Robespiere et de ses complices; Robespierre s'était approprié Mousseaux; Couthon, Bagatelle; et Sain-Just, le Rincy. Quand ces triumvirs se rendaient dans ces maisons de plaisance, l'on en faisait sortir, ainsi que des porcs, tous ceux qui pouvaient troubler leurs plaisirs; les hommes qui avaient la témérité d'y rester, étaient arrêtés comme suspects, et compris par Fouquier Thinville, au nombre des conspirateurs des prisons. Couthon avait fait décréter la conservation de ces lieux de plaisance tandis qu'on démolissait Marly, chef-d'œuvre de l'art et de la nature. — Le 9, la fille de Capet, detenue au Temple, s'était levée de bonne heure, et parée d'une maniere qui ne lui était pas ordinaire; le lendemain, ayant appris la chûte des rebelles, elle reprit le deuil; quelques jours avant le 9, David était allé chez le soumissionnaire des armes pour lui proposer de suspendre la fabrication des fusils et de faire fabriquer sur-le-champ des sabres pour les éleves de l'école de Mars.

Bourdon de l'Oise ajoute que le 8 thermidor, la commune avait pris un arrêté pour se rendre propriétaire de la carriere Montrevau qui pouvait contenir 80 mille cadavres. Des jurés du tribunal révolutionnaire disaient qu'ils avaient une liste de 80 mille proscrits.

On fait lecture d'une lettre de James Mouvow, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique près la République Française, par laquelle il prie la Convention de déterminer le mode de sa réception. — La Convention décrete que ce ministre plénipotentiaire sera admis dans le sein de la Convention le lendemain à deux heures; qu'il présentera l'objet de sa mission, et que le président lui donnera l'accolade fraternelle, en signe de l'amitié qui unit le peuple Americain et le peuple Français.

Dans la séance d'octidi, le ministre plénipotentiaire a été reçu au milieu des acclamations, a fait prononcer un discours et lire ses lettres de créances.

Nous reviendrons sur tous ces détails.

(N°. 39.)

MERCURE FRANÇAIS

DU QUINTIDI, 5 FRUCTIDOR, *l'an deuxieme de la République.*
(*Vendredi* 22 *août* 1794, vieux style.)

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* N°. 38.

Le mot de la Charade est *Verjus* ; celui de l'Enigme est *Énigme* ; celui du Logogriphe est *Niche*, où se trouvent *chien*, *niche*, *Chine*, *Nice*, *Liet*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Essai sur la topographie physique et médicale de Paris, ou *Dissertation sur les substances qui peuvent influer sur la santé des habitans de cette cité, avec une description de ses hôpitaux ; par le citoyen Audin-Rouviere, officier de santé, membre de deux sociétés libres d'histoire naturelle. Grand* in-8°. *de* 150 *pages, se vend* 50 *sols, à Paris, chez le citoyen Goujon, libraire, grande cour, maison Egalité ; et chez le citoyen Coiffiel, voûte du Coq au Louvre, de l'imprimerie française de Mnemosyne, quai des Miramionnes, n°.* 166. *L'an* 2e. *de la République Française une et indivisible.*

L'AUTEUR de cette estimable production présente, dans la premiere partie, l'influence que la révolution a exercée sur les mœurs, et les habitudes du Parisien ; il développe ses remarques sur l'atmosphere de Paris, sur la variété du climat, sur les alimens les plus ordinaires dans cette commune, et démontre la salubrité des eaux de la Seine, etc.

La seconde partie offre un tableau des hôpitaux de Paris et un plan d'amélioration sur chacun de ces établissemens.

Cet ouvrage est fait avec goût, les observations y sont neuves et présentées avec justesse ; en un mot, c'est un code de santé pour les habitans de Paris.

Mais voici le tableau actuel et précis, physique et moral, de la capitale de la France et de ses habitans, tracé de main de maître, dont nous nous empressons d'enrichir notre journal, et que nous présentons à nos lecteurs, même aux étrangers, comme un morceau infiniment curieux, intéressant et philosophique, à consulter en tout tems, qui d'ailleurs atteste le mérite des autres dissertations renfermées dans le volume que nous annonçons.

Paris, chef-lieu du département du même nom, est situé à suivant Cassini, à 48 degrés 50 minutes 10 secondes de latitude septentrionale. Cet astronome a fixé sa longitude orientale, l'Observatoire, à 19 degrés 51 minutes 30 secondes.

Cette ville construite sur quelques éminences peu élévées, qui donnent lieu à des inégalités de terrein dans le plan des rues, n'est dominée d'aucun côté par des montagnes qui puissent intercepter les rayons directs du soleil. Les plus grandes hauteurs qui se trouvent dans les environs de Paris sont le côteau de Meudon, à 500 pieds au-dessus des moyennes eaux de la Seine qui sont à 108 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le mont Valerien, de 491 ; et le sommet de la pyramide de Montmartre, de 289. Cette ville est située dans une vaste plaine coupée par des collines, qui en recréant la vue et variant les paysages, offrent un coup-d'œil pittoresque. Très-circonscrite dans son origine, elle est devenue par ses accroissemens successifs une des villes les plus vastes et les plus florissantes de l'Europe.

C'est le siége de la nation assemblée, le foyer des grands phénomenes politiques, le centre du gouvernement, le ressort principal d'où partent et où viennent réfléchir tous les mouvemens qui agitent la République naissante.

Les grandes routes aboutissent à Paris qui sera toujours le rendez-vous général de la nation. Cette commune renferme dans ses murs un très-grand nombre d'établissemens utiles et des monumens publics que le tems seul peut élever dans le cours de plusieurs siecles.

Le savant, le curieux, l'ami des arts y trouvent réunis tous les objets de leurs recherches, les collections les plus complettes en tout genre, depuis l'herbier et les coquillages les plus simples, jusqu'aux ouvrages les plus sublimes des grands maîtres ; les archives des nations de Paris, celles de la France et du parlement d'Angleterre, jusqu'à celles de la Chine, du Mexique et du Japon.

Déja, et avant même qu'il y ait une grande amélioration dans le système de l'instruction publique, on vient de réaliser à Paris ce projet digne à la fois d'Athenes et de Rome, le plan de rassembler tout ce qui peut procurer à l'homme des instructions et des jouissances réelles, de rendre cette ville le dépôt de toutes les productions de la nature, de toutes les inventions des arts et de l'industrie. Ses habitans fortunés, sans sortir de leurs foyers, pourront voir, connaître, et posséder tous les dons, toutes les richesses que la nature a distribuées aux divers climats de ce globe.

Le naturaliste, en parcourant le jardin national des plantes peut satisfaire continuellement ses regards avides et curieux, et contempler des arbres, des plantes enlevées au Nord et aux Tropiques; y admirer des fleurs, dont les unes n'ouvriraient point leur calice sur les humides bords de la Tamise,

et dont les autres ne supporteraient point l'aridité des bords du Tibre ou du Mausanarez. Il peut considérer dans de longues galeries tous les trésors que recelaient la profondeur des mines et les abymes de l'Océan, toutes les especes diverses à qui la nature a donné la vie, soit sur les montagnes, soit dans le gouffre des mers; en un mot, tous les êtres organisés, vivans ou morts, sont rassemblés, recueillis pour l'instruction commune dans ce temple de la nature.

La ville de Paris a été et doit être la résidence du goût, l'asyle où les sages et les amateurs se plairont à se rassembler et à jouir dans le sein de la liberté de tout ce que la sagesse, le goût ou la fantaisie leur feront desirer. Par-tout où la liberté s'est fixée, en Grece, en Suisse, en Hollande, dans les Etats-Unis de l'Amérique; l'activité, les talens, les richesses ont centuplé; on ne doit pas douter que la ville où il y a le plus d'industrie, entourée de départemens fertiles, ne jouisse de tous les avantages de la liberté, au moment où la France possedera sans trouble ce bien précieux qui a doublé l'énergie et la prospérité des autres états.

La campagne des environs de Paris est d'une variété charmante; on y trouve presque sans interruption des jardins, des allées, des promenades, des retraites brillantes, ornées et embellies par les mains de l'opulence; mais on ne voit point dans la plaine de Vaugirard et celle St. Denis (Franciade) ces prairies délicieuses, ces côteaux chargés de vignes et d'oliviers qui présentent un aspect si enchanteur dans quelques départemens du midi. La surface du terrein est principalement argilleuse, et n'est pas très-fertile; une culture soutenue par les engrais multipliés en favorise la végétation; les boues ferrugineuses que la ville fournit, font fructifier des champs jadis couverts de forêts vastes et épaisses: les maisons qui forment les principaux quartiers de la ville ont remplacé ces mêmes forêts. Il n'existe même plus de nos jours que les bois de Boulogne, la Muette, St. Cloud, Meudon, Vincennes: les arbres de haute futaie ou de taillis touffus, sont, l'orme, l'aune, le hêtre et le chêne; celui-ci plus commun autrefois était l'arbre par excellence. Pline et les écrivains qui en ont parlé l'appellent l'arbre des Gaules.

Les fruits à pépin et à noyau abondent dans les environs de Paris; la culture les y a vraiment perfectionnés, la nature et l'art en varient tellement la qualité, qu'ils deviennent, pour ainsi dire, des productions nouvelles par leur saveur et leur beauté.

Les arbres qui paraissent le mieux réussir et être plus adaptés à ce territoire, sont le poirier, le cerisier, le noyer. Les jardiniers qui ont su perfectionner leur art, cultivent avec intelligence des pêchers, des abricotiers qui fournissent des fruits excellens. Les figuiers et les orangers s'acclimatent avec peine, et n'y sont soutenus que par la réunion des précautions les

plus recherchées : l'olivier ne peut absolument être transplanté en pleine terre. Le terrein ni le soleil ne sont point favorables à la vigne ; son fruit n'y puise pas ce doux suc, ce nectar qu'il donne avec fécondité dans les départemens méridionaux.

Les végétaux destinés par la nature à servir d'aliment aux hommes, sont cultivés avec soin dans les marais ou jardins multipliés qui environnent Paris. L'œil fatigué par la vue de la boue qui couvre presque toujours une partie du pavé de cette ville, aime à se reposer sur les campagnes des environs, ou sur les jardins de l'intérieur.

On trouve dans les environs de Paris, pour l'usage des arts et de la médecine, cette quantité diversifiée de plantes cosmopolites qui semblent se semer d'elles-mêmes ; les vents en transportent les germes jusqu'à ce que des circonstances heureuses favorisent leur dépôt et leur développement. Elles varient suivant la qualité du sol et son exposition. En général, on trouve peu de plantes grasses et aquatiques, et moins encore de celles qui sont aromatiques et odorantes : celles-ci demandent un climat plus chaud, l'action vive et non interceptée du soleil : la nomenclature de ces plantes est trop longue pour trouver ici sa place.

La population de Paris est prodigieuse, on n'a jamais pu la déterminer par les calculs ordinaires, vu que sur un nombre annuel de vingt mille cinq ou six cents naissances, une partie est composée d'enfans trouvés, nés à Paris ou dans les environs.

Cette génération moissonnée dès les premieres années dans une proportion effrayante n'offre rien moins qu'une base exacte aux recherches sur la population : un économiste trop célebre s'en est occupé pendant son ministere ; il a cru, après plusieurs indices, ne pas s'écarter de la vérité en évaluant ce nombre de 610 à 680 mille, selon les saisons de l'année où la ville était alors plus ou moins peuplée. Il est difficile, à l'époque actuelle, de se procurer les données exactes, de rassembler les diverses notions, les calculs exacts même assis sur la plus grande masse connue de probabilité, pour connaître parfaitement la population de Paris. On voit aisément que les émigrations, le grand nombre de guerriers qui ont volé à la défense de la patrie, l'absence des voyageurs étrangers et une foule d'autres circonstances sur lesquelles le gouvernement influe immédiatement, ont occasionné une diminution sensible dans le nombre des habitans de cette cité.

Nos mœurs nouvelles, les vertus républicaines, les bienfaits de la paix et de la constitution, entretiendront l'équilibre nécessaire, et donneront à toutes les parties de la République ce mouvement égal et uniforme qui tend à tout vivifier.

Avant l'époque de la révolution, le nombre des mariages était de cinq ou six mille : au commencement du siecle, ils avaient augmenté comme la population. En 1709, il ne s'en

contractait que 3047 ; en 1710, 3388; en 1711, 4484. Ils se soutiennent à peu près à 4,000 pendant plusieurs années, et retombent rarement à 3,800 ou 3,900.

En 1752, les naissances furent au nombre de 20227. Cet accroissement momentané ne se soutint pas; les mariages continuerent d'être annuellement de 4,000 et quelques cents jusqu'en 1774, où ils furent de 5114: en 1775 de 5015.

Les mariages tendaient à s'accroître avant l'année 1789, ainsi que les naissances. J'aurais desiré présenter ici un tableau général, par année commune, des mariages, des naissances et des morts, suivant la méthode des tables de mortalité, en usage en Angleterre; mais je n'ai pu les calculer que par une approximation très-imparfaite.

Il meurt à Paris, année commune, 18 à 20 mille individus; tous les hivers rigoureux augmentent cette mortalité. En 1709, elle s'est trouvée de 30,000; en 1740, de 24,000.

D'après les mêmes observations, il naît à Paris plus de garçons que de filles, et il y meurt plus d'hommes que de femmes, non-seulement dans la proportion des naissances des mâles; mais encore considérablement au-delà de ce rapport; car sur dix ans de vie courante, les femmes ont un an de plus que les hommes, ainsi la différence est d'un neuvieme entre le sort final des hommes et celui des femmes.

On ne peut se défendre des plus tristes pensées, en parcourant les nombreux registres de morts et de naissances, et en mesurant le petit espace qui sépare ces deux termes de la vie; quand on voit un quart de la génération périr avant trois ans, un autre avant vingt-cinq, un troisieme avant cinquante, et le reste se dissiper en peu de tems; on croit être spectateur d'un naufrage, et l'on est tantôt épouvanté de la fragilité de la vie, et tantôt étonné des vastes projets que l'esprit humain sait unir à cette courte durée, pendant laquelle il parvient souvent à les exécuter.

Les hommes sont en général ce que le gouvernement les fait: pour les connaître, il faut les fréquenter. Le caractere, les mœurs du Parisien ont des nuances si variées, qu'il n'est guere possible que la peinture d'une année ressemble à celle de l'année suivante. On voit facilement que la révolution a beaucoup influé sur le moral du Parisien; en changeant ses habitudes sociales, elle n'a pas altéré absolument l'essence de son caractere primitif; il aime les talens en tout genre; il a de l'esprit et des lumieres: idolâtre des arts dont Paris sera toujours le centre, il les cultive avec succès, et apprécie avec discernement les artistes célebres que la considération populaire et les récompenses du gouvernement soutiennent dans cette commune. Le Parisien unit au phlegme qui caractérise les citoyens des départemens du Nord, cette vivacité et cette finesse dont sont doués ordinairement les heureux habitans d'un beau ciel, d'un climat toujours pur et serain.

On trouvait autrefois à Paris, encore plus souvent qu'aujourd'hui, de ces hommes plus faits pour l'amusement et les liaisons de société, que pour le commerce d'une vraie amitié ; le Parisien de l'année 1788 était l'être de la terre qui avait le plus de jouissances et le moins de regrets, ayant des connaissances sans nombre, il mourait souvent seul ; léger, frivole, ne s'attachant à rien fortement, il oubliait avec la même facilité ; faible par caractere, esclave par habitude, doux, humain, timide, sociable ; il semblait que rien ne pouvait le familiariser avec la vue du sang, ni lui inspirer le courage et l'énergie nécessaire pour briser les liens qui le tenaient asservi ; il avait tous les vices de la faiblesse ; et en même tems qu'on trouvait en lui cette gaieté qui le distinguait, et le rendait agréable aux yeux de l'étranger ; le peuple était de la plus grande indifférence, et dans une espece d'insouciance sur ses intérêts politiques, on voyait qu'il n'était pas Républicain ; à celui-ci appartient un caractere de force et d'énergie que n'a point le sujet d'un monarque ; que celui-ci soit poli, sybarite, faux, sans mœurs fortes, il n'a d'autres consolations que les jouissances trompeuses du luxe ; ses vertus et ses vices tiennent à la forme du gouvernement.

Ce n'est que le Républicain qui déploie cette fierté, ce geste tranchant, cet œil animé, ce caractere mâle et énergique que l'on ne voit que dans les ames qu'éleve un vrai patriotisme. On ne reprochera plus sans doute au Parisien ce caractere d'insouciance qu'a ordinairement un peuple, dont les mœurs et les habitudes ne sont pas d'accord avec ses lois ; ce reproche serait sans doute moins applicable à Paris qu'à quelques cités de la République. Paris est sans contredit le pays qui s'est montré le plus constamment ferme dans ses principes. Le Parisien oublie promptement les malheurs de la veille, et ne remonte point aux causes de ses souffrances : il a développé beaucoup de constance et de courage pendant les événemens d'une révolution qui vient de changer la face de son pays, et qui lui procurera des jouissances qu'il n'eût jamais connues sous l'ancien gouvernement.

MUSIQUE.

Trois duos concertans pour deux violons ou violon et violoncelle, dédiés au citoyen Dumouchau, professeur de violoncelle ; par son éleve J. Widerkehr : œuvre 4e. Prix, 4 liv. 16 s. A Paris, chez le citoyen Durieu, musicien et éditeur, rue de Thionville, près celle Christine, n°. 42, au prémier.

C'est la suite des duos ou de l'œuvre 3e. que nous avons annoncés précédemment. Ils feront également les délices des amateurs et des artistes qui veulent s'exercer et s'amuser.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 3 août 1794.

Il paraît que la mer Baltique va être bientôt le théâtre des grands événemens du nord, comme la Pologne l'est pour les armées continentales.

On annonce qu'il va sortir de Cronstadt plusieurs vaisseaux russes, pour croiser dans le golphe de Finlande. Cet armement est composé de cinq vaisseaux de ligne, de deux frégates, de trois cutters, de trois bâtimens de garde, et de douze batimens de transport. La flotte des galeres, qui se trouvent dans le même port, consiste en cinq frégates et douze vaisseaux de transport. Une autre flotte doit sortir de Revel, pour parcourir les parages de la Livonie, le golphe de Riga et les côtes de la Courlande. Comme cette flotte aura beaucoup plus de dangers à courir, elle sera plus nombreuse que celle de Cronstadt. Elle est composée de quatorze vaisseaux de ligne, de trois frégates, de quatre cutters et de douze vaisseaux de transport.

Pendant que ces flottes sortent des ports de Russie, des forces plus considérables sortent des ports de Danemarck et de Suede. Le gouvernement danois vient d'ordonner un nouvel armement de sept vaisseaux de ligne. Le gouvernement suédois emploie également de son côté tous les moyens de tirer une vengeance éclatante des procédés injurieux et perfides de la Russie. La procédure contre d'Armfeld fait découvrir chaque jour les manœuvres criminelles de la cour de Pétersbourg; on attend, pour les dévoiler au grand jour, que la guerre ait éclaté. Le récit des crimes de Catherine sera le manifeste de la Suede.

Un événement qui vient de se passer sur le continent va hâter infailliblement l'époque de la rupture entre la Suede et la Russie. La premiere de ces puissances ayant fait établir de nouvelles fortifications du côté de Swensksund, les Russes se sont opposés à main armée à cette entreprise, sous prétexte que ces fortifications se trouvaient sur leur territoire. Le cabinet de Stockholm demandera satisfaction de cette violence à celui de Pétersbourg, qui divaguera, selon l'usage diplomatique; pendant ce tems-là les flottes se rencontreront, et la guerre sera allumée.

Sur le continent, les affaires prennent de jour en jour un

aspect plus sérieux. Les Prussiens ont leur quartier général Opalin, et sont appuyés sur la forêt de Bisani et la face de retranchemens polonais.

Le centre de l'armée destinée au siége de Varsovie est commandé par Frédéric-Guillaume en personne; le corps commandé par son fils forme l'aîle gauche, les troupes russes sous les ordres du général Ferseu composent la droite, et s'étendent du côté de Motokow.

Le général Prussien, Schonfeld, a été détaché pour observer les troupes polonaises, qui commencent à se montrer sur les derrieres des armées coalisées. On dit même qu'il a déja passé la Narew, et se trouve dans les environs d'Iablona, territoire polonais. Mais, soit défiance de ses alliés, soit tout autre motif, un contre-ordre fut bientôt expédié, pour ne point effectuer cette entrée jusqu'à nouvel avis. Sur ces entrefaites, un courier est arrivé de Pétersbourg, et de suite s'est tenu un conseil d'état. Le contre-ordre fut retiré, et les troupes autrichiennes devaient tenter de s'emparer des palatinats de Chelm, Lublin, Sendomir et Cracovie. Mais, quelque soit le plan des puissances coalisées contre la Pologne, il est manifeste qu'il y a peu d'accord entr'elles, et que leur jalousie, leur défiance pourront servir beaucoup sa révolution. Les troupes autrichiennes, sous les ordres du général Harnoncourt, sont bien à la vérité entrées sur le territoire polonais; mais lorsqu'on fit l'ouverture au général Prussien commandant à Cracovie, qu'elles allaient entrer dans cette Valvodie, sa réponse a été, qu'il n'avait aucun ordre à ce sujet, et qu'il ne pouvait en conséquence permettre qu'on prît possession d'un pays acquis au prix du sang des Prussiens. Sur cette réponse inattendue, un nouvel ordre a été envoyé d'ici aux troupes autrichiennes de rester où elles se trouvaient, jusqu'à ce qu'on eût reçu des éclaircissemens de la Prusse au sujet de Cracovie.

Kosciuszko a réuni toutes les forces qu'il commande derriere des fortifications et des retranchemens formidables dans les bois qui sont en avant de Varsovie. Les puissances coalisées qui agissent en Pologne, comme elles ont agi à l'égard de la France, comptent beaucoup sur les trahisons, espece de guerre sourde cent fois plus dangereuse que la guerre à main armée. Elles se flattent d'un parti considérable dans Varsovie, qu'elles appellent la partie saine des habitans de cette ville, et qui ont parlé de se soumettre aux troupes prussiennes; mais le peuple a rejetté cette idée avec tant d'énergie, que ceux qui l'avaient mise en avant ont été forcés de se cacher; on dit même que la plupart d'entr'eux ont été depuis retrouvés, et sont maintenant arrêtés. Il paraît que les Prussiens attendent pour tenter quelqu'entreprise sérieuse un renfort d'artillerie pour l'opposer à celle des Polonais qui a été considérablement augmentée par celle formée par les diverses

fonderies, et celle enlevée aux Russes dans le commencement de la révolution.

On a actuellement des nouvelles certaines de la diversion que les Polonais ont effectuée dans le duché de Courlande. Ils sont décidemment maîtres du port de Lieban et de Vindan. L'insurrection du peuple y a été rapide, et de toutes parts il se réunit à la cause de la liberté. Il en a été de même dans la province de Semigalle. Kosciuszko a été proclamé dans ces deux pays chef de la force armée, et on commence à y organiser des autorités constituées. Les Polonais ont reçu des renforts considérables en hommes, et beaucoup de subsistances et de munitions de guerre qui n'ont pas peu servi à faciliter leurs progrès dans le pays.

Des lettres adressées de Constantinople à plusieurs négocians de Hambourg, annoncent que la Porte va être enfin contrainte par le vœu du peuple, à sortir de l'état d'incertitude et d'inaction, où elle paraissait plongée jusqu'à ce jour.

Selon ces nouvelles, le peuple dans cette ville, indigné de ce que le divan ne saisissait pas l'occasion que lui présente la révolution actuelle de Pologne pour déclarer la guerre à la Russie, est entré en insurrection; il a pris les armes, entonré et forcé même le sérail. Le résultat de ce grand événement a été que les membres vendus aux puissances coalisées ont été chassés du divan, et remplacés sur-le-champ par d'autres partisans du capitan-pacha, qui depuis long-tems demande la guerre à grands cris. On ajoute que des ordres ont été sur-le-champ expédiés aux troupes d'Asie, pour se mettre en marche, et que de nouvelles batteries ont été jettées dans le canal de Constantinople, sous la direction d'ingénieurs Français: 80,000 sabres ont été également distribués.

De Francfort-sur-le-Mein, le 4 août.

Les affaires de Pologne et celles de France jettent les puissances coalisées dans une anxiété qu'on ne dissimule plus dans nos gazettes. On assure que ces puissances se sont envoyées réciproquement des ministres pour ouvrir de nouvelles conférences sur ce qui reste à faire à la coalition dans les conjonctures actuelles. Déja l'on se plaît à répandre que les cours de Vienne, de Berlin, de la Haye, de Londres et de Madrid veulent faire la paix avec la République Française; mais ces bruits adroitement ménagés pourraient bien n'être qu'un leurre pour tempérer les mécontentemens des peuples par l'espérance d'une pacification prochaine, et pour rejetter ainsi sur le peuple Français tout l'odieux de la guerre. Agir d'une façon et parler d'une autre a toujours été le système tortueux de la diplomatie. Ce qu'il y a de certain, c'est que le cabinet de Vienne n'a pris encore aucune mesure pour faire cesser les hostilités, et ce qui n'est pas moins certain, c'est que tous les peuples

qui sont en deçà du Rhin ne dissimulent plus leur mécontement de la guerre.

Dans cette perplexité, la cour de Vienne ne sait plus à qui confier le timon des affaires. On avait publié que le maréchal Lascy avait remplacé Kaunits dans le département de la chancellerie à des affaires étrangeres. Aujourd'hui, on les confie definitivement au baron de Thugut.

La même incertitude a existé dans les résolutions : l'Antriche ne voulait point d'abord se mêler des affaires de Pologne ; elle avait bien assez et même trop de celles deFrance ; mais après une longue conférence de l'ambassadeur de Russie (Rasumawski) avec l'empereur à Vienne, les ordres furent expédiés aux troupes autrichiennes d'entrer sur le territoire polonais. Quel est le prix de cette accession aux projets des cabinets de Pétersbourg et de Berlin ? C'est ce que l'on ignore.

Des lettres de Berlin annoncent que les habitans de la Prusse méridionale, dans la crainte d'une invasion de la part des Polonais, émigraient en foule, et se retiraient dans l'intérieur de la Pologne. Le roi de Prusse vient de défendre, sous les ordres les plus séveres, à tous les habitans de cette partie de ses états, de se rendre en Pologne, sous quelque prétexte que ce soit, pendant la durée de la guerre. Les armées prussiennes éprouvant un grand nombre de désertions, Frédéric-Guillaume espere y obvier en offrant amnistie à tous ceux qui ont abandonné leurs corps, et qui les rejoindront dans le délai de six semaines ; passé ce tems, s'ils sont saisis ils seront punis suivant toute la rigueur des ordonnances antérieures. Une autre ordonnance déclare que les conducteurs des charrois militaires qui désertent en grand nombre seront arrêtés à fur et à mesure qu'ils rentreront dans leur domicile, passeront aux verges, et seront reconduits ensuite à l'armée. Ces mesures tyranniques ne font que de mauvais serviteurs et de mauvais soldats. On apprend que la ville de Soldam, dans la Prusse orientale, a été réduite en cendres. Le subside stipulé entre l'Angleterre et la Prusse étant effectué en piastres, Frédéric-Guillaume a ordonné qu'elles seraient reçues dans ses états sur le pied d'un thaler et onze grosches de la monnaie prussienne. Les besoins de ce gouvernement sont si pressans qu'ils n'ont pas permis de démonétiser ces pieces pour les frapper de nouveau au coin prussien.

On apprend que le gouverement suédois avait fait demander à Berlin, pour les officiers Piper et Benn, qu'il envoyait à Varsovie, chargés d'une mission secrette, des passe-ports que Frédéric-Guillaume n'a point voulu donner. Ce refus a excité beaucoup de mécontentemens à Stochkolm.

Des nouvelles de Luxembourg y annoncent que le gouvernement prend toutes les mesures pour mettre ce pays à couvert d'une invasion de la part des Français que l'on regarde comme très-prochaine. Les habitans ont reçu ordre de faire

des approvisionnemens particuliers pour quatre mois. Il a été enjoint aux étrangers, et sur-tout aux émigrés, de quitter sur-le-champ cette place; on a fait approcher le corps commandé par le général Mélas, et il est actuellement campé près de Mersch.

Du côté de Worms, quelques avant-postes des armées allemandes se sont avancés, le 30 juillet, jusqu'à Bobernham; néanmoins l'armée prussienne occupait toujours son camp à Mozemheim, et se trouvait en communication avec les Autrichiens du côté d'Osthoffen. — Kalcreut a son quartier général à Fuhrfeld, et le général Ruchel a le sien à Alzei. Le corps de Croates que l'on attendait est arrivé depuis quelques jours dans les fauxbourgs de Worms, et l'on a établi un camp à Rohrlach.

On assure que les Autrichiens, pour couvrir le Rhin, doivent être distribués en quatre camps, à Manheim, à Philisbourg, à Kell et Rastadt. Six bataillons vont se détacher pour se rendre dans le Brisgau, menacé d'une invasion. Hohenlohe avec le corps qu'il commande est à Pfedersheim.

Des lettres de Manheim du 4 août, portent que la garnison de cette ville est maintenant composée de 6,000 Autrichiens et de divers corps Bavarrois et Palatins. Les Autrichiens ont fait retirer, il y a quelques jours, toute l'artillerie qu'ils avaient dans les Fleches en avant de la redoute du Rhin, et l'ont transportée du côté de Heidelberg. Mais une partie de leur armée campe toujours dans le voisinage, et occupe la plaine ainsi que le glacis entre la porte de Heidelberg et celle du Rhin.

On amene continuellement dans cette ville un grand nombre de blessés. Dernierement il est encore arrivé 37 officiers prussiens et un grand nombre de soldats blessés dans le dernier combat. — Les Prussiens paraissent vouloir tenter de reprendre leur ancienne position à Oppenheim.

Des avis certains apprennent que les Français rassemblent des forces considérales près d'Huningen. Tout annonce qu'ils vont effectuer une invasion au-delà du Rhin. L'émigration devient en conséquence tous les jours plus grande du côté de Bade et du Brisgau.

Provinces-Unies et Belgique.

On apprend de la Haye, le 29 juillet, qu'un courier, dépêché par le prince d'Orange, a annoncé que l'armée hollandaise avait été contrainte de replier tous ses postes du côté de Dyle, à l'approche des Français.

Voici quelle a été la marche de cette armée depuis le 16 juillet.

Le 17, le prince d'Orange, avait quitté sa position de derriere la Grande-Neethe, et en avait pris une nouvelle der-

rière la Petite-Neethe, appuyant sa droite à Lillo et sa gauche à la riviere d'Aa. Le général Gensau avait été laissé avec l'avant-garde, à Turnhout, pour tâcher de conserver la communication à la droite avec le général hanovrien Walmoden, et à la gauche avec le général autrichien Kray. Mais ce dernier ayant reçu ordre de Cobourg de détacher une partie de son corps, à Ruremonde, et de faire marcher le reste de son armée qui se retirait vers la Meuse, il était facile de prévoir que, par cette retraite inattendue, l'armée hollandaise se verrait dans la nécessité de se rapprocher encore davantage de la frontiere de l'état. En effet, la lettre du prince d'Orange, écrite de son quartier-général à Baarle le 22, en confirmant la retraite des Autrichiens, apprend qu'il a dû abandonner, le même jour, sa position derriere la Petite-Necthe, pour s'établir près de Baarle, tandis que l'avant-garde aux ordres du général-major Gensau avait pris poste entre Turnhout et Beersel.

Les états de Hollande et da West-frise ont mis en requisition tous les maîtres de navires et de bâtimens, sans distinction, pour le transport des milices, vivres, munitions et autres objets pour le service de cette contrée. Des peines très-graves sont prononcées en cas de refus.

Les Anglais qui étaient dans Anvers se sont tous embarqués pour protéger les côtes. L'armée hollandaise couvre Breda. Ne pouvant réussir à inonder cette ville avec la petite riviere qui y passe, on travaille à y amener les eaux de la Meuse.

On craint pour le siége de Bois-le-duc, d'autant plus que les Français s'approchent de deux côtés, par Anvers et par Hassell.

Il est question de réunir à l'armée hollandaise les Anglais, les Hanovriens et les Hessois, sous les ordres du prince d'Orange, pour essayer de s'opposer aux Français qui s'approchent de plus en plus des places frontieres.

L'armée de Cobourg est toujours près Mastrich, et s'étend jusqu'à Visé. Le quartier général, qui avait d'abord été dans cette ville, a été transféré, le 26 juillet, au château de Neuendorf près Culpen. L'armée de Clairfait se porte sur Ruremonde, où cinq mille hommes sont déja arrivés. Les troupes que commande le général Latour gardent les défilés de Robermont.

Des nouvelles ultérieures du 1er. août, annoncent que les avant-postes français se montrent depuis plusieurs jours jusqu'à Tongres. Beaulieu, qui se trouvait entre cette ville et Liége, a abandonné sa position.

Douze bataillons impériaux ont passé par cette ville pour se rendre dans les environs de Tongres. On s'attend à de grands événemens.

Le bruit court que l'Angleterre qui se regarde comme très-intéressée à la défense de la Hollande, vient d'offrir à l'empereur de prendre à sa solde une partie de ses troupes. La Hol-

lande contribuerait pour sa part dans ce subside, qu'on porte à 100,000 florins.

On apprend de Wesel, en date du 4 août, qu'on a emballé les archives à Cleves.

Lord Spencer et Thomas Grenville se sont arrêtés quelque tems au quartier-général de Cobourg, avant que de se rendre à Vienne. Le greffier Fagel, venant de la Haye, s'y est rendu également. Celui-ci depuis est venu donner la nouvelle aux états de Gueldres, assemblés à Nimègue, que les armées autrichiennes devaient couvrir la Meuse, et défendre les deux places de Mastricht et Vanlo. Les troupes employées à la défense de ces places seront entretenues aux dépens de la Hollande.

ITALIE.

On apprend de Gênes que les Anglais ne font point de congrès à Calvi. La garnison se défend avec un grand courage. Dernierement, à l'aide d'un feu terrible, elle a démonté deux canons aux Anglais; on annonce d'ailleurs que cette place a été ravitaillée.

Sur le continent, il paraît qu'il ne s'est point passé d'événemens militaires de quelque importance; mais tout présage que les actions les plus vigoureuses doivent avoir lieu incessamment à Ceva et à Cunéo. Il vient d'être formé un camp de 12 mille hommes dans les environs de Loano; divers corps sont postés en divers lieux, formés de troupes venues de Ventimille. Le représentant du peuple Ricord s'est porté à Garessio.

Le général Français et les officiers qui étaient ici, ont quitté ce lieu. On ignore encore le but de leur voyage.

Le gouvernement est toujours livré à ses inquiétudes. Il vient d'ordonner de nouvelles arrestations.

Un membre de la chancellerie des inquisiteurs d'Etat est parti, ces jours derniers, accompagné de deux escouades de Sbirres, pour se rendre à Spezia où il a dû s'assurer des patriciens Frédéric et Campi, qu'il doit amener à Gènes. On doit arrêter un médecin et plusieurs autres individus; mais il ont pris la fuite.

Des lettres de Turin, en date du 26 juillet, annoncent que la commission a condamné Joseph Gantel et François Junod à être pendus, leur corps à être brûlé et leurs cendres jettées au vent. Le jugement porte qu'ils sont coupables du crime de lezemajesté au premier chef, pour avoir, de complicité avec d'autres, machiné une conjuration contre la sûreté de l'Etat, en projettant de renverser le gouvernement actuel. Il a reçu son exécution hier au matin sur un bastion de la citadelle.

Cette nuit, le capitaine Steffani a été traduit dans la ctiadelle ; et doit demain subir la peine de mort.

D'autres lettres du 30 portent que les Républicains n'ont cessé, ces jours derniers, d'inquiéter les postes avancés des Piémontais. Il y a eu de fréquentes et vives escarmouches, tant de jour que de nuit. Les attaques des Républicains ont paru particulierement dirigées du côté d'Exiles, du camp de Saint-Dalmazzo, de Ceve et de Moudovi. Les genéraux Sardes avaient pris la précaution de faire avancer des renforts de troupes et d'artillerie, et les troupes impériales se sont portées en avant pour soutenir les Piémontais.

Angleterre. *De Londres, le 30 Juillet.*

Le lord Cornwallis et le comte de Moyra sont de retour des Pays-Pas. On présume qu'ils n'en rapportent pas des nouvelles bien satisfaisantes ; cependant le ministere fait répandre le bruit d'un prochain embarquement d'un corps de 16 mille hommes destinés à passer sur le continent. On ajoute que ce corps fera, s'il est possible, une descente sur les côtes de France, et qu'il sera renforcé par les légions d'émigrés qu'on exerce sans relâche dans les isles de Jersey et de Guernesey. Ce projet, tout impraticable qu'il est, flatte l'orgueil ministériel ; mais les gens sensés le rangent dans la classe des rêveries dont Pitt bercc la nation pour l'endormir sur la véritable situation de son commerce maritime qui souffre, et de sa situation intérieure qui a détruit toute liberté.

Les dernieres nouvelles du continent du 25 juillet, annoncent que l'armée du duc d'Yorck longeait dans sa marche la rive gauche de l'Escaut, dans l'intention de se porter entre Berg-op-Zoom et Williamstadt. L'armée anglaise, y compris les renforts qu'elle a reçus, doit être de 17600 hommes effectifs. Les Hanovriens et les Hessois ne sont point compris dans ce nombre.

Le gouvernement vient de suspendre pour quelques jours l'embarquement de 16,000 hommes qui devaient renforcer l'armée du continent. On dit qu'elle est destinée à une tentative sur les côtes de France.

Le nouveau ministere a promis fastueusement de continuer la guerre ; pour la continuer il faut des soldats, et il n'en trouve pas.

La grande flotte est entierement réparée, et doit sortir dans deux jours.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE MERLIN (*de Douay*).

Séance de septidi, 27 *Thermidor.*

Une députation de patriotes Polonais qui se trouve à Paris est admise à la barre. Elle félicite la Convention sur les derniers événemens et sur les succès de la République. Elle fait un tableau des efforts généreux des Polonais pour secouer le joug de leurs oppresseurs. Le génie de la liberté a uni toutes les ames, et cette union sacrée à enfanté des miracles. Que la Pologne triomphe par sa propre énergie, ou qu'elle éprouve des malheurs, abandonnée à elle-même, son insurrection n'en aura pas moins été utile à la liberté de tous les peuples. Elle rappelle ces paroles mémorables qui ont été entendues dans la Convention : *Les secours et les victoires deviendront solidaires pour les peuples libres.*

Dans la réponse du président, il fait sentir, en admirant la généreuse audace des Polonais, que le peuple Français, en combattant pour sa propre liberté, combat en même-tems pour la leur.

Un secrétaire fait lecture du discours de James Monwoc, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique au président de la Convention nationale. Il lui annonce sa mission, et prie la Convention de fixer le jour et le mode de son admission.

Sur le rapport d'Eschasseriaux, au nom du comité de salut public, la Convention décrete :

« Art. Ier. Le ministre plénipotentiaire des Etats-Unis sera introduit au sein de la Convention nationale, il présentera l'objet de sa mission. Le président lui donnera l'accolade fraternelle en signe de l'amitié qui unit le peuple Américain et le peuple Français.

» II. Le président de la Convention écrira au président du congrès américain, en lui envoyant le procès-verbal de la séance. »

Barras donne lecture de deux arrêtés du 9 thermidor pris par la commune de Paris, lors de sa rebellion. Il y ajoute différens faits relatifs aux triumvirs. Comme ces pieces et ces renseignemens ont été renvoyés au comité de salut public qui doit faire un rapport général sur cette horrible conspiration, nous nous dispensons de les rapporter en ce moment. Nos lecteurs en verront incessamment le détail complet.

La société populaire d'Auxerre dénonce à la Convention un

tableau, ayant pour titre : *Police générale*, émané de Robespierre qui s'était attribué ce département dans lequel se trouve un arrêté qui charge spécialement les agens nationaux de districts, de la surveillance sur les autorités constituées et sur les sociétés populaires. Thureau s'éleve contre cet arrêté dictatorial. Il demande le renvoi de cette dénonciation aux comités de salut public et de sûreté générale réunis qui feront un rapport dans trois jours sur cet arrêté. Décrété.

Séance d'octidi, 28 *Thermidor*.

Sur la proposition de Ramel, la Convention rend le décret suivant :

« Les fermiers des biens nationaux qui sont dans l'impossibilité de satisfaire à la loi du 16 brumaire dernier, concernant le payement des fourages et contributions en nature des denrées, soit parce que leur consommation absorbe leur récolte, soit parce qu'ils ont été obligés de livrer, sur des requisitions, ce qu'ils avaient d'excédant, pourront se libérer en assignats du montant des fermages et contributions, en rapportant le certificat de leur municipalité, et l'attestation du directoire du district, comme ils sont réellement dans l'un des cas ci-dessus désignés. »

La discussion s'ouvre sur l'organisation des comités. Plusieurs articles sont décrétés. Nous donnerons le décret dans son ensemble.

Le président annonce que le comité de salut public attend les ordres de la Convention pour l'introduction du ministre plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique. L'admission est décrétée.

Le ministre entre dans la salle, accompagné des secrétaires de légation, il se place dans l'intérieur de la salle, en face du président, au milieu des applaudissemens et des cris de *vive la République*. Comme le ministre Américain ne parle pas la langue française, un des secrétaires a donné lecture de la traduction de son discours et de ses lettres de créances.

« Citoyen président et représentans du peuple Français, mon admission dans cette Assemblée en présence de la nation française (car tous les citoyens de la France sont représentés ici) pour être reconnu comme le représentant de la république américaine, affecte ma sensibilité à un point que je ne puis exprimer. Je la considere comme une nouvelle preuve de l'amitié et de l'estime que la nation française a toujours témoignées à ses alliés, les Etats-Unis d'Amérique.

» Les républiques devraient se rapprocher les unes des autres. Sous beaucoup de rapports, elles ont toutes le même intérêt ; mais cette maxime est spécialement vraie à l'égard des républiques américaine et française ; leurs gouvernemens ont une grande analogie ; ils chérissent tous deux les mêmes principes, et reposent sur les mêmes bases, les

droits

droits égaux et inaliénables de l'homme ; même le souvenir des dangers communs augmentera leur harmonie et cimentera leur union. L'Amérique a eu ses jours d'oppression, de difficulté et de guerre ; mais ces enfans furent vertueux et braves, et l'orage qui a si long-tems obscurci son horison politique, s'est dissipé, et l'a laissée dans la pleine jouissance de la paix et de l'indépendance.

» La France notre alliée, notre amie, qui nous a assisté dans notre conflit, s'est de même élancée aujourd'hui dans cette carriere honorable ; et je suis heureux d'ajouter ici que, tandis que la persévérance, la magnanimité et la valeur héroïque de ses troupes commandent l'admiration et les applaudissemens du monde étonné, la sagesse et la fermeté de ses conseils promettent également les resultats les plus heureux. L'Amérique n'est pas spectatrice insensible de vos efforts dans la crise actuelle, je vous soumets dans la déclaration de chaque département de notre gouvernement, déclaration fondée sur l'affection de la masse de nos citoyens, la preuve la plus convaincante de leur attachement sincere pour la liberté, la prospérité et le bonheur de la république française. Chaque branche du congrès conformément au mode de délibération qui y est établi, a requis le président de vous informer de ses dispositions, et en remplissant le desir de ces deux branches, je suis instruit de vous declarer que le président a exprimé ses propres sentimens.

Les pouvoirs qui me sont confiés étant reconnus par vous, je me promets la plus grande satisfaction dans l'exercice de mes fonctions, parce que je suis intimément convaincu qu'en suivant les impulsions de mon propre cœur, en fesant des vœux pour le bonheur et la liberté de la nation française, j'exprime les sentimens de ma patrie, et qu'en faisant tout ce qui est en mon pouvoir pour conserver et perpétuer la bonne harmonie qui existe si heureusement entre les deux Républiques, je vais servir leur intérêt mutuel.

C'est vers ce grand objet que seront dirigés tous mes efforts ; si j'ai le bonheur de me conduire de maniere à mériter l'approbation des deux Républiques, je regarderai cet événement comme le plus heureux de ma vie, et je me retirerai dans la suite avec cette consolation qui est exclusivement le partage de ceux dont les intentions sont pures, et qui servent la cause de la liberté.

Signé, JAMES MOUROE.

(On applaudit à plusieurs reprises, de nouveaux cris de *vive la République* se font entendre.)

Lettres de créances de M. Mouroe, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis.

George Wasington, président des Etats-Uuis de l'Amérique, aux représentans du peuple français, membres du

Comité de salut public de la République Française, la grande amie et bonne alliée des Etats-Unis.

Ayant été informé du desir de la République Française, qu'un nouveau ministre fût envoyé par les Etats-Unis, j'ai résolu de manifester ma sensibilité pour la promptitude avec laquelle ma demande a été accueillie en remplissant également celle de votre gouvernement. Il s'est passé quelque tems avant qu'on ait pu trouver un homme digne de la commission importante d'exprimer les vœux des Etats-Unis pour le bonheur de nos alliés, et de resserrer les liens de notre amitié. J'ai fait choix aujourd'hui de James Mouroe, un de nos citoyens distingués, pour résider près la République Française en qualité de ministre pléuipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique ; il est chargé d'être près de vous l'interprête de notre sollicitude sincere pour votre prospérité, et de cultiver avec zele la cordialité qui subsiste si heureusement entre nous.

D'après la connaissance que j'ai de sa fidelité, probité et bonne conduite, j'ai la pleine confiance qu'il se rendra agréable auprès de vous, et qu'il remplira notre desir de conserver et d'avancer dans toutes les occasions les intérêts et les liaisons des deux nations. Je vous prie en conséquence de donner une créance entiere à tout ce qu'il vous dira au nom des Etats Unis, principalement quand il vous assurera que votre prospérité est un objet de notre affection, et je prie Dieu qu'il ait la République Française en sa sainte garde. (Vifs applaudissemens.)

Donné à Philadelphie, le 28 mai 1794.

Signé WASINGTON.

Par le président des Etats-Unis d'Amerique, EDM. RANDOLPH, *secrétaire d'Etat.*

Pour copie conforme, BUCHOT, *commissaire des relations extérieures.*

Philadelphie, le 16 juin 1794.

Le soussigné secrétaire d'Etat des Etats-Unis de l'Amérique a l'honneur d'informer le Comité de salut public de la République Française, que le 25 avril de l'année présente, il a été unanimement résolu par la chambre des représentans, que la lettre du comité de salut public de la République Française, adressée au congrès, soit transmise au président des Etats Unis, et qu'il soit invité à y répondre au nom de cette chambre, en exprimant sa sensibilité de la maniere amicale et affectionnée avec laquelle le Comité s'est adressé au congrès des Etats-Unis, en y ajoutant l'assurance positive que les représentans du peuple des Etats-Unis s'intéressent vivement au bonheur et à la prospérité de la République Française.

Le président des Etats-Unis a confié cette tâche honorable et intéressante au département d'Etat; elle ne peut être rem-

plie plus convenablement qu'en saisissant cette occasion pour déclarer formellement à l'alliée des Etats Unis que la cause de la liberté, pour la défense de laquelle les américains ont prodigué tant de sang et de trésors, est chérie par notre République avec un enthousiasme toujours croissant; que partout où sera employé l'etendard de la liberté, l'affection des Etats-Unis se ralliera toujours, et que les succès de ceux qui se levent pour la venger, seront célébrés par les Etats-Unis, et y seront sentis comme leurs propres succès et comme ceux des autres amis de l'humanité. (On applaudit.)

Oui, représentans de votre alliée, votre communication a été adressée à des hommes qui partagent votre sort, et qui prennent le plus vif intérêt au bonheur et à la prospérité de la République Française.

Signé EDMOND RANDOLPH, *secrétaire d'Etat.*

Déclaration du Congrès. Philadelphie, le 10 *juin* 1794.

Le soussigné, secrétaire d'Etat des Etats-Unis de l'Amérique a l'honneur de communiquer au comité de salut public de la République Française, que le 24 avril 1794, il a été ordonné par le sénat des Etats-Unis que la lettre du comité adressée au congrès soit transmise au président, et qu'il soit invité d'y répondre au nom du sénat, de manière à manifester l'amitié sincere de cette chambre et ses bonnes dispositions pour la République Française.

En remplissant cette tâche commise par le président au département des Etats, les secours généreux que les Etats-Unis ont reçus de la nation française dans leur conflit pour l'indépendance, se présentent fortement à notre mémoire.

C'est sur cette base que l'amitié entre les deux nations fut d'abord fondée;

C'est sur cette base, et les égards mutuels témoignés depuis, qu'elle s'est accrue; et, soutenue par ces motifs, elle sera ferme et constante.

C'est pourquoi le sénat présente au comité de salut public ses vœux sinceres pour la République Française. Il apprend avec sensibilité tous les succès qui avancent le bonheur de la nation française; et l'établissement complet de la paix et de la liberté en France, sera considéré par le sénat comme un bonheur pour les Etats-Unis et pour l'humanité.

Signé EDMOND RANDOLPH, *secrétaire d'Etat.*

(Les applaudissemens recommencent et se prolongent.)

Le président au ministre Américain. Le peuple Français n'a point oublié que c'est au peuple Américain qu'il doit l'initiative de la liberté. C'est en admirant la sublime insurrection du peuple Américain contre cette Albion jadis si fiere, aujourd'hui si avilie, c'est en prenant lui même les armes pour en seconder les courageux efforts, c'est en cimentant l'indépendance du sang de ses plus braves guerriers, que le

peuple Français a appris à briser à son tour le sceptre de la tyrannie, et à élever la statue de la liberté sur les ruines d'un trône bâsé sur quatorze siecles de corruption et de crimes.

Comment donc ne seraient-ils pas amis? comment n'associeraient ils pas les moyens réciproques de prospérité que leur offrent le commerce et la navigation, ces deux peuples qui sont devenus libres l'un par l'autre? mais ce n'est point une alliance purement diplomatique; c'est la fraternité la plus douce, la plus franche, qui doit les unir; c'est elle qui les unit en effet, et cette union sera à jamais indissoluble, comme elle sera à jamais le fléau des despotes, la sauvegarde de la liberté du monde, la conservation de toutes les vertus sociales et philantropiques.

En nous apportant, Citoyens, le gage de cette union si chérie, tu ne pouvais manquer d'être accueilli avec le plus vif intérêt. Il y a cinq ans, l'usurpateur de la souveraineté du peuple t'aurait reçu, avec la morgue qui ne sied qu'au vice, et il aurait cru faire beaucoup, en accordant au ministre d'une nation libre, quelques signes de son insolente protection. Aujourd'hui, c'est le peuple souverain lui-même, représenté par des mandataires fidelles, qui te reçoit; et tu vois de quel attendrissement et de quelle effusion de cœur est accompagnée cette cérémonie simple et touchante. Qu'il me tarde de la couronner par l'accolade fraternelle que je suis chargé de te donner au nom du peuple français! Viens la recevoir au nom du peuple américain, et que ce tableau acheve de détruire la derniere espérance de la coalition impie des tyrans! (On applaudit à plusieurs reprises.)

Toute l'Assemblée se leve spontanément aux acclamations unanimes de *vive la République*. Le ministre des Etats-Unis est conduit auprès du président qui lui donne l'accolade fraternelle, il va ensuite se placer parmi les représentans du peuple qui lui donnent à l'envi la même marque d'affectio nfraternelle.

Une foule immense de citoyens remplissaient la salle, les tribunes et les avenues. Ce spectacle imposant, ces acclamations nombreuses, cet enthousiasme républicain, ont plusieurs fois fait couler des larmes d'attendrissement au ministre plénipotentiaire.

La Convention décrete que James Mouroe est reconnu en qualité de ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique.

Sur la motion de Moyse Bayle, la Convention décrete que les deux drapeaux américains et français seront réunis dans le lieu des séances de la Convention, en signe d'amitié et d'alliance éternelle.

James Mouroe est encore jeune et blond; une taille avantageuse, un costume simple, un maintien décent, une démarche franche, une heureuse physionomie composent l'extérieur de cet envoyé de la république américaine.

Séance de nonidi, 29 *Thermidor.*

Les canonniers des sections de Marat, Réunion, Brutus et la Cité, arrivant de Brest, viennent jurer de nouveau de n'avoir pour point de ralliement que la Convention nationale.

Dubois-du-Bay, dans un discours plein de sensibilité et de raison, demande que le bienfait de la loi du 21 messidor, relative aux cultivateurs détenus dans les communes au-dessous de 1,200 habitans, soit étendue à toutes les communes de la République, quelle que soit leur population, et que leur liberté soit, non provisoire, mais définitive.

Bourdon de l'Oise propose que tous les individus, travaillant de leurs mains, qui sont détenus comme suspects, et contre lesquels il n'y a pas de délit qui puisse les faire mettre en jugement, soient également élargis.

Ces propositions sont appuyées par une multitude de membres, et adoptées en ces termes:

« La Convention rapporte la disposition de l'article 1er., de la loi du 21 messidor, qui limite son effet aux communes de la République, dont la population est au-dessous de 1,200 habitans.

Décrete que la loi du 21 messidor aura son effet, relativement aux citoyens désignés dans toutes les communes de la République, et que les mises en liberté, en exécution de cette loi, seront definitives. »

D'après les renseignemens parvenus sur les citoyens Forceville et Maihé, jurés au nouveau tribunal révolutionnaire, ces deux individus ont été rayés.

On reprend la discussion sur l'organisation des comités.

Séance de décadi, 30 *Thermidor.*

Barrere, au nom du comité de salut public, annonce que des quatre places, livrées par la trahison à l'Autriche, la seconde vient de rentrer au pouvoir de la République; le Quesnoy est repris. La garnison autrichienne forte de 3,000 esclaves, a mis bas les armes, et s'est rendue à discrétion. On a pris 119 canons autrichiens et hollandais, 200 fusils de rempart, 30 milliers de poudre et autres munitions de guerre; 41 émigrés ont déja été arrêtés. (*Voyez* Nouvelles officielles.)

Barrere ajoute que le comité fera bientôt un rapport général sur Landrecies, le Quesnoy, Condé et Valenciennes; et que la Convention connaîtra tous les faits relatifs à cette partie militaire.

« Nous saisissons, continue t-il, cette occasion pour vous parler d'un établissement nouveau fait sous les auspices de la Convention nationale, d'une machine par le moyen de laquelle la nouvelle de la reprise du Quesnoy a été portée à Paris, il y a deux jours, une heure après que la garnison y est entrée.

„ Un moyen ingénieux inventé pour transmettre la pensée par un langage particulier, qui, se répétant de proche en proche, à des machines distantes l'une de l'autre de 4 à 5 lieues, et qui arrive en quelques minutes à des distances très-éloignées, fait honneur aux lumieres de ce siecle, et son exécution est votre ouvrage.

„ L'essai de cette invention s'est fait l'année derniere en présence de commissaires nommés par la Convention. Sur le rapport avantageux qu'ils en firent, le comité mit tous ses soins à établir par ce procédé une communication entre Paris et les places de la frontiere du Nord, en commençant par la place de Lille.

„ Près d'une année a été employée à réunir les instrumens nécessaires à former les établissemens des machines, à apprendre aux hommes les manœuvres nécessaires à ce service.

„ Aujourd'hui ce service est tellement monté, qu'on peut écrire à Lille toute correspondance sur toute espece d'objets, exprimer quelque chose que ce soit, même les noms propres, et recevoir la réponse, et recommencer plusieurs fois le même jour.

„ Ces machines, qui sont de l'invention du citoyen Chappe, ont été exécutées sous ses regards; c'est lui qui en conduit la manœuvre à Paris; elles ont l'avantage de résister au mouvement de l'atmosphere et à l'intempérie des saisons, et il n'y a d'interruption que dans les momens d'un très-mauvais tems, qui dérobe la vue des objets et des signes.

„ On conçoit quels avantages généraux peuvent résulter de machines de ce genre pour établir des communications faciles entre les parties les plus éloignees de la République. Par cete invention les distances des lieux s'évanouissent en quelque sorte, toutes les communications de correspondance se font avec la rapidité de la vue; et l'on conçoit combien les opérations du gouvernement peuvent en recevoir de facilités. C'est un moyen qui tend à consolider l'unité de la République par la liaison intime et subite qu'elle donne à toutes ses parties.

„ Le plus grand avantage que l'on retire de cette correspondance, c'est que lorsqu'on la desire, elle n'est connue que des deux extrémités; en sorte qu'aujourd'hui le comité de salut public peut correspondre avec le représentant du peuple qui est à Lille, sans que personne en connaisse l'objet; d'où il résulte que dans un cas de siége nous saurions tout ce qui se passerait à Lille, et nous pourrions transmettre des décrets de la Convention sans que les ennemis pussent les connaître et s'y opposer,

„ Les peuples modernes, par l'imprimerie, par la poudre, par la boussole et par la langue des signes télégraphiques, ont fait évanouir les plus grands obstacles qui s'opposaient à

la civilisation des hommes et à leur réunion en grandes Républiques. C'est ainsi que les sciences et les arts servent la liberté ; nous avons cru devoir tracer aujourd'hui quelques lignes sur cette machine télégraphique : malgré les lumieres qui caractérisent la fin du 18e. siecle, les inventions modernes ne sont pas à l'abri des accusations ridicules dont les plus grandes conceptions du génie ont été frappées dans d'autres siecles. C'est aux législateurs à faire cesser les clameurs de l'ignorance ou les inquiétudes de la curiosité ; c'est à la Convention nationale à encourager les arts et les sciences ; elle a toujours regardé comme bienfaiteurs de la Patrie, les citoyens qui contribuent à étendre les connaissances ou à utiliser tous les résultats des sciences.

„ La récompense de cette invention pour les auteurs est dans la mention que j'en fais à cette tribune, comme la plus douce récompense de l'armée qui a fait le siége du Quesnoy, est dans le décret qne le comité vous propose.

„ La Convention nationale décrete que les troupes qui ont fait le siége du Quesnoy, ont bien mérité de la patrie. „

Larrere. En exécution du décret de la Convention qui ordonne que les représentans du peuple en mission depuis plus de six mois, seront remplacés, le comité de salut public propose pour représentans du peuple près l'armée des Pyrénées occidentales, Garrau, Baudot et Delcher ; et pour général en chef de la même armée, le citoyen Moncey.

Près l'armée de l'Ouest, Laignelot, Guyardin et Dornier ; près les ports de Brest et l'Orient, Thréouart et Faure de la Creuze ; et pour général en chef de la même armée, le citoyen Dumas.

Ces propositions sont décrétées.

Le reste de la séance a été rempli par la lecture des adresses de félicitations et des pétitions particulieres.

Séance de primedi, 1er. *Fructidor.*

La Convention nationale, dit Bourdon de l'Oise, apprendra sans doute avec plaisir que deux citoyens de l'armée du Nord, désignés pour être les victimes de Robespierre, ont échappé à la fureur de ce scélérat. Je veux parler des deux freres de la jeune Renaud, qui, disait-elle, voulait voir en face la figure d'un tyran. L'un est à Ste.-Pélagie, l'autre est au Luxembourg, je demande qu'ils soient mis sur-le-champ en liberté. — Cette proposition est adoptée au milieu des plus vifs applaudissemens.

Goupilleau de Fontenai fait, aux noms des comités de salut public et de sûreté générale, un rapport sur le maintien du gouvernement révolutionnaire et sur les moyens de régulariser dans les départemens les mouvemens produits par les derniers événemens. L'Assemblée en ordonne l'impression et les ajournemens. Nous le ferons connaître lorsqu'il sera mis à la discussion

On a repris la discussion sur la réorganisation des comités. Plusieurs articles ont été décrétés.

Une députation de la société populaire de Nismes, département du Gard, est admise : « Le crime, dit l'orateur, était aussi à l'ordre du jour dans le département du Gard. L'oppression la plus tyrannique atteignait déja les patriotes les plus purs. Ils étaient désignés comme des contre-révolutionnaires ; leurs noms étaient couchés sur des listes de proscription. Plusieurs étaient incarcérés, et la hache des lois, destinée à punir le crime, allait tomber sur leurs têtes innocentes, quand un courier extraordinaire, dépêché par le comité de salut public, annonça la suspension du tribunal. Une partie de la députation que vous voyez ici, était alors dans les fers ; nous allions périr ; et les scélérats, croyant réparer leur faute, s'empressèrent aussi tôt de nous élargir.

» La premiere nouvelle de la chûte de Robespierre ne leur avait pas ravi tout espoir ; ils firent encore des tentatives, ils essayerent *d'allumer la guerre civile*, en excitant le peuple, en le trompant sur les événemens. Les conspirateurs ! ils osaient dire encore que Robespierre avait été assassiné, que la vertu avait monté sur l'échafaud ; que la Convention nationale faisait la contre-révolution. L'un deux, l'infâme Bourdon, juge au tribunal révolutionnaire, après avoir tenu ce langage à la tribune de la société, qui l'accablait de son indignation, se brûla la cervelle d'un coup de pistolet, et tomba aux pieds de Courbis son complice. Ils proposaient d'envoyer des commissaires dans les départemens voisins pour y sonder l'opinion publique ; ils avaient préparé adroitement les gardes nationales des campagnes à servir leurs projets, en leur écrivant de se tenir prêtes à marcher au premier signal contre les ennemis intérieurs et extérieurs de la République.

» L'infâme Courbis, maire de Nismes, agissait dans cette commune comme Robespierre dans celle de Paris.

» C'est lui qui dressait les listes de proscription.

» C'est lui qui dictait les jugemens du tribunal révolutionnaire.

» C'est lui qui, tous les décadis, insultait au malheur public par des fêtes et des bals où il présidait, et qui conduisait les farandoles que des prostituées et d'autres êtres immoraux faisaient autour de la guillotine qu'on avait mise en permanence.

» C'est lui enfin qui, par des épurations reitérées, tant dans les corps administratifs que dans la société populaire et dans la garde nationale, était parvenu à écarter tous les hommes fermes et clairvoyans, à désarmer beaucoup de patriotes et à n'être entouré que de scélérats, d'hommes tarés ou de quelques patriotes faibles qu'il tournait à son gré, et dont il se servait encore pour opprimer ceux qui avaient su lui résister.

» Les aristocrates seuls trouvaient faveur, tant auprès de Cour-

bis qu'auprès du tribunal. Le comité révolutionnaire qui était dans les bons principes fut mandé à la barre du tribunal, où il fut traité de contre-révolutionnaire, et deux de ses membres mis en arrestation, pour avoir décerné des mandats d'arrêt contre des aristocrates, refusé d'en lancer contre des patriotes et dénoncé le scélérat Moulin, complice des conjurés.

» Enfin l'horreur était à son comble ; il serait trop long de rapporter ici tous les crimes dont les complices de Robespierre se sont rendus coupables ; mille pieces, mille faits, mille actes d'oppression déposent contre ces scélérats. »

L'adresse est renvoyée au comité de sûreté générale.

Les deux freres de Cécile Renaud viennent remercier la Convention du décret qui les rend à la liberté et à la patrie ; ils demandent la révision du procès de leur pere infortuné.

Poultier demande que la pétition de ces deux citoyens soit renvoyée au comité de législation. Goupilleau de Fontenai s'y oppose et réclame l'ordre du jour, fondé sur ce que si la Convention adoptait cette proposition, bientôt on viendrait lui demander la révision de tous les procès et jusqu'à la réhabilitation de la mémoire de Robespierre. L'Assemblée passe à l'ordre du jour, mais sur la motion de Bourdon de l'Oise, elle renvoie la pétition des freres Renaud au comité des secours.

PARIS. *Quartidi, 4 Fructidor.*

Avant hier, vers les 9 heures et demie du soir, il s'est manifesté un violent incendie dans une partie des bâtimens de la ci-devant abbaye Saint-Germain. Le feu a pris son origine dans l'étuve destinée au séchage du salpêtre. Il s'est communiqué rapidement au ci-devant réfectoire des moines, et delà au bâtiment qui formait la bibliotheque. Son activité a été telle que, malgré la promptitude des secours, on n'a pu arrêter ses premiers progrès, et il faisait craindre les plus grands ravages, d'autant plus qu'il y avait auprès un grand magasin de charbon de terre, un attelier de 50 foreries de canon de fusils, un attelier immense de rafinerie de salpêtre, et beaucoup de charpentes découvertes et en construction.

Heureusement le tems était calme : les sections les plus voisines sont d'abord accourues, et la nouvelle du danger s'étant répandue dans les quartiers, même les plus reculés de cette cité, tous les citoyens se sont empressés de partager les travaux de leurs freres. Cent éleves de l'école de Mars sont arrivés, et ces jeunes citoyens ont donné un exemple de dévoûment à la cité-commune, en même-tems qu'ils en recevaient eux-mêmes la leçon, par le spectacle laborieux et touchant que donnaient les citoyens de Paris.

Beaucoup d'autres représentans se sont mis à l'œuvre. Les canonniers, la gendarmerie, les charpentiers, les maçons, les ouvriers employés à la poudrerie de Grenelle, et sur-tout le corps infatigable des pompiers ont donné les plus grandes preuves de leur zele, de leur intelligence et de leur dévoûment.

Au milieu des troubles et de la confusion inséparable des dangers de l'incendie, on voyait des familles entieres, fuyans les flammes. Les comités ont chargé sur-le-champ le comité civil de la section de l'Unité de prendre toutes les mesures nécessaires pour réunir toutes les familles dont les maisons venaient d'être incendiées, les recueillir et les loger provisoirement dans les maisons nationales du fauxbourg Germain.

Vers les 3 heures du matin, le feu a commencé à se rallentir, mais il a duré toute la journée, et faisait craindre d'heure en heure de renaître de ses cendres. La presque totalité des salpêtres est sauvée ; la perte ne s'élevera pas à plus de 15 milliers ; mais les salpêtriers réparent déja cette perte en redoublant de zele, et déja le lendemain tous les ateliers étaient rétablis.

Les magasins de fusils, les magasins de charbon et les manuscrits de la bibliothèque sont conservés. Une partie de la bibliotheque est brûlée. Les sciences et les lettres regretteront les collections intéressantes ; mais les bibliothéques des émigrés dédommageront la République. Les informations faites par le représentant du peuple Fressinet, ne présente dans cet événement qu'un accident naturel, et non pas la main du crime.

La Convention n'a pas été plutôt instruite des détails de ce désastre qu'elle a rendu le décret suivant :

« Art. 1er. Il sera fait mention honorable du zele que les citoyens et les citoyennes de Paris, et les éleves de l'école de Mars, ont apporté cette nuit pour éteindre l'incendie de la maison l'Unité.

» II. La commission des travaux publics fera dresser, de concert avec un commissaire du département et un commissaire de la section de l'Unité, un état estimable des pertes causées aux citoyens par cet incendie. Le comité des secours publics est chargé de faire incessamment un rapport à la Convention nationale, sur les secours et les indemnités à accorder.

Nous renvoyons au prochain numéro le tableau des jugemens du nouveau tribunal révolutionnaire. Heureusement cette tâche nous coûtera moins à remplir désormais.

Séance des Jacobins, 28 thermidor.

Depuis que la société des Jacobins a rouvert ses séances sous les auspices de la liberté et de l'égalité, la discussion y a repris un caractere calme et imposant, et un dégré d'intér ê

qu'elle avait perdu depuis long-tems. On n'y reconnaissait plus ni debat, ni opinion. La tyrannie avait mis le sceau du silence sur toutes les bouches; on n'y entendait plus que les ordres intimés par Robespierre et ses complices, et les proscriptions que signalait son humeur farouche et sanguinaire. Les vrais patriotes, dont cette société abonde, gémissaient en secret et attendaient le jour de la liberté des pensées, car ils prévoyaient que cet état affreux de compression ne pouvait durer long-tems. Ce jour s'est levé pour cette société, comme pour le reste de la République. La séance du 28 a été l'une des plus mémorables. On y a présenté le tableau hideux des horreurs qui se commettaient dans les maisons d'arrêts. Réal et Dufourni, tous les deux victimes de l'oppression, ont ainsi dévoile ce qui se passait; l'un, dans la maison du Luxembourg; l'autre, dans celle des Carmes.

Discours de Réal sur la maison de détention du Luxembourg.

« Un régime de fer, un état de mort, la sombre défiance peinte sur tous les visages, et qui était profondément imprimée dans l'ame des prisonniers, à cause des espions répandus parmi eux, dont les occupations étaient de faire des listes et de donner de l'aliment au tribunal révolutionnaire; la situation physique et morale des prisonniers; tout annonçait que le Luxembourg n'était qu'un vaste tombeau destiné à ensevelir les vivans. Nous avions d'abord dans ce séjour de mort un bon geolier, pere de famille, compâtissant pour le malheur; sa conduite déplaisait aux tyrans, ils l'ont chassé et il a été conduit au tribunal révolutionnaire, d'où il a eu le bonheur de s'echapper, je ne sais comment. On l'a remplacé par un autre individu que je ne puis mieux désigner que par le nom de tigre: il n'y avait ni femmes, ni enfans, ni vieillards, dont l'etat et la faiblesse pussent lui arracher aucune marque de sensibilité; il frappait, il insultait avec une barbarie cannibale. Un jour un malheureux goûteux marchait avec beaucoup de peine pour se rendre à la table commune, il le traîtait durement pour le faire marcher plus vîte qu'il ne pouvait le faire, et lui disait : *marche donc, coquin, je n'ai pas le tems de l'attendre.*

» Un autre jour, on appellait un grand nombre de prisonniers pour aller au tribunal révolutionnaire, et on les assemblait dans une salle jusqu'à ce que le nombre fût complet: les malheureux désignes pour aller au tribunal, serraient la main des autres prisonniers en leur disant adieu, s'attendant bien qu'ils iraient à la mort. On avait appellé un jeune homme par son nom de famille, et il était descendu; mais quand on l'appella une seconde fois par le prénom, il vit bien que ce n'était pas lui qu'on avait voulu appeler, et il le dit à l'huissier. Celui-ci, convaincu de la vérité, exige que l'on fasse venir la personne qu'il a ordre de demander. Le barbare geolier lui répond : *Qu'importe, si celui-ci ne passe pas aujourd'hui, il passera demain.*

» Dans cette fatale maison, les malheureuses victimes de l'oppresion hesitaient à chaque moment pour savoir s'ils devaient se donner la mort. Je vous citerai à cette occasion un fait dont j'ai été le témoin. Un malheureux courier, nommé Legrand, fut arraché au sein de sa famille pour être traîné en prison. A peine y fut-il rendu, qu'il apprit l'arrestation de son épouse ; ses quatre enfans en bas âge se trouvaient par ce moyen à l'abandon. Depuis son entrée au Luxembourg, il pleurait, il cherchait à parler avec tout le monde pour se consoler. Il s'adressait un jour à un Allemand qui faisait les fonctions de guichetier ; cet homme dur ne savait que lui dire ce qu'il disait à tous les prisonniers : *La justice est juste, la vérité est véridique, prenez patience, c'est un petit moment de* DURERIE *à passer.*

» Chaque jour Legrand se promenait triste et rêveur sur les toits : un matin le désespoir l'emporte ; il profite d'un moment où il y a peu de monde dans la cour, pour se précipiter de dessus les plombs sur la balustrade qui est dans le bas. On voit aussi-tôt sa cervelle sauter, et son sang répandu sur la terre forme un spectacle affreux. Le concierge, qui arrive peu de tems après, dit avec sang-froid : *C'est un homme fou qui s'est jetté par la fenêtre.* Quelques personnes eurent l'infâme complaisance de répandre que c'était un bandit et un scélérat qui craignait la guillotine à cause de ses crimes. Malgré ses faux bruits et ses discours calomnieux, tout le monde a plaint le sort horrible et effrayant de cet infortuné ; il se trouva même un être sensible qui jetta des fleurs sur le lieu où Legrand était tombé. Ces fleurs, ce sang, confondus par-tout, offraient un spectacle si attendrissant, que jamais l'impression qu'il m'a faite ne sortira de mon ame et de ma mémoire. Cette peinture affreuse avait excité des cris plaintifs et des mouvemens d'horreur, quelques citoyens étaient d'avis qu'on ne continuât pas.

» Vous ne devez pas être étonné, s'écrie Legendre, de ce qui se passait dans les prisons, puisque les Jacobins mêmes étaient une prison où il se passait des actes d'oppression atroces et tyranniques. Vous devez vous rappeler que l'on menaçait ici de la prison quiconque osait s'asseoir à côté de quelqu'un que le tyran avait fixé avec des yeux farouches. Quand ce scélérat, qui portait sur sa figure un vernis composé de fiel de tyran, fixait un patriote, ses regards étaient ceux de cet animal qui tue les hommes de sa vue (le basilic) ; sans doute le peuple ne le laissait vivre, que parce qu'il ne connaissait pas son ame traîtresse ; s'il l'avait connue, il serait venu lui-même l'arracher de cette enceinte, le percer de coups et jetter son cadavre hideux dans la riviere ; il est des hommes qui étaient menacés de la prison s'ils m'approchaient, et le scélerat m'avait tellement proscrit, qu'il a fait incarcérer un citoyen pour m'avoir donné la main aux Tuileries. Pendant quinze jours deux coquins ont été sur mes pas pour m'en-

gager à aller chez le tyran; je leur ai dit que si jamais j'y allais, ce serait pour me couper la langue et la lui cracher au visage. Au reste, je déclare que Robespierre a fait plus de dupes que de complices; les bons citoyens doivent s'empresser de mettre ces derniers sous la main de la justice.

„ Soyons fermes, punissons les scélérats; plus de tyran; n'ayons plus de partialité pour un homme; que tout citoyen puisse jouir de la parole pour dire la vérité : faisons-nous un devoir de ne jamais applaudir un individu, sans l'avoir entendu. „

Réal continue : « Il est évident que l'on voulait un soulevement dans les prisons, et que l'on avait besoin d'inventer des conspirations, pour faire marcher la guillotine plus vite. Quand il y avait un prisonnier, sur le compte duquel on n'avait pas d'indices certains, Fouquier-Thinville disait : *il n'y a qu'à le remettre à la premiere conspiration que nous ferons.* Il y avait au Luxembourg huit ou dix individus qui etaient toujours appellés au tribunal pour servir de témoins, et qui s'en faisaient une qualité. Toutes les fois que l'on *faisait* une conspiration des prisons, on était sûr de voir appeller les mêmes figures. Je connais ces scélérats, j'ai des renseignemens sur leur compte : je ne sais par quel hasard il y en a deux qui ont obtenu leur liberté.

„ Les conspirations que l'on faisoit étoient composées de 30, 40, 50 personnes : un jour même, la liste s'est montée à 156. L'accusateur public avait soin de laisser sur cette liste des places en blanc pour ceux qui pouvaient venir dans la journée augmenter le casuel. Ce qu'il y a de plus affreux, c'est que des citoyens qui n'etaient en prison que depuis quinze jours, étaient mis sur la liste des conspirations qui avaient existé long-tems avant leur entrée.

„ Un jour, les témoins revenaient du tribunal, et ils annoncerent que 59 avaient été condamnés à mort. Un de ces témoins eut la franchise de découvrir une atrocité qui avait eu lieu au tribunal. Un des accusés interpellait ce témoin de déclarer des faits à sa décharge, celui-ci faisait avec sa tête des signes qui marquaient que ce que l'accusé disait était la vérité. Lorsqu'il voulut prendre la parole, le président et l'accusateur public lui dirent : *Tais-toi, ne parles que lorsque tu auras quelque chose à dire contre l'accusé.* Un jour, des administrateurs de police firent une commande de deux cents personnes pour la prochaine décade, comme s'il se fût agi d'envoyer des troupeaux à la boucherie.

„ L'orateur entre dans des détails sur ce qui se passa au Luxembourg quand on apprit la révolution du 10; les agens de Robespierre se dénonçaient les uns les autres; il y en avait qui rejettaient tout sur Robespierre, et qui venaient même, dans leur désespoir, jusqu'à inculper les comités de salut public et de sûreté générale. Il annonce qu'il a recueilli soigneusement toutes les déclarations qui lui furent faites par ces scélérats. Des prisonniers, en apprenant l'arrestation de

Robespierre, s'écrierent tous : *Vive la liberté ! vive la République !* Des femmes s'étant présentées dans la rue de Tournon, pour ouvrir les portes de la prison et rendre la liberté aux détenus, ceux-ci jurerent qu'ils ne sortiraient pas, et ils nommerent des orateurs pour faire entendre la vérité au peuple, s'il parvenait à enfoncer les portes.

Real fait part ensuite des intrigues employées pour lui ravir des papiers qui contenaient les declarations intéressantes qui lui avaient été faites par les scélérats agens de Robespierre dans les prisons. Il annonce qu'il fut mis au secret pour n'avoir pas voulu les donner, et qu'il eut beaucoup de peine à obliger le concierge à lui donner du papier pour écrire à la Convention. Il declare qu'en cette occasion les loix ont été violées, et que sa lettre, au lieu d'être portée à la Convention, a été déposée au comité de sûreté générale.

„ Il me reste, continue Réal, à vous parler des listes, des faiseurs de listes, et de la conduite du tribunal révolutionnaire. Pour composer ces listes, nous avions dans la prison dix témoins ordinaires qui inscrivaient tels ou tels pour tel jour. Les premieres listes se montaient à trente, à cinquante, enfin on en fit une de cent cinquante-six pour satisfaire l'appétit de Fouquier-Thinville ; mais il ne put dévorer cette journée qu'en trois fois. Pour avoir des victimes, on avait conservé une queue à une conspiration de Grammont ; cette queue ne devait finir qu'avec le dernier des prisonniers. Quand un individu n'avait rien sur son compte, il était de la conspiration des prisons. Dans ces listes on laissait toujours des blancs, afin de pouvoir y intercaller assez souvent de nouveaux arrivés, qui se trouvaient tout surpris d'avoir conspiré dans une prison où il ne faisaient que d'entrer.

„ On leur demandait au tribunal révolutionnaire : Connaissez-vous tels et tels ? Avez-vous entendu parler de cette conspiration ? L'accusé répondait, non. Je savois bien que vous n'en conviendrez pas, disait Fouquier ; *à un autre.* C'est ainsi qu'on les jugeait. Quand ils nous faisaient leurs adieux nous les regardions comme morts, et pendant ce tems, nous délibérions à notre tour si nous devions attendre la guillotine, ou bien attenter à nos jours. En effet, nous étions pleinement informés que sur neuf cents, il n'en échapperait que cinquante.

„ Quand une grande affaire était en train, les témoins ordinaires paraissaient au tribunal et faisaient une déposition ordinaire. Dans la fameuse séance des soixante, un d'eux revient à ma chambre en se frottant les mains, et nous dit : C'est fait, il y en a un d'acquitté, et les cinquante-neuf autres sont en route ; mais j'ai bien failli y passer moi-même. Pourquoi donc lui dis-je ? Un des accusés m'interpellait sur des faits qui étaient à sa décharge et à ma connaissance ; je faisais signe de la tête, car le cri de ma conscience me peignait malgré moi. Les gendarmes qui voient chaque jour ces scenes, devraient y être accoutumés : mais point. Ils me disaient : Demande donc la

parole au président. Je voulus la demander ; mais comme j'étais assez près de lui pour qu'il pût me parler à voix basse : *Paix, paix*, me dit-il, *l'affaire est faite*. En sortant, Fouquier me lit : *Quand tu auras à parler en faveur de l'accusé, regarde-moi, et tu liras dans mes yeux si tu as la parole, ou si tu dois garder le silence. Mais toutes les fois que tu auras à parler contre l'accusé, parles, parles.* ,,

Extrait du discours de Dufourni sur la maison des Carmes.

« Après avoir fait observer que le féroce Robespierre avait manqué à ses principes politiques, en ne l'envoyant pas sur le champ au supplice, parce qu'il devenait chaque jour plus difficile de tenir les yeux du peuple fermés sur l'égorgement des patriotes, ajoute que son entrée dans la prison fut un sujet de réjouissance pour les aristocrates et de désespoir pour les patriotes, les uns et les autres s'imaginant que la contre-révolution était une affaire terminée. Ainsi que Réal au Luxembourg, j'ai trouvé, dit il, aux Carmes de lâches coquins, de vils scélérats qui faisaient l'infâme métier d'espions. Je vous citerai un de ces abominables individus qui nous fut expédié du Luxembourg même, c'est le nommé Benoît. Il s'accrocha d'abord à Destourmelles et à plusieurs autres patriotes qui frayaient avec lui ; mais ils reçurent ce monstre comme il le méritait. Cependant il parvint à former une vaste conspiration d'un projet pour s'évader de la prison, et soudain une liste de 80 victimes fut dressée. L'administration de police divisa cette liste en deux parties qui devaient chacune à leur tour occuper le tribunal, et elle délibéra gravement si je serais, oui ou non, compris dans la premiere de ces listes. Malgré le vœu bien prononcé d'un nommé Farrau, administrateur, il fut décidé que je ne serais placé que dans la seconde. Heureuse décision, sans doute, puisque c'est à elle seule que je dois la vie, la révolution étant survenue dans l'intervalle du tems qui s'est écoulé entre le jugement des personnes comprises dans la premiere liste et le jugement qui devait intervenir sur celles portées dans la seconde.

,, Mon plus grand bonheur est que Robespierre n'a pas signé cette derniere ; il n'en eut pas le tems ; le pressentiment de la chûte de sa longue tyrannie et des événemens, terribles pour lui, qui devaient en être la suite l'avaient déjà glacé de frayeur ; il n'avait plus la faculté de se livrer à des objets particuliers. C'est ainsi qu'un concours de hasards fortunés, m'a sauvé.

,, Parmi ceux qui se trouvaient portés sur la premiere liste, je comptais plusieurs scélérats qui avaient formé le complot de me dénoncer au tribunal et de m'entraîner avec eux à la mort ; je vous nommerai deux de ces individus, Boucher d'Argis, et un abbé de Bruges ; Beauharnais eut connaissance de ce complot ; mais en homme d'honneur, il les

menaça fortement de découvrir leur turpitude et leur infamie aux juges et aux jurés : cette menace n'empêcha pas de Bruges de demander la parole contre moi ; mais par une suite du despotisme très-familier au président, celui-ci la lui refusa : refus qui certes n'aurait pas eu lieu, s'il eût su que c'était une dénonciation que l'on voulait faire contre moi.

„ L'opinant termine par déclarer qu'il y avait aussi aux Carmes un geolier très-humain, très-compatissant, mais qu'à l'instar de celui du Luxembourg, il fut la victime de sa probité et de sa sensibilité pour les malheureux ; à peine fut il chassé, qu'on le remplaça par un barbare, un exécrable bourreau.

„ Au surplus, dit Dufourni en finissant, j'ai communiqué au comité de salut public beaucoup de faits relatifs à cet objet, et il m'est impossible de rien ajouter aux détails circonstanciés que vous a donnés Réal sur l'affreux régime des prisons du tems de la tyrannie. „

NOUVELLES OFFICIELLES.

Armée du Nord.

Au quartier général de Beaudignier, le 29 thermidor.

„ Citoyens représentans, le Quesnoy est à la République ; hier, vers les quatre heures du soir, environ 3,000 hommes grenadiers, infanterie, cavalerie, artillerie, officiers comme soldats, ont mis bas les armes aux pieds des drapeaux tricolores.

„ Après avoir déposé leurs armes, conformément aux ordres, toute la garnison a été reconduite dans l'ouvrage à cornes de la place, où je la tiens en état d'arrestation jusqu'à ce que vous ayez ordonné de son sort. Les officiers du génie de l'artillerie, commissaires-ordonnateurs, et un officier de l'état-major, sont occupés, dans ce moment-ci, à prendre possession de l'état des munitions de guerre et de bouches à feu ; les papiers, effets, argent appartenant à l'empereur ; vingt-quatre compagnies de grenadiers et trois bataillons, occupent l'ouvrage intérieur et extérieur de la place.

„ L'armée que j'ai l'honneur de commander a témoigné, pendant vingt jours de tranchée ouverte, toute la bravoure, la constance, l'intrépidité qui caractérisent les Républicains. Aucun des individus qui la composent ne doit en être excepté ; car tandis que l'infanterie, sous un feu terrible d'artillerie, s'approchait jusqu'aux palissades, et couronnait le chemin couvert, la cavalerie allait faire des prisonniers sur les glacis de Valenciennes. Si elle a mérité votre approbation, c'est la plus douce satisfaction que vous puissiez lui accorder. „

Salut et fraternité. *Signé*, Scherer, *général de division.*

(N°. 40.)

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI, 10 FRUCTIDOR, *l'an deuxieme de la République.*

(*Mercredi* 27 *Août* 1794, vieux style.)

POÉSIE. (*Épigramme.*)

JADIS volage et gentille ouvriere,
N'ayant qu'un juste et de pauvres amours,
Madame Orgon, aujourd'hui financiere,
A bien changé de galans et d'atours,
Mais non d'humeur : elle est toujours légere,
Toujours changeante, ainsi qu'auparavant,
Parle aussi mal, ne sait pas mieux se taire,
Trompe un époux aussi bien qu'un amant :
Elle n'a pas (voyez l'aimable enfant)
Changeant d'état, changé de caractere.

CHARADE.

DE mon premier, tout être est l'infaillible proie ?
Mon second donne au moins contentement ou joie ;
Pour voir avec quel art on forme mon entier,
Consultez menuisier, charron ou charpentier.

ÉNIGME.

JE porte mon cordon sans être cordelier,
Et la boucle souvent, je ne suis point soulier,
Je possede des bords sans être une riviere ;
Sans être fille ou femme on me voit d'ordinaire
Porter la coëffe au village, à la cour,
La nuit comme le jour.

LOGOGRIPHE.

Dix lettres composent mon nom :
Je suis personne, je suis chose ;
Et certainement quiconque ose
Me violer est un fripon.
Cependant, lecteur, je t'assure
Que, lorsqu'on pénetre chez moi,
L'on peut être de bonne foi ;
Mais alors je suis un parjure.
Treve à ces contradictions
Qui pourraient me faire connaitre.
Voici de sûres notions
Qu'on trouve en disséquant mon être.
De la nature, en moi je porte le rival ;
De plus un petit animal
Qu'à détruire l'homme s'obstine,
Parce qu'il vit à ses dépens ;
Souvent même l'on s'imagine
Le trouver chez d'honnêtes gens,
Remplis d'esprit et de talents ;
J'offre encore le synonyme
D'une défectuosité,
De Boileau le genre sublime ;
Un monstre de l'antiquité ;
Le vieux nom d'une isle conquise
Par les Musulmans, sur Venise ;
Ce mal-adroit qui traversa les airs,
Et se noya, laissant son nom aux mers ;
Le royaume d'Hiram ; une fort grande cruche ;
L'un des profits qu'on tire d'une ruche ;
Un péché capital ; un opéra fameux ;
Une province ; un élément ou deux ;
Une riviere ;
Un jeu d'adresse où l'on atteint un but ;
Le hurlement du cerf en rut ;
L'abri d'un jardinier ; ce qu'un sage doit faire,
Ainsi que moi, si je veux plaire ;
Car à la fin tu me découvrirais,
Et quand je m'ouvre trop, tu me trouve mauvais.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

L'enfance de Jean-Jacques Rousseau, comédie en un acte, mêlée de musique, représentée pour la premiere fois sur le théâtre de l'Opéra comique national le 4 prairial l'an second de la République. Les paroles sont d'Andrieux, la musique est de d'Alayrac. Prix, 25 sous. A Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetiere-André-des-Arts, n°. 9.

Le tableau animé de l'enfance d'un grand homme, d'un philosophe qui a consacré sa vie à dire de grandes vérités, des vérités utiles au bonheur des peuples ; un tel tableau, exposé sur la scene, et rendu par des acteurs intelligens, doit exciter le plus vif intérêt, et réveiller dans les spectateurs les sentimens si doux de la tendresse, de l'estime et de la reconnaissance. C'est ce qu'on éprouve à la représentation de cette comédie sentimentale. On voit à l'ouverture du théâtre un attelier d'horloger : Rousseau le pere qui travaille, et Suzon sa sœur qui survient, contemplent le petit Jean-Jacques endormi dans un fauteuil. Ils se livrent aux transports de leur joie et de leur admiration dans un duo où ils s'invitent à élever cet enfant précieux avec douceur :

Sans l'affliger de soins fâcheux
Nous formerons son caractere ;
Qu'il nous aime et qu'il soit heureux.

La tante dit : Cet enfant est bien surprenant. Cela est vrai, replique le pere ; *avant de penser peut-être, il a déja tout senti.* Ce trait est profond et délicieux ; voilà en effet ce qui annonce le génie. Jean-Jacques dans un sommeil agité, s'écrie d'après Plutarque qu'il a lu la veille : « Romains, serons-nous esclaves? » ramperons-nous lâchement sous un maître ? Non, jamais ! » Sa tante en l'embrassant, lui dit : *Tu dors, Brutus !* Jean-Jacques éveillé, souriant à ses parens : « Je rêvais que j'étais à la tri- » bune aux harangues, je parlais au peuple Romain contre » la tyrannie. » Il chante bientôt après une petite romance, dont il a composé les paroles et la musique pour sa chere Sylvie. Son pere lui observe qu'à 13 ans il est tems de songer à l'avenir, et lui propose de prendre pour modele le philosophe inconnu, qui donne dans un journal de très-bons conseils à son pays, sous le nom de *Caton le Censeur.* Ces lettres sont de Jean-Jacques, qui ne se déclare pas encore pour jouir du plaisir de l'anonyme. Cependant son ami Bernard, en allant chez le journaliste a laissé tomber de sa poche une derniere lettre sur le *pouvoir des femmes.* Cette lettre a été ramassée par

un imbécille nommé Barnabas, qui porte bien vîte cet écrit à Masseron son parain, et greffier de la ville, homme dur et jaloux du pere de Rousseau. Cet ennémi croit pouvoir se servir de cette lettre et de celles déja publiées pour seconder sa haine et sa jalousie, les attribuant au pere, non au fils.

On rapporte avec admiration que le jeune Jean-Jacques s'est jetté dans l'eau pour en tirer Barnabas prêt à périr. Il lui sauve cette fois la vie, l'ayant corrigé un autre jour à cause de ses méchancetés. L'avare Masseron regrette seulement que Barnabas son filleul ait mouillé un habit tout neuf qu'il lui a donné, dit-il, après trois ans de service. Les lettres de Caton le Censeur sont dénoncées au conseil. Vulson, un des amis de la maison, soupçonne Jean Jacques d'en être l'auteur; il le questionne pour s'en assurer, et ne peut en arracher son secret, quoiqu'il flatte son amour et même son amour-propre, en lui apprenant que Sylvie qu'il aime tant est enchantée de ces diatribes, et voudrait en connaître l'auteur. Arrivent chez Rousseau le pere plusieurs officiers de Geneve et quelques amis, parmi lesquels se trouve le traître Masseron. On sert le déjeûner. Il échappe au jeune Rousseau plusieurs traits dignes d'un brave républicain. On apporte le journal dans lequel est imprimée la nouvelle lettre de Caton le Censeur; on la lit, on l'admire. Bernard accourt tout effrayé de la dénonciation faite au conseil par les intrigues du perfide Masseron; et comme on témoigne de la crainte pour l'auteur, le petit Jean-Jacques n'hésite plus alors de se déclarer. Masseron se réjouit du mal qu'il a fait; mais l'événement ne répond point à ses cruelles espérances. Quatre magistrats du conseil se présentent; ils sont porteurs du jugement rendu sur cette affaire. Vulson lit: « Jean-Jacques Rousseau! le conseil de Geneve, après avoir pris lecture de toutes les lettres que vous avez écrites, sous le nom de Caton le Censeur, sur différens objets d'utilité publique, déclare que si elles étaient d'un homme fait, il y donnerait une pleine et entiere satisfaction; mais que, écrites par vous, à votre âge, elles lui paraissent mériter un tribut particulier d'admiration et d'encouragement. C'est par l'ordre et au nom du conseil que nous venons vous offrir cette couronne, et vous embrasser en signe de satisfaction. Nous devons aussi remercier vos parens d'avoir donné un enfant comme vous à la République. »

Jean-Jacques après avoir témoigné dans ses embrassemens, à ses parens, à ses amis, même au méchant Masseron, la joie qu'il ressent d'avoir le suffrage des magistrats, dit à Vulson: « Mon ami, je tâcherai de mieux faire par la suite; vous pouvez de ma part le promettre au conseil. Ce jour m'aggrandit et m'éleve. Voici la fin de mon enfance; et dût un jour mon courage m'attirer des ennemis, des persécutions, je dirai la vérité aux hommes; je donnerai, s'il le faut, ma vie pour elle: *Vitam impendere vero.* C'est la devise que je choisis dès-à-pré-

sent. Je la garderai toute ma vie, et je saurai m'en rendre digne. Les amis et les voisins viennent féliciter Jean-Jacques. On lui chante des couplets qui finissent cette ingénieuse et légere esquisse de l'enfance de Jean-Jacques Rousseau.

ANNONCES.

Code des successions ou *Recueil méthodique et complet* des nouvelles lois rendues concernant les successions, donations et partages; avec les discours et rapports prononcés à leur occasion par les membres du comité de législation; le tout précédé d'une introduction préliminaire pour préparer à l'intelligence de ces lois. Par le citoyen A. C. G. -- Un volume *in*-12 de quatre cents soixante pages, avec tables chronologiques pour l'intelligence des divers degrés de parenté. Se vend à Paris, chez Garnery, libraire, rue Serpente, n°. 17. Prix, 3 liv. 10 sous pour Paris, et 4 liv. 10 sous, franc de port, pour les départemens. Les lettres et demandes seront adressées au citoyen Obré, même demeure, seul chargé de la vente de cet ouvrage.

MUSIQUE.

Trois duos concertans pour deux violons ou violon et violoncelle, dédiés au citoyen Dumouchau, professeur de violoncelle; par son éleve J. Widerkehr: œuvre 3e. Prix, 4 liv. 16 s. A Paris, chez le citoyen Durieu, musicien et éditeur, rue de Thionville, près celle Christine, n°. 42, an premier.

Ces duos sont d'un chant agréable et d'une exécution brillante. Ils plairont également aux amateurs et aux artistes qui jouent, soit du violon ou du violoncelle, l'auteur ayant eu l'art d'adapter la seconde partie à l'un ou l'autre de ces instrumens.

GRAVURE.

Nous étions deux, nous voilà trois.
Prends ce biscuit.

Deux grandes estampes en hauteur, faisant pendans; peintes par Boisot, gravées par Vidal. Ces estampes sont très-agacables et brillantes d'effet. La premiere doit intéresser les bonnes meres. Prix, 12 liv. A Paris. Chez Depeuile, marchand, rue Franciade, n°. 52, section de Bon-Conseil.

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Philadelphie, le 15 Juin 1794.

QUOIQUE le congrès ait terminé sa session, et que les deux chambres se soient ajournées au premier lundi du mois de novembre, les négociations entamées jusqu'à ce jour n'en restent pas moins confiées à la sagesse du pouvoir exécutif.

Le général Wayne a été envoyé avec huit mille hommes vers les cataractes du Miami. Il est expressément chargé de s'opposer à tout empietement sur le territoire des Etats-Unis, de la part du gouverneur du Haut-Canada, et de repousser, s'il le faut, la force par la force.

Une copie authentique d'une lettre du général Wilkins, adressée au colonel Biddle, et écrite de Pittsbourg le 23 mai, vient d'être publiée. On y trouve le passage suivant. « J'ai conversé avec les sauvages qui continuent à être dans l'opinion, que les Anglais s'opposeront à l'établissement de Presqu'isle. Un Indien de Sandusky, arrivé à Cuslawago, pendant que j'y étais, m'a dit que le lieutenant-gouverneur du Bas-Canada et MM. Kée et Elliot, l'agent Indien (les deux derniers réfugiés de cette contrée), ont visité toutes les villes indiennes qui sont dans ce quartier, et les ont excitées à continuer de s'opposer aux Américains, et leur assurant qu'ils seront soutenus par leur pere, le roi d'Angleterre. Cet Indien m'a ajouté qu'au moment de son départ ils étaient prêts à livrer combat au général Wayne, et que les Anglais établissaient des garnisons sur les bords de la riviere de Miami. Enfin il m'a confirmé ce qui avait déja été dit, que les Indiens étaient de leur côté déterminés à s'opposer à l'établissement de Presqu'isle. »

Une autre lettre du même général Wilkins, en date du 30 mai, porte que les Anglais se fortifient aux cataractes du Miami. Le général annonce que cette circonstance lui fait ajouter foi aux informations que l'Indien, dont il est question dans la lettre précédente, lui a données, et que ce dernier pensait, pendant qu'il était à Sandusky, que la guerre était déclarée entre les Américains et les Anglais, et avait paru étonné de le voir arriver à le Bœuf, avec une si petite force, sans avoir été attaqué.

Enfin une derniere lettre de Cussavago, écrite par un député d'un district, annonce que les Anglais tentent tous les moyens

qui sont en leur pouvoir pour les Indiens à se déclarer contre les Américains.

Dans plusieurs lieux cependant les Indiens rejetent les suggestions des Anglais. Le 7, vingt-un chefs de la nation de Cherokée sont arrivés à Philadelphie. Ils sont députés par leur nation, pour traiter avec le président des Etats-Unis, et terminer le différend qui existe entre les leurs et les Américains.

Dans une des dernieres séances du congrès on fit la motion de séquestrer les propriétés britanniques en Amérique, comme un moyen de parvenir à indemniser les citoyens des Etats-Unis, des pertes qu'ils ont éprouvées par la prise de leurs vaisseaux. Un membre produisit, à cette occasion, des documens authentiques, desquels il résulte que la valeur des vaisseaux américains sortis du seul port de Charles-Town, et pris par les Anglais, jugés comme bonnes prises, montaient à 226,403 dollars : celle des vaisseaux actuellement détenus, à 188,975 dollars : enfin, celles des vaisseaux dont on n'a point de nouvelles, et qu'on peut regarder comme pris, à 307,735, ce qui donne un total de 783,113 dollars.

La question fut alors ainsi posée; convient-il que les Etats Unis s'imposent à eux-mêmes une taxe pour pourvoir au remboursement des individus? où convient-il plutôt de contraindre la Grande-Bretagne à effectuer ces remboursemens, en séquestrant toute espece de propriété britannique qui se trouve en Amérique?

La négative fut adoptée, sur le fondement qu'il fallait d'abord employer la négociation pour obtenir cette indemnité. Mais on convint des deux côtés, qu'une indemnité pour le passé, et la sûreté pour l'avenir, étaient des objets sur lesquels le ministre Américain devait insister; et que si la négociation ne pouvait les procurer, il serait indispensable de recourir à la guerre.

Le 28, M. Goodhue fit la motion que la chambre se formât elle-même en comité, pour prendre en considération le bill, pour autoriser le président des Etats-Unis, après la cession actuelle du congrès, à mettre un embargo s'il le juge nécessaire.

La chambre s'étant formée en comité, plusieurs membres prirent successivement la parole. M. Gillon demanda que dès le moment l'embargo fut renouvellé pour le 10 juin. Il déclara que c'était le vœu de la constituante. Un membre avait avancé que cet embargo paraîtrait une injure aux dignes alliés des Américains (les Français). M. Gillon fit alors un long éloge des Français, s'étendit sur les services qu'ils avaient rendus aux Etats-Unis, et proposa d'ordonner, par une clause du bill, que les productions de la France pourraient entrer dans les ports américains, et même sous un convoi s'il était nécessaire : le même membre observa qu'il ne fallait rien fournir à celle

des isles françaises, qui avaient été prises par les Anglais.

Cette motion est restée sans suite, et le bill proposé a été adopté.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 6 Août 1794.

Si les rois ont toujours répandu leurs faveurs sur la noblesse au préjudice des droits des peuples, c'est qu'ils savaient bien qu'elle serait toujours un des plus fermes appuis de leurs autorités. Cette alliance entre les tyrans-chefs et les tyrans-subalternes, cimentée par tant d'intérêts réciproques, ne finira que par leur chûte commune; mais jusques là on doit s'attendre qu'ils uniront leurs efforts pour s'opposer à toute entreprise de liberté de la part des peuples. Il ne faut donc pas s'étonner que, dans l'embarras où se trouve l'impératrice de Russie, au commencement d'une guerre dispendieuse, la noblesse de ses états s'empresse d'apporter de riches dons au pied du trône. Celle de Catherinoslew a fourni, à elle seule, plus de vingt mille mesures de farine, et offert du gruau à proportion pour l'approvisionnement des armées. De son côté, la gracieuse souveraine a ordonné à son sénat d'écrire une belle lettre de remerciemens, et de frapper une médaille pour transmettre à la postérité le souvenir d'un dévoûment si généreux. Catherine sait bien que ces nobles courtisans ne se contentent pas de médailles, et qu'ils espèrent obtenir quelques nouvelles terres pour prix de leur zele; mais ce sont là des choses convenues et des articles secrets qui n'ont pas besoin de stipulation.

On qualifie à Petersbourg l'insurrection des Polonais de révolte, et on l'attribue à la propagation des principes français. Comme la crainte est le premier supplice des rois, Catherine tremble que cette peste terrible ne s'introduise dans ses états; et pour la prévenir elle a fait tirer un cordon jusques sur les pensées les plus secrettes. Quiconque est soupçonné d'être atteint de ce mal est bientôt relégué dans le fond d'un cachot. Ces arrestations se multiplient d'une maniere effrayante. Cependant les armemens de la Suede et du Danemarck excitent de plus en plus les inquiétudes du gouvernement. L'ambassadeur de Russie a dû remettre à la cour de Suede une note relative à sa neutralité armée et à la conjuration de d'Armfeld, car on sait toute la part qu'a eu le cabinet de Pétersbourg dans cette affreuse intrigue.

En attendant le résultat de cette discussion diplomatique, l'escadre russe est sortie de Cronstadt le 14 juin, pour aller se réunir à celle de Revel.

Les nouvelles reçues à Pétersbourg des progrès des Français dans la Belgique ont fait baisser considérablement le change sur Amsterdam et sur Londres.

La cour de Copenhague met toujours la plus grande activité dans ses préparatifs. La seconde escadre est prête à mettre à la voile, et l'on travaille sans relâche à l'équipement d'une troisieme. Les mesures hostiles ne font point négliger celles de la défense. 184 canons ont été placés à la pointe de la petite isle d'Amack. Ces batteries formidables dominent la mer, qui de ce côté est d'une largeur très-peu considérable : on apprend que le ministre danois auprès du cabinet de Saint-James a ordre de demander une déclaration précise sur les intentions du gouvernement britannique, au sujet du vaisseau danois dont les Anglais se sont emparés ; d'en demander la restitution avec des indemnités convenables, et de requérir également qu'il soit donné des ordres positifs pour qu'on cesse d'arrêter les bâtimens danois, qui ne sont chargés d'aucunes marchandises de contrebande fixées par les traités.

On mande de Stockholm, que le procès de d'Armfeld vient d'être terminé. Il a été declaré coupable, et comme tel condamné à mort en effigie, et ses biens confisqués ; son nom sera affiché au pilori, par l'exécuteur, dans toutes les grandes villes de Suede, avec ces mots : *Traître à son pays.*

On assure que la détermination ultérieure du gouvernement suédois et danois dans la position actuelle des affaires du nord ne dépend plus que de la réponse d'un certain cabinet. En attendant, on peut dire que ceux de Stockholm et de Copenhague paraissent plus que jamais disposés à faire tout ce qu'exige le maintien de l'indépendance et la dignité des deux nations.

Des nouvelles des frontieres de Pologne, en date du 22 juillet, annoncent que les armées russes, prussiennes et autrichiennes au milieu des Polonais et des villes envahies se trouvent comme dans de vastes déserts. Toutes especes de subsistance et de secours leur sont réfusées : un morne silence répond à toutes leurs demandes. Toute espece de communication de leur part avec les habitans se trouve interrompue, et ces troupes étrangeres sont forcées de marcher toujours en corps considérables pour résister aux attaques et aux embuscades des paysans. Les Prussiens n'osent s'avancer qu'avec toutes les précautions que la tactique peut leur suggérer, et mettent ainsi beaucoup de lenteur dans leurs opérations. Les Russes s'avancent des frontieres avec les mêmes lenteurs, ils cherchent à jetter le brandon de la discorde parmi les différentes sectes, à les armer les unes contre les autres ; mais les Polonais ont juré de suspendre toute espece de discussion sur la religion.

La plus grande ardeur regne sur-tout dans l'armée commandée par Kosciuszko sous les murs de Varsovie. Cette armée est forte de 50 mille hommes, composée en grande partie de troupes de ligne, pourvue d'une forte artillerie, dont une partie a été enlevée aux Russes et aux Prussiens.

Kosciuszko a publié une nouvelle proclamation dans laquelle

il expose aux Polonais qu'ils combattent, non-seulement pour leur liberté, mais encore pour accélérer le regne de l'égalité et du bonheur universel. Cette proclamation a fait le plus grand effet dans la capitale et les Palatinats. Le récit des succès nouveaux obtenus dans la Courlande, le Semigal, etc. a ajouté à l'enthousiasme. On dit que Kosciuszko a profité de ce moment pour livrer bataille aux armées coalisées. Le combat doit avoir été des plus sanglans, et tout l'avantage reste à Kosciuszko : le roi de Prusse a été repoussé loin de son camp. Les Prussiens et les Russes ont eu un grand nombre de morts, particulierement les premiers.

Les Autrichiens, depuis leur invasion en Pologne, n'ont pas encore pris possession de Cracovie ; il y a toujours garnison prussienne. Le général Dolff a été nommé gouverneur de cette ville. Les Prussiens ne paraissent pas vouloir s'en dessaisir. Quatre mille hommes travaillent chaque jour aux fortifications du château ; on entoure la place de chevaux de frise, et l'on parle même d'établir des mines. Le général Prussien Ruits fait sans cesse des reconnaissances dans les environs.

De Francfort-sur-le-Mein, le 10 *août.*

Des lettres de Vienne apprennent que le gouvernement vient de faire arrêter plus de 60 personnes dans le nombre desquelles se trouve le ci-devant major-général Stubenberg. Son crime est d'avoir publié deux écrits en faveur du *Tiers-état*. Ces écrits ont été confisqués. On parle d'un grand nombre d'autres citoyens qui doivent subir le même sort. Ces incarcérations, qui sont toujours le symptôme de l'opinion publique, ne diminuent pas les mécontentemens ; elles les rendent seulement plus secrets et plus amers.

Un ordre vient d'être expédié à tous les écoliers de l'université de la seconde classe, de satisfaire aux dispositions du réglement qui les concerne. Ceux de la premiere classe ont la liberté de servir dans les armées où ils auront le grade et les appointemens de cadets.

Cobourg a écrit au vice-chancelier Colloredo pour lui apprendre la mort de son fils, âgé de dix-neuf ans, et servant dans le régiment de son nom, tué dans une affaire contre les Français. La veuve du prince Liechtenstein, de son côté, a reçu la nouvelle qu'un de ses fils avait été tué le 27 du mois dernier.

On apprend d'Aix-la-Chapelle que le gouvernement des Pays-Bas a quitté Ruremonde pour s'établir en cette ville où il doit se former un comité présidé par Metternich.

Cobourg, dans une lettre adressée au prince de Hesse-Cassel, commandant de Mastricht, a annoncé que son intention était de défendre la Meuse aussi long-tems que des circonstances urgentes ne lui imposeraient pas la nécessité de

prendre d'autres mesures ; qu'en conséquence, il occupera la ligne de défense depuis Ruremonde jusqu'à Liége, sur la rive droite de cette riviere ; et que le général Kray, avec huit ou dix mille hommes, formera la chaîne des avant-postes devant Mastricht, sous les dispositions du prince de Hesse.

La position des Autrichiens près de la Meuse ne passe pas néanmoins pour très-favorable. Ils ont à craindre que les Français n'attaquent les deux à la fois, c'est-à-dire du côté de Liége et de celui de Mastricht, étant trop faibles vers cette derniere place pour arrêter une armée. S'ils étaient battus, l'armée pourrait, dit-on, être formée en peu de tems, et se replier sur Juliers ; mais alors toutes ces contrées seraient ouvertes jusqu'au Rhin.

Quant à la forteresse de Venlo, il paraît certain qu'elle ne sera point défendue par les Autrichiens, et qu'elle sera abandonnée à ses propres forces, si les Hollandais n'y jettent du renfort ; en conséquence, les états-généraux ont ordonné aux habitans de cette ville de s'approvisionner. Tous les moulins des environs sont occupés nuit et jour. On a de fortes inquiétudes de ce qui peut arriver du côté de Bois-le-duc, dont les Français paraissent s'approcher. Avant hier, après le retour d'un courier venu de Mastricht, plusieurs habitans firent emballer leurs effets pour les envoyer à Wesel.

Provinces-Unies et Belgique.

La position de la Hollande vient de jour en jour plus critique. Malgré les soins que prennent les états-généraux de déclarer leur intention de défendre le pays contre une invasion, il est douteux que les patriotes, opprimés depuis si long-tems par la faction d'Orange, fassent des vœux bien ardens pour le succès de ces mesures.

Il est certain que la communication avec les pays voisins se trouve interrompue presque par-tout, soit par les inondations, soit par les armées ennemies. Celle avec le Brabant a cessé entierement.

Malgré les préparatifs qu'on a paru faire pour défendre Mastricht, on commence à dire aujourd'hui qu'il sera évacué. Les armées hollandaises, anglaises, hanovriennes, hessoises formeraient une ligne du côté de Herzogenbusch, Breda, Berg-op-Zoom et autres places fortes de l'intérieur.

L'amiral Kinsbergen, qui a le commandement en chef de toute la marine destinée à la défense de la Hollande, est à Berg-op-Zoom.

La grosse artillerie hollandaise est à Terheyde, et l'hôpital militaire à Gertruydenberg. Mais il est question de transférer les malades à Roterdam.

Quelques commissaires des hôpitaux anglais sont arrivés à Middlebourg, pour demander la permission de transporter dix-huit cents blessés dans une des villes hollandaises.

Les Français s'étant emparés de l'isle de Cadrant, après avoir forcé Ysendyke et les autres postes voisins, ont établi des batteries de grosse artillerie sur la côte, pour commander les mouillages de l'Escaut dans cette partie. Ils ont tiré sur la côte opposée de Zéelande, mais la trop grande distance a empêché la canonnade réciproque qui en a résulté de produire de l'effet. Il n'en est pas de même de la place de l'Ecluse qui a été bombardée par des batteries établies dans l'isle, et qu'on assure être maintenant au pouvoir des Français.

On apprend d'Amsterdam que le commandant de cette ville, Dopff, vient d'y mourir. Plus de 70 barques employées à la pêche des harengs, sont revenues à Maas-Sluys, ayant été dispersées par des corsaires français qui ont pris ou coulé à fond quantité de navires équipés pour cette pêche.

Il est entré quelques troupes anglaises à Berg-op-Zoom, pour renforcer la garnison. Le fils du Statdhouder couvre avec son armée le pays situé entre Bois-le-duc et Breda. De ce côté, les Français se sont avancés jusqu'à Hochstraaten et Tournut, où ils ont dressé plusieurs camps.

ANGLETERRE. *De Londres, le 3 août.*

Dans le silence absolu des papiers ministériels sur ce qui se passe sur le continent, le cabinet britannique cherche à se dédommager par des relations magnifiques du succès de la Grande-Bretagne aux Antilles et en Corse. Ils ont publié une lettre du brigadier-général Withe, au secrétaire d'état Dundas, datée du Port-au-prince, le 8 juin, contenant les détails de la prise de cette ville.

(L'abondance des matieres nous force à la renvoyer au numéro prochain.)

L'expédition de Corse a été entierement préparée par Paoli, qui a feint, pendant quelques tems, de pencher pour la domination française, et qui a travaillé avec succès à faire entrer dans la tête de ses compatriotes, que le régime du gouvernement britannique, avec un roi et un parlement, leur convenait mieux que tout autre. En conséquence, ce général fit convoquer à Corse une sorte de convention nationale, où il fut arrêté qu'on procéderait à l'union de la Corse avec la Grande-Bretagne, et qu'on déférerait la couronne de ce nouveau royaume à Georges. Ce qu'il y a de singulier dans la constitution de ce nouveau royaume, c'est qu'elle est une sorte de critique de la longue durée de nos parlemens, et qu'elle fixe celle du parlement corse à 2 ans. Les évêques et les nobles forment la chambre haute, et les communes sont formées par des députés élus dans les districts. Chaque député, pour être élu, devra être âgé au moins de 25 ans, et posséder un bien-fonds de la valeur de 6 mille liv. tournois ; de sorte qu'on a fait passer là notre constitution avec tous les défauts à-peu-près que la liberté lui reproche.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE MERLIN (*de Thionville*).

Séance du duodi , 2 Fructidor.

Dans la séance extraordinaire de la veille, Merlin de Thionville a été nommé président. Les nouveaux secrétaires sont : Lecointre de Versailles, Bentabolle et Guffroi.

Louchet obtient la parole pour une motion d'ordre. Elle a pour objet de faire sentir la nécessité de maintenir jusqu'à la paix le gouvernement révolutionnaire dans toute son énergie, et de s'armer d'une sévérité terrible contre les castes ci-devant privilégiées, ennemis jurés de la révolution. Il propose un projet de décret portant en substance : Que les agens nationaux du district enverront à la convention sous trois décades, des tableaux contenant les noms, âges, qualités et demeures des individus des ci-devant castes privilégiées, en spécifiant ceux qui sont en état de porter les armes, et ceux qui sont libres ou détenus. Les individus de ces castes qui auraient été élargis par une fausse interprétation de la loi du 21 messidor, seront réincarcérés. Les comités révolutionnaires qui n'auraient pas décerné des mandats d'arrêts contre les ci-devant nobles qui, depuis 1789, n'ont pas donné des preuves constantes de civisme, seront destitués et traités comme suspects ; il sera fait une loi pénale contre ceux qui ont fait incarcérer des patriotes.

Dans le cours de son opinion, il était échappé à l'orateur de dire qu'il fallait maintenir par-tout, à l'ordre du jour, *la terreur :* à ce mot, des murmures se font entendre de toutes parts. On a crié : *La justice ! la justice !* Louchet a rectifié son expression, et a protesté qu'il n'est jamais entré dans son cœur de mettre la terreur à l'ordre du jour, mais la justice la plus sévere.

Charlier demande l'impression de ce discours.

La Convention, dit Tallien, n'a pas approuvé la totalité des principes contenus dans ce discours. La terreur est l'arme de la tyrannie.... Je ne reconnais plus de castes dans la République ; je n'y vois que de bons et de mauvais citoyens. Que m'importe qu'un homme soit né noble, s'il se conduit bien ? que me fait la qualité de ce plébéien, s'il est un fripon ? Si l'un trouble l'ordre social, il faut l'incarcérer ; si l'autre vole la République, il faut que le glaive de la loi l'atteigne ; il faut

aller chercher les ennemis du peuple dans les places, dans les administrations, par-tout où ils sont.... On a demandé l'impression du discours, je suis aussi de cet avis; il faut que toutes les idées soient publiées; il faut que la Convention s'occupe incessamment d'une discussion qui, j'espere, ne sera pas longue, sur la liberté de la presse.... Justice sévere contre les ennemis du peuple, justice sévere pour les innocens; répression des manœuvres de l'aristocratie; surveillance des faux patriotes et des intrigans. Voilà quels sont nos devoirs! Il termine par demander l'impression du discours et le renvoi au comité de salut public.

Le renvoi et l'impression du discours sont décrétés, et sur la motion de Bodot, le comité fera son rapport dans trois jours.

Pottier, au nom du comité de liquidation, fait rendre un décret relatif au paiement des rentes viageres et pensions dues par Louis-Joseph Bourbon-Conty, en exécution de la loi du 16 juin 1793, confirmative de la vente des domaines de l'isle Adam, Stors, Tries, et autres faites au ci-devant roi.

On fait lecture d'une foule d'adresses de félicitations de différentes communes de la République.

L'agent national près le district de Cambray adresse à la Convention la lettre suivante:

„ Citoyens représentans, l'héroïsme se propage: il n'est pas une commune de ce district où l'on ne puisse recueillir des traits dignes des plus beaux tems de Sparte et de Rome.

„ Le 12 septembre 1792 (vieux style) Jean-Philippe Herbin, d'Avesne-les-Aubert, âgé de 28 ans, et pere de quatre enfans, voyant la garnison de Cambrai aller attaquer l'ennemi vers Villers en Cauchie, se saisit de tous les vivres qu'il avoit chez lui, et court les offrir avec joie aux défenseurs de la patrie. Le combat s'engage; Herbin s'apperçoit que nos braves volontaires manquaient de munitions, il vole aux caissons, se charge de cartouches, et se précipite au milieu des dangers pour en faire la distribution aux soldats de la liberté: plusieurs fois il retourne à la charge, et toujours il montre le même zèle, la même intrépidité; enfin la mort frappe ce généreux citoyen, et l'enleve à sa patrie et à sa famille.

„ Son épouse était d'un autre côté occupée à procurer des subsistances aux guerriers républicains. „ Je ne pleure pas mon mari, dit-elle, en apprenant sa mort, il a fait son devoir; mais je suis mere; que deviendront mes quatre jeunes enfans? „ Elle ignorait que par un décret bienfaisant vous les mettriez à l'abri de l'indigence.

„ Les barbares Autrichiens, informés par des traîtres de la conduite du brave Herbin, vinrent quelque tems après saccager ses propriétés, et mirent le comble à leur lâche vengeance, en maltraitant la veuve la plus respectable. „

Renvoyé aux comités des secours et d'instruction publique.

Morisot, capitaine commandant le camp d'Orffendorf, fait connaître le trait suivant :

„ Ce matin, 30 messidor, à la rentrée des volontaires composant le bivac des postes avancés d'Helmelingen, un d'eux s'écarte de ses camarades qui passent l'eau, prend une route differente de la leur, et se précipite avec armes et bagages dans un fossé contenant plus de quinze pieds d'eau; en vain il se débat, ne sachant pas nager; il commence à couler à fond, et la mort la plus cruelle va devenir son partage. Cependant ses camarades deviennent inquiets, s'arrêtent dans l'eau pour l'attendre venir; quelle est leur surprise en entendant frapper l'eau à quelques pas d'eux! Alors, quoiqu'ils ne sussent nager ni les uns ni les autres, ils ne prennent conseil que de leur courage, deux d'entre eux avancent, fendent l'eau, saisissent leur camarade aux cheveux; et conduits, je ne sais par quel génie, le ramenent à demi-mort, sans courir aucun danger. Ce n'est pas tout: ce malheureux jeune homme, quoiqu'ayant perdu dans l'eau son portefeuille, contenant toute sa petite fortune, ne réclame, après avoir repris ses sens, que son fusil qu'il a été obligé de laisser couler à fond, et avec lequel, disait-il, il se disposait bien à terrasser quelques esclaves d'outre-Rhin.

„ A leur arrivée au camp, ils rapportent ce trait à un de leurs camarades, qui de suite se fait conduire à l'endroit, se déshabille, se jette à la nage, fait le plongeon à plusieurs fois différentes, et reparait sur l'eau tenant entre ses dents le fusil et la bayonnette; et sans perdre de tems, il rapporte l'arme à son ami, qui le reçoit avec des larmes de joie et oublie facilement la perte de son portefeuille. J'ai été moi-même témoin de ce dernier trait; mon ame en a été attendrie, et j'ai pensé que ce serait faire plaisir à ton cœur que de t'en faire part.

„ Cet accident n'aura aucune suite fâcheuse pour le jeune homme, qui a reçu sur le champ les secours nécessaires.

„ Salut et fraternité, ton frere d'armes. „

Signé, Moussot, *commandant le camp*.

„ *P. S.* Le citoyen Jacques Montagne, de la compagnie n°. 8, natif d'Esnandes, district de la Rochelle, est celui qui a couru les risques.

„ Les citoyens François Savaton, de Villedoux, et Louis Raffin, de Dampierre, même district, et tous deux de la compagnie n°. 8, sont ceux qui ont retiré Jacques Montagne de l'eau; et Louis-Henri Delaflotte, Isle-Républicaine, même district, de la compagnie n°. 9, est celui qui a rapporté le fusil. „

Cochon fait adopter un long décret sur l'habillement et l'équipement des troupes.

On reprend l'organisation des comités.

Séance de tridi, 3 Fructidor.

Barrere rend compte des détails de l'incendie arrivé dans la nuit au bâtiment de la ci-devant abbaye Saint-Germain, (Voyez le précédent n°.)

Ricord, arrivant de l'armée d'Italie, assure la Convention que cette armée idolâtre la République, mais qu'elle n'idolâtre aucun homme. Elle a juré de nouveau en apprenant la chûte des nouveaux conspirateurs, d'être fidellement attachée à la patrie, et de combattre les tyrans de quelques especes qu'ils soient.

Bar, au nom du comité de sûreté générale et de législation, fait un rapport sur le fait suivant.

Un porte-clef de la maison de détention d'Orléans, le citoyen Larousse, compatissant pour les patriotes qu'elle renfermait, procura au citoyen Nicole, l'un deux de l'encre et du papier pour écrire à ses amis. Larousse fut dénoncé au tribunal criminel du département du Loiret, qui le condamna à cinq années de fer, cinq heures d'exposition, et à la confiscation de la moitié de sa fortune, en se fondant sur ce que la loi du 14 frimaire prononce ces peines contre tout fonctionnaire public qui prévarique dans ses fonctions. Ce jugement fut exécuté en partie; Larousse fut exposé sur la place publique, par un soleil ardent, et l'exécuteur plus humain que les juges, lui mit son chapeau sur la tête, pour le garantir de la chaleur. On ordonne que ce malheureux fût découvert et supportât toute l'ardeur du jour. C'était cependant un patriote généralement reconnu et tellement estimé de ces concitoyens que lorsqu'il était exposé à l'humiliation publique, ils lui prodiguaient les consolations et les témoignages d'intérêt et d'amitié.

A la suite de ce rapport, la Convention a annullé ce jugement inique, et décrété que Larousse serait mis sur le champ en liberté.

A cette occasion, Pelet appelle l'attention de la Convention sur l'état et le régime des prisons. J'ai vu hier, dit-il, en passant devant une maison de détention, que l'on avait presque entierement bouché les fenêtres, , et que le peu de jour qu'on y avait laissé était encore masqué par des planches, de sorte qu'il doit à peine faire clair dans les chambres. Non seulement cette sévérité est contraire à l'humanité, contraire aux loix de la Convention, mais elle l'est aussi à la déclaration des droits, qui ne permet pas qu'on exerce contre les citoyens aucune rigueur inutile, et qui n'est pas précisement déterminée par la loi.

La Convention décrete que le comité des secours publics e fera rendre compte de l'état des maisons de détention, afin de concilier les mesures de sûreté avec ce que l'humanité

nité réclame, et qu'il en sera fait un rapport incessamment.

Le citoyen Gagnebin, capitaine de chasseurs dans l'armée d'Italie, licencié par Robespierre le jeune, demande à être employé dans les armées de la République. La Convention accueille honorablement ce citoyen, et d'après les attestations de plusieurs actions héroïques, elle charge son comité de salut public de lui donner de l'emploi et de l'avancement.

Au nom du comité de sûreté générale, Goupilleau de Fontenai présente à la discussion le projet de décret sur l'organisation des comités révolutionnaires. Plusieurs arrêtés ont été renvoyés à la rédaction ; les autres ont été adoptés. Nous le donnerons dans son intégrité à la suite de l'organisation des comités de la Convention.

Séance de quartidi, 4 Fructidor.

Poulticr annonce qu'on vient de trouver dans un caveau à Bruxelles les planches de la carte générale de la Belgique, par Ferrari. Cette intéressante découverte procure à la République un ouvrage très-précieux qui servira à la direction de nos armées et au maintien de nos succès. La Convention ordonne qu'elle sera remise au dépôt de la guerre.

Durand-Maillanne obtient la parole pour une motion d'ordre. Je viens, dit-il, vous entretenir de la seule chose qui dans ce moment peut faire tout-à-la-fois et le bonheur des peuples et la gloire de la Convention ; je viens vous parler du concert et de l'union parmi tous ses membres. Après avoir fait un tableau rapide de notre position satisfaisante au-dedans et au-dehors, il fait sentir la nécessité d'écarter les soupçons injustes, les défiances qui pesent, dit-il, sur une partie de l'Assemblée ; tous veulent faire triompher la liberté et la République ; tous veulent la perte des tyrans et des traîtres ; tous veulent le bonheur du peuple ; ils doivent donc s'estimer et s'entendre ; il faut que chacun puisse remplir la mission dont il est chargé, dire librement, hardiment, franchement ce qu'il croit utile au bien de la patrie. Il demande que la Convention charge son comité de législation de lui proposer un projet de dispositions pénales contre ceux qui tenteraient, de quelque maniere que ce soit, de s'opposer à la liberté des opinions.

Bourdon de l'Oise, en convenant de la vérité que vient de présenter son collegue, appelle l'attention de l'Assemblée sur des maux plus essentiels. « Nous avons été divisés, dit-il, lorsqu'il s'est agi de juger Louis Capet, mais nous ne l'avons pas été lorsqu'il s'est agi de Robespierre. Cependant il est des intrigans, des monstres qui ne s'occupent qu'a tâcher de semer la division parmi nous. Ils viennent rapporter à la Montagne des propos qu'ils disent avoir été tenus contre elle par une autre partie des membres de la Convention ; ils vont après redire à ceux-ci d'autres propos qu'ils prétendent avoir entendus à la Montagne. C'est ainsi que quatre jours avant la chûte de

Robespierre ils répandaient que nous ne voulions abattre ce tyran que pour en mettre un autre à sa place : d'autres bruits circulent encore ; on a dit à nos collegues que les membres qui siégent à la Montagne s'étaient assemblés particulieiement, qu'ils avaient signé un acte, par lequel ils s'étaient engagés de conduire à l'echafaud les 60 députés arrêtés seulement comme suspects pour avoir signé la protestation du 6 juin ; et par un retour infernal qui ne peut être imaginé que par ces misérables intrigans, ils sont venus nous dire que nos collegues voulaient faire rentrer ces 60 membres dans la Convention, tandis que nous convenons tous qu'ils sont suspects pour avoir signé cette protestation.

« Nous avons des remedes à opposer à ces maux, il faut les employer. Depuis trop long-tems aussi les soupçons planent sur les individus. On éleve des doutes sur la conduite des représentans du peuple qui ont été chargés de mission ; on dit de celui-là, il l'a mal remplie ; de celui-ci, il a fait des dépenses exorbitantes. Il faut nous épurer, et mettre notre pureté au grand jour. Déjouons les projets de ces esprits infernaux en ordonnant que tous ceux d'entre nous qui ont été chargés de mission, rendront au comité des inspecteurs, qui le fera imprimer, le compte de leurs dépenses, et que pour celles qui doivent être secrettes, ce seront les comités de sûreté générale et de salut public qui en recevront le compte.

» Ajoutons à cela une autre mesure également salutaire ; détruisons le fatal décret qui accorde 40 sous pour assister aux assemblées de sections, ce décret qui fut proposé par Danton et autres conspirateurs. Souvenons-nous que lorsqu'à Athènes, Périclès était enfermé pour rendre ses comptes, son fripon de neveu, qui n'avait alors que 16 ans, mais qui avait bien l'expérience de trente années de crime, suscita la guerre de Péloponese, pour éviter la reddition de ce compte. Il ne faut pas que les représentans du peuple français marchent sur de pareilles traces, et cela n'est point dans l'esprit d'aucun de nous. (*Non, non*, s'écrie-t-on de toutes parts.)

» Que le peuple sache enfin qu'il est représenté par des hommes probes ; nous lui devons cette consolation. (Vifs applaudissemens.) Rendons-lui aussi la liberté de voter dans ses assemblées en rapportant le décret fatal des 40 sous, décret semblable en tout à celui qui fut rendu à Athènes, lorsqu'Alcibiade eut allumé la guerre du Pelopenese. Alors on ne vit plus les citoyens d'Athènes voter pour la liberté, mais pour la somme qu'il leur fesait donner. (Vifs applaudissemens.) Voilà, je le dis avec satisfaction, les seuls maux qui nous désolaient, les seules causes de notre division. Que nos collegues soient sinceres, et ils diront qu'on leur a rapporté qu'aujourd'hui était le jour marqué par la Montagne pour faire chasser une partie des membres de la Con-

vention, parce qu'autrefois ils n'avaient pas voté comme nous. ”

Plusieûrs membres disent : *Cela eſt vrai.*

Bourdon ajoute que s'il y a jamais dans l'assemblée une cabale, elle se réunira aux hommes qu'elle fera payer, et qu'elle aura dès lors pour point d'appui. Qu'est-ce qui a déterminé le mouvement pour la Convention, dans la nuit du 9 au 10 thermidor ? ne nous le dissimulons pas, c'est la classe intermédiaire, c'est-à-dire : depuis l'homme qui vit de son revenu, jusqu'à celui qui vit du travail de sa journée. Tous les citoyens sont égaux ; tous doivent de même exercer leurs droits. Le bien de la patrie nous fait une loi de rapporter sur-le-champ ce décret, et je suis assuré ensuite que nous verrons regner la paix dans la cité et parmi nous.

Cambon donne des détails très-intéressans sur les abus qui sont nés du décret des 40 sous.

« Le comité des finances a vu, dit-il, que depuis la suppression de la municipalité, des personnes qui se sont couvertes du masque de la popularité, ont profité de ce décret pour se faire un revenu considérable. Il s'était établi entre les sections et le trésor public des commissaires intermédiaires qui recevaient le sou pour livre à chaque séance. (L'Assemblée témoigne la plus grande indigation.)

” Nous avons des pieces qui prouvent tous les abus qui ont lieu dans les sections. Vous y verrez que depuis trois mois on apporte à la trésorerie des rôles de présens qui se montent tantôt à 1,203, tantôt à 1,204, tantôt à 1,205 liv. ; il n'y a jamais d'autre variation que d'un ou deux individus, et tous les renseignemens que nous avons pris nous prouvent qu'il n'y a jamais plus de 300 personnes présentes aux assemblées de sections, et encore toutes ne sont-elles pas payées. (Nouveaux murmures d'indignation.)

” Savez-vous quels sont ceux qui reçoivent ces sommes ? des gens qui peuvent s'en passer ; des gens qui gagnent jusqu'à 20 francs par jour dans les atteliers de la République : on n'a oublié sur ces rôles que les vrais nécessiteux. C'est une liste civile que se sont faite beaucoup d'intrigans pour avoir les places auxquelles ils aspirent ; ils se font des créatures ; ils inscrivent sur le rôle des présens aux assemblées, des gens qui n'y étaient pas, et auxquels cependant ils font toucher les 40 sous.

” Je crois qu'il serait très-impolitique de laisser subsister ce décret, mais en le rapportant, il faut donner aux citoyens pauvres les secours dont ils ont besoin, et déja la Convention y a pourvu, en mettant des fonds à la disposition du comité des secours publics. ”

Thuriot déclare que les comités de salut public et de sûreté générale s'étaient déja occupés de la question de Bourdon, et devaient en faire un rapport ; mais puisqu'elle est agitée dans

l'Assemblée, il faut la traiter sur-le-champ. Il ajoute de nouvelles réflexions sur les inconvéniens du décret du 5 septembre. On n'aime point, on ne sert point la patrie pour de l'argent. « Lorsqu'on vous présenta, dit-il, cette loi funeste, on vous dit, pour colorer la perfidie qui la proposait, que les citoyens pauvres obligés d'assister à deux assemblées par décade, perdaient un tems précieux pour les besoins de leurs familles, et qu'il était nécessaire de les en indemniser. Qu'est il arrivé de la fréquence de ces assemblées? qu'on s'y est livré à des diffamations continuelles, à des dénonciations journaliers contre les gens qui étaient chargés de quelques fonctions, afin de les leur ôter et de se mettre à leur place.

» C'est ainsi qu'on a assuré des déchiremens continuels dans les sections; c'est ainsi qu'on a aigri les citoyens les uns contre les autres; c'est ainsi que les intrigans sont parvenus à faire persécuter et emprisonner les meilleurs patriotes. Il se concertaient ensemble, se réunissaient dans la salle d'assemblée avant tous les autres citoyens, et au moment où ceux-ci arrivaient pour assister à la séance, ils trouvaient qu'on avait déjà pris une délibération sous le nom de la majorité. Cette délibération était portée dans les autres sections, auxquelles on assurait souvent qu'elle avait été prise à l'unanimité; celle-ci se laissait entrainer, et l'on venait ensuite nous apporter comme le vœu de la commune de Paris entiere, l'ouvrage de quelques fripons qui n'avaient d'autre but que de servir le parti auquel ils s'étaient dévoués, et de perdre la république. »

Il conclut à l'adoption des deux propositions de Bourdon, et à ce que les sections ne tiennent de séances que les décadis.

Ces propositions sont adoptées en ces termes :

La Convention nationale décrete :

« Art. Ier. Le comité des inspecteurs de la salle fera imprimer dans le mois les résultats des comptes des représentans du peuple qui ont été chargés de mission.

» II. Le comité des finances recevra le compte des dépenses secrettes et extraordinaires des représentans du peuple chargés de mission, et en fera imprimer également les résultats dans le délai d'un mois.

« La Convention nationale rapporte le décret du 5 septembre, qui accorde, à titre d'indemnité, 40 sous aux citoyens peu fortunés pour assister aux assemblées de section, et y exercer leurs droits.

« La Convention nationale décrete que les assemblées de section n'auront plus lieu que les décadis. »

Bréard s'éleve contre les intrigans et les fripons. Il faut savoir comment une maison dans laquelle on voyait naguères à peine une chaise et un lit, présente aujourd'hui le

spectacle de l'opulence la plus fastueuse. Il faut savoir pourquoi des hommes qui ne jouissaient d'aucune considération, ont eu besoin d'abandonner le nom de leur pere pour prendre un nom célebre dans l'antiquité (Couthon, dit Thibod, avait prit le nom d'*Aristide*.) Croyez vous, poursuit Bréard, que ceux qui ont pris le nom de Socrate et de Brutus, en avaient les vertus? Non. La plupart d'entre eux s'étaient déshonorés par des bassesses dans leurs départements, et ils avaient eu besoin de ces nouveaux noms, et d'affecter les dehors du patriotisme, pour venir à Paris excroquer des places et voler la République. Ce n'est pas les noms illustres de l'antiquité qu'il faut usurper, ce sont leurs vertus qu'il faut imiter, qu'il faut surpasser s'il est possible. Misérable intrigant, n'envie pas le nom d'un homme vertueux; mais rend le tien aussi célebre que le sien. Il demande que l'on décrete qu'aucun homme ne pourra porter d'autre nom que celui de son pere, et que le Comité de législation soit chagé de la rédaction.

Cette proposition est adoptée.

Bentabolle reproduit la motion de Durand-Maillanne. La discussion s'engage sur la liberté des opinions et de la presse. Plusieurs membres, entre autres Thuriot, Tallien et Dubois de Crancé, font sentir la nécessité de garantir le principe consacré dans l'immuable déclaration des droits. Jamais la liberté publique n'eût été en danger, si la liberté de la presse eût été protégée. Il ne suffit pas de l'avoir dans les livres, il faut qu'on puisse en profiter; il faut qu'elle soit au-dessus des atteintes des hommes. La loi contre les calomniateurs sera la garantie de la liberté de la presse.

« La Convention nationale décrete que le comité de législation lui présentera incessamment un projet de décret pour déterminer et assurer les effets de la garantie sociale, notamment ceux de la liberté de la presse, en les conciliant avec la force et l'activité du gouvernement révolutionnaire.

» Le comité de législation est aussi chargé de déterminer les caracteres de la calomnie, et les peines à infliger aux calomniateurs. »

Guffroy annonce que l'on a trouvé dans les papiers de Robespierre plusieurs dons patriotiques qui lui ont été adressés par des citoyens, et qne son orgueil a dédaigné de présenter à la Convention. Ces dons consistent en 1300 liv. en assignats à face royale envoyés avant qu'ils fussent démonétisés, trois assignats de 50 liv. deux pieces d'or et un assignat de 10 liv. Guffroy dépose ces dons sur le bureau.

Barrere, au nom du comité de salut public, annonce que les trahisons de Paoli, dans l'isle de Corse, continuent à avoir des succès, et que la place de Calvi totalement rasée et incendiée, après deux mois de siége, a été obligée de capituler, mais que l'on a pris des mesures pour ne pas laisser long-tems cette isle en possession des Anglais. La nature a

décrété pour la France la possession de la Méditerranée : c'est aux marins à soutenir ce beau décret, et à rappeller dans l'isle de Corse les beaux jours de la marine française.

La Convention décrete des secours pour les Corses réfugiés.

Séance de quintidi, 5 Fructidor.

Deux membres du conseil général de la commune d'Avignon font à la barre plusieurs dénonciations, et prétendent que les aristocrates de Vaucluse levent la tête depuis la chûte de Robespierre, et qu'on a été obligé de sévir contre eux.

Rovere articule contre eux des faits graves. « L'un d'eux, dit-il, espion de Couthon, son sbire de guillotine, a été gratifié par ce triumvir d'une somme de 44,000 liv. et d'une pension de 900 liv. pour avoir commis un crime. Lorsque nous combattions pour la liberté, que nos freres d'armes mouraient à nos côtés sous les murs de Carpentras, ce scélérat enfonçait une maison de campagne pour en voler les effets. La carabine dont il se servait pour briser la porte creva, et lui emporta la main. C'est ce haut fait d'armes que Couthon a présenté à la Convention comme un acte de bravoure et de patriotisme. Malgré toutes nos sollicitations, c'est le seul individu du ci-devant comtat qui ait eu des récompenses, tandis que les patriotes qui ont combattu avec moi gémissent dans les fers, ou ont péri sous le couteau barbare de cet exécrable tribunal, établi à Orange par Robespierre et Couthon. L'orateur qui vient de porter la parole était greffier de ce tribunal encore plus abominable que celui de Paris, de ce tribunal qui avait lancé douze mille mandats d'arrêt contre les habitans de Vaucluse. » Il demande que ces deux hommes soient renvoyés au comité de sûreté générale. La Convention le décrete, et ordonne que les scellés seront mis sur leurs papiers, et le séquestre sur leurs biens.

Les colons de Saint-Domingue sont admis à la barre. Verneuil, l'un d'eux, porte la parole et fait une dénonciation très-vive contre Polverel et Santhonax. Il les accuse de la ruine et de la perte des colonies. Il demande la liberté provisoire de Page et de Bruslé, commissaires de Saint-Domingue, pour être entendus contradictoirement avec Polverel et Santhonax,

Cette pétition est convertie en motion par plusieurs membres qui demandent encore l'élargissement de Raymond.

La mise en liberté est décrétée; mais Beley, homme de couleur, accuse les colons et leurs agens de la perte des colonies. « Quels étaient, dit-il, ces agens, des Califet, des Page, des Brusley, un tas de colons qui étaient à Paris !.... « Bouillé, dit un autre membre, avait fait passer à Saint-Domingue son neveu qui a égorgé tous les amis de la révolution. « Où est la Luzerne, s'écrie-t-il? où est Lacoste? c'était lui

qui avait envoyé Rochambeau. Tous ces traîtres ont livré nos colonies aux Anglais et se sont enfuis à Philadelphie. ,,

Pelet, Thuriot et Cambon presentent encore plusieurs réflexions relativement à Page et Bruslé, et demandent le rappoet du décret.

La Convention rapporte son décret, et renvoie toutes les propositions aux comites de salut public, de marine et des colonies.

Le ministre de la République de Genève près la République Française ecrit à la Convention, et renouvelle la priere qu'il a faite le 5 prairial de lui indiquer le jour où elle voudra reconnaître son caractere d'une maniere officielle. La Convention fixe cette admission au lendemain à 2 heures.

Barrere annonce une victoire éclatante remportée par l'armée des Pyrenées orientales sur les espagnols. (Voyez les pieces officielles.) Sur sa proposition, l'assemblée décrete :

Art. Ier. L'armée des Pyrénées orientales ne cesse de bien mériter de la patrie.

Les nouvelles officielles de la journée du 26 thermidor seront insérées dans le bulletin de correspondance, et envoyées sur le champ aux autres armées de la République.

II. Le nom du général Mirabel, tué dans cette journée, sera inscrit sur la colonne du Panthéon.

Un membre observe que le citoyen Soulavie, envoyé de la République Française à Genève, ne se conduit point dans cette mission avec la dignité qui doit caractériser le député d'un peuple libre. Il demande que le comité de salut public le fasse rendre compte des renseignemens remis à cet égard, et qu'il en presente le rapport à la Convention sous le plus bref délai.

Cette proposition est décrétée.

Séance de sextidi, 6 Fructidor.

Cambaceres présente la rédaction du décret relatif aux citoyens qui ont quitté leur nom de famille ou leurs prénoms, pour en prendre d'autres. La Convention décrete qu'aucun citoyen ne pourra porter un nom ou prénom autre que ceux exprimés dans son acte de naissance. — Ceux qui les auraient quittés, seront tenus de les reprendre. — Aucun citoyen ne pourra ajouter un surnom à son nom propre, à moins qu'il n'ait servi jusqu'ici a distinguer les membres d'une même famille, sans rappeller des qualifications féodales ou nobiliaires. — Le reste du décret est relatif aux peines contre les contrevenans.

Sur les observations de Rewbell qui fait sentir le danger de perpétuer le pouvoir dans les mêmes mains, la Convention decrete que les membres du comité de salut public qui sortiront de fonctions, ne pourront être élus membres du comité

de sûreté générale, et réciproquement, qu'après un mois d'intervalle.

Le président annonce que l'envoyé de Genève demande à être introduit. Il est admis au sein de la Convention, au milieu des plus vifs applaudissemens.

« Citoyens, représentans du peuple Français, dit-il, le choix que la nation genevoise a fait de moi pour la représenter auprès de la nation française, a vivement ému ma sensibilité ; mais elle est affectée plus vivement encore aujourd'hui que je suis admis devant vous pour vous faire hommage, au nom de Genève, des sentimens de respect et d'attachement dont elle est pénétrée pour la République Française, et vous demander en retour cette bienveillance avec cette fraternité si nécessaires à notre bonheur. Dès long-tems les deux états sont unis par des rapports de localité, des intérêts communs, de nombreux traités et d'anciens services réciproques. Ces liens se resserreront davantage à cette époque glorieuse de la liberté faite pour unir plus étroitement tous les peuples qui chérissent ces principes de justice naturelle adoptés par vous. Vous voulez qu'ils fondent non-seulement la morale ; mais la politique qui est la morale des peuples. Vous avez déclaré les droits de l'homme, vous déclarerez aujourd'hui les droits des nations.

» En admettant devant vous et le représentant d'une vaste confédération et celui d'une petite république, vous proclamez ce principe : c'est qu'il existe une égalité politique des nations comme il existe une égalité civile des citoyens ; c'est que les états ne doivent pas seulement être considérés sous les rapports de leur étendue et de leurs forces, mais sous les rapports de leur souveraineté et de leur indépendance ; et que par-tout où se trouve la liberté politique, là se trouve aussi la dignité nationale.

» Vous avez voulu aussi vous rappeller dans cette circonstance le rôle qu'ont joué la Suisse et Genève dans les fastes de la liberté. Vous avez vu cette petite peuplade à l'extrémité du lac Leman chasser, il y a plus de deux siecles, et son prince-évêque et son duc usurpateur, et fonder la liberté de penser et d'ecrire sur les débris de la superstition et de l'esclavage.

» Dès-lors la liberté dans Genève a souvent été opprimée de fait ; mais son feu sacré ne s'est jamais éteint dans le cœur de ses enfans, et d'époque en époque il s'est fait jour par des explosions qui faisaient reculer d'un siecle l'aristocratie. Vous avez jeté un œil de complaisance sur le berceau de l'auteur d'Emile, cet Hercule de la politique, qui en a balayé les immondices ; vous avez rapproché par la pensée des deux extrémités de la Suisse deux grands instrumens de la liberté : *La plume de Jean-Jacques et la fleche de Guillaume Tell.* Oui, ces honorables souvenirs se sont tracés dans votre esprit

à l'idée de la République qui m'envoye, et vous la récompensez en un jour dans la personne de son représentant de ce qu'elle a fait pendant des siecles pour la liberté.

„ C'est dans le sein d'une représentation nationale qu'on sent combien il est ridicule de ne représenter qu'un seul homme, et combien il est beau et doux de représenter un peuple de l'Europe. Vous aurez un jour vos vrais représentans, au milieu de vous, vos vrais envoyés chez les nations. C'est au sein des représentans de la nation française qu'après avoir brisé vos fers vous viendrez solliciter son alliance.

„ Représentans du peuple, fortifiez les liens qui unissent les deux peuples, conciliez de plus en plus leurs intérêts respectifs, écartez tout ce qui pourrait s'interposer entre eux. M'emparer de toutes les circonstances propres à donner au grand peuple dont Genève ambitionne l'estime et l'amitié, des preuves d'un attachement et d'une fraternité sincere, tel est le but de ma mission.

Un secrétaire donne lecture de la lettre de créance de l'envoyé, elle est ainsi conçue :

„ Au nom de la nation, les syndics et conseil de la République de Genève, à la République Françoise.

„ Très-chers et bons amis! en exécution de la loi du 12 février 1794, qui ordonne que la République de Genève continuera à entretenir un ministre permanent près la République Française, l'assemblée souveraine a élu le 6 du présent mois, le citoyen Etienne-Salomon Reybas, pour résider auprès de vous en qualité de ministre, et vous présenter l'assurance du desir sincere où nous sommes de maintenir et cultiver les relations de Genève avec votre République. L'expérience que nous avons du zele, de la capacité, de l'intelligence et du patriotisme du citoyen Reybas, qui a rempli jusqu'à présent cette place, nous autorise à penser que la nomination faite par la nation elle-même, ne pourra que vous être agréable. C'est dans cette persuation que nous vous prions très-chers et bons amis, de lui accorder une entiere confiance dans tout ce qu'il sera chargé de vous dire de notre part, et sur-tout lorsqu'il vous exprimera les vœux de la République de Genève pour la prospérité de la vôtre, ainsi que son desir et son empressement à concourir à tout ce qui pourra contribuer à son bonheur. „

Fait à Genève, sous le grand sceau de la République de Genève, 18 mai 1794, l'an 5 de l'égalité génevoise. (Les syndics et conseil de la Républ que de Genève.)

Suivent les signatures.

Le président répond :

„ Les descendans de Guillaume Tell demandent l'amitié du peuple puissant et généreux que nous représentons : Genève est libre, elle est donc notre amie, notre alliée. Du tems

des despotes de France, des traîtres décorés d'un titre pompeux conspirerent dans ce palais l'asservissement de la patrie de Jean Jacques; nous en avons fait le temple de la réunion des peuples et leur asyle assuré contre la tyrannie. Vos drapeaux et ceux de l'Amérique, unis pour jamais à l'etendart tricolor, formeront un faisceau d'où partira la foudre que nous dirigeons sur les trônes chancelans et les crimes des rois. ,,

,, L'Europe chérira bientôt le regne de la liberté. Jouis de la douce émotion que ta présence fait naître au sein de la convention nationale, viens recevoir le baiser fraternel que je t'offre au nom du peuple Français. ,,

---

PARIS. *Nonodi*, 9 *Fructidor* 1794.

Quand on s'est écarté des principes, en quelque tems que l'on vive, même en révolution, il faut toujours y revenir promptement. Cette déviation ne peut durer long-tems, sans altérer les ressorts du corps social, et le faire incliner vers l'oubli absolu des lois et de toute regle du gouvernement.

Qu'etait-il résulté du système d'oppression dont nous venons de sortir? tous les cœurs flétris et resserrés s'éloignaient chaque jour de la chose publique. On n'osait plus y prendre part; on se renfermait en soi-même, on se dérobait dans le silence et l'obscurité, de peur d'être apperçu par l'œil des tyrans. Il ne faut pas croire que ceux-ci ignorassent l'effet qu'ils produisaient; mais ils avaient besoin de le faire durer, soit qu'ils eussent des desseins contraires à la liberté pour autrui ou pour eux-mêmes. Ils savaient bien qu'en couvrant la République de sang et de deuil, ils seraient regardés comme des libérateurs le jour où ils auraient donné le signal de la clémence. Jusques-là, ils voulaient écarter de leur chemin tous ceux qui pouvaient y mettre obstacle. Voilà pourquoi ils avaient déclaré la guerre à toute espece de talent, pourquoi ils avaient détruit la liberté de la presse et des opinions, pourquoi ils voulaient perdre les comités et les membres qui les importunaient de leur surveillance, et les effrayaient de leur courage. Les insensés! ils avaient donc cru la nation ou bien stupide, ou bien lâche? Non; il n'y avait qu'une seule ronte à prendre, c'était de se couvrir du manteau de l'hypocrisie, et de faire servir l'enthousiasme du peuple pour la liberté de marche-pied à leur ambition; et cette route ils l'avaient prise. Heureusement pour la liberté, pour l'humanité, ils se sont vûs forcés, ou d'attaquer des membres de la Convention, ou de se voir attaquer par eux; ils ont touché les instrumens qui devaient les briser.

Cet événement ne doit pas servir seulement à nous guérir de l'idolatrie des hommes (il semble que ce qui s'est passé

dans la révolution aurait dû mieux nous instruire), mais il nous apprendra du moins à les mieux observer, à les mieux juger. Il est aisé de prendre le masque du patriotisme, et même de la vertu ; mais on ne soutient pas long-tems le rôle sans que l'acteur ne se décele. La physionomie morale n'échappe pas plus à des yeux clairvoyans que les traits du visage. Un citoyen, dans une république, se met-il en avant ? cherche-t-il à se faire remarquer, à exercer une grande influence dans les affaires? il faut apprécier ses principes par ses vues, et ses vues par sa moralité. Quelle conduite a-t-il tenu dans sa vie privée ? qu'a-t-il fait pour être estimé ? quelle caution offre-t-il de sa vie publique ? il n'y a point de mœurs sans la censure de l'opinion; il n'y a point de liberté sans mœurs. Les profusions de Périclès, les voluptés d'Alcibiade n'en disaient-elles pas assez aux Athéniens, et les dettes que César avaient contractées à 20 ans n'annonçaient-elles pas aux Romains qu'il ne pouvait plus les payer que par l'asservissement de Rome.

Je ne connais pas la conduite privée de Robespierre ; il faudrait interroger ceux avec lesquels il a vécu, et l'opinion de son pays, de ses compatriotes. Je sais qu'il affichait des dehors austeres, et Cromwel aussi affectait de l'austérité. Mais il suffirait de sa vie politique pour le juger. Je ne lui ferai pas un rapproche d'avoir été le défenseur de la constitution de 1791 ; on peut être aujourd'hui excellent républicain, et avoir hésité un instant sur cette constitution. Mais ce qu'il était aisé d'appercevoir et de prouver, c'est qu'il n'avait jamais été sincerement l'ami du peuple, quoiqu'il eût toujours le mot de peuple à la bouche. Le véritable ami du peuple ne le flatte point ; il l'instruit, il l'éclaire, il le réprime dans ses écarts. Robespierre n'a été que son courtisan ; jamais depuis son entrée dans la carriere publique on ne l'a entendu condamner un désordre vraiment condamnable. L'ami du peuple ne le considere que dans la réunion des intérêts et des citoyens. Robespierre n'a vu le peuple que dans la classe qui pouvait le servir, et qu'il pouvait égarer. L'ami du peuple est modeste, il s'oublie au milieu des succès et du bonheur de tous ; si un autre présente des mesures plus sages, il les adopte, et s'en retourne, comme ce Grec, joyeux d'avoir trouvé des citoyens valant mieux que lui. Robespierre ne voyait que lui, appellait tout à lui, et s'était fait le centre de la République, non par ses moyens populaires, mais par l'intrigue et la terreur, non par son éloquence ; il n'était que disert et froid. L'ami du peuple est accessible, ouvert, franc ; il porte son ame sur ses levres, et ses levres ne s'ouvrent que pour la vérité, la justice, l'avantage public. Robespierre était sombre, dissimulé, jaloux, inabordable ; il avait la crainte des despotes, il s'était entouré de sicaires et de coupe-jarrets ; il se montrait insensible aux succès de nos armes ; le bien de la République le trouvait et le laissait sans émotion. Il affectait de craindre

les poignards ; l'homme de bien ne craint que sa conscience et le malheur de sa patrie.

Pouvait-on se méprendre à la nature de ses principes ? il ne les présentait que d'une maniere tortueuse , adroite et perfide. Il parlait de vertu , et n'agissait que par le crime. Il s'était arrogé la direction de la *police intérieure*, pour être maître des tribunaux , des prisons , de la municipalité de Paris , des chefs de la force armée et des mouvemens populaires dont il possédait si bien la tactique , et donner un libre cours à ses proscriptions. Il est aisé de voir par son dernier discours , et par celui que devait prononcer St. Just , et qui est maintenant imprimé , qu'ils n'inculpaient plusieurs membres des comités de salut public et de sûreté générale que pour attirer à eux toutes les affaires , et gouverner sans obstacle avec un sceptre de fer.

Il parlait souvent de l'opinion publique. Qui plus que lui a contribué à la dépraver ; il ne voulait d'autre opinion que la sienne ! Il citait Rousseau avec respect , parce qu'il connaissait l'enthousiasme des ames sensibles et vertueuses pour cet illustre écrivain. Mais avait-il fait mettre ses cendres au Panthéon ? marchait-il sur la ligne des principes de ce véritable ami des hommes ; il avait son nom à la bouche , et il déshonorait sa doctrine. Il s'était fait proclamateur de l'Etre Suprême , comme si Dieu n'eût pas existé avant lui ; mais avait-il réprimé les discours des Hébert , des Chaumette , et de tous les propagateurs de l'athéïsme ? s'était-il opposé aux excès qu'ils avaient fait commettre dans les départemens ? il avait attendu que les esprits attachés aux idées religieuses eussent été aigris et exaspérés par la persécution , pour se faire un mérite de son zele pieux auprès d'une classe qu'il savait être encore nombreuse dans la République. Robespierre entouré de sang , de victimes et de crimes , protecteur de la Divinité !... Cette fourberie sacrilege était le dernier trait qui manquait à son tableau.

(La suite au numéro prochain.)

NOUVELLES OFFICIELLES.

ISLE DE CORSE. *Calvi*, 21 *thermidor*.

« Après deux mois d'un siége vigoureux et d'une défense opiniâtre , la garnison de Calvi a été contrainte de céder à la force et de capituler.

» Elle n'a pris ce parti que lorsqu'il a été impossible de pouvoir résister plus long-tems.

» La ville était totalement rasée ou incendiée , la place démantelée du côté de terre , les pieces démontées , les machines

propres au transport et au mouvement de l'artillerie brisées, la plus grande partie des canonniers morts, blessés ou malades, un magasin à poudre a sauté en l'air, l'autre percé par les boulets, et les munitions restantes déposées dans une tour menacée à chaque instant d'être incendiée, parce que la porte était en face des batteries ennemies, les hôpitaux encombrés, et n'ayant depuis un mois ni viande, ni alimens propres aux blessés et aux malades accablés par les fievres et par les dissenteries; et les fusiliers faisant le service, réduits à 260, nombre insuffisant pour defendre les trois brèches qne les Anglais pratiquaient à la fois sur deux bastions et sur une courtine, sans compter celle de la tour du palais.

" Cette garnison a souffert tous les maux qui ont accompagné ce siege, avec une patience digne des meilleurs republicains.

" Sans aucune casemate, elle a tenu contre un bombardement de 15 jours, qui a jetté plus de trois mille bombes, qui a fait écrouler toutes les maisons, et n'en a laissé aucune intacte; elle a résisté dans le palais, qui n'était point à l'épreuve de la bombe, malgré les écroulemens des voûtes qui ont écrasé et blessé beaucoup de monde.

" Elle a manqué d'alimens, excepté de pain, et les légumes sans assaisonnement, et s'est nourrie de viande de cheval, de mulets et d'ânes. La pénurie a été si forte, qu'un œuf, pour un malade, était vendu 30 sols en numéraire, ou 5 livres en assignats.

" Voilà quelle était la position des défenseurs de la place au 14 thermidor. Le palais, à cette époque, était tellement endommagé par le feu destructif de 37 bouches à feu de gros calibre, qu'il n'offrait plus d'abri ni pour les hommes ni pour les vivres, qui ont été avariés jusques dans les fonds, par l'explosion des bombes qui y ont tombé.

" Caza-Blanca vous adresse le procès-verbal dudit jour, qui constate la situation de la place, et l'avis unanime des chefs des corps de la garnison et de la municipalité, qu'elle n'était plus susceptible de résistance.

" Il n'y a pas un seul fait rapporté dans ce procès-verbal, qui ne soit exact et conforme à la vérité.

" Vous connaissez la réponse de la municipalité de Calvi à la premiere sommation des Anglais, qui eut lieu après quinze jours de feu; les habitans ont soutenu ce caractere sublime de fidélité qui les a toujonrs distingués; tous en général, dévoués à la République Française, ont concouru, de tous leurs moyens, à la défense de la place.

" La garnison qui retourne en France, vous dira qu'aucun n'a manifesté le moindre regret pour la destruction de ses propriétés, que les femmes ont oublié la faiblesse de leur sexe, et qu'elles ont porté des munitions dans les postes extérieurs, attaqués par les ennemis, au moment même que le feu était

plus vif, qu'elles ont travaillé à porter des terres sur les bastions pendant le bombardement, et qu'il ne s'est trouvé aucun individu qui ait montré de la pusillanimité ou un sentiment qui fût contraire à la chose publique.

„ Un jeune homme de 15 ans, Noël Varsi, frappé dans la maison que j'habite, d'un éclat de bombe, à la poitrine, allait expirer; sa mere attendrie par la perte de son fils, laisse couler quelques larmes; ce jeune homme l'apperçoit et lui dit : *Ma mere ne pleurez pas, je meurs pour la nation :* un instant après il mourut.

„ Nous ramenons les équipages des frégates la *Melpomene*, et la *Mignone*, qui ont travaillé sans discontinuation à tous les ouvrages que l'on a faits à la place depuis plusieurs mois, ne pouvant pas servir la République sur mer, parce qu'une nombreuse croisiere les tenait renfermés dans ce port. Ils ont contribué de toutes leurs forces à la défense de la place.

„ Une grande partie des habitans s'embarque avec nous. Nous ne laissons aux Anglais qu'une ville démolie ou réduite en cendres, et nous sauvons les débris d'une garnison et une population qui ont acquis des droits à l'estime de leurs freres du Continent. „

Signé, ARENA, *représentant du peuple.*

ARMÉE DES PYRÉNÉES ORIENTALES.

Au quartier général du Boulon, le 28 thermidor.

« Citoyens représentans, l'armée des Pyrénées orientales vient de prouver que si les Français sont terribles dans l'attaque, ils ne sont pas moins redoutables dans la défense. Depuis près de trois mois, le perfide *la Union* rassemblait toutes ses forces, tous ses moyens pour nous obliger à lever le blocus de Bellegarde, et pour ravitailler cette place : les signaux de détresse qu'elle ne cesse de répéter, ont hâté l'exécution de ses desseins.

„ Le 29 thermidor, à deux heures du matin, l'armée espagnole, accrue des garnisons de l'intérieur, d'un ramas de paysans et d'étrangers, formant ensemble 50 mille hommes, parut devant les postes principaux de notre armée. Au même instant, la droite et la ganche furent attaquées, ainsi que la partie littorale du col de Banyuls; mais c'est à Saint-Laurent de la Mouga, dont la possession lui aurait facilité l'approche du col de Porteil et le ravitaillement de Bellegarde; c'est à notre droite qu'elle voulait enfoncer pour couper notre ligne et nos communications ultérieures, que s'attacha particulierement cette multitude d'ennemis. Vingt mille hommes se jetterent, à la faveur de la nuit, sur le camp de Terrade, occupé par la brigade Lemoine, et sur deux bataillons de chasseurs défendant la droite de Saint-Laurent. La surprise, la confusion, suites inséparables de l'obscurité, firent d'abord céder à la supé-

riorité du nombre de quelques-unes de nos positions ; l'ennemi même s'était emparé de nos batteries avancées. Les approches du jour changerent la face du combat, l'un des plus longs et des plus terribles qui se soit livré depuis la guerre de la liberté contre la tyrannie.

„ L'Espagnol déja enorgueilli de quelques avantages, s'est vu arracher des mains la victoire toujours fidelles à nos freres d'armes. Il était cependant midi que l'ennemi tenait encore : on se battait corps à corps ; la bayonnette, le sabre, les quartiers de roche lancés du haut des montagnes faisaient justice, des violateurs de la population de Collioure, et lavaient dans leur sang les outrages faits à la République. Le général Augereau ordonne un mouvement décisif : la brigade de Mirabel doit forcer à la bayonnette la ligne de l'Espagnol sur les hauteurs de la Fonderie ; elle se réunit à trois bataillons du général Lemoine, dans la gorge qui sépare la Mouga du village de Terrade ; elle marche sur ce village pour couper l'ennemi ; le reste de la division s'ébranle : le cri de *guerre à mort*, qui déjà s'est fait entendre, retentit dans tous les rangs. L'Espagnol fuit ; il est arrêté dans sa retraite par les troupes du brave Mirabel, qui, furieuses d'avoir perdu leur chef, ne font plus de quartier : il est pris en flanc par les chasseurs, en tête par la réserve de la Mouga ; il est battu, il est poursuivi de toutes parts. Les soldats vêtus de rouge sont des Anglais aux yeux des Républicains, ils sont taillés en pieces. La lassitude et la nuit mettent seules un terme aux succès de nos armes, et l'Espagnol ne remporte encore une fois, de ses efforts, que la honte, la terreur et la défaite.

„ D'après le rapport du général Augereau, deux mille cinq cents ennemis, dont un maréchal et plusieurs officiers de marque sont restés sur le champ de bataille qu'ils avaient un moment usurpé. Cent hommes seulement, la plupart étrangers, ont obtenu la vie de quelques-uns de nos tirailleurs, dont ils sont parvenus à émouvoir la pitié. Nous avons eu de notre côté environ 600 blessés, et nous avons perdus 187 freres d'armes, parmi lesquels nous avons tous à regretter le général Mirabel, tué à la tête de sa brigade qu'il avait toujours conduite à la victoire.

„ Tels sont les glorieux événemens qui ont signalé la droite de l'armée ; c'était aux vainqueurs de la Mouga à la bien défendre : la même énergie, la même intrépidité qu'ils avaient montrées le 30 floréal, ils les ont déployées le 26 thermidor.

„ La division de gauche a suivi leur exemple : elle a poussé l'ennemi devant elle ; elle l'a forcé à se retirer en désordre, es ses tirailleurs lui ont enlevé une piece de canon. Nous n'avons pas été moins heureux au col des Freres, devant Banyuls. Le premier bataillon du Tarn et les grenadiers des Boushes-du-Rhône, pressés par des forces supérieures, ont repoussé à coups de bayonnettes un débarquement soutenu par

des chaloupes canonnieres, et mis également en fuite une colonne d'ennemis qui les attaquait par les hauteurs.

„Je ne vous citerai point encore les actions d'éclat, les traits de valeur et d'héroïsme qui ont caractérisé mes freres d'armes dans cette journée à jamais mémorable. J'attends les détails, je suis occupé à les recueillir, et je remplirai mon devoir en offrant incessamment à la Convention le nom des guerriers qui ont acquis le plus de droits à la reconnaissance nationale. Ce que je puis vous assurer, en rendant hommage à la vérité, c'est qu'il y a eu émulation d'efforts, de courage et de dévoûement entre les généraux, les officiers et les soldats républicains, et que tous ont bien mérité de la patrie.

„ Les généraux de division, Sauret et Augereau, ont été blessés en partageant les périls de leurs freres d'armes; mais heureusement leurs blessures sont légeres. „

Signé, DUGOMMIER, *général en chef.*

Arrêté du comité de salut public.

Le comité de salut public, informé que plusieurs citoyens qui ne s'étaient éloignés de Paris que dans la crainte d'être regardés comme des ex-nobles qui auraient tenté de se soustraire à l'exécution du décret des 26 et 27 germinal, desirent rentrer dans leur domicile, mais que plusieurs municipalités font difficulté de leur permettre de revenir à Paris, et qu'enfin quelques sections refusent de leur rendre, à leur retour, leurs cartes de sûreté, arrête :

„ Art. Ier. Les citoyens qui se sont retirés précipitamment de Paris, croyant être compris dans les dispositions du décret des 26 et 27 germinal, et qui depuis se sont assurés que ce décret ne les concerne pas, pourront rentrer à Paris.

„ II. Ils seront tenus de se présenter à la municipalité de la commune dans laquelle ils se sont retirés, d'en obtenir un certificat qui constate que leur conduite pendant leur résidence dans la commune a été irréprochable.

„ III. Ils se présenteront au comité civil et au comité révolutionnaire de leur section, à Paris, et représenteront le certificat qui leur aura été délivré aux termes de l'article précedent, et déclareront s'ils sont dans l'intention de continuer leur résidence à Paris.

„ IV. Il leur sera délivré une nouvelle carte de sûreté, s'ils sont reconnus pour ne devoir pas être réputés ex-nobles ou étrangers, et s'il demeure constant que, d'après les développemens et les explications qui ont suivi le décret du 26 germinal, ils n'étaient pas compris dans les dispositions de ce décret, et n'étaient pas obligés de quitter leur domicile „

Le présent arrêté sera inséré au bulletin.

Signés au registre, R. Lindet, Billaud-Varenne, Threillard, Collot-d'Herbois, Eschasserianx, Thuriot, [illegible], C. A. Prieur, Tallien, B. Barrere, Bréard.

BIBLIOTHEQUE ROYALE I

—